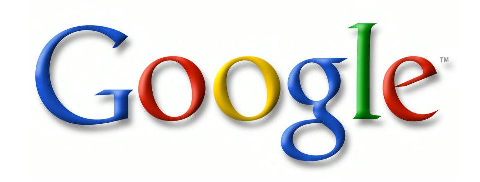

Google

Hugo
IIA1

FRANCE HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

ILLUSTRÉE ET EXPLIQUÉE

PAR LES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES, ÉDIFIÉS, SCULPTÉS,
PEINTS, DESSINÉS, COLORIÉS, ETC.

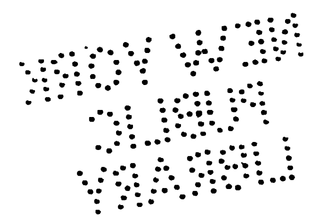
PAR A. HUGO,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON ET DE LA FRANCE PITTORESQUE.

II.

GAULE FRANQUE.
Ire ET IIe RACES.
(DE L'AN 481 A L'AN 987.)

A PARIS,
CHEZ H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR DE LA FRANCE PITTORESQUE,
PLACE DE LA BOURSE, N° 13.

1837.



IMPRIMERIE D'A. ÉVERAT et Ce,
Rue du Cadran, 16.

Ce volume contient l'histoire de la Gaule franque, c'est-à-dire l'histoire de la France sous les deux premières races. L'auteur n'a rien négligé pour remplir de son mieux la tâche difficile qu'il s'est imposée; on peut juger de ses recherches par la liste seule des auteurs qu'il a consultés.

Plusieurs faits importants que la plupart des anciens historiens ont mentionnés à peine et que les abréviateurs modernes ont entièrement passés sous silence, sont racontés avec détails dans la *France Historique et Monumentale*. D'autres événements, tels que les guerres des Francs en Italie et en Espagne, les aventures de Gondobald, les invasions des Sarrasins, des Vascons, des Hongrois et des Normands, la conquête de l'Aquitaine par Pépin, la lutte des derniers Mérovingiens contre les premiers Carlovingiens, le siége et la défense de Paris, ont été écrits d'après les documents nouveaux que la science moderne a mis en lumière. L'auteur a puisé un grand nombre de faits intéressants dans les dissertations généralement si curieuses et si savantes que renferment les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, et dans ces recueils précieux de pièces historiques que les savants des XVIIe et XVIIIe siècle ont réunis pour la plus grande commodité des auteurs modernes. Il a aussi trouvé un grand secours dans les histoires spéciales publiées depuis quelques années. Parmi les auteurs dont les travaux lui ont été le plus utiles, il se plaît à citer avec reconnaissance MM. Daru, Depping, Fauriel, Reinaud, Thierry et Guizot.

L'auteur a tâché de faire connaître les mœurs, les institutions civiles et politiques, les opinions et les préjugés, la littérature et les arts, le commerce et l'industrie des Gallo-Francs pendant les cinq siècles qui se sont écoulés depuis l'avénement de Clovis jusqu'à l'élection de Hugues Capet. Il espère que les cent-dix planches jointes à ce volume et qui contiennent plus de trois cents sujets divers (histoire, mœurs, monuments, statues, costumes, meubles, ustensiles, armes, etc.), montreront aux yeux ce qu'il ne lui a pas été possible de décrire à la pensée.

Encouragé dans ses travaux par le suffrage du public, l'auteur de la *France Historique et Monumentale* fera tous ses efforts pour continuer à le mériter.

BIBLIOGRAPHIE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

Grégoire de Tours. — Histoire ecclésiastique des Francs.

Frédegaire. — Chronique (sur les derniers rois mérovingiens).

Vie du roi Dagobert Ier, par le moine de Saint-Denis.

Vie de saint Léger.

Eginhard.—Vie de Charlemagne.—Annales (sur les rois Pépin, Charlemagne et Louis-le-Débonnaire).

Vie de Charlemagne par le moine de St.-Gall.

Thégan.—Vie de Louis-le-Débonnaire.

L'Astronome.—Vie de Louis-le-Débonnaire.

Nithard.—Histoire des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire.

Ermold-le-Noir. — Faits et Gestes de Louis-le-Débonnaire.

Annales de Saint-Bertin.

Annales de Metz.

Abbon.—Poëme sur le siége de Paris par les Normands.

Frodoard.— Chronique (sur les derniers rois carlovingiens).—Histoire de l'Eglise de Reims.

Raoul Glaber.—Chronique (sur les derniers rois carlovingiens et les premiers rois capétiens).

Roricon.—Gestes des Francs.

Aimoin.—Histoire des Francs.

Vie de saint Mesmin.

Robert Wace.—Roman du Rou.

Dudon de St-Quentin.—Chronique de Normandie.

Benoist de Saint-Maur.—Chronique des Ducs de Normandie.

Hincmar.—De Ordine Palatii.

Cassiodore.—Lettres diverses.

Julien de Tolède.— Histoire du Roi Wamba, etc.

Herrad de Landsperg.—Hortus Deliciarum.

Grandes Chroniques de France (dites de Saint-Denis).

Orderic Vital.—Histoire ecclésiastique des Normands.

Turpin.—Histoire de Charlemagne et de Roland.

Anastase-le-Bibliothécaire.—De Rebus Pipini et Caroli Magni in Italia Gestis.

Salvien.—De Gubernatione Dei.

Eusèbe et Socrate.—Histoire ecclésiastique.
Fortunatus Venantius. — Poésies. — Miracles de Saint-Hilaire.
Procope.—De Bello Gothico.
Robert Gaguin.—Annales Rerum Gallicarum.
Beugnot.—Histoire de la Destruction du Paganisme en Occident.
Pérard.—Recueil de Pièces servant à l'Histoire de Bourgogne.
Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Mémoires de la société royale des antiquaires.
Du Chesne. — Recueil des historiens de France.
Bénédictins (les). — Scriptores rerum Francicarum.
Freher. — Recueil des historiens de France.
Guizot. — Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France. — Essais sur l'histoire de France. — Histoire de la civilisation en France.
Montfaucon. — Monuments de la monarchie française.
Mabillon. — Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti.
Sirmond. — Concilia Antiqua Galliæ.
Baronius. — Annales Ecclesiastiques.
Bollandus. — Acta Sanctorum. — Gallia Christiana.
P. Labbe. — Nova Bibliotheca Manuscriptorum.
Fleury. — Histoire ecclésiastique.
Baluze. — Capitularia Regum Francorum.
Leber. — Collection des meilleures dissertations relatives à l'Histoire de France.
Martenne. — Thesaurus Novus Anecdotorum, etc.
Schœpflin. — Alsatia illustrata, Celtica, Romana, Francica.
A. de Laborde. — Monuments de la France, classés chronologiquement.
Millin. — Monuments antiques inédits. — Voyage dans le Midi de la France.
A. Lenoir. — Musée des Monuments français. — Atlas des Monuments de la France.
Maffei.— Galliæ Antiquitates.
De Caumont. — Cours d'Antiquités Monumentales.
Michaud, etc. — Biographie universelle.
Willemin. — Monuments français inédits.
Beaunier et Rathier. — Recueil des costumes français.
Grivaud de la Vincelle. — Recueil de Monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule.
Golbery et Schweigœuser. — Antiquités de l'Alsace.
D'Agincourt.— Histoire de l'Art par les monuments.
Mérimée. — Notes d'un voyage dans le Midi de la France. — Notes d'un Voyage dans l'Ouest de la France.
Taylor et Nodier. — Voyages pittoresque dans l'ancienne France : Normandie. — Auvergne. — Franche-Comté. — Languedoc.
Jean Trithème. — De Origine Francorum.
Du Haillan. — Dessein de l'histoire de France. — Histoire sommaire des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XI.
Du Tillet. — Recueil des rois de France.
F. de Belleforest. — Annales. — Histoire générale de France.
J. de Serres. — Inventaire de l'Histoire de France.
De Ste-Marthe (frères). — Histoire généalogique de la maison de France.
Scipion Dupleix. — Mémoires des Gaules. — Histoire de France.
Pasquier. — Recherches sur la France.
Fauchet. — Antiquités Françaises.
Jérôme Bignon. — Traité de l'excellence des rois et du royaume de France.
Adrien de Valois. — Gesta Francorum.
Dom. Vaissète. — Histoire générale du Languedoc.
Hénault. — Histoire critique de l'établissement des Français dans la Gaule.
Lebœuf. — Éclaircissements sur l'Histoire de France.
Mably. — Observations sur l'Histoire de France.
Daniel. — Histoire de France. — Histoire de la Milice Française.
Mézeray. — Histoire de France.
Vély, Villaret et Garnier.— Histoire de France.
Augustin Thierry.—Lettres sur l'Histoire de France. — Dix ans d'Études Historiques.
Legendre. — Mœurs et coutumes des Français dans les premiers temps de la monarchie.
Legrand d'Aussy. — Histoire de la vie privée des Français.
A. Monteil. — Histoire des Français des divers états.
Reinaud. — Invasions des Sarrazins en France ; etc.
Chénier. — Recherches Historiques sur les Maures, etc.
Conde. — Historia de la Dominacion de los Arabes y de los Moros en España y en Portugal.
G. H. Pertz. — Histoire des Maires du Palais.
Gaillard. — Histoire de Charlemagne.
P. Granié. — Histoire de Charlemagne.
James. — History of Charlemagne.
Montesquieu. — Esprit des lois.
Gibbon. — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.
Simonde de Sismondi. — Histoire de la chute de l'empire romain. — Histoire des Français.
Mermet. — Histoire de la ville de Vienne, de l'an 438 à l'an 1039.
Chateaubriand. — Études historiques.
Depping. — Histoire des expéditions maritimes des Normands.
Papon. — Histoire de Provence.
Fauriel. — Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains.
Moke. — Histoire des Francs.
Dubos. — Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules.
De Sade. — Histoire de la nation française. (Première race.)
De Petronnet. — Histoire des Francs.
Michelet. — Histoire de France.
Félibien et Lobineau. — Histoire de Paris.
Dulaure. — Histoire de Paris.
Daru. — Histoire de Bretagne.
Lobineau. — Histoire de Bretagne.
Dom Morice. — Preuves de l'histoire de Bretagne.
Massé Isidore. — Vendée pittoresque.
Luc d'Achery. — Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliæ bibliothecis, maximè Benedictorum, latuerant, Spicilegium.
Verneilh de Puyrazeau. — Histoire d'Aquitaine.
Chalmel. — Tablettes de la Touraine. — Histoire de la Touraine.
Leblanc. — Traité historique des monnaies de France, etc.
Jean Ruault. — Preuves de l'histoire du royaume d'Yvetot.
Gallet. — Dissertation sur le catalogue des anciens comtes de Cornouailles.
Guillon. — Pepin et Zacharie.
Maltebrun. — Géographie de l'Europe.
Vertot. — Traité de la mouvance de Bretagne.
Faget de Baure. — Essais historiques sur le Béarn.
De Gaujal. — Essais historiques sur le Rouergue.

FRANCE
HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

GAULE FRANQUE.

LIVRE PREMIER.

ORDRE SOCIAL. — CARACTÈRE ET MŒURS.

CHAPITRE PREMIER.

POPULATION GAULOISE ET GALLO-ROMAINE.

La Gaule est occupée par une population de trois races diverses. —Race gallo-romaine.—Race germanique. — Race scandinave. — Positions relatives des peuples qui occupent la Gaule.—Gaulois et Gallo-Romains. — Organisation sociale. — Curie. — Le Défenseur. —L'Évêque. —Restauration de la Curie.—Excès des curiales. — Juste influence du clergé. — Monastères de Lérins et de Saint-Victor. —Monuments religieux.—Travaux du clergé. — Hérésies. — Pélagianisme.—Classes sociales.—La Noblesse. — Le Peuple (Populus et Plebs).—Les clients et les colons.—Les esclaves.—Condition des esclaves. —*Ergastula*.— Améliorations du sort des esclaves par le Christianisme. — Noblesse gallo-romaine. — Sa richesse. — Son luxe.—Villes, maisons de campagne. — Constructions. — Bains. — Vie champêtre.— Festins.—Divertissements.—Communications.— Voyages. — Instructions. — Écoles : Grammaire ; Rhétorique ; Jurisprudence ; Philosophie, etc.— Langage.—Idiomes divers. — Représentations dramatiques, etc.—Mœurs. — Corruption et vertus. —Société païenne et Société chrétienne.

La Gaule est occupée par une population de trois races diverses.—Race gallo-romaine.—Race germanique. — Race scandinave.

Vers la fin du v[e] siècle, et à l'époque où Chlovis succéda à Childéric dans le commandement d'une partie des Francs établis sur le territoire gaulois, la Gaule était occupée par trois races d'hommes d'origine différente, et formant chacune plusieurs peuples.

La première, celle qui constituait la population la plus nombreuse et en quelque sorte véritable du pays, était la race gallo-romaine, formée de la masse des populations indigènes, Galls, Kimris, Ibères ou Aquitains, auxquels s'étaient successivement réunis des Grecs et des Italiens.—A l'exception des tribus de l'Armorique qui avaient ressaisi leur indépendance et repris leurs anciennes coutumes nationales, à l'exception de quelques peuplades disséminées dans les parties les plus reculées des montagnes de l'Arvernie qui n'avaient jamais abandonné les vieilles mœurs gauloises, toute cette population, façonnée aux habitudes grecques ou romaines, jouissait d'une civilisation très avancée.

La deuxième race était la race germanique depuis long-temps fixée dans une partie de la Gaule, et qui, à la suite de récentes conquêtes et de nouvelles invasions, venait d'y former de grands établissements. La race germanique était divisée en deux peuples : les Burgundes et les Francs ; elle comptait dans son sein des familles encore barbares, d'autres à demi civilisées, d'autres enfin qui, sous le rapport du luxe, du goût pour le bien-être et des raffinements dans la manière de vivre, ne le cédaient à aucune des familles gallo-romaines.—Ainsi qu'on doit le supposer, la barbarie était l'attribut des peuples germains qui avaient le plus récemment effectué leur invasion et qui les derniers avaient passé le Rhin.

La troisième race enfin était la race scandinave, composée en grande partie de ces peuples que les invasions successives avaient poussés d'Orient sur l'Occident ; les Alains et les Visigoths en formaient la masse principale. On peut aussi y ajouter quelques colonies de Scythes, admis autrefois comme mercenaires dans les armées romaines, et qui sous le nom de *Lètes* avaient obtenu des établissements dans la Gaule.

La race scandinave était celle qui manifestait le plus de répugnance à abandonner sa barbarie originaire ; toutefois les rois Visigoths et la haute noblesse qui formait l'élite de leur nation, adoptaient avec empressement et s'appliquaient avec ardeur à faire adopter au peuple les habitudes polies de la civilisation gallo-romaine.

Positions relatives des peuples qui occupent la Gaule.

Malgré les invasions, et nonobstant l'établissement de divers peuples étrangers sur le territoire gaulois, la population gallo-romaine était encore

répandue sur la totalité de la Gaule. Cette population, soumise dans certains lieux aux maîtres barbares que la conquête lui avait donnés, obéissait encore dans d'autres aux chefs romains qui s'étaient faits les héritiers du pouvoir impérial, était libre sur quelques points seulement. — Le territoire où se trouvait rassemblée la population gauloise indépendante était la péninsule armoricaine. Une partie de la Gaule centrale entre la Seine et la Loire, ainsi que les pays arrosés par l'Aisne et la Marne, était habitée par la population gallo-romaine proprement dite.

Au nord de cette population, occupant tout le territoire maritime situé entre l'embouchure de la Seine et celle du Rhin, ainsi que les riches vallées baignées par la Meuse et par la Moselle, étaient établis les Francs, peuple d'origine germaine, et dont la confédération s'étendait encore au-delà du Rhin jusqu'aux sources du Mayn. Le pays occupé par les Francs sur la rive droite du Rhin est nommé par les anciens géographes France orientale *Francia orientalis;* celui qu'ils habitaient sur la rive gauche portait le nom de France occidentale *Francia occidentalis.*

A l'orient de la Gaule, au pied des Alpes et du Jura, un vaste et fécond territoire, arrosé par le Rhône, la Saône, l'Isère, et leurs affluents, formait le royaume des Burgundes, autre peuple de race germaine, que séparaient du Rhin quelques peuplades d'Alemans, plutôt ennemis qu'alliés, quoique de même origine. A l'est, les Burgundes s'appuyaient aux Alpes graies et pennines; au nord, ils étaient séparés des Francs par les Vosges; à l'ouest, la chaîne de montagnes où la Marne, la Seine et l'Yonne prennent leur source, leur formait une frontière commune avec les Gallo-Romains soumis encore au fils d'Ægidius; la Loire à l'ouest et la Durance au midi, les séparaient des Visigoths.

Tout le territoire compris entre les Pyrénées et la Loire, tout le littoral de l'Océan, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à l'embouchure de l'Adour, tout le littoral de la Méditerranée, depuis les Pyrénées jusqu'au Var, appartenait aux Visigoths, dont les possessions s'étendaient encore dans la péninsule hispanique, qui, en grande partie, était devenue leur conquête, et qui ne devait pas tarder à leur appartenir toute entière.

De cette disposition des peuples de diverses races sur le territoire gaulois, on verra résulter :

Que la population gallo-romaine, pressée entre des peuples barbares, plus actifs et plus puissants, sera soumise par un de ces peuples, dont elle augmentera les ressources et les forces.

Ce peuple sera le peuple Franc, qui, par sa position sur les deux rives du Rhin, est resté à portée de recevoir des renforts de la Germanie. Cette cause qui fera la puissance des Francs doit causer la ruine des Burgundes, que leur isolement empêchera d'avoir des alliés, et qui se trouveront exposés avec leurs forces seules aux attaques de leurs redoutables voisins, dont les forces pourront être sans cesse renouvelées. Mais avant d'attaquer un peuple d'origine commune, dont ils sont d'ailleurs séparés par des montagnes plus ou moins praticables et d'une défense facile, les Francs préféreront attaquer les Visigoths qu'ils peuvent atteindre dans leurs riches possessions de l'Aquitaine, en franchissant seulement un fleuve.

Les Visigoths, dont les forces sont diminuées par la facilité qu'ils trouvent à s'étendre au-delà des Pyrénées, où ils n'ont à combattre que des populations amollies depuis long-temps par la civilisation et par la paix, défendront faiblement la partie du territoire gaulois qui leur est échue en partage, et obéiront ainsi à ce mouvement singulier et inexplicable, qui a toujours poussé la marche des populations et des invasions d'orient en occident, et du nord au midi.

Débarrassés de ces rivaux puissants, les Francs ne tarderont pas à devenir les seuls maîtres de la Gaule.

Avant de passer au récit de ces grands événements, il convient de jeter un coup d'œil sur la constitution sociale, le caractère, les croyances et les mœurs de chacun des peuples de race différente qui composaient, à l'avénement de Chlovis, la population générale de la Gaule.

Gaulois et Gallo-Romains.—Organisation sociale.—Curie.

On sait fort peu de choses sur l'organisation politique, au v[e] siècle, des peuples gaulois qui, comme les Armoricains, avaient recouvré leur indépendance[1]. Ces peuples, dont le territoire soumis d'a-

[1] Il semble, d'après quelques historiens, et notamment d'après M. Fauriel, que l'on doit compter au nombre des peuples de la Gaule qui, à cette époque, avaient recouvré leur indépendance, les montagnards basques habitant la chaîne des Pyrénées : ce sont ceux que les Romains désignaient par le nom de Cantabres. Il n'est pas même bien certain que les Cantabres aient jamais subi la domination impériale. Au vi[e] siècle de notre ère ils étaient encore païens; ce ne fut qu'au viii[e] siècle que les missionnaires chrétiens eurent accès dans leurs vallées. « On ignore, dit M. Fauriel, quels étaient leurs dieux, leurs croyances et leur culte; mais il y a apparence qu'ils professaient le polythéisme des populations ibériennes de la Gaule, dont on a récemment trouvé divers monuments dans les Pyrénées. — M. Guillaume de Humboldt a fait connaître, il y a peu d'années, un chant basque que les érudits du pays n'hésitent pas à regarder comme aussi ancien que le fait auquel il se rapporte, et qui est un épisode des guerres des Cantabres contre les Romains. Ce chant montagnard paraît être un vrai chant primitif; il fut trouvé en 1590 par Ibanez de Ibarguen, savant biscayen chargé de visiter les archives du pays; il était écrit sur une feuille de vieux parchemin tout rongé des vers, et consistait en un grand nombre de couplets dont Ibanez n'en

bord à un chef unique fut ensuite partagé entre plusieurs chefs indépendants les uns des autres et jouissant de l'autorité supérieure dans leurs petits royaumes ou districts, avaient sans doute emprunté aux Gaulois leurs aïeux quelqu'une de ces constitutions où le pouvoir est confié à un magistrat

copia que seize (il en reste seulement quatorze, deux de ces couplets étant illisibles). La copie d'Ibanez est restée inédite jusqu'en 1817, époque où M. de Humboldt en ayant fait la découverte la publia dans le *Mithridate* d'Adelung, en supplément à un article sur la langue basque. Ce chant nous paraît assez curieux et assez important par son antiquité pour que nous croyions devoir en reproduire le texte et la traduction littérale faite par M. Fauriel.

Voici une note publiée par ce savant, d'après l'écrit de M. de Humboldt, et qui explique à quelle occasion ce chant a été composé.

Auguste ayant fait la guerre aux Cantabres et les ayant vaincus, ceux-ci, sous le commandement d'Uchin, leur chef, se retirèrent sur une haute montagne, où les Romains les bloquèrent, dans l'espoir de les contraindre à se rendre en leur coupant les vivres. Cette espèce de blocus dura, dit-on, plusieurs années, et se termina par une paix glorieuse pour les Cantabres.

D'après les traditions du pays, le général cantabre Uchin serait allé, après la paix, s'établir en Italie, où il aurait fondé la ville d'*Urbino*. Ces traditions ne méritent certainement aucune foi; mais il est pourtant singulier, comme l'observe M. de Humboldt, que le nom d'*Urbino* (Urbinum) soit un mot basque qui signifie *ville entre deux eaux*, et qu'il y ait en Biscaye une ville d'Urbina. Après le départ d'Uchin, les Cantabres se donnèrent un autre chef nommé Lecobidi. Tels sont, vrais ou faux, les événements auxquels le chant qui suit fait très vaguement et très obscurément allusion.

Le premier couplet n'appartient point au sujet; il se rapporte à une vieille histoire basque, d'une étrange ressemblance avec celle du meurtre d'Agamemnon. Il y eut, selon cette tradition, en Biscaye, un chef très brave et fort aimé nommé *Lelo*. Ce chef ayant été obligé de faire une expédition de guerre en pays étranger, un certain *Zara* profita de son absence pour séduire sa femme *Tota*. Lelo, son expédition terminée, étant revenu chez lui, les deux amants se concertèrent pour le tuer. Le crime fut découvert et fit du bruit: il fut décidé dans l'assemblée du peuple que les deux coupables seraient à jamais bannis du pays. Quant à Lelo, il fut ordonné que, pour honorer sa mémoire et perpétuer les regrets de sa mort, tous les chants nationaux commenceraient par un couplet de lamentation sur lui. Si singulière que puisse paraître cette histoire, il y a un proverbe basque qui s'y rapporte et semble en attester sinon la vérité du moins la popularité. *Betico Leloa!* (c'est) *l'éternel Lelo!* ou, *éternel comme Lelo!* dit-on de toute chose trop répétée. — M. de Humboldt cite en outre le refrain d'une vieille chanson en l'honneur de Lelo.

I.	I.
Lelo! il Lelo;	(O) Lelo! Lelo (est) mort;
Lelo! il Lelo	(O) Lelo! mort (est) Lelo,
Leloa! Zarac	(O) Lelo! Zara
Il Leloa!	A tué Lelo!
II.	II.
Romaco arotzac	Les étrangers de Rome
Aleguin, eta	Veulent forcer la Biscaye, et
Vizcaiac daroa	La Biscaye élève
Causoa.	Le chant de guerre.
III.	III.
Octabiano	Octavien (est)
Munduco jauna,	Le seigneur du monde;
Lecobidi	Lecobidi (celui)
Vizcaicoa.	Des Biscayens.
IV.	IV.
Ichasotatic,	Du côté de la mer,
Eta leorrez,	Du côté de la terre,
Imini deusco,	(Octavien) nous met
Molsoa.	Le siége (à l'entour).
V.	V.
Leor celaiac	Les plaines arides
Bercac dira,	Sont à eux,
Mendi tantaiac	(A nous) les bois de la montagne,
Leusoac.	Les cavernes.
VI.	VI.
Lecu ironean.	En lieu favorable
Gagozanean,	Nous étant postés,
Norberac sendo	Chacun (de nous) ferme
(Dau) gogoa.	A le courage
VII.	VII.
Bildurric guichi	Petite (est notre) frayeur,
Arma berdinas,	Au mesurer des armes;
Oramaia zu	(Mais) ô notre arche au pain, vous
Guexoa!	(Êtes) mal pourvue!
VIII.	VIII.
Soyac gogorrac	Si dures cuirasses,
Badirituis,	Ils portent (eux),
Narru billosta.	Les corps sans défense
Surboa.	(Sont) agiles.
IX.	IX.
Bost urteco	Cinq ans durant,
Egun gabean	De jour et de nuit,
Gueldi bagaric	Sans aucun repos;
Bochioa.	Le siége (dure).
X.	X.
Guereco bata	Quand un de nous
Il badaguian	Eux tuent;
Bost amarren	Quinze d'eux
Galdua.	(Sont) détruits
XI.	XI.
Aec anis ta	(Mais) eux (sont) nombreux et
Gu guichitala;	Nous petite troupe;
Azquen indigu	A la fin nous faisons
Lalboa.	Amitié.
XII.	XII.
Gueure lurrean.	Dans notre terre
Ta aen errian	Et dans chaque pays
Biroch ain baten	(Il y a) une manière de lier
Zamoa.	Les fardeaux.
XIII.	XIII.
Eein gueyago...	Davantage (était) impossible...
(Le reste manque).	
XIV.	XIV.
Tiber lecua	La ville du Tibre
Gueldico zabal	(Est) vise au loin;
Uchin tamaio	Uchin.....
Grandoja.	(Est) grand.
XV.	XV.
(*Illisible*).	(. . . . .)
XVI.	XVI.
Andi arichac	Des grands chênes
Guesto sindoas	La force s'use
Betigo naiaz	Au grimper perpétuel
Nardoa	Du pic (pivert).

N'y a-t-il pas dans cette vieille *chanson de geste* de la simplicité, de la force et de la poésie?

électif ou héréditaire, assisté d'un conseil composé des notables et des prêtres.—Les Armoricains étaient en grande partie devenus chrétiens; plusieurs évêques existaient dans leur péninsule. Toutefois on peut supposer que la religion druidique y comptait encore des partisans; car il est certain, d'après les *Actes des Conciles,* qu'au VIe siècle, le dieu Terme (qui ressemble beaucoup à un menhir) avait des adorateurs dans les provinces centrales de la Gaule, où la population était beaucoup plus mélangée avec les races étrangères que la population armoricaine, et où le christianisme avait un éclat et une prépondérance dont on ne trouve aucune trace en Armorique.

Les mœurs des classes inférieures de la population armoricaine devaient être pareilles à celles des anciens Gaulois; mais les classes riches et commerçantes, les chefs et les notables avaient une civilisation plus avancée. On a découvert en Bretagne, à diverses époques, des restes d'édifices et de thermes qui attestent des habitudes de luxe et de bien être empruntées aux mœurs gallo-romaines.

Quant aux autres provinces de la Gaule, la législation romaine y régissait encore au Ve siècle la majeure partie des cités; mais, à l'exception des administrations municipales, le mode de gouvernement établi par les empereurs était complétement désorganisé.

La législation se composait des lois diverses et des décisions impériales qui, à dater de 438, avaient été recueillies dans le Code Théodosien. Ces lois et ces décisions servaient de règles à toute la population gallo-romaine, même à celle qui habitait les villes soumises aux Burgundes, aux Visigoths et aux Francs, chacun de ces peuples ayant ses lois et ses coutumes particulières propres seulement aux conquérants.

Le régime municipal, qui, dans les derniers temps de la domination impériale, avait été, par sa corruption même, une cause de misère et d'oppression, avait repris une nouvelle vigueur et s'était en quelque sorte regénéré depuis que cette domination était devenue purement nominale ou avait passé aux peuples barbares.

La Curie était, comme nous l'avons dit (t. I, l. III, ch. IX), un corps municipal composé des plus riches citoyens d'une cité, jouissant, sous le titre de *Décurions* ou *Curiales* de divers priviléges, mais responsables solidairement envers le gouvernement impérial de toutes les recettes et de tous les impôts.

Des magistrats pris dans le sein de la Curie rendaient la justice, administraient les finances, affermaient les terres et percevaient les revenus de la cité. D'autres avaient la police de la voie publique, la surveillance des bains et de la construction des édifices, en ce qui concernait la sûreté, l'ordre et la salubrité. C'étaient là les obligations de la Curie envers la cité.—Les magistrats de la Curie étaient chargés en outre de la levée et de la répartition de l'impôt, tant en argent qu'en produits de la terre, blé, orge et vin; ils étaient aussi préposés à la garde et à la surveillance des dépôts de subsistances, d'habillements, d'armes, que l'État formait pour les besoins de l'armée, ainsi que du service des *mansions* ou étapes militaires sur les grandes routes de l'Empire. C'étaient là les obligations de la Curie envers le gouvernement.

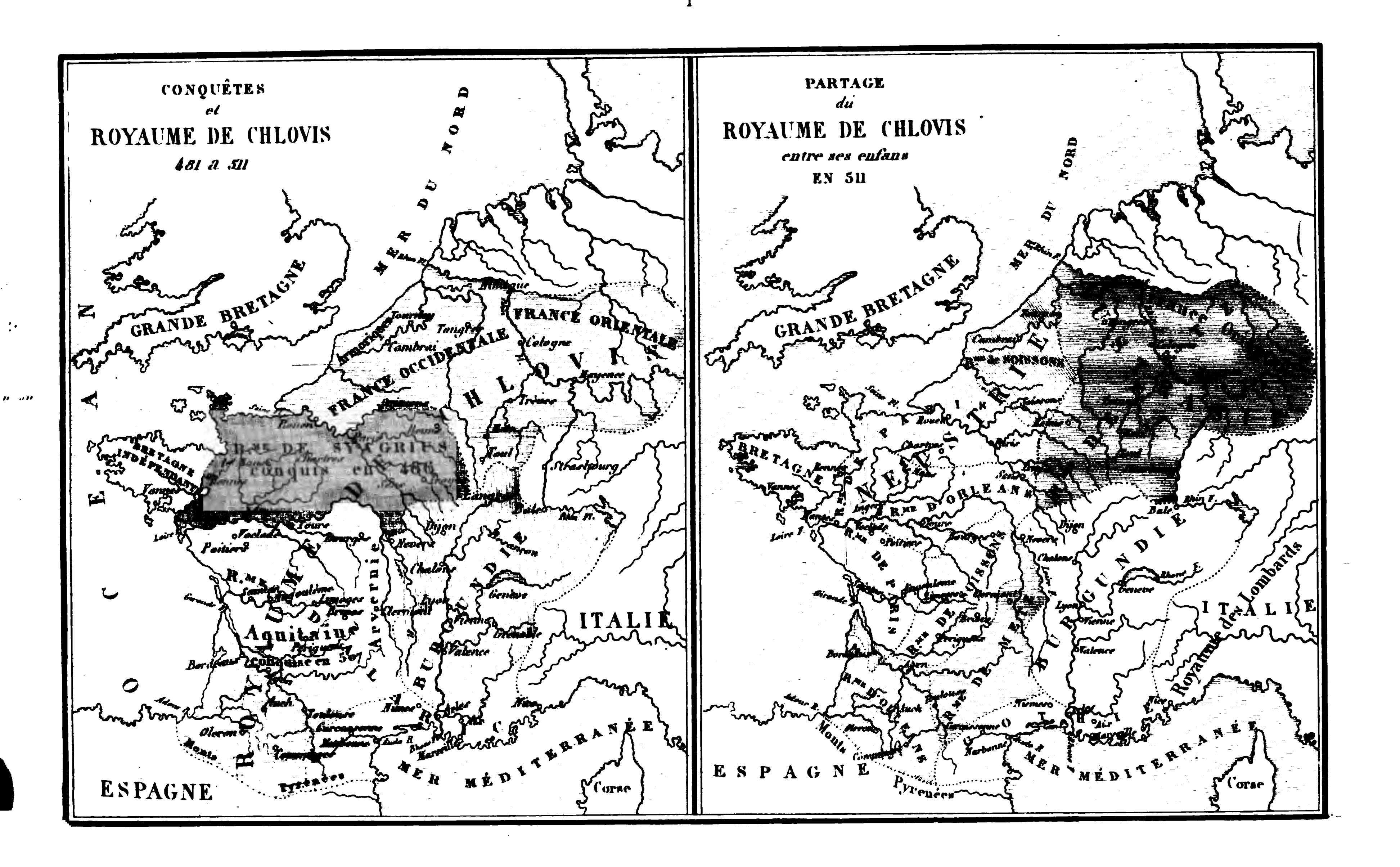
On a vu (t. I, pages 320 et 321) comment la dignité curiale ou le décurionat, considéré d'abord comme un privilège et un honneur, devint successivement la plus triste et la plus pesante des servitudes : déjà à la fin du IVe siècle, de malheureux décurions réduits au désespoir, abandonnaient leurs biens à l'État et s'enfuyaient dans les bois et dans les lieux déserts. On avait été réduit, afin de compléter le corps des décurions, à recourir à des expédients qui avilissaient la Curie. Ce qui avait été un honneur devint un châtiment auquel furent condamnées plusieurs catégories de malheureux, livrés sans défense au mépris et à la tyrannie de la société. Ainsi la Curie comprenait de droit : les individus nés d'une femme libre et d'un esclave; les clercs jugés indignes des fonctions sacerdotales; des enfants mineurs; des hommes flétris par les tribunaux : cela n'empêchait pas que, dans un grand nombre de villes, les décurions hors d'état de supporter les charges qui pesaient sur eux, ne recherchassent encore dans la fuite un moyen de s'en affranchir.

Le Défenseur.—L'Évêque.

Vers l'an 365, dans le but de relever la Curie et de mettre un terme à une situation intolérable, on institua, sous le titre de *defensor* (défenseur), un officier chargé de protéger tout opprimé, le peuple et les contribuables contre les exactions de la Curie, et la Curie elle même contre les exigences arbitraires des officiers de l'Empire. Cet officier, qui prenait indifféremment le titre de défenseur de la cité, ou défenseur du peuple, devait être choisi hors de la Curie par la réunion générale des citoyens, des décurions et du clergé. Dans le Ve siècle, cet office de défenseur, noble patronage, devint une attribution de l'épiscopat.

Déjà, par divers édits, les évêques avaient obtenu une grande part dans l'administration des affaires publiques. Constantin leur avait accordé en certains cas l'autorité judiciaire. Ils obtinrent ensuite une sorte de suprématie sur les magistrats ordinaires. De nouveaux édits impériaux accrurent leurs priviléges.

I



CONQUÊTES
et
ROYAUME DE CHLOVIS
481 à 511
MER DU NORD
GRANDE BRETAGNE
FRANCE ORIENTALE
FRANCE OCCIDENTALE
Cologne
Tongres
Cambrai
Tournay
Mayence
Trèves
Strasbourg
Toul
Reims
Paris
Soissons
R.ME DE SYAGRIUS
conquis en 486
BRETAGNE INDÉPENDANTE
Rennes
Vannes
Nantes
Tours
Poitiers
Vouglé
Bourges
Dijon
Nevers
Châlons
Lyon
Vienne
Valence
Genève
Besançon
Bâle
Limoges
Angoulême
Saintes
Clermont
Périgueux
Aquitaine
conquise en 507
Bordeaux
Auch
Toulouse
Carcassonne
Narbonne
Nîmes
Arles
Marseille
Aix
Nice
Grenoble
Oleron
Monts
Pyrénées
ESPAGNE
ITALIE
Corse
MER MÉDITERRANÉE
OCÉAN
BURGUNDIE
R.ME DES VISIGOTHS
CHLOVIS
Arvernie
PARTAGE
du
ROYAUME DE CHLOVIS
entre ses enfans
EN 511
MER DU NORD
GRANDE BRETAGNE
BRETAGNE
NEUSTRIE
R.ME DE SOISSONS
R.ME D'ORLÉANS
R.ME DE PARIS
R.ME DE SOISSONS
R.ME DE METZ
R.ME D'ORLÉANS
BURGUNDIE
Royaume des Lombards
ITALIE
Cambray
Rouen
Chartres
Le Mans
Angers
Vannes
Rennes
Tours
Poitiers
Bourges
Nevers
Sens
Troyes
Dijon
Bâle
Genève
Lyon
Vienne
Valence
Angoulême
Limoges
Clermont
Périgueux
Bordeaux
Agen
Toulouse
Carcassonne
Narbonne
Nîmes
Arles
Aix
Marseille
Nice
Corse
ESPAGNE
Pyrénées
MER MÉDITERRANÉE

GAULE FRANQUE
partagée
ENTRE LES ENFANTS DE CHLOTAIRE
en 562

Saxons Thuringes
Austrasie
France Orientale
ROYAUME D'AUSTRASIE
Rme de SOISSONS
OU de NEUSTRIE
ROYAUME DE PARIS
Bretagne
ROYAUME D'ORLÉANS
Bourgogne
Alemannie
AQUITAINE
Provence
SEPTIMANIE aux Goths
ITALIE
ESPAGNE GOTHIQUE

GAULE FRANQUE
au commencement
DE LA 2E RACE
752 a 768.

Saxons
Thuringes
France Orientale
DUCHÉ D'AUSTRASIE
ÉTATS DE
Austrasie
France Occidle
Neustrie
Bretagne
ROYAUME DE PEPIN
Alemannie
Bourgogne
Lombardie
ÉTATS DE WAIFER
AQUITAINE
VASCONIE
Provence
SEPTIMANIE aux Arabes
ITALIE
ESPAGNE MUSULMANE

Indépendamment de leur participation aux jugements des affaires civiles, ils furent chargés de surveiller et même de dénoncer les juges qui auraient mis de la négligence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils eurent le droit de poursuivre certains actes réputés délits, les jeux de hasard, par exemple. On les appela au partage de l'autorité municipale en les faisant concourir à l'administration et à l'emploi des fonds de la cité, à la perception de l'impôt, à l'inspection des travaux et des édifices publics. Ils intervinrent d'abord dans la nomination des divers agents municipaux, et surtout des officiers qui, sous le titre de *curateurs*, étaient chargés de tout ce qui a rapport à l'achat et à l'administration des subsistances de la cité. Ils furent les dépositaires et les conservateurs des actes concernant ces nominations, enfin ils y présidèrent bientôt eux-mêmes. L'étendue de ces attributions fit comprendre que dans les villes épiscopales l'office de défenseur, que l'élection populaire conférait presque toujours à l'évêque, était une fonction en quelque sorte inutile. Une loi supprima cet office et accrut de ses droits et de ses priviléges les honneurs de l'épiscopat.

Restauration de la Curie.—Excès des Curiales.

Quand, par suite de la dislocation de l'empire romain, la domination impériale cessa, comme nous l'avons dit, d'être réelle, pour devenir nominale, les Curies de la Gaule n'eurent plus à supporter les impôts destinés à entretenir les armées de l'Empire et de la cour des Empereurs; leur condition devint meilleure, et c'est sans doute à cette situation plus prospère que l'on dut de voir renaître dans la Gaule et même se multiplier les curies dont les membres, peu de temps auparavant, n'avaient d'autres ressources que de s'associer pour aller vivre de brigandages dans les forêts. La Curie était une institution protectrice quand, libre de toute charge étrangère, elle se bornait à assurer la salubrité et l'ordre dans la ville, ainsi qu'une équitable perception des impôts et une régulière administration des revenus. Des curies s'établirent donc, non-seulement dans les petites villes, mais même jusque dans les villages. L'institution néanmoins faillit périr par un nouvel excès. Partout où il n'existait aucune autorité supérieure, capable d'arrêter leurs extorsions, les décurions, n'ayant plus à redouter la surveillance des officiers impériaux, devinrent de petits tyrans occupés à dévorer la substance des veuves et des orphelins, et se montrèrent de nouveau fiers de leur titre qui les rendait honorés et puissants [1].

[1] SALVIAN. *De Gub. Dei*, l. V.

Juste influence du clergé.—Monastères de Lérins et de Saint-Victor.—Monuments religieux.

Il ne faut pas s'étonner de l'influence du clergé dans la société gallo-romaine. La masse de la population était alors attachée avec ardeur à la religion catholique qui formait dans la Gaule, depuis les invasions des Barbares, un lien aussi puissant que celui de la nationalité. Les conquérants suivaient des religions ennemies; les Francs étaient sectateurs d'Odin; les Burgundes et les Visigoths avaient adopté l'hérésie d'Arius.—Le clergé gaulois se recommanda au peuple par la guerre longue et persévérante qu'il fit à l'Arianisme. Il défendait en effet la foi nationale. Les prêtres se montraient d'ailleurs dignes du respect de tous par la gravité de leurs paroles, la pureté de leurs mœurs et la charité de leurs actes. Les évêques surtout, qui n'étaient élevés à cette dignité que par une élection à laquelle les fidèles de toutes les conditions avaient droit de prendre part, étaient véritablement les représentants des intérêts populaires. La défense de ces intérêts faisait leur force et assurait leur pouvoir. Dépositaires des croyances, dispensateurs des espérances et des consolations, ils étaient les patrons politiques de ceux auxquels ils enseignaient les dogmes de la religion et prêchaient la foi. Leur autorité était ainsi doublement puissante et vénérée.

Dans les premiers temps, les évêques de la Gaule furent des étrangers, des Romains, des Italiens et des Grecs; mais au ve siècle les membres du corps sacerdotal étaient presque tous des Gallo-Romains. Les uns avaient quitté la vie monastique pour l'épiscopat; les autres sortaient de familles qui, depuis plusieurs siècles mêlées aux affaires politiques, étaient considerées comme les plus illustres du pays; quelques-uns avaient même abandonné de hautes magistratures civiles ou d'importants offices impériaux pour se livrer aux fonctions ecclésiastiques. Ils administraient ainsi au nom du Christ les peuples qu'ils avaient gouvernés au nom de l'Empereur.

Au ve siècle, il n'existait encore dans la Gaule que deux monastères. Tous les deux ont obtenu une grande renommée; l'un, fondé par saint Honorat sur un îlot aride du golfe d'Antipolis (Antibes), est le monastère de Lérins; l'autre, établi dans la cité même de Massalie (Marseille), par Cassien, pieux solitaire sorti des déserts de la Thébaïde, fut placé sous l'invocation de saint Victor, pape et martyr, et adopta les règles des monastères d'Orient. Dès leur origine, ces deux monastères devinrent des écoles célèbres de théologie et de philosophie, où se formèrent les ecclésiastiques les plus distingués de la Gaule par le talent et par le savoir. C'étaient en quelque sorte des *universités* chrétiennes.

On y compta à la fois jusqu'à cinq mille moines ou étudiants. — Les abbés et les savants professeurs réunis dans ces cloîtres devinrent pour la plupart d'illustres évêques. Saint Hilaire (d'Arles), saint Eucher, Faustus, Vincent, Lupus, Salvien, et un grand nombre d'écrivains célèbres dans les annales de l'Église, en sont sortis.

Les évêques, choisis dans les hautes classes de la société, étaient généralement versés dans les lettres profanes. Si, comme les doctes enfants de Saint-Victor et de Lérins, ils ne prenaient pas aux luttes théologiques destinées à raffermir la foi chrétienne ébranlée par les hérésies une part très active, ils rendaient néanmoins des services réels à l'Église. Ils étaient pour la plupart fort riches, et ils consacraient leurs richesses à soulager par des aumônes les misères publiques et privées, à réparer par des largesses les désastres de la guerre, et ceux des intempéries des saisons. Amateurs éclairés des arts, ils faisaient bâtir de nouveaux oratoires, réparaient ou décoraient les anciennes basiliques et dotaient les églises de revenus destinés à assurer le service divin.

Il n'existe plus aujourd'hui que de rares monuments de l'architecture religieuse au ve et au vi^e siècles ; ce sont, à quelques exceptions près, des débris mutilés par le temps et par les hommes. Les édifices les moins dénaturés par les restaurations postérieures à leur construction se trouvent à Arles, à Clermont, à Toulouse et dans quelques autres villes des provinces centrales et méridionales de la Gaule ; on y remarque des formes architecturales lourdes, des ornements disgracieux, pauvres, et une exécution sculpturale grossière ; néanmoins l'ensemble de ces monuments a un caractère de simplicité et de grandeur qui convient à des édifices religieux.

Travaux du Clergé. — Hérésies. — Pélagianisme.

Un historien moderne a rendu un hommage juste et mérité aux lumières et aux travaux du clergé gallo-romain. Nous en citerons quelques fragments.

« L'Église gauloise, dit Michelet, ne s'honora pas moins par la science que par le zèle et la charité. La même ardeur avec laquelle elle versait son sang pour le christianisme, elle la porta dans les controverses religieuses. L'Orient et la Grèce, d'où le Christianisme était sorti, s'efforçaient de le ramener à eux, si je puis dire, et de le faire rentrer dans leur sein. D'un côté, les sectes gnostiques et manichéennes le rapprochaient du parsisme ; elles réclamaient part dans le gouvernement du monde pour Ahriman ou Satan, et voulaient obliger le Christ à composer avec le principe du mal. De l'autre, les Platoniciens faisaient du monde l'ouvrage d'un dieu inférieur, et les Ariens, leurs disciples, voyaient dans le Fils un être dépendant du Père. — Les Manichéens auraient fait du Christianisme une religion toute orientale, les Ariens une pure philosophie. Les Pères de l'Église gauloise les attaquèrent également. Au IIIe siècle, saint Irénée écrivit contre les gnostiques : *De l'unité du gouvernement du monde*. Au IVe siècle, saint Hilaire de Poitiers soutint, pour la consubstantialité du Fils et du Père, une lutte héroïque, souffrit l'exil comme Athanase, et languit plusieurs années dans la Phrygie, tandis qu'Athanase se réfugiait à Trèves près de saint Maximin, évêque de cette ville, et natif aussi de Poitiers. Saint Jérôme n'a pas assez d'éloges pour saint Hilaire : il trouve en lui « la grâce hellénique et la hauteur du cothurne gaulois. » Il l'appelle « le Rhône de la langue latine. » « L'Église chrétienne, dit-il encore, a grandi et crû à l'ombre de deux arbres, saint Hilaire et saint Cyprien (la Gaule et l'Afrique).

« Jusque-là l'Église gauloise suit le mouvement de l'Église universelle ; elle s'y associe. La question du manichéisme est celle de Dieu et du monde ; celle de l'arianisme est celle du Christ, de l'homme-dieu. La polémique va descendre à l'homme même, et c'est alors que la Gaule prendra la parole en son nom. A l'époque même où elle vient de donner à Rome l'empereur auvergnat Avitus, où l'Auvergne, sous les Ferréol et les Apollinaire, semble vouloir former une puissance indépendante entre les Goths déjà établis au midi, et les Francs qui vont venir du nord, à cette époque, dis-je, la Gaule réclame aussi une existence indépendante dans la sphère de la pensée : elle prononce par la bouche de Pélage ce grand nom de la *liberté humaine* que l'Occident ne doit plus oublier.

« Pourquoi y a-t-il du mal au monde ? Voilà le point de départ de cette dispute. Le manichéisme oriental répond : *le mal est un dieu*, c'est-à-dire un principe inconnu. C'est ne rien répondre, et donner son ignorance pour explication. Le Christianisme répond : « Le mal est sorti de la liberté « humaine, non pas de l'homme en général, mais « de tel homme, d'Adam, que Dieu punit dans l'hu« manité qui en est sortie. »

« Cette solution ne satisfit qu'incomplétement les logiciens de l'école d'Alexandrie : le grand Origène en souffrit cruellement. On sait que ce martyr volontaire, ne sachant comment échapper à la corruption innée de la nature humaine, eut recours au fer et se mutila. Il est plus facile de mutiler la chair que de mutiler la volonté. Ne pouvant se résigner à croire qu'une faute dure dans ceux qui ne l'ont pas commise, ne voulant point accuser Dieu, craignant de le trouver auteur du mal, et de ren-

trer ainsi dans le manichéisme, il aima mieux supposer que les âmes avaient péché dans une existence antérieure, et que les hommes étaient des anges tombés.... Si chaque homme est responsable pour lui-même, s'il est l'auteur de sa chute, il faut qu'il le soit de son expiation, de sa rédemption, qu'il remonte à Dieu par la vertu. « Que Christ soit « devenu Dieu, disait le disciple d'Origène, le maî« tre de Pélage, l'audacieux Théodore de Mopsueste, « je ne lui envie rien en cela; ce qu'il est devenu, « je puis le devenir par la force de ma nature. »

« Cette doctrine, toute empreinte de l'héroïsme grec et de l'énergie stoïcienne, s'introduisit sans peine dans l'Occident, où elle fût née sans doute d'elle-même. Le génie celtique, qui est celui de l'individualité, sympathise profondément avec le génie grec. L'Église de Lyon fut fondée par les Grecs, ainsi que celle d'Irlande. Le clergé d'Irlande et d'Écosse n'eut pas d'autre langue pendant longtemps. Jean le Scot ou l'Irlandais renouvela les doctrines alexandrines au temps de Charles-le-Chauve.

« L'homme qui proclama au nom de l'Église celtique l'indépendance de la moralité humaine ne nous est connu que par le surnom grec de *Pelagios* (l'Armoricain, c'est-à-dire l'homme des rivages de la mer). On ne sait si c'était un laïque ou un moine. On avoue que sa vie était irréprochable. Son ennemi, saint Jérome, représente ce champion de la liberté comme un géant; il lui attribue la taille, la force, les épaules de Milon le Crotoniate. Il parlait avec peine, et pourtant sa parole était puissante. Obligé, par l'invasion des Barbares, de se réfugier dans l'Orient, il y enseigna ses doctrines, et fut attaqué par ses anciens amis, saint Jérome et saint Augustin. Dans la réalité, Pélage, en niant le péché originel, rendait la rédemption inutile et supprimait le Christianisme. Saint Augustin qui avait passé sa vie jusque-là à soutenir la liberté contre le fatalisme manichéen, en employa le reste à combattre la liberté, à briser l'orgueilleuse au risque de l'anéantir....

« Ce n'était pas sans raison que le grand évêque d'Hippone, le chef de l'Église chrétienne, luttait si violemment contre Pélage. Réduire le Christianisme à n'être qu'une philosophie, c'était le frapper de mort, et lui enlever l'avenir. Qu'eût servi le sec rationalisme des Pélagiens, à l'approche de l'invasion germanique? Ce n'était pas cette fière théorie de la liberté qu'il fallait prêcher aux conquérants de l'Empire, mais la dépendance de l'homme et la toute-puissance de Dieu. Pour adoucir, pour dompter cette fougueuse barbarie, ce n'était pas trop de la toute-puissance religieuse et poétique du Christianisme. Le monde romain sentait d'instinct qu'il lui faudrait bientôt pour se réfugier l'ample sein de la religion. C'était son espoir et son unique asile, lorsque l'Empire, qui s'était dit éternel, s'en allait à son tour avec les nations vaincues.

« Aussi le pélagianisme, accueilli d'abord avec faveur, et même par le pape de Rome, fut bientôt vaincu par la grâce. En vain il fit des concessions, et prit en Provence la forme adoucie du semi-pélagianisme, essayant d'accorder et de faire concourir la liberté humaine et la grâce divine. Malgré la sainteté du breton Faustus, évêque de Riez, malgré le renom des évêques d'Arles et la gloire de cet illustre monastère de Lérins, qui donna à l'Église douze archevêques, douze évêques et plus de cent martyrs, le mysticisme triompha. A l'approche des Barbares, les disputes cessèrent, les écoles se fermèrent et se turent. C'était de foi, de simplicité, de patience, que le monde avait besoin. »

Classes sociales.—La Noblesse.—Le Peuple (Populus et Plebs). Les clients et les colons.—Les esclaves.

Si le clergé formait une classe à part dans la société gallo-romaine, ce n'était que par son crédit et par son instruction, car, par l'origine de ses membres, il tenait à toutes les classes et proclamait tous les hommes, depuis le maître jusqu'à l'esclave, égaux devant Dieu et frères en Jésus-Christ.

La masse de la population présentait trois divisions principales : 1° les hommes libres (nobles et plébéiens); 2° les hommes placés dans une dépendance volontaire ou forcée, tels que les clients et les colons; 3° enfin ceux qui, comme les esclaves, ne jouissaient d'aucune liberté.

La noblesse se subdivisait en deux classes : la noblesse impériale et la noblesse municipale. La première comprenait les descendants des anciens chefs gaulois et les familles qui, favorisées par le choix de l'Empereur, avaient fourni à l'Empire des consuls, des sénateurs, des préfets du prétoire, des maîtres des milices, des tribuns militaires, etc. La seconde était composée des magistrats sortis de la classe des décurions, qui avaient joui des dignités et des honneurs des municipes.

La population plébéienne libre se divisait aussi en deux classes. L'une, désignée par le nom de *populus*, comprenait toute la population libre qui n'appartenait pas à la Curie. L'autre, désignée par le nom de *plebs*, formait la populace des cités, et se composait des hommes des autres classes que la misère, fruit de l'inconduite ou de malheurs immérités, avait fait descendre de leur position première.

Les clients étaient ces hommes libres, ces petits propriétaires qui, pour éviter une ruine imminente ou une oppression contre laquelle ils ne pouvaient se défendre, avaient placé leurs personnes et leurs propriétés sous le patronage de quelque homme

puissant qui les couvrait de sa protection, et vis-à-vis duquel ils se trouvaient dans une sorte de dépendance individuelle. Les affranchis, attachés par le lien de la reconnaisance à leurs anciens maîtres, étaient naturellement compris dans cette catégorie.

Les colons, qu'on nommait aussi tributaires (*tributarii*), étaient de véritables fermiers, tenus seulement de rendre au possesseur de la terre qu'ils cultivaient une portion déterminée des produits; mais ils étaient, eux et leurs enfants, héréditairement attachés au sol, et censés en faire partie; le propriétaire pouvait les vendre, mais avec le sol, et non à part. Il n'avait pas le droit de les expulser de leur champ, ni d'augmenter la rente exigée d'eux et primitivement stipulée. Le colon, bien qu'attaché à la glèbe, n'était pourtant pas serf, car il travaillait pour son compte particulier. Il avait intérêt à tirer de la terre tout ce qu'elle pouvait donner; son sort, décidé par le contrat primitif entre le premier colon et le premier possesseur, ne dépendait plus des héritiers de celui-ci. Enfin la loi le reconnaissait pour libre et le traitait comme tel; toutefois, quoique libre, il pouvait être affranchi comme l'esclave, et, ce qui prouve l'infériorité de sa condition, cet affranchissement était reputé un bienfait [1].

[1] Une classe analogue à celle des colons gallo-romains existe encore dans les départements formés de l'ancienne province de Bretagne, où son existence remonte à l'époque qui nous occupe.—Voici ce que nous lisons dans les *Notions historiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, par M. Habasque, juge à Saint-Brieuc.

«Il y a dans les campagnes quatre classes bien distinctes, savoir : celle des journaliers et ouvriers, celle des *convenanciers* ou propriétaires fermiers et celle des propriétaires.—Il y a des convenanciers qui demeurent sur leur tènement depuis des siècles; je ne serais même pas surpris que, dans la partie du département autrefois régie par l'usement de Rohan, on ne trouvât telle famille qui habite le même lieu depuis les migrations des Bretons dans l'Armorique; et pourtant, d'après cet usement, la reversion du tènement s'opérait en faveur du propriétaire ou seigneur lorsque le convenancier mourait sans laisser d'héritier direct.—Ce qui contribuait à la perpétuité des familles dans cet usement, c'est que, par un principe contraire en apparence à celui qui régissait la noblesse, mais qui, en dernière analyse, conduisait au même résultat, on ne morcelait pas la terre à la mort du père commun, et les droits superficiels passaient en entier au plus jeune des enfants mâles, que dans le pays on nommait le *minou*.

«Baudouin (*Institutions convenancières*) donne pour raison que dans l'intérieur de la Bretagne, où les landes sont immenses, même aujourd'hui, les colons pères de famille, appelés de toutes parts pour recevoir de nouvelles investitures à domaine congéable, y envoyaient leurs aînés, ou les occupaient à la garde des troupeaux nombreux qu'ils nourrissaient dans les vastes pâtis du pays, de sorte que les garçons les plus jeunes recevaient ordinairement la terre paternelle où ils étaient restés. Cet ordre de succession parut également avantageux au seigneur : il fut donc érigé en règle générale...

«Selon l'opinion la plus probable, cette tenure prit naissance dans le ve et le vi^{e} siècles...

«Le pays n'était point peuplé, et les seigneurs donnèrent aux émigrants des terres à cultiver, à la condition qu'ils conserveraient la propriété du fonds, qu'on leur paierait une contribution annuelle, et qu'ils pourraient à volonté congédier le colon convenancier, en lui remboursant les améliorations qu'il aurait faites *.

«L'effet de ces conventions fut tel, que des terrains en friche, des landes, des sols que l'on ne croyait propres à aucune culture, devinrent fertiles, et produisirent des grains, du fourrage, des bois; et je n'hésite pas à ranger le domaine congéable au nombre des principales causes qui ont concouru à enrichir la Basse-Bretagne.

«Si l'on veut s'assurer encore mieux combien cette tenure est favorable à l'agriculture, surtout depuis qu'on l'a dégagée des obstacles qui l'entouraient, et qu'on a fait disparaître la corvée et les autres redevances et usages entachés de féodalité, que l'on parcoure les pays d'usement, on y verra des paysans plus aisés, des terres mieux cultivées, des bâtiments parfaitement entretenus, et à quoi le doit-on? à la certitude qu'a le colon, si on le congédie, d'être complétement remboursé, jusqu'au dernier jour de son bail, de ses soins, de ses dépenses et de ses améliorations, à la différence du fermier ordinaire, qui se garde de continuer jusqu'au dernier jour des améliorations et une active culture, dont il craint naturellement de ne pas profiter, et qui pourraient n'être utiles qu'à ses successeurs; d'où naît un préjudice notable pour l'agriculture, pour les particuliers et pour la chose publique.

«Un convenancier peut encore espérer que son travail et son économie le mettront en état, un peu plus tôt, un peu plus tard, d'acquérir une propriété plus ou moins étendue, peut-être même le fonds de sa tenue. C'est ce que nous voyons chaque jour; et l'on ne saurait nier que depuis quarante ans un quart au moins des colons n'ait consolidé.»

* La faculté de provoquer le congément (ou de recouvrer son indépendance agricole) a été étendue au colon par une loi de 1791.

Condition des esclaves. — *Ergastula*.—Amélioration du sort des esclaves par le Christianisme.

Dans la société gallo-romaine, comme dans la société romaine, l'esclavage était la pire de toutes les conditions.

Quand les hommes commencèrent à adopter l'usage de se faire servir par des esclaves, ils se montrèrent d'abord humains avec eux. La loi considérait bien l'esclave comme *une chose*: si quelqu'un tuait l'esclave d'autrui, la seule peine encourue était d'en rembourser la valeur; mais alors, dans la maison du propriétaire, l'esclave était traité comme un des membres de la famille. Le propriétaire ne prenait pas encore le nom de maître (*dominus*); il s'appelait, même par rapport aux esclaves, père de famille (*pater familias*); il était chez lui, comme à l'égard de ses enfants, magistrat souverain. «Caton l'Ancien, dit Plutarque, mangeait avec ses esclaves; il était néanmoins envers eux observateur des anciennes coutumes. Il jugeait l'esclave qui avait commis un crime digne de mort, en présence de tous ses compagnons d'esclavage, et s'il était condamné, il le faisait mourir devant eux.» Le maître pouvait en effet, d'après la loi, traiter ses esclaves à sa fantaisie, il avait sur eux droit de vie et de mort.

Les Empereurs avaient successivement rendu de nombreux édits pour améliorer la condition des esclaves; mais la société des hommes libres avait pour eux un mépris qui devait rendre la protection

des lois peu efficace. La définition de l'esclave était *non tam vilis quam nullus* (moins vil que nul). L'esclave qui n'était pas maître de sa personne, ne pouvait rien posséder, il n'acquérait qu'au profit de son maître. Les conditions imposées pour la vente des esclaves, étaient les mêmes que celles pour la vente du bétail; «ceux qui vendent des es- «claves (ou des chevaux) doivent déclarer aux «acheteurs leurs défauts, leurs vices ou leurs mala- «dies, etc.» Le possesseur d'un esclave pouvait le condamner aux bêtes, le vendre aux gladiateurs, le forcer à des actions infâmes. Les esclaves malades étaient abandonnés ou assommés comme des *animaux* inutiles. Si un esclave tuait son maître, on faisait périr avec le coupable tous ses compagnons innocents.

Quand l'inégalité des fortunes eut concentré les propriétés entre les mains d'un petit nombre d'hommes, le nombre des esclaves s'accrut. Ceux que les riches et les nobles conservaient par luxe dans l'intérieur de leurs palais, jouissaient peut-être ainsi qu'il arrive aujourd'hui aux domestiques des grandes maisons, de toutes les commodités de la vie, et d'un bien être poussé jusqu'à la délicatesse; mais le sort des esclaves destinés aux travaux pénibles de l'agriculture n'en était que plus rigoureux.

Les travaux agricoles n'étaient d'ailleurs pas les seuls qui fussent confiés aux esclaves. Dans le but de tirer d'eux un plus grand produit, les maîtres appliquaient ces infortunés à l'exercice de différents métiers, d'arts industriels et même de beaux arts, usage qui accroissait la misère des citoyens pauvres, auxquels les moyens d'existence par le travail étaient ainsi enlevés.

Pour distinguer les esclaves des hommes libres, on leur faisait couper les cheveux d'un seul côté de la tête. Parfois aussi on leur imprimait une marque au front avec un fer rouge.

Les esclaves ne se mariaient point, et les naissances accidentelles que le rapprochement des deux sexes amenait parmi eux ne pouvaient suffire à en entretenir le nombre. Cette classe d'infortunés se renouvelait donc au moyen de prisonniers de guerre achetés au loin, ou de citoyens jadis libres et qui, réduits à l'impossibilité de payer leurs dettes, étaient vendus par leurs créanciers. Les esclaves, ayant une telle origine, devaient être disposés à recouvrer leur liberté par la fuite. Pour les empêcher de fuir, on les faisait travailler enchaînés, et quand le travail des champs était fini, on les enfermait dans des espèces de prisons souterraines nommées *ergastula*, où l'air n'arrivait que par une étroite lucarne, et où ils dormaient, toujours enchaînés.

Les *ergastula* donnèrent lieu à des actions effroyables. Des vendeurs d'esclaves, misérables sans morale et sans pitié, faisaient aux hommes libres une chasse infâme; cherchaient à les surprendre et les faisaient traîner dans ces prisons d'où ils ne revenaient jamais à la lumière. Cicéron parle d'un jeune homme, fils d'une riche veuve, tombé ainsi entre les mains d'un sénateur, et qui avait été renfermé dans un *ergastulum*. Ce brigandage horrible était assez commun pour que les Empereurs aient dû ordonner plusieurs fois de fouiller les *ergastula*. On aura une idée de ce qui pouvait se passer dans les provinces par le récit d'un événement arrivé sous le règne du grand Théodose, dans la capitale même de l'Empire.

«Il existait à Rome de grands édifices où se trouvaient les moulins et les fours qui servaient à moudre la farine et à cuire le pain distribué au peuple. Plusieurs cabarets s'étaient élevés auprès de ces maisons; des femmes publiques attiraient les passants dans ces cabarets; ils n'y étaient pas plutôt entrés qu'ils tombaient par des trappes dans des souterrains. Là ils demeuraient prisonniers le reste de leur vie, contraints à tourner la meule, sans que jamais leurs parents pussent savoir ce qu'ils étaient devenus. Un soldat pris à ce piége, s'arma de son poignard, tua ses détenteurs et s'échappa. Théodose fit raser les édifices qui couvraient ces repaires[1].»

Tous les édits des empereurs prouvent combien il était commun de voir des maîtres durs et cruels. Néanmoins il se trouvait aussi de bons maîtres, qui avançaient à leurs esclaves un petit pécule, et se plaisaient à les voir s'enrichir, en faisant fructifier ce capital, par l'agriculture, par la pratique des arts mécaniques, ou par le commerce. Ensuite ces maîtres rendaient la liberté soit gratuitement, soit pour un prix modéré à ceux que leur industrie avait mis en état de se racheter et de vivre indépendants.

Les nombreux monuments élevés, les uns par des esclaves et des affranchis reconnaissants à la mémoire de leurs maîtres et de leurs patrons, les autres, par des maîtres et des patrons aux esclaves et aux affranchis qu'ils affectionnaient, prouvent qu'il y eut dans l'antiquité beaucoup de pareils maîtres[2]. Le nombre s'en accrut surtout à l'époque où les principes du christianisme dominèrent dans la Gaule. L'influence du clergé ne fut pas assez grande, sans doute, pour faire abolir immédiatement l'esclavage et rendre aux infortunés, dont il proclamait l'égalité avec les autres hommes, leur li-

[1] SOCRATE (continuateur de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe), l. v, c. XVIII.

[2] Gruter, dans son important ouvrage intitulé *Corpus inscriptionum*, a recueilli un grand nombre de monuments et d'inscriptions de ce genre, sous les titres de : *Affectus servorum et libertorum erga patrones*, et de : *Affectus dominorum et patronorum erga servos et libertos*.

berté originelle; mais, stimulés par ses exhortations, les chrétiens fervents affranchissaient fréquemment leurs propres esclaves et en achetaient même d'autres pour les affranchir.

Noblesse gallo-romaine.—Sa richessé.—Son luxe.

S'il est possible de déterminer quels étaient au ve siècle les éléments de la population gallo-romaine, il n'est pas aussi facile de faire connaître la condition morale des diverses classes qui la composaient.

Les hautes classes sont les seules sur la vie, les mœurs et les idées desquelles on ait quelques rares documents, disséminés principalement dans les écrits de Sidoine Apollinaire et de Salvien.

Malgré les dévastations commises par les Barbares, et malgré les pillages, suite des invasions, les nobles Gallo-Romains, possesseurs d'immenses territoires, avaient conservé de grandes fortunes. Ils aimaient les arts, les édifices somptueux, les vêtements magnifiques. Un simple citoyen d'Arles, que le poëte Sidoine ne signale pas comme un homme extraordinairement riche, ayant eu l'honneur d'offrir un repas à Majorieu, reçut l'Empereur et sa suite dans une salle de festin dont les murailles étaient décorées de tapisseries peintes d'Assyrie et de Perse; les lits des convives étaient couverts d'étoffes de pourpre; les tables surchargées de vases d'argent ciselés, et entourées de nombreux esclaves disposés pour tous les besoins du service.

De simples particuliers, enrichis par un commerce actif, bâtissaient des temples et des monuments dont le prix aurait absorbé les revenus de toute une ville. Le célèbre monument d'Igel, près de Trèves[1], haute et vaste tour carrée, de soixante-cinq pieds d'élévation, décorée de pilastres et de sculptures sur toutes ses faces, est le tombeau d'un négociant trévire, *Secundinus Securus*. On remarquera sans doute que ce nom est romain : c'est qu'aux ive et ve siècles, par une recherche vaniteuse, la plupart des nobles Gaulois, abandonnant leurs noms antiques, avaient adopté des surnoms latins ou grecs. Theoplastes, Pegasius, Fortunalis, Tonantius, etc., sont des noms qu'on voit figurer fréquemment dans les écrits et les inscriptions du temps.

Villas, maisons de campagne.—Constructions.—Bains.

« A l'exemple de leurs devanciers, dit M. Fauriel[2], les nobles Gallo-Romains du ve siècle avaient continué de bâtir sur leurs terres de superbes villas, monuments non-seulement de leur opulence, mais de leur goût ou de leurs prétentions en architecture et dans le choix des sites agrestes. Il y a lieu de croire, à la description détaillée que Sidoine nous a donnée de plusieurs de ces villas, qu'elles étaient toutes plus ou moins remarquables par leur magnificence et leur grandeur, toutes situées dans des lieux pittoresques, et ce témoignage est confirmé par les ruines spacieuses de divers édifices romains qui passent pour avoir été des villas. C'était au bord d'un beau fleuve, d'une jolie rivière ou d'un lac, près d'une cascade, au pied d'une colline riante plantée de vignes et d'oliviers, ou d'un monticule couronné de pins et de chênes, que l'on aimait ces sortes d'habitations[1].... »

[1] Voir t. i, pl. xxxvi, p. 394

[2] En analysant les détails donnés par Sidoine Apollinaire sur les mœurs des Gallo-Romains. (Voir *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains.*)

[1] Voici la description que Sidoine Apollinaire a faite dans une de ses lettres (*Lettre à Domitius*, l. ii, c 2.) de sa villa d'*Avitacum* dont les auteurs du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France* (MM. Ch. Nodier, Taylor et de Cailleux) croient qu'il faut chercher l'emplacement sur les bords du lac d'Aïda en Auvergne.

La villa d'Avitacum avait été bâtie par le célèbre Avitus, qui fut empereur d'Occident et beau-père de l'élégant poëte arverne. « Ce domaine, dit Sidoine, m'est plus cher que celui qui me vient de mon père, parce qu'il me vient de ma femme. Dans le sein d'une douce tranquillité nous y vivons, les miens et moi, sous la protection divine...

« Au couchant de notre habitation s'élève une montagne extrêmement escarpée; elle semble être la mère de plusieurs autres : celles-ci sont moins hautes et séparées par une vallée d'environ quatre arpents...

« La maison qui nous sert d'asile a deux façades, l'une au midi, l'autre au nord.—Du côté du sud-est se trouve un édifice consacré aux bains; il est appuyé contre le pied d'un rocher entièrement couvert de bois. Lorsqu'on abat les arbres qui ombragent le rocher, ils roulent et descendent d'eux-mêmes, par des canaux antiques, jusqu'à la bouche de la fournaise où l'on fait chauffer l'eau. La salle des bains est carrée, ainsi que la salle des parfums, et l'une n'est séparée de l'autre que par le demi-cercle d'une grande cuve où l'eau bouillante vient se rendre par des tubes tortueux de plomb flexible qui traversent les murs. Ce lieu est éclairé d'un jour vif, parce que l'abondance de lumiere impose plus de retenue à la pudeur. Auprès est une autre salle où les baigneurs trouvent des eaux plus fraîches et une atmosphère tempérée : elle est aussi belle que les piscines publiques. Le toit qui la couvre est terminé en cône; des quatre angles s'élèvent des flèches revêtues de tuiles; cette salle est carrée, d'une étendue convenable et d'une exacte proportion, de sorte que le service des domestiques n'y cause aucun embarras : elle peut contenir autant de siéges que le bord de la cuve reçoit de baigneurs. L'architecte a percé deux fenêtres à l'endroit où commence la voûte, afin qu'on pût voir le goût avec lequel le plafond est construit.

« Les murs n'y réjouissent les yeux que de l'éclatante blancheur d'un ciment poli. Là ne s'étalent point ces images honteuses destinées à faire briller la beauté indécente des nudités; là ne sont pas figurés ces histrions grotesques à travestissements et à grimaces; là on ne voit pas ces groupes de lutteurs, dont les membres glissants se tordent et s'entrelacent, et dont les mouvements trahissent quelquefois à dessein des formes indécentes. Que vous dirai-je enfin? on n'y remarque rien qu'il soit mieux de ne pas voir. — Quelques vers cependant, qu'on n'est point fâché d'avoir lus une fois sans être tenté de les relire une seconde, peuvent arrêter un instant, sans honte et sans danger, ceux qui entrent dans ce lieu.

« Que si vous me demandez quelles pierres le décorent, vous y chercheriez inutilement ces incrustations variées dont l'effet résulte de l'opposition des marbres de Paros, de Caryste,

« Il fallait à une villa gallo-romaine un portique, un vestibule au moins, un *sacrarium* (apparemment un lieu de solitude et de retraite), un musée et des bibliothèques. Il est aussi question, dans la même villa, de l'habitation d'hiver et de l'habitation d'été. A tout cela on doit ajouter les thermes ; c'é-

de Proconèse, de Phrygie, de Numidie ou de Sparte. On n'y voit pas le sable rouler sur un lit rocailleux à travers les rochers fumants d'Éthiopie et les précipices que rougit la pourpre des coquillages.. Aucuns marbres étrangers n'enrichissent notre demeure; mais nos cellules sont propres et fraîches.

« Un réservoir, ou, si vous aimez mieux parler grec, un *baptistaire*, qui contient environ vingt mille muids d'eau, est placé en dehors de notre *basilique*, dont il est un accessoire; c'est là que vont se rendre, par trois passages voûtés et pratiqués dans la muraille, les eaux dépouillées par la chaleur de tout ce qu'elles renfermaient d'impur. Au milieu de ce réservoir sont des colonnes, que les architectes regardent comme supérieures à tout ce qui existe en ce genre. Six tuyaux venant de l'extérieur amènent dans la piscine des torrents d'eau du sommet de la montagne; ces tuyaux sont terminés par des têtes de lion exécutées avec tant d'art, que le visiteur téméraire recule au premier aspect de la herse de dents qu'elles montrent, de leur crinière qui se hérisse et de la fureur qui paraît animer leurs regards.

« Du portique de la maison, soutenu non par de magnifiques colonnes, mais par de simples piliers arrondis, on découvre, au levant, un beau lac aux eaux tranquilles. Sous le vestibule s'ouvre une longue galerie couverte, qui n'est interrompue par aucun mur de traverse, espèce de crypte qui se rétrécit au bout opposé au vestibule, et forme par sa fraîcheur un endroit très agréable. C'est là que la troupe babillarde des colons et des nourrices vient se reposer sur des bancs de pierre placés à leur usage, et c'est là que, lorsque les miens et moi nous nous sommes retirés pour nous abandonner au sommeil, ils répètent à l'envi leurs rustiques chansons.

« De cette galerie, on entre dans l'appartement d'hiver, où souvent un feu animé remplit d'une suie brune la cheminée tortueuse...

« De l'appartement d'hiver on passe dans une petite salle à manger, d'où l'on découvre presque tout le lac. Au-dessus de ce bâtiment est une plate-forme à laquelle on monte du portique par un escalier large et commode; on y peut jouir en même temps des plaisirs de la table et d'une vue délicieuse.

« De là, les regards suivent les exercices des pêcheurs, soit que ceux-ci gouvernent leurs barques sur les eaux, soit qu'ils y jettent leurs filets, que le liége soutient à la surface, soit qu'ils disposent de distance en distance leurs lignes chargées d'hameçons, auxquels, pour allécher la truite avide, un autre poisson est accroché en guise d'appât.—Rappelez-vous le vieil adage : « C'est par le poisson que le poisson est amorcé et pris. »

« Notre repas fini, nous passons dans un appartement que sa fraîcheur rend agréable l'été, parce qu'exposé au seul Aquilon, il a l'éclat du jour sans souffrir les feux du soleil. — Auprès se trouve un autre petit bâtiment, où les valets assoupis prennent plus souvent place pour sommeiller que pour dormir.

« On goûte ici une sorte de volupté à entendre bruire au milieu du jour le chant craquetant des cigales, et, à la tombée de la nuit, le caquet confus des grenouilles. Les soirées sont animées par la clameur des cignes et des oies sauvages; les nuits, plus silencieuses, ont le chant des coqs, qui rappellent autour d'eux leur famille, et le concert des corbeaux, qui saluent l'aurore d'un triple cri. Au point du jour, c'est le rossignol qui siffle sous les ombrages, ou l'hirondelle qui balbutie ses gazouillements à l'abri de nos toits.—Joignez-y la mélodie pastorale de la flûte à sept trous, sur laquelle les Tityres vigilants de nos montagnes se livrent souvent des combats nocturnes et poétiques au milieu de leurs troupeaux mugissants dans les pâturages, et le son des clochettes que portent les béliers et les taureaux. Ce murmure varié de chants et de voix prêtera à votre sommeil un charme plus doux et un repos plus profond.

« Descendu des portiques, si vous cherchez le lac à travers une aire de verdure, tout près, et ouvert à tous, est un joli bois. Deux immenses tilleuls, qui confondent leurs branches et portent une ombre commune autour de leur double racine, prêtent leur fraîche obscurité au jeu de balle, auquel je m'exerce avec mon cher Ecdicius *, quand il honore ma demeure de ses visites. Ce plaisir dure tant que l'ombre, peu à peu resserrée sous leurs rameaux, n'y rentre pas tout-à-fait, repoussée par le soleil : alors, la paume abandonnée, nous nous délassons au jeu de dés.

« Il me reste à vous faire connaître notre lac. Ce lac coule vers l'orient ; quand les vents soufflent et font enfler ses eaux, il vient mouiller de ses tièdes débordements jusqu'au pied des maisons. L'endroit vers lequel il prend sa source est entièrement inaccessible. Lorsque l'onde est tranquille, de petites barques sillonnent au loin sa surface mobile; mais si le vent du midi s'y précipite en tourbillon, alors il bondit, et l'eau, lancée avec fracas jusqu'à la hauteur de la cime des arbres qui le bordent, retombe en pluie menue.

« Le lac, selon les mesures appelées *nautiques*, a dix-sept stades de long (douze cent trente-neuf toises). Une rivière, dont les flots, brisés contre les rochers, blanchissent d'écume entre leurs écueils, vient y aboutir; cette rivière coule encore au-delà du lac, soit qu'elle le traverse sans mêler ses eaux avec les siennes, soit qu'en effet elles se confondent ensemble. Forcée de s'échapper par de petits conduits souterrains, elle ne perd dans cette rencontre que les poissons qui ont suivi son cours; ceux-ci, entraînés dans une eau plus tranquille, y développent promptement l'embonpoint de leurs chairs roses et de leurs ventres argentés...

« Le lac est à droite inégal, coupé, sinueux, couvert d'ombres et de bois; à gauche, découvert, uni, revêtu d'herbes épaisses. La végétation qui se mire à sa surface au sud-est, en y plongeant le long reflet de ses cimes, lui prête une couleur verte aussi tranchée que s'il la devait aux sables de son lit. Il en est de même à l'orient, où il est également enveloppé d'arbres comme d'une couronne. Il conserve au nord la couleur naturelle de ses eaux.

« Au milieu du lac est une petite île; là s'élève une pyramide au-dessus d'un amas de grès naturellement entassés. Cette pyramide, bâtie avec des bouts de rames enfoncés entre les pierres, est presque entièrement détruite par les courses navales que l'on a faites à l'entour : les bateliers viennent encore dans leurs jeux y faire de joyeux naufrages. Nos pères imitaient autrefois dans ce lieu les naumachies que la superstition troyenne avait établie à *Trapani*.

« Quoique je ne me sois point proposé de vous décrire la campagne, je veux cependant vous en dire quelque chose : elle est féconde en bois épars, émaillée dans ses prairies, opulente dans ses troupeaux, dans ses pâturages et dans ses bergers... »

Ce tableau des mœurs agrestes au ve siècle, cette vie champêtre d'un noble gallo-romain, décrite avec élégance, quoique avec un peu de prétention, nous ont paru mériter d'être mis sous les yeux de nos lecteurs.

Il n'existe plus aucun vestige de la maison de Sidoine Apollinaire. On a démoli, il y a quelques années, l'aquéduc qui conduisait les eaux à ses bains; mais on voit encore dans l'église du village d'Aidat un monument funéraire, composé d'un vase quadrangulaire en marbre blanc de deux pieds de longueur, placé contre le mur, au côté gauche du grand autel, et dont l'inscription latine rappelle dans ses caractères altérés la forme de ceux du ve siècle. Voici ce qu'on lit sur cette

* Le héros arverne dont nous avons parlé, t. I, p. 377-380.

tait l'un des accessoires, ou pour mieux dire, des compléments les plus essentiels de toute villa, et l'un de ceux à la construction desquels on mettait le plus de recherche et de luxe. Sidoine décrit deux belles villas de construction nouvelle et dont les thermes n'étaient point encore bâtis. On s'y baignait pourtant, mais d'une manière un peu rustique, qui du reste n'atteste que mieux la puissance de cet usage chez les Romains.

« On creusait au bord d'une rivière, d'une fontaine, d'une eau quelconque, une fosse d'une certaine profondeur et d'une certaine capacité, sur laquelle on posait un panier d'osier en forme de cloche, de la hauteur d'un homme, et sur ce panier on jetait en dehors une ample draperie qui l'enveloppait et le couvrait tout entier. On remplissait alors la fosse de cailloux chauffés à rouge, sur lesquels on répandait une quantité suffisante d'eau froide. Cette eau s'élevait aussitôt en vapeur, et celle-ci, retenue dans la cloche d'osier, en remplissait bien vite la capacité, aussi chaude, aussi épaisse que besoin était. Le baigneur se lançait dans cette vapeur, y passait quelques secondes ou quelques minutes, et n'en sortait que pour se plonger dans l'eau froide de la rivière ou de la fontaine voisine[1].... »

Forteresses gallo-romaines.—Villas fortifiées.

Après l'établissement des Burgundes et des Visigoths sur le sol gaulois, une scission s'opéra dans la haute société gallo-romaine. Une partie des nobles gallo-romains accepta sur-le-champ les conséquences de la conquête, et, s'attachant aux intérêts des conquérants, obtint des emplois, des dignités et une certaine influence dans le gouvernement. D'autres nobles, riches et opulents, se refusant au contraire à ce qu'ils regardaient comme une trahison envers l'Empire, abandonnèrent leurs emplois et se retirèrent dans leurs terres parmi leurs colons et leurs clients encore nombreux. Là, ils se trouvèrent dans une condition assez analogne à celle des chefs de clans, leurs ancêtres, dont la turbulence n'avait pu être complétement réprimée que par la domination romaine. « Quelques-uns de ces nobles, dit M. Fauriel, qui avaient ou plus de terreur des Barbares ou plus de motifs de se défier d'eux, se retirèrent à l'écart, dans des retraites fortifiées qu'ils s'étaient construites sur les points les plus sûrs de leurs domaines; car ce n'était pas assez pour les nobles gallo-romains des IVe et Ve siècles de ces délicieuses *villas* où se déployaient en liberté le luxe et l'élégance de la vie romaine, beaucoup d'entre eux possédaient sur les montagnes, dans des lieux sauvages et d'accès difficile, des demeures de sûreté, des espèces de châteaux, de véritables forteresses. Il y a même lieu de présumer que tout personnage un peu puissant en possédait plusieurs, afin de pouvoir au besoin se réfugier de l'une dans les autres. »

Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont, écrivant au noble Arverne Aper pour l'engager à se rendre à la ville, afin d'assister à la cérémonie prochaine des *Rogations*, lui demande : « Es-tu aux eaux thermales, ou bien visites-tu tes « *forteresses* de la montagne, un peu embarrassé « du choix entre celles si nombreuses que tu pos- « sèdes? »

Ces forteresses n'avaient pas toutes été bâties au Ve siècle, pour des circonstances exclusivement relatives à ce siècle. Quelques-unes remontaient à des temps beaucoup plus anciens, à ces temps où les chefs encore sauvages des peuplades gauloises, guerroyaient les uns contre les autres sur tous les points du pays. Les invasions des barbares rendirent à ces vieilles forteresses celtiques un prix et une importance qu'elles avaient perdus depuis longtemps : on les restaura et on les multiplia.

« On voit encore dans la haute Provence les ruines d'un lieu célèbre, qui fut à coup sûr une retraite, une forteresse de ce genre.

« Ces ruines sont à trois ou quatre lieues au nord-est de Sisteron, près du village de Dromon, dans un vallon profond et des plus sauvages, de toutes parts enclos par des rochers à pic. Ce lieu se nomme aujourd'hui *Théouls*, corruption de son ancien nom grec *Théopolis;* mais il ne fut, selon les apparences, jamais assez considérable pour mériter le nom de ville. Le vallon, l'espèce d'entonnoir dans lequel on en voit les ruines, faisait partie des propriétés de Dardane, préfet du prétoire des Gaules à l'époque où les Visigoths pénétrèrent en Provence. Ce fut lui qui eut l'idée de faire de ce vallon une retraite fortifiée, un lieu de refuge pour sa famille et pour les populations du voisinage. Il fit tailler, dans la roche vive, une ouverture qu'on put aisément fermer par une porte, et dans l'enceinte ainsi close, élever les édifices dont il reste encore quelques débris. Le travail était grand et hardi pour un simple particulier; Dardanus en voulut perpétuer le souvenir par une inscription célèbre qui se lit encore sur l'un des flancs du rocher taillé, et dont ce récit n'est que l'extrait[1]. »

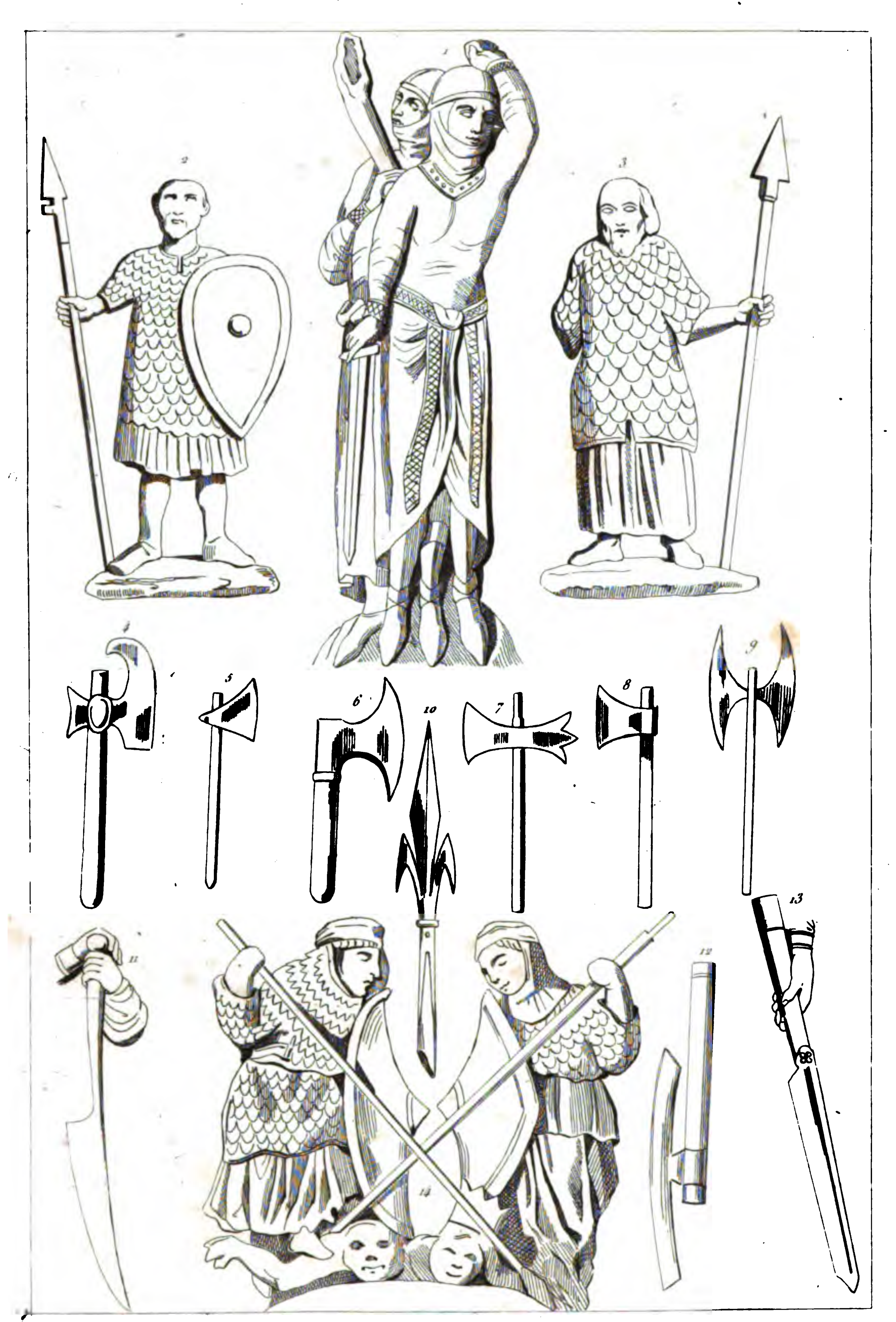
courte inscription : *Hic sunt duo innocentes, Sidonius*.. Cette urne sépulcrale contenait, ou contient encore, les cendres de deux enfants, dont l'un, nommé Sidonius, pouvait être le fils d'un affranchi du possesseur d'Avitacum; car alors les fils ne portaient pas le nom de leur père, et les affranchis se faisaient honneur de donner à leurs enfants celui de leur maître.

[1] Sidon. Apollin., *Épist.*, l. II, c. IX.

[1] Le passage que nous venons de citer est emprunté à l'*His-*



Bataille de Tolbiac. Vœu de Chlovis.



Guerriers Francs. Armes des Francs.

Ce n'était pas seulement dans les montagnes, dans des lieux écartés et d'accès difficile, sur des pointes de rocher, que les nobles Gallo-Romains du v[e] siècle s'étaient bâti des retraites fortifiées. Ils flanquaient parfois aussi de citadelles les belles *villas* bâties dans les sites les plus riants.—En décrivant l'habitation de Léontius, personnage qu'il nomme le premier des Aquitains, et dont l'habitation, nommée *Burgus*, était située au pied d'une haute colline au bord de la Dordogne, un peu au-dessus du confluent de cette rivière avec la Garonne, Sidoine Apollinaire dit qu'au bas du coteau, près de la rivière, était bâtie la villa proprement dite, avec ses vestibules, ses thermes, ses portiques, sa maison d'hiver et sa maison d'été, et que sur le coteau s'élevait une forteresse, dont les hautes murailles et les tours aériennes étaient destinées à servir à la fois de décoration et de protection. « Il n'existait point de machines capables d'en ébranler les remparts, ni bélier, ni tortue, ni tour roulante bâtie sur un rocher. Elle était faite pour résister également à la sape et à la mine [1]. »

Vie champêtre.—Festins.—Divertissements.

« La journée champêtre des nobles gallo-romains dans leurs villas se partageait entre le jeu, les bains, la lecture, le dîner, l'équitation et le souper. La paume et les dés étaient les jeux favoris : c'était le local qui y était particulièrement destiné que l'on nommait le vestibule, et il y en avait au moins un dans chaque villa. Le dîner, pour être *sénatorial*, c'est-à-dire pour convenir à des hommes de haut rang et de bon ton, devait être copieux, court et égayé, entre boire, de propos ingénieux et d'historiettes. Après dîner on dormait, et l'on se préparait au souper par une promenade à cheval.

« Tout repas un peu solennel, et auquel on voulait donner un air de fête, devait être embelli par les arts. On y improvisait des vers, on y chantait, on y entendait des chœurs de musiciens; mais le divertissement réputé le plus élégant et le mieux approprié à ces sortes d'occasions, c'était la *saltation*. Les Romains, comme on sait, donnaient ce nom à un art qu'ils avaient pris des Grecs, à une danse imitative et pittoresque, dont l'objet était de rendre, par les gestes, par les poses, par toutes les expressions combinées de la figure et de la personne, une action, une situation, un sentiment, une idée même. Les sujets de la saltation étaient presque tous tirés de l'ancienne mythologie, et variés comme elle, sérieux ou gracieux, voluptueux ou burlesques... »

La vie des dames gallo-romaines, retirées dans leurs villas, était beaucoup plus sévère et plus monotone que celle des hommes. Elles passaient le temps, entourées de leurs femmes, rassemblées dans quelque salle écartée, filant à l'aide d'une quenouille, et écoutant parfois la lecture de quelques livres de piété, les seuls qui fussent admis dans leurs bibliothèques.

Communications.—Voyages.

Les voies romaines, ayant probablement cessé d'être entretenues, ne pouvaient, à l'exception des routes principales, être parcourues en voiture. Il n'y avait plus, sur la plupart, ni auberges ni hôtelleries. Les hommes et les femmes voyageaient donc généralement à cheval ou en litière. Sidoine Apollinaire donne, dans une de ses lettres, les détails suivants sur un voyage qu'il fit aux environs de Lyon.

« Au moment où le messager m'a remis votre lettre, en m'annonçant que, sur l'ordre du roi, vous étiez prêt à vous rendre à Tolosa, moi-même je partais pour une campagne fort éloignée de cette ville. Prêt dès le point du jour, mais retenu par la chaîne tenace des poursuivants, je n'ai rompu cette chaîne qu'avec peine et qu'à la faveur de votre dépêche, voulant m'occuper de votre demande au moins en voyage, au moins à cheval. —Mes serviteurs étaient partis dès l'aurore pour planter ma tente à la distance de dix milles. Le lieu offrait beaucoup de commodités pour y décharger un moment les bagages; c'était une colline bien ombragée, d'où coulait une fraîche fontaine; au-dessous était un champ d'herbe épaisse, et en face une rivière remplie de poissons, couverte d'oiseaux, et ayant en outre sur son bord une maison neuve, celle d'un ancien ami, dont les bontés n'ont point de terme, soit qu'on les accepte, soit qu'on les refuse. Les miens m'ayant précédé en cet endroit, je m'y arrêtai pour m'occuper de vous, et pour renvoyer mon esclave en avant, jusque vers la quatrième heure du jour. Le soleil, déjà haut, ayant par son ardeur croissante dissipé la rosée et l'humidité de la nuit, la soif et la chaleur allaient redoublant; et, sous un ciel parfaitement serein, des nuages de poussière étaient l'unique abri contre les

toire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains, par M. Fauriel.—L'antiquaire Millin, qui, après avoir visité les ruines de Théopolis, a publié une copie de l'inscription de Dardanus, pense, contrairement à l'opinion de M. Fauriel, que Théopolis a été une ville très importante, « à en juger par sa situation, par les soins qui avaient été pris pour la rendre accessible, par le nom qu'on lui avait imposé (*Théopolis*, ville de Dieu), et par l'importance du personnage qui en était le magistrat. » — Cependant l'inscription même ne donne à Théopolis d'autre titre que celui de lieu, « *loco cui nomen Theopolis est.* »

[1] *Bourg* est une petite ville située sur la rive droite de la Dordogne, où l'on voit encore les ruines de l'ancien château qui a donné son nom à la ville.

feux du jour. Après cela, le chemin s'étendait à travers la verdure ondoyante d'une vaste plaine que nous découvrions tout entière, un peu chagrins du long espace au bout duquel nous voyions notre souper, et qui nous menaçait non de fatigue, mais d'ennui... »

Instruction. — Écoles : Grammaire ; Rhétorique ; Jurisprudence ; Philosophie.

La Gaule possédait, au ve siècle, des écoles de grammaire et de rhétorique, qui, quoique déchues de leur ancien lustre, étaient encore célèbres dans l'empire. Ce qu'on y enseignait sous le nom de *grammaire*, avait pour objet principal de faire connaître, par l'analyse et l'interprétation, le sens littéral et les beautés particulières des auteurs anciens, et particulièrement des poëtes. La *rhétorique* consistait en exercices variés, dont le but était de donner à la forme du discours, par d'habiles accessoires, une importance supérieure au fond. « Elle enseignait, dit Suétone, à employer à propos les figures convenues, à dire une même chose de plusieurs manières différentes, et toujours également bien ; à donner aux fables un air de vérité, et à la vérité des airs de fable ; à louer et à blâmer les grands hommes. » Les écoles célèbres existaient principalement dans les villes de la Gaule centrale et méridionale ; à Clermont, à Lyon, à Vienne, à Marseille, à Toulouse, et surtout à Bordeaux.

Arles était depuis long-temps célèbre par ses écoles de jurisprudence, science dans laquelle les Gallo-Romains avaient excellé. Ces écoles existaient encore au ve siècle. Sidoine Apollinaire cite comme de grands jurisconsultes et de savants professeurs de droit, Pétronius, né à Arles, Léon et Marcellin, nés tous les deux à Narbonne. Une école estimée de jurisprudence se trouvait aussi à Cahors.

Nous avons parlé des écoles de théologie et de philosophie chrétienne des monastères de Lérins et de Saint-Victor. Plusieurs villes possédaient des écoles de philosophie et de métaphysique profanes, où l'on enseignait les doctrines de Platon. Sidoine parle avec éloge de Claudien Mamert, frère du saint évêque de Vienne. Ce Claudien est auteur d'un opuscule assez curieux sur la spiritualité de l'âme, intitulé : *De Statu animæ*.

Langage. — Idiomes divers. — Représentations dramatiques, etc.

La langue latine était la langue parlée des grandes villes et de la haute société, qui se piquait aussi de comprendre la langue grecque ; cette langue était même l'idiome populaire à Arles et dans quelques villes d'origine phocéenne. Mais on voit par un passage de la vie de saint Martin, par Sulpice Sévère, que dans d'autres parties de la Gaule, les habitants des campagnes avaient conservé l'usage de deux idiomes appartenants à la langue primitive des Gaulois, le *celtique* et le *gallique*. La langue gaélique est encore celle d'une grande partie de la population de la Bretagne péninsulaire. Nous savons aussi que la langue *euscara* (basque) n'a pas cessé d'être parlée dans les cantons voisins des Pyrénées occidentales.

Néanmoins, le latin était bien certainement, au ve siècle, la langue d'une grande partie de la population gallo-romaine ; on en trouve une preuve dans l'avidité avec laquelle la masse de cette population recherchait les représentations dramatiques, qui, dans les villes devenues trop pauvres pour payer les frais des jeux du cirque, avaient succédé aux luttes sanglantes des arènes.

Privé des combats des gladiateurs et des exercices des naumachies, le peuple se rassemblait fréquemment dans les théâtres à demi ruinés pour applaudir des farces, des bouffonneries dramatiques, toujours écrites en ce latin qui *dans ses mots brave l'honnêteté*, productions obscènes, *paroles théâtrales, farces de courtisanes en langue scénique*, que les évêques et les écrivains ecclésiastiques du temps ne cessent de proscrire et d'anathématiser. Le clergé usait aussi de son autorité et de son éloquence pour empêcher le peuple de se rassembler, afin de répéter en chœur des chansons latines qui avaient survécu au paganisme, et qui sont qualifiées de chants d'amour diaboliques. Le concile d'Agde interdit même aux chrétiens la fréquentation des réunions et des fêtes où l'on chantait ces impudiques chansons.

Dans les riches et populeuses cités, les jeux du cirque, les combats de gladiateurs et les chasses des animaux, étaient plus rares au ve siècle qu'au siècle précédent ; mais ils continuaient à être le spectacle favori de la multitude. Salvien s'explique à ce sujet de manière à ne laisser aucun doute : « S'il « arrive, dit-il, et cela arrive souvent, que les jeux « publics et les fêtes de l'église aient lieu le même « jour, quel est, je le demande, quel est le lieu où « se trouve la foule la plus grande, de la maison de « Dieu ou de l'amphithéâtre ? » Toutefois il est à remarquer que les jeux du cirque donnés à Arles en 462, sont les derniers dont les écrivains contemporains aient, par une mention expresse, consacré le souvenir.

Mœurs. — Corruption et vertus. — Société païenne et société chrétienne.

La moralité de la population n'est pas moins difficile à préciser que sa manière de vivre. Sur ce point les témoignages des auteurs anciens sont contradictoires ou entachés d'exagération ; il y avait

sans doute dans les mœurs des Gallo-Romains du ve siècle, beaucoup de mollesse, de vanité, et même de corruption; mais doit-on croire que cette corruptiou était telle que Salvien nous la dépeint dans le passage suivant ?

« Personne ne doute que la contrée occupée par par les Aquitains et les Novempopulaniens ne soit comme la moelle de la Gaule entière, comme une mamelle d'inépuisable fécondité, et non-seulement de fécondité, mais de ce que l'on préfère parfois à la fécondité même, de beauté, d'agrément et de délices. Toute cette contrée est en effet tellement entrecoupée de vignobles, fleurie de prés, parsemée de champs cultivés, plantée d'arbres à fruits, délicieusement ombragée de bosquets, arrosée de fontaines, sillonnée de rivières, chevelue de moissons, que ses possesseurs semblent avoir obtenu en partage une image du Paradis plutôt qu'une portion de la Gaule. Que devait-il arriver de là? Certes, des hommes si parfaitement comblés des bienfaits de Dieu devaient en être d'autant plus dévoués à Dieu. Mais qu'est-il arrivé? quoi? sinon tout le contraire? Les Aquitains sont, parmi les Gaulois, les premiers en vices comme en richesses. La recherche des voluptés n'est nulle autre part si effrénée, la vie si impure, la conduite si relâchée.

« Nobles ou autres, les Aquitains sont tous à peu près les mêmes. Le ventre de tous ne forme, pour ainsi dire, qu'un seul et même gouffre, la vie de tous qu'une seule et même prostitution, ou quelque chose de pire encore. Oui, ce qui se passe dans les lieux de prostitution me paraît moins coupable.

« Les courtisanes qui habitent ces lieux ne sont pas mariées; elles ne profanent pas un lien qu'elles ignorent : elles outragent la pudeur, mais elles sont exemptes d'adultère. D'ailleurs les lieux de prostitution sont rares, et les créatures condamnées à y passer leur misérable vie ne sont pas nombreuses. Mais quel est, chez les Aquitains, la ville dont la portion la plus opulente ne soit pas un lieu de prostitution? Quel est, parmi eux, l'homme puissant qui ne se soit vautré dans la débauche? Qui d'entre eux a gardé la foi conjugale? Qui n'a pas ravalé son épouse à la condition de ses servantes, en s'en faisant, comme de celles-ci, un servile instrument de débauche? Qui n'a pas outragé la sainteté du mariage au point que celle-là fût, dans sa propre maison, la plus vile aux yeux de son mari, qui, à raison de sa dignité d'épouse, y devait être reine?

« Et quelqu'un penserait-il que les choses ne sont point chez les Aquitains comme je dis, parce que l'on a vu parmi eux des mères de famille jouir de leurs droits et en possession du pouvoir et des honneurs des matrones? Il est vrai, plusieurs femmes ont joui pleinement de leurs priviléges de maîtresses; mais presque aucune n'a maintenu intact son droit d'épouse; et il s'agit en ce moment pour nous, non pas de constater quelle est la puissance des femmes, mais combien les mœurs des hommes sont corrompues [1]. »

Si l'on admet le témoignage de Salvien, on ne refusera pas sans doute d'ajouter foi également à celui de Sidoine Apollinaire qui, traçant ainsi le portrait d'un noble Arverne de ses amis, le représente comme pratiquant toutes les vertus que la religion chrétienne cherchait alors à répandre dans la société.

« J'ai dernièrement visité Vectius, personnage illustre, et j'ai pu observer minutieusement et à loisir ses actions journalières; les ayant trouvées dignes d'être connues, je ne les ai point jugées indignes d'être rapportées. D'abord, et c'est là, à mon avis, le premier des éloges, la maison entière, semblable à son maître, en imite les vertus. On voit là des esclaves laborieux, des colons soumis, des amis citadins dévoués et satisfaits du patron. La même table suffit à l'hôte et au client. A une grande hospitalité se joint une sobriété plus grande. Je n'insisterai pas sur ce que Vectius ne le cède à personne en ce qui tient à l'éducation, à la connaissance et à l'usage des chiens, des chevaux et des éperviers. D'une exquise propreté dans ses vêtements, il est recherché dans ses baudriers, magnifique dans les harnais de ses chevaux Rien de corrupteur dans son indulgence, rien de dur dans sa sévérité, tempérée de manière à être mélancolique plutôt que sombre.

« Il lit fréquemment les saintes Écritures, surtout à ses repas, prenant ainsi à la fois la nourriture de l'âme et celle du corps. Il récite souvent les psaumes; plus souvent il les chante. C'est un genre de vie tout nouveau; c'est le moine accompli, non sous le manteau, non sous le froc, mais sous la tunique du guerrier. Il s'abstient de la chair des bêtes fauves, mais non de leur poursuite, de sorte que, religieux en secret et comme avec recherche, il se permet la chasse et s'en interdit les fruits. Il lui est resté de sa femme, qu'il a perdue, une fille unique, encore enfant, qu'il élève, pour la consolation de son veuvage, avec toute la tendresse d'un aïeul, tout le soin d'une mère, et toute la bonté d'un père. Dans son intérieur il ne prend jamais en parlant le ton grondeur; il ne reçoit point les conseils d'un air dédaigneux, et n'est point âpre à la recherche des fautes. Il gouverne tout ce qui lui est soumis moins par l'autorité que par la raison; on le dirait plutôt l'intendant que le maître de sa maison. »

Il est propable que la société gallo-romaine se

[1] SALVIAN. *De Gubernat. Dei*, l. VII, parag. 2.

trouvait au ve siècle partagée en deux classes : l'une, attachée encore aux préceptes faciles du paganisme, ou ayant une foi ébranlée par les folies des hérésiarques [1], l'autre, fermement chrétienne. La première cherchait dans la mollesse de la vie, dans les excès de la table, dans les entraînements de la volupté, dans les distractions violentes du cirque et du théâtre, à oublier ce qui se passait autour d'elle; on aurait dit qu'étourdie du bruit et de la chute de l'Empire, elle fermait les yeux pour ne pas être aveuglée par la poussière qui s'élevait de ses ruines. Effrayée de sa propre dissolution, cette classe pervertie devait croire intérieurement à la fin de la société. Le travail du renouvellement lui paraissait le signe de la prochaine destruction.

L'autre classe, adoptant les préceptes du christianisme, avait des mœurs pures et austères. Elle croyait à l'égalité des races, à la fraternité des hommes, à la nécessité de l'amour et des bonnes œuvres, à la sainteté du mariage. Certaine de la rédemption obtenue par un divin sacrifice, elle attendait avec confiance la réédification de l'ordre social et la régénération de l'humanité.

La société païenne avait eu le passé : c'est à la société chrétienne qu'appartenait l'avenir.

CHAPITRE II.

POPULATION GERMANIQUE. — LES FRANCS.

Aptitude des Germains et surtout des Francs à la civilisation.—Loi salique.—Origine.—Prologue. — Terres saliques. — Exclusion des femmes.—Cette exclusion est étendue à la couronne.—Organisation de la société franque. —Le Roi. — Les Antrustions et les Leudes. —Modifications de l'organisation sociale.—De l'état des personnes et de l'état des terres. — Terres allodiales. — Terres bénéficiaires. —Terres tributaires. — Lois pénales : compensations.— Solidarité des parents.—Renonciation à un héritage.—Donation.—Mariages. — Morgane-ghiba, présent du matin. — Religion des Francs. —Culte d'Odin.—Traditions religieuses des Scandinaves.—Passion guerrière des Francs. — Les Bersekers. — Armes et costumes de guerre des Francs.—Longue chevelure, signe de noblesse.—Habitations des Francs. — Résidences royales. — Mœurs, coutumes diverses, etc.

Aptitude des Germains et surtout des Francs à la civilisation.

« La race qui occupait les contrées de la Germanie passait, dit Moke, pour être la plus forte et la plus courageuse qu'eût créée la nature, et l'on expliquait sa constitution vitale plus robuste par la taille plus haute de ses guerriers, par leur poitrine plus large, par leurs bras plus musculeux. Mais la force physique, puissante sur le champ de bataille, n'a, du reste, qu'une faible influence sur la destinée d'un peuple, et c'est dans ses usages, ses institutions, l'organisation qu'il s'est faite et les opinions qui le régissent qu'il faut chercher le principe essentiel de son existence. Aussi, un examen plus attentif du monde germanique fit-il bientôt apercevoir que c'était là un peuple chez lequel régnaient plus fortement que chez tout autre les idées primitives de l'ordre social, l'unité et la pureté de la famille, l'adhérence des parentés, et ce sentiment de justice qui, combiné avec les passions du sauvage, produit la loi intermédiaire de l'honneur. Mais les Romains ne découvrirent qu'imparfaitement les causes de cet état si remarquable où leur apparaissait l'homme de la Germanie. L'ordre d'institutions qui était établi là ne les frappa que par sa rudesse extérieure, et il a fallu que cet ordre, en se développant, finit par embrasser presque toute l'Europe pour que les savants modernes pussent s'en faire une image moins confuse. « La liberté germanique est plus rude à combattre que les monarchies de l'Orient » disait Tacite; mais il ne soupçonnait pas que les idées, les formes politiques et les usages nationaux de ces populations dans l'enfance renfermassent des germes assez vigoureux pour se déployer un jour sur les ruines du colosse romain....

« Le peuple franc appartenait à la même race que tous les conquérants barbares qui, pendant le cours du IVe et du Ve siècle de notre ère, envahirent presque à la fois le midi et l'ouest de l'Europe; mais il était appelé à remplir une plus haute destinée que ses frères d'origine et ses compagnons de conquête. Eux, après avoir abattu l'antique colosse romain, disparurent parmi ses ruines; lui, resta, se maintint, et refit, avec les débris du passé, un nouvel édifice social qui se trouva assez solidement assis pour ne plus être renversé. Ce fut là son trait caractéristique, son œuvre distincte, son titre propre. Sa hache n'avait pas frappé plus fort que le sabre du Bourguignon ou la pique du Goth;

[1] « Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse pas gauchir la droiture du cœur, et qu'une erreur n'engendre pas un vice.

« Marc, disciple de Valentin, séduisait les femmes en prétendant leur donner le don de prophétie; il s'en faisait aimer; elles le suivaient partout. Ses disciples possédaient le même talisman, et des troupes de femmes s'attachaient à leurs pas dans les Gaules. Ils se nommaient *parfaits;* ils se prétendaient arrivés à la vertu inébranlable. Selon eux, le dieu Sabaoth avait pour fils le diable, lequel avait eu d'Ève Caïn et Abel.

« Les Docites maudissaient l'union des sexes, disant que le *fruit défendu* était le mariage, et les *habits de peau* la chair dont l'homme est vêtu.

« Les carpocratiens priaient nus, comme une marque de liberté; ils avaient le jeûne en horreur; ils festinaient, se baignaient, se parfumaient. Les propriétés et les femmes appartenaient à tous : quand ils recevaient des hôtes, le mari offrait sa compagne à l'étranger. Après le repas, ils éteignaient les lumières et se plongeaient aux débauches dont on calomniait les premiers chrétiens... »

(CHATEAUBRIAND.—*Études historiques.*—Mœurs des chrétiens. Age philosophique. Hérésies.)

mais lui seul fut apte à une mission plus haute que celle de détruire et d'être détruit, à reconstituer la société et à recommencer la civilisation européenne [1]. »

En effet, la Gaule qui, à toutes les époques de son histoire antérieure à l'établissement des Francs, avait été divisée et morcelée entre des peuples de races diverses ou ennemies, qui, même après la conquête romaine, avait présenté une proie facile à tous les envahisseurs barbares, cesse, à dater du temps où les Francs sont venus la conquérir et la régénérer, de porter en elle ce germe de dissolution qui semblait devoir amener sa ruine. L'esprit de cohésion qui a formé et animé la confédération des Francs rapproche les parties divisées de la population Gauloise, les resserre, les rallie et finit par leur donner une nationalité commune.

Dès que la fusion de la race franque et la race gauloise est complète, la nation française est créée; le sentiment de nationalité que le peuple nouveau a fait pénétrer dans le peuple ancien suffit à sa conservation. La nation peut vivre et durer au milieu de toutes les nations qui, autour d'elle, naissent, croissent et meurent. Elle peut résister aux dissensions intestines, aux discordes civiles, aux guerres lointaines, aux invasions étrangères : c'est à ce sentiment d'union national, qui lui vient de la race franque, qu'elle doit sa puissance au dehors et sa force au dedans; elle fonde l'empire de Charlemagne et ne se dissout pas dans son démembrement; elle repousse l'Angleterre maîtresse de la majeure partie de son territoire, et recouvre son indépendance. Elle résiste à la fois aux luttes religieuses et aux luttes politiques. Le faisceau national supporte en 1789, sans se rompre, tout le poids de la grande révolution; en 1815, sans se délier, l'effort simultané de tous les peuples européens.

Loi salique.—Origine.—Prologue.

La loi qui régissait les Francs était la *loi salique*, d'abord particulière aux Francs Saliens établis en Toxandrie, dans la Gaule belgique, et qu'adoptèrent plus tard les autres tribus franques soumises à Chlodion et à Mérovée. Cette loi avait été préalablement rédigée vers le commencement du v[e] siècle, à une époque où la tribu qui se l'imposa était encore païenne. Elle fut revue et coordonnée du temps de Chlovis et de ses successeurs immédiats, puis revisée et modifiée plus tard, sous le règne de Dagobert. Le texte, qui est parvenu jusqu'à nous, est la traduction latine faite par ordre de ce roi. Les réviseurs et traducteurs ont conservé l'ancien prologue de la loi franque, en y joignant une espèce de préface, distincte et facile à reconnaître.

Ce prologue, ainsi augmenté, renferme tout ce que les Francs savaient de l'origine et de l'histoire ancienne de leur loi. C'est encore le seul document qui nous fasse connaître quelque chose de positif à ce sujet. — Les premières lignes du prologue de la loi salique ont paru même à M. Augustin Thierry être la traduction littérale d'une ancienne chanson germanique; les voici :

« La nation des Francs, illustre, *ayant Dieu* « *pour fondateur*, forte sous les armes, ferme dans « les traités de paix, profonde en conseil, noble et « saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté « singulière, hardie, agile et rude au combat, « depuis peu convertie à la foi catholique, libre « d'hérésie, lorsqu'elle était encore sous une « croyance barbare, avec l'inspiration de Dieu, « recherchant la clef de la science, selon la na- « ture de ses qualités désirant la justice, gardant « la piété; la *loi salique* fut dictée par les chefs de « cette nation, qui en ce temps commandaient chez « elle.

« On choisit, entre plusieurs, quatre hommes, « savoir : le Gast de Wise, le Gast de Bode, le Gast « de Sale et le Gast de Winde [1], dans les lieux ap- « pelés canton de Wise, canton de Sale, canton de « Bode et canton de Winde. Ces hommes se réuni- « rent dans trois *mâls* [2], discutèrent avec soin tou- « tes les causes de procès, traitèrent de chacune en « particulier, et décrétèrent leur jugement en la « manière qui suit. Puis, lorsque, avec l'aide de « Dieu, Chlovis le Chevelu, le beau, l'illustre roi « des Francs eut reçu le premier le baptême catho- « lique, tout ce qui dans ce pacte était jugé peu « convenable fut amendé avec clarté par les illus- « tres rois Chlovis, Childebert et Chlotaire, et ainsi « fut dressé le décret suivant.

« Vive le Christ, qui aime les Francs; qu'il garde « leur royaume et remplisse leurs chefs de la lu- « mière de sa grâce; qu'il protége l'armée; qu'il « leur accorde des signes qui attestent leur foi, les « joies de la paix et la félicité; que le Seigneur Christ « Jésus dirige dans les voies de la piété les règnes « de ceux qui gouvernent; car cette nation est celle « qui, petite en nombre, mais brave et forte, se- « coua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, « après avoir reconnu la sainteté du baptême, orna « somptueusement d'or et de pierres précieuses les « corps des saints martyrs, que les Romains avaient

[1] H. G. Moke, *Hist des Francs*, ch. 1er.

[1] *Gast*, dans les dialectes actuels de la langue germanique, signifie *hôte*. Dans l'ancienne langue franque, ce titre désignait le chef de tribu ou de canton.

[2] Conseils ou assemblées. *Mâl*, dans la langue teutonique, signifiait aussi *parole*.

« brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer, « ou fait déchirer par les bêtes [1]. »

La dénomination et le prologue de la loi salique, la loi salique elle-même, ont donné lieu à de nombreuses discussions parmi les savants. M. de Peyronnet, le plus moderne des auteurs qui s'en soient occupés, résume ainsi avec lucidité et brièveté toutes ces discussions : il adopte l'opinion que la loi salique est en grande partie l'œuvre de Chlovis.

« Si, dit-il, la dénomination de la loi salique lui vient de *Salogast*, l'un de ses auteurs, ou de *sala*, mot latin, ou de *Salechim*, nom barbare d'une bourgade bâtie sur les bords du *Sal;* ou du *sel*, emblème de sagesse; ou de Salien, *Salius pede*, nom qu'on avait donné, pour sa vitesse, à cette race de Francs : question oiseuse.

« Montesquieu, qui trouve cette étymologie plus favorable au système qu'il s'était fait sur la loi elle-même, rapporte, comme Aventin, Cenal et Échard, cette dénomination à *sala*, terme latin auquel il donne la signification absolue de *maison*. Comme je doute de l'exactitude du système, j'aimerais mieux croire, avec Foncemagne, Vertot et Pasquier, que le nom de la loi lui vient du peuple auquel elle était donnée.

« J'ajoute que c'était l'usage parmi les Barbares, sinon universel, au moins étendu. On avait la *loi des Visigoths*, la *loi des Saxons*, la *loi des Frisons*, la *loi des Bavarois*, la *loi des Allemands*, la *loi des Lombards;* et puisque la loi des Francs Ripuaires se nommait elle-même *ripuaire*, je ne vois rien de plus naturel que d'avoir nommé *salienne* ou *salique* la loi des Francs Saliens.

« Si cette loi fut portée par Chlovis ou par Waramond, autre question, mais plus importante, au moins à mes yeux, et pour mon dessein.

« Quand je l'attribue à Chlovis, ce n'est point par la raison qu'a dite un commentateur de Montesquieu qu'elle est écrite en latin; car il pourrait être arrivé qu'on l'eût fait traduire depuis l'entrée des Francs dans les Gaules. Mais c'est plutôt parce qu'elle contient de nombreuses dispositions qui, toutes relatives aux Romains, prouvent évidemment l'antériorité de la conquête, et de plus à cause du décret de Childebert, où il est dit clairement qu'elle fut l'ouvrage de son père : *Legis salicæ libri tres, quam Chlodovæus, rex Francorum, statuit, et posteà unà cum Francis pertractavit :* témoignage précieux, et qui ne marque pas seulement le temps de la loi, mais encore en quelle façon se faisaient les lois de ce temps. Elle contient infailliblement des dispositions déjà en usage avant le passage du Rhin; mais, telle qu'elle est aujourd'hui, elle ne fut certainement donnée que dans les Gaules [1]. »

Nous avons reconnu que le texte de la loi salique, tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, est postérieur à l'entrée des Francs dans la Gaule, puisque les dernières modifications que cette loi a subies datent au moins du règne de Dagobert. Quelques auteurs, M. Fauriel entre autres, pensent même que des suppressions et des additions de tous genres ont été faites sous les autres rois mérovingiens et même sous Charlemagne, en 798; mais il est certain aussi, comme on l'a vu par le prologue, que la loi fut primitivement discutée et votée lorsque les Francs se trouvaient encore au-delà du Rhin. Les cantons de Wise, de Sale, de Bode, de Winde étaient en Germanie. « On trouve encore, dit M. Augustin Thierry, dans la province d'Over-Yssel, antique demeure des Saliens, un canton nommé *Salland*, et un autre appelé *Twente*, peut-être plus correctement *T'Wente*, ce qui répond au *Winde* de la loi salique. Le canton de *Wise* tirait probablement son nom de sa situation occidentale, et celui de *Bode* rappelle l'ancien nom de l'île des Bataves. »

Terres saliques.—Exclusion des femmes.—Cette exclusion est étendue à la couronne.

« La loi salique, dit M. de Peyronnet, excluait les femmes de la succession des terres saliques, et n'excluait qu'elles. Ce n'était pas le droit de primogéniture; c'était celui de masculinité seulement.

« Mais qu'était-ce que les *terres saliques?* On croit, et il y a grande apparence, qu'il faut entendre par là les terres qui étaient échues aux Francs par le partage qu'on en fit après la conquête, celles qui, ayant cessé d'être aux Romains ou aux Gaulois, étaient maintenant aux Saliens : *terres saliennes*.

« Les autres étaient *allodiales*, c'est-à-dire franches. Les femmes en prenaient leur part.

« De ces terres-ci, il y en avait de plusieurs origines : celles qui étaient restées aux Gaulois et aux Romains après le partage, toutes celles des Armoriques qui n'avaient pas été partagées, celles enfin de ces quelques villes qui ne se soumirent qu'après les Armoriques, et par un traité.

« Parce que *salique* viendrait de *sala*, que *sala* n'aurait d'autre sens que *maison*, Montesquieu conclut que, dans l'origine, le seul avantage des héritiers mâles était de recueillir la maison avec son enceinte. Sa raison est, outre celle du nom, que chez les Germains, du temps de Tacite, on changeait de champ chaque année, et qu'on y cultivait la terre sans la posséder.

[1] *Lex salicæ prologus*. Apud Script. rerum francic., t. IV.

[1] M. DE PEYRONNET, *Hist. des Francs*, t. I, ch. VII.

« En ce cas, la loi salique aurait été rédigée avant que les Francs fussent sortis de la Germanie, et Montesquieu avoue, en un autre lieu, qu'elle ne fut faite qu'après.

« Puis, si elle a été faite en Germanie, on ne lui a sûrement pas donné une dénomination latine, et les inductions tirées de cette dénomination n'ont plus sur quoi s'appuyer.

« Puis enfin, la portion de la loi qui règle le partage des terres saliques est intitulé : *Des Alleux*. Il y avait donc des *alleux* ?

« La loi n'ayant pas été faite en Germanie, elle fut rédigée ou par Waramond, comme quelques-uns le prétendent, ou par Chlovis, comme je le crois. Dans les deux cas, l'explication est inadmissible; car dans leur établissement sur les bords du Rhin comme dans les Gaules, les Francs possédaient la terre qu'ils cultivaient, et n'en changèrent plus.

« La couronne fut réputée chose salique. Il vint de là deux effets de bien différente nature; l'un excellent, l'invariable exclusion des femmes; l'autre désastreux, la division de l'État, et à chaque mort de roi de nouveaux royaumes. On comprit enfin la nécessité du droit de primogéniture, mais à force de temps et de malheurs. »

Organisation de la société franque. — Le roi. — Les antrustions et les leudes.

L'ordre social et la division des classes étaient les mêmes chez les Francs que chez les autres peuples d'origine germanique. On y reconnaissait :

1° Une famille royale ou privilégiée parmi la noblesse, et dans laquelle le roi était ordinairement choisi; 2° des nobles; 3° des hommes libres; 4° des affranchis; 5° des esclaves.

La loi salique ne parle du roi qu'à propos de ses attributions judiciaires. Ce roi était électif, mais généralement élu dans la même famille. Toutefois, il faut reconnaître qu'à partir de Childéric l'usage commença à s'établir d'adopter pour roi le fils ou un des fils du roi décédé. Souvent le roi régnant faisait lui-même reconnaître le fils auquel il désirait laisser sa couronne (ce n'était pas toujours le premier-né), et, dans ce cas, la reconnaissance équivalait à l'élection.

Dans l'organisation de la *tribu* franque, le chef auquel on donnait un nom analogue à celui de roi (*koning*, en langage germanique) ne réunissait pas les pouvoirs divers qui nous semblent inhérents à la dignité royale. Il était bien magistrat suprême et chef de la justice, mais il n'avait pas toujours le commandement des troupes et la direction des opérations de la guerre. Cette direction et ce commandement étaient parfois confiés à un autre chef, qui prenait le titre de *héri-zog*, chef d'armée [1].

[1] M. Augustin Thierry, dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, a traité la question de la royauté chez les Francs.

« Le titre de roi, dit-il, dont la signification actuelle est tellement fixe, tellement absolue, est, dans le sens que nous lui donnons, entièrement étranger à la langue comme aux mœurs des Francs et des anciens peuples germaniques. *Roi*, dans le dialecte usité par les conquérants du nord de la Gaule, se disait *koning*, mot qui subsiste encore intact dans l'idiome des Pays-Bas. Il n'est pas sans importance historique de savoir ce que signifie proprement ce mot, s'il a plusieurs sens, et quelle en est l'étendue, non pas selon les dictionnaires actuels de la langue hollandaise, mais selon la force de l'ancien langage.

« Outre quelques fragments de poésie nationale, il nous reste, dans l'idiome franco-tudesque, plusieurs versions et imitations des Écritures où ce mot est souvent employé. En rapprochant, dans ces traductions, le mot *koning* du mot que l'écrivain germanique a voulu lui faire rendre, nous pourrons facilement démêler quelles idées les Francs eux-mêmes rattachaient au titre dont ils décoraient leurs chefs. D'abord, à l'un des chapitres de l'*Évangile* où il est question d'Hérode, que le texte latin appelle *rex Judæorum*, les traducteurs le nomment *Judeono koning*; puis, dans d'autres endroits, au lieu du titre de *koning*, ils lui donnent celui de *heri-zog*, chef d'armée : ces deux qualifications sont accordées indifféremment à Hérode, que le texte latin nomme toujours *rex*. De là peut se conclure la synonymie primitive des deux mots francs *koning* et *heri-zog*, synonymie précieuse, puisque le second de ces mots a un sens d'une clarté incontestable. De plus, quand le texte vient à parler de ce centurion célèbre par la naïveté de sa foi, la version franque l'appelle de ce même titre de *koning* qu'elle avait donné à Hérode : *koning* renferme donc plus de sens que n'en renferme le mot *rex*.

« La pauvreté des débris de la littérature des Francs établis en Gaule n'offre pas de quoi multiplier beaucoup les exemples pris exactement dans le dialecte qui leur était propre; mais le dialecte anglo-saxon, frère du leur, peut suppléer à ce défaut. Dans la langue saxonne, *kyning*, le *koning* des Francs, et *heretogh*, le *heri-zog* des Francs, sont aussi des mots synonymes. *Kyning* (qui s'orthographie *cyning*) est le titre que le roi Alfred, dans ses écrits, donne à la fois à César comme médiateur, à Brutus comme général, à Antoine comme consul. C'est, chez lui, le titre commun de tout homme qui exerce, sous quelque forme que ce soit, une autorité supérieure. Les mots latins *imperator, dux, consul, præfectus*, se rendent tous également par *cyning*. Si du saxon nous passons maintenant au dialecte danois, nous retrouvons, avec une légère variation d'orthographe, le même mot employé dans le même sens. Un chef de pirates, en langue danoise, s'appelait, du mot *konong* et d'un autre mot qui signifie la mer, *sie-konong*; le conducteur d'une troupe de guerriers s'appelait *her-konong*; le chef d'une peuplade établie à demeure fixe s'appelait *fylkes-konong*. Si nous remontons plus haut vers le nord, sur les côtes de la Baltique et dans l'Islande, la langue de ces contrées, plus brève que les autres dialectes teutoniques, nous offrira le mot de *kongr* ou *kyngr*, toujours employé dans le sens vague de *koning* et *konong*. Aujourd'hui même, en langue suédoise, un commandant de pêche est appelé *not-kong*. Un Français, traduisant ce mot littéralement, le rendrait par ceux de *roi des filets*, et croirait qu'il y a là quelque peu d'emphase poétique : cela se dit pourtant sans figure, et doit être pris à la lettre. L'expression n'est poétique que dans notre langue, à cause du sens magnifique et absolu du mot *roi*, qui ne peut plus rendre celui de *kong*.

« Si l'on voulait porter dans le langage de l'histoire la rigueur des nomenclatures scientifiques, on pourrait dire que le mot *roi*, mot spécial et défini, pour avoir appartenu, au moment où s'est fixée notre langue, à une autorité souveraine et absolue, est incapable de rendre le sens indéfiniment large de l'an-

cien titre germanique. En effet, ce titre était susceptible d'extension et de restriction : on disait dans la langue des Saxons, et probablement aussi dans celle des Francs, *ober-cyning, under-cyning, half-cyning,* ce qui voudrait dire *roi en chef, sous-roi, demi-roi,* si une pareille gradation pouvait s'accommoder à la force actuelle du mot français. Mais, de même qu'il n'y a qu'un soleil au monde, de même, selon notre langue, il n'y a qu'un roi dans l'État, et son existence, unique de sa nature, ne connaît point de degrés.

« Cette idée moderne de la royauté, source de tous les pouvoirs sociaux, placée dans une sphère à part, n'étant jamais déléguée, et se perpétuant sans le concours même indirect de la volonté publique, est une création lente du temps et des circonstances. Il a fallu que le moyen âge passât tout entier pour qu'elle naquît de la fusion de mœurs hétérogènes, de la réunion de souverainetés distinctes, de la formation d'un grand peuple ayant des souvenirs communs, un même nom et une même patrie. Si l'on veut assigner une époque fixe à l'établissement de la monarchie française, ce qui est fort difficile et peu nécessaire, car les classifications faussent l'histoire plutôt qu'elles ne l'éclairent, il faut reporter cette époque, non en avant, mais en arrière de la grande féodalité. La royauté, regardée comme un droit personnel et non comme une fonction publique, le roi propriétaire par-dessus tous les propriétaires, le roi tenant de Dieu seul ces maximes fondamentales de notre ancienne monarchie, dérivent toutes de l'ordre de choses qui modelait la condition de chaque homme sur celle de son domaine, et sanctionnait l'asservissement de tous les domaines, hors un seul. Une preuve que la royauté française, au XIV[e] siècle, se croyait fille de ce système de hiérarchie territoriale, c'est que l'article de succession aux biens ruraux, dans la vieille loi des Francs Saliens, fut invoquée alors comme une autorité capable de vider les querelles de succession. De là vint le préjugé vulgaire que la loi salique avait exclu à perpétuité les femmes de l'exercice du pouvoir royal. La loi des Francs excluait, il est vrai, les femmes de la succession au domaine paternel; mais cette loi n'assimilait aucune magistrature à la propriété d'une terre : elle ne traitait en aucun article de la succession aux magistratures. »

« Quant aux nobles, dit M. Fauriel, la loi salique ne les nomme nulle part expressément comme formant dans la peuplade une classe, une caste particulière; mais on ne laisse pas toutefois de reconnaître aisément, parmi les personnes dont elle s'occupe, des individus appartenant à un ordre particulier qui ne peut être clairement désigné que par le nom de *noblesse.* Les personnages dont il s'agit sont ceux auxquels la loi donne le titre d'*antrustions.* »

Ce titre paraît signifier ceux qui sont dans la foi, dans l'alliance du chef, ceux qui font partie de sa société intime (*in truste, ex truste domini*). — On voit, dans une formule de Marculfe, que les antrustions royaux étaient des guerriers d'élite, dévoués volontairement au service particulier du roi, qui lui avaient juré fidélité, et qui étaient devenus ainsi ses *fidèles,* ses *convives,* ou, comme il fut dit plus tard, ses *vassaux.* Les antrustions formaient au roi une force propre, à l'aide de laquelle il défendait sa personne, sa dignité, et qu'il employait au besoin dans l'intérêt général de la nation. Le terme de *convives du roi,* employé pour qualifier les antrustions, indique suffisamment la nature de leurs relations avec le roi. Consacrés à son service personnel, à la défense de ses intérêts propres, ils recevaient de lui une solde, dont une large hospitalité formait la base. La loi salique représente les *antrustions* comme des personnages privilégiés à raison de leur dignité; elle les place à la tête de la société franque. Non-seulement ils appartiennent à l'ordre des nobles; mais encore ils en sont les plus distingués.

Le mot de leudes (*leutes*) ne se trouve pas dans la loi salique; mais il figure dans l'histoire à une époque telle qu'on ne peut douter qu'il ne fût déjà en usage chez les tribus franques de la Gaule antérieurement à Chlovis. Il avait à peu près la même valeur que celui d'antrustions, et désignait de même des hommes de guerre qui, moyennant une solde, un salaire, s'étaient dévoués au service d'un chef et lui avaient juré fidélité.

Peut-être les *antrustions* étaient-ils d'abord les leudes du roi, et les leudes les compagnons et les fidèles des chefs de second ordre.

Tacite semble avoir connu l'existence des antrustions lorsqu'il parle « des jeunes nobles germains qui s'attachent au prince, et qui, formant un cortége nombreux et brillant, lui servent d'ornement pendant la paix et d'assurance pendant la guerre, qui font vœu de le suivre partout et de le défendre, qui rapportent à sa gloire leurs plus belles actions. Le prince combat pour la victoire, et ils combattent pour le prince..... Ils reçoivent de la libéralité du prince pour lequel ils combattent ou quelque cheval de bataille ou quelque arme sanglante et victorieuse. La table du prince est comme la solde des jeunes nobles; elle n'est pas délicate, mais elle est abondamment couverte. La guerre et le pillage fournissent à la dépense [1]. »

L'institution des leudes et des antrustions rappelle l'institution des *saldunacs,* qui était en honneur chez les Gaulois de l'Aquitaine, et dont César nous a fait connaître les conditions [2].

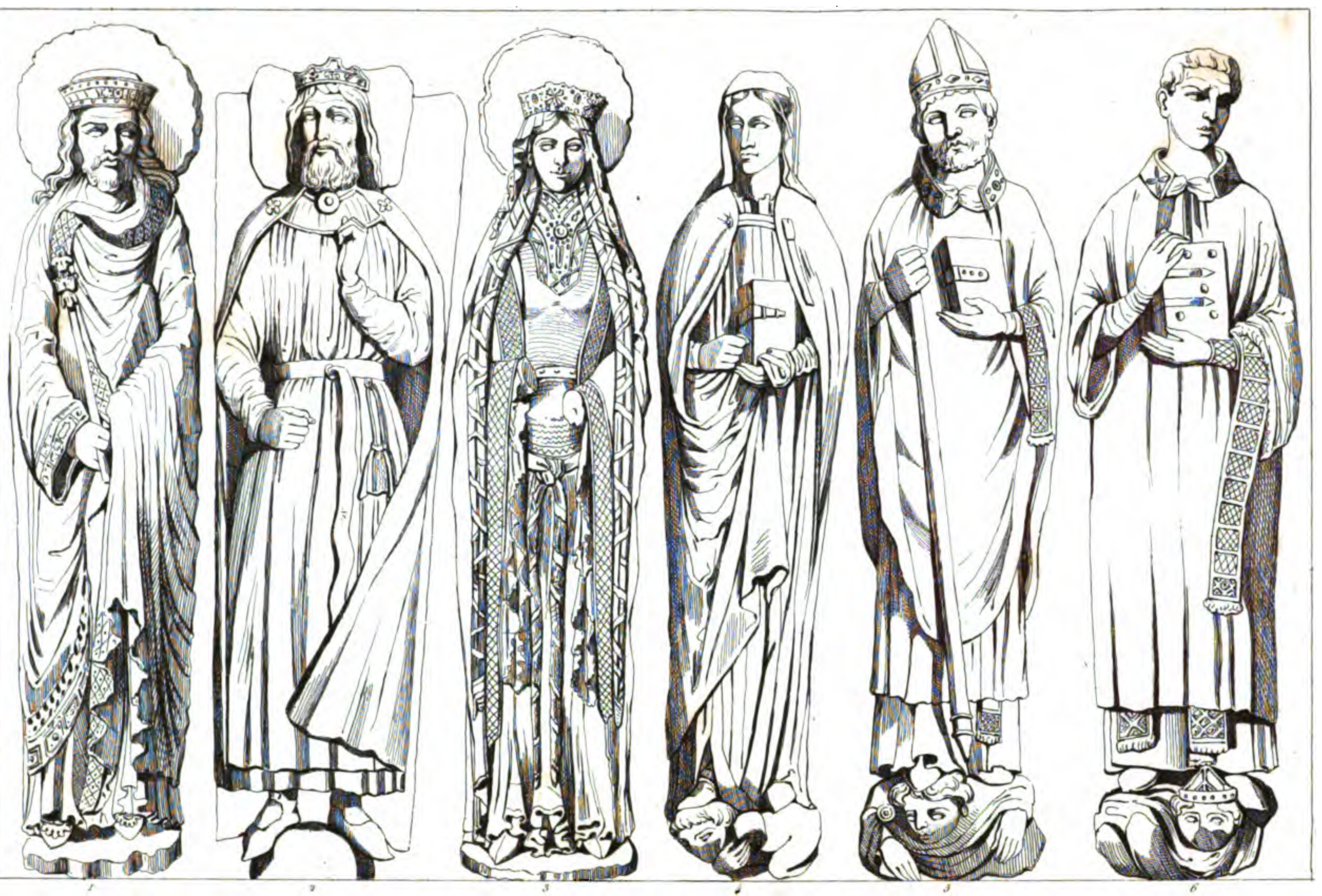
Assemblées ; Juridictions. — Le Mâl. — Le Grafionat. — La Centurie.

Les Francs traitaient toutes les affaires importantes dans des assemblées générales présidées par le roi, et désignées par la dénomination germanique de *mâls.* On y délibérait de la paix, de la guerre, des intérêts généraux de la nation, des principales affaires judiciaires : la décision résultait du vote des hommes libres. Rien n'autorise à supposer que la volonté du roi eût une grande influence sur les résolutions.

[1] TACITE, *Mœurs des Germains,* ch. XIII et XIV.

[2] Voir t. I, p. 15.

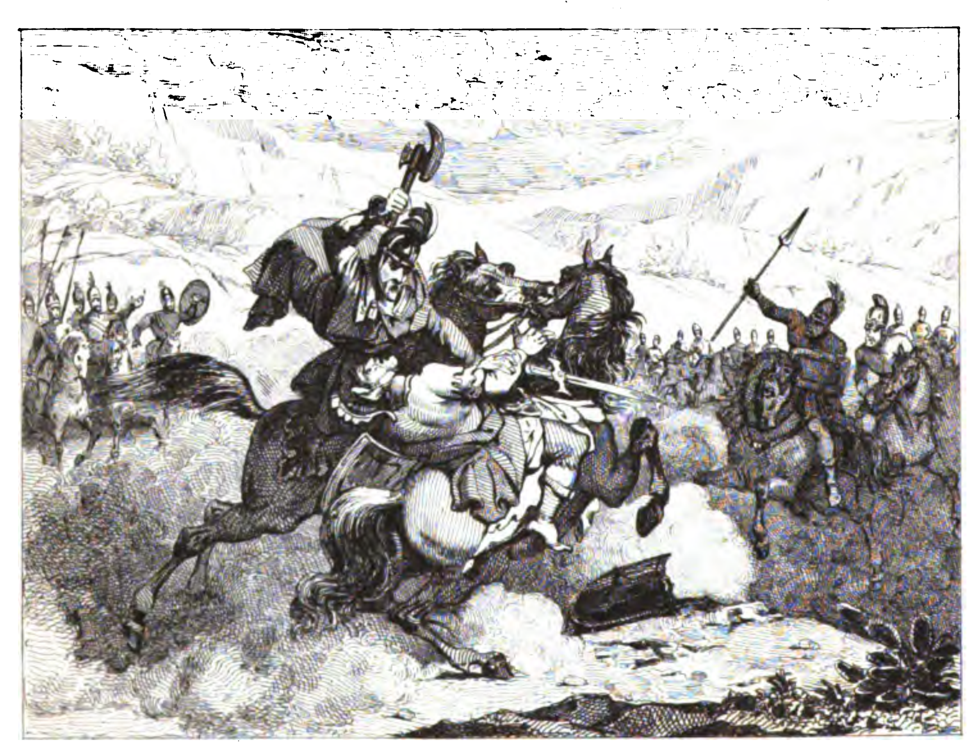
V



Monuments de Chlovis.



Le Vase de Soissons.



Chlovis tue Alaric.

La loi salique renferme des traces de deux autres juridictions subordonnées à celle du *mâl* général de la nation. — L'une de ces juridictions est celle du *grafionat*, ou comté ; l'autre est celle de la centurie, du canton ou de la bourgade, comme on voudra le nommer, car tous ces noms peuvent lui convenir. La première était entre les mains d'un magistrat nommé *graf, grafion, gravion*, comtes (*comes*) ; la seconde était exercée par le *tunghin*, ou centenier (*centenarius*). — Le graf ou le comte, de même que le tunghin ou le centenier, étaient assistés dans l'exercice de leurs attributions respectives par un nombre déterminé d'assesseurs, qui prenaient d'ordinaire le nom de *rathinburgs*, équivalant à celui de conseillers. Suivant M. de Savigny, les rathinburgs formaient une classe particulière d'hommes libres, et c'était à raison de leur rang, de leur condition dans la tribu qu'ils assistaient les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Suivant d'autres, c'était en vertu d'une délégation spéciale, d'une élection.

Modifications de l'organisation sociale. — De l'état des personnes et de l'état des terres.

Après la conquète et après l'établissement dans la Gaule, l'organisation sociale des Francs se modifia d'une façon remarquable ; l'importance de l'individu cessa pour faire place à l'importance de la terre. La propriété devint le signe distinctif de la puissance comme elle en fut l'assurance et l'aliment.

« Chez tous les peuples modernes, dit M. Guizot [1], et à dater du démembrement de l'empire romain, l'*état des personnes* a été étroitement lié à l'*état des terres*. Un savant professeur allemand, M. Hullmann, a écrit un livre sur l'origine des diverses conditions sociales en Europe, pour prouver que l'ordre social moderne tout entier, politique et civil, a dérivé de cette circonstance que les peuples modernes ont été des peuples essentiellement agricoles, voués à la possession et à la culture de la terre. Trop exclusive, cette idée ne manque pourtant pas de vérité. Le régime féodal, qui a si longtemps dominé en Europe, qui domine encore en certains pays et a laissé partout des traces si profondes, a été précisément le résultat de cette intime combinaison de l'état des personnes avec l'état des terres, et de l'influence décisive qu'elle a exercée sur les institutions. Originairement, et dans les premiers temps qui ont suivi les conquêtes des Barbares, c'est l'état des personnes qui a déterminé l'état des propriétés territoriales ; selon qu'un homme était plus ou moins libre, plus ou moins puissant, la terre qu'il occupait a pris tel ou tel caractère. L'état des terres est devenu ainsi le signe de l'état des personnes ; on s'est accoutumé à présumer la condition politique de chaque homme d'après la nature de ses rapports avec la terre où il vivait. Et comme les signes deviennent promptement des causes ; l'état des personnes a été enfin, non-seulement indiqué, mais déterminé, entraîné par l'état des terres ; les conditions sociales se sont, pour ainsi dire, incorporées avec le sol ; les différences et les variations successives de la propriété territoriale ont réglé presque seules le mode et les vicissitudes de toutes les existences, de tous les droits, de toutes les libertés. »

A la fin du v[e] siècle, et peu de temps après la conquête, on reconnaissait déjà dans le territoire occupé par les Francs trois sortes de propriétés territoriales : les *terres allodiales*, les *terres bénéficiaires*, et les *terres tributaires*.

Terres allodiales.

Les terres allodiales, nommées aussi *alodes* ou *alleux*, étaient celles qui avaient été prises, occupées ou reçues en partage par les Francs, au moment de la conquête. Ainsi que leur nom l'indique [1], elles avaient été distribuées par voie du sort. C'étaient des propriétés entièrement indépendantes, que le possesseur ne *tenait* de personne, à raison desquelles il ne devait rien à aucun propriétaire supérieur et dont il disposait en toute liberté ; elles formaient la part du guerrier franc dans le grand butin de la conquête. — On ne tenait un alleu, disait-on plus tard, que de Dieu et de son épée. Hugues Capet disait tenir ainsi la couronne de France.

Le nom d'*alode* ou d'alleu, qui désignait d'abord seulement les terres prises ou reçues en partage au moment de la conquête, fut affecté ensuite à d'autres propriétés acquises par achat, par succession ou de toute autre manière ; ces nouveaux alleux étaient aussi indépendants que les alleux primitifs et possédés également en toute liberté, sans aucun lien de subordination envers un propriétaire supérieur.

M. Guizot pense que la terre salique n'était autre chose que l'alleu originaire, acquis lors de la conquête et devenu le principal établissement du chef de chaque famille franque. « La terre salique des

[1] M. Guizot. — *Essai sur l'état social et les institutions politiques en France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.* — Nous avons emprunté à cet essai une grande partie de ce qui va suivre sur la division des propriétés territoriales, sur les droits et les obligations des possesseurs de terres.

[1] *Alod.* — *Loos, lod* sont des mots germaniques qui signifient *sort*. *Lod* est la racine des mots français *lot*, *loterie*.

Francs Saliens, c'est, dit-il, la *terra aviatica* des Francs Ripuaires, *terra sortis titulo adquisita* des Bourguignons, *hæreditas* des Saxons, *terra paterna* des formules de Marculfe.»

L'indépendance formait donc le caractère distinctif des terres allodiales; ces terres étaient de leur nature libres de toute charge ou redevance. Le propriétaire d'un alleu avait le droit de le donner, de l'aliéner, de le transmettre par testament ou de toute autre façon. Il était lui-même exempt des impôts et des charges publiques envers l'État ou le roi, considéré comme chef de l'État; cependant cette exemption n'était pas absolue, car il devait le service militaire et contribuait aux dons qu'on était en usage de faire au roi, soit à l'époque de la tenue des assemblées dites *champs de mars,* soit lorsque le roi visitait la province. D'abord volontaires, ces dons étaient peu à peu devenus obligatoires; mais ils n'avaient pas encore le caractère d'un impôt.—Une autre charge, qui ressemble plus à une contribution publique, pesait sur les propriétaires d'alleux comme sur les possesseurs de terres, bénéficiaires et tributaires; c'était l'obligation de fournir aux envoyés du roi et aux envoyés étrangers qui traversaient le pays, en se rendant vers le roi, des vivres et des moyens de transport.

Tous les Francs, au moment de la conquête, n'avaient point pris part à la distribution des terres; ils ne voulaient généralement que du butin, et la plupart d'entre eux emportaient ce butin sur les bords de la Meuse ou du Rhin, dans les premières habitations de leurs pères, que pendant long-temps ils préférèrent à tout autre séjour. Quant aux guerriers qui voulaient s'établir dans le pays conquis, et qui se partageaient le territoire par la voie du sort, il ne faut pas croire que le mode de partage fût tel qu'ils se dispersassent pour aller chacun habiter avec sa famille la terre isolée qui lui était échue. «Une telle dispersion, dit M. Guizot, eût été fort périlleuse pour les conquérants, et de plus elle eût rompu toutes ces habitudes de vie commune, d'exercice, de jeux, de banquets continuels qu'ils avaient contractées dans leurs courses, et qui font à ce premier degré de la civilisation l'unique divertissement de l'homme grossier et oisif. Le travail seul rend l'isolement supportable, et les Francs ne travaillaient pas. Il n'y eut que peu ou point de partages individuels. Chaque bande comprenait un certain nombre de chefs suivis chacun d'un certain nombre de compagnons; chaque chef reçut des terres pour lui et pour ses compagnons, qui ne cessèrent pas de vivre avec lui.»

Le nombre des Francs, directement et personnellement propriétaires d'alleux, fut donc d'abord assez limité. Deux causes puissantes dont nous aurons occasion de parler plus tard, les usurpations de la force et les donations aux églises tendirent encore à le restreindre.

Terres bénéficiaires.

Les terres bénéficiaires étaient celles que le roi ou tout autre chef distribuait à ses fidèles et à ses compagnons à titre de présens, soit comme encouragement, soit comme récompense. Ces présents territoriaux, qui remplaçaient les dons de vêtements d'armes et de chevaux, que les anciens chefs germains étaient dans l'usage de faire à leurs guerriers, avaient reçu le nom de bénéfices.

Les bénéfices furent d'abord révocables à la volonté du donateur; ils furent ensuite donnés pour un temps déterminé : plus tard on les concéda à vie; enfin ils devinrent héréditaires.

Les concessions de bénéfices sont l'origine de la féodalité.

La fidélité et la reconnaissance du bénéficier envers le donateur étaient les conditions morales et légales de la possession d'un bénéfice. Le bénéficier était tenu au service militaire, et obligé à certains services civils ou domestiques auprès de la personne ou dans la maison du donateur.

Autant le nombre des terres allodiales tendait à diminuer, autant celui des terres bénéficiaires tendait à s'accroître. — Les bénéfices furent pendant long-temps une sorte de monnaie avec laquelle les rois et les grands propriétaires récompensaient ou cherchaient à s'attacher des guerriers. La dilapidation des domaines royaux et la concession des terres désertes et incultes, qui étaient censés appartenir au roi, augmenta aussi le nombre des bénéfices. Enfin, la loi qui permettait à un propriétaire libre de convertir sa propriété allodiale en une propriété bénéficiaire, par un hommage public fait au roi ou à un homme puissant dont il voulait s'assurer la protection, accrut beaucoup dans la suite le nombre des bénéfices. Cet acte, qu'on appelait la *recommandation,* n'était guère en usage au ve siècle que chez les Visigoths.

Terres tributaires.

Les terres tributaires étaient celles qui, à l'époque de la conquête, avaient été laissées aux anciens possesseurs, à charge par eux de payer à ceux des guerriers francs, en faveur desquels le sort en avait disposé, une redevance ou un tribut. «Quand les Francs prirent des terres, ce fut pour en vivre et non pour les cultiver; ils n'avaient pas, en fait de propriétés, des notions claires et complètes. La dépossession absolue ne devint point partout et dès l'origine la condition des anciens cultivateurs. Fournir aux besoins et aux goûts de leurs nouveaux

maîtres, exploiter le sol avec cette obligation, et au risque de s'en voir expulser, mais en conservant toutefois tacitement quelque part dans la propriété, à ce seul titre qu'ils la faisaient valoir, tel fut souvent leur sort. »

Les grands propriétaires avides et oisifs, dans les temps de violence et de pillage, trouvèrent souvent plus d'avantage à réduire les petits propriétaires leurs voisins à la condition de tributaires qu'à les dépouiller absolument. — Le nombre des terres tributaires s'accrut ainsi.

Enfin il y eut encore une autre cause d'accroissement pour les propriétés de ce genre, qui devinrent promptement les plus nombreuses.

« Indépendamment des concessions qu'ils faisaient, à titre de bénéfices, aux hommes qu'ils voulaient s'attacher comme vassaux, les rois et les grands propriétaires distribuèrent souvent une partie de leurs terres à de simples colons, qui les cultivaient et y vivaient, à charge d'un cens ou d'autres servitudes. Cette distribution se fit sous une multitude de formes et de conditions diverses. Les colons étaient tantôt des hommes libres, tantôt de véritables serfs, souvent de simples fermiers, souvent aussi des possesseurs investis d'un droit héréditaire à la culture des champs qu'ils faisaient valoir. De là cette variété des noms sous lesquels sont désignées, dans les actes anciens, les métairies exploitées à des titres et selon des modes différents; *mansus indominicatus*, *ingenuilis*, *servilis*, *tributalis*, *vestitus*, *absus*. De là aussi, en partie du moins, le nombre et l'infinie diversité des redevances et des droits, connus plus tard sous le nom de *féodaux*, et dont la plupart avaient leur source dans les relations primitives de la terre tributaire et de son possesseur avec le propriétaire de qui il la tenait [1]. »

Lois pénales : compensations. — Solidarité des parents. — Renonciation à un héritage. — Donation.

Contrairement à ce qui se pratiquait chez les anciens germains, qui punissaient de mort les crimes et les délits graves, et frappaient d'une amende en bétail les délits moindres, la loi salique, en usage chez les Francs, punissait tous les délits sans distinction, depuis l'offense la plus légère jusqu'au meurtre, par des amendes pécuniaires gratuites depuis 3 jusqu'à 1800 sous d'or (*solidi*). C'est ce qu'on appelle les compensations.

« La loi salique, se demande à ce sujet M. Fauriel, est-elle, sur ce point particulier, moins civile, plus barbare que ne l'était l'ancien usage germanique? C'est l'idée qui se présente d'abord, mais cette idée pourrait n'être pas exacte. On pourrait, en l'adoptant, se méprendre sur la pensée et le motif de la loi barbare. Pauvres et avides comme ils l'étaient, comme le sont tous les barbares dans les premiers temps où ils ont découvert les usages de l'or dans une civilisation avancée, les Germains regardaient peut-être comme le mode de punition le plus rigoureux, celui qui tendait à les dépouiller de cet or si énergiquement convoité par eux, jusque-là l'un des plus puissants mobiles de leurs migrations et de leurs exploits. Accoutumés à braver la mort, ils la craignaient sans doute assez peu, et pouvaient souvent y échapper par la fuite. Il n'en était pas de même, à ce qu'il me semble, d'une compensation pécuniaire dont la famille entière du délinquant était solidaire. Tels purent être chez les Francs les motifs de la substitution des compensations pécuniaires aux peines afflictives, et ces motifs annonceraient plutôt un progrès qu'un pas rétrograde dans l'intelligence et les habitudes de la vie civile. »

La solidarité des parens avec le criminel était chose grave, et l'exécution des dispositions de la loi salique qui tendaient à assurer la punition du meurtre, en obligeant les parens à payer la compensation exigée dans le cas où le meurtrier se trouvait trop pauvre pour payer lui-même, étaient accompagnées de cérémonies singulières.

Le coupable devait se rendre à son habitation accompagné de magistrats, de témoins et de tous ses parents, tant du côté paternel que du côté maternel. Il ramassait dans sa main droite à chacun des quatre coins de la maison, un peu de terre ou de poussière. Cela fait, il venait sur le seuil de sa porte; et, prenant avec sa main gauche une partie de cette terre, il la jetait par-dessus l'épaule de ses plus proches parents, puis il finissait la cérémonie en montant, à l'aide d'un bâton, en chemise et sans chaussure, sur la haie qui entourait sa maison.

Les parents, par-dessus l'épaule desquels il avait jeté la poignée de terre, étaient tenus de payer, soit individuellement, soit collectivement, la compensation due par lui. Toutefois s'ils n'avaient pas de quoi payer, le coupable était mis à mort.

La loi fournissait aussi aux parens le moyen de se soustraire à l'obligation de payer pour les délits.

Le Franc qui voulait rompre avec ses parents, et leur devenir légalement étranger, se présentait devant le *tunghin*, ou centenier. Il prenait quatre bâtons d'aulne ou de peuplier, les brisait sur sa tête et en jetait les morceaux à terre, déclarant qu'il entendait se retirer de toute communauté d'intérêt et d'affaires avec tels et tels parents qu'il nommait. Cette cérémonie était une renonciation à l'héritage de ses parents, renonciation qui dispensait de con-

[1] M. Guizot. — *Essai* sur l'état social, etc., sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.

courir au paiement des compensations auxquelles ceux-ci pouvaient être condamnés.

La cérémonie par laquelle un homme en désignait un autre pour héritier ou donataire d'un bien n'est pas moins curieuse. Le donateur jetait dans le sein du donataire un rameau vert, ou un brin d'herbe, en nommant, en présence de témoin, le bien légué ou la chose donnée.

Taux des compensations : pour les hommes; pour les femmes. Rapt, violence, etc.

« Le taux des compensations variait ; il était gradué, à raison de diverses circonstances: 1° à raison de la nation du personnage lésé; 2° de son grade et de son rang dans la nation; 3° du moment et du lieu où avait été commis le délit; 4° enfin à raison de certaines considérations sur le plus ou moins de tort qui résultait, pour la tribu, de la même violence, selon le sexe du personnage qui l'avait subie.

« L'inégalité de compensation résultant de la diversité de nation est assez caractéristique dans la loi salique, en ce qu'elle donne la mesure de l'orgueil national des Francs. La tête d'un simple Franc, homme libre, était évaluée à 200 sols d'or, qui étaient censés le maximum de la valeur légale d'une tête humaine : c'était juste le double du prix mis par la même loi à la vie du Romain libre. Le meurtre d'un Germain qui n'était pas de race franque était payé ou compensé un quart de plus que celui d'un Romain, et un quart de moins que celui d'un Franc. Un Romain pouvait devenir l'égal de quelque Franc que ce fût; il pouvait devenir *antrustion* du roi; mais la compensation du meurtre de l'antrustion de race franque était de 600 sols d'or; celle de l'antrustion romain de moitié seulement, d'après le principe invariable qu'à rang égal un Franc valait le double d'un Romain.

« Cette compensation de 600 sols d'or pour le meurtre d'un antrustion était la plus haute de toutes pour un homme. La plus basse, celle de l'esclave, était de 15 sols d'or.

« Dans la loi d'un peuple comme les Francs, peuple guerrier de profession, la valeur d'un homme n'était pas invariable. Tout homme était censé valoir plus en guerre qu'en paix, et sa perte était considérée comme plus grande pour la tribu dans le premier cas que dans le second. La compensation de l'assassinat à la guerre était triple de celle du meurtre commis en temps de paix. »

Les compensations pour le meurtre des femmes variaient de 200 sols d'or à 700. Cette dernière compensation, le maximum de toutes sans exception, était celle fixée pour le meurtre d'une femme enceinte. La femme ayant déjà été enceinte et en position de le redevenir était compensée 600 sols d'or. Pour la petite-fille non nubile et pour la femme ayant passé l'âge de concevoir, la compensation était la même, 200 sols d'or. C'était à raison de son plus ou moins d'aptitude à avoir des enfants et de ses chances plus ou moins prochaines d'en avoir que la femme franque avait été estimée par la loi salique...

« Le rapt et le viol figurent dans la loi salique comme des délits communs et qui entraînaient de fortes compensations. Il en coûtait 200 sols d'or pour avoir enlevé une femme à son mari, autant pour avoir arrêté en chemin et violé une fiancée que l'on conduisait à son époux : c'était ce qu'il en eût coûté pour l'avoir tuée, elle ou son fiancé. Le tarif des offenses moindres faites à une femme est assez curieux.

Pour une main ou un doigt serrés, 15 sols d'or; pour un bras, au-dessous du coude, 30; pour un bras, au-dessus du coude, 35; pour la mamelle, 40; etc.

Ces dispositions ne semblent-elles pas prouver le besoin qu'avaient les femmes d'être protégées contre la pétulance des Francs, plutôt que la disposition de ceux-ci à leur rendre une espèce de culte timide et respectueux[1] ?

[1] La compensation portait le nom de *werhgeld*, qui, en langage tudesque signifie, suivant les uns, *valeur de l'homme*, suivant les autres, *garantie de l'homme*. Le tableau gradué des compensations (pour les hommes) est curieux à étudier, en ce qu'il fait connaître les idées des peuples germains sur la valeur relative des individus; le voici :

1800 *sols d'or* (*solidi*) pour le meurtre du Barbare libre, compagnon du roi (*in truste regia*), attaqué et tué dans sa maison par une bande armée, chez les Francs Saliens.
960 S. 1° Le duc, chez les Bavarois; 2° l'évêque, chez les Allemands.
900 S. 1° L'évêque, chez les Francs Ripuaires; 2° le Romain *in truste regia*, attaqué et tué dans sa maison par une bande armée, chez les Francs Saliens.
640 S. Les parents du duc, chez les Bavarois.
600 S. 1° Tout homme *in truste regia*, chez les Ripuaires; 2° le même, chez les Francs Saliens; 3° le comte, chez les Ripuaires; 4° le prêtre né libre, chez les Ripuaires; 5° le prêtre, chez les Allemands; 6° le comte, chez les Francs Saliens; 7° le *sagibaro* (espèce de juge) libre, *ibid*; 8° le prêtre, *ib.*; 9° l'homme libre attaqué et tué dans sa maison par une bande armée, *ib.*
500 S. Le diacre, chez les Ripuaires.
400 S. Le sous-diacre, chez les Ripuaires; le diacre, chez les Allemands; 3° le même, chez les Francs Saliens.
300 S. 1° Le Romain convive du roi, chez les Francs Saliens; 2° le jeune homme élevé au service du roi, et l'affranchi du roi qui a été fait comte, chez les Ripuaires; 3° le prêtre, chez les Bavarois; 4° le *sagibaro* qui a été élevé à la cour du roi, chez les Francs Saliens; 5° le Romain tué par une bande armée dans sa maison, *ibid*.
200 S. 1° Le clerc né libre, chez les Ripuaires; 2° le diacre, chez les Bavarois; 3° le Franc Ripuaire libre; 4° l'Allemand de condition moyenne; 5° le Franc ou le Barbare vivant sous la loi salique; 6° le Franc voyageant chez les

Mariages. — *Morgane-ghiba*, présent du matin.

Dans certaines circonstances, le mariage était accompagné de cérémonies qui semblent destinées à rappeler l'époque où les femmes étaient les esclaves et la propriété des maris.

Quand un homme voulait épouser une veuve, il devait l'acheter à l'héritier du mari, auquel elle était censée appartenir comme faisant partie de l'héritage. Le taux de l'achat était fixé par la loi à 3 sols et 1 denier : ce sont des sols d'or dont il est question.

Comme du temps des anciens Germains, le nouvel époux devait assurer un douaire à son épouse. Ce douaire était donné après la première nuit des noces comme présent du lendemain. Il devait être offert au réveil de la mariée, et constituait le prix de sa virginité. Ce présent était d'ailleurs tantôt une somme d'argent ou quelque meuble précieux, tantôt des attelages de bœufs ou de chevaux, du bétail, des maisons ou des terres. Quel que fût l'objet donné, il n'y avait qu'un seul mot pour désigner la donation : on l'appelait, selon les différents dialectes de l'idiome germanique, *morghen-gabe* ou *morgane-ghiba*, présent du matin.

Religion des Francs. — Culte d'Odin. — Traditions religieuses des Scandinaves.

A leur entrée dans la Gaule, et du temps de Chlovis, les Francs étaient encore païens. Ils avaient la religion des peuples du nord et des Scandinaves; ils apportèrent avec eux, comme des idoles nationales, les images de Thor, d'Odin, de Frigga et de Freya. Ils croyaient aux joies sensuelles du Valhalla, paradis des braves : ils étaient attachés à ces croyances de leurs aïeux, mais ils ne montraient ni fanatisme ni intolérance. On ne voit pas que dans aucune occasion ils aient cherché à tourmenter les chrétiens ni à les gêner dans l'exercice de leur culte. « Le baptême que reçut Chlovis, en 496, dit M. Beugnot (dans son *Histoire de la destruction du Paganisme*), détermina sans doute la ruine du culte scandinave dans la Gaule; mais ses conséquences ne devaient se faire sentir qu'insensiblement, car le chef des Francs n'avait ni le pouvoir ni l'intention de violenter les consciences, non pas de ses sujets, mais des Barbares qui combattaient sous ses ordres. Aussi, les superstitions importées de la Germanie continuèrent-elles à se répandre dans toutes les parties de la Gaule occupées par les Francs, et à y féconder les principes d'erreur qui y avaient été déposés entièrement. Nulle part en Europe on ne voyait plus que dans cette contrée les croyances, les pratiques et les rites idolâtres en honneur; nulle part la population ne montrait moins de disposition à passer, dans un temps même éloigné, sous les bannières du christianisme. »

Pour des peuples dont les idées devaient être simples et restreintes dans un cercle assez borné, la mythologie des Scandinaves était fort compliquée : cette complication décèle une origine orientale. Comment cette religion étrangère avait-elle été adoptée par des peuples de race Germanique? Comment avait-elle obtenu la préférence sur le druidisme? c'est ce que nous ignorons complétement.

Voici d'ailleurs, et d'après le résumé fait de l'*Edda*, par M. de Chateaubriand, quelles étaient les croyances des adorateurs d'Odin.

« Le géant Ymer fut tué par les trois fils de Bore, Odin, Vile et Ve. La chair de Ymer forma la terre, son sang la mer, son crâne le ciel. Le Soleil ne savait pas alors où était son palais, la Lune ignorait ses forces et les Étoiles ne connaissaient point la place qu'elles devaient occuper.

« Un autre géant, appelé Norv, fut le père de la Nuit. La Nuit, mariée à un enfant de la famille des

Ripuaires; 7° l'homme affranchi par le denier, chez les Ripuaires.

160 S. 1° L'homme libre, en général, chez les Allemands; 2° le même, chez les Bavarois; 3° le Burgunde, l'Allemand, le Bavarois, le Frison et le Saxon, chez les Ripuaires; 4° l'homme libre, colon d'une Église, chez les Allemands.

150 S. 1° L'*optimas*, ou le noble Burgunde, tué par l'homme qu'il avait attaqué; 2° l'intendant d'un domaine du roi, chez les Burgundes; 3° l'esclave bon ouvrier en or, *ibid*.

100 S. 1° L'homme de condition moyenne (*mediocris homo*), chez les Burgundes, tué par celui qu'il avait attaqué; 2° le Romain qui possède des biens propres, chez les Francs Saliens; 3° le Romain voyageant chez les Ripuaires; 4° l'homme du roi ou d'une Église, *ibid*; 5° le colon (*lidus*), par deux capitulaires de Charlemagne (art. 803 et 813); 6° l'intendant (*actor*) du domaine d'un autre que le roi, chez les Burgundes; 7° l'esclave ouvrier en argent, *ibid*.

80 S. Les affranchis en présence de l'Église ou par une charte formelle, chez les Burgundes.

75 S. L'homme de condition inférieure (*minor persona*), chez les Burgundes.

55 S. L'esclave Barbare employé au service personnel du maître ou à des messages, chez les Burgundes.

50 S. Le forgeron (esclave), chez les Burgundes.

45 S. 1° le serf d'Église et le serf du roi, chez les Allemands; 2° le Romain, chez les Francs Saliens.

40 S. 1° Le simple affranchi, chez les Bavarois; 2° le pâtre qui garde quarante cochons, chez les Allemands; 3° le berger de quatre-vingts moutons, *ibid*; 4° le sénéchal de l'homme qui a douze compagnons (*vassi*) dans sa maison, *ibid*; 5° le maréchal qui soigne douze chevaux, *ibid*; 6° le cuisinier qui a un aide (*junior*), *ibid*; 7° l'orfèvre, *ibid*; 8° l'armurier, *ibid*; 9° le forgeron, *ibid*; 10° le charron, chez les Burgundes.

36 S. 1° L'esclave, chez les Ripuaires; 2° l'esclave devenu colon tributaire, *ibid*.

30 S. Le gardeur de cochons, chez les Burgundes.

20 S. L'esclave, chez les Bavarois.

15 S. L'esclave, chez les Francs Saliens.

dieux, enfanta le Jour. Le Jour et la Nuit furent placés dans le ciel sur deux chars conduits par deux chevaux. Hrim-Fax (crinière gelée) conduit la Nuit : les gouttes de ses sueurs font la rosée. Skin-Fax (crinière lumineuse) mène le Jour. Sous chaque cheval se trouve une outre pleine d'air : c'est ce qui forme la fraîcheur du matin.

«Un chemin ou un pont conduit de la terre au firmament; il est de trois couleurs et se nomme l'arc-en-ciel. Il sera rompu quand les mauvais génies, après avoir traversé le fleuve des enfers, passeront sur ce pont.

«La cité des dieux est placée sous le chêne Ygg-Drasill, qui ombrage le monde. Plusieurs villes existent dans le ciel.

Le dieu Thor est fils aîné d'Odin : Tyr est la divinité des victoires. Heindall, aux dents d'or, a été engendré par neuf vierges. Loke est l'artisan des tromperies. Le loup Feuris est fils de Loke; enchaîné avec difficulté par les dieux, il sort de sa bouche une écume qui devient la source du fleuve Vam (les vices).

«Frigga est la principale des déesses guerrières, qui sont au nombre de douze; elles se nomment Walkiries. Gadur, Rosta et Skulda (l'avenir), la plus jeune des douze fées, vont tous le jours à cheval choisir les morts.

«Il y a dans le ciel une grande salle, le Valhalla, où les braves sont reçus après leur vie. Cette salle a cinq cent quarante portes : par chacune de ces portes sortent quatre-vingts guerriers morts pour se battre contre le Loup. Ces vaillants squelettes s'amusent à se briser les os, et viennent ensuite dîner ensemble : ils boivent le lait de la chèvre Heidruna, qui broute les feuilles de l'arbre Lærada. Ce lait est de l'hydromel ; on en remplit tous les jours une cruche assez large pour enivrer les héros décédés. Le monde finira par un embrasement.»

L'Edda renferme deux systèmes mythologiques distincts dans leur ensemble, mais qui, s'accordant en quelques points isolés, consacrent tous les deux le culte de trois divinités principales, *Odin,* le dieu suprême, *Thor,* le dieu du tonnerre, et *Jortr,* la terre. Le système dont M. de Chateaubriand a donné une idée est le plus nouveau ; c'est celui qui, à la suite d'une longue et pénible lutte, a fait oublier l'ancien. On ne suppose pas qu'il ait été apporté d'Asie en Germanie plus d'un siècle avant l'ère chrétienne, et il y a même des motifs de croire que son introduction y pourrait être postérieure à cette époque.

Le premier système de mythologie des races scandinaves n'était qu'une ébauche de cosmogonie, qu'une allégorisation des forces les plus apparentes de la nature physique. Les dieux principaux étaient le ciel (*Odin*), la terre (*Jortr*), l'eau (*Ægher*), l'air (*Kari*), le tonnerre (*Torr*), le feu (*Loghe*). Au-dessous de ces dieux principaux, on comptait un certain nombre de divinités subalternes, expression de leurs attributs respectifs, et qui étaient censées composer leurs diverses familles. Ce système avait été apporté dans la Germanie septentrionale par un peuple parti des bords de la mer Caspienne.

Le second système mythologique, que les savants du nord nomment le culte des *Ases,* paraît avoir été la religion des Goths primitifs; ce fut du moins par l'intermédiaire de ces peuples qu'il se répandit dans la Germanie. Il offre une cosmogonie plus développée et plus compliquée que le précédent. Il comprend trente-deux divinités principales (dieux ou déesses), dont plusieurs sont une personnification des forces morales ou intelligentes de l'humanité. Ainsi, on y trouve un dieu de l'éloquence et de la poésie (*Braga*), une déesse de la concorde conjugale (*Snotra*), une déesse de la justice (*Synia*). Le seul dieu malfaisant est celui de la ruse (*Loke*). La déesse *Freya* correspond à la lune (*Phœbé*) des Grecs et des Latins; mais le mythe qui la concerne exprime une idée tout-à-fait différente. Freya ressemble plus à Vénus qu'à Diane; c'est la déesse de l'amour; elle est mariée à un dieu aveugle et d'humeur chagrine (*Hodur*), espèce de Vulcain septentrional; elle en a deux filles aussi belles et aussi gracieuses qu'elle. Les Grâces, compagnes de Vénus, sont au nombre de trois.

Ce qui semble prouver que l'introduction de la mythologie odinique était, au ve siècle, encore récente chez les peuples germaniques, c'est que Tacite, dans le livre célèbre qu'il a consacré aux *mœurs des Germains* n'en fait aucune mention. Il parle, au contraire, d'un dieu *Tuisto,* fils de la déesse *Hertha* (la terre), qui eut pour fils le dieu *Mann,* lequel, à son tour, engendra trois autres fils, *Ingevo, Istevo* et *Hermio,* dont les trois principaux groupes de peuples germaniques tiraient leur origine et leur nom d'Ingevons, d'Istevons et d'Hermions. «Quelques-uns, dit-il, usant de la liberté qu'on a de mentir en des choses si anciennes, attribuent à Mann d'autres enfants qui auraient donné la naissance et le nom aux peuples des Marses, des Gambrives, des Suèves et des Vandales.» Ce mythe géographique restreint à la Germanie n'a pas de rapport avec la cosmogonie des Scandinaves, à laquelle Tacite ne fait aucune allusion; ce qui prouve qu'elle n'existait pas de son temps; tandis qu'il parle avec détail du culte d'Isis, introduit chez les Suèves, et de la déesse Hertha, adorée chez les Longobards, les Angles, les Varins et d'autres peuples de leur voisinage. «Ils adorent, dit-il, la terre comme notre mère commune : ils l'ap-

pellent Hertha. Ils croient qu'elle intervient dans les affaires des hommes, et qu'elle se promène quelquefois au milieu des nations. Dans une île de l'Océan est un bois, et dans ce bois un char couvert dédié à la déesse. Le prêtre seul a le droit d'y toucher; il connaît le moment où la déesse est présente dans ce sanctuaire; elle part traînée par des génisses, et il la suit avec tous les respects de la religion. Ce sont alors des jours d'allégresse; c'est une fête pour tous les lieux qu'elle daigne visiter et honorer de sa présence. Les guerres sont suspendues; on ne prend point les armes; le fer est enfermé. Ce temps est le seul où ces Barbares connaissent, le seul où ils aiment la paix et le repos. Il dure jusqu'à ce que la déesse, étant rassasiée du commerce des mortels, le même prêtre la rende à son temple. Alors le char et les voiles qui le couvrent, et, si on les en croit, la divinité elle-même, sont baignés dans un lac solitaire : des esclaves s'acquittent de cet office, et aussitôt après le lac les engloutit. De là une religieuse terreur et une sainte ignorance sur cet objet mystérieux qu'on ne peut voir sans périr.»

L'île d'Hertha porte encore aujourd'hui le nom de *Terre-Sainte;* c'est l'île de *Helg-Land*, située en face de l'embouchure de l'Elbe, non loin des côtes du Holstein et du Danemark.

Tacite parle encore de Mercure, de Jupiter et de Mars comme de divinités adorées par quelques peuples de la Germanie; mais il ne désigne pas les noms que ces peuples leur donnaient; tandis que les écrivains latins des VIIe, VIIIe et IXe siècles disent que chez les peuples germains Mercure se nommait *Vuoden* et Jupiter *Thunnaer*. Ces deux noms ont beaucoup de rapport avec ceux d'Odin et de Thor, ce qui serait, à notre avis, une preuve que l'introduction du culte odinique en Germanie remonte seulement à l'époque des grandes invasions des Barbares, aux IIIe et IVe siècles.

Passion guerrière des Francs.—Les *Berserkers*.

Comme tous les sectateurs d'Odin, les Francs aimaient la guerre avec passion. La guerre était à leurs yeux le moyen de devenir riches en ce monde, et, dans l'autre, convives des dieux. Les plus jeunes et les plus violents éprouvaient quelquefois dans le combat des accès d'extase frénétique, pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur et doués d'une puissance de vie tout-à-fait extraordinaire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eût suffi pour terrasser d'autres hommes. Les langues du nord avaient un terme spécial pour désigner ceux qui étaient sujets à cette espèce de furie héroïque.

«L'histoire et les *Sagas*, dit M. Depping, nous enseignent qu'il prenait à ces héros, de temps à autre, des accès de frénésie, provenant probablement de l'exaltation de leur courage, et peut-être aussi de l'usage de quelque boisson qui portait à la fureur. Dans ces accès, ils écumaient, ils ne distinguaient plus rien autour d'eux; leur tête, comme saisie d'un vertige, ne dirigeait plus leurs actions; leur glaive frappait indistinctement amis et ennemis, les êtres vivants, les arbres et les pierres; ils détruisaient leurs propres effets, et s'entouraient quelquefois de victimes de leur férocité. La langue du nord avait un terme particulier pour désigner les champions sujets à ces transports du cerveau; c'est celui de *berserker*. Ce mot revient si fréquemment dans les *Sagas*, que l'on regarde l'état de frénésie qu'il désigne comme étant devenu presque habituel aux pirates qui passaient leur vie à croiser en mer et à se battre en duel. Il est dit de Sivald, nommé par acclamation roi de Suède, que ses cinq fils étaient berserkers ; dans leur accès de rage, ils avalaient des charbons ardents et se précipitaient dans le feu [1].»

Armes et costume de guerre des Francs.

Nous avons déjà (t. I, p. 345) esquissé, d'après Sidoine Apollinaire, le portrait d'un chef des Francs et de son cortége. Les guerriers francs qui passèrent les derniers de la Germanie dans la Gaule n'avaient pour la plupart ni la même élégance ni la même propreté.

«Ils relevaient et rattachaient sur le sommet du front leurs cheveux d'un blond roux, qui formaient une espèce d'aigrette, et retombaient par derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche. Ils portaient des habits de toile serrés au corps et sur les membres, avec un large baudrier auquel pendait l'épée. Leur arme favorite était une hache à un ou deux tranchants, dont le fer était épais et acéré et le manche très court. Ils commençaient le combat en lançant de loin cette hache, soit au visage, soit contre le bouclier de l'ennemi : rarement ils manquaient d'atteindre l'endroit précis où ils voulaient frapper.

«Outre la hache, qui, de leur nom, s'appelait

[1] M. Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. — M. Aug. Thierry a retrouvé, dans Sidoine Apollinaire, la description de cette folie héroïque chez les Francs :

« .... Invicti perstant, animo que supersunt
Jam propè post animam......

—La folie qu'Arioste a donnée à son héros n'était-elle pas celle des *berserkers*?

frankiske, ils avaient une arme de trait qui leur était particulière, et que, dans leur langue, ils nommaient *hang* [1], c'est-à-dire hameçon. C'était une pique de médiocre longueur et capable de servir également de près et de loin; la pointe, longue et forte, était armée de plusieurs barbes ou crochets tranchants ou recourbés comme des hameçons. Le bois était recouvert de lames de fer dans presque toute sa longueur, de manière à ne pouvoir être brisé ni entamé à coups d'épée. Lorsque le hang s'était fiché au travers d'un bouclier, les crocs dont il était garni rendaient l'extraction impossible; il restait suspendu, balayant la terre par son extrémité. Alors le Franc qui l'avait jeté s'élançait, et, posant un pied sur le javelot, appuyait de tout le poids de son corps et forçait l'adversaire à baisser le bras et à se dégarnir ainsi la tête et la poitrine. Quelquefois le hang attaché au bout d'une corde servait, en guise de harpon, à amener tout ce qu'il atteignait. Pendant qu'un des Francs lançait le trait, son compagnon tenait la corde, puis tous deux joignaient leurs efforts soit pour désarmer leur ennemi, soit pour l'attirer lui-même par son vêtement ou son armure.

« Les soldats francs conservèrent long-temps cette physionomie et cette manière de combattre. — Un demi-siècle après la conquête, lorsque le roi Théodebert passa les Alpes et alla faire la guerre en Italie, la garde du roi avait seule des chevaux, et portait des lances du modèle romain : le reste des troupes était à pied, et leur armure paraissait misérable. Ils n'avaient ni cuirasses ni bottines garnies de fer : un petit nombre portait des casques; les autres combattaient nu-tête. Pour être moins incommodés de la chaleur, ils avaient quitté leur justaucorps de toile grossière et gardaient seulement des culottes d'étoffe ou de cuir qui leur descendaient jusqu'au bas des jambes. Ils n'avaient ni arc, ni fronde, ni autres armes de trait, si ce n'est le *hang* et la *frankiske*. C'est dans cet état qu'ils se mesurèrent contre les troupes de l'empereur Justinien. »

La bravoure était naturelle aux guerriers francs; l'exemple du courage leur était donné par leurs chefs, pour lesquels il aurait été honteux de se laisser surpasser par des inférieurs.

Les jeunes nobles attachés aux chefs francs considéraient la guerre comme la plus digne occupation de l'homme. On leur aurait persuadé plus malaisément de labourer la terre et d'attendre la récolte que de provoquer un ennemi et de s'exposer à des blessures. Il leur paraissait lâche et mou de conquérir par la sueur ce qui pouvait l'être par le sang [1].

Les combats étaient d'ailleurs, chez les Francs, un moyen assuré d'arriver à la renommée et à la fortune. Le courage de la jeunesse était entretenu par des bardes, qui, à des hymnes en l'honneur des dieux, à des chants de guerre pour exciter les armées, mêlaient des chansons historiques destinées à célébrer les aventures, les exploits et les victoires des braves guerriers.

La nation se chargeait aussi d'offrir des récompenses au courage. Elle faisait distribuer à chacun de ceux que leurs exploits avaient élevés au rang de chef, du blé, des troupeaux ou des terres : récompenses honorables et fructueuses qui les aidaient à soutenir leur rang et à entretenir ce cortége nombreux d'hommes de guerre, témoignage public de puissance et de considération.

On a vu que la masse des guerriers francs était mal armée : la principale arme défensive était un étroit et long bouclier. Comme chez les Spartiates, c'était chez les Francs un opprobre de jeter ce bouclier pour fuir.

Une coutume sacrée parmi les Francs était celle de ne point abandonner les blessés. Les Francs se faisaient aussi un point d'honneur, vainqueurs ou même vaincus, d'enlever leurs morts du champ de bataille.

L'élite des hommes libres, les nobles et les chefs combattaient seuls à cheval; mais l'infanterie et la cavalerie étaient souvent entremêlées et manœuvraient de concert : l'infanterie faisait la principale force des armées. Les Francs aimaient à combattre leurs ennemis de près. Ils faisaient peu usage d'armes de jet. Outre l'angon et la francisque, ils avaient de larges sabres pareils à ceux des Gaulois, et des piques au fer court et aigu, qu'ils nommaient *framées*, d'énormes massues de bois noueux et des pieux acérés et durcis au feu.

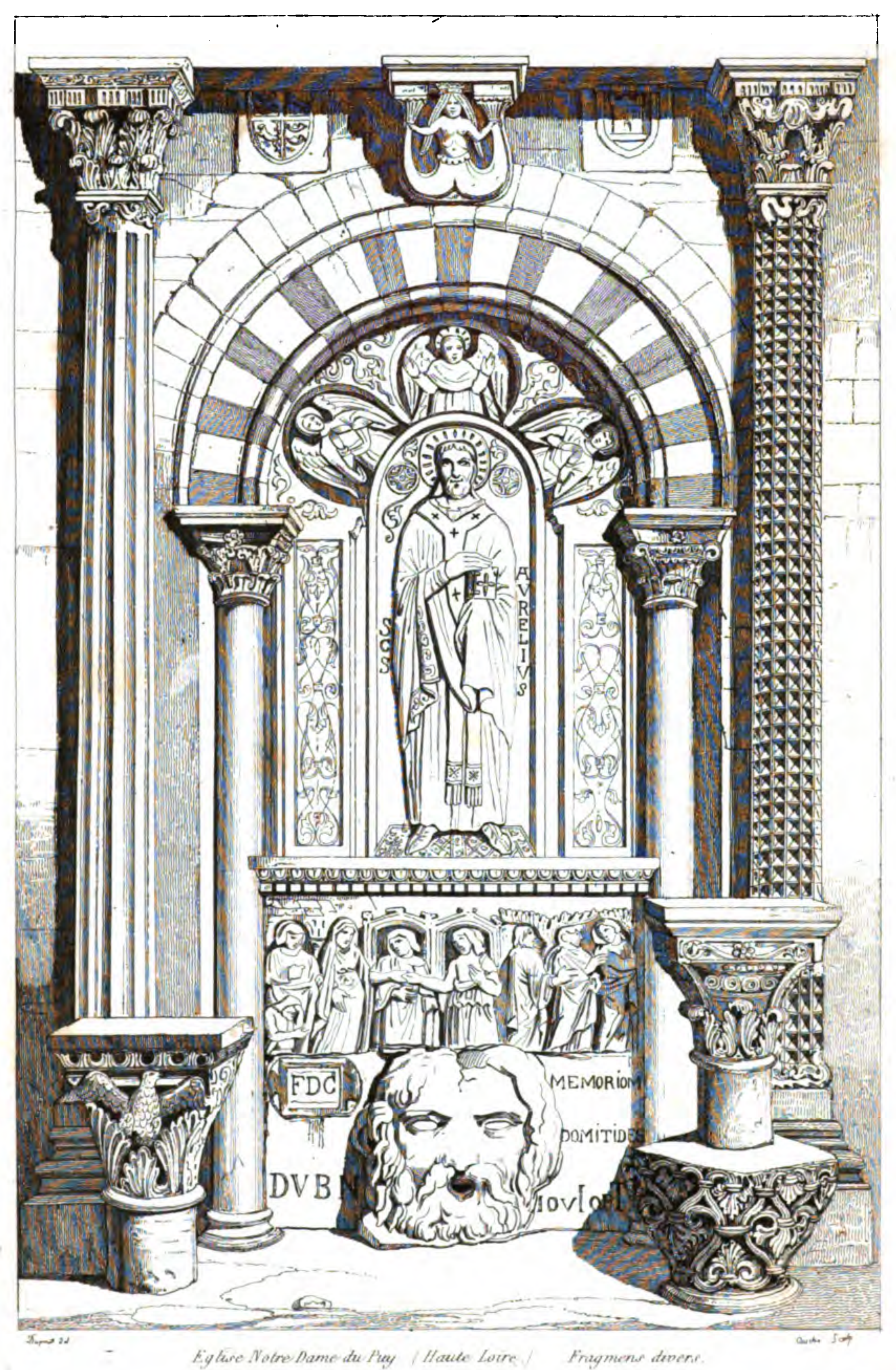
Leur tactique militaire était simple. Leur infanterie la plus pesamment armée se formait en masse compacte dans un ordre cunéiforme ou triangulaire; la cavalerie se rangeait sur les ailes et dans les intervalles; en avant s'élançaient des fantassins d'élite choisis parmi les jeunes gens les plus alertes et les plus intrépides : ceux-ci engageaient le combat. Quand leurs attaques successives, appuyées par quelques charges de cavalerie, avaient jeté le désordre dans les phalanges ennemies, l'infanterie franque, formée en coin, s'ébranlait, la pointe en avant, et son choc irrésistible brisait les lignes qui lui étaient opposées, dont la cavalerie achevait ensuite la défaite.

[1] L'*angon*, pique dont la pointe était armée de deux crocs recourbés : il en est souvent question dans les anciens auteurs L'angon avait la forme d'une fleur de lis héraldique.

[1] TACITE, *Mœurs des Germains*, c. XIV.

VII

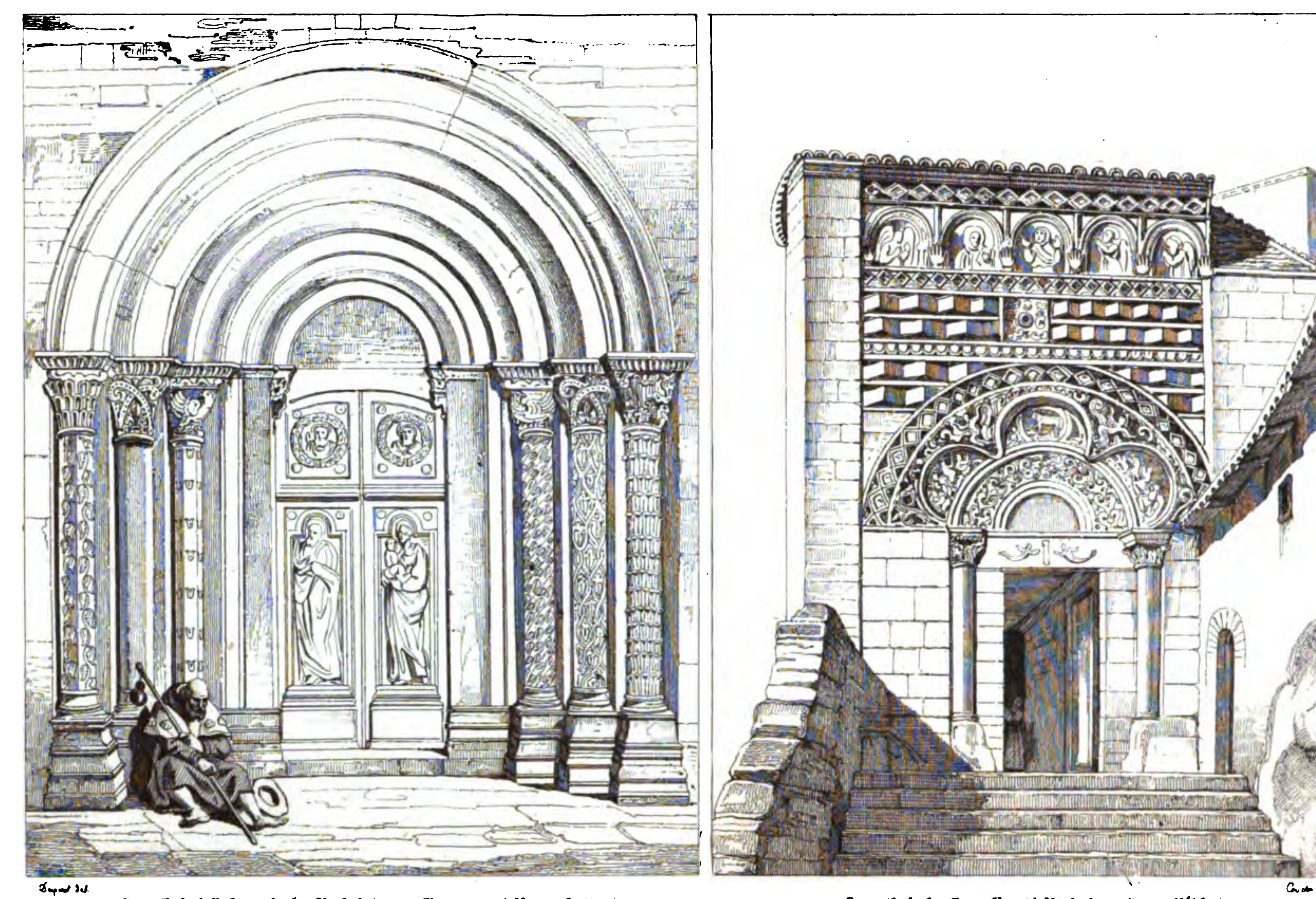
Architecture Religieuse du Ve au Xe siecle.



Eglise Notre Dame du Puy (Haute Loire) Fragmens divers.

VIII

Architecture Religieuse du Ve au Xe siecle



Portail de l'Eglise de la Madeleine a Tournus. (Haute Loire.)

Portail de la Chapelle S.t Michel au Puy (H.te Loire.)

Tous les guerriers francs avaient le droit d'assister aux assemblées publiques, où, comme chez les Gaulois, chacun se rendait armé; mais les jeunes gens ne pouvaient prendre les armes qu'après en avoir été jugés capables dans une assemblée même de guerriers. Le jeune homme recevait publiquement des mains de son père, de quelqu'un de ses parents, ou d'un des chefs, le bouclier et la framée : c'étaient là les premiers honneurs de la jeunesse. Le jeune homme avait jusque-là fait partie de la famille; il devenait dès lors un des membres de la nation.

Longue chevelure. Signe de noblesse.

La chevelure longue était le signe ostensible de la noblesse chez les Francs.

«Couper les cheveux à un Mérovingien, dit M. de Chateaubriand, c'était tout simplement le déposer et le reléguer dans la classe populaire. — On dépouillait un roi franc de sa chevelure comme un empereur de son diadème; les Germains, dans leur simplicité, avaient attaché le signe de la puissance à la couronne naturelle de l'homme.

«Il arriva que l'inégalité des rangs se glissa par cette coutume dans la nation : pour que les chefs fussent distingués des soldats, il fallut bien que ceux-ci se coupassent les cheveux : le simple Franc portait les cheveux courts par derrière et longs par devant. — Khlovigh (Chlovis) et ses premiers compagnons, en revenant de la conquête du royaume des Visigoths, offrirent *quelques cheveux* de leur tête aux évêques; ces Samson leur laissaient ce gage comme un signe de force et de protection. Un pêcheur trouva le corps d'un jeune homme dans la Marne; il le reconnut pour être le corps de Khlovigh II, à la longue chevelure dont la tête était ornée, et dont l'eau n'avait pas encore déroulé les tresses. Les Bourguignons, à la bataille de Véséronce, reconnurent au même signe qu'un chef franc, Khlodomir, avait été tué. «Ces chefs, dit «Agathias, portent une chevelure longue; ils la «partagent sur le front et la laissent tomber sur «leurs épaules; ils la font friser; il l'entretiennent «avec de l'huile; elle n'est point sale comme celle «de quelques peuples, ni tressée en petites nattes «comme celle des Goths. Les simples Francs ont les «cheveux coupés en rond, et il ne leur est pas per«mis de les laisser croître.

«On prêtait serment sur ses cheveux.

«A douze ans, on coupait pour la première fois la chevelure aux enfants de la classe commune; cela donnait lieu à une fête de famille appelée *capitolatoria*.

«Les clercs étaient tondus comme *serfs de Dieu*: la tonsure a la même origine.

«On condamnait les conspirateurs à s'inciser mutuellement les cheveux.

«Les Visigoths paraissent avoir attaché aux cheveux la même puissance que les Francs : un canon du concile de Tolède, de l'an 628, déclare qu'on ne pourra prendre à roi celui qui se sera fait couper les cheveux.»

Habitations des Francs.—Résidences royales.

Les rois francs préféraient le séjour des champs à celui des villes; ils tenaient ordinairement leur cour dans de vastes fermes voisines des rivières et des forêts, où ils se livraient à l'exercice de la chasse, leur délassement favori.

«L'habitation royale, dit M. A. Thierry dans sa description de la célèbre résidence de Braine (auprès de Soissons), n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge; c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, quelquefois construit en bois poli avec soin, et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance.

«Autour du principal corps de logis se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit Barbares, soit Romains d'origine, et des chefs de bande qui, selon la coutume germanique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans la *truste* du roi, c'est-à-dire sous un engagement spécial de vasselage et de fidélité. D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfévrerie et la fabrique des armes jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or jusqu'à la grossière préparation de la laine et du lin. La plupart de ces familles étaient gauloises, nées sur la portion du sol que le roi s'était adjugée comme part de conquête, ou transportées violemment de quelque ville voisine pour coloniser le domaine royal; mais si l'on en juge par la physionomie des noms propres, il y avait aussi parmi elles des Germains et d'autres Barbares, dont les pères étaient venus en Gaule comme ouvriers ou gens de service à la suite des bandes conquérantes. D'ailleurs, quelle que fût leur origine ou leur genre d'industrie, ces familles étaient placées au même rang et désignées par le même nom, par celui de *lites* en langue tudesque, et en langue latine par celui de *fiscalins*, c'est-à-dire attachés au fisc. Des bâtiments d'exploitation agricole, des haras, des étables, des bergeries et des granges, les masures des cultivateurs et les cabanes des serfs du domaine complétaient le village royal, qui ressemblait parfaitement, quoique sur

une plus grande échelle, aux villages de l'ancienne Germanie. Dans le site même de ces résidences, il y avait quelque chose qui rappelait le souvenir des paysages d'outre-Rhin : la plupart d'entre elles se trouvaient sur la lisière et quelques-unes au centre des grandes forêts mutilées par la civilisation, et dont nous admirons encore les restes. »

Ces résidences royales servaient de modèles aux habitations des notables et des principaux chefs francs, qui réunissaient aussi autour d'eux un cortége de guerriers dévoués et une troupe nombreuse de serviteurs et d'esclaves, aptes à tous les travaux de l'agriculture et à tous les genres de métiers.

« C'était dans une de ces résidences champêtres que le roi franc faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et en bijoux précieux ; c'était là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale. Il y convoquait en synode les évêques des villes gauloises, recevait les ambassadeurs des rois étrangers et présidait les grandes assemblées de la nation franque, suivies de ces festins traditionnels parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux défoncés occupaient les quatre coins de la salle. Tant qu'il n'était pas appelé au loin par la guerre contre les Saxons, les Bretons ou les Goths, le chef royal des Francs employait son temps à se promener d'un domaine à l'autre. Il allait de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, consommant à tour de rôle, dans ses fermes royales, les provisions en nature qui s'y trouvaient rassemblées, et se livrant, avec ses *leudes* de race franque, aux exercices de la chasse. »

Mœurs, coutumes diverses, etc.

Des deux peuples germains établis dans la Gaule, le peuple franc était le moins avancé dans la civilisation, celui où les arts et l'industrie avaient pris le moins de développement, celui, enfin, dont les mœurs étaient les plus rudes et les plus grossières. Les petites tribus franques qui antérieurement au ve siècle habitaient la Gaule belgique, et avaient adopté des usages analogues à ceux des Gallo-Romains, se trouvaient comme perdues au milieu des bandes nombreuses arrivant d'outre-Rhin. Ces bandes, sorties tout nouvellement des forêts germaniques, avaient le caractère ardent, impétueux ; habituées à une vie presque sauvage, elles considéraient toutes les jouissances de la civilisation comme des recherches propres à amollir et à efféminer. Il est probable que, pour ne pas paraître avoir dégénéré de leurs aïeux, les Francs nés dans la Gaule durent, en compagnie de ces nouveaux venus, reprendre quelque chose de leur rudesse primitive et de leur barbarie originelle.

Les Francs d'outre-Rhin, comme ceux de la Gaule, étaient vivement attachés à la Confédération qui formait leur lien national : l'histoire ne les a jamais représentés, comme les peuples gaulois du temps de César, jaloux et ennemis les uns des autres ; on ne cite aucune de leurs tribus qui, afin d'en accabler une autre, sa rivale, ait fait cause commune avec des envahisseurs étrangers. Les Francs n'avaient pas moins d'attachement pour les intérêts particuliers de leur tribu, que pour les intérêts généraux de la nation : réunis en conseil, ils prenaient facilement ombrage des actes qu'ils estimaient contraires à son intérêt ou à son honneur, et ils les punissaient rigoureusement. On pendait aux arbres des forêts les transfuges et les traîtres ; on étouffait dans la fange des marécages les lâches et les hommes infâmes par leurs mœurs.

On a vu que les délits particuliers et les crimes commis contre les individus étaient punis par des amendes et soumis à des compensations. Il y avait certains cas où la compensation n'était pas admissible ; c'était surtout dans les querelles où, l'offense n'étant point matérielle, on ne pouvait constater de quel côté était le droit ou le tort : alors, suivant l'ancien usage germanique, il était permis aux adversaires de vider leurs différends par les armes. On considérait le résultat du combat comme un jugement de Dieu, et le vaincu avait tort. On verra plus loin une loi burgunde régulariser et généraliser cet usage.

Les Francs étaient hospitaliers ; ils considéraient l'arrivée d'un hôte comme une bonne fortune. Ils cherchaient par des fêtes et par des festins à lui rendre agréable le séjour dans leur maison. Ils lui indiquaient la route à son départ, l'accompagnaient même, et ne le quittaient qu'après lui avoir désigné quelque demeure où il devait trouver l'hospitalité.

Ainsi que tous les peuples germains, ils attachaient un grand prix aux jouissances de la table ; ils mangeaient beaucoup et buvaient jusqu'à l'ivresse. Comme les guerriers ne quittaient jamais leurs armes, les festins dégénéraient souvent en querelles sanglantes.—Le jeu était un de leurs passe-temps favoris ; ils y mettaient une sorte de frénésie ; quelques-uns, après avoir tout perdu, jouaient même leur liberté ; et, si la fortune continuait à leur être contraire, ils se laissaient lier et vendre comme une pièce de bétail.

Les Francs étaient crédules et superstitieux. Après même leur conversion au christianisme, on les voit consulter les devins et les augures, et re-

courir aux sortiléges. Lorsqu'ils étaient encore païens, ils avaient recours à la divination pour les affaires publiques, aussi bien que pour les affaires domestiques. Les prêtres présidaient quelquefois aux cérémonies augurales; mais leur présence n'y était pas d'une absolue nécessité. Dans certains cas, les fonctions de devins, d'interprètes des augures, étaient exercées : pour la famille, par le père ou l'aïeul; pour la tribu, par le chef; pour la nation, par le roi.

CHAPITRE III.

POPULATION GERMANIQUE. — LES BURGUNDES.

Caractère des Burgundes.—Gouvernement et administration.—Usage administratif de la langue latine.—Influence des Gallo-Romains. —Code des Burgundes. — Compensations. — Lois sur le mariage. Propriété foncière.—Partages. — Hospitalité. — Forêts. —Peine du talion. — Amendes. — Duel judiciaire.—Dispositions relatives aux esclaves et aux animaux.

Caractère des Burgundes.

Les qualités qui distinguaient spécialement les Burgundes et qui formaient le fond de leur caractère étaient la modération, la douceur et la bonhomie. « Il paraît que cette bonhomie, qui est un des caractères actuels de la Germanie, se montra de bonne heure chez ce peuple. — Avant leur établissement à l'ouest du Jura, presque tous les Burgundes étaient gens de métier, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif qui nourrissait l'insolence des autres conquérants barbares.

« Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au-delà. Ils ne regardaient point le Romain comme leur colon, comme leur *lite*, selon l'expression germanique [1], mais comme leur égal en droits dans l'enceinte de ce qui lui restait. Ils éprouvaient même devant les riches sénateurs, leurs copropriétaires, une sorte d'embarras de parvenus. Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y jouer le rôle de maîtres, ils faisaient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de *père* ou d'*oncle*, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes ou en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête des chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela [1]. »

Peu de temps après leur entrée dans la Gaule, les Burgundes étaient devenus chrétiens et presque aussitôt hérétiques, car ils avaient embrassé l'arianisme. Toutefois, plus occupés d'intérêts matériels que de querelles religieuses, ils avaient peu d'ardeur pour leurs nouvelles croyances, et ne montraient nulle intolérance envers les croyances des autres. Le roi Gondobald, loin de persécuter ses sujets catholiques, burgundes ou romains, permettait à ses propres enfants et aux officiers de son palais de pratiquer publiquement le culte auxquels ils étaient attachés. Son fils Sigismond fit preuve d'une égale mansuétude, et laissa les évêques orthodoxes des villes qui reconnaissaient sa domination prêcher la foi catholique et convertir sans obstacles la population burgundienne.—La politique n'était sans doute pas étrangère à cette conduite de princes dont les États avoisinaient ceux des Visigoths, ariens zélés et persécuteurs.—Le clergé catholique contribuait à assurer aux rois burgundiens la fidélité des masses gallo-romaines; mais ces rois tardèrent trop à se convertir eux-mêmes; et, comme on le verra plus loin, ce clergé, qui les préférait aux Visigoths, sectateurs d'Arius, les

[1] *Lide, lete, late, latze,* dans les anciennes langues teutoniques, signifiaient *petit* et *dernier*. Les Germains donnaient ce nom aux gens de la classe inférieure, qui, chez eux, étaient colons ou fermiers attachés à la glebe : c'était, selon toute probabilité, les restes d'anciens peuples vaincus.—*Little* signifie encore *petit* en anglais moderne.

[1] *Lettres sur l'Histoire de France,* c. VI, M. Augustin Thierry appuie l'opinion qu'il exprime sur le caractère des Burgundes par des vers de Sidoine Apollinaire, insérés dans le *Recueil des historiens de France,* et qui ont été souvent cités. Voici ceux qui se rapportent le plus au sujet:

Laudantem tetrico ut vetulum patris parentem,
Quod Burgundio cantat esculentus;
Infundens acido comam butyro.
. . . .
Quem non ut vetulum patris parentem,
Nutricisque virum, die nec orto,
Tot tantique petunt simul gigantes.

L'empressement que le Burgunde, aux cheveux imprégnés d'un beurre rance, montre à visiter avant le jour son hôte romain n'a pas été considéré par tous les historiens modernes comme un signe d'hommage et de respect. M. Michelet et M. Fauriel y voient plutôt un manque de savoir-vivre et un acte irrespectueux.

« Homme heureux! tu ne vois pas avant le jour cette armée de géants qui viennent vous saluer comme leur *grand-père ou leur père nourricier.* » — *Traduction de M. Michelet.*

« O fortuné celui que n'envahissent pas brusquement dès le jour, sans plus de façon que l'on n'entre chez *le vieux mari de la nourrice de son père,* tant et de tels géants... »—*Traduction de M. Fauriel.*

abandonna pour se rattacher aux Francs, adeptes fervents de la foi catholique.

Gouvernement et administration.

Les Burgundes empruntèrent aux Romains les formes générales de leur gouvernement et de leur administration.—Après avoir remplacé par un roi, chef unique et presque absolu, l'autorité de divers chefs militaires auxquels ils obéissaient à l'époque de l'invasion, et qu'ils nommaient *hendins*, ils adoptèrent, pour la plupart des offices et des dignités, des dénominations romaines.—Le commandement suprême des armées était confié à un chef qui avait le titre de *patrice*. L'administration des finances, la perception des impôts étaient sous la surveillance d'un *intendant du fisc*. « Les Romains, dit M. Fauriel, n'étaient pas seulement admis à ces emplois éminents, il paraît que, dans l'origine, et à l'époque même où nous en sommes, ils les exerçaient à l'exclusion des Burgundes. Ce n'est qu'un peu plus tard, et par une sorte d'exception graduelle, que l'on en voit investir ces derniers. L'admission d'un officier portant le titre de *spatharius* est une autre imitation de l'organisation impériale, et la cour entière des rois burgundes, autant que l'on peut aujourd'hui s'en faire une idée, n'était qu'un mélange assez disparate d'offices germaniques et d'offices impériaux. On voit à celle de Sigismond des *optimates*, des *comtes*, des *conseillers*, des *domestiques*, des *maires* (*majores domus*), des chanceliers. Or tous ces offices, à l'exception peut-être de celui de maires, dont l'idée semble être germanique, et dont les attributions ne sont pas positivement connues, sont des offices d'institution romaine. Ce sont des pompes romaines avidement adoptées dans les cours de tous les rois des conquérants germains. »

Usage administratif de la langue latine. — Influence des Gallo-Romains.

Par une singularité assez remarquable, tous les actes administratifs du gouvernement burgundien étaient écrits en latin. La correspondance du roi des Burgundes avec les gouvernements étrangers, celle même qu'il entretenait avec d'autres puissances germaniques étaient en latin. M. Fauriel pense que cet usage résultait des différences qui existaient entre les nombreux dialectes de la langue germanique, et de la pauvreté relative de ces divers dialectes, qui n'étaient encore ni assez riches, ni assez souples, ni assez fixes pour se prêter facilement et sûrement à l'expression journalière des intérêts de la conquête barbare et des ordres transmis par les conquérants

La nécessité où se trouvaient les Burgundes de faire usage de la langue latine contribuait à leur faire rechercher les Gallo-Romains. C'était parmi les rhéteurs et les poëtes célèbres du temps que les rois burgundes choisissaient leurs secrétaires ou leurs chanceliers : l'influence que la culture des lettres donnait ainsi à ceux qui s'y consacraient répandait sur les écoles de grammaire et de rhétorique encore existantes un reste d'importance et d'éclat. La renommée littéraire était une des puissances de la société vaincue. Sidoine Apollinaire écrivait à un de ses amis : « Les dignités qui servaient autrefois à distinguer les conditions élevées « des conditions inférieures ayant disparu, il n'y « aura désormais d'autres marques de noblesse que « de savoir les lettres [1]. »

Les Gallo-Romains ne furent pas long-temps seuls en possession de ce genre de pouvoir : les Burgundes tenaient aussi à obtenir les faveurs de leur roi, et à prendre part à l'exposition ou à la défense de leurs intérêts nationaux. Ils apprirent d'abord le latin par nécessité; puis ils cherchèrent à y exceller, autant par goût que par vanité : cette vanité était réellement de l'ambition.—Il ne paraît pas toutefois que leurs efforts aient donné naissance à aucun travail littéraire assez remarquable pour avoir mérité de parvenir jusqu'à nous. Leur résultat le plus positif fut de faire à peu près tomber en oubli la langue burgundienne, à tel point qu'on en connaît à peine quelques mots aujourd'hui.

Les efforts des nobles Burgundiens étaient d'ailleurs vus avec jalousie par les Gallo-Romains, qui comptaient, à l'aide de leurs habitudes littéraires, rester en possession de l'influence dont ils s'étaient d'abord emparée : aussi leurs poëtes favoris cherchaient-ils à les tourner en ridicule. Sidoine, dans plusieurs de ses Épîtres, en plaisante avec ses amis, et rit avec eux des prétentions de ces Barbares qui, en sa présence, craignaient de faire un barbarisme [2].

Code des Burgundes.—Compensations. — Lois sur le mariage

Le code des Burgundes offre un étrange amalgame de lois romaines et de lois germaniques adoucies et tempérées, dans l'intention évidente d'assimiler autant que possible les secondes aux premières. Ces lois admettent le système des compensations pécuniaires pour tous les délits; mais, comme on a pu l'apercevoir plus haut (page 24), ce système diffère en un point capital de celui des Francs. Le

[1] « Jam remotis gradibus dignitatum per quas solebat ultimo a quoque summus quisque discerni solum erit posthac nobilitatis indicium litteras nosse. » SID. APOLLIN., *Epist.* VIII, 2.

[2] « Te presente formidat facere linguæ suæ Barbarus barbarismum... » SIDON. APOLLIN., *Epist.* V, 5.

Burgunde et le Gallo-Romain libre sont égaux, ou, en d'autres termes, ont la même valeur individuelle devant la loi.

Quant aux esclaves, leur valeur est établie d'après la nature des services qu'ils peuvent rendre à leurs maîtres, et la compensation, en cas de meurtre, est graduée en conséquence; ainsi un laboureur est compensé par 30 sols d'or; un charpentier par 40; un forgeron par 50; tandis qu'un argentier, dont l'industrie et le talent sont présumés, sinon plus utiles, du moins plus difficiles à acquérir, est évalué à 100; un orfèvre à 150.

Les compensations établies pour le meurtre des personnes libres montrent que la société se composait de trois ordres ou classes, dont chacune n'est caractérisée que par des termes vagues et généraux. Il y a des *optimates* (des grands ou des nobles), des personnes de condition moyenne et d'autres de condition inférieure; mais la classification n'a pas lieu seulement entre les conquérants: des Gallo-Romains et des Burgundes se trouvent dans les trois classes.

Quelques-unes des lois burgundiennes relatives au mariage méritent d'être citées; les unes portent l'empreinte des anciens usages germaniques, les autres paraissent avoir été inspirées par un sentiment plus moral, par le désir de donner à l'union conjugale un caractère fixe et grave.

Ainsi un mari, après avoir quitté sa femme, n'est tenu, s'il veut revenir avec elle, qu'à lui payer une seconde fois le *morgane-ghiba* (don du matin), tandis que la femme qui a abandonné son mari doit être étouffée dans la boue, supplice infamant fort en usage parmi les Germains du temps de Tacite.

Ainsi la loi reconnaît à un mari le droit de répudiation; mais le mari ne peut exercer ce droit que pour cause d'adultère, de maléfice ou de violation des tombeaux. Si, hors de ces trois cas, il veut rompre son mariage, la loi l'oblige à abandonner sa maison et ses biens en toute propriété à la femme qu'il délaisse.

Propriété foncière.—Partages.—Hospitalité.—Forêts.

L'examen des lois des Burgundes relatives à la propriété territoriale donne les résultats suivants:

1° Beaucoup de terres étaient possédées en commun par l'ancien propriétaire gallo-romain et par l'hôte burgunde à qui elles étaient échues pour une part.

2° L'un des copropriétaires pouvait toujours requérir le partage absolu, la division définitive de la terre commune.

3° Les Burgundes avaient peu de goût pour l'agriculture et pour la propriété foncière; ils vendaient facilement les *sorts* ou *parts de terre* qui leur étaient échus. C'était en quelque façon, se détacher de l'État et se tenir prêt à aller chercher fortune ailleurs.—Une loi fut rendue pour prévenir cet inconvénient; à tout Burgunde n'ayant qu'une propriété ou qu'un *sort*, il fut interdit de le vendre; celui qui en avait deux pouvait en vendre un.

4° La loi burgundienne donnait la préférence au Romain pour l'achat de la partie vendable des propriétés ou *sorts* de Burgundes. C'était une occasion qu'elle offrait aux propriétaires dépossédés par la conquête de rentrer peu à peu dans l'intégrité de leurs anciennes possessions.

5° Enfin une de ces lois fait voir que le partage des terres entre les Burgundes et les Romains n'avait pas été une opération d'un seul jet, entreprise, poursuivie et close dans un délai déterminé, pour n'y plus revenir ensuite. Ce partage était, pour ainsi dire, resté ouvert entre tout Burgunde nouveau-venu et tout Romain n'ayant point reçu d'*hôte* de la nation conquérante. La loi dont il est question mit un terme à cet état précaire de la propriété romaine; elle ordonna la clôture des partages pour l'avenir, et déclara immuables les partages accomplis.

M. Fauriel a cru retrouver dans certains articles du code burgundien, relatifs à la propriété foncière, quelques réminiscences de cette époque reculée de la barbarie germanique, où la terre était cultivée en commun, et où ses fruits appartenaient à tous.

Tel est, par exemple, l'article qui permet à tout Burgunde n'ayant pas de forêt à lui, de couper dans la forêt des autres le bois dont il a besoin pour son usage, sans que le propriétaire ait le droit de l'en empêcher. Il y avait cependant des arbres exceptés de cette espèce de communauté, c'étaient les arbres à fruits, ainsi que les pins et les sapins.

Enfin la loi burgundienne est la seule des lois barbares qui fasse un devoir positif de l'hospitalité. Elle en punit le refus comme un délit. Quiconque avait refusé son toit ou son foyer à quelqu'un qui l'avait demandé, était passible d'une amende.

Cette loi impartiale entre les vainqueurs et les vaincus interdisait aux premiers l'abus de la force; elle offrait même à cet égard des précautions qu'on pourrait appeler délicates. Ainsi elle défendait aux Burgundes de s'immiscer, sous aucun prétexte, dans les procès entre les Romains. Un de ses articles mérite d'être cité textuellement; c'est celui relatif à l'hospitalité. Après avoir dit: « Quiconque « aura dénié le couvert et le feu à un étranger en « voyage sera puni d'une amende de 3 sols, » le législateur ajoute: « Si un voyageur vient à la mai- « son d'un Burgunde pour y demander l'hospitalité,

« et si celui-ci, afin de se soustraire à ce devoir, in-« dique la maison d'un Romain, il paiera 3 sols « d'amende au fisc et 3 sols de dédommagement « à celui dont il aura montré la maison. »

Peine du talion.—Amendes.—Duel judiciaire.

Le principe général du code burgundien était la loi du talion. L'homme libre qui crevait un œil à un autre homme libre devait souffrir qu'on lui arrachât un œil, sauf à se racheter en prouvant que la blessure était la suite d'un accident. Dans ce cas, l'œil d'un noble était estimé 70 sols d'or, celui d'un simple citoyen (bourgeois) 50, et celui d'un colon cultivateur (manant) 35.

Chaque genre de blessure était tarifé : la blessure au visage était évaluée au triple de celle cachée sous les habits.

Cependant la loi tendait à prévenir les rixes. Celui qui en saisissait un autre par les cheveux avec une seule main payait 2 sols. L'amende était double s'il s'était servi des deux mains.

Celui qui tirait l'épée *sans permission* payait une amende de 12 sols, même lorsqu'il n'avait blessé ni frappé personne; mais la loi dont nous allons rapporter le texte prouve que cette permission s'accordait assez facilement, et que la plupart des procès devaient se terminer à la pointe de l'épée.

Cette loi a été rendue à Lyon, en 502, par le roi Gondobald, auteur du plus grand nombre des lois burgundiennes, qui, à cause de son nom, ont été appelées *lois gombettes*.

« Ayant suffisamment reconnu, dit Gondobald, que plusieurs de nos sujets se laissaient corrompre par l'avarice ou emporter par leur obstination jusqu'à offrir d'attester ce qu'ils ignorent, et même jusqu'à faire des serments contre leur conscience, nous ordonnons, pour empêcher le cours de tant d'abus, que, lorsque les Burgundes seront en procès, et que le défendeur aura juré qu'il ne doit point ce qu'on lui demande, ou qu'il n'a pas commis le délit pour lequel il est poursuivi, et que le demandeur offrira, d'un côté, de prouver, les armes à la main, la vérité de ce qu'il avance, tandis que le défendeur, d'un autre côté, acceptera le défi, il leur soit permis de se battre l'un contre l'autre. Nous ordonnons la même chose concernant les témoins qui seront produits par l'une et par l'autre partie, étant juste que ceux qui se donnent pour savoir la vérité soient disposés à la soutenir avec la pointe de leur épée, et qu'ils ne craignent point de la défendre dans le *jugement de Dieu*. Si le témoin du demandeur est tué, tous les témoins qui auront déposé la même chose que lui seront condamnés chacun à une peine pécuniaire de 300 sols d'or, payables sans délai. Au cas que le défendeur soit vaincu, il sera pris sur ses biens, à titre d'indemnité pour le demandeur, une somme neuf fois aussi forte que s'il fût tombé d'accord de la vérité. »

Il est à remarquer que cette loi, dans son origine, ne concernait que les Burgundes; car les Romains ne pouvaient être jugés que par les Romains; et si une cause intéressait à la fois un Burgunde et un Romain, le tribunal devenait mixte, en ce sens qu'il se composait de juges des deux nations; mais, par la suite, on oublia les lois diverses qui avaient régi les vaincus et les vainqueurs, et on recourut, dans toutes les causes, au *jugement de Dieu*.

Dispositions relatives aux esclaves et aux animaux.

On trouve dans les lois des Burgundes de nombreuses précautions contre les esclaves et les serfs. Ces derniers étaient attachés au sol et formaient une partie du fonds. Les esclaves se vendaient comme une chose mobilière : les serfs ne pouvaient être vendus qu'avec la propriété.

Le serf et l'esclave ne pouvaient être coiffés de la même manière que l'homme libre; les cheveux de l'esclave étaient longs quand ceux de l'homme libre étaient courts, et *vice versa*. La mode suivie par les hommes libres déterminait la coupe des cheveux de l'esclave et du serf.

Celui qui favorisait la fuite d'un esclave, en lui donnant du pain, ou en lui facilitant le passage d'une rivière, en payait le prix s'il ne pouvait le représenter; on lui coupait le poing s'il avait recommandé par écrit l'esclave fugitif.

Si un esclave commettait un vol, il était puni de mort, et son maître payait la chose volée.

On ne pouvait contracter valablement ni avec des serfs ni avec des esclaves, à moins qu'ils ne fussent employés par leurs maîtres à un trafic quelconque.

Les maîtres pouvaient affranchir leurs esclaves par un acte écrit en présence de cinq personnes, ou par une déclaration verbale en présence de sept témoins.

L'affranchi qui se montrait ingrat rentrait sous la puissance de son maître.

Le vol et le meurtre des animaux étaient punis par des amendes.

Celui qui dérobait la clochette attachée au cou d'un cheval, d'un bœuf ou de quelque autre animal domestique, devait payer la valeur de l'animal.

Celui qui tuait un chien payait 1 sol d'or au maître, tandis que celui qui le volait était condamné à 5 sols.

Enfin le vol d'un épervier entraînait une condamnation de 6 sols au profit du maître et une amende de 2 sols, ce qui prouve que cet oiseau, ordinairement dressé pour la chasse, avait alors plus de prix que le chien.

CHAPITRE IV.

POPULATION SCANDINAVE. — LES VISIGOTHS.

Origine et caractère des Visigoths. — Leurs relations avec les Gallo-Romains. — Puissance de la royauté chez les Visigoths. — Administration. — Grands dignitaires. — Officiers militaires, civils et judiciaires. — Lois visigothiques. — Civiles. — Pénales. — Meurtre; rapt; adultère. — Recommandation. — Clientelle. — Équité des Visigoths. — Code rural. — Propriété foncière. — Partage. — Agriculture. — Troupeaux. — Littérature. — Chants nationaux. — Intolérance des Visigoths ariens. — Elle favorise les projets des Francs.

Origine et caractère des Visigoths. — Leurs relations avec les Gallo-Romains.

L'origine asiatique des peuples de race scandinave ne peut être mise en doute. La science moderne a constaté les rapports de leur langue avec les langues savantes de l'Inde, avec le zend et le sanscrit. Les simples et ignorants auteurs des *Sagas* de l'Islande et de la Norwége ont conservé dans leurs poëmes de vieilles traditions qui corroborent les preuves que l'histoire et la philologie ont tirées de l'analogie de langage. Ils racontent que leurs ancêtres sont venus « du pays d'*Asa* (l'Asie), où s'élevait, au-delà du Tanaïs, leur ville primitive, nommée *Asgard* (la ville d'Asie) : c'était une grande cité de temples et de sacrifices. Elle était gouvernée par douze prêtres juges appelés *Diar* (divins) ou *Drottnar* (seigneurs). — Le chef des Scandinaves en importa les coutumes, les lois et la langue dans le nord de l'Europe [1]. »

Nous ignorons complétement quels étaient les goûts, les mœurs, les usages des Alains et des Scythes, qui étaient venus des confins de l'Asie dresser dans la Gaule leurs tentes de peaux ou leurs cabanes de joncs.

Les Visigoths n'avaient pas, sans doute, la bonhomie et la douceur des Burgundes; mais ils firent preuve de plus de penchant pour la civilisation et de plus d'aptitude à l'exercice des différentes industries, qui, nées de ses besoins, travaillent à en augmenter les agréments. Les nobles visigoths, à l'exemple de leurs rois, se glorifiaient d'aimer les arts, et cherchaient à imiter l'urbanité recherchée et la politesse élégante des nobles gallo-romains.

Le gouvernement visigothique s'appliquait à faire oublier au peuple conquis le souvenir de la conquête. On aurait presque dit que les vainqueurs étaient honteux de leur victoire. Ils respectaient les institutions créées par les lois romaines et favorisaient, dans certaines circonstances, les développements des libertés municipales. La curie existait avec les modifications que le code Théodosien y avait apportées. Les guerriers barbares, gagnés par l'amour du repos, cherchaient chaque jour à se rapprocher des indigènes, et tendaient à devenir pour eux de simples voisins et des amis. La fusion des deux races se serait probablement faite très promptement si une loi, rendue par les empereurs romains eux-mêmes, n'eût interdit les mariages entre les Gallo-Romains et les Barbares. Ayant leur code particulier, et n'ayant pas voulu changer celui de leurs sujets, les Visigoths laissèrent subsister cette loi et respectèrent ses prohibitions [1].

Puissance de la royauté chez les Visigoths.

Les Visigoths accordaient à la royauté plus de pouvoir et d'indépendance que les peuples d'origine germanique. Leur roi n'était pas un simple chef militaire chargé de conduire au combat des guerriers libres de quitter leur général dès qu'ils ne trouvaient plus avec lui assez de gloire ou de butin. C'était un magistrat civil et politique, un législateur souverain, dont la principale fonction dans la société était d'administrer la justice et de maintenir l'ordre : c'était enfin un véritable monarque jouissant d'une autorité absolue et sans contrôle.

Il ne faut pas croire toutefois que cette indépendance de la royauté ait toujours existé chez les Visigoths; elle était le résultat d'une extension et peut-être même d'une usurpation de pouvoir. Cette usurpation devait être nouvelle à l'époque qui nous occupe; car dans le siècle qui suivit l'établissement des Visigoths en Gaule et en Espagne, on voit éclater de nombreuses conspirations. Sur huit princes qui, durant le ve siècle, régnèrent chez les Visigoths, quatre périrent victimes de complots factieux. Ces complots attestent une lutte incessante et obstinée entre les rois, qui tendaient toujours à accroître leur autorité, et les nobles, qui regrettaient la liberté et les priviléges dont ils jouissaient sans doute dans leur patrie ancienne, sur les bords du Tyras et du Pont-Euxin.

Cette rivalité de la noblesse et de la royauté

[1] SNORRO STURLESON, *in Heims Kringla princ.* — EDDA SAGA, etc.

[1] Rendue en 370 par Valens et Valentinien, cette loi fut conservée dans le *code Théodosien*. — Le roi goth Receswind l'abrogea vers 660 : c'était trop tard pour que l'abolition eût un effet utile, et d'ailleurs cette abolition ne fut pas complète; car, pour le mariage d'un Romain avec une femme visigothe, on exigea la permission préalable du comte de la cité.

explique pourquoi les rois visigoths cherchaient à attirer à leur cour les nobles gallo-romains, façonnés depuis long-temps à une obéissance empressée et silencieuse. La langue latine, qui servait à la transcription des lois et à l'expédition des ordres administratifs, justifiait d'ailleurs ce soin que le chef du gouvernement visigothique prenait de s'entourer de scribes et de fonctionnaires choisis dans la population indigène.

Administration. — Grands dignitaires. — Offices militaires, civils et judiciaires.

Les officiers ou magistrats visigoths qui, institués par le roi, concouraient à l'exercice de l'autorité publique se divisaient en trois classes:

1° Les grands dignitaires attachés au service du souverain, en sa qualité de chef de l'État; 2° les chefs et officiers militaires; 3° les fonctionnaires civils ou judiciaires.

Parmi les grands dignitaires, on remarque un comte des trésors (administrateur des revenus royaux), un comte des spathaires (chef de la garde du roi), un comte des notaires (présidant à la rédaction des ordres du roi), un comte de l'étable (grand écuyer chargé de la garde des chevaux du roi), un comte de la chambre (chef des chambellans), un comte du patrimoine (intendant des biens-fonds de la couronne), un *comes scanciarum* (grand échanson).

Ces officiers n'étaient pas les seuls qui formassent la cour des rois visigoths; ils avaient sous eux un grand nombre de subordonnés auxquels étaient confiés les détails secondaires des différents services royaux.

Les chefs de l'ordre militaire prenaient le titre de *ducs*. Les officiers qu'ils avaient sous leurs ordres tiraient leur titre du nombre de soldats qu'ils commandaient; c'étaient les *millenaires*, les *quinquagentaires*, les *centenaires* et les *décaniers*.

Il existait en outre des officiers militaires qui avaient plus de rapport à l'organisation qu'au commandement des troupes; c'étaient le vérificateur des levées (*exercitûs compulsor*), espèce d'officier de recrutement, le comte de l'armée (*comes exercitûs*), sorte d'intendant militaire, etc.

Le pouvoir civil et judiciaire était exercé par des comtes. Chaque ville épiscopale avait un comte, dont la juridiction comprenait le diocèse, et qui avait sous lui des délégués ou des adjoints, auxquels on donnait le titre de *vicaires*, remplacé plus tard par celui de *viguiers*. Le comte d'un diocèse était souvent désigné par le titre de juge (*judex*), qui marquait la plus grave et la plus constante de ses fonctions.

Le but et la dénomination de ces divers offices et de tous ceux qui s'y rattachaient étaient empruntés à la législation romaine et aux usages de l'Empire.

« Rien n'indique, dit M. Fauriel, qu'il y eût chez les Visigoths des assemblées équivalentes à ces assemblées nationales des peuplades germaniques, où chaque homme libre avait son avis et son vote sur les affaires de tous. Les assemblées dans lesquelles se décidaient, chez eux, les affaires publiques, se tenaient habituellement dans le palais du roi, qui les présidait. Les grands, les nobles, les officiers de la cour y assistaient, mais de manière à faire douter qu'ils y eussent une grande influence. »

Lois visigothiques. — Civiles. — Pénales. — Meurtre; rapt; adultère.

M. Fauriel, qui a fait une étude spéciale et approfondie des lois visigothiques, déclare que l'on ne peut dire dans quel ordre furent rédigées et coordonnées les lois du code visigothique qui portent le titre d'*antiques*[1]; ces lois sont nombreuses, très variées, et fournissent dans leur ensemble les bases d'un code civil, d'un code pénal, d'un code de procédure et de police rurale.

Ces lois, pour la plupart, sont une imitation expresse, quelquefois la simple transcription de lois romaines. En divers cas, néanmoins, ces dernières sont modifiées par des réminiscences plus ou moins vives des mœurs et des idées de l'ancienne barbarie. On en trouve même çà et là quelques-unes qui sont purement germaniques dans leur motif. D'autres enfin résultent du fait capital de la conquête, qu'elles tendent à limiter et à régler. En tout ce qui concerne les affranchissements, les donations, les testaments, la tutelle des mineurs, les successions, la loi gothique suit la loi romaine.

En ce qui tient aux délits et aux peines, il n'y a pas de vestige du système des *compensations pécuniaires*, en usage chez les peuples germains. Le meurtre est puni par la mort, les violences moins graves par des peines afflictives graduées.

Les idées barbares, au contraire, percent énergiquement dans la plupart des lois sur le rapt. Ces lois sont sévères, et autorisent toutes à supposer que le délit auquel elles s'appliquent exigeait une forte répression.

Le ravisseur d'une femme ou d'une fille est puni plus ou moins grièvement selon les cas. S'il n'a point abusé de sa prisonnière, il n'est puni que par la perte de la moitié de ses biens au profit de celle-ci; mais s'il a abusé d'elle, il est puni d'abord de deux cents coups de fouet; après quoi il est livré

[1] Ce sont celles rendues ou recueillies par Euric et par ses successeurs.

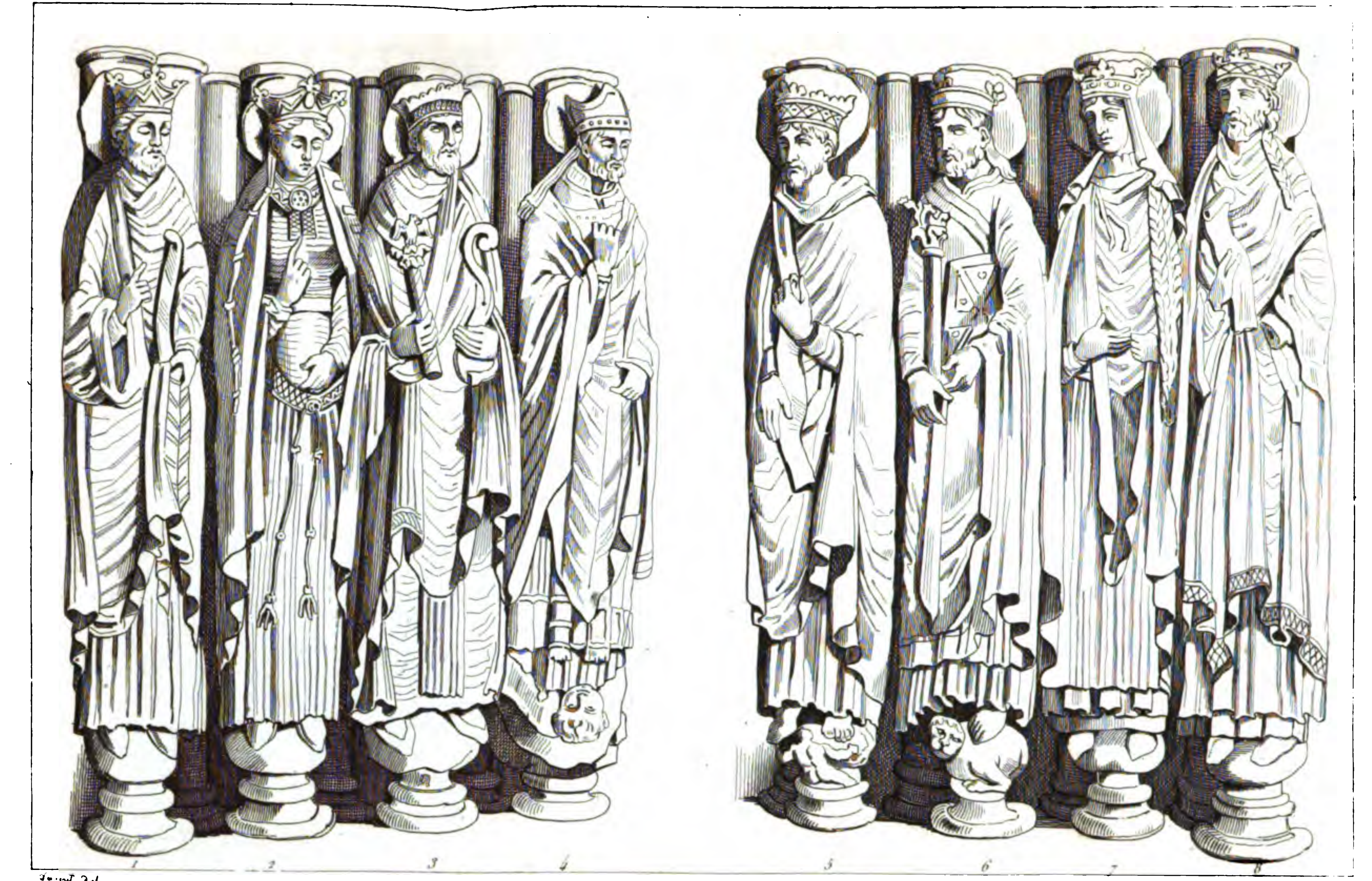
X

Malard del.

Baptême de Chlovis.

[illegible] sculp.

XI. Monuments de Chlovis et de ses Fils.



Figures de l'ancien Portail de S.t Germain des Prés.

comme esclave avec tout ce qu'il possède, à la femme outragée.

Une femme ne peut jamais épouser son ravisseur; si elle le fait, elle est punie de mort ainsi que le ravisseur.

Le meurtrier d'un homme coupable de rapt n'encourait aucun châtiment; enfin, le frère qui consentait à l'enlèvement de sa sœur était aussi sévèrement traité que le ravisseur lui même.

Le viol était puni à peu près comme le rapt, et l'adultère encore plus rigoureusement.

Tous ceux qui étaient offensés par un adultère pouvaient intervenir dans sa punition. Le fiancé ou l'époux avait le droit de tuer les deux coupables ; le père, le frère, l'oncle de la femme, pouvaient retenir l'adultère comme esclave, s'ils l'avaient surpris chez eux.

Recommandation. — Clientelle.

«Chez les Visigoths, un homme puissant, un homme riche, pouvait, par des dons, s'attacher un homme libre en qualité de serviteur ou de compagnon d'armes. Ces dons étaient pour l'ordinaire des armes et des terres. Se consacrer, se dévouer ainsi au service de quelqu'un s'appelait se *commander*, se *recommander* à lui. C'est exactement, et sous la même dénomination générale, le contrat du vassal et du seigneur féodal au moyen âge. Seulement, dans la langue du rédacteur romain de la loi visigothe, le seigneur s'appelle patron, *patronus*, et le vassal *buccellarius*, terme employé pour désigner un homme au service, aux gages d'un autre.

«Tout homme libre qui s'est recommandé à un patron ou seigneur, a la faculté, quand il lui plaît, de se recommander à un autre, en restituant au premier tout ce qu'il en a reçu, armes ou terres. Le fils d'un vassal mort est libre de continuer ou non le service de son père auprès du patron de celui-ci. La fille d'un vassal mort au service d'un patron reste sous la tutelle de ce patron et hérite de tout ce que celui-ci avait donné au défunt. Il est tenu de la marier à un homme de son rang; mais si, malgré lui, elle épouse un homme d'un rang inférieur, elle perd ce que son père tenait du patron.

«Le fils d'un patron décédé est obligé de tenir les engagements de son père envers un vassal.

«Le cas d'infidélité du vassal envers le patron est spécifié dans une loi, mais d'une manière obscure ou douteuse, et sans aucune indication précise d'une peine pour ce genre de délit. Il paraît que dans cette espèce de transaction, la loi avait voulu consacrer au vassal sa pleine liberté, et ne laisser au patron d'autre droit que la reprise de ses dons...»

Équité des Visigoths.

«Entre les dispositions générales des anciennes lois visigothiques qui font honneur à l'équité de leurs auteurs, il y en a deux qui méritent d'être particulièrement remarquées. Par l'une, il est établi, comme principe fondamental de tout l'ordre judiciaire, tant civil que pénal, que le juge ne peut jamais statuer que sur les cas déterminés par la loi. Tout cas nouveau doit être soumis au roi pour être résolu d'une manière générale et devenir loi pour tous les cas semblables.

«L'autre disposition décide que celui qui, ayant un procès par-devant le juge régulier, le recommande à un personnage puissant, à un homme en état de le patroniser, a par là même perdu sa cause, si juste qu'elle puisse être d'ailleurs.»

Code rural. — Propriété foncière. — Partage. — Agriculture. Troupeaux.

«Les lois visigothiques relatives à la propriété foncière et à la police rurale offrent des vestiges curieux du partage primitif des terres entre les conquérants et les Gallo-Romains. On y voit les propriétés rurales particulières, désignées par le nom de *sorts* (*sors, sortes*), qui, dans le partage, fut employé pour marquer la part du conquérant nouveau venu dans les terres de l'ancien propriétaire.

«Le terme de consorts (*consortes*) y marque collectivement les propriétaires fonciers visigoths, ceux qui avaient reçu des sorts; on y nomme hôtes (*hospites*) ceux de la propriété desquels les sorts avaient été détachés.

«Une loi curieuse relative à ce partage primitif, fait voir qu'il avait donné lieu à de longs débats entre ceux qui y avaient gagné et ceux qui y avaient perdu. Elle montre que les conquérants, souvent mécontents d'un premier *sort*, en demandaient un autre, ou tout au moins un nouveau partage de la même terre. C'était le prolongement indéfini des violences du premier jour de la conquête; la loi citée y met un terme, en décidant que tout partage une fois effectué ne sera plus refait...

«Encore un trait des lois rurales des Visigoths qui paraît être une restriction hospitalière assez remarquable du droit de propriété foncière, et qui, par cette raison, n'a pu être emprunté des lois romaines. Les voyageurs, les passants, avaient la faculté d'entrer dans les pâturages non clos, d'y faire paître leurs bêtes de somme, d'y couper de la ramée pour leurs bœufs, d'y allumer du feu pour se chauffer ou faire cuire leurs aliments. Ils pouvaient au besoin prolonger cette halte deux jours entiers

« Il résulte aussi de ces mêmes lois rurales qu'en acquérant des terres dans le midi de la Gaule, les Visigoths y avaient conservé le genre et le mode de culture qu'ils y avaient trouvé établis, et qu'ils avaient par conséquent acquis, jusqu'à un certain point, le genre et le degré d'industrie qu'exigeait cette culture. Il y est question de celles de la vigne, de l'olivier, du figuier, des arbres à fruit, des arbres résineux. Enfin une multitude de règlements prouvent encore que l'éducation des troupeaux formait une branche importante de l'agriculture chez les Visigoths. »

Littérature.—Chants nationaux.

Les Visigoths, comme les Burgondes, s'adonnaient à l'étude de la langue latine. L'histoire littéraire a gardé le souvenir de plusieurs écrivains de race gothique qui fleurirent dans le ve et même dans le vi^e^ siècle; tels sont Athanarid, Heldebald, Marcomir, désignés comme de savants philosophes, et Rothérius, auteur d'une histoire générale, qui malheureusement a été perdue, et qui contenait de curieux détails sur les événements de son temps, surtout sur les expéditions d'Attila dans la Gaule. L'évêque Jornandès, qui, dans le vi^e^ siècle, a écrit l'histoire des Goths, était Goth de nation.

Les Visigoths possédaient aussi dans leur langue d'anciennes poésies et des chants épiques destinés à célébrer les aventures et les exploits de leurs ancêtres. Plusieurs de ces chants avaient été composés lors de la bataille des Champs Catalauniques et chantés, en présence de l'armée d'Attila, aux obsèques du roi Théodoric II [1].

Intolérance des Visigoths ariens.—Elle favorise les projets des Francs.

Le clergé arien jouissait d'un grand crédit à la cour des rois visigoths. Plein de foi dans sa croyance, le roi Euric obéissait avec empressement aux instigations de ses évêques, et persécutait les catholiques. « Il en veut plus, disait Sidoine Apollinaire, à nos lois chrétiennes qu'aux murailles de nos villes. Sa haine pour la foi catholique est telle qu'on est embarrassé de dire s'il est le chef de sa nation ou le chef de sa secte. »—A l'exemple de leur roi, les comtes visigoths gouverneurs de diocèses étaient intolérants et persécuteurs. Ils traitaient les catholiques commes les Turcs ont long-temps traité les chrétiens grecs, et même pire. Ils n'avaient pas osé chasser les évêques de leur siége; ils les laissaient mourir à leur poste; mais, une fois mort, ils ne permettaient pas qu'on les remplaçât. Ils s'opposaient aussi à ce qu'on réparât les édifices consacrés au culte catholique : les églises des campagnes étaient, pour la plupart, dégradées et ruinées. « Elles n'offrent, dit Sidoine, que des repaires sans portes et sans toits, encombrées de ronces à l'entrée, et fréquentées seulement par les troupeaux qui viennent y brouter l'herbe croissant entre les pierres du parvis. »

Le clergé visigoth n'était pas satisfait de la solitude et de l'abandon des temples chrétiens, il aurait voulu voir les églises ariennes remplies de fidèles, et il ne négligeait rien pour y attirer les populations. Lorsqu'Euric s'empara, en 469, de Bourges, métropole de l'Aquitaine, la ville n'était peuplée que de catholiques : six ans après, l'évêque de Clermont y ayant été appelé, afin de présider à l'élection d'un évêque, y trouva déjà formé un parti d'ariens assez nombreux et assez puissant pour présenter un candidat et pour chercher à lui faire obtenir la dignité épiscopale.

Cette lutte de l'hérésie arienne contre le catholicisme excita, chez les catholiques, la haine du gouvernement et de la nation des Visigoths, et cette haine favorisa puissamment les conquêtes de Chlovis dans le pays entre la Garonne et la Loire. En s'avançant dans l'Aquitaine, les Francs purent se présenter comme venant rendre à des populations subjuguées, à des chrétiens persécutés, la liberté civile et religieuse. Ce n'étaient pas des conquérants, mais des alliés, des coreligionnaires et des libérateurs : leur triomphe fut assuré.

[1] On cite quelques mots visigoths qui se sont conservés dans les patois de nos provinces méridionales, et qui peuvent avoir servi de racines à quelques mots français; tels sont *ahma*, esprit, âme; *azets*, facile, aisé; *maurnan*, être morne, avoir du souci; *trigwa*, trève, alliance; *greitan*, crier, pleurer; etc.

GAULE FRANQUE.

LIVRE DEUXIÈME.

RACE MÉROVINGIENNE. — RÈGNE DES ROIS.

CHAPITRE PREMIER.

CHLOVIS FONDATEUR DE LA MONARCHIE FRANQUE.

Avénement de Chlovis.—Guerre contre les Gallo-Romains.—Défaite et mort de Syagrius. — Le vase de Soissons. — Établissement des Francs dans la Gaule.—Guerre contre Bisin, roi des Thuringes.—Mariage de Chlovis avec Chlotilde. — Guerre contre les Alemans. — Bataille de Tolbiac. — Vœu de Chlovis. — Conversion et baptême de Chlovis.—Progrès de la puissance du clergé. — Chlovis et saint Remi.—Soumission des Armoricains.—Relations de Chlovis et de Théodoric, roi des Ostrogoths. — Guerre contre les Burgundes.—Guerre contre les Goths.—Chlovis tue Alaric. — Chlovis patrice et consul.—Paris capitale du royaume de Chlovis.—Guerre de Provence. — Chlovis fait périr tous ses parents. — Mort de Chlovis.— Jugement sur le fondateur de la monarchie franque.

Avénement de Clovis (an 481).

Chlovis avait quinze ans lorsqu'à la mort de son père Childéric il fut élevé sur le pavois, à Tournay, chef-lieu de la tribu des Francs Saliens. Cette tribu n'était pas la seule qui fût établie dans la Gaule. D'autres chefs francs, issus comme Chlovis de la race de Mérowig, s'y étaient créés aussi de petits États. Sigebert commandait les Francs de Cologne, Ragnachaire ceux de Cambrai et Chararic (Cararic) ceux de Térouane. Une troupe de Francs, postée au Mans, sous les ordres de Ronomer, frère de Ragnachaire, formait, entre la Seine et la Loire, l'avant-garde de la nation franque.

Les cinq premières années du règne de Chlovis s'écoulèrent sans événements remarquables; mais enfin l'enfant devint homme, et dès lors il commença sa carrière de conquérant.

Il visita les tribus franques qui habitaient encore au-delà du Rhin, et après les avoir rallié à ses projets et attiré sous son commandement, il repassa le fleuve avec une armée plus forte par le choix que par le nombre de ses guerriers. Son but était de conquérir cette partie de la Gaule qui conservait encore le nom de Gaule romaine.—Ragnachaire et Sigebert s'unirent à Chlovis; Chararic promit de prendre part à une lutte qui intéressait la nation tout entière des Francs.

Guerre contre les Gallo-Romains. — Défaite et mort de Syagrius (an 486).

La Gaule romaine avait alors pour roi Syagrius, fils du célèbre Ægidius; Alaric, fils d'Euric, régnait sur les Visigoths; le vieux Gondobald gouvernait les Burgundes avec le nom de roi et le titre de *patrice* romain. Les Gaulois de l'Armorique avaient un chef dont le nom est inconnu.

Chlovis, avec ses alliés, s'avança par l'immense forêt des Ardennes jusqu'aux plaines catalauniques, et marcha ensuite sur Soissons, où les Gallo-Romains s'étaient fortifiés. Arrivé devant cette cité, il envoya un de ses leudes porter le défi du combat à Syagrius, en lui laissant le choix du champ de bataille. Syagrius accepta le défi, et sortit de la ville avec les troupes gallo-romaines, qu'il rangea en bataille en face de l'armée des Francs.

L'action s'engagea bientôt; mais, au moment où elle allait devenir générale, Chlovis s'aperçut que le chef des Francs de Térouane hésitait et semblait attendre les premiers succès pour prendre un parti. Craignant quelque trahison, et voulant la prévenir, il se mit lui-même à la tête des Francs de sa tribu, et, poussant son cri de guerre, il s'élança, armé seulement de la redoutable francisque, sur les troupes de Syagrius. Le choc fut tel que les masses gallo-romaines, enfoncées et rompues, prirent la fuite. Syagrius lui-même, resté presque seul, abandonna le champ de bataille. Chararic, entraîné par l'élan de Chlovis, chargea les fuyards et les empêcha de se rallier; mais ce tardif dévouement ne fit point oublier à Chlovis la perfide indécision qu'il avait montrée au commencement du combat.

La prise de Soissons, celle de la plupart des cités qui reconnaissaient encore les lois de Syagrius furent les résultats de cette bataille. Chlovis étendit ses conquêtes jusqu'à la Loire.—Les historiens contemporains ne nous ont pas fait connaître s'il eut à lutter contre le dévouement des populations à la cause romaine. Il est probable que sur plusieurs points il rencontra d'assez vives résistances; car sa marche fut marquée par des violences et des pillages, qui n'auraient eu ni excuse ni prétexte, si les populations se fussent montrées disposées à la soumission.

Syagrius, réfugié à la cour d'Alaric, roi des Visigoths, avait sans doute conservé des partisans dangereux dans les provinces que Chlovis venait

de conquérir, car le roi des Francs jugea que sa victoire ne serait complète et sa domination assurée qu'autant qu'il aurait le vaincu en son pouvoir.

Chlovis envoya des ambassadeurs sommer Alaric de lui livrer Syagrius, lui déclarant qu'en cas de refus il lui ferait immédiatement la guerre. Alaric trahit son hôte, « craignant de s'attirer la colère des Francs, dit Grégoire de Tours; car la crainte est ordinaire aux Goths. Il livra aux députés Syagrius chargé de fers. » Chlovis fit d'abord garder son captif dans un lieu sûr; mais bientôt, étant devenu maître de tout ce qui avait appartenu au roi gallo-romain, il le fit égorger secrètement.

Le vase de Soissons.

« Dans ce temps, dit Grégoire de Tours, l'armée de Chlovis pilla un grand nombre d'églises, parce que ce prince était encore plongé dans un culte idolâtre.

« Des soldats avaient enlevé d'une église un vase d'une grandeur et d'une beauté étonnante, ainsi que le reste des ornements du saint ministère. L'évêque de cette église envoya vers Chlovis des messagers pour lui demander que, s'il ne pouvait obtenir de recouvrer les autres vases, on lui rendît au moins celui-là.

« Le roi, ayant entendu ces paroles, dit au messager : « Suis-moi jusqu'à Soissons, parce que c'est « là qu'on partagera tout le butin, et lorsque le sort « m'aura donné ce vase, je ferai ce que demande « le pontife [1]. »

« Étant arrivé à Soissons, on mit au milieu de la place tout le butin, et le roi dit : « Je vous prie, « mes braves, de vouloir bien m'accorder, outre ma « part, ce vase que voici, » en montrant le vase réclamé par l'évêque. Les plus sages répondirent aux paroles du roi : « Glorieux roi, tout ce que nous « voyons est à toi; nous-mêmes nous sommes sou-« mis à ton pouvoir. Fais-donc ce qui te plaît, car « personne ne peut résister à ta puissance. »

« Lorsqu'ils eurent ainsi parlé, un guerrier présomptueux, jaloux et emporté, éleva sa francisque et en frappa le vase, s'écriant : « Tu ne recevras de « tout ceci que ce que te donnera vraiment le sort. » A ces mots, tous restèrent stupéfaits.

« Le roi cacha le ressentiment de cet outrage sous un air de patience. Il rendit le vase au messager de l'évêque, gardant lui-même au fond du cœur une secrète colère.

« Un an s'étant écoulé, Chlovis ordonna à tous ses guerriers de venir à l'assemblée du Champ de Mars [1], revêtus de leurs armes, pour lui faire voir si elles étaient brillantes et en bon état. Tandis qu'il examinait tous les soldats, en passant devant eux, il arriva auprès de celui qui avait frappé le vase, et lui dit : « Personne n'a des armes aussi mal tenues « que les tiennes; car ni ta lance, ni ton épée, ni « ta hache ne sont en bon état, » et lui arrachant sa hache il la jeta à terre. Le soldat s'étant baissé pour la ramasser, le roi, levant sa francisque, la lui abattit sur la tête, en lui disant : « Voilà ce que tu « as fait au vase à Soissons. » Cette action inspira pour lui une grande crainte... »

Établissement des Francs dans la Gaule (487).—Guerre contre Bisin, roi des Thuringes (490).

Les premières années qui suivirent la conquête furent employées à consolider l'établissement des conquérants sur le territoire conquis, au partage des terres et du butin, ainsi qu'à la révision des lois franques.—Ces lois, bonnes pour les tribus qui habitaient seules dans la Germanie, ne pouvaient suffire dans la Gaule, où des relations d'un ordre particulier devaient s'établir entre la population subjuguée et la population victorieuse. C'est à cette époque que plusieurs historiens ont placé la publication de la loi salique, revue et adaptée aux nouveaux besoins du peuple franc.

Tandis que Chlovis était ainsi occupé dans l'intérieur de la Gaule, le premier mari de sa mère, le roi des Thuringes, Bisin, jugeant l'occasion favorable pour satisfaire la vieille inimitié qu'il portait aux sujets du fils de Childéric, attaqua les tribus qui habitaient encore la rive droite du Rhin, et commit sur leur territoire d'horribles cruautés. Chlovis accourut, et porta à son tour la guerre dans le pays des Thuringes, qu'il n'abandonna qu'après l'avoir entièrement dévasté. — Bisin dut s'estimer heureux d'obtenir la paix en payant tribut. Les guerriers francs revinrent dans la Gaule chargés d'un riche butin.

Mariage de Chlovis avec Chlotilde (491).

Nous avons raconté comment Gondobald, roi des Burgundes [2], victorieux de son frère Chilpéric, l'avait fait tuer, ainsi que sa femme et ses enfants, n'exceptant du massacre de toute la famille que deux jeunes filles. L'une, Chrona, fut forcée de prendre le voile et de se consacrer à Dieu :

[1] Chlovis, dans le récit de Grégoire de Tours, donne à ce pontife le titre de *papa*.—On voit par Frodoard (*Hist. de l'église de Reims*) que le vase était d'argent, d'un précieux travail, qu'il appartenait à l'église de Reims, et que ce fut l'évêque Remi qui le réclama à Chlovis.

[1] « Il ordonna (dit Frodoard), selon la coutume, à son armée de se ranger en bataille dans une vaste plaine pour passer la revue des armes, revue solennelle, qui, du nom de Mars, s'appelait *assemblée du Champ de Mars*.

[2] Tome I, l. III, ch. XVI, p. 377.

la plus petite, dont les grâces enfantines excitèrent la pitié de son oncle, se nommait Chlotilde; elle devint la femme de Chlovis.—Ce mariage, que les traditions nationales des Francs ont entouré de circonstances romanesques, est fort simplement raconté par Grégoire de Tours.

«Chlovis, dit-il, envoyant souvent des députés en Burgundie, ceux-ci virent la jeune Chlotilde: témoins de sa beauté, de sa sagesse, et ayant appris qu'elle était de sang royal, ils dirent ces choses au roi des Francs. Chlovis envoya aussitôt des députés à Gondobald pour lui demander sa nièce en mariage. Le roi des Burgundes n'osa pas la lui refuser, et la remit entre les mains des députés francs, qui, recevant la jeune fille, se hâtèrent de l'amener à leur roi. Chlovis, transporté de joie à sa vue, en fit sa femme [1].

Les traditions que Frédégaire, Aimoin, Roricon et les auteurs des *Grandes Chroniques de France* ont recueillies présentent des détails plus étendus. Nous ignorons pour quelle raison plusieurs historiens modernes ont écarté ces détails comme fabuleux.

Voici ce que Frédégaire et Aimoin racontent. Nous aimons à croire que les traditions avec lesquelles ils ont complété les récits du saint évêque de Tours sont aussi pleins de vérité que de poésie et d'intérêt.

Chlotilde avait gardé le souvenir du massacre de sa famille. Elle grandissait dans le palais de son oncle; mais, quoique observée avec le plus grand soin, elle ne vivait pas tellement cachée à tous les yeux que sa merveilleuse beauté ne pût être remarquée et ne fît du bruit au dehors. Chlotilde était chrétienne et catholique; sa beauté, surpassée par sa sagesse et par son esprit, n'était que la moindre de ses qualités.

Chlovis en devint épris sur le portrait que lui en firent ses ambassadeurs. Il résolut de l'épouser; mais, craignant que le roi Gondobald ne fît des difficultés, secrètement fondées sur l'espèce de droit qu'une union avec la fille de son prédécesseur pouvait donner éventuellement sur la royauté des Burgundes, il résolut, avant de faire aucune demande, de s'assurer du consentement de la jeune princesse.

Profitant du moment où Gondobald était allé en Italie visiter Théodoric, Chlovis envoya en Burgundie un noble gallo-romain nommé Aurélien; c'était un homme prudent et résolu qui s'était dévoué au roi des Francs et avait pris rang parmi ses antrustions.

Aurélien partit seul, à pied, vêtu en mendiant, la besace sur le dos, mais ayant en sa possession l'anneau de Chlovis, pour en faire usage quand le moment en serait venu. Ce déguisement était nécessaire afin de parvenir jusqu'à Chlotilde sans éveiller aucun soupçon.

Chlotilde habitait alors Genève. Aurélien se plaça, parmi les pauvres, à la porte de l'église où, suivant son usage, chaque dimanche la princesse distribuait ses aumônes. Chlotilde lui mit dans la main une pièce d'or. Aurélien, se penchant comme pour la remercier, lui dit à voix basse: «J'aurais de «grandes choses à t'annoncer, si tu me permettais «de te les dire secrètement.» Chlotilde étonnée se retira dans le palais sans rien répondre.

Mais bientôt le faux mendiant y fut introduit par une servante de la princesse. — Arrivé devant Chlotilde, Aurélien lui dit: «Le roi des Francs, «Chlovis, m'envoie à toi, et, si c'est la volonté de «Dieu, il se propose de t'élever jusqu'à lui en te «prenant pour épouse. Pour que tu n'en doutes pas, «voici son anneau.»

Étonnée et joyeuse, la princesse accepta l'anneau, et dit à Aurélien: «Reçois ces cent sous d'or, prends «cet anneau qui est le mien; retourne auprès de «celui qui t'envoie, et dis-lui que s'il veut m'épou-«ser il envoie tout de suite des députés pour me de-«mander à mon oncle et m'emmener aussitôt que «celui-ci l'aura permis; car mon oncle attend son «conseiller Aridius, qui, s'il revient de Constanti-«nople, où il est allé, pourra bien empêcher que «ce mariage ne s'accomplisse.»

Chlovis se hâta de suivre ce conseil. Aurélien revint à la cour de Gondobald avec le titre d'ambassadeur du roi des Francs, et demanda pour son roi la main de Chlotilde.

Le roi des Burgundes ne savait quelle réponse faire. Aridius, son fidèle conseiller, était encore absent. L'ambassadeur gallo-romain insistait, et donnait à entendre que le roi des Francs pourrait venir, avec ses guerriers, demander raison d'un refus.

«Mais, dit Gondobald, ma nièce est chrétienne «et Chlovis est païen; si j'acquiesçais à ses vœux, «elle-même les repousserait.—Non, repartit Auré-«lien; car elle les a agréés.» Et il montra l'anneau que Chlotilde lui avait remis.

Gondobald, stupéfait d'apprendre que sa nièce avait été assez audacieuse pour écouter, sans son aveu, les propositions de Chlovis, se voyant, en cas de refus, menacé d'une guerre prochaine et sûre, préféra courir la chance d'une guerre éloignée et douteuse: il céda à la peur, et accorda Chlotilde pour femme au roi des Francs.

Aurélien hâta le départ. Chlotilde prit congé de son oncle et monta dans sa bastarne [1], emportant une dot considérable.

[1] Grégoire de Tours, *Hist. des Francs*, liv. II.

[1] La bastarne était une sorte de voiture couverte traînée par des bœufs, et principalement consacrée à l'usage des femmes.

Elle voyageait lentement, se dirigeant, avec son cortége, vers la frontière de Champagne, où Chlovis l'attendait, quand tout à coup elle apprit qu'Aridius était de retour auprès de son oncle. Aussitôt, jugeant le péril qui la menaçait, elle sortit de sa bastarne, demanda un cheval à Aurélien et s'élança rapidement sur la route de Villariac (Villers), cité occupée par les Francs.

L'événement prouva que sa prévoyance n'avait point été inutile. — Gondobald, en revoyant Aridius, lui dit : « Sais-tu ce qui s'est passé en ton « absence? J'ai fait amitié avec le roi des Francs, et « je lui ai donné ma nièce en mariage. »

Aridius s'écria : « Amitié! non, non, ceci n'est « point une amitié; c'est le commencement d'une « discorde perpétuelle. O roi! tu aurais dû te sou« venir que tu as fait périr par le glaive ton frère « Chilpéric, le père de Chlotilde; que tu as fait « noyer sa mère une pierre au cou, et jeter dans « un puits les cadavres décapités de ses deux frè« res. Si Chlovis est le plus fort, il vengera l'injure « de ses proches. Envoie sur-le-champ à la pour« suite de Chlotilde, afin qu'on te la ramène. Il te « sera plus aisé de supporter les plaintes d'une fille « mécontente de voir son mariage empêché que « d'être, toi et les tiens, sans cesse aux prises avec « les Francs. »

Gondobald, frappé de ces paroles, envoya aussitôt des hommes armés chargés de ramener Chlotilde et la dot qu'elle emportait avec elle; mais il était trop tard pour l'atteindre. La jeune princesse avait chevauché rapidement; elle approchait du lieu où elle allait rencontrer son époux.

Frédégaire rapporte qu'elle ne voulut pas quitter la Burgundie sans manifester énergiquement les sentiments qui animaient son cœur d'orpheline. Avant de passer la frontière, elle appela ses conducteurs, et les pria de lui donner une grande joie en dévastant et pillant le pays. — Cette prière était un ordre agréable pour les Francs : ils se mirent à l'œuvre. Chlotilde, en les voyant faire, s'écria, transportée d'une joie peu chrétienne : « Je te rends « grâce, ô Dieu tout-puissant! de ce moment de « vengeance que tu me laisses prendre de la mort de « mes frères et de mes parents. »

Le cortége nuptial arriva à Villariac. Chlovis, ravi de la beauté de sa fiancée, l'épousa aussitôt.

Lors de son mariage, Chlovis avait déjà un fils, nommé Théodoric, « né d'une concubine [1] », mais qui n'en était pas moins considéré comme fils légitime; car, à la mort de son père, il obtint la plus belle part de ses États et régna sur l'Austrasie.

Depuis son union avec le roi des Francs, Chlotilde ne cessait pas de chercher à attirer son mari à la religion catholique. Ses discours et ses exhortations n'étaient point sans fruit; mais le roi, infidèle aux croyances religieuses de ses sujets, craignait de s'aliéner ceux-ci en abandonnant la religion de ses ancêtres.

Cependant Chlotilde devint enceinte et mit au monde un fils. Profitant de la joie que cette naissance causait à son époux, elle obtint que l'enfant fût baptisé. Ce premier-né fut appelé Ingomer; malheureusement il mourut après avoir reçu le baptême. Chlovis, aigri de cette perte, fit à Chlotilde de vifs reproches. « Si l'enfant, dit-il, avait été « consacré au nom de mes dieux, il vivrait encore; « mais, comme il a été baptisé au nom de ton dieu, « il n'a pas pu vivre. »

La reine eut un second fils, et obtint encore qu'il serait baptisé [1] : on lui donna le nom de Chlodomir. Peu de temps après, cet enfant tomba malade. Chlovis, inquiet et irrité, disait avec amertume : « Il ne peut lui arriver autre chose que ce qui « est arrivé à son frère, il mourra parce qu'il a été « baptisé. » Chlotilde était désespérée comme mère et comme chrétienne, mais Dieu accorda la santé de l'enfant à ses prières.

Ces inquiétudes domestiques et la mort de son premier-né rendaient Chlovis de moins en moins docile aux exhortations de Chlotilde, et lui faisaient reculer de jour en jour ses promesses de conversion à la foi chrétienne.

Guerre contre les Alemans. — Bataille de Tolbiac (496). — Vœu de Chlovis.

Le succès que les Francs, les Visigoths et les Burgundes avaient obtenu dans leurs tentatives contre l'empire romain, les établissements qu'ils avaient formés dans la Gaule, excitaient l'envie des peuples de la Germanie, où fermentait toujours le désir d'aller chercher au midi un climat plus doux et des terres plus fertiles. — Les Suèves et les Alemans formèrent une confédération dans le but de passer le Rhin pour venir prendre leur part des conquêtes des Francs. — Ils se dirigèrent vers

[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. II.

[1] La facilité avec laquelle Chlovis paraît avoir consenti au baptême de son second fils après la mort du premier a paru à plusieurs historiens (au président Hénault et à l'abbé Dubos, entre autres) une preuve qu'en se mariant avec Chlotilde, il était convenu que les enfants qui naîtraient de ce mariage seraient baptisés et élevés dans la religion catholique.

« Y a-t-il apparence, dit l'abbé Dubos, que Chlovis, aussi attaché au culte des dieux de ses pères que Grégoire de Tours le dépeint, eût permis, en premier lieu, que l'on baptisât Ingomer, et qu'il eût souffert que l'on eût baptisé ensuite Chlodomir, quand il était persuadé que le baptême avait été funeste à Ingomer, si ce roi n'eût point, en faisant ce mariage, contracté l'obligation expresse de permettre que les enfants qui en naîtraient fussent tous élevés dans la religion chrétienne? »

Cologne, traversèrent le fleuve et envahirent le territoire des Francs Ripuaires. Sigebert, allié de Chlovis, demanda du secours aux Francs Saliens. Chlovis se hâta d'accourir.

Le combat eut lieu à Tolbiac [1]. Sigebert engagea l'action en attaquant les Alemans avec ses leudes. Chlovis appuya vivement son allié; mais, après une lutte longue et opiniâtre, marquée par des succès divers, le roi de Cologne fut blessé et tomba dans la mêlée; son fils ne parvint qu'après de longs efforts à le retirer du milieu des combattants. Sa blessure et sa retraite consternèrent les Francs Ripuaires, qui commencèrent à reculer : bientôt le découragement s'étendit jusqu'aux Francs Saliens. Les Alemans, au contraire, animés par ce premier succès, redoublèrent d'efforts pour décider la victoire.

Chlovis, environné de toutes parts, voyait ses plus braves guerriers tomber autour de lui, et le reste de son armée prendre la fuite. Aurélien, ce leude gallo-romain qui lui avait montré tant de dévouement dans la négociation de son mariage avec Chlotilde, s'approcha et lui dit : « O roi! te fieras-« tu toujours à tes dieux? » Chlovis alors éleva les mains vers le ciel, et s'écria : « Jésus-Christ, toi que « Chlotilde affirme être le fils du Dieu vivant; toi « qui donnes du secours à ceux qui sont en péril et « la victoire à ceux qui t'appellent, je t'invoque, et « si tu m'accordes d'être victorieux de mes ennemis, « si tu me fais ainsi reconnaître cette puissance « dont le peuple consacré à ton nom dit avoir reçu « tant de preuves, je croirai en toi et me ferai bap-« tiser; car j'ai invoqué mes dieux et je les ai trou-« vés sourds et impuissants. Viens donc à mon aide, « ô Christ! je me voue à toi [2]. » Et disant ces paroles, il se précipita de nouveau au milieu des ennemis. Cet élan audacieux et énergique, l'invocation solennelle qui l'avait précédé, et dont les Francs avaient été témoins, ranimèrent le courage des soldats de Chlovis. Imitant l'exemple de leur roi, ils s'élancèrent avec une ardeur nouvelle sur les Alemans. Ceux-ci, étonnés d'avoir à se défendre au moment où ils se croyaient vainqueurs, hésitèrent et n'opposèrent qu'une faible résistance. Bientôt ils reculèrent à leur tour. En voulant les rallier, leur roi fut tué : dès lors leur déroute fut complète.

Chlovis poursuivit les fuyards jusqu'au Rhin. Là ceux-ci lui envoyèrent des députés qui lui dirent : « Nous te supplions de ne pas faire périr notre peu-« ple, car nous sommes à toi. » Chlovis ordonna de cesser le carnage, et reçut ainsi la soumission des Suèves et des Alemans; puis il leur imposa un tribut et les renvoya dans leur pays natal, entre le Danube, le Rhin et le Mein.

Sigebert rentra dans Cologne. « Chlovis vainqueur revint en paix dans son royaume, où il raconta à Chlotilde comment il avait obtenu la victoir en invoquant le nom du Christ. »

Conversion et baptême de Chlovis.

Voici comment Grégoire de Tours raconte la conversion de Chlovis :

« Alors la reine manda en secret saint Remi, évêque de Reims, le priant de faire pénétrer dans le cœur du roi la parole du salut.

« Le pontife ayant fait venir Chlovis, commença à l'engager secrètement à croire au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et à abandonner ses idoles, qui n'étaient d'aucun secours ni pour elles-mêmes ni pour les autres.

« Chlovis lui dit : « Très saint père, je t'écouterai « volontiers; mais il reste une chose, c'est que les « Francs qui m'obéissent ne veulent pas abandon-« ner leurs dieux; j'irai à eux et je leur parlerai d'a-« près tes paroles. »

« Le roi assembla donc ses sujets; mais, avant qu'il eût parlé, et par l'intervention de la puissance de Dieu, tout le peuple s'écria unanimement : « Pieux roi, nous rejetons les dieux mortels, et nous « sommes prêts à obéir au dieu immortel que prê-« che saint Remi. » On apporta cette nouvelle à l'évêque, qui, transporté d'une grande joie, ordonna de préparer les fonts sacrés. »

Frodoard ajoute au simple récit de l'évêque de Tours quelques circonstances, empruntées sans doute aux traditions populaires répandues et conservées par le clergé de l'Église de Reims.

« Le jour de la passion de Notre-Seigneur, c'est-à-dire la veille du jour où ils devaient être baptisés, après avoir chanté nocturnes, l'évêque Remi alla trouver le roi Chlovis dès le matin dans sa chambre à coucher, afin que, le prenant dégagé de tous les soins du siècle, il pût lui communiquer plus librement les mystères de la parole sainte. Les gens de la chambre du roi le reçurent avec grand respect, et le roi lui-même accourut au-devant de lui.

« Ensuite ils passèrent ensemble dans un oratoire consacré au bienheureux saint Pierre, prince des apôtres, et attenant à l'appartement du roi.

« Lorsque l'évêque, le roi et la reine [1] eurent pris place sur les siéges qu'on leur avait préparés, et quand on eut admis quelques clercs, ainsi que plu-

[1] Aujourd'hui Zulpich, à quelques lieues au sud-ouest de Cologne.

[2] Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, l. II.

[1] Frodoard met toujours l'*évêque* avant le *roi*.

sieurs amis et domestiques du roi, le vénérable évêque commença ses salutaires instructions.

« Pendant qu'il prêchait la parole de vie, le Seigneur, pour fortifier et confirmer les saints enseignements de son fidèle serviteur, daigna manifester d'une manière visible que, selon sa promesse, quand ses fidèles sont rassemblés en son nom, il est toujours avec eux ; la chapelle fut tout à coup remplie d'une lumière si brillante qu'elle effaçait l'éclat du soleil, et du milieu de cette lumière sortit une voix qui disait : « La paix soit avec vous ; « c'est moi, ne craignez point, et demeurez en mon « amour. » Après ces paroles, la lumière disparut, mais il resta dans la chapelle une odeur d'une suavité ineffable, afin qu'il pût être évident à tous que l'auteur de toute lumière, de toute paix et de toute piété était descendu en ce lieu.

« Le visage du saint prélat avait aussi été illuminé de cette merveilleuse lumière. Prosternés à ses pieds, le roi et la reine demandaient avec grande crainte d'entendre de lui des paroles de consolation, prêts à accomplir tout ce que leur saint protecteur leur commanderait, et en même temps ils étaient charmés de ce qu'ils avaient entendu, et éclairés à l'intérieur, quoique effrayés, de l'éclat extérieur de la lumière qui leur était apparue.

« Le saint évêque, inspiré de la sagesse divine, les instruisit des ordinaires effets des visions célestes ; comment, à leur apparition, elles effraient le cœur des mortels, mais bientôt le remplissent d'une douce consolation ; comment aussi les Pères qui en avaient été visités avaient toujours à l'abord été frappés de terreur, mais ensuite pénétrés des douceurs d'une sainte joie par les merveilles de la grâce.

« Resplendissant à l'extérieur, comme l'ancien législateur Moïse, par l'éclat de son visage, mais plus encore à l'intérieur par l'éclat de la lumière divine, le bienheureux prélat, transporté d'un esprit prophétique, leur prédit ce qui devait arriver à eux et à leur postérité. « Vos descendants, « leur dit-il, reculeront les limites du royaume, « élèveront l'Église de Jésus-Christ, succéderont à « l'empire romain et à sa domination et triomphe- « ront des nations étrangères, pourvu toutefois que, « ne dégénérant pas de la vertu, ils ne s'écartent « jamais des voies de salut ; pourvu qu'ils ne s'enga- « gent pas dans la route du péché et ne se laissent « pas tomber dans les piéges de ces vices mortels « qui renversent les empires et transportent la do- « mination d'une nation à l'autre. »

Nous empruntons encore à Frodoard le récit du baptême de Chlovis.

« Cependant on prépare le chemin depuis le palais du roi jusqu'au baptistère ; on suspend des voiles, des tapis précieux ; on tend les maisons de chaque côté des rues ; on pare l'église ; on couvre le baptistère de baume et de toutes sortes de parfums. Comblé des grâces du Seigneur, le peuple croit déjà respirer les délices du paradis.

« Le cortége part du palais ; le clergé ouvre la marche avec les saints *Évangiles*, les croix et les bannières, chantant des hymnes et des cantiques spirituels ; vient ensuite l'évêque, conduisant le roi par la main ; enfin la reine suit avec le peuple.

« Chemin faisant, on dit que le roi demanda à l'évêque si c'était là le royaume de Dieu qu'il lui avait promis : « Non, répondit le prélat, mais c'est « l'entrée de la route qui y conduit. »

« Quand ils furent parvenus au baptistère, le prêtre qui portait le saint chrême, arrêté par la foule, ne put arriver jusqu'aux saints fonts ; en sorte qu'à la bénédiction des fonts, le chrême manqua par un exprès dessein du Seigneur.

« Alors le saint pontife lève les yeux vers le ciel, et prie en silence et avec larmes. Aussitôt une colombe blanche comme la neige descend, portant dans son bec une ampoule pleine de chrême envoyé du ciel. Une odeur délicieuse s'en exhale, qui enivre les assistants d'un plaisir bien au-dessus de tout ce qu'ils avaient senti jusque-là.

« Le saint évêque prend l'ampoule, asperge de chrême l'eau baptismale, et incontinent la colombe disparaît.

« Transporté de joie à la vue d'un si grand miracle de la grâce, le roi renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et demande avec instance le baptême. Au moment où il s'incline sur la fontaine de vie : « Baisse la tête avec humilité, Sicambre, « s'écrie l'éloquent pontife ; adore ce que tu as « brûlé, et brûle ce que tu as adoré. »

« Après avoir confessé le symbole de la foi orthodoxe, le roi est plongé trois fois dans les eaux du baptême, et ensuite, au nom de la sainte et indivisible Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, le bienheureux le reçoit et le consacre par l'onction divine.

« Alboflède et Lantéchilde, sœurs du roi, reçoivent le baptême, et en même temps trois mille hommes de l'armée des Francs, outre un grand nombre de femmes et d'enfants[1]. »

[1] Frodoard écrivait, dans le xe siècle, d'après les traditions qui avaient cours de son temps. Grégoire de Tours, qui vivait dans le vi^e siècle, soixante ans après Chlovis, ne parle ni de l'ampoule apportée par une colombe, ni du saint chrême. — Son récit du baptême de Chlovis est, il est vrai, beaucoup plus bref que celui de Frodoard.

« On couvre, dit-il, de tapisseries peintes les portiques intérieurs de l'église, on les orne de voiles blancs ; on dispose les fonts baptismaux ; on répand des parfums ; les cierges bril-

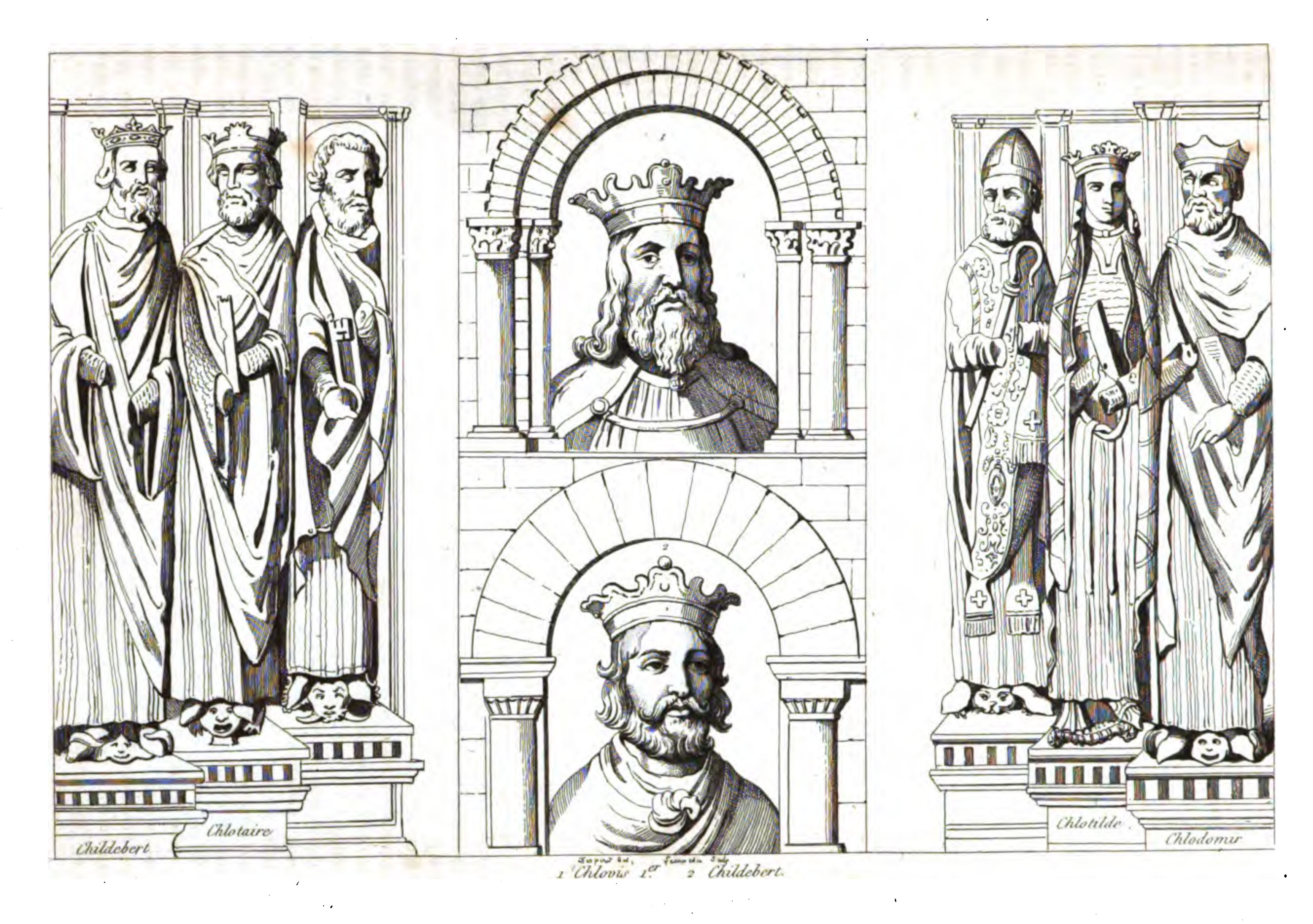


Massacre des Fils de Chlodomir



Conquête de la Burgundie.

XII – Monuments de Chlotilde et de ses Fils



Progrès de la puissance du clergé.

« Loin de porter atteinte à la puissance du clergé, dit M. Guizot, l'établissement des Francs dans les Gaules ne servit qu'à l'accroître. On a beaucoup parlé des avantages que lui valut la conversion des conquérants. Je ne conteste point, tant s'en faut, l'ascendant qu'acquit rapidement la religion chrétienne sur l'esprit des Barbares. Elle s'adressait à des instincts moraux que n'étouffent point les mœurs les plus brutales; elle réveillait des idées et des sentiments qui peuvent paraître nouveaux à l'homme, mais ne lui sont jamais étrangers; elle agitait et résolvait des questions qui préoccupent l'imagination confuse et mobile du sauvage comme la pensée du philosophe, que l'homme porte en lui-même, et qui le poursuivent dans tous les degrés de la civilisation comme dans toutes les conditions de la société. Peu importe que les dogmes du christianisme ne fussent pas, pour les nouveaux convertis, le sujet de longues méditations, que ses préceptes ne réformassent que bien peu la férocité de leurs habitudes et la violence de leurs penchants. On leur prêchait une foi, une loi qui étonnait et remuait toute leur nature morale, qui bravait la force matérielle et parlait avec autorité à des vainqueurs. Ce fut là certainement, au milieu même de ces populations grossières, la première source et le plus ferme appui du pouvoir de l'Église. Mais des causes d'une autre sorte contribuèrent aussi à ses progrès, et sa grandeur prit racine ailleurs que dans des croyances. Si le clergé avait besoin des conquérants, les conquérants, à leur tour, avaient grand besoin du clergé. Tout était dissous, détruit dans l'Empire; tout tombait, disparaissait, fuyait devant les désastres de l'invasion et les désordres de l'établissement. Point de magistrats qui se crussent responsables du sort du peuple et chargés de parler ou d'agir en son nom; point de peuple même qui se présentât comme un corps vivant et constitué, capable sinon de résister, du moins de faire reconnaître et admettre son existence. Les vainqueurs parcouraient le pays, chassant devant eux des individus épars, et ne trouvant presque en aucun lieu avec qui traiter, s'entendre, contracter enfin quelque apparence de société. Il fallait pourtant que la société commençât, qu'il s'établît quelques rapports entre les deux populations; car l'une, en devenant propriétaire, renonçait à la vie errante, et l'autre ne pouvait être exterminée. Ce fut là l'œuvre du clergé. Seul, il formait une corporation bien liée, active, se sentant des forces, se croyant des droits, se promettant un avenir, capable de traiter, soit pour elle-même, soit pour autrui; seul, il pouvait représenter et défendre, jusqu'à un certain point, la société romaine, parce que seul il avait conservé des intérêts généraux et des institutions. Les évêques, les supérieurs de monastères conversaient et correspondaient avec les rois barbares; ils entraient dans les assemblées des leudes, et en même temps la population romaine se groupait autour d'eux dans les cités. Par les bénéfices, les legs, les donations de tout genre, ils acquéraient des biens immenses, prenaient place dans l'aristocratie des conquérants, et en même temps ils retenaient, dans leurs terres, l'usage des lois romaines, et les immunités qu'elles obtenaient tournaient au profit des cultivateurs romains. Ils formaient ainsi la seule classe du peuple ancien qui eût crédit auprès du peuple nouveau, la seule portion de l'aristocratie nouvelle qui fût étroitement liée au peuple ancien; ils devinrent le lien des deux peuples, et leur puissance fut une nécessité sociale pour les vainqueurs comme pour les vaincus.

« Aussi fut-elle acceptée dès les premiers moments et ne cessa-t-elle de croître. C'était aux évêques que s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine pour traiter avec les Barbares; ils passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager, seuls actifs et capables de se faire entendre dans les intérêts soit de l'Église soit du pays. C'était à eux aussi que recouraient les Barbares pour rédiger leurs propres lois, conduire les affaires importantes, donner enfin à leur domination quelque ombre de régularité. Une bande de guerriers errants venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée, tantôt l'évêque paraissait seul sur les remparts, revêtu de ses ornements pontificaux, et après avoir étonné les Barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite; tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes quand on pouvait craindre que l'asile des églises même ne fût pas respecté. Une querelle s'élevait-elle entre le roi et ses leudes, les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle, et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction. Des progrès si étendus et si rapides ne

lent de clarté; *tout le peuple est embaumé d'une odeur divine, et Dieu fait descendre sur les assistants une si grande grâce qu'ils se croient transportés au milieu des parfums du paradis.* Le roi prie le pontife de le baptiser le premier. Le nouveau Constantin s'avance vers le baptistère, pour s'y faire guérir de la vieille lèpre qui le souillait, et laver dans une eau nouvelle les taches hideuses de sa vie passée. Comme il s'avançait vers le baptême, le saint de Dieu lui dit de sa bouche éloquente : « Sicambre, abaisse humblement ton « cou; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Saint Remi était un évêque d'une grande science, et livré surtout à l'étude de la rhétorique... »

sont point l'œuvre de la seule ambition des hommes qui en profitent, ni de la simple volonté de ceux qui les acceptent : il y faut reconnaître la force de la nécessité. »

Chlovis et saint Remi.

L'évêque Remi, qui baptisa Chlovis, et que l'Église a placé au nombre des saints, était un prêtre d'une haute vertu et d'une piété profonde. Sa vie pure et austère, son éloquence vive et pénétrante, sa charité active et inépuisable, l'avaient, dès sa jeunesse, rendu cher aux habitants de Reims. Il était âgé à peine de vingt-deux ans, quand la voix publique le désigna pour successeur de l'archevêque Bennade, dont la mort plongeait l'Église de Reims dans le deuil. « Il fut ravi plutôt qu'élevé à la dignité épiscopale[1]. Un immense concours de peuple, de tout sexe, de toute condition et de tout âge, le proclama d'une seule voix vraiment digne de Dieu et d'être commis à la garde des fidèles. Réduit à cette extrémité de ne pouvoir échapper par la fuite ni détourner le peuple de sa résolution, le saint jeune homme se répandit en excuses sur la faiblesse de son âge, et rappela à haute voix que la règle ecclésiastique défendait d'élever une si tendre inexpérience à une pareille dignité. Toutes ces excuses furent vaines. Le peuple obstiné renouvela ses acclamations; entraînée par le vœu populaire, l'assemblée des évêques de la province le proclama sans hésiter, et le consacra évêque de Reims. »

Remi justifia un choix qui pouvait paraître téméraire. « Libéral en aumônes, dit Frodoard, assidu en vigilance, attentif en oraisons, prodigue de bontés, parfait en charité, merveilleux en doctrine, toujours saint dans sa conversation, l'aimable gaîté de son visage annonçait la pureté de son âme, comme le calme de ses discours peignait la bonté de son cœur. Aussi fidèle à remplir par des œuvres les devoirs du salut qu'à les enseigner par la prédication, son air vénérable et sa démarche imposante commandaient le respect : inspirant la crainte par sa sévérité, l'amour par sa bonté, il savait tempérer la rigueur de la censure par la douceur de la bienveillance. Si l'austérité de son front semblait menacer, on se sentait attiré par la sérénité de son cœur. Pour les chrétiens fidèles, c'était saint Pierre et son extérieur imposant; pour les pécheurs, c'était saint Paul et son âme tendre. Ainsi, par un double bienfait de la grâce, qui reproduisait en lui la piété de l'un et l'autorité de l'autre, on le vit pendant toute sa vie dédaigner le repos, fuir les

[1] *Raptus potiùs quàm electus*, dit Hincmar dans sa *Vie de saint Remi*.

douceurs, chercher le travail, souffrir patiemment l'humiliation, s'éloigner des honneurs, pauvre de richesses et riche de bonnes œuvres, sévère et intraitable contre le vice, mais humble et modeste devant la vertu[1]. »

Les contemporains de Remi lui attribuaient le pouvoir d'opérer des miracles. Le saint évêque, par son activité et sa présence d'esprit, était parvenu à faire éteindre un incendie qui menaçait de consumer une partie de la ville de Reims. Voici de quelles circonstances merveilleuses la reconnaissance populaire entoura cet événement si simple en lui-même. Nous copions le récit animé et pittoresque de Frodoard[2].

« L'ennemi du genre humain, qui ne cesse jamais de faire éclater sa haine et sa malice, mit un jour le feu à la ville de Reims et excita un horrible incendie. Déjà un tiers de la ville avait été réduit en cendres, et la flamme victorieuse allait dévorer le reste. Aussitôt saint Remi en est instruit; il a recours à la prière, son ordinaire appui, et, se prosternant dans l'église du bienheureux martyr saint Nicaise, il implore le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Puis tout à coup se relevant et jetant les yeux vers le ciel : « Mon Dieu! mon Dieu! s'écrie-t-il « avec gémissement, prêtez l'oreille à ma prière. » Alors d'un pas précipité il descend les degrés de l'église, et en courant ses pieds s'impreignent sur la pierre comme sur une terre molle; leurs traces saintes attestent encore aujourd'hui la vérité du miracle.

« Il court, s'oppose aux flammes, étend la main

[1] FRODOARD, *Hist. de l'Église de Reims*, l. I, c. XI.

[2] L'historien Frodoard ou Flodoard, car les manuscrits varient sur son nom, était né à Épernay, et vivait au commencement du X[e] siéle. Il fut abbé et évêque (de Noyon).—Ses contemporains l'appelaient *le sage*. Il a recueilli, dans son *Histoire de l'Église de Reims*, toutes les traditions des siècles précédents.

« Personne aujourd'hui, dit M. Guizot, n'est tenu de prendre au sérieux de tels récits; mais si l'intérêt comme la vérité historique leur manquent, ils conservent un intérêt moral et poétique qui n'est pas de moindre valeur. Les philosophes du siècle de Périclès pouvaient sourire aussi en lisant le combat du Xanthe contre Achille et de Vulcain contre le Xanthe. Ces souvenirs de la mythologie des Grecs n'en tenaient pas moins leur place dans l'histoire de leur civilisation.

« Les miracles que Frodoard attribue aux premiers archevêques de Reims ne sont pas racontés avec le génie d'Homère; cependant ils ont aussi excité l'enthousiasme populaire; ils ont aussi été admis et transmis de bouche en bouche avec une foi fervente, et le tableau de saint Remi chassant devant lui, de rue en rue, l'incendie qui consumait la ville de Reims, n'est dépourvu ni d'énergie ni d'éclat. Plusieurs autres narrations de même sorte sont gracieuses et naïves; on y trouve, ce qui ne se rencontre point ailleurs, des émotions vives, des sentiments élevés ou tendres, la manifestation enfin de la nature morale de l'homme, qui, à cette époque, était partout étouffée et abrutie, si ce n'est au sein des Églises et dans ses rapports avec la religion. »

contre le feu, fait le signe de la croix en invoquant le nom de Jésus-Christ. Aussitôt l'incendie s'arrête, sa fureur retombe sur elle-même, et la flamme semble fuir devant l'homme de Dieu.

« Saint Remi la poursuit, et, se plaçant entre le feu et ce qui est resté intact, opposant toujours le signe mystérieux, il pousse devant lui cet immense tourbillon de flammes, et, soutenu de la protection de Dieu, le jette hors de la ville par une porte qui se trouve ouverte, ferme la porte, avec injonction de ne jamais l'ouvrir, en appelant malédiction et vengeance sur quiconque violerait cette défense.

« Quelques années après, un habitant, nommé Fercinet, qui demeurait près de cette porte, fit une ouverture à la maçonnerie dont elle avait été bouchée, pour jeter par là les immondices de sa maison; mais son audace fut bientôt cruellement punie, et la main de Dieu le frappa d'une manière si terrible, que lui, sa famille, et jusqu'aux bêtes, tout périt dans sa maison. »

Saint Remi n'était seulement pas un des plus vertueux évêques de la Gaule, c'était aussi un des plus instruits. Ses écrits dogmatiques faisaient autorité, et ses sermons étaient considérés comme des modèles d'éloquence. Nous en trouvons la preuve dans une lettre du célèbre Sidoine Apollinaire, qui nous paraît mériter d'être citée textuellement. Elle fait connaître, avec l'emphase habituelle à l'écrivain, quelles étaient les qualités que les hommes littéraires du ve siècle prisaient surtout dans l'éloquence religieuse.

Cette lettre porte pour suscription : « Sidoine au seigneur *pape* Remi, salut :

« Quelqu'un de notre pays ayant eu occasion d'aller d'Auvergne en Belgique, et s'étant arrêté à Reims, a trouvé moyen, je ne sais si c'est par argent ou par service, avec ou sans ta permission, de se procurer auprès de ton secrétaire ou de ton bibliothécaire un manuscrit fort volumineux de tes sermons. De retour ici, tout glorieux d'avoir rapporté tant de volumes, il est venu nous en faire un présent.

« Tous ceux qui étudient et moi, après les avoir lus avec fruit, nous avons pris à tâche d'en apprendre la plus grande partie par cœur et de les copier tous. Tout le monde a été d'accord qu'aujourd'hui il n'y a que bien peu de personnes capables d'écrire ainsi.

« En effet, on trouverait difficilement quelqu'un qui réunit tant d'habileté dans la disposition des motifs, le choix de l'expression et l'arrangement des mots. Ajoutez à cela l'heureux à propos des exemples, l'autorité des témoignages, la propriété des épithètes, l'urbanité des figures, la force des arguments, le poids des pensées, la rapide facilité du style, la rigueur foudroyante des conclusions. La phrase est forte et ferme, tous ses membres bien liés par des conjonctions élégantes, toujours coulante, polie et bien arrondie; jamais de ces alliances malheureuses qui offensent la langue du lecteur, ni de ces mots rocailleux qu'elle est obligée de balbutier en les roulant avec peine sous la voûte du palais; elle glisse et court jusqu'à la fin avec une douce aisance; c'est comme lorsque le doigt effleure avec l'ongle un cristal ou une cornaline sans rencontrer ni aspérité ni fente qui l'arrête. Que te dirai-je enfin? je ne connais point d'orateur vivant que ton habileté ne puisse surpasser sans peine et laisser bien loin derrière toi. Aussi je soupçonne presque (seigneur évêque, je t'en demande pardon) que tu es un peu fier de ta riche et ineffable éloquence. Mais, quel que soit l'éclat de tes talents d'écrivain, comme de tes vertus, nous te prions de ne pas nous dédaigner; car, si nous ne savons pas bien écrire, nous savons louer ce qui est bien écrit. Cesse donc aussi désormais de décliner des jugements dont tu n'as à craindre ni critiques mordantes ni reproches sévères. Autrement, si tu refuses de féconder notre stérilité par tes éloquents entretiens, nous serons aux aguets de tous les marchés de voleurs, et nous subornerons et aposterons d'adroits fripons, dont la main subtile ravagera ton portefeuille. Et alors, te voyant dépouillé, peut-être seras-tu sensible au larcin, si tu ne l'es pas aujourd'hui à nos prières et au plaisir d'être utile. »

On comprend facilement toute l'influence qu'un évêque comme Remi devait obtenir sur un roi comme Chlovis.

« Le roi et les puissants de la nation des Francs donnèrent à saint Remi un grand nombre de possessions en diverses provinces, dont il dota l'Église de Reims et quelques autres Églises de France. Chlovis (après sa conversion) avait établi sa demeure à Soissons. Ce prince trouvait un grand plaisir dans la compagnie et les entretiens de saint Remi; mais, comme le saint homme n'avait dans le voisinage de la ville d'autre habitation qu'un petit bien qui avait été autrefois donné à saint Nicaise, le roi offrit à saint Remi de lui donner tout le terrain qu'il pourrait parcourir pendant que lui-même ferait sa méridienne, cédant en cela à la prière de la reine et à la demande des habitants, qui se plaignaient d'être surchargés d'exactions et de contributions, et qui pour cette raison aimaient mieux payer à l'Église de Reims qu'au roi.

« Le bienheureux saint Remi se mit donc en chemin, et l'on voit encore aujourd'hui les traces de son passage et les limites qu'il marqua. — Chemin faisant, il avint qu'il fut repoussé par un meunier

qui ne voulut pas que son moulin fût renfermé dans l'enceinte de son domaine. «Mon ami, lui dit avec «douceur l'homme de Dieu, ne trouve pas mauvais «que nous possédions ensemble ce moulin.» Celui-ci l'ayant refusé de nouveau, aussitôt la roue du moulin se mit à tourner à rebours; lors le meunier de courir et de s'écrier : «Viens, serviteur de «Dieu, et possédons ensemble ce moulin. — Non, «répondit le saint, il ne sera ni à toi ni à moi.» Et en effet la terre s'enfonça aussitôt, et un tel abîme s'ouvrit à l'endroit que jamais depuis il n'a été possible d'y établir un moulin.

«De même encore, passant auprès d'un petit bois, et ceux à qui il appartenait l'empêchant de le comprendre dans son domaine : «Eh bien, dit-il, «que jamais feuille ne vole ni branche ne tombe «de ce bois dans mon enclos.» Ce qui a été en effet observé, par la volonté de Dieu, tant que le bois a duré, quoiqu'il fût tout-à-fait joignant et contigu.

«De là, continuant son chemin, il arriva à Chavignon, qu'il voulut aussi enclore; mais les habitants l'en empêchèrent. Tantôt repoussé et tantôt revenant, mais toujours gai et paisible, il marchait toujours, traçant les limites telles qu'elles existent encore à présent (au xe siècle). A la fin, se voyant repoussé tout-à-fait, on rapporte qu'il leur dit : «Travaillez toujours, et demeurez pauvres et souf-«frants.» Ce qui s'accomplit encore aujourd'hui par la vertu et la puissance de sa parole.

«Quand le roi Chlovis se fut levé après sa méridienne, il donna à saint Remi, par rescrit de son autorité royale, tout le terrain qu'il avait enclos en marchant, et de ces biens, les meilleurs sont Luilly et Cocy, dont l'Église de Reims jouit encore paisiblement [1].»

Le baptême de Chlovis valut à saint Remi le surnom d'*Apôtre des Francs*. La faveur que ce pieux évêque obtint auprès du roi, le zèle et le succès avec lesquels il défendit en toute circonstance des intérêts du clergé catholique, donnèrent lieu à des traditions populaires, où il est représenté empêchant par ses exhortations et punissant par des miracles les usurpations tentées sur les biens ecclésiastiques. Durant sa vie et après sa mort, saint Remi fut considéré comme le patron vigilant et jaloux des Églises, tant contre l'avarice des laïques gallo-romains que contre la cupidité des conquérants francs et germains [2].

La conversion du roi des Francs Saliens causa à l'Église catholique une joie d'autant plus vive, qu'à cette époque la religion chrétienne était peu

[1] Frodoard, *Histoire de l'Église de Reims*, l. I, c. XIV.

[2] Nous citerons encore quelques-unes de ces traditions recueillies par Frodoard, dans un but facile à concevoir; elles font connaître les opinions et peignent les mœurs de ces temps reculés.

«Saint Remi s'en allait sur le déclin de l'âge. Le Saint-Esprit lui ayant révélé qu'une grande famine devait suivre l'abondance qui régnait alors, il fit faire, avec le grain des villages du diocèse, des meules et des monceaux de blé pour soulager le peuple quand viendrait la disette. Beaucoup de ces meules avaient été élevées dans le village de Cernay. Or les habitants de ce village étaient rebelles et séditieux. Un jour qu'ils étaient ivres, ils commencèrent à dire entre eux : «Que veut donc «faire de tout ce blé ce vieux *jubilaire?*» (C'est ainsi qu'ils appelaient saint Remi, à cause de son grand âge). «Vou-«drait-il en faire une ville?» Et ils disaient cela parce que les meules étaient rangées autour du village comme les tourelles le long des murs d'une cité. Enfin, poussés par le démon, et s'excitant les uns les autres, ils y mirent le feu. Le saint évêque, qui se trouvait alors dans un village nommé Bazancourt, ayant appris cet incendie, monta aussitôt à cheval, et accourut à Cernay pour réprimer et punir une telle audace. Arrivé là, et trouvant le blé qui brûlait, il se mit à se chauffer devant le feu, disant : «Le feu est bon, s'il n'excède et n'est «pas trop puissant. Cependant, que tous ceux qui l'ont allumé «et que la race qui naîtra d'eux soient punis, les hommes «frappés d'hernies et les femmes d'enflure à la gorge.» Ce qui a été accompli en effet jusqu'au temps de Charlemagne, qui extermina du village de Cernay toute cette race maudite, parce qu'ils avaient tué le vidame de l'Église de Reims. Le sage empereur fit mettre à mort les auteurs du crime et dispersa les autres qui avaient été coupables d'assentiment dans les diverses provinces, les condamnant à un exil éternel, et repeuplant Cernay avec des habitants pris dans les autres villages du diocèse. Ainsi toute cette race, hommes et femmes, fut punie, selon la sentence portée par le saint évêque, et c'est avec raison que l'homme de Dieu frappa de sa vengeance non-seulement les coupables, mais encore leur postérité, parce qu'il prévoyait que cette postérité serait rebelle et séditieuse...

«Le roi Pépin, père de Charlemagne, voulut s'emparer d'Anisy, village du diocèse de Laon, et le réunir à la couronne, comme il avait fait de plusieurs autres, et à ce sujet il vint à Anisy. Mais pendant qu'il dormait, saint Remi lui apparut, et lui dit : «Que fais-tu ici? Pourquoi es-tu entré dans ce village «qui m'a été donné par un homme plus dévot que toi, et que «j'ai ensuite donné à l'Église de Notre-Dame, mère de Dieu?» Puis il le fouetta si rudement que les marques en demeurèrent long-temps après sur son corps. — Quand saint Remi eut disparu, Pépin se leva, saisi d'une forte fièvre, il sortit en toute hâte du village, et assez long-temps ensuite il souffrit de cette fièvre. Depuis ce temps jusqu'à nos jours, aucun roi n'a osé prendre demeure en ce lieu, ainsi qu'à Luilly et à Cocy, si ce n'est Louis-le-Germanique, qui se logea à Luilly quand il vint envahir le royaume de son frère. Mais le lendemain, obligé de fuir honteusement devant le frère qu'il était venu attaquer, il s'échappa à grand'peine...

«Quand les trois frères, Lothaire, Louis et Charles, se partagèrent le royaume des Francs après la mort de leur père, Charles distribua à ses soldats les domaines de l'évêché de Reims, occupé alors par le prêtre Foulques, et, entre autres, il donna le domaine de Luilly à un nommé Ricuin. Comme la femme de ce Ricuin, nommée Berthe, dormait dans un appartement à Luilly, saint Remi lui apparut en songe et lui dit : «Ce lieu n'est pas à toi pour y reposer. Il faut d'autres mérites «et d'autres qualités pour posséder ce domaine et reposer en «cette chambre. Lève-toi au plus vite et sors d'ici.» Berthe, croyant avoir fait une vaine vision, n'en tint compte. Lors le saint du Seigneur lui apparut une seconde fois, disant : «Pour-«quoi n'es-tu pas partie, comme je te l'ai ordonné? Prends «garde que je ne te retrouve encore ici.» Comme la première fois, Berthe n'en tint encore compte, et le saint évêque apparut une troisième fois et lui dit : «Ne t'ai-je pas déjà ordonné

favorisée par les souverains. En Orient, la foi de l'empereur Anastase était suspectée d'hérésie; en Occident, Théodoric, roi des Ostrogoths, Alaric, roi des Visigoths, Gondobald, roi des Burgundes, professaient l'arianisme. Le roi des Vandales d'Afrique était arien, ainsi que ses sujets. Enfin les rois des Francs de Cologne, de Cambrai, de Térouanne, adoraient encore Odin, Thor, Freya et les autres divinités scandinaves.—Chlovis converti devenait le champion assuré de l'Église orthodoxe, le défenseur obligé du catholicisme.—Hincmar, voulant peindre l'effet que la nouvelle de son baptême produisit chez les chrétiens, s'écrie : « Dans ce jour, « une grande joie se répandit sur la terre parmi les « hommes pieux, et dans le ciel parmi les anges « saints. » *Et factum est gaudium magnum in illâ die angelis sanctis in cœlo et hominibus devotis in terra.*

Un des premiers actes du nouveau pape Anastase II, fut d'adresser à Chlovis une lettre de félicitation où il lui dit : « Tu croîtras en bonnes œu« vres, afin de combler notre joie; tu seras notre « orgueil et notre couronne; l'Église, pour laquelle « tu deviendras un soutien ferme comme une co« lonne de fer, se glorifiera de tes succès, car Dieu « te protégera dans tes entreprises et te rendra vic« torieux de tes ennemis. »

Les ennemis de Chlovis étaient aussi les ennemis de l'Église; c'étaient les Burgundes et les Visigoths, peuples ariens, les Thuringes et les Alemans, peuples païens. Avitus, évêque de Vienne et sujet de Gondobald, n'hésitait pas à écrire au roi converti : « Ta conversion à notre foi est une con« quête pour nous... Nous nous réjouissons de tes suc« cès, nous applaudissons à tes combats... Chacune « de tes victoires est pour nous un triomphe. »

Avec de pareils sentiments, le clergé gallo-romain ne pouvait être pour Chlovis qu'un auxiliaire ardent et dévoué : il le fut en effet.

Concile d'Orléans.

Chlovis montra en toute occasion une grande déférence pour les évêques qui gouvernaient de son temps l'Église des Gaules. Il respectait en eux une autorité toute-puissante sur les populations gallo-romaines, et il rendait hommage à leur caractère personnel. — Assis sur un trône nouvellement établi, il avait compris qu'il ne pouvait faire mieux que d'attacher à ses intérêts ces personnages illustres par leur mérite et par leur sainteté. « Quand « nous recherchons, écrivait-il, l'amitié des servi« teurs de Dieu, dont les prières attirent sur nous « la bénédiction du ciel, nous sommes persuadés « que nous travaillons à la fois à notre salut et à « notre prospérité temporelle [1]. » L'abbé Dubos pense qu'en effet Chlovis dut moins le succès de ses entreprises à son courage, à sa fermeté et à son activité qu'à sa conversion au christianisme et à l'appui qu'il trouva dans le clergé.

Dans l'année même où il mourut (en 511), Chlovis convoqua en un concile national, à Orléans, les évêques des Gaules. Nous en parlerons tout de suite, afin de ne pas scinder ce qui a rapport au

« une première et une seconde fois de quitter cette maison? « Puisque tu n'as pas voulu faire usage de tes jambes pour t'en « aller d'ici, tu en sortiras portée par d'autres. » En même temps il la frappa d'une verge qu'il tenait à la main, et aussitôt elle enfla par tout le corps, raconta à son mari et à quelques autres ce qu'elle avait vu ; et peu de jours ensuite, après avoir beaucoup souffert, elle mourut...

« De nos jours (Frodoard est mort en 966), un colon d'un village du diocèse de Reims nommé Fontaine-de-Plomb, situé près de Rosay, village du fisc royal, ne pouvait faire tranquillement ni moisson ni fenaison, ni jouir aucunement de son bien, à cause des incursions des gens du fisc. Après avoir bien des fois demandé justice aux officiers royaux sans pouvoir l'obtenir, il s'avisa enfin d'une résolution salutaire. Il fit cuire du pain, des viandes, et prenant ensuite une quantité proportionnée de petite bière, chargeant le tout dans des vases, sur une charrette vulgairement nommée banne, il s'achemina, avec son attelage, un cierge à la main, vers l'église de Saint-Remi à Reims. Là, il distribue son pain, ses viandes et sa bière aux marguillers, dépose son cierge devant le tombeau du saint et invoque son secours contre ses oppresseurs. Ramassant ensuite de la poussière sur le pavé de l'église, et la liant dans un drap il la place dans sa banne : puis jetant dessus un linceul, comme sur un corps mort, il reprend la route de sa maison. Chemin faisant, tous ceux qui le rencontraient lui demandaient ce qu'il menait en son char, et il répondait qu'il emmenait saint Remi, et tous s'émerveillaient de ses paroles et de ses actions, le prenant pour fou et insensé. Arrivé en son pré, il y trouve les pâtres de Rosay faisant paître grand nombre de bestiaux de toute espèce. Lors, invoquant saint Remi, il le supplie de lui porter secours, et aussitôt il voit s'attaquer et se heurter, à coups de cornes ou à coups de pieds, bœufs contre bœufs, boucs contre boucs, moutons contre moutons, porcs contre porcs, et aussi pâtres contre pâtres à coups de poing et de bâton. Puis il voit s'élever un grand tourbillon, et les pâtres, en poussant des cris, les bestiaux en mugissant, s'enfuient en toute hâte vers Rosay, comme poussés et excités par des coups de fouet ou d'aiguillon. Les paysans du fisc, frappés de terreur, crurent que leur dernière heure était venue, et, saisis de repentir, de ce jour ils cessèrent de tourmenter le pauvre de saint Remi. Mais, comme ce pieux colon demeurait en un lieu marécageux sur le bord de la rivière et souffrait beaucoup des serpents en son habitation, il prit la poussière qu'il avait recueillie dans l'église et apportée avec lui et la sema dans son manoir, et depuis jamais serpents n'y ont reparu. C'est aussi chose certaine qu'on ne trouve aucun reptile ni couleuvre dans les parvis ou cimetières contigus à l'église du bienheureux saint Remi, et que, si on en apporte de quelque autre lieu, ils n'y peuvent du tout durer ni vivre. »

Ces traditions, soigneusement conservées et fréquemment répétées, ne servaient pas seulement à défendre les biens de l'Église, elles protégeaient aussi les pauvres cultivateurs, qui, soumis à la suzeraineté ecclésiastique, trouvaient en échange de leur servitude la paix et la tranquillité.

[1] Ces paroles sont extraites d'une charte donnée par Chlovis en faveur de l'abbaye du Moustier-Saint-Jean, et qui se trouve dans un *Recueil de pièces servant à l'Histoire de Bourgogne*, publié par Pérard en 1660.

clergé. L'abbé Dubos, dans son *Histoire critique de la Monarchie française*, fait judicieusement observer que Grégoire de Tours ne dit rien de ce Concile, dont il n'est cependant pas possible de mettre en doute la réunion, car les actes en sont arrivés jusqu'à nous[1]. Il en tire la conséquence que le silence du pieux historien n'est pas une raison de nier la vérité d'aucun fait arrivé dans les v[e] et vi[e] siècles, et dont d'autres auteurs auraient parlé.

En envoyant à Chlovis le recueil des canons ou règlements délibérés et arrêtés au concile d'Orléans, les évêques lui adressèrent une lettre dont voici la suscription et la substance :

« Tous les évêques auxquels le roi Chlovis a « ordonné de s'assembler dans Orléans, à Chlo« vis, leur seigneur, et le *fils de l'Église catho« lique :*

« Votre zèle pour la religion, déjà si connu, et « qui vous fait souhaiter avec ardeur d'en voir fleu« rir le culte, vous ayant engagé d'enjoindre aux « évêques de s'assembler, nous nous trouvons, de « notre côté, dans l'obligation de vous envoyer les « canons que nous avons rédigés, *après avoir, en « exécution de vos ordres, discuté tous les points « sur lesquels vous souhaitiez que nous statuas« sions. Si vous approuvez nos décrets, ils re« cevront une nouvelle force* par le jugement « favorable qu'en aura porté un roi si digne de gou« verner. »

Trente-deux évêques, parmi lesquels se trouvaient les métropolitains de Bordeaux, de Bourges, de Tours, de Rouen et d'*Elusa*[2], assistèrent au concile. Il est impossible de connaître par l'examen de leurs diocèses respectifs quelle était l'étendue des États de Chlovis; car tous les évêques dont les siéges se trouvaient compris dans le territoire du roi des Francs ne se rendirent point à Orléans. Saint Remi, évêque métropolitain de Reims, ne s'y présenta pas; et plusieurs évêques appartenant à la Bretagne armoricaine, ceux de Nantes, de Rennes et de Vannes s'y réunirent aux évêques gallo-romains. (Nous verrons bientôt que la Bretagne, contre l'opinion commune, n'a point été conquise par Chlovis.) Les évêques de Rennes et de Nantes, prirent part au concile d'Orléans comme suffragants de l'archevêque de Tours. L'évêque de Vannes s'y trouva, soit parce qu'il ne s'était pas encore détaché de l'Église des Gaules, soit parce que sa ville épiscopale étant alors occupée par les Frisons alliés des Francs, il ne crut pas pouvoir se dispenser d'obéir aux vainqueurs[1]. Malgré la lettre écrite à Chlovis par les évêques réunis à Orléans, la présence d'un évêque à un concile prouvait bien la reconnaissance des droits du métropolitain, mais non la soumission à la puissance temporelle du souverain des États où le concile avait lieu.

Nous croyons devoir faire connaître avec détails quelques-uns des canons du concile d'Orléans. Ces canons ont une grande importance; ils montrent quel était alors l'état politique des Gaules; ils prouvent que le roi des Francs laissait vivre les Gallo-Romains suivant le droit romain, et maintenait les évêques catholiques en possession des droits, des distinctions et des prérogatives dont ceux-ci jouissaient en vertu des lois impériales.

Les trois premiers canons sont relatifs au droit d'asile. — Le premier établit que « lorsque des homicides, des adultères ou des voleurs ont cherché un refuge dans les églises ou dans la maison d'un évêque, il est défendu de les en tirer par force et de les livrer. On ne peut même les remettre entre les mains de quelque personne que ce soit sans que, préalablement elle n'ait promis à l'Église, en jurant sur les saints Évangiles, que les coupables ne seront punis ni de mort ni de mutilation de membres, ni d'aucune autre peine afflictive. La remise des coupables ne peut être faite avant que la partie adverse n'ait transigé avec eux. L'excommunication est la peine portée contre ceux qui violeraient un serment fait à ce sujet à l'Église. — Dans le cas où l'adversaire du coupable, refusant une transaction jugée équitable par l'évêque, le coupable intimidé prendrait la fuite et disparaîtrait, aucune action ne pourra être intentée contre les clercs de l'Église à raison de cette évasion. »

Le second canon traite des ravisseurs. « Tout homme coupable de rapt qui se sera réfugié dans les asiles de l'Église, y amenant la femme qu'il a ravie, sera tenu, si elle a été enlevée contre son gré, de la mettre immédiatement en liberté. L'évêque, après avoir pris les sûretés convenables pour empêcher que le ravisseur ne soit puni de mort ni d'aucune autre peine afflictive, le livrera à celui qui aura été lésé par le rapt, afin qu'il soit son esclave. Si la femme a été enlevée de son plein gré, elle ne sera rendue à son père qu'après que celui-ci lui aura pardonné. Si le ravisseur n'est pas d'un état égal à celui du père, il sera tenu de lui donner un dédommagement. »

Le troisième canon concerne les esclaves. « L'esclave qui aura cherché un refuge dans les asiles de

[1] Ces actes se trouvent dans le tome I[er] des *Conciles des Gaules*, par le Père Sirmond.

[2] Eause. Le siége de cet archevêché a été transféré à Auch.

[1] Dom Lobineau distingue les évêques de Bretagne en évêques armoricains qui reconnaissaient le métropolitain de Tours, et en évêques bretons qui ne le reconnaissaient pas. Aucun de ceux-ci, selon lui, n'assista au concile d'Orléans.

l'Église ne sera rendu à son maître qu'après que ce maître aura juré de lui pardonner. Si le maître manque à son serment, il sera excommunié. Mais si l'esclave, après avoir entendu le serment du maître, refuse de le suivre, la force pourra être employée pour le tirer de l'Église. »

Le quatrième canon stipule qu'aucun individu laïque ne pourra entrer dans les ordres sans une autorisation du roi, ou sans le consentement du juge qui représente l'autorité royale. Le but de cette défense est d'empêcher les Francs, soldats de naissance et défenseurs naturels du pouvoir royal, d'entrer dans le clergé. En effet, les immunités, les priviléges dont jouissaient alors les ecclésiastiques étaient si nombreux que le prince était réputé perdre en quelque sorte le sujet qui recevait les ordres sacrés.

Le cinquième canon paraît à l'abbé Dubos prouver que Chlovis n'avait point été ingrat envers le clergé des services que les ecclésiastiques lui avaient rendus, et qu'il avait employé, pour faire reconnaître son autorité dans la partie des Gaules qui lui était soumise, d'autres moyens que la force et la violence. Ce canon parle de redevances, de fonds de terre octroyés par le roi aux Églises et exemptés de toutes charges publiques; mais, afin que ces biens ne soient pas détournés de leur destination primitive, il ordonne qu'on prenne sur leurs revenus, préalablement à toute autre dépense, de quoi entretenir et réparer les temples du Seigneur, pourvoir à la subsistance des ecclésiastiques qui les desservent et à la nourriture des pauvres. — Les évêques négligents sur ce point-là, seront d'abord sévèrement admonestés; si leur négligence continue, on les excommuniera.

Le sixième canon dit : « Si quelqu'un ose intenter un procès contre un évêque ou contre une Église, il ne sera pas séparé de la communion des fidèles, pourvu qu'il s'abstienne, durant le procès, de dire des injures et de semer des calomnies. »

Les canons du concile d'Orléans sont au nombre de trente-un. Quelques-uns de ces canons reproduisent les dispositions de plusieurs canons du concile d'Agde, convoqué en 506 par Alaric, roi des Visigoths [1]. Ils établissent la suprématie des évêques sur les abbés; ils ordonnent que toutes les Églises célébreront pendant trois jours les *Rogations*. Pendant ces trois jours, les esclaves seront exempts de travail. Ils limitent la durée du carême à quarante jours au lieu de cinquante; ils donnent à l'évêque le droit de conférer le diaconat ou la prêtrise à un esclave qu'il connaît pour tel, et de l'affranchir ainsi à l'insu de son maître, à charge seulement de payer au maître une indemnité double de la valeur de l'esclave ordonné. Cette faculté avait une grande portée; car il existait des maîtres qui n'auraient pas voulu donner certain esclave pour le quadruple du prix que valait au marché un esclave du même âge et ayant les mêmes talents que le leur, soit parce que celui-ci avait été employé par eux dans des affaires secrètes, soit par d'autres motifs.

Le treizième canon défend aux femmes, dont les maris s'étaient séparés pour prendre les ordres sacrés, de contracter un second mariage du vivant de leur premier mari.

Le dix-huitième canon défend au frère d'épouser la veuve de son frère, et au mari d'épouser la sœur de la femme dont il est veuf.

Le trentième enfin, renouvelé d'un canon du concile d'Agde, défend, sous peine d'excommunication, de s'appliquer à cette espèce de divination que l'on appelait le sort des saints, et qui consistait à ouvrir au hasard quelques livres de l'*Écriture sainte*, et à prendre pour présages de l'avenir les premières paroles que l'on rencontrait à l'ouverture du livre. Cette superstition, condamnée un siècle auparavant par saint Augustin, n'avait pas cessé d'être en usage. Chlovis lui-même y eut recours dans sa guerre contre Alaric.

Soumission des Armoricains (497).

Quelques-uns de ces peuples barbares qui, sous le nom de *Lètes* (*Læti*), avaient obtenu des établissements dans la Gaule, vivaient sur le territoire compris entre Tournay, la mer et l'embouchure du Rhin. Leur territoire, qui avait fait partie du littoral de l'Océan, nommé par les Romains *Tractus Armoricanus*, était depuis long-temps indépendant de l'autorité impériale. Quoique d'origine germanique, ils portaient eux-mêmes le nom d'*Armoriques* ou *Armoricains*, ce qui les a fait confondre par plusieurs historiens avec les habitants de la péninsule armoricaine.

Quand Syagrius fut vaincu, ces Armoricains, qui depuis long-temps avaient embrassé la religion chrétienne, refusèrent de reconnaître l'autorité de Chlovis, ne voulant pas être gouvernés par un roi païen. Chlovis, entraîné par le désir d'étendre ses conquêtes au midi, remit à un autre temps le soin

[1] Le concile d'Agde, qui eut lieu en 506, peut avoir inspiré à Chlovis la pensée de tenir un concile à Orléans; car le premier n'avait réuni que des évêques des provinces soumises aux Visigoths ou aux Burgundes. On y compta vingt-quatre évêques gaulois et dix députés d'évêques absents. Saint Césaire y présida; les Pères (c'est le nom qu'on donne aux membres d'un concile) se mirent d'abord à genoux et prièrent pour la longue vie du roi; ensuite, s'étant assis, ils commencèrent leurs délibérations, qui traitèrent principalement de la discipline de l'Église, et se résumèrent en quarante-huit canons.

de les soumettre. Ces peuples indépendants n'étaient pas des ennemis; ils observaient à l'égard des Francs une stricte neutralité.

Après le baptême reçu à Reims, le grand obstacle de la religion cessa d'exister. Chlovis, trouvant que les possessions des Armoricains gênaient les communications entre ses provinces gauloises et le territoire qu'il possédait encore au-delà du Rhin, leur envoya des députés. Ceux-ci leur représentèrent, en leur rappelant leur commune origine avec les Francs, que la puissance romaine étant détruite et remplacée par celle de Chlovis, devenu chrétien, ils ne devaient plus avoir aucun motif de refuser d'obéir à son autorité. Les Armoricains y consentirent et reconnurent le roi des Francs pour leur roi. Cette conquête, faite sans combat, fut un des premiers avantages que Chlovis tira de sa conversion.

Quelques cités maritimes, autrefois occupées par les Romains, et qui avaient conservé leurs garnisons, composées de troupes impériales, imitèrent l'exemple des peuples armoricains et reconnurent l'autorité de Chlovis. Les officiers et les soldats, en gardant leurs terres, leurs lois et leurs coutumes, conservèrent aussi leurs costumes de guerre, leurs étendards et leur mode de combattre. Néanmoins ils furent admis dans la grande confédération qui composait alors la nation des Francs.

La soumission volontaire des peuples armoricains a fait supposer la conquête de la Bretagne par Chlovis; cette conquête dont les historiens contemporains ne parlent pas, mais qu'un passage assez obscur de Grégoire de Tours semble confirmer [1], a donné lieu à de longues dissertations. La question a été traitée à fond par plusieurs savants, et notamment par M. Daru (dans son *Histoire de Bretagne*). Nous ne pouvons qu'adopter les conclusions de cet historien, qui a positivement reconnu que la conquête n'avait point eu lieu.

Depuis Conan Mériadec, dont nous avons parlé (tome Ier, page 350), la péninsule armoricaine, à laquelle nous donnerons désormais le nom de Bretagne gauloise, avait eu successivement plusieurs rois.

Salomon, petit-fils de Conan, renouvela avec Valentinien le traité d'alliance qui avait assuré au royaume de Bretagne la reconnaissance de l'Empire. Ce prince, bon et humain, abolit la coutume de faire vendre à l'encan, au profit du fisc, les enfants des contribuables qui se trouvaient hors d'état d'acquitter les impôts. Il fut tué (en 434) dans une sédition.

Il eut pour successeur Grallon, son fils aîné, auquel on reproche de n'avoir obtenu la couronne que par un crime. Contrairement à la politique de Salomon, qui s'était montré allié fidèle des Romains, Grallon se tourna vers les Barbarés et fit alliance avec un prince franc du nom de Mérovée. Il eut à soutenir plusieurs guerres contre les Gallo-Romains. On lui attribue la prise de Tours en 445. C'est une de ses filles, Ahès, célèbre par la dissolution de ses mœurs, qui fit bâtir le château de Ker-Ahès, aujourd'hui la ville de Carhaix.

Une tradition populaire rapporte au règne de Grollon l'anéantissement de la cité capitale des Corisopites; Ys était le nom de cette, ville située non loin de Quimper, dans la baie de Douarnenez. La mer, après avoir probablement miné le sol sur lequel elle était bâtie, l'engloutit dans une tempête. Les marins bretons prétendent encore, à la marée basse, en apercevoir les ruines au fond de l'Océan [1].

Audren, successesseur de Grallon (en 445), vécut en paix avec les Romains, auxquels il servit

[1] « Depuis la mort de Chlovis, les Bretons furent toujours dans la dépendance des Français, et ne portèrent plus que le titre de comtes au lieu de celui de rois. » — *Nam semper Britanni sub Francorum potestate, post obitum Clodovei fuerunt, et comites, non reges, appellati sunt.* (Greg. Turon., l. IV.)

[1] Il paraît que le continent gallo-breton fut, dans les Ve et VIe siècles de l'ère chrétienne, le théâtre de quelque grande révolution physique, car la tradition rapporte qu'une ville, *Herbadilla,* a été aussi engloutie dans le lac de Grandlieu, situé à cinq ou six lieues au sud de Nantes. M. Massé Isidore, dans son ouvrage sur la *Vendée poétique et pittoresque,* sans nier la possibilité de l'engloutissement d'une ville dans le lac de Grandlieu, croit que l'Herbadilla qui éprouva ce désastre existait aux Herbiers, où le nom de la ville engloutie s'est même conservé. Il donne pour preuve les résultats de fouilles faites il y a peu d'années. « En creusant, dit-il, dans une prairie vaste, profonde et marécageuse, située entre la ville actuelle des Herbiers et le faubourg appelé le Petit-Bourg, prairie qui, dans le XVIIe siècle, était encore un lac, on a découvert un grand nombre de tombeaux, de pierres taillées en forme d'auges et une maison à deux étages dont le faîte se trouvait à quatre pieds au-dessous du niveau du sol. Chaque chambre était carrée, remplie d'une boue fine et noire comme celle qui se forme par le dépôt des eaux. Chaque étage était carrelé en petits carreaux octogones d'une brique très rouge. Dans l'étage qui devait être le rez-de-chaussée, on trouva un atelier complet de forgeron, des fourneaux, des tenailles et d'autres ustensiles. Ainsi on ne peut douter qu'il n'y ait eu dans l'emplacement des Herbiers un effroyable engloutissement. » Ce désastre eut lieu, s'il faut en croire la légende, avec les mêmes circonstances que Sodome, et arriva de l'an 554 à l'an 580. Voici ce qu'on lit dans les *Actes* de saint Martin de Vertou. (*Preuves de l'Histoire de Bretagne,* de D. Maurice, t. I.) — « Saint Martin de Vertou, vicaire de saint Félix, évêque de Nantes, étant allé porter la parole de Dieu dans les environs de cette capitale, s'arrêta dans une ville nommée alors Herbadilla, dont les habitants étaient fort corrompus. Ils l'écoutèrent avec dérision. En punition de ce crime, un abîme s'entr'ouvrit; des eaux brûlantes en sortirent qui engloutirent la cité coupable. De tous ses habitants, deux seulement furent sauvés, un homme et une femme qui avaient donné l'hospitalité à saint Martin, et encore celle-ci s'étant retournée, malgré la défense du missionnaire, pour voir ce désastre, fut changée en pierre. »

XIII

Monuments des Rois Mérovingiens

XIV



Adieux de Galeswinthe et de sa mère.

d'auxiliaire dans la guerre contre Attila; ce fut sous son règne qu'une colonie de Bretons insulaires, fuyant les Alains qui ravageaient leur île, vinrent chercher un refuge dans la péninsule armoricaine. Audren a fondé la ville qui, de son nom, s'appelle encore Châtel-Audren.

Son fils, Érech, que les historiens latins nomment Riothimius, fut son successeur (en 464). Il s'allia avec l'empereur Anthémius pour faire la guerre aux Visigoths. Mais il éprouva, en 472, près de Bourg-Déols, une déroute complète. — Sa mort, qui suivit de près sa défaite, interrompit la transmission régulière de la couronne dans la dynastie des rois Bretons.

Le successeur d'Érech (vers 478) est un roi nommé Eusébius, dont on ignore la famille, et dont le nom est étranger à la Bretagne : c'était peut-être un général gallo-romain que les Bretons s'étaient donné pour chef, afin de résister aux Visigoths. Il n'est pas certain qu'il ait régné sur toute la Bretagne. Quelques auteurs le qualifient seulement de roi de Vannes (*Venetensis rex*).

En 490, Budic, second fils d'Audren, rappelé, par les sujets de son père, de la Bretagne insulaire, où il s'était réfugié, fut proclamé roi. Ses États comprenaient tout le territoire qui a formé depuis l'ancien duché de Bretagne [1]. La population se divisait en trois classes : les Armoricains, ou les indigènes proprement dits, les Lètes gallo-romains et les Bretons insulaires, qui, depuis les invasions de Conan Mériadec, s'étaient multipliés par des émigrations successives.

Budic eut à combattre les Alains et les Alemans, établis sur les frontières de la Bretagne du côté de la Mayenne. Il délivra Nantes, assiégée par des Barbares que l'on croit être les Francs dépendants de Ronomer, chef de race mérovingienne établi au Mans. Budic eut à soutenir contre eux une guerre qui dura sept années. Une nation venue de la Frise et qui s'était alliée aux Francs attaqua avec quelque succès la frontière orientale de la Bretagne; elle y pénétra vers l'an 509 (époque de la mort de Budic), et s'y maintint pendant quatre ans, au bout desquels Hoel Ier, fils de Budic, étant revenu de l'île de Bretagne, où il avait trouvé un refuge, attaqua les Frisons et les expulsa du territoire qu'ils avaient conquis.—Ce fut durant l'occupation de Vannes par les Frisons que l'évêque de cette ville assista au concile d'Orléans.

Rien dans ce que nous venons de rapporter n'indique que Chlovis ait jamais conquis la Bretagne. Les guerres que les Bretons armoricains ont soutenues contre les Francs, les traités qu'ils ont faits avec ces peuples ne concernent que les sujets de Ronomer, et n'ont rien de commun avec les Francs de Chlovis.

[1] Divisé aujourd'hui en cinq départements : Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère et Morbihan.

Relations de Chlovis et de Théodoric, roi des Ostrogoths.

A l'époque où Chlovis, vainqueur de Syagrius, s'occupait à affermir sa domination dans les provinces gallo-romaines, un chef des Goths orientaux, ou Ostrogoths, Théodoric, qui a reçu de ses contemporains le surnom de *grand*, venait de conclure à Constantinople avec l'empereur Zénon un traité par lequel il s'engageait à passer avec son peuple en Italie, à la conquérir sur les Gépides, et à la gouverner au nom de l'empereur d'Orient.

Quatre années suffirent à cette conquête (489 à 493). Odoacre, vaincu dans trois grandes batailles, se réfugia à Ravenne, où il fut assiégé et pris. Théodoric lui avait promis la vie sauve, et parut d'abord le traiter avec générosité; mais, craignant un retour de fortune, il le convia à un festin et le fit assassiner.

Débarrassé de ce rival, le chef des Ostrogoths prit le titre de roi et régna paisiblement, s'imposant, dit un historien, une tâche plus difficile et plus glorieuse que de conquérir l'Italie, celle d'y restaurer les lois et la civilisation romaine. — Prudent et politique autant que brave, Théodoric cherchait à affermir son trône en ménageant ses sujets et en se conciliant leur affection. Il travaillait aussi à se créer chez les princes voisins des appuis et des alliés. Dans ce but, il maria sa sœur au roi des Vandales et sa nièce au roi des Thuringes. Il épousa lui-même une princesse franque, Audelfrède, sœur de Chlovis. Il avait deux filles nées d'un premier mariage; il donna l'une à Sigismond, fils de Gondobald, roi des Burgundes, et l'autre à Alaric, roi des Visigoths. Les Burgundes et les Visigoths, pendant sa guerre contre les Gépides, lui avaient porté d'utiles secours.

Théodoric ne tarda pas à s'inquiéter des victoires et des progrès de la puissance de Chlovis, que sa conversion récente au christianisme désignait comme un chef futur et un protecteur naturel de tous les catholiques d'Italie, de Burgundie et d'Aquitaine, sur lesquels pesait la domination des rois ariens. Il savait que l'empereur Anastase, successeur de Zénon, était mécontent ce que lui-même avait pris le titre de roi sans son aveu. Il n'ignorait pas que les Grecs prétendaient que les Goths n'avaient eu la permission de conquérir l'Italie qu'afin de la replacer sous l'autorité impériale. Il était prévenu qu'on préparait à la cour de Constantinople une ambassade solennelle pour le roi des Francs; il

prévoyait enfin que les Francs aideraient un jour les Grecs à détruire l'empire qu'il avait fondé.—Il considérait donc Chlovis comme un rival dangereux qui devait incessamment se transformer en ennemi.

Après la défaite des Alemans à Tolbiac, et dans le but de se concilier l'affection de ce peuple guerrier, Théodoric, profitant de la parenté nouvelle qui l'unissait à Chlovis, dont il venait d'épouser la sœur, avait intercédé en leur faveur et offert un asile à leurs chefs.

Une négociation plus importante lui offrit l'occasion d'intervenir dans les affaires de la Gaule et d'accroître ses relations avec le roi des Francs. Théodoric apprit que Chlovis et Alaric avaient de mutuels sujets d'inimitié. Cette guerre ne pouvait qu'être fatale à la nation des Goths, en diminuant ses forces au moment où une lutte avec les empereurs grecs pouvait rendre leur réunion tout-à-fait nécessaire. Théodoric s'interposa donc entre Alaric et Chlovis, et, dans le but de prévenir une rupture périlleuse, déclara qu'il serait l'adversaire de celui des deux rois qui le premier commencerait la guerre.

Sa médiation réussit.—Alaric et Chlovis eurent une entrevue dans une petite île située au milieu de la Loire, près d'Amboise, et qu'on nomme aujourd'hui l'île de Saint-Jean. « Là, dit Grégoire de Tours, les deux rois conversèrent, mangèrent et burent ensemble, et après s'être promis amitié, ils se séparèrent pacifiquement. » La suite prouvera que de part et d'autre il n'y avait ni franchise ni bonne-foi [1].

Le roi des Francs consentait à ajourner ses desseins contre les Visigoths, mais il n'y renonçait pas.

Guerre contre les Burgundes (498-500).

Chlovis avait plusieurs sujets d'inimitié contre Gondobald. Les relations de l'oncle de Chlotilde avec Théodoric rendaient le roi des Burgundes un voisin dangereux et puissant. Le roi des Francs n'attendait qu'une occasion favorable pour lui faire la guerre.—Cette occasion se présenta enfin.

Gondobald avait un frère nommé Godégésile, qui, comme lui, autrefois expulsé de ses États, avait cherché un refuge en Italie. Ce prince passa quelque temps pour mort; après la restauration de son frère aîné, il reparut en Burgundie. Gondobald lui rendit une partie des États qu'il avait repris lui-même sur Childéric et Gondomar; mais il paraît que Godégésile ne fut pas satisfait de son lot, car il régnait entre son frère et lui une grande mésintelligence. — Enfin, vers 498, leur mutuelle animosité était arrivée au plus haut degré.

« Alors, dit Grégoire de Tours, Godégésile, instruit des victoires du roi Chlovis, lui envoya secrètement des députés pour lui offrir, dans le cas où il consentirait à l'aider à renverser son frère du trône, de lui payer un tribut annuel. Chlovis y consentit volontiers, et promit à Godégésile de lui fournir des secours quand il en aurait besoin.

« Au temps marqué (en 500), le roi des Francs se mit en marche avec son armée contre Gondobald. Celui-ci, ignorant l'intrigue de son frère, fit dire à Godégésile : « Viens à mon secours, car les Francs « marchent contre nous pour s'emparer de notre « pays. Unissons-nous contre cette nation ennemie, « de peur que séparés nous n'éprouvions le même « sort que les autres peuples. » Godégésile lui répondit : « J'irai à ton secours avec mon armée. »

« Les trois armées, c'est-à-dire celle de Chlovis d'un côté et celles de Gondobald et de Godégésile de l'autre, s'étant mises en marche avec tout leur appareil de guerre, arrivèrent auprès du fort nommé Dijon. Là, en étant venus aux mains près la rivière d'Ouche, Godégésile se joignit à Chlovis, et leurs armées réunies taillèrent en pièces celle de Gondobald. Celui-ci, voyant la perfidie de son frère, qu'il n'avait pas soupçonnée, tourna le dos et prit la fuite. Ayant parcouru les bords du Rhône et les marais qui l'avoisinent, il entra dans la ville d'Avignon.

« Godégésile ayant donc remporté la victoire, après avoir promis à Chlovis quelques parties de ses États, se retira en paix, et entra en triomphe dans Vienne, comme s'il était déjà possesseur de tout le royaume.

« Chlovis, ayant encore augmenté ses forces, se mit à la poursuite de Gondobald pour l'arracher d'Avignon et le faire périr.

« Gondobald, saisi d'épouvante, craignit qu'une mort soudaine ne vînt le frapper. Il avait avec lui un homme célèbre, nommé Aridius, courageux et sage [1]. L'ayant fait venir, il lui dit : « De tous côtés « je suis entouré d'embûches, et je ne sais ce que « je dois faire : ces Barbares viennent sur nous pour « nous tuer et ravager ensuite notre pays. »

« Aridius lui répondit : « Il faut, pour ne pas pé« rir, que tu apaises la férocité de cet homme. Si tu « le veux bien, je feindrai de te fuir et de passer de « son côté; et, lorsque je me serai réfugié vers lui, « je ferai en sorte qu'il ne détruise ni toi ni cette « contrée. Il faudra seulement lui accorder ce qu'il

[1] L'année où eut lieu cette entrevue n'est pas rigoureusement déterminée. Suivant la plupart des auteurs, la conférence de Chlovis et d'Alaric est postérieure à la guerre contre les Burgundes.

[1] Aridius est ce conseiller de Gondobald qui avait voulu s'opposer au mariage de Chlotilde avec Chlovis.

«demandera par mon conseil, jusqu'à ce que la «clémence du Seigneur daigne faire prospérer ta «cause.» Gondobald lui dit: «Je ferai ce que tu «auras dit.»

«Après ces mots, Aridius prit congé du roi et s'éloigna. Étant arrivé vers le roi Chlovis, il lui dit: «Me voilà, moi, ton humble esclave, très pieux «roi; je viens me livrer en ta puissance, abandon-«nant le misérable Gondobald. Si ta clémence dai-«gne jeter les yeux sur moi, tu verras en moi un «serviteur intègre et fidèle pour toi et tes succes-«seurs.» Chlovis l'ayant accueilli, le garda avec lui, car il était enjoué dans ses récits, sage dans les conseils, juste dans ses jugements et fidèle dans ce qu'on lui confiait.

«Chlovis restait campé avec son armée sous les murs de la ville. Aridius lui dit: «Si la gloire de ta «grandeur, ô roi! daigne accueillir les petits con-«seils de ma faiblesse, quoique tu n'aies pas besoin «de mes avis, je te les donnerai avec une entière fidé-«lité, et ils pourront être utiles à toi et à ce pays... «Pourquoi conserver ton armée réunie et immobile «lorsque ton ennemi reste à l'abri dans un lieu «très fort? Tu désoles les campagnes, tu ravages «les prés, tu coupes les vignes, tu abats les oliviers, «enfin tu détruis toutes les productions du pays, «et tu ne peux cependant lui faire aucun mal. En-«voie-lui plutôt des députés, et impose-lui un tri-«but annuel. De cette manière la contrée sera déli-«vrée, et tu resteras le maître de Gondobald, qui te «paiera un tribut. Si Gondobald refuse le tribut, «tu agiras alors comme il te plaira...»

«Le roi Chlovis ayant écouté ce conseil, ordonna à une partie de ses guerriers de retourner chez eux. Il envoya une députation à Gondobald et lui prescrivit de lui payer exactement le tribut qu'il lui imposait. Gondobald s'y soumit, paya sur-le-champ la somme demandée, et promit d'en faire autant chaque année.

«Chlovis retourna dans ses États. Gondobald, ayant repris des forces, fit marcher une armée contre Godégésile, et l'assiégea dans Vienne. Dès que les vivres commencèrent à manquer au bas peuple, Godégésile, craignant que la disette ne s'étendit jusqu'à lui, fit chasser de la ville tous les pauvres gens.

«Parmi ceux qui furent ainsi renvoyés, se trouvait un ouvrier à qui était confié le soin des aqueducs. Irrité d'avoir été expulsé avec les autres, cet ouvrier alla trouver Gondobald, et lui indiqua par quel endroit il pourrait envahir la ville. S'étant mis à la tête des troupes, il les fit entrer dans un aqueduc; elles marchaient précédées d'un grand nombre d'hommes armés de leviers de fer. Il y avait dans l'aqueduc un soupirail bouché par une grosse pierre[1]; cette pierre fut renversée au moyen des leviers. Les troupes de Gondobald entrèrent dans la ville, et surprirent par derrière les soldats qui lançaient des flèches du haut des remparts.

«Faisant sonner leurs trompettes au milieu de la ville, ceux qui étaient entrés s'emparèrent des portes et les ouvrirent aux assiégeants du dehors, qui se précipitèrent dans les rues. Godégésile se réfugia dans l'église, où il fut tué avec l'évêque arien. Les Francs qui étaient auprès de lui se retirèrent tous dans une tour. Gondobald défendit qu'on leur fit aucun mal, et, les ayant fait prisonniers, les envoya en exil à Toulouse auprès du roi Alaric[2].

«Gondobald fit ensuite périr les sénateurs et les Burgundes du parti de Godégésile. Il remit sous sa domination toute la Burgundie...»

Vainqueur de son frère, et seul maître de la Burgundie, Gondobald crut l'occasion favorable pour refuser à Chlovis le paiement du tribut auquel il s'était engagé.

Chlovis avait en cette circonstance un sujet légitime de guerre; mais avant de la déclarer, il craignit que Théodoric, qui la première fois n'avait pas été à portée d'intervenir comme médiateur en faveur d'un royaume dont son gendre Sigismond était le principal héritier, ne paralysât son entreprise par l'offre d'une médiation inopportune. Il eut recours à une ruse politique assez singulière. Il envoya des ambassadeurs à Théodoric pour lui dire que son dessein était arrêté, qu'il avait à se venger de Gondobald, à protéger les anciens amis de Godégésile son allié et les catholiques persécutés. «Je veux, dit-il, faire la guerre aux Burgundes; si

[1] Les aqueducs antiques de Vienne existent encore. Ils ont été restaurés en 1820, et alimentent aujourd'hui les fontaines publiques de la ville. On en compte cinq sur la rive gauche de la Gère; ils sont construits en pierres du pays taillées en petits carrés de trois à quatre pouces juxta-posées, et revêtues à l'intérieur, jusqu'à la hauteur des voûtes, d'un ciment rougeâtre de quelques lignes d'épaisseur. Deux bourrelets de même matière, de trois pouces de diamètre, lient les murs de culée avec le plafond. En général le ciment est dans un tel état de conservation qu'il ne présente ni vides ni fissures. Les *regards* pareils à celui dont parle Grégoire de Tours, fermés avec de grosses pierres, se trouvent de distance en distance. —La tradition de la prise de la ville par des troupes introduites au moyen des aqueducs s'est perpétuée jusqu'à nos jours chez les habitants de Vienne. Cette introduction peut avoir eu lieu, soit par le grand aqueduc, qui a six pieds de largeur et six pieds de hauteur sous clef de voûte, soit par deux autres aqueducs larges de trois pieds, et dont l'un a quatre pieds six pouces et l'autre cinq pieds de hauteur.

[2] Les Francs enfermés dans Vienne avec Godégésile étaient au nombre de quatre à cinq mille. Aimoin prétend qu'ils furent investis dans la tour où ils s'étaient renfermés; que Gondobald fit environner cette tour de matières combustibles, et qu'ils périrent tous dans les flammes. Mais Aimoin vivait dans le XI[e] siècle, et nous ne pensons pas que son témoignage puisse être mis en balance avec celui de Grégoire de Tours, auteur presque contemporain.

«Théodoric protége Gondobald, je le combattrai; «s'il se déclare mon allié, nous partagerons le ter- «ritoire conquis.» Cette proposition décida Théodoric. Elle lui offrait la perspective d'un établissement au-delà des Alpes. Il comptait d'ailleurs, en prenant part à la guerre, être à portée de profiter des événements, et au besoin de se rendre arbitre entre le vainqueur et le vaincu.

Un traité fut conclu. On convint que les alliés entreraient en même temps en campagne afin d'attaquer simultanément et de deux côtés les Burgundes. Il fut stipulé que si les Francs pénétraient les premiers dans la Burgundie, les Ostrogoths leur paieraient en indemnité une certaine somme d'argent, et que les Francs seraient tenus à un paiement pareil si ceux-ci commençaient la guerre les premiers. Ce paiement effectué, et quel que fût le peuple qui aurait combattu seul, le partage du pays conquis devait avoir lieu entre les alliés [1].

Chlovis avait prévu ce qui arriva : Théodoric lui laissa tout le poids de la guerre. Mais le roi des Francs tenait moins à la coopération des Ostrogoths qu'à leur neutralité. Ses propres guerriers suffisaient à son entreprise.

Tandis que Théodoric se disposait avec lenteur à passer les Alpes, Chlovis franchissait rapidement la frontière des États de Gondobald et attaquait les Burgundes.

«A la nouvelle des mouvements de son allié, Théodoric ordonna à ses généraux de se mettre en marche; mais, dit Procope, il leur recommanda de ne s'avancer qu'à petites journées jusqu'à ce qu'ils fussent informés du résultat de l'attaque des Francs; dans ce cas, ils avaient, pour régler leur conduite, de secrètes instructions : c'était, s'ils apprenaient que les Francs eussent défait les Burgundes, d'accourir à marches forcées au lieu du combat; mais, au contraire, si les Burgundes étaient victorieux, de s'arrêter immédiatement et d'attendre de nouveaux ordres.»

Les généraux de Théodoric étaient encore en marche lorsque les Francs livrèrent seuls bataille aux Burgundes. — Le combat fut long et opiniâtre (on ignore le lieu où il fut livré); un grand nombre de combattants succombèrent de part et d'autre; mais, après des chances diverses, les Francs mirent les Burgundes en fuite et les poursuivirent jusqu'à l'extrémité de la Burgundie, où les débris de l'armée vaincue se jetèrent dans des places fortes. Les vainqueurs occupèrent tout le reste du pays.

Les Ostrogoths, apprenant la victoire des Francs, se hâtèrent de les venir joindre. Les Francs leur reprochèrent la lenteur de leur marche. «Votre peu «de diligence, dirent-ils, a été cause que nous «avons nous seuls eu à combattre toutes les forces «de l'ennemi commun.» Les Ostrogoths s'excusèrent sur le mauvais temps, sur les chemins difficiles et offrirent de payer le dédommagement convenu dans le traité. Les Francs acceptèrent l'offre, et, après avoir reçu l'argent, mirent les Ostrogoths en possession de la moitié du territoire conquis. « Théodoric, ajoute Procope, fit connaître toute sa prudence dans cette entreprise, puisque, moyennant une somme d'argent modique, et sans exposer la vie de ses sujets, il obtint une portion considérable des États de son ennemi.» Le territoire livré ainsi aux Ostrogoths comprit la cité et la province de Marseille.

Chlovis se laissa fléchir de nouveau par Gondobald et lui accorda la paix. La victoire qu'il venait d'obtenir lui permettait de faire sans danger preuve de générosité. La modération était d'ailleurs un moyen de s'attacher le roi des Burgundes et de s'en faire un rempart contre Théodoric, dans le cas où celui-ci voudrait mettre obstacle aux nouvelles entreprises qu'il méditait. La politique réglait sa conduite. En donnant à Théodoric une partie des États de Gondobald sans en rien prendre pour lui-même, il faisait naître un sujet permanent de guerre entre le roi des Burgundes et le roi des Ostrogoths.

L'influence du clergé catholique ne fut pas sans doute étrangère à cette générosité de Chlovis envers Gondobald. Les catholiques avaient l'espoir fondé de ramener le roi des Burgundes à leur religion. Plusieurs mois avant la bataille de Dijon, à la sollicitation de l'évêque Remi, et en présence de Gondobald, avait eu lieu à Lyon une conférence des évêques orthodoxes, réunis dans le but d'aviser aux moyens de faire cesser la division de l'Église universelle en y ramenant les ariens. La guerre faite par Chlovis interrompit cette conférence, dans laquelle Gondobald montra peu de dispositions à se convertir. Mais après le siége d'Avignon, éclairé par l'adversité, ce roi comprit que ce ne serait qu'à l'aide de ses sujets gallo-romains qu'il recouvrerait ses États, et il manifesta des intentions plus favorables au catholicisme. Aridius, son fidèle conseiller, était catholique.

Un jour, Avitus, évêque de Vienne, pour qui ses confrères avaient une grande déférence, quoiqu'il ne fût ni le plus âgé ni le plus ancien dans l'épiscopat, se trouvant à Sabiniacum, près de Lyon, où Gondobald était avec sa cour, dit au roi. «Tu as «ici près de toi tes docteurs les plus habiles; si tu «veux nous permettre de discuter avec eux, nous «les convaincrons en ta présence, par le témoi-

[1] Procope, *De Bell. Goth*, lib. I, cap. XII.

«gnage de l'*Écriture sainte*, que les ariens sont «dans l'erreur.»

Gondobald venait d'apprendre que Chlovis ayant fait alliance avec Théodoric se disposait à l'attaquer de nouveau; il répondit à l'évêque : «Si votre reli«gion est la véritable, pourquoi vos évêques ne «désarment-ils pas le roi des Francs, qui m'a dé«claré la guerre, et qui, pour me perdre, s'est allié «avec mes ennemis? Une religion véritable peut«elle permettre la convoitise du bien d'autrui et «la soif du sang des peuples? Que Chlovis prouve «l'excellence de sa religion par ses œuvres.»

Avitus «avait l'air et l'éloquence» d'un ange; il répondit humblement : «Nous ignorons, ô roi! par «quels conseils ou par quels motifs le roi des Francs «fait ce que tu dis; mais l'*Écriture* nous apprend «que l'abandon de la loi de Dieu cause souvent la «ruine des États. Reviens à cette loi avec ton peu«ple, et Dieu ramènera la paix dans tes États.»

C'était dire au roi : «Fais-toi catholique, et ta «paix sera faite avec le roi des Francs.» On suppose que saint Remi, qui avait été le promoteur de la première conférence de Lyon, avait mandé à l'évêque Avitus que, si Gondobald prenait enfin la résolution de se convertir, il amènerait le roi Chlovis, son prosélyte, à faire la paix. La conférence proposée eut lieu; mais Gondobald ne sut pas se décider à temps : il aurait voulu que les évêques eussent préalablement terminé tous ses différends avec Chlovis. Il parut souvent prêt à abjurer son hérésie; mais il ne l'abjura point.

L'actif roi des Francs le surprit au milieu de ses hésitations, et le vainquit une seconde fois. La guerre terminée, les évêques intervinrent, et l'on a vu quelle fut la conduite de Chlovis.

Gondobald reconnaissant écouta avec plus de docilité les exhortations d'Avitus. Il proposa même de se convertir secrètement, alléguant qu'il convenait à ses intérêts de garder des ménagements avec son peuple; mais Avitus exigeant une abjuration publique, traitait les égards que le roi des Burgundes voulait avoir pour les hommes de sa nation de manque de respect envers Dieu, et de faiblesse indigne d'un roi. «Tu dois, lui disait-il, faire la loi «aux Burgundes, et non pas la recevoir d'eux.» Gondobald ne savait que répondre aux arguments de l'évêque; mais il ne cédait pas et demandait des délais. De délai en délai, il mourut (en 516) avant d'avoir abjuré l'arianisme. Toutefois il n'empêcha pas ses enfants de faire cette abjuration, et il autorisa même son fils Sigismond à fonder à Agaune, en Chablais, un monastère en l'honneur de saint Maurice, chef de la fameuse légion thébéenne[1].

Les évêques qui s'étaient interposés en faveur de Gondobald lui ménagèrent l'amitié de Chlovis, jusqu'alors son ennemi, et dont il devint l'allié fidèle.—Les Burgundes s'uniernt aux Francs dans la guerre contre les Visigoths.

Guerre contre les Visigoths.—Chlovis tue Alaric (507).

La grande entreprise méditée par le roi des Francs était la destruction de la puissance visigothique dans la Gaule. Depuis l'entrevue d'Amboise, de nouveaux motifs d'inimitié s'étaient élevés entre Chlovis et Alaric. En recevant comme otages et en gardant captifs à Toulouse les guerriers francs faits prisonniers à Vienne par Gondobald, le roi des Visigoths avait commis un acte suffisamment hostile envers le roi des Francs pour que Théodoric ne fût pas en droit de rappeler les conditions de sa médiation. Le soin de défendre ses nouvelles possessions contre les Burgundes devait d'ailleurs empêcher le roi des Ostrogoths de mettre obstacle aux conquêtes que le roi des Francs voudrait tenter dans les provinces occupées par les Visigoths.

Chlovis temporisa quelques années; mais l'impatience des catholiques le força à précipiter l'exécution de son dessein.

Alaric n'ignorait pas les mauvaises dispositions de ses sujets gallo-romains; il savait que le clergé orthodoxe faisait des vœux contre lui et était disposé à favoriser les attaques de son ennemi. Le souvenir de la persécution qu'Euric avait dirigée contre les chrétiens vivait encore dans tous les cœurs. Alaric voulut prouver aux évêques qu'il n'avait pas les sentiments d'intolérance qui animaient son père, et, dans ce but, il leur permit de se réunir en concile à Agde, afin de s'occuper des intérêts généraux de l'Église, et de faire des règlements qui pussent être communs à leurs diocèses respectifs. Malgré les prières officielles qui ouvrirent et fermèrent les séances de cette assemblée, l'opinion des représentants du clergé catholique ne devint pas plus favorable au roi des Visigoths : cette réunion ne servit même qu'à entretenir la haine contre les ariens.

Alaric fut informé de quelques intrigues hostiles à son gouvernement. Il ne fut pas fâché d'avoir une occasion de prouver que sa résolution d'être tolérant envers les catholiques ne lui avait point ôté la fermeté nécessaire pour agir rigoureusement contre ceux qui complotaient la ruine de son autorité.

[1] Les actes de la conférence tenue à Lyon entre les catholiques et les ariens, et en présence du roi Gondobald, se trouvent dans le recueil du savant dom Luc d'Achéry, intitulé : *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliæ bibliothecis, maximè Benedictorum, latuerant, Spicilegium.*

Déjà dix années auparavant, en 496, il avait déposé de son siége et exilé en Espagne l'évêque de Tours Volusien, que cette persécution avait fait considérer par les catholiques comme un martyr. Vérus, successeur de Volusien, ne fut pas arrêté par le souvenir de cette punition. La circonscription de la métropole de Tours embrassait plusieurs diocèses soumis aux Francs; il profita de ses relations spirituelles pour entretenir des intelligences politiques avec Chlovis; mais il fut immédiatement arrêté par ordre d'Alaric et déporté en Espagne, où on ignore ce qu'il devint.

Quintianus, évêque de Rodez, était un des partisans les plus prononcés des Francs. Des Gallo-Romains dévoués aux Visigoths lui reprochèrent ses secrètes opinions et ses desseins présumés: «Ton vœu, lui dirent-ils, est que la domination «des Francs s'étende sur ce pays.» Les Visigoths qui habitaient la ville, connaissant ces propos, résolurent de tuer Quintianus avant qu'il n'eût mis ses desseins à exécution. Prévenu à temps de ce danger, celui-ci se retira en Auvergne, où il fut accueilli par l'évêque Eufrasius, dont le prédécesseur avait été lui-même obligé de s'exiler de Dijon, dans la crainte d'être mis à mort par les Burgundes, qui lui reprochaient aussi son attachement aux Francs. Eufrasius fit présent à Quintianus de maison, de champs et de vignes, et le garda avec lui, en disant: «Les revenus de l'Église d'Auvergne «sont suffisants pour faire subsister deux évêques, «pourvu que la charité tant recommandée par l'a«pôtre saint Paul ne leur manque point.»

L'évêque de Lyon ayant eu avis de l'exil forcé de Quintianus, lui abandonna aussi les revenus de quelques propriétés que son Église possédait en Auvergne.

De tous les partisans de Chlovis, Galactorius, évêque de Béarn, est celui qui eut la pire destinée. Non content de prêcher les catholiques de son diocèse en faveur des Francs, il leur avait fait prendre les armes, afin d'être en mesure, lorsque Chlovis commencerait la guerre, de marcher à sa rencontre et de se joindre à lui. Mais, soit fatalité, soit imprudence, cette prise d'armes eut lieu trop tôt; Galactorius, surpris par les Visigoths avant d'avoir pu passer la Garonne, fut tué dans le combat.

Toutes ces nouvelles, qui arrivèrent successivement à Chlovis, lui firent comprendre qu'il y aurait péril pour ses intérêts s'il tardait plus long-temps à attaquer les Visigoths[1]. La fuite de Quintianus le décida surtout à agir immédiatement. Il fit un appel à ses guerriers, et leur donna rendez-vous à Paris, afin de leur faire part de son projet.

Quand ils furent réunis, il leur dit: «La guerre que nous allons faire aux Visigoths est une guerre «sainte. Je vois avec douleur ces ariens posséder «une des plus belles parties de la Gaule. Marchons

[1] Aimoin, et, d'après lui, les auteurs des *Grandes Chroniques de France,* ont recueilli des traditions populaires sur quelques-unes des causes qui décidèrent Chlovis à attaquer Alaric. Ces causes paraîtront sans doute singulières et puériles; mais elles servent à faire connaître l'esprit du temps.— Nous indiquons dans notre récit le motif réel de la guerre entreprise contre les Visigoths. Ce qui suit est textuellement extrait des *Grandes Chroniques,* traduites du latin en français dans le XIII[e] siècle.

«Le fort roy Chlovis avait envoié au roy Alaric un sien message, qui avait nom Paterne, pour traiter de pais et d'autres choses, pour le profit des deux parties: si lui avoit mandé que il lui féist assavoir en quel lieu il voudroit que ils assemblassent et que le roy Alaric touchast à la barbe du fort roi Chlovis, pour que il fust son fils adoptif, selon la coutume des anciens roys.

«Quand le message fut là venu et il eut sa besoigne proposée, le roi Alaric respondit que il ne faudroit *mie à son seigneur de parlement*[*]. Paterne lui demanda s'il viendroit à peu de gent ou à plenté; il respondit que il iroit à peu et privéement. Après il lui demanda s'ils iroient armés ou désarmés; il respondit qu'ils seroient tous désarmés et que les leurs fussent aussi sans armes.

«Arrières retourna le message, au roy conta la volonté d'Alaric et comment ils s'estoient accordés à venir au parlement. Le roy vint en Aquitaine; mais avant qu'il venist au lieu où le parlement devoit estre, il envoia arrières Paterne, ledit message, pour savoir de quel usage les Gotiens usoient et comment ils s'apareilloient à venir contre lui.

«Là vint le message: comme il parloit au roi Alaric, il sentit et aperçut que il portoit en sa main une verge de fer en lieu de baston, en telle quantité comme le contre-appui d'un huis: telle en portoit tous ceus qui avec lui estoient. Paterne prit Alaric par la main et lui dist: «O roy, que t'a m'esfait «mes sire et les François, que les cuides ainsi décevoir par ton «malice et par ta trahison.» Le roy lui respondit que à ce ne pensoit-il pas et que nul mal n'i entendoit. Paterne dit que si faisoit, paroles i eut et tençons: en la fin, s'accordèrent à ce que la querelle fust déterminée par le roy Thierri (Théodoric) d'Ytalie.

«Les deux roys envoièrent leur message au jugement. Quand le roy Thierri eut la cause de l'une partie et de l'autre conneue, il dist, par droit jugement, que le message au roy de France monteroit sur un cheval blanc, une lance tendroit en sa main devant les portes du palais d'Alaric le roy, sur laquelle le roy Alaric et les Gotiens geteroient tant de deniers d'argent que la pointe en seroit toute couverte, et que le roy Chlovis auroit tous ces deniers...

«Les messages retournèrent; ils rapportèrent le jugement du roy Thierri, que tous les François loèrent. Il ne plut pas aux Gotiens, car ils disrent que ils ne porroient pas finer de si grant somme de deniers.

«Ils ne se tindrent pas tellement qu'ils ne féissent vilenie au message du roy Chlovis; car tandis qu'il aloit, une nuit, dormir en un solier de maison, ils arrachièrent l'entablement qui estoit devant son lit. Lui, qui pas ne le savoit, se leva par nuit por faire sa nécessité: il chaï parmi la frainte (la fracture du plancher) si rudement, que il eut un bras brisié, et fu si froissié en l'autre partie du corps, que à pou qu'il n'en morut.

«Au roy Chlovis retourna au mieux et au plus tost que il put; les nouveles raconta ainsi comme elles estoient avenues, et puis se complaignit des griefs que les Gotiens lui avoient faits. Le roy, qui pas ne voulut que la venjance de ceste injure fust prolongiée, car moult étoit courroucié et dolent de la honte que on avoit fait à son message, assemble son ost (son armée)...»

[*] Dicitque se de colloquio non defuturum. (Aimoin).

«avec l'aide de Dieu, et, après les avoir vaincus, «réduisons le pays sous notre domination, et déli-«vrons de leur joug les catholiques nos frères.» Ces paroles obtinrent l'approbation de tous les Francs.

Avant de quitter Paris, Chlovis ordonna d'y bâtir une église dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, afin d'obtenir leur protection. Il voulut recevoir de nouveau la bénédiction de l'évêque Remi, qui avait répandu sur lui l'eau sainte du baptême. Le pieux évêque ne laissa le roi s'éloigner qu'après lui avoir adressé une lettre, dont quelques passages peignent avec naïveté les motifs de l'intérêt que le clergé prenait au succès de la nouvelle guerre. « Tu dois, lui écrivait-il, te donner des «conseillers qui songent à accroître ta renommée; «tes actions doivent être chastes et honnêtes; tu «dois honorer les prêtres et recourir fréquemment «à leur avis; ta bonne intelligence avec eux rendra «plus solide ton gouvernement.»

L'évêque lui conseilla sans doute aussi de se rendre favorable saint Martin de Tours, apôtre des Gaules; car «le roi envoya des députés à la basilique du saint, leur disant: «Allez, et vous trouverez «peut-être dans le temple quelque présage de la «victoire.» Après leur avoir donné des présents pour orner le lieu saint, il ajouta: «Seigneur, si vous «êtes mon aide, et si vous avez résolu de livrer en «mes mains cette nation incrédule et toujours en-«nemie de votre nom, daignez me faire voir votre «faveur à l'entrée de la basilique de saint Martin, «afin que je sache si vous daignez être favorable à «votre serviteur.»

«Les envoyés s'étant hâtés arrivèrent à la basilique. Au moment où ils entraient, le premier chantre entonna tout à coup cette antienne: *Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre; vous avez abattu sous moi ceux qui s'élevaient contre moi; vous avez fait tourner le dos à mes ennemis et vous avez exterminé ceux qui me haïssaient.* Ayant entendu ce psaume et rendu grâce à Dieu, les envoyés de Chlovis présentèrent les dons au saint confesseur, et allèrent pleins de joie annoncer au roi ce présage [1].»

L'armée des Francs se mit en marche, passa la Loire aux environs de Tours et se dirigea vers Poitiers. Elle s'avançait rapidement. Chlovis ayant donné l'ordre de respecter le territoire consacré à saint Martin, et défendu, sous peine de la vie, d'y prendre autre chose que de l'herbe et de l'eau.

Un soldat enleva néanmoins avec violence quelques bottes de foin appartenant à un pauvre homme, disant, comme pour s'excuser: «Le roi «nous a permis de prendre de l'herbe. Qu'est-ce «que du foin, sinon de l'herbe coupée, fanée et liée «en bottes?» Cette plaisanterie eut un fatal résultat. Le paysan porta plainte. Chlovis irrité frappa le soldat de son épée, et dit: «Comment espérer «la victoire, si nous offensons saint Martin?» Cette punition sanglante empêcha les troupes de rien prendre dans le pays.

Cependant Alaric, informé des préparatifs de Chlovis, était arrivé avec son armée dans le centre de l'Aquitaine. Ses troupes se composaient de Visigoths et de Gallo-Romains, parmi lesquels on remarquait un détachement considérable d'Arvernes, commandés par le comte Apollinaire, fils du célèbre Sidoine, mort évêque de Clermont.

Chlovis avait pour auxiliaires un corps de Burgundes et une troupe de Francs Ripuaires commandés par Chlodoric, fils de Sigebert, roi de Cologne.

L'armée des Francs arriva sur les bords de la Vienne. Cette rivière était grossie par les pluies. Chlovis ne savait comment la traverser; «mais, dit Grégoire de Tours, le roi ayant, pendant la nuit, prié le Seigneur de lui indiquer un gué, le lendemain matin, par l'ordre de Dieu, une biche d'une grandeur extraordinaire entra dans la rivière aux yeux de tous, et la traversa sans perdre pied [1].»

L'armée, suivant les traces de la biche, franchit la Vienne.—Chlovis entra sur le territoire de Poitiers et campa aux environs de cette ville. La tente du roi était placée sur une élévation. «Le soir, dit encore Grégoire de Tours, le roi vit de loin un feu qui s'élevait au-dessus de la basilique de Saint-Hilaire, et qui paraissait darder des rayons de son côté, comme pour l'enhardir dans son entreprise contre ces mêmes ariens auxquels le saint confesseur avait lui-même livré tant de combats dont il était sorti victorieux.»—Cette lumière miraculeuse n'était sans doute qu'un signal fait par les catholiques de Poitiers aux Francs, qui devaient être leurs libérateurs.

Chlovis renouvela en faveur du territoire de l'Église de saint Hilaire de Poitiers les ordres sévères qu'il avait donnés pour faire respecter le territoire de la basilique de Saint-Martin.—Grégoire de Tours raconte qu'un soldat, ayant levé l'épée contre saint Maxence, abbé d'un monastère du diocèse de Poitiers, eut le bras paralysé, et ne dut sa guérison qu'à la clémence du saint, qui, par le signe de la croix, et avec de l'huile bénite, lui rendit l'usage de son bras.

Alaric avait le projet de ne combattre qu'après

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. ecclés. des Francs*, l. II.

[1] Ce gué a long-temps porté le nom de *Pas de la Biche*. Nous croyons même qu'il le conserve encore.

l'arrivée d'un corps de troupes auxiliaires envoyé par son beau-père Théodoric. Il restait immobile dans son camp et refusait le combat. Les Francs se répandirent dans le pays, ravageant les terres appartenant aux Visigoths. Les soldats d'Alaric, témoins de ces dévastations, s'adressèrent à leur roi. « Devons-nous, lui dirent-ils, laisser ainsi ra-« vager nos terres et celles de nos amis? Qu'est-il « besoin d'attendre des alliés si lents à venir? Som-« mes-nous moins nombreux ou moins courageux « que les Francs? Avons-nous oublié que nos ancê-« tres sont ces Goths qui trois fois prirent Rome et « triomphèrent des Romains. »

Alaric, ébranlé par leurs clameurs, se décida à quitter ses retranchements; mais en acceptant le combat, il voulut du moins choisir un champ de bataille plus favorable, et où les renforts qu'il attendait pussent le joindre. Il s'éloigna de Poitiers, et repassa le Clain, faisant une marche rétrograde dans le but de prendre position derrière la Charente. Ce mouvement ne s'opéra pas avec un tel secret que les catholiques de Poitiers n'en fussent instruits; et ce fut sans doute pour en donner avis à Chlovis qu'ils allumèrent sur la tour de leur église le feu dont nous avons parlé.

Chlovis se mit à la poursuite des Visigoths, qui se retiraient, et marcha avec une telle rapidité qu'il les atteignit à trois lieues en arrière de Poitiers, dans la plaine de Voclade (aujourd'hui Vivonne), près du confluent du Clain et de la Vienne.

Il était neuf heures du matin : l'action s'engagea aussitôt. Les Visigoths ne montrèrent point le courage que semblait promettre leur impatience de la veille. Après avoir opposé une faible résistance, *ils prirent la fuite, selon leur coutume* [1]. Les Arvernes commandés par Apollinaire ne démentirent point leur antique renommée; ils combattirent avec une valeur opiniâtre, et ce fut sur eux principalement que portèrent les pertes de la journée. Quelques auteurs disent même que leur chef et plusieurs guerriers de familles sénatoriales restèrent parmi les morts, « dont le nombre fut si considérable que le terrain de la colline où ils avaient combattu fut visiblement exhaussé par la foule des cadavres qui y restèrent gisants [2]. »

Alaric essaya vainement de rallier ses troupes; il se lança dans la mêlée et y rencontra Chlovis. Les deux rois se provoquèrent : Chlovis fut vainqueur dans ce combat singulier. D'un coup de francisque il renversa Alaric de cheval et le tua. Dans ce moment il courut lui-même un grand danger : deux cavaliers visigoths, voulant sauver ou venger leur roi, l'attaquèrent simultanément par derrière, et le frappèrent de leurs lances; mais la bonté de sa cuirasse et la légèreté de son cheval le préservèrent de la mort.

Après la défaite d'Alaric, Chlovis divisa son armée en deux corps. — Avec l'un il se dirigea vers Bordeaux, faisant la conquête de tout le pays compris entre la Loire et la Garonne. Les Gallo-Romains l'accueillirent partout comme un libérateur. Les Visigoths essayèrent de défendre le passage de la Dordogne; ils y furent vaincus comme sur les bords de la Vienne. Chlovis vainqueur entra à Bordeaux et y passa l'hiver.

L'autre corps, sous le commandement de Théodoric, fils aîné du roi des Francs, fut chargé de conquérir la partie orientale de l'Aquitaine. Après avoir reçu la soumission de tous les peuples qui habitaient le territoire connu depuis sous les noms d'Auvergne, d'Albigeois et de Rouergue, Théodoric entra sur le territoire des Burgundes et y prit ses quartiers d'hiver, afin d'être à portée de continuer au printemps suivant, avec Gondobald son allié, la guerre contre les Visigoths.

Guerre de Provence (508).

Alaric avait régné vingt-deux ans. A sa mort, il laissait deux fils : l'aîné, Gésalic, né d'une concubine, avait déjà l'âge d'homme; le plus jeune, Amalaric, fils de Theudiscle, fille de Théodoric, était âgé de huit ans seulement. Gésalic et Amalaric s'étaient trouvés à la bataille de Voclade, et tous les deux s'étaient enfuis, chacun de son côté, avec

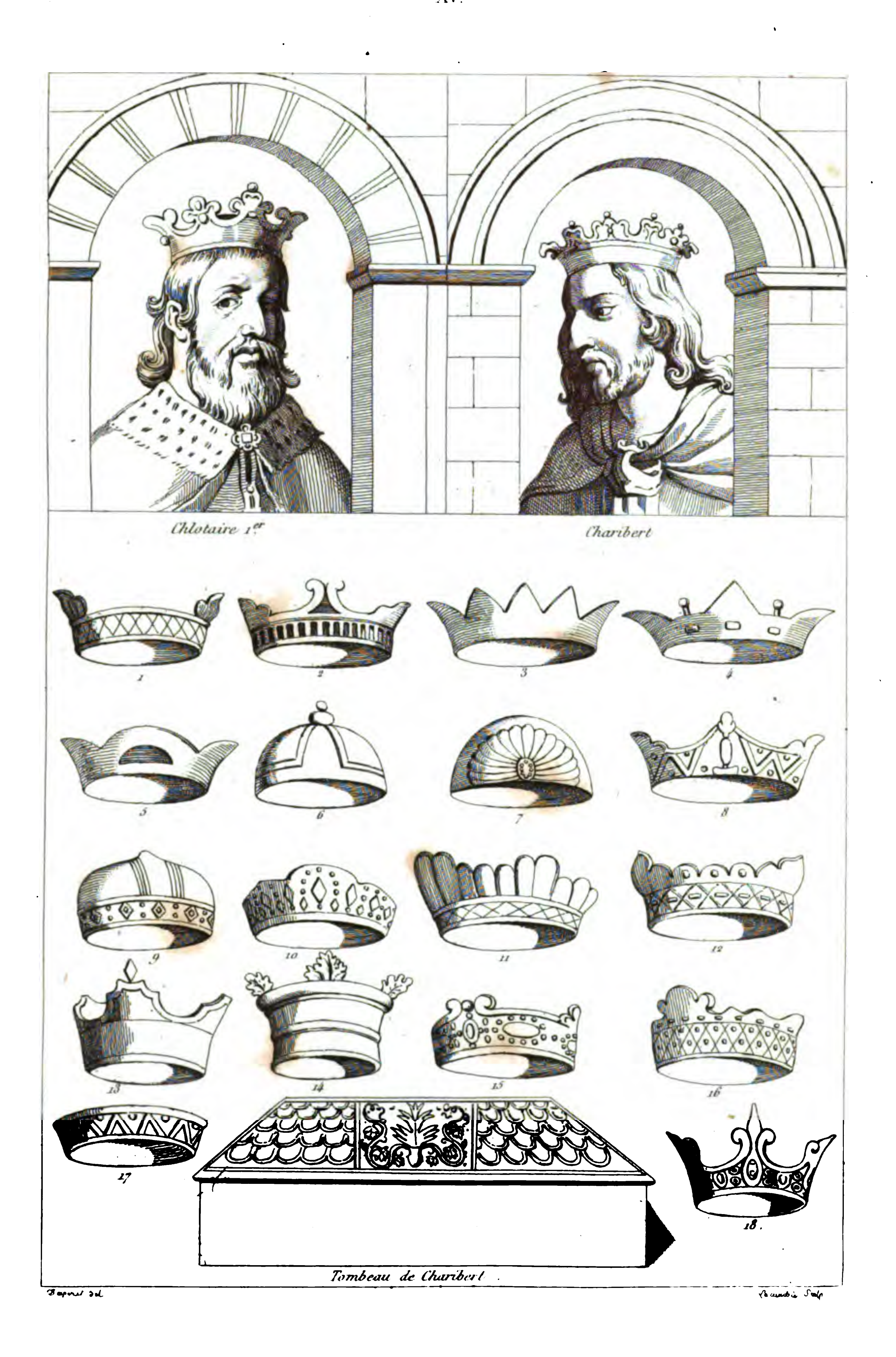
[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. II.

[2] *Multitudo occisorum cadaverum tanta jacuit in loco, ut collis ille vius sit ob hoc se erexisse in altum.* (Fortunat., lib. II. *De Mirac. Hilarii.*)

Suivant un mémoire publié par l'abbé Lebœuf, la colline que Fortunatus a voulu désigner serait celle de *la Motte de Garre*, à une petite lieue de Vivonne. Près de cette colline, dans la paroisse de Champagné-Saint-Hilaire, se trouve, à côté d'une éminence qui porte le nom de *tertre du roi*, un champ qu'on nomme le *champ d'Alaric*. A peu de distance, et sur une hauteur, on y voyait encore, dans le XVIII[e] siècle, une croix, nommée la *croix de l'homme*, au pied de laquelle était un tombeau vide, découvert, et à moitié enfoncé dans la terre, que les habitants du pays prétendaient être le *tombeau d'Alaric*. Ce tombeau touchait au *bois des Défunts*, appartenant à l'église Saint-Hilaire de Poitiers, et ainsi nommé à cause de la bataille qu'on disait y avoir été donnée autrefois.

L'abbé Dubos, dans son *Histoire critique de la Monarchie française*, n'adopte pas l'opinion que le comte Apollinaire ait été tué à la bataille de Voclade. Il s'appuie, pour établir le contraire, sur le silence de Grégoire de Tours, qui ne dit point que le général des Arvernes se soit trouvé au nombre des morts. Il paraît même croire que, sorti vivant de la sanglante bataille où périt Alaric, le fils de Sidoine embrassa l'état ecclésiastique. Grégoire de Tours parle en effet d'un certain Apollinaire qui, quatre ans après la mort de Chlovis, fut nommé par Théodoric évêque d'Auvergne, au préjudice de l'élu du peuple, le vénérable Quintianus, cet évêque que les Visigoths avaient forcé de fuir de Rodez à cause de son attachement pour Chlovis.

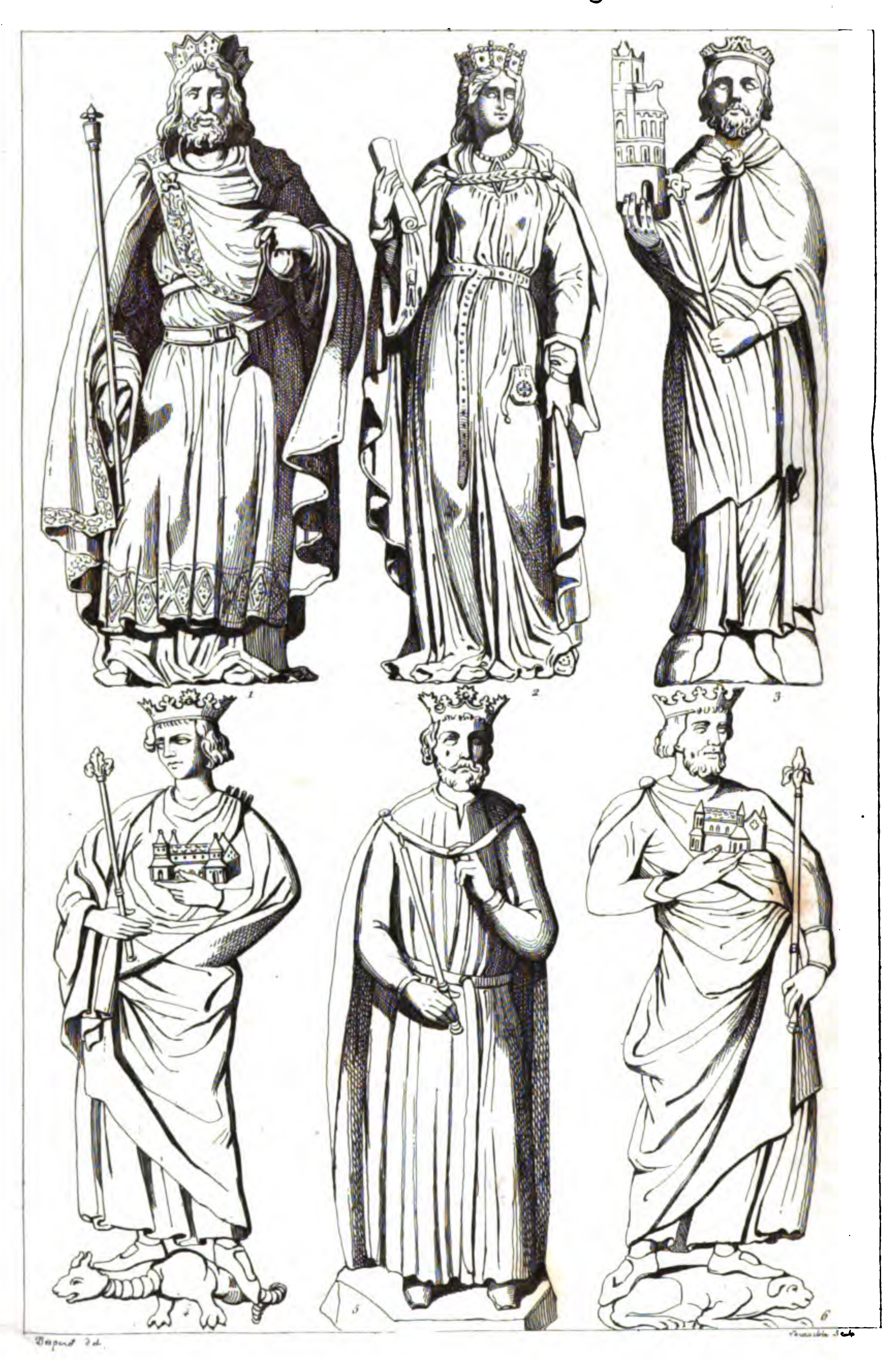
XV.



Chlotaire 1.er
Charibert
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18.
Tombeau de Charibert.

XVI.

Monuments des Rois Merovingiens



Dupont del. Sculp.

une troupe de serviteurs dévoués. Amalaric avait été conduit en Espagne. Gésalic s'était arrêté à Narbonne, où les Visigoths de la Gaule l'avaient choisi pour chef et proclamé roi. Mais il ne se montra pas digne de la couronne qui lui était décernée au préjudice de son frère : il n'opposa aucune résistance sérieuse aux troupes de Chlovis. Retiré dans Narbonne, il quitta cette ville dès qu'il put craindre d'être obligé de s'y défendre, et se réfugia à Barcelonne, d'où il se sauva encore lorsque, comme on le verra bientôt, Théodoric, roi d'Italie, lui eut enlevé le sceptre des Visigoths. Après avoir erré quelque temps en Afrique, où il s'était rendu dans l'espoir d'obtenir quelque secours des Vandales, il revint secrètement en Aquitaine, et il y demeura caché pendant une année. Au bout de ce temps, il rentra en Espagne, se mit à la tête d'une bande de mécontents, attaqua les troupes de Théodoric, fut battu et fait prisonnier. Envoyé captif dans une forteresse de la Provence, il y mourut oublié et sans laisser de regrets.

Au printemps de l'an 508, Théodoric, fils de Chlovis, et Gondobald, roi des Burgundes, ayant réuni leurs forces, descendirent ensemble la vallée du Rhône et s'emparèrent d'Orange, de Carpentras, de Vaison, d'Apt, d'Aix et des autres villes que les Visigoths possédaient dans le voisinage de la Durance. Ils se portèrent ensuite sur Arles, et assiégèrent cette ville, dont la prise devait entraîner la soumission de la Provence.

Arles renfermait, comme toutes les autres cités de la Gaule méridionale, une population catholique qui abhorrait les ariens et était disposée à favoriser les entreprises des Francs. Saint Césaire, évêque métropolitain, passait dans le Midi pour le chef du parti orthodoxe, et avait été plusieurs fois persécuté à cause de ses opinions présumées. Mais les bonnes dispositions des catholiques gallo-romains pour les Francs se trouvaient balancées par le dévouement aux Visigoths d'un parti non moins nombreux et non moins actif; c'étaient les Juifs, qui, dans une ville, centre d'un grand commerce, formaient une classe riche, privilégiée et puissante. Les Francs rencontrèrent donc, pendant le siége d'Arles, des obstacles inattendus. Saint Césaire, compromis par l'évasion nocturne d'un clerc, son parent, qui se rendit de la ville dans le camp des assaillants, faillit périr dans une émeute, et fut emprisonné par ordre du gouverneur visigoth, afin de servir d'otage et de garantie contre toute tentative hostile des catholiques gallo-romains.

Cependant le roi d'Italie, ayant appris la bataille de Voclade, la mort de son gendre, la fuite de son petit-fils et l'usurpation de Gésalic, s'était décidé à intervenir dans les affaires des Visigoths et à envoyer en Gaule une armée composée de guerriers d'élite.

Cette armée eut pour chef Ibhas, le plus brave et le plus habile des généraux de Théodoric. Elle franchit les Alpes maritimes, et arriva près d'Arles au moment où cette ville, après avoir épuisé tous les moyens de résistance, allait tomber au pouvoir des Francs.

Une grande bataille fut livrée par les Ostrogoths aux Francs et aux Burgundes réunis : les Ostrogoths furent vainqueurs. La perte des alliés fut considérable. S'il faut en croire Jornandès, il y eut de leur côté plus de 30,000 hommes tués.

Les Burgundes et les Francs se retirèrent derrière la Durance. Ibhas envoya à leur poursuite une partie de son armée. Lui-même, avec le corps principal, passa le Rhône à Arles, afin d'aller secourir une autre grande cité de la monarchie visigothique, Carcassonne, qui se trouvait aussi sur le point d'être prise par les Francs.

En effet, Chlovis, après avoir hiverné à Bordeaux, s'était décidé à remonter la Garonne, et était entré sans obstacle à Toulouse, où il avait trouvé et pris une partie des trésors d'Alaric. De là, poursuivant sa route, dans le but d'achever la conquête des provinces voisines des Pyrénées, il était arrivé sous les murs de Carcassonne.

Cette ville, située au sommet d'une colline escarpée, que baignent les eaux de l'Aude, était entourée de murailles bâties par les Romains, et passait pour imprenable. C'était dans ses murs que, suivant l'opinion commune, les rois visigoths avaient déposé le riche trésor qu'Alaric et Ataulfe avaient tiré du pillage de Rome. On y voyait réunis les objets précieux enlevés par les Romains dans toutes les parties du monde, et notamment les vases, les chandeliers et les encensoirs magnifiques dont Titus avait dépouillé le temple de Salomon à Jérusalem. L'espoir de s'emparer de tant de merveilles encouragea Chlovis à mettre le siége devant Carcassonne; mais la garnison de cette cité était nombreuse et déterminée à se défendre : le siége se prolongea. Le roi des Francs, espérant la réduire par la famine, restait campé autour de la ville, lorsqu'il apprit que les Ostrogoths envoyés par le roi d'Italie pour recueillir et défendre la succession d'Alaric s'avançaient vers Narbonne, après avoir vaincu les Francs et les Burgundes. Il ne jugea pas à propos de courir la chance d'une nouvelle bataille, et, satisfait du résultat de la campagne, il abandonna le siége de Carcassonne.

Repassant la Garonne et la Dordogne, il revint sur Angoulême, la seule des villes de l'Aquitaine qui tînt encore pour les Visigoths. Par un étrange hasard, ou, comme dit Grégoire de Tours, par une

faveur divine, les murailles de cette place forte s'écroulèrent d'elles-mêmes au moment où les Francs se disposaient à les assaillir. D'Angoulême, Chlovis revint à Tours, et là, il offrit à la basilique de Saint-Martin de nombreux présents [1].

Ibbas, satisfait de l'éloignement de Chlovis, n'avait pas trouvé nécessaire de poursuivre les Francs dans leur retraite. L'anéantissement du parti de Gésalic était, à ses yeux, l'entreprise la plus urgente. Il entra donc en Catalogne, et après avoir vaincu l'usurpateur, il rétablit sur le trône le fils légitime d'Alaric.

Théodoric d'Italie, en sa qualité d'aïeul et de tuteur du jeune prince, se chargea du gouvernement de la monarchie visigothique, en attendant que l'enfant eût l'âge de régner. De toutes leurs possessions dans la Gaule, les Visigoths n'avaient conservé que la province maritime nommée alors *Septimanie*, parce qu'elle contenait sept cités principales : Narbonne, Carcassonne, Nîmes, Elne, Lodève, Agde et Béziers. Ils avaient perdu Toulouse, leur capitale. Néanmoins Théodoric, ayant à donner un nouveau siége au gouvernement de son petit-fils, ne jugea pas à propos de le transférer en Espagne, et l'établit à Narbonne, sans doute à cause de la facilité des communications entre cette ville et l'Italie, où lui-même faisait sa résidence.

Le roi des Ostrogoths, maître, par la cession que lui avait faite Chlovis, lors de la guerre contre Gondobald, d'une partie de l'ancienne Province romaine, entre le Rhône, la Durance et les Alpes, se considérait aussi comme légitime possesseur, par droit de conquête, des territoires d'Aix et d'Arles, dont la victoire d'Ibbas avait chassé les Francs et les Burgondes. Au lieu de rendre ces villes à son petit-fils, il les réunit au royaume d'Italie, et, dans l'espoir de mieux s'assurer l'affection de leurs habitants, long-temps sujets de l'Empire, il s'empressa d'y rétablir dans toute leur pureté les formes de l'administration romaine. Il rendit à Arles le titre de cité capitale des Gaules, et y envoya un *vicaire*, qui fut subordonné au préfet du prétoire de Rome, la préfecture de la Gaule n'existant plus. Il exempta d'impôts la nouvelle province, et décida que les garnisons ostrogothes y seraient nourries au moyen de vivres envoyés d'Italie. Marseille attira surtout son attention. Cette grande cité, déchue de son ancienne fortune, était tombée dans la barbarie commune aux autres villes gallo-romaines. Théodoric lui restitua ses priviléges, et, par d'utiles réformes dans le régime municipal, tenta de lui rendre sa splendeur et sa prospérité.

La victoire de Voclade avait livré à Chlovis les deux Aquitaines comprises entre la Loire et la Garonne. Après la prise de Bordeaux, ce prince avait conquis toute la basse Novempopulanie, et ne s'était arrêté qu'au pied des Pyrénées.

On ne suppose pas que la conquête ait amené dans ces divers pays d'autres changements politiques que des changements d'hommes. Les Gallo-Romains conservèrent, presque tous, les emplois et les fonctions qu'ils avaient obtenus du gouvernement d'Alaric; mais des officiers de race franque remplacèrent les officiers visigoths partout où ceux-ci étaient les agents ou les représentants du gouvernement central.

Les écrivains goths prétendent que si les Francs épargnèrent les biens des grandes abbayes et ceux de quelques églises protégées par le nom du saint auquel elles étaient consacrées, ils ne montrèrent pas envers la population indigène la modération que celle-ci était en droit d'attendre à cause de sa haine contre l'arianisme, de son attachement au catholicisme. Cassiodore, dans sa *Chronique*, semble dire que la Gaule fut alors bouleversée par les pillages et les violences des Francs, et que la guerre de Chlovis contre Alaric n'avait été qu'une expédition entreprise pour faire des esclaves et acquérir du butin; mais cet historien, secrétaire et ministre de Théodoric, roi d'Italie, est justement suspect de partialité pour les Goths.

La lutte entre les Francs et les Visigoths dura jusqu'en 510; ce fut une guerre d'escarmouches plutôt qu'une guerre sérieuse. Il ne paraît pas que les Visigoths eussent conservé l'espérance de reprendre les provinces que Chlovis leur avait enlevées. La paix, signée en 510, consacra d'ailleurs toutes les conquêtes du roi des Francs.

Chlovis patrice ou consul (510). — Paris capitale du royaume de Chlovis.

Des ambassadeurs de l'empereur Anastase attendaient Chlovis à Tours. La cour de Constantinople

[1] L'auteur des *Gestes des Francs* cite, à l'occasion de ces offrandes faites à l'apôtre des Gaules, un trait plaisant. Chlovis n'était pas aussi superstitieux que certains historiens se sont plu à le représenter.

Le roi avait donné à la basilique de Saint-Martin un cheval de guerre, probablement celui dont la force et l'agilité lui avaient sauvé la vie à la bataille de Voclade Désirant le racheter, il envoya cent sols d'or aux palefreniers de l'abbaye qui avaient soin de ce cheval, et les pria de le rendre à ses serviteurs, qui le lui rameneraient; mais ces palefreniers, trouvant sans doute que la somme n'était pas suffisante, firent usage de quelques-unes des recettes à l'aide desquelles tant de bergers ont eu la réputation d'être sorciers, et lorsqu'on chercha à emmener le cheval, il ne voulut jamais franchir la porte de l'écurie. Chlovis devina la ruse; il fit remettre aux palefreniers cent autres sols d'or, et aussitôt le cheval suivit ceux qui étaient venus le racheter. Le roi dit en souriant : « Saint « Martin est vraiment d'un bon secours, mais il est parfois un « peu cher. » — Tunc cum lætitia rex ait : *Vere beatus Martinus bonus est in auxilio, sed carus in negotio.* (GESTA FRANC., XVII.)

n'avait pas renoncé à l'espoir de rétablir son autorité sur la Gaule et sur l'Italie. Dans le but de rappeler à la mémoire des peuples de ces contrées que l'Empire morcelé par les invasions n'avait pas toutefois encore cessé d'exister, elle donnait volontiers aux rois des Barbares les titres de *consul*, de *patrice*, de *maître des milices*, croyant peut-être ainsi les rattacher à l'Empire. Ceux-ci acceptaient, comme un honneur et sans y attacher aucune idée de dépendance, ces titres qui leur assuraient la soumission plus facile des populations gallo-romaines.—Quelques auteurs ont pensé que Chlovis était déjà revêtu du titre de *maître des milices*, qu'avait eu Syagrius.—Le titre nouveau que lui apportaient les envoyés de l'Empereur était celui de *patrice* ou de *consul*. Il y a de l'incertitude à cet égard. — Plusieurs savants prétendent que Chlovis ne fut pas nommé consul, mais qu'il fut seulement revêtu des honneurs consulaires, distinction fréquemment accordée par les empereurs d'Orient. «Le vrai consulat, disent-ils, toujours inscrit dans les fastes, servait à désigner l'année; or le nom de Chlovis ne s'y trouve pas inscrit.»

L'Église intervint dans la cérémonie où le roi des Francs fut investi solennellement du titre que l'Empereur lui conférait. «Chlovis, ayant reçu les lettres impériales, se revêtit, dans la basilique de Saint-Martin, de la tunique de pourpre et de la chlamyde; il se mit un diadème sur la tête; puis, montant à cheval, il se rendit de la basilique jusqu'à l'église de la ville, jetant de sa propre main des pièces d'or et d'argent au peuple qui se pressait sur son passage. Depuis ce jour, il fut appelé consul ou auguste[1].»

Soissons avait été jusqu'alors la capitale du royaume de Chlovis; mais depuis les conquêtes qui venaient d'être faites sur les Visigoths, cette ville ne pouvait plus conserver sa suprématie. Les États du roi des Francs comprenaient un vaste territoire situé entre les Pyrénées et le Wéser. Il fallait pour siége du gouvernement un point plus central. Chlovis se décida à transporter sa résidence à Paris, où plusieurs empereurs avaient habité, et que décoraient probablement encore des édifices publics et des palais élevés du temps de Constance, de Constantin et de Julien. Il y établit le tribunal et le prétoire où il rendait la justice, comme roi, aux Francs, comme consul aux Romains. Paris fut depuis lors considéré comme la capitale de la monarchie franque, et c'est pour cette raison que nos anciens historiens n'ont donné le nom de roi de France qu'à celui des princes mérovingiens qui était en possession de cette ville[1]. On voit même que cinquante ans après la mort de Chlovis, l'importance de la cité parisienne était si bien comprise, que les fils de Chlotaire, ne pouvant se la partager en se partageant le royaume, stipulèrent qu'elle leur appartiendrait en commun, et qu'aucun d'eux ne pourrait y entrer sans le consentement des autres. Chacun de ces princes avait dans les États qui lui étaient échus en partage sa capitale particulière; mais Paris restait la capitale de la nation.

Chlovis fait périr tous ses parents (510-511).

Heureux dans toutes ses entreprises, victorieux de tous ses ennemis, Chlovis ne voyait pas sans peine que les diverses tribus franques qui avaient formé des établissements en deçà du Rhin et de la Seine fussent encore soumises à d'autres chefs qu'au vainqueur des Romains, des Burgundes et des Visigoths. — Les États indépendants que plusieurs chefs de sa race s'étaient créés dans la Gaule, Sigebert à Cologne, Chararic à Térouane, Ragnacaire à Cambray, Renomer au Mans, lui semblaient enlevés au vaste royaume dont il était le fondateur. Ces petits rois, alliés douteux et rivaux toujours disposés à profiter d'un accident de la fortune, lui portaient ombrage; il résolut de s'en débarrasser et de rester le seul chef, le roi unique de la nation des Francs.—Voici, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, comment il y réussit.

Sigebert, roi de Cologne, était le plus puissant et le plus riche de tous : ce fut contre lui que l'ambitieux Chlovis d'abord dirigea ses intrigues.

«Pendant son séjour à Paris il envoya secrétément à Cologne un messager chargé de dire au fils de Sigebert :

«Voilà que ton père est âgé; il boite de son «pied malade[2]; s'il venait à mourir, son royaume «t'appartiendrait de droit, ainsi que mon amitié.»

«Séduit par l'ambition, Chlodéric forma le projet de tuer son père.

«Sigebert étant sorti de la ville de Cologne, et ayant passé le Rhin pour se promener dans la forêt de Buconia, s'endormit à midi dans sa tente : son fils envoya contre lui des assassins, et le fit tuer, dans l'espoir qu'il posséderait son royaume. Mais, par le jugement de Dieu, il tomba dans la fosse qu'il avait méchamment creusée pour son père.

«Il envoya au roi Chlovis des messagers pour lui annoncer la mort de son père et lui dire : «Mon

[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. II.

[1] «Bien que en France il y ait eu plusieurs roys en divers siéges et en diverses parties du royaume, nous ne metons au nombre des roys de France, fors tant seulement ceus qui ont esté au siége de Paris roys.» *Grandes Chroniques de France*, liv. II, c. I.

[2] Sigebert avait été, comme on l'a vu, grièvement blessé à la bataille de Tolbiac.

«père est mort, et j'ai en mon pouvoir ses trésors «et son royaume. Envoie-moi quelques-uns des «tiens, et je leur remettrai volontiers ceux de ces «trésors qui te plairont.» Chlovis lui répondit : «Je «rends grâce à ta bonne volonté, et je te prie de «montrer seulement tes trésors à mes envoyés, «après quoi tu les posséderas tous.»

«Chlodéric montra donc aux envoyés de Chlovis les trésors de son père. Pendant qu'ils les examinaient, le prince dit : «Voici le coffre où mon père «avait coutume d'amasser ses pièces d'or.» Ils lui dirent : «Plonge ta main jusqu'au fond, et vois s'il «y en a encore.» Chlodéric l'ayant fait, et s'étant complétement baissé, un des envoyés leva sa francisque et lui brisa le crâne. Ainsi cet indigne fils subit la mort dont il avait frappé son père.

«Chlovis, apprenant que Sigebert et son fils étaient morts, vint à Cologne, et ayant convoqué le peuple, il lui dit : «Écoutez ce qui est ar«rivé. Pendant que je naviguais sur l'Escaut, «Chlodéric, fils de mon parent, tourmentait son «père en lui disant que je voulais le tuer. Comme «Sigebert fuyait à travers la forêt de Buconia, «Chlodéric a envoyé contre lui des meurtriers qui «l'ont mis à mort; lui-même a été assassiné, je ne «sais par qui, au moment où il ouvrait les trésors «de son père. Je ne suis nullement complice de ces «choses. Je ne puis répandre le sang de mes pa«rents, car cela est défendu; mais, puisque ces «choses sont arrivées, je vous donne un conseil; «s'il vous est agréable, acceptez-le : ayez recours «à moi; mettez-vous sous ma protection.»

«Ceux du peuple répondirent à ces paroles par des applaudissements de main et de bouche, et, l'ayant élevé sur un bouclier, ils le créèrent leur roi.—Chlovis reçut donc le royaume et les trésors de Sigebert et les ajouta à sa domination [1].»

Enhardi par le succès de sa ruse, Chlovis, dit l'historien des Francs, marcha ensuite contre le roi Chararic, contre lequel il avait un ancien grief toujours présent à son souvenir. «Dans la guerre contre Syagrius, Chlovis avait appelé Chararic à son aide; mais celui-ci, s'étant tenu éloigné et sans prendre aucun parti, avait attendu l'issue du combat pour faire alliance avec celui qui avait remporté la victoire. Chlovis avait été contraint alors de cacher son indignation; mais l'occasion se présentant enfin de se venger, il s'avança contre Chararic, et, l'ayant entouré de piéges, le fit prisonnier avec son fils. Puis il les fit tondre tous deux, enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre et son fils diacre.

«Comme Chararic s'affligeait de son abaissement et pleurait, on rapporte que son fils lui dit : «Ces «branches ont été coupées d'un arbre vert et vi«vant; il ne se séchera point et en poussera rapi«dement de nouvelles. Plaise à Dieu que celui qui «a fait ces choses ne tarde pas à mourir!»

«Ces paroles furent rapportées à Chlovis, qui, pensant que Chararic et son fils le menaçaient de laisser croître leur chevelure, de ressaisir l'autorité et de le tuer, ordonna qu'on leur tranchât la tête. Après leur mort, il s'empara de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets...»

Ragnacaire, roi des Francs établis à Cambrai, était encore païen : ce fut le troisième des chefs de la race royale contre lequel Chlovis signala son astuce et son ambition. Grégoire de Tours cherche à excuser le roi chrétien par le tableau de la conduite dissolue du chef barbare.

«Ragnacaire, dit-il, était si effréné dans ses débauches qu'à peine épargnait-il ses proches parents eux-mêmes. Il avait un conseiller nommé Farron qui se souillait de semblables déréglements. Lors-

[1] Malgré le silence de Grégoire de Tours, il paraît que la prise de possession du royaume de Sigebert ne se fit pas sans quelques résistances. Les États du roi des Francs Ripuaires s'étendaient dans la vallée de la Meuse. «A Verdun, les habitants indignés résolurent (dit la *Chronique de Flavigny*) de faire tous leurs efforts pour se défendre d'obéir à Chlovis, qui fut obligé de mettre le siége devant cette ville.»

La *Vie de saint Mesmin*, écrite dans le VI[e] siècle, renferme sur ce siége les détails suivants :

«Il se trouve toujours des gens inquiets et remuants qui, lorsqu'un pays change de maître, tâchent, par toutes sortes de voies, de perpétuer les troubles, soit en empêchant l'autorité du nouveau souverain de s'établir, soit en tâchant de l'ébranler lorsqu'elle commence à s'affermir. Chlovis trouva plusieurs hommes de ce caractère dans les pays qu'il soumit à son pouvoir. Entre autres, les citoyens de Verdun furent accusés de vouloir non-seulement résister à ce prince, mais encore allumer une guerre contre lui. Le roi des Francs, voyant qu'il serait dangereux de laisser le mal s'enraciner, mit une armée sur pied, investit Verdun, commença les tranchées, ordonna qu'on aplanît le terrain où il voulait établir ses machines de guerre, et fit toutes les dispositions nécessaires pour réduire la ville. Il plaça des postes devant chaque porte pour empêcher que personne ne pût échapper à sa vengeance. Le grand saint Firmin, évêque de Verdun, venait de mourir. Les assiégés, voyant la brèche que les béliers avaient faite à leurs murailles, perdirent tout espoir de résister ; et, *n'ayant plus d'évêque qui intercédât pour eux*, ils choisirent Euspicius, un saint prêtre, pour être leur médiateur auprès du roi des Francs.—Euspicius se présenta devant Chlovis, qui l'écouta avec bienveillance et lui répondit avec bonté. La capitulation fut conclue, et l'on ouvrit les portes de la ville aux assiégeants, qui furent reçus avec toutes les démonstrations de soumission qu'ils pouvaient attendre. Deux jours après, Chlovis, ayant dessein de mener son armée *à quelqu'autre expédition de même nature*, dit à saint Euspicius qu'il voulait le voir élire évêque de la ville sauvée par son intercession. Le serviteur de Dieu refusa l'épiscopat avec une fermeté inébranlable. Chlovis lui dit : «Suivez-moi donc, et m'accompagnez jusqu'à «Orléans.» Euspicius suivit Chlovis...» Ce prince fonda, en considération de ce saint personnage, l'abbaye de Mici, dont saint Mesmin (Maximin), neveu d'Euspicius, fut le supérieur après son oncle. La charte de Chlovis, donnée lors de la fondation de l'abbaye de Mici, a été conservée et publiée.

qu'on apportait au roi quelques mets ou quelque don, ou quelqu'objet que ce soit, il avait coutume de dire que c'était pour lui et son Farron, ce qui excitait chez les Francs une indignation extrême.

« Il arriva que Chlovis ayant fait faire des bracelets de faux or (car c'était seulement du cuivre doré), les donna aux *leudes* de Ragnachaire, pour les exciter contre lui. Il s'avança ensuite vers Cambrai avec son armée.

« Ragnachaire avait des espions en campagne pour reconnaître ce qui se passait. Il leur demanda, quand ils furent de retour, d'où venait cette armée et quelle était sa force. Ils lui répondirent : « C'est « un secours très considérable pour toi et ton Far« ron. » Mais Chlovis étant arrivé lui fit la guerre.

« Ragnachaire, voyant son armée défaite, se préparait à fuir, lorsqu'il fut arrêté par les soldats et amené avec son frère Richaire, les mains liées derrière le dos, en présence de Chlovis.

« Chlovis lui dit : « Pourquoi as-tu fait honte à « notre famille en te laissant enchaîner? Il valait « mieux mourir. » Et ayant levé sa hache, il lui en fendit la tête.

S'étant ensuite tourné vers Richaire, il lui dit : « Si tu avais porté du secours à ton frère, il n'aurait « pas été enchaîné. » Et il le frappa de même avec sa hache.

« Après leur mort, ceux qui les avaient trahis reconnurent que l'or qu'ils avaient reçu de Chlovis était faux. L'ayant dit au roi, on rapporte qu'il leur répondit : « Celui qui volontairement livre son maî« tre à la mort ne mérite pas d'autre salaire. »

Les Francs de Cambrai firent comme ceux de Cologne et de Térouane, ils se soumirent à Chlovis.

Après avoir raconté ce double assassinat, le pieux évêque de Tours ajoute : « Ces rois étaient les parents de Chlovis. Rénomer (autre frère de Ragnachaire) fut tué, par l'ordre du roi, dans la ville du Mans. Chlovis recueillit leurs royaumes et tous leurs trésors. Ayant tué de même beaucoup d'autres rois, et ses plus proches parents, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir dans toute la Gaule.—On rapporte cependant qu'ayant un jour assemblé ses sujets, il parla ainsi de ses parents qu'il avait lui-même fait périr : « Malheur à moi, qui suis resté comme un « voyageur parmi des étrangers, n'ayant pas de « parents qui puissent me secourir si vient l'adver« sité! » Mais c'était la ruse, et non pas le repentir qui lui dictait ces paroles; il ne s'affligeait pas de la mort de ses proches, il parlait ainsi pour découvrir s'il existait encore quelque chef issu de sa race, afin de le faire tuer. »

Mort de Chlovis (511). — Jugements sur le fondateur de la monarchie franque.

Cinq ans après la victoire de Voclade, et peu de temps après s'être ainsi débarrassé des autres rois de race mérovingienne, Chlovis mourut. Il était alors âgé de quarante-cinq ans, et son règne en avait duré trente. Il fut enterré dans la basilique des saints apôtres (saint Pierre et saint Paul), que lui et sa femme avaient fait bâtir [1].

Ce prince laissa quatre fils et une fille. L'aîné de ses fils était ce Théodoric né d'une concubine, et qui avait été chargé de la guerre de Provence. Les trois autres enfants de Chlotilde se nommaient Chlodomir, Childebert et Chlotaire. La fille de Chlovis et de Chlotilde portait le même nom que sa mère.

Chlovis a été diversement jugé; cependant les historiens ont, la plupart, reconnu un homme supérieur dans le fondateur de la monarchie franque. Nous citerons seulement à son sujet l'opinion de deux écrivains dont les méditations et les travaux ont eu une direction bien différente, et dont les jugements acquièrent, par leur rapprochement même, une plus grande autorité.

« Dans les temps barbares comme dans les temps civilisés, dit M. Guizot, c'est par l'activité, par cette activité infatigable, née du besoin d'étendre en tout sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. La supériorité est une force vivante et expansive, qui porte en elle-même le principe et le but de son action, regarde, sans s'en rendre compte, le monde ouvert devant elle comme son domaine, et travaille à s'y répandre, à s'en saisir, souvent sans autre nécessité, sans autre dessein que de se satisfaire en se déployant. Elle agit, pour ainsi dire, comme une puissance prédestinée qui marche, s'étend, conquiert, subjugue, pour assouvir sa nature et remplir une mission qu'elle ne connaît pas.

« Tel, à coup sûr, était Chlovis. On a prétendu étudier sa politique et peindre son caractère; on lui a prêté les combinaisons, les vues, les sentiments, tantôt d'un savant et cruel despote, tantôt d'un conquérant à vastes desseins, quelquefois

[1] Cette basilique devint, par la suite, l'abbaye de Sainte-Geneviève. Elle fut consacrée à la patronne de Paris, dont elle renfermait la châsse. Elle avait été ruinée sous la seconde race et restaurée vers la fin du XII[e] siècle. On l'a démolie en 1807. Elle était contigue à l'église Saint-Étienne-du-Mont. C'est sur son emplacement qu'a été ouverte la *rue Chlovis*. — On remarquait sur la facade de l'église Sainte-Geneviève un anneau de fer soutenu par une grosse pierre sculptée représentant une tête d'animal. Cet anneau avait soulevé de grandes discussions parmi les savants du siècle dernier. L'abbé Lebeuf pense qu'il indiquait le droit d'asile attaché à l'église, et que ceux qui y passaient le bras se trouvaient immédiatement à l'abri de toutes poursuites.

d'un profond législateur. D'autres se sont élevés contre ses vices, ses crimes, lui ont refusé tout mérite, toute gloire, et n'ont voulu voir en lui qu'un heureux et odieux Barbare. Les uns ont inventé un homme, les autres ont méconnu des faits. Le caractère individuel de Chlovis nous est inconnu : la politique prévoyante et régulière qu'on lui attribue était impossible dans sa nation et de son temps. Tout ce qu'on peut dire, et ce que les faits ne permettent pas de nier, c'est qu'il était, au milieu des Barbares, un Barbare doué de facultés supérieures et de cette insatiable activité qui les accompagne; un de ces hommes que rien ne satisfait ni ne lasse, qui ne trouvent dans le repos que l'impatience et la fatigue; nés pour le mouvement, parce qu'ils portent en eux-mêmes la force qui remue toutes choses, et incapables de s'arrêter devant un crime, un obstacle ou un danger. Tel fut le principe des guerres continuelles de Chlovis. Ce ne fut point une nécessité extérieure, le déplacement de sa tribu, ou telle autre cause, mais l'impulsion de sa propre nature, le besoin d'agir et de dominer, qui le poussa en tous sens dans les Gaules, et fit du chef de quelques milliers de guerriers le fondateur de la prédominance des Francs sur les peuples voisins. »

« Chlovis était heureux, car il vainquit, dit M. de Peyronnet; il était habile, car il fonda; il était éclairé, car il plia les vainqueurs à la religion des vaincus; il était sage, car il accoutuma les vaincus à la domination des vainqueurs; il était prévoyant, car il donna des lois qui durèrent; il était politique, car il se concilia Anastase et déconcerta plusieurs fois les desseins de Théodoric. Il fut donc grand et puissant; mais il était ambitieux, cruel, implacable : il fut grand de la grandeur qu'exige peut-être l'établissement des empires.

« Fut-il si grand en effet? On a contesté. D'ingénieux esprits se sont écriés : C'était un Barbare entre des Barbares. Non, non, le petit-fils du prince que le patrice Aétius avait adopté n'avait pas de si incultes et grossières mœurs. L'enfant d'une race de rois établis depuis tant de générations sur le rivage du Rhin n'avait pas été retenu dans l'ignorance des choses dont la science était familière aux peuples du bord opposé. Le successeur de trois rois qui pénétrèrent tant de fois et si avant dans les Gaules, avait recueilli après eux quelques notions des arts qui s'y cultivaient. Ces chefs, possesseurs déjà anciens d'une terre, ancienne colonie de Rome, admis si souvent dans l'alliance, dans l'armée, dans la familiarité même des empereurs, n'avaient-ils pris de cette vie toute romaine aucune habitude de sa politesse et de ses usages?

« Chlovis ne créa point les temps; il en profita. Il ne suscita ni la décadence de l'Empire, ni la faiblesse des Gaules, ni l'imprévoyance de Syagrius, ni la présomption d'Alaric, ni l'aversion des chrétiens pour ce prince, ardent et rigoureux sectateur d'Arius. Mais, dans ces accidents indépendants de sa puissance, il sut reconnaître et saisir d'heureuses et infaillibles occasions de conquêtes, de domination, de grandeur. Les Gaules l'attendaient : il le comprit et n'y faillit point. Il fit ce qu'avec son peuple et son siècle il pouvait tenter et achever de plus vaste. Il n'y a point d'autre grandeur pour les chefs de peuple, ni d'autre génie. »

CHAPITRE II.

LES ENFANTS DE CHLOVIS.—THÉODORIC ROI D'AUSTRASIE. CHLODOMIR ROI D'ORLÉANS.

Succession de Chlovis.—Partage de ses États.—Théodoric roi d'Austrasie.—Guerre avec les Ostrogoths.—Défaite des Danois.—Guerre et conquête de la Thuringe.—Sigismond roi des Burgundes.—Concile d'Épaone. — Assassinat de Sigeric, fils de Sigismond.—Conquête de la Burgundie.—Massacre de Sigismond et de sa famille. —Mort de Chlodomir.—Massacre des fils de Chlodomir.

(De l'an 511 à l'an 533.)

Succession de Chlovis.—Partage de ses États.

Après la mort de Chlovis, ses États furent partagés entre ses quatre fils.

Théodoric, l'aîné, qui était alors âgé d'environ vingt-huit ans, et qui, fils d'une Franque non convertie à la foi catholique, est considéré par les chroniqueurs latins comme illégitime, eut cependant la plus grande part.—Il semble même que son lot ait été égal à celui de ses trois frères réunis, et que les fils de Chlotilde n'aient été admis qu'au partage des conquêtes de Chlovis dans la Gaule. —Théodoric eut en effet, et à lui seul, la totalité du territoire appartenant aux Francs à l'époque où Chlovis commença la guerre contre Syagrius; il eut de plus les États de Sigebert (roi des Francs Ripuaires). Son royaume, dont Metz fut la capitale, comprenait tous les pays situés sur les bords de la Meuse, de la Moselle, du Rhin et du Mein, le diocèse de Reims sur la Marne, et celui de Troyes sur la Seine. Théodoric obtint, en outre, les provinces que, du temps de son père, il avait conquises sur les Visigoths, l'Auvergne, le Rouergue, l'Albigeois, le Gévaudan et le Quercy. Par la situation de ses États, qui enclavaient ceux de ses frères, il en était comme le protecteur contre les Burgundes, les Thuringes et les Saxons.

Chlodomir, l'aîné des fils de Chlotilde, âgé de seize à dix-sept ans, eut pour lot un royaume dont Orléans fut la capitale, et qui comprenait l'Orléa-

pais, le Maine, l'Anjou, la Touraine et une partie du Berry; il eut, en outre, une partie du territoire aquitanique conquis par Chlovis sur les Visigoths; probablement la Novempopulanie.

Childebert, le second des fils de Chlotilde, était âgé de treize à quatorze ans; son royaume, dont Paris fut la capitale[1], comprit les territoires de Paris, de Melun et de Chartres, avec tout le littoral depuis l'embouchure de la Somme jusqu'à la baie du mont Saint-Michel, sur la frontière de la Bretagne gauloise. Dans l'Aquitaine, Childebert eut les territoires de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême et de Bordeaux, avec les côtes depuis l'île de Noirmoutiers jusqu'au bassin d'Arcachon.

Enfin le dernier des fils de Chlotilde, Chlotaire, enfant de douze ans, fut roi de Soissons. — Son royaume comprenait le territoire conquis sur Syagrius, et le littoral occupé par ces Armoriques qui, après le baptême de Chlovis, s'étaient soumis au roi des Francs. — Chlotaire eut de plus, au centre de l'ancienne Aquitaine, le Périgord, le Limousin et une partie du Berry.

Ce fut à dater de ce partage que l'usage s'établit d'appeler du nom d'*Austrasie* les provinces orientales situées entre le Rhin et la Meuse, et du nom de *Neustrie* les provinces occidentales situées entre la Meuse, la Loire et l'Océan. — Théodoric fut roi d'Austrasie, et ses frères rois en Neustrie.

S'il est difficile de se rendre compte des causes de l'inégalité des partages entre les enfants de Chlovis, il ne l'est pas moins d'apprécier les motifs qui firent morceler le territoire conquis, de telle façon qu'aucun des lots situés sur la rive droite de la Loire ne se trouvait attenant au royaume auquel il appartenait.

Le partage des États de Chlovis a inspiré à un historien moderne, sur l'ordre de succession adopté dans la monarchie franque, des observations qui nous paraissent dignes d'être reproduites et méditées.

«Théodoric succéda, et fut même l'héritier le plus favorisé et le plus puissant. On croit cependant qu'il était bâtard. Mais que signifiait ce mot parmi des Barbares? Y avait-il chez eux de si indispensables formalités pour les mariages? Sait-on même si elles avaient été négligées? Chlovis n'avait-il point eu de femme avant Chlotilde? Est-il vraisemblable qu'un roi ait vécu libre jusqu'à l'âge de vingt-six ans? Chlovis épousa Chlotilde quand Théodoric était déjà né; mais il n'était pas encore devenu chrétien, et chez les peuples de race germaine, chose qui n'a pas été assez remarquée, c'était le privilége des chefs d'avoir plusieurs femmes.

«Sans doute que la mère de Théodoric n'était pas chrétienne, et il se peut que cette circonstance ait contribué à accréditer, depuis la conversion des Francs, l'opinion de l'illégitimité de son fils. Il était illégitime en effet selon la loi des chrétiens; mais l'était-il selon la loi ancienne, et qui réglait sa naissance?

«Peut-être la mère de Théodoric n'était-elle qu'une concubine? Mais ce mot n'avait pas alors la signification qu'il a aujourd'hui. Il ne désignait point une union passagère et honteuse, mais licite et durable. Les lois romaines la reconnaissaient. Les canons de l'Église ne la condamnaient pas. A Rome, les enfants nés de ces unions ne succédaient pas au père, mais ils étaient légitimes. Chez les Francs, ils étaient légitimes, et succédaient même au père lorsque celui-ci l'ordonnait.

«Il ne faudrait pas d'ailleurs s'étonner qu'on n'eût pas encore chez les Francs des idées bien exactes et bien rigoureuses sur ce qui fait les naissances légitimes, ni sur leur prééminence, ni sur l'exclusion de celles qui ne le sont pas. De nos jours même, et parmi nous, vieux chrétiens, les fils illégitimes de nos rois ont eu rang de prince, et de ces naissances réprouvées il est né des rois.

«La couronne était héréditaire, et, comme elle était héréditaire, la transmission en était réglée par la loi des successions. Réciproquement, la transmission de la couronne étant réglée par la loi des successions, c'est la preuve qu'elle était héréditaire. Ces deux choses si considérables sont cause et preuve l'une de l'autre.

«Si la royauté eût été possédée à un autre titre que les propriétés civiles, la loi civile ne lui eût pas été appliquée : on n'aurait pas partagé. Si la loi civile ne se fût pas appliquée à la royauté, Chlovis, qui fit des lois politiques, n'aurait pas omis la plus nécessaire. Si la royauté eût été considérée comme un bien d'une autre nature, Chlovis, qui fit des lois pour toutes sortes de biens, n'aurait pas négligé le plus important. La différence que l'on y faisait n'allait qu'à le faire juger plus considérable, et n'allait pas à faire douter que ce fût un bien.

«Il fallait même que le principe héréditaire eût de bien fortes racines, et que par les idées du temps nulle distinction ne fût possible entre les autres propriétés saliques et la royauté; car le danger du partage était trop certain et trop grand pour qu'on doive croire que Chlovis, prince si habile, ne l'eût pas prévenu, s'il en eût eu le pouvoir.

«Il fallait aussi que ce principe fût devenu un droit bien puissant et bien respecté; car sans cela, et si la couronne eût été élective, les Francs,

[1] C'est ce qui l'a fait désigner par les historiens comme le successeur de Chlovis au *trône de France*.

qu'affaiblissaient et désolaient ces partages, y eussent aisément obvié par l'élection : ils auraient choisi un roi, et non quatre.

«On reproduit encore quelquefois, de notre temps, l'ancienne erreur si bien réfutée de Hotman et de du Haillan.—On répète que la monarchie de la première race était élective; mais en l'affirmant on prend peu de soin de le prouver, et encore moins de réfuter les preuves contraires. Quelle réponse, par exemple, a-t-on essayée contre les témoignages d'Agathias, du pape Grégoire, d'Aimoin, de Foulques? Écoutez le premier : «Les «fils des rois francs recevaient la couronne des «mains de leur père.» Et le second : «Dans la terre «des Francs, c'est la naissance qui fait les rois.» Et le troisième : «Chlovis succéda par droit d'hé-«rédité à son père.» Et le dernier : «Tes aïeux, dit-il «au roi Charles, ont transmis l'héritage de leur «trône à leur postérité.—Rappelle en ta pensée, «dit-il encore à Arnoul, comment l'ordre de suc-«cession a toujours été sévèrement observé... C'est «la coutume des Francs d'avoir des rois hérédi-«taires... Empêche que des rois étrangers au sang «royal ne prévalent contre ceux à qui leur nais-«sance donne la couronne.»

«Mais quel témoignage qui puisse se comparer à celui des faits? C'est à eux surtout de résoudre cette question; c'est à leur durée, à leurs fréquents retours, à leur ressemblance.

«Tantôt le père roi prescrit le partage; tantôt ce sont les héritiers qui le font; tantôt, le partage réglé, on tire au sort ces lots de royaume : le hasard assigne les rois; mais le sang, autre hasard, les a faits.

«Quelquefois, convoitant un royaume échu à des rois enfants, les héritiers prochains qu'ils excluent, ne les supplantent, tout faibles qu'ils sont, qu'en les égorgeant. C'est la mort qui les appelle et qui les élit; ils succèdent en effet, mais parce qu'ils héritent.

«Vous rencontrez un roi privé d'enfants, qui adopte pour fils son neveu, et qui, lui mettant sa lance en la main, lui dit : «Ceci est le témoignage «que je t'ai transmis mon royaume; va donc, et «soumets à ta domination toutes mes villes; elles «sont à toi... Seul rejeton de ma race, c'est à toi de «me succéder.»

«Vous rencontrez deux rois qui traitent solennellement de la transmission future de leur royaume; qui se désignent reciproquement pour successeurs éventuels et pour héritiers; qui subordonnent toutefois cette institution à la condition que le roi mort *n'aurait pas de fils;* qui stipulent que celui d'entre eux qui hériterait posséderait cette nouvelle couronne d'un droit perpétuel, et la léguerait à *ses descendants;* qui font enfin toutes ces choses non point de l'autorité, non pas même du consentement des grands et des évêques, mais à leur prière et par leur médiation.

«D'autres rois viennent, qui, vivant encore et régnant, constituent dans leur royaume un second royaume à leur fils, et, de leur pleine autorité, le lui délèguent et l'en investissent.

«En d'autres temps, les leudes conspirent. Où tend leur ambition? A la royauté sans doute : ils ne l'oseraient. Ils oseront surprendre et tuer le roi; mais le devenir, aucun n'y prétend. Les fils du roi mort monteront au trône. La régence est le seul prix que se propose la rébellion...

«Les fils des rois naissaient rois. Ils en avaient le titre et le rang. Comment cela, si leur droit, toujours incertain, était dépendant de l'avenir et d'une élection? A eux seuls entre les Francs *était soufferte* la chevelure flottante, infaillible et nécessaire marque du caractère royal. Les filles mêmes, quoique inhabiles au trône, étaient nommées reines, tant était grande l'autorité du sang de Chlovis.

«Sans doute il y a eu des rois déposés et des rois bannis. Les trois cent trente-un ans de cette race ne se sont pas écoulés sans révoltes et sans catastrophes; mais le droit ne change point parce qu'on le viole, et la loi des peuples se prouve même par ses transgressions. Les quatre usurpations que la troisième race a souffertes n'empêchent point qu'elle n'ait eu la couronne à titre héréditaire et perpétuel. Les faits uniformes et habituels montrent la règle; les faits rares et singuliers, l'exception...

«Par quel prodige, si les rois eussent été électifs, ne se serait-il conservé aucun monument de de ces importantes délibérations? Par quel prodige, tant de rois enfants? Par quel prodige, toujours les enfants des rois?

«Dans la première race, la couronne fut héréditaire, mais par droit de masculinité seulement, et avec partage. Dans la seconde, elle fut encore héréditaire, du même droit de masculinité, mais avec élection. Dans la troisième enfin, elle devint héréditaire sans élection ni partage, mais avec droit de masculinité et de primogéniture. L'élection tendait, dans la seconde race, à réduire les inconvénients du partage : la primogéniture, dans la troisième, à les prévenir.»

Théodoric roi d'Austrasie.—Guerre avec les Ostrogoths.—Défaite des Danois (511-515).

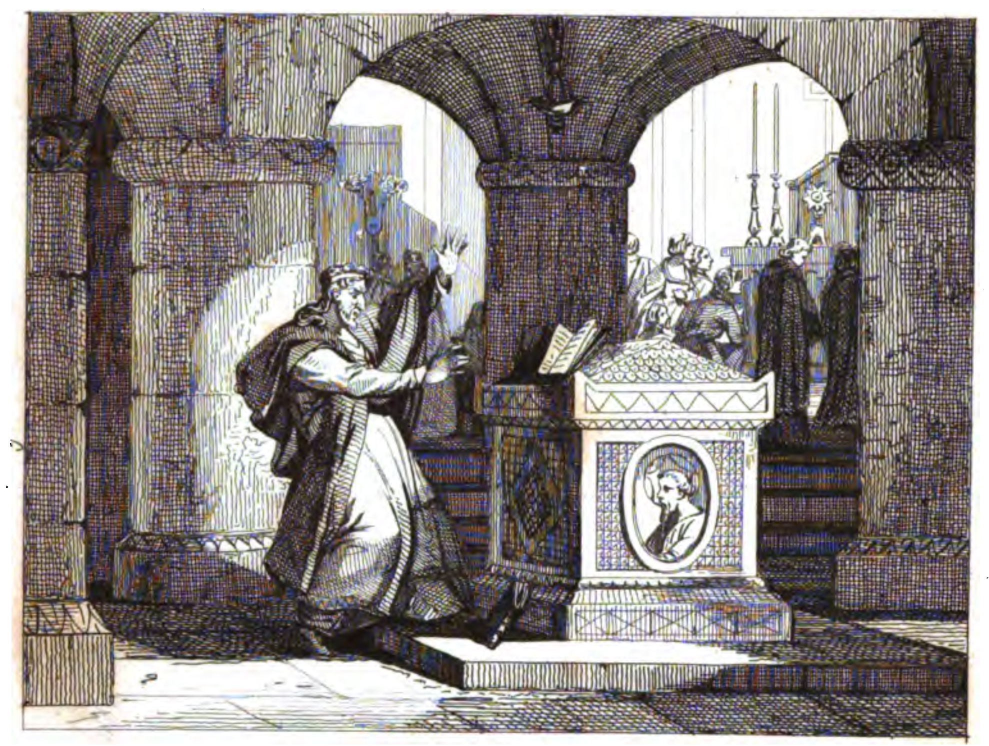
Les premières années du règne des fils de Chlotilde s'écoulèrent paisiblement. Cette tendre mère veillait sans doute à ce que l'administration des États de ses enfants fût conforme à l'intérêt des jeunes rois et aux besoins de leurs sujets.

XVII

Monuments des Rois Mérovingiens.

Chlotaire 1er. Arégonde. Gonthran. Chilperic. Frédégonde. Chlotaire 2.

Dupuis del.



Mérovée consulte les Evangiles.



Gonthran consulte une Druidesse.

Théodoric, dont les États se trouvaient placés comme une barrière entre les peuples étrangers et les peuples soumis à l'autorité de ses frères, eut d'abord à combattre des ennemis; mais il était puissant, brave et aguerri.

Dans l'année qui suivit la mort de Chlovis, le roi des Ostrogoths, pensant que l'occasion était favorable, essaya de reprendre quelques-unes des provinces que les Visigoths avaient été contraints d'abandonner aux Francs. Il surprit plusieurs cités, et notamment Rodez, dont l'évêque, Quintianus, fut obligé de s'exiler une seconde fois. Théodoric prit les armes : les Ostrogoths furent repoussés. Quelques-unes des villes reprises restèrent cependant en leur possession.

Tandis que le roi d'Austrasie défendait contre cette agression les provinces méridionales de son royaume, une bande de pirates scandinaves (Danois et Saxons) mettait en péril les provinces septentrionales. Phinibert, fils de Ragnacaire, roi de Cambray tué par Chlovis, avait cherché un refuge chez un roi du nord, que Grégoire de Tours nomme Cochilaïcus, et que les historiens danois ont prouvé être Guitlach ou Godleik, roi tributaire de Fionie. La défense d'un chef franc persécuté parut à Guitlach un excellent prétexte d'attaque et de pillage. Il rassembla une flotte, pénétra dans la Meuse et débarqua dans le pays des Francs Attuariens, qu'il pilla et dévasta. Chargé de butin, il revenait vers sa flotte, et avait commencé à se rembarquer, lorsque Théodebert, fils de Théodoric, qui, malgré sa grande jeunesse, avait été chargé, sous la surveillance de lieutenants expérimentés, de l'expédition contre les Danois, l'attaqua, le vainquit, lui reprit son butin et délivra tous les captifs. Cette défaite pénétra les pirates danois d'une terreur telle, que pendant plus de deux siècles ils ne se hasardèrent pas à insulter de nouveau les côtes du territoire occupé par les Francs.

Guerre et conquête de la Thuringe (521-531).

Victorieux dans ces deux guerres défensives, le roi d'Austrasie entreprit quelques années après une guerre offensive.

Bisin, roi de Thuringe, était mort. Trois frères, ses fils sans doute, s'étaient partagé son royaume; ils se nommaient Berthaire, Baderic et Hermanfried : ce dernier avait épousé Amalberge, nièce de Théodoric d'Italie.

La princesse gothe était hautaine et ambitieuse. Elle excita son mari, qui attaqua Berthaire, le vainquit et le tua; mais Baderic, qu'Hermanfried espérait sans doute accabler, prit les armes et se tint sur ses gardes. Toute hostilité fut donc suspendue. Amalberge ne renonça pas aussi facilement que son mari à ses projets ambitieux. Un jour, Hermanfried, appelé dans la salle du banquet, trouva seulement la moitié de la table couverte de mets; il s'en étonna. La reine lui dit : « A qui suffit une moitié de royaume « une moitié de repas doit suffire. » Animé par cette raillerie, Hermanfried n'hésita plus, il appela Théodoric à son aide, et convint de partager les États de son frère avec le roi d'Austrasie. Baderic, assailli par deux armées, fut vaincu et tué. Hermanfried, sous divers prétextes, éluda l'exécution du traité, et resta seul maître de la Thuringe. La crainte d'être entraîné à une guerre avec le roi des Ostrogoths, oncle d'Amalberge, décida sans doute le roi d'Austrasie à différer sa vengeance.

Plusieurs années s'écoulèrent. La puissance des Ostrogoths, ébranlée en Italie, cessa d'être menaçante. Le roi d'Austrasie jugea le moment opportun pour punir le roi de Thuringe de sa trahison. Il fit alliance avec son plus jeune frère, Chlotaire, roi de Soissons, et, ayant ainsi doublé ses forces, il marcha contre Hermanfried.

Avant d'attaquer les Thuringes, il voulut, pour exciter l'ardeur de ses soldats, leur rappeler les violences que ce peuple ennemi avait, du temps de Mérovée et de Chlovis, commises contre le peuple franc. « Rappelez-vous, leur dit-il, que les Thurin« ges ont attaqué nos ancêtres à l'improviste, et « qu'afin d'obtenir la paix, ceux-ci leur ayant donné « des otages, ces otages ont été mis à mort avec « une horrible cruauté; qu'ensuite, revenant atta« quer les Francs, qui, sur la foi du traité, étaient « restés sans défense, les Thuringes ont pillé les « villes, dévasté les campagnes, massacré les popu« lations. Ils ont suspendu les enfants aux arbres « par le nerf de la cuisse. Leur rage s'est assouvie « sur deux cents jeunes filles, qui sont mortes, les unes « écartelées par des chevaux sauvages excités à « coups d'aiguillon; les autres écrasées au milieu des « chemins par des chariots pesamment chargés. Les « restes de ces malheureuses victimes ont été laissés « dans les champs pour servir de pâture aux chiens « et aux oiseaux de proie. Ce sont là des sujets de « haine et de guerre. La trahison d'Hermanfried à « mon égard mérite aussi d'être punie. Marchons; « nous avons pour nous la justice et le droit, nous « aurons aussi l'aide de Dieu. »

Cependant les Thuringes, confiants dans leurs embûches plus encore que dans leur courage, attendaient les Francs de pied ferme. Ils étaient rangés en bataille dans une vaste plaine au bord de l'Unstrut. Hermanfried avait fait creuser dans cette plaine, et sur le front de son armée, des fosses profondes qui avaient été recouvertes avec du gazon épais, de façon à ce qu'on ne pût en soupçonner l'existence. Les Francs, emportés par leur élan,

y tombèrent au moment où ils se croyaient sur le point d'atteindre l'ennemi. Cet événement causa d'abord parmi eux quelque désordre; mais bientôt, indignés de cette ruse, et ayant reconnu les intervalles qui séparaient les fosses, ils arrivèrent jusqu'aux Thuringes, qui, étonnés à leur tour, prirent la fuite. On les poursuivit jusqu'au bord de l'Unstrut, « et là, dit Grégoire de Tours, il y eut un tel massacre des ennemis, que le lit du fleuve fut rempli par les cadavres amoncelés, qui servirent de pont aux Francs pour passer sur l'autre bord. » — Hermanfried s'était enfui un des premiers [1].

Cette bataille livra la Thuringe aux vainqueurs.

La fille de Berthaire, Radegonde, se trouva, avec son frère, au nombre des captifs. Le roi de Soissons, touché de sa beauté, la prit pour femme; mais ayant, dans la suite, fait mettre à mort le frère de son épouse, Radegonde indignée se retira à Poitiers, où elle fit bâtir un monastère qui devint célèbre. Ses vertus et sa piété l'ont fait honorer par l'Église du nom de sainte. Elle est la patronne de la cité qui lui a servi d'asile.

Les historiens ne disent pas si les deux rois francs se partagèrent le territoire conquis, ni de quelle façon Théodoric paya le secours que son frère lui avait prêté dans la guerre contre Hermanfried. Le partage du butin fit sans doute naître des discussions entre les deux rois; car Grégoire de Tours rapporte que Théodoric voulut tuer Chlotaire. Celui-ci aperçut dans la maison où il était invité à une conférence avec son frère des hommes armés, qu'une tapisserie trop courte ne cachait qu'imparfaitement. Il entra, mais après avoir pris ses armes, et accompagné d'une suite nombreuse de guerriers. Ce hasard et cette prudence lui sauvèrent la vie.

Sigismond roi des Burgundes (516).—Concile d'Épaone (517).

Gondobald mourut en 516, cinq ans après Chlovis. Son successeur fut Sigismond, qui, comme nous l'avons dit, s'était converti à la foi catholique, et qui, dans la première année de son règne, donna une preuve de la ferveur de sa foi en convoquant à un concile, à Épaone [2], tous les évêques de ses États.

[1] L'existence d'Hermanfried était un obstacle à ce que Théodoric possédât paisiblement la Thuringe. Une trahison délivra le roi d'Austrasie de ce compétiteur. Voici ce que Grégoire de Tours raconte : « Théodoric, étant revenu chez lui, engagea Hermanfried à venir le trouver, en lui donnant sa foi qu'il ne courrait aucun danger, et il l'enrichit de présents très honorables; mais un jour qu'ils causaient ensemble sur les murs de la ville de Tolbiac, Hermanfried, poussé par je ne sais qui, tomba du haut du mur et rendit l'esprit. Nous ignorons par qui il fut jeté en bas; mais plusieurs assurent qu'on reconnut clairement que cette trahison venait de Théodoric.

[2] Aujourd'hui Albon, bourg à six lieues au midi de Vienne.

Par les noms de ceux qui assistèrent à ce concile, présidé par saint Avitus, évêque de Vienne, on peut connaître quelle était, à cette époque, l'étendue du royaume de Bourgogne.—Ce royaume comprenait les évêchés établis dans les villes suivantes: Lyon, Vienne, Châlons, Vaison, Valence, Sisteron, Grenoble, Besançon, Langres, Autun, *Octodurum* (aujourd'hui Martigny en Valais), Embrun, *Darentasia* (aujourd'hui Moustier en Tarentaise), Genève, Vindisch (tranféré depuis à Constance), Die, Carpentras, Gap, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Cavaillon, Viviers, Apt, Nevers et Avignon.

Les canons de ce concile nous ont été conservés; ils renferment des dispositions dignes de remarque. Le mariage n'était pas encore un obstacle à l'entrée dans les ordres sacrés; mais il existait déjà une tendance à considérer le célibat comme une des vertus du sacerdoce.—Il fut défendu, à Épaone, d'ordonner prêtre celui qui s'était marié deux fois, ou qui avait épousé une veuve. — Défense fut faite aussi aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux clercs de visiter des femmes à des heures indues. On régla en outre qu'aucun prêtre jeune ne serait admis auprès d'une religieuse, à moins qu'il ne fût son parent.

Les amusements profanes furent interdits aux ecclésiastiques. Les évêques, les prêtres, les diacres ne durent plus à l'avenir avoir ni chiens ni oiseaux pour la chasse.

Plusieurs canons sont rédigés dans le but d'accorder aux esclaves une protection qui leur était refusée par la loi civile; mais, en cherchant à rendre l'*esclavage* moins insupportable, le concile prenait des mesures propres à perpétuer la *servitude* des individus attachés à la *glèbe*. Il défend aux abbés de donner la liberté aux serfs de leurs monastères, « attendu qu'il serait injuste, tandis que les moines travailleraient à la terre, que les serfs restassent dans l'oisiveté. »

Certaines dispositions manifestent la haine que les chrétiens portaient alors aux juifs : on défend aux laïques de manger avec des juifs, ou même chez un clerc qui aurait fréquenté des juifs.

Enfin le concile impose aux personnages de distinction le devoir de se présenter devant leur évêque, aux fêtes de Pâques et de Noël, afin de recevoir sa bénédiction.

La conversion de Sigismond avait porté un coup fatal à l'arianisme. Les Burgundes adoptaient assez facilement la religion de leur roi. Les anciennes églises, dont les ariens s'étaient emparés, avaient été rendues aux catholiques. Il paraît même que, dans son zèle, le roi avait fait don à l'Église orthodoxe de plusieurs édifices bâtis par les ariens, et

que le nombre des églises chrétiennes se trouvait plus que suffisant pour la population, car les Pères du concile d'Épaone défendent qu'on se serve des églises bâties par les hérétiques, «attendu qu'elles ne peuvent jamais perdre leur impureté.» — Favorisés par les dons pieux du roi, les monastères se multipliaient de toutes parts; ils étaient en si grand nombre autour de Vienne, qu'au dire de saint Avitus, ils *environnaient la ville comme un rempart.*

En montant sur le trône, Sigismond avait envoyé une ambassade à l'empereur Anastase, pour le prier de reporter sur lui l'amitié qu'il avait témoignée à Gondobald, son père; mais le roi d'Italie, alors brouillé avec l'Empereur, s'était opposé à ce que les députés burgundes remplissent leur mission, et les avait forcés à rebrousser chemin.

Anastase apprit par une voie indirecte la démarche tentée par Sigismond. Sa politique était d'entretenir toujours des relations avec les Barbares établis dans la Gaule. Il se hâta d'adresser au nouveau roi des Burgundes, avec une lettre de félicitations sur son avénement, le titre de *patrice.* La réponse de Sigismond à l'Empereur fut singulièrement respectueuse. «Je m'estime plus heureux, «écrit-il, de vous obéir que de commander à ma «nation. Mes ancêtres ont toujours eu le cœur ro«main, et ils ont été plus honorés des titres que «leur ont accordés les empereurs que du pouvoir «héréditaire que leurs pères leur ont laissé.» Cette lettre semblerait prouver que le prestige attaché au nom romain n'était pas encore détruit, et que les Burgundes se considéraient toujours comme les *hôtes de l'Empire.*

On conçoit qu'avec une piété sincère, un zèle actif et une grande générosité, le roi Sigismond fût devenu le favori des évêques et l'objet de l'affection des catholiques.

Assassinat de Sigeric, fils de Sigismond.

Chlotilde nourrissait toujours dans son cœur le projet de venger la mort de ses parents; mais il semblait qu'elle dût renoncer à le mettre jamais à exécution; car, protégé par l'Église, Sigismond avait encore pour défenseurs et pour appuis le roi des Ostrogoths d'Italie, son beau-père, et le roi des Francs d'Austrasie, devenu son gendre.

Un effroyable événement lui ôta, avec l'amour de ses sujets, la protection des rois ses alliés naturels, et fournit à la fille de Chilpéric l'occasion de satisfaire son désir de vengeance.

Sigismond avait perdu sa femme ostrogothe, fille de Théodoric d'Italie, dont il avait deux enfants, un fils nommé Sigeric et une fille mariée à Théodoric d'Austrasie. Après la mort de sa femme, il vécut d'abord en concubinage avec une servante de la reine, belle et jeune fille burgunde nommée Frédégaire. Ensuite, soit pour mettre sa conscience en repos, soit pour assurer un rang plus honorable aux enfants de sa concubine, il l'épousa.

«La nouvelle reine, dit Grégoire de Tours, selon l'ordinaire des belles-mères, commença à prendre son beau-fils très fort en haine, et à élever des querelles avec lui. Il arriva qu'un jour de cérémonie le jeune homme, reconnaissant sur elle des vêtements de sa mère, lui dit avec colère : «Tu n'es «pas digne de porter sur tes épaules ces habits que «l'on sait avoir appartenu à ma mère, ta maîtresse.» Elle alors, transportée de fureur, excita son mari par des paroles trompeuses, en lui disant : «Ce «méchant aspire à posséder ton royaume, et quand «il t'aura tué, il compte l'étendre jusqu'à l'Italie, «afin de posséder à la fois le royaume de son aïeul «Théodoric, en Italie, et celui-ci. Il sait bien que «tant que tu vivras il ne pourra accomplir ce des«sein, et que si tu ne tombes, il ne saurait s'é«lever.»

«Poussé par ce discours et d'autres du même genre, et prenant conseil de sa cruelle épouse, Sigismond devint un cruel parricide; car voyant l'après-midi son fils appesanti par le vin, il l'engagea à s'endormir, et pendant son sommeil on lui passa derrière le cou un mouchoir lié au-dessous du menton, deux domestiques le tirèrent à eux, chacun de son côté, et ils l'étranglèrent.

«Aussitôt que cela fut fait, le père, déjà touché de repentir, se jeta sur le cadavre inanimé de son fils, et commença à pleurer amèrement. Sur quoi, à ce qu'on a rapporté, un vieillard lui dit : «Pleure «désormais sur toi, qui, par de méchants conseils, «es devenu un très barbare parricide; car pour «celui-ci, que tu as fait périr innocent, il n'a pas «besoin qu'on le pleure.» — Cependant Sigismond s'étant rendu à Saint-Maurice (Agaune) y demeura un grand nombre de jours dans le jeûne et les larmes à prier pour obtenir son pardon; il y fonda un chant perpétuel et retourna à Sion, la vengeance divine le poursuivant pas à pas.»

Conquête de la Burgundie. — Massacre de Sigismond et de sa famille. — Mort de Chlodomir (521-534).

Avertie de cette tragique aventure, la veuve de Chlovis fut prompte à saisir l'occasion. Elle accourut auprès de ses enfants, et parla ainsi à Chlodomir et à ses autres fils : «Faites que je n'aie pas à me «repentir, mes très chers enfants, de vous avoir «nourris avec tendresse; soyez, je vous prie, indi«gnés de mon injure, et mettez l'habileté de vos «soins à venger la mort de mon père et de ma «mère.»

«Eux, ayant entendu ces paroles, marchèrent vers la Burgundie, et se dirigèrent contre Sigismond et son frère Gondemar. Vaincu par leur armée, Gondemar réussit à s'échapper; mais Sigismond, cherchant à se réfugier dans le monastère de Saint-Maurice, fut pris, avec sa femme et ses fils, par Chlodomir, qui, les ayant conduit dans la ville d'Orléans, les y retint prisonniers.

«Les rois s'étant éloignés, Gondemar reprit courage, rassembla les Burgundes et recouvra son royaume. Chlodomir, se disposant à marcher de nouveau contre lui, résolut de faire mourir Sigismond. Le bienheureux Avitus, abbé de Saint-Mesmin, prêtre renommé de ce temps, lui dit : «Si, «dans la crainte de Dieu, tu veux suivre de meil«leurs conseils, ne souffre pas qu'on tue ces gens«là. Dieu sera avec toi, et là où tu vas tu obtiendras «la victoire; mais, si tu les fais mourir, tu périras «de même, livré entre les mains de tes ennemis, «et il en sera fait de ta femme et de tes fils comme «tu feras de la femme et des enfants de Sigis«mond.»

«Le roi Chlodomir, méprisant cet avis, lui répondit : «Je regarde comme la conduite d'un in«sensé, quand on marche contre des ennemis, d'en «laisser d'autres chez soi. Car ainsi, ayant l'un à «dos, les autres en tête, je me précipiterais entre «deux armées. La victoire sera plus complète et «plus aisée à obtenir si je sépare l'un de l'autre. Le «premier mort, je pourrai beaucoup plus aisément «me défaire du second.» Et aussitôt il fit mourir Sigismond avec sa femme et ses fils, en ordonnant qu'on les jetât dans un puits près de Coulmiers, bourg du territoire d'Orléans[1], et marcha contre la Burgundie, appelant à son aide le roi Théodoric.

«Théodoric, ne s'inquiétant pas de venger l'injure de son beau-père, promit d'y aller. Il joignit son frère près de Véséronce[2], lieu situé dans le territoire de la cité de Vienne, et tous les deux réunis livrèrent bataille à Gondemar.

«Gondemar ayant pris la fuite avec son armée, Chlodomir le poursuivit, et comme il se trouvait déjà assez éloigné des siens, les Burgundes, imitant le signal qui lui était ordinaire, l'appelèrent, en lui disant : «Viens, viens par ici, nous sommes «les tiens.» Il les crut, alla à eux, et tomba ainsi au milieu de ses ennemis, qui lui coupèrent la tête, la fixèrent au bout d'une pique et l'élevèrent en l'air. Ce que voyant les Francs, et reconnaissant que Chlodomir avait été tué, ils recueillirent leurs forces, mirent en fuite Gondemar, écrasèrent les Burgundes et s'emparèrent de leur pays[1].»

Toutefois les Francs victorieux ne conservèrent pas leurs conquêtes, les leudes de Chlodomir parce qu'ils étaient privés de leur chef, les guerriers de Théodoric parce que leur roi avait d'autres desseins. Gondemar, que le massacre de la famille de Sigismond avait laissé le seul de la race royale des Burgundes, prit possession des États de son frère. Les rois Childebert et Chlotaire le laissèrent jouir paisiblement de l'autorité. Théodoric, qui voyait sans doute dans la mort funeste de Chlodomir une juste punition de sa barbarie envers Sigismond, et qui eut d'ailleurs à apaiser en Auvergne une sérieuse révolte, n'inquiéta pas davantage le nouveau roi des Burgundes.

La chute de Gondemar ne fut cependant retardée que de quelques années. Après s'être débarrassés, comme nous le dirons bientôt, des fils de Chlodomir, qui, avec l'héritage de leur père, auraient pu réclamer une part dans la Burgundie, Childebert et Chlotaire reprirent, vers 532, leur projet de conquête et attaquèrent Gondemar. La fortune leur fut d'abord favorable; ils assiégèrent et prirent Autun; mais, vaincus à leur tour, ils se virent forcés, après cette première campagne, d'évacuer le territoire qu'ils avaient conquis.

Sur ces entrefaites, Théodoric étant mort, et son fils Théodebert ayant consenti à s'unir à ses oncles, ceux-ci envahirent de nouveau, en 534, le royaume de Gondemar, et réussirent cette fois à vaincre complétement et à faire prisonnier le roi des Burgundes.

Gondemar disparut sans qu'on sache quelle fut sa destinée. Certains auteurs disent qu'il fut mis à mort par ordre des vainqueurs; d'autres qu'il finit ses jours dans une prison; quelques-uns qu'il parvint à se sauver en Afrique.

Childebert, Chlotaire et Théodebert se partagèrent le territoire conquis. — Le premier royaume des Burgundes, dont Gondemar fut le sixième et dernier roi, avait duré cent vingt ans.

Massacre des fils de Chlodomir (533).

Chlodomir laissait veuve une jeune et belle reine, Gontheuque, que Chlotaire épousa. Il laissait aussi trois enfants en bas âge, Théodebald, Gonthaire et Chlodoald, que leur grand'mère Chlotilde prit sous sa protection et en sa tutelle.

Plusieurs années s'écoulèrent : on ignore com-

[1] Près de Coulmiers se trouvait en effet un puits nommé, dans quelques anciennes chartes, *puits de Saint-Sigismond*, ou, par contraction, *de Saint-Simond*.—Sigismond fut placé au nombre des saints martyrs, d'après un usage touchant de ces temps barbares, qui honorait du titre de martyrs tous les innocents massacrés sans raison.

[2] Suivant d'autres auteurs, à Voiron en Dauphiné.

[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. III.

ment, durant ce temps, fut gouverné le royaume d'Orléans. Il y a lieu de croire cependant que la régence en était confiée à la reine Chlotilde; car Grégoire de Tours cite deux évêques qui, *nommés* par elle, gouvernèrent trois ans l'Église de Tours.

Chlotilde habitait Paris, où elle élevait ses petits-fils avec toute la tendresse d'une aïeule. L'affection qu'elle leur portait fut cause de leur mort.

Childebert en conçut de l'envie. Il n'avait jamais songé que ces enfants dussent prétendre à l'héritage de leur père. «Il envoya secrètement vers son frère le roi Chlotaire, et lui fit dire : «Notre mère garde «avec elle les fils de notre frère, et veut leur don-«ner le royaume; il faut que tu viennes prompte-«ment à Paris, et que, réunis tous deux en conseil, «nous déterminions ce que nous devons faire de ces «enfants, savoir si on leur coupera les cheveux, «comme au reste du peuple, ou si, les ayant tués, «nous partagerons également entre nous le royaume «de notre frère.»

«Fort réjoui de ces paroles, Chlotaire vint à Paris. Childebert avait fait répandre parmi le peuple le bruit que les deux rois étaient d'accord pour élever les enfants au trône. Son frère et lui envoyèrent donc au nom de tous deux à la reine, qui demeurait dans la même ville, et lui dirent : «Envoie-nous les «enfants, que nous les élevions au trône.»

«Elle, remplie de joie, et ne sachant pas leur artifice, après avoir fait boire et manger les enfants, les envoya, en disant : «Je croirai n'avoir «pas perdu mon fils si je les vois succéder à son «royaume.»

«Les enfants étant allés, furent pris aussitôt et séparés de leurs serviteurs et de leurs gouverneurs; on enferma à part, d'un côté les serviteurs et de l'autre les enfants.

«Alors les deux rois envoyèrent à la reine Arcadius (sénateur auvergnat, leude du roi de Paris), portant des ciseaux et une épée nue. Quand Arcadius fut arrivé près de la reine, il les lui montra, disant : «Tes fils, nos seigneurs, ô très glorieuse «reine! attendent que tu leur fasses savoir ta vo-«lonté sur la manière dont il faut traiter ces en-«fants; décide de leur sort. Veux-tu qu'ils vivent les «cheveux coupés, ou qu'ils soient égorgés?»

«Consternée à ce message, et en même temps émue d'une grande colère en voyant cette épée nue et ces ciseaux, Chlotilde, emportée par son indignation, et ne sachant, dans son désespoir, ce qu'elle disait, s'écria imprudemment : «J'aime mieux les «voir morts que tondus et dégradés.»

«Arcadius, s'inquiétant peu de sa douleur, et ne cherchant pas à pénétrer ce qu'elle penserait ensuite plus réellement, revint en hâte près de ceux qui l'avaient envoyé et leur transmit la réponse de Chlotilde...

«Aussitôt Chlotaire, prenant par le bras l'aîné des enfants, le jeta à terre, et, lui enfonçant son couteau dans l'aisselle, le tua cruellement. Aux cris de son frère, le second se prosterna aux pieds de Childebert, et, saisissant ses genoux, lui dit en pleurant : «Sauve-moi, mon très bon père; ne me laisse pas «mourir comme mon frère.» Childebert, ébranlé par la pitié, et le visage couvert de larmes, dit : «Je t'en prie, accorde la vie à celui-ci, je te don-«nerai, pour le racheter, ce que tu voudras.» Mais Chlotaire, accablant Childebert d'injures : «Re-«pousse cet enfant loin de toi, s'écria-t-il, ou tu «mourras à sa place; c'est toi qui m'as entraîné à «faire tout ceci, et voilà que tu recules!» Childebert, à ces paroles, repoussa l'enfant et le jeta à Chlotaire, qui le recevant lui enfonça son couteau dans le côté, et le tua, comme il avait fait de son frère. Ils tuèrent ensuite les serviteurs et les gouverneurs; et, après qu'ils furent morts, Chlotaire, montant à cheval, s'en alla sans se troubler aucunement du meurtre de ses neveux, et se rendit, avec Childebert, dans les faubourgs.

«La reine Chlotilde ayant fait poser *ces petits corps* sur un brancard, les conduisit, avec beaucoup de chants pieux et une immense douleur, à l'église de Saint-Pierre, où on les enterra tous les deux de la même manière. L'un avait dix ans et l'autre sept.

«Les assassins ne purent prendre le troisième, Chlodoald; sauvé par le secours de braves guerriers, et dédaignant un royaume terrestre, il se consacra à Dieu, et, s'étant coupé les cheveux de sa propre main, il fut fait clerc, persista dans les bonnes œuvres et mourut prêtre [1].

«Les deux rois partagèrent ensuite entre eux le royaume de Chlodomir [2].»

La mort cruelle de ses petits-fils rendit la résidence de Paris insupportable à Chlotilde; elle revint à Tours, où elle s'était déjà retirée après la mort de Chlovis. «Là, s'établissant dans la basilique de Saint-Martin, elle y vécut jusqu'à la fin de ses jours, pleine de vertus et de bontés... Elle se fit honorer de tous. On la vit, toujours assidue à l'aumône, passer les nuits dans les veilles, et demeurer pure, par sa chasteté et sa fidélité à toutes les choses honnêtes. Elle pourvut les domaines des Églises, les monastères et les lieux saints de ce qui leur était nécessaire, distribuant ses largesses avec générosité, en sorte que dans le temps on ne la

[1] Saint Clodoald, ou saint Cloud, avait son oratoire à deux lieues de Paris, sur la colline où s'élève aujourd'hui le château royal qui porte son nom.

[2] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. III.

considérait pas comme une reine, mais comme une servante spéciale du Seigneur, dévouée à son assidu service. Ni la royauté de ses fils, ni l'ambition du siècle, ni le pouvoir ne l'entraînèrent à sa ruine; mais son humilité la conduisit à la grâce [1]. »

CHAPITRE III.

CHILDEBERT ROI DE PARIS.—THÉODEBERT ROI D'AUSTRASIE.

Amalaric et Chlotilde.— Expédition contre les Visigoths. — Révolte de l'Auvergne. — Réconciliation de Childebert et de Théodoric. — Aventure d'Attale, délivré par Léon. — Révolte suscitée par Munderic. — Mort de Théodoric. — Avénement de Théodebert. —Deuthérie et sa fille. — Acquisition de la Provence.—Cession de Justinien.— Guerres d'Italie. — Première et deuxième expéditions des Francs.—Guerre de Childebert et de Théodebert contre Chlotaire.—Expédition en Espagne.- - Siége de Saragosse.—Troisième expédition des Francs en Italie.—Mort de Théodebert.

(De l'an 531 à l'an 548.)

Amalaric et Chlotilde.—Expédition contre les Visigoths (531).

Le célèbre Théodoric d'Italie, roi des Ostrogoths, était mort deux ans après Chlodomir. Cet homme, qui avait eu l'ambition de fonder un royaume, n'eut point d'enfant mâle. A sa mort, il ne lui restait même de ses filles que deux petits-fils, Athalaric, né d'Amalasonthe, qui fut roi d'Italie, et Amalaric, né de Théodécuse, qui reprit le sceptre des Visigoths.

Le fils d'Alaric avait besoin d'appuis. Il en chercha auprès des fils de Chlovis, et demanda en mariage leur sœur Chlotilde. Malgré la différence de religion, Childebert et Chlotaire consentirent à la lui donner.

Cette union eut de tristes résultats. Digne fille de sa mère, la jeune princesse était fervente catholique. Ses sujets visigoths, dans leur zèle pour l'arianisme, l'accablèrent de mépris et d'outrages. Amalaric lui-même, qui avait eu dessein de la faire renoncer à sa croyance, permit ou ordonna que, lorsqu'elle se rendrait à l'église, on jetât des ordures sur ses vêtements. Bientôt aux menaces succédèrent les violences : il s'oublia jusqu'à frapper sa femme. Chlotilde désespérée, trouvant un ennemi dans l'époux qui devait être son protecteur, se décida à recourir à ses frères, et leur envoya un serviteur fidèle, pour les avertir de sa triste position. Elle ne remit à son messager d'autres preuves de la mission qu'elle lui confiait qu'un mouchoir teint de son sang.

L'envoyé de Chlotilde réussit à franchir la frontière et arriva à Paris. Chlotaire était alors occupé avec Théodoric de la guerre contre les Thuringes. Childebert n'hésita pas à marcher, avec ses seules forces, contre la Septimanie, afin de venger sur les Visigoths l'injure faite à sa sœur.

Cet élan fraternel avait quelque chose d'honorable; mais l'ambition faillit faire oublier au roi de Paris le dessein légitime qu'il s'était proposé. Au moment où Childebert se disposait à traverser l'Auvergne, appartenant alors à son frère Théodoric, on répandit le bruit que le roi d'Austrasie venait d'être tué dans la Thuringe. L'Auvergne renfermait un grand nombre d'hommes qui voyaient sans doute avec peine que leur pays fût traité par les Francs Austrasiens comme un territoire conquis, et qui, en se donnant aux Francs Neustriens, espéraient obtenir une condition plus égale à celle des conquérants. L'occasion leur parut favorable. Un sénateur auvergnat, cet Arcadius dont nous avons cité le nom à l'occasion de l'assassinat des fils de Chlodomir, se présenta devant le roi de Paris, et l'engagea à profiter de la marche de son armée pour recevoir en passant la soumission de la riche province qui voulait se donner à lui.

Childebert accepta, et fit occuper Clermont, dont Arcadius lui ouvrit les portes; mais la nouvelle de la victoire des Francs sur les Thuringes arriva presque aussitôt. Alors, craignant le retour de Théodoric, et mécontent de s'être laissé entraîner par une imprudente ambition, il abandonna les Auvergnats à leur malheureuse destinée et reprit son expédition contre les Visigoths.

Cette expédition eut d'ailleurs une heureuse issue. Les Francs pénétrèrent dans la Septimanie, où, à la suite d'une grande bataille, ils s'emparèrent de Narbonne et délivrèrent Chlotilde. La plupart des Visigoths vaincus s'échappèrent à la faveur des vaisseaux mouillés dans le port, et qui les transportèrent en Espagne. Amalaric était sur le point de s'embarquer, lorsque, se rappelant qu'il avait laissé dans son trésor un coffre rempli de pierres précieuses; il revint sur ses pas avec quelques soldats, afin de l'emporter. Lorsque ensuite il voulut regagner le port, il trouva la retraite coupée. Cherchant alors à se réfugier dans l'église chrétienne, il fut poursuivi par un Franc, qui, au moment où il allait en franchir le seuil, le frappa de sa lance et le tua [1].

S'il faut en croire quelques auteurs, les Francs

[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. III.

[1] C'est par erreur qu'un auteur du XVII[e] siècle, Pasquier, prétend que Childebert lui-même tua Amalaric. Pasquier a été trompé par la légende de la médaille qui fut, dit-on, frappée à l'occasion de cette campagne : *Cæso Amalricco et profligatis Arianis*. Plusieurs autres auteurs disent même qu'Amalaric réussit à quitter Narbonne, et ne périt qu'à Barcelonne, victime d'un complot à la tête duquel était Theudis, que son aïeul Théodoric lui avait donné pour tuteur, et qui fut son successeur.

traversèrent les Pyrénées et s'avancèrent jusqu'à Barcelonne.—Chlotilde ne jouit pas long-temps de sa délivrance; elle mourut en revenant en Neustrie, et fut enterrée à Paris dans l'église des Saints-Apôtres, auprès de son père.

Childebert s'empara de tous les trésors du roi des Visigoths, dont une grande partie fut donnée par lui aux Églises. Grégoire de Tours raconte qu'il rapporta de cette expédition soixante calices, quinze patènes et vingt coffres destinés à renfermer les *Évangiles*, le tout en or pur et orné de pierres précieuses. « Le roi, dit-il, ne souffrit pas que ces objets fussent brisés (comme c'était sans doute l'usage, afin qu'ils fussent plus facilement partagés entre les guerriers francs qui avaient fait la campagne); mais il les distribua aux basiliques des saints et les consacra au service divin. »

Révolte de l'Auvergne (531-532).

Théodoric victorieux n'était pas homme à oublier la révolte de l'Auvergne. Il avait d'ailleurs à occuper ses soldats, mécontents de ce qu'il avait refusé de les conduire en Burgundie, où Childebert et Chlotaire se disposaient à porter la guerre une seconde fois. Les leudes et les guerriers austrasiens, alléchés par l'appât du butin, menaçaient Théodoric de le quitter pour suivre ses frères. Il leur dit alors : « Ne songez plus aux Burgundes; « suivez-moi en Auvergne. Là, vous prendrez de « l'or et de l'argent autant que vous en pourrez dé« sirer; là, vous trouverez en abondance des vê« tements, des esclaves et des troupeaux. Partons. » D'unanimes acclamations accueillirent ces paroles.

L'armée franque parcourut l'Auvergne, dévastant et ruinant le pays. Arcadius, l'instigateur de la révolte, s'était réfugié à Bourges, dans le royaume de Childebert. Les autres révoltés se retirèrent dans quelques châteaux forts dont les Austrasiens furent obligés de faire le siége.

Les habitants des campagnes, espérant sauver une partie de ce qu'ils possédaient, avaient déposé leur argent et leurs meubles dans les enceintes ou cloîtres qui entouraient alors les églises, et qui participaient à l'inviolabilité attachée au saint lieu. Les églises elles-mêmes, remplies d'objets précieux, servaient de retraite aux femmes et aux enfants. Les soldats de Théodoric ne respectèrent pas ces asiles sacrés; ils brisèrent les portes, enlevèrent les serrures, pillèrent tout ce qui y était renfermé, tuèrent ou firent prisonniers ceux qui s'y étaient réfugiés.—Souvent le partage du butin donna lieu à des querelles sanglantes. — Grégoire de Tours rapporte que les soldats qui avaient pénétré dans la basilique de Saint-Julien (à Brioude) furent saisis d'un esprit de vertige et s'entretuèrent. — Le bon évêque voit dans cet événement un miracle de saint Julien.

Les châteaux qui opposèrent aux Francs la plus grande résistance furent ceux de Volorre [1] et de Méroliac [2].—Volorre fut pris par trahison, et tous ceux qui le défendaient furent massacrés.—Le château de Méroliac était un des plus forts de la Haute-Auvergne. Situé sur une colline haute et large, il avait, au lieu de murailles, une ceinture de rochers à pic de cent pieds de hauteur, et formant une enceinte si vaste que des jardins, des prés et des champs cultivés y étaient renfermés. On y trouvait un étang d'eau bonne à boire, et des sources assez abondantes pour donner naissance à un ruisseau qui s'écoulait par une des portes. Fiers de leur nombre et de l'inexpugnabilité de leur retraite, les assiégés s'inquiétaient peu des attaques des Francs, contre lesquels ils faisaient même de fréquentes sorties. Dans une de ces escarmouches, s'étant avancés trop loin, cinquante d'entre eux furent pris. Théodoric fit conduire au pied du rempart ces prisonniers à demi nus et les mains liées derrière le dos. Par son ordre, des soldats se tenaient auprès d'eux l'épée à la main, criant à ceux qui étaient dans la place que s'ils ne se rendaient pas à l'instant même, leurs compagnons allaient être mis à mort. Les défenseurs de Méroliac s'émurent de ce spectacle; ils se résignèrent à la soumission, payèrent quatre onces d'or pour la rançon de chacun des captifs et ouvrirent au roi les portes de leur château.

L'Auvergne soumise, Théodoric en partit pour retourner en Austrasie, où une autre révolte avait éclaté. — Il laissa pour commander et garder le pays Sigewald, son parent, guerrier redouté, mais homme d'un caractère dur et d'une avarice cupide. Sigewald, par ses rapines et par ses violences, ranimait la révolte au lieu de l'éteindre. Théodoric se vit forcé de le faire mourir, afin de calmer, par ce juste châtiment, la population qui allait se soulever de nouveau. — Giwald, fils de Sigewald, devait périr avec son père; mais il prit la fuite, et l'amitié de Théodebert, fils du roi, le préserva de la mort.

Réconciliation de Childebert et de Théodoric. — Aventure d'Attale délivré par Léon.

A son retour d'Espagne, Childebert se réconcilia avec Théodoric. Les deux rois se promirent de vivre en bons frères à l'avenir, et de ne rien entreprendre au préjudice l'un de l'autre.—Pour garantie de leur foi, ils se donnèrent mutuellement des

[1] Ou Lavolâtre, près de Thiers.

[2] Castel-Merliac, près de Mauriac.

des otages.—A cette époque de barbarie, la paix comme la guerre était ainsi pour les populations une cause d'infortune et d'oppression : la guerre aggravait la misère du pauvre, et la paix, par suite de la coutume de donner des otages, faisait peser sur les citoyens riches, innocents de toutes les querelles des princes, les conséquences des trahisons royales. La paix était promptement violée, le parjure suivait de près le serment, et alors les otages étaient massacrés, ou au moins réduits en esclavage. — Ce fut ce qui arriva en cette occasion.

Un seul fait, raconté par un historien du VIe siècle, suffira pour faire connaître le genre d'angoisses et de douleurs dont un grand nombre de nobles familles, que leur manière de vivre et leurs fonctions sociales semblaient devoir rendre étrangères aux luttes incessantes et meurtrières des conquérants, étaient néanmoins accablées. Cette histoire offre d'ailleurs un curieux tableau de mœurs.

« Parmi les otages de Childebert et de Théodoric il se trouvait beaucoup de fils de sénateurs. De nouvelles discordes s'étant élevées entre les rois francs, ces otages furent consacrés aux travaux publics, et ceux qui les avaient en garde en firent leurs serviteurs. Quelques-uns réussirent à s'échapper par la fuite; mais d'autres demeurèrent en esclavage. Parmi ceux-ci, Attale, neveu de Grégoire, évêque de Langres, avait été employé au service public et destiné à garder les chevaux : il servait un Barbare habitant le territoire de Trèves. Grégoire envoya à la recherche de son neveu, et lorsqu'on eut découvert où était ce jeune homme, il fit offrir des présents au Barbare; mais celui-ci les refusa, en disant : « Puisque ce jeune homme est de bonne « race, il me faut dix livres d'or pour sa rançon. »

« Les messagers de l'évêque revinrent attristés du refus. Alors Léon, un esclave nègre attaché au service de la cuisine, dit à l'évêque : « Si tu veux le « permettre, peut-être pourrai-je tirer ton neveu de « sa captivité. » Grégoire accepta avec joie cette proposition.

« Léon se rendit au lieu où Attale était gardé captif. Il voulut d'abord enlever secrètement le jeune homme; mais il ne put y réussir. Alors, s'adressant à un homme du pays, il lui dit : « Viens avec moi, « vends-moi à ce Barbare, et le prix de ma vente « sera pour toi. Tout ce que je veux, c'est d'être « plus à portée de faire ce que j'ai résolu. » Cet arrangement conclu, l'homme alla avec lui, et s'en retourna après l'avoir vendu douze pièces d'or.

« Le maître ayant demandé à Léon ce qu'il savait faire, il répondit : « Je suis très habile à préparer « tout ce qui doit se manger à la table d'un maître, « et je ne crains pas qu'on trouve un autre homme « qui soit égal à moi *en cette science*. Quand tu « voudrais donner un festin au roi, je suis en état de « composer des mets royaux, et personne ne les « saurait mieux faire que moi. » Le maître lui dit : « Voilà le jour du soleil qui approche (car c'est « ainsi que les Barbares ont coutume d'appeler le « jour du Seigneur [1]); ce jour-là, mes voisins et « mes parents sont invités à ma maison; je te prie « de me faire un repas qui excite leur admiration, « et duquel ils disent : « Nous n'aurions pas mieux « attendu dans la maison du roi. » Léon répondit : « Ordonne qu'on réunisse une grande quantité de « volailles, et je ferai ce que tu me commandes. »

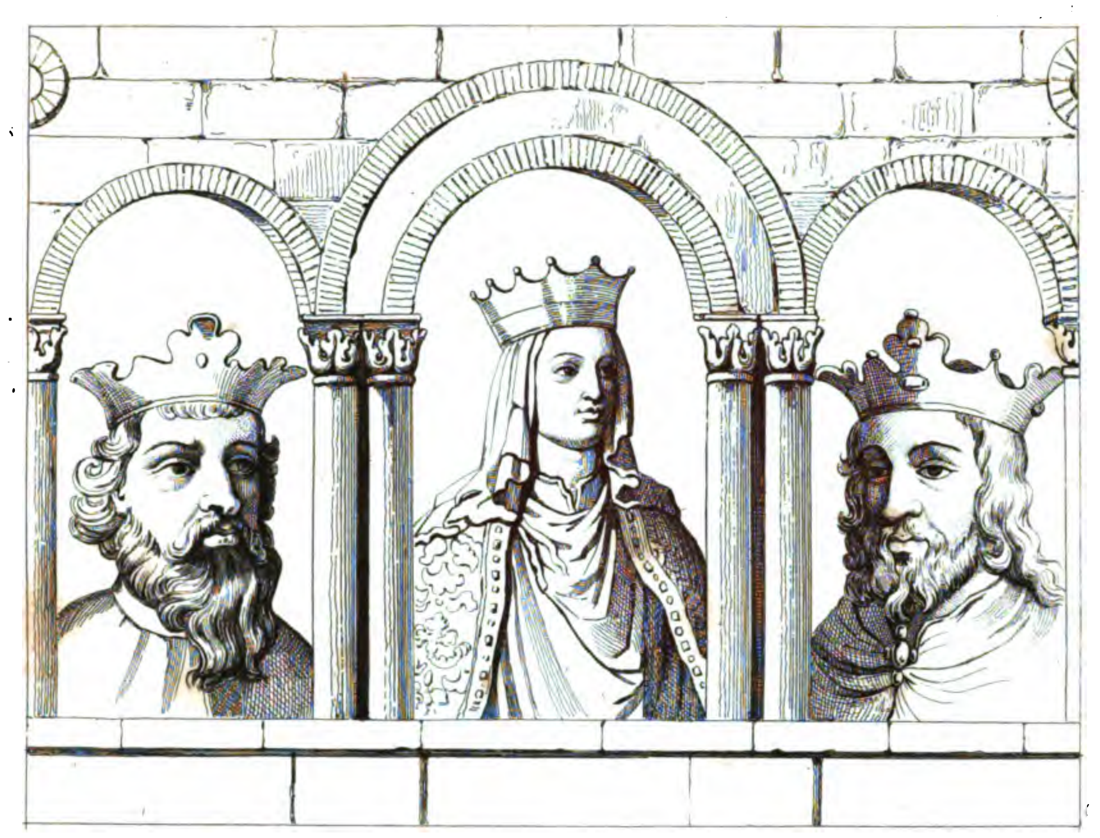
« On prépara ce qu'avait demandé Léon. Le jour du Seigneur vint à luire, et il fit un grand repas plein de choses délicieuses. Tous mangèrent, *tous* louèrent le festin. Les parents ensuite s'en allèrent; le maître remercia son serviteur, et celui-ci eut autorité sur tout ce que possédait son maître. Il avait grand soin de lui plaire, et distribuait à tous ceux qui étaient avec lui leur nourriture et les viandes préparées.

Au bout d'un an, son maître ayant en lui une entière confiance, Léon se rendit dans la prairie située proche de la maison où Attale était à garder les chevaux, et là, se couchant à terre loin de lui, et le dos tourné de son côté, afin qu'on ne s'aperçût pas qu'ils parlaient ensemble, il dit au jeune homme : « Il est temps que nous songions à retour- « ner dans notre patrie; je t'avertis donc, lorsque « cette nuit tu auras ramené les chevaux dans l'en- « clos, de ne pas te laisser aller au sommeil, mais, « dès que je t'appellerai, de venir, et nous nous « mettrons en marche. »

« Le Barbare avait invité ce soir-là à un festin un grand nombre de ses parents, parmi lesquels était l'époux de sa fille. Au milieu de la nuit, après que les convives eurent quitté la table et se furent retirés pour se livrer au repos, Léon porta un breuvage au gendre de son maître, qui, tenant la coupe, et sur le point de boire, lui dit : « Eh bien, « digne serviteur de mon beau-père, quand l'envie « de prendre ses chevaux et de t'en retourner dans « ton pays te viendra-t-elle? » Il parlait ainsi par plaisanterie et pour s'amuser. Léon, en riant de son côté, lui répondit avec vérité : « Cette nuit, s'il plaît « à Dieu. » Et l'autre reprit : « Bien; il faut alors que « mes serviteurs aient soin de faire bonne garde, « afin que tu ne m'emportes rien. » Et ils se quittèrent en riant.

« Tous étant endormis et les chevaux sellés, Léon appela Attale et lui demanda s'il avait des armes. Attale répondit : « Je n'ai qu'une petite lance. » Léon entra dans la demeure de son maître, et lui

[1] Les Anglais nomment encore le dimanche le jour du soleil (*sunday*).



Chilperic 1er *Bertrude* *Chlotaire II.*



Ultrogothe. *Dagobert* *Childebert.*



Brunéhaut sépare Ursion et Lupus.



Adoption de Chlotaire II par Gontran.

prit son bouclier et sa framée. Celui-ci demanda qui était là et ce qu'on voulait. Léon répondit : « C'est Léon, ton serviteur, et je presse Attale « de se lever en diligence et de conduire les che-« vaux au pâturage; car il est endormi comme un « ivrogne. » Le maître lui dit : « Fais ce qui te plaira. » Et en disant cela il s'endormit.

Léon ressortit, remit les armes au jeune homme, et, ayant pris chacun des vêtements propres à les déguiser, ils montèrent à cheval et partirent. Arrivés à la Meuse, ils trouvèrent des hommes qui les arrêtèrent et leur enlevèrent leurs chevaux ainsi que leurs vêtements. Ayant réussi à s'échapper, ils passèrent la rivière sur des planches, et, favorisés par l'obscurité de la nuit, ils entrèrent dans la forêt, où ils se cachèrent. Depuis trois jours qu'ils marchaient, ils n'avaient goûté aucune nourriture; ils trouvèrent un arbre couvert de prunes sauvages et ils en mangèrent. S'étant un peu soutenus par ce moyen, ils continuèrent leur route. Deux cavaliers arrivèrent en courant : c'étaient le Barbare et un de ses amis qui poursuivaient les deux fugitifs. Ceux-ci se cachèrent sous un buisson de ronces, et échappèrent ainsi aux regards de leurs persécuteurs.

« Enfin cette même nuit ils arrivèrent à Reims, et, y étant entrés, ils trouvèrent un homme auquel ils demandèrent la maison du prêtre Paulelle. Cet homme la leur indiqua; et, comme ils traversaient la place, on sonna matines; car c'était le jour du Seigneur. Ils frappèrent à la porte du prêtre et entrèrent. Léon lui fit connaître le nom de son maître. Alors le prêtre lui dit : « Ma vision s'est vérifiée; car « j'ai vu cette nuit deux colombes qui sont venues « en volant se poser sur ma main; l'une des deux « était blanche et l'autre noire. » Ils dirent au prêtre : « Il faut que Dieu nous pardonne; malgré la « solennité du jour, nous vous prions de nous don-« ner quelque nourriture, car voilà la quatrième « fois que le soleil se lève depuis que nous n'avons « goûté ni pain ni rien de cuit. » Paulelle, ayant caché les deux jeunes gens, leur donna du pain trempé dans du vin et alla à matines. A l'église il rencontra le Barbare, qui cherchait ses esclaves, mais qui, trompé par lui, s'en retourna.—Ce prêtre était depuis long-temps lié d'amitié avec l'évêque Grégoire. Les jeunes gens, ayant repris leurs forces en mangeant, demeurèrent deux jours dans sa maison, puis s'en allèrent. — Ils arrivèrent chez l'évêque. Le pontife, réjoui en les voyant, pleura sur le cou de son neveu Attale. Il délivra Léon et toute sa race du joug de la servitude, lui donna des terres en propre, dans lesquelles ce fidèle serviteur vécut libre le reste de ses jours avec sa femme et ses enfants [1]. »

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. des Francs*, liv. III.

Révolte suscitée par Munderic (532).—Mort de Théodoric (534).

Les principaux chefs des Francs Austrasiens n'avaient pas pu voir sans jalousie les accroissements de pouvoir et d'honneurs de la famille de Chlovis. Ils pensaient sans doute que les bénéfices et les privilèges de la conquête devaient être également partagés entre tous ceux qui l'avaient faite, et, voyant Théodoric, devenu roi des Gallo-Romains, ajouter encore de nouvelles provinces aux États qu'il avait reçus de son père, ils vinrent à penser qu'ils avaient également le droit de se créer des souverainetés indépendantes. Un d'entre eux, Munderic, qui se prétendait parent du roi, et que sa haute naissance remplissait d'orgueil [1] résolut non de détrôner Théodoric, mais de se faire roi des pays qui voudraient bien le reconnaître pour tel.

Le discours que l'historien des Francs lui prête en cette occasion est remarquable en ce qu'il reproduit naïvement le mécontentement des nobles Francs qui étaient restés fidèles aux mœurs germaniques, et qui voyaient avec peine leur roi se créer une puissance politique, distincte du pouvoir judiciaire que lui attribuaient les anciennes coutumes.

Munderic se dit à lui-même, et dit sans doute à ses conseillers : « A quel titre Théodoric est-il roi ? « La royauté doit m'appartenir comme à lui; j'irai, « j'assemblerai mon peuple et lui ferai prêter ser-« ment, afin que Théodoric sache que je suis roi « et son égal. » Et étant sorti en public, il commença à séduire le peuple en disant : « Je suis prince; sui-« vez-moi, et vous vous en trouverez bien. » La multitude du peuple des campagnes le suivit donc; en sorte que, par un effet de l'inconstance humaine, il en réunit un grand nombre, qui lui prêtèrent serment de fidélité et l'honorèrent comme roi.

Théodoric, étant informé de ce qui se passait, eut recours à la ruse. Il écrivit à Munderic : « Viens « à moi, et s'il t'est dû quelques portions des terres « de *notre* royaume, elles te seront données. » Son but était de le faire tuer. — Munderic devina le piége et refusa l'entrevue. Il répondit aux envoyés de Théodoric : « Retournez, et dites à votre roi que je suis « roi aussi bien que lui. »—Alors Théodoric irrité fit marcher une armée contre Munderic. Celui-ci n'é-

[1] Foncemagne suppose que Munderic était fils naturel de Chlovis. (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XII.) — L'abbé Dubos croit que ce chef des Francs était le fils d'un des rois que Chlovis avait fait périr. (*Histoire critique de la Monarchie française*, l. V, c. VIII.) — Il est certain que les paroles placées par Grégoire de Tours dans la bouche de Munderic donnent à penser qu'il était de race royale, et que, d'après les usages des Francs, il avait droit, comme tous les fils de rois, à un royaume indépendant, fraction de l'héritage paternel.

tant pas en état de se défendre en rase campagne, se réfugia, avec tout ce qu'il possédait et tous ceux qu'il avait séduits, dans le château de Victoriac[1], dont il s'empressa de relever et d'augmenter les fortifications.

A peine établi dans sa forteresse, Munderic y fut assiégé. Attaqué vigoureusement, il se défendit avec opiniâtreté. « Tenons ferme, disait-il aux « siens; combattons jusqu'à la mort, et nous ne se- « rons point subjugués par nos ennemis. » Le siége durait depuis huit jours; les soldats de Théodoric, voyant leurs efforts inutiles, se montraient irrésolus et embarrassés. Informé de leur peu de succès, Théodoric eut recours à son moyen habituel, la trahison; il appela un de ses affidés nommé Arégisile, et lui dit : « Tu vois que ce traître de Munde- « ric triomphe dans sa révolte; rends-toi auprès de « lui, et fais-lui tous les serments qu'il exigera « pour l'engager à te croire et à te suivre. Puis, dès « qu'il sera dehors, tue-le sans pitié, et que sa mé- « moire soit effacée de notre royaume. »

Arégisile partit donc, et se fit introduire auprès de Munderic. Il lui démontra le péril sans remède de sa situation, l'assura du pardon de Théodoric, lui jura même sur les saints *Évangiles* que lui, Munderic, sa famille et tous les siens, ne seraient jamais recherchés et n'avaient rien à craindre. Il réussit ainsi à l'attirer hors de la forteresse, et à l'amener en présence d'hommes armés, qui, à un signal convenu, devaient l'assaillir et le massacrer. Munderic s'aperçut de la trahison, mais trop tard; il s'écria : « Je vois que tu as donné à tes gens « le signal de ma mort; mais ton parjure sera puni. » Et d'un coup de lance dans le dos il le transperça. Arégisile tomba et mourut. Ensuite Munderic, à la tête des siens, tira l'épée et fit un grand carnage de ses ennemis; et, jusqu'à ce qu'il rendît l'esprit, il continua à tuer tous ceux qu'il put atteindre. Lorsqu'il fut mort, on confisqua ses biens[2]. »

Peu de temps après cette révolte apaisée, vers 534, Théodoric mourut. Suivant la politique de son père, ce roi honora les évêques et fit des dons aux églises. Il s'occupa aussi de modifier la législation de ses peuples et de la mettre en rapport avec les nouvelles mœurs et la religion nouvelle. Il fit recueillir les lois des Alemans, des Bavarois et des Francs, en retrancha tout ce qui favorisait le paganisme, et les promulgua de nouveau. Toutefois Théodoric, dont le règne fut marqué par des victoires et par des conquêtes, n'avait guère de Chlovis que ses défauts. Il était brave, mais fourbe et cruel, sans pitié dans ses vengeances, sans loyauté dans ses serments.

Avénement de Théodebert. — Deutherie et sa fille (534-540).

La conquête de la Septimanie par Childebert et la minorité d'Athalaric avaient paru au roi d'Austrasie des circonstances favorables pour essayer de reprendre les places dont les Ostrogoths s'étaient mis en possession vingt ans auparavant. Un an avant de mourir, il avait envoyé dans le Rouergue son fils Théodebert avec une armée. Gonthier, un des fils de Chlotaire, devait être l'auxiliaire du fils de Théodoric; mais les deux jeunes princes, en commençant la campagne, s'étaient pris de querelle, et Gonthier avait laissé son cousin poursuivre seul la guerre.

Théodebert était brave et audacieux. Il reprit Rodez, et s'empara successivement de la cité de Béziers et du château de Dion. Le château de Cabrières était au pouvoir d'une dame gallo-romaine nommée Deutherie, remarquable par son esprit et par sa beauté, qui s'abandonna elle-même au jeune prince, en lui livrant sa forteresse. Deutherie était mariée; Théodebert était lui-même fiancé à Wisigarde, fille de Waccon, roi des Lombards; mais ce double obstacle ne l'empêcha pas de prendre d'abord pour concubine et ensuite pour femme la belle Gallo-Romaine.

De Cabrières, Théodebert se dirigea sur Arles, dont il fit le siége, et dont les habitants n'évitèrent d'être pillés qu'en payant une forte somme d'argent et en donnant des otages. Une armée d'Ostrogoths, qui accourut au secours de la ville, arriva trop tard pour la sauver.

Théodebert aurait sans doute poussé plus loin ses conquêtes, s'il n'eût reçu devant Arles, en même temps que la nouvelle de la mort de son père, l'avis que ses oncles semblaient vouloir profiter de son éloignement pour le priver de son héritage. Il se hâta de revenir en Austrasie, et fit ainsi avorter leurs desseins.

Childebert et Chlotaire songèrent d'abord à l'attaquer; mais l'attitude ferme et la fidélité inébranlable des leudes du jeune roi les empêchèrent de rien entreprendre.

Childebert même, voyant qu'il ne pouvait faire avec succès la guerre à son neveu, lui envoya une ambassade, pour l'engager à venir le trouver, en lui disant : « Je n'ai pas d'enfant, je désire te pren-

[1] Selon Valois et dom Bouquet, Victoriac est Vitry-le-Français; ce qui semble probable. Cependant un des plus anciens abréviateurs de Grégoire de Tours, Aimoin, dit que ce château était situé près de Brive (Brioude, en Auvergne), dans la vallée du Haut-Allier. Cette allégation d'Aimoin tendrait à indiquer quelque liaison entre la révolte de l'Auvergne et celle de Munderic.

[2] GRÉG. DE TOURS, *Hist. des Francs*, l. III.

« dre pour fils. » Théodebert se rendit à cette invitation. Sa jeunesse et sa bonne mine firent une telle impression sur le roi de Paris, que celui-ci lui accorda une véritable amitié et le combla de présents. La magnificence de Childebert fut telle, en cette occasion, qu'au dire de Grégoire de Tours elle excita l'admiration de tout le monde. « L'oncle fit présent au neveu de trois paires de chacune des choses utiles, tant armes que vêtements et joyaux qui conviennent aux rois. Il en agit de même pour les chevaux et les colliers. »

Affermi sur son trône, Théodebert se fit chérir de ses sujets par de grandes qualités et par de royales vertus. Il était libéral et magnifique; il faisait rendre la justice avec sévérité, respectait les prêtres, et, plein de compassion et de bonté, répandait ses bienfaits sur les hommes de toutes les conditions. Giwald, ce fils de Sigewald, qui lors de la mort de son père n'avait dû la vie qu'à l'amitié du jeune prince, et qui s'était réfugié en Italie, revint en Austrasie lorsqu'il apprit l'avénement de son ami au trône. Théodebert l'accueillit avec affection, lui rendit les biens de son père qui avaient été confisqués, et, comme dédommagement de ses malheurs, lui fit don de la troisième partie des présents qu'il avait reçus du roi Childebert.—Dans le même temps, il remettait aux Églises et aux habitants de l'Auvergne, sur lesquels la guerre avait attiré tant de calamités, tous les tributs dont ils étaient encore redevables à son fisc.

Peu de temps après son arrivée à Metz, Théodebert y avait fait venir Deutherie, qu'il épousa solennellement, et qui fut reconnue pour reine. Deutherie ne tarda pas à lui donner un fils, qui fut nommé Théodebald. Le roi lui montrait toujours le plus vif amour; mais la fière Gallo-Romaine avait auprès d'elle une fille née de sa première union, et dont la beauté, se développant avec l'âge, lui inspira des inquiétudes. La jalousie et l'ambition étouffèrent l'amour maternel. Deutherie corrompit celui des esclaves du palais qui conduisait le chariot de sa fille, et qui, par son ordre, y attela des bœufs indomptés, un jour qu'étant à Verdun la jeune fille avait voulu se promener sur le bord de la Meuse. Les bœufs furieux entraînèrent le chariot dans le fleuve, où il fut englouti. L'esclave, mis à la question, fit connaître par quel ordre il avait agi. — Théodebert indigné répudia Deutherie, et épousa enfin Wisigarde. Cette seconde épouse vécut peu de temps. Après sa mort, le roi eut une autre femme, mais il ne voulut jamais reprendre Deutherie.

Cette femme, qui s'était montrée successivement épouse infidèle et mère barbare, acheva ses jours misérablement dans l'abandon et dans l'exil.

Acquisition de la Provence (536).—Cession de Justinien (541).

Un des premiers actes de Théodebert, après s'être réconcilié avec ses oncles, fut de prendre part, comme nous l'avons dit, à la guerre contre Gondemar. La conquête de la Burgundie fut suivie de l'acquisition de la Provence, pour laquelle les Francs n'eurent point à combattre, et qui leur fut cédée volontairement par Vitigès, roi des Ostrogoths.

Depuis quelques années d'importants événements s'étaient succédé en Italie. L'empereur Justinien, poursuivant les projets d'Anastase, voulait recouvrer cette belle partie de l'Empire et en expulser les Ostrogoths, dont les dissensions civiles semblaient avoir annihilé les forces. Dans ce but, et afin d'enlever à ses ennemis l'appui de terribles alliés, il avait envoyé aux fils de Chlovis une ambassade solennelle et de riches présents. Ses ambassadeurs étaient chargés de leur représenter tous les avantages d'une alliance avec les Grecs. La ruine des Ostrogoths devait affermir la puissance des Francs et assurer le triomphe du christianisme sur l'arianisme.—Les trois rois accédèrent au désir de l'Empereur, et un traité fut conclu.

Justinien ordonna aussitôt au célèbre Bélisaire, qui achevait de vaincre les Vandales d'Afrique, de passer en Sicile. Un autre de ses généraux, Mundus, fut chargé de conduire, par la Dalmatie, une armée dans la haute Italie.

Après la mort d'Athalaric, Théodat, neveu de Théodoric, était devenu l'époux d'Amalasonthe, et, afin de s'emparer du trône, avait fait étouffer la reine dans un bain. Ce prince se sentait capable de défendre l'Italie soit contre les Grecs soit contre les Francs, mais non contre ces deux peuples réunis. Les plus redoutables à ses yeux étaient les conquérants de la Gaule. Il acheta leur neutralité en s'obligeant à leur payer un tribut considérable : il leur envoya même, et à compte, cinquante mille pièces d'or.

Cette mesure sage et politique causa sa perte. L'orgueil des Ostrogoths s'en offensa; Théodat fut tué, et à sa place on proclama Vitigès, habile soldat, que de grands exploits avaient tiré de l'obscurité.

Vitigès n'était pas moins prudent que brave. Il comprit toute l'importance de s'assurer, comme Théodat, l'alliance des Francs. Outre cent vingt mille sous d'or, payés à titre de subsides, il offrit de leur abandonner, ce que lui-même n'aurait pas pu probablement défendre, la Provence et toutes les places que les Ostrogoths possédaient encore dans la Gaule.

Retenus par leur traité avec Justinien, les rois francs hésitèrent d'abord; mais bientôt l'intérêt

l'emporta, et ils acceptèrent. Ils se partagèrent aussitôt le pays. Childebert eut Arles avec son territoire, Chlotaire eut Marseille, et Théodebert le reste de la Provence. Le roi d'Austrasie obtint, en outre, les Alpes rhétiques.

Vitigès demandait aux Francs de le secourir contre les Grecs; mais les trois rois répondirent que leurs engagements avec Justinien ne leur permettaient pas de se déclarer hautement contre l'Empereur et d'envoyer un corps composé de Francs *naturels* joindre l'armée des Ostrogoths; ils promirent seulement de faire passer en Italie un puissant secours composé de soldats des nations que les Francs avaient subjuguées [1].

Le traité des Francs avec les Ostrogoths eut lieu vers la fin de 536 ou au commencement de 537. Quelques années après, Justinien consentit lui-même à la cession de la Provence et la confirma. Cette confirmation consacrait l'abandon de toute espèce de souveraineté qu'à un titre quelconque l'Empire aurait pu prétendre encore sur la Gaule. La cession de Justinien avait une telle importance, qu'elle fut célébrée dans Arles par des jeux à la troyenne, sorte de spectacles où, au lieu des acteurs à gages qui paraissaient ordinairement dans les fêtes publiques, figuraient sur la scène et dans le cirque de jeunes nobles et de jeunes citoyens des familles les plus illustres. Procope dit que c'est à dater de cette époque que les rois francs firent frapper à leur coin de la monnaie d'or. En effet, on ne connaît aucune pièce d'or des rois de la première race, antérieure à Childebert et à Théodebert [2].

Guerres d'Italie. — Première et deuxième expéditions des Francs (537-539).

La guerre entre les Grecs et les Ostrogoths commença. — Dans la première année, la fortune se montra favorable aux troupes impériales et funeste aux partisans de l'Empire.

Bélisaire passa de la Sicile en Italie, remporta plusieurs victoires, prit Naples, Cumes et Rome. La prise de Rome portait un coup fatal à la puissance des Ostrogoths. Vitigès réunit cent cinquante mille soldats, et marcha pour reprendre cette grande cité, dont le siége dura une année, et qui résista à tous ses efforts.

Tandis que le roi des Ostrogoths était ainsi retenu sur les bords du Tibre, la population de Milan prit les armes et se déclara en faveur des Grecs. Ce fut un nouveau siége à entreprendre. Les Ostrogoths, aidés par dix mille Burgundes, que les rois francs avaient envoyés en Italie, reprirent la ville, la brûlèrent et en massacrèrent les habitants.

Une victoire était nécessaire pour détruire l'effet de ce désastre, qui glaçait d'épouvante les partisans de l'Empire, et les empêchait de se prononcer *contre* les Barbares. Bélisaire conçut le projet de se rendre maître de Ravenne, capitale des Ostrogoths. Pour arriver à cette cité, il fallait d'abord s'emparer d'Osme et de Fiesole. Les Grecs mirent le siége devant ces deux forteresses.

En ce moment une pensée digne de la politique astucieuse qui avait inspiré son père et son aïeul préoccupait le jeune roi d'Austrasie. La guerre avait affaibli également les Grecs et les Ostrogoths. Théodebert pensa que l'occasion était opportune pour élever sur leurs ruines la domination des Francs. Il franchit les Alpes avec cent mille soldats, et apparut tout à coup dans la plaine de Pavie. L'arrivée d'une armée aussi formidable inquiéta d'abord à un égal degré les Ostrogoths et les Grecs; mais bientôt des deux côtés, songeant aux traités qui existaient, on se rassura, et on vint à penser que Théodebert, pour remplir sa promesse, amenait le secours convenu.

Le roi d'Austrasie, profitant de ce moment d'incertitude, s'empara d'un pont sur le Pô, attaqua et défit un des corps de l'armée de Vitigès qui était campée sur l'autre rive. L'armée grecque, établie dans la même plaine, et à une petite distance, saluait déjà de ses acclamations les Francs victorieux, lorsqu'elle fut elle-même attaquée et forcée de prendre la fuite. « Le roi franc, dit un historien,

[1] Procope, *Guerre des Goths*, l. III.

[2] Leblanc, *Traité historique des monnaies de France*, p. 14-21.—L'abbé Dubos fait à ce sujet l'observation suivante : « Les rois francs avaient sans doute laissé les monétaires des villes où leur autorité était reconnue en liberté de fabriquer les espèces d'or au coin de l'Empereur régnant, qui était toujours réputé seigneur suprême du territoire où ils s'étaient établis. Voilà pourquoi toutes les médailles d'or qu'on trouva en grand nombre dans le cercueil de Childéric, lorsqu'il fut découvert à Tournay au milieu du XVII[e] siècle, sont des monnaies frappées au coin des empereurs romains. Si Childéric eût fait fabriquer des pièces d'or à son nom et à son effigie, on aurait plutôt enterré avec lui de ces espèces-là que des monnaies sur lesquelles il n'y avait rien qui pût servir à perpétuer sa mémoire.—Pourquoi les rois barbares s'abstenaient-ils de faire battre de la monnaie d'or à leur coin? Procope nous le dit. Les Barbares eux-mêmes les eussent rebutées, parce qu'ils auraient douté de la bonté de semblables espèces. A plus forte raison les Romains qui habitaient avec eux auraient-ils refusé de recevoir cette monnaie. Comment venir à bout de la répugnance que les uns et les autres auraient eue à les prendre pour bonnes? Les remèdes propres à la vaincre n'étaient guère connus à nos premiers Francs, peu instruits dans cette partie du gouvernement civil qu'on appelle la *police des marchés*. Ainsi les premiers rois francs, élevés dans une sorte de vénération pour le nom romain, auront mieux aimé tolérer que les monnaies des villes où ils étaient les maîtres, et dont les officiers étaient probablement romains, continuassent à frapper au coin des empereurs les espèces d'or qu'ils fabriquaient que de se jeter dans un embarras dont ils n'étaient pas assurés de sortir à leur honneur. »

eut ainsi la gloire, s'il y en a où manque la fidélité, de vaincre en un seul jour et au même lieu les armées de deux puissantes nations. »

Les Francs se répandirent dans la Cisalpine, et la dévastèrent. De là ils passèrent dans la Ligurie, qui fut aussi ravagée : la ville de Gênes fut prise d'assaut et pillée. L'Italie semblait alors ouverte à Théodebert; mais la famine, suite des dévastations commises dans les campagnes, et les maladies, effets du climat, attaquèrent successivement son armée. — Le roi d'Austrasie crut devoir se hâter de revenir dans la Gaule; il repassa les Alpes, laissant seulement quelques troupes pour garder les places fortes de la Cisalpine et les défilés des montagnes.

La retraite des Francs, inattendue comme leur arrivée, rendit aux Ostrogoths et aux Grecs toute leur énergie. La guerre se continua avec vigueur. Osme et Fiesole furent prises par les Grecs. Vitigès se jeta dans Ravenne pour défendre lui-même sa capitale; il y fut bientôt réduit, par la famine, aux plus tristes extrémités.

Théodebert comprit quelle faute il avait commise en interrompant si brusquement son expédition. Son intérêt n'était pas de laisser accabler les Ostrogoths par les Grecs; il envoya des ambassadeurs à Vitigès lui dire qu'une armée nouvelle allait descendre en Italie, et qu'au besoin cinq cent mille soldats accourraient pour le soutenir contre les Grecs; il ne demandait d'autre récompense de ses secours que la cession de certaines portions du territoire reconquis sur l'ennemi commun.

Vitigès allait accéder à ces conditions, lorsque le général grec, ayant quelque soupçon des négociations entamées, lui envoya son intendant, homme habile à parler et à tromper. Celui-ci représenta au roi des Ostrogoths que c'était folie de fonder quelque espoir sur la puissance et la bonne foi des Francs. Leur récente conduite prouvait ce qu'on devait attendre d'eux. Il lui proposa, s'il était décidé à s'assurer la possession tranquille d'une partie de son royaume par la cession du reste, de s'adresser à Bélisaire, avec lequel il pouvait traiter plus sûrement et finir la guerre tout d'un coup.

Vitigès repoussa donc les propositions de Théodebert, et refusa son alliance. Théodebert irrité rappela ses troupes, qui étaient déjà en marche. — Dès que Bélisaire fut certain que les Francs ne secoureraient pas les Ostrogoths, il changea de langage, pressa le siége de Ravenne, où la famine faisait chaque jour de nouveaux progrès, et força enfin Vitigès à livrer sa capitale et à descendre du trône, lui accordant pour toute faveur la vie sauve et une retraite obscure dans les environs de Constantinople.

Le général victorieux, croyant l'Italie définitivement reconquise, partit ensuite pour aller sur la frontière de Perse défendre l'Empire contre Chosroès; mais, comme nous le dirons bientôt, à peine arrivé en Orient, il dut se hâter de revenir en Italie.

Guerre de Childebert et de Théodebert contre Chlotaire (539).

Nous avons vu que Childebert et Chlotaire s'étaient d'abord ligués contre Théodebert. Childebert avait ensuite accordé son amitié à son neveu, et se proposait de lui léguer son royaume. Chlotaire, qui avait sept fils, et qui, le dernier né des enfants de Chlovis, possédait des États moins étendus que ceux de ses frères, voyait ce dessein avec jalousie : Théodebert était à ses yeux le plus fatal ennemi de toute sa famille.

Une guerre entre les trois rois éclata. Quel en fut le prétexte, on l'ignore. Childebert et son neveu s'unirent pour accabler Chlotaire. Celui-ci obtint d'abord des succès sur le roi de Paris, dans les États duquel il pénétra jusqu'aux bords de la Seine; mais les troupes du roi d'Austrasie étant arrivées, la fortune changea, et le roi de Soissons fut bientôt bloqué lui-même, sans espérance de pouvoir s'échapper, ayant la mer d'un côté, la Seine de l'autre et devant lui les deux armées de ses ennemis. Dans cette position critique, il se réfugia avec ses soldats dans une forêt près de Lillebonne, où il se fit un rempart avec de grands abattis d'arbres. Sa position semblait si désespérée, que sa délivrance, presque miraculeuse, parut dans le temps un effet des prières de la reine Chlotilde. « Cette sainte reine, qui, depuis la mort de ses petits-fils, vivait retirée à Tours, ayant appris, dit l'historien des Francs, que Childebert et Théodebert avaient mis sur pied une armée et marchaient contre Chlotaire, se rendit au tombeau du bienheureux Martin, s'y prosterna en oraison, et passa toute la nuit à prier pour qu'il empêchât cette guerre civile entre ses fils. Childebert et Théodebert tenaient alors Chlotaire entouré dans la forêt, et pensaient le tuer le jour suivant; mais le matin arrivé, une tempête s'éleva dans le lieu où ils étaient rassemblés, emporta leurs tentes, mit en désordre et bouleversa tout dans le camp. A la foudre et au bruit du tonnerre se mêlaient des pierres qui tombaient sur les soldats. Childebert et Théodebert s'étaient eux-mêmes précipités contre la terre couverte de grêle, et étaient grièvement blessés par la chute des pierres. Il ne leur restait pour s'en défendre que leur bouclier; et ce qu'ils craignaient le plus, c'était d'être réduits en cendres par le feu du ciel... Prosternés la face contre terre, ils exprimaient leur repentir, et demandaient pardon à Dieu d'avoir entrepris la guerre

contre leur propre sang. Il ne tomba pas une seule goutte de pluie dans le camp de Chlotaire; on n'entendit pas le moindre bruit de tonnerre, et il ne s'y fit pas sentir la moindre haleine de vent. — Sachant cela, Childebert et Théodebert envoyèrent des messagers à Chlotaire, et lui demandèrent de vivre en paix et en concorde, et l'ayant obtenu, ils s'en retournèrent chez eux.»

Expédition en Espagne. — Siége de Saragosse (542-543).

La réconciliation des deux frères et du neveu fut suivie d'un traité d'alliance. Les trois rois résolurent que Théodebert irait porter la guerre au-delà des Alpes, et que Childebert et Chlotaire réuniraient leurs forces pour franchir les Pyrénées et empêcher les Goths d'Espagne de porter secours aux Goths d'Italie.

Les Francs pénétrèrent successivement dans la Biscaye, dans l'Aragon et dans la Catalogne. Ils prirent Pampelune et mirent le siége devant Saragosse. — Les habitants de cette ville, réduits à l'extrémité, placèrent toute leur espérance dans la protection céleste, et, après s'être préparés par un long jeûne, commencèrent une procession solennelle sur les murailles de leur ville.—Les prêtres, portant la tunique du bienheureux martyr Vincent, marchaient en chantant des psaumes. Les femmes les suivaient en pleurant, enveloppées de manteaux noirs, les cheveux épars, et couvertes de cendres, comme si elles eussent assisté aux funérailles de leurs maris. Ceux-ci avaient revêtu le costume des suppliants et des pénitents.

Les Francs, voyant les assiégés tourner sans cesse autour de leur cité, prirent cette pieuse procession pour une cérémonie de maléfices, et se croyant menacés de périls surnaturels, levèrent le siége afin de revenir dans la Gaule [1].

Leur retraite rendit le courage aux Visigoths, qui se rallièrent, les attaquèrent au passage des montagnes et leur firent éprouver de grandes pertes. Toutefois, l'armée ennemie s'étant hasardée à poursuivre Childebert et Chlotaire jusque dans la Septimanie, l'armée franque fit volte-face, et livra près du cap de Cette une grande bataille où les Visigoths, acculés à la mer, furent complétement vaincus.

Après ce désastre, une trève convenue pour quelques années interrompit les hostilités.

Troisième expédition des Francs en Italie (542-547).

Bélisaire avait abattu le roi, mais non pas la nation des Ostrogoths. Ceux-ci s'étaient relevés plus redoutables, et, après avoir essayé de deux rois mal secondés par la fortune, Ildebald et Eroric, avaient trouvé dans Totila un chef et un vengeur.

Totila défit les généraux grecs, lieutenants de Bélisaire, reprit les provinces conquises et s'empara même de Rome, dont il renversa les murailles et dispersa les habitants.—Fier de ses victoires, il crut pouvoir prétendre à une princesse de sang royal, et demanda en mariage une fille des rois francs. Ceux-ci rejetèrent cette demande en disant avec orgueil : «Un roi seul peut-être l'époux de nos «filles; sans Rome, l'Italie n'est pas un royaume. «Totila, qui n'a pas pu garder Rome, n'est pas roi.» Après cette réponse, l'Ostrogoth superbe, voulant prouver à son tour que c'était le dédain et non l'impuissance qui lui avait fait rejeter la possession de Rome, releva les murs de cette ville, et la repeupla.

[1] Suivant les *Grandes Chroniques de France*, et d'après Aimoin, la tunique de saint Vincent, donnée à Childebert comme rançon de Saragosse, fut l'occasion de la fondation de la celebre abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris.—Voici ce que racontent les *Grandes Chroniques* :

«Les roys (Childebert et Chlotaire) firent assiéger la ville (Saragosse), pour ce que les citoyens ne voulurent les portes ouvrir. Assaut y eut grand et perilleux, moult se deffendirent ceux-ci dedens; mais à la fin, quand les Espagnols virent le grand siege entour la cité, et ils eurent connu la force et la vigueur des François, ils n'eurent plus talent de combattre; ainz tournerent leur esperance en la misericorde de Notre Seigneur.

«Croix et eau bénite prirent, et firent procession tout entour les murs de la cite, en chantant respons et litanies. Les roys qui ce virent, cuiderent premièrement qu'ils le fissent pour aucunes sorceries ou pour aucun enchantement. Un vilain prirent du pais; si lui demandèrent de quelle religion ceus de laiens estoient et pourquoi ils alloient ainsi parmi la ville. Le paisan respondit que ils estoient crestiens, et que ils alloient ainsi priant Notre Seigneur que il les secourût. «Va, «dirent les roys, à l'évesque de laiens, si lui dis que il vienne «seurement parler à nous.»

«Le preud homme alla à l'évesque, et lui dit ces paroles... Quant l'évesque venu fu devant les roys, le roy Childebert l'araisonna, et lui dit : «Pource que vous estes crestiens et «creez en celui qui est vrai Dieu, nous avons résolu que nous «vous espargnerons, si vous voulez faire ce que nous vous re- «querrons.« Lors tourna sa parole à l'évesque, et lui dist : «O «toi, évesque qui es en cette cité au lieu de prélat, si tu nous «veux bailler les reliques du bon martyr saint Vincent, qui «en cette cité resplendit par sainte conversation de vie, et fu «couronné par marture, si comme Germain, évesque de Paris, «nostre cité, nous a plusieurs fois conté, et la pure vérité de «plusieurs le témoigne, nous osterons le siége de vostre cité «et vous lausserons vivre en paix.»—L'évesque, sans plus atendre, leur aporta l'étolle et la cotte de saint Vincent.

«Les roys les reçurent en grant dévocion : lors levérent le siége, selon ce qu'ils leur avoient promis. Mais moult mauvaisement ils tindrent leurs couvenances; la province prirent et gastèrent, et puis s'en retournerent en France.

«Le roy Childebert fit fonder une abeie au dehors des murs de Paris, à la disposition et à la devise de saint Germain, en l'honneur du benoit corps saint Vincent (qui ore est apelé Saint-Germain-des-Prés). En cette église mit l'étolle et la cotte du glorieux martyr, et moult grant partie des joiaux que il avoit devant apporté de Thoulette (Tolède), comme calices d'or, textes d'évangile et croix d'œuvre merveilleuse...»

Durant ces négociations, les Francs avaient reparu pour la troisième fois en Italie.—Une armée, commandée par Bucellin, général du roi d'Austrasie, occupa la Ligurie et toute la Cisalpine.—Totila n'avait pas pu obtenir la paix de Justinien, qui venait de renvoyer en Italie le fameux Bélisaire. Il se tourna du côté de Théodebert, et fit avec le roi d'Austrasie un traité par lequel il promit d'abandonner aux Francs le territoire où ils se trouvaient alors, et d'y joindre, quand les Grecs auraient été expulsés de l'Italie, de nouvelles et riches provinces. Théodebert suspendit la guerre. Il lui semblait certain que, quel que fût le résultat de la lutte engagée entre les Grecs et les Goths, les Francs conserveraient désormais au-delà des Alpes l'établissement qui était l'objet de son ambition.

Mort de Théodebert (548).

Les succès ne faisaient qu'accroître l'ambition de Théodebert. Afin d'accélérer le moment où l'exécution du traité avec Totila le rendrait maître d'une partie de l'Italie, le roi d'Austrasie voulut forcer les Grecs à abandonner les bords du Tibre en portant la guerre sur les rives du Danube. Déjà il avait rallié à ses desseins les Lombards et les Gépides, irrités de ce que Justinien, pour quelques escarmouches sans conséquence, avait pris les surnoms de *Longobardique* et de *Gépidique*. Déjà l'armée austrasienne se réunissait sur les frontières de la Pannonie, lorsqu'un événement inattendu sauva l'empire grec.

Théodebert, suivant l'usage des rois francs, se délassait des fatigues de la guerre par de grandes chasses. Un jour, entraîné par son ardeur, il s'attacha à la poursuite d'un urus énorme et furieux, qu'il atteignit et qu'il abattit à ses pieds d'un coup d'épieu. L'animal indompté, en se débattant contre la mort, rompit un arbre, dont une branche tomba sur le roi et le blessa. Cette blessure eut des suites graves; Théodebert languit pendant quelques jours, et mourut malgré tous les soins des médecins.

Ce prince est, de tous les rois de la race de Chlovis, celui dont le caractère, quoique empreint encore de la rudesse germanique, présente le plus d'instincts héroïques et de pensées créatrices.—Dès que la cession de Justinien eut consacré ses droits à la possession des provinces gallo-romaines qui, dans les beaux temps de l'Empire, avaient brillé par la culture des lettres et des arts, il songea à y rallumer le flambeau de la civilisation antique, à y faire prospérer de nouveau les arts, les lettres, les sciences et l'industrie. — Ses efforts ne furent pas sans résultats.—Les hommes distingués du temps lui en surent gré. Aurélien, évêque d'Arles, s'écrie, dans une lettre qu'il lui adresse: «Courage, ô roi «restaurateur de la féconde antiquité, inventeur «d'utiles nouveautés, courage!» Théodebert, roi généreux et libéral, avait d'ailleurs appelé à sa cour tous les Gallo-Romains que leurs études littéraires ou leur capacité politique semblaient placer à la tête de la population indigène. Les leudes francs, les nobles alemans et bavarois commandaient ses armées. Ses conseillers, ses secrétaires, et même ses ministres, étaient des Gallo-Romains. Parmi ceux qu'il employa le plus fréquemment, on remarque Asteriolus et Secondinus, tous les deux illustres par leurs familles et par leurs talents. Secondinus fut principalement chargé des négociations avec l'empereur de Constantinople. Un autre Gallo-Romain, Parthénius, jouissait de toute la confiance du roi d'Austrasie, et eut l'administration supérieure de ses finances. Cet homme lui proposa un système régulier d'impôts sur les terres des leudes francs comme sur celles de ses sujets gallo-romains. Le roi, qui avait besoin d'argent pour soutenir la guerre contre les Grecs, adopta cette proposition hardie, et chargea Parthénius lui-même de la mettre à exécution. L'impôt fut établi malgré l'indignation qu'il souleva parmi les Austrasiens; mais le ministre gallo-romain paya cher son conseil. Devenu l'objet de l'exécration générale, il fut massacré par le peuple, immédiatement après la mort de Théodebert[1].

[1] Voici en quels termes Grégoire de Tours raconte la mort de ce ministre de Théodebert :

« Les Francs avaient une grande haine contre Parthénius, à cause des tributs qu'il leur avait imposés. Aussitôt que le roi eut cessé de vivre, ils commencèrent à le poursuivre. Parthénius, se voyant en péril, s'enfuit de la ville (Metz), suppliant deux évêques de le ramener à Trèves, et de réprimer, par leurs exhortations, la sédition d'un peuple furieux.—Ils partirent donc ensemble. Une nuit, durant le voyage, et pendant que Parthénius était dans son lit, tout à coup en dormant il commença à crier à haute voix, disant : Hélas! hélas! secou«rez-moi, vous qui êtes ici; venez à l'aide d'un homme qui «périt.» A ces cris, ceux qui étaient dans la chambre, s'étant éveillés, et l'ayant éveillé lui-même, lui demandèrent ce que c'était, et il répondit : «Ausanius, mon ami, et Papianilla, ma «femme, que j'ai tués autrefois, m'appelaient en jugement, en «disant : «Viens répondre; car nous t'accusons devant Dieu.» En effet, pressé par la jalousie, il avait, quelques années auparavant, tué injustement sa femme et son ami.—Les évêques étant arrivés à la ville (Trèves), où le peuple se souleva comme à Metz, résolurent, leurs exhortations ayant été sans effet, de garder Parthénius dans l'église. Ils le cachèrent dans un coffre, et étendirent sur lui des vêtements à l'usage des prêtres. Le peuple entra dans l'église, chercha dans tous les coins, et, n'ayant rien trouvé, se retirait irrité, lorsqu'un des plus furieux conçut un soupçon, et dit : «Voilà un coffre dans lequel «nous n'avons pas cherché notre ennemi.» Les gardiens dirent qu'il n'y avait dans ce coffre que des ornements ecclésiastiques; mais cet homme demanda les clefs, en disant : «Si vous «ne l'ouvrez pas sur-le-champ, nous le briserons.» Le coffre, ayant donc été ouvert, et les linges écartés, ces furieux y trouvèrent Parthénius et l'en tirèrent, s'applaudissant de leur découverte, et disant : «Dieu a livré notre ennemi entre nos

A cette époque (en 548 [1]), mourut à Tours la reine Chlotilde, veuve de Chlovis, dont les vertus excitaient la vénération de tous. On transporta son corps à Paris; elle fut enterrée, près du roi son époux, dans la même église des Saints-Apôtres, où sa fille Chlotilde était enterrée, et où elle-même avait fait déposer les corps des enfants de Chlodomir, ses petits-fils, si piteusement massacrés.

CHAPITRE IV.

THÉODEBALD ROI D'AUSTRASIE. — CHLOTAIRE ROI DE SOISSONS ET D'AUSTRASIE.

Avénement de Théodebald. — Nouvelles expéditions des Francs en Italie.—Chute de la monarchie des Ostrogoths.—Mort de Théodebald.—Chlotaire s'empare de la succession de Théodebald.—Guerres contre les Saxons. — Les femmes et les enfants de Chlotaire. —Ingonde et Arégonde.—Première révolte de Chramne.—Cautin et Caton. — Mort de Childebert, roi de Paris. — Les rois bretons. —Hoel II. —Canao. — Judual et Ultrogothe.

(De l'an 548 à l'an 558)

Avénement de Théodebald (548).

Le successeur de Théodebert fut Théodebald, ce fils qu'il avait eu de Deutherie. Ce jeune prince, à peine âgé de quatorze ans, était atteint de cruelles infirmités et paralysé d'une partie du corps. Il sut choisir ou il trouva pour conseillers et pour défenseurs des amis dévoués de son père; car, malgré une santé altérée par les souffrances, il ne se montra dépourvu ni de volonté ni d'énergie. Il était d'ailleurs doué d'une grande perspicacité et d'une vivacité d'esprit remarquable. En voici un exemple :

Un homme chargé de recevoir des impôts en avait rendu au fisc un compte que le jeune roi ne croyait pas fidèle. Cet homme eut l'imprudence de se mettre dans une position tellement fâcheuse, qu'une grâce royale pouvait seule lui garantir la liberté ou la vie : il s'adressa à Théodebald. Celui-ci lui répondit par cet apologue ingénieux : « Un serpent trouva une bouteille de vin, et y étant entré par le goulot, but avidement ce qui était dedans; de sorte qu'enflé par le vin il ne pouvait plus sortir par où il était entré. Le maître du vin étant arrivé tandis qu'il cherchait à sortir, lui dit, voyant son embarras : « Rends ce que tu as pris, et ensuite tu pourras sortir librement. »

Justinien, que les préparatifs de Théodebert avaient jeté dans l'inquiétude, recouvra la tranquillité lorsqu'il sut à quel héritier le roi d'Austrasie avait laissé sa couronne. Un enfant impotent et contrefait ne pouvait être un ennemi bien redoutable. L'Empereur se flatta d'obtenir de Théodebald ce qu'il n'eût jamais osé demander à Théodebert, dont l'audace et l'orgueil égalaient l'ambition. Il fit offrir au nouveau roi d'Austrasie de conclure la paix, à condition que les Francs livreraient aux Grecs les places de la Ligurie et se joindraient à eux pour achever d'accabler les Goths. Théodebald repoussa avec fierté ces propositions déshonorantes. Toutefois, sentant le besoin d'affermir son trône, et redoutant de fournir à son oncle Chlotaire une occasion d'attaquer ses États tandis que ses forces seraient employées à une guerre lointaine, il accepta une suspension d'hostilités; mais il conserva toutes ses positions au pied des Alpes et dans la haute Italie.

Nouvelles expéditions des Francs en Italie.—Chute de la monarchie des Ostrogoths.—Mort de Théodebald (551-555).

Les guerriers francs s'établirent sur les limites du territoire qu'ils occupaient dans la Cisalpine, et, campés derrière l'Adige, virent défiler devant eux l'armée des Grecs commandée par Narsès, que des intrigues de cour venaient de donner pour successeur à Germain, général grec, successeur lui-même de Bélisaire. Cette armée allait combattre l'armée des Goths réunie par Totila dans les plaines de la Romagne. Une bataille sanglante fut livrée près de Brixelle. Totila fut tué et son armée taillée en pièces.

Les Goths échappés au carnage se réunirent dans Pavie, où ils élurent pour roi le vaillant Teïas, le plus brave des lieutenants de Totila.

Après sa victoire, Narsès avait repris Rome et reconquis une partie de l'Italie.—Vérone renfermait une garnison ostrogothe; il voulut s'emparer de cette ville; mais au moment où il allait en commencer le siége, Hamming, le général des Francs campés sur l'Adige, le somma de se retirer, prétendant que Vérone, en raison de sa position sur le fleuve, devait lui appartenir, et le menaçant, dans le cas où il ne renoncerait pas à son entreprise, de lui déclarer la guerre immédiatement.

Cet incident éveilla les espérances de Teïas. Le nouveau roi des Goths se hâta d'envoyer une ambassade à Théodebald, pour lui faire part de la situation critique où il se trouvait, lui rappeler la politique que Théodebert avait constamment sui-

« maine. » Alors ils lui coupèrent les poings, lui crachèrent au visage, et, lui ayant lié les bras derrière le dos, ils le lapidèrent contre une colonne. — Parthénius avait été très vorace, et, pour pouvoir plus promptement recommencer à manger, il prenait de l'aloès, qui le faisait digérer très vite. Il laissait échapper en public le bruit de ses entrailles sans aucun respect pour ceux qui étaient présents. — Sa vie se termina de cette manière. »

[1] L'Église de Tours place au 3 juin 545 la mort de la reine Chlotilde.—Voir les *Tablettes chronologiques de l'Hist. de Touraine*, par Chalmet.

XXI



Martinet del. Couché Sculp.

Supplice de Brunehaut.

XXII

Monuments de Chilpéric

Tombe de Chilpéric.

Tombeau de Brunéhaut.

Tombe de Frédégonde.

vie, et réclamer de lui un secours qui empêchât les Ostrogoths d'être accablés par les Grecs.

Le roi d'Austrasie fut malheureusement long-temps à délibérer. Avant qu'il eût pris une décision, Narsès avait fait de nouveaux efforts et livré aux Goths une nouvelle bataille. Cette bataille terrible dura trois jours. On combattit des deux parts avec un égal courage. Teïas, traversé par une flèche, fut tué le premier jour. Sa mort ne fit qu'exciter la fureur de ses soldats. Ils combattaient déjà pour défendre leur domination, ils eurent à combattre pour venger leur général. L'acharnement devint tel le second jour, que les cavaliers laissèrent leurs chevaux afin d'approcher l'ennemi de plus près. A la fin de la troisième journée, la victoire étant encore indécise, les Goths, quoique toujours animés du même courage, mais épuisés de fatigue et voyant leur petit nombre, firent proposer à Narsès non pas de se rendre, mais de s'éloigner. Narsès y consentit, leur demandant seulement d'abandonner l'Italie et de promettre qu'ils ne prendraient plus les armes contre l'Empire. Ces conditions ne furent pas acceptées par tous. Un millier d'hommes désespérés sortit du camp, sous les ordres d'un chef nommé Indulphe, et, l'épée à la main, traversant l'armée des Grecs, s'ouvrit jusqu'à Pavie une route glorieuse.

Ainsi devait tomber l'empire fondé par Théodoric; car les Goths en petit nombre, échappés à la dernière bataille, ou renfermés dans quelques citadelles assiégées par les Grecs, ne pouvaient espérer de reconquérir l'Italie. Cependant Indulphe ne désespéra pas du sort de sa nation: il se hâta de reprendre auprès de Théodebald les négociations entamées par Teïas, et, surmontant enfin les hésitations du roi d'Austrasie, il en obtint la promesse d'un secours.

Bientôt soixante-quinze mille soldats franchirent les Alpes sous le commandement de Leuthaire et de Bucellin, ducs des Alemans tributaires du roi d'Austrasie. Cette puissante armée semblait plutôt destinée à conquérir l'Italie pour les Francs qu'à en chasser les Grecs pour la rendre aux Goths.

En apprenant l'arrivée de ces nouveaux ennemis, Narsès laissa un de ses lieutenants continuer le siége de Cumes, place forte défendue vaillamment par Aligerne, frère de Teïas; et, divisant ses troupes en deux corps, se disposa à marcher à la rencontre des Francs.

Le corps d'armée que Narsès commandait en personne prit la route de la Toscane, où la nécessité de faire le siége de Lucques, forteresse dont quelques officiers francs encourageaient la garnison, arrêta sa marche pendant quelques mois.

L'autre corps d'armée, commandé par Fulcaris, un des plus braves lieutenants de Narsès, avait ordre de s'avancer jusque dans la vallée du Pô.

Bucellin, avec ses troupes, était déjà arrivé à Parme, dont les Goths lui avaient ouvert les portes. Ce général, brave, mais prudent et plein d'expérience, laissa l'impétueux Fulcaris fatiguer ses soldats par des escarmouches multipliées. Il fut attaqué plusieurs fois sans vouloir accepter la bataille. Sa prudence était taxée de lâcheté, et excitait chez les Grecs une témérité présomptueuse.

Un jour Fulcaris, s'étant avancé sans obstacles jusqu'à une petite distance de Parme, crut qu'il avait mis en défaut la vigilance de Bucellin, et qu'il lui serait facile de surprendre la ville. Il continua donc à marcher en avant avec confiance, laissant derrière lui, sans les faire explorer, les ruines d'un amphithéâtre qu'entourait un petit bois. Bucellin, prévoyant l'imprudence du général grec, avait caché dans ces ruines un détachement composé d'hommes d'élite. Il se tenait lui-même avec son armée sous les armes, prêt à combattre l'ennemi quand l'instant en serait arrivé.

A un signal donné, et tandis qu'une forte colonne, sortie des murs de Parme, attaquait de front les troupes de Fulcaris, le détachement placé en embuscade les assaillit par derrière; dans le même temps, une division de l'armée franque, faisant un détour, se portait sur le camp des Grecs, qui fut pris et pillé. Fulcaris et les siens combattirent long-temps avec un grand courage; mais enfin le nombre l'emporta, et les Francs furent vainqueurs. Les Grecs se dispersèrent, et ceux qui ne cherchèrent pas leur salut dans la fuite furent en grande partie massacrés. Un des officiers de Fulcaris, au moment de quitter le champ de bataille, voulut persuader à son général de l'imiter. « Moi, « fuir, répondit Fulcaris, je ne le puis pas. Je dois « compte de son armée à Narsès, et ce n'est qu'ici « que je veux le rendre : je mourrai en combattant. » En effet, adossé à un tombeau antique voisin de la route, il contint long-temps par son courage la foule des assaillants, et abattit à grands coups d'épée tous ceux qui se hasardaient à l'approcher. Enfin, couvert de blessures et accablé de lassitude, les forces commençaient à lui manquer, lorsqu'un guerrier austrasien se fit jour jusqu'à lui, et d'un coup de francisque lui fendit la tête [1].

[1] Les expéditions des Francs en Italie ont été sans doute, comme leurs invasions en Espagne, l'objet de chansons épiques destinées à célébrer les grands événements de la guerre et les exploits des soldats. Ces chants, conservés par les traditions, furent des matériaux précieux pour nos premiers historiens ; aussi trouve-t-on dans les vieilles chroniques de nombreux fragments où le caractère traditionnel et poétique est facile à reconnaître, mais qui, ayant passé de bouche en bouche, n'offrent plus qu'un récit où la vérité se trouve mêlée à

La mort du général grec et la victoire des Francs ranima le courage des Ostrogoths. Les habitants des villes chassèrent leurs garnisons impériales et reprirent les armes. Les débris de l'armée de Fulcaris, ralliés avec peine, et poursuivis par les vainqueurs, reculèrent jusqu'à Faenza.

En ce moment, Narsès soutint par sa fermeté le courage de son armée; il continua le siége de Lucques, dont il réussit à s'emparer. Malgré ce succès, sa position n'en était pas moins critique. — Les Francs se répandaient dans toute l'Italie. Ils étaient même sur le point de délivrer Cumes; mais tout à coup Aligerne, ayant appris qu'Indulphe s'était mis à la tête de la nation des Ostrogoths, et désespérant ainsi de recueillir l'héritage de son frère Teïas,

des fables propres à exciter les passions populaires et à flatter l'esprit national.

Tels sont, et le passage des *Grandes Chroniques de France* relatif au siége de Saragosse (cité plus haut), et le fragment suivant, emprunté également à Aimoin par les *Grandes Chroniques*.

Le vieux chroniqueur raconte une grande bataille livrée sous les murs de Rome par les Francs de Bucellin aux Grecs de Bélisaire, bataille dans laquelle Bélisaire est tué et les Grecs sont vaincus. Il nous semble qu'en substituant aux noms de Romains et de Bélisaire les noms de Grecs et de Fulcaris, on retrouve, sauf quelques circonstances d'invention, les détails de la bataille dont nous venons d'esquisser les principaux traits.

« Quant il sut que Bucellenne et les François estaient en Italie, il se hasta moult de venir à Rome; en la cité entra, reçu fu à grant honneur d'hommes et de femmes, son offraude fist à l'autel Saint-Pierre par la main de Vigile, le pape, une croix d'or offri de cent livres pesant ornée de riches pierres précieuses. En cette croix avoit fait escrire et entailler les victoires que il avoit eues contre ses ennemis; puis retourna à bataille contre les François.

« Il les eut en despit, quant il vit que ils estoient si peu de gens; déçu fu pour le petit nombre; car il ne cuida pas que ils eussent si grant vertu comme ils avoient. Hardiement assembla à eus, et ceux-ci le reçurent aussi par moult grande hardiesse; mais nul sage homme, tant soit sûr, ne doit ses ennemis despriser, mais douter; et pour ce que il les eut en tel despit, ne voulut-il prendre que une partie de ses gens.

« Les Romains (les Grecs) se combatoient pour leurs vies et pour leur païs garantir; les François pour acquérir louange et gloire. Et pour ce que ils attendoient plus glorieuse victoire s'ils peussent surmonter les Romains vainqueurs de tout le monde, jurèrent-ils au commencement de la bataille que ils mourraient en la bataille avant que ils fuissent.

« Fermement et longuement se combattirent les uns les autres; assez dura la bataille avant que nulle des parties feist nul mauvais semblant. A la fin, quand les Romains virent que leurs vies estoient en péril, et ils aperçurent que leurs ennemis estoient si aigres de combattre, ils commencièrent à se retirer de l'estour petit à petit, les uns après les autres.

« En telle manière laissièrent Bélisaire (Fulcaris) tout seul entre ses ennemis, moult se deffendit noblement, tant comme il put durer; mais les François l'environnèrent de toutes parts. Alors fu ateint et occis le noble, le loial, le puissant prince, qui tant de victoires avoit eues et tant de forts roys avoit pris et matés; surmonté fu et vaincu, et perdi la vie et la gloire de son nom par un petit de gent et par un capitaine non d'empereur ni de roy, mais aussi comme d'un prince de France. » — *A duce non dicam imperatoris aut regis, verum tetrarchæ Francorum victus.* (Aimoin.)

se présenta à Narsès et lui rendit la place qu'il défendait héroïquement depuis une année.—Maître de Cumes, Narsès marcha lui-même contre les Francs. Il rencontra Bucellin campé près de Rimini. Là, par une fuite simulée, il sut adroitement décider les Francs à quitter une excellente position qu'ils occupaient, et à descendre dans la plaine. Alors les Grecs, faisant volte-face, vainquirent facilement leurs ennemis, qui marchaient en désordre, dispersés comme des troupes sûres de la victoire.—Cet échec et la nouvelle de la défection d'Aligerne décidèrent Bucellin à revenir avec son armée passer l'hiver dans la haute Italie.

Au printemps suivant, l'armée franque, se divisant en deux corps, continua son invasion. Bucellin suivit le littoral de la Méditerranée jusqu'au détroit de Messine. Leuthaire longea l'Adriatique jusqu'à Otrante : là les deux chefs se séparèrent. Leuthaire déclara à Bucellin qu'il était résolu à revenir sur les bords du Pô, pour mettre à l'abri le riche butin qu'il avait fait. Bucellin, auquel Théodebald avait donné le commandement supérieur de l'armée, ne s'opposa point à ce départ; il exigea seulement que Leuthaire lui laissât la majeure partie de ses troupes. Il avait d'ambitieux projets; il s'était concilié l'affection des chefs goths, et il avait l'espérance d'obtenir d'eux, s'il était vainqueur de Narsès, la couronne royale des Ostrogoths.

En revenant vers la haute Italie, Leuthaire fut attaqué par les Grecs aux environs de Pesaro. Tandis qu'il repoussait les assaillants, de nombreux prisonniers qu'il traînait à sa suite saisirent des armes, massacrèrent la garde laissée dans son camp et lui enlevèrent tout le butin qu'il avait fait.—Victorieux, mais dépouillé, Leuthaire arriva sur les bords du Pô; mais à peine y était-il établi que la peste se déclara parmi ses troupes. Le fléau y fit en peu de temps de tels ravages, qu'il extermina l'armée presque tout entière. Leuthaire, atteint lui-même par la maladie, mourut un des premiers.

En apprenant la mort de Leuthaire et le désastre de l'armée franque, Narsès prit la résolution d'aller attaquer Bucellin. Celui-ci avait établi son camp près de Capoue, dans un lieu protégé par un affluent du Vulturne, et il était décidé à ne combattre que lorsque l'occasion lui semblerait favorable. Sa position, d'ailleurs forte et parfaitement retranchée, était entourée d'un fossé profond et d'une triple enceinte de palissades; un pont, défendu par une tour en bois, lui donnait la facilité de faire passer ses troupes d'une rive sur l'autre.

En attendant les renforts qui étaient en marche pour le joindre, le général austrasien envoya plusieurs détachements battre la campagne, afin de ramasser des vivres en quantité suffisante pour

n'être pas obligé d'abandonner sa position faute de provisions.—Cette précaution eut un funeste résultat. — Un convoi qui rentrait au camp fut attaqué par les Grecs : l'escorte se dispersa. Les hommes qui conduisaient les chariots chargés de gerbes de blé s'enfuirent vers le pont dans l'espoir de mettre la rivière entre eux et leurs assaillants. Les Grecs les suivirent de si près que les défenseurs de la tour se virent forcés d'en fermer les portes à la hâte. Profitant de la confusion inséparable d'un tel moment, ils mirent le feu aux chariots qui étaient restés en dehors; la flamme, excitée par le vent, gagna la tour et la consuma. Les Francs, craignant que le pont n'eût un sort pareil, se retirèrent sur l'autre rive; mais les Grecs réussirent à empêcher l'incendie de détruire le pont, dont ils s'emparèrent.

Manquant de vivres, et privé d'une communication aussi importante, Bucellin, qui jusqu'alors avait refusé le combat, se décida à aller lui-même attaquer Narsès. Il venait d'apprendre qu'un corps d'Hérules, auxiliaires de l'armée grecque, était en pleine révolte.

Narsès sortit de son camp pour recevoir la bataille. L'armée austrasienne s'avança rangée sur une seule ligne, au centre de laquelle une troupe de guerriers d'élite s'était formée en coin, présentant la pointe à l'ennemi. L'infanterie grecque, disposée en phalange, et précédée d'une ligne de fantassins légèrement armés, formait le centre de l'armée de Narsès. La cavalerie, dont une partie s'était embusquée dans des bois qui flanquaient l'armée, était rangée sur les ailes.

Les frondeurs et les archers engagèrent l'action. Bientôt le centre des Francs s'ébranla, et la pointe du redoutable triangle ayant brisé la ligne avancée de l'ennemi, vint donner contre la phalange qui formait le corps de bataille. Attaqués avec fureur, les Grecs furent promptement dispersés. Les Francs, s'avançant toujours, arrivèrent jusqu'au camp, qui fut aussitôt mis au pillage. Cependant les deux ailes de l'armée franque n'avaient point obtenu le même succès que le centre, dont la marche précipitée les laissait à découvert. Narsès les fit charger par sa cavalerie, qui les mit en déroute.

Dans le même temps, les soldats francs, dispersés dans le camp ennemi, et ne songeant qu'à faire du butin, éprouvaient un revers d'autant plus terrible qu'ils se croyaient plus sûrs de la victoire.

Les Hérules s'étaient séparés des Grecs avant la bataille; mais voyant le péril de leurs anciens alliés, ils eurent honte de les abandonner dans un moment aussi critique, et revinrent en arrière pour charger les Francs. Ceux-ci, occupés à piller, n'étaient plus en disposition de se défendre. Étonnés de cette attaque imprévue, ils essayèrent de rétrograder pour se réunir aux troupes des deux ailes dont ils ignoraient la défaite. En reculant ainsi, poursuivis par les Hérules, ils furent attaqués simultanément à droite et à gauche par la cavalerie grecque victorieuse. Cette triple attaque n'abattit point leur courage, et ils se défendirent sans lâcher pied. Bucellin périt dans la mêlée; le carnage fut affreux; cinq hommes seulement échappèrent à la mort ou à la captivité, s'il faut en croire les historiens grecs; mais on sait que l'exagération est naturelle aux écrivains orientaux.

La bataille de Capoue décida la ruine des Goths, et ôta aux Francs toute espérance de s'établir en Italie. Hamming, ce général qui avait autrefois empêché Narsès de s'emparer de Vérone, réunit quelques troupes tirées des villes où elles tenaient garnison, et malgré leur petit nombre, tenta un effort désespéré. La fortune lui fut contraire; il succomba et mourut sur le champ de bataille. Un autre général, Goth de nation, ayant rassemblé quelques milliers de soldats, n'eut pas une destinée plus heureuse : il fut tué par les Grecs dans une entrevue où il avait essayé lui-même d'assassiner Narsès.

Au moment où, par un revers inattendu, l'Italie qui était presque conquise se trouvait ainsi enlevée aux Francs, Théodebald achevait sa pénible carrière. Quoique paralysé de la moitié du corps, il avait épousé Valdrade, fille de Wacon, roi des Lombards, et sœur de Wisigarde qui avait été l'épouse de son père; mais il ne laissa point d'enfants.

Les historiens du temps prétendent que sa mort fut annoncée par de funestes présages. « En ce temps, dit Grégoire de Tours, nous vîmes le sureau porter des raisins, sans aucune accointance avec la vigne; et les fleurs de cet arbre, qui, comme on sait, produisent une fleur noire, donnèrent une pulpe transparente propre à la vendange; on vit entrer dans l'orbite de la lune une étoile qui s'avançait à sa rencontre. Je crois que ces signes annonçaient la mort du roi Théodebald : celui-ci, en effet, devenu très infirme, ne pouvait remuer de la ceinture en bas; il mourut peu de temps après, la septième année de son règne. »

Chlotaire s'empare de la succession de Théodebald (555). Guerres contre les Saxons (556-558).

Chlotaire, roi de Soissons, dont les États étaient plus voisins du royaume d'Austrasie que ceux de Childebert, et qui, père d'un grand nombre d'enfants, songeait incessamment à accroître son royaume, s'empara de la succession de Théodebald. Le peuple et les leudes austrasiens, gagnés par ses présents et par ses promesses, l'acceptèrent pour roi, et la veuve de Théodebald, désirant sans doute

ne point déchoir du rang de reine, consentit à le prendre pour époux : ainsi avait fait, trente ans auparavant, la reine Gontheuque, veuve de Chlodomir. Chlotaire ne garda pas long-temps comme épouse la reine Valdrade; sitôt qu'il se vit affermi sur le trône, il prétexta le lien de parenté qui l'unissait à son neveu, et paraissant céder aux exhortations des évêques, il la répudia, et la donna en mariage à Garibald, un des ducs ses tributaires.

Les peuples soumis au roi d'Austrasie reconnurent sans difficulté l'autorité du roi de Soissons. Les Saxons seuls pensèrent que le changement de règne était une occasion favorable pour s'affranchir du tribut qu'ils payaient annuellement au roi des Francs-Austrasiens. Ils firent alliance avec les Thuringes, commencèrent la guerre, et obtinrent d'abord quelques succès. Chlotaire passa le Rhin avec une armée, et leur fit éprouver une sanglante défaite. Les Saxons déposèrent les armes, et offrirent une soumission que le nouveau roi s'empressa d'accepter. Les Thuringes, ayant voulu continuer seuls la lutte, subirent le châtiment de leur rébellion, et eurent tout leur territoire dévasté.

Après cette double victoire, Chlotaire revint à Metz, mais il y était à peine de retour qu'il apprit que les Saxons s'étaient révoltés de nouveau. Il fit aussitôt un nouvel appel à ses leudes, ne se doutant pas que la guerre qu'il projetait fournirait aux guerriers austrasiens l'occasion de montrer combien, malgré cinquante ans de rapports avec les Gallo-Romains, ils étaient encore pénétrés de ces idées germaniques qui encourageaient l'indiscipline du soldat, et faisaient considérer comme un droit son indépendance envers le général.

« Lorsque le roi Chlotaire avec son armée fut arrivé sur les frontières de la Saxe, les Saxons, dit Grégoire de Tours, lui envoyèrent des députés pour lui dire : « Nous ne te méprisons pas, et ne « refusons pas de te payer ce que nous avions cou« tume de payer à tes frères et à tes neveux; nous « te donnerons même davantage si tu le deman« des; mais nous te prions de demeurer en paix « avec nous; n'en viens pas aux mains avec notre « peuple. »

« Chlotaire ayant entendu ces paroles dit aux siens : « Ces hommes parlent bien, ne marchons « pas sur eux, de peur de pécher contre Dieu. » Mais les leudes austrasiens lui répondirent : « Nous sa« vons que ce sont des menteurs et qu'ils n'ont ja« mais accompli leur promesse; marchons sur eux. »

« Alors les Saxons revinrent de nouveau, offrant la moitié de ce qu'ils possédaient et demandant la paix. Le roi Chlotaire dit aux siens : « Désistez« vous, je vous prie, de l'envie d'attaquer ces « hommes, afin que nous n'attirions pas sur nous « la colère de Dieu. » Mais ils n'y voulurent pas consentir.

« Les Saxons revinrent encore, offrant leurs vêtements, leurs troupeaux et tout ce qu'ils possédaient, et disant : « Prenez tout cela et aussi la moitié de « nos terres, pourvu seulement que nos femmes et « nos petits-enfants demeurent libres et qu'il n'y « ait pas de guerre entre nous. » Mais les Francs ne voulurent point encore consentir à cela. »

« Le roi Chlotaire leur dit : « Renoncez, je vous « prie, renoncez à votre projet, car le droit n'est « pas de notre côté; ne vous obstinez pas à un com« bat où vous serez vaincus; si vous voulez y aller « de votre propre volonté, je ne vous suivrai pas. »

« Alors irrités de colère contre le roi Chlotaire, les leudes se jetèrent sur lui, déchirèrent sa tente, l'accablèrent d'injures furieuses, et l'entraînant par force, voulurent le tuer, s'il ne consentait pas à aller avec eux. Chlotaire voyant cela, marcha avec eux malgré lui.

« Les Austrasiens combattirent donc les Saxons; mais ils furent vaincus, et leurs ennemis firent parmi eux un grand carnage. Il périt tant de gens dans l'une et l'autre armée, qu'on ne peut ni l'estimer, ni le compter avec exactitude. Chlotaire, consterné, demanda la paix, disant aux Saxons que ce n'était pas par sa volonté qu'il avait marché contre eux; et la paix étant faite, il retourna chez lui. »

Les femmes et les enfants de Chlotaire. — Ingonde et Arégonde.

Chlotaire, prince ardent et de mœurs dissolues, eut six femmes qui portèrent le titre de reines.

La première, nommée Ingonde, le rendit père de six enfants, cinq fils et une fille; les deux fils aînés, Gonthier et Childeric, moururent jeunes et avant leur père; les trois autres, Charibert, Gonthran et Sigebert, étaient destinés à porter la couronne. La fille, nommée Chlodoswinthe, fut mariée à Alboin, roi des Lombards.

De sa seconde épouse, Arégonde, Chlotaire eut une fille qui mourut sans être mariée, et un fils, nommé Chilpéric, qui fut roi, comme ses trois autres frères.

Gontheuque, veuve de Chlodomir, Radégonde, fille de Berthaire, roi des Thuringes, et Waldrade, veuve de Théodebald, furent au nombre des épouses de Chlotaire, mais elles ne lui donnèrent pas d'enfants.

Il eut de Gonsinde, dont il était veuf lorsqu'il épousa la veuve de son neveu, deux filles, Blichilde et Chlodesinde, et un fils, nommé Chramne, qui se révolta contre lui et mit deux fois son trône en péril. La révolte de Chramne, dont nous parlerons

bientôt, est un épisode intéressant du règne de Chlotaire.

Outre ses fils légitimes, Chlotaire eut de plusieurs concubines des enfants qu'il ne voulut pas reconnaître. Un d'eux, nommé Gondobald Ballomer, après une vie agitée et malheureuse, fut, comme on le verra plus tard, proclamé roi à Brive (sur la Corrèze), et assassiné peu de temps après, par ceux-là mêmes qui l'avaient élevé sur le pavois.

Le mariage de Chlotaire avec Arégonde offre une preuve du privilége que s'étaient arrogé les rois francs d'avoir à la fois plusieurs épouses.—Il fallait que cet usage fût ancien et consacré pour que le christianisme n'ait pas réussi à le détruire, et pour qu'un des fils de Chlotilde ait pu, sans attirer contre lui les malédictions des évêques, être à la fois incestueux et bigame; car Arégonde était la sœur d'Ingonde.—Voici d'ailleurs comment Grégoire de Tours raconte ce mariage.

« Chlotaire était déjà marié à Ingonde, et l'aimait d'unique amour; il reçut d'elle une prière en ces termes : « Mon seigneur a fait de sa servante ce qui « lui a plu, et il m'a appelée à son lit. Maintenant, « pour compléter le bienfait, que mon seigneur roi « écoute ce que lui demande sa servante. Je le prie « de daigner procurer un mari puissant et riche à « ma sœur, sa servante. » A ces paroles, le roi, qui était trop adonné à la luxure, s'enflamma d'amour pour Arégonde, alla à la maison de campagne où elle habitait, et la prit en mariage.

Ensuite il retourna vers Ingonde, et lui dit : « J'ai songé à t'accorder la grâce que ta douceur « m'a demandée, et, cherchant un homme riche et « sage que je puisse unir à ta sœur, je n'ai rien « trouvé de mieux que moi-même. Ainsi sache que « je l'ai prise pour femme, ce qui, j'espère, ne te « déplaira pas. » — Ingonde lui répondit : « Que ce « qui paraît bon à mon seigneur soit ainsi fait; seu« lement, que ta servante vive toujours avec ta fa« veur royale. »

Chlotaire garda ainsi les deux sœurs.

Les évêques qui laissèrent le roi de Soissons épouser la sœur de sa femme encore vivante ne craignaient pourtant pas de s'opposer au roi lorsque ses volontés étaient contraires à l'intérêt des Églises. L'historien des Francs rapporte que Chlotaire, ayant ordonné que les Églises de son royaume paieraient au fisc le tiers de leurs revenus, tous les évêques, excepté Injuriosus, évêque de Tours, y consentirent, bien que ce fût contre leur gré; mais Injuriosus indigné refusa d'acquiescer aux ordres du roi, en lui disant : « Si tu veux ravir les biens « de Dieu, Dieu te ravira promptement ton royaume. « Il n'est pas juste que tu remplisses tes greniers de « la récolte des pauvres, toi qui devrais nourrir les « pauvres de tes propres grains. » Et menaçant Chlotaire de la vengeance de saint Martin, il se retira *sans même lui dire adieu*. Alors le roi, troublé et effrayé, fit courir après lui avec des présents, condamna ce qu'il avait fait lui-même et lui demanda pardon.

Première révolte de Chramne.—Cautin et Caton (556-558).

Chramne, le dernier né des fils de Chlotaire, se distinguait par de brillantes qualités. Bien fait de sa personne, il joignait à une âme ambitieuse un caractère énergique et entreprenant, un esprit souple et rusé. Ayant reçu de son père le gouvernement de l'Auvergne, il fixa sa résidence à Clermont, et il y eut bientôt une espèce de cour, composée principalement des officiers gallo-romains, qui, sous divers titres, remplissaient auprès de lui des fonctions civiles et militaires. Sa vanité et sa jeunesse le rendaient accessible aux mauvais conseils. Il se laissa facilement entraîner à des actes propres à le faire maudire par le peuple. Grégoire de Tours, qui lui donne le titre de roi, dit qu'il était entouré « par des hommes de bas lieu, jeunes et sans mœurs. Ces vauriens avaient seuls sa confiance, et l'excitaient à des violences tout-à-fait contraires à la raison; car il faisait enlever des filles de sénateurs, qu'on lui amenait dans son palais sous les yeux mêmes de leur père. »

Les amis et les commensaux de Chramne étaient des Aquitains ennemis de la domination des Francs, et qui, ayant eu pour la plupart leurs parents ou leurs frères compromis dans la conspiration tramée vingt-cinq ans auparavant contre Théodoric, conservaient encore de criminelles espérances. Le seul des conseillers du jeune prince qui n'approuvât pas ces funestes projets était un homme sage nommé Ascovinde, Auvergnat de nation; il cherchait, mais avec peu de succès, à le détourner de mal faire. Celui des courtisans dont l'influence paraissait la plus active et la plus fatale était un Poitevin nommé Léon. Au lieu d'engager Chramne à mettre un frein à ses passions, cet homme l'encourageait dans tous ses desseins.—Ce Léon, que Grégoire de Tours représente comme cruel et débauché, faisait d'ailleurs parade de son opposition au pouvoir ecclésiastique, répétant à qui voulait l'entendre « que saint Martin de Tours et saint Martial de Limoges, ces deux grands confesseurs de Dieu, étaient gens de de peu chose, et n'avaient laissé au Fils rien qui eût quelque valeur. »

La ville de Clermont et l'Auvergne étaient divisées en deux partis : l'un dévoué aux intérêts aquitaniques; l'autre à ceux du roi des Francs. Le prétexte de cette division était une rivalité relative à l'évêché de Clermont. Un certain archidiacre gau-

lois nommé Cautin avait été nommé évêque par le roi Théodebald, sans le concours du clergé et du peuple, dont le choix s'était porté sur un autre prêtre nommé Caton, né aussi dans le pays. Cautin occupait le siége épiscopal de l'Auvergne, lorsque Chramne arriva dans la province. C'était un homme ignorant, avare et cruel. Caton est représenté, au contraire, comme un ecclésiastique de mœurs austères, mais rempli d'orgueil et d'ambition; il semblait chercher avant tout, dans l'accomplissement des devoirs de son état, le droit d'être orgueilleux et dur envers les autres prêtres [1].

Chramne, cédant aux conseils de ses commensaux, s'était prononcé pour l'évêque élu par le pays contre l'évêque nommé par le roi. Il avait pris l'engagement, dans le cas où son père viendrait à mourir, de chasser Cautin de son siége pour y pla-

[1] D'après Grégoire de Tours, Cautin ne semble pas avoir eu les premiers torts. Le récit que cet écrivain, dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, fait de cette querelle religieuse, est accompagné de détails curieux sur les usages du VIe siècle, et nous paraît expliquer mieux qu'une longue dissertation les relations des évêques avec le roi et avec leurs collégues dans l'épiscopat, les brigues auxquelles cette haute dignité ecclésiastique donnaient lieu, les moyens que les prêtres ambitieux employaient pour y parvenir, et enfin les droits du peuple à l'élection, et du roi à la confirmation des évêques. — Voici quelques extraits du récit de Grégoire de Tours.

« Saint Gal, successeur de saint Quintianus à l'évêché de Clermont, étant mort, fut transporté dans l'église. Aussitôt le prêtre Caton reçut les compliments des clercs sur son élévation à l'épiscopat; et, comme s'il eût déjà été évêque, il s'empara de tous les biens de l'Église, changea les administrations, et régla toutes choses de sa propre autorité. »

Les évêques qui étaient venus pour ensevelir saint Gal, après la cérémonie, dirent au prêtre Caton : « Nous voyons « que la plus grande partie du peuple t'a choisi; viens, con« certe-toi avec nous, nous te bénirons et te consacrerons pour « l'épiscopat. Le roi est enfant; si on t'impute quelque tort, « nous prendrons ta défense; nous traiterons avec les grands « du roi Théodebald pour qu'on ne te fasse aucune injure... »

Mais Caton, enflé d'une vaine gloire, leur dit : « Vous avez « su par la renommée que, dès mon jeune âge, j'ai toujours « vécu religieusement, jeûnant, me plaisant aux aumônes, me « livrant à des veilles continuelles, et passant bien souvent les « nuits à chanter les louanges du Seigneur. Le Seigneur, mon « Dieu, que j'ai servi si assidûment, ne souffrira pas que l'or« dination régulière me manque. J'ai acquis, selon l'institution « canonique, les divers ordres de cléricature; j'ai été lecteur « pendant dix ans; j'ai servi cinq ans comme sous-diacre, et « je suis prêtre depuis vingt ans. Que me reste-t-il donc à faire, « sinon à recevoir l'épiscopat, récompense de fidèles et bons « services? Retournez dans vos cités, et occupez-vous de ce « qui vous touche; quant à moi, j'acquerrai la dignité épisco« pale selon les règles canoniques. »

Les évêques se retirèrent, détestant le vain orgueil de cet homme.

Élu donc évêque avec le consentement des clercs, Caton, avant d'avoir été ordonné, exerça toute l'autorité, et menaça de diverses manières l'archidiacre Cautin, lui disant : « Je te « chasserai, je t'humilierai, je te ferai souffrir mille morts. » —Celui-ci lui répondit : « Mon pieux seigneur, je désire obte« nir ta faveur, et si j'y parviens, je te rendrai un service. Sans « fatigue de ta part, sans fraude de la mienne, j'irai trouver le « roi, et j'obtiendrai pour toi l'épiscopat, ne demandant que « tes bonnes grâces pour récompense. » Mais Caton, soupçonnant qu'il voulait le tromper, repoussa avec dédain sa proposition.

Alors Cautin, se voyant abaissé et en butte à la calomnie, feignit une maladie, et, sortant de la ville pendant la nuit, alla trouver le roi Théodebald, à qui il annonça la mort de saint Gal.

« Sur cette nouvelle, le roi et ceux qui étaient auprès de lui convoquèrent à Metz les évêques : l'archidiacre Cautin fut ordonné évêque d'Auvergne. Il était déjà évêque quand arrivèrent les clercs messagers du prêtre Caton. Le roi les mit au pouvoir de Cautin, ainsi que tous les biens de l'Église. »

On désigna les évêques et les serviteurs qui devaient accompagner Cautin, et il prit le chemin de l'Auvergne. Il fut reçu avec plaisir par les clercs et les citoyens, et devint leur évêque. Mais bientôt s'élevèrent de grands débats entre lui et le prêtre Caton; car jamais on ne put décider celui-ci à être soumis à son évêque. Il se fit une scission parmi les clercs : les uns obéissaient à l'évêque Cautin, les autres au prêtre Caton, et ce fut pour tous la source de grands dommages...

« Gonthaire, évêque de Tours, étant mort, le prêtre Caton fut, à ce qu'on croit, par les suggestions de l'évêque Cautin, demandé pour gouverner cette Église; en sorte que les clercs (de Tours) s'étant réunis partirent en grand appareil pour l'Auvergne, avec Leubaste, abbé et chapelain de l'oratoire du Martyr. »

Lorsqu'ils eurent fait connaître à Caton la volonté du roi, Caton leur demanda quelques jours pour répondre; mais eux, désirant s'en retourner, lui dirent : « Apprends-nous ta vo« lonté, afin que nous sachions ce que nous devons faire, ou « bien nous nous en retournons chez nous; car nous ne som« mes pas venus à toi de notre volonté, mais par l'ordre « du roi. »

Mais lui, amoureux d'une vaine gloire, assembla la foule des pauvres, et leur ordonna de s'écrier en ces mots : « Pour« quoi nous abandonnes-tu, bon père, nous tes enfants, que « tu as nourris jusqu'à présent? Qui nous donnera à boire et à « manger, si tu t'en vas? Nous t'en prions, ne nous quitte pas, « toi qui avais coutume de nous sustenter. »

Alors, se tournant vers le clergé de Tours, Caton dit : « Vous voyez, mes très chers frères, combien je suis aimé de « cette multitude de pauvres; je ne puis les quitter pour aller « avec vous. » — Les clercs, ayant reçu sa réponse, retournèrent à Tours... »

Caton s'était exhaussé sur le cothurne de la vanité, et ne croyait pas que personne pût le surpasser en sainteté. Quelquefois il faisait venir pour de l'argent des femmes dans l'église et leur ordonnait de crier comme si elles eussent été emportées par la vivacité de leur conviction, le reconnaissant pour un grand saint et très cher à Dieu, et déclarant l'évêque Cautin coupable de toutes sortes de crimes, et indigne du sacerdoce... »

Il paraît qu'après la réconciliation de Chramne avec son père le prêtre ambitieux, n'espérant plus obtenir le siége de Clermont, se repentit d'avoir refusé l'évêché qu'on lui proposait; mais il était trop tard.

« Les gens de Tours, apprenant que le roi (Chlotaire) était revenu du massacre fait par les Saxons, se réunirent en faveur du prêtre Euphronius, et présentèrent au roi l'acte de sa nomination pour qu'il l'approuvât.—Le roi répondit : « J'avais « ordonné qu'on instituât le prêtre Caton; pourquoi a-t-on mé« prisé mes ordres? » Ceux de Tours répondirent : « Nous avons « été le chercher, mais il n'a pas voulu venir. » — Comme ils disaient cela, Caton arriva tout à coup pour prier le roi de renvoyer Cautin et de le nommer évêque d'Auvergne; mais le roi s'étant moqué de sa demande, il demanda alors qu'on le nommât au siége de Tours, qu'il avait méprisé —Le roi lui dit : « J'avais d'abord ordonné que tu fusses sacré évêque « par les gens de Tours; mais, à ce que j'apprends, tu as eu « cette Église en mépris; ainsi tu n'en obtiendras pas le gou« vernement. »— Et de cette sorte, Caton s'en alla confus... »

cer Caton. En attendant, il persécutait de tout son pouvoir l'adversaire de son protégé.

Chlotaire voyait avec déplaisir cette conduite de son fils; mais l'affection qu'il lui portait l'empêchait de lui en témoigner bien vivement son mécontentement. Toutefois, espérant mettre fin à des intrigues qui pouvaient devenir coupables, il fit proposer à Caton l'évêché de Tours, alors vacant. Le vieux prêtre n'avait pas renoncé à ses prétentions sur le siége de Clermont; il refusa.

Chlotaire, voulant alors faire parvenir à son fils des représentations sur sa conduite, en chargea Firmin, comte de Clermont, qui, fidèle à ses devoirs envers l'autorité royale, s'était lui-même prononcé pour Cautin. Chramne, irrité et poussé par ses conseillers, destitua outrageusement Firmin de son office de comte; et comme celui-ci, craignant pour sa vie, s'était réfugié dans l'église, il l'en fit arracher violemment. Firmin toutefois s'échappa pendant le sommeil de ses gardes, et réussit à gagner la basilique de Saint-Julien à Brioude, où il trouva un asile plus sûr. Chramne se vengea de sa fuite en confisquant ses biens.

Chlotaire, justement irrité, ordonna à son fils de venir le joindre à Metz. Il se disposait alors à faire sa seconde et malheureuse campagne contre les Saxons. Le jeune prince quitta l'Auvergne, mais ce ne fut pas pour obéir à son père. Cédant aux instigations de Léon, il se rendit à Poitiers, où tous les mécontents de l'Aquitaine ne tardèrent pas à se réunir autour de lui. Là, ses projets, que jusque alors il ne s'était pas bien avoués à lui-même, commencèrent à prendre un caractère plus prononcé. Il résolut de profiter du moment où son père était engagé dans une guerre difficile pour renoncer à toute soumission envers lui, et se faire proclamer roi de l'Auvergne, du Poitou, du Limousin et de toutes les autres provinces de l'ancienne Aquitaine, qui, après avoir fait partie des États de Théodoric et de Chlodomir, se trouvaient alors confondues sous le sceptre de Chlotaire. Les Aquitains, voyant avec joie leur patrie devenir indépendante, se montraient disposés à accepter, malgré son origine franque, le jeune prince pour souverain.

Un des premiers soins du fils rebelle fut de mettre son oncle Childebert dans la confidence de ses projets d'usurpation. Childebert conservait une vive irritation de ce que son frère s'était emparé des États de Théodebald. Il encouragea son neveu, et lui promit de puissants secours. Chramne n'hésita plus et proclama sa révolte.

Chlotaire, dont les armes n'avaient point été heureuses en Saxe, et qui combattait sur le Rhin pour préserver ses États de l'invasion, chargea deux autres de ses fils, Charibert et Gontran, de s'opposer aux projets ambitieux de Chramne, et de le faire rentrer dans le devoir. Ceux-ci, ayant réuni à la hâte tous les leudes francs et burgundes qui n'avaient pas suivi leur père en Saxe, passèrent la Loire avec une armée et entrèrent en Auvergne.

De son côté, Chramne, après avoir épousé à Poitiers la fille du duc Williacaire, et s'être assuré ainsi l'appui de ce grand leude de Chlotaire, avait parcouru l'Aquitaine et rassemblé une armée.

Les trois frères se rencontrèrent non loin de Limoges, au pied du massif de montagnes dont s'échappent les sources de la Creuse, de la Vienne et de la Vézère, et que l'on nommait alors la *Montagne Noire*[1]. Avant de livrer bataille, et dans l'espoir d'éviter le combat, Charibert et Gontran envoyèrent sommer Chramne de déposer les armes et de restituer ce qu'il avait envahi des États paternels. Chramne répondit d'une manière ambiguë, sans refuser de reconnaître l'autorité de son père. « Je ne puis, dit-il, rendre les pays dont j'ai pris « possession; mais je désire les garder en ma puis- « sance, espérant que mon père ne tardera pas à « me donner son consentement pour les conserver. » Peu satisfaits de cette réponse, ses frères se disposèrent au combat.

Au moment où les deux armées s'ébranlaient pour s'attaquer, une tempête violente, accompagnée de tonnerres et d'éclairs, éclata et les força de rentrer dans leurs camps.

Chramne fit adroitement répandre la nouvelle que Chlotaire avait été tué en combattant contre les Saxons. Ses frères consternés se hâtèrent de reprendre la route de la Burgundie. Chramne, enchanté du succès de sa ruse, les suivit et passa la Loire : il assiégea et prit Châlons; puis se dirigea vers le nord, impatient de joindre Childebert, qui, de son côté, ayant aussi reçu la fausse nouvelle de la mort de Chlotaire, était entré dans la Champagne, et, dévastant tout par le pillage et l'incendie, s'était avancé jusqu'à Reims.

La révolte de Chramne et ses premiers succès excitaient dans la Gaule une vive inquiétude. Chacun cherchait avec anxiété à deviner quelle serait l'issue de cette entreprise. Une preuve de la curiosité générale et de l'agitation des esprits, est ce qui se passa à Dijon, lorsque l'armée aquitanique parut devant cette place. C'était un dimanche, et le fils de Chlotaire avait manifesté l'intention d'entendre la messe et de recevoir la communion des

[1] Ces montagnes, couvertes de gras et verdoyants pâturages, séparent les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, et forment ce qu'on nomme aujourd'hui le plateau de Millevaches.

mains de l'évêque Tétricus. Les prêtres, ne résistant point à la tentation d'avoir quelque augure de la future destinée du fils rebelle, en cherchèrent dans les livres sacrés, et eurent recours à une cérémonie superstitieuse déjà plusieurs fois proscrite par les conciles. Ils posèrent sur l'autel trois livres, les *Prophéties*, les *Actes des apôtres* et les *Évangiles*, priant Dieu de faire connaître, par les premières phrases qui devaient être lues à l'ouverture des livres, si Chramne réussirait et pouvait espérer de régner.—Les passages du livre des Prophètes et du livre des Apôtres furent contraires; le passage du livre des Évangiles commençait par cette terrible déclaration : « Quiconque entend mes paroles et ne les pratique point, est semblable à l'insensé qui a bâti sa maison sur le sable; la pluie tombe, les fleuves débordent, les vents soufflent et battent la maison de tous côtés; elle tombe, et grande est sa ruine. » On se garda bien de faire connaître à Chramne cette prophétie menaçante. On le reçut dans la basilique, l'évêque lui donna la communion; puis le jeune roi partit pour aller trouver Childebert; mais après son départ on ferma les portes et on ne permit pas à ses troupes d'entrer. Dijon était alors une place forte capable de résister à toutes les attaques. La description qu'en trace Grégoire de Tours est curieuse, et fait connaître quels étaient, au ve siècle, les moyens de défense et les ressources des lieux fortifiés.

« Dijon est, dit-il, un château bâti de murs très solides, au milieu d'une plaine riante, dont les terres sont fertiles et si fécondes qu'en même temps que la charrue sillonne les champs, on y jette la semence et qu'il en sort de très riches moissons. Au midi est la rivière d'Ouche, abondante en poissons; il vient du nord une autre petite rivière qui entre par une porte, passe sous un pont, ressort par une autre porte, et entoure les remparts de son onde paisible. Elle fait, devant la porte, tourner plusieurs moulins avec une singulière rapidité. Dijon a quatre portes situées vers les quatre points du monde. Elle est ornée de trente-trois tours. Ses murs sont, jusqu'à la hauteur de vingt pieds, construits en pierres carrées, et ensuite en pierres plus petites. Ils ont trente pieds de hauteur totale et quinze pieds d'épaisseur. J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le nom de ville. Il a dans son territoire des sources abondantes; du côté de l'occident sont des montagnes très fertiles, couvertes de vignes qui fournissent aux habitants un si noble Falerne, qu'ils dédaignent le vin de Châlons. Les anciens disent que ce château fut bâti par l'empereur Aurélien. »

Chramne suivit Childebert à Paris. Il y renouvela le serment qu'il avait déjà fait de ne jamais se réconcilier avec son père. De Paris, il revint dans l'Aquitaine, où le duc Austrapius avait tenté de relever le parti du roi Chlotaire. Le jeune rebelle avait des forces trop considérables pour ne pas l'emporter sur ce fidèle serviteur de son père. Austrapius fut vaincu et forcé d'aller chercher un asile à Tours, dans la basilique de Saint-Martin.

Chramne resta pendant près de deux années paisible possesseur des États dont il s'était emparé. Mais le retour du roi Chlotaire, suivi de la mort du roi Childebert, mit un terme à sa prospérité. Privé de toute protection par cette mort, et hors d'état de résister à toutes les forces de la monarchie franque, dont Chlotaire devenait le seul chef, il n'avait plus d'autre recours que d'implorer l'indulgence paternelle. Chlotaire aimait son fils, malgré la rébellion dont celui-ci s'était rendu coupable. Il consentit à lui pardonner, et l'accueillit, ainsi que sa femme, avec une bonté qui aurait dû avoir pour effet d'empêcher le retour de toute criminelle pensée.

Mort de Childebert, roi de Paris (558).

Childebert était âgé de soixante ans environ lorsqu'il mourut. Il fut enterré à Paris dans l'église de Saint-Vincent qu'il avait fait bâtir. Cette église porte aujourd'hui le nom de Saint-Germain-des-Prés.

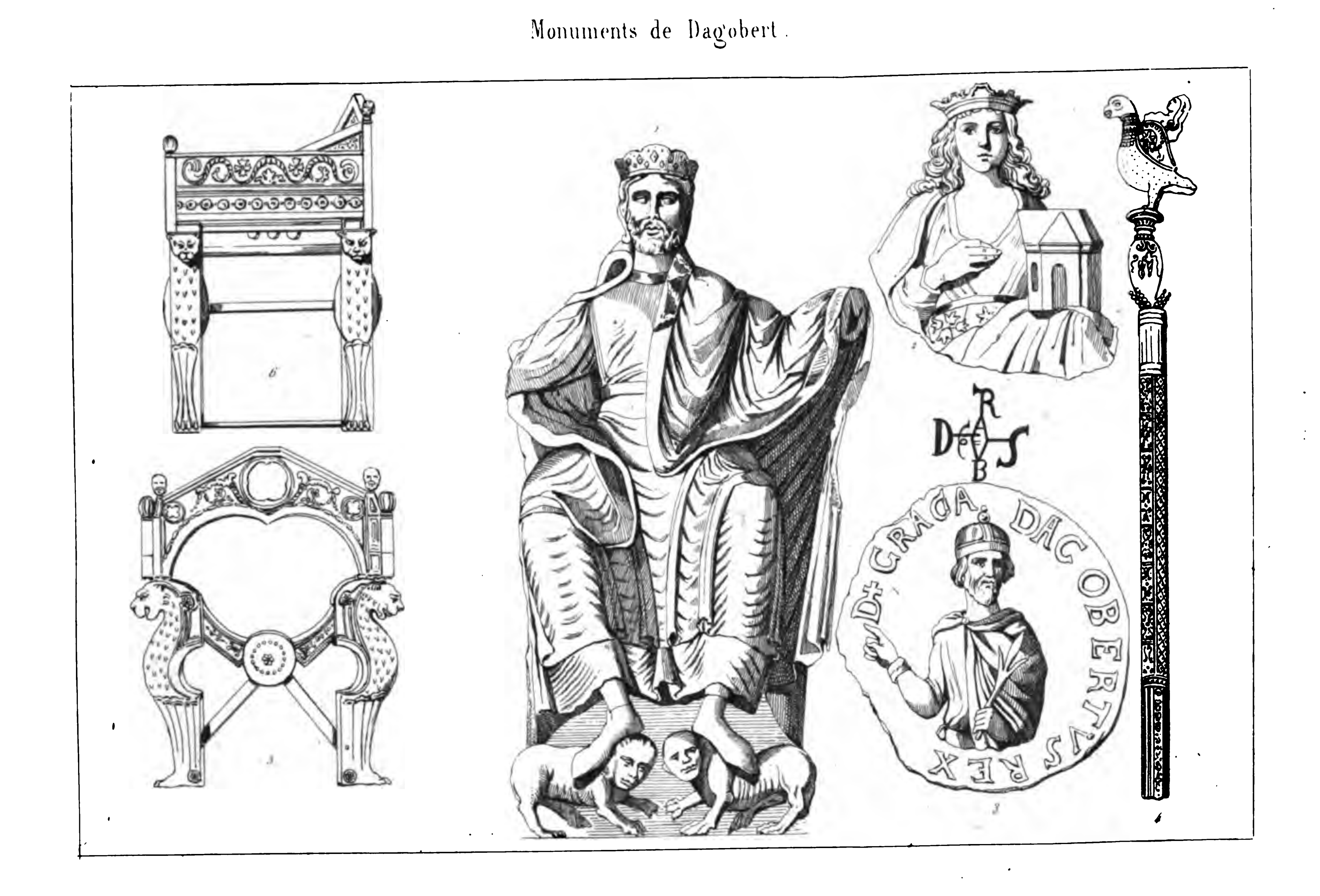
Ce prince laissa de sa femme Ultrogothe deux filles qui ne furent point mariées et que Chlotaire, en s'emparant du royaume, envoya en exil avec leur mère.

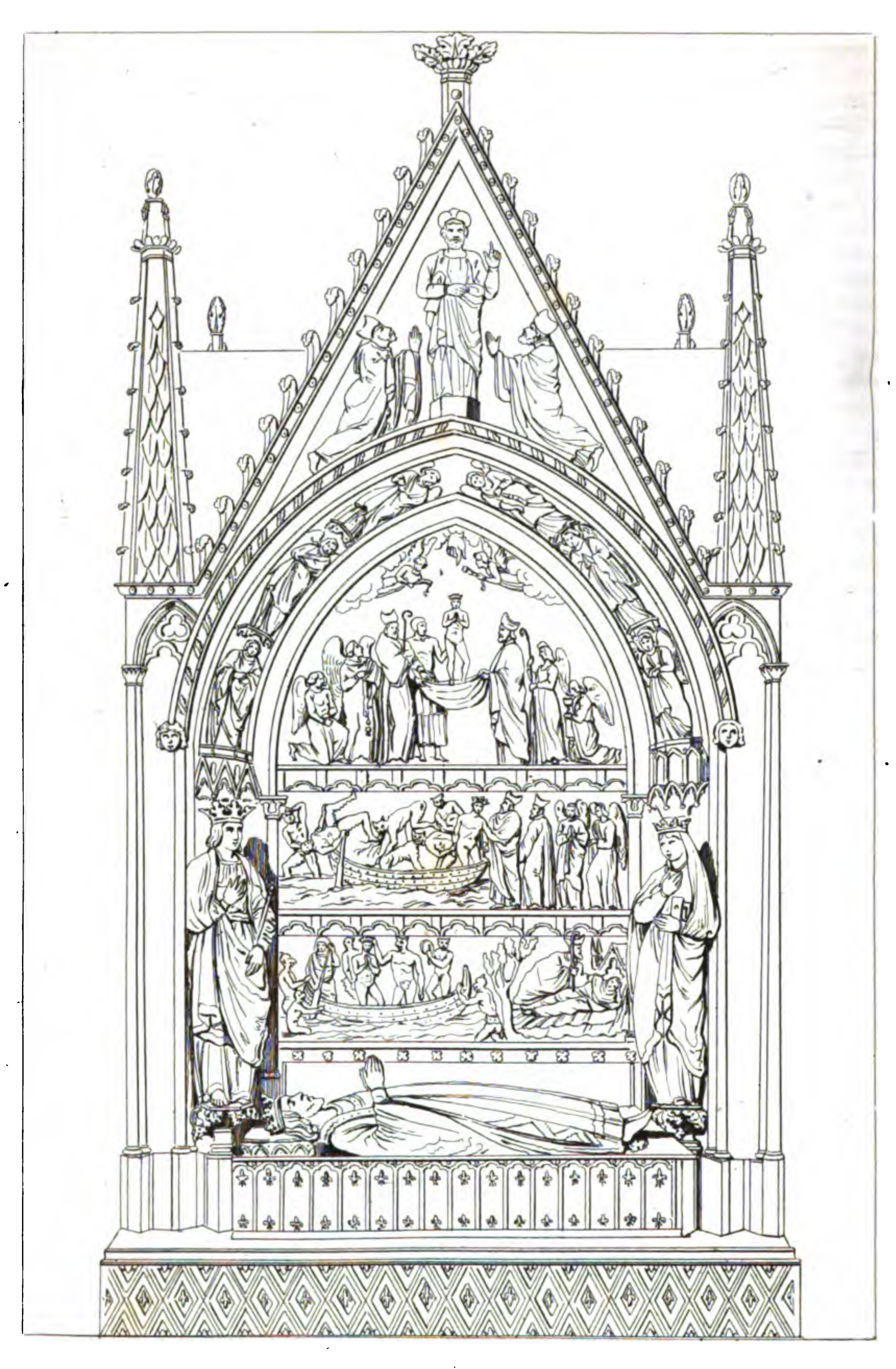
On a dit à tort que cette exclusion des filles de Childebert de la succession paternelle, est le premier exemple du privilége accordé aux mâles (même en ligne collatérale) et, en exécution de la loi salique, de succéder seuls au trône.—Lors de la mort de Chlovis, ses filles n'avaient prétendu à aucune part dans l'héritage paternel; les filles de Théodebert, exclues également de tout partage, n'élevèrent aucune réclamation; et enfin à la mort de Théodebald, sa fille reconnut sans discussion le droit de son grand-oncle Chlotaire à se saisir de la royauté. L'exclusion des filles dans les successions royales, et l'hérédité de la couronne attribuée aux enfants mâles, étaient donc depuis long-temps consacrées par la loi civile et politique en usage chez les Francs.

Childebert avait régné près d'un demi-siècle : mais ce prince, d'un caractère irrésolu, sans fixité dans ses plans, et sans fermeté dans ses entreprises, ne fit rien qui rendît son règne glorieux. La conquête de la Burgundie et la délivrance de sa sœur Chlotilde furent sans doute des actes dignes d'éloges; mais la guerre contre les Burgundes avait été accompagnée de l'assassinat de ses neveux, et celle contre les Visigoths précédée d'une trahison

XXIII

Monuments de Dagobert.





Mausolée de Dagobert

envers son frère Théodoric. A la mort de ce roi d'Austrasie, Childebert s'était allié successivement avec Chlotaire pour dépouiller Théodebert, et avec Théodebert pour dépouiller Chlotaire. Enfin, laissant Chlotaire s'emparer sans obstacle de l'héritage de Théodebald, il n'avait su qu'encourager Chramne dans sa révolte. Cependant ce Childebert, que la faiblesse de caractère entraîna à des actions criminelles ou indignes d'un roi, avait de la bravoure dans les combats, et de la bonté envers ses sujets. Sa charité pour les pauvres fut telle, dans une année malheureuse, et à la suite d'un hiver rigoureux, qu'il ordonna de briser et de fondre sa vaisselle d'or et d'argent, afin d'en distribuer le prix en aumônes. — Il est le fondateur du plus ancien *Hôtel-Dieu* existant en France. C'est à lui que Lyon doit l'Hôpital général destiné à recueillir les pauvres malades. Édifice magnifique, successivement agrandi et restauré, dont la façade, décorée par la reconnaissance populaire, offre aux regards des malheureux accablés d'infirmités les statues du bon roi Childebert et de la bonne reine Ultrogothe.

Childebert s'occupa aussi de perfectionner la législation de ses sujets. Il fit reviser la loi salique et y introduisit diverses modifications.

Il montra en toute occasion un grand zèle pour la religion et une profonde piété. Quatre conciles eurent lieu sous son règne. Celui d'Orléans abolit plusieurs cérémonies païennes qui étaient encore en usage dans les baptêmes et dans les serments. Le roi rendit lui-même une loi pour faire abattre les idoles païennes qui existaient encore dans les campagnes, où, malgré les efforts des missionnaires chrétiens, les traditions du druidisme et du paganisme s'étaient toujours conservées [1].

Enfin, par sa prudence et sans doute aussi par le conseil de ses évêques, Childebert parvint à étouf-

[1] Malgré les édits des empereurs, les défenses des conciles, l'action active et zélée du clergé, le culte de divinités appartenant soit au polythéisme romain, soit au druidisme gaulois ou à la théogonie scandinave, s'était conservé dans la Gaule et y florissait encore dans le VIe siècle ; mais comme les lois impériales et les canons des conciles donnent à toutes les idoles, objets de la vénération populaire, des noms empruntés à la mythologie latine, il est difficile de déterminer, entre l'ancien druidisme national ou le polythéisme introduit par les conquérants romains, quel était le culte qui avait conservé le plus grand nombre de partisans. Il est probable que le paganisme dominait dans les provinces du midi, et le druidisme dans les provinces de l'ouest ou du nord.

Ainsi au VIe siècle, Diane, Janus, Jupiter et Vénus étaient des divinités adorées encore dans la Provence, la Septimanie et l'Aquitaine. L'auteur de la *Vie de saint Césaire*, évêque d'Arles, cite « un démon que les hommes de la campagne appellent Dianus : *dæmonium quod rustici Dianum vocant*. » Les Pères du concile de Tours, tenu en 556, défendent le culte de Janus, qu'ils nomment *maledictus Janus*, et dont ils parlent en ces termes : *homo gentilis fuit, rex quidem, sed Deus esse non potuit*. En 589, le concile de Narbonne défendit de fêter le jeudi comme étant un jour dédié à Jupiter. — Il existait dans les Pyrénées un temple célèbre de Vénus. C'est d'un temple consacré à la même déesse que Port-Vendres (*Portus Veneris*) tire son nom. Le légendaire qui a raconté la vie de saint Martin de Vertou, et la destruction d'Herbadilla (voyez p. 52), dit que le pieux missionnaire trouva dans cette ville une statue dorée de Jupiter, et d'autres simulacres en bronze ou en marbre, de Mercure, de Vénus, de Diane et d'Hercule.

Grégoire de Tours nous apprend que, de son temps même, une statue de Diane existait à Ivois, sur le territoire de Trèves, et qu'elle fut renversée par le diacre Vulfilaïc : mais nous croyons que cette Diane était une divinité gauloise, la grande *Arduinna*, qui a donné son nom à la forêt des Ardennes dont elle était la personnification.

L'auteur de la *Vie de saint Samson*, évêque de Dol en 565, dit qu'il existait encore alors en Bretagne des hommes *adorantes idolum ritu bacchantium* ; ces rites étrangers et forcenés pouvaient appartenir aussi au culte druidique.

On voit par les Actes des conciles, que le dieu *Terme* était honoré dans les provinces du centre de la Gaule. Le culte des *mânes* y avait aussi un grand nombre de partisans. Le concile de Tours, de 566, défend la célébration des *Feralia*, fêtes célébrées en l'honneur des morts, et qu'accompagnaient des festins et des libations ; ainsi que des *Terminalia*, fêtes en l'honneur du dieu Terme, et qui se bornaient à charger de fruits et à décorer de fleurs les bornes placées sur les limites des propriétés. Le dieu *Terme* ressemble beaucoup au *Menhir* ou *Peulwan* druidique, et les *Terminalia* appartenaient peut-être à l'ancien culte gaulois.

Le synode d'Auxerre, en 585, défend de fêter les Calendes, et proscrit divers usages qu'il considère comme païens ; tels sont ceux de se déguiser en vache ou en cerf, de donner des étrennes, d'acquitter des vœux à des buissons, à des arbres, à des fontaines ; de faire des pieds de bois ou des figures entières d'hommes pour placer sur les chemins, de consulter les sorciers et les devins, de demander l'avenir aux augures, ou aux *sorts* du bois et du pain et aux *prétendus sorts des saints*, de former des danses dans les églises, d'y faire chanter les filles, et d'y préparer des festins.

Plusieurs lois ont été rendues par Childebert dans le but de combattre l'idolâtrie. Celle qui nous a été conservée se trouve dans le recueil de Baluze ; elle est datée de l'an 554, et a pour titre : *De abolendis idolatriæ reliquiis*. « Quiconque, y est-il dit, n'aura pas, après un premier avertissement, fait disparaître de son champ les simulacres et les idoles dédiés par les hommes au démon, ou aura empêché les prêtres de les détruire, donnera des répondants et restera à notre disposition. » Childebert se plaint ensuite de plusieurs sacriléges habituels au peuple, et qui provenaient de la corruption des mœurs ; il prononce des peines contre ceux qui s'en rendraient coupables. Le législateur ne fait aucune distinction entre les divers débris d'idolâtries différentes qui existaient encore dans la Gaule. Dans tous les simulacres non chrétiens il voit des idoles dédiées au démon. « Ainsi, dit à ce sujet M. Beugnot, dans son *Histoire de la chute du paganisme*, tous ces restes d'idolâtrie commençaient à perdre leur caractère de nationalité, ou plutôt, conformément à une opinion adoptée par les Pères de l'Église du IVe siècle, ils étaient rattachés à l'idée générique du démon, qui semblait comprendre l'idolâtrie tout entière. »

Nous croyons que le paganisme romain a cessé d'exister dans la Gaule à la fin du VIe siècle. Les noms qui appartiennent à des divinités de la mythologie latine, et qui se trouvent cités dans les hagiographes des siècles suivants, dans les Capitulaires de Charlemagne, ainsi que dans les Actes des conciles, sont donnés comme analogues de ceux de divinités locales appartenant à l'ancien culte gaulois. Ainsi la Vénus dont le temple existait à Rouen au VIIe siècle, et que l'évêque saint Romain fit détruire, était, à notre avis, la déesse gauloise

fer un schisme qu'une querelle théologique, dite des *trois chapitres*, était sur le point de soulever, et qui ne tendait rien moins qu'à entraîner les évêques de la Gaule à se séparer du pape et à rompre ainsi l'unité catholique [1].

Les rois bretons.—Hoel II.—Canao.—Judual et Ultrogothe.

Si Childebert doit être blâmé d'avoir encouragé son neveu dans la rébellion, il faut le louer de l'asile qu'il accorda généreusement au petit-fils d'Hoel Ier, roi de Bretagne. Ce jeune prince, nommé Judual, était à peine âgé de douze ans lorsque conduit par saint Samson, évêque de Dol, il vint chercher un asile à la cour du roi de Paris.

La Bretagne venait d'être le théâtre d'événements tragiques.

Cet Hoel Ier, dont nous avons parlé (page 53), et qui, obligé lui-même de s'exiler volontairement dans l'île de Bretagne, en était revenu deux ans avant la mort de Chlovis, et avait reconquis son royaume sur les Frisons, alliés des Francs, conserva la couronne pendant trente ans. — Une alliance avec Chlotaire, fils de Chlovis, et la séparation de l'église bretonne de l'église franque, par l'érection de l'évêché de Dol en métropole, sont les principaux événements de ce long règne. — Hoel Ier était mort vers 545, en partageant ses États entre ses cinq fils.

L'aîné, nommé Hoel comme son père, eut la Bretagne orientale, c'est-à-dire Rennes et le pays qui s'étend vers le nord jusqu'à la mer; le second, nommé Canao, eut Nantes avec son territoire; le troisième, Waroch, eut le comté de Vannes; les deux derniers, Macliau et Budic, se partagèrent la Bretagne occidentale. — Deux autres fils d'Hoel Ier, Léonor et Tudgual, avaient embrassé la vie religieuse et renoncé à l'héritage paternel. Tous les deux figurent au nombre des saints bretons.

Plus ambitieux que ses frères, Canao, comte de Nantes, conçut le projet de posséder seul toute la Bretagne comme son père. Pour y parvenir, il eut recours au fratricide, moyen atroce, mais que la politique de ces temps barbares excusait quand il avait le trône pour but. Il tua d'abord Waroch et Budic, puis il fit assassiner, dans une partie de chasse, son frère aîné Hoel II. Le quatrième de ses frères, Macliau, poursuivi par ses satellites, ne leur échappa qu'en se réfugiant chez un serviteur fidèle qui le cacha dans un tombeau et répandit le bruit qu'il était mort. — Canao resta ainsi seul possesseur de toute la Bretagne.

Malheureusement pour l'usurpateur, Judual, fils et légitime héritier de Hoel II, fut accueilli favorablement par Childebert. Le roi de Paris prit soin de sa jeunesse et promit, lorsque l'enfant aurait l'âge d'homme, de l'aider à reconquérir le royaume paternel. Childebert mourut sans avoir pu remplir sa promesse, et Judual, quoique bien traité à la cour du roi Chlotaire, aurait fini ses jours dans l'exil si, comme on le verra bientôt, une nouvelle rébellion

Roth ou *Ruth*, à laquelle la ville avait emprunté son nom de *Rothomago*. Cette Vénus gauloise était adorée par les Véliocasses et par les Rhutènes long-temps avant l'ère chrétienne. Elle présidait à la reproduction des êtres. — Pendant plusieurs siècles après le sixième, les légendes et les édits royaux écrits en latin continuèrent à donner les dénominations de la mythologie romaine aux divinités adorées par les peuples du nord : *Odin* était Mercure, *Thor* Jupiter, *Frigga* Vénus, etc.

[1] M. de Peyronnet, dans son *Histoire des Francs*, a brièvement et clairement résumé le long récit de l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*. Voici comment il parle de la querelle des *trois chapitres* :

« On appelait de ce nom certains écrits composés par Théodoret, par Ibas et par Théodore; le premier, évêque de Tyr; le second, d'Édesse; le dernier enfin de Mopsueste.

« De ces écrits, ceux de Théodoret et d'Ibas étaient dirigés contre saint Cyrille d'Alexandrie : ceux de Théodore passaient pour avoir inspiré à Nestorius ses principales erreurs.

« Ils avaient déjà plus d'un siècle, et, outre cela, ceux de Théodoret et d'Ibas ayant été examinés au concile de Calcédoine, y avaient été solennellement déclarés orthodoxes.

« Mais Eutichès avait été anathématisé au même concile, et ses partisans, que l'impératrice Théodora protégeait, poursuivaient avec ardeur la condamnation des écrits, voulant par là faire condamner les conciles qui les avaient eux-mêmes condamnés.

Les nestoriens aussi prenaient, quoiqu'en sens contraire, un vif intérêt à cette poursuite; car la condamnation des écrits ne pourrait rien ajouter à la leur; mais l'absolution, si elle était obtenue, serait comme une sorte d'approbation de leur doctrine, que justifiaient ces écrits.

« Les évêques de France avaient condamné les deux hérésies de Nestorius et d'Eutichès. Néanmoins le concile de Calcédoine était en grande autorité parmi eux; le respect qu'ils avaient pour ses décisions ne leur permettait pas d'adhérer à la condamnation des écrits qu'elles avaient jugés irréprochables.

« Le pape Vigile était dans les mêmes dispositions; mais Justinien, excité par Théodora, convoqua, malgré ce pontife, un nouveau concile à Constantinople, et la condamnation qu'il sollicitait lui fut accordée.

« Vigile, persistant dans sa résistance, refusa de souscrire à la décision. L'Empereur s'en irrita et l'envoya en exil. Rappelé l'année suivante, pendant qu'il retournait à Rome, il mourut.

« Pélage fut son successeur, qui, dévoué aux volontés de Justinien, ne différa point de souscrire à la condamnation des trois chapitres. Cette faiblesse souleva toute l'Italie. La plupart des évêques se séparèrent de lui; ceux de France annoncèrent la même résolution. Le schisme était imminent.

« Childebert, pour y obvier, envoya à Rome un grand de sa cour nommé Rufin. Pélage, à qui cet envoyé demandait de promptes et formelles explications pour satisfaire aux scrupules du clergé de France, éluda quelque temps, et se contenta d'écrire au roi une lettre où ne se trouvaient que des protestations générales de zèle pour la religion et d'orthodoxie; mais cet artifice ne réussit point. Childebert voulut que son envoyé persistât, et Pélage, contraint de s'humilier, donna enfin la profession de foi qu'exigeaient les évêques pour s'unir à lui. »

de Chramne n'eût eu pour résultat de décider le puissant roi des Francs à lui accorder une efficace protection.

Les hagiographes bretons et notamment l'auteur de la Vie de saint Samson, n'attribuent pas seulement à la maladie et à la mort de Childebert le peu de secours que ce roi prêta au fils de Hoel II. Ils prétendent que, si Judual resta plusieurs années à la cour du roi de Paris, ce fut parce que le prince exilé avait inspiré à la reine une vive passion.—Ultrogothe, disent-ils, redoutant de voir s'éloigner l'objet de son amour, apportait incessamment de nouveaux obstacles aux négociations par lesquelles le pieux évêque de Dol cherchait à décider Childebert à agir en faveur du jeune roi. Enfin elle ne trouva pas de meilleur moyen pour rompre ces négociations que de se débarrasser, par un crime, du négociateur. Elle fit empoisonner le breuvage qu'on présentait à Samson à la table du roi; avant de boire, l'évêque bénit la coupe d'un signe de croix; le vase se rompit en morceaux, et le poison fut répandu. La main de celui qui avait offert la coupe au saint se trouva à l'instant couverte d'ulcères; mais Samson voulut bien le guérir par un autre signe de croix.

Ce mauvais succès ne découragea point Ultrogothe. Quelque temps après, Samson ayant prié le roi de lui prêter un cheval pour aller rendre une visite, le grand-écuyer, gagné par la reine, fit amener un cheval fougueux et qui n'avait jamais voulu supporter un cavalier; mais, avant de mettre le pied à l'étrier, le saint ayant fait son signe de croix habituel, l'animal se trouva aussitôt doué de la plus grande docilité.

Ultrogothe était une grande magicienne. Elle fit apparaître devant le voyageur un lion énorme qui se précipita pour lui barrer le passage, mais qui s'écarta respectueusement dès que Samson eut prononcé le saint nom du Seigneur.

Ces miracles, signes évidents de la sainteté de l'évêque breton, charmaient le roi, sans lui inspirer aucun soupçon sur la fidélité de sa femme. Il annonça à l'évêque qu'il allait faire partir Judual avec une armée, et demanda à Samson une seule grâce, celle de dire, avant son départ, une messe en présence de toute la cour. La reine ne sut pas dissimuler son dépit. Elle tourna le dos à l'autel pendant le sacrifice; mais au moment où le prêtre prononça l'*Agnus Dei,* elle sentit ses deux yeux se gonfler et sortir de sa tête; le sang jaillit à longs flots, et elle expira avant l'*Ite missa est.*

Les légendaires bretons ont sacrifié Ultrogothe à la gloire de saint Samson; mais les historiens font de cette reine un portrait différent. — Grégoire de Tours la représente « pieuse, charitable, passant les nuits dans la prière, les jours dans l'abstinence, etc. » *Ultrogotha regina, abstinens à cibo et somno, precurrentibus etiam largissimis eleemosynis; pervenit ad locum sanctum, ingressa que basilicam timens et tremens nequaquam audebat beatum adire sepulchrum.*

Un seul fait suffit d'ailleurs pour prouver la fausseté des légendes. *Ultrogothe a survécu à Childebert.* — Elle n'a donc pas pu mourir durant la messe célébrée par saint Samson en présence du roi son mari.

Le séjour de Judual auprès de Childebert et de Chlotaire favorisa sans doute les prétentions des rois francs sur la péninsule bretonne. — En effet, « l'héritier de la couronne de Bretagne, conduit, dans un âge si tendre, à la cour du roi de France, par un prélat, pour solliciter des secours à la faveur desquels il pût rentrer dans ses États, se trouvait dans une position trop difficile pour repousser toutes les prétentions que la politique française pouvait élever. Les souverains sont rarement généreux envers leurs pareils détrônés. Ils ne voient guère qu'un ôtage dans le prince qui leur demande un asile. D'un autre côté, les princes fugitifs font plus facilement des concessions que ceux que la guerre a réduits aux dernières extrémités, parce que leur fuite même prouve qu'ils ne sont pas d'un âge, d'une capacité ou d'un caractère à se roidir contre le malheur. On concevra sans peine que Judual ait pu reconnaître un protecteur dans le roi qu'il sollicitait de le rétablir dans ses États. — Quelle fut l'étendue de ses sacrifices? Nous ne saurions le dire; mais il paraît que c'est de cette époque qu'on peut faire dater l'influence plus ou moins étendue, plus ou moins contestée, que les rois de France ont exercée sur la Bretagne[1]. »

CHAPITRE V.

CHLOTAIRE SEUL ROI DES FRANCS.

Chlotaire seul roi des Francs.—Seconde révolte et mort de Chramne. —Tradition douteuse. — Le royaume d'Yvetot.—Remords de Chlotaire. Sa mort.

(De l'an 558 à l'an 562).

Chlotaire seul roi des Francs. — Seconde révolte et mort de Chramne (558-560).

Chlotaire, que ses deux frères, ses deux neveux et son propre fils avaient successivement voulu dépouiller de la couronne, se trouvait devenu le seul maître du royaume des Francs et plus puissant que Chlovis ne l'avait jamais été. Ses États, accrus par les conquêtes faites sur Hermanfried, Gondemar,

[1] DARU, *Hist. de Bretagne,* l. II.

Amalaric et Vitigès, comprenaient, de plus qu'au temps de son père, la Thuringe, les Alpes rhétiques, la Burgundie, une partie de l'Aquitaine et la Provence. Il était même à la veille d'obtenir sur la Bretagne armoricaine cette suprématie que le fondateur de la monarchie franque n'avait jamais possédée.

Les divers peuples gallo-romains, burgundes, saxons, germains, francs austrasiens et neustriens qui couvraient le vaste royaume de Chlotaire, réunis enfin en un seul corps de nation, semblaient devoir obtenir sur tout l'Occident une prépondérance incontestée. Malheureusement le roi devenait vieux, et ses enfants, bien décidés à prendre chacun une part dans la succession paternelle, n'attendaient que sa mort pour diviser de nouveau ce royaume, qui avait été tant d'années à se recomposer.

Les peuples soumis à Chlotaire ne jouirent même pas de la tranquillité qu'ils espéraient pendant le règne de ce roi unique. Chramne, trouvant sans doute que son père lui faisait trop attendre l'héritage dont il avait déjà eu le dessein de s'emparer par avance, préparait une seconde révolte. On suppose que ce furent ses intrigues, auxquelles la veuve et les filles de Childebert prirent part, qui décidèrent Chlotaire à les exiler. Chramne, averti par cet exil que ses projets étaient découverts, s'enfuit aussitôt. Williacaire, le père de sa femme, craignant d'être mis à mort, se réfugia à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, à laquelle, par un accident dont on ignore la cause, il mit le feu. L'incendie gagna une partie de la ville, et consuma quelques-unes des autres églises.

Chlotaire, instruit de ce désastre, fit rebâtir et décorer la basilique de Saint-Martin, dont le toit fut, à ses frais, couvert de feuilles d'étain.

Cependant Chramne avait cherché un asile à la cour de Canao, ce comte de Nantes qui, par la mort de ses quatre frères, était, comme nous l'avons dit, devenu le maître de toute la Bretagne, et avait pris le titre de roi. Le prince breton, mécontent de l'intérêt que son neveu Judual avait inspiré à la cour des rois francs, accueillit avec empressement le fils rebelle, et attira ainsi contre lui-même les armes d'un père irrité.

Chlotaire ne perdit pas de temps pour châtier son fils et le nouveau protecteur qui avait pris sa défense. Il réunit deux armées considérables et envahit la Bretagne. Tandis qu'une de ses armées rétablissait Judual sur le trône paternel et le remettait en possession des comtés de Rennes et de Nantes, l'autre, à la tête de laquelle Chlotaire marchait lui-même, s'attachait à la poursuite de Chramne, et atteignait l'armée de Canao dans une vallée aux environs de Dol.

Les Bretons occupaient une position retranchée assez favorable. La première journée se passa en escarmouches et en combats sans résultats, qui cessèrent au coucher du soleil. Dans la nuit, Canao voulait attaquer Chlotaire, se croyant sûr, à la faveur de l'obscurité, de surprendre les Francs et de les vaincre. Il communiqua son projet à Chramne, en lui disant : « Sortir toi-même du camp pour attaquer ton père, serait, à mon avis, une action injuste et qu'il ne faut pas que tu tentes. Mais, moi qui ne suis lié à Chlotaire par aucune parenté, je puis, si tu veux y consentir, attaquer son armée et la tailler en pièces. » Chramne n'approuva ni les pieux scrupules du chef breton, ni son projet d'attaque, et la bataille fut remise au lendemain.

Le lendemain, au point du jour, les deux armées prirent les armes, et s'avancèrent l'une contre l'autre. — Le roi Chlotaire, en marchant au combat, s'écria en pleurant : « O mon Dieu, jette du haut du ciel tes regards sur nous, et sois notre juge : car je suis injustement persécuté par mon fils; que ta justice prononce entre nous, comme elle prononça autrefois entre Absalon et son père David. » Les deux armées s'attaquèrent avec furie, mais Canao ayant été tué, les Bretons prirent la fuite. — Chramne, lui-même, courut vers la mer où des vaisseaux étaient préparés pour lui servir de refuge; le soin de sauver sa femme et ses filles, ralentissait sa fuite; il fut, avec elles, atteint par un détachement de l'armée franque et fait prisonnier. « Lorsqu'on eut annoncé la chose à Chlotaire, le roi ordonna que Chramne fût brûlé avec sa femme et ses filles : on les enferma donc tous les quatre dans la cabane d'un pauvre homme, où Chramne, étendu sur un banc, fut étranglé avec un mouchoir, et ensuite on mit le feu à la cabane et ils périrent dans les flammes[1]. »

Tradition douteuse. — Le royaume d'Yvetot.

Une tradition populaire, recueillie et reproduite par un moine du XVe siècle, attribue au roi Chlotaire l'érection du célèbre royaume d'Yvetot. — Voici l'abrégé du récit de Robert Gaguin :

« Gaulthier, propriétaire du territoire d'Yvetot, était un des principaux leudes admis dans l'intimité de Chlotaire, qui n'était alors lui-même que roi de Soissons. Ce leude franc, célèbre par son courage et par son désintéressement, jouissait, auprès du roi, d'un crédit tel, qu'il excita la jalousie de quelques officiers du palais. Ceux-ci cherchèrent à lui nuire, et calomnièrent ses actions. Chlotaire, trompé par de perfides rapports, crut à la trahison du fidèle Gaulthier, et jura qu'il s'en vengerait en le faisant

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. des Francs*, l. IV.

mourir. Averti de ces menaces et désespérant dans le premier moment de faire changer les sentiments du roi à son égard, ce brave leude s'exila volontairement et alla dans les pays lointains faire la guerre aux ennemis de la foi chrétienne. — Robert Gaguin ne dit ni quels étaient ces ennemis, ni quel pays ils habitaient. — Après dix ans d'exil, pensant que la colère du roi devait être apaisée, Gaulthier songea à revenir dans sa patrie; mais il voulut auparavant s'assurer d'une protection auprès du roi Chlotaire, et se rendit à Rome, où le pape Agapet l'accueillit favorablement et lui donna des lettres de recommandation. Gaulthier arriva à Soissons le vendredi saint de l'année 536. Apprenant que Chlotaire était à l'église, il s'y rendit aussitôt. Il espérait que le souvenir de Jésus crucifié rendrait le roi plus pitoyable à son égard. Là, s'étant agenouillé, il lui remit auprès de l'autel la lettre du pape, et le supplia de lui rendre ses bonnes grâces; mais Chlotaire l'ayant reconnu, saisit une épée et la lui plongea dans le cœur, sans égard pour son humble prière, sans respect pour la sainteté du lieu.

C'était à la fois un assassinat et un sacrilége. Le pape indigné menaça le roi de l'excommunier s'il ne se hâtait de réparer son crime. Chlotaire éprouvait lui-même du remords de la criminelle violence à laquelle il s'était laissé entraîner. Il prit l'avis des évêques et des plus sages de sa cour; et, par leur conseil, pour apaiser Agapet, il déclara, dans une charte scellée de son sceau, qu'à l'avenir les héritiers de Gaulthier, et ceux qui après eux posséderaient le territoire d'Yvetot, seraient libres de toute dépendance, et ne devraient au roi ni tribut, ni service, ni foi.—Dans ces temps, où s'établisssait le principe que toute terre dépendait d'un souverain, une telle indépendance équivalait à la souveraineté: les seigneurs d'Yvetot prirent le titre de roi.

Le royaume d'Yvetot a donné lieu à de nombreuses discussions parmi les savants. Nous ne pouvons ni ne voulons résumer toutes leurs dissertations. Il est plus que douteux que l'affranchissement du territoire d'Yvetot et son royaume aient été la conséquence de l'assassinat de Gaulthier et l'acte du roi Chlotaire; mais cet affranchissement est lui-même un fait certain. Deux sentences du parlement de Normandie, l'une de 1392, et l'autre de 1428, ont reconnu aux seigneurs d'Yvetot le droit de prendre le titre de *rois*, et sept rois de France, depuis Charles VI jusqu'à Charles IX, ont confirmé ce singulier privilége. Enfin il existe des lettres de François Ier où, sans aucune pensée de galanterie, ce roi donne le titre de *reine* à la dame d'Yvetot [1].

Remords de Chlotaire.—Sa mort (561).

Chlotaire en vieillissant éprouvait de vifs remords. L'assassinat de ses neveux, la mort de son fils, celle des filles et de l'épouse de Chramne, innocentes victimes d'une vengeance qui n'avait rien de paternel, éveillaient en lui de terribles souvenirs.—Il vint à Tours, afin d'implorer la protection de saint Martin, dont il avait réédifié la basilique. Là, il offrit de riches présents à l'Église, il se prosterna au pied du tombeau, et se mit à repasser dans son esprit, dit Grégoire de Tours, *toutes les négligences* qu'il avait commises.—Ses remords s'annonçaient par de grands gémissements. En présence de tout le peuple, témoin de cette expiation solennelle, il suppliait à haute voix le bienheureux confesseur d'intercéder pour lui auprès de Dieu, et d'appeler sur les crimes de l'âme la miséricorde divine.

Soulagé, mais non pas rassuré par ces prières publiquement faites, il reprit la route de Soissons, où était encore sa résidence habituelle; mais à Compiègne il assista à une grande partie de chasse qui le retint, durant toute une froide journée d'automne, dans la forêt de Cuise, et il tomba malade. Ses remords augmentèrent avec la maladie, et, agité par la fièvre, il s'écriait: « Hélas! quelle puissance est donc celle du roi du ciel, qui fait ainsi mourir les rois de la terre? » Il sentait que sa mort était prochaine, et il pensait avec angoisses à ce qu'il avait fait pendant sa vie.

Il mourut sans avoir recouvré le calme de l'âme. Sa mort eut lieu un an, jour pour jour, après la mort de son fils Chramne et celle des enfants innocents qu'il avait enveloppés dans un barbare châtiment.

Chlotaire fut transporté avec pompe à Soissons, et enterré dans l'église de Saint-Médard, qu'il avait commencé à faire bâtir. « Ce roi, dit un historien moderne (M. de Peyronnet), avait régné cinquante-deux ans, règne favorable par sa durée, si le génie du prince y eût répondu. Moins artificieux que Théodoric, moins entreprenant que Childebert et que Chlodomir, moins grand et moins habile que

[1] Dans une dissertation insérée dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome IV, l'abbé Vertot a établi que le récit de Robert Gaguin est fabuleux, et que c'est seulement de 1370 à 1392 que les sires d'Yvetot ont pris le titre de roi. Ce titre est constaté par des actes et par des chartes; mais les historiens contemporains ne fournissent aucun renseignement qui puisse être admis en place de la tradition recueillie par Robert Gaguin, et l'on est réduit à des conjectures sur les motifs de l'érection de la terre d'Yvetot en royaume. — On peut d'ailleurs consulter à ce sujet les *Preuves de l'Histoire du royaume d'Yvetot*, par Jean Ruault; la dissertation de l'abbé des Thuileries, dans le *Dictionnaire universel de la France*; l'excellente dissertation de Foncemagne, insérée dans la *Description de la Haute-Normandie*, par Toussaint Duplessis; enfin la dissertation de M. Duputel, dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, année 1812.

Théodebert, aussi ambitieux, plus débordé, plus sanguinaire, plus criminel, et toutefois plus puissant, plus favorisé, plus heureux. Mystérieuse justice du ciel!

«Le zèle qu'il affectait pour la religion n'allait point jusqu'à respecter les chastes lois qu'elle a faites pour le mariage. Jamais plus de déréglements et plus de scandales. Jamais un plus étonnant exemple de la pluralité des femmes et des reines. On cherche s'il faisait servir la politique à ses passions, ou ses passions à la politique. La couche royale était prostituée à son ambition. Après la heute d'Hermanfried, sa nièce; après la mort de Chlodomir, sa veuve; après la mort de Théodebald, encore sa veuve. Les noces adultères étaient ses pactes de puissance et d'élévation.»

CHAPITRE VI.

LES ENFANTS DE CHLOTAIRE. — CHARIBERT ROI DE PARIS.

Funérailles de Chlotaire. — Trahison de Chilpéric. — Partage des États de Chlotaire. — Charibert roi de Paris. — Son divorce. — Ses mariages. — Son excommunication. — Sa mort. — La reine Théodehilde et le roi Gonthran. — Partage des États de Charibert.

(De l'an 562 à l'an 567).

Funérailles de Chlotaire. — Trahison de Chilpéric. — Partage des États de Chlotaire (562).

Le corps de Chlotaire, que ses quatre fils, chantant des psaumes, et portant à la main des flambeaux de cire, avaient accompagné jusqu'à Soissons, venait à peine d'être déposé dans les caveaux de la basilique de Saint-Médard, que Chilpéric, le troisième des quatre frères, le fils unique d'Arégonde, laissant terminer sans lui la cérémonie des funérailles, partit à la hâte pour le château de Brinnac [1], où le roi défunt avait sa principale résidence. — Chilpéric força les gardiens de ce domaine royal à lui remettre les clefs du trésor; maître des richesses accumulées par son père, il en distribua une partie aux leudes francs qui habitaient le château et ses environs. Plusieurs des guerriers qui jusqu'alors s'étaient montrés dévoués à ses frères les abandonnèrent, afin de prendre part à ses libéralités intéressées. — Chilpéric, s'étant fait proclamer roi, marcha ensuite sur Paris, dont il s'empara. La possession de cette capitale de l'ancien royaume de Chlovis semblait devoir le rendre le chef principal de la monarchie franque, et c'était là sans doute son dessein. Mais ses autres frères, Charibert, Gonthran et Sigebert, tous les trois fils d'Arégonde, ne lui laissèrent pas le temps de s'affermir dans son usurpation; ils assemblèrent des troupes et vinrent l'assiéger. Le fils d'Arégonde ne pouvait résister seul à leurs forces réunies; il renonça à ses projets ambitieux et se soumit à un partage fait de gré à gré, et qui fut effectué par la voie du sort.

Les États de Chlotaire furent divisés en quatre lots correspondant, sauf quelques variations, aux royaumes d'Orléans, de Paris, de Soissons et de Metz, qui avaient appartenu aux quatre fils de Chlovis.

Le *royaume de Paris*, tel que Childebert l'avait possédé, échut à Charibert (Caribert).

Le *royaume d'Orléans*, auquel on joignit une partie du territoire des Burgundes, fut le lot de Gonthran. La Burgundie en formait la principale part: on s'habitua peu à peu à le désigner sous le nom de *royaume de Bourgogne*. — Le nom de Burgundes ou Burgundions, corrompu par la prononciation populaire, se transforma insensiblement en celui de *Bourguignons*.

Le *royaume de Soissons*, auquel les Francs s'habituaient à donner plus particulièrement le nom de *Neustrie* (*Noester-Rike*, royaume d'Occident) devint la part de Chilpéric.

Enfin le *royaume de Metz*, ou l'Austrasie (*Oster-Rike*, royaume d'Orient), fut le lot de Sigebert.

Comme au temps des partages faits entre les fils de Chlovis, l'Aquitaine et la Provence furent divisées en diverses parties qui appartinrent aux différents royaumes, sans qu'il paraisse que dans la distribution, on ait eu aucun égard au voisinage ou à la convenance [1].

Charibert roi de Paris. — Son divorce. — Ses mariages. — Son excommunication. — Sa mort (562-567).

Charibert roi de Paris, et que, pour cette raison, nos vieux historiens placent parmi les rois de France immédiatement après Chlotaire Ier, régna peu d'années. Son règne, que ne marqué aucune action mémorable, passerait inaperçu, si d'éclatants divorces et d'ignobles mariages n'eussent prouvé que ce roi, digne fils de Chlotaire, avait, comme lui, peu de respect pour la foi conjugale.

Le roi de Paris avait épousé une fille noble de race franque nommée Ingoberge, dont il eut une fille, Berthe, mariée à Éthelbert, roi de Kent, dans

[1] *Brinnacum*. L'opinion de la plupart des auteurs place le château royal de Brinnac à Braines-sur-Vêle, à quatre lieues et demie à l'est de Soissons. L'abbé Lebeuf croit que ce château existait à Berny-Rivière, à trois lieues trois quarts à l'ouest de Soissons.

[1] Voir, pour le partage des enfants de Chlovis, pages 66 et 67, et, pour mieux comprendre ce que nous venons de dire, la carte de la *Gaule partagée entre les enfants de Chlotaire*.

l'île de Bretagne, et qui contribua puissamment à la conversion de son mari et des Anglo-Saxons au christianisme.—Parmi les suivantes de la reine Ingoberge, se trouvaient deux sœurs d'une grande beauté, filles d'un ouvrier en laine, Barbare d'origine, et *lite* du domaine royal. L'une se nommait Méroflède; l'autre, consacrée à Dieu, avait nom Marcovèfe, et portait l'habit religieux.—Le roi en devint amoureux et les prit toutes deux pour maîtresses. — La reine, jalouse de sa passion pour les deux sœurs, et n'osant ni les maltraiter ni les chasser, imagina un stratagème qu'elle croyait propre à dégoûter son mari d'une liaison indigne de lui. Elle fit venir secrètement le père des deux jeunes filles et lui donna des laines à carder dans la cour du palais. Pendant que cet homme travaillait, elle fit appeler le roi. Charibert vint, croyant qu'elle voulait lui montrer quelque chose d'extraordinaire. La vue de ce cardeur de laine excita sa colère : une explication eut lieu, et Ingoberge fut répudiée.

Charibert épousa alors Méroflède; mais trouvant bientôt qu'une seule femme légitime ne suffisait pas à sa dignité, il éleva au rang d'épouse et de reine une autre belle fille nommée Théodehilde, dont le père était gardeur de troupeaux. « De cette reine, dit Grégoire de Tours, il eut un fils, qui, en sortant du sein de sa mère, fut aussitôt porté au tombeau. »

Cependant Méroflède mourut, et Charibert se hâta d'épouser sa sœur Marcovèfe. — Il se trouvait ainsi, d'après les lois de l'Église, coupable d'un triple sacrilége, comme incestueux, comme bigame et comme mari d'une femme qui avait été consacrée à Dieu.

Charibert était détesté du clergé de ses États. —Peu de temps après son avénement au trône, les évêques d'une partie de l'Aquitaine s'étaient réunis à Saintes, et avaient déposé l'évêque de cette ville, récemment élevé à l'épiscopat par ordre du roi Chlotaire, contrairement aux lois canoniques et sans le concours du métropolitain. Ils avaient élu à sa place un prêtre de Bordeaux. Après cette déposition, ils envoyèrent au roi Charibert un député chargé de lui soumettre la nomination nouvelle, afin qu'il y donnât son approbation; mais Charibert, saisi d'une violente colère, avait ordonné de placer le député des évêques sur un chariot rempli d'épines, et de le conduire en exil. Il s'était écrié : « Que signifie cette audace? Les évêques croient-ils « qu'il n'y a au-dessus d'eux aucun des fils du roi « Chlotaire, pour oser ainsi déposer, sans mon aveu, « un évêque qu'il a nommé? « Et sur-le-champ il avait fait rétablir dans sa dignité l'évêque dépossédé. Il avait en outre condamné le métropolitain à payer au fisc mille pièces d'or, et les autres évêques une somme proportionnée à leurs facultés pécuniaires, comme amende et punition de l'injure qu'ils lui avaient faite.

On conçoit que les évêques ne fussent pas disposés à ménager un roi qui les ménageait si peu.

En apprenant le mariage du roi avec Marcovèfe, saint Germain, alors évêque de Paris, se présenta devant lui, et le somma de rompre cette union incestueuse. Le roi s'y refusa obstinément. L'évêque excommunia Charibert et Marcovèfe; mais le roi ne tint pas compte de l'excommunication, et continua à vivre comme par le passé.—Aussi la mort de Marcovèfe, qui eut lieu peu de temps après, fut-elle considérée comme un céleste châtiment.

Charibert ne survécut pas long-temps à la femme qui lui avait fait braver les foudres de l'Église. Il visitait ses provinces de l'Aquitaine, lorsqu'étant tombé malade, il s'arrêta au château de Blaye, et y mourut à l'âge de quarante-sept ans. — C'est à Blaye même qu'il fut enterré.

La reine Théodehilde et le roi Gonthran (567).

En recevant la nouvelle de la mort de Charibert, la reine Théodehilde, qui se trouvait alors à Paris, s'empara d'une grande partie de ses trésors, afin de se ménager ainsi quelque espérance de remonter au rang d'où la fortune allait la faire descendre. Elle envoya dire au roi Gonthran qu'elle lui offrait toutes ses richesses s'il voulait la prendre pour reine. Gonthran répondit : « Qu'elle se hâte de venir avec tous ses « trésors, je la prendrai pour femme et je la rendrai « grande aux yeux du peuple; elle jouira auprès de « moi de plus d'autorité et d'honneurs qu'elle en a « jamais obtenus auprès de mon frère. » Ravie de cette réponse, Théodehilde fit charger sur des chariots les richesses qu'elle possédait, et partit pour Châlons-sur-Saône, où était le roi de Bourgogne.

Gonthran, ayant visité les trésors, dit à ceux qui l'entouraient : « N'est-il pas plus juste que tout cela « soit en mon pouvoir qu'au pouvoir de cette femme « indigne de l'honneur que mon frère lui a fait en « la recevant dans son lit? » Tous furent de cet avis. Néanmoins Gonthran laissa à Théodehilde une petite portion de ses richesses, et la relégua à Arles dans un monastère, où elle fut soumise à toutes les austérités de la vie religieuse.

Théodehilde supportait avec impatience ce dur emprisonnement. Les veilles, les jeûnes et les macérations lui faisaient horreur. Elle vint à bout de nouer une intrigue avec un jeune Goth qui se trouvait par hasard dans la ville. Elle lui promit, s'il voulait l'enlever du monastère, la conduire en Espagne et l'épouser, de le suivre avec ce qui lui restait de ses trésors. Le Goth y consentit; mais le projet de fuite fut découvert; et l'abbesse irritée fit

frapper de verges la reine déchue; traitement ignominieux, et qui dut rendre, à la malheureuse Théodehilde, plus triste et plus amère la captivité où se terminèrent ses jours.

Partage des États de Charibert.

Les frères de Gonthran n'étaient pas en disposition de lui disputer la possession des effets précieux et de l'argent dont il venait de dépouiller Théodehilde. Ils avaient à débattre entre eux et avec lui des intérêts beaucoup plus importants.

La succession du roi de Paris devait donner lieu à un nouveau partage [1], et ce n'était pas chose facile que de réduire à trois parts, au lieu de quatre, la division du territoire gaulois. Le partage des États de Charibert se fit d'une façon encore plus étrange que celui des États de Chlotaire.

[1] La fréquence des partages doit être comptée en première ligne parmi les causes qui amenèrent la chute de la dynastie mérovingienne.

Outre le partage partiel des États de Charibert, on compte cinq partages généraux de la monarchie franque : en 511, après la mort de Chlovis Ier; en 561, après Chlotaire Ier; en 628, après Chlotaire II; en 638, après Dagobert Ier; en 656, après Chlovis II.

« La situation, l'étendue, les capitales, le nom même des royaumes que formaient ces partages varient souvent, dit M. Guizot. On en compte communément quatre : les royaumes d'Austrasie, de Bourgogne, de Neustrie et d'Aquitaine (créé en 628). Mais cette division n'acquit aucune fixité. Le nouveau royaume de Bourgogne, qui s'était formé après la défaite des anciens rois bourguignons par les enfants de Chlovis, fut envahi, tantôt par les rois d'Austrasie, tantôt par les rois de Neustrie. Le royaume d'Aquitaine tient peu de place dans l'histoire. La division fondamentale et permanente s'établit entre les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, les deux principaux et les derniers survivants.

« Il est impossible de déterminer exactement la circonscription géographique de ces deux États; elle fut incertaine et flottante, comme toutes choses alors. Les rois d'Austrasie ont possédé l'Auvergne, et leur domination s'est étendue jusque dans le Poitou. Les deux royaumes s'enlevaient continuellement des provinces, et leurs monarques faisaient sans cesse, dans les parties de la Gaule les plus éloignées du siége de leur empire, des expéditions qu'ils appelaient des conquêtes. On peut saisir cependant, entre la Neustrie et l'Austrasie, quelques lignes de démarcation, qui, sans embrasser la totalité des deux États, étaient considérées en général comme leur frontières réciproques. La forêt des Ardennes les séparait. La Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse, et l'Austrasie, dans la Gaule du moins, ceux qui s'étendaient de la Meuse au Rhin. Cette circonscription n'indique nullement l'étendue des deux royaumes; elle marque seulement les points par où ils se touchaient.

« Mais leur division avait une bien autre importance que celle d'une division géographique. Il y a eu une cause à la disparition successive des autres royaumes francs, et à la prédominance comme à la lutte constante de ces deux-là. Les événements qui ont amené ce résultat ont pris leur source dans l'état des peuples et des pays.

« Les contrées qui formaient l'Austrasie étaient, dans la Gaule, les premières qu'eussent habitées les Francs; elles touchaient à la Germanie, et se liaient aux tribus de l'ancienne confédération franque qui n'avaient pas passé le Rhin. De plus, après leurs expéditions de pillage et de guerre, ces peuples, au lieu de se fixer dans leurs nouvelles conquêtes, revenaient souvent avec leur butin dans leur ancien établissement : on en voit dans l'histoire de nombreuses preuves. Enfin la civilisation et les mœurs romaines n'avaient jamais pris pied sur les bords du Rhin aussi solidement que dans l'intérieur de la Gaule; les continuelles invasions des bandes barbares les en avaient à peu près expulsées. La population et les mœurs germaines dominaient donc dans l'Austrasie.

« Dans les pays qui formaient la Neustrie, au contraire, les Francs étaient moins nombreux, plus dispersés, plus séparés de leur ancienne patrie et des Germains leurs compatriotes. Les Gaulois les environnaient de toutes parts. Les Francs étaient là comme une colonie de Barbares, transportés au milieu du peuple et de la civilisation romaine.

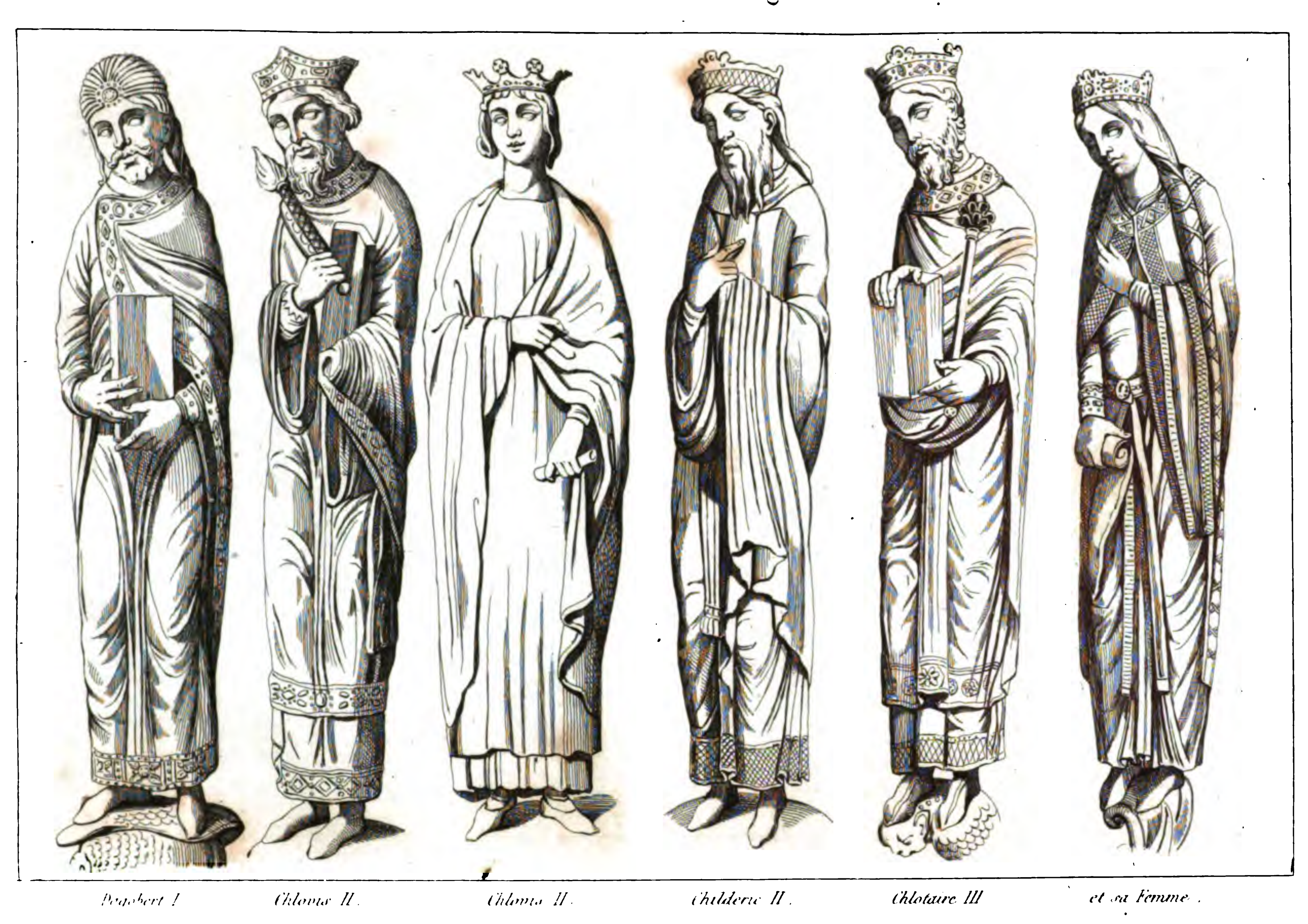
« Cette situation, en se développant, devait produire entre les deux États une distinction bien autrement profonde que celle d'une division géographique. D'une part était le royaume des Francs Germains; de l'autre celui des Francs Romains.

« Les témoignages historiques attestent positivement ce résultat probable des faits. Des écrivains du xe siècle appellent l'Austrasie *Francia teutonica*, et la Neustrie *Francia romana*. La langue germaine, disent-ils, prévalait dans l'une, et la langue romaine dans l'autre. Cette distinction, dont il reste encore aujourd'hui tant de traces, était dès lors populaire...

« La prédominance appartint d'abord au royaume de Neustrie; un fait le démontre. Depuis Chlovis, et avant le complet anéantissement de l'autorité royale sous les maires du palais, quatre rois ont réuni toute la monarchie franque; ce sont des rois de Neustrie : Chlotaire Ier, de 558 à 561; Chlotaire II, de 613 à 628; Dagobert Ier, de 631 638; Chlovis II, de 655 à 656. Quoi de plus simple? C'était en Neustrie que s'était établi Chlovis avec la tribu alors prédominante parmi les Francs. La conquête de la Gaule était le but vers lequel se portaient tous les efforts des Barbares, et la position plus centrale de la Neustrie donnait, sous ce rapport, à ceux qui l'occupaient, beaucoup d'avantages. Là ils trouvaient les richesses romaines et ces débris de civilisation qui procurent tant de moyens de supériorité. Là aussi les habitudes de la population romaine et l'influence du clergé favorisèrent le prompt développement de l'autorité royale. L'Austrasie, au contraire, était en proie aux fluctuations continuelles de l'émigration germaine. A peine une tribu s'y était-elle fixée, qu'une autre venait lui disputer son territoire et son butin. Les Frisons, les Thuringes, les Saxons, pesaient sans cesse sur les Francs établis aux bords du Rhin. Il fut facile au peuple et aux rois de Neustrie d'acquérir rapidement une consistance et un pouvoir qui manquèrent long-temps aux Austrasiens.

« Mais la lutte des deux royaumes ne tarda pas à éclater. Dès la fin du vi^e^ siècle, elle existait sous les noms de Frédégonde et Brunehaut. La rivalité de ces deux fameuses reines ne fut que l'effet et le symbole d'un débat plus général, du mouvement qui, après avoir jeté les Francs sur la Gaule, poussait la France germaine contre la France romaine. Le pouvoir de Chilperic et de Frédégonde en Neustrie était plus grand que celui des rois d'Austrasie et de Brunehaut sur les bords du Rhin. Les Francs Austrasiens formaient entre eux une aristocratie plus homogène et plus compacte que les Neustriens. Brunehaut entreprit de la dompter. Ses tentatives contre les grands propriétaires de l'Austrasie et de la Bourgogne font toute son histoire, et Montesquieu en a bien saisi le caractère. L'aristocratie austrasienne s'allia sous main avec celle de Neustrie, plus éparse, plus mêlée de Romains, et encore plus menacée par ses rois. Ce fut, comme on sait, cette ligue qui imposa à Chlotaire II la mort de Brunehaut. Le succès fut dû à l'intervention des Francs Germains, bien plus rebelles que ceux de Neustrie aux traditions du despotisme des empereurs et à la domination des évêques. L'influence austrasienne devint bientôt prépondérante... »

XXV. Monuments des Rois Merovingiens.



Dagobert I. *Chlovis II.* *Chlovis II.* *Childeric II.* *Chlotaire III* *et sa Femme.*



Dagobert et ses Fils.

La ville de Paris, dont chacun des frères comprenait l'importance, et qui aurait donné à son possesseur une espèce de suprématie, fut divisée en trois, et chacun en eut une égale portion. Pour éviter le danger d'une invasion par surprise, les trois frères convinrent qu'aucun d'eux n'entrerait dans la ville sans le consentement des deux autres. Ils s'y obligèrent par un serment solennel sur les reliques vénérées de saint Polieucte, de saint Hilaire et de saint Martin, et il fut convenu que celui qui violerait ce serment perdrait non-seulement sa part de Paris, mais encore sa part entière du royaume de Charibert.

Paris ne fut pas d'ailleurs la seule ville ainsi divisée; Senlis et Marseille, partagées en deux quartiers, durent appartenir, la première à Chilpéric et à Sigebert, la seconde à Sigebert et à Gonthran.

Des autres villes, dit un historien, on forma trois lots, probablement d'après le calcul des impôts qu'on y percevait, et sans aucun égard à leur position respective. La confusion géographique devint plus grande, les enclaves se multiplièrent, les royaumes furent, pour ainsi dire, enchevêtrés l'un dans l'autre. Le roi Gonthran obtint par le tirage au sort Melun, Saintes, Agen et Périgueux. Sigebert obtint Meaux, Vendôme, Avranches, Tours, Poitiers, Alby, Conserans et les villes des Basses-Pyrénées. Enfin dans la part de Chilpéric se trouvèrent, avec plusieurs villes que les historiens ne désignent pas, Limoges, Cahors, Bigorre et Béharn, cités aujourd'hui détruites, et les cantons des Hautes-Pyrénées.

De toutes leurs anciennes possessions dans la Gaule, il ne restait alors aux Visigoths que les cantons des Pyrénées-Orientales et le littoral de la Méditerranée, depuis le cours de l'Aude jusqu'à l'embouchure du Rhône.

CHAPITRE VII.

SIGEBERT ROI D'AUSTRASIE.

Double guerre contre les Ougres et contre Chilpéric. — Mariage de Sigebert et de Brunehaut.—Chilpéric et Audowère.—Naissance de Childeswinde. — Répudiation d'Audowère. — Frédégonde.— Mariage de Chilpéric et de Galeswinthe. — Mort de Galeswinthe. — Chilpéric reprend Frédégonde. — Sigebert et Gonthran font la guerre à Chilpéric.—Guerre entre Gonthran et Sigebert.—Prise et reprise d'Arles.—Effroyable éboulement sur le Rhône.—Peste en Auvergne. — Invasion des Lombards et des Saxons dans la Gaule. —Les évêques guerriers. — Nouvelles guerres entre Sigebert et Chilpéric.—Mort de Théodebert.—Chilpéric se réfugie à Tournay. —Entrée de Sigebert à Paris. — Sigebert est proclamé roi à Vitry par les leudes de Chilpéric.—Frédégonde le fait assassiner.

(De l'an 563 à l'an 575.)

Double guerre contre les Ougres et contre Chilpéric (563-567).

Les rois d'Austrasie étaient toujours, parmi les rois francs, les plus exposés à soutenir des guerres étrangères. Sigebert fut attaqué à la fois sur sa frontière germanique et sur sa frontière gauloise; au dehors, par les Ougres, peuple tartare venu du fond de l'Asie, et auquel on donnait par erreur le nom d'Awares [1]; au dedans, par son propre frère Chilpéric, roi de Soissons.

Les Ougres obtinrent d'abord quelques succès; ils avaient trouvé chez les Thuringes, humiliés de leurs anciennes défaites, et impatients de leur sujétion aux Francs, d'utiles auxiliaires; mais Sigebert, promptement accouru à leur rencontre, leur livra une grande bataille, dans laquelle ils furent vaincus. Ils reculèrent jusqu'aux bords de l'Elbe. Là, effrayés de leur désastre, le premier qu'ils eussent subi depuis plus d'un siècle, ils se hâtèrent de demander la paix.

Sigebert la leur accorda. Il lui tardait de punir la perfidie de Chilpéric, qui, le voyant occupé à lutter contre ces nouveaux Barbares, dont le triomphe eût été également fatal à toutes les royautés franques, avait néanmoins profité de l'occasion pour attaquer l'Austrasie.—Déjà la Champagne était conquise, un grand nombre de villes venaient d'être saccagées; la forte cité de Reims avait succombé à la suite d'un siége. — Le roi d'Austrasie en peu de temps reprit l'avantage. Il força les Francs Neustriens à évacuer le territoire qu'ils avaient envahi. Il recouvra les villes dont ils s'étaient emparés et rentra dans Reims. Théodebert, fils de Chilpéric, qui commandait l'armée neustrienne, attaqué à son tour, se vit obligé de défendre les États de son père. Il fut bloqué dans Soissons, forcé de capituler et fait prisonnier.—Le roi d'Austrasie allait poursuivre ses avantages, lorsque les rois de Bourgogne et de Paris intervinrent. Sigebert vainqueur montra de la générosité. Il fit la paix avec Chilpéric, et lui restitua Soissons, sa capitale. Il rendit aussi la liberté à Théodebert, à condition toutefois que ce jeune prince jurerait de ne jamais faire la guerre contre l'Austrasie.

Ce fut après cette expédition, où le jeune roi austrasien se couvrit de gloire, autant par sa magnanimité et sa modération que par ses victoires, qu'eut lieu son mariage avec Brunehaut, mariage digne dans son but, mais funeste à la famille de Sigebert et à la Gaule franque par l'impitoyable rivalité qu'il suscita entre deux reines, entre deux

[1] *Ougres, Ogors*. Ce peuple tartare, vaincu par les Awares, déjà victorieux des nations hunniques, s'était précipité lui-même sur les Huns et les avait vaincus. Les Huns effrayés donnèrent aux *Ougres* le nom d'*Awares*, et pendant plusieurs siècles ce nom fut celui sous lequel les Grecs désignèrent ces Barbares, que Justinien établit dans la Pannonie, et qui cherchèrent peu à peu à s'étendre dans la Germanie. (De Guignes, *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, tome 47.)

frères, entre deux pays. Nous en parlerons bientôt avec détail, ne voulant pas, quant à présent, interrompre le récit de la lutte soutenue par Sigebert contre cette irruption nouvelle de Barbares qui menaçait l'Occident.

Les Ougres, deux ans après leur défaite, ayant repris des forces, et sachant le roi d'Austrasie embarrassé par une guerre presque civile, avaient retrouvé leur courage primitif, et s'étaient décidés à rompre le traité qu'ils avaient, deux ans auparavant, sollicité avec instances. Sigebert, prévenu de leurs desseins hostiles, accourut pour les combattre. Ses soldats, fiers d'une première victoire, marchaient à l'ennemi avec une confiance qui semblait leur en promettre une seconde; mais, au moment où la bataille allait s'engager, ayant vu les prêtres des Ougres s'avancer sur le front de l'armée ennemie et proférer contre eux, au milieu de cérémonies singulières et de contorsions étranges, d'effroyables malédictions, ils furent tout à coup glacés de terreur, et n'opposant aux coups de leurs adversaires qu'une résistance sans fermeté, sans ardeur et sans résultat, ils furent vaincus. Sigebert seul combattit héroïquement; mais, entouré par les plus braves soldats ennemis, couvert de blessures, il succomba sous le nombre et fut fait prisonnier.

On devait le croire perdu; il sortit triomphant de ce désastre. Son courage avait frappé les Barbares d'admiration, et leur avait inspiré l'envie de se faire un allié d'un prince si digne de commander à des guerriers. Au lieu d'insulter à son malheur, les Ougres témoignèrent par leurs acclamations l'estime qu'ils ressentaient pour lui. Ils lui restituèrent tout ce qui dans le butin avait pu lui appartenir. Sigebert n'accepta cette restitution que pour faire don des objets précieux aux principaux officiers et aux soldats les plus braves; il se concilia ainsi l'affection de tous. Bientôt un traité d'alliance mit fin à la guerre. Le roi d'Austrasie put désormais compter pour amis ceux qui naguère ses ennemis avaient d'abord été vaincus par lui, puis ensuite ses vainqueurs.

Mariage de Sigebert et de Brunehaut (566).

Loin d'être entraîné par l'exemple de ses frères, qui vivaient dans la débauche et ne rougissaient pas de s'allier aux filles attachées au service de leur palais, Sigebert, le plus jeune des quatre fils de Chlotaire, résolut de n'avoir qu'une seule épouse, et de prendre une femme de race royale. Les deux filles d'Athanagild, roi des Visigoths établis en Espagne, étaient en âge d'être mariées; la plus jeune, nommée Brunehilde (nom dont nos historiens ont fait Brunehaut), était surtout célèbre par son esprit et par sa beauté. Ce fut sur elle que le roi d'Austrasie jeta les yeux. Il envoya à Tolède une ambassade solennelle pour la demander à son père, et il l'obtint. Godegisèle, maire du palais d'Austrasie, qui avait été le chef de l'ambassade, ramena la princesse dans la Gaule. « C'était, dit Grégoire de Tours, une jeune fille élégante dans ses manières, belle de visage, honnête et décente dans ses habitudes, prudente dans ses discours et enjouée dans sa conversation. » Elle arriva, apportant avec elle de grandes richesses. Sigebert, transporté de joie, entoura ses noces d'un grand appareil. Les leudes et les chefs des tribus franques, les ducs des Alemans, des Bavarois et des Thuringes, les gouverneurs des provinces et les comtes des cités gauloises, furent appelés à Metz, afin d'augmenter par leur présence l'éclat des fêtes. Le peuple applaudissait avec d'autant plus d'empressement au mariage de son roi, que la cérémonie nuptiale avait été précédée de l'abjuration de la nouvelle reine. « Brunehaut était soumise à la loi arienne; mais, dit Grégoire de Tours, les prédications des prêtres et les exhortations du roi lui-même la convertirent; elle crut et confessa la trinité une et bienheureuse, elle reçut l'*onction du saint chrême*[1], et, par la vertu du Christ, persévéra dans la foi catholique. »

M. Augustin Thierry, dans ses *Études historiques*, a tracé des noces de Brunehaut un tableau vivement empreint de la couleur du temps. Avec une rare habileté, il a paré le récit un peu nu de Grégoire de Tours des détails poétiques contenus dans les vers de Venantius Fortunatus[2]. Nous allons en citer quelques fragments.

« Dans cette bizarre assemblée, la civilisation et la barbarie s'offraient côte à côte et à différents degrés. Il y avait des nobles gaulois, polis et insinuants, des nobles francs, orgueilleux et brusques, et de vrais sauvages tout habillés de fourrures, aussi rudes de manières que d'aspect. Le festin nuptial fut splendide et animé par la joie. Les tables étaient couvertes de plats d'or et d'argent ciselés, fruit des pillages de la conquête; le vin et la bière coulaient sans interruption dans des coupes de jaspe ou dans des cornes de buffle à rebords d'argent dont les Germains se servaient pour boire. On entendait retentir dans les vastes salles du palais les santés et les défis que se portaient les bu-

[1] Cette *onction du saint chrême*, dont Grégoire de Tours parle encore lors du mariage de Galeswinte, sœur de Brunehaut, avec Chilpéric, a de l'importance. L'historien des Francs n'en avait pas fait mention en racontant le baptême de Chlovis (voir page 44).

[2] VENANTII FORTUNATI *Carmina*, *apud Script. Rerum Francic.*, t. II.

veurs, des acclamations, des éclats de rire, tout le bruit de la gaîté tudesque. Aux plaisirs du banquet nuptial succéda un genre de divertissement beaucoup plus raffiné, et de nature à n'être goûté que du très petit nombre des convives.

«Il y avait alors à la cour du roi d'Austrasie un Italien, que ses quatre noms sonores, Venantius-Honorius - Clementianus-Fortunatus, contribuaient à faire accueillir en Gaule avec une grande distinction: c'était un homme superficiel et d'une instruction médiocre, mais qui apportait de son pays quelques restes de cette élégance romaine déjà presque effacée au-delà des Alpes. Recommandé au roi Sigebert par ceux des évêques et des comtes d'Austrasie qui aimaient encore et qui regrettaient l'ancienne politesse, Fortunatus obtint à la cour barbare de Metz une généreuse hospitalité. Les intendants du fisc royal avaient ordre de lui fournir un logement, des vivres et des chevaux. Pour témoigner sa gratitude, il s'était fait le poëte de la cour; il adressait au roi et aux seigneurs des pièces de vers latins, qui, si elles n'étaient pas toujours parfaitement comprises, étaient au moins bien reçues et bien payées. Les fêtes du mariage ne pouvaient se passer d'un épithalame. Venantius Fortunatus en composa un dans le goût classique, et il le récita devant l'étrange auditoire qui se pressait autour de lui, avec le même sérieux que s'il eût fait une lecture publique à Rome sur la place de Trajan.

Dans cette pièce, qui n'a d'autre mérite que celui d'être un des derniers et pâles reflets du bel esprit romain, les deux personnages obligés de tout épithalame, Vénus et l'Amour, paraissent avec leur attirail de flèches, de flambeaux et de roses. L'Amour tire une flèche droit au cœur du roi Sigebert, et va conter à sa mère ce grand triomphe.

«Ma mère, dit-il, j'ai terminé le combat.»—Alors la déesse et son fils volent à travers les airs jusqu'à la cité de Metz, entrent dans le palais et vont orner de fleurs la chambre nuptiale. Là, une dispute s'engage entre eux sur le mérite des deux époux. L'Amour tient pour Sigebert, qu'il appelle un nouvel Achille; mais Vénus préfère Brunehilde, dont elle fait ainsi le portrait:

«O vierge que j'admire, et qu'adorera ton époux, «Brunehilde, plus brillante, plus radieuse que la «lampe éthérée, le feu des pierreries cède à l'é«clat de ton visage. Tu es une autre Vénus, et ta «dot est l'empire de la beauté. Parmi les néréides «qui nagent dans les mers d'Hibérie, aux sources «de l'Océan, aucune ne peut se dire ton égale; au«cune napée n'est plus belle, et les nymphes des «fleuves s'inclinent devant toi! La blancheur du lait «et le rouge le plus vif sont les couleurs de ton «teint; les lys mêlés aux roses, la pourpre tissue «avec l'or, n'offrent rien qui lui soit comparable; «et se retirent du combat. Le saphir, le diamant, «le cristal, l'émeraude et le jaspe sont vaincus! «L'Espagne a mis au monde une perle nouvelle.»

Ces lieux communs mythologiques et ce cliquetis de mots sonores, mais à peu près vides de sens, plurent au roi Sigebert et à ceux des seigneurs qui, comme lui, comprenaient quelque peu la poésie latine.

«A vrai dire, ajoute M. A. Thierry, il n'y avait chez les principaux chefs barbares aucun parti pris contre la civilisation; tout ce qu'ils étaient capables d'en recevoir, ils le laissaient volontiers venir à eux; mais ce vernis de politesse rencontrait un tel fond d'habitudes sauvages, de mœurs si violentes, et des caractères si indisciplinables, qu'il ne pouvait pénétrer bien avant. D'ailleurs, après ces hauts personnages, les seuls à qui la vanité ou l'instinct aristocratique firent rechercher la compagnie et copier les manières des anciens nobles du pays, venait la foule des guerriers francs, pour lesquels tout homme sachant lire, à moins qu'il n'eût fait ses preuves devant eux, était suspect de lâcheté. Sur le moindre prétexte de guerre, ils recommençaient à piller la Gaule comme au temps de la première invasion; ils enlevaient, pour les faire fondre, les vases précieux des églises, et cherchaient de l'or jusque dans les tombeaux. En temps de paix, leur principale occupation était de machiner des ruses pour exproprier leurs voisins, Gaulois d'origine, et d'aller sur les grands chemins attaquer, à coups de lances ou d'épées, ceux dont ils voulaient se venger. Les plus pacifiques passaient le jour à fourbir leurs armes, à chasser ou à s'enivrer. En leur donnant à boire, on obtenait tout d'eux, jusqu'à la promesse de protéger de leur crédit auprès du roi tel ou tel candidat pour un évêché devenu vacant. Harcelés, toujours inquiets pour leurs biens ou pour leur personne, les membres de riches familles indigènes perdaient le repos d'esprit, sans lequel l'étude et les arts périssent; ou bien, entraînés eux-mêmes par l'exemple, par un certain instinct d'indépendance brutale que la civilisation ne peut effacer du cœur de l'homme, ils se jetaient dans la vie barbare, méprisaient tout, hors la force physique, et devenaient querelleurs et turbulents. Comme les guerriers francs, ils allaient de nuit assaillir leurs ennemis dans leurs maisons ou sur les routes, et ils ne sortaient jamais sans porter sur eux le poignard germanique, appelé *skrama-sax*, couteau de sûreté.—Voilà comment, dans l'espace d'un siècle et demi, toute culture intellectuelle, toute élégance de mœurs disparut de la Gaule par la seule force des choses, sans que ce déplorable changement fût l'ouvrage d'une volonté

malfaisante et d'une hostilité systématique contre la civilisation romaine. »

Chilpéric et Audowère. — Naissance de Childeswinde. — Répudiation d'Audowère (566). — Frédégonde.

Chilpéric avait accompagné son frère dans sa seconde expédition contre les Ougres. Ce voyage fut probablement une des conditions que le roi d'Austrasie mit à la paix; car il ne se souciait sans doute pas de laisser derrière lui un *ami* aussi peu sûr. On ne dit pas quelle part le roi de Soissons prit à cette expédition, qui, malheureusement commencée, se termina, comme on l'a vu, à l'avantage du roi de Metz; mais Chilpéric, durant le séjour qu'il fit avec son frère, vit sans doute la jeune princesse dont celui-ci était récemment devenu l'époux. Le rang, la beauté, le gracieux maintien, l'aspect digne et noble de Brunehaut, le récit qu'il entendit faire de la pompe avec laquelle les noces avaient été célébrées, firent sur lui une vive impression. Il ne put s'empêcher de comparer la conduite de son frère à la sienne, et de penser qu'elle était plus vertueuse et plus royale.

Ce fut en méditant cette comparaison qu'il revint dans ses États.

Chilpéric avait depuis long-temps pour femme Audowère, fille d'une naissance obscure, mais douée d'un cœur simple, d'une humeur douce et bonne, d'une chasteté à l'épreuve et d'une piété profonde. Cette reine lui avait donné trois fils, voués à un triste destin, Théodebert, Chlovis et Mérovée. — En partant pour les pays situés au-delà du Rhin, le roi de Soissons l'avait laissée enceinte de plusieurs mois. — Avant son retour, la reine Audowère accoucha d'une fille. Ne sachant si, en l'absence de son mari, elle devait la faire baptiser, elle consulta une des femmes attachées à son service, qu'une beauté éclatante et un esprit enjoué avaient malheureusement déjà fait remarquer au roi Chilpéric. Cette femme était Frédégonde, habile à dissimuler, et qui n'inspirait ni soupçon ni défiance à sa maîtresse : « Madame, lui répondit-elle, lors« que le roi mon seigneur reviendra victorieux, « pourra-t-il voir sa fille avec plaisir si elle n'est pas « baptisée? » Audowère se laissa ainsi convaincre.

Frédégonde prépara sourdement le piége qu'elle voulait dresser à sa trop simple maîtresse. Vint le jour du baptême; à l'heure indiquée, et dans le baptistaire, orné de tentures et de guirlandes, l'évêque en habits pontificaux était présent; mais la marraine, noble dame franque, n'arrivait pas : on l'attendit long-temps. La reine, surprise et contrariée, ne savait que résoudre. Frédégonde lui dit : « Pourquoi tant s'inquiéter d'une marraine? « Quelle dame vaut ma maîtresse pour tenir sa pro« pre fille sur les fonts? Si elle m'en croit, elle la « tiendra elle-même? » L'évêque, séduit d'avance, accomplit les rites du baptême. La reine se retira sans comprendre de quelle conséquence était l'acte religieux qu'elle venait de faire. En effet, elle avait établi une affinité religieuse entre elle et le roi, et suivant la croyance des temps, et d'après la loi canonique, « ce nouveau lien avait une puissance telle, qu'en rapprochant plus étroitement les deux époux, il rendait entre eux tout autre rapprochement sacrilége et criminel. »

Au retour de Chilpéric, toutes les jeunes filles du domaine royal de Brinnac allèrent à sa rencontre, portant des fleurs et chantant des vers à sa louange. Frédégonde, en l'abordant, lui dit : « Dieu « soit loué de ce que le roi notre seigneur revient « victorieux de ses ennemis, et de ce qu'une fille « lui est née; mais avec qui couchera-t-il cette nuit, « car la reine, notre maîtresse, a été aujourd'hui la « marraine de sa fille Childeswinde? » (C'était le nom qui avait été imposé à l'enfant nouveau-né.) — « Eh « bien! dit le roi d'un ton jovial, si je ne puis cou« cher avec elle, je coucherai avec toi. »

Sous le portique du palais, le roi Chilpéric trouva la reine Audowère, tenant entre ses bras son enfant, qu'elle venait lui présenter avec cette joie mêlée d'orgueil qui sied si bien à une mère; mais le roi, affectant un air de regret, lui dit : « Femme, « dans ta simplicité d'esprit, tu as fait une chose « criminelle; désormais tu ne peux plus être mon « épouse. »

Roi débauché, Chilpéric affectait de se montrer rigide observateur des lois ecclésiastiques. Il punit de l'exil l'évêque qui avait baptisé sa fille, et il engagea Audowère à se séparer de lui sur-le-champ, et à prendre, comme veuve, le voile de religieuse. Pour la consoler, il lui fit don de plusieurs terres appartenant au fisc, et situées dans le voisinage du Mans.

Ensuite, se considérant lui-même comme veuf, il épousa Frédégonde. Ce fut au bruit des fêtes de ce nouveau mariage que la reine répudiée partit pour sa retraite, où, plus tard, elle devait être mise à mort par les ordres de son ancienne servante [1].

Mariage de Chilpéric et de Galeswinthe (567).

Mais Chilpéric, comme Charibert, ne pouvait se contenter d'une seule femme. Le mariage de son frère Sigebert lui revint dans l'esprit, et il songea à s'allier comme lui par un mariage avec le roi Athanagild; il envoya donc une ambassade au roi

[1] Aimoin, l. iii, c. 5. — *Grandes Chroniques de France*, l. iii, c. i. — Aug. Thierry, *Études historiques*. (Scènes du vi^e siècle.)

des Goths, et demanda la main de Galeswinthe, sœur aînée de Brunehaut. Le bruit des débauches du roi de Neustrie avait pénétré jusqu'en Espagne; son caractère, ses emportements, l'inconstance de ses affections et de ses desseins y étaient connus. Galeswinthe, douce et timide, redoutait d'appartenir à un tel époux; sa mère partageait ses répugnances et semblait avoir un pressentiment des malheurs qui devaient frapper sa fille chérie; Athanagild lui-même hésitait.

Plus Chilpéric rencontrait d'obstacles, plus il mettait de persévérance à les vaincre. Aucune condition ne lui paraissait trop dure, ni trop humiliante. Athanagild, espérant le décider à renoncer à sa demande, exigea, pour lui accorder sa fille, qu'il s'engageât par un serment prêté solennellement sur les saints Évangiles, à répudier toutes les femmes, à renvoyer toutes ses concubines, à n'avoir que Galeswinthe pour unique épouse, à lui garder une foi exclusive et inviolable, et à ne jamais la répudier. Chilpéric s'y résigna et prêta le serment exigé.

Athanagild n'avait plus de raisons à opposer à sa demande; il lui accorda sa fille, et fit prévenir la jeune princesse que son sort était décidé.

« A travers tous les incidents de cette longue négociation[1] Galeswinthe n'avait pas cessé d'éprouver une grande répugnance pour l'homme auquel on la destinait, et de vagues inquiétudes sur l'avenir. Les promesses faites au nom du roi Chilpéric par les ambassadeurs francs n'avaient pu la rassurer. Dès qu'elle apprit que son sort venait d'être fixé d'une manière irrévocable, saisie d'un mouvement de terreur qu'elle ne pouvait surmonter, elle courut vers sa mère, et jetant ses bras autour d'elle, comme un enfant qui cherche du secours, elle la tint embrassée plus d'une heure en pleurant et sans dire un mot.

Les ambassadeurs francs se présentèrent pour saluer la fiancée de leur roi et prendre ses ordres pour le départ; mais, à la vue de ces deux femmes sanglotant sur le sein l'une de l'autre, et se serrant si étroitement qu'elles paraissaient être liées ensemble, tout rudes qu'ils étaient, ils furent émus et n'osèrent parler de voyage. Ils laissèrent passer deux jours, et le troisième ils vinrent de nouveau se présenter devant la reine, en lui annonçant cette fois qu'ils avaient hâte de partir, lui parlant de l'impatience de leur roi et de la longueur du chemin.

La reine pleura, et demanda pour sa fille encore un jour de délai; mais le lendemain, quand on vint lui dire que tout était prêt pour le départ: « Un seul jour encore, répondit-elle, et je ne demanderai plus rien. Savez-vous que là où vous « emmenez ma fille il n'y aura plus de mère pour « elle? »

Mais tous les retards possibles étaient épuisés. — Athanagild interposa son autorité de roi et de père, et malgré les larmes de la reine, Galeswinthe fut remise entre les mains de ceux qui avaient mission de la conduire auprès de son futur époux.

Une longue file de cavaliers, de voitures et de chariots de bagages, traversa les rues de Tolède et se dirigea vers la porte du nord. Le roi suivit à cheval le cortége de sa fille jusqu'à un pont jeté sur le Tage, à quelque distance de la ville; mais la reine ne put se résoudre à retourner si vite, et voulut aller au-delà. Quittant son propre char, elle s'assit auprès de Galeswinthe, et, d'étape en étape, de journée en journée, elle se laissa entraîner à plus de trente milles de distance.

Chaque jour elle disait: « C'est jusque-là que je « veux aller; » et, parvenue à ce terme, elle passait outre.

A l'approche des montagnes, les chemins devinrent plus difficiles; elle ne s'en aperçut pas et voulut encore aller plus loin; mais, comme les gens qui la suivaient, grossissant beaucoup le cortége, augmentaient les embarras et les dangers du voyage, les seigneurs goths résolurent de ne pas permettre que leur reine fît un mille de plus; il fallut se résigner à une séparation inévitable, et de nouvelles scènes de tendresse, mais plus calmes, eurent lieu entre la mère et la fille.

La reine exprima en paroles douces sa tristesse et ses craintes maternelles: « Sois heureuse, dit- « elle; mais j'ai peur pour toi. Prends garde, ma « fille, prends bien garde..... » — A ces mots, qui s'accordaient trop bien avec ses propres sentiments, Galeswinthe pleura, et répondit: « Dieu le veut, il « faut que je me soumette. » Et la triste séparation s'accomplit.

Un partage se fit dans ce nombreux cortége; cavaliers et chariots se divisèrent, les uns continuant à marcher en avant, les autres retournant vers Tolède. Avant de monter sur le char qui devait la ramener en arrière, la reine des Goths s'arrêta au bord de la route, et fixant ses yeux vers le chariot de sa fille, elle ne cessa de le regarder, debout et immobile, jusqu'à ce qu'il disparût dans l'éloignement et dans les détours du chemin[1]. Ga-

[1] Ce passage est emprunté à M. Aug. Thierry, commentateur heureux de Venantius - Fortunatus. (Voyez *Venantii Fortunati Carmina*, l. VI.)

[1] E contra genitrix post natam lumina tendens,
Uno stante loco, pergit et ipsa simul,

leswinthe, triste, mais résignée, continua sa route vers le nord... »

Chilpéric attendait sa nouvelle épouse à Rouen, où furent célébrées les fêtes du mariage, précédé, comme celui de Brunehaut, par l'abjuration de Galeswinthe, qui fut baptisée solennellement et *reçut l'onction du saint chrême*. La nouvelle reine avait apporté avec elle de grandes richesses. Chilpéric, de son côté, s'était obligé à lui donner, tant comme douaire que comme *morgane-ghiba*, présent du matin, plusieurs villes importantes.

Les noces de Chilpéric furent célébrées avec autant d'appareil et de magnificence que celles de Sigebert; il y eut même, pour la mariée, des honneurs extraordinaires. Tous les Francs de la Neustrie, seigneurs, leudes et simples guerriers, jurèrent fidélité à Galeswinthe comme à un roi. «Rangés en demi-cercle, ils tirèrent tous à la fois leurs épées et les brandirent en l'air, en prononçant une vieille formule païenne qui dévouait au tranchant du glaive celui qui violerait son serment. Ensuite le roi lui-même renouvela solennellement sa promesse de constance et de foi conjugale. Posant la main sur une châsse qui contenait des reliques, il jura de ne jamais répudier la fille du roi des Goths, et, tant qu'elle vivrait, de ne prendre aucune autre femme. Galeswinthe se fit remarquer, durant les fêtes de son mariage, par la bonté gracieuse qu'elle témoignait aux convives; elle les accueillait comme si elle les eût déjà connus. Aux uns, elle offrait des présents; aux autres, elle adressait des paroles douces et bienveillantes; tous l'assuraient de leur dévouement, et lui souhaitaient une longue et heureuse vie. Ces vœux l'accompagnèrent jusqu'à la chambre nuptiale, et le lendemain, à son lever, elle reçut le présent du matin avec le cérémonial prescrit par les coutumes germaniques.

En présence de témoins choisis, le roi Chilpéric prit dans sa main droite la main de sa nouvelle épouse, et de l'autre jeta sur elle un brin de paille, en prononçant à haute voix les noms des cinq villes qui devaient à l'avenir être la propriété de la reine. L'acte de cette donation perpétuelle et irrévocable fut aussitôt dressé en langue latine. Il ne s'est point conservé jusqu'à nous; mais on peut aisément s'en figurer la teneur d'après les formules consacrées et le style usité dans les autres monuments de l'époque mérovingienne.

«Puisque Dieu a commandé que l'homme abandonne père et mère pour s'attacher à sa femme, «qu'ils soient deux en une même chair, et qu'on ne «sépare point ceux que le Seigneur a unis, moi, «Chilpéric, roi des Francs, à toi Galeswinthe, ma «femme bien-aimée, que j'ai épousée, suivant la loi «salique, par le sou et le denier, je donne aujourd'hui par tendresse d'amour, sous le nom de dot «et de *morgane-ghiba,* les cités de Bordeaux, «Cahors, Limoges, Béharn et Bigore, avec leurs «populations et leurs territoires. Je veux qu'à «compter de ce jour tu les tiennes et possèdes en «propriété perpétuelle, et je te les livre, transfère «et confirme par la présente charte, comme je l'ai «fait par le brin de paille et par le *handelang*[1].»

Chilpéric, fidèle à sa promesse, avait congédié ses maîtresses; Frédégonde elle-même, *la plus* belle de toutes ses favorites entre celles qu'il avait décorées du nom de reine, ne put échapper à cette proscription générale. Elle s'y soumit avec une résignation apparente, avec une bonne grâce qui aurait trompé un homme beaucoup plus fin que le roi Chilpéric. Il semblait qu'elle reconnût sincèrement que ce divorce était nécessaire, que le mariage d'une femme comme elle avec un roi ne pouvait être sérieux, et que son devoir était de céder la place à une reine vraiment digne de ce titre. Seulement elle demanda pour dernière faveur de ne pas être éloignée du palais, et de rentrer comme autrefois parmi les femmes qu'employait le service royal. Sous ce masque d'humilité, il y avait une profondeur d'astuce et d'ambition féminine contre laquelle le roi de Neustrie ne se tint nullement en garde. Depuis le jour où il s'était épris de l'idée d'épouser une fille de race royale, il croyait ne plus aimer Frédégonde, et ne remarquait plus sa beauté; car l'esprit du fils de Chlotaire, comme en général l'esprit des Barbares, était peu capable de recevoir à la fois des impressions de nature diverse. Ce fut donc sans arrière-pensée, non par faiblesse de cœur, mais par simple défaut de jugement, qu'il permit à son ancienne favorite de rester près de lui, dans la maison que devait habiter sa nouvelle épouse.

Mort de Galeswinthe.—Chilpéric reprend Frédégonde.

Les premiers mois de mariage furent sinon heureux, du moins paisibles pour la nouvelle reine. Douce et patiente, elle supportait avec résignation ce qu'il y avait de brusquerie sauvage dans le caractère de son mari. D'ailleurs Chilpéric eut quel-

Tota tremens, agiles raperet ne mula quadrigas...
Illuc mente sequens, quà via flectit iter;
Donec longè oculis spatioque evanuit amplo.
(*Venantii Fortunati Carmina.* Apud script. rerum Francic., l. VI, p. 562).

[1] Per hanc chartulam libelli dotis, sive per festucam atque per *andelangum*. (Ex formulis Lindenbrogianis, apud script. rerum Francic., t. VI, 555).— *Handelang,* que les commentateurs n'expliquent pas, devait signifier, dit M. A. Thierry, *serrement de main.*

que temps pour elle une véritable affection; il l'aima d'abord par vanité, joyeux d'avoir en elle une épouse aussi noble que celle de son frère; puis, lorsqu'il fut un peu blasé sur ce contentement d'amour-propre, il l'aima par avarice à cause des grandes sommes d'argent et du grand nombre d'objets précieux qu'elle avait apportés. Mais après s'être complu quelque temps dans le calcul de toutes ces richesses, il cessa d'y trouver du plaisir, et dès lors aucun attrait ne l'attacha plus à Galeswinthe. Ce qu'il y avait en elle de beauté morale, son peu d'orgueil, sa charité envers les pauvres, n'étaient pas de nature à le charmer; car il n'avait de sens et d'âme que pour la beauté corporelle. Ainsi le moment arriva bientôt où, en dépit de ses propres résolutions, Chilpéric ne ressentit auprès de sa femme que de la froideur et de l'ennui. Ce moment, épié par Frédégonde, fut mis à profit par elle avec son adresse ordinaire. Il lui suffit de se montrer comme par hasard sur le passage du roi pour que la comparaison de sa figure avec celle de Galeswinthe fît revivre dans le cœur de cet homme sensuel une passion mal éteinte par quelques bouffées d'amour-propre. Frédégonde fut reprise pour concubine et fit éclat de son nouveau triomphe; elle affecta même envers l'épouse dédaignée des airs hautains et méprisants. Doublement blessée, comme femme et comme reine, Galeswinthe pleura d'abord en silence; puis elle osa se plaindre et dire au roi qu'il n'y avait plus dans sa maison aucun honneur pour elle, mais des injures et des affronts qu'elle ne pouvait plus supporter. Elle demanda comme une grâce d'être répudiée, et offrit d'abandonner tout ce qu'elle avait apporté avec elle, pourvu seulement qu'il lui fût permis de retourner dans son pays.

L'abandon volontaire d'un riche trésor, le désintéressement par fierté d'âme, étaient des choses incompréhensibles pour le roi Chilpéric, et, n'en ayant pas la moindre idée, il ne pouvait y croire. Aussi, malgré leur sincérité, les paroles de la triste Galeswinthe ne lui inspirèrent d'autre sentiment qu'une défiance sombre et la crainte de perdre, par une rupture ouverte, des richesses qu'il s'estimait heureux d'avoir en sa possession. Maîtrisant ses émotions et dissimulant sa pensée avec la ruse du sauvage, il changea tout d'un coup de manières, prit une voix douce et caressante, fit des protestations de repentir et d'amour qui trompèrent la fille d'Athanagild. Elle ne parlait plus de séparation, et se flattait d'un retour sincère, lorsqu'une nuit, par l'ordre du roi, un serviteur affidé fut introduit dans sa chambre, et l'étrangla pendant qu'elle dormait. En la trouvant morte dans son lit, Chilpéric joua de son mieux la surprise et l'affliction; il fit même semblant de verser des larmes, et quelques jours après il épousa Frédégonde.

Ainsi périt cette jeune femme, qu'une sorte de révélation intérieure semblait avertir d'avance du sort qui lui était réservé, figure mélancolique et douce, qui traversa la barbarie mérovingienne comme une apparition d'un autre siècle. Malgré la rudesse des mœurs et la dépravation générale, il y eut des âmes qui se sentirent émues en présence d'une infortune si peu méritée, et leurs sympathies prirent, selon l'esprit du temps, une couleur superstitieuse. On disait qu'une lampe de cristal, suspendue près du tombeau de Galeswinthe le jour de ses funérailles, s'était détachée subitement sans que personne y portât la main, et qu'elle était tombée sur le pavé de marbre sans se briser et sans s'éteindre. On assurait, pour compléter le miracle, que les assistants avaient vu le marbre du pavé céder comme une matière molle, et la lampe s'y enfoncer à demi [1]. »

Sigebert et Gonthran font la guerre à Chilpéric. — Guerre entre Gonthran et Sigebert. — Prise et reprise d'Arles (568-570).

Comme on devait s'y attendre, Sigebert prit les armes pour venger la mort de la sœur de sa femme. Gonthran se joignit à lui. En peu de temps, les provinces qui appartenaient au roi de Soissons furent envahies, et leurs principales cités soumises. Chilpéric, trop faible pour résister à ses deux frères, eut recours aux négociations. Il réussit à décider le roi de Bourgogne à cesser la guerre et à se porter médiateur. Gonthran, réconcilié avec Chilpéric, réconcilia celui-ci avec Sigebert. Brunehaut elle-même fut contrainte de céder et de pardonner, momentanément du moins; mais ce pardon coûta cher à l'époux de Frédégonde; car il fut obligé de céder à la sœur de Galeswinthe les cinq villes de la Novempopulanie et de l'Aquitaine que l'infortunée reine avait reçues, comme présent de noces et douaire, le lendemain de son mariage fatal.

Sigebert et Gonthran venaient à peine d'accorder la paix à Chilpéric que la discorde se mit entre eux. Ils se firent une guerre dont voici quelle fut l'occasion.—Plusieurs cités de la Provence avaient été occupées par les Grecs durant les dernières années du règne de Théodebald. L'empereur Justin les céda au roi des Bourguignons, dans l'espérance de le décider à prendre une part active à la guerre que l'Empire soutenait en Italie contre les Lombards; mais Sigebert, alléguant que les traités faits avec Vitigès et avec Justinien avaient mis ces cités dans la dépendance du royaume d'Aus-

[1] Grég. de Tours.—Venant. Fortunatus.—Aug. Thierry (*Scènes du VIe siècle*).

trasie, ne voulut pas en laisser la possession aux Bourguignons.—Par son ordre, deux armées, commandées, l'une par Eudovaire et l'autre par le comte Firmin, marchèrent sur la ville d'Arles et s'en emparèrent. — De son côté, Gonthran envoya pour la reprendre une armée sous les ordres du comte Celse.

L'évêque d'Arles était partisan dévoué du roi de Bourgogne; lorsqu'il vit l'armée de Celse approcher, il engagea les généraux austrasiens à sortir pour la combattre. Ceux-ci eurent l'imprudence de suivre ce conseil; ils attaquèrent les Bourguignons et furent battus. Revenant alors, ils espéraient avoir dans les murailles d'Arles un refuge; mais ils trouvèrent les portes fermées. Les habitants, excités par leur évêque, s'étaient postés sur les remparts et les repoussèrent avec des flèches, des dards, des pierres et d'autres projectiles. Eudovaire, Firmin et la plus grande partie de leur armée, furent faits prisonniers.—La paix conclue entre Gonthran et Sigebert mit bientôt un terme à leur captivité; mais Arles resta au pouvoir des Bourguignons.

Pendant cette guerre, Chilpéric avait cru l'occasion favorable pour attaquer Sigebert, et s'était emparé de Tours et de Poitiers, les deux villes principales que le roi d'Austrasie possédait en Aquitaine. Gonthran, qui avait été le médiateur du traité fait avec le roi de Soissons, joignit ses troupes à celles de Sigebert, afin de punir sa perfidie.

L'armée neustrienne, commandée par Chlovis, le plus jeune des fils de Chilpéric, fut battue et dispersée. Chlovis, serré de près par les généraux austrasiens, parcourut, traqué comme une bête fauve, une partie de l'Aquitaine, et ne réussit qu'après de grandes fatigues à atteindre Angers, cité appartenant à son père. Grégoire de Tours, pour donner une idée de la détresse où se trouva alors ce jeune prince, rapporte qu'un certain Sigulph, du parti de Sigebert, « ayant battu et mis en fuite Chlovis, alla après lui avec des cors et des trompettes, le pourchassant comme un cerf aux abois. »

Chilpéric était sur le point d'être accablé par les forces réunies du roi d'Austrasie et du roi de Bourgogne, lorsque l'érection d'un évêché à Châteaudun, ville du domaine de Sigebert, mais qui jusqu'alors avait fait partie du diocèse de Chartres, cité du domaine de Gonthran, suscita une discussion et rompit la bonne intelligence qui régnait entre les deux rois. Gonthran en appela à la décision d'un concile, et en attendant, l'armée bourguignonne cessa d'appuyer l'armée austrasienne.

Effroyable éboulement sur le Rhône. — Peste en Auvergne (570).

Nos anciens historiens placent à cette époque une révolution physique qui changea l'aspect d'une partie de la Gaule et mit un obstacle, encore existant, à la navigation d'un de ses fleuves.—Voici le récit de Grégoire de Tours, auteur contemporain.

« Il arriva alors un grand prodige au fort de l'Écluse [1], situé sur une montagne au bord du Rhône.

[1] *Tauredunum* est le nom que Grégoire de Tours donne au fort que nous avons appelé, comme M. Guizot, fort de l'Écluse; mais il convient de dire que les savants ne sont pas d'accord sur cette indication. Selon quelques-uns, le fort de *Tauredunum* était situé dans le Valais. (Un passage de la chronique de Marius d'Avenches semble appuyer cette opinion.) D'autres pensent que c'était Tournon en Vivarais; mais dans ces deux hypothèses il est impossible d'expliquer le passage de l'historien des Francs, qui parle du Rhône comme coulant dans un lit *très resserré*, circonstance qui ne se présente qu'au lieu où est aujourd'hui situé le fort de l'Écluse, entre Seyssel et Genève. Là, les rives du fleuve offrent des traces reconnaissables d'un déchirement des montagnes. Nous ne serions pas eloigné de croire que c'est l'éboulement dont il est question dans Grégoire de Tours qui a formé l'obstacle ou le pont naturel, maintenant détruit, et qui recouvrait encore, il y a peu d'années, le lit du fleuve au point appelé la *Perte du Rhône*. M. de Saussure avait reconnu que ce pont était le résultat d'éboulement de roches détachées des deux rives. En voici la description faite par cet illustre géologue.

« Le Rhône, avant d'arriver à sa perte, coule dans un lit profond qu'il s'est creusé dans des terres argileuses; mais lorsqu'il arrive sur le banc de rocher qui passe sous ces argiles, tout à coup le rocher manque sous lui. Son lit prend la forme d'un entonnoir; le fleuve entier s'y engouffre avec une vitesse et un fracas prodigieux. Ces rochers se resserrent par le haut, au point de pouvoir être enjambés.

« Un peu au-dessous de ce gouffre, les deux rives sont plus écartées, et l'on voit le Rhône couler assez tranquillement au fond d'un canal creusé dans le roc. Ce canal est large d'environ trente pieds par le haut; il conserve cette largeur jusqu'à la profondeur de trente ou trente-deux pieds; mais là, il se resserre considérablement. Il s'est trouvé à cette profondeur un banc de rocher plus dur que les autres, et qui ne s'est pas laissé ronger dans toute la largeur du canal. Ce banc n'a qu'un ou deux pieds d'épaisseur; en sorte que le Rhône a creusé par-dessous presque autant que par-dessus. Ce banc plus dur forme donc dans l'intérieur du canal une saillie ou une espèce de corniche qui, de chaque côté, s'avance de huit ou dix pieds, mais qui est partout ouverte dans le milieu. Cette corniche divise ainsi le canal en deux parties, l'une supérieure et l'autre inférieure. Le Rhône, renfermé en hiver dans le canal inférieur, paraît y couler avec beaucoup de lenteur.

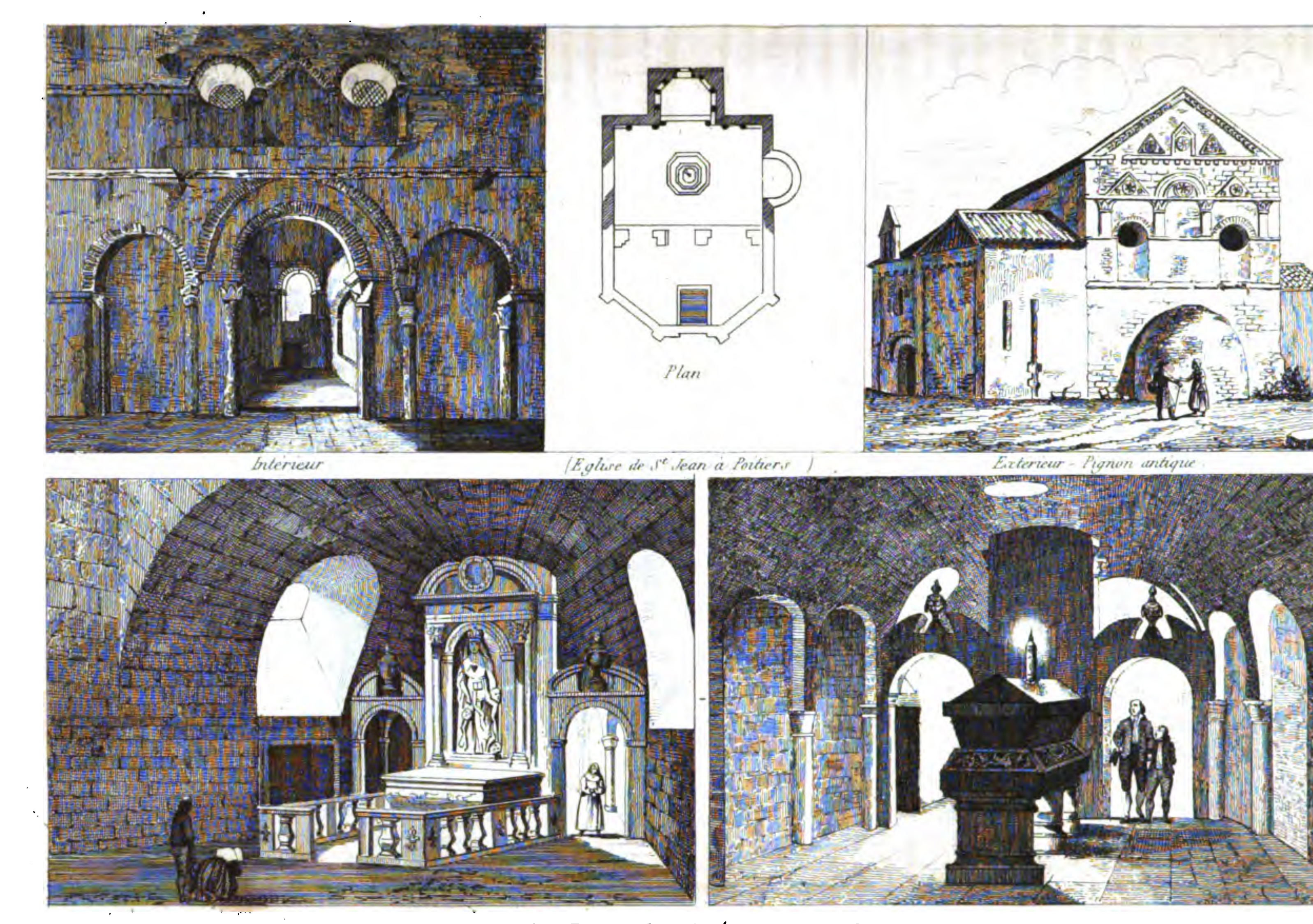
« Jusqu'ici donc le Rhône n'est pas encore perdu, puisque l'on voit partout la surface de ses eaux; mais, à deux ou trois cents pas de l'entonnoir dont j'ai parlé, *de grandes masses de rocher qui se sont détachées du haut des parois du canal supérieur sont tombées dans ce même canal*, et ont été soutenues par les bords saillants de la corniche. *Ces blocs accumulés recouvrent ainsi ce canal et cachent pendant l'espace de soixante pas le fleuve renfermé* dans le fond de ce conduit souterrain. C'est donc là que le Rhône est réellement perdu, et c'est cet espace de soixante pas dans lequel on cesse de le voir qui se nomme la *Perte du Rhône*.

« On peut, en passant par-dessus ces rochers entassés, traverser le Rhône à pied sec; mais ils ne sont pas d'un accès facile. Des échelles de trente pieds à descendre d'un côté et à remonter de l'autre ne sont pas une avenue commode. D'ailleurs le Rhône, lorsqu'il est grand, recouvre tous ces rochers,



Funérailles de Dagobert.
Tableau de la sacristie de l'Eglise de S.t Denis.

XXVIII - Architecture religieuse du VIe Siècle.



Intérieur (Eglise de St Jean à Poitiers) Extérieur - Pignon antique.

Crypte-Chapelle et tombeau de Ste Radegonde à Poitiers.

Cette montagne fit entendre pendant près de soixante jours je ne sais quel mugissement, et enfin elle se sépara d'une autre dont elle était proche et se précipita dans le fleuve avec les hommes, les églises, les richesses et les maisons qu'elle portait. Les eaux du fleuve obstrué sortirent de leur lit et retournèrent en arrière; car cet endroit était des deux côtés serré par des montagnes, entre lesquelles jusqu'alors les eaux coulaient impétueusement par un lit étroit. Le fleuve inonda donc la partie supérieure de son cours, engloutit et renversa tout ce qui s'y trouvait. Ensuite la masse des eaux amoncelées, accrues par celles qui arrivaient d'en haut, s'éleva et inonda tout le territoire des vallées basses le long de la rivière, noyant les habitants, renversant leurs maisons, emportant les chevaux, les bestiaux, et tout ce qui se trouvait sur la rive, bouleversant et ravageant tout. Cette inondation violente et subite s'étendit jusqu'à la ville de Genève. On dit qu'il y eut dans cette ville une telle masse d'eau, qu'elle s'élevait au-dessus des murs. Cela n'est pas difficile à croire, parce qu'aux environs le Rhône coule dans un défilé entre des montagnes, et que, lorsqu'il est obstrué, il ne trouve pas sur les côtés d'issue par où il puisse s'écouler. Le fleuve emporta aussi les débris de la montagne renversée, et la fit tout-à-fait disparaître.

« Après cela, trente moines de l'endroit où était bâti le fort récemment écroulé vinrent, et fouillant la terre sur la partie de la montagne demeurée debout, y trouvèrent du fer ou du cuivre. Pendant qu'ils étaient occupés à extraire ce métal, ils entendirent la montagne mugir de nouveau comme auparavant; mais y restant, retenus par une âpre cupidité, la couche de terrain qui n'était pas encore tombée se renversa sur eux, les ensevelit et les fit périr : on ne les a plus retrouvés depuis. »

Ce désastre ne fut pas le seul; il fut suivi d'une peste qui dépeupla l'Auvergne, et cette calamité, au dire de l'historien des Francs, fut annoncée par des phénomènes célestes que, dans ces temps d'ignorance, on considérait comme d'effrayants prodiges.

« Plusieurs fois il parut autour du soleil trois ou quatre clartés très grandes et très brillantes, que les paysans appelaient des soleils, et ils disaient : « Voilà dans le ciel trois ou quatre soleils. » Une fois, au commencement du mois d'octobre, le soleil se montra tellement obscurci qu'on n'en voyait pas luire la quatrième partie; il paraissait sombre, décoloré et semblable à un *sac*. Une de ces étoiles que l'on appelle comètes, portant un rayon semblable à un glaive, se montra au-dessus du pays pendant une année entière. On vit le ciel ardent, et il apparut beaucoup d'autres signes.— Dans une église d'Auvergne, au moment où l'on célébrait, dans une certaine fête, la vigile du matin, un oiseau, de ceux que nous appelons alouettes, entra et éteignit avec ses ailes toutes les lumières qui brillaient dans l'église. On eût dit qu'un homme les tenant à sa main les avait toutes à la fois plongées dans l'eau. Puis, passant sous le voile du sanctuaire, l'oiseau voulut éteindre la lampe; mais les portiers l'en empêchèrent et le tuèrent. Un autre oiseau en fit autant aux lampes qui brûlaient dans la basilique de Saint-André.

« La peste survint; il y eut dans tout le pays une telle mortalité parmi le peuple qu'il est impossible de compter la multitude de ceux qui périrent. Les cercueils et les planches manquaient; on enterrait dix corps et plus dans la même fosse. On compta un dimanche, dans une basilique de Saint-Pierre, trois cents corps morts. La mort était subite; il naissait dans l'aine et dans l'aisselle une plaie semsemblable à la morsure d'un serpent, et ce venin agissait tellement sur les hommes, qu'ils rendaient l'esprit le lendemain ou le troisième jour, et la force du venin leur ôtait entièrement le sens. Alors mourut le prêtre Caton, qui, tandis que beaucoup fuyaient la contagion, demeura constamment dans le pays, ensevelissant les morts et faisant courageusement les prières. Sa grande humanité et l'affection qu'il montra pour les pauvres doivent avoir racheté son orgueil, s'il en a eu quelquefois. (Voir pages 89 et 90.) L'évêque Cautin, qui courait de lieux en lieux par crainte de la peste, n'évita pas la mort. Étant revenu à la ville, il tomba malade, et mourut la veille du dimanche de la Passion. Tétradius, son cousin-germain, mourut à la même heure. — Lyon, Bourges, Châlons et Dijon, furent dépeuplés par cette terrible maladie [1]. »

remplit le grand canal et s'élève même par-dessus ses bords. »

Une circonstance nous fait croire que la formation du pont naturel décrit par M. de Saussure est postérieure à l'époque de la conquête romaine et date de l'éboulement rapporté par Grégoire de Tours; c'est que César, dans sa description du cours du Rhône (*Guerre des Gaules*, l. I, c. 6), n'en fait aucune mention, bien qu'il parle de plusieurs gués existant sur ce fleuve. — Si le pont eût existé alors, il aurait certainement été compris par ce grand capitaine dans les points à défendre pour empêcher le passage des Helvétiens (voyez t. I, l. II, c. 5).

[1] La peste et les autres maladies contagieuses faisaient dans le moyen âge de beaucoup plus grands ravages que de nos jours; il en était de même de la famine. — On vient de voir la description que Grégoire de Tours fait de la peste; voici celle qu'il trace d'une famine survenue peu d'années après :

« Cette année, presque toute la Gaule fut accablée de la famine. Beaucoup de gens firent du pain avec des pepins de raisins, des noisettes et des racines de fougère desséchées et réduites en poudre; on y mêlait un peu de farine. D'autres en firent avec du blé encore vert. Il y en a même beaucoup qui,

Invasion des Lombards et des Saxons dans la Gaule. — Les évêques guerriers (570-574).

En séparant son armée de celle de Sigebert, Gonthran avait à défendre lui-même ses États contre les invasions successives des Lombards et des Saxons.

Les Lombards, peuplades d'origine germanique, auxquelles, vers l'an 526, l'empereur Justinien avait assigné des habitations dans la Pannonie et dans la Norique, profitèrent de la chute de la monarchie des Ostrogoths et du départ de Narsès, rappelé à Constantinople par les intrigues de l'impératrice Sophie, pour envahir l'Italie et pour y fonder un royaume.—A peine établis (vers 568) dans les terres qui avaient été le partage des Goths, et après eux des Romains, ils franchirent les Alpes (en 570) et se jetèrent sur la Provence, afin d'y trouver le butin qui commençait à leur manquer dans la Péninsule, ravagée depuis tant d'années par les Barbares.—Le pays qu'ils dévastèrent dépendait du royaume de Bourgogne. Leur irruption fut tellement inattendue, qu'ils trouvèrent les Bourguignons sans défense.—Le patrice gallo-romain, revêtu, suivant un antique usage[1], du commandement suprême des armées bourguignonnes, était alors un certain Amatus, qui s'empressa de réunir les troupes, en petit nombre, que la guerre contre Chilpéric laissait disponibles, et de marcher contre les Lombards. Malgré son courage, il fut battu et périt dans la déroute des siens. Après cette victoire, les Lombards, chargés de butin et emmenant des milliers de captifs, repassèrent tranquillement les Alpes.

Les richesses enlevées dans cette première expédition excitèrent les Lombards à en tenter une seconde l'année suivante. Plusieurs bandes considérables, réunies sous un même chef, remontèrent la Doire jusqu'au mont Genèvre, franchirent le passage qu'offre cette montagne, descendirent par la vallée de la Durance et arrivèrent dans le voisinage d'Embrun, à un lieu nommé Mustiacalmes. Là, les Lombards furent assaillis simultanément par deux corps d'armée bourguignons, qui, les prenant en tête et en queue et leur fermant les deux issues du défilé, en firent un effroyable carnage. Les Bourguignons étaient commandés par un nouveau patrice, Ennius Mummole, auquel cette victoire, suivie d'autres non moins importantes, donna la réputation d'être le plus habile homme de guerre de son temps.

Un incident remarquable de la bataille contre les Lombards fut la part qu'y prirent deux frères, Salone et Sagittaire, évêques tous les deux, le premier d'Embrun, le second de Gap, qui, «oubliant les devoirs de leur ministère, armés, dit Grégoire de Tours, non de la croix céleste, mais du casque et de la cuirasse terrestres, tuèrent beaucoup d'hommes de leurs mains.» C'était le premier exemple de prêtres chrétiens allant à la guerre pour y verser du sang. Tout le clergé des Gaules en montra un grand étonnement et une vive affliction; et dans un concile, où fut débattue la punition à infliger à ces évêques, l'exemple de courage militaire qu'ils avaient cru pouvoir donner contre des barbares agresseurs et dévastateurs de leurs diocèses, fut compté parmi les plus grands scandales d'une vie qui en avait d'ailleurs offert beaucoup d'autres. Ils furent déposés tous les deux[1].

n'ayant pas de farine, cueillaient différentes herbes, et après les avoir mangées mouraient enflés. Plusieurs moururent consumés par la faim. Les marchands pillaient le peuple d'une manière criante... Les pauvres se mettaient en servitude, afin d'avoir quelques aliments.»

[1] Voir *Gaule franque*, l. I, c. III, p. 32.

[1] Cette déposition, prononcée par le concile de Châlons-sur-Saône, avait été précédée d'une autre condamnation prononcée par un synode à Lyon, et qui ne fut pas définitive. Le pape Jean III la révoqua; les deux frères furent replacés sur leurs siéges, mais leur conduite y devint telle, qu'il fallut les déposer de nouveau. — Voici ce que Grégoire de Tours rapporte de leur vie :

«Salone et Sagittaire, élevés tous les deux par saint Nicet, évêque de Lyon, qui leur avait conféré le diaconat, furent faits l'un évêque d'Embrun, et l'autre évêque de Gap. Parvenus à l'épiscopat, et se trouvant livrés à eux-mêmes, ils commencèrent à s'adonner, avec une fureur insensée, aux dévastations, aux voies de fait, au meurtre, à l'adultère et à divers crimes. Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, célébrant la fête de sa naissance, ils envoyèrent une troupe qui tomba sur lui à coups d'épée et de flèches. Ces hommes déchirèrent ses vêtements, blessèrent ses serviteurs, et, emportant les vases et tout l'appareil du festin, laissèrent l'évêque couvert d'outrages. La chose ayant été portée devant le roi Gonthran, le roi ordonna qu'il fût assemblé un synode dans la ville de Lyon. Les évêques réunis au patriarche Nicet trouvèrent les deux frères grandement coupables et ordonnèrent de les dépouiller de la dignité épiscopale; mais ceux-ci, appuyés par le roi, s'adressèrent au pape, et lui exposèrent leur affaire, comme s'ils eussent été dépouillés sans aucun motif. Le pape adressa au roi des lettres portant injonction de les rétablir dans leurs siéges. Gonthran accomplit sans retard cette injonction, après les avoir toutefois vivement admonestés.

«Salone et Sagittaire, par astuce plutôt que par repentir, demandèrent l'oubli du passé à l'évêque Victor, et lui remirent les gens qu'ils avaient fait courir sur lui; mais Victor, se rappelant le précepte du Seigneur, de ne pas rendre à ses ennemis le mal pour le mal, renvoya ceux-ci libres, sans leur avoir fait éprouver aucun mauvais traitement.—Et, à cause de cela, il fut par la suite privé de la communion, pour avoir épargné en secret, et sans demander l'avis de ses confrères, les ennemis qu'il avait accusés publiquement...—Les deux frères cependant se livraient tous les jours aux plus grands forfaits, et, dans le combat que Mummole soutint contre les Lombards, ils se couvrirent d'armes comme des laïques, et tuèrent beaucoup de Lombards de leur propre main. Ils tournaient aussi leur cruauté contre plusieurs de leurs concitoyens, les faisant frapper de coups de bâton jusqu'à effusion de sang, d'où il arriva que la clameur populaire parvint de nouveau jusqu'au roi, et le roi ordonna qu'on les amenât de-

Un corps nombreux de Saxons, appartenant à une peuplade autrefois tributaire du roi d'Austrasie, et qui avait abandonné le territoire qu'elle occupait pour suivre les Lombards dans leur expédition en Italie, avait résolu une irruption dans la Gaule, et l'exécutait au moment même où Mummole obtenait sa victoire contre les Lombards. Le patrice bourguignon, apprenant que des ennemis nouveaux se présentaient dans les défilés des Alpes maritimes et se proposaient d'envahir la Provence, se hâta, avec son armée victorieuse, d'accourir à leur rencontre.— Les Bourguignons livrèrent aux Saxons, sur le territoire de Riez, au bord de la rivière d'Asse, une bataille où ils obtinrent l'avantage, mais où le succès ne fut pas assez décidé pour que Mummole ne redoutât point de pousser ses ennemis au désespoir.—Le patrice entra donc en négociation avec les Saxons et leur permit de rentrer en Italie, mais à condition qu'ils n'emporteraient rien du butin qu'ils avaient fait en Provence, et que, l'année suivante, ils reviendraient avec leurs femmes et leurs enfants se replacer sous le gouvernement des Francs, et occuper de nouveau, en Saxe, le territoire qu'ils avaient abandonné pour se joindre aux Lombards.

Les Saxons revinrent, en effet, l'année suivante (574); ils passèrent les Alpes, divisés en deux bandes qui, réunies sur les bords de la Durance, formaient une masse de deux cent mille individus. Mummole observait leur marche. Ils avaient promis de marcher en ordre et d'épargner le pays. Mais, fiers de leur nombre, ils ne tardèrent pas à manquer à cette promesse. Ils pillaient les grains, enlevaient les troupeaux, coupaient les vignes et les oliviers, et quand ils se voyaient forcés de payer les vivres dont ils avaient besoin, ils faisaient leurs paiements avec des pièces de bronze ou d'étain, frauduleusement recouvertes d'une feuille d'or ou d'argent. Tout alla bien pour eux jusqu'au passage du Rhône. Mais là, il leur fallut satisfaire ceux qu'ils avaient dépouillés, sous peine de se voir dépouillés eux-mêmes par une armée nombreuse que Mummole y avait postée.

Ayant traversé les États du roi de Bourgogne et ceux du roi d'Austrasie, ils trouvèrent, à leur arrivée en Saxe, d'autres peuples établis sur les terres qu'ils avaient naguère abandonnées. Ces terres avaient été occupées, depuis leur départ et avec l'agrément du roi Sigebert, par une tribu de Suèves. Les Suèves offrirent vainement de leur en restituer la moitié. Les Saxons refusèrent tout accommodement. Une bataille eut lieu, mais les Suèves obtinrent la victoire : de vingt-six mille guerriers saxons il n'en resta que six mille qui furent obligés de se contenter de la portion de territoire que les vainqueurs, sur la demande de Sigebert, voulurent bien leur accorder.

Les Lombards avaient voulu profiter des embarras où ils supposaient que le passage des Saxons avait jeté le roi de Bourgogne; trois de leurs chefs Amon, Rhodan et Zaban, réunissant chacun une bande nombreuse de guerriers, franchirent simultanément les Alpes par divers passages. Mummole, débarrassé des Saxons qu'il avait fait escorter et surveiller jusqu'à la frontière de l'Austrasie, marcha contre les Lombards. Il vainquit deux de leurs bandes, celle de Rhodan à Grenoble, et celle de

vant lui. Lorsqu'ils furent venus, il ne voulut pas qu'ils parussent à ses yeux, ordonnant, avant de leur donner audience, qu'on examinât s'ils étaient dignes d'être admis en la présence royale. Mais Sagittaire, vivement irrité, prenant la chose fort à cœur (il était vain, léger d'esprit et abondant en paroles déraisonnables), commença à déclamer fort contre le roi, et à dire que ses fils ne pouvaient posséder son royaume, parce que leur mère avait été prise parmi les servantes de Magnachaire pour entrer dans le lit du roi, ignorant que maintenant, sans s'informer de la naissance des femmes, on appelle enfants du roi ceux qui ont été engendrés par le roi.—Le roi l'ayant su, en fut extrêmement irrité: il enleva aux deux évêques leurs chevaux, leurs serviteurs et tout ce qu'ils pouvaient avoir, et ordonna qu'ils fussent enfermés, pour y faire pénitence, en des monastères situés dans des lieux fort éloignés, ne leur laissant à chacun d'eux qu'un seul clerc. Il donna des ordres terribles aux juges du lieu, pour qu'ils les fissent garder par des gens armés, et ne souffrissent pas que personne pût les venir visiter.

« Le roi, en ce temps, avait encore deux fils, dont l'aîné tomba malade. Alors les familiers du roi vinrent à lui et lui dirent : « Si le roi daigne écouter favorablement les paroles de « ses serviteurs, elles se feront entendre à tes oreilles. » Le roi répondit : « Dites ce qu'il vous plaît. » Et ils dirent : « Prends « garde que ces évêques n'aient été condamnés à l'exil sans le « mériter, tellement que les péchés du roi pèsent sur quel- « qu'un, et qu'ainsi le fils de notre seigneur vienne à périr. » Gonthran ému dit : « Allez au plus vite, et relâchez-les, en les « conjurant de prier pour nos petits enfants. » On alla vers eux, et ils furent mis en liberté.

« Sortis du monastère, ils se réunirent; et, s'embrassant parce qu'ils ne s'étaient pas vus depuis long-temps, ils retournèrent à leurs cités, tellement touchés de componction, qu'on les voyait sans relâche chanter des psaumes, célébrer des jeûnes, exercer l'aumône, passer les jours à la lecture des chants de David, et les nuits à chanter des hymnes et à méditer des leçons; mais une telle sainteté ne se soutint pas long-temps sans tache; ils retournèrent à leurs anciennes pratiques, et passaient souvent des nuits à banqueter et à boire; tellement que, lorsque dans l'église les clercs célébraient les matines, ils demandaient à boire et faisaient couler le vin. Il n'était plus question de Dieu; ils ne songeaient plus à dire leurs Heures. Au retour de l'aurore, ils se levaient de table, et se couvrant de vêtements moelleux, ils s'ensevelissaient dans le sommeil jusqu'à la troisième heure du jour; ils ne se faisaient pas faute de femmes pour se souiller avec elles; puis se levant entraient dans le bain, et de là passaient à la table; ils s'en levaient le soir, et se mettaient alors à souper jusqu'au lever du soleil, comme nous l'avons dit. C'est ainsi qu'ils faisaient tous les jours, jusqu'à ce qu'enfin la colère de Dieu tombât sur eux.... »

Sagittaire, comme on le verra plus loin, ayant pris parti pour Gondobald Ballomer, fut tué après avoir livré par trahison cet infortuné fils de Chlotaire aux satellites de Gonthran. Salone périt aussi fort misérablement.

Zaban à Embrun; la troisième était trop faible pour l'attendre et le combattre; Amon s'empressa de repasser les Alpes; mais déjà les neiges embarrassaient les chemins, et il fut forcé d'abandonner dans les défilés la majeure partie de son butin.

Nouvelle guerre entre Sigebert et Chilpéric. — Mort de Théodebert. — Chilpéric se réfugie à Tournay (571-574).

La séparation de Gonthran et de Sigebert avait rendu le courage au roi de Soissons.—Chilpéric rassembla une armée nouvelle, dont il obligea Théodebert à prendre le commandement, malgré le serment que celui-ci avait fait de ne jamais porter les armes contre son oncle; ensuite il recommença la guerre.

Théodebert passa la Loire et s'empara de toutes les villes que le roi d'Austrasie possédait sur ce fleuve. Tours fut occupée sans coup férir. L'armée austrasienne essaya de défendre Poitiers; mais elle fut vaincue dans une grande bataille livrée sous les murs de cette ville, qui tomba au pouvoir de Théodebert. Profitant de sa victoire, le jeune prince revint sur Limoges, qu'il prit en passant, et de là sur Cahors, dont il se rendit maître également.

La marche de l'armée neustrienne fut partout marquée par le pillage, la violence et la dévastation. Les soldats de Chilpéric ne respectaient même pas les édifices consacrés au culte; ils brûlaient les églises, renversaient les monastères, outrageaient les vierges vouées au Seigneur, et tuaient les prêtres. «En ce temps-là, il y eut dans l'Église, dit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs,* un plus grand gémissement qu'au temps de la persécution de Dioclétien.»

Sigebert, poussé à bout, demanda des auxiliaires aux peuples barbares qui, au-delà du Rhin, étaient ses tributaires ou ses alliés. L'approche de ces hommes farouches jeta une égale terreur parmi les sujets de Chilpéric et parmi ceux de Gonthran. Le roi de Soissons profita de cette circonstance pour obtenir l'alliance du roi de Bourgogne, en lui persuadant que le péril était commun. Gonthran, avec ses Bourguignons, se chargea de défendre le passage de la Marne, et Chilpéric, avec les Neustriens, prit position sur la Seine.

Le roi d'Austrasie arriva suivi de sa redoutable armée. Trouvant tous les passages gardés, il envoya un message à Gonthran, et lui fit dire : «Si, «pour ton malheur, tu persistes à me fermer le pas«sage, je marcherai contre toi avec mon armée.» Gonthran, effrayé, crut prudent de renoncer à l'alliance de Chilpéric, et s'unit avec Sigebert.

Le roi de Soissons apprit bientôt la défection du roi de Bourgogne, et l'arrivée de l'armée austrasienne. Désespérant de défendre la position qu'il occupait, il abandonna son camp et se retira près du bourg d'Alluye, derrière le Loir, rivière qui traverse le diocèse de Chartres. Là, au lieu de livrer bataille, il envoya demander la paix, en offrant à Sigebert la restitution de toutes les villes prises par Théodebert.

Le roi d'Austrasie qui redevenait ainsi, sans combattre, possesseur des conquêtes de son ennemi, voulut bien la lui accorder. Mais les étrangers, qui n'étaient accourus du fond de la Germanie que dans l'espérance d'un riche butin, virent avec dépit cet accommodement des deux rois; ils pillaient et livraient aux flammes les bourgs des environs de Paris, emportaient les objets précieux, et emmenaient les habitants captifs. Sigebert essaya de protéger contre leur cupidité et leur fureur des populations innocentes; mais ce fut vainement. Alors il voulut se hâter de revenir en Austrasie, afin de faire au plus vite repasser le Rhin à ses auxiliaires embarrassants. Mais, au moment du départ, une sédition éclata contre lui. Quelques-uns des plus hardis lui reprochèrent de s'être, par une paix honteuse, soustrait à de glorieux combats. Aussitôt il s'élança sur son cheval de bataille, et s'avança intrépidement parmi les mutins. Son langage, ferme et conciliant tout à la fois, calma leur fureur; mais lui resta profondément irrité, et, la sédition apaisée, il en fit saisir les principaux instigateurs, qui furent lapidés à la porte du camp.

Chilpéric, forcé de rendre toutes ses conquêtes, n'avait fait la paix que parce qu'il avait craint qu'une bataille perdue ne lui fît perdre la couronne. Aussi, dès l'année suivante, voyant Sigebert éloigné, et sachant Gonthran disposé à se tourner contre le roi d'Austrasie, il reprit les armes. Cette fois, il mit sur pied deux armées; l'une de ces armées, aux ordres de Théodebert, se dirigea vers la Loire, pour recommencer la conquête des villes de l'Aquitaine appartenant au roi d'Austrasie; l'autre, dont il prit le commandement, envahit la Champagne et s'avança jusqu'à Reims, brûlant et ravageant le pays.

A la première nouvelle de ces hostilités, Sigebert rappela à lui ses tributaires, qui avaient déjà passé le Rhin, et revint rapidement à Paris. De là, il se disposa à marcher lui-même contre Chilpéric; mais avant d'attaquer le roi de Soissons, il envoya deux généraux austrasiens prendre le commandement de ses leudes de l'Aquitaine et des milices de Tours et de Châteaudun, pour faire la guerre à Théodebert. Ces deux généraux mirent de l'activité dans leur expédition; en peu de jours, ils eurent rassemblé une armée, avec laquelle ils attaquèrent, non loin d'Angoulême, l'armée neustrienne, et là défirent complétement. Théodebert, blessé à

mort, resta sur le champ de bataille. Un de ses serviteurs rechercha son cadavre, le lava, l'enveloppa de vêtements honorables et le fit ensevelir dans la cité d'Angoulême.

Tandis que les généraux autrasiens recouvraient ainsi ses possessions de l'Aquitaine, Sigebert renouait son alliance avec le roi de Bourgogne. — Gonthran, prompt à changer au gré de ses intérêts, abandonna le parti de Chilpéric, quoique peu de temps auparavant, dans une entrevue à Soissons, où furent échangés de riches présents, il eût encouragé lui-même le roi de Neustrie à commencer la guerre.

Chilpéric apprit à la fois le désastre de son armée. la mort de son fils et la trahison de son allié. Attéré par ces nouvelles, il se hâta d'évacuer la Champagne, et se réfugia, avec sa femme et ses fils, dans la cité de Tournay.

Entrée de Sigebert à Paris. — Sigebert est proclamé roi à Vitry par les leudes de Chilpéric.—Frédégonde le fait assassiner (575).

Une seule campagne et une seule victoire avaient ainsi rendu au roi d'Austrasie ses États et sa prépondérance. Sa fortune était au plus haut point. Il fit occuper toutes les villes situées au-delà de Paris, et il alla lui-même à Rouen, dont il pensait que le siége présenterait quelques difficultés; mais cette ville, loin de résister, se hâta de lui ouvrir ses portes; elle évita ainsi d'être pillée; car le roi avait résolu de l'abandonner à la rapacité des soldats d'outre-Rhin; mais la prompte obéissance des habitants et les conseils de ses généraux le firent changer de résolution.

De Rouen, Sigebert se rendit à Paris, où son épouse Brunehaut vint le rejoindre avec ses enfants.

La cause de Chilpéric paraissait perdue. Les leudes parisiens du roi de Soissons et les principaux seigneurs des provinces qui, après avoir appartenu au royaume de Childebert et de Charibert, étaient devenues, par le dernier partage, les provinces de Chilpéric, résolurent de l'abandonner; ils envoyèrent auprès de Sigebert, pour lui dire qu'il s'avançât vers eux, et qu'ils lui jureraient fidélité.

Sigebert dirigea son armée vers Tournay, se proposant de marcher lui-même contre cette ville lorsqu'il aurait été reconnu roi par les leudes de l'ancien royaume de Paris.

Il paraît qu'avant de partir, il manifesta l'intention de ne plus se laisser abuser par une feinte soumission et le projet de mettre Chilpéric hors d'état de le tromper à l'avenir. Ses motifs de plaintes étaient tels, que l'on craignit généralement que toute vengeance ne lui parût juste. Saint Germain, alors évêque de Paris, un de ceux qui avaient sans doute conservé quelques relations avec le roi fugitif, se présenta devant Sigebert, et, après avoir essayé vainement de le dissuader d'aller à Tournay, lui dit : « Pars donc, puisque tu l'as résolu. Si « tu y vas sans aucun dessein contre la vie de ton « frère, tu reviendras vivant et victorieux; mais si « tu as d'autres pensées, tu mourras; car Dieu a « dit par la bouche de Salomon : « Celui qui aura « creusé une fosse pour son frère, y tombera lui- « même. »

Le roi d'Austrasie fit sans doute peu d'attention aux paroles menaçantes de l'évêque : il partit. Arrivé à Vitry, non loin d'Arras, il y trouva les leudes et les seigneurs autrefois sujets de Childebert, qui, renonçant à leur obéissance envers Chilpéric, le placèrent, suivant l'usage des Francs, sur un vaste bouclier, et le proclamèrent roi.

Sigebert triomphait; mais deux hommes, serviteurs de Frédégonde, ou gagnés par elle, se glissant dans la foule, réussirent, sous quelque prétexte, à s'approcher de lui. Ils étaient armés de poignards[1] dont la lame était empoisonnée. Tous les deux le frappèrent, chacun dans un des flancs. Le roi poussa un cri, tomba et mourut.

On conçoit aisément la confusion qui suivit un pareil attentat. Les leudes fidèles se précipitèrent sur les assassins, qui furent massacrés; mais qui en se défendant tuèrent ou blessèrent un grand nombre d'hommes, parmi lesquels on cite deux chambellans du roi, le Franc Charégisile et le Goth Sigila.

Cependant Chilpéric, *entre la mort et la vie,* attendait l'issue de la trahison ourdie par Frédégonde. Des messagers vinrent lui annoncer la mort de son frère. Il sortit aussitôt de Tournay suivi de sa femme et de ses fils, et voulant profiter complétement du retour de fortune qu'un fratricide lui procurait, il se rendit dans le camp même où gisait le cadavre encore sanglant. Il s'y présenta en maître irrité, en roi offensé. Les seigneurs, qui la veille l'avaient abandonné pour se joindre au roi d'Austrasie, se hâtèrent, par une prompte soumission, de faire oublier leur défection momentanée. Quelques-uns des Francs Austrasiens, sujets naturels de Sigebert, se donnèrent aussi à Chilpéric.

Le roi de Soissons, craignant que les restes de son frère, rapportés en Austrasie, ne fussent donnés en spectacle et ne servissent à rappeler le crime, ordonna de les ensevelir précipitamment dans le bourg de Lambres. Peu de temps après, il les fit retirer pour les transporter à Soissons, dans

[1] « Armés de ces forts couteaux, vulgairement appelés *scramasax.* »—Grégoire de Tours, l. iv.

la basilique de Saint-Médard, où Chlotaire, leur père à tous les deux, avait été enterré.

Lorsqu'une mort inattendue précipita Sigebert du faîte des prospérités, ce prince, âgé de quarante ans, comptait quatorze années de règne, durant lesquelles il s'était montré en toute occasion habile, intrépide et généreux. Il était aimé, redouté et puissant. Il avait fait preuve de fermeté dans les revers et de modération dans la victoire. Sa justice et sa bonté le faisaient chérir de ses sujets. Sa loyauté et sa munificence lui avaient concilié l'affection de ses ennemis. « Cependant il tomba, dit un historien, et la fortune qui prévalut sur la sienne fut celle de Frédégonde et de Chilpéric! »

CHAPITRE VIII.

CHILPÉRIC ROI DE NEUSTRIE.

Captivité de Brunehaut et de ses enfants.—Délivrance de Childebert.—Il est proclamé roi d'Austrasie.—Mariage de Mérovée et de Brunehaut. — Chilpéric est forcé de mettre Brunehaut en liberté.—Guerre contre Chilpéric.—Défaite de Didier.—Colère de Chilpéric contre Mérovée. — Fuite de Mérovée. — Mérovée et Gonthran-Boson dans la basilique de Saint-Martin de Tours.—Prédiction de la druidesse.—Présages tirés des livres saints.—Mort de Mérovée. — Jugement et condamnation de Prétextat.—Guerres avec Waroch, comte de Vannes.—Adoption de Childebert, roi d'Austrasie, par Gonthran, roi de Bourgogne.—Impôts excessifs.— Sédition populaire. — Accusation portée contre Grégoire de Tours. — Son acquittement.— Peste effroyable. — Mort des fils de Frédégonde.—Repentir de cette reine. — Assassinat de Chlovis et d'Audowère.—Alliance de Chilpéric et de Childebert.—Guerre entre les rois.—Guerres civiles.—Brunehaut sépare Lupus et Ursion.—Ingonde.—Rigonthe.—Mort de Chilpéric.—Son caractère.—Ses prétentions littéraires. — Mœurs du temps. — Barbarie, misères et calamités publiques.

(De l'an 575 à l'an 584).

Captivité de Brunehaut et de ses enfants. — Délivrance de Childebert.—Il est proclamé roi d'Austrasie (575).

Aidé des conseils de Frédégonde, et obéissant à l'impulsion de cette femme hardie et persévérante, Chilpéric montra, pour profiter de la révolution subite causée par la mort de Sigebert, une activité qui semblait devoir garantir la durée de son triomphe.

Tandis que son fils Mérovée partait avec une armée pour s'emparer de ce territoire de Poitiers sujet de tant de guerres entre la Neustrie et l'Austrasie, un général audacieux, Roccolène, se dirigeait vers Tours, dans le but de prendre possession du reste de l'Aquitaine austrasienne. Enfin des leudes dévoués au roi de Soissons se rendaient en en hâte à Paris, y relevaient le courage de ses partisans, surprenaient et gardaient captifs la veuve et les enfants du roi Sigebert, parmi lesquels se trouvait le jeune Childebert, âgé de cinq ans, héritier du trône d'Austrasie.

La fortune semblait complice du crime. Tout réussissait selon les vœux du roi fratricide; mais cette prospérité, en apparence si assurée, ne dura pas long-temps.

Tous les seigneurs austrasiens n'avaient pas oublié leurs serments. Un de ceux restés fidèles à la famille de Sigebert, Gondobald, qui avait naguère combattu avec courage, dans les plaines de Poitiers, contre l'armée neustrienne, trompant ou séduisant les soldats qui gardaient Childebert, pénétra dans le donjon où l'enfant-roi était renfermé, et réussit, durant une nuit obscure, à enlever le jeune prince en le plaçant dans une corbeille avec laquelle il se laissa courageusement glisser le long d'une corde suspendue aux créneaux du donjon. Quoique vivement poursuivi par les soldats de Chilpéric, l'heureux Gondobald réussit à atteindre la cité de Metz.

La délivrance du jeune roi excita dans l'Austrasie une joie universelle. Tous les chefs, les leudes et les seigneurs austrasiens s'empressèrent d'accourir autour de cet enfant. Ceux même qui s'étaient rangés du côté de Chilpéric abandonnèrent son parti. La régence, que l'âge du roi rendait nécessaire, ne pouvait pas être disputée par Brunehaut, qui était restée captive en Neustrie, et l'espoir d'être appelés à y prendre part flattait l'ambition des principaux leudes austrasiens. Le peuple trouvait dans cette royauté, si merveilleusement conservée au fils de son roi assassiné, la garantie de la nationalité et de l'indépendance, qu'une fusion avec la Neustrie ou la Bourgogne lui eût fait perdre. Childebert fut donc proclamé solennellement roi d'Austrasie, au milieu des acclamations de l'allégresse générale, pendant les fêtes de Noël de l'année 575.

Mariage de Mérovée et de Brunehaut.—Chilpéric est forcé de mettre Brunehaut en liberté (576).

La délivrance et la proclamation de Childebert renversaient tous les desseins que Chilpéric avait conçus sur le royaume d'Austrasie.

Ce ne furent pas les seules atteintes portées à sa nouvelle fortune.

Le roi de Soissons avait exilé Brunehaut; mais avant son départ de Paris, la veuve de Sigebert avait été aperçue par Mérovée, à qui sa vue avait inspiré une vive passion.

Fils d'Audowère, héritier futur de Chilpéric, Mérovée portait à Frédégonde une haine qui devait le faire bien accueillir par Brunehaut. Le jeune prince eut avec la reine détrônée plusieurs entrevues sur lesquelles les historiens ne donnent aucuns détails, mais où sans doute furent conçus les projets qui plus tard furent mis à exécution.

Au moment où Chilpéric s'attendait à recevoir la nouvelle que son fils, ayant mis à fin son expé-

dition contre Poitiers, achevait, réuni à Roccolène, la conquête de l'Aquitaine, il apprit qu'il venait d'épouser Brunehaut.

Abandonnant l'armée confiée à son commandement, Mérovée était venu au Mans, où il avait eu avec sa mère, reléguée dans un monastère de cette ville, une longue entrevue. Ensuite il s'était rendu à Rouen, dont l'évêque Prétextat avait été son parrain, lors de la cérémonie du baptême. Cet évêque, homme d'un caractère faible, et qui portait à son fils spirituel une vive affection, n'avait pas hésité un instant, malgré la parenté de Mérovée avec Brunehaut, à bénir leur mariage.

L'étonnement de Chilpéric et la fureur de Frédégonde furent sans doute portés au comble : ces deux dignes époux perdaient ainsi tout le fruit de l'assassinat de Sigebert. Le roi de Neustrie se trouvait bravé par le fils en qui il avait mis toute son espérance. Frédégonde, au moment où elle se réjouissait d'avoir renversé Brunehaut du trône d'Austrasie, voyait son ennemie implacable assurée de s'asseoir un jour sur le trône même de Neustrie. Toutefois, leur ressentiment et leur dépit ne troublèrent pas leur prudence. Chilpéric, prompt à se résoudre, arriva dans Rouen avant même qu'on pût le supposer instruit de la cérémonie qui venait de s'y accomplir.

Effrayés et surpris de cette brusque apparition, Brunehaut et son jeune époux cherchèrent un asile dans une église dédiée à saint Martin, et qui était bâtie sur les murailles mêmes de Rouen. Chilpéric, désespérant de les obliger à sortir de cet asile qu'il n'osait violer, eut recours à la ruse. Il feignit de se réconcilier avec son fils, et jura solennellement que, *puisque telle était la volonté de Dieu, il ne forcerait pas Mérovée à se séparer de Brunehaut.* Les deux époux sortirent alors de leur asile, et le roi, continuant à dissimuler, célébra leur mariage par une fête.

En s'unissant au fils de l'assassin de son premier mari, la veuve du roi d'Austrasie avait conçu l'espérance de relever sa fortune sur les ruines de celle de Frédégonde. Son mariage, destiné à lui concilier l'appui d'une partie des leudes de Chilpéric, était célébré à Rouen, tandis qu'une partie des anciens leudes de Sigebert, d'accord avec elle, tentaient un coup de main sur le domaine royal de Brinnac, où se trouvait la famille du roi de Soissons, dont la prise aurait donné à Mérovée et à Brunehaut de précieux otages.—Le duc Godin, qui commandait l'armée austrasienne, arriva à l'improviste devant Brinnac, et faillit y surprendre Frédégonde et Chlovis, qui n'avaient pas suivi Chilpéric à Rouen, mais qu'une prompte fuite préserva seule de la captivité.—Instruit de cette tentative avortée, Chilpéric fit arrêter Brunehaut et Mérovée et partit aussitôt pour Soissons, où il livra bataille à Godin, qui, malgré son opiniâtre résistance, fut complétement vaincu.

Chilpéric avait à peine eu le temps de se réjouir de ce succès, qu'une députation des grands austrasiens, chargés, au nom de Childebert, de la régence du royaume, se présenta devant lui.—Ces députés désavouèrent d'abord l'audacieuse tentative de Godin. — Ce duc, blessé dans la bataille, était mort peu de jours après sa défaite. — Ils réclamèrent ensuite la liberté de la mère et des sœurs de leur jeune roi.

Le roi de Soissons ne pouvait, sans attirer contre lui toutes les forces de l'Austrasie et peut-être même celles de la Bourgogne, prolonger la captivité de Brunehaut et de ses filles. Il consentit donc à les remettre en liberté, mais après un traité dans lequel il fut stipulé que Brunehaut serait exclue de la régence, exclusion à laquelle les régents austrasiens donnèrent facilement leur approbation, et que l'accès du royaume d'Austrasie serait interdit à Mérovée.—Cette interdiction satisfaisait aux inquiétudes de Frédégonde, en mettant obstacle à la réunion de son ennemie avec le fils de son mari.

Guerre contre Chilpéric.—Défaite de Didier (577).

Chilpéric avait espéré que l'exclusion de Brunehaut de la régence, au lieu de profiter au gouvernement austrasien, y ferait naître des divisions qui l'affaibliraient, et que, occupé de luttes et de discordes civiles, ce gouvernement ne pourrait s'opposer à ses desseins; l'événement ne justifia pas cette prudence artificieuse.

Le retour de Brunehaut à Metz fit éclater un vif enthousiasme, et ranima dans tous les cœurs l'indignation qu'y avait causé la mort de Sigebert. Un cri de vengeance s'éleva de tous côtés : malgré son désir de conserver la paix, le conseil de régence se vit forcé de déclarer la guerre. Gonthran s'associa au ressentiment de Brunehaut, et l'armée des Bourguignons se joignit à celle des Austrasiens. Le patrice Mummole, célèbre par ses victoires sur les Lombards et les Saxons, eut le commandement des deux armées.

Le théâtre de la guerre fut encore le territoire aquitanique, où Chilpéric entretenait aussi deux armées, l'une aux ordres de Chlovis, qui, poursuivant l'entreprise abandonnée par Mérovée, achevait la conquête du Poitou et de la Saintonge; l'autre, aux ordres du duc Didier, qui était chargée de défendre le pays contre les attaques de Mummole.

Didier et Mummole se rencontrèrent dans les

environs de Limoges. Leurs deux armées s'y livrèrent une bataille opiniâtre et furieuse; la victoire resta au patrice bourguignon, qui perdit cinq mille de ses soldats. L'armée neustrienne laissa vingt-quatre mille morts sur le champ de bataille.

Colère de Chilpéric contre Mérovée. — Fuite de Mérovée.

Irrité de cette défaite, Chilpéric, aigri par Frédégonde, tourna sa fureur contre Mérovée. Il ôta à son fils le titre de roi, lui fit couper sa longue chevelure, lui imposa comme une peine l'ordination sacrée, et l'envoya au pays du Maine, afin qu'on l'enfermât dans le monastère de Saint-Calais. Mais durant ce voyage, Mérovée fut délivré par un de ses serviteurs nommé Gaïlen, homme dévoué, qui, s'étant, avec quelques autres hommes courageux, posté en embuscade, attaqua les gardes du prince et les mit en fuite. — Mérovée, ayant dépouillé l'habit qu'on lui avait fait prendre contre son gré, se dirigea vers Tours, afin de se réfugier dans la basilique de Saint-Martin. Il y arriva au moment où l'évêque Grégoire célébrait la messe en présence de Ragnemode, évêque de Paris depuis la mort de saint Germain. Mérovée laissa achever la messe commencée; ensuite il se fit connaître, et prétendit qu'on devait lui donner les *eulogies* [1]. Les évêques effrayés refusèrent d'abord; mais le prince, insistant et menaçant d'user de violence, ils cédèrent, pensant d'ailleurs qu'il ne leur était pas permis d'exclure arbitrairement le fils du roi de la communion des chrétiens.

La colère de Chilpéric fut portée au comble en apprenant la délivrance de son fils et l'asile qu'il avait trouvé. Il fit saisir, dépouiller et condamner à l'exil le diacre et le propre neveu de Grégoire, qui étaient venus lui rendre compte de ce qui s'était passé. Il envoya des messagers dire à l'évêque : « Chassez cet apostat hors de votre basilique, ou je « livrerai le pays aux flammes. » — Il appelait son fils apostat, parce que celui-ci, ordonné prêtre malgré lui, ne se considérait pas comme engagé dans les ordres sacrés. — Grégoire répondit courageusement à l'envoyé du roi : « Mérovée a trouvé un asile près « du tombeau de saint Martin, et il y restera; l'en « chasser est impossible. Qui oserait faire, dans un « temps chrétien, ce qui ne s'est pas fait du temps « des hérétiques? » Chilpéric, de plus en plus irrité, envoya des troupes ravager le pays de Tours.

Mérovée et Gonthran-Boson dans la basilique de Saint-Martin de Tours. — Prédiction de la druidesse. — Présages tirés des livres saints.

Mérovée n'était d'ailleurs pas le seul réfugié que le roi de Soissons aurait voulu faire expulser de la basilique de Saint-Martin.

Après la mort de Sigebert, Chilpéric, reprochant au duc Gonthran-Boson, qui commandait dans l'Aquitaine austrasienne, d'avoir causé la mort de son fils Théodebert, avait ordonné à Roccolène de le saisir et de le faire mourir. Gonthran-Boson, surpris inopinément par l'apparition simultanée des troupes de Mérovée et de Roccolène, s'était réfugié dans l'église de Saint-Martin de Tours. Le célèbre Grégoire, auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs,* était alors évêque de cette cité métropolitaine. Roccolène le menaça de saccager et de brûler la ville s'il ne lui livrait pas l'ennemi de Chilpéric.

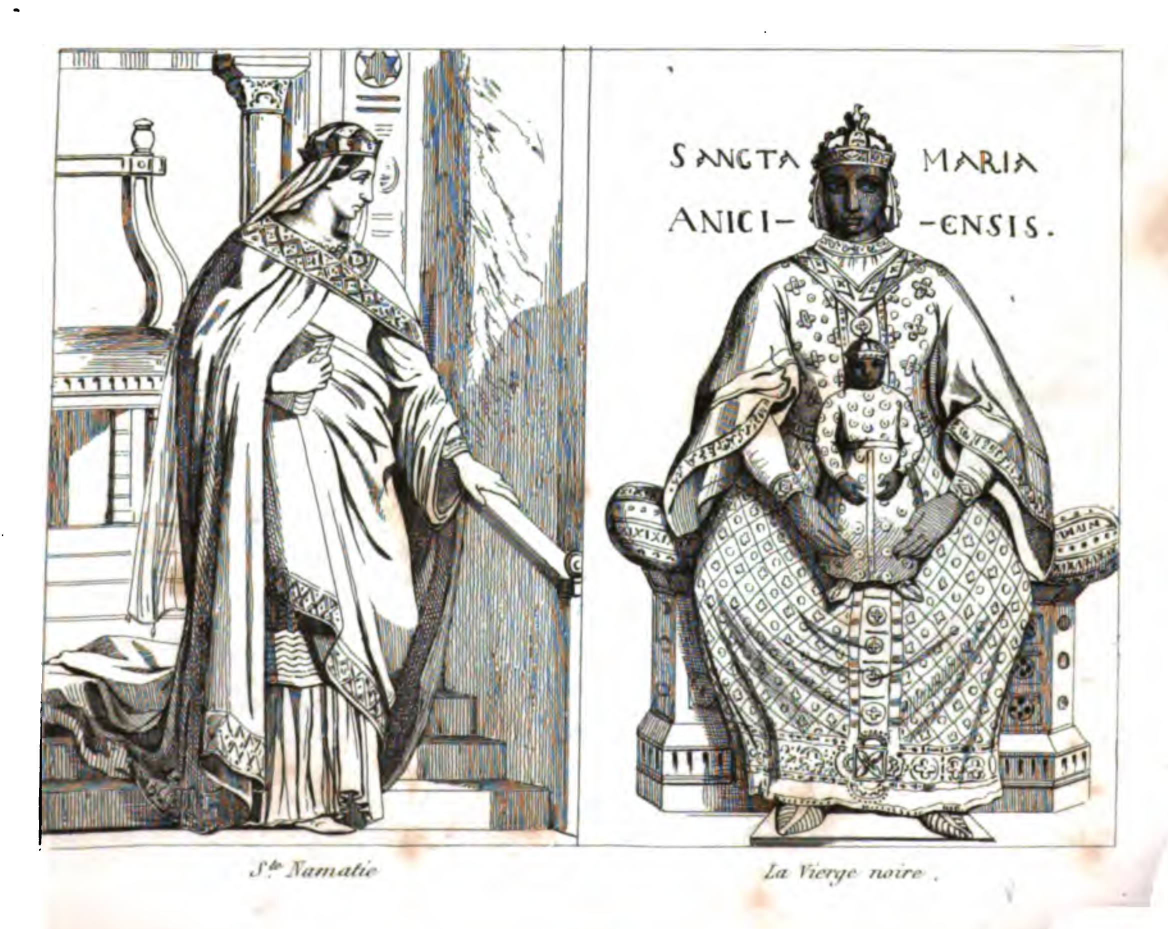
Grégoire refusa de laisser violer le droit d'asile, et comme Roccolène insistait, menaçant de faire arracher par ses soldats Gonthran-Boson de la basilique, il s'écria : « Malheur à qui fera une insulte « au tombeau de saint Martin; il n'y en a point « d'exemple dans les temps anciens. Malheur à toi « si ton ordre impie est exécuté; malheur au roi lui-« même! »

Roccolène, après avoir incendié les habitations et les moissons qui dans les environs de Tours appartenaient à l'évêque, résolut, voyant qu'il ne pouvait vaincre sa généreuse fermeté, de pénétrer lui-même dans l'église et d'y arrêter Gonthran-Boson. Il choisit pour l'exécution de son projet le jour où l'on célébrait la fête de l'*Épiphanie,* et, mêlé à la foule des prêtres des autres églises qui, portant la croix et chantant des psaumes, se rendaient à la basilique de Saint-Martin, il arriva jusqu'à la porte; mais soit que la contenance de ceux qui l'environnaient lui inspirât des craintes, soit que l'idée de souiller la majesté d'un lieu saint lui troublât l'esprit, le cœur et les forces lui faillirent à la fois. Il se hâta de sortir de Tours, quitta même son camp, et se retira à Poitiers, où peu de jours après il tomba malade et mourut. — Cette mort prompte parut à tous les contemporains un céleste châtiment.

Gonthran-Boson resta donc en paix dans l'asile que le tombeau de saint Martin protégeait si efficacement. — Il s'y trouvait encore lorsque Mérovée vint y chercher un refuge, et Grégoire de Tours dit même que Frédégonde avait pour lui une affec-

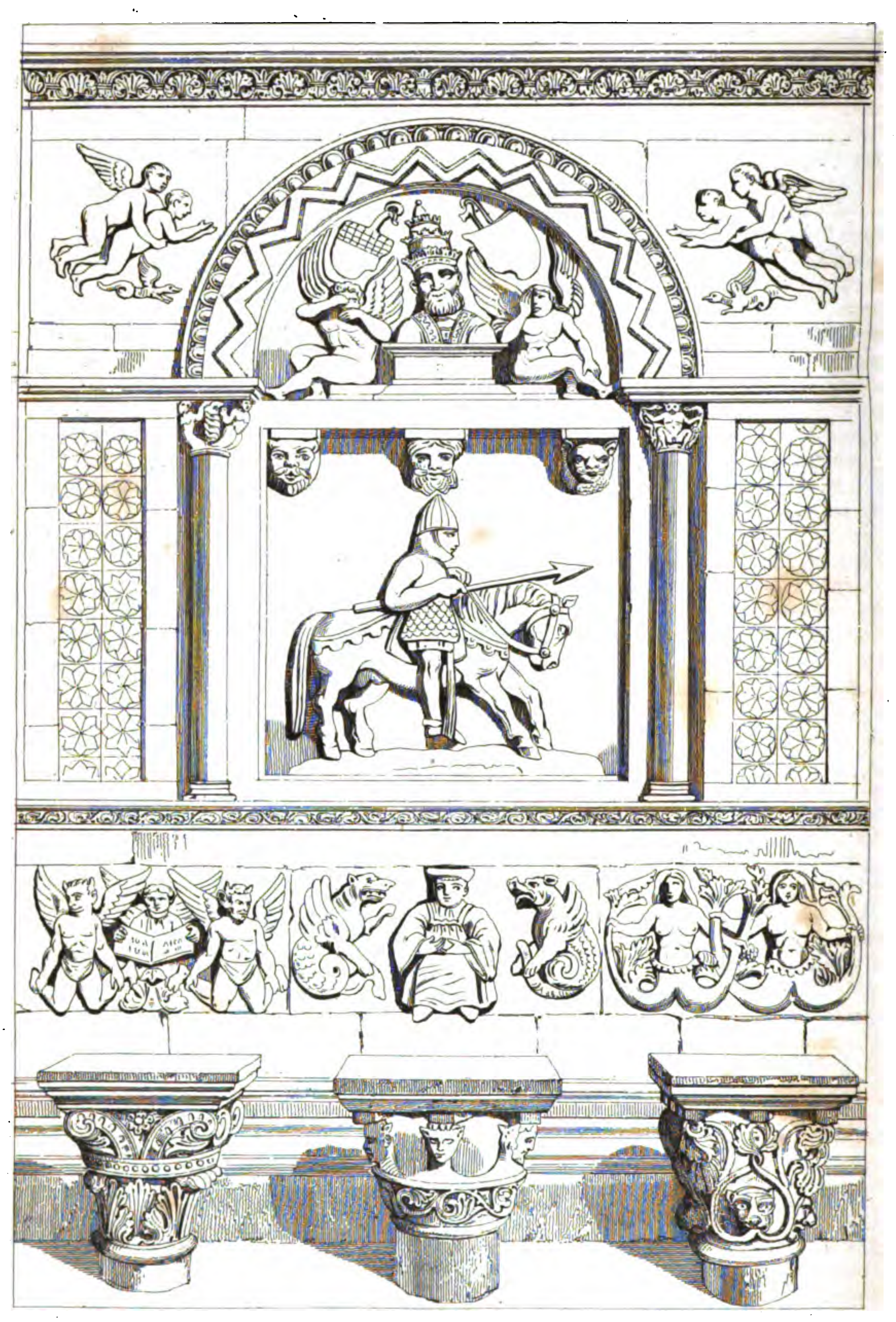
[1] Le mot *eulogia* avait, à cette époque, plusieurs significations différentes; il désignait : 1° le sacrement de l'eucharistie; 2° le pain bénit; 3° les pains bénits que les évêques et les prêtres envoyaient ou recevaient en présent; 4° des présents que les ecclésiastiques faisaient aux laïques, en signe de respect ou d'amitié, et qui consistaient le plus souvent en choses bénites; 5° enfin des présents, rétributions ou prestations de diverse nature extorquées par la force. — On voit par le texte de Grégoire de Tours que Mérovée demandait à recevoir le sacrement de l'*eucharistie.*

1 2 3 4



Ste Namatie

La Vierge noire.



Eglise St Julien de Brioude, Hte Loire. Fragmens divers

tion secrète, à cause du même fait (la mort de Théodebert) qui excitait contre le duc austrasien la haine de Chilpéric.

Le prince et le duc proscrits ne tardèrent pas à se lier. Mérovée montrait à l'ancien leude de Sigebert une confiance naturelle dans sa position. «La reine Frédégonde en fut informée; elle fit dire secrètement à Gonthran-Boson : «Si tu peux décider «Mérovée à sortir de la basilique, afin qu'on le tue, «je te ferai un grand présent.» Celui-ci se laissa gagner par l'espoir de recouvrer lui-même sa liberté. Supposant que les assassins n'étaient pas loin, il dit à Mérovée : «Pourquoi restons-nous, «comme des paresseux et des lâches, cachés dans «les murs de cette basilique? Faisons venir nos «chevaux, prenons nos faucons, allons à la chasse «avec des chiens, et jouissons de la vue des campa«gnes ouvertes.» — Gonthran-Boson, dit à ce sujet l'évêque Grégoire, son sauveur, avait certainement de bonnes qualités; mais, toujours prêt au parjure, il ne faisait jamais un serment à un de ses amis qu'il ne fût bientôt prêt à le violer.—Mérovée et son perfide conseiller sortirent donc de la basilique et se rendirent à Jouay, maison de plaisance sur les bords du Cher; mais les hommes apostés par ordre de Frédégonde manquèrent de courage au moment décisif : aucun d'eux n'osa attaquer le fils du roi. Mérovée rentra dans son asile sans avoir même soupçonné le piége où Gonthran-Boson avait voulu le précipiter.

Étonné de l'issue de sa trahison, Gonthran envoya un de ses serviteurs vers une femme qu'il connaissait depuis long-temps, et qui, dit le bon évêque de Tours, avait un esprit de Python, afin qu'elle lui apprît ce qui devait arriver. C'était une femme affiliée à quelque collége de druidesses, comme il en existait encore dans la Bretagne armoricaine, qui faisaient métier d'annoncer l'avenir. — Gonthran avait en elle une grande confiance; il soutenait qu'elle lui avait prédit non-seulement le temps, mais le jour et l'heure où devait mourir le roi Charibert. Voici quelle fut la réponse de la druidesse aux demandes de Gonthran-Boson : «Le «roi Chilpéric mourra cette année, et le roi Méro«vée régnera sur tout le royaume, à l'exclusion de «ses frères. Tu auras pendant cinq années le com«mandement de tout le royaume; mais la sixième «année, par la faveur du peuple, tu obtiendras la «faveur de l'épiscopat dans une des cités situées «sur la Loire, à la gauche de son cours, et tu sor«tiras de ce monde vieux et plein de jours.» — «En recevant cette prédiction, Gonthran-Boson, transporté de vanité, comme *s'il eût déjà siégé dans la cathédrale de Tours,* dit l'évêque historien, vint aussitôt me rapporter ces paroles; à quoi, riant de sa sottise, je lui dis : «C'est à Dieu qu'il faut de«mander ces choses; il ne faut pas croire ce que «promet le diable; car il est menteur et père du «mensonge.» Lui donc s'en étant allé confus, je riai beaucoup de cet homme, qui pensait qu'on devait croire de telles choses...

«De son côté, Mérovée, ne croyant pas aux paroles de la pythonisse, et voulant néanmoins connaître sa future destinée, mit sur le tombeau de saint Martin trois livres, savoir : le *Psautier,* le *livre des Rois* et les *Évangiles,* et restant toute la nuit dans l'église il pria le bienheureux confesseur de lui découvrir ce qui devait arriver, afin que le Seigneur lui indiquât s'il devait régner ou non. Il passa ainsi trois jours dans le jeûne, les veilles et l'oraison, et, revenant de nouveau à la sainte tombe, ouvrit le *livre des Rois;* le premier verset de la page sur laquelle il tomba était celui-ci : *Le Seigneur a frappé ces peuples de tous les maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, et les ont adorés et servis.* Le verset des *psaumes* qu'il trouva ensuite fut celui-ci : *A cause de leur perfidie, ô Dieu! vous les avez renversés dans le temps même qu'ils s'élevaient. O comment sont-ils tombés dans la dernière désolation? Ils ont manqué tout d'un coup, et ils ont péri à cause de leur iniquité.* Enfin voici ce qu'il lut dans l'*Évangile : Vous savez que la pâque se fera dans deux jours; le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié.* Consterné de ces réponses, Mérovée pleura très long-temps près du sépulcre du saint évêque[1].»

Mort de Mérovée (577).

Le séjour de Mérovée dans la basilique de Saint-Martin dura plusieurs mois, pendant lesquels Frédégonde fit tendre au prince de fréquentes embûches, qui toutes restèrent sans effet, quoique Leudaste, comte de Tours, prêtât les mains à tout ce qui pouvait le mettre en péril. Plusieurs des serviteurs du prince, assaillis en diverses circonstances par les gens du comte, furent tués. A la fin, Mérovée perdit patience et résolut de se venger. Ayant appris que Mariléiphe, premier médecin de Chilpéric, devait passer par Tours, il le désigna pour objet de ses représailles. Mariléiphe, attaqué à l'improviste, fut entraîné dans le lieu où les serviteurs de Mérovée s'étaient réfugiés avec leur maître. On le dépouilla de l'or, de l'argent, des effets précieux qu'il portait, et on allait le faire mourir, lorsque l'évêque Grégoire accourut et lui sauva la vie.

Mérovée commençait à s'ennuyer de sa réclu-

[1] GRÉG. DE TOURS, *Hist. des Francs,* l. v.

sion forcée. Gonthran-Boson, voyant que ce qu'il avait tenté pour servir Frédégonde était resté sans résultat, cessait, de son côté, de compter sur la protection de la reine de Neustrie. Il persuada au prince d'abandonner Tours et de se retirer en Austrasie. Malgré les difficultés d'un tel voyage, ils réussirent à atteindre Metz, où le duc austrasien se trouva hors de tout danger, mais où Mérovée n'eut pas le même bonheur.—Brunehaut fut impuissante pour assurer un asile à son jeune époux. — Les régents austrasiens, craignant que le fils de Chilpéric ne devînt pour la mère de leur roi un conseil et un appui, exécutèrent rigoureusement le traité qu'ils avaient conclu avec le roi de Neustrie, et obligèrent Mérovée à aller chercher un refuge hors de l'Austrasie.

Mérovée erra long-temps en différents lieux. L'évêque de Reims Ægidius, un des chefs du clergé austrasien, mais un de ceux qui étaient vendus aux intérêts de Chilpéric, ayant appris que le fils de ce roi se tenait caché dans la Champagne rémoise, l'engagea à en sortir, en lui persuadant que les habitants de Térouane étaient disposés à se soumettre à son obéissance. Le crédule Mérovée se laissa entraîner à quitter sa retraite, et fut tué par une troupe de soldats, dévoués à Frédégonde, dans une maison isolée où il entra pour se reposer. On persuada à Chilpéric qu'effrayé du sort qui le menaçait, il avait lui-même exigé qu'un de ses serviteurs le perçât de son épée. Ceux qui accompagnaient Mérovée furent tués avec lui, ou périrent peu de jours après dans les supplices.

Jugement et condamnation de Prétextat.

Quelque temps avant la mort de Mérovée, Frédégonde, ne pouvant satisfaire son inimitié sur ce malheureux fils d'Audowère, poussa le roi Chilpéric à poursuivre Prétextat, évêque de Rouen, qui avait consacré le mariage de Brunehaut et de Mérovée.—On accusa l'évêque de trois crimes : 1° d'avoir prêté les mains à un inceste, en mariant la tante et le neveu [1]; 2° d'avoir employé la corruption pour faire à Mérovée des partisans; 3° enfin d'avoir pris part à des projets qui tendaient à détrôner et même à faire mourir le roi Chilpéric.

Le jugement de l'accusé fut déféré à un concile, qui, d'après les ordres du roi, dut se réunir, en dehors de Paris, dans l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul (vouée depuis à sainte Geneviève).

Lorsque Prétextat fut conduit devant ses juges, une grande fermentation agitait la foule pressée dans toutes les avenues de l'église. La populace, excitée par des gens de service attachés au palais de Chilpéric et de Frédégonde, vociférait contre l'évêque, l'accusant de régicide, menaçant de l'arracher du sanctuaire et de le lapider. Dans sa fureur, elle se rua sur les portes de l'église pour les briser. La sédition commençait à devenir furieuse, et dépassait le but que s'étaient proposé ceux qui l'avaient excitée, lorsque Chilpéric se présenta à la multitude soulevée, et réussit par ses paroles à calmer l'agitation.

La séance du concile s'ouvrit solennellement. Prétextat fut interrogé. Il répondit avec fermeté, avouant la part qu'il avait prise au mariage de son filleul Mérovée avec la veuve de Sigebert; mais se protestant innocent de tout ce qui lui était en outre imputé. On entendit les témoins; leurs dépositions, dictées d'avance, n'inspiraient nulle confiance. Cependant aucun des évêques n'osait prendre la défense de l'accusé.

Cette première séance terminée, et le roi Chilpéric étant retourné à son camp près de la ville, les évêques consternés se réunirent dans la sacristie de l'église des Saints-Apôtres, incertains de ce qu'ils devaient faire, et n'osant exprimer toutes leurs pensées. Aétius, archidiacre de l'Église de Paris, leur dit : « Écoutez-moi, prêtres du Seigneur; « voici l'occasion d'honorer votre nom et de faire « paraître si vous méritez votre haute renommée. « Que la justice et non la crainte soit votre règle; « car si vous laissez périr votre frère, vous ne serez « plus regardés comme les ministres de Dieu. » Aucun des assistants ne répondait à Aétius, tant était grande la crainte d'exciter contre soi la colère de la reine. Alors un saint et vénérable évêque, ce simple et véridique chroniqueur du VIe siècle, dont l'*Histoire des Francs* est le plus précieux de tous les monuments historiques du moyen âge, Grégoire de Tours, non moins consciencieux comme homme que comme historien, assez courageux pour ne rien craindre en entreprenant la défense de la vérité ou de la justice, s'écria : « C'est un bon con- « seil qu'on vous donne; suivez-le, ô très saints prê- « tres de Dieu; vous surtout qui vivez dans la fami- « liarité du roi, donnez-lui des avis pieux et évangé-

[1] L'union de la tante et du neveu était, au VIe siècle, considérée par l'Église comme incestueuse. Grégoire de Tours, parlant du mariage de Mérovée et de Brunehaut, dix expressément que ce mariage était *contrà jus legemque canonicam.* Adon, évêque de Vienne au IXe siècle, époque où l'on ne pouvait avoir oublié les lois canoniques de la fin du VIe, dit en parlant de Brunehaut : *Quæ non timuit incestuosissimè Merovoæ, Chilperici filio, mariti sui nepoti, se miscère.*
Ce que proscrivait la loi canonique n'était cependant pas défendu par les usages politiques du temps. Charibert avait épousé la sœur de sa femme, et Chlotaire Ier d'abord la veuve de son frère, puis celle de son neveu. Mérovée et Brunehaut, autorisés par ces exemples, avaient pu croire leur mariage licite; mais Prétextat, à cause de sa qualité d'évêque, n'avait pas la même excuse, et il était réellement coupable sur ce point.

« liques. Dites-lui qu'il ne se laisse pas emporter par « la colère, et qu'il ne cherche pas à faire périr in« justement un prêtre du Seigneur, de peur que « lui-même il ne périsse frappé par la colère de « Dieu. Avertissez le roi de ses dangers, remettez « devant ses yeux ses péchés et ses fautes. Dites-lui « que l'empereur Maxime, ayant forcé le bienheu« reux Martin à admettre à la communion un évê« que homicide, fut, par une juste punition de Dieu, « renversé du trône et frappé d'une mort cruelle. « Rappelez-lui que le roi Chlodomir, pour avoir « préféré la vengeance aux avis miséricordieux d'A« vitus, a été tué misérablement. La parole vous a « été donnée pour reprendre et pour exhorter. Prê« chez au roi le repentir, la modération et la clé« mence. Qu'aucune crainte ne vous empêche de « parler. Craignez plutôt si vous vous taisez, et rap« pelez-vous cette menace de Dieu par la bouche du « prophète : Si la sentinelle, voyant luire l'épée, « ne sonne point de la trompette pour avertir, et si « l'épée vient ensuite et ôte la vie au peuple, je re« demanderai le sang du peuple à la sentinelle [1]. »

Aucune voix ne s'éleva pour répondre à ces paroles. Tous les évêques restèrent pensifs et dans la stupeur; mais cette sortie véhémente donna lieu, entre l'évêque et le roi, à une entrevue dont nous laisserons faire le récit à Grégoire de Tours luimême.

« Deux flatteurs, qui se trouvaient dans l'assemblée, chose douloureuse à dire en parlant d'évêques, mandèrent au roi qu'ils n'avaient pas dans cette affaire de plus grand ennemi que moi. Chilpéric ordonna aussitôt à un de ses courtisans de m'amener devant lui. Lorsque j'arrivai, le roi était auprès d'une cabane faite de ramées; à sa droite était l'évêque Bertrand, à sa gauche Ragnemode [2]; devant eux était un banc couvert de pain et de différents mets.

« Le roi, me voyant, dit : « O évêque, comment « arrive-t-il que toi, qui dois dispenser la justice à « tous, tu me la dénies à moi seul? Comment peux« tu consentir à l'iniquité? Veux-tu justifier le pro« verbe : Le corbeau n'arrache point les yeux du « corbeau? »

« Je lui dis : « Si quelqu'un de nous, ô roi, vou« lait s'écarter des sentiers de la justice, il pourrait « être corrigé par toi; mais si tu manques toi-même « à la justice, qui te reprendra? Car nos paroles, tu « ne les écoutes que si tu veux bien, et si tu refuses « de les écouter, quel juge auras-tu, sinon celui qui « a déclaré être la justice elle-même? »

« Alors, irrité contre moi par les flatteurs, il me dit : « J'ai trouvé dans tous la bonne volonté de me « faire justice, et je ne puis la trouver en toi! Mais « voici ce que je ferai : je convoquerai le peuple de « Tours, et je lui ferai dire : Élevez la voix contre « Grégoire, et criez qu'il est injuste et n'accorde la « justice à personne; et moi je répondrai à ceux « qui crieront ainsi : Moi qui suis roi, je ne puis « obtenir de lui la justice, comment vous autres, « plus petits, l'obtiendriez-vous? » — Je répondis au roi : « Tu ne sais pas si je suis injuste; celui seul à « qui se manifestent les secrets des cœurs connaît ma « conscience. Quant à ces faussetés que le peuple, « excité par toi, proférera contre moi dans ses cla« meurs, elles ne seront d'aucun poids; car on saura « bientôt d'où elles viennent, et ce sera toi, et « non pas moi, qui seras signalé à tous comme un « homme injuste. Consulte les lois et les canons, et « observe-les si tu ne veux pas avoir à craindre le « jugement de Dieu. »

« Le roi, pour m'apaiser et détourner la conversation, pensant d'ailleurs que je ne devinerais pas son artifice, me dit, me montrant un vase placé devant lui : « Tu dois avoir besoin de quelque nour« riture; je t'ai fait préparer ce bouillon, dans le« quel il n'y a autre chose que de la volaille et quel« ques pois chiches. »

« Alors, connaissant qu'il cherchait à me flatter, je lui repondis : « Notre meilleure nourriture est la « parole de Dieu, et non les délices qui pourraient « nous faire oublier sa volonté. Toi, qui accuses la « justice des autres, promets donc, pour qu'on ne « doute pas de la tienne, que tu ne t'écarteras pas « de la loi ni des saints canons. »

« Chilpéric étendit sa main droite, et jura, par le Dieu tout-puissant, de ne transgresser en rien ce qu'enseignaient la loi et les canons. Ensuite, après avoir pris du pain et bu du vin, je m'en allai... »

Grégoire de Tours ajoute que pendant la nuit qui suivit cette entrevue des messagers vinrent le trouver de la part de Frédégonde, pour lui offrir deux cents livres d'argent, si, en se déclarant contre Prétextat, il le faisait condamner. Ils lui dirent : « Nous avons déjà la promesse de tous les évêques; « nous te demandons seulement de ne pas persister « à être contraire aux désirs de la reine. » L'évêque répondit : « Quand vous me donneriez mille livres « d'or ou d'argent, je ne puis faire autre chose que « ce que Dieu ordonne. Je vous promets seulement « de m'unir aux autres dans ce qu'ils décideront « conformément aux canons. » Les envoyés de Frédégonde, ne comprenant pas le sens de ces paroles, s'en allèrent en le remerciant. — Le lendemain au

[1] ÉZÉCHIEL, ch. XXXIII, vers. 6.

[2] Bertrand était évêque métropolitain de Bordeaux et Ragnemode évêque de Paris. Grégoire de Tours, en nommant ainsi ces deux prélats, a sans doute voulu désigner les *flatteurs* qui avaient fait connaître au roi ce qui s'était passé, après la séance, dans l'assemblée des évêques.

matin quelques-uns des évêques vinrent à lui avec un message pareil : Grégoire leur fit la même réponse.

Le lendemain, Chilpéric, affectant du respect pour son serment de la veille, changea la nature de l'accusation et dit au concile : « Les canons ne « décident-ils pas qu'un évêque, convaincu de vol, « sera exclu des fonctions épiscopales ? » On lui demanda quel était celui auquel était imputé ce crime; il prononça le nom de Prétextat, qu'il prétendit lui avoir volé deux coffres remplis d'objets précieux, estimés à trois mille sous d'or, et un sac en contenant deux mille. En effet, ces coffres et ce sac avaient été trouvés en la possession de l'évêque de Rouen. Celui-ci repoussa cette imputation, en déclarant qu'ils faisaient partie des trésors de Mérovée et de Brunehaut qui lui avaient été confiés par cette reine. Il prouva qu'il n'avait reçu ce dépôt que sur l'ordre du roi lui-même. — Chilpéric lui demanda alors pourquoi il en avait distrait quelques bandes de frange tissue d'or, dont il avait fait don à plusieurs leudes francs et gallo-romains.

Prétextat répondit : « J'avais reçu de ces hom- « mes divers présents; ne possédant pas de quoi « leur en rendre, et regardant comme mien ce qui « appartenait à mon fils Mérovée, que j'ai tenu sur « les fonts baptismaux, j'ai pris ces franges et je les « ai données. Le roi ne peut me reprocher de lui « avoir causé aucun dommage. »—Chilpéric, voyant que ses calomnies étaient sans effet, se retira humilié.

L'accusé allait sortir victorieux de l'accusation. Le roi, redoutant un acquittement qui eût été la condamnation de sa conduite en cette circonstance, trouva moyen, par quelques-uns de ceux qui lui étaient dévoués, de persuader à Prétextat que les évêques, quoique le trouvant innocent, n'osaient pas l'absoudre, et que s'il consentait, lui, à s'avouer coupable, ils s'empresseraient tous d'en appeler à la miséricordre du roi, qui lui ferait grâce.

Le jour suivant, le concile continua à s'occuper de cette grave affaire. — Chilpéric dit à Prétextat : « S'il est vrai que tu aies rendu des présents en « retour d'autres présents, pourquoi as-tu demandé « à ceux qui les recevaient de toi de s'engager par « serment à rester fidèles à Mérovée ? » — L'évêque répondit : « Ce n'est pas leur fidélité, mais leur ami- « tié que j'ai sollicitée pour Mérovée. Ton fils, je le « répète, était mon fils spirituel; je lui cherchais « des amis sur la terre, et, si je l'eusse pu, je lui en « aurais cherché parmi les anges du ciel. »

La discussion s'échauffa. La colère du roi paraissait augmenter. Tout à coup l'évêque se jeta à terre, et dit : « Pardon, ô roi très miséricordieux ! « j'ai péché contre le ciel et contre toi; j'ai projeté « un détestable homicide; j'ai voulu te faire périr, « afin d'élever ton fils sur ton trône. » — « Vous l'en- « tendez, très pieux évêques, s'écria Chilpéric en « se prosternant lui-même devant le concile, le cou- « pable confesse son crime exécrable. » Les évêques s'empressèrent autour du roi et le relevèrent en pleurant.

Le roi se retira dans son camp et se hâta d'envoyer au concile le livre des canons où il est dit : « L'évêque surpris en homicide, adultère, vol ou « parjure, doit être dépouillé du sacerdoce [1]. » Il demandait que cette peine canonique fût infligée à Pretextat, et qu'en outre l'évêque déchu eût ses vêtements lacérés, ou bien que les *malédictions* prononcées contre Judas Iscariote fussent *récitées* sur sa tête, ou bien enfin qu'il fût déclaré à jamais exclu de la communion des chrétiens.

Prétextat demeurait saisi de stupeur. Aucun des évêques ne songeait aux promesses qui avaient été faites à cet infortuné, aucun ne parlait de solliciter la miséricorde de Chilpéric. Un seul, l'évêque de Bordeaux, lui dit hypocritement : « Écoute, ô frère « et collègue, comme tu n'as pas les bonnes grâces « du roi, notre bienveillance est impuissante pour « te servir; tu ferais bien d'obtenir qu'il te par- « donne. »

Grégoire de Tours eut encore le courage de parler pour Prétextat; il rappela le serment de Chilpéric et s'opposa à ce qu'on prononçât contre cet évêque (coupable au moins par son aveu d'une faiblesse indigne d'une conscience pure) d'autre peine que celle autorisée par les canons. Le concile adopta cet avis. Prétextat fut déclaré suspendu de l'épiscopat. Aussitôt il se vit entouré par les soldats de Chilpéric, qui l'entraînèrent en prison. Ayant cherché à s'enfuir pendant la nuit, il fut battu de verges et envoyé en exil dans une île de l'Océan, non loin de Coutances [2].

Cet exil de Prétextat dura jusqu'à la mort de Chilpéric (en 584). Alors les habitants de Rouen le rappelèrent, et il revint parmi eux en triomphe. Frédégonde voulut s'opposer à son rétablissement, mais Gonthran, roi de Bourgogne, qui, comme protecteur et parrain de Chlotaire, avait une grande autorité dans le royaume de Neustrie, décida, d'après l'avis de l'évêque de Paris, que la condamnation prononcée contre lui, n'étant ni absolue ni perpétuelle, Prétextat pouvait, sans difficulté, reprendre l'administration de son diocèse. La fierté

[1] « Præcipitur ut Episcopus qui in homicidio, fornicatione, aut perjurio, aut furto captus fuerit, deponatur. » *Ad. Canon. Apostol.*, 25.

[2] Suivant Lévêque de la Ravalière, l'île de Jersey; suivant d'autres, l'île du mont Saint-Michel, dans la baie de Granville.

de Frédégonde s'offensa de cette décision, et sa haine contre le malheureux évêque s'en accrut. Deux ans après (en 586), se trouvant à Rouen, cette reine eut avec lui une vive altercation; elle le menaça d'un nouvel exil. « Exilé ou libre, répondit-il, « je ne cesserai point d'être évêque; mais toi, un « jour tu cesseras d'être reine. La justice divine, « quand viendra la mort, prononcera entre nous; elle « m'élèvera de l'exil au royaume des cieux, et te « précipitera de ton royaume terrestre dans les « abîmes de l'enfer. » — Frédégonde, transportée de fureur, fit, peu de temps après, durant la fête de Pâques, assassiner Prétextat, au moment même où, dans l'église cathédrale de Rouen, il célébrait l'office divin.

Guerres avec Waroch, comte de Vannes (577-579).

L'importance que Chilpéric et Frédégonde attachaient à se venger de Prétextat, et les embarras que leur donnait Mérovée, ne leur faisaient pas perdre de vue les intérêts du royaume de Neustrie.

Nous avons raconté comment Judual avait été rétabli dans la possession du comté de Rennes. On aurait dû croire que, favorisé par les secours des Francs, ce prince serait rentré sans obstacles dans la possession des États de son père et de son oncle assassiné, la défaite et la mort de Canao l'ayant débarrassé de son plus dangereux ennemi : pourtant il n'en fut point ainsi. — Après plusieurs années d'anarchie et de guerres civiles, la domination de la Bretagne presque tout entière se trouva dévolue à Macliau[1], ce frère de Canao échappé à la mort en se cachant d'abord dans un tombeau, et ensuite en embrassant l'état ecclésiastique. Macliau, de prince s'était fait moine; de moine, il était devenu évêque; d'évêque, il voulut devenir souverain de toute la Bretagne. Ce pays eut ainsi le singulier spectacle d'un prêtre reprenant sa femme sans renoncer au sacerdoce, d'un cénobite ambitieux convoitant le patrimoine de tous ses parents[2].

Macliau fut tué par Théodoric, fils de son frère Bodic et son pupille, qu'il avait voulu dépouiller de son héritage. La Bretagne se trouva de nouveau divisée entre plusieurs souverains, et Judual, quoique ses États se bornassent au seul comté de Rennes, prit (en 577) le nom d'Alain I[er] et le titre de *roi des Bretons*. Les autres chefs indépendants de la péninsule armoricaine étaient Théodoric, comte de Cornouailles, Connobert, comte de Nantes, Comor, comte de Léon, et Waroch[1], fils de Macliau, comte de Vannes.

Alain I[er] n'avait point oublié l'asile et les secours qu'il avait trouvés auprès des rois francs. Il reconnaissait leur suprématie. Cette suprématie s'étendait particulièrement sur les territoires de Nantes et de Rennes. Le comté de Vannes, à ce qu'il paraît, avait aussi payé momentanément à Chlotaire I[er] un tribut, que Chilpéric, jaloux de maintenir les droits que son père lui avait transmis, voulut exiger. Waroch refusa de s'y soumettre.

Chilpéric réunit les milices de Tours, de Poitiers, d'Angers, du Mans et de Bayeux, et en forma une armée qu'il envoya en Bretagne. Waroch était posté sur les bords de la Vilaine; l'armée franque vint se camper sur la rive opposée. Pendant la nuit, le jeune comte traversa la rivière, et assaillit à l'improviste le quartier des milices de Bayeux, que composaient principalement les descendants des Saxons établis sur les côtes de la Manche du temps de l'empereur Valentinien. C'étaient de braves et intrépides soldats; ils opposèrent aux Bretons une courageuse résistance; néanmoins ils furent vaincus et massacrés pour la plupart.

Loin de se laisser éblouir par cette victoire, Waroch, dont l'armée avait sans doute éprouvé aussi de grandes pertes, se hâta de faire la paix, reconnut l'autorité de Chilpéric et se soumit même à payer mille sous d'or pour indemnité de dégâts que les troupes bretonnes avaient commis dans le territoire nantais.

Mais si le comte de Vannes avait promis de demeurer dans l'obéissance, il ne tarda pas à montrer qu'il était peu disposé à tenir ses serments. Sitôt qu'il eut appris que l'armée franque avait été licenciée, il envoya auprès du roi de Neustrie l'évêque de Vannes nommé Éon, afin de demander des conditions moins onéreuses. Chilpéric se montra irrité du manque de foi de Waroch, et, sans être retenu par le caractère politique et religieux de l'évêque, il le fit arrêter, et l'envoya en exil. Cette violation du droit des gens amena une guerre nouvelle, qui causa des calamités d'autant plus déplorables, que les deux armées, au lieu de se chercher pour se combattre, semblaient n'être entrées en campagne que pour ravager le pays. L'armée bretonne dévasta le territoire de Rennes et les vignobles de Nantes; l'armée neustrienne mit à feu et à sang le comté de Vannes. On ne sait comment finit cette guerre; il paraît cependant qu'il y eut un accommodement entre le comte et le roi; car

[1] Grégoire de Tours le nomme Malo. Nous avons, à l'exemple de M. Daru, adopté le nom indiqué par les historiens bretons.

[2] Dom Lobineau et M. Daru, *Hist. de Bretagne*.

[1] Les historiens bretons le nomment aussi Guerech, et lui attribuent la fondation de la ville de Guérande.

Chilpéric révoqua l'exil de l'évêque. Toutefois il ne lui permit pas de retourner dans son diocèse, et il lui assigna pour résidence la ville d'Angers.

Adoption de Childebert, roi d'Austrasie, par Gonthran, roi de Bourgogne (578).

Cette guerre, dont le poids porta principalement sur les populations de l'ouest de la Gaule, ne dut pas inquiéter beaucoup le roi de Neustrie, dont elle ne pouvait en aucune façon compromettre la puissance. Mais un événement plus grave eut lieu à cette époque en Austrasie. Gonthran, ayant perdu successivement les deux fils qu'il avait eus de la reine Austrechilde[1], adopta Childebert. — Voici comment Grégoire de Tours raconte cette adoption, qui, si elle eût eu un effet durable, aurait influé singulièrement sur les destinées de la Gaule, par la réunion sur une seule tête des deux couronnes de Bourgogne et d'Austrasie.

« Le roi Gonthran envoya vers son neveu, le roi Childebert, lui demandant la paix et désirant le voir. Childebert vint à lui avec ses grands, et ils se réunirent au pont qu'on appelle le *Pont de pierre*[2]. Là, ils se saluèrent mutuellement et s'embrassèrent, et le roi Gonthran dit : « Dieu m'a châtié à « cause de mes péchés, et je suis demeuré sans en« fants ; je veux donc que mon neveu devienne mon « fils. » Et, plaçant Childebert sur son propre siége, *il lui remit tout son royaume*, en disant : « Qu'un « même bouclier nous protége ! qu'une même lance « nous défende ! S'il me vient des fils, je te regar« derai néanmoins comme un d'entre eux, et je fe« rai en sorte qu'il s'établisse entre vous cette ami« tié que je te promets aujourd'hui devant Dieu. »

« Les grands de l'Austrasie firent le même serment pour Childebert. Les deux rois mangèrent et burent ensemble ; ils s'honorèrent mutuellement de nobles présents et se séparèrent en paix. — Puis ils firent partir des envoyés pour aller dire au roi Chilpéric qu'il eût à leur rendre ce qu'il avait usurpé de leurs royaumes, ou que, s'il s'y refusait, il se préparât à la guerre. »

Pour témoigner qu'il ne s'effrayait guère de ces menaces, « et qu'il était peu disposé, dit un historien, à rendre sans guerre ce que la guerre ne pouvait lui ôter sans peine et pouvait facilement augmenter, » le roi de Neustrie, au lieu de répondre à la sommation, s'occupa à faire bâtir à Soissons et à Paris des cirques où il donna des spectacles au peuple.

[1] Outre ces deux enfants nommés : l'aîné Chlotaire, et le plus jeune Chlodomir, Gonthran avait eu deux autres fils : le premier, du nom de Gondobald, était né d'une de ses concubines nommée Vénérande ; le second, dont le nom est inconnu, avait pour mère la reine Marcatrude. Gondobald périt empoisonné par Marcatrude, dont le fils mourut ensuite, et qui elle-même ne lui survécut que peu de temps.

[2] Village sur la Meuse, entre Lamothe et Neufchâteau.

Impôts excessifs. — Sédition populaire.

Ces fêtes, auxquelles les habitants du nord de la Gaule n'étaient point accoutumés, la guerre qu'il fallait soutenir contre les Bretons ou préparer contre les Bourguignons et les Austrasiens, obligeaient Chilpéric à de grandes dépenses ; « aussi, dit l'historien des Francs, fit-il faire dans tout son royaume des rôles d'impositions nouvelles et très pesantes. — Ce qui fut cause que beaucoup d'hommes quittèrent leurs cités, abandonnèrent leurs propriétés et se réfugièrent dans d'autres royaumes, aimant mieux se transporter ailleurs que de demeurer exposés à un pareil danger ; car le roi avait ordonné que chaque propriétaire de terre paierait une amphore de vin par demi-arpent. Il avait imposé, tant sur les autres terres que sur les esclaves, d'autres contributions ou prestations qu'il était impossible de supporter.

« Les habitants du Limousin, se voyant accablés sous de telles charges, se rassemblèrent dans les premiers jours de mars (578), et voulurent tuer Marc, le référendaire chargé de lever ces impositions, et ils n'y auraient pas manqué, si l'évêque Ferréol ne l'eût délivré du péril qui le menaçait. La multitude s'empara des rôles et les livra aux flammes.

« Le roi, extrêmement irrité, envoya des gens de sa maison chargés d'infliger au peuple de grands châtiments. On effraya par des tourments, on punit des gens par la mort. Des abbés et des prêtres furent même, dit-on, attachés à des poteaux et livrés à diverses tortures, parce que les envoyés du roi les accusaient calomnieusement d'être les instigateurs de la sédition, où les registres avaient été brûlés. — On mit ensuite des impositions plus lourdes et plus accablantes qu'auparavant. »

Accusation portée contre Grégoire de Tours. — Son acquittement (580).

La conduite de Grégoire dans le procès intenté à Prétextat avait singulièrement irrité Chilpéric. Ce roi accueillit favorablement l'accusation que portèrent contre le pieux évêque de Tours Leudaste, comte de cette ville et deux prêtres de son clergé. — Les principaux chefs d'accusation étaient d'avoir voulu livrer au roi Childebert la ville de Tours, que Chilpéric retenait depuis long-temps en sa possession, et d'avoir calomnié la reine, en lui imputant un commerce adultérin avec Bernard, évêque de Bordeaux. — Grégoire, traduit devant un concile assemblé dans la résidence royale

de Brinnac, se contenta d'opposer sa dénégation aux témoignages par lesquels on cherchait à le démontrer coupable. Le respect inspiré par son caractère et ses vertus était tel, que le concile prononça à l'unanimité que sa parole devait suffire. Seulement, pour satisfaire Chilpéric, on décida que l'évêque de Tours dirait trois jours de suite la messe à un autel différent, et qu'à chaque fois il attesterait son innocence par un serment. Grégoire se soumit à ce qu'on lui demandait et retourna dans son diocèse. Ses accusateurs, et Leudaste le premier, eurent une fin misérable [1].

En quittant Brinnac pour retourner à Tours, Grégoire alla rendre visite à un évêque nommé Sauve, et trouva celui-ci vivement ému de tout ce qui se passait à la cour et dans la famille de Chilpéric.

Cette entrevue fut de nature à faire sur le bon évêque de Tours une vive impression. « J'avais déjà fait mes adieux au roi, dit-il, et je me préparais à retourner chez moi; mais ne voulant pas partir sans avoir dit adieu à Sauve et l'avoir embrassé, j'allai le chercher, et le trouvai dans la cour du palais de Brinnac; je lui annonçai mon départ. Alors, nous étant éloignés un peu pour causer, il me dit : « Ne « vois-tu pas au-dessus de ce toit ce que j'y aper- « çois? — J'y vois, lui dis-je, un petit bâtiment que « le roi a dernièrement fait élever. » Et Sauve dit : « N'y vois-tu pas autre chose? — Je n'y vois, lui « dis-je, rien autre chose. » — Supposant qu'il parlait ainsi pour plaisanter, j'ajoutai : « Si tu vois quelque « chose de plus, dis-le-moi. » Et lui, poussant un profond soupir, me dit : « Je vois le glaive de la « colère divine tiré et suspendu sur cette maison. » Et véritablement ses paroles ne furent pas menteuses; car vingt jours après moururent les deux fils du roi [1]. »

Peste effroyable.

Cependant la discorde allait croissant entre les rois de Bourgogne et d'Austrasie et Chilpéric. Chacun d'eux s'était préparé à la guerre, et les armées étaient sur le point d'entrer en campagne, quand survinrent de grands désastres causés par l'intempérie des saisons et d'effrayants phénomènes physiques. Une épidémie mortelle les suivit. L'effroi général des populations atteignit les soldats eux-mêmes, et les généraux durent ajourner les hostilités.

« En ce temps-là, dit Grégoire de Tours, le pays d'Auvergne fut accablé d'un déluge d'eau tel, que la pluie ne cessa de tomber pendant douze jours, et le territoire de Limoges fut inondé de telle sorte, que beaucoup de gens furent dans l'impossibilité de semer. La Loire et l'Allier, ainsi que les autres rivières qui viennent s'y jeter, se gonflèrent et sortirent des limites qu'elle n'avaient jamais franchies; ce qui causa la perte de beaucoup de troupeaux, un grand dommage dans l'agriculture et la ruine de beaucoup d'édifices. Le Rhône, qui se joint à la Saône, sortit aussi de son lit et renversa une partie des murs de la ville de Lyon.

[1] La haute fortune de ce Leudaste, comparée à son obscure origine, prouve que, sous les premiers Mérovingiens comme sous les Valois et sous les Bourbons, la volonté et la faveur du roi suffisaient pour faire un homme riche et puissant (ce qu'il y a cent ans on appelait un grand seigneur). — « Leudaste, dit Grégoire de Tours, naquit dans l'île de Rhé d'un nommé Léocade, serviteur chargé des vignes du fisc. On le fit venir pour le service royal. Il fut placé dans les cuisines de la reine (Ingoberge); mais il avait, étant jeune, les yeux chassieux; l'âcreté de la fumée leur était contraire : on le fit passer du pilon au pétrin. Cependant, quoiqu'il parût se plaire au travail de la pâte fermentée, il prit la fuite et quitta le service. Il fut ramené deux ou trois fois. Ses chefs, voyant qu'on ne pouvait l'empêcher de s'enfuir, le condamnèrent à avoir une oreille coupée. Alors, cherchant à cacher ce signe d'infamie, il s'enfuit chez la reine Marcovèfe, que le roi Charibert venait de prendre pour épouse. Cette reine l'accueillit et l'éleva aux fonctions de *gardien de ses meilleurs chevaux*. Tourmenté de vanité et livré à l'orgueil, Leudaste brigua la place de *comte des écuries*, et l'ayant obtenue, il méprisa et dédaigna tout le monde, se livra à la dissolution, s'abandonna à la cupidité, et, devenu favori de sa maîtresse, il s'entremit de côté et d'autre dans ses affaires. Après la mort de la reine, engraissé de butin, il obtint, grâce à ses présents, les mêmes fonctions dans les écuries du roi Charibert. Ensuite, en punition des péchés accumulés du peuple, il fut nommé comte de Tours... »

Leudaste exerça de grandes rapines dans cette place; mais, après la mort de Charibert, la ville de Tours échut au roi d'Austrasie, qui révoqua sa nomination et le dépouilla de tout ce qu'il avait injustement enlevé. Leudaste s'attacha alors à Chilpéric. Arriva le temps des succès de Théodebert. Ce prince prit Tours et y rétablit l'ancien comte; mais la ville ne tarda pas à retomber au pouvoir du roi d'Austrasie. Leudaste s'enfuit en Bretagne jusqu'à la mort de Sigebert. Chilpéric, ayant envoyé Roccolène reprendre Tours, nomma de nouveau Leudaste gouverneur de la province. Leudaste y commit encore beaucoup d'exactions et de violences. Nous avons parlé de ses tentatives contre Mérovée pendant que ce prince était réfugié dans l'église de Saint-Martin. Mérovée ne les laissa pas sans vengeance; il attaqua le comte dans sa propre maison et s'empara de toutes les richesses qu'il y avait amassées. Leudaste en imputa la faute et le conseil à Grégoire, et ce fut l'origine de sa haine contre l'évêque.

Tombé dans la disgrâce de Frédégonde, à cause de quelques intrigues qu'il avait essayées en faveur de Chlovis, et ayant perdu la confiance de Chilpéric, par suite des imputations contre la reine, qu'il avait sans succès voulu attribuer à Grégoire, il s'éloigna de la cour pendant quelques années; puis, Chilpéric lui ayant pardonné, il revint. Espérant aussi fléchir Frédégonde, il alla se jeter à ses pieds tandis que, dans la cathédrale de Paris, elle assistait aux offices divins. La reine, toujours irritée, le fit chasser hors de sa présence. Leudaste se sauva dans la ville, poursuivi par les serviteurs de Frédégonde, qui l'atteignirent et le blessèrent grièvement. Il ne mourut pas sur-le-champ; on lui donna des médecins pour le guérir, afin de le livrer ensuite au supplice; mais, quand on vit que ses blessures empiraient, et qu'une mort naturelle allait le dérober aux tortures, on le fit mourir en lui brisant les vertèbres du cou avec des barres de fer.

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. des Francs*, l. V.

Les pluies ayant cessé, les arbres fleurirent une seconde fois, quoiqu'on fût alors au mois de septembre. A Tours, on vit un matin, avant la naissance du jour, un feu qui parcourut le ciel et disparut à l'horizon oriental, et on entendit dans tout le pays un bruit semblable à celui d'un arbre qui tombe. Ce bruit se fit entendre aux environs dans un espace de cinquante milles ou davantage... La ville de Bordeaux fut violemment ébranlée par un tremblement de terre. Ses murs furent en danger de tomber. Tout le peuple, effrayé de la crainte de la mort, crut que, s'il ne prenait la fuite, il allait être englouti avec les maisons; en sorte que beaucoup passèrent en d'autres cités. La commotion se fit sentir dans les pays voisins et jusqu'en Espagne... D'énormes pierres, d'immenses rochers se détachèrent des monts Pyrénées et écrasèrent des troupeaux et des hommes... La main de Dieu alluma, dans les bourgs du territoire de Bordeaux, un incendie qui, embrasant soudainement les maisons et les champs, dévora toutes les récoltes... Un cruel incendie ravagea aussi la ville d'Orléans; en telle sorte qu'il ne resta absolument rien aux plus riches, et si quelqu'un d'eux arrachait aux flammes une partie de ce qu'il possédait, cela lui était enlevé par les voleurs attachés à sa poursuite... Dans le territoire de Chartres, du vrai sang coula du pain rompu sur l'autel...

« Ces prodiges furent suivis d'une cruelle contagion [1]. Toute la Gaule fut saisie de la dyssenterie; ceux qu'elle attaquait étaient saisis d'une forte fièvre, avec des vomissements et de grandes douleurs

[1] Quelques annalistes anciens et modernes considèrent les maladies épidémiques et contagieuses qui, dans le courant du VI[e] siècle, ravagèrent la Gaule à plusieurs reprises, comme les accès divers d'une seule affection pestilentielle qui aurait duré cinquante ans, et successivement étendu ses ravages sur toute la surface du globe.

Il y eut, disent-ils, dans ce temps-là une peste qui enleva une grande partie de l'espèce humaine. Elle ne s'attacha point à un climat spécial, à une saison de l'année, à une province particulière; le monde entier, pour ainsi dire, subit toute sa fureur. Elle confondit le sexe, l'âge, et dura long-temps sur la terre. Dans le commencement, elle avait paru se calmer; bientôt, se ranimant, elle parcourut le globe. Plus de cinquante années s'écoulèrent avant que l'air se purifiât et que la santé pût revenir aux hommes.

Ce fut en Égypte qu'elle prit naissance. Depuis les environs de Peluse et la branche orientale du Nil, par degrés, elle allait se partageant et observant une marche régulière, pénétrant dans les îles, dans les montagnes, dans les cavernes et jusque dans les régions les plus écartées. Si quelque pays avait échappé, elle revenait aussitôt, sans frapper les lieux environnants, s'arrêtait là comme pour épuiser ses ravages, et enlevait partout le même nombre de victimes. Après avoir commencé aux rivages de la mer, elle s'étendit dans l'intérieur des terres, désola tout l'Orient, passa dans l'ouest jusqu'en Angleterre, reprit à plusieurs fois dans les Gaules, toujours fut précédée par des signes extraordinaires sur la terre, dans les cieux et par d'étranges bouleversements à la surface du globe.

L'an 545, on éprouva les premiers symptômes de cette maladie dans le pays d'Arles, et l'année suivante dans plusieurs cantons des Gaules, où elle reparut successivement à de courts intervalles.

L'historien Paul Diacre, qui fut témoin de ses ravages en Italie, dit que les signes de corruption de l'air parurent d'abord sur les choses inanimées; les maisons, les meubles, les vêtements se trouvaient marqués de certaines taches qu'on ne pouvait effacer. Les autres détails qu'il donne sur la maladie se rapportent à ceux de Grégoire de Tours. Vers le mois d'août, il parut aux malades de grosses tumeurs qui venaient aux aines; on ressentait de grandes ardeurs dans les entrailles; la fièvre prenait avec des vomissements de bile jaune ou verte, de vives douleurs de reins et une grande pesanteur dans la tête; en trois jours le malade périssait : ceux qui passaient le troisième jour pouvaient espérer de guérir. On secourait en appliquant aux épaules ou aux jambes des *ventouses qui* faisaient sortir des pustules de sang corrompu, et donnaient ainsi un grand soulagement; ce qui faisait croire que c'était un venin caché. Les herbes qu'on employait contre les poisons, étant prises en breuvage, devenaient un remède salutaire. Les jeunes gens, les enfants furent atteints les premiers; il en mourut un grand nombre.

En Orient, la maladie avait été précédée par d'autres symptômes, soit que le mal fût plus violent étant près de sa source, ou qu'il eût agi diversement sur l'imagination vive des Orientaux. Voici ce que dit Procope, qui était à Constantinople dans le temps que cette peste y fit de si terribles ravages.

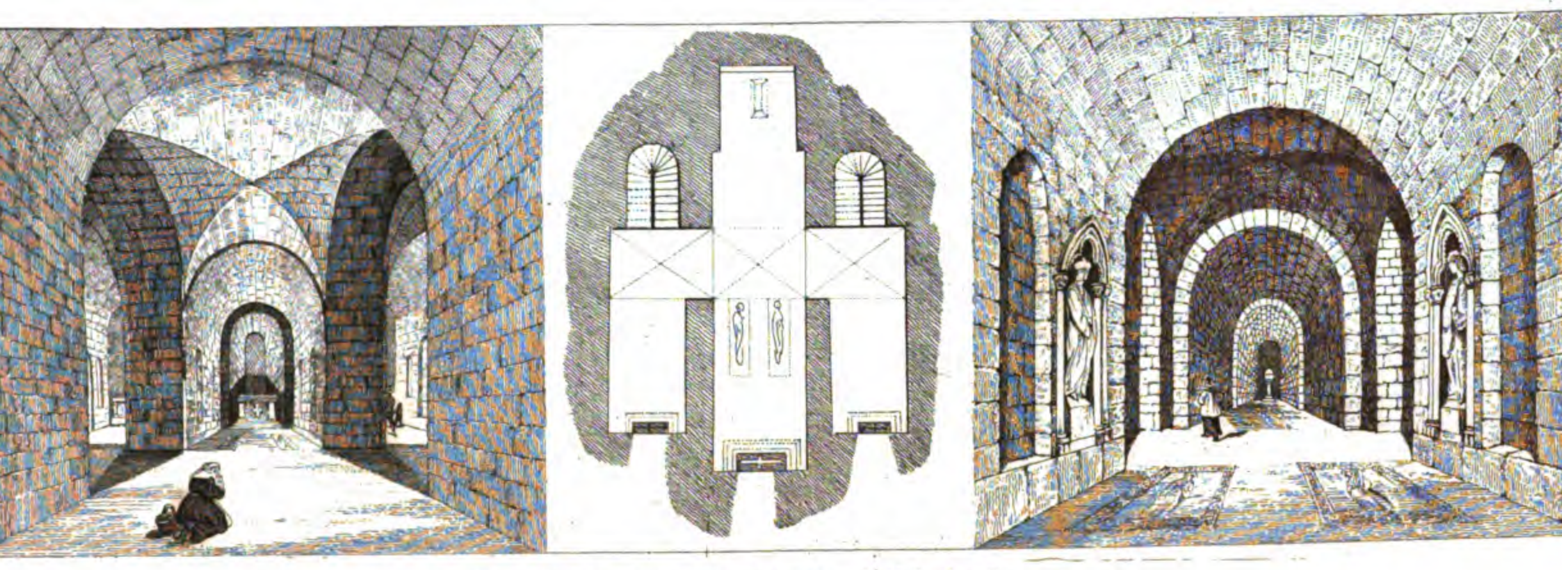
« La maladie commençait par l'apparition d'un spectre. Le visionnaire croyait être touché en quelque partie de son corps par ce spectre. Aussitôt la maladie le prenait au même endroit. Les hommes dont le cerveau était ainsi frappé faisaient d'inutiles efforts pour être délivrés de leur vision, soit en prononçant des paroles consacrées par leur religion, ou en faisant quelque cérémonie. Les uns se réfugiaient dans les églises et trouvaient la mort; d'autres se renfermaient dans leur chambre. Si on les appelait, ils prenaient la voix qui les appelait pour celle du spectre, et laissaient plutôt briser la porte que de l'ouvrir. Plusieurs, dans un songe, croyaient entendre une voix leur annonçant leur destinée et les comptant au nombre des morts. D'autres sentaient les premières atteintes sans aucun avertissement; une fièvre légère les prenait en s'éveillant, en se promenant, en vaquant à leurs affaires; l'accès paraissait faible, et les médecins n'y croyaient aucun danger : sur le soir ou le jour suivant on voyait paraître le charbon.

« Cette maladie dura long-temps à Constantinople. Pendant trois mois elle régna dans toute sa force; il mourait jusqu'à dix mille personnes par jour. On ensevelissait d'abord avec ordre; bientôt ce fut une confusion, et les corps restèrent sans sépulture. Quand les tombeaux furent remplis, on creusa des fosses dans les champs autour de la ville; quand ces fosses furent occupées, on découvrit les tours des remparts, et, dans l'affreux égarement où l'on était, on les remplit de cadavres qu'on y enferma. Les vapeurs qui s'élevaient de ces monstrueux amas de corruption se répandaient dans la ville quand le vent soufflait, et le séjour en devenait insupportable. Plus de cérémonies religieuses, plus de chants ni de fêtes, les rues désertes, les affaires suspendues, les arts abandonnés; tout paraissait dans la stupeur. Cette maladie pénétra dans la Perse et chez les autres nations barbares.

« Dans l'Italie, les villes et les provinces furent désolées. Le deuil et le désespoir entrèrent dans toutes les familles; on ne savait où fuir pour éviter la mort. Les habitations de la campagne restaient à la garde des chiens; les troupeaux erraient sans conducteurs, ou fuyaient dans les montagnes, dans les solitudes, au fond des cavernes, où l'on trouvait à peine de la nourriture. Les enfants n'osaient plus ensevelir le corps de leurs pères. Celui que sa piété portait à rendre ce dernier devoir périssait après et demeurait lui-même sans sépulture. Ce



Travaux agricoles - Miniature du VII siècle.



Vue et plan des souterrains de l'eglise St Medard a Soissons



Bas relief de Ste Odilie.

dans les reins; leur tête et leur cou étaient appesantis; ce qu'ils vomissaient était couleur de safran, ou même vert. Plusieurs assuraient que c'était un poison secret. Les paysans l'appelaient le *feu de saint Antoine*... Lorsqu'on mettait des ventouses aux épaules et aux jambes des malades, et lorsque ensuite des cloches s'en étaient élevées et venaient à s'ouvrir, il en sortait du sang corrompu. Beaucoup étaient guéris par ce moyen... Plusieurs obtinrent leur guérison par des breuvages composés des herbes connues pour remédier aux poisons. Cette maladie, commencée dans le mois d'août, attaqua d'abord les enfants, et les fit périr...» Le bon et vénérable Grégoire, à qui furent sans doute enlevés des neveux en bas âge, ou d'autres parents chéris, ajoute, avec une touchante résignation: «Nous perdîmes nos doux et chers petits enfants, que nous avions caressés dans notre sein, balancés dans nos bras, que nous avions nourris avec le soin le plus attentif, leur donnant leurs aliments de notre propre main. Cependant nous essuyâmes nos larmes, et dîmes, avec le bienheureux Job: *Le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté; il n'est arrivé que ce qui lui a plu: que le nom du Seigneur soit béni!*»

Mort des fils de Frédégonde.—Repentir de cette reine.

La contagion qui faisait mourir le peuple ne respecta ni le roi ni sa famille. Chilpéric fut pendant plusieurs jours grièvement malade, et lorsqu'il commençait à entrer en convalescence, le plus jeune de ses fils, qui n'était pas encore baptisé, tomba malade. Le voyant à l'extrémité, on crut le sauver en le lavant dans les eaux du baptême. Peu de temps après il se trouva mieux en effet; mais son frère aîné, nommé Chlodebert, fut pris à son tour de la maladie. «Frédégonde, le voyant en danger de mort, fut saisie de contrition, et dit au roi: «Voilà long-temps que la miséricorde divine «supporte nos mauvaises actions; elle nous a souvent frappés de fièvres et d'autres maux, et nous «ne sommes pas amendés; aussi avons-nous déjà «perdu un fils [1]. Voilà maintenant que les larmes «des pauvres, les gémissements des veuves, les «soupirs des orphelins vont causer la mort de ceux «qui nous restent. Nos trésors, pleins de rapine «et de malédiction, demeureront sans possesseurs. «Est-ce que nos celliers ne regorgent pas de vin, «nos greniers de froment, nos coffres d'or, d'ar«gent, de pierres précieuses, de colliers et d'au«tres ornements impériaux? A quoi bon toutes ces «richesses, si nous perdons ceux pour lesquels nous «avions plaisir à thésauriser? Maintenant, si tu y «consens, viens, et brûlons tous ces injustes regis«tres; qu'il nous suffise, pour notre fisc, de ce qui «suffisait à ton père le roi Chlotaire.»

Après avoir dit ces paroles, en se frappant la poitrine de ses poings, la reine fit donner les registres des cités qui lui appartenaient; les ayant jetés dans le feu, elle se tourna vers le roi, et lui dit: «Qui t'arrête? Fais ce que tu me vois faire, «afin que si nous perdons nos chers enfants, nous «échappions du moins aux peines éternelles.» Le roi, touché de repentir, jeta au feu tous les registres de l'impôt, et, les ayant brûlés, envoya partout défendre à l'avenir de lever ces impôts [1].

Néanmoins le plus jeune de leurs enfants mourut accablé d'une grande langueur. Ils le portèrent avec beaucoup de douleur de Brinnac à Paris, et le firent ensevelir dans la basilique de Saint-Denis. Ensuite on plaça Chlodebert sur un brancard et on le conduisit à Soissons, dans la basilique de Saint-Médard. Chilpéric et sa femme le présentèrent au saint tombeau, et firent un vœu pour lui; mais, déjà épuisé et manquant d'haleine, l'enfant mourut au milieu de la nuit. — Chlodebert fut enseveli dans la basilique de Saint-Crépin et Saint-Crépinien, martyrs. La douleur de Frédégonde trouva cette fois de l'écho parmi le peuple; il y eut dans Soissons un grand gémissement: les hommes suivirent les obsèques de Chlodebert en habits de deuil, et les femmes couvertes de vêtements lugubres, comme si elles assistaient aux funérailles de leurs maris. Après les obsèques, Chilpéric fit des largesses aux Églises et aux pauvres.»

La maladie ne sévit pas seulement dans le royaume de Neustrie, elle fit aussi de grands ravages en Austrasie et en Bourgogne; mais les historiens anciens n'ont laissé aucuns détails à ce sujet. Nous savons seulement par Grégoire de Tours qu'Austre-

pays devenait un désert; les récoltes furent abandonnées, les moissons restèrent sur pied, les vignes perdirent leurs feuilles avant leurs fruits. Quand l'hiver fut venu, et que sa rigueur eut apaisé le fléau, on entendit dans les campagnes les cris des hommes qui cherchaient à se reconnaître; on ne pouvait marcher sans trouver des cadavres dont la rencontre faisait reculer d'horreur. Les chaumières étaient changées en sépulture, et les habitations des hommes étaient devenues le repaire des bêtes sauvages.»

[1] Le fils auquel Frédégonde fait allusion est Samson, son dernier né, venu au monde lorsque Chilpéric était réfugié à Tournay. Alors, dans l'excès de son désespoir, et se croyant vouée à une mort certaine, Frédégonde avait conçu l'incroyable dessein d'égarer et de perdre son enfant, afin de lui sauver la vie, en lui ôtant son nom, son rang et sa fortune; mais Chilpéric en ayant été averti, s'y était opposé. — L'enfant fut sauvé; mais en 579 il mourut de la dyssenterie. — Après sa mort, Frédégonde, atteinte elle-même de la fièvre, fut gravement malade; mais elle guérit.

[1] Il s'agit des impôts nouvellement établis, et dont l'excès, dans plusieurs lieux, et notamment dans le Limousin, avait excité des séditions sévèrement réprimées.

childe, femme de Gonthran, roi de Bourgogne, fut une des victimes de la contagion. Furieuse de se voir mourir, et attribuant sa mort à ses médecins, cette reine vindicative exigea de son trop faible époux le serment qu'après ses obsèques il les ferait périr impitoyablement. Affreux serment auquel, malgré sa débonnaireté, le roi Gonthran n'osa pas être parjure!

Assassinat de Chlovis et d'Audowère (581).

Dans le temps que Frédégonde était en proie à toute sa douleur, elle apprit que Chlovis, le seul des fils d'Audowère qui fût encore vivant, se félicitait d'être devenu l'unique héritier du royaume de Neustrie. Ce prince, frère de Théodebald et de Mérovée, était animé sans doute des mêmes ressentiments que ses frères; mais il manquait d'énergie et d'habileté. S'étant laissé battre dans ses expéditions en Aquitaine, il avait ainsi forcé son père à le tenir éloigné des affaires publiques, éloignement qui avait eu du moins pour lui l'avantage de l'empêcher d'être compromis dans l'entreprise de Mérovée.

La mort des fils de Frédégonde lui parut assurer son avenir. Alors rompant un silence qu'il eût été toujours prudent de garder, il montra sa joie à ses familiers, en disant : «Maintenant que mes frè«res sont morts, tout le royaume me restera. La «Gaule tout entière me sera soumise, et j'y jouirai «d'un empire universel. Malheur à mes ennemis; «car leur sort sera entre mes mains et dépendra de «ma seule volonté.»

Plus imprudent encore, Chlovis se laissa entraîner à nommer et à accuser Frédégonde; il lui prodigua hautement les diffamations et les menaces.

Informée de cette conduite, Frédégonde en fut d'abord effrayée; mais son caractère ferme domina son effroi : elle songea à se venger. Elle obtint de Chilpéric qu'il renverrait Chlovis de la maison royale située dans la forêt de Villers-Cotterets, où il se trouvait alors, et qu'il obligerait le jeune prince à résider dans la fatale maison de Brinnac, où ses autres frères avaient été frappés de la contagion. Chlovis, obéissant aux ordres de son père, se rendit à Brinnac; mais la maladie ne l'atteignit pas. — Frédégonde dut chercher dès lors un autre moyen de s'en défaire.

A l'exemple de son père, Chlovis avait choisi une maîtresse parmi les servantes du palais. Frédégonde le sut, et sur cette découverte basa son nouveau projet de vengeance. Un jour un homme à qui sans doute on avait appris ce qu'il devait dire, se présenta devant la reine, et lui dit : «O reine! «tu n'as plus tes fils; mais tu ne sais pas qu'ils «sont morts par les trames de leur frère Chlovis. «Amoureux de la fille d'une de tes servantes, il a «eu recours aux maléfices de la mère, à qui les «mystères de la magie sont familiers, pour faire pé«rir tes enfants. Toi-même, résigne-toi à un sort «pareil; car ce qui te donnait l'espoir de régner t'a «été enlevé.»

Alors la reine, feignant d'être pénétrée de crainte et enflammée de colère, fit saisir la jeune fille aimée de Chlovis, et après l'avoir fait cruellement fustiger, ordonna qu'on lui coupât les cheveux, afin de les suspendre outrageusement à la porte du logement du jeune prince. La mère de la jeune fille fut aussi arrêtée et livrée à une longue torture. On la força de reconnaître la vérité du crime qui lui était reproché à elle et à Chlovis.

Forte de cet aveu, Frédégonde s'adressa à Chilpéric et lui demanda vengeance. Le roi consentit à livrer son propre fils. Étant allé à la chasse, il envoya à Chlovis l'ordre de venir le trouver aussitôt. Le prince, sans soupçon, accourut. A son arrivée, les ducs Didier et Bobon se précipitèrent sur lui et lui lièrent les mains. On le dépouilla de ses armes et de ses habits royaux, et on le conduisit, chargé de chaînes, à Frédégonde.

Frédégonde le garda trois jours, espérant, par des promesses ou par des menaces, l'obliger à reconnaître la réalité des crimes qui lui étaient imputés. Chlovis nia avec fermeté tout ce dont on l'accusait; mais il eut la faiblesse de faire connaître le nom des amis nombreux dont il s'était concilié l'affection.

Voyant qu'elle ne pouvait rien savoir de plus, Frédégonde l'envoya toujours captif à Nogent, de l'autre côté de la Marne, où Chilpéric avait aussi une habitation. Là, le malheureux Chlovis fut tué d'un coup de poignard, et, afin qu'on ne retrouvât pas de traces de l'assassinat, son cadavre fut précipité au fond de la rivière[1]. On dit à son père

[1] Le corps du malheureux Chlovis ne resta cependant pas sans sépulture.

Après la mort de Chilpéric, le roi Gonthran se trouvait à Paris. Il avait souvent déploré en public la mort de ses neveux Mérovée et Chlovis; il aurait voulu leur rendre les honneurs funèbres; mais il ne savait pas où ceux qui les avaient tués avaient ensuite jeté leurs cadavres. — Il se présenta à lui, dit Grégoire de Tours, un homme qui lui dit : «Si cela ne doit pas «à l'avenir tourner contre moi, je t'indiquerai, ô roi, en quel «lieu est le cadavre de Chlovis.» Le roi jura à cet homme qu'au lieu de lui faire aucun mal, on le récompenserait par des présents. Alors il dit : «La chose même prouvera, ô roi, la vérité «de mes paroles. Lorsque Chlovis eut été tué et enterré sous «l'auvent d'un oratoire, la reine, craignant que quelqu'un ne «le trouvât et ne l'enterrât avec honneur, ordonna de le jeter «dans la Marne. Je le trouvai dans des filets que j'avais pré«parés pour les besoins de mon métier, qui est de prendre des «poissons. Je ne savais d'abord qui c'était; mais je reconnus le «fils du roi à la longueur de ses cheveux, et l'ayant pris sur «mes épaules, je le portai au rivage, où je l'enterrai et le cou«vris de gazon. Voilà comment j'ai sauvé son corps; fais à

qu'il s'était tué lui-même en se frappant avec un couteau. L'imbécile et barbare Chilpéric crut à ce suicide, et ne donna même pas une larme à la mémoire de son fils.

La mort de Chlovis n'assouvit pas la haine de Frédégonde. Ayant tué les enfants, elle voulut aussi faire périr la mère, et elle envoya dans le monastère du Maine, où la reine Audowère vivait dans la retraite, des hommes qui la mirent à mort. Enfin elle compléta sa vengeance par un crime plus horrible, et dont nous empruntons le récit à un historien moderne, fidèle imitateur du vieil historien des Francs. « Childeswinthe, dit M. de Peyronnet, fille d'Audowère, était enfermée dans le même lieu avec sa mère. Trop jeune pour lui attribuer des complots qui justifiassent sa mort, elle l'était assez pour tenter un jour l'amour ou l'ambition de Childebert peut-être, ou de quelque autre prince qu'elle exciterait infailliblement à la vengeance des siens. Comment satisfit-on à cette crainte, et comment le dire? On se souvient des filles de Séjan; Frédégonde imita Tibère. On ne tua point Childeswinthe, on ne lui ôta que la vie du monde, on se contenta de la consacrer au service de la religion; mais auparavant on la fit violer par les bourreaux de sa mère. On la laissa vivre, mais souillée. On prit ce gage contre ceux qui eussent pu avoir la pensée de la délivrer de son cloître et de s'associer à sa fortune. La fille de Chilpéric subit, lui vivant, cet outrage; elle le subit de l'ordre de la femme de Chilpéric! »

Guerres entre les rois. (582-584).

Chilpéric, à qui la perte de tous ses fils semblait devoir porter une atteinte fatale, trouva, au contraire, dans ce désastre, une occasion d'étendre son influence et d'accroître son pouvoir. — Les grands de l'Austrasie n'avaient plus à craindre qu'il enlevât à leur jeune roi la succession de Gonthran. Ils pouvaient espérer qu'il désignerait même Childebert pour son héritier. — Le roi de Neustrie ne tarda pas à reconnaître les avantages de sa position nouvelle, et il en profita. Ægidius, cet évêque de Reims qui avait entraîné Mérovée à sa ruine, fut l'intermédiaire dont il se servit pour détacher Childebert de l'alliance du roi de Bourgogne et pour conclure lui-même un traité avec son neveu. On convint : que les deux rois feraient la guerre à Gonthran, et que Chilpéric reconnaîtrait Childebert pour héritier; mais que celui-ci lui laisserait garder, sa vie durant, les cités appartenant à l'Austrasie, et qui étaient alors en sa possession.

Un des principaux griefs des régents austrasiens contre Gonthran était l'obstination de ce roi à garder pour lui seul la ville et le territoire de Marseille, qui, d'après le partage de 567, devaient appartenir par moitié au roi d'Austrasie et au roi de Bourgogne. — Cette ville renfermait deux partis. Le gouverneur Dynamius devait sa nomination à Gonthran; il était le chef du parti bourguignon : l'évêque Théodore, chef du parti opposé, était tout dévoué au roi d'Austrasie.—De vives discussions et d'éclatantes querelles eurent lieu entre l'évêque et le gouverneur. Successivement on passa des injures aux violences. Théodore fut expulsé de son siége et forcé d'aller chercher un refuge en Austrasie; mais il revint bientôt accompagné du duc Gondulphe, que Childebert chargea de secrètes instructions. Gondulphe ayant réussi, sous prétexte d'une entrevue, à attirer Dynamius dans une église hors des murs de la ville, vint à bout de le faire prisonnier et de l'obliger à prêter serment de fidélité à Childebert. La moitié de la cité de Marseille fut ainsi replacée sous l'autorité du roi d'Austrasie. Gondulphe, après avoir accompli sa mission, s'en retourna. Son départ rendit le courage à Dynamius. Prétextant que l'évêque, non content d'avoir fait rendre à Childebert la portion de Marseille qui lui appartenait, cherchait encore à s'emparer, pour l'Austrasie, de la moitié appartenant au roi de Bourgogne, ce gouverneur parvint à arrêter Théodore, et l'envoya devant Gonthran. Ce roi était alors en guerre contre Chilpéric; il craignait de pousser Childebert à y prendre part, et il ne voulut pas fournir au jeune roi d'Austrasie un nouveau grief. Acceptant la justification assez douteuse de l'évêque, il ordonna de le remettre en liberté et le renvoya à Marseille.

Tandis que ces événements avaient lieu, deux armées, commandées par des généraux neustriens, le duc Didier et le duc Bérulphe, attaquaient simultanément en Aquitaine les villes et les territoires qu'y possédait le roi de Bourgogne.—Didier, après avoir vaincu les Bourguignons, assiégea et prit Périgueux et Agen.—Bérulphe dévasta le territoire de Bourges et empêcha la Touraine d'être envahie par les soldats de Gonthran.—La paix qui

« présent ce que tu voudras. » Le roi, apprenant ce qu'avait fait cet homme, sortit de Paris comme pour aller à la chasse, et ayant découvert le tombeau, y trouva le corps encore sain et entier. Seulement les cheveux qui se trouvaient en dessous étaient déjà détachés; mais les autres étaient intacts et conservaient leurs longues boucles. Le roi reconnut donc que ce corps était celui qu'il cherchait avec tant de soin. Il convoqua l'évêque de Paris, le clergé et le peuple; il fit allumer un nombre infini de cierges, et il conduisit le corps, pour y être enterré, à la basilique de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), ne donnant pas moins de larmes à la mort de ses neveux qu'il n'en avait répandu lorsqu'il vit ensevelir ses propres enfants. Ensuite il envoya Pappole, évêque de Chartres, réclamer le cadavre de Mérovée, et l'ensevelit dans la même église auprès du tombeau de Chlovis.

suivit cette campagne n'eut que la durée d'une trêve. — Chilpéric avait projeté la conquête du Berry; il était disposé à saisir toutes les occasions de recommencer les hostilités, et elles ne tardèrent pas à se présenter. La guerre continua; mais le roi de Bourgogne avait fait passer des troupes du côté de Bourges, et quand Didier se mit en route pour attaquer cette ville, quinze mille hommes déterminés en sortirent et marchèrent à sa rencontre. Les deux armées se livrèrent, près de Château-Meillant, une rude bataille, où plus de sept mille hommes périrent, mais qui fut sans résultat, chaque parti ayant conservé ses positions. Toutefois l'entreprise de Didier sur Bourges avorta.

A la même époque, Chilpéric, campé du côté de Melun avec son armée, était attaqué dans son camp par l'armée des Bourguignons, et vaincu complétement.

Cette défaite le décida à entrer en négociations. —La paix fut promptement conclue. Chilpéric dut rendre son butin, délivrer ses prisonniers, rappeler ses troupes et déférer à l'arbitrage des grands et des évêques la solution de quelques griefs dont il demandait le redressement.

Guerre civile en Austrasie. — Brunehaut sépare Lupus et Ursion (583).

Malgré le traité précédemment fait, l'Austrasie, en proie aux discordes civiles, n'avait coopéré aucunement à la guerre que la Neustrie venait de soutenir contre la Bourgogne. — Une lutte s'était engagée entre le conseil de régence et le parti de Brunehaut, à qui la majorité prochaine du roi faisait espérer de prendre bientôt part aux affaires. Un des partisans les plus zélés de la veuve de Sigebert était le duc de Champagne Lupus, qui servait Brunehaut avec ardeur et fidélité. Son dévouement excita la méfiance des régents Ursion, Betfried et Ægidius. Ils le dépouillèrent de la plupart des emplois qu'il possédait, et ils résolurent de lui ôter le gouvernement de la Champagne. — Lupus, décidé à ne point céder sa province, leva des troupes et se prépara à se défendre. Le conseil de régence dirigea contre lui l'armée qui avait été destinée à soutenir Chilpéric. Les deux armées étaient en présence, et le combat allait commencer lorsque la reine Brunehaut, affligée de l'injuste persécution qu'on faisait subir à un de ses fidèles, s'arma d'un mâle courage, et se précipitant dans l'étroit espace qui séparait encore les soldats, s'écria : « Arrêtez-« vous; abaissez vos épées. Prenez garde d'oppri-« mer un innocent; prenez garde, à cause d'un seul « homme, de livrer un combat qui couvrira de dé-« solation tout le royaume. » Ce discours et l'audace qui avait entraîné la reine au milieu du champ de bataille fit sur les deux armées une vive impression. On entendit circuler dans les rangs un murmure d'assentiment et d'approbation.

Cette disposition des troupes ne put échapper au duc Ursion, qui les commandait. Emporté par la colère, il s'avança vers Brunehaut, et lui dit : « Femme, éloigne-toi, et qu'il te suffise d'avoir ré-« gné du temps de ton mari. Ton fils est roi main-« tenant; c'est notre appui et non le tien qui sau-« vera le royaume. Pars donc, ou sinon les pieds « de nos chevaux t'écraseront contre la terre. »

Brunehaut, méprisant également ces injures et ces menaces, continua à parler aux soldats, et à les supplier de ne pas entreprendre une guerre fatale. Ces paroles eurent tout le succès qu'elle en attendait. Ursion, malgré sa fureur, fut obligé de renoncer au combat; mais, en s'éloignant avec ses troupes, il saccagea les domaines et la maison de Lupus, dont il enleva tous les objets précieux, sous prétexte de les remettre au trésor du roi. Lupus, échappé au danger, grâce à l'intercession de la reine, comprit qu'il ne pouvait lutter contre des ennemis qui disposaient de toutes les forces de l'Austrasie; il mit sa famille en sûreté dans la ville de Laon, et se retira lui-même à la cour du roi Gonthran, qui l'accueillit avec bonté et lui promit sa protection jusqu'à l'époque où Childebert serait en âge de régner.

Cette guerre contre Lupus avait empêché l'armée austrasienne de se joindre à l'armée neustrienne; aussi Chilpéric, en traitant avec Gonthran, ne s'était-il pas cru obligé à faire de réserve en faveur de ses alliés austrasiens. La nouvelle de l'alliance des deux rois excita une sédition dans le camp de Childebert. La fureur des troupes se tourna contre les régents, auxquels on reprochait d'avoir sacrifié les intérêts du jeune roi au désir de conserver leur autorité. On accusa Ægidius de trahison, et les soldats l'auraient massacré, si, montant précipitamment à cheval, il n'eût pris au galop la route de Reims.

L'union entre Chilpéric et Gonthran ne fut pas de longue durée. Le roi de Neustrie se brouilla avec le roi de Bourgogne, sans néanmoins contracter une alliance avec le roi d'Austrasie. Ce fut au contraire Gonthran qui s'unit de nouveau à Childebert. Dans cette occasion, afin de donner aux tuteurs du jeune roi un gage de sincérité, le roi de Bourgogne renonça solennellement à toute prétention sur la possession exclusive de Marseille.

La cause qui changeait ainsi les relations respectives des deux oncles et du neveu était toute simple. Frédégonde avait donné successivement deux fils à Chilpéric, et bien que l'un d'eux fût mort, l'autre, qui avait reçu le nom de Chlotaire,

paraissait constitué de façon à vivre[1]. L'existence de cet enfant détruisit les espérances que les tuteurs de Childebert avaient conçues sur la succession du roi de Neustrie, et les détermina à rechercher pour leur jeune roi l'amitié du roi de Bourgogne.

Ingonde. — Rigonthe.

Peu d'années auparavant, et dans le but de créer des appuis à son fils, Brunehaut avait fait donner en mariage sa fille Ingonde, sœur de Childebert, à Hermenegild, fils aîné de Leuvigild, roi des Goths d'Espagne.—Ce Leuvigild était le successeur d'Athanagild, dont il avait épousé la veuve. — Brunehaut avait donc lieu d'espérer que sa fille trouverait en Espagne, auprès de són aïeule, une protection affectueuse et maternelle : il en fut autrement. La mère de Brunehaut, Gonswinthe, qui était zélée pour l'hérésie d'Arius, prétendait que sa petite-fille, ayant un époux arien, devait abjurer le catholicisme, comme autrefois ses deux filles avaient elles-mêmes abjuré l'arianisme en épousant Chilpéric et Sigebert. Ingonde refusa de changer de religion. Gonswinthe irritée ne craignit pas, dans sa colère, d'user de violence; elle saisit Ingonde aux cheveux, la frappa, la renversa à terre et la foula aux pieds. Hermenegild voulut prendre la défense de sa femme; son père l'exila à Séville. Un malheur commun réunissant ainsi les deux époux, l'affection qu'ils se portaient augmenta, et bientôt le fils du roi des Goths, cédant aux exhortations d'Ingonde, embrassa la religion catholique.

Leuvigild furieux jura, dès ce moment, qu'il déshéritait son fils et qu'il le punirait. Hermenegild, poussé à l'extrémité, fit un appel à son beau-frère le roi d'Austrasie, contracta alliance avec Théodemir, roi des Suèves qui occupaient la Galice, et traita avec les Grecs, qui avaient encore quelques troupes en Espagne.

[1] Cet enfant, nommé Théodoric, et dont la naissance combla d'une joie vive le roi et le peuple de Neustrie, mourut étant à peine âgé d'un an. Sa mort parut, aux yeux de Frédégonde, être l'effet de maléfices. Elle fit donner la question à quelques vieilles femmes de Paris qui s'accusèrent entre elles et accusèrent aussi le comte Mummole, préfet du palais de Chilpéric (qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre patrice bourguignon). Chilpéric, informé de ces révélations par Frédégonde, livra à la torture le comte Mummole lui-même. Mummole nia tout, et prétendit qu'il n'avait demandé à ces femmes et reçu d'elles que des philtres magiques propres à gagner la faveur de la reine et celle du roi ; cependant on le condamna à mort, et il allait être exécuté, lorsque, par une clémence inexplicable, Frédégonde lui fit grâce de la vie. Il fut dépouillé de ses richesses, de ses dignités et exilé à Bordeaux, où il mourut peu de temps après. — Craignant pour son fils Chlotaire la destinée de Théodoric, Chilpéric ordonna qu'il serait élevé, loin de tous les yeux et sous une surveillance particulière, dans le domaine royal de Vitry.

Effrayé des secours que son fils s'était ainsi ménagés, Leuvigild, après avoir gagné les Grecs à prix d'or, songea à faire alliance lui-même avec le roi de Neustrie. Il envoya une ambassade à Chilpéric, et demanda en mariage, pour son second fils Récarède, qu'il faisait son héritier, Rigonthe, fille de Frédégonde.

A cette demande, les deux époux hésitèrent. Ils n'avaient point oublié que la reine des Goths espagnols était la mère de Galeswinthe, et ils craignaient qu'elle ne vengeât sur leur propre fille la mort de sa fille chérie. — Les négociations auxquelles donna lieu ce mariage durèrent près d'une année et exigèrent plusieurs voyages des ambassadeurs. Chilpéric, enfin, rassuré sur ses craintes, y consentit.

Cependant Hermenegild trahi avait été vaincu et tué. Ingonde était restée prisonnière des Grecs, qui l'avaient emmenée en Afrique, où elle mourut. Enfin, pour compléter les succès de Leuvigild, le roi des Suèves avait été vaincu et obligé de faire la paix. Il ne restait au roi des Goths d'autre ennemi à redouter que le roi d'Austrasie, et c'est ce qui lui faisait presser davantage le mariage de Rigonthe et de Récarède.

Chilpéric se décida à remettre sa fille aux envoyés de Leuvigild. Au moment où on dressait les articles du contrat de mariage, des envoyés de Childebert se présentèrent devant le roi de Neustrie, et lui notifièrent qu'il eût à s'abstenir de donner en dot à sa fille aucune des villes ni aucune des terres qui appartenaient au royaume d'Austrasie et dont il était injustement le détenteur. Chilpéric promit de respecter cette défense; mais, furieux de l'injure publique qui lui était faite par ce message, il fit assassiner un des chefs de la députation.

Après la célébration des noces, qui se firent à Paris avec une grande magnificence, Rigonthe se disposa à partir. Elle avait reçu de sa mère des richesses si considérables, que Frédégonde eut besoin de prouver au roi que ces richesses lui appartenaient en propre et n'avaient point été tirées du trésor public.—Les leudes et les seigneurs francs firent aussi à la nouvelle mariée de nombreux présents.—Il se trouvait dans ce qu'elle reçut une telle quantité d'or, d'argent et d'objets précieux, qu'on en chargea cent cinquante chariots.

Afin d'accroître la suite de sa fille, Chilpéric avait eu recours à une mesure qui prouve combien était alors misérable la condition d'une partie du peuple. Le tableau que Grégoire de Tours fait du départ et de la marche de ce cortége nuptial nous paraît devoir être placé sous les yeux de nos lecteurs.

« Le roi Chilpéric ordonna de prendre un grand

nombre de serviteurs appartenant aux maisons royales et de les mettre dans des chariots. Comme plusieurs pleuraient et ne voulaient pas s'en aller, il les fit garder prisonniers, afin de pouvoir plus facilement les obliger à partir avec sa fille. On dit que plusieurs, craignant de se voir enlevés ainsi à leurs parents, de douleur s'arrachèrent la vie au moyen de lacs. Le fils était séparé du père, la mère de la fille, et ils s'en allaient avec de profonds gémissements et de grandes malédictions. On entendait tant de pleurs dans la ville de Paris, qu'on les a comparés aux pleurs de l'Égypte. Plusieurs *personnes des meilleures familles*, contraintes de s'en aller ainsi, firent leur testament, donnèrent leurs biens aux églises, et demandèrent qu'au moment où la fille de Chilpéric entrerait en Espagne, on ouvrît ces testaments, comme si elles étaient déjà dans le tombeau...

« La jeune fille ayant dit adieu à sa mère avec beaucoup de larmes et d'embrassements, se mit en route. Lorsqu'elle sortait de la porte, l'essieu d'une des voitures cassa; tous s'écrièrent alors : *malheur!* ce que quelques-uns prirent pour un augure. — Étant enfin partie de Paris, Rigonthe ordonna le même soir de dresser ses tentes à huit milles de la ville. Pendant la nuit, cinquante hommes de sa suite se levèrent, prirent les cent meilleurs chevaux, tous les freins d'or, deux grandes chaînes et s'enfuirent vers le roi Childebert. Durant tout le chemin, ceux qui pouvaient s'échapper prenaient la fuite, emportant avec eux ce dont il leur était possible de s'emparer.

« On reçut partout ce cortége avec un grand appareil aux dépens des diverses cités.—Le roi avait ordonné que pour le voyage on ne payât rien de son fisc. Tout fut fourni par une contribution extraordinaire levée sur les pauvres gens.

« Comme le roi craignait que son frère ou son neveu ne tendissent en route quelque embûche à sa fille, il avait voulu qu'elle marchât environnée d'une armée. Avec elle étaient des hommes du premier rang, le duc Bobon, fils de Mummolène, avec sa femme, servant de *paranymphe* à la princesse; Domégésile, Ansovald, le maire du palais Waddon, autrefois comte de Saintes : le reste de la troupe, composé d'hommes du commun, était au nombre de quatre mille. Les autres chefs et camériers qui voyageaient avec Rigonthe la quittèrent à Poitiers. Ses compagnons firent en chemin tant de butin, et se livrèrent à tant de pillages, qu'on pourrait à grand'peine les raconter. Ils dépouillaient les cabanes des pauvres, ravageaient les vignes, emportaient les sarments avec les raisins, enlevaient les troupeaux ainsi que tout ce qu'ils pouvaient trouver, et ne laissaient rien dans les lieux qu'ils traversaient, accomplissant ce qui a été dit par le prophète Joël : *La sauterelle a mangé les restes de la chenille, le ver les restes de la sauterelle, et la nielle les restes du ver.* Ce fut ainsi que les choses se passèrent alors. Les restes de la gelée furent détruits par les tempêtes, le reste des tempêtes fut brûlé par la sécheresse, et ce qu'avait laissé la sécheresse enlevé par les gens de guerre! »

Rigonthe ne devait d'ailleurs jamais arriver en Espagne. Elle s'était arrêtée à Toulouse pour laisser reposer les gens de son escorte, lorsque le duc Didier, qui, comme nous le verrons plus tard, s'était déclaré en faveur de Gondebald, entra dans cette ville, dispersa ses serviteurs et son cortége, s'empara de ses trésors et l'obligea à aller elle-même chercher un refuge dans la basilique de Sainte-Marie. Rigonthe n'en sortit que long-temps après, à une époque où Récarède ne songeait plus à l'épouse que son père avait demandée pour lui avec tant d'instances; elle se retira auprès de sa mère Frédégonde, qu'elle scandalisa plus d'une fois par ses désordres et par ses fureurs [1].

Mort de Chilpéric (584). — Son Caractère. — Ses prétentions littéraires.

Cependant le règne de Chilpéric touchait à sa fin.—Un crime avait conservé le trône au frère de Sigebert, un crime allait le lui ôter.

Le roi de Neustrie avait à Chelles [2] une maison

[1] Une scène rapportée par Grégoire de Tours suffira pour faire connaître de quelle manière vivaient ensemble cette mère et cette fille, si dignes l'une de l'autre.

« Rigonthe, fille de Chilpéric, tenait souvent des discours contre sa mère; elle se prétendait la maîtresse, disait que sa mère devait la servir et l'accablait continuellement d'injures, en sorte qu'elles se battaient souvent à coups de poings et avec des soufflets. Frédégonde enfin lui dit : « Pourquoi me tour« mentes-tu, ma fille? Voilà les trésors de ton père que j'ai en « ma puissance; prends-les, et fais-en ce qu'il te plaira. » Et étant entrée dans le cabinet du trésor, elle ouvrit un coffre rempli de colliers et de joyaux précieux, et après en avoir tiré pendant long-temps diverses choses qu'elle remettait à sa fille, elle lui dit : « Je suis fatiguée, mets la main dans le cof« fre, et sors-en ce que tu trouveras. » Rigonthe ayant enfoncé son bras dans le coffre pour en tirer des effets, sa mère prit le couvercle et lui en frappa la tête; puis, le pressant de toutes ses forces, elle lui serrait la gorge contre la planche intérieure, de telle sorte que les yeux étaient prêts à lui sortir de la tête. Une servante qui était dans le cabinet se mit à crier de toutes ses forces, en disant : « Accourez, je vous prie, « accourez; voilà ma maîtresse que sa mère étrangle. »—Aussitôt ceux qui étaient restés devant la porte en attendant qu'elles sortissent, se précipitèrent dans le cabinet, et, sauvant Rigonthe d'un péril imminent, ils la conduisirent dehors. — Après cela, il s'engendra entre la mère et la fille de violentes inimitiés, surtout à cause des adultères auxquels se livrait Rigonthe; il y avait sans cesse entre elles des querelles et des coups. »

[2] Bourg de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, à cinq lieues à l'est de Paris.

de plaisance où il se livrait fréquemment à l'exercice de la chasse. — Un soir qu'il revenait de chasser, et que, descendant de cheval, il s'appuyait d'une main sur l'épaule d'un de ses serviteurs, un homme s'approcha, le frappa d'un coup de couteau sous l'aisselle, et, réitérant son coup, lui perça le ventre.—Rendant le sang en abondance, tant par la bouche que par ses blessures, le roi mourut aussitôt. — L'assassin prit la fuite et disparut dans la forêt.

On ignore quel fut l'instigateur du crime. Grégoire de Tours, le seul auteur contemporain dont les écrits soient parvenus à la postérité, ne le nomme ni ne le désigne. Il borne son récit à ce que nous venons de raconter.

On a accusé successivement de la mort de Chilpéric : 1° plusieurs leudes et seigneurs de la Neustrie et de l'Austrasie, Eberulf, Théodore et Sonnegisile, qui voulaient venger d'anciennes injures et se débarrasser d'une domination devenue insupportable : de fortes raisons semblent appuyer cette accusation ; 2° la reine Brunehaut, qui avait à venger l'assassinat de deux époux ; 3° la reine Frédégonde, poussée à ce crime par le soin de sa propre sûreté.

Les accusations contre Frédégonde et Brunehaut, élevées par des historiens qui ne vivaient que plus d'un siècle après ces deux reines, ne paraissent devoir mériter aucune confiance. Cependant nous pensons qu'il convient de faire connaître la tradition d'après laquelle la propre femme de Chilpéric aurait été forcée de le faire assasiner.

Cette tradition, recueillie d'abord cent soixante ans après le crime, par le narrateur des *Gestes des Francs*, a été reproduite par Aimoin et par les auteurs des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, dont nous allons offrir à nos lecteurs la naïve version.

« Moult estoit bele femme la royne Fredegonde, en conseil sage et cavilleuse [1], en tricherie ni en malice n'avoit son pareil, fors Brunehault tant seulement. Le roi Chilpéric (elle) avoit si deceu et si aveuglé, par la gloutonnie de luxure, comme telles femmes savent faire à ceux qui à elles s'abandonnent trop, que il mesme la servait ainsi comme feist (aurait fait) un garson [2].

« Un jour s'apareilla pour aler chacier en bois, il commanda que les seles feussent mises, du palais descendi en la cour. La royne qui cuida qu'il deust monter sans plus retourner amont (en haut), entra en une garde-robe pour son chief (sa tête) laver. Le roy retourna en la sale avant que il montast ; il entra là où elle estoit, si coiement (doucement) qu'elle ne s'en aperçut mie (pas) : et comme elle se fu adentée sur un banc [1], sus oreilliers et sus carriaus, il la féri (frappa) en riant au-dessous des rains d'un bastoncel que il tenoit.

« Elle ne se retourna pas pour lui regarder ; car elle cuida (pensa) certainement que ce fust un autre. Lors dist : « Landri ! Landri ! mar y fais [2] ; comment oses-tu ce faire ? » Ce Landri estoit cuens du palais et le graindre [3] de la maison le (du) roy ; il honnissoit le de sa femme et la maintenoit en adultère.

« Quant le roy oy cette parole, il chéi (tomba) en un soupçon de jalousie, et devint ainsi comme tout foursené ; il sailli (sortit) de la sale, et deçà et delà aloit angoisseux et destrois (serré) de cuer, comme celui qui ne savoit que il peust faire ni dire. Toutesvoies ala en bois pour oublier et pour assouagier (soulager) la tristèce de son cuer.

« Fredegonde aperçu bien que ce avoit été le roy, et que il n'avoit pas porté de bon cuer la parole que elle avoit dite. Lors pensa bien que elle estoit en peril si elle attendoit sa revenue ; pour ce jeta jus (dehors) toute paour, et prist toute hardiesse de femme. Landri manda que il venist à elle parler.—Lors lui dist : « Landri, la cause de ton chief « est en présent [4] ; pense plus de ta sépulture que « de ton lit, si tu ne t'avertis comment tu pourras « guérir. » Lors lui conta comment la parole avoit esté dite.

« Moult fut Landri esbahi quant il oy ce ; il commença à recorder et à réciter ses meffais à luimesme en grant douleur de cuer. L'aiguillon de conscience le poignoit moult aigrement ; il ne véoit lieu où il peust fuir ni comment il peust eschapper ; il lui sembloit que il fust pris et retenu ainsi comme le poisson à la roie [5] ; fortement prist à gemir et à soupirer, et à dire : « Hélas, malheureux ! pourquoi « ajourna [6] hui ce jour auquel je suis cheu en si « grant amertume de cuer ? Las chétif, je suis tour« menté en ma conscience ; je ne sais que je puisse « faire ni où je puisse vertir ni tourner. »

« Lors lui dist Fredegonde : « Escoute, Landri, « si oiras ce que je veuil que tu faces qui pourfita« ble nous sera. Quant il (le roi) viendra de chacier

[1] *Cavilleuse*, subtila.

[2] *Garson*, valet. Ce mot se prenait, au moyen âge, presque toujours en mauvaise part.

[1] *Ut jacebat super scamnum acclinem* (AIMOIN).—Adentée, c'est-à-dire couchée sur les dents.

[2] *Mar y fais*. Tu fais mal. Mar est la vieille traduction de l'adverbe *malè*.

[3] *Graindre*. Le plus grand. De *grandior*.— *Cuens*, comte.

[4] La cause, etc. Il y va de ta tête maintenant.

[5] *A la roie*. Aux rets. « Velut circumventum quibusdam retibus. » (AIMOIN.)

[6] *Ajourna*. Arriva.

«tout tart, si comme il a coustume de venir par «nuit aucune fois, gardes que tu aies (aie soin d'a«voir) apareillié homicides [1], et que tu faces tant «vers eux par dons que ils veuillent mettre leur vie «en péril, si que tantost que il (le roi) sera des«cendu, il soit occis de coutiaus. Quand ce sera «fait, nous serons asseurés [2] de la mort, et régne«rons entre nous et notre fils Chlotaire.»

«Landri loua moult ce conseil; il se pourvut de son afaire. — Tout tart vint le roy du bois: ceux qui avec lui furent venus n'atendirent pas à lui, ainsi alèrent les uns çà et les autres là, comme coustume est de chaceours. Les murtriers qui entour lui furent tout prests, le férirent de coutiaus parmi le cors et l'occirent en telle manière.

«Lors commencièrent ceus mesmes qui occis l'avaient à crier: «Hai! hai! mors est le roy Chilpé«ric. Son neveu Childebert l'a fait occire par ses «espies, qui maintenant tournent en fuie.» Tous retournèrent en la place où le roy gisoit mors, quand ils oïrent cris. Aucuns montèrent sur leurs chevaus et commencièrent à chascier ceus qu'ils ne véoient pas; quant ils eurent une grant pièce chascié ceus que pas ne trouvassent légièrement, ils retournèrent arrière.»

Grégoire de Tours nomme Chilpéric le *Néron*, l'*Hérode* de son temps.

«Souvent, dit-il, brûlant et dévastant plusieurs contrées, loin d'en ressentir aucune douleur, il en éprouvait une grande joie. Il se montrait ainsi semblable à Néron chantant des vers tragiques au milieu de l'incendie de Rome. Souvent il punit des innocents pour avoir l'occasion de les dépouiller de leurs biens. De son temps, un petit nombre de clercs parvinrent à l'épiscopat. Il était esclave de sa bouche, et faisait son dieu de son ventre, tout en prétendant qu'il n'y avait pas d'homme plus sobre que lui. Il a fait deux livres de vers, dans le but d'imiter Sédule [3]; mais ses vers ne peuvent se soutenir sur leurs faibles pieds. Dans son ignorance, il y a mis des syllabes brèves à la place des longues, et des longues où il faudrait des brèves. Il a composé aussi des hymnes et des messes qu'on ne peut admettre en aucune manière [4]. Il était ennemi des intérêts des pauvres, et blasphémait fréquemment contre les prêtres du Seigneur. Les évêques étaient le principal sujet de ses dérisions et de ses plaisanteries; il appelait l'un écervelé, l'autre orgueilleux, celui-ci bavard, celui-là luxurieux; il disait: «En voici un rempli de vanité, cet autre est «bouffi d'arrogance.» Rien ne lui était plus odieux que l'Église. Il répétait souvent: «Voilà que notre «fisc s'appauvrit; nos richesses s'en vont aux Égli«ses: personne ne règne, en vérité, sinon les évê«ques des cités.» Et parlant ainsi, il cassait les testaments souscrits au profit des Églises, foulant aux pieds les ordres mêmes de son père; car il pensait que personne n'était là pour l'obliger à accomplir ses dernières volontés [1]. — L'imagination ne peut inventer aucune sorte de débauche et de luxure qu'il n'ait accomplie en réalité. — Il cherchait sans cesse des moyens de léser le peuple. — Aux gens qu'il trouvait coupables, il faisait arracher les yeux; et dans les ordres qu'il envoyait aux juges il disait: «Si quelqu'un méprise nos commandements, «qu'il soit condamné à avoir les yeux arrachés.» — Comme il n'aimait véritablement personne, personne ne l'aimait, et dès qu'il eut rendu l'esprit, tous les siens l'abandonnèrent...»

En effet, Chilpéric serait resté sans sépulture si l'évêque de Senlis Malluphe, que depuis trois jours il laissait campé aux portes du palais sans vouloir l'admettre en sa présence, n'eût été inspiré par un sentiment de charité chrétienne et ne se fût occupé de lui rendre les derniers devoirs. Après avoir lavé le corps, Malluphe le couvrit de vêtements royaux et le plaça sur une barque; puis, récitant les prières des morts, il descendit la Marne et la Seine jusqu'à Paris, où il déposa le corps dans l'église de Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés).

[1] *Appareillié homicides*. Disposé des assassins.

[2] *Asseurés*. Mis en sécurité contre la mort.

[3] Sédule était un prêtre du v[e] siècle, auteur de plusieurs hymnes et poëmes latins, dont le principal est intitulé: *Paschale Carmen, id est, de Christi miraculis libri quinque*. Chilpéric avait composé un traité en vers sur la Trinité.

[4] Chilpéric a aussi tenté d'accroître de plusieurs signes l'Alphabet en usage dans son temps. «Il ajouta, dit l'historien des Francs, plusieurs lettres à notre alphabet; savoir: le ω des Grecs, le *æ, the, uui,* qu'il figura de la manière que voici: ω, ψ, Z, Δ. Il envoya des ordres dans toutes les cités de son royaume pour qu'on enseignât les enfants de cette manière, et pour que les livres anciennement écrits fussent effacés à la pierre ponce et réécrits de nouveau.» Les manuscrits varient sur la forme et le son de ces caractères, et Aimoin les figure autrement que Grégoire de Tours. «Le roi Chilpéric, dit-il, ajouta à nos lettres l'ω grec et trois autres inventées par lui, et dont voici la forme et le son: χ *ch*, θ *th*, φ *ph*.» Ce que dit Aimoin paraît plus probable que ce que rapporte Grégoire de Tours. Les trois sons que Chilpéric aurait essayé de représenter par des lettres, *ch, th, ph,* existent en effet dans les langues germaniques, et les trois formes qu'il y voulut appliquer, χ, θ, φ, sont empruntés à l'alphabet grec; mais il n'y a aucun rapport, dans aucune de ces langues, entre les sons et les caractères dont Grégoire de Tours fait mention.

[1] Les grands biens dont jouissait l'Église, et qui allaient toujours croissant, l'influence des évêques dans les villes, où, depuis le règne des Barbares, ils exerçaient la plupart des prérogatives de l'ancienne magistrature municipale, toutes ces richesses et cette puissance que Chilpéric enviait sans apercevoir aucun moyen de les faire venir à lui, excitaient vivement sa jalousie. Les plaintes qu'il proférait dans son dépit ne manquaient d'ailleurs pas de bon sens; car les rois francs avaient toujours besoin d'avoir à leur disposition un grand nombre de bénéfices, afin de récompenser la fidélité et les services des leudes qui composaient leur force militaire.

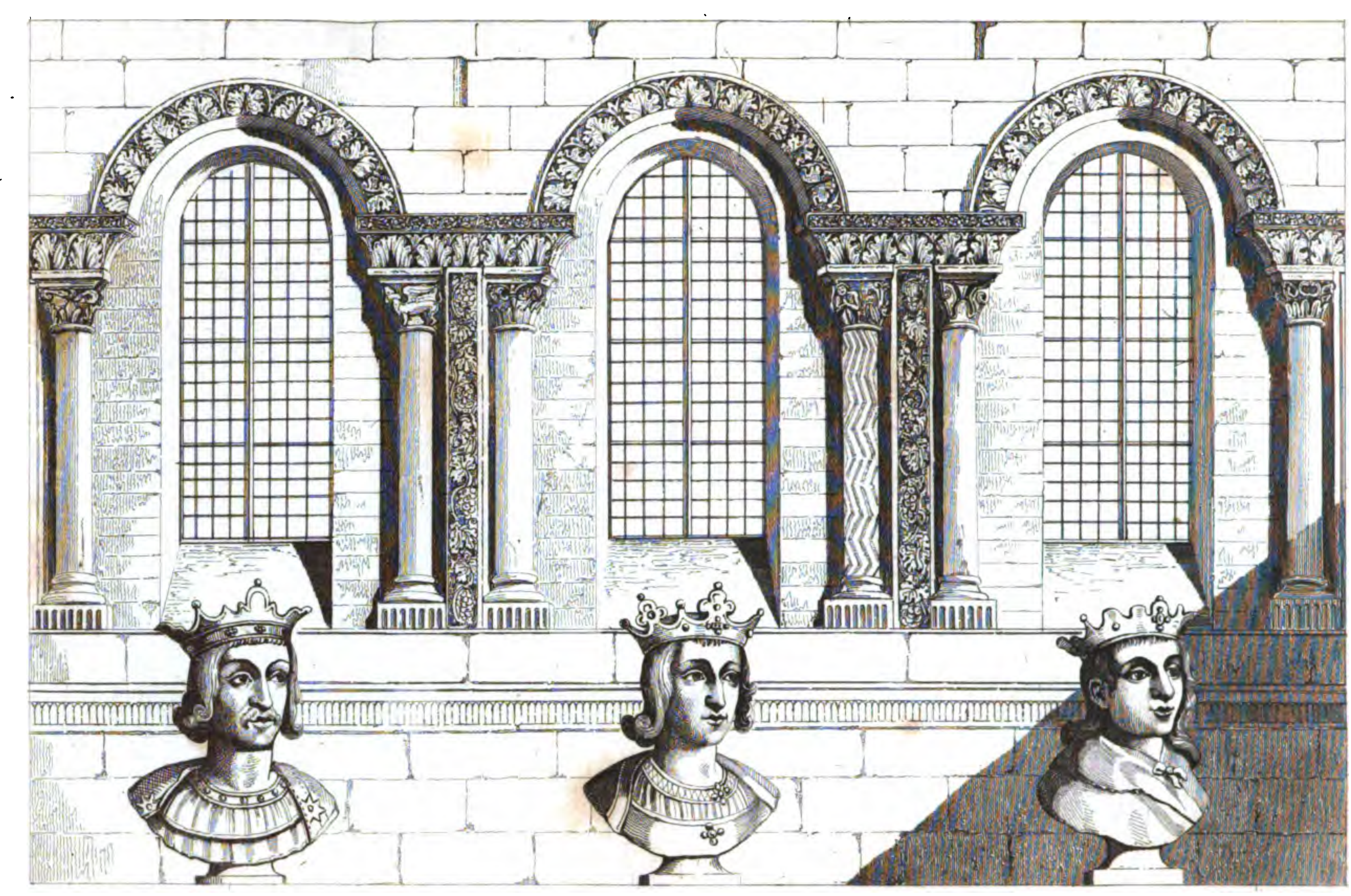
XXXIII.

Monuments des Rois Mérovingiens.

1 2 3 4 5 6

XXXIV.

Abbaye de Tournus. Croisées du Chœur



Childebert II — Dagobert II. — Chilpéric II

Mœurs du temps.—Barbarie.—Misère et calamités publiques.

Au VI[e] siècle, la noblesse franque, les leudes et les seigneurs austrasiens, neustriens et bourguignons, se croyaient tout permis et ne reconnaissaient d'autre loi que leur propre volonté; il en était de même des nobles gallo-romains revêtus d'offices du palais ou remplissant de hautes fonctions civiles ou militaires. L'exemple et la conduite de leurs rois contribuaient à la corruption de leurs mœurs. Ils s'adonnaient à des excès de tous genres et vivaient dans une débauche effrénée. Le mariage, que tous les efforts de l'Église tendaient à faire respecter, n'était point un frein pour leurs passions. Grégoire de Tours parle d'un comte qui avait deux femmes vivantes et délaissées par lui, et qui en épousa une troisième. Mais rien ne peut faire mieux connaître le désordre de conduite des classes supérieures que le procès d'Eulalius contre Tétradia, procès qui fut l'objet d'un jugement solennel.

« On assembla, dit l'historien des Francs, sur les confins du territoire de l'Auvergne, du Vélay et du Rouergue, un synode d'évêques pour juger Tétradia, veuve du duc Didier, et de laquelle le comte Eulalius réclamait ce qu'elle avait emporté en s'enfuyant de chez lui. — Il convient de rapporter plus au long cette affaire, et de dire comment Tétradia avait quitté Eulalius et s'était enfuie vers Didier.

« Eulalius, emporté par l'ardeur de la jeunesse, agissait en plusieurs choses sans raison. Il était souvent réprimandé par sa mère, et il avait conçu de la haine contre elle. Celle-ci accomplissait de fréquents exercices de piété; elle se prosternait souvent dans l'oratoire de la maison, et, pendant le sommeil de ses serviteurs, passait les veilles de la nuit dans la prière et dans les larmes. Un matin on la trouva étranglée dans le cilice dont elle était vêtue. Son fils fut accusé de ce parricide.—Eulalius habitait la cité d'Auvergne (Clermont); l'évêque Cautin lui refusa la communion; mais à la fête de saint Julien, tous les citoyens étant présents, Eulalius se prosterna aux pieds de l'évêque et se plaignit qu'on l'eût privé de la communion sans l'avoir entendu. L'évêque lui permit d'assister à la messe avec les autres; puis, lorsqu'on vint à la communion, Eulalius s'étant approché de l'autel, Cautin lui dit : « Le bruit populaire t'accuse de parricide; « j'ignore si tu as ou non commis ce crime; j'en « remets donc le jugement à Dieu et au saint martyr Julien. Si tu es innocent, comme tu l'af« firmes, approche, prends une portion de l'hostie « et mets-la dans ta bouche; Dieu verra ta con« science. » Eulalius prit l'hostie et s'en alla après avoir communié.

« Eulalius avait pour femme Tétradia, née d'une mère noble et d'un père de rang inférieur. Comme dans sa maison il vivait familièrement avec ses servantes, il négligeait sa femme et lui faisait souffrir beaucoup de mauvais traitements. Criminel et débauché, il avait contracté des dettes nombreuses; pour les payer, il détournait souvent l'or et les bijoux de Tétradia. Tandis que celle-ci vivait ainsi misérable et dépouillée, dans la maison de son mari, des honneurs dont elle avait joui, Eulalius partit de Clermont pour aller vers le roi. En son absence, Virus, son neveu, eut pour Tétradia des désirs d'amour, et comme il était veuf, il voulut prendre en mariage la femme de son oncle; mais, craignant l'inimitié d'Eulalius, il envoya Tétradia chez le duc Didier, dans l'intention de l'épouser ensuite. Tétradia emporta de ce qui appartenait à son mari, tant en or qu'en argent et en vêtements, tout ce qu'il était possible de déplacer. Elle emmena son fils aîné et laissa le plus jeune dans la maison. Eulalius, revenant de son voyage, apprit ce qui lui était arrivé. Il courut sur son neveu Virus, et le tua dans les défilés des vallées de l'Auvergne. — Cependant Didier, qui lui-même avait récemment perdu sa femme, apprenant la mort de Virus, prit en mariage Tétradia.—Eulalius enleva une religieuse du monastère de Lyon et l'épousa; mais ses concubines, excitées, à ce qu'on assure, par la jalousie, firent perdre la raison à cette fille par le moyen de maléfices.

« Long-temps après, Eulalius chercha secrètement Eymeri, cousin de cette fille, et le tua. Il tua de même Socrate, que son père avait eu d'une concubine, et commit beaucoup d'autres crimes.—Son fils Jean, que Tétradia avait emmené dans la maison de Didier, s'échappa et revint en Auvergne. —Innocent sollicitait alors l'évêché de Rhodez. Eulalius s'adressa à lui pour recouvrer, par son assistance, les biens qui devaient lui revenir dans le territoire de cette cité; Innocent lui dit : Si tu me « donnes un de tes fils, afin que je le fasse clerc « et qu'il demeure avec moi pour m'aider, je ferai « ce que tu désires. » Eulalius lui envoya Jean, et recouvra ses biens.—L'évêque Innocent fit tondre la tête à ce jeune homme et le donna à l'archidiacre de sa cathédrale.—Jean (pour racheter sans doute les fautes de ses parents) se voua à une telle abstinence, qu'au lieu de froment il mangeait de l'orge, au lieu de vin il buvait de l'eau, et au lieu de cheval se servait d'un âne; il s'habillait des plus humbles vêtements.

« Cependant le synode eut lieu. Les prêtres et les grands du pays s'étant réunis, Eulalius se porta partie contre Tétradia, qui fut représentée par Agin. Eulalius redemanda ce qu'elle avait enlevé

de sa maison en allant trouver Didier. Il fut décidé que Tétradia restituerait au quadruple ce qu'elle avait emporté; les fils qu'elle avait eus de Didier furent déclarés bâtards; mais il lui fut accordé, en rendant à Eulalius ce qui était ordonné, de pouvoir revenir en Auvergne et de jouir, sans que personne pût y porter atteinte, des biens qu'elle avait de la succession de son frère. — La chose fut exécutée ainsi.»

Dans l'emportement de leurs passions, les hommes riches et puissants ne craignaient pas de recourir à la violence pour les satisfaire. Le rapt et le viol étaient des crimes communs et qui restaient presque toujours impunis, les victimes ne montrant pas toutes, malheureusement, le courage dont fit preuve une jeune fille que les anciens historiens ne nomment pas, mais qu'ils désignent par le titre glorieux de la *Judith française*. — Voici ce qu'ils racontent :

Un des principaux seigneurs bourguignons, le duc Amale, se trouvant séparé de sa femme, qu'il avait envoyée dans un de ses domaines pour y soigner ses affaires, devint amoureux d'une jeune fille de naissance libre. La nuit venue, et sortant de table enivré par le vin qu'il avait bu, il envoya ses serviteurs pour l'enlever et l'amener dans son lit. La jeune fille résista, mais ces hommes brutaux s'en étant rendus maître avec des coups de poings, des soufflets et d'autres mauvais traitements, la conduisirent à leur duc. Amale la prit dans ses bras, et aussitôt accablé de sommeil il s'endormit. Alors la jeune fille ayant étendu la main auprès du lit, y trouva une épée, la tira hors du fourreau et en frappa courageusement la tête à son ravisseur, ainsi que l'avait fait Judith à Holopherne. Aux cris du duc accoururent ses serviteurs, qui voulurent tuer la jeune fille; mais le duc s'écria : «N'en faites rien, je vous prie, «car j'ai péché en voulant par force lui ravir sa «chasteté. Celle qui ne m'a frappé que pour con«server sa pudicité ne doit pas périr.» En disant ces mots il expira. — Tandis que sa famille réunie était occupée à le pleurer, la jeune fille s'échappa, sortit de la maison et arriva dans la nuit à la ville de Châlons, située à près de quinze milles (cinq lieues) de l'endroit d'où elle était partie. Là, elle entra dans la basilique de Saint-Marcel, où se trouvait le roi Gonthran, et, prosternée à ses pieds, elle lui raconta tout ce qui lui était arrivé. Le roi non-seulement lui donna la vie, mais il la prit sous sa protection, et fit défendre aux parents du duc Amale de l'inquiéter en aucune façon. « Nous avons su, dit Grégoire de Tours, que, par l'aide de Dieu, la chasteté de cette fille n'avait été en aucune manière violée par son furieux ravisseur.»

Si de tels actes de violence étaient pratiqués envers des personnes de condition libre, on concevra facilement à quelles extrémités des hommes barbares devaient se porter envers leurs esclaves ou leurs serviteurs. Parmi un grand nombre de traits de cruauté cités dans l'*Histoire des Francs*, nous choisissons les suivants :

Un des chefs de l'aristocratie austrasienne, le duc Rauchingue, qui se prétendait le fils de Chlotaire, et qui était peut-être un de ceux que ce roi avait refusé de reconnaître, était, au dire de Grégoire de Tours, «un homme rempli de vanité, gonflé d'orgueil et d'une insolente fierté; il se conduisait envers ceux qui lui étaient soumis de façon à prouver qu'il n'existait dans son cœur aucun sentiment d'humanité; il se montrait cruel envers ses serviteurs. Ses actes de brutalité à leur égard dépassaient ce qui est ordinaire à la méchanceté et à la folie humaine. Lorsque pendant son repas un d'eux tenait devant lui, suivant l'usage, un flambeau de cire allumé, il lui faisait découvrir les jambes et le forçait d'y appuyer le flambeau jusqu'à ce qu'il s'éteignît; puis, l'obligeant à rallumer son flambeau, il le forçait à recommencer jusqu'à ce que le malheureux eût les jambes entièrement brûlées. Si celui-ci criait ou cherchait à s'enfuir, on le menaçait d'un épée nue, et s'il pleurait, ses pleurs, au lieu de rendre son maître accessible à la pitié, excitaient en Rauchingue un rire plus féroce et plus bruyant.»

«Deux de ses serviteurs, un jeune homme et une jeune fille, ayant pris, comme cela arrive souvent, de l'amour l'un pour l'autre, se réfugièrent ensemble dans l'Église. Rauchingue alla trouver le prêtre du lieu et le pria de les lui rendre. Le prêtre lui dit : «Tu sais quel respect on doit aux asiles de l'É«glise; tu ne peux reprendre ces deux serviteurs «sans avoir juré que tu les uniras pour toujours et «que, pour le passé, tu les exempteras de toute pu«nition corporelle.» — Rauchingue resta quelque temps sans rien dire; puis, se tournant vers le prêtre, il mit les mains sur l'autel et prêta serment, en disant : «Je ne les séparerai point, mais «plutôt j'aurai soin qu'ils demeurent unis. Ce qui «s'est passé m'a été désagréable, parce que cela «s'est fait sans mon consentement; cependant j'y «acquiesce volontiers, puisque lui n'a pas pris pour «femme la servante d'un autre, et qu'elle n'a pas «choisi pour mari un serviteur étranger.» Le prêtre crut à la bonne foi de cet homme rusé, et ayant reçu la caution exigée, il lui rendit ses serviteurs.

«Rauchingue l'ayant remercié, s'en retourna à sa maison où, aussitôt arrivé, il fit couper et fendre en deux parties un tronc d'arbre qu'il ordonna de creuser, ensuite il fit ouvrir en terre une fosse profonde de trois ou quatre pieds; par son ordre, on y

déposa ce tronc creusé; puis y plaçant la jeune fille comme si elle eût été morte, on mit à côté le jeune homme, et on les recouvrit tous les deux d'une planche; la fosse fut ensuite remplie de terre [1]. En les faisant ainsi ensevelir tout vivans, Rauchingue disait : « Je ne manque pas à mon serment; ils ne seront jamais séparés. » Le prêtre, averti de ce qui se passait, accourut en hâte, et reprochant à cet homme sa cruauté, obtint à grand'peine qu'il fît rouvrir la fosse. On en retira le jeune homme encore respirant, mais la jeune fille était morte suffoquée. Aucun châtiment n'atteignit alors le misérable Rauchingue. Mais long-temps après, accusé d'avoir comploté l'assassinat de Childebert, il fut massacré à la porte du roi par les leudes austrasiens. Son cadavre ignominieusement jeté par la fenêtre resta quelque temps sans sépulture.

Les formes et les arrêts de la justice obtenaient rarement du respect, à moins que le juge n'eût une force suffisante pour les faire lui-même respecter. Les Francs avaient l'habitude de se faire justice eux-mêmes, et de vider leurs querelles avec l'épée. Ils paraissaient quelquefois disposés à se soumettre aux épreuves judiciaires alors en usage; mais leur naturel farouche reprenait le dessus dès que ces épreuves ne tournaient pas à leur fantaisie. Le procès dégénerait en querelle, et la querelle en combat. Voici deux événements qui prouvent ces dispositions à la violence, et ces habitudes encore empreintes de barbarie.

« Une femme de Paris fut accusée par plusieurs témoins de délaisser son mari et de s'approcher d'un autre homme; les parents du mari vinrent trouver le père et lui dirent : « Oblige ta fille à une « meilleure conduite, ou certainement elle mourra, « afin que sa honte n'inflige pas le déshonneur à « notre race. — Je sais, dit le père, que ma fille « se conduit bien et que ce que disent des hommes « méchants n'est point véritable; cependant, pour « qu'on ne la calomnie pas de nouveau, je ferai ser- « ment de son innocence. » Ils lui répondirent : « Si « elle est innocente, affirme-le par serment sur le « tombeau de saint Denis. — Je le ferai, » dit le père. Au jour fixé, les deux familles et leurs amis se réunirent à la basilique du saint martyr, et le père, les mains levées sur l'autel, jura que sa fille n'était point coupable. Mais ceux qui étaient avec le mari soutinrent qu'il savait le contraire et qu'il commettait un parjure; il s'en suivit une altercation et les épées furent tirées, les gens des deux partis se jetèrent les uns sur les autres et se tuèrent jusque devant l'autel.—C'étaient des hommes de la plus haute naissance et des premiers auprès du roi Chilpéric. Beaucoup furent frappés de l'épée; la sainte basilique fut arrosée de sang humain; les portes furent percées de coups d'épée ou de javelot, et des traits impies insultèrent jusque au saint tombeau. On eut grand'peine à apaiser le tumulte. L'église fut interdite jusqu'à ce que le roi fût instruit de ce qui s'était passé.—Les auteurs de cette violence se rendirent devant Chilpéric qui ne les reçut pas en grâce, mais qui ordonna de les conduire devant l'évêque, afin que, si celui-ci les trouvait coupables, il les exclût, comme il le devait, de la communion. Ceux donc qui avaient fait le mal, ayant *composé* avec Ragnemode qui gouvernait l'église de Paris, furent reçus à la communion ecclésiastique. Peu de jours après, la femme fut mise en jugement et finit ses jours, étranglée dans un lacs. »

Une simple querelle de famille fit naître à Tournay une discorde qui eut des suites fatales et un tragique dénoûment. D'un côté étaient les anciens habitants de la ville, et de l'autre les Francs qui s'y étaient plus récemment établis. Deux des principales familles s'étaient unies par un mariage; mais le mari négligeait sa femme; son beau-frère le reprenait souvent avec colère de ce qu'il délaissait sa sœur pour des prostituées. Ces reproches faits avec emportements restèrent sans succès. Enfin le frère de la femme attaqua le mari et le tua avec l'aide des siens; il fut tué lui-même par ceux qui accompagnaient son ennemi. Un combat général eut lieu et l'acharnement fut tel que des deux troupes il ne resta qu'un seul homme vivant. Les parents des deux côtés s'armèrent alors les uns contre les autres, et cette rixe particulière souleva dans la ville une guerre véritable. Plusieurs fois la reine Frédégonde fit venir les principaux des deux partis et les pressa de renoncer à leur inimitié et de faire la paix, de peur que leurs querelles obstinées n'amenassent de plus grands désordres. Ces chefs étaient au nombre de trois, Charivald, Leudovald et Waldin. Ils résistèrent à la reine. « Celle-ci, dit Grégoire de Tours, ne pouvant les apaiser par des paroles de douceur, les réprima avec la hache. Elle les invita, avec un grand nombre de gens, à un festin, et elle les fit asseoir sur un même banc. Le repas se prolongea, et à la nuit, selon la coutume des Francs, les tables furent emportées, mais les convives restèrent assis sur le banc où ils avaient été placés et continuèrent à boire. Après avoir pris beaucoup de vin, tout le monde en était tellement appesanti, que les serviteurs ivres tombèrent et s'endormirent dans les coins de la maison. Alors Frédégonde ordonna à trois hommes de venir avec des haches derrière les trois chefs entêtés, et qui, dans leur ivresse, disputaient encore ensemble. Au même moment les trois hommes apostés laissèrent tom-

[1] On voit par ces détails quel était, au VIe siècle, le mode d'inhumation adopté pour les individus des classes pauvres.

ber leurs haches, et les trois chefs furent tués. Ainsi finit le festin. » — Cet acte de sévérité rigoureuse et expéditive excita dans la ville un soulèvement. On ferma les portes. Les parents des morts, oubliant leurs inimitiés, se réunirent, arrêtèrent Frédégonde (qui était veuve alors), et s'adressèrent à Gonthran pour obtenir vengeance; mais tandis que leurs messagers cheminaient vers le roi de Bourgogne, Frédégonde, ayant appelé à son secours les habitants de la Champagne, réussit à s'évader de la maison où elle était captive et sortit de Tournay.

La condition misérable des habitants pauvres des villes, celle des colons et des esclaves cultivateurs vivant dans les campagnes, entretenaient parmi eux l'ignorance et la superstition. Leur crédulité était extrême; mais la crédulité des hommes libres de classe supérieure l'égalait quelquefois. La Gaule était remplie d'imposteurs qui, sous prétexte de guérir les maladies ou de porter de saintes reliques, voyageaient de cité en cité et mettaient à contribution les riches aussi bien que les pauvres. Souvent ces hommes s'adressaient aux gouverneurs de provinces et aux évêques eux-mêmes. — Grégoire de Tours rapporte à ce sujet quelques faits curieux et qui font connaître l'esprit du temps.

« Il vint, dit-il, dans la ville de Tours, un nommé Didier, qui se disait un grand personnage et affirmait pouvoir faire beaucoup de prodiges. Il se vantait de correspondre par des messages avec les apôtres Pierre et Paul, et comme j'étais absent, les peuples grossiers affluaient autour de lui, amenant des aveugles et des boiteux qu'il cherchait non pas à guérir par sa sainteté, mais à tromper par les artifices de la nécromancie. Ceux qui étaient atteints de paralysie ou gênés dans leurs mouvements par quelque autre infirmité, il les faisait étendre de force, afin de les guérir par son industrie, puisqu'il ne pouvait les redresser par un don de la puissance divine. Ses serviteurs prenaient donc ces malades, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient de telle sorte, qu'on aurait cru que leurs nerfs allaient se rompre; il les renvoyait ainsi *guéris ou morts;* car il arriva que beaucoup rendirent l'esprit dans ce tourment. Ce misérable était tellement gonflé de vanité, que s'il s'avouait *inférieur à saint Martin,* il se prétendait *l'égal des apôtres*... On l'accusait de pratiquer la nécromancie; car des témoins affirmaient que lorsqu'on avait dit du mal de lui en secret, il s'adressait publiquement à ceux qui avaient ainsi parlé, et leur disait : « Pourquoi avez-vous dit de « moi telles et telles choses, indignes de ma sain« teté? » Et comment aurait-il pu savoir ces choses, si un art diabolique ne l'en eût instruit? Il portait une tunique et un capuchon de poil de chèvre, et devant le monde s'abstenait de boire et de manger; mais lorsqu'il était retiré et seul dans son hôtellerie, il remplissait tellement son ventre, que le valet ne suffisait pas à porter tout ce qu'il demandait. Il fut enfin surpris, et ses fourberies ayant été mises au jour, on le chassa du territoire de la cité, et nous n'avons pas su ce qu'il devint ensuite. Il se disait citoyen de la ville de Bordeaux.

« Sept ans auparavant, avait paru à Tours un autre grand imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches et enveloppé par-dessus dans un suaire. Il portait une croix de laquelle pendaient des fioles qu'il disait contenir de l'huile sainte. Il prétendait venir de l'Espagne et en rapporter des reliques des bienheureux martyrs Vincent et Félix. Arrivant le soir à la basilique de Saint-Martin de Tours, au moment où nous étions à table, il nous envoya ses ordres, en disant : « Qu'on vienne au« devant des reliques des saints. » Comme l'heure était déjà avancée, nous répondîmes : « Que les « reliques des saints reposent sur l'autel jusqu'à ce « que demain matin nous allions les recevoir. » Mais lui, se levant au point du jour, vint avec sa croix sans que nous l'attendissions, et entra dans notre cellule. Stupéfait d'une telle hardiesse, je lui demandai ce que cela voulait dire; il me répondit d'un ton superbe et en grossissant sa voix : « Tu « aurais dû me faire un meilleur accueil; mais je « porterai la chose à l'oreille de Chilpéric, afin qu'il « me venge de ton mépris. » Puis, entrant dans mon oratoire, il dit un verset, puis un autre, puis un troisième, continua à dire son oraison, la termina, éleva de nouveau sa croix, puis s'en alla. Il était grossier dans son langage, abondant en paroles ignobles et obscènes. Il ne sortait de sa bouche aucun discours raisonnable.

« Cet homme se rendit à Paris. On y célébrait alors les Rogations, qu'on a coutume de solemniser avant le saint jour de l'Ascension du Seigneur. Tandis que l'évêque Ragnemode faisait avec son peuple la procession autour des lieux saints, il arriva avec sa croix. Son vêtement étrange attira l'attention du peuple; des femmes publiques et de la dernière condition se joignirent à lui et formèrent son cortége. Il voulut, avec la foule qui le suivait, aller en procession autour des lieux saints. L'évêque lui fit dire par son archidiacre : « Si tu « portes des reliques de saints, dépose-les pour « quelques moments dans la basilique, et célèbre « avec nous les saints jours; la solennité passée, tu « continueras ton chemin. » Mais lui, sans faire attention à ce que lui disait l'archidiacre, commença à proférer contre l'évêque des injures et des

malédictions. L'évêque, jugeant que c'était un imposteur, ordonna de le renfermer dans une cellule. On examina tout ce qu'il portait, et on lui trouva un grand sac rempli de racines, d'herbes diverses, de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'ours. On reconnut que c'étaient des instruments de maléfices, et le tout fut jeté dans la rivière. On ôta la croix à cet homme, et on lui ordonna de sortir de la cité et du territoire de Paris. Mais, s'étant fait une autre croix, il recommença à exercer ses pratiques ordinaires; il fut alors saisi par ordre de l'archidiacre, chargé de chaînes et mis entre les mains de gardes.

« En ces jours-là, étant venu à Paris, j'avais mon logement à la basilique de Saint-Julien, martyr. Une nuit, ce misérable (ayant sans doute enivré ses gardes) réussit à s'échapper, et se réfugia enchaîné dans la basilique de Saint-Julien. Là, il se jeta sur le pavé, à l'endroit où j'avais coutume de me tenir, et, accablé de sommeil et de vin, il s'endormit. Ignorant la chose, et m'étant levé au milieu de la nuit pour rendre grâces au Seigneur, je le trouvai dormant; il répandait une puanteur surpassant celle des cloaques et des privés, et telle, qu'elle m'empêcha d'entrer dans la sainte basilique. Un des clercs étant arrivé s'efforça, en bouchant ses narines, de l'éveiller, sans pouvoir en venir à bout, tant ce misérable était rempli de vin. Alors quatre clercs l'enlevèrent à force de bras et le jetèrent dans un coin de la basilique; puis, apportant de l'eau, ils lavèrent le pavé, y répandirent des herbes odoriférantes, et j'entrai pour accomplir mes prières ordinaires. Toutefois nos chants ne purent réveiller cet homme, qui continua à dormir jusqu'à ce que le soleil revenu sur la terre dardât ses rayons du plus haut du ciel. Alors je le rendis à l'évêque, sous la promesse qu'il ne lui serait fait aucun mal.

« Les évêques étaient rassemblés en synode dans la ville de Paris. — Nous racontâmes la chose à table, et nous ordonnâmes qu'on le fît venir pour recevoir sa correction. Lorsqu'il fut arrivé, Amélius, évêque de la cité de Bigorre, le reconnut pour un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit, après avoir promis de ne point lui faire de mal, et le ramena dans son pays. »

Encouragés quelquefois par la sottise populaire, ces imposteurs, que les évêques désignent sous le nom de *faux prophètes*, parcouraient les petites villes et les campagnes, et s'y faisaient passer pour des êtres doués d'un pouvoir surnaturel. Un de ces hommes eut, dans le VI[e] siècle, l'audace de se donner pour le Christ. Il réunit même autour de lui un nombre de partisans assez considérable pour mettre en péril la tranquillité de l'Auvergne et du Vélay.

C'était un homme de Bourges qui étant entré dans une forêt afin de couper du bois y fut entouré d'un essaim de mouches, en sorte qu'il en demeura fou pendant deux ans. « D'où il y a lieu de croire, dit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, que ces mouches avaient été envoyées par la méchanceté du diable. Ensuite cet homme alla dans la province d'Arles. Là, s'étant vêtu de peaux, il priait comme un religieux; et, trompé par l'ennemi des hommes, il s'attribua le pouvoir de deviner l'avenir. Puis, passant à de plus grands crimes, il changea de lieu et entra dans le pays du Gévaudan, où il s'annonça comme ayant une puissance surnaturelle. Bientôt même il ne craignit pas de se donner pour le *Christ*. Il avait avec lui, comme sa sœur, une certaine femme qu'il faisait appeler *Marie*. — Le peuple accourait en foule autour de lui. On lui amenait des malades, auxquels, en les touchant, il rendait la santé. Tous ceux qui venaient ainsi apportaient de l'or, de l'argent et des vêtements, et lui, pour les mieux séduire, distribuait tout aux pauvres, se prosternait à terre, ainsi que sa compagne, et tous les deux priaient et se répandaient en oraisons. Ensuite il se relevait et il ordonnait aux assistants de l'adorer. Il prédisait l'avenir, et annonçait à quelques-uns des maladies, à d'autres des malheurs prêts à leur arriver, à bien peu leur salut à venir... Il séduisit une grande multitude de gens, et même des prêtres. — Il marchait suivi de plus de trois mille personnes. Bientôt il commença à dépouiller et à piller ceux qu'il trouvait sur sa route; mais il distribuait leurs dépouilles à ceux qui n'avaient rien. Il menaçait de la mort les évêques et les citoyens des villes, parce qu'ils refusaient de croire en lui. — Étant entré dans le territoire de la *cité* du Vélay [1], il arriva à un lieu appelé Le Puy. Là, il s'arrêta près d'une basilique avec toute sa troupe, qu'il rangea en bataille comme une armée pour livrer combat à Aurèle, alors évêque de ce lieu. Il se faisait précéder, pour annoncer son arrivée, d'hommes nus sautant et faisant des tours. — L'évêque, saisi d'étonnement, envoya des hommes courageux pour savoir ce que cela voulait dire. Un de ceux-ci, qui était un des premiers de la ville, se baissa devant l'imposteur, comme pour lui embrasser les genoux, et, l'ayant fait tomber, ordonna qu'on le prît et qu'on le dépouillât; puis, tirant son épée, il tua ce *Christ*, qu'on aurait dû plutôt nommer *Antechrist*, et qui demeura mort. Ceux qui accompagnaient l'imposteur se dispersèrent. Marie, livrée aux tour-

[1] Le mot *cité* était fréquemment employé au VI[e] siècle pour désigner un territoire habité par un peuple de même origine ou ayant, avec des droits communs, des lois et des charges communes.

ments, avoua les prestiges et les illusions dont il s'était servi; mais les gens dont il avait troublé l'esprit par ses artifices diaboliques ne revinrent jamais entièrement à la raison; ils le confessèrent toujours pour le Christ, déclarant que Marie participait aussi à sa divinité...—Il s'éleva ainsi plusieurs imposteurs dans les Gaules; par leurs prestiges, ils s'attachaient quelques pauvres femmes, qui, entrant dans une sorte de fureur, les proclamaient *saints,* et de cette manière ils obtenaient un grand crédit parmi les peuples.»

Dans ce temps de misères et de désordres publics, les mœurs du clergé n'avaient point échappé à la corruption générale. La corruption était même plus grande chez les hommes revêtus des dignités ecclésiastiques que chez les simples clercs, attachés au service des Églises, et les pauvres curés, consolateurs et soutiens des habitants des campagnes. Les prêtres des classes inférieures appartenaient tous à la population gauloise, depuis long-temps pénétrée de la morale évangélique; le haut clergé comptait plus de Francs et de Bourguignons que de Gallo-Romains. L'*Histoire ecclésiastique des Francs* parle fréquemment d'évêques ambitieux, cupides, débauchés et cruels; mais il convient de dire que la plupart, avant d'être élevés à la dignité épiscopale, n'appartenaient point au clergé. Ils n'avaient point été élevés, dès leur enfance, à l'ombre des saintes basiliques, façonnés à l'exercice des vertus obscures et modestes, habitués à la prière, aux veilles, à l'abstinence, à l'abnégation de toute volonté personnelle, à l'obéissance envers leurs supérieurs, à la douceur envers leurs inférieurs, à la charité pour les pauvres et les malheureux. Les uns, au contraire, étaient des hommes rudes et farouches qui, après avoir passé une partie de leur vie au milieu des désordres et des fatigues de la guerre, cherchaient dans la jouissance des revenus épiscopaux et des honneurs attachés à la dignité d'évêque une récompense des services rendus au roi. Les autres, depuis long-temps admis dans l'intérieur du palais, demandaient l'épiscopat comme le prix de leur dévouement sans bornes à toutes les volontés royales. Il en était qui, ne pouvant se recommander au prince par des services de guerrier ou par des complaisances de courtisan, obtenaient par des présents leur nomination à la dignité épiscopale; car déjà, sans tenir compte de l'élection des fidèles, le roi s'était attribué le droit de disposer des évêchés. Chilpéric en donna ainsi plusieurs pour récompenser soit le dévouement de ses leudes ou de ses antrustions, soit la générosité des postulants. Aussi Grégoire de Tours lui fait-il un reproche de ce que «sous son règne peu de clercs parvinrent à l'épiscopat.»—Il était d'autant plus facile aux rois francs de distribuer les évêchés et les abbayes comme des bénéfices à leurs guerriers, que ceux-ci ne répugnaient aucunement à accepter une dignité ecclésiastique dans l'exercice de laquelle ils ne se croyaient pas obligés de changer de vie. Le mariage n'était pas un obstacle à leurs yeux, et quelques-uns de ces évêques, institués par la seule volonté royale, continuaient même à vivre avec leurs femmes, dont la présence dans la maison épiscopale était un scandale de plus.

En voici un exemple:

«Bodégésile, évêque du Mans, était un homme cruel qui enlevait ou pillait injustement les biens des uns et des autres. Sa femme, par de mauvais conseils, ajoutait encore à sa cruauté naturelle, et l'excitait à commettre des crimes. Il ne se passait pas un jour, pas un moment, sans que cet évêque ne s'occupât soit à dépouiller des citoyens, soit à susciter entre eux des querelles. Chaque jour il siégeait avec les juges pour juger les procès, ne cessant d'exercer des offices séculiers, de sévir contre les uns, de maltraiter les autres: il en frappait beaucoup de ses propres mains, en disant: «Pourquoi mon état de clerc m'empêcherait-il de venger mes injures?» Il n'épargnait même pas ses propres frères, qu'il dépouilla de ce qu'ils possédaient, et qui ne purent jamais obtenir de lui leur part des biens paternels et maternels. Enfin le jour où, accomplissant la cinquième année de son épiscopat, il entrait dans la sixième, et où, afin de la solenniser joyeusement, il avait fait préparer un grand festin pour les principaux de la cité, il fut tout à coup saisi de la fièvre. La mort finit aussitôt pour lui l'année qui allait commencer... On mit à sa place Bertrand, archidiacre de Paris. Ce nouvel évêque se trouva exposé à beaucoup d'altercations avec la veuve du défunt, qui voulait retenir, comme lui appartenant, les choses données à l'Église du temps de Bodégésile, disant: «C'est mon mari qui les a «gagnées.» Cependant elle fut forcée de tout rendre... Cette femme était d'une méchanceté inexprimable. Elle faisait couper aux hommes les parties naturelles, avec la peau du ventre, et brûler aux femmes, par des feux ardents, les parties secrètes de leur corps. Elle commit beaucoup d'autres iniquités...»

On voit, dans les récits de l'unique historien des Francs au VIe siècle, que la vie du cloître ne mettait point à l'abri des passions du temps.

Les monastères d'hommes, transformés en lieux d'exil, où l'on envoyait les princes et les grands que par la tonsure on déclarait, en quelque sorte, morts au monde, devenaient des foyers d'intrigue et d'ambition.

Les monastères consacrés aux femmes n'étaient pas plus que ceux des hommes le séjour de la quiétude et de la paix. Leurs habitantes étaient aussi, pour la plupart, des recluses forcées. Les discordes que Chrodielde, fille de Charibert, et Basine, fille de Chilpéric, excitèrent dans l'abbaye fondée à Poitiers par sainte Radegonde, furent comptées parmi les embarras politiques de Gonthran et de Childebert. La cause primitive de ces luttes, durant lesquelles l'abbesse Leubowère fut chassée de son monastère, livré aux flammes et au pillage, était le désir qu'avait Chrodielde d'être placée à la tête des religieuses ses compagnes. Ce désir ambitieux, après avoir causé la dispersion d'une partie des religieuses, amena une guerre où des étrangers prirent une part fatale. Grégoire de Tours rapporte que «Chrodielde, Basine et les religieuses de leur parti, rassemblèrent autour d'elles des meurtriers, des adultères et des criminels de toute sorte, se préparant au combat, et disant : « Nous sommes « reines[1], et nous ne rentrerons dans ce monastère « que lorsque l'abbesse en sera chassée. » L'évêque métropolitain de Bordeaux, assisté de ses suffragants, les évêques d'Angoulême, de Périgueux et de Poitiers, se rendit dans la basilique de Saint-Hilaire, où les religieuses rebelles s'étaient retirées. Il tenta vainement de les calmer. Poussé à bout, il prononça contre elles la sentence d'excommunication; mais aussitôt la troupe brutale, dont ces femmes exaspérées disposaient, se rua sur lui et sur les évêques qui l'accompagnaient, les accabla de coups dans l'église même, les jeta par terre et les foula aux pieds. Une lutte s'engagea. Les hommes qui protégeaient les religieuses eurent le dessus. Plusieurs diacres et clercs furent si maltraités, qu'ils sortirent de la basilique tout sanglants et la tête brisée. » L'autorité royale intervint alors. Le comte Maccon, qui commandait à Poitiers, eut ordre de réprimer ces désordres; mais il ne put en venir à bout sans employer la force. Il fallut faire le siége de l'abbaye, où l'on pénétra les armes à la main. Les hommes qui vivaient avec les religieuses et qui les soutenaient dans leur rébellion furent sévèrement punis. On les attacha d'abord à des poteaux, et on les frappa de verges; ensuite, et suivant la résistance plus ou moins grande qu'ils avaient opposée aux soldats du comte, on coupa à ceux-ci les cheveux, à ceux-là le nez et les oreilles, aux autres les mains.

Quand la rébellion fut ainsi apaisée, les évêques convoqués par le roi se réunirent et formèrent un tribunal ecclésiastique, afin de juger les accusations que l'opiniâtre Chrodielde portait contre l'abbesse. Celle-ci, envers laquelle il nous semble que l'assemblée des évêques se montra douce et bienveillante, fut honorablement acquittée et replacée à la tête de ses religieuses.

Le rapport fait à ce sujet par les évêques au roi a été conservé. C'est un document précieux pour l'histoire des mœurs du temps.

On y voit qu'alors la misère était parfois si grande que des religieuses, parmi lesquelles on comptait deux filles de rois, avaient eu à souffrir de la faim et de la soif, et qu'elles ne recevaient pas toujours les vêtements nécessaires pour couvrir leur nudité. On y voit aussi qu'il était permis, ou du moins toléré chez les religieuses, de jouer aux dés et à d'autres jeux de hasard (*ad tabulas*), et de représenter, dans l'intérieur du monastère, des scènes où les acteurs portaient des masques et de fausses barbes (*barbatorias celebrare*).

Un passage de Grégoire de Tours prouve aussi qu'au VIe siècle il existait dans le monastère de Sainte-Radegonde, à Poitiers, une religieuse qui, volontairement et pour faire pénitence, vivait dans une cellule secrète et fermée, comme les recluses des XIVe et XVe siècles.

Le jugement des évêques condamna Chrodielde à être suspendue de la communion. La même peine fut prononcée contre la plupart des religieuses qui avaient suivi son parti, et qui, « circonvenues par certaines gens, étaient entrées dans les liens du mariage et se trouvaient enceintes au moment où elles comparurent devant le tribunal. »

Des religieuses mariées n'étonnaient pas cependant. Elles n'étaient pas plus rares alors que les évêques mariés; mais on n'admettait pas qu'il fût permis à une religieuse de se marier après avoir prononcé ses vœux. La faculté accordée aux femmes d'abandonner leurs maris pour se retirer dans un monastère était d'ailleurs une cause de désordre et de scandale, dont Grégoire de Tours cite plusieurs exemples. Nous en rapporterons un d'autant plus remarquable, que le pieux et sage évêque s'opposa constamment et sans succès au désir *imprudent* de la femme.

« La veuve d'un des seigneurs francs, Ingiltrude, ayant, dit-il, commencé à rassembler dans les cours de Saint-Martin (à Tours) un monastère de femmes, écrivit à sa fille Berthegonde : « Laisse « ton mari, et viens avec moi, je te ferai abbesse « du troupeau que j'ai rassemblé. » Berthegonde, ayant écouté *ce conseil de l'imprudence*, vint à Tours avec son mari, et, étant entrée au monastère, elle lui dit : « Va-t'en, gouverne nos biens, « élève nos enfants; car je ne retournerai pas avec « toi, parce que celui qui vit en mariage ne verra

[1] Dans le VIe siècle, on donnait, chez les Francs, le titre de *roi* ou de *reine* à tous fils ou à toute fille de roi.

«pas le royaume de Dieu.» Le mari s'adressa à moi et me rapporta ce que lui avait dit sa femme.

«Alors je me rendis au monastère, et j'y lus un canon du concile de Nicée, ainsi conçu : «Si une «femme quitte son mari et dédaigne le lit conju«gal, disant qu'il n'y a pas de part dans le royaume «céleste pour celui qui vit en mariage, qu'elle soit «anathème!» Berthegonde, craignant d'être privée de la communion par les évêques, revint avec son mari.

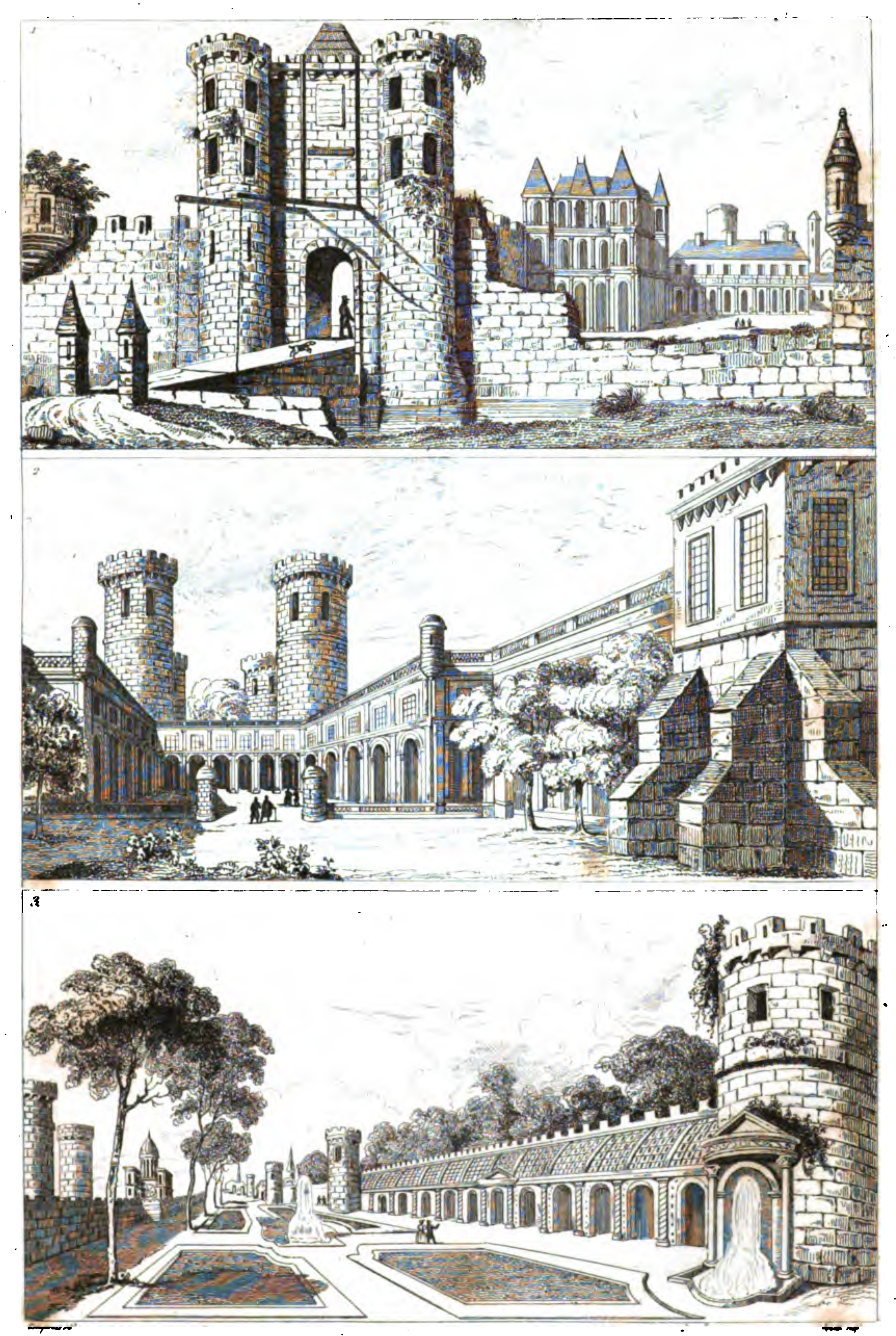
«Trois ou quatre ans après, sa mère l'engagea de nouveau à venir la trouver. Alors Berthegonde, en l'absence de son mari, ayant chargé une barque, tant de ce qui lui appartenait, que de ce qui appartenait à son mari, prit avec elle un de ses fils et débarqua à Tours. Mais Ingiltrude, craignant la colère du mari, n'osa pas la garder avec elle, et l'envoya vers Bertrand, évêque de Bordeaux, son fils et le propre frère de Berthegonde. Le mari de celle-ci l'y poursuivant, Bertrand lui dit : «Comme tu as épousée ma sœur sans le consentement de «ses parents, elle ne sera point ta femme.» (Il y avait près de trente ans qu'ils étaient mariés!) Le mari revint plusieurs fois à Bordeaux; mais jamais l'évêque ne voulut lui rendre sa femme.

«Plusieurs années s'écoulèrent. Le roi Gonthran vint à Orléans; l'évêque Bertrand s'y trouvait. Le mari outragé y vint aussi, et commença devant le roi à attaquer l'évêque avec des paroles très aigres, disant : «Tu m'as enlevé ma femme et ses servantes; «ta conduite est indigne d'un évêque. Toi avec ses «servantes, et elle avec tes serviteurs vous vous «livrez à de honteux adultères.» —Alors Gonthran irrité dit à l'évêque de rendre Berthegonde à son mari, ajoutant : «Elle est ma parente; si elle a «éprouvé quelque chose de mal dans la maison de «son mari, j'aurai soin d'en prendre vengeance; «mais autrement pourquoi déshonorer cet homme «et lui enlever sa femme?» L'évêque Bertrand parut accéder aux ordres du roi, et dit : «Ma sœur «est en effet venue vers moi; je l'ai gardée plu«sieurs années par amitié pour elle et sur son «désir. Maintenant elle m'a quitté; la demande «donc et la reprenne qui voudra, je n'y mettrai pas «d'obstacles.». Toutefois il envoya secrètement à Berthegonde des messagers pour lui dire de prendre l'habit religieux et de se retirer dans la basilique de Saint-Martin; ce qu'elle fit aussitôt. Son mari vint à Tours, suivi de beaucoup de gens, pour l'enlever du lieu saint; mais elle avait pris l'habit religieux; elle assura qu'elle se livrait à la pénitence, et elle refusa de le suivre... Cependant l'évêque Bertrand étant mort à Bordeaux, Berthegonde revint à d'autres sentiments, et dit : «Malheur à moi d'avoir écouté les conseils de ma mé«chante mère! Mon frère est mort, je suis délaissée «de mon mari, séparée de mes fils, où irai-je, mal«heureuse, et que ferai-je?» Elle se détermina à se rendre à Poitiers.—Sa mère voulut la retenir avec elle; mais ce fut vainement. Il en résulta entre elles de l'inimité, et elles venaient souvent en la présence du roi, Ingiltrude voulant garder les biens de son mari, Berthegonde les réclamant comme étant ceux de son père. La fille montrait la donation que lui en avait faite son frère Bertrand; mais la mère, ne reconnaissant pas la donation, et voulant tout reprendre, envoya des gens qui brisèrent les portes de la maison de sa fille et enlevèrent tout ce qui s'y trouvait, la donation comprise.

«Moi, ajoute Grégoire, et mon confrère Mérovée (évêque de Poitiers), ayant reçu du roi l'ordre de pacifier cette affaire, nous fîmes venir Berthegonde à Tours, et nous parvînmes à la décider à se conformer à la raison; mais rien ne put fléchir sa mère. Violemment irritée, Ingiltrude se rendit auprès du roi, afin d'obtenir l'autorisation de déshériter sa fille des biens de son père. Ayant exposé l'affaire en l'absence de sa fille, il fut décidé qu'elle restituerait un quart des biens à Berthegonde, et qu'elle conserverait les trois autres quarts en commun avec les petits-fils qu'elle avait d'un de ses fils. Le prêtre Theutaire, qui, autrefois référendaire du roi Sigebert, était récemment entré dans le clergé et y avait reçu les honneurs de la prêtrise, fut nommé pour exécuter ce partage; mais Berthegonde s'y refusa, et la querelle ne fut point apaisée.»

Fort heureusement, toutes ces discordes religieuses, tous ces déréglements des mœurs ecclésiastiques n'attaquaient point la foi des peuples et ne portaient aucune atteinte à leurs croyances religieuses.

Dans ce temps de guerres civiles, d'oppression politique et de calamités de tous genres, les hommes avaient un besoin de prier et d'espérer que les turpitudes de ceux qui devaient les raffermir dans leurs espérances et leurs prières n'étaient pas capables d'ébranler.—Les intempéries des saisons étaient fréquentes. A l'inondation succédait la sécheresse, que suivait promptement la famine. Aux maladies causées par la fatigue et la mauvaise nourriture, se joignaient de cruelles contagions et de mortelles épidémies. La peste, sous des formes diverses, apparaissait à de courts intervalles, et plongeait les familles dans une effroyable stupeur. C'est alors que Frédégonde éplorée allait trouver Chilpéric, et que ces deux dignes époux se reprochaient mutuellement leurs extorsions et leurs crimes. — Quelles ne durent pas être, pour le pauvre peuple et pour la multitude sans défense, les misères d'une épo-



Vues d'un ancien Palais des Rois de Neustrie dans l'Abbaye de S.t Medard à Soissons

XXXVI.



Assemblée du Champ de Mars

que où cette femme altière, opiniâtre, impitoyable, s'effraya, se désespéra et se repentit!

CHAPITRE IX.

GONTHRAN ROI DE BOURGOGNE.

Gonthran prend Frédégonde et Chlotaire sous sa protection. — Ses discussions avec Childebert. — Conspiration en faveur de Gondobald.—Origine et premières aventures de Gondobald.—Gondobald vient dans la Gaule.—Trahison de Gonthran-Boson.—La conspiration éclate.—Ses progrès. — Gondobald est proclamé roi à Brives.—Plaid de Paris.—Succès de Gondobald en Aquitaine.—Union de Gonthran et de Childebert.—Retraite de Gondobald à Comminges. —Vasconie indépendante. — Siége de Comminges.—Mort de Gondobald, trahi par les siens. — Fin misérable de tous les conspirateurs.—Sévérité de Gonthran.—Concile de Mâcon. — Baptême de Chlotaire II.—Guerre contre les Visigoths.—Guerre contre les Bretons. — Guerre contre les Lombards. — Frédégonde et Brunéhaut. — Conjurations en Austrasie. — Traité d'Andelot. — Mort de Gonthran.

(De l'an 584 à l'an 593).

Gontran prend Frédégonde et Chlotaire sous sa protection. Ses discussions avec Childebert.

La mort inattendue de Chilpéric jeta le royaume de Neustrie dans une grande confusion, et ébranla l'Austrasie et la Bourgogne.

Les grands de la Neustrie se divisèrent. Quelques-uns, s'emparant d'une partie du trésor royal, se retirèrent auprès de Childebert; d'autres, secrètement engagés dans la conspiration de Gondobald, profitèrent de l'occasion pour se décider et agir ouvertement. De ce nombre fut le duc Didier, qui, entrant dans Toulouse, se saisit des trésors de Rigonthe, et, chargé de ce riche butin, alla rejoindre Mummole à Avignon. — Ceux des grands restés fidèles à la veuve de Chilpéric et au jeune Chlotaire étaient cependant les plus nombreux. Quoique l'enfant ne fût point encore baptisé, ils le proclamèrent roi, et, pour déjouer les projets ambitieux des Bourguignons et des Austrasiens, ils se hâtèrent de lui prêter serment, engageant toutes les cités qui avaient appartenu à son père à les imiter.

L'évêque Ragnemode était dévoué à Frédégonde. Cette reine, ne se croyant pas en sûreté à Chelles, se réfugia, avec son fils et ses trésors, dans l'église cathédrale de Paris. De là, elle envoya annoncer à Gonthran la mort de son mari, et solliciter sa protection pour elle et son fils,

Cette demande était trop d'accord avec les vues secrètes de Gonthran pour qu'il n'y accédât pas. Il assembla une armée et vint à Paris, dont les habitants le reçurent avec de grands témoignages de soumission et de respect.

Peu de jours après, Childebert, aussi avec une armée, arriva devant les murs de la ville; mais les Parisiens refusèrent de l'y laisser entrer.—Le roi d'Austrasie envoya alors des députés auprès du roi de Bourgogne, pour réclamer sa part de la ville qui avait été le siége de la monarchie de Chlovis, et qui était toujours considérée comme la capitale des Francs.—Gonthran avait découvert, depuis la mort de Chilpéric, un traité de son frère et de son neveu pour le partage de la Bourgogne. Il en fit d'amers reproches aux députés austrasiens, et ceux-ci, sentant qu'ils n'avaient pas d'excuse à présenter, l'écoutaient patiemment et se bornaient à réclamer pour leur roi la part qui devait lui revenir du royaume de Charibert, lorsqu'il s'écria : « Sa « part! il ne lui revient rien. D'après nos conven« tions entre Sigebert, Chilpéric et moi, celui des « trois qui serait entré à Paris sans le consentement « de ses frères devait perdre sa part des États de « Charibert. Nous avions pris à témoin de cet enga« gement le martyr Polyeucte et les saints confes« seurs Hilaire et Martin. Mon frère Sigebert man« qua le premier à sa promesse; il mourut, puni « sans doute par un jugement de Dieu : sa part fut « perdue. Chilpéric a fait de même, et a aussi perdu « ses droits. Le royaume et les richesses de Chari« bert m'appartiennent donc légitimement, et ne « doivent avoir d'autres maîtres que moi. Retour« nez près de votre roi, et annoncez-lui ma réso« lution. »

Childebert envoya une seconde fois des députés à Gonthran, pour demander qu'il lui livrât la reine Frédégonde. « Remettez-moi, disait-il, cette homi« cide, qui a fait périr ma tante Galeswinthe, mon « père Sigebert, mon oncle Chilpéric et mes cou« sins Théodebert, Mérovée et Chlovis. » Gonthran s'y refusa, et dit : « Nous réglerons tous nos diffé« rends dans un *plaid général*[1], que nous tien« drons bientôt à Paris, et là, nos décisions seront « prises après mûre délibération. »

Le roi Gonthran, que la mort de Chilpéric rendait l'arbitre des destinées de la Gaule, était un homme simple et débonnaire, mais facile à irriter. « Chez lui, dit un historien, par un singulier contraste, des manières habituellement douces et presque sacerdotales s'alliaient à des accès de fureur subite, dignes des forêts de la Germanie. Une fois, pour un cor de chasse qu'il avait égaré, il fit mettre plusieurs hommes libres à la torture. Une autre fois, il ordonna la mort d'un noble franc, soupçonné d'avoir tué un buffle sur le domaine

[1] PLACITUM.—Placitum verò generaliter pro die dicta usurpabant, in qua quid agendum gerendumve esset, quod scilicet sic inter partes pactum conventum fuisset.—Sic conventus regios in quibus de summa regni tractabatur *placita* dixerunt, quæ post *parlamenta* dictæ.—*Jer. Bignon. Not.*, l. 1, c. 37.

royal. Dans ses heures de sang froid, il avait un certain sentiment de l'ordre et de la règle, qui se manifestait par son zèle religieux et par sa soumission aux évêques, qui alors étaient la règle vivante. » — Frédégonde, par son esprit, et peut-être aussi par sa beauté, avait obtenu sur lui un grand ascendant. Il la protégeait et la conviait souvent à des festins, lui promettant qu'il serait pour elle un solide appui. La reine de Neustrie semblait quelquefois se jouer de sa bonhomie. Voici, d'après Grégoire de Tours, une réponse qu'elle lui fit un jour, réponse si singulière, qu'on ne peut y trouver d'autre but que de se moquer de l'extrême simplicité du roi. « Ils étaient ensemble à table; la reine se leva et dit adieu au roi. Celui-ci la retint, en lui disant : « Prenez encore quelque chose. » Mais elle lui répondit : Permettez, seigneur, que je « me retire; il faut que je me lève pour enfan« ter. » Ces paroles rendirent Gonthran stupéfait; car il savait qu'il n'y avait que quatre mois qu'elle avait mis un fils au monde. Néanmoins il lui permit de se retirer. »

Tandis que ces choses se passaient à Paris, d'autres événements agitaient l'Aquitaine. Les habitants de Tours voulurent rentrer sous l'autorité du roi d'Austrasie; mais ceux de Bourges, dévoués à Gonthran, prirent les armes et s'y opposèrent. —Limoges, où Childebert avait envoyé le duc Gararic avec une armée, reconnut sans difficulté la domination austrasienne. Poitiers n'attendit pas l'arrivée des troupes de Gararic pour prêter serment à Childebert. Il fallut que Gonthran envoyât une armée considérable pour replacer cette ville sous son obéissance. La lutte fut même longue et sanglante. Les Bourguignons firent éprouver de grandes pertes aux Aquitains en pillant et dévastant indifféremment les territoires amis et ennemis.

Toutes ces guerres locales favorisaient les desseins des partisans de Gondobald, et facilitaient leurs progrès.

Conspiration en faveur de Gondobald (579-585). — Origine et premières aventures de Gondobald.

Le moment est venu de parler de cette audacieuse conspiration qui mit en péril le trône de Gonthran.

Tramée pendant la vie de Chilpéric, elle n'éclata qu'après sa mort. Cette mort, en changeant les intérêts respectifs des principaux conspirateurs, causa le tragique dénoûment de l'entreprise.

Pour bien faire comprendre les détails et la marche d'une tentative dont l'histoire contemporaine, par des raisons faciles à concevoir, n'a parlé qu'avec une extrême réserve, il convient de reprendre les événements de plus haut.

Le roi de Paris, Childebert, n'avait point de fils. Une femme, qui prétendait avoir été admise dans le lit de Chlotaire Ier, se présenta un jour devant lui en tenant par la main un enfant nommé Gondobald; elle lui dit : « Voici ton neveu; c'est le fils « du roi Chlotaire. Son père a pour lui une haine « injuste; reçois cet enfant avec bonté, car il est de « ta race. » — Childebert accueillit le jeune garçon et le garda près de lui, annonçant l'intention d'en faire son héritier; mais Chlotaire prétendait lui-même à la succession de son frère. Il sut ce qui s'était passé, et il envoya réclamer l'enfant. — Childebert, pensant qu'il voulait le reconnaître, le lui envoya. — Gondobald fut amené à Soissons devant Chlotaire, qui, en le voyant, dit : « Je n'ai point « engendré cet enfant, » et ordonna de couper les longs cheveux qu'il portait flottants en signe de sa naissance royale.

Childebert et Chlotaire moururent successivement. Les fils du roi de Soissons n'ignoraient pas que Gondobald était leur frère. Charibert, roi de Paris, le recueillit et permit qu'on laissât de nouveau croître sa chevelure. — Mais, comme Childebert, Charibert n'avait pas d'enfants, et ses frères craignirent qu'il n'instituât Gondobald son héritier. — Sigebert fit prendre le pauvre jeune homme, ordonna de le tondre, et l'envoya en exil à Cologne, sur les bords du Rhin.

Gondobald passa plusieurs années dans l'abandon et la misère, obligé, pour vivre, de tirer parti de ses talents. Il avait appris l'art de peindre, et il peignait des décorations; car l'usage emprunté aux Romains d'orner de peintures les murailles des appartements était encore généralement répandu. Cependant ses malheurs et ses prétentions avaient fait du bruit parmi le peuple, qui, obéissant aux impressions que les fils de Chlotaire voulaient faire dominer, lui donnait le surnom de *Ballomer*, sobriquet gaulois qui paraît signifier le *faux prince*.

Las enfin d'être le jouet de ses proches et de servir de risée à la multitude, Gondobald trompa la vigilance de ses gardiens et s'enfuit en Italie, que Narsès gouvernait alors au nom de l'Empire. Le vieux général, auquel il fit le récit de ses infortunes, s'intéressa à lui et lui accorda sa protection. Gondobald se maria sous ses auspices; mais sa femme mourut, et Narsès quitta l'Italie. Alors, emmenant avec lui deux enfants qu'il avait eus de son mariage, le fils déshérité de Chlotaire se retira à Constantinople, où l'empereur Justin l'accueillit avec bienveillance et avec empressement comme un homme issu de race royale. Après Justin, les

empereurs Tibère et Maurice le traitèrent avec la même faveur.

Les rois francs entretenaient de fréquentes relations avec Constantinople; ils y envoyaient des ambassadeurs qui, sans doute, avaient l'occasion de rencontrer Gondobald, de lui parler ou d'en entendre parler. Il est donc probable que jamais cet infortuné n'avait été complétement oublié dans la Gaule, et que le mystère de sa destinée y était un sujet de curiosité et de conversation. C'est ce qui explique comment Gondobald put devenir tout à coup l'objet ou le héros d'une conspiration aussi vaste que hardie. Quoiqu'il ne soit pas facile, dans le récit du seul historien contemporain qui nous en a transmis les détails, de connaître quel en fut le véritable but, les savants et les critiques pensent, pour la plupart, qu'il faut y reconnaître les projets que nous allons exposer.

Les grands de l'Austrasie, où la conspiration prit naissance, détestaient également Chilpéric et Gonthran, obstinés tous les deux à retenir d'importantes cités appartenant à leur neveu, et qu'ils enlevaient ainsi au royaume austrasien. La politique intéressée de la haute classe des leudes et des possesseurs de fiefs et de bénéfices différait, en outre, singulièrement de celle des rois. Les rois travaillaient constamment à la réunion de tous les royaumes francs en un seul. Les grands cherchaient, au contraire, tout ce qui pouvait en perpétuer la division. Ils redoutaient même de voir leur jeune roi devenir, par la mort du fils de Gonthran et des six premiers fils de Chilpéric, l'héritier unique de ses oncles. La crainte de voir le royaume d'Austrasie se confondre avec ceux de Bourgogne et de Neustrie les préoccupait. Dans cette circonstance, les droits de Gondobald revinrent à leur pensée, et ils résolurent de le rappeler. Par une coïncidence assez bizarre, les partisans que Gonthran et Chilpéric entretenaient parmi les grands austrasiens donnèrent également leur assentiment à ce retour, chaque parti se réservant sans doute, lorsque Gondobald apparaîtrait inopinément dans la Gaule pour réclamer ses droits si long-temps méconnus, de faire pencher la balance contre celui des deux rois qu'il lui plairait de désigner pour victime. Le projet de rappeler de Constantinople le fils de Chlotaire, afin de l'opposer, suivant l'occasion, soit à Chilpéric soit à Gonthran, fut adopté, dans le courant de l'année 579, à la cour du roi d'Austrasie, et ne tarda pas à être agréé par certains personnages de la cour de Neustrie. Toutefois, de part et d'autre, on garda le plus profond secret.

La première difficulté que les conspirateurs avaient à vaincre était la répugnance de Gondobald à entrer dans leurs desseins. Il fallait, pour le décider à s'y engager, réveiller dans son âme les idées de vengeance ou d'ambition que le temps et l'âge devaient avoir sans doute beaucoup amorties.

Le duc Gonthran-Boson allait être envoyé en ambassade à la cour de l'empereur d'Orient, afin de suivre des négociations relatives à une expédition projetée contre les Lombards, et pour laquelle Maurice demandait le concours des guerriers austrasiens. On convint que ce duc, qui était un des chefs du complot, verrait Gondobald à Constantinople, lui ferait connaître les chances qui s'offraient à lui pour monter sur un des trônes francs, et chercherait à le décider à venir dans la Gaule.

Si Gondobald s'y décidait, les conspirateurs, parmi lesquels on comptait Théodore, évêque de Marseille, devaient tout préparer pour le recevoir dans cette ville et le conduire ensuite dans la forte place d'Avignon, où le patrice Mummole, qui peu de temps auparavant avait rompu tous les liens qui l'attachaient au roi de Bourgogne, devait le prendre sous sa protection, et en quelque sorte sous sa tutelle. — Mummole était élu par les conspirateurs chef suprême de la conspiration. Il devait, au nom de Gondobald, soulever les populations, lever des troupes, rassembler une armée et combattre partout où il le jugerait convenable pour le triomphe commun.

Gondobald vient dans la Gaule. — Trahison de Gonthran-Boson.

Arrivé à Constantinople, Gonthran-Boson eut quelque peine à décider Gondobald à le suivre. Il représenta au fils de Chlotaire que la famille royale des francs était très affaiblie; que Childebert, roi d'Austrasie, et Gonthran, roi de Bourgogne, restaient seuls, en quelque sorte, les fils de Chilpéric étant morts avant leur père, et celui-ci n'ayant laissé en mourant qu'un petit enfant au berceau. Il lui dit que son frère Gonthran n'avait plus d'enfants, et que son neveu Childebert ne s'annonçait pas pour être un guerrier redoutable. Enfin il ajouta : « Viens avec nous; tu es appelé par tous « les grands du royaume d'Austrasie. Nul n'osera « s'opposer à toi; car nous savons tous que tu es « fils de Chlotaire. Hâte-toi; si tu ne viens pas, il « ne restera personne de la race de Chlovis pour « gouverner les Francs. » — Gondobald, retenu par quelque pressentiment fatal, hésitait encore. Pour faire cesser ses irrésolutions, le duc austrasien le suivit dans les douze églises ou oratoires réputés les lieux les plus saints de Constantinople, et, cherchant à lui donner une solennelle garantie, il lui affirma douze fois par serment la sincérité de ses paroles et de ses engagements.

Ainsi rassuré, Gondobald lui fit de riches pré-

sents et se décida à le suivre. — L'empereur Maurice voyait favorablement cette tentative d'un prince qui lui était attaché par les liens de la reconnaissance. Il espérait que le règne de Gondobald sur les Francs aurait des résultats utiles aux intérêts de l'Empire; aussi lui donna-t-il des conseils et des secours. Les immenses richesses que Gondobald apporta dans la Gaule provenaient sans doute des libéralités de l'empereur grec.

On a supposé qu'en échange de la protection et des secours de l'Empire, Gondobald avait promis, une fois établi sur le trône, de reconnaître la suprématie de l'Empereur. Le roi Gonthran accusa l'évêque de Marseille d'avoir introduit dans les Gaules un étranger, et d'avoir voulu ainsi soumettre à la domination de l'Empereur le royaume des Francs[1]. Il existe en effet des médailles d'or, frappées à Arles et à Marseille, au coin de l'empereur Maurice, et qui n'ont pu l'être que durant l'époque où Gondobald occupa la Provence.

Gondobald débarqua à Marseille au printemps de l'année 582. Il apportait avec lui un trésor considérable, composé d'une grande quantité d'or, d'argent et d'objets précieux. Théodore, évêque de Marseille, et Épiphane, évêque de Pavie réfugié dans la Gaule, et momentanément placé à la tête du diocèse de Fréjus, lui firent un accueil favorable; Théodore lui fournit même des chevaux et une escorte pour se rendre à Avignon, où le patrice Mummole l'attendait avec impatience.

La conspiration était au moment d'éclater, lorsque Gonthran-Boson lui-même, que nous avons vu naguère chercher à trahir Mérovée, trahit Gondobald. — La passion la plus vive du duc austrasien était l'avarice. La vue du riche trésor que le prince proscrit rapportait de Constantinople excita sa cupidité et changea tous ses sentiments. Pour se rendre maître de ces richesses, il n'hésita pas à tout dénoncer au roi Gonthran. Il fit arrêter les évêques Théodore et Épiphane et les envoya en Bourgogne. En même temps il se saisit de la portion des trésors de Gondobald, qui était restée à Marseille, la partagea avec le duc bourguignon qui commandait en Provence, et emporta précipitamment en Auvergne l'or et l'argent qu'il s'était attribués dans ce partage.

Interrogé par Gonthran, l'évêque Théodore se justifia en produisant, dit-on, une lettre signée par les principaux de l'Austrasie, et où il lui était recommandé de bien accueillir Gondobald. Il fit connaître au roi la part directe que Gonthran-Boson avait prise au retour de l'exilé. Le roi ne mit pas les deux évêques en liberté[1]; mais toute sa colère se tourna vers Gonthran-Boson, qui, depuis son retour d'Orient, avait été élevé à la dignité de duc de l'Auvergne.

Cependant, déconcerté par la trahison de son complice, Mummole jugea que le moment n'était pas favorable pour se prononcer. Il se tint tranquille et sur ses gardes à Avignon. — Afin de mettre en sûreté Gondobald et ses fils, il les envoya secrètement dans une île de la mer[2], d'où ceux-ci pouvaient au besoin revenir en Provence ou aller de nouveau chercher un refuge dans les pays étrangers.

Peu de temps après sa perfidie, Gonthran-Boson, allant, avec sa famille, d'Auvergne en Austrasie, eut l'imprudence de traverser la Bourgogne. Il fut arrêté et conduit devant le roi, qui lui dit, rempli d'indignation : « Je sais tout; c'est toi-même « qui as excité Gondobald; tu es allé le chercher « à Constantinople; mais je me vengerai, car « tu ne sortiras pas vivant de mon palais. » La colère du roi effraya Gonthran-Boson; il rejeta sur Mummole tout ce qui était arrivé au sujet de Gondobald. « Voici mon fils, dit-il au roi, retiens-le sous « ta garde; qu'il soit mon otage et le garant de ma « parole. Laisse-moi aller chercher Mummole, et « si je ne te l'amène pas, tu feras mourir mon enfant. »

L'espérance de tenir en son pouvoir le patrice infidèle tenta la haine du roi; il accepta l'offre de Gonthran-Boson, reçut son fils en otage et lui permit de partir.

Le duc austrasien rassembla aussitôt une armée, et alla mettre le siége devant Avignon. — Cette expédition, entreprise dans son intérêt privé, contre un homme considéré alors comme l'ami du roi Childebert et des grands de l'Austrasie, fut violemment désapprouvée à Metz. Childebert irrité envoya le duc Gondulphe à Avignon, avec la mission spéciale de faire lever le siége et de délivrer le patrice. — Gonthran-Boson fut contraint de se retirer.

Ces événements se passaient dans le courant de l'année 583, à l'époque où les rois Chilpéric et Childebert, ayant fait alliance, s'apprêtaient à pousser avec vigueur la guerre contre le roi Gonthran.

Gondobald resta pendant plus d'une année caché dans l'île où il avait trouvé un refuge; mais enfin

[1] Reputans cur hominem extraneum intromisisset in Gallias, voluisseque Francorum regnum imperialibus per haec subdere ditionibus. — GRÉGOIRE DE TOURS, *Hist. Franc.*, liv. IV.

[1] Théodore, protégé par Childebert, fut quelques années après rétabli sur son siége; mais Éphiphane mourut durant sa captivité.

[2] Probablement dans une des îles d'Hyères, ou dans le monastère de l'île de Lérins, qui dépendait de l'évêché de Fréjus.

la mort de Chilpéric décida Mummole à le rappeler dans la Gaule et à agir.

La conspiration éclate. — Gondobald est proclamé roi à Brives.

Le patrice bourguignon venait d'être rejoint par Didier, qui, à la première nouvelle de la mort du roi de Neustrie, s'était, comme nous l'avons dit, emparé des trésors de Rigonthe. A Didier se réunit le maire Waddon, celui-même qui avait été chargé d'accompagner la fille de Chilpéric jusqu'en Espagne. — L'armée des partisans de Gondobald fut promptement en état d'entrer en campagne. Elle se dirigea sur l'Aquitaine, dont la population, composée de Gaulois et de Gallo-Romains, voyait avec envie les Francs Neustriens, les Francs Austrasiens et les Bourguignons former des nations indépendantes, tandis que le territoire aquitanique, partagé entre les conquérants, servait depuis longues années de théâtre à leurs guerres. Tous les peuples de l'Aquitaine étaient disposés à favoriser une entreprise dont le résultat définitif paraissait devoir être leur indépendance.

Mummole, connaissant l'importance que les titres ont sur le vulgaire, avait décidé qu'avant de rien tenter d'important Gondobald serait solennellement proclamé fils de Chlotaire et roi des Francs. Cette cérémonie eut lieu à Brives, sur la Corrèze, petite ville située au centre de l'Aquitaine et de la Vasconie, autre pays déjà indépendant de fait, et dont les habitants étaient prêts à soutenir aussi les efforts des Gondobaldiens.

Gondobald fut proclamé roi suivant l'ancien usage des Francs. On l'éleva sur un bouclier; on le promena trois fois autour du camp; mais au troisième tour, il chancela sur son pavois, perdit l'équilibre, et serait tombé s'il n'eût été soutenu par les chefs qui l'environnaient. Cet accident fut considéré par tous comme un présage fatal.

Plaid de Paris.

Cependant le plaid annoncé par Gonthran fut ouvert à Paris dans le courant de décembre (584). On ignorait encore à la cour du roi de Bourgogne quel parti avaient pris les Aquitains dans la tentative de Gondobald. L'évêque Ægidius et le duc Gonthran-Boson, toujours ennemis du roi Gonthran, mais devenus zélés Austrasiens depuis la mort de Chilpéric, étaient à la tête des leudes envoyés par Childebert. L'évêque commença par des félicitations au roi Gonthran, sur ce qu'il venait de recouvrer ses cités de l'Aquitaine; mais Gonthran, arrêtant brusquement ce flux de paroles hypocrites : « Oui, « dit-il, j'ai recouvré mon royaume; c'est par la fa« veur de Dieu, et certes bien malgré toi, qui n'as « jamais gardé à personne la foi donnée; malgré « toi, dont la perfidie a souvent troublé mes pro« vinces, et qui as agi partout non en prêtre, mais « en ennemi de mon royaume. »

Cette rude apostrophe fit taire l'évêque. Un autre député prit la parole, et réclama les villes de l'Aquitaine qui avaient appartenu à Sigebert. Gonthran répondit qu'il ne voulait pas les rendre. Un troisième député renouvela la demande que Frédégonde fût livrée au roi d'Austrasie, pour être punie de ses crimes. Gonthran refusa nettement, en disant que Frédégonde ne pouvait être livrée à personne, étant mère d'un roi et innocente des crimes dont on l'accusait.

Gonthran-Boson s'approcha du roi comme pour lui parler; mais, prévenant ses paroles, le roi s'écria : « Que peux-tu avoir à dire ici, toi l'ennemi de « notre pays et de mon royaume, toi dont la per« fidie est connue de tous, et qui es allé exprès en « Orient chercher ce Gondobald, ce Ballomer que « tu as suscité contre moi? »

Le duc austrasien, sans se laisser imposer par cette interpellation, répondit impudemment : « Tu « es roi, et ce que tu affirmes, nul n'ose le démen« tir. J'atteste toutefois que je suis innocent, et s'il « se trouve ici quelqu'un d'égal à moi qui m'impute « en secret ce crime, qu'il se montre et m'accuse « ouvertement; alors, ô très pieux roi, tu nous per« mettras sans doute de combattre en rase campa« gne, afin que le jugement de Dieu décide entre « moi et mon accusateur. » Cet insolent défi fut écouté en silence; et le roi, reprenant son discours sur Gondobald : « Une telle agression, dit-il, « doit exciter le courage de tous. Il sera repoussé « de nos frontières, cet étranger dont le père a « tourné la meule, cet intrus dont le père a cardé la « laine. »

Gonthran répétait une allégation répandue sans doute par Chlotaire contre la naissance de Gondobald; mais il y avait dans ses paroles quelque chose d'équivoque. Un député se moqua hautement du roi, qui semblait donner deux pères au même individu. L'assemblée applaudit à la moquerie par de bruyants éclats de rire, et du milieu de ces rires grossiers sortit tout à coup une voix menaçante qui les fit cesser en disant : « Reçois nos adieux, ô « roi! Puisque tu ne veux pas restituer à ton neveu « les villes qui lui appartiennent, apprends que la « hache avec laquelle a été tranchée la tête de tes « frères n'est point émoussée, et qu'elle pourra bien« tôt frapper ton crâne et en faire jaillir ta cer« velle. »

La colère de Gonthran, à cette insulte féroce, se manifesta par un ordre qui est encore un trait bien caractéristique de cette scène étrange. Il ordonna

de lancer sur les députés austrasiens toutes sortes d'ordures. L'ordre fut exécuté avec ardeur par la populace parisienne. Les députés se retirèrent, poursuivis long-temps par la foule, qui leur jetait des herbes pourries, de la boue et des excréments de cheval.—Ainsi finit ce plaid solennel.

Succès de Gondobald en Aquitaine.

Les succès de Gondobald, après sa proclamation, furent nombreux et rapides. Mummole et Didier le présentèrent aux villes de l'Aquitaine pour l'y faire reconnaître. Périgueux, Angoulême, Saintes, Poitiers, Cahors, Agen et toutes les cités d'un ordre secondaire lui prêtèrent serment et lui ouvrirent leurs portes. Afin de se ménager l'amitié du roi d'Austrasie, Gondobald, suivant les conseils de ceux qui dirigeaient la conspiration, ne recevait de serment en son nom personnel, et n'instituait de nouveaux officiers que dans les villes appartenant à la Neustrie ou à la Bourgogne. Dans toutes celles qui avaient appartenu à Sigebert, il exigeait et recevait le serment au nom du roi d'Austrasie.

Ces premiers succès accrurent considérablement les forces de Gondobald. Des mécontents, des hommes ruinés par la guerre précédente, des aventuriers, attirés par l'espoir du butin, se joignirent en foule à son armée. Néanmoins les généraux qui la commandaient, Mummole et Didier, ne jugèrent pas prudent d'aller attaquer l'armée bourguignonne, aux ordres de Leudégésile, et campée près de Tours, avant d'avoir soumis les deux villes les plus importantes de la Gaule méridionale, Toulouse et Bordeaux.

Didier marcha d'abord sur Toulouse. Les habitants de cette ville, excités par l'évêque, se proposaient de faire résistance; mais l'approche de l'armée les fit changer d'opinion, ils ouvrirent leurs portes et reconnurent Gondobald. Celui-ci fit à Toulouse un acte de souveraineté; il condamna l'évêque son ennemi à l'exil et donna sa place à Sagittaire, cet évêque de Gap que ses habitudes guerrières avaient fait déposer par un concile [1].

De Toulouse, Gondobald se dirigea avec Mummole sur Bordeaux, où le duc Bladaste, le comte Galactorius et l'évêque Bertrand le reçurent avec empressement. L'évêque surtout, quoique parent, par sa mère, du roi Gonthran, montra à Gondobald un dévouement particulier.

Gondobald resta pendant quelques semaines à Bordeaux pour attendre la saison favorable à la guerre et l'époque de marcher vers la Loire. Parmi les actes de souveraineté qui y marquèrent son séjour, on cite la nomination du prêtre Faustien à l'évêché de Dax. Ce fut aussi de Bordeaux qu'il adressa des messages à ses partisans de la Neustrie et de l'Austrasie, pour leur faire connaître ses succès. Il fit partir également deux ambassadeurs pour donner au roi de Bourgogne un avis officiel de son arrivée dans la Gaule et de sa proclamation à la dignité royale.

Ces deux ambassadeurs, nommés l'un Zotane, et l'autre Zabulfe, voyageaient, portant, suivant l'antique usage des Francs, de longues baguettes blanches, signe de leur office vénéré, et qui devaient être pour eux une sauvegarde inviolable; mais ils eurent l'imprudence, avant d'être admis en présence du roi, de faire connaître le motif de leur mission. Gonthran se les fit amener chargés de chaînes. La captivité n'avait point abattu leur courage; ils lui dirent : « Gondobald, récemment venu « d'Orient, et qui affirme être le fils du roi Chlo« taire, votre père commun, nous a envoyés vers « toi pour réclamer la part qui lui est due dans le « royaume paternel. Si tu la lui refuses, il viendra « avec les hommes les plus braves des pays situés « au-delà de la Dordogne, et alors Dieu fera con« naître, quand vous en serez aux mains sur le « champ de bataille, s'il est ou s'il n'est pas le fils « de Chlotaire. »

Gonthran, emporté par la fureur, refusa de reconnaître dans les deux députés de Gondobald le caractère sacré des ambassadeurs. Il les fit battre de verges et livrer aux tortures, afin de leur arracher, par la violence des douleurs, quelques révélations. Ces malheureux dirent en effet tout ce qu'ils savaient des relations de Gondobald avec les leudes de la Neustrie et de l'Austrasie, et dévoilèrent ainsi au roi de Bourgogne toute l'étendue du péril qui le menaçait.

Union de Gonthran et de Childebert.

Dans cette occasion, Gonthran ne se laissa point abattre. Il prit, au contraire, à l'instant même une résolution qui prouve de l'habileté et de la fermeté; ce fut celle de se réconcilier complétement avec le roi d'Austrasie.

« Il manda son neveu Childebert, dit Grégoire de Tours, et interrogea avec lui les envoyés de Gondobald. Ceux-ci répétèrent aux deux rois ce qu'ils avaient dit au roi Gonthran seul. Ils affirmèrent que la conspiration était connue de tous les seigneurs du royaume d'Austrasie. — Alors le roi Gonthran, ayant convoqué une grande assemblée des leudes bourguignons et austrasiens, renouvela l'adoption qui avait eu lieu au Pont de la Pierre, et ayant mis sa lance dans la main du roi Childe-

[1] Voyez pages 110 et 111.

bert, lui dit : « C'est la marque que je te donne tout « mon royaume. Maintenant va, et soumets à ta « domination toutes mes cités comme les tiennes « propres. Le crime a fait qu'il ne reste de ma race « que toi, qui es le fils de mon frère. Je déshérite « les autres; sois mon héritier pour me succéder « dans mon royaume. » Puis, ayant fait retirer tout le monde, il prit le jeune roi en particulier, et lui ayant auparavant expressément recommandé de ne divulguer à personne ce secret entretien, il lui indiqua quels étaient les hommes dont il devait rechercher ou mépriser les conseils, ceux auxquels il pouvait se fier, ceux qu'il devait éviter, ceux qu'il devait combler de dons et de charges ou éloigner des dignités. Il lui enjoignait de ne se confier en aucune manière à Ægidius, évêque de Reims, qui avait toujours été son ennemi, et de ne point l'admettre auprès de lui, parce qu'il avait souvent été parjure à son père et à lui-même.—Ensuite, s'étant réuni publiquement à son neveu dans un festin solennel, le roi Gonthran dit à ses leudes : « Vous voyez, guerriers, que mon fils Childebert « est déjà devenu un homme; gardez-vous de le « considérer comme un enfant. Renoncez aux mé« chancetés et aux prétentions que vous entretenez; « car c'est le roi auquel vous devez maintenant « obéir. » Les fêtes, les festins et la joie se prolongèrent pendant trois jours. Les deux rois, ayant fait mutuellement à leurs leudes un grand nombre de présents, se séparèrent réconciliés. Le roi Gonthran avait rendu à Childebert tout ce qui avait appartenu à son père Sigebert, les domaines et les trésors; il lui recommanda en partant de ne pas voir sa mère, de peur qu'elle ne pénétrât leurs desseins et n'en donnât avis à Gondobald. »

Retraite de Gondobald à Comminges.

La résolution de Gonthran lui fut profitable. La bonne foi qu'il mit dans sa réconciliation avec son neveu, l'empressement avec lequel il rendit ce qu'il avait refusé jusqu'alors de lui restituer, causèrent dans l'Austrasie une satisfaction générale, et tournèrent les esprits en sa faveur. — En paraissant donner beaucoup, il n'avait pas d'ailleurs perdu son influence. Il commandait dans le palais de son neveu comme dans le sien propre, Childebert lui ayant promis de ne traiter aucune grande affaire sans prendre son avis.

Tranquille du côté de l'Austrasie, le roi de Bourgogne se hâta d'envoyer des renforts à Leudégésile, et ordonna à ce général de commencer immédiatement la guerre.

Gondobald avait appris la réconciliation de Gonthran et de Childebert, ainsi que le changement, tout favorable au roi de Bourgogne, qui s'était opéré dans les sentiments des grands et du peuple de l'Austrasie. Il comprit qu'une atteinte grave venait d'être portée à sa cause. Renonçant à attaquer les troupes bourguignonnes sur les bords de la Loire, il résolut, sans même défendre les passages de la Dordogne et de la Garonne, de se retirer du côté des Pyrénées, pour être à portée de recevoir les secours des Visigoths, qui étaient au moment de commencer les hostilités contre le roi Gonthran, et pour rallier à son armée les belliqueuses tribus pyrénéennes.

La ville des Convennes (Comminges), qu'il choisit pour lieu de retraite, était une place très forte située à une petite distance de la Garonne, dans l'étroite vallée où coule ce fleuve, avant d'arriver dans les plaines fertiles de la Novempopulanie. Cette ville, fondée par Pompée à la fin de la guerre de Sertorius, avait des habitants d'origine ibérienne et de même race que les peuplades de la Vasconie.

Vasconie indépendante.

C'est ici le lieu de parler de la grande révolution qui, durant la seconde moitié du VIe siècle, s'était faite dans une partie de la Gaule méridionale, en avait changé le nom et rompu les relations avec la monarchie des Francs.

La Novempopulanie ayant figuré dans le grand partage de la monarchie franque en 567, il semble que les historiens pourraient en conclure qu'à cette époque les rois mérovingiens avaient sur les pays d'outre-Garonne une autorité égale à celle qu'ils exerçaient sur les autres parties de la Gaule. Il n'en était rien cependant, et l'historien des Francs au VIe siècle, Grégoire de Tours, ne fait mention des pays situés entre la Garonne et les Pyrénées que pour rappeler quelque expédition guerrière contre leurs habitants. La domination du roi d'Austrasie y était nominale et non réelle, analogue à celle que le roi de Neustrie s'attribuait sur la Bretagne armoricaine.

L'histoire ne fournit aucun détail sur l'époque précise où la vaste contrée connue sous le nom de *Novempopulanie* changea ce nom pour prendre celui de *Vasconie.* Au VIe siècle, les peuplades habitant dans la Gaule, sur le versant septentrional des Pyrénées-Occidentales (département des Hautes et Basses-Pyrénées), dans les hautes vallées où coulent l'Adour et ses affluents, se trouvaient les mêmes que celles dont il est question dans les géographes latins, à l'exception des Osquidates, qui s'étaient fondus sans doute dans quelques autres peuplades; c'étaient les Lapurdes ou Cantabres, les Tarbelles, les Sybillates, les Bigerrions, les Bénéharnes, les Campones, etc. Il n'y avait pas eu plus

de changement parmi les tribus de la vallée de l'Èbre et du nord-ouest de l'Espagne. Les plus célèbres et les plus puissantes étaient encore les Vardules, les Astures et les Vascons. Isidore de Séville y ajoute les Roccons, peuplade dont le nom était inconnu avant lui, et dont il serait difficile aujourd'hui de déterminer la position. Toutes ces peuplades gauloises ou espagnoles, issues de race ibérienne, appartenaient à l'antique nation des Ausques ou Basques.

On sait combien les Basques opposèrent de résistance aux armées romaines. Soumis les derniers, ils furent aussi les derniers qui conservèrent l'organisation romaine. L'établissement des Suèves, des Alains, des Vandales ne changea rien à la position politique des Basques espagnols. Ils restèrent indépendants dans leurs vallées sous le gouvernement d'officiers romains. Les Visigoths tentèrent de les soumettre; mais ils n'y réussirent qu'après une longue guerre et de sanglants combats.

Ce fut d'ailleurs pour peu de temps. La chute de la domination visigothique dans la Gaule, la minorité du fils d'Alaric, et les luttes que les principaux chefs goths se livrèrent pour la royauté, fournirent aux Basques des occasions de recouvrer leur indépendance. Les Astures, les Vardules et les Vascons se reconstituèrent de leur mieux en petits États séparés, mais que la communauté d'intérêts et de périls devait retenir toujours dans une sorte d'alliance fédérative. Ce qui se passa en Espagne eut lieu sans doute aussi dans la Gaule, et les peuplades de la Novempopulanie voisines des Pyrénées s'unirent à cette fédération nationale.

Cet état de choses dut favoriser singulièrement la migration des Vascons ibériens, qui, chassés des vallées de l'Èbre par quelque puissant effort des Visigoths, pénétrèrent dans la Novempopulanie et s'y créèrent une nouvelle patrie. Ce ne fut pas, à proprement parler, une conquête, mais un déplacement. Des fractions d'un peuple de même origine, repoussées d'un côté du territoire que leur race occupait, se transportèrent et s'établirent au côté opposé.

Ce fut à cette époque sans doute que la Novempopulanie reçut le nom de *Spano-Vasconie* qui lui est donné par Athanaride, un des auteurs goths cités par le géographe de Ravenne, nom qui fut abrégé plus tard en celui de *Vasconie*, dont, par la suite, s'est formé le mot *Gascogne*.

A quelle époque eut lieu cette espèce d'invasion? Les savants auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* pensent, d'après un passage de Grégoire de Tours, qu'elle date de l'an 587. M. Fauriel, dans son *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, lui attribue une date fort antérieure, que toutefois il ne détermine pas avec précision. L'indépendance des Basques espagnols et l'établissement des peuples vascons dans les vallées pyrénéennes de la Gaule, doivent être placés, suivant lui, entre l'an 507, date de la bataille de Voclade, et l'an 567, époque du grand partage des États de Chlotaire. M. Fauriel a trouvé, dans un géographe du moyen âge, qui écrivait dans un temps où la Burgundie formait un royaume indépendant des Francs, et par conséquent avant l'année 534, la mention expresse que les hautes vallées des Pyrénées, comprises dans la Novempopulanie, et où coulent l'Adour et le Gabire (Gave de Pau), étaient habitées par les Vascons [1].

De tout cela, nous croyons pouvoir conclure que la Novempopulanie n'a pas reçu le nom de Vasconie à la suite d'une conquête étrangère, mais que les peuples qui l'habitaient ont voulu, après avoir recouvré leur indépendance, débarrasser leur pays du nom que lui avait imposé la domination romaine, et lui en donner un qui rappelât leur origine commune et nationale. La *Vasconie* était la terre des Vascons ou des *Basques*. C'est ainsi qu'au milieu du ve siècle la plupart des villes de la Gaule, voulant prendre le nom des peuples indépendants auxquels elles devaient leur origine, se dépouillèrent avec joie de leur nom romain.

On ne peut douter que les Vascons ne se fussent déclarés en faveur de Gondobald; car Chariulf, qui était comte de la ville de Comminges, montra pour lui un grand dévouement.

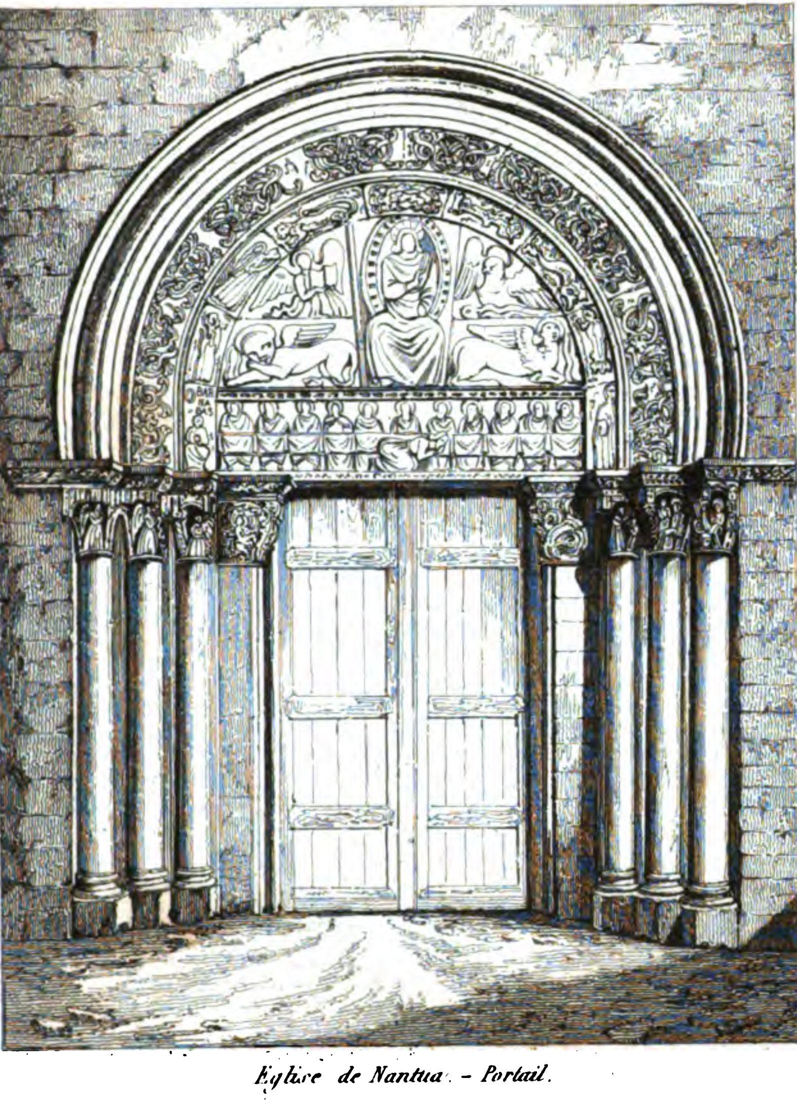
Siége de Comminges.

Leudégésile, s'étant mis en mouvement avec son armée, franchit la Dordogne sans rencontrer d'obstacles. Il remonta ensuite la Garonne jusque vers Agen, et là son avant-garde, ayant traversé le fleuve à la nage, atteignit un détachement de Gondobaldiens qui se retiraient, accompagnant des chevaux et des chameaux chargés d'or et d'argent; les Bourguignons se saisirent de ces richesses, et, suivant les traces de Gondobald, arrivèrent à la basilique de Saint-Vincent, située sur la frontière du territoire d'Agen. Cette basilique, refuge des habitants du pays, et remplie de meubles et d'objets précieux, fut pillée. Les Bourguignons continuèrent leur route, dévastant les lieux qu'ils traversaient; mais rencontrant partout des populations soulevées et hostiles. Tous les soldats qui s'écartaient du gros de l'armée étaient égorgés par les habitants.

[1] Voici les deux vers qui contiennent cette mention :

Gabirius sique Adurcus exilent de montibus,
Vascones incolunt terram par diversa vallium.

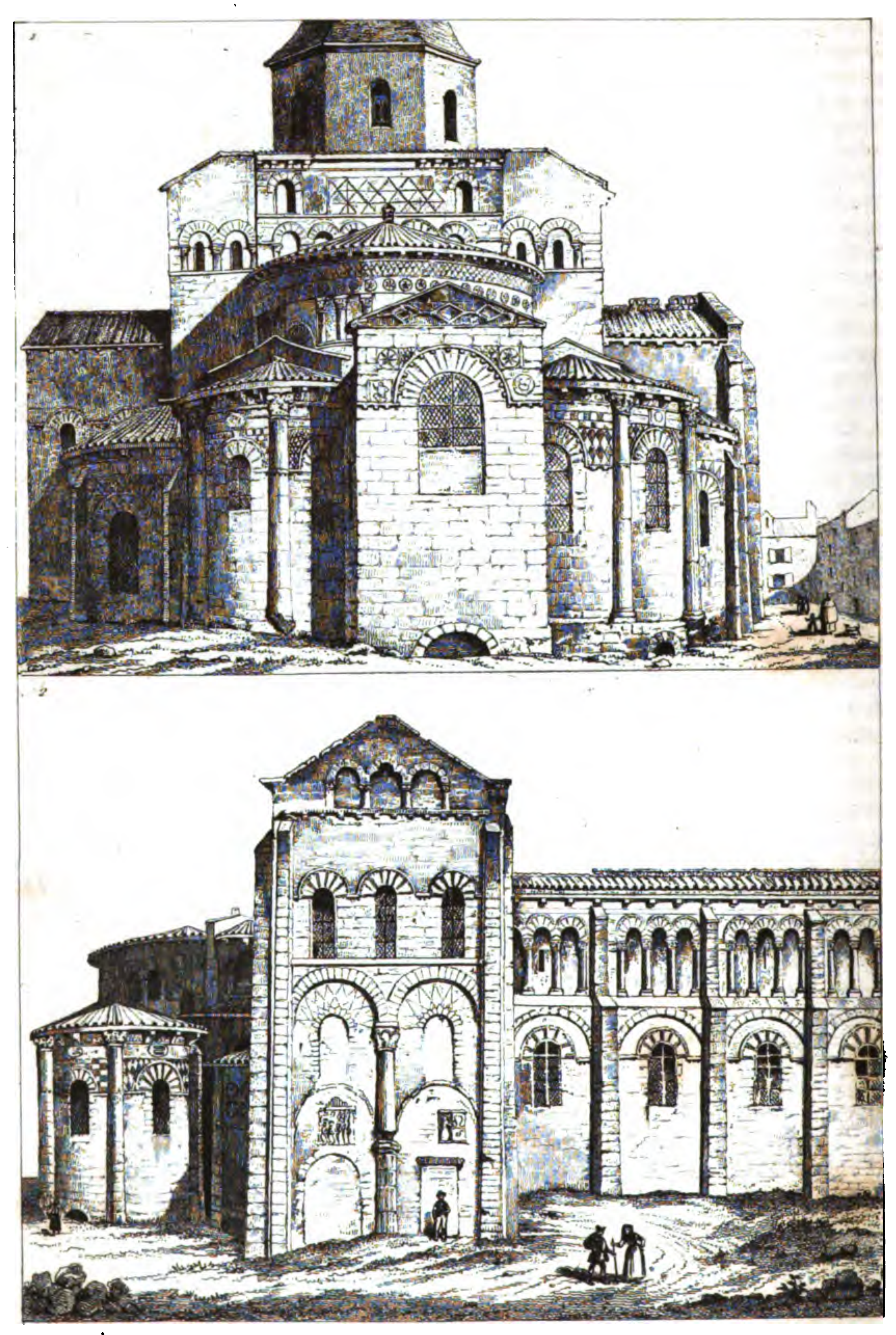
XXXVII. Architecture Religieuse



Eglise de Nantua. - Portail.

St Julien de Brioude. - Porche.

XXXVIII. Architecture Religieuse.



Eglise d'Issoire. 1. Abside. 2 Vue latérale.

L'armée arriva enfin devant Comminges et campa auprès de la ville.

Gondobald, retiré à Comminges, n'avait été abandonné que par le duc Didier. Il comptait encore, parmi les chefs francs ou gallo-romains attachés à sa fortune, les ducs Mummole, Bladaste, Waddon et l'évêque Sagittaire. La ville où il avait trouvé un refuge, située au sommet d'un vaste rocher isolé, dont l'escarpement rendait l'approche difficile, était environnée de hautes murailles flanquées de tours et abondamment fournie de vivres et d'approvisionnements de toute espèce. Une source sortant du pied du rocher avait été rattachée au rempart par une forte muraille; une communication souterraine permettait, en outre, aux aux habitants d'y descendre puiser de l'eau sans être vus ni inquiétés du dehors. Les assiégés pouvaient donc, avec de la résolution et de la persévérance, faire durer leur défense plusieurs années.

Pendant les préparatifs d'attaque et la construction des machines de siége, les soldats bourguignons, gravissant l'escarpement, s'avançaient sur les crêtes du rocher jusqu'à la portée de la voix et provoquaient Gondobald par leurs questions injurieuses : « C'est donc toi, disaient-ils, qui du temps « du roi Chlotaire, barbouillais de peintures les « voûtes et les parvis des oratoires? N'es-tu pas « celui que les habitants des Gaules appelaient *Bal-« lomer?* N'est-ce pas toi qui, pour de vaines pré-« tentions, as été tondu et exilé plusieurs fois? « Comment as-tu osé revenir? Qui t'a donné l'au-« dace de franchir la frontière du royaume des « Francs? Dis-nous quels sont ceux qui t'ont appelé « et qui doivent te défendre? Ta mort s'apprête; la « fosse s'ouvre où tu vas bientôt être précipité. »

Gondobald, sans s'irriter de ces injures, s'avançait sur le rempart pour conter avec simplicité et bonhomie son origine, ses malheurs et ses droits. Il avouait que son père avait eu de la haine pour lui et que ses frères l'avaient repoussé; mais il persistait à se dire le fils du roi Chlotaire, et il prenait à témoin de la vérité de ses paroles Radegonde de Poitiers et Ingiltrude de Tours. Il disait comment Gonthran-Boson était venu le trouver à Constantinople, et par quels artifices le duc austrasien l'avait attiré à Marseille. Il racontait comment il avait été reçu à Avignon par le patrice Mummole, et avec quelle perfidie Gonthran-Boson lui avait enlevé ses trésors. Il ajoutait : « Vous devez voir « que je suis roi comme mon frère Gonthran. Ce-« pendant si la haine vous aveugle, conduisez-moi « vers lui, pour qu'il me reconnaisse pour son frère « et qu'il fasse de moi ce qu'il voudra. Si vous ne « voulez pas me laisser arriver jusqu'à lui, qu'il me « soit permis du moins de retourner aux lieux d'où « je suis venu; je m'en irai sans faire injure à per-« sonne. » Ces paroles étaient accueillies par la plupart des soldats avec des reproches et des rires ironiques; mais sur d'autres elles faisaient une impression qui n'était ni à l'avantage ni à l'honneur des rois francs.

Enfin Leudégésile commença ses attaques; il les multiplia durant quinze jours; mais ce fut inutilement. Il perdit beaucoup d'hommes et toutes ses machines de guerre. — Néanmoins l'ardeur des assaillants effraya le duc Bladaste, qui trouva moyen de quitter secrètement la ville et de se réfugier sous un humble déguisement dans la basilique de Saint-Martin à Tours. — Parmi les chefs dont l'exemple encourageait les défenseurs de Gondobald, on remarquait l'évêque Sagittaire, qui, le casque en tête et le bouclier au bras, était toujours le premier sur le rempart, prêt à lancer des traits ou à rouler des quartiers de roc sur les assaillants.

Mort de Gondobald trahi par les siens. — Fin misérable de tous les conspirateurs.

Après plusieurs semaines, le siége n'était pas plus avancé que le premier jour. Leudégésile et les généraux bourguignons, désespérant de réussir par les armes, songèrent à employer la trahison. Malgré le succès de leur défense, le découragement des chefs gondobaldiens, abandonnés des leudes austrasiens et neustriens qui avaient promis de les appuyer dans leur entreprise, était si profond, qu'ils écoutèrent facilement des propositions qu'en une autre circonstance ils auraient à l'instant repoussées. — Voici, d'après Grégoire de Tours, le dénoûment tragique de l'histoire de Gondobald. La naïveté et la simplicité du récit nous semble jeter un vif intérêt sur cette catastrophe.

« Les assiégeants, voyant que rien ne pouvait leur réussir, envoyèrent secrètement des députés à Mummole, disant : « Reconnais ton seigneur, et « renonce à une entreprise perverse. Quelle est la « folie de te dévouer à un homme inconnu? Ta « femme et tes enfants sont captifs; tes fils sont « morts. Toi-même où te précipites-tu? Où vas-tu, « si ce n'est à ta ruine? » Mummole répondit : « En « effet, notre règne touche à sa fin, et notre puis-« sance est tombée; mais il vous reste une chose « difficile à faire; si vous me donnez sûreté pour ma « vie, je pourrai vous éviter un grand effort. »

« Les députés s'étant retirés, l'évêque Sagittaire, Mummole, Chariulf et Waddon allèrent à l'église, où ils se firent mutuellement le serment que, s'ils obtenaient pour leur vie de sûres garanties, ils abandonneraient Gondobald et le livreraient.

« Les députés, revenus une seconde fois, les assurèrent qu'ils auraient la vie sauve. Mummole dit :

«Garantissez-nous seulement cela, je remettrai «Gondobald en vos mains, et, reconnaissant Gon-«thran mon seigneur et roi, je me rendrai aussitôt «vers lui.» — Ils lui promirent que, s'il remplissait cette promesse, ils le recevraient en amitié; et que, dans le cas où le roi refuserait de lui accorder sa grâce, ils lui laisseraient la liberté de se réfugier dans une église, afin qu'on ne le punît pas de mort. Et ajoutant à ces promesses des serments, ils se retirèrent.

«Mummole, Sagittaire et Waddon, s'étant rendus auprès de Gondobald, lui dirent: «Tu sais quels «serments de fidélité nous t'avons prêtés. Écoute «un conseil salutaire; quitte cette ville, et va te «présenter à ton frère, comme tu l'as souvent de-«mandé. Nous avons parlé à ceux qui nous assié-«gent, et ils nous ont dit que le roi ne voulait pas «te perdre, parce qu'il reste peu d'hommes de votre «race.»

«Gondobald, comprenant leur artifice, leur dit, le visage baigné de larmes: «C'est sur votre in-«vitation que je suis venu dans les Gaules; Gon-«thran-Boson m'a enlevé une partie de mes tré-«sors, et le reste est dans la ville d'Avignon. Quant «à moi, plaçant, après le secours de Dieu, tout «mon espoir en vous, je me suis confié à vos con-«seils, et j'ai toujours désiré de régner par vous. «Maintenant, si vous m'avez trompé, répondez-en «auprès de Dieu; qu'il soit le juge de ma cause.»

«A ces paroles, Mummole répondit: «Nous ne te «disons rien de mensonger; mais des hommes très «braves attendent ton arrivée à la porte. Rends-«moi ce baudrier d'or que je t'ai donné et dont tu «es ceint, pour ne pas paraître marcher avec or-«gueil. Reprends ton glaive et rends-moi le mien.» Gondobald lui dit: «Je ne vois dans tes paroles «autre chose que la perte de ce que j'ai reçu et «porté par amitié pour toi.» — Mais Mummole affirma avec serment qu'on ne lui ferait aucun mal....

«Gondobald, étant donc sorti de la porte, fut reçu par Otton, comte de Bourges, et par Gonthran-Boson...

«Mummole rentra dans la ville avec ses satellites et ferma la porte. Se voyant livré à ses ennemis, Gondobald leva les mains et les yeux au ciel, et dit: «Juge éternel, véritable vengeur des «innocents, Dieu, de qui toute justice procède, à «qui le mensonge déplaît, en qui ne réside ni ruse «ni aucune méchanceté, je te confie ma cause, te «priant de me venger promptement de ceux qui «ont livré un innocent entre les mains de ses enne-«mis.» Après ces paroles, ayant fait le signe de la croix, il suivit les hommes que nous avons nommés.

«Quand ils se furent éloigné de la porte, comme la pente au-dessous de la ville descend rapidement, Otton le poussa et le fit tomber, en s'écriant: «Voilà votre Ballomer qui se dit frère et fils de «roi.» Et, lançant son javelot, il voulut l'en percer; mais l'arme, repoussée par la cuirasse, ne fit aucun mal à Gondobald. Celui-ci s'était relevé et s'efforçait de remonter vers la ville; Gonthran-Boson lui brisa la tête d'une pierre: il tomba et mourut aussitôt. Tous les soldats accoururent, et, l'ayant percé de leurs lances, ils lui lièrent les pieds avec une corde et le traînèrent tout alentour du camp; puis ils lui arrachèrent les cheveux et la barbe et le laissèrent sans sépulture dans l'endroit où ils l'avaient tué.

«La nuit suivante, les principaux chefs gondobaldiens enlevèrent secrètement tous les trésors que la ville renfermait et tous les ornements de l'église. Le lendemain les portes furent ouvertes; l'armée des assiégeants entra et égorgea tous les assiégés, massacrant au pied même des autels de l'église les pontifes et les prêtres du Seigneur. Après avoir tué tous les habitants, sans en excepter un seul, les Bourguignons mirent le feu à la ville, aux églises et aux édifices, si bien qu'il ne resta plus que le sol.

«Leudégésile, rentré dans son camp avec Mummole, Sagittaire, Chariulf et Waddon, envoya secrètement demander au roi ce qu'il voulait qu'on fît de ces hommes. Gonthran ordonna de les faire mourir. — Waddon et Chariulf, ayant laissé leurs fils pour ôtages, s'éloignèrent. — La nouvelle de leur mort ayant été répandue, Mummole en fut instruit; il s'arma et se rendit à la tente de Leudégésile, qui le voyant lui dit: «Pourquoi viens-tu «ici comme un fugitif?» Mummole lui répondit: «Je m'aperçois qu'on n'observe en rien la foi pro-«mise, et que ma perte est prochaine.» Leudégésile lui dit: «Je vais sortir et j'apaiserai tout.» Étant sorti, il ordonna aussitôt d'entourer la tente pour y tuer Mummole. Celui-ci, après avoir long-temps résisté à ceux qui l'assaillirent, se présenta à la porte. Comme il sortait, deux soldats le percèrent de leurs lances; aussitôt il tomba et mourut. — A cette vue, l'évêque Sagittaire fut frappé de consternation; un des assistants lui dit: «Tu vois ce qui «se passe; couvre-toi la tête pour ne pas être re-«connu, et gagne la forêt prochaine pour t'y ca-«cher.» L'évêque suivit ce conseil; il essayait de s'enfuir la tête couverte, lorsque celui-là même qui l'avait conseillé tira son épée, et du même coup lui trancha la tête avec son capuchon.»

Tous ceux qui avaient pris parti pour Gondobald et qui le trahirent si lâchement eurent ainsi une fatale destinée.

Sévérité de Gonthran.—Concile ou synode de Mâcon.

Le roi Gonthran ne s'abusa pas sur le but principal de la conspiration en faveur de Gondobald. Il comprit dès le principe qu'elle était d'abord dirigée contre lui, et en toute occasion il montra une grande animosité contre ceux qu'il supposait y avoir pris part. On a vu l'issue du plaid de Paris. Ce qui se passa durant un voyage que le roi de Bourgogne fit à Orléans immédiatement après la mort de son malheureux compétiteur, n'est pas moins digne de fixer l'attention. Le récit de Grégoire de Tours est curieux; il montre la position critique des évêques qui avaient cédé à la fortune de Gondobald, et qui, après sa chute, cherchaient à faire oublier au rancuneux Gonthran leur défection momentanée.

«Le roi, dit l'historien des Francs, était invité à se rendre à Paris pour tenir sur les fonts du baptême le fils de Chilpéric, nommé Chlotaire. Il vint à Orléans, où il s'arrêta durant quelques jours, et se mit en grand crédit auprès des citoyens; car il allait dans leurs maisons lorsqu'ils l'invitaient, et acceptait les repas qu'ils lui offraient. Il en reçut beaucoup de présents, et sa bienveillante libéralité les leur rendit avec largesse. Le jour de son arrivée dans la ville était celui de la fête de Saint-Martin. (Je m'y étais rendu, dit Grégoire, pour célébrer cette fête solennelle.) Une immense foule alla à la rencontre du roi, avec des enseignes et des drapeaux, en chantant ses louanges. Elles retentissaient de diverses manières, en langue *syriaque*, en langue *latine*, et même en langue *juive*. Tous disaient : «Vive le roi! Que durant des années innombrables «sa domination s'étende sur les peuples divers!» Les juifs, qu'on voyait prendre part à ces acclamations, disaient : «Que toutes les nations t'adorent, et fléchissent le genou devant toi; que toutes «te soient soumises!» Mais, après avoir entendu la messe, le roi, étant à table, nous dit : «Malheur à «cette nation juive, méchante et perfide, toujours «fourbe par caractère! Ils me faisaient entendre «aujourd'hui des louanges pleines de flatterie, pro«clamant qu'il fallait que toutes les nations m'ado«rassent comme leur seigneur, et cela afin d'obtenir «que leurs synagogues, dernièrement renversées «par les chrétiens, fussent relevées aux frais du «public; ce que je ne ferai jamais, car le Seigneur «le défend.» — O roi en qui éclatait une admirable prudence! s'écrie le bon évêque de Tours. Il avait si bien compris l'artifice de ces hérétiques, qu'ils ne purent rien arracher de ce qu'ils comptaient lui demander. — Au milieu du repas, le roi dit aux prêtres qui étaient présents : «Je vous prie de m'ac«corder demain la bénédiction dans ma maison, et «de m'adresser en entrant la salutation chrétienne, «afin que j'obtienne mon salut des paroles de bé«nédiction que vous ferez couler sur moi, et que je «recevrai avec humilité.» — Comme il disait ces mots, nous rendîmes grâces, et le repas fini, nous nous levâmes.

«Le lendemain au matin, le roi, ayant visité les lieux saints pour y faire sa prière, arriva à mon logis; c'était la basilique consacrée à saint Avitus. Je me levai joyeux, je l'avoue, et j'allai à sa rencontre. Après avoir fait l'oraison, je le priai de vouloir bien accepter dans ma maison les eulogies de saint Martin. Il ne s'y refusa pas, et étant entré avec bonté, il but un coup; puis, après nous avoir invités à dîner à sa table, il s'en alla gaiement. Bertrand, évêque de Bordeaux, et Pallade, évêque de Saintes, étaient alors tombés dans la disgrâce du roi pour avoir accueilli Gondobald, et, sur sa seule nomination, sacré Faustien, évêque de Dax...

«Ces deux évêques se trouvaient à Orléans. On put avec peine obtenir que le roi les invitât à sa table. Bertrand étant entré, Gonthran, qui ne les avait pas vus depuis long-temps, demanda : «Quel est celui-ci?» On lui dit : «C'est Bertrand, évêque de Bordeaux.» — Alors, s'adressant à Bertrand : «Nous te «rendons grâces, lui dit-il, de la manière dont tu as «gardé fidélité à ta famille. Tu devais savoir, père «très cher, que tu étais notre parent par notre «mère, et tu n'aurais pas dû attirer sur ta race une «peste étrangère.» Ensuite il se tourna vers Pallade et lui dit : «Je n'ai pas non plus beaucoup de grâ«ces à te rendre; car, malgré ta sainteté, ô digne «évêque, tu m'as trompé trois fois par des avis rem«plis de mensonge. Tu t'excusais auprès de moi par «tes lettres, et par d'autres lettres tu appelais *mon «frère*[1]. Mais Dieu a prononcé dans ma cause, et «vous, que j'ai toujours honorés comme des Pères de «l'Église, vous avez agi frauduleusement à mon «égard.» Et se tournant vers les évêques d'Angoulême et d'Agen, Nicaise et Antidius : «Publiez «aussi, ô très saints pères, ajouta-t-il, ce que vous «avez fait pour le bien du pays et pour l'avantage «de notre royaume.» Ceux-ci, tout interdits, ne répondirent rien.—Le roi se lava les mains, et, satisfait d'avoir dit ce qu'il avait à reprocher aux évêques, s'assit à table avec un visage gai et une contenance joyeuse, comme s'il n'eût été aucunement question de tout cela.

«On était à la moitié du repas, lorsque le roi voulut que je fisse chanter mon diacre, qui la veille avait dit les *répons* des psaumes. Lorsque le diacre eut chanté, le roi m'ordonna de faire chanter de-

[1] Gonthran, après la défaite et la mort de Gondobald, le reconnaissait donc pour frère; auparavant il l'appelait *imposteur* et *fourbe étranger*.

vant lui tous les prêtres présents, chacun des clercs convenant de sa partie. Je leur en donnai l'ordre, et chacun chanta, aussi bien qu'il put, des psaumes et des répons.—Tandis qu'on apportait les plats, le roi nous dit : « Toute cette argenterie que vous « voyez a appartenu au parjure Mummole; mais « maintenant, grâce à l'assistance du Seigneur, elle « a passé en notre pouvoir. J'en ai fait briser « quinze plats, comme ce grand que vous voyez, et « n'en ai gardé d'autres que celui-là et un autre du « poids de cent soixante-dix livres.—Pourquoi en « aurais-je gardé plus qu'il ne m'en faut pour mon « usage journalier? Je n'ai malheureusement pas « d'autre fils que Childebert, qui a bien assez des « trésors que lui a laissés son père et de ceux que « j'ai pris soin de lui envoyer lorsque les richesses « de ce misérable traître ont été trouvées à Avi- « gnon.—Le reste a été appliqué aux besoins des « pauvres et des églises. Je vous demande donc, ô « prêtres du Seigneur, d'implorer pour mon fils « Childebert la miséricorde de Dieu. C'est un homme « sage, habile, prudent et courageux. Si Dieu dai- « gne lui accorder la domination sur les Gaules, on « peut espérer que notre race, presque entièrement « détruite, se relèvera par son moyen.

« Obéissant à l'invitation de Gonthran, nous adressâmes tous au Seigneur une oraison pour lui demander de conserver les deux rois. — Le roi de Bourgogne, continuant à parler de Childebert, ajouta : « Il est vrai que sa mère Brunehaut menace « de me tuer; mais je n'en ai aucune crainte. Le « Seigneur, qui m'a délivré des mains de mes en- « nemis, me délivrera de ses embûches. »—Le repas étant fini nous nous levâmes.

« Le lendemain le roi alla à la chasse. Quand il revint, je lui présentai Galactorius, comte de Bordeaux, et le duc Bladaste, qui avaient été se réfugier dans la basilique de Saint-Martin, parce qu'ils s'étaient joints à Gondobald. Lorsqu'ils furent devant lui, il leur reprocha leurs perfidies et leurs parjures, les appelant de *rusés renards*. Cependant il leur rendit ses bonnes grâces, et leur fit restituer ce qui leur avait été enlevé.

« Le jour du Seigneur (le dimanche) étant arrivé, le roi vint à la cathédrale entendre la messe. Les évêques confrères de Pallade lui cédèrent l'honneur de la célébrer. Comme celui-ci commençait à dire les prophéties, le roi demanda son nom, et, l'ayant appris, s'écria : « Quoi! c'est cet homme in- « fidèle et perfide qui prêchera devant moi la pa- « role sacrée! Je sors de l'église pour ne pas l'enten- « dre. » Mais les évêques, troublés de l'humiliation de leur confrère, s'empressèrent autour du roi, disant : « Si nous avions su que Pallade te fût « odieux, nous aurions remis à un autre le soin des « choses qui doivent s'accomplir ici. Maintenant « permets qu'il célèbre la cérémonie qu'il a com- « mencée. Si ensuite tu crois devoir l'accuser, l'af- « faire sera jugée suivant les canons. » L'évêque Pallade, tout confus, s'était retiré dans la sacristie. Le roi ordonna de le rappeler, afin qu'il accomplît ce qu'il avait commencé. Pallade et Bertrand furent ensuite mandés devant le roi, et émus de colère l'un contre l'autre, ils se reprochèrent mutuellement en sa présence beaucoup d'adultères, de fornications et de parjures. Plusieurs des assistants en riaient; mais d'autres, plus sages et plus clairvoyants, s'affligeaient de voir le diable semer une telle zizanie parmi les prêtres du Seigneur... En quittant le roi, les deux évêques donnèrent des gages et des cautions qu'ils se présenteraient le 21 septembre suivant au synode de Mâcon.

Le synode de Mâcon ne montra pas toute la sévérité que Gonthran espérait.—Les évêques d'Austrasie n'y vinrent point; ceux de Bourgogne y assistèrent seuls.

Gonthran étonné envoya demander à Childebert, qui se trouvait alors à Conflans [1], pour quelle raison le clergé de ses États refusait de se rendre à l'assemblée. — Childebert répondit : « Mon père a « conçu d'injustes soupçons contre Théodore. Je le « prie d'y renoncer et de défendre qu'on lui fasse « aucune injure, s'il ne veut pas que la discorde se « mette de nouveau entre nous. L'accusation portée « contre l'évêque de Marseille étant écartée, les « évêques austrasiens n'ont rien à faire au synode; « ils resteront dans leurs diocèses. »

Gonthran renonça donc, quoique à contre cœur, à faire juger Théodore; mais il insista d'autant plus vivement pour qu'on jugeât les autres évêques. —La consécration du prêtre Faustien était le crime principal imputé aux trois évêques : Bertrand de Bordeaux, Oreste de Bazas et Pallade de Saintes. Le synode déposséda Faustien et rendit l'évêché de Dax à Nicet, que Chilpéric avait désigné avant sa mort; mais il condamna les trois évêques à nourrir Faustien tour à tour et à lui payer annuellement chacun cent pièces d'or.

Le crime reproché à Ursicin, évêque de Cahors, était tout politique. Cet évêque avait reçu et logé Gondobald dans sa maison. On le condamna « à faire pénitence pendant trois ans, et, durant ce temps, à ne couper ni sa barbe ni ses cheveux, à s'abstenir de vin et de viande. Il lui fut défendu, en outre, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir des églises ou de saintes huiles, et enfin de donner des eulogies. Cependant on lui

[1] C'était un château royal, ainsi nommé à cause de sa position au confluent de la Moselle et du Rhin. Sur ses ruines a été bâtie la ville de Coblentz.

laissa le pouvoir d'administrer les affaires de l'Église soumise à sa juridiction [1]. »

Baptême de Chlotaire II (585-590).

La réconciliation de Gonthran et de Childebert inspirait des inquiétudes aux leudes neustriens chargés d'élever le jeune Chlotaire. Frédégonde avait perdu l'amitié de Gonthran ; elle était reléguée à Rueil, près de Rouen. Gonthran la soupçonnait d'avoir envoyé à Toulouse un de ses serviteurs dévoués, sous prétexte d'en ramener sa fille Rigonthe, mais avec la mission réelle d'engager Gondobald, s'il en était encore temps, à venir chercher un refuge en Neustrie.

Le roi de Bourgogne, arrivé à Paris pour assister au baptême de Chlotaire, dont le jour était fixé, n'y trouva ni le jeune roi, ni ses gouverneurs. Ceux-ci craignaient qu'il ne s'emparât du fils de Chilpéric. — Gonthran, offensé de leur absence, assembla les grands de la Neustrie et de la Bourgogne, et leur dit : « Mon frère Chilpéric a laissé « un fils ; sa mère et ses gouverneurs m'ont prié « de le présenter au saint baptême. — Le jour fixé « avait été d'abord la Nativité du Seigneur ; ils ne « sont pas venus. Ils ont demandé ensuite que le « baptême eût lieu le saint jour de Pâques, et ce « jour-là ils ne m'ont pas davantage amené l'en« fant. Enfin, pour la troisième fois, le jour de la « fête de Saint-Jean a été désigné, et l'enfant n'est « pas venu. — Ce soin de le cacher m'étonne et me « donne des soupçons. J'en suis venu à douter qu'il « soit le fils de mon frère, et je le crois plutôt, « comme certains le prétendent, le fils de quelque « leude neustrien ; car, s'il était mon neveu, pour« quoi ne pas me l'amener ? — Sachez donc que je « cesse de le reconnaître jusqu'à ce qu'on m'ait « donné de sa naissance des preuves solennelles. »

Cette résolution inattendue émut vivement Frédégonde ; elle assembla sur-le-champ les principaux de la Neustrie, et décida trois évêques et trois cents des *meilleurs hommes* [1] à prêter serment que le jeune Chlotaire était fils du roi Chilpéric : ce serment suffit pour dissiper les soupçons de Gonthran ; mais le baptême n'eut lieu que cinq ans après.

Guerre contre les Visigoths (585-589).

Débarrassé des inquiétudes que lui avait données la tentative de Gondobald, Gonthran, devenu le plus puissant des souverains de la Gaule, résolut de poursuivre les desseins de Chlovis et de chasser au-delà des Pyrénées les Visigoths qui occupaient encore la Septimanie. La mort d'Ingonde fut le prétexte de la guerre.

Trois armées furent à la fois mises en mouvement. L'une, composée des milices bourguignonnes, avait pour chef le duc Æghilan ; la seconde, formée de soldats aquitains, était sous les ordres du comte Térentiolus ; enfin la troisième, composée des milices de l'Auvergne, était commandée par le duc Nicet.

Dans le même temps, une flotte, partie des bords de l'Océan, devait aller dévaster les côtes septentrionales de l'Espagne. Cette expédition, qui fut contrariée par les tempêtes, n'eut aucun résultat.

Æghilan et Nicet réunis devaient faire le siége de Nîmes. Rebutés par une vive résistance, ils se bornèrent à en dévaster les environs. — Térentiolus entra sans coup férir dans Carcassonne ; mais ses soldats, s'étant dispersés pour piller, furent assaillis par les habitants et rejetés hors de la ville. Térentiolus lui-même fut tué en voulant les rallier.

Les Francs avaient partout trouvé les Visigoths sur leurs gardes et disposés à combattre ; ils durent songer à la retraite. Cette retraite, effectuée dans un pays qu'ils avaient eux-mêmes ruiné en marchant en avant, fut désastreuse et fatale. Plus de cinq mille hommes, au dire de Grégoire de Tours, y périrent de faim et de misère.—Les généraux, honteux de leur conduite, n'osèrent se représenter devant le roi, et, de retour sur le territoire de Bourgogne, se hâtèrent d'aller chercher un refuge dans l'église la plus voisine.

Gonthran était en effet fort irrité, et son premier soin, à la nouvelle de la retraite honteuse de ses généraux, fut de convoquer une assemblée pour les juger. Dans cette assemblée se trouvaient plusieurs évêques. Le discours du roi et la réponse des accusés sont remarquables en ce qu'ils constatent l'absence de tout sentiment de discipline militaire parmi les guerriers, et la perte de toute habitude d'ordre social parmi les populations.

[1] Après le jugement des évêques, le synode s'occupa de plusieurs affaires qui intéressaient les intérêts des Églises ou la discipline du clergé. On y éleva même une singulière discussion. « Un des évêques (dit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*) voulait rejeter les *femmes* de l'humanité ; il prétendait qu'on ne devait pas les comprendre sous le nom d'*hommes*. Cependant les arguments des autres évêques le firent revenir de ce sentiment, parce qu'on lui fit voir que les livres sacrés de l'Ancien Testament nous enseignent « qu'au jour que « Dieu créa l'homme, il les créa *mâle* et *femelle*, et leur « donna le nom d'Adam ; » ce qui signifie *homme de terre*, appelant la femme et l'homme d'un même nom, et les appelant tous les deux *homme*. — Jésus-Christ est nommé le Fils de l'homme, parce qu'il est né d'une vierge, c'est-à-dire d'une femme à laquelle il dit, lorsqu'il a métamorphosé l'eau en vin : « Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » et d'autres paroles. — Ces témoignages et plusieurs autres convainquirent l'évêque et firent cesser la discussion.

[1] C'est l'expression de Grégoire de Tours.

« Faut-il s'étonner, dit le roi, si nous ne sommes « plus victorieux à la guerre? Nous avons abandonné les usages suivis par nos pères; ils bâtissaient des églises, ils mettaient leur espoir en « Dieu; ils honoraient les martyrs, ils respectaient « les prêtres; aussi avaient-ils pour eux la protection divine. Armés du glaive et couvert du bouclier, ils ont soumis les nations ennemies et conquis de vastes territoires; et nous, non-seulement « nous ne craignons pas Dieu, mais nous dévastons « ses temples, nous tuons ses prêtres et nous brisons ou dispersons dérisoirement les reliques des « saints. Aussi nos bras sont-ils sans force, nos « épées sans tranchant pour frapper, nos boucliers « sans solidité pour nous défendre. De là nos défaites et nos désastres. Si ces malheurs doivent « être imputés à mes fautes, que Dieu en fasse tomber la punition sur ma tête; mais si c'est vous qui « êtes les coupables, vous qui méprisez l'autorité « royale, qui négligez mes ordres, c'est sur votre « tête que la hache doit tomber. La punition d'un « des chefs sera un exemple pour toute l'armée. »

Les accusés répondirent : « Excellent roi, il serait « difficile de dire tout ce qu'il y a de vertus et de « piété en toi. Tout ce que tu as dit est juste et véritable; mais que pouvons-nous faire quand le « peuple entier est tombé dans le vice, et quand « chaque homme se complaît au mal? Nul ne craint « le roi, nul ne respecte le duc ni le comte; et si « quelque duc ou quelque comte à qui les désordres « déplaisent cherche à les réprimer, aussitôt le peuple se soulève, aussitôt naît un tumulte; chacun « s'emporte contre son seigneur, chacun cherche à « lui imposer silence comme s'il y allait de sa propre vie. »

« — Il n'importe, répliqua le roi, nos ordres doivent être respectés; il faut que la justice et la « religion soient en honneur, afin que le blâme « qu'excite leur mépris ne nous poursuive pas plus « long-temps. »

De fâcheuses nouvelles, arrivant des frontières méridionales, interrompirent la discussion et empêchèrent le jugement. Toutefois le duc Æghilan fut disgracié et remplacé par Leudégésile. Nicet seul conserva son commandement.

Les Visigoths, connaissant le désastre des Francs, avaient pris l'offensive. Guidés par Récarède, fils de leur roi Leuvigild, ils s'étaient emparés du château de Beaucaire, sur la frontière du territoire arlésien, et du château de Cabaret [1], sur les confins du territoire toulousain. Ils avaient, en outre, ravagé le pays, fait un butin considérable et emmené des captifs.

[1] *Caput-Arietis.*

Gonthran jugea les circonstances assez critiques pour faire taire son ressentiment contre ceux qui avaient pris parti en faveur de Gondobald. Il reçut en grâce le duc Didier, et lui confia le commandement de l'armée destinée à agir contre les Visigoths.

Didier, renouvelant l'expédition où Terentolius avait succombé, marcha contre Carcassonne. Il obtint d'abord du succès. Les habitants, sortis de leurs murs pour le combattre, furent vaincus et obligés de prendre la fuite. Didier, entraîné par son ardeur et par l'espoir de pénétrer facilement dans la ville, arriva jusqu'aux portes, suivi seulement d'un petit nombre de cavaliers; mais là, les fuyards, aidés par les habitants qui n'avaient pas pris part au combat, l'entourèrent et le massacrèrent avec les siens. — Sa mort décida les autres généraux francs à renoncer à l'expédition et à revenir en Auvergne.

A cette époque, Leuvigild mourut. Récarède quitta la Septimanie pour aller se faire couronner roi à Tolède. Ensuite il envoya à Childebert et à Gonthran des ambassadeurs, et demanda la paix. — Il pensait que l'accommodement serait facile; car à peine déclaré roi, il avait abjuré l'arianisme et embrassé le catholicisme. Il offrait d'ailleurs de faire serment qu'il n'avait eu aucune part à la mort d'Ingonde; il renonçait à épouser Rigonthe, et demandait en mariage une sœur du roi d'Austrasie. Childebert, sans accéder au mariage, consentit à la paix; mais Gonthran refusa, disant qu'il voulait tirer vengeance de la mort de sa nièce et des trahisons des Visigoths.

Bientôt, pour prouver qu'il savait joindre les effets aux paroles, il envoya deux armées nouvelles attaquer la Septimanie. L'une, commandée par le duc Austrovald, s'empara de Carcassonne; mais l'autre, qui avait pour chef Antestius, s'étant laissé surprendre par les Goths, éprouva une défaite sanglante. Antestius, avec deux mille des siens, fut fait prisonnier; cinq mille guerriers francs furent tués.

La colère du roi de Bourgogne fut au comble, lorsqu'il apprit ce désastre. Dans sa fureur, il accusait et le roi Childebert, qui avait fait la paix avec Récarède, et la reine Brunehaut, qu'il accusait de secrètes correspondances avec les Goths et avec les fils de Gondobald. On supposait alors que ces deux infortunés, échappés au massacre de Comminges, avaient trouvé un refuge dans quelque cité de la Vasconie, de la Septimanie ou de la Catalogne [1].

[1] Grégoire de Tours, en rapportant que le roi de Bourgogne accusait la reine Brunehaut d'avoir *invité un fils de Gondobald à venir en Austrasie s'unir avec elle en mariage*, ne dit ni où se trouvait ce fils de Gondobald ni ce qu'il devint.

Dans le premier moment de son irritation contre Childebert et Brunehaut, Gonthran défendit toute communication entre la Bourgogne et l'Austrasie, et convoqua les évêques en synode pour les faire juges de ses griefs; mais Brunehaut, ayant attesté par serment la fausseté des accusations portées contre elle, il s'apaisa, renonça au synode, et rouvrit les communications interrompues. — Peu de temps après il conclut lui-même la paix avec les Visigoths.

Guerre contre les Bretons (585-590).

A la mort de Chilpéric, Waroch, comte de Vannes, avait repris les armes. Le roi Gonthran, sous prétexte de la tutelle de Chlotaire II, envoya un de ses généraux occuper Rennes. Quand le duc bourguignon se présenta devant la ville, on lui en ferma les portes. Il y entra de vive force et y mit son fils pour gouverneur; mais aussitôt après son départ, les habitants, assistés par Waroch, se soulevèrent et massacrèrent la garnison. L'armée bourguignonne revint sur ses pas pour combattre les Bretons de Vannes; il y eut alors une bataille si sanglante, que, d'après Velly, *personne ne resta de part ni d'autre.*

Ce grand massacre n'eut sur la guerre aucune influence décisive. Waroch, afin de mieux résister aux Francs, se réconcilia avec Alain Ier (ou Judual), son compétiteur et son ennemi. Leurs guerriers réunis firent, dans le comté de Nantes, une expédition qui fut désastreuse pour ce pays; car les Bretons y enlevèrent ou détruisirent toutes les récoltes, et ne se retirèrent qu'en emmenant de nombreux captifs.

« Ce n'était pas uniquement, dit un historien moderne, pour le plaisir de braver un roi franc et de faire du mal à des voisins qui ne parlaient plus la même langue qu'eux, que les Bretons se jetaient si fréquemment et avec tant d'audace sur les terres de la Neustrie; ils étaient entraînés à ces expéditions par un attrait plus direct et plus sensuel, par cet attrait du vin qui a rendu conquérant maint peuple barbare. La saison de la maturité des vignes, aux environs de Nantes et de Rennes, était l'époque ordinaire de ces expéditions, et l'enlèvement du produit des vignes en était l'objet principal. Tantôt ils vendangeaient eux-mêmes les vignobles étrangers, et faisaient sur place le vin qu'ils emportaient ensuite comme un trophée dans leur terre sauvage. Tantôt ils n'envahissaient les pays à vignobles qu'après la vendange, et s'en retournaient chargés du vin qu'ils avaient laissé faire aux sujets des Francs. Quelquefois, plus pressés, ils s'en tenaient à dévorer à la hâte sur les lieux la récolte des vignes, ou l'emportaient sans la convertir en boisson. En général, dans toute cette lutte des premiers Francs et du dernier reste des populations celtiques, ce sont celles-ci qui jouent vis-à-vis des autres le rôle des Barbares, qui vont sans scrupule chercher sur la terre ennemie tout ce qui leur manque; ce sont eux (les Bretons) qui ont recours à la ruse, au parjure et à tous les expédients des faibles contre les forts. »

Occupé de sa guerre avec les Visigoths, Gonthran fut obligé d'attendre quelques années avant d'essayer de tirer vengeance de Waroch, dont les excursions multipliées désolaient incessamment les marches de la Neustrie. Enfin, en 590, il envoya contre les Bretons une armée nombreuse, mais qu'il plaça malheureusement sous le commandement de deux chefs, les ducs Beppolène et Ébrachaire. Ces généraux trompèrent, par leur mésintelligence, les espérances du roi de Bourgogne. Ils se séparèrent; Beppolène, attiré dans une position mauvaise, enfermée par des marais profonds et bourbeux, fut défait et tué. Ébrachaire, qui, par ambition, venait de laisser vaincre son collègue, s'avança jusqu'à Vannes, et prit même cette ville; mais il fut trompé par l'astucieux comte breton. Waroch, annonçant l'intention de se soumettre, traita avec lui, le combla de présents, lui donna des otages et le décida à rentrer en Neustrie.—En revenant, l'armée franque tomba dans une embuscade préparée au passage de la Vilaine, où son arrière-garde fut surprise et massacrée par les Bretons.

Gonthran ne vengea la défaite de son armée qu'en punissant le général qui avait été vaincu. Ébrachaire, dégradé de son rang et dépouillé de ses biens, alla finir ses jours dans la misère et dans l'exil.

Quatre années plus tard, Childebert, ayant succédé à Gonthran, tenta de punir la trahison de Waroch. Il envoya une armée attaquer les Bretons; mais cette armée se retira après une sanglante bataille dont l'issue resta incertaine.—Toutefois, sauf quelques prétentions élevées par Dagobert, et dont nous parlerons en leur temps, les rois francs cessèrent dès lors de réclamer aucune suprématie sur les chefs (ducs, comtes ou rois) de la Bretagne armoricaine jusqu'au moment où Charlemagne en fit la conquête.

Guerre contre les Lombards (585-591).

Tandis que les Bourguignons soutenaient avec opiniâtreté la guerre contre les Visigoths et les Bretons, les Francs Austrasiens allaient en Italie guerroyer contre les Lombards. — Déjà, en 584, Childebert, qui entrait dans sa seizième année et commençait à vouloir régner par lui-même, avait pris envers l'empereur Maurice, moyennant cinq

mille écus d'or qui lui avaient été payés, l'engagement de chasser les Lombards de l'Italie. Il passa en effet les Alpes, et descendit avec une armée dans la riche vallée du Pô; mais les ducs lombards obtinrent la paix, comme l'empereur grec avait obtenu la guerre, à prix d'or. Childebert reçut d'eux des sommes considérables et revint en Austrasie. — L'année suivante, pressé par les commissaires grecs de restituer la somme qu'il avait reçue ou de faire aux Lombards une guerre sérieuse, il envoya en Italie une nouvelle armée. Les historiens ne donnent aucuns détails sur cette expédition, qui fut probablement sans résultat.—Trois années s'écoulèrent sans que le roi d'Austrasie songeât à inquiéter les Lombards. — En 588, il tenta contre eux une nouvelle expédition, plutôt, à ce qu'il paraît, pour reprendre en Italie les cités que les Francs y avaient autrefois conquises, que pour soutenir les intérêts de l'empire grec. Malheureusement l'armée austrasienne, ayant seule attaqué les Lombards, fut battue complétement.

Cette défaite, loin d'abattre le jeune roi d'Austrasie, le décida à persister dans sa résolution, et dès l'année suivante il se disposa à envoyer en Italie une armée nouvelle; mais les Lombards, informés de son dessein, lui députèrent des ambassadeurs pour demander la paix, s'obligeant à lui payer tribut et à le servir, à sa réquisition, en qualité d'auxiliaires. Cette ambassade suspendit l'expédition.—L'année suivante (590), Childebert, poursuivant son dessein, envoya en Italie une armée qui devait être considérable; car on y comptait vingt ducs. Grégoire de Tours, en racontant ce que ces ducs firent avec leurs troupes lors de leur passage en Austrasie, donne une idée de ce qu'était alors la conduite des gens de guerre envers les populations désarmées. « Le duc Audovald et le duc Wintrion conduisaient, dit-il, les milices de la Champagne. En passant à Metz, ils commirent tant de pillages, de violences et de meurtres, qu'on aurait dit qu'ils y étaient venus faire la guerre. Les autres ducs en firent autant avec leurs phalanges, et désolèrent leur propre pays et ses habitants avant de remporter aucune victoire sur l'ennemi. »

Les Austrasiens se divisèrent en deux corps; l'un, composé des troupes de sept ducs, ayant pour chef Audovald, passa le Saint-Gothard et vint camper près de Milan; l'autre, qui comprenait les soldats de treize ducs, était commandé par Cédin, et entra en Italie par la vallée de l'Adige, du côté de Vérone. — A leur approche, les Lombards se renfermèrent dans les places fortes et les laissèrent parcourir sans obstacles les vastes plaines de la Cisalpine. Durant trois mois les Austrasiens ne réussirent à s'emparer que de cinq châteaux peu importants. Ils firent vainement le siége de Milan et de Pavie. Enfin, exténués par la famine et décimés par une contagion dyssentérique, ils se décidèrent à revenir dans la Gaule; mais pendant leur retour ils furent tellement affligés par la famine, qu'au dire de Grégoire de Tours, la plupart, avant de rentrer dans leur pays natal, furent obligés de vendre leurs armes et leurs vêtements pour acheter des vivres.

Cette expédition funeste fut suivie d'une paix qui se conclut sous la médiation du roi Gonthran, et par laquelle les Lombards s'obligèrent à payer au roi d'Austrasie un tribut annuel de douze mille sols d'or.

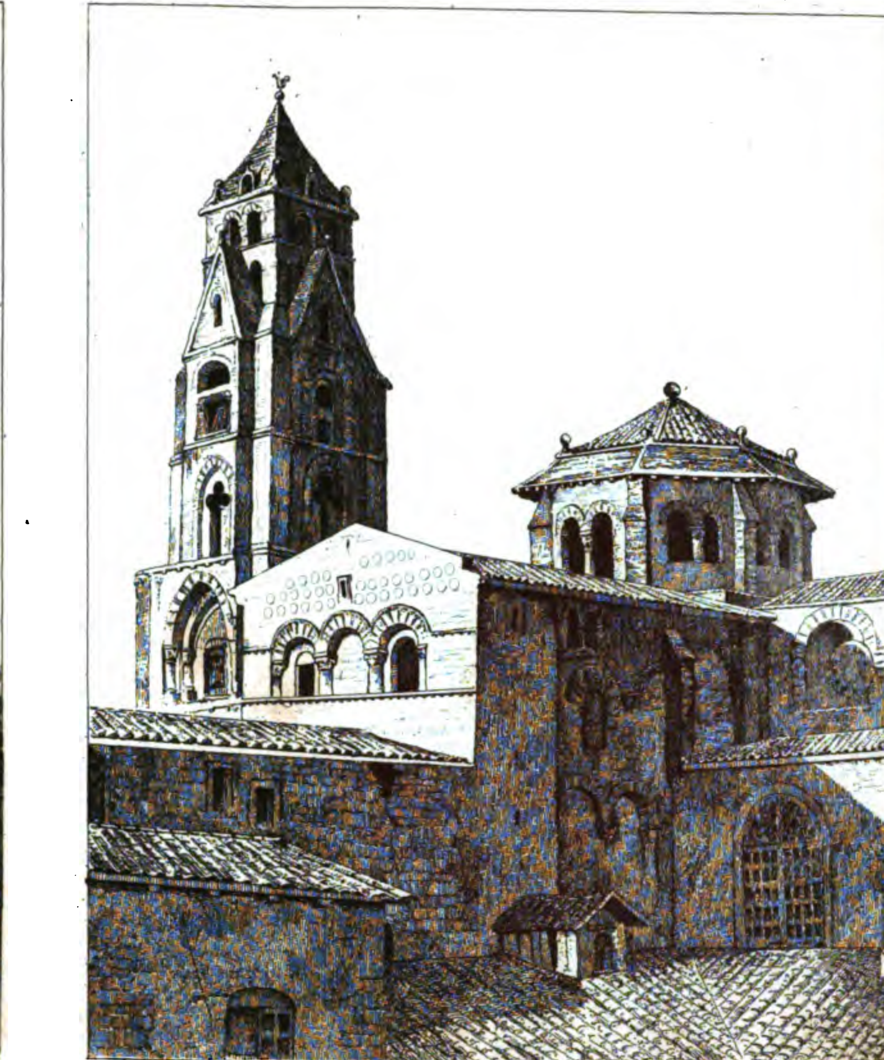
Frédégonde et Brunehaut.

Au moment où Frédégonde, séparée de son fils, perdait toute son influence auprès de Gonthran, Brunehaut, par la mort de Wandelin, gouverneur de Childebert, reprenait en Austrasie l'ascendant qu'elle avait perdu depuis si long-temps.

Frédégonde, dont la jalousie était excitée par la prospérité de sa rivale, essaya contre elle les mêmes moyens qui, à une époque bien plus critique, avaient relevé sa fortune et celle de Chilpéric.—Elle envoya à Metz un clerc, dont l'adresse et le dévouement lui étaient connus, avec mission d'assassiner Brunehaut; mais Brunehaut, ayant eu soupçon de ce dessein, livra l'envoyé de Frédégonde à la torture, et obtint de lui l'aveu de son crime. Toutefois, voulant montrer à sa rivale combien peu elle la craignait, elle lui renvoya dédaigneusement ce misérable. Frédégonde prétendit que le clerc n'avait reçu d'elle aucune mission et méritait un châtiment : elle lui fit couper les pieds et les mains.

Dans le temps même où elle repoussait ainsi l'imputation d'un crime comme une calomnie, elle faisait forger deux poignards d'une forme particulière. — L'ouvrier avait creusé sur leurs lames de profonds sillons qui furent remplis d'un poison subtil. — Quand la veuve de Chilpéric eut en son pouvoir ces armes terribles, elle fit venir deux clercs, nourris dès leur enfance dans l'intérieur de son palais et élevés à remplir tous ses ordres. « Prenez, « leur dit-elle, des habits de mendiants, et partez « pour Metz, armés de ces poignards. Là-bas, mêlez-« vous à la foule des pauvres qui chaque jour ras-« semblés aux portes de l'église sollicitent les au-« mônes de Childebert et de Brunehaut. Quand vous « serez près de la mère et du fils, frappez-les et « fuyez. Les plus grandes récompenses vous atten-« dent à votre retour; mais si la fortune vous est « contraire, et s'il vous est impossible de fuir, soyez « certains que mes bienfaits combleront vos fa-« milles. » Grégoire de Tours prétend que pour raf-

XXXIX Architecture religieuse du Ve au XIe siècle.



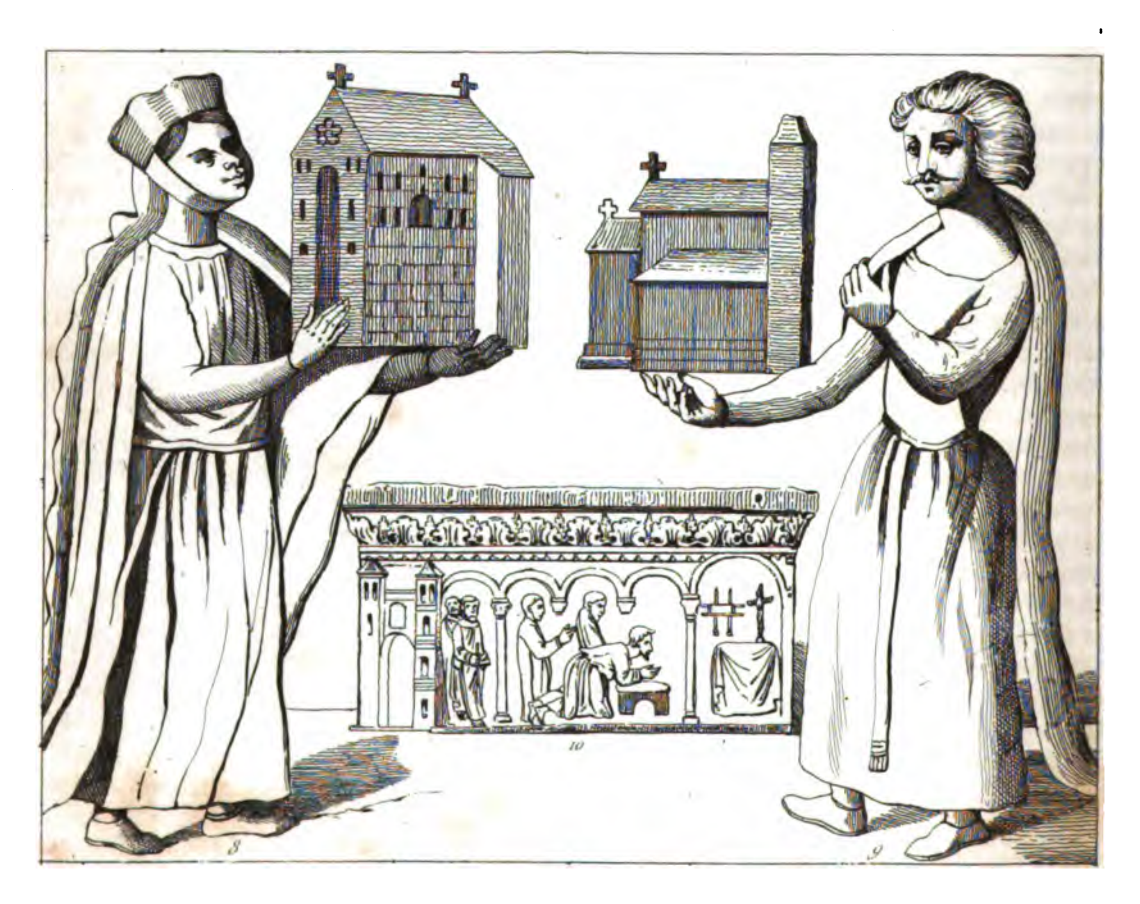
Église Notre-Dame au Puy (Haute Loire)

Portail principal

Clocher et dôme

XL. Monuments des Rois Mérovingiens.





fermir ces deux jeunes gens, elle leur remit un breuvage avec recommandation d'en boire le matin même du jour où ils tenteraient l'entreprise. Ce breuvage devait exciter leur courage et les disposer à braver tous les dangers.

Ces assassins imberbes manquèrent de prudence; ils se firent arrêter et furent conduits devant le roi d'Austrasie, à qui ils avouèrent leur dessein criminel. Brunehaut jugea qu'il était inutile de montrer de la générosité en cette circonstance, et les fit mettre à mort tous les deux.

Cependant Frédégonde ne se décourageait pas. L'appui de Gonthran faisait principalement la force de Brunehaut, elle songea à le lui enlever. — Grégoire de Tours raconte encore que, tandis que des envoyés du roi de Neustrie se trouvaient à la cour du roi de Bourgogne, Gonthran, se rendant à *Matines* dans son oratoire, trouva un homme caché dans un coin, et qui feignait de se livrer au sommeil. Cet homme, arrêté et interrogé à l'aide de la torture [1], dit qu'il avait été chargé de tuer Gonthran par les députés neustriens. Ceux-ci, interrogés, nièrent avoir eu d'autre mission que celle d'apporter au roi de Bourgogne le message qu'ils lui avaient remis. L'assassin fut condamné à la prison et les députés envoyés en exil. «Il parut évident à tous, ajoute l'historien des Francs, que Frédégonde avait voulu faire périr le roi Gonthran, ce que ne permit pas la miséricorde divine.»

Gonthran toutefois en fut grandement troublé. — Déjà, lorsqu'il se trouvait à Paris, un pauvre s'était approché de lui, en disant : «Écoute, ô roi, «et ne méprise pas mes paroles. Faraulf, autrefois «domestique de ton frère, a résolu de te frapper «d'un coup de poignard ou de lance lorsque tu te «rendras à l'église pour entendre les prières du «matin.» Faraulf fut aussitôt arrêté; mais il nia avoir eu contre le roi aucun mauvais dessein. Toutefois Gonthran ne sortit plus que revêtu d'armes défensives et accompagné de serviteurs armés et de gardes.

La mort de Faraulf, qui survint peu de temps après, ne lui rendit pas la sécurité, et la tentative nouvelle à laquelle il échappa dut augmenter ses appréhensions. «Un certain dimanche, au moment où le diacre venait d'inviter le peuple au silence pour qu'on entendît la messe qui allait commencer, le roi Gonthran se tourna vers la foule, et dit : «Je «vous en conjure, hommes et femmes qui êtes ici «présents, gardez-moi une inviolable fidélité; ne «me tuez pas comme vous avez tué mes frères; «que je puisse vivre encore pendant trois années, «afin d'élever mes neveux, que j'ai adoptés pour «fils! Que je vive, de peur qu'il n'arrive, ce que «veuille empêcher le Dieu éternel, qu'après ma «mort vous ne périssiez avec ces enfants; car il ne «resterait de notre race aucun homme assez fort «pour vous défendre.» Ces paroles émurent le peuple, et tous, se prosternant à genoux, adressèrent aussitôt à Dieu des prières pour le roi.»

Frédégonde, malgré l'abaissement de sa fortune, conservait tout l'emportement de son caractère. Malheur à ceux qui ne la servaient pas à son gré, ou même qui seulement lui apportaient de fâcheuses nouvelles. — Un de ses serviteurs les plus dévoués, étant parvenu à s'échapper de Toulouse, vint lui raconter la misère et les outrages auxquels Rigonthe était en butte. Frédégonde entra en fureur contre le malheureux messager; elle le fit dépouiller et battre de verges dans l'église même où elle se trouvait en recevant la nouvelle. Elle fit aussi dépouiller et mutiler les cuisiniers, les boulangers et les autres serviteurs royaux qui avaient accompagné sa fille dans ce fatal voyage, et qui étaient revenus de Toulouse avant elle.

Après la mort de Prétextat, qui excita parmi le clergé des Gaules une indignation générale, elle fit empoisonner dans son palais un des principaux leudes neustriens qui avait annoncé l'intention de poursuivre jusqu'au bout la vengeance du malheureux évêque. — Quelque temps après, ne sachant comment dissiper les soupçons qui s'élevaient contre elle, et faire taire les clameurs qui l'accusaient, elle livra au neveu de Prétextat l'homme qui avait assassiné l'évêque; mais celui-ci, mis à la torture, loin de justifier la reine, avoua, en confessant son crime, qu'il n'avait tué Prétextat que par son ordre.

Conjurations en Austrasie (586-588).

Malgré tous ses crimes, Frédégonde, favorisée par les gouverneurs que Gonthran lui-même avait donnés à son fils, régnait sans obstacles. L'intérêt national faisait supporter son autorité aux Neustriens; car ils n'ignoraient pas que la destruction du royaume de Neustrie était le but de la politique austrasienne et bourguignonne, et ils savaient que la chute de Frédégonde amènerait la ruine de leur nationalité.

Brunehaut eut à peine ressaisi l'autorité, qu'elle vit se soulever contre elle les haines et les intrigues des seigneurs de l'Austrasie. Ceux-ci avaient profité de la minorité de Childebert pour accroître leurs priviléges aux dépens du pouvoir royal, ou plutôt pour recouvrer les droits de la vieille liberté germanique, qui, durant plusieurs règnes de rois conquérants, avaient été successivement enlevés aux assemblées légales des Francs pour être attribués

[1] Ce qu'on a appelé depuis *mettre à la question*.

conseils particuliers du prince. Ils s'étaient, en outre, partagé les bénéfices et les domaines territoriaux, qui composaient alors la meilleure partie des richesses d'un roi.

Brunehaut, avec le dessein secret de rendre à l'autorité royale sa force et sa plénitude, annonçait hautement le projet de faire restituer les terres qui avaient été enlevées aux domaines royaux, et de soumettre la possession des terres bénéficiaires à un sévère examen.

Dans le but d'assurer davantage son ascendant sur son fils, elle maria Childebert à une jeune fille franque nommée Faileube, sur laquelle elle possédait une entière influence. Les commencements de cette union furent heureux. La reine Faileube eut deux fils; l'aîné fut nommé Théodebert; le second Théodoric.

Les seigneurs austrasiens qui avaient gouverné le royaume pendant la minorité du roi se voyaient avec impatience soumis à l'autorité d'une femme qui, ardente à poursuivre ses plans, n'apportait aucun ménagement dans l'emploi des moyens qu'elle jugeait propres à relever la puissance de son fils. Ils méditèrent une double révolution. L'assassinat de Childebert et de Brunehaut en Austrasie, celui de Gonthran en Bourgogne, devaient en assurer le succès. Comme les conjurés connaissaient tout l'avantage que la régence, au nom d'un roi mineur, présentait pour la suite de leurs desseins, ils comptaient épargner les deux fils de Childebert, afin de gouverner, au nom de l'un l'Austrasie, et au nom de l'autre la Bourgogne.—L'évêque Ægidius, les anciens régents Ursion et Bertfried, le duc Rauchingue, étaient les chefs de cette conspiration, que Frédégonde connaissait et qu'elle avait promis de seconder.

Le duc Gonthran-Boson y aurait sans doute pris part s'il n'eût trouvé quelque temps auparavant le châtiment de ses trahisons.—Sa mort fut l'occasion d'une scène étrange, et qui donne une singulière idée de la façon dont les rois francs rendaient alors la justice et faisaient exécuter leurs arrêts. Voici ce qui arriva :

Les rois Gonthran et Childebert, ayant quelques soupçons de ce qui se tramait en Austrasie et en Bourgogne, s'étaient réunis au bourg d'Andelot, près de Langres, pour y conclure un traité, dont nous parlerons bientôt avec détails.—Gonthran-Boson, reconnu coupable de sacrilége et de violation de tombeau [1], avait été condamné, dans un plaid tenu à Bastoigne, dans les Ardennes, à être privé des terres nombreuses et des bénéfices qu'il tenait de la munificence royale. Il eut l'audace de venir à Andelot pour réclamer contre cette sentence. Childebert le fit arrêter, et le mit à la disposition de Gonthran. — Le roi de Bourgogne avait à punir le duc austrasien des perfidies commises durant l'entreprise de Gondobald. Sa décision, approuvée par Childebert, fut que le misérable Gonthran-Boson serait mis à mort.

Gonthran-Boson fut, on ne sait comment, informé de cette résolution; il courut aussitôt à la demeure de Magnéric, évêque de Trèves, et fermant la porte : « Je me réfugie près de toi, lui dit-il; je « sais quel est ton crédit auprès des deux rois. Ils « viennent de me condamner à mort; mais il faut « que tu obtiennes d'eux ma grâce, sinon tu mour- « ras avec moi, car je te tuerai. » En disant ces paroles, il avait une épée nue à la main. L'évêque effrayé lui dit : « Laisse-moi sortir, et j'irai implo- « rer la miséricorde des rois. — Non pas, repartit « le duc, tu ne sortiras point; envoie tes vicaires « auprès d'eux. »

Le roi Gonthran comprit mal ce que venaient lui dire les envoyés de Magnéric; il répondit : « Si l'é- « vêque ne veut pas sortir de sa demeure, qu'il y « périsse avec l'auteur de tant de trahisons. »—Magnéric, sur les instances de Gonthran-Boson, envoya de nouveaux messagers au roi; mais celui-ci, plus irrité, s'écria : « Qu'on mette le feu à la mai- « son, et si l'évêque ne veut pas sortir, ils brûleront « tous les deux. » — Les clercs de Magnéric, ayant perdu toute espérance de fléchir le roi, forcèrent les portes et réussirent à tirer leur évêque de la maison.

On exécuta les ordres du roi. « Alors, dit Grégoire de Tours, le malheureux Gonthran-Boson, se voyant de toutes parts entouré par les flammes, ceignit son épée, et sortit à la porte; mais, au moment où il mettait le pied sur le seuil, un trait qui lui fut lancé par un des assaillants, l'atteignit au front. Étourdi du coup, et presque hors de sens, il tâcha de tirer son épée du fourreau; mais aussitôt il fut frappé de tant de lances, que les pointes, s'enfonçant dans ses flancs et les bois le soutenant, il ne put tomber à terre. — On tua aussi le petit nombre de ceux qui étaient avec lui. Leurs corps furent jetés dans les champs avec le sien. »

Cette justice expéditive était dans les mœurs du temps.—Nous avons raconté comment Frédégonde mit fin à une querelle qui divisait les habitants de Tournay.—Le roi d'Austrasie, malgré sa jeunesse, n'hésitait pas à agir de même lorsqu'il avait quelque injure personnelle ou quelque crime public à venger. On trouvait ce mode de punir tout naturel, et le chroniqueur contemporain se bornait à men-

[1] Une parente de sa femme avait été enterrée dans une église de Metz avec de riches vêtements, des parures et des joyaux précieux ; entraîné par son avarice, il envoya pendant la nuit briser le sépulcre et dépouiller le cadavre.

tionner en quelques mots l'acte de justice royale. « A la cour du roi Childebert, disait-il, Magnovald fut tué de la manière suivante, *pour des causes inconnues*.—Le roi était à Metz dans son palais, et regardait le spectacle d'un animal environné et harcelé par une troupe de chiens. Il appela Magnovald. Celui-ci, ne se doutant pas de ce qui l'attendait, se mit à rire avec les autres et à regarder le combat de cette pauvre bête assaillie par tant d'ennemis. Lorsqu'on le vit attentif au spectacle, un homme s'avança par ordre du roi, le frappa de sa hache et lui coupa la tête. Magnovald mort fut jeté par les fenêtres de la maison et enseveli par les siens.—On enleva aussitôt et on porta au trésor public tout ce qui lui appartenait. — On disait que le roi l'avait ainsi fait mourir, parce qu'après la mort de son propre frère, ayant fait périr sa femme à force de mauvais traitements, il avait ensuite épousé la veuve de son frère. »

Le même Childebert n'usa pas de plus de cérémonie pour faire périr ce Rauchingue dont nous avons raconté la cruauté et la perfidie. La mort de Rauchingue avait été convenue entre les deux rois à l'entrevue d'Andelot. Childebert manda Rauchingue à Metz. « Lorsque le duc y fut arrivé, le roi, avant de lui commander de paraître en sa présence, donna des ordres par écrit, et envoya par les charrois publics [1] des serviteurs chargés d'aller saisir ses biens dans les divers lieux où ils se trouvaient. Ensuite il le fit introduire dans sa chambre à coucher, et après lui avoir parlé de chose et d'autre, il lui ordonna de sortir de sa chambre. Comme Rauchingue sortait, deux des gardiens de la porte le saisirent par les jambes et le firent tomber sur les degrés, de manière qu'une partie de son corps était en dedans et l'autre en dehors de la chambre royale. Alors les hommes apostés, d'après les ordres du roi, assaillirent à coups d'épée Rauchingue, et lui hachèrent tellement la tête, que tout ce qui en resta semblait de même matière que sa cervelle : il mourut sur-le-champ. Après quoi on le dépouilla et on le jeta par la fenêtre [2]. »

La mort de Rauchingue arriva au moment où la conspiration éclatait. — Ursion et Bertfried, pensant que Rauchingue avait tenu sa promesse et que Childebert était mort, s'avançaient déjà avec une armée; mais, ayant appris le sort de leur principal complice, ils se retirèrent, suivis de ceux qui se trouvaient le plus compromis, dans une position avantageuse, au village de Vaivrès, entre la Meuse et la Moselle, où ils étaient décidés à se défendre vigoureusement.

La reine Brunehaut détestait Ursion, dont elle avait reçu un outrage public; mais elle avait de l'affection pour Bertfried, dont un des fils était son filleul. Elle espéra d'abord réduire les conjurés en les divisant. — Ursion était d'ailleurs l'auteur et le chef de la conjuration.—Elle fit dire à Bertfried : « Sépare-toi de cet homme, qui est mon ennemi, et « tu auras la vie sauve. » Mais Bertfried répondit généreusement : « A moins que la mort ne m'en sé« pare, je ne m'en séparerai jamais. »

Après cette réponse, il fallait se résoudre à combattre. L'armée de Childebert, commandée par Godégésile, gendre du duc Lupus, ennemi déclaré des anciens régents, obtint quelques succès sur les rebelles; elle les obligea à se retirer dans une église dédiée à saint Martin et bâtie au sommet d'une montage escarpée, sur les ruines de l'ancien château de Vaivres. — Les troupes de Godégésile, ne pouvant faire sortir de cette église ceux qui y étaient enfermés, s'efforcèrent d'y mettre le feu. Ursion sortit alors l'épée à la main, et obligea les assaillants à prendre la fuite; mais, ayant eu la cuisse percée d'une flèche, il tomba. Les fuyards revinrent sur lui et le tuèrent. — Godégésile fit aussitôt cesser le combat, en s'écriant : « Que maintenant la « paix soit faite. Le plus grand ennemi de notre roi « est mort; laissons la vie à Bertfried. »

Au milieu de la confusion, et profitant du moment où les troupes royales étaient occupées à piller les trésors renfermés dans l'église, Bertfried s'enfuit à Verdun. Il y trouva un asile dans l'oratoire de la maison épiscopale; mais il fut poursuivi par ordre de Childebert. L'évêque, ayant refusé de le livrer, des soldats montèrent sur l'oratoire, arrachèrent les tuiles qui couvraient le toit, et le tuèrent ainsi que trois de ses serviteurs.

La sévérité que les rois déployèrent étouffa cette dangereuse conspiration. Des leudes en grand nombre s'exilèrent volontairement et allèrent chercher un refuge dans les pays étrangers. D'autres furent dépouillés de leurs dignités et de leurs commandements. Beaucoup perdirent les bénéfices qu'il possédaient.

L'évêque de Reims Ægidius, quoique soupçonné d'avoir pris part au complot, échappa d'abord à la punition en offrant au roi d'Austrasie de riches présents; mais bientôt de nouvelles charges s'étant élevées contre lui, il fut traduit devant un synode d'évêques et convaincu de haute trahison. L'instruction de son procès fit même découvrir qu'il s'était emparé de plusieurs terres dépendant du domaine royal, à l'aide de chartes fausses et falsi-

[1] *Evectione publica*. Presque toutes les propriétés des sujets francs, les alleux comme les bénéfices, étaient assujetties à l'obligation de fournir des moyens de transport et des vivres, soit aux envoyés du roi, soit à ceux qui se rendaient auprès de lui pour quelque service public.

[2] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. IX.

fiées. Il fut dégradé du sacerdoce, dépouillé de ses biens et envoyé en exil à Strasbourg.

Cette conspiration politique fut suivie d'une intrigue de cour principalement dirigée contre Brunehaut et Faileube, et qui eut une issue fatale à ceux qui y prirent part. La manière dont cette intrigue fut découverte est singulière.

Le comte Droctulf, le gouverneur des enfants de la reine Faileube, et Septimine, leur gouvernante, causaient ensemble à voix basse auprès du lit de la reine. Celle-ci, malade des suites d'un accouchement avant terme, était plongée dans une sorte de sommeil qui paraissait lui ôter toute connaissance. Elle entendit prononcer quelques mots qui la mirent sur la voie de découvrir toute l'intrigue.—Gallomagne, référendaire du palais, Sumnégésile, comte des écuries, étaient les complices de Droctulf et de Septimine. Ils avaient le projet de décider le roi à exiler Brunehaut, à répudier Faileube et à épouser une autre femme, à l'aide de laquelle ils espéraient obtenir la direction des affaires de l'Austrasie. Dans le cas où le roi se serait refusé à répudier la reine, on devait le faire mourir, élever ses fils à la royauté et gouverner en leur nom le royaume.

Septimine et Droctulf furent arrêtés et soumis à la torture [1]. Ils avouèrent leurs criminels desseins. Septimine s'accusa, en outre, d'être la maîtresse de Droctulf et d'avoir naguère, afin de n'appartenir qu'à lui seul, empoisonné son mari.

Sumnégésile et Gallomagne furent privés de tous leurs biens et envoyés en exil. — Voici quelle fut la peine portée contre les deux amants. On les fustigea violemment tous les deux, et on confisqua leurs biens. Septimine eut le visage brûlé avec des fers ardents, et, ainsi défigurée, fut envoyée comme esclave au village de Marlheim, pour y tourner la meule et préparer la farine nécessaire chaque jour à la nourriture des femmes qui habitaient le gynécée. Droctulf eut les cheveux et les oreilles coupés, et fut condamné à bêcher les vignes. Ne semble-t-il pas que cette double peine est plutôt une inspiration de vengeance féminine qu'un châtiment prononcé par un impassible juge?

Traité d'Andelot (587-588).

Le traité conclu à Andelot [2] avait pour but principal de régler la succession du roi Gonthran. — Childebert, dirigé par l'habile Brunehaut, eut l'art de s'assurer de cet important héritage, en abandonnant à son oncle les droits qu'il tenait de son père sur le tiers de la cité de Paris et sur Châteaudun, Vendôme, Étampes et Chartres, ainsi que les cités de Bordeaux, Limoges, Béharn et Bigorre, qui, comprises dans la dot de Galeswinthe, étaient devenues depuis la propriété de Brunehaut, bien que le roi de Bourgogne s'en fût mis en possession. — Les deux rois, en s'instituant mutuellement héritiers l'un de l'autre, convinrent que Brunehaut reprendrait immédiatement la ville de Cahors, avec son territoire et son peuple; cette ville avait aussi appartenu à Galeswinthe. Les cités de Melun, Tours, Poitiers, Avranches, Conserans, Aire, Bayonne et Alby, avec leurs territoires, rentrèrent aussi immédiatement dans la possession de Childebert. Il en fut de même de la cité de Senlis, bien que les deux tiers seulement de cette cité eussent appartenu au roi Sigebert; mais Childebert céda à Gonthran, en échange du troisième tiers, le tiers qui lui appartenait dans la cité de Rosson [1].—Gonthran s'engagea, dans le cas où il survivrait à son neveu, à prendre sous sa tutelle Théodebert et Théodoric, et à couvrir de sa protection Brunehaut et sa fille Clodosinde, sœur de Childebert, ainsi que la reine Faileube. De son côté, Childebert promit que si Gonthran mourait le premier, sa fille Chlotilde serait maintenue dans la complète et paisible possession des biens, *en choses et en hommes, cités, champs ou rentes*, qu'elle aurait reçu de son père. – Les deux rois se promirent mutuellement que les donations faites aux Églises seraient respectées. Ils s'obligèrent également : Childebert à expulser du royaume d'Austrasie les leudes bourguignons qui, infidèles au roi Gonthran, y auraient été chercher un refuge; et Gonthran à renvoyer de la Bourgogne les leudes austrasiens qui s'y seraient réfugiés après avoir manqué à leurs serments envers Childebert.—Le traité, dont le texte nous a été conservé par Grégoire de Tours, se termine par une clause pénale qui, en cas d'infraction, punit l'auteur de l'infraction par la perte de tous les avantages qui lui étaient assurés. Ce traité est daté du quatrième jour des calendes de décembre, l'an 26e du règne du seigneur roi Gonthran, et le 12e du roi Childebert [2].

[1] Cette torture ressemblait au *knout* en usage encore en Russie. « Ils furent attachés, dit Grégoire de Tours, et étendus entre des poteaux, où ils furent violemment frappés de coups. »

[2] Les opinions varient sur la position de ce lieu. Dans le mot *Andelaūm*, les uns voient la petite ville des Andelys, en Normandie; les autres Andlaw, dans les Vosges, sur les confins de l'Alsace; d'autres enfin Andelot, dans le diocèse de Langres, entre Langres et Naz, sur l'Ornain. Cette dernière opinion, adoptée par dom Bouquet, paraît la plus vraisemblable, le bourg d'Andelot se trouvant à peu près sur la frontière du royaume de Childebert et de celui de Gonthran.

[1] Selon les uns, Rosson-le-Long, bourg entre Soissons et Vic-sur-Aisne. Selon d'autres, Rosson, dans le diocèse de Beauvais.

[2] Cette date correspond au 28 novembre 587.

Il paraît que son exécution présenta quelques difficultés; car l'évêque de Tours rapporte que l'année suivante (en 588), comme il était en route, pour se rendre à Metz auprès du roi Childebert, il reçut l'ordre d'aller en ambassade à Châlons-sur-Saône, afin de donner satisfaction au roi Gonthran, touchant quelques réclamations. On adjoignit à Grégoire un autre évêque nommé Félix. Les deux ambassadeurs témoignèrent au roi de Bourgogne les regrets du roi d'Austrasie de savoir qu'il fût mécontent, et le ferme désir de Childebert d'accomplir en toutes choses les engagements pris à Andelot.

Gonthran se fit apporter le texte du traité, et ordonna qu'on lui en fît lecture. La lecture terminée, il s'écria : « Que je sois frappé du jugement de « Dieu si j'ai enfreint en quelque chose ce traité. » Et se tournant vers Félix, il lui dit : « On raconte « que tu as lié une grande amitié entre ma sœur « Brunehaut et Frédégonde, cette ennemie de Dieu « et des hommes. » — Félix s'en défendait; Grégoire dit avec ironie : « Tu ne dois pas douter, ô roi, « que leur union ne soit toujours la même. L'amitié « qui règne entre elles ne fait que croître au lieu de « s'atténuer; mais plût à Dieu que toi, ô roi très « glorieux, tu n'eusses pas pour Frédégonde plus « de bienveillance que n'en a Brunehaut; car nous « savons que tu as reçu ses ambassadeurs beau- « coup mieux que ceux de Childebert. » Gonthran répondit : « J'ai reçu ses envoyés de manière à ne point « manquer à mon amitié envers mon neveu le roi « Childebert. Comment pourrais-je me lier d'ami- « tié à celle qui a si souvent tenté de me faire « assassiner? »

« Laissant alors ce sujet, Félix dit : « Il est, je crois, « *parvenu jusqu'à votre gloire* [1], que Récarède a « envoyé une ambassade à votre neveu, pour lui « demander en mariage Clodosinde, fille de votre « frère? Mais Childebert n'a rien voulu promettre « que d'accord avec vous. » — Gonthran répondit : « Il n'est pas bien que ma nièce aille dans le pays « où l'on a fait périr sa sœur, et ce n'est pas une « chose juste que la mort de ma nièce Ingonde reste « sans vengeance. » — Félix reprit : « Récarède offre « de se justifier par des serments. Il demande seu- « lement que vous consentiez à ce que Clodosinde « devienne sa fiancée. » Alors Gonthran dit : « Si « mon neveu remplit toutes les conditions du traité, « je ferai sur ce mariage ce qui lui plaira. »

« Les ambassadeurs promirent que le traité serait exécuté, et Félix ajouta : « Le roi Childebert sup- « plie aussi *votre bonté* de lui prêter secours con- « tre les Lombards, afin que les chassant d'Italie, il « recouvre ce que son père a possédé, et que, par « son assistance et la vôtre, le reste soit remis sous « la domination de l'Empereur [1]. » Gonthran répondit : « Je ne puis envoyer mon armée en Italie pour « la livrer moi-même à la mort : l'Italie est actuelle- « ment ravagée par une cruelle contagion. » Grégoire prit alors la parole, et dit : « Vous avez invité « votre neveu à rassembler en synode tous les évê- « ques de son royaume, parce qu'il y a beaucoup « de choses à examiner; mais votre *très glorieux* « neveu désirerait que, suivant l'usage canonique, « chacun des métropolitains rassemblât ses suffra- « gants et remédiât, par l'autorité des décrets sa- « cerdotaux, aux désordres commis dans sa circon- « scription. Quel motif y a-t-il pour convoquer une « si grande multitude d'évêques? Aucun péril n'é- « branle la foi de l'Église; il ne s'élève point de « nouvelle hérésie. Quelle nécessité y a-t-il donc de « rassembler tant de prêtres du Seigneur? » Le roi Gonthran répondit : « Ils ont à juger beaucoup d'ac- « tions iniques; mais l'affaire de Dieu doit passer « la première de toutes. Vous rechercherez d'abord « comment l'évêque Prétextat a été assassiné dans « son église. On doit aussi discuter l'accusation de « luxure portée contre plusieurs, afin que, s'ils sont « convaincus, ils se soumettent à la correction des « décrets sacerdotaux; et que, si on les trouve inno- « cents, la fausseté de l'accusation soit déclarée pu- « bliquement. »

« Gonthran décida seulement que le synode serait renvoyé au commencement du quatrième mois [2], et après cet entretien (dit Grégoire de Tours) nous nous rendîmes à l'Église. C'était le jour de la fête de la Résurrection du Seigneur. Après la messe, le roi nous invita à sa table, qui ne fut pas moins chargée de mets qu'abondante en satisfaction. Gonthran tournait toujours l'entretien sur Dieu, la construction des églises, la défense des pauvres. Il riait aussi des jeux d'esprit, qu'il aimait beaucoup, ajoutant des choses dont nous recevions une sorte de joie; car il disait : « Pourvu que mon neveu « garde toutes les promesses qu'il m'a faites, tout « ce que j'ai est à lui. » Je donnerai à Chlotaire, *si « je le reconnais pour mon neveu* [3], deux ou trois « cités pour sa part, afin qu'il ne paraisse pas dés- « hérité de mon royaume, et pour ne pas préparer « d'embarras à ceux à qui je le laisserai. » — Après avoir dit ces choses et plusieurs autres, il nous ren-

[1] Nous conservons avec soin ces expressions caractéristiques, qui font connaître l'*étiquette* de cette époque reculée.

[1] Childebert projetait alors sa dernière expédition en Italie.

[2] Le mois de juin. L'année commençait alors au mois de mars chez les Francs et les Bourguignons.

[3] Le baptême de Chlotaire II n'avait pas encore eu lieu.

voya avec d'affectueuses caresses et chargés de présents [1]. »

Nouveaux attentats. — Royaume de Soissons et de Melun (588-591).

L'union du roi de Bourgogne et du roi d'Austrasie, consolidée par le traité d'Andelot, causait le désespoir des leudes austrasiens et bourguignons qui, après la défaite d'Ursion et de Bertfried, avaient cherché un refuge dans l'exil. Ces proscrits, ne voyant aucun moyen de rompre une amitié qui ruinait leur parti, résolurent d'essayer, à l'exemple de Frédégonde, si l'assassinat ne pourrait pas relever leur fortune.

Gonthran fut l'ennemi dont ils cherchèrent d'abord à se débarrasser. Ce roi avait fait bâtir dans le faubourg de Châlons, sa résidence, une vaste basilique attenant à un monastère placé sous l'invocation de saint Marcel. Il venait souvent y assister aux offices. Un jour, et dans le moment où il allait recevoir la communion, un homme s'approcha humblement, comme pour implorer une grâce. Cet homme, en marchant, laissa échapper de sa main un poignard caché sous ses vêtements, et qui tomba avec bruit sur le pavé. On l'arrêta aussitôt, et on trouva sur lui un autre poignard. Entraîné hors de l'église, il fut mis à la torture, et avoua qu'il avait le dessein de tuer le roi. Il nomma ceux qui l'avaient envoyé. Parmi ceux-ci, quelques-uns se trouvaient en Bourgogne. Ils furent arrêtés et punis de mort; mais l'assassin évita tout châtiment. Comme il avait été enlevé de l'église malgré lui, Gonthran voulut donner une preuve de son respect pour le droit d'asile, et le fit mettre en liberté.

Childebert échappa à la même époque à une tentative plus dangereuse. Un homme armé d'un poignard fut découvert dans l'oratoire de la maison royale de Marlheim, où le roi allait prier tous les matins. Cet homme était envoyé par Frédégonde. Il avoua qu'ils étaient douze complices, six qui étaient restés à Soissons, dans l'espoir de surprendre et de tuer Théodoric, et six qui étaient venus en Austrasie pour tuer Childebert. On arrêta ses complices, et on les jugea. Quelques-uns se tuèrent eux-mêmes; d'autres furent condamnés à la prison ou à avoir le nez, les oreilles et les mains coupés. Plusieurs expirèrent dans les supplices.

Le motif qui avait ranimé la vieille haine de Frédégonde contre le fils de Brunehaut était une espèce de révolte arrivée peu de temps auparavant, et qui, favorisée par Childebert, avait enlevé à Chlotaire II l'ancienne capitale du royaume de Chilpéric.

[1] Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. IX.

Les habitants de Soissons, mécontents de ce que la reine et le jeune roi avaient fixé leur résidence dans d'autres villes (à Rouen principalement), s'étaient résolus à renoncer au serment qu'ils avaient fait à Chlotaire II. Ils avaient envoyé des députés au roi d'Austrasie pour lui dire : « Donne-nous un « de tes fils, afin que nous le servions comme notre « roi, et qu'ayant avec nous quelqu'un de ta race, « nous opposions une plus vive résistance à tes en- « nemis. » Childebert accueillit cette demande avec joie. Il fit partir son fils aîné Théodebert avec des comtes, des référendaires, des intendants, des gouverneurs, un maire du palais et tout ce qui constituait alors un cortége royal. Le jeune roi fit son entrée à Soissons avec beaucoup de pompe, et fut salué par les acclamations des habitants, joyeux de voir leur ville redevenir une capitale. Afin de donner plus de force et d'importance à ce petit royaume, Childebert joignit au Soissonnais la ville et le territoire de Melun.

Mort de Gonthran (593).

Après un règne de plus de trente-deux années, Gonthran mourut.—Les historiens ont porté sur ce roi des jugements bien divers.—Grégoire de Tours, son contemporain, charmé de sa piété, en fait un éclatant éloge; il s'en faut même peu qu'il ne le proclame un *saint*.

« Le roi Gonthran, dit-il, était libéral en aumônes, assidu aux veilles et aux jeûnes. A une époque où Marseille était dévastée par la peste, cette maladie se répandit très rapidement jusqu'à un bourg du pays de Lyon nommé Octave; mais le roi, comme l'aurait pu faire un bon évêque, prit soin d'ordonner des remèdes capables de guérir les plaies contractées par les péchés des peuples. Il voulut que tout le monde se rassemblât à l'église, et que les *Rogations* y fussent célébrées avec la plus grande dévotion; que personne ne prît pour sa nourriture autre chose que du pain d'orge et de l'eau pure, et que tous assistassent constamment aux *Vigiles*. Cela se fit, ainsi qu'il l'avait ordonné, pendant trois jours. Il répandit ses aumônes encore plus libéralement que de coutume, craignant tellement pour tout son peuple, qu'on l'eût pris non-seulement pour un roi, mais pour un prêtre du Seigneur... On rapportait comme une chose notoire parmi les fidèles qu'une femme dont le fils était malade de la fièvre quarte, s'étant glissée dans la foule jusque derrière le roi, et lui ayant pris adroitement quelques brins de la frange de son vêtement royal, les mit dans de l'eau qu'elle fit boire à son fils, et qu'aussitôt la fièvre cessa, et l'enfant fut guéri; ce dont je ne fais aucun doute; car j'ai entendu des démoniaques dans leurs accès invoquer le nom du

roi Gonthran, et, reconnaissant sa puissance, s'accuser eux-mêmes de ce qu'ils avaient fait. »

Parmi les historiens modernes, M. de Peyronnet est celui qui nous paraît avoir le mieux apprécié le caractère de ce premier roi du second royaume de Bourgogne.

« Ce fut un prince religieux, généreux et conciliant, d'un caractère indécis, d'une humeur mobile, qui montra presque autant de force que de faiblesse, presque autant de pusillanimité que de hauteur. Il faut faire deux parts dans sa vie : la première, lorsque fléchissant sous l'ascendant de Sigebert et de Chilpéric, moins brillant que l'un, moins ardent que l'autre, plus patient et plus circonspect que tous les deux, il allait flottant entre ces rivaux, toujours attiré, toujours repoussé par son ambition et par ses craintes. La seconde, lorsque après le meurtre de Chilpéric, médiateur entre deux rois enfants, nés ennemis, il fonde et maintient son autorité dans les deux royaumes; impose à Brunehaut; brave et humilie Frédégonde; dissipe les factions d'Austrasie; dompte la révolte du Poitou et de la Touraine; poursuit la vengeance d'Ingonde; perd et abbat Gondobald; confond et châtie ceux qui étaient entrés dans ce dessein. On ne le trouve plus faible en ce temps, ni imprévoyant, ni irrésolu; il se fait voir actif, persévérant et habile. Il vécut plus de la vie des rois, dans ces dernières années de son règne, que dans les vingt autres [1]. »

CHAPITRE X.

CHILDEBERT ROI D'AUSTRASIE ET DE BOURGOGNE. — THÉODEBERT II ROI D'AUSTRASIE. — THÉODORIC II ROI DE BOURGOGNE, puis D'AUSTRASIE. — SIGEBERT II ROI D'AUSTRASIE ET DE BOURGOGNE.

Childebert succède à Gonthran. — Bataille de Trucciac. — Guerre contre les Warnes. — Mort de Childebert. — Théodebert II roi d'Austrasie. — Théodoric II roi de Bourgogne. — Bataille de Latofao. — Mort de Frédégonde. — Administration de Brunehaut. — Révolution en Austrasie. — Brunehaut se réfugie en Bourgogne. — Défaite de Chlotaire à Doromellum. — Soumission des Vascons. — Autorité de Brunehaut en Bourgogne. — Protadius et Berthoald. — Bataille d'Étampes. — Mort de Berthoald. — Protadius maire du Palais. — Sa mort. — Théodoric épouse et répudie Ermenberge. — Lutte de Théodoric et de saint Colomban. — Plaid de Seltz. — Trahison de Théodebert envers Théodoric. — Défaite et mort de Théodebert. — Mort de Théodoric. — Sigebert proclamé roi d'Austrasie et de Bourgogne. — Trahison des leudes. — Massacre des fils de Théodoric. — Supplice et mort de Brunehaut. — Jugement sur cette reine.

(De l'an 593 à l'an 613.)

Childebert succède à Gonthran. — Bataille de Trucciac. — Guerre contre les Warnes. — Mort de Childebert (593-596).

Après la mort de Gonthran, le traité d'Andelot s'exécuta, et la Bourgogne échut sans obstacle à

[1] Nous éprouvons quelque étonnement de ce que nos vieux historiens, après avoir classé parmi les *rois de France* le roi de Neustrie Chilpéric, qui ne posséda jamais qu'une portion de Paris, aient négligé d'y comprendre Gonthran, qui, maître d'une portion de la capitale en même temps que Chilpéric, resta seul maître de cette cité pendant neuf années.

Sous le règne de Gonthran, Paris éprouva le premier incendie qui ait failli consumer toute la ville.

Le récit que Grégoire fait de cette catastrophe mentionne des circonstances bien propres à faire connaître la crédulité des hommes du VIe siècle, et mérite d'être reproduit.

C'était en 586. — « En ces jours-là, dit-il, il y avait à Paris une femme qui dit aux habitants : « Fuyez; car votre ville va « être consumée par un incendie. » Beaucoup riaient d'elle, croyant qu'elle parlait ainsi, soit d'après quelques présages obtenus en jetant les sorts, soit d'après ses rêves, soit d'après l'inspiration de *certains démons du Midi*; elle leur répondit : « J'ai vu pendant mon sommeil sortir de la basilique de Saint-« Vincent un homme lumineux, tenant à la main un flambeau « de cire, dont il embrasait l'une après l'autre les maisons des « marchands *. » — Trois nuits après le jour où cette femme avait parlé ainsi, à l'entrée du crépuscule, un *citoyen* entra dans son cellier avec une lumière, et, y ayant pris de l'huile, il sortit, laissant sa lumière proche de la tonne d'huile. (Sa maison était contiguë à la porte méridionale de la cité.) Cette lumière mit le feu à l'huile; la maison brûla, et l'incendie commença à gagner les autres habitations. Comme le feu allait se communiquer aux prisons, où étaient enchaînés les prisonniers *, saint Germain leur apparut, brisa leurs chaînes et leur ouvrit les portes. Sortis de la prison, les prisonniers se rendirent à la basilique de Saint-Vincent, dans laquelle est le tombeau de ce bienheureux évêque. — Le vent portait la flamme dans toute la ville, et l'incendie, dans sa plus grande force, commençait à s'approcher de la porte du Nord, où existait, sur le haut d'une maison, un oratoire dédié à saint Martin et recouvert de roseaux entrelacés. Cet oratoire avait été construit en ce lieu parce que le saint y avait guéri un lépreux. L'homme qui l'avait construit, plein de confiance dans le Seigneur, et ne doutant pas des mérites de saint Martin, s'y réfugia avec ce qu'il possédait, disant : « Je crois que celui qui « a souvent commandé aux flammes, et qui en ce lieu a guéri « un lépreux par ses baisers repoussera l'incendie de cet ora-« ratoire. » — Le feu commença à s'approcher; les flammes venaient frapper les murs de l'oratoire et s'éteignaient aussitôt. Le peuple criait à cet homme et à sa femme : « Fuyez, ô pau-« vres gens, si vous voulez vous sauver; déjà le feu se préci-« pite de votre côté; déjà les étincelles et les charbons tombent « comme une violente pluie et s'étendent jusqu'à vous. Sortez « de l'oratoire et ne vous y laissez pas brûler. » — Mais l'homme, occupé à prier, ne fut pas un instant ébranlé de ces cris, et la femme ne quitta pas la fenêtre, par laquelle entraient les flammes. Une ferme espérance dans les mérites du bienheureux Martin les garantissait de tout danger. Telle fut en effet la puissance du saint évêque, que l'oratoire sauva la maison et les habitants, et que la violence des flammes respecta même les maisons qui l'environnaient. Là finit l'incendie de ce côté du pont. De l'autre côté, il s'étendit avec tant de violence, qu'il ne fut arrêté que par les bords du fleuve. Cependant les églises et les maisons qui en dépendaient furent épargnées. » — Grégoire de Tours ajoute à propos de ce désastre : « On disait que cette ville (Paris) avait été autrefois bénie et consacrée, de sorte que le feu ne pouvait y faire de ravages, ni les loirs, ni les serpents y paraître; mais que peu de temps auparavant, en nettoyant les arches basses des ponts, et en les vidant de la boue qui les remplissait, on y avait trouvé un serpent et un loir d'airain; qu'on avait ôté ces simulacres, et que depuis les loirs et les serpents s'étaient montrés dans Paris, où les incendies avaient aussi commencé à éclater. »

* Ces maisons entouraient une place située dans la cité, entre la cathédrale et le palais, et dont on trouve des traces dans les noms de *Marché Palud* et de *Marché Neuf*, attribués encore à certaines localités de l'île Notre Dame.

* Cette prison était située sur l'emplacement actuel du quai aux Fleurs. Les prisonniers profitèrent sans doute du désordre général pour s'évader et se réfugier dans l'église de Saint Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés).

Childebert.—A cette époque également, Soissons, séparé de Melun, retourna à Chlotaire II, soit que le roi de Neustrie ait profité des circonstances pour reprendre cette ville, soit qu'obéissant à quelque prescription testamentaire de Gonthran, Childebert la lui ait volontairement rendue.—Quelques auteurs ont supposé, en outre, que, pour dédommager Théodebert de la perte de son petit royaume, son père l'envoya régner à Châlons sous la tutelle de Brunehaut. De cette façon, l'orgueil des leudes bourguignons aurait été ménagé et la séparation de la Bourgogne et de l'Austrasie maintenue.

Malheureusement l'ambition de Childebert s'accrut avec sa fortune. Maître de deux royaumes, il aspira à en posséder un troisième, et fit la guerre au roi de Neustrie.

L'armée austrasienne, après avoir ravagé la Champagne neustrienne, s'avança jusqu'à Trucciac, près de Soissons [1]. De son côté, Frédégonde avait réuni son armée à Brinnac. Dès qu'elle connut l'approche de l'ennemi, elle fit distribuer de grandes largesses aux troupes, et, tenant par la main son fils Chlotaire, parcourut les rangs, exhortant les soldats à faire preuve de fidélité et de courage. Ses paroles excitèrent l'enthousiasme. Alors, prompte à en profiter, elle ordonna de marcher contre les Austrasiens.

L'armée de Chlotaire, guidée par Landry, maire du palais de Neustrie, surprit pendant la nuit le camp austrasien et mit l'armée de Childebert dans une déroute complète. Cependant au point du jour le duc Wintrion, qui avait rallié les fuyards, conçut le projet de revenir dans le camp abandonné attaquer les vainqueurs. Il revint en effet, mais, après une lutte opiniâtre et sanglante, il succomba de nouveau. On raconte qu'à la suite de cette double action trente mille morts restèrent sur le champ de bataille. — L'armée neustrienne, chargée de dépouilles, rentra victorieuse dans Soissons [2].

[1] Suivant l'abbé Lebeuf, *Droissy* ou *Droizy*, village du diocèse de Soissons.

[2] L'auteur des *Gestes des rois francs* et les rédacteurs des *Grandes Chroniques de France* attribuent la surprise et la défaite des Austrasiens à un stratagème de Landry, dont Frédégaire, écrivain contemporain, ne parle pas, et qui nous paraît peu vraisemblable. Toutefois nous allons citer le récit des *Grandes Chroniques*. «Quant la nuit fu venue, Landri le connestable les mena (les Neustriens) en une forest qui d'eux n'estoit pas loin; il coupa un ramel d'arbre long et fouillu, au col de son cheval pendi un clarain (une clochette) tel que l'on attache au cou des bestes qui vont en pastures ez (dans les) bocages: à ses compaignons commanda que ils feissent tous ainsi. Ils descendirent communément et firent tous comme il avoit fait; puis remontèrent sus les chevaus, et chevauchièrent tous en telle manière jusques assez près des heberges * de leurs ennemis...

* Du lieu où leurs ennemis se reposaient. De *heberge* est venu le verbe *héberger*.

Le roi d'Austrasie travailla activement à réparer les pertes faites à Trucciac; mais, avant de pouvoir reprendre l'offensive contre le roi de Neustrie, il eut à soutenir deux guerres étrangères, l'une contre les Bretons, qui fut sans aucun résultat [1], et l'autre contre les Warnes, peuple de race germanique habitant au-delà de la dernière bouche du Rhin, entre l'Océan et l'Yssel. — Les Warnes, tributaires de l'Austrasie, avaient refusé le paiement de leur tribut. Childebert envoya une armée les soumettre; ils combattirent avec courage, mais ils furent vaincus et exterminés par les vainqueurs, qu'avait irrités l'opiniâtreté de leur résistance.

Victorieux des Warnes, Childebert était sur le point d'attaquer la Neustrie, lorsqu'il mourut âgé seulement de vingt-six ans. La reine Faileube, plus jeune que lui, mourut peu de temps après. Ces deux morts presque subites furent attribuées au poison. Les historiens en ont accusé soit Brunehaut, jalouse de voir l'autorité lui échapper, soit Frédégonde, qui espérait ainsi détourner une attaque qu'elle redoutait.

«Ceus qui l'ost de leurs ennemis (les Austrasiens) devoient escharguetier (guetter aux environs), virent ceus-ci (les Neustriens) venir ainsi atournés : bien matin estoit encore, et petit paraissoit-il encore de clarté du jour.—Celui qui le gait (guet) conduisoit demanda à l'un de ses compaignons que ce povoit estre. «Hier soir, dist-il, à la vesprée ne paroissoit là où je «vois ceste forest nule rien, ni haies, ni buissons, ni bros«ses *.» — Lors respondi un de ses compains (compagnons) : «Encore routes-tu ** la viande que tu mangeas hier soir, et n'es «pas bien encore désenyvré du vin que tu beus : tu as tout «oublié ce que tu feis hier. Dont ne vois-tu que ce est un bois? «Que nous avons trouvé pasture anuit à nos chevaus? Dont «n'entens-tu les clarains et tympanes des bestes qui vont pais«sant parmi ceste forest?»—Car coustume estoit aux François, au tems de lors, et mesmement à ceus du païs dont ils estoient, que ils pendoient volontiers tels clarains au col de leurs chevaus, quant ils les chassoient es pastures des forests, pour ce que ils ne perdissent pas le bois, et que on les trouvast par le son des tympanes.

«Tandis que ceus-ci parloient entr'eus en telle manière, les autres (les Neustriens) getèrent les rameaus que ils portoient, et ce qui premier sembloit bois à leurs ennemis leur aparut bataille (troupe) de chevaliers armés de clères armes et resplandissans.

«Moult furent esbahis (les Austrasiens) quant ils virent leurs ennemis tous appareilliés de combatre; mais ceus - ci (les Neustriens) ne furent mie esbahis qui sur eus venoient. Les osts de leurs ennemis (les Austrasiens) estoient en tel point, que tous dormoient ou gisoient en leurs lits, las et travaillés de la journée que ils avoient faite le jour devant, et pas ne cuidoient (pensoient) que leurs ennemis les osassent assaillir en telle manière. Ils (les Neustriens) se férirent ès heberges de plain eslan, assez en occirent et prireut; plusieurs en eschapèrent par fuite. Le duc et les grants seigneurs de l'ost (Austrasien) montèrent sur leurs chevaus et échapèrent à quelque paine.»

[1] Voir page 155.

* *Brosses*. Taillis, broussailles.

** *Routes-tu*. Digères-tu.

XLI



Martinet del. Coché Sculp.

Défaite des Sarrasins par Charles-Martel.



Costumes Mauresques d'après des Peintures du IX.e Siècle.

Théodebert II roi d'Austrasie.—Théodoric II roi de Bourgogne. Bataille de Latofao.—Mort de Frédégonde (596-597).

Le royaume de Childebert se partagea entre ses deux fils. L'Austrasie fut le lot de Théodebert, la Bourgogne celui de Théodoric. Brunehaut, aïeule et tutrice des deux rois, exerça la régence en leur nom, et gouverna les deux royaumes avec une égale autorité.

Dès que Frédégonde fut informée de la mort de Childebert, elle fit envahir, sans déclaration de guerre, le territoire baigné par la Seine, et s'empara de Paris, ainsi que des autres cités situées sur les bords du fleuve.

Brunehaut réunit promptement toutes les milices de l'Austrasie et de la Bourgogne, et en forma une armée qu'elle dirigea contre l'armée de Frédégonde. Une grande bataille fut livrée aux environs de Soissons, dans un lieu nommé Latofao[1], et où les troupes neustriennes firent un grand carnage des Austrasiens et des Bourguignons.

Frédégonde se disposait sans doute à mettre à profit cette victoire, lorsque, attaquée soudainement par une maladie aiguë, elle mourut presque sexagénaire. Elle fut enterrée à Paris dans l'église de Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), à côté du roi Chilpéric.—Cette femme, qu'animèrent toutes les passions, tous les vices et toutes les fureurs, ne manquait ni d'audace, ni de courage, ni d'habileté; elle n'eut qu'une seule des vertus de son sexe, le dévouement maternel, et cette vertu fut peut-être la cause de ses plus grands crimes.—Le nom de Frédégonde reste pour les reines ce qu'est celui de Néron pour les empereurs.

Administration de Brunehaut. — Révolution en Austrasie. Brunehaut se réfugie en Bourgogne (597-600).

Brunehaut triomphait ainsi au moment même où la fortune avait paru lui porter le coup le plus redoutable. De Metz, où elle avait établi sa résidence, elle gouvernait glorieusement l'Austrasie et la Bourgogne. Les soins donnés par elle aux intérêts extérieurs de la Gaule franque furent couronnés de succès. Elle rattacha à l'Austrasie les Awares[2], qui menaçaient de s'en séparer; elle décida les Lombards à continuer de payer leur tribut de douze mille sous d'or, dont ils se prétendaient affranchis par la mort de Childebert; elle fit respecter par les Grecs les limites des possessions de la Bourgogne en Italie; enfin elle établit d'utiles relations avec les Saxons de la Grande-Bretagne, et contribua puissamment à la conversion de ce peuple au christianisme.

L'Austrasie et la Bourgogne, grâce à son habileté et à sa fermeté, jouirent pendant quelques années d'une paix profonde, bien nécessaire à ces belles contrées; mais cette paix même fut fatale à Brunehaut. Les leudes, abaissés par la reine, avaient repris des forces et renoué leurs intrigues. Le duc Wintrion, qui s'était signalé contre les Lombards, et avait combattu avec courage à la journée de Trucciac, devint le nouveau chef de cette faction puissante. On accusait la régente de cruauté et d'avarice; on lui reprochait comme des crimes toutes ses entreprises pour relever le pouvoir royal et reprendre les bénéfices dont les grands s'étaient emparés durant la minorité de Childebert. Brunehaut crut qu'en se débarrassant de Wintrion elle vaincrait ses ennemis. Wintrion périt; mais sa mort ne fit que les irriter davantage. Flattant habilement les passions et les caprices de Théodebert, les leudes ligués contre Brunehaut obtinrent du jeune roi, homme d'un esprit borné, et à demi imbécile, un ordre d'exil contre son aïeule.

Brunehaut, craignant que ses ennemis triomphants ne cherchassent à venger la mort de Wintrion, s'enfuit aussitôt en Bourgogne. On prétend qu'abandonnée par tous ses serviteurs, elle arriva seule aux environs d'Arcis, égarée et accablée de fatigue. Un pauvre paysan la rencontra et eut pitié d'elle. Sur sa demande, il la conduisit au roi Théodoric, qui la reçut avec joie et la combla d'honneurs. On ajoute que pour récompenser ce paysan, Brunehaut le fit nommer évêque d'Auxerre. Cette histoire, recueillie dans les anciennes chroniques, peut être vraie, quant au fonds : mais il y a erreur sur la qualité du guide de la reine; car Didier, qui obtint l'évêché d'Auxerre peu de temps après la fuite de Brunehaut en Bourgogne, était, suivant l'*Histoire des évêques d'Auxerre,* l'homme le plus riche et le plus considéré de son temps.

Défaite de Chlotaire à Doromellum (601).

Brunehaut, retirée en Bourgogne, fit preuve d'un caractère élevé et d'une politique prévoyante. Elle comprit combien la révolution qui venait de la chasser de l'Austrasie était favorable à Chlotaire II, l'ennemi commun de ses deux petits-fils; et au lieu de profiter du dévouement que lui montrait Théodoric pour punir le faible Théodebert, oubliant sa récente injure, elle résolut de réunir les deux frères, afin de combattre un ennemi qui aurait triomphé de leurs divisions. Elle fit valoir dans les deux royaumes la nécessité de venger la défaite de Lato-

[1] Suivant quelques auteurs, *Latofao* est *Laffaux*, aujourd'hui village du département de l'Aisne, à deux lieues de Soissons. L'abbé Lebeuf pense que *Latofao* pourrait être un des deux villages de l'ancien diocèse de Toul qui portent les noms de *Lifou-le-Grand* et *Lifou-le-Petit*.

[2] Ou pour mieux dire les *Ougres*, devenus alliés de l'Austrasie depuis leurs guerres contre Sigebert, fils de Chlotaire Ier. (Voyez pages 101 et 102.)

fao, et, quand la guerre fut décidée, elle travailla à accroître les forces des deux rois. Elle rappela à Récarède le traité qu'il avait fait avec Childebert, et obtint pour l'armée de Bourgogne un renfort considérable de Visigoths. Le roi d'Austrasie reçut aussi des auxiliaires nombreux levés parmi les peuples d'outre-Rhin ses tributaires.

Rassuré par le souvenir de ses deux victoires, Chlotaire voyait sans trop d'inquiétude ces formidables préparatifs. Cependant, ayant rassemblé ses troupes, il songea à prévenir lui-même ses ennemis, et marcha contre Théodoric, qu'il espérait surprendre avant l'arrivée de Théodebert. Malheureusement, les armées austrasiennes et bourguignonnes étaient déjà réunies. Chlotaire les rencontra au-delà de la petite rivière d'Orvanne, près du village de Doromellum [1]. Malgré l'infériorité de ses forces, il livra bataille. On combattit de part et d'autre avec un égal courage; mais enfin les Neustriens furent vaincus, et leur opiniâtre fermeté rendit leur défaite plus sanglante. Chlotaire, sans armée, fut obligé de prendre la fuite. Il se retira d'abord à Melun, et de là à Paris, d'où ses ennemis ne tardèrent pas à le chasser. Bientôt enfin il se vit forcé de demander la paix, et s'estima heureux de pouvoir l'obtenir, même par la cession de la plus grande partie de son royaume.

Toutes les villes situées sur les bords de la Seine, dont Frédégonde s'était emparé, furent reprises par les vainqueurs et livrées au pillage : la plupart de leurs habitants furent emmenés captifs.

Outre ces captifs et un butin considérable, les deux rois d'Austrasie et de Bourgogne obtinrent encore de vastes territoires. — Théodoric eut tout le pays situé entre l'Océan, la Loire et la Seine jusqu'aux marches de la Bretagne; Théodebert eut le territoire situé sur les bords de la Seine, depuis l'Oise jusqu'à l'Océan, et le pays situé entre l'Oise et la Seine, pays qui portait alors, on ignore par quel motif, le nom de *duché de Dentelenus* [2]. De tout le royaume de Neustrie, après cette paix honteuse et forcée, il ne resta à Chlotaire que les cités qu'il possédait au-delà de la Loire, et douze cantons au nord du duché de Dentelenus.

Soumission des Vascons (602).

Après la victoire de Doromellum, les deux frères réunirent de nouveau leurs armées pour combattre les Vascons, qui étaient descendus des Pyrénées et s'étaient établis dans la Novempopulanie. Quoique numériquement plus faibles, les Vascons résistèrent avec tant de succès aux Austrasiens et aux Bourguignons, que ceux-ci, renonçant à les repousser dans les montagnes, consentirent à leur laisser la possession des riches plaines qu'ils avaient envahies. « Seulement, dit Frédégaire, il les rendirent tributaires, et leur imposèrent un duc nommé Genialis, qui les gouverna avec bonheur. » — M. Fauriel, trouvant avec raison qu'il est bien difficile de se figurer le véritable résultat d'une guerre racontée en termes pareils, suppose que les Vascons, plutôt que de voir leur territoire long-temps ravagé par une armée étrangère, s'engagèrent à payer un tribut aux Francs, et reconnurent de nouveau leur domination. Quant au duc Genialis, il doute que ce fût un duc créé tout exprès par les vainqueurs pour gouverner la Vasconie reconquise. Il croit plutôt que ce Genialis, dont le nom indique un Gallo-Romain, était déjà le chef des Vascons lors de l'expédition de Théodebert et de Théodoric, et que ces deux rois ne firent que se donner l'apparence de légitimer son pouvoir en le lui maintenant. On ignore d'ailleurs ce que devint Genialis après la reconnaissance de son titre par les fils de Childebert.

Le second personnage désigné dans l'histoire comme duc des Vascons est Amandus, qui, vers 608, d'après la *charte d'Alaon*, épousa une fille de Serenus, duc d'Aquitaine, et qui était encore duc de la Vasconie à l'époque où Chlotaire II, devenu le seul chef de la monarchie franque, tenta, comme nous le dirons plus loin, de rétablir sa domination dans la Vasconie, et y envoya un duc de son choix.

[1] *Dormelle*, village du département de Seine-et-Marne, à cinq lieues au sud-est de Fontainebleau.

[2] Dulaure pense que le duché de Dentelenus avait Paris pour capitale. « Paris, dit-il, était compris dans la Neustrie. Il paraît qu'après la mort de Charibert, cette ville, cessant d'être capitale d'un royaume, devint celle d'un duché nommé *Dentelin* ou *Danzilen*. Ce duché avait pour limite l'Océan, et s'étendait le long du cours des rivières de l'Oise et de la Seine. Dès l'an 600, Frédégaire fait mention de ce duché, qui fut distrait de la Neustrie, dont il faisait partie, parce qu'alors Chlotaire II fut forcé de le céder à Théodebert II, roi de Metz et d'Austrasie. — Théodoric ou Thierri II, roi d'Orléans et de Bourgogne, promit à Chlotaire II de lui restituer le duché de Dentelin s'il consentait à lui fournir des troupes pour combattre son frère Théodebert II, roi de Metz. Chlotaire II y consentit, et en 612, conformément audit traité, il se mit en possession de ce duché.

Mais le duché de Dentelin fut enlevé de nouveau au roi de Soissons, et distrait de la Neustrie par les rois d'Austrasie. — En 633, Dagobert, devenu seul maître de la Gaule, en assignant à ses deux fils la portion des États dont ils devaient hériter après sa mort, donna l'Austrasie à Sigebert, en excepta le duché de Dentelin, que les rois austrasiens avaient usurpé, et le restitua à la Neustrie. Ce duché, ainsi que la Bourgogne, devint le partage de Chlovis II; son autre fils, Sigebert II, eut pour lot l'Austrasie, moins le duché de Dentelin, rendu à la Neustrie. — Depuis ce partage, il n'est plus parlé, dans les monuments historiques, du duché de Dentelin, qui, sans doute, fut confondu avec la Neustrie, dont, par sa situation géographique, il devait faire partie. » *Hist. de Paris*, t. I, p. 181.

Autorité de Brunehaut en Bourgogne.—Protadius et Berthoald. Bataille d'Étampes.—Mort de Berthoald (600-605).

Cependant la puissance de Brunehaut à la cour de Théodoric s'était fortifiée de plus en plus. Le parti germanique, opposé à la royauté comprise suivant les idées romaines, n'avait jamais été ni très fort ni très compacte en Bourgogne. Le parti gallo-romain, au contraire, habitué à seconder le pouvoir monarchique dans ses prétentions contraires à celles de la population conquérante, y était puissant et nombreux.—Gonthran avait pendant long-temps cherché parmi les Gallo-Romains des serviteurs et des appuis; mais la rébellion de Mummole, et la part que, suivant l'exemple du patrice, ils avaient prise à la tentative de Gondobald, avaient forcé ce roi à revenir aux leudes de race franque, sujets turbulents, mais dont la soumission était plus sûre. La dignité de *patrice*, dans le principe conférée seulement à des Gallo-Romains, fut alors donnée à des Francs et à des Bourguignons. Brunehaut, en arrivant à Châlons, trouva cette charge importante confiée à Kolène, qui eut pour successeur Ægila, autre personnage d'origine franque. La veuve de Sigebert, accoutumée à chercher des auxiliaires parmi les leudes imprégnés des idées romaines, ne fut pas plutôt établie en Bourgogne, qu'elle s'entoura de Gallo-Romains, résolue à faire donner aux plus dévoués et aux plus habiles d'entre eux les grands offices de l'État. — Ægila, destitué par son influence, fut mis en jugement, on ne sait pour quel crime, et condamné à mort.

Parmi les courtisans de Brunehaut se trouvait un nommé Protadius, « personnage d'une extrême finesse et d'une grande habileté en toutes choses, dit Frédégaire, mais qui, dans son zèle pour les intérêts du fisc, se montrait injuste, cruel et toujours prêt à dépouiller ceux qu'il pouvait atteindre. Il était surtout l'ennemi des grands, qu'il cherchait à abaisser en toute occasion. » Protadius entendait les intérêts du pouvoir royal comme Brunehaut, et il avait l'énergie nécessaire pour les faire prévaloir sur l'ambition anarchique des leudes. Ce fut lui que Brunehaut fit désigner pour successeur d'Ægila.

Mais la charge de patrice, malgré son importance et le droit qu'elle conférait de commander les armées, n'était que la seconde du royaume de Bourgogne. La première était celle de maire du palais, qui, donnant avec la direction suprême des affaires du gouvernement une sorte de pouvoir discrétionnaire sur les personnes, constituait, sous un roi mineur, une véritable royauté. Cette charge, que Brunehaut avait le projet de faire confier plus tard à Protadius, était alors occupée par Berthoald, « franc d'origine, homme de mœurs réglées, sage, prudent, brave dans les combats et gardant sa foi envers tout le monde; » mais, à cause de ses vertus même, peu capable de lutter contre des adversaires tels que Brunehaut et son favori[1].

Berthoald, dont la vieille reine voulait se défaire, se laissa donner la commission périlleuse d'aller, avec trois cents hommes seulement, réclamer les droits du fisc dans les cités et les bourgs situés sur les bords de la Seine, et que Théodoric avait récemment conquis sur Chlotaire.—Landry, ayant su qu'il se trouvait avec un si petit nombre d'hommes dans le domaine royal d'Arèles[2], l'assaillit avec une armée, et l'obligea à prendre la fuite. Encouragé par ce succès, le maire neustrien, rompant, sans aucune déclaration, la paix récente que son roi avait eu tant de peine à obtenir, reprit la plupart des cités et des bourgs situés entre la Seine et la Loire, et qui avaient été cédés à Théodoric. Il arriva ainsi jusque sous les murs d'Orléans, où Berthoald s'était retiré.

Le maire bourguignon, indigné de l'attaque inattendue à laquelle il avait failli succomber, monta sur le rempart et provoqua Landry à un combat singulier : celui-ci refusa. Alors Berthoald s'écria : « Puisque tu n'oses t'en remettre au jugement de « Dieu, promets du moins que, lorsque bientôt l'ar« mée de Bourgogne s'avancera pour tirer ven« geance de votre trahison, tu te montreras comme « moi couvert de vêtements vermeils[3], au premier « rang des guerriers, afin que chacun puisse com« parer ta bravoure et la mienne. » Landry accepta ce défi.

Bientôt, en effet, l'armée de Théodoric marcha contre l'armée de Chlotaire, et lui livra bataille près d'Étampes. Landry, malgré sa promesse, n'osa pas affronter les périls du combat avec des vêtements d'une couleur éclatante qui l'auraient signalé aux traits de tous. Les Bourguignons remportèrent la victoire. Berthoald, sachant (dit Frédégaire) que Protadius voulait le dégrader de sa dignité, se fit tuer en combattant glorieusement.—Théodoric entra en triomphe dans Paris.

Dans le même temps, Théodebert, avec l'armée austrasienne, arrivait de son côté à Compiègne. La victoire que son frère venait d'obtenir seul lui porta ombrage : au lieu d'attaquer Chlotaire, il fit

[1] Le chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire, dont la partialité contre Brunehaut est évidente, prétend qu'en 605 cette reine *admettait Protadius dans son lit*; mais Brunehaut avait épousé Sigebert en 564, quarante-un ans auparavant. Elle était, en 605, âgée de 68 ans, suivant Pasquier, qui dit qu'elle mourut à 73 ans, en 613.

[2] Situé, à ce qu'on croit, dans le diocèse de Rouen, près du monastère de Saint-Vandrilles.

[3] *Vestibus vermiclis*, costume des leudes francs dans les occasions solennelles, et surtout dans les combats singuliers.

la paix. Théodoric, abandonné à ses propres forces, et soupçonnant les desseins de Théodebert, accorda aussi la paix au roi de Neustrie.

Protadius maire du palais. — Sa mort (606).

Protadius succéda à Berthoald dans la charge de maire du palais; mais il ne jouit pas long-temps de cette haute dignité.—Ses discours, appuyés par les exhortations de Brunehaut, décidèrent Théodoric à déclarer la guerre à Théodebert [1].—L'armée de Bourgogne se mit en marche. Arrivée à Carisiac [2], elle y campa avant de pénétrer sur le territoire austrasien. Les leudes bourguignons, ennemis de Brunehaut et de son favori, n'allaient au combat qu'avec répugnance; ils excitèrent une sédition. Les soldats furieux entourèrent, en poussant des cris de mort, la tente royale, où Protadius était assis, jouant aux dés avec Petrus, premier médecin du roi. Théodoric, que des leudes qui étaient du complot avaient emmené sur un autre point du camp, afin que sa présence n'arrêtât pas les séditieux, apprit néanmoins le danger que courait son maire du palais. Il envoya aussitôt Uncilène, un de ses officiers, pour ordonner aux soldats de se retirer; mais celui-ci dit aux mutins : « Le roi Théo« doric ordonne que Protadius soit tué. » Aussitôt la soldatesque, déchirant la tente à coups d'épée, entoura Protadius et le tua.—Théodoric parut fermer les yeux sur la sédition et sur la trahison qui en avait été la suite. — Forcé de faire la paix avec son frère, il ramena son armée en Bourgogne.

Brunehaut ne laissa pas Protadius sans vengeance. L'année suivante, sur des ordres dictés par elle, Uncilène eut les pieds coupés et fut dépouillé de tous ses biens. « Le patrice Wolf, qui s'était déclaré contre le maire du palais, fut mis à mort par ordre de Théodoric, et, dit Frédégaire, à l'instigation de Brunehaut. »

La mort de Protadius ne porta d'ailleurs aucune atteinte au crédit de la reine; elle eut l'art de faire remplacer le maire du palais et le patrice par des hommes qui lui étaient dévoués. — Le successeur de Wolf fut un Gallo-Romain nommé Richomer; celui de Protadius, également d'origine gallo-romaine, se nommait Claude. « C'était un homme prudent, enjoué dans ses récits, ferme en toutes choses, sage dans le conseil, versé dans l'étude des lettres, rempli de fidélité, et faisant amitié avec tout le monde.—Averti par l'exemple de ses prédécesseurs, il se montra doux et patient. — Il n'avait que l'embarras d'un excessif embonpoint [1]. »

[1] « Brunehaut engageait continuellement son petit-fils Théodoric à faire marcher une armée contre Théodebert, lui disant « qu'il était fils, non de Childebert, mais d'un certain jar« dinier. » Protadius le lui conseillait aussi. » — *Chronique de Frédégaire*, t. XXVII.

[2] *Quierzy-sur-Oise*, où les rois mérovingiens avaient un célèbre palais.

Chlotaire épouse et répudie Ermenberge (607-608).

Frédégaire et tous nos vieux historiens ont accusé Brunehaut d'avoir cherché à conserver son empire sur l'esprit de ses deux petits-fils en favorisant leurs penchants pour les plaisirs.—Il paraît, en effet, que la vieille reine, craignant qu'une femme légitime n'acquît sur Théodoric une influence contraire à son autorité, abandonnait volontiers aux passions du jeune prince celles de ses esclaves dont la beauté lui inspirait un amour passager. C'est ainsi qu'elle en avait agi avec Théodebert dans le temps où elle était puissante à la cour d'Austrasie. Théodebert épousa une des esclaves de sa grand'mère, et cette esclave contribua à la chute et à l'expulsion de Brunehaut [2].

Malgré sa jeunesse, Théodoric avait déjà, de ses concubines, quatre fils : Sigebert, Childebert, Corbus et Mérovée.—Lorsque, d'après les conseils de Claude, il songea à se marier, le maire du palais, en lui inspirant ce dessein, contrariait sans doute les vues de Brunehaut; mais il espérait ainsi corriger les mœurs de son jeune roi et désarmer la sévérité des évêques, qui s'élevaient avec force contre le désordre de ces unions illégitimes où se complaisait l'humeur voluptueuse des rois francs. Les paroles des évêques avaient du retentissement parmi le peuple. Déjà la reine s'était vue forcée de punir une hardiesse dont elle redoutait les conséquences. Didier, évêque de Vienne, venait d'être déposé et exilé à cause de la liberté de ses discours, et son exil était un scandale public [3].

Le jeune roi de Bourgogne avait choisi et demandé pour femme Ermenberge, fille de Witteric, roi des Visigoths. Ce prince, informé des habitudes licencieuses de Théodoric, refusa d'abord de lui accorder sa fille. Il fallut, pour le décider, que

[1] *Chronique de Frédégaire*, § XXVIII.

[2] Cette femme de Théodebert était Bilichilde, dont Frédégaire raconte ce qui suit : « Théodebert avait pour femme Bilichilde, que Brunehaut avait achetée à des marchands. Comme Bilichilde était aimable et chérie de tous les Austrasiens, qu'elle dédommageait du pauvre esprit de Théodebert, elle ne se croyait en rien inférieure à Brunehaut, et souvent elle l'insultait par ses messagers, pendant que, de son côté, cette reine lui reprochait d'avoir été sa servante; enfin, après qu'elles se furent réciproquement irritées par des ambassades et des paroles de ce genre, on convint (en 608) d'une entrevue sur la frontière du Sundgau, afin que ces deux reines se réunissent et rétablissent la paix entre Théodoric et Théodebert; mais Bilichilde, par le conseil des Austrasiens, refusa d'y venir. »

[3] Didier fut lapidé par ordre de Théodoric en 608, probablement parce qu'il désapprouvait la conduite du roi à l'égard

les envoyés bourguignons renouvelassent le serment qu'un autre roi goth avait exigé des ambassadeurs de Chilpéric.—Ce mariage ne fut pas plus heureux que celui de l'infortunée Galeswinthe. Ermenberge arriva à Châlons, et fut reçue par Théodoric avec joie et empressement; «mais, dit Frédégaire, par suite des intrigues de Brunehaut, elle ne partagea jamais le lit de son époux.» Théodoric, à qui les discours de son aïeule et de sa sœur rendirent la princesse espagnole odieuse, la renvoya avec mépris à son père.—Witteric indigné se proposait de tirer une éclatante vengeance de cet affront. Il avait déjà fait alliance avec Chlotaire, roi de Neustrie, Théodebert, roi d'Austrasie et Agiluf, roi des Lombards, lorsqu'il mourut. Sa mort rompit une coalition qui ne tendait pas à moins que la dégradation et la mort de Théodoric.

Lutte de Théodoric et de saint Colomban (609-610).

Débarrassé de cet ennemi, Théodoric reprit sa vie débauchée, sans s'inquiéter du scandale qu'elle donnait, ni de l'indignation qu'elle excitait. Son inconduite fut portée à un tel point, qu'elle attira sur lui les malédictions du moine Colomban. Cet homme austère, que toute la Gaule vénérait comme un saint, et qui, né en Irlande, était venu fonder à Luxeuil un monastère où affluaient de nombreux disciples, attirés par la renommée de son savoir et de ses vertus, avait été surnommé par le peuple l'*homme de Dieu*. Brunehaut tenta vainement d'apaiser sa vertueuse colère. Il maudit publiquement les quatre fils de Théodoric. Une espèce de lutte s'engagea entre le roi incorrigible et le moine inflexible. Le roi ordonna de l'expulser de ses États; mais cette expulsion fut accompagnée de circonstances qui firent prendre parti au peuple pour l'exilé, et qui détruisirent le vieil attachement que les Bourguigons portaient au fils de Childebert [1].

Plaid de Seltz. — Trahison de Théodebert envers Théodoric. (610-611).

Théodoric et Brunehaut n'avaient point renoncé à leurs projets contre Théodebert; mais ils atten-

d'Ermenberge; mais le peuple le considéra comme un saint et un martyr. «Ce fut à cause de ce crime, dit Frédégaire, que fut détruit le royaume de Théodoric et de ses fils.»

[1] On peut juger de l'importance qu'eut au VIIe siècle la lutte de saint Colomban et de Théodoric, ainsi que de l'impression qu'elle produisit sur la multitude, par le récit de Frédégaire. — C'est le seul événement sur lequel ce chroniqueur (dont la brièveté est si grande qu'elle dégénère quelquefois en obscurité) se soit étendu avec détails. — On voit qu'il le considère comme digne de servir de texte aux entretiens populaires. — La forme de son récit, toute différente de celle qu'il affecte habituellement, semblerait indiquer même qu'il s'est borné à traduire du langage vulgaire en langue latine un de ces chants naïfs par lesquels, dans les premiers temps de la monarchie franque, le peuple cherchait à conserver le souvenir des faits qui éveillaient sa sensibilité ou frappaient son imagination. On retrouve chez plusieurs de nos chroniqueurs des traces de ces vieux et poétiques monuments de notre histoire nationale.

Voici le récit de Frédégaire :

«Saint Colomban était tellement célèbre et vénéré de tous, que le roi Théodoric se rendait souvent auprès de lui à Luxeuil pour lui demander avec humilité la faveur de ses prières. L'homme de Dieu commença à le tancer, lui demandant pourquoi il se livrait à l'adultère avec des concubines, plutôt que de jouir des douceurs d'un mariage légitime; de telle sorte que la race royale sortît d'une honorable reine et non pas d'un mauvais lieu.

«Comme déjà le roi obéissait à la parole de l'homme de Dieu et promettait de s'abstenir de toutes choses illicites, le vieux serpent se glissa dans l'âme de son aïeule Brunehaut, qui était une seconde Jézabel, et l'excita contre le saint de Dieu par l'aiguillon de l'orgueil. Elle craignit que si son fils, méprisant les concubines, mettait une reine à la tête de la cour, elle ne se vît retrancher par là une partie de sa dignité et de ses honneurs.

«Il arriva qu'un certain jour saint Colomban se rendit auprès de Brunehaut, qui était alors dans le domaine de Bourcheresse *. La reine, l'ayant vu venir dans la cour, amena au saint de Dieu les fils que Théodoric avait eus de ses adultères. En les voyant, le saint demanda ce qu'ils lui voulaient. Brunehaut lui dit : «Ce sont les fils du roi, donne leur *la faveur* «de ta bénédiction.»—Colomban lui répondit : Sache qu'ils ne «porteront jamais le sceptre royal; car ils sont sortis de mau«vais lieux.»

«Brunehaut furieuse ordonna aux enfants de se retirer. L'homme de Dieu sortit de la cour de la reine... Cette misérable femme se prépara à lui tendre des embûches. Elle fit ordonner par des messagers aux voisins du monastère de Luxeuil de ne permettre à aucun des moines d'en dépasser les limites, et de ne leur accorder ni retraite ni quelque secours que ce fût. Saint Colomban, voyant la colère royale soulevée contre lui, se rendit aussitôt à la cour, pour arrêter, par ses avertissements, cette indigne persécution.

«Le roi était alors à Espoisse, sa maison de campagne. Colomban y étant arrivé au soleil couchant, Théodoric fut averti que l'homme de Dieu était là; mais qu'il ne voulait pas entrer dans la maison. Alors il dit : «Il vaut mieux honorer à propos «l'homme de Dieu que de provoquer par une offense la colère «du Seigneur. Préparez donc toutes choses avec une pompe «royale et allez au-devant du saint.»

«Les serviteurs du roi sortirent, et, selon son ordre, présentèrent à Colomban des mets et des coupes avec une pompe royale, en disant : «Voici ce que le roi t'envoie.»

«Mais Colomban les repoussant avec malédiction : «Il est «écrit, dit-il : *Le Très-Haut réprouve les dons des impies.* «Sachez qu'il n'est pas digne que les serviteurs de Dieu souil«lent leurs lèvres de ses mets, celui qui leur interdit l'entrée «non-seulement de sa demeure, mais encore de celle des au«tres.» Et disant ces mots il brisa les vases, répandit sur la terre le vin et la bière, et jeta çà et là toutes les autres choses.

«Les serviteurs épouvantés allèrent annoncer au roi ce qui arrivait. Théodoric, saisi de frayeur, se rendit au point du jour, avec son aïeule, auprès de l'homme de Dieu. Tous les deux supplièrent de leur pardonner ce qui avait été fait, promettant de se corriger par la suite.—Colomban, apaisé par leurs protestations, retourna au monastère; mais ils n'observèrent pas long-temps leurs promesses : leurs misérables péchés recommencèrent, et le roi se livra à ses adultères accoutumés.

«Saint Colomban en fut informé, et lui envoya une lettre pleine de reproches, le menaçant de l'excommunication s'il ne voulait pas s'amender **. Brunehaut, de nouveau irritée, excita

* Ce domaine royal était situé entre Châlons et Autun.

** En cette circonstance, Colomban dans son zèle outrepassait ses pouvoirs. Il n'était pas permis à un abbé d'excommunier.

daient une occasion favorable. Bientôt celui-ci leur fournit lui-même une cause légitime de guerre.

Théodoric avait été élevé en Alsace, et Childebert, en mourant, avait réuni cette province à la Bourgogne, quoiqu'elle eût jusqu'alors fait partie du royaume d'Austrasie. Les leudes austrasiens avaient vu avec dépit ce démembrement; mais depuis quatorze ans ils semblaient s'y être résignés, quand tout à coup, et sans qu'aucun motif légitimât une aggression, les troupes de Théodebert firent irruption en Alsace, et la ravagèrent *à la manière des Barbares* (dit Frédégaire). — Théodoric, n'osant encore avoir recours aux armes, demanda qu'un plaid solennel eût lieu à Seltz, afin que les grands des deux royaumes en déterminassent les limites. Théodebert y consentit; mais quand le roi de Bourgogne fut arrivé à Seltz avec seulement dix mille soldats, il s'y rendit lui-même suivi d'une nombreuse armée, et avec l'espérance de le surprendre et de l'accabler.

Dans le même temps, et sans doute pour que les troupes bourguignonnes fussent empêchées de marcher au secours de leur roi, les Allemands, poussés par Théodebert, envahirent les provinces de la Bourgogne transjurane. Une armée qui voulut s'opposer à leurs ravages fut vaincue et dispersée. Les Allemands s'avancèrent jusque sur le territoire d'Avenches, et se retirèrent avec un riche butin et de nombreux captifs.

Théodoric, entouré à Seltz par des forces auxquelles il était hors d'état de résister, ne recouvra la liberté qu'après avoir abandonné à son frère

l'esprit du roi contre saint Colomban, et s'efforça à le perdre de tout son pouvoir. Elle pria tous les seigneurs et tous les grands de la cour d'animer le roi contre l'homme de Dieu : elle osa même solliciter les évêques, afin qu'élevant des soupçons sur sa religion ils accusassent la règle qu'il avait imposée à ses moines.

« Les *courtisans*, obéissant aux discours de cette misérable reine, excitèrent l'esprit du roi contre le saint de Dieu, l'engageant à le faire venir pour prouver sa religion. Le roi entraîné alla trouver l'homme de Dieu à Luxeuil, et lui demanda pourquoi il s'écartait des coutumes des autres évêques, et pourquoi l'intérieur du monastère n'était pas ouvert à tous les chrétiens.

« Saint Colomban, d'un esprit fier et plein de courage, répondit au roi qu'il n'avait pas coutume d'ouvrir l'entrée de l'habitation des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers et étrangers à la religion; mais qu'il avait au dehors des endroits et destinés à recevoir tous les hôtes.

« Le roi lui dit : « Si tu désires t'acquérir les dons de notre « largesse et le secours de notre protection, tu permettras à « tous l'entrée de tous les lieux du monastère. »

« L'homme de Dieu répondit : « Si tu veux violer ce qui a « été jusqu'à présent soumis à la rigueur de nos règles, sache « que je me refuserai à tes secours et à tes dons; et, si tu es « venu ici pour détruire les retraites des serviteurs de Dieu et « renverser les règles de la discipline, apprends que ton empire « s'écroulera de fond en comble, et que tu périras avec toute la « race royale. »

« Déjà d'un pas téméraire le roi avait pénétré dans le réfectoire. Épouvanté de ces paroles, il en sortit aussitôt; mais il fut néanmoins assailli des vifs reproches de l'homme de Dieu. Théodoric lui dit alors : « Tu espères que je te donnerai la « couronne du martyre; mais je ne suis pas assez fou pour « commettre un si grand crime. Reviens à des conseils plus « prudents, qui te vaudront beaucoup d'avantages; que celui « qui a renoncé aux mœurs des autres hommes rentre dans la « voie qu'il a quittée. »

« Les *courtisans* s'écrièrent alors tous ensemble qu'ils ne voulaient pas souffrir plus long-temps dans ces lieux un homme qui refusait de faire société avec tous les autres hommes. Colomban leur répondit qu'il ne sortirait de l'enceinte du monastère qu'arraché et par la force. — Le roi partit, laissant à Luxeuil un certain seigneur nommé Baudulf, qui, après son départ, força le saint de Dieu à quitter le monastère, et le conduisit en exil à Besançon, pour y attendre la décision du roi.

« Le saint s'aperçut qu'il n'était gardé ni outragé par personne; car tout le monde voyait briller en lui la vertu de Dieu, ce qui empêchait qu'on ne lui fît aucune injure, de peur de participer au crime commis à son égard. Il monta un dimanche sur une cime escarpée (car telle est la position de la ville de Besançon, que les maisons sont bâties sur le penchant rapide de la montagne), et franchissant des lieux d'un difficile accès, entourés de tous côtés par le Doubs, le saint attendit là jusqu'au milieu du jour, regardant au loin si quelqu'un était aposté pour l'empêcher de retourner au monastère de Luxeuil. Comme personne ne paraissait, il traversa la ville avec les siens et rentra dans sa retraite.

« En apprenant qu'il avait quitté le lieu de son exil, Brunehaut et Théodoric, enflammés d'une violente colère, envoyèrent pour le chercher sans retard le comte Berthaire et ce Baudulf qui l'avait déjà chassé de Luxeuil. Ces deux satellites avaient avec eux une troupe de guerriers. Ils trouvèrent saint Colomban dans l'église, chantant des psaumes et des oraisons avec toute la communauté des frères, et ils parlèrent ainsi à l'homme de Dieu : « Nous te prions d'obéir aux ordres du roi « et aux nôtres, et de retourner à l'endroit d'où tu es re- « venu ici. »

« Colomban répondit : « Je ne crois point qu'il plaise au « Créateur que je retourne dans un lieu d'où je me suis éloigné « pour obéir à la voix terrible du Christ. » — Voyant que l'homme de Dieu n'obéissait pas, Berthaire se retira, laissant quelques hommes d'un esprit plus hardi. Ceux-ci prièrent l'homme de Dieu d'avoir pitié d'eux, qui avaient été malheureusement laissés pour accomplir un si cruel dessein, et d'avoir égard à leur danger; car ils couraient risque de la mort s'ils ne l'enlevaient par force. Mais il leur dit qu'il avait déjà assez souvent répété que la violence seule pourrait le faire sortir.

« Les soldats, menacés d'un double péril, et en proie à plus d'une peur, saisirent le manteau dont le saint était enveloppé; quelques-uns, s'étant jetés à ses genoux, le supplièrent en pleurant de leur pardonner un si grand crime; car ils obéissaient non à leur volonté, mais aux ordres du roi. L'homme de Dieu, voyant qu'il y aurait du danger s'il n'écoutait que la fierté de son cœur, sortit, en pleurant et se désolant, accompagné de gardes qui ne devaient pas le quitter avant de l'avoir mis hors de toutes les terres soumises au pouvoir du roi. Le chef de ces soldats était Ragamond, qui le conduisit jusqu'à Nantes. — Ainsi chassé du royaume de Théodoric, le saint se disposa à retourner en Irlande... »

Colomban n'y retourna pas toutefois. Repoussé par une tempête sur les côtes de Bretagne, il vit dans cette tempête un signe de la volonté céleste qui lui défendait de quitter le continent, et il se retira en Italie, où il construisit le célèbre monastère de Bobbio. Ce fut là que, dans la prière et dans les macérations, il acheva une vie qui avait été agitée par de cruelles persécutions et remplie par de nombreux travaux.

l'Alsace, la Thurgovie, le pays de Sundgau et toutes les terres qu'il possédait dans la Champagne.

La reine Bilichilde avait refusé de venir en Alsace se concerter avec Brunehaut pour réconcilier les deux frères; elle avait été une des causes de la trahison ourdie et consommée par les conseillers de Théodebert; elle en fut cruellement punie. Le farouche Théodebert, étant devenu amoureux d'une esclave nommée Theudechilde, tua lui-même sa femme, afin de pouvoir épouser sa maîtresse.

Défaite et mort de Théodebert (612).

La trahison dont le roi de Bourgogne fut la victime à Seltz accrut son désir de vengeance. Il employa une année à en disposer les préparatifs. Théodebert s'était naguère coalisé avec Witteric et Chlotaire pour accabler Théodoric; Théodoric, à son tour, sollicita Chlotaire de rester neutre tandis qu'il combattrait Théodebert, et lui offrit, pour prix de sa neutralité, de lui rendre, après la victoire, le duché de Dentelenus, échu à l'Austrasie à la suite de la bataille de Doromellum. — Chlotaire accepta une convention qui, sans le charger d'aucun des embarras de la guerre, lui en assurait tout le prix qu'il pouvait espérer.

Au printemps de l'année 612, Théodoric convoqua son armée à Langres. Dès qu'elle y fut réunie, il se dirigea par Andelot sur la ville de Naz, dont il s'empara. — De là, il s'avança sur Toul. «De son côté, dit Frédégaire, le roi d'Austrasie s'étant mis en marche avec une armée, ils en vinrent aux mains dans la campagne de Toul. — Théodoric vainquit Théodebert et tailla en pièces son armée : un grand nombre de braves guerriers furent massacrés. — Théodebert prit la fuite, et traversant le territoire de Metz, les montagnes des Vosges, il parvint à Cologne.—Comme Théodoric était à sa poursuite, le saint apôtre Léonise, évêque de Mayence, qui *aimait la vaillance de Théodoric et détestait l'imbécillité de Théodebert,* vint vers le roi de Bourgogne, et lui dit : «Achève ce que tu as «commencé; la nécessité t'y oblige. Une fable rus«tique dit ceci : Un loup monta sur une montagne «avec ses fils, qui étaient devenus assez grands «pour chasser, et là, il leur dit : Regardez autour «de vous, et apprenez qu'aussi loin que votre vue «peut s'étendre vous n'avez que des ennemis. Com«mencez donc; mais souvenez-vous qu'il vous fau«dra suivre et achever ce que vous aurez com«mencé.» — Théodoric, ayant traversé, avec son armée, la forêt des Ardennes, arriva à Tolbiac. Là, Théodebert s'avança contre lui avec des Saxons, des Thuringes, d'autres peuples d'au-delà du Rhin, et tout ce qu'il avait pu rassembler d'Austrasiens. Un nouveau combat s'engagea. On rapporte que jamais on n'avait vu une telle bataille. Le carnage fut si grand dans les deux armées, que là où les phalanges combattaient, les cadavres des hommes tués n'avaient pas de place pour tomber, et qu'ils demeuraient debout et serrés, les cadavres soutenant les cadavres, comme s'ils eussent été vivants[1]. — Par le secours de Dieu, Théodoric vainquit encore Théodebert, dont l'armée fut taillée en pièces et poursuivie depuis Tolbiac jusqu'à Cologne. —Théodoric couvrit le pays de ses soldats, et s'avança le jour même jusqu'à Cologne, où il s'empara des trésors de Théodebert. — Il envoya à la poursuite de Théodebert, au-delà du Rhin, son *camérier* Berthaire, qui, ayant vivement poursuivi le roi d'Austrasie, l'atteignit et le ramena à Cologne. — Théodoric fit dépouiller son frère des vêtements royaux et l'envoya captif à Châlons. Le jeune fils de Théodebert, nommé Mérovée, fut aussi fait prisonnier; mais, sur l'ordre de Théodoric, un soldat le prit par les pieds et lui brisa la tête contre une pierre.»

Frédégaire ne dit pas ce que devint Théodebert. Un historien (Jonas) prétend que Brunehaut le fit enfermer dans un monastère, et que peu de temps après elle ordonna de le mettre à mort. D'autres auteurs, Aimoin et Adon font de la mort du roi d'Austrasie un récit qui diffère de celui de Jonas et de celui de Frédégaire.—Ils racontent que Théodebert, retiré dans Cologne, manifestait l'intention de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité, quand Théodoric arriva devant cette ville. Le roi de Bourgogne fit sommer les habitants de lui livrer mort ou vif le roi d'Austrasie, les menaçant, s'ils s'y refusaient, de brûler leur ville et de les passer tous au fil de l'épée. Effrayés par ces menaces, les habitants de Cologne tuèrent le roi vaincu, et du haut des remparts jetèrent sa tête aux pieds du vainqueur.

Mort de Théodoric (613).

La mort de Théodebert et celle de son fils livraient l'Austrasie à Théodoric comme conquête et comme héritage; mais il est douteux que ce roi eût pu s'y maintenir contre la faction de Pépin et des autres grands, qui avaient déjà des intelligences avec Chlotaire.

Théodoric n'eut pas ces embarras à surmonter.

[1] Quelque chose d'analogue arriva à la bataille de Rosbec, en 1382. «Là, dit Froissard, fut un mont et un tas de Flamands occis moult long et moult haut; et de si grand foison de gens morts comme il y ot là, on ne vit oncques si peu de sang issir qu'il en issit, et c'estoit au moyen de ce qu'ils estoient beaucoup d'esteints et estouffés dans la presse... De Philippe d'Artevelle, on trouva qu'il n'avoit plaie nulle du monde dont il fut mort, si on l'eust pris en vie; mais il fust esteint en la presse...»

Il mourut subitement à Metz au moment où il allait se mettre à la tête d'une armée pour combattre le roi de Neustrie, qui, à la première nouvelle de la chute de Théodebert, s'était emparé du duché de Dentelenus, sans attendre qu'aux termes de leurs conventions réciproques, Théodoric lui en fit la restitution.

Théodebert avait vingt-sept ans lorsqu'il mourut, en 612. — Théodoric, mort en 613, n'avait que vingt-six ans. Sa mort prompte était la suite d'une dyssenterie. Néanmoins on répandit le bruit qu'il avait été empoisonné. Il s'est même trouvé des historiens qui, malgré le témoignage de Frédégaire, historien contemporain le plus partial des ennemis de Brunehaut, en ont accusé cette malheureuse reine.—Voici quelle cause ils attribuent à ce crime : « Théodebert, disent-ils avait laissé une fille remarquable par sa beauté. Théodoric en fut subitement épris. Il résolut de l'épouser; mais Brunehaut, dont ce mariage eût inquiété l'ambition, lui dit pour l'en empêcher : « Oseras-tu braver les « censures des évêques et les murmures des Francs? « Ne sais-tu pas quel est son père? Mettras-tu dans « ton lit ta propre nièce?—Son père était donc mon « frère? s'écria Théodoric; sa mort fut donc un fra- « tricide? » Et, dans sa colère, il prit son épée afin d'en frapper son aïeule. Brunehaut, épouvantée et craignant pour sa vie, le fit empoisonner. »—Il suffit, pour reconnaître que ce récit n'est digne d'aucune croyance, de se rappeler quel âge avait, lors de sa mort, le malheureux Théodebert. Sa fille, s'il en existait une, ne pouvait être qu'un enfant trop jeune pour inspirer de l'amour.

Sigebert proclamé roi d'Austrasie et de Bourgogne.—Trahison des leudes.—Massacre des fils de Théodoric (613).

Privée de son petit-fils dans un moment difficile où l'Austrasie s'agitait, où la Neustrie était menaçante, où la Bourgogne montrait de l'hésitation, Brunehaut, malgré son grand âge, ne démentit ni son caractère ni sa renommée. Concevant le hardi dessein de conserver le trône aux enfants illégitimes de Théodoric et de perpétuer la réunion de la Bourgogne à l'Austrasie, elle fit proclamer Sigebert roi des deux royaumes. Cette réunion la perdit; car elle mécontenta à la fois les leudes bourguignons et les leudes austrasiens. Ces derniers appelèrent à leur aide le roi de Neustrie, avec lequel, depuis la mort de Théodebert, ils entretenaient de coupables relations. Brunehaut, sans se décourager, cherchait à rallier des troupes pour défendre Sigebert; et, dans le même temps, négociait avec Chlotaire, qui refusait de reconnaître les droits du fils de Théodoric. — Le roi de Neustrie, certain des sentiments secrets des leudes, offrait de déférer le jugement de ses prétentions à un plaid général. C'était mettre en question la royauté que Brunehaut avait attribuée à Sigebert. — La vieille reine vit le piége, refusa le plaid et se disposa à combattre.—Mais, abandonnée par les leudes austrasiens, elle crut devoir se retirer en Bourgogne, où Chlotaire la poursuivit, et où elle fut trahie par les leudes bourguignons, sur la fidélité desquels elle comptait le plus.

Warnachaire, maire du palais, Alethée, patrice, Herpon, connétable, les ducs Sigoald, Roccon, Eudelan, le comte Radon et nombre d'autres traitèrent avec le roi de Neustrie pour lui livrer les fils de Théodoric. Chlotaire promit à Herpon le titre de duc et le gouvernement des provinces transjuranes; à Radon la dignité de maire du palais de l'Austrasie. Il confirma Warnachaire dans la charge qu'il possédait en Bourgogne, la déclarant viagère et inamovible. Quand ces honteux traités furent achevés, au lieu de combattre, l'armée bourguignonne se dispersa, et trois des fils de Théodoric, Sigebert, Mérovée et Corbus, furent livrés à leur ennemi. Le quatrième, nommé Childebert, réussit à se sauver, et trouva un refuge tellement secret, qu'on a toujours ignoré ce qu'il est devenu. Chlotaire fit massacrer Sigebert et Corbus; mais il épargna Mérovée, qu'il avait tenu sur les fonts de baptême. Le malheureux enfant, envoyé secrètement en Neustrie, fut confié à la garde d'un comte, dans la maison duquel il mourut et vécut ignoré.

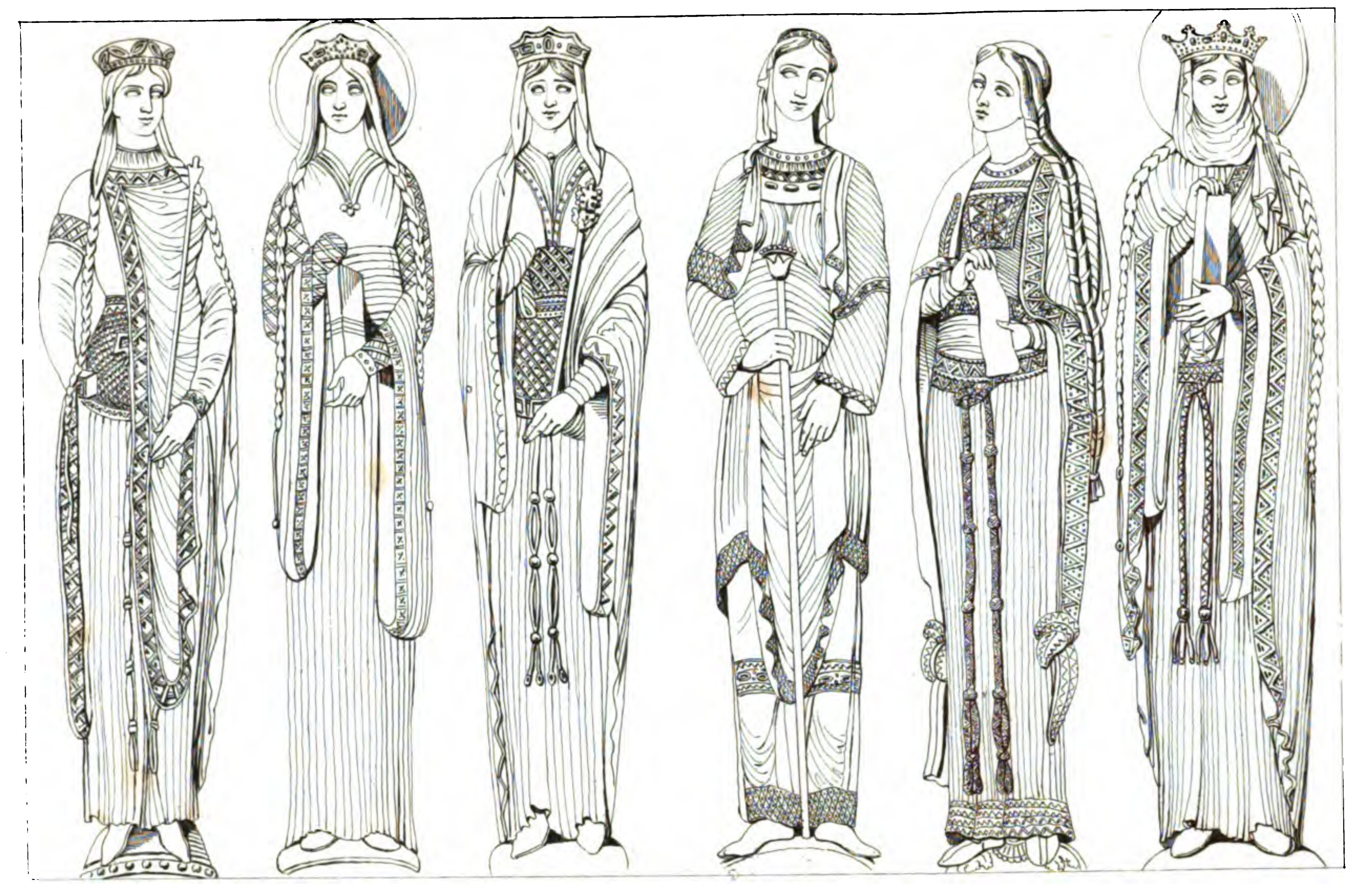
Supplice et mort de Brunehaut (613). — Jugements sur cette reine.

Au moment où la trahison éclata, Brunehaut avait pris la fuite avec Theudelane, sœur de Théodoric. Elle s'était réfugiée dans la Bourgogne transjurane; mais le connétable Herpon suivit ses traces, l'atteignit à Orbe et la ramena à Chlotaire. Le roi de Neustrie, furieux contre elle, l'accusa de la mort de dix rois, « et de ces dix, lui-même venait d'en tuer deux, et sa mère en avait fait mourir pour le moins quatre [1]. » Ensuite un simulacre de tribunal condamna cette vieille reine à une mort ignominieuse. Après lui avoir, durant trois jours, fait éprouver divers supplices, on la promena dans les rangs, assise sur un chameau, et on la livra ainsi à la risée des soldats. Puis on l'attacha mourante par les cheveux, par un pied et par un bras à la queue d'un cheval indompté. L'animal furieux, pressé par l'aiguillon, s'élança à travers les champs, et dans quelques minutes le cadavre défiguré fut mis en lambeaux.

Brunehaut a été diversement jugée. Sa mémoire

[1] Mézeray. — *Abrégé chronologique de l'Histoire de France.*

XLIII



Costumes de Reines tirés du portail de l'Église Notre-Dame de Chartres . . . .



La Reine Bathilde prend le voile.



Déposition de Thierry et d'Ebroïn.

est restée long-temps flétrie, et il ne faut pas s'en étonner; Frédégaire, le seul historien contemporain qui soit parvenu jusqu'à nous, était un de ses ennemis les plus violents.—N'ayant pas réussi d'ailleurs dans l'entreprise qu'elle s'était proposée, Brunehaut a été calomniée et maudite par ceux dont ses plans attaquaient les intérêts ou choquaient les affections.

Un examen plus approfondi des événements a forcé les écrivains modernes à réhabiliter la mémoire de cette reine. Aucun d'eux toutefois ne l'a fait avec plus de chaleur et d'entraînement que M. de Peyronnet, aux yeux de qui les tentatives de la veuve de Sigebert, pour agrandir et fortifier le pouvoir royal, n'ont pas paru de grands crimes.

« Brunehaut (dit cet historien) avait un mâle génie, un caractère puissant et opiniâtre, un esprit ferme, réfléchi, décisif. Elle eut pour elle une excessive ambition; une plus excessive encore pour l'autorité même qui était dans ses mains. Elle ne voulut pas seulement régner, mais qu'on régnât fortement, librement, pleinement. Ce fut la pensée et l'œuvre de toute sa vie; ce fut sa gloire et sa chute. Elle prétendait à affranchir la puissance; les leudes, au contraire, à la subjuguer. Elle fut leur ennemie; ils furent ses ennemis. Son génie devançait les temps. Elle eût transformé cette monarchie des Francs, qu'elle estimait trop dépendante et trop partagée. Elle succomba, mais dans l'extrême vieillesse, et par un concours prodigieux d'événements fortuits; elle succomba, mais après trente-cinq ans de succès. Sa mémoire, abandonnée long-temps à ses ennemis, ne pouvait manquer d'être maudite. — Sans doute elle fut ardente dans sa haine contre Frédégonde; mais était-elle injuste cette haine? Fallait-il qu'une sœur pardonnât le meurtre de sa sœur; une femme, le meurtre de deux maris; une mère, son fils dépouillé et captif; une reine, sa propre prison? Sans doute elle fut sévère, implacable peut-être en Austrasie; mais sait-on bien ce qu'exigeaient les rudes et fortes mœurs de ces peuples, l'audacieuse jalousie des leudes, les embarras d'un pouvoir toujours disputé? N'avait-elle souffert que de faibles et rares injures? N'y avait-il eu ni trahisons, ni embûches, ni tentatives de meurtre, ni rébellions? Sans doute elle fut inflexible et inexorable en Bourgogne; mais était-ce un crime vulgaire et un médiocre danger que cette entreprise des leudes refusant de combattre en présence de l'armée de Théodebert, et massacrant le maire du palais dans la tente même de leur roi? Sans doute on peut croire qu'elle ne fut pas étrangère, au moins par ses conseils, au meurtre de Théodebert et de son fils; et si ce fait était plus certain, l'odieuse trahison de Seltz ne suffirait-elle pas elle-même à l'absoudre?... Mais qu'elle n'ait jamais partagé les erreurs et les fureurs de son siècle, ce n'est pas ce que je prétends... Il y aurait donc des crimes dans sa vie, des vengeances, de périlleux desseins, une insatiable ardeur de domination; mais en même temps de la grandeur, un haut courage, une étonnante intelligence de l'art de régner. Comment la juger et la reconnaître dans les portraits qu'en ont retracé les aveugles adulateurs de Chlotaire? Qu'il y a loin des justes reproches qu'elle a mérités aux infâmes accusations dont on l'a accablée après sa ruine et sa mort! Saint Grégoire, auquel elle n'a survécu que huit ans, louait sa piété, sa charité, son habileté, sa sagesse. Les captifs rachetés, les hôpitaux fondés, les églises et les monastères bâtis, les châteaux qu'elle embellissait ou qu'elle élevait, les nombreuses et vastes chaussées qu'elle construisait ou rétablissait, attestent assez sa magnificence et la prévoyante libéralité de son administration. Elle imitait et rappelait les Romains... »

Avant M. de Peyronnet, Montesquieu avait dit aussi, en parlant de Brunehaut, « que cette reine, fille, sœur, mère de tant de rois, fameuse encore aujourd'hui par des ouvrages dignes d'un édile ou d'un proconsul romain, douée des plus grandes qualités, était née avec un génie admirable pour les affaires. »—L'auteur de l'*Esprit des lois* reconnaît que Brunehaut fut victime des vengeances de l'armée et de la nation; c'est ainsi qu'il nomme l'aristocratie austrasienne et bourguignonne; car, dans sa pensée, ce mot de nation ne se rapporte qu'au peuple conquérant. La haine dont cette vengeance fut la suite et l'effet lui paraît d'ailleurs justifiée par la conduite de Brunehaut « protégeant Protadius, qui prenait le bien des seigneurs pour en gorger le fisc, et humiliait la noblesse à tel point, que personne n'était sûr de garder le poste qu'il avait. »

« C'était, dit-il, la funeste régence de Brunehaut qui avait surtout effarouché la nation. Tandis que les lois subsistèrent dans leur force, personne ne put se plaindre de ce qu'on lui ôtait un fief, puisque la loi ne le lui donnait pas pour toujours; mais quand l'avarice, les mauvaises pratiques, la corruption firent donner des fiefs, on se plaignit de ce qu'on était privé par de mauvaises voies des choses que souvent on avait acquises de même. Peut-être que si le bien public avait été le motif de la révocation des dons, on n'aurait rien dit; mais on montrait l'ordre sans cacher la corruption; on réclamait le droit du fisc pour prodiguer les biens du fisc à sa fantaisie : les dons ne furent plus la récompense ou l'espérance des services. Brunehaut, par un esprit corrompu, voulut corriger les abus de la corruption.

Ses caprices n'étaient point ceux d'un esprit faible. Les leudes et les grands officiers se crurent perdus; ils la perdirent...

« Frédégonde avait défendu ses méchancetés par ses méchancetés mêmes; elle avait justifié le poison et les assassinats par le poison et les assassinats; elle s'était conduite de manière que ses attentats étaient encore plus particuliers que publics. Frédégonde fit plus de maux; Brunehaut en fit craindre davantage[1]. »

CHAPITRE XI.

CHLOTAIRE II SEUL ROI DES FRANCS.

Chlotaire et Gonthran.—Commerce de Paris.—Évêque de nation syrienne. — Chlotaire seul roi. — Révolution politique et sociale. —Concile de Paris.—Plaid de Bonneuil.—Révolte de la Bourgogne transjurane. — Conspiration et mort du patrice Alethée — Chlotaire renonce au tribut des Lombards.—Mort de Berthrude.—Dagobert, fils de Chlotaire.—Traditions populaires et merveilleuses. — Le tombeau de saint Denis. — Chlotaire associe son fils à la royauté. — Dagobert roi d'Austrasie. — Mort de Warnachaire. —Suppression de l'office de maire du palais en Bourgogne.—Projets supposés de Godin. — Sa mort.—Guerre contre les Vascons. —Guerre contre les Saxons.—Défaite de Dagobert. — Bravoure et victoire de Chlotaire. — Divisions à la cour du roi des Francs. —Plaid de Clichy.—Mort de Chlotaire.

(De l'an 613 à l'an 628).

Chlotaire et Gonthran.—Commerce de Paris.—Évêque de nation syrienne (609).

Né en 584, Chlotaire II, lorsqu'il réunit sous sa domination la totalité de la monarchie franque, était dans la trentième année de sa vie et de son règne en Neustrie. Il avait deux fils : Mérovée, né de sa première femme, nommée Haldethrude, et Dagobert, né d'une princesse saxonne nommée Berthrude, qu'il avait épousée après la mort d'Haldetrude.—Mérovée était déjà assez âgé pour avoir combattu à la bataille d'Étampes; mais Dagobert n'avait que dix ans.

Il convient de revenir ici sur un incident de l'enfant de Chlotaire, dont nous n'avons pas cru devoir parler avec détails dans un chapitre spécialement consacré au roi Gonthran.

A la mort de Chilpéric, Chlotaire II n'était âgé que de quatre mois. Nous avons vu (page 153) quels obstacles s'opposèrent, en 585, à la célébration de son baptême, qui n'eut lieu qu'en 590.

A cette époque, Frédégonde, ayant failli succomber dans une révolte des habitants de Tournay, se trouva effrayée de l'abandon qui la menaçait depuis le traité d'Andelot; elle résolut de tenter auprès de Gonthran une démarche, afin d'obtenir ce baptême dont elle-même, cinq ans auparavant, avait empêché la célébration. Elle espérait, en unissant ainsi par un lien spirituel Chlotaire et le roi de Bourgogne, assurer à son fils un fidèle protecteur.

Le baptême de Chlotaire ne s'effectua point toutefois sans que le roi d'Austrasie n'essayât d'y mettre obstacle en faisant valoir les promesses qui lui avaient été faites à Andelot; mais Gonthran persista à accomplir l'engagement qu'il avait pris envers Frédégonde.

Voici le récit de Grégoire de Tours sur ce qui se passa alors :

« La reine Frédégonde avait fait dire au roi Gonthran : « Que le roi mon seigneur vienne jusqu'à « Paris, et y appelant mon fils, son neveu, qu'il le « fasse sanctifier par la grâce du baptême, et que, « le tenant lui-même sur les fonts sacrés, il daigne « le regarder comme son propre enfant. » Le roi, ayant accédé à cette demande, fit partir Athérius, évêque de Lyon, Syagrius, évêque d'Autun, Flavius, évêque de Châlons, et tous ceux qu'il voulut encore, et leur ordonna de se rendre à Paris, annonçant qu'il allait les suivre. Il vint aussi à cette assemblée beaucoup d'hommes de son royaume, tant domestiques que comtes, pour faire les préparatifs nécessaires à la dépense de la maison royale.—Le roi vint à Paris, d'où, se rendant à sa maison de Ruelle, il fit venir l'enfant, et ordonna qu'on préparât son baptême dans le bourg de Nanterre.

« Pendant ces préparatifs, des envoyés du roi Childebert arrivèrent et lui dirent : « Ce n'est pas « là ce que tu a promis dernièrement au roi Chil- « debert. Tu vas te lier d'amitié avec ses ennemis, « et tu vas placer cet enfant *sur le siége royal dans* « *la ville de Paris*. Dieu te jugera, puisque tu ou- « blies ainsi tes promesses. » — Gonthran répondit : « Je ne manque point à ma promesse, et mon ne- « veu, le roi Childebert, ne doit pas se formaliser « si j'ai accepté de tenir sur les fonts sacrés son « cousin, fils de mon frère; car c'est une requête à « laquelle nul chrétien ne doit se refuser. Je veux « donc le faire, comme Dieu le sait très certaine- « ment, sans aucune fraude et dans la simplicité d'un « cœur pur, parce que je crains d'offenser le Sei- « gneur. Il n'est pas de l'humilité des hommes de « notre race de m'en faire un reproche; car, lors- « que les maîtres tiennent sur les fonts sacrés leurs « serviteurs mêmes, comment ne me serait-il pas « permis de tenir un proche parent, et d'en faire « mon fils spirituel par la grâce du baptême? Allez « donc, et dites en mon nom ceci à votre maître : « *Je veux observer sans tache le traité que j'ai* « *fait avec toi, et s'il n'est pas rompu par ta* « *faute, il ne le sera point par la mienne.* »

[1] MONTESQUIEU. *De l'Esprit des lois*, l. XXXI, c. I et II.

— Lorsqu'il eut ainsi parlé, les envoyés s'en allèrent.

« Le roi, s'étant rendu aux fonts sacrés, présenta l'enfant au baptême; il voulut le nommer Chlotaire, et dit : « Que cet enfant croisse, et qu'il accomplisse les promesses de ce nom, qu'il parvienne à la même puissance que celui qui l'a autrefois porté. » Le mystère célébré, il invita l'enfant à un festin, et le combla de présents.—Le roi fut invité à son tour, et quitta le jeune Chlotaire après en avoir aussi reçu plusieurs présents; puis il retourna dans la ville de Châlons. »

Grégoire de Tours ne dit pas quel évêque administra le baptême au jeune roi de Neustrie; mais cette cérémonie ayant eu lieu dans le bourg de Nanterre, faisant partie du diocèse de Paris, il y a apparence que ce fut l'évêque de cette ville.

Dans ce cas, c'était un *Syrien* nommé Eusèbe.

La ville de Paris avait conservé ses anciens priviléges (voir tome I[er], page 49). Elle était encore le centre d'un commerce considérable. Les marchands de toutes les nations y affluaient, notamment les Syriens, qui avaient succédé aux Phéniciens et aux Tyriens dans leurs relations avec la Gaule, et dont les vaisseaux pouvaient remonter des fleuves tels que la Seine et la Loire. — Nous avons vu (page 151) qu'à son passage à Orléans le roi Gonthran fut harangué en langue *syriaque,* ce qui suppose que des Syriens, en assez grand nombre, étaient établis dans cette ville; mais les marchands orientaux qui avaient fixé leur résidence à Paris devaient être beaucoup plus nombreux, puisqu'ils eurent l'influence de faire nommer un homme de leur nation évêque d'une ville, considérée comme la capitale de la monarchie franque. —Voici un curieux passage de Grégoire de Tours qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire : « Ragnemode, évêque de Paris, mourut, et son frère, le prêtre Pharamode, concourut pour l'épiscopat; mais un certain marchand, nommé Eusèbe, Syrien de naissance, donna beaucoup de présents et obtint sa place. Arrivé à l'épiscopat, Eusèbe renvoya tous ceux qui avaient tenu le parti de son prédécesseur, et fit faire tout le service de la maison épiscopale *par des hommes de sa nation.* »

Chlotaire seul roi.—Révolution politique et sociale. — Concile de Paris (615).—Plaid de Bonneuil (616).

La révolution qui renversa Brunehaut amena une réforme dans la constitution politique et civile de la nation franque. Chlotaire avait pu satisfaire avec de l'or et des dignités les principaux artisans de la catastrophe à laquelle il devait l'empire sur tous les royaumes francs; mais il se vit forcé, pour obtenir la consécration de ses droits par les solennelles délibérations des grands et des évêques, de donner à la masse de la nation des garanties qui empêchassent le retour des exactions et des violences, dont l'excès impuni avait causé la ruine de Brunehaut. Il convoqua successivement un concile à Paris (en 615) et un plaid à Bonneuil (en 616). — Le concile de Paris fut le plus nombreux de tous ceux qui avaient eu lieu jusqu'alors dans les Gaules. Outre plusieurs leudes qui y furent admis, on y comptait soixante-dix-neuf évêques des trois royaumes francs.—Le plaid de Bonneuil ne fut composé, au dire de Frédégaire, que des évêques et des barons de la Bourgogne, à la tête desquels se trouvait Warnachaire, maire du palais. — Les décrets du concile et les décisions du plaid furent confirmés par un édit du roi.

Montesquieu, attribuant à cette double réunion des principaux et des plus considérables de la nation franque une influence décisive sur la réforme de la *constitution nationale,* dit : « On avait bien vu auparavant la nation donner des marques d'impatience et de légèreté sur le choix et la conduite de ses maîtres; on l'avait vue régler les différends de ses maîtres entre eux, et leur imposer la nécessité de la paix; mais, ce qu'on n'avait pas encore vu, la nation le fit pour lors : elle jeta les yeux sur sa situation actuelle; elle examina ses lois de sang-froid; elle pourvut à leur insuffisance; elle arrêta la violence; elle régla le pouvoir... Dans cette crise, elle ne se contenta pas de mettre ordre au gouvernement féodal, elle voulut aussi assurer son gouvernement civil; car celui-ci était encore plus corrompu que l'autre, et cette corruption était d'autant plus dangereuse, qu'elle était plus ancienne et tenait plus, en quelque sorte, à l'abus des mœurs qu'à l'abus des lois...

« L'histoire de Grégoire de Tours et les autres monuments nous font voir, d'un côté, une nation féroce et barbare, et de l'autre des rois qui ne l'étaient pas moins. Ces princes étaient meurtriers, injustes et cruels, parce que toute la nation l'était. Si le christianisme parut quelquefois les adoucir, ce ne fut que par les terreurs que le christianisme donne aux coupables. Les Églises se défendirent contre eux par les miracles et les prodiges de leurs saints. — Les rois n'étaient point sacriléges, parce qu'ils redoutaient les peines des sacriléges; mais d'ailleurs ils commirent, ou de colère ou de sang-froid, toutes sortes de crimes et d'injustices, parce que ces crimes et ces injustices ne leur montraient pas la main de la divinité si présente.—Les Francs souffraient des rois meurtriers, parce qu'ils étaient meurtriers eux-mêmes; ils n'étaient point frappés des injustices et des rapines de leurs rois, parce qu'ils étaient ravisseurs et injustes comme eux. Il y

avait bien des lois établies; mais les rois les rendaient inutiles par de certaines lettres, appelées *préceptions* [1], qui renversaient ces mêmes lois: c'était à peu près comme les rescrits des empereurs romains, soit que les rois eussent pris d'eux cet usage, soit qu'ils l'eussent tiré du fonds même de leur naturel. On voit, dans Grégoire de Tours, qu'ils faisaient des meurtres de sang-froid, et faisaient mourir des accusés qui n'avaient pas seulement été entendus. Ils donnaient des préceptions pour faire des mariages illicites; ils en donnaient pour transporter les successions; ils en donnaient pour épouser des religieuses. Ils ne faisaient point, à la vérité, les lois de leur seul mouvement; mais ils suspendaient la pratique de celles qui étaient faites. — L'édit de Chlotaire redressa tous les griefs... »

L'élection et la juridiction des évêques, l'autorité des juges royaux à l'égard des clercs, la réduction des impôts, l'état des juifs, le choix des juges, les préceptions, les concessions obtenues du prince, les pertes éprouvées par les leudes durant les troubles qu'avait fait éclater la mort de Théodoric, étaient les principaux objets sur lesquels avaient porté les délibérations du concile et du plaid.

L'édit de Chlotaire établit:

Que les canons de l'Église seraient à l'avenir religieusement observés;

Que les évêques seraient élus par le clergé et par le peuple; mais qu'ils ne pourraient être consacrés qu'après l'autorisation du prince;

Que nul évêque n'aurait le droit de désigner ni d'instituer son successeur;

Qu'aucune protection, même celle du roi, ne pourrait dispenser les clercs de l'obéissance envers leur évêque;

Que les clercs ne seraient pas soumis à la juridiction des juges ordinaires, même en matière civile, et que les procès entre les laïques et les clercs seraient portés devant un tribunal mixte, composé de juges ordinaires et de commissaires nommés par l'Église;

Que l'évêque serait appelé à participer au jugement de toutes les causes où l'état d'homme libre serait disputé à un affranchi;

Que nul ne serait institué juge dans une province où il serait étranger (cette clause avait pour but d'empêcher les commissaires que les rois envoyaient dans les provinces d'y exercer l'autorité judiciaire à l'exclusion des juges du lieu);

Que nul ne pourrait être condamné sans avoir été entendu;

[1] C'étaient des ordres que les rois envoyaient aux juges pour faire ou souffrir certaines choses contre la loi.

Que toutes préceptions royales pour épouser des veuves, des filles et des religieuses seraient considérées comme nulles, et que ceux qui les demanderaient et en feraient usage seraient sévèrement punis;

Que les parents seraient toujours appelés à succéder selon l'ordre établi par la loi;

Que les juifs seraient privés de toute action juridique contre les chrétiens;

Que toutes les concessions royales étaient irrévocablement acquises à ceux qui les avaient obtenues;

Que tout leude et tout fidèle qui aurait éprouvé quelques pertes pour s'être déclaré du parti de Chlotaire après la mort de Théodoric recevrait une équitable indemnité.

Enfin des clauses particulières défendirent que les troupeaux du roi fussent menés dans les forêts des particuliers; et d'autres clauses remirent au peuple un nouvel impôt qui avait été récemment établi [1], et décidèrent que les péages et les autres redevances (augmentés sans doute afin de soutenir les frais de la guerre) seraient réduits à ce qu'ils étaient avant la mort de Gonthran, de Chilpéric et de Sigebert.

Révolte de la Bourgogne transjurane.—Conspiration et mort du patrice Alethée (615-616).

Tant de concessions faites par un roi devenu aussi puissant que Chlotaire montrent qu'il sentait le besoin de se concilier l'affection de ses nouveaux sujets, et font penser que, malgré le silence des auteurs contemporains, l'établissement de son autorité éprouva dans quelques provinces de sérieux obstacles.

La Bourgogne était le pays où la famille de Théodoric avait conservé le plus de partisans. Les Bourguignons voyaient avec déplaisir l'indépendance et la nationalité de leur pays se perdre par la confusion avec le royaume de Neustrie, que depuis long-temps ils étaient habitués à considérer comme un État de peu d'importance. Une révolte éclata dans les provinces transjuranes. Le duc Herpon, que Chlotaire en avait nommé gouverneur, fut tué en combattant les révoltés. Frédégaire désigne, parmi les instigateurs de cette rébellion, le patrice Alethée, qui, en trahissant Brunehaut pour Chlotaire, avait déjà sans doute une secrète pensée. Ce patrice, descendant des anciens rois de la Burgundie détrônés par les fils de Chlovis, projetait de remonter sur le trône dont sa famille avait été précipitée. L'évêque de Sion,

[1] Ubicumque census novus *impiè* additus est, ut a populo reclamatus justa inquisitione misericorditer emendetur. (*Edictum Chlotarii regis. Art.* 8.)

Leudemond, était son ami et le confident de ses desseins. Leur conduite fut si prudente, et leurs intrigues se cachèrent sous tant de voiles, qu'à la mort d'Herpon aucun soupçon ne les atteignit. Chlotaire, qui, pour être plus à portée de réprimer la rébellion, était accouru dans la maison royale de Marlheim, en Alsace, investit même Alethée de la dignité que la mort d'Herpon laissait vacante.

Alethée profita de sa position nouvelle pour accroître le nombre de ses partisans. Bientôt, dans son aveuglement, il crut qu'il ne lui restait que peu de chose à faire pour se saisir de la couronne, objet de son ambition. Il envoya l'évêque Leudemond auprès de la reine Berthrude, princesse douée de rares vertus, mais d'un esprit simple et crédule. Leudemond dit à la reine : « Une révélation du ciel m'annonce « que le roi Chlotaire mourra dans l'année. Je vous « engage, ô pieuse reine, à faire transporter dans « la ville de Sion, pour les y mettre en sûreté, vos « joyaux précieux et vos trésors. Le patrice Alethée, « qui, sorti de la race royale des Bourguignons, « pourrait seul, après Chlotaire, s'emparer du « royaume, est disposé à répudier sa femme, afin « de vous épouser et de vous maintenir sur le « trône... »

La simplicité de la reine, sur laquelle Leudemond avait compté, fut ce qui le perdit. Cette princesse n'eut pas plutôt entendu la fatale prédiction, que, sans écouter la suite des propositions que l'évêque avait sans doute à lui faire, elle jeta des cris de désespoir, et, fondant en larmes, se retira dans son appartement pour s'abandonner à sa douleur. L'évêque déconcerté prit la fuite et se réfugia à Luxeuil, dont l'abbé lui fit plus tard obtenir son pardon du roi.

Chlotaire se trouvait alors en Bourgogne dans la maison royale de Massolac[1].

Il y manda le patrice Alethée, qui y vint, ignorant sans doute ce qui était arrivé à Leudemond. Une assemblée de leudes fut convoquée pour juger le coupable, et le patrice, convaincu de trahison, fut mis à mort.

Chlotaire renonce au tribut des Lombards (616).

Chlotaire défendit les intérêts extérieurs de la nation franque moins heureusement que la reine Brunehaut.—On a vu que, durant sa régence, la veuve de Sigebert avait réussi à maintenir les Lombards tributaires des Francs austrasiens.—Circonvenu, il est vrai, par Warnachaire, maire du palais de Bourgogne, par Gondeland, qui, en Neustrie, avait succédé au maire Landry, et par Chuc, qui remplissait sans doute une des hautes fonctions du royaume d'Austrasie, Chlotaire consentit, moyennant un paiement unique de trente-six mille sols d'or, à remettre aux Lombards le tribut annuel de douze mille sols d'or qu'ils payaient aux Francs depuis leur traité avec Childebert. Les trois leudes qui décidèrent le roi à cette concession peu honorable avaient reçu chacun, des députés Lombards, mille sols d'or. — Les historiens contemporains ne disent pas si, dans cette occasion, le roi des Francs rendit aux peuples qui cessaient d'être ses tributaires, les villes d'Aoste et de Suze, remises autrefois au roi Gonthran comme gage et garantie du tribut.

Mort de Berthrude.—Dagobert, fils de Chlotaire.—Traditions populaires et merveilleuses. — Le tombeau de saint Denis (616-620).

Deux ans après la folle tentative d'Alethée, la reine Berthrude mourut. Chlotaire prit une troisième épouse nommée Sichilde, dont il eut un fils qui reçut le nom de Charibert. A peu près à cette époque, survint la mort de Mérovée, fils d'Haldethrude, et Dagobert resta l'aîné des fils de Chlotaire.

Le roi des Francs avait confié l'éducation de Dagobert au vénérable évêque de Metz Arnulf, que nous connaissons sous le nom d'Arnould. Cet homme, docte et pieux, avait à développer quelques brillantes qualités, et surtout à dompter le caractère hautain, farouche, impétueux de son élève. Il ne paraît pas qu'il y ait réussi. Les traditions populaires, recueillies dans le panégyrique qu'un moine de Saint-Denis, presque contemporain de Dagobert, a tracé de ce fondateur de son monastère, semblent prouver que la nature ardente du jeune prince avait été rebelle aux exhortations du saint évêque.

Dagobert venait d'atteindre sa seizième année. « Il croissait en vertus comme en âge, dit le moine de Saint-Denis, et il donnait par ses actions l'espérance qu'on trouverait en lui un excellent roi. Chlotaire avait placé près de son fils, pour traiter les affaires sous ses ordres et lui en montrer le maniement, un certain Sadrégésile, d'une fidélité éprouvée, à ce qu'il croyait, et à qui il avait confié le duché d'Aquitaine. Sadrégésile, enorgueilli de sa dignité, et travaillé, soit par l'orgueil, soit *par quelque espoir de posséder lui-même le royaume,* souffrait impatiemment les heureux progrès de Dagobert... Sa secrète inimitié ne parut d'abord que par ses mépris répétés envers le fils du roi. Alléguant l'âge de Dagobert, il disait qu'il ne fallait

[1] La situation de ce palais a été long-temps inconnue. L'abbé Lebeuf a prouvé qu'il avait existé dans le village de Maslay, à une lieue de Sens.

pas qu'un jeune homme, encore inexpérimenté, pût devenir insolent par la soumission des grands du royaume, ni que l'exercice d'un pouvoir acquis de trop bonne heure le détournât du travail et de l'étude... Dagobert fut informé de ces propos... Il saisit avec empressement la première occasion de châtier son insolence... Un certain jour le roi Chlotaire partit au loin pour la chasse. Dagobert et le duc Sadrégésile restèrent à la maison. Le jeune prince invita le duc à dîner avec lui. Sadrégésile, bien éloigné de soupçonner ce qui devait arriver, traita Dagobert avec légèreté, et ne rendit point à son seigneur futur, que dis-je? à celui qui était déjà son seigneur, les honneurs qui lui étaient dus. Dagobert, lui ayant présenté la coupe trois fois, cet homme insolent la repoussa, comme si elle eût été offerte, non par son seigneur, mais par un compagnon, et à mauvais dessein. Alors Dagobert irrité s'écria : « Je connais tes projets. Tu es infidèle envers mon père; tu me regardes moi comme un rival et tu traites mes compagnons les plus fidèles comme des ennemis; mais je sais aussi qu'il ne faut pas supporter long-temps les outrages d'un serviteur, de peur de laisser croître son orgueil en tardant à le punir. » — Et, après avoir fait battre de verges Sadrégésile, il lui fit aussitôt couper la barbe, ce qui était alors le plus sanglant des affronts...

« Chlotaire étant de retour, Sadrégésile lui raconta en pleurant ce qu'il avait souffert et par qui il avait été déshonoré. Le roi, touché des injures de son duc, se répandit en menaces furieuses contre son fils, et ordonna qu'on le fît venir. »

Pour comprendre ce qui va suivre, il faut connaître préalablement un autre récit du moine de Saint-Denis, relatif à une aventure arrivée à Dagobert peu de temps auparavant.

« Dagobert, dit-il, ayant atteint l'âge de l'adolescence, s'amusait à la chasse, suivant la coutume des Francs. Il résolut un jour de courre un cerf. Le cerf, aisément lancé, s'efforçait, avec l'agilité qui lui est propre, d'échapper aux troupes de chiens aboyants qui le poursuivaient. Il traversait, en fuyant, les forêts, les montagnes et les fleuves. Vaincu enfin, il s'arrêta au lieu qu'on appelle Catulliac, à cinq milles environ de la ville de Paris... En cet endroit, du temps de Domitien, le bienheureux Denis, évêque de Paris, et avec lui Rustique et Éleuthère, l'un prêtre, l'autre diacre, avaient été mis à mort pour le nom du Christ. Une pauvre mère de famille, nommée Catulla, les y avait ensevelis en secret, n'osant le faire publiquement. Elle avait marqué l'endroit, afin qu'il fût reconnu de ceux qui viendraient après elle. Quelques possessions y avaient été attachées par les rois prédécesseurs de Chlotaire, à cause des miracles continuels qui s'y faisaient; mais ce terrain appartenait alors à l'évêque de Paris, qui le donnait en bénéfice, selon son bon plaisir, à quelqu'un de ses clercs; et ceux qui en obtenaient la jouissance, ne s'inquiétant pas de la sainteté du lieu, ne songeaient qu'à en tirer pour leur propre compte un gain terrestre; aussi ce lieu était-il fort négligé. Une misérable petite chapelle, construite, dit-on, par sainte Geneviève, couvrait les corps de ces grands martyrs... » — « Le cerf, après avoir erré long-temps dans le bourg, entra dans cette chapelle et s'y réfugia. Les chiens le pressaient; mais, quoique la porte fût restée ouverte, quoique nul gardien n'en défendît l'approche, ils n'entraient pas : les saints martyrs ne souffrirent pas que leur demeure fût souillée par l'entrée d'animaux immondes. Aussi voyait-on le cerf tranquille dans le sanctuaire comme dans un asile assuré, et les chiens indiquant sa présence par leurs aboiements, mais repoussés de l'entrée par une puissance divine. Dagobert, à ce spectacle, fut saisi d'étonnement, d'admiration et de respect... Il se retira pénétré d'un grand amour et d'une profonde vénération pour les saints... »

Revenons au dénoûment de la querelle du jeune prince avec Sadrégésile.

« En apprenant les menaces de Chlotaire, Dagobert, qui ne devait ni ne pouvait résister, jugea qu'il lui était au moins permis d'éviter la colère de son père en se retirant dans l'Église de Catulliac. Il prit la fuite et courut en hâte là où s'était autrefois réfugié le cerf que lui-même poursuivait. Ce souvenir lui faisait croire que les saints martyrs qui avaient repoussé les chiens de leur sanctuaire le protégeraient aussi contre le courroux du roi...

« Chlotaire, apprenant que Dagobert était allé se mettre sous la garde des saints, fut encore plus irrité. Il envoya des soldats, avec ordre de l'arracher de son asile et de l'amener devant lui. Les soldats partirent; mais, arrivés à un mille environ du lieu saint, ils se sentirent arrêtés par une puissance inconnue et revinrent raconter au roi l'obstacle qui s'était opposé à l'exécution de ses ordres. Chlotaire refusa de les croire, et prétendit qu'ils avaient été retenus par leur intérêt pour son fils. Il envoya d'autres satellites, qui, ayant éprouvé le même sort, revinrent lui faire le même récit. Sa colère s'en augmenta, et il résolut d'exécuter lui-même ce qu'il n'avait pu faire par ses soldats...

« Cependant le jeune Dagobert, humblement prosterné au pied du tombeau des martyrs, avait été tout à coup saisi d'un profond sommeil. Pendant qu'il dormait couché dans le sanctuaire, trois hommes, remarquables par la beauté de leur corps et la blancheur de leurs vêtements, lui apparurent. Stupéfait, il les considérait avec attention. L'un

d'eux, qui, par son front chauve et son aspect vénérable, semblait surpasser en autorité ses compagnons, lui dit : « Apprends, ô jeune homme, que « nous sommes Denis, Rustique et Éleuthère, qui « avons souffert le martyre pour le nom du Christ, « et dont les corps sont ici déposés. La petitesse et « la pauvreté de cette maison et de notre tombeau, « ont obscurci notre renommée. Si tu nous promets « d'honorer notre mémoire et d'orner ce lieu, nous « te délivrerons des angoisses qui te pressent... »

« Dagobert, réjoui par ce discours, fit vœu d'accomplir ce que les martyrs désiraient.

« Cependant Chlotaire s'approchait suivi de beaucoup de gens; mais la puissance divine fait ce qu'il lui plaît sur les rois comme sur les autres hommes. Lui qui avait reproché à ses soldats leur immobilité, devint immobile à son tour; il vit, quelque puissant qu'il fût, qu'il devait céder à d'autres encore plus puissants. Les martyrs protégeaient ainsi le fugitif et écartaient ses ennemis de leur sanctuaire. Chlotaire, vaincu par ce prodige, se dépouilla de son courroux, et, redevenant pour son fils un vrai père, lui pardonna sa faute... Ayant alors recouvré la liberté de marcher, il se rendit à l'église des saints martyrs, et, avec d'humbles prières, adopta pour patrons ceux dont il venait d'éprouver si clairement le pouvoir [1]... »

[1] *Vie de Dagobert Ier*.— Le moine inconnu auteur de la *Vie de Dagobert Ier* a long-temps passé pour un contemporain de ce roi des Francs; mais un examen plus approfondi de son œuvre a démontré que, s'il avait pu recueillir les récits de quelques personnages ayant vécu sous le règne de Chlotaire II et de son fils, il n'avait lui-même existé que dans le siècle suivant. On ne retrouve dans son ouvrage, partout où il est purement historique, que de longs passages du chroniqueur connu sous le nom de Frédégaire, et ces passages n'ont subi aucune altération.— « Sauf les détails relatifs à son monastère, dit M. Guizot dans sa *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, le biographe de Dagobert n'a guère ajouté, au récit de ses prédécesseurs, que des fables pieuses ou des anecdotes peu authentiques; et la plupart des historiens modernes, érudits ou philosophes, en ont conclu qu'il était peu digne d'attention. Nous sommes fort loin de partager leur dédain. L'histoire de la Grèce et de Rome n'est aussi, et pendant plus d'un siècle, qu'un recueil de fables, de légendes, d'anecdotes incohérentes et converties par les narrateurs en aventures merveilleuses. Ces croyances du berceau des peuples, ces monuments de leur vive et naïve crédulité sont-ils moins curieux à étudier que les événements clairs et certains de leur carrière politique? Comprendrions-nous même les temps historiques de l'antiquité si les temps mythologiques nous étaient inconnus? Et par quelle absurde bizarrerie traiterions-nous la mythologie des peuples modernes avec une indifférence ou un mépris que ne nous inspire point celle des anciens? Ce sont des fables sans doute que la chasse de Dagobert, jeune encore, aux environs de Saint-Denis, et l'asile que trouve un cerf dans la chapelle du saint, et le miracle qui, plus tard, y défend le prince lui-même du courroux de son père... Mais, indépendamment de leur mérite poétique, ces fables nous instruisent de l'état des esprits et des mœurs bien mieux que ces chroniques sans miracles, où rien ne se trouve, si ce n'est quelques dates et quelques noms. »

Cette tradition fabuleuse conserve sans doute le souvenir d'une aventure réelle.—Chlotaire, en envoyant deux fois des soldats à la poursuite d'un fils qu'il jugeait coupable et rebelle, pensait bien qu'il était impossible que dans cette circonstance une puissance divine le défendît contre son père. Il appréciait sans doute à leur juste valeur les excuses que présentaient ses soldats pour ne pas être obligés de violer un asile consacré, ou pour ne pas s'exposer au ressentiment d'un prince qui, dès sa jeunesse, annonçait de si ardentes et si implacables passions.

Chlotaire pardonna donc au fils qui devait être son héritier, et auquel il allait prochainement remettre l'administration d'une partie de ses États.

On conçoit les motifs qui le déterminèrent; mais on voudrait trouver aussi dans l'histoire contemporaine la preuve que, de son côté, Dagobert accorda un généreux pardon au duc Sadrégésile. Malheureusement il y a des motifs de croire le contraire; car peu de temps après l'avénement de Dagobert au trône, des hommes, qui restèrent inconnus parce qu'on ne les rechercha point, assassinèrent ce vieux duc, qui avait eu l'amitié et la confiance de Chlotaire. Ses fils furent ensuite dépouillés des bénéfices que leur père avait possédés, et qu'on se hâta de rattacher au domaine royal.

Arnulf et Pepin. — Chlotaire associe son fils à la royauté. Dagobert roi d'Austrasie (622-625).

Les leudes austrasiens qui, après la mort de Théodebert II, avaient donné l'Austrasie à Chlotaire, reconnaissaient pour chefs Arnulf et Pepin, surnommé de Landen.

Arnulf était né de parents distingués par leur rang et par leur fortune. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'était fait remarquer par sa pénétration et par sa mémoire. Il s'était appliqué avec succès à l'étude de toutes les sciences connues de son temps. Il était profondément pieux; mais malgré sa piété, il n'embrassa pas d'abord l'état ecclésiastique, et il mena la vie active des leudes francs. Théodebert, qui le comptait parmi ses plus braves et ses plus fidèles, lui confia le gouvernement de six provinces, et ensuite, si l'on admet la supposition de quelques historiens, la haute dignité de maire du palais. Dépossédé de cette charge par la mort de Théodebert, il tourna toutes ses pensées vers la vie religieuse, et ayant été élu, en 614, évêque de Metz, il accepta cet évêché, auquel le roi Chlotaire joignit bientôt, ainsi que nous l'avons dit, l'éducation de son fils Dagobert.

Pepin, né sur les bords de la Meuse, dans la con-

trée qui a reçu depuis le nom de Brabant, se faisait remarquer par une équité inflexible et par une profonde piété. Également fidèle au roi et au peuple, « il était ferme à maintenir d'un esprit judicieux ce qui appartenait à l'un et à l'autre, sans jamais s'attacher, pour l'avantage du peuple, à entreprendre sur le droit du roi, ni s'appliquer à étouffer en faveur du roi la justice due au peuple; car il préférait le Seigneur, roi souverain, aux rois des hommes, et il savait que la volonté divine défend d'adorer la face des puissants, et de tenir compte, dans les jugements, de la richesse ou de la pauvreté[1]. » Aussi fut-il souvent en opposition avec les leudes et avec les rois qu'il servit successivement, Théodebert, Chlotaire et Dagobert. Il eut à supporter de ses contemporains tous les chagrins que l'égoïsme blessé, la méchanceté jointe à l'envie peuvent susciter à la grandeur d'âme; mais il combattit avec courage pour la justice et pour son pays. La connaissance profonde qu'il possédait des besoins de l'Austrasie et du caractère des hommes destinés à servir d'instruments à sa politique assurèrent à ses plans un succès dont les résultats se firent sentir jusqu'après sa mort. Une certaine fraternité de génie, une égalité d'influence politique, et peut-être aussi les liens du sang, contribuèrent à resserrer l'union qui existait entre Arnulf et lui[2]. Pepin reconnaissait dans son ami une supériorité de connaissances acquises, qu'il savait mettre à profit en le consultant fréquemment.

Les conseils de ces deux hommes habiles, autant que le désir de faire cesser les sourdes agitations qui troublaient l'Austrasie, décidèrent, en 622, le roi des Francs à envoyer régner à Metz son fils Dagobert, auquel il donna Pepin pour maire du palais. — En associant son fils à la royauté, Chlotaire avait un double but; il voulait satisfaire et occuper l'inquiète ambition de Dagobert, et il cherchait à contenir l'indocilité des Austrasiens; mais, pour rompre le moins possible l'unité, si péniblement rétablie, de la monarchie franque, en reconstituant le royaume d'Austrasie, il en retint près de la moitié sous son gouvernement. Vaine politique! les Austrasiens ne voulaient pas que le nouveau royaume fût moins étendu et moins puissant que l'ancien. Une sorte d'opposition patriotique se forma, s'accrut et réclama, en menaçant, la restitution de tout ce qui avait autrefois fait partie de l'Austrasie. Dagobert lui-même se fit le chef de cette opposition. Appelé par son père à la maison

[1] *Vie de Pepin-le-Vieux*, par un auteur anonyme qui a vécu entre le IXe et le XIe siècle. — *Collection Guizot*, t. II.

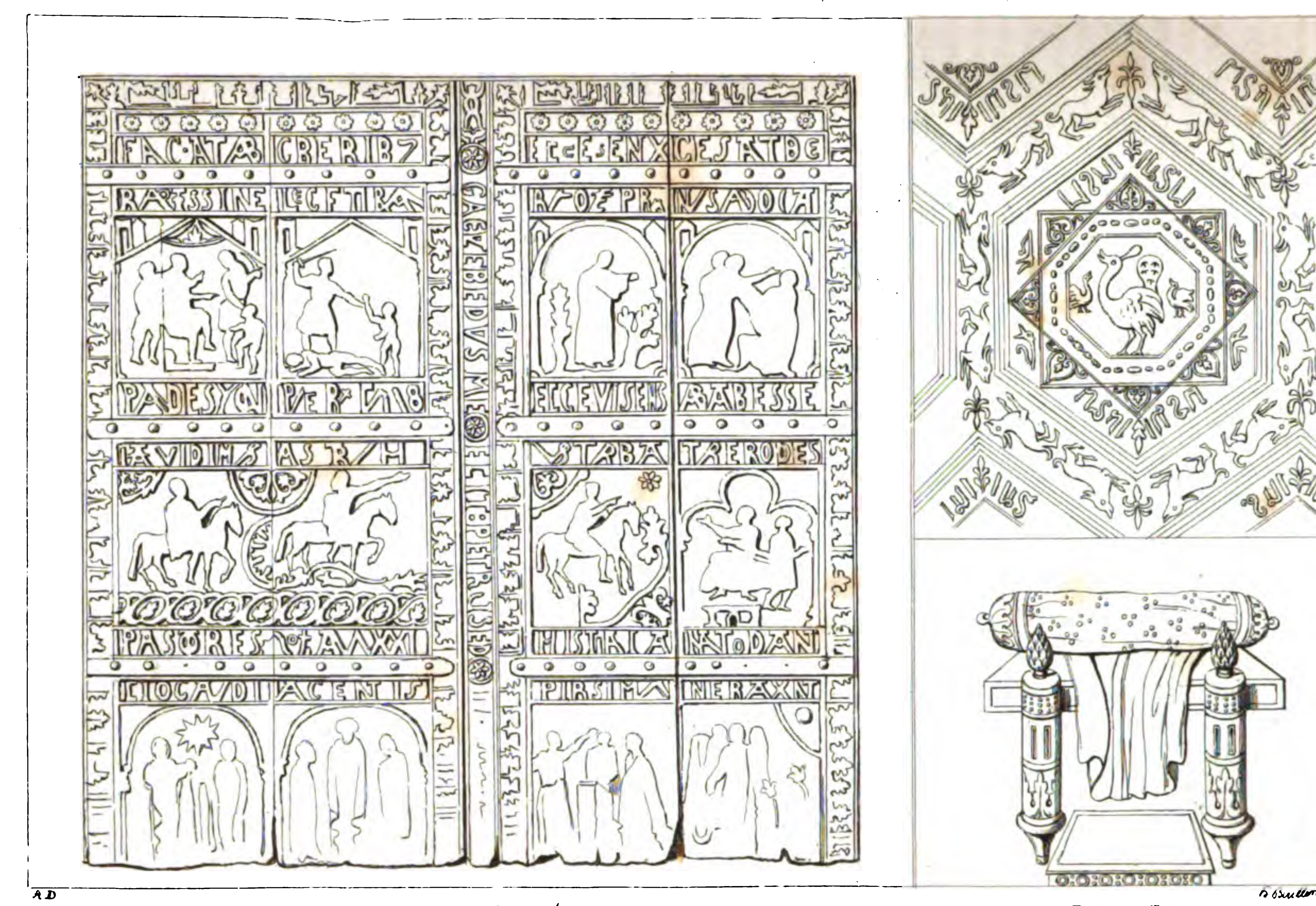
[2] Un auteur allemand, M. George-Henri Pertz, dans son *Histoire des maires du palais*, expose de la manière suivante les plans politiques dont Pepin de Landen et Arnulf poursuivirent l'exécution :

« C'est d'après un plan simple et bien déterminé qu'Arnulf et Pepin, encore attachés à Théodebert comme leudes, travaillèrent à rendre la situation de leur pays plus heureuse. Il ne convenait point de rétablir cette confédération libre qui avait existé dans l'origine entre les Francs; c'eût été fonder la constitution de l'État sur une distinction entre ceux qui étaient Francs et ceux qui ne l'étaient pas, et par conséquent opposer un obstacle invincible au développement d'une liberté générale; c'eût été plonger la foule nombreuse de ceux qui se partageaient le pouvoir dans un abîme d'hostilités sans fin, et rendre le pays entier plus désert qu'il ne l'avait encore été jusqu'alors. Ainsi, ce qui paraissait à désirer, ce n'était pas un renversement, mais une amélioration seulement de l'organisation alors en vigueur. Une sorte de politesse introduite à la cour avait assigné aux Allemands et aux Gaulois distingués par leurs talents une place auprès et même au-dessus des Francs. Cette innovation préparait une fusion entre les différents peuples; mais la faiblesse des Mérovingiens avait amené une complète anarchie et une incertitude qui s'étendait à tous les droits et à tous les devoirs des sujets, tant à l'égard les uns des autres qu'à l'égard du roi. La vigueur des peuples n'était point encore anéantie; on ne concevait pas même le despotisme. Il ne restait donc aux leudes que l'alternative de se diviser en un grand nombre de compagnies dispersées au hasard, ou de se soumettre à une royauté forte, mais subordonnée aux lois. Pepin et Arnulf n'avaient pas à choisir; ils n'hésitèrent point à se ranger du côté du bon droit; et, par un sage emploi des moyens qu'ils avaient à leur disposition, ils devinrent les bienfaiteurs de leurs concitoyens et les pacificateurs de leur pays.

« La source de tous les maux était la prépondérance des leudes attachés au roi, prépondérance qui reposait sur l'indispensable nécessité de leur secours. Cette nécessité, dans un temps où l'État n'était environné que de voisins faibles, venait uniquement des discordes et des haines implacables qui agitaient la maison de Chlotaire. Ces discordes et ces haines, depuis la mort de Théodoric, étaient produites par l'ambition de Brunehaut. Il n'y avait à espérer d'elle ni paix ni bonheur pour le pays, du moins pour l'Austrasie, dont les grands, vaincus après une vigoureuse résistance, avaient fini par être victimes de ses persécutions vindicatives. Ainsi, dès le commencement de l'année 613, la réunion de tous les Francs sous Chlotaire II était l'unique voie pour parvenir à une félicité générale. Cette réunion fut opérée par Arnulf et Pepin. Leur première démarche fut de se donner au roi de Neustrie, et cette soumission, jointe à la supériorité de leurs lumières, leur assura l'influence la plus décisive sur le nouveau gouvernement. Ils surent profiter des avantages que leur offraient pour l'exécution de leur plan la réunion de trois corps de leudes sous un seul maître, et la possession de tous les biens et de tous les revenus des Mérovingiens. Il est vrai que l'esprit farouche des leudes était loin de s'être apprivoisé; mais la paix rendait chacun d'eux moins nécessaire, et ils étaient forcés à la modération par l'impossibilité d'échapper à la peine ou d'obtenir un salaire en se retirant auprès d'un autre roi. Chlotaire était plus en état de répandre des faveurs qu'auparavant, et ces faveurs avaient acquis un plus haut prix, dès lors qu'elles n'étaient plus arrachées par des menaces, mais dues à la pure générosité du prince. De plus, il était facile d'employer un corps de leudes contre un autre corps; c'était un résultat nécessaire de leur organisation; car chacun de ces corps continuait à former un tout à part soumis à un maire du palais unique, et l'idée de la division des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, idée entretenue par une si longue suite d'hostilités, avait jeté de trop profondes racines dans les esprits des leudes pour s'effacer en si peu de temps. C'est ainsi que s'accrut le pouvoir royal. Les leudes furent placés dans une heureuse dépendance, et l'on vit pour la première fois la vaste contrée qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à l'Elbe présenter l'aspect d'un État régulier. »

AD

Notre Dame la grande à Poitiers.



A D

Portes Romanes au Puy (Hte Loire)

Etoffe et Trône.

B. Guillaumot sculp.

royale de *Clippiac*[1], pour épouser la princesse Gomathrude, sœur de la reine Sichilde, il ne craignit pas, au milieu des fêtes de son mariage, de réclamer, comme s'il en eût été dépouillé, toutes les anciennes possessions de l'Austrasie que Chlotaire s'était réservées. Le roi refusa d'abord; mais Dagobert ayant insisté, il consentit, d'après les conseils d'Arnulf, à prendre pour juges de ce grand litige douze arbitres choisis parmi les leudes et les évêques austrasiens. Ceux-ci décidèrent suivant leur intérêt national, et Chlotaire se vit forcé d'abandonner à son fils les pays situés au-delà des Ardennes et des Vosges; il garda seulement les cités de la Provence et celles de l'Aquitaine.

Mort de Warnachaire. — Projets supposés de Godin. — Sa mort.—Suppression de l'office de maire du palais en Bourgogne (626).

Chlotaire s'était sans doute repenti plus d'une fois de l'imprudent engagement qui lui avait fait rendre viagère et inamovible la dignité de maire du palais de Bourgogne.—Warnachaire étant mort, son fils Godin conçut le dessein hardi de s'emparer, à titre héréditaire, de la dignité que son père n'avait eue qu'à titre de viager, et, afin de mieux assurer le succès de sa tentative, il épousa sa belle-mère Berthe, dont la nombreuse parenté devait soutenir et favoriser son ambition.—Mais Chlotaire soupçonna ses projets. Il prit le prétexte de punir une union que les lois de l'Église faisaient considérer comme incestueuse, et il ordonna d'arrêter Godin pour le mettre à mort, conformément à un décret de Childebert[2]. — Godin, pris à l'improviste, chercha un refuge à la cour de Dagobert. Celui-ci intervint. Sur la demande de son fils, Chlotaire parut consentir à oublier ce qui s'était passé, à condition que l'imprudent Godin répudierait la veuve de son père et ferait dans plusieurs lieux saints[3] le serment qu'il ne méditait contre son roi aucune trahison.—Godin y consentit; mais Berthe s'indigna de la répudiation dont elle était l'objet, et, afin de se venger, révéla à Chlotaire tout ce qu'elle savait des projets auxquels elle avait été associée. — Éclairé sur le danger qui le menaçait, Chlotaire envoya aussitôt aux leudes qu'il avait chargés d'accompagner Godin dans les lieux saints, où le serment devait être prêté, l'ordre de tuer ce malheureux. Cet ordre fut exécuté aux environs de Chartres au moment où Godin, n'ayant aucune défiance, allait se mettre à table avec ceux qui l'assassinèrent.

Cependant Chlotaire avait convoqué à Troyes les leudes et les évêques de la Bourgogne, en annonçant l'intention de soumettre à leur élection le choix d'un nouveau maire; mais ses partisans avaient secrètement agi auprès des membres du plaid. Ceux-ci, d'une voix unanime, supplièrent le roi de permettre qu'aucune élection n'eût lieu, afin qu'ils fussent à l'avenir autorisés à traiter directement avec lui des affaires qui les intéresseraient. Ainsi, conformément au vœu secret de Chlotaire, mais contrairement à sa volonté apparente, fut temporairement abolie en Bourgogne la charge de maire du palais.

Guerre contre les Vascons (626).

Les embarras suscités à Chlotaire par les réclamations des Austrasiens parurent aux Vascons une occasion favorable de se délivrer du tribut qui leur avait été imposé par Théodebert et Théodoric réunis. Ils se soulevèrent et prirent les armes; mais, après quelques succès obtenus sur de faibles garnisons attaquées à l'improviste, ils eurent à combattre l'armée des Francs, et furent vaincus. Toutefois la victoire ne fut pas assez décisive pour que le roi Chlotaire pût les forcer à reprendre le duc saxon Æginan, qui avait été chassé de la Vasconie durant la rébellion. Le duc gallo-romain Amandus, qui, sans doute, n'y était pas resté étranger, resta paisiblement en possession du pays. Une sentence d'exil fut prononcée contre Palladius et son fils Sidoc, évêque d'Eause, qu'Æginan accusait d'avoir été les principaux instigateurs de la révolte; mais on doute que cette sentence ait été exécutée.

Guerre contre les Saxons (627).—Défaite de Dagobert.—Bravoure et victoire de Chlotaire.

L'année suivante, et à la frontière opposée des États francs, éclata une guerre plus sérieuse. Cette guerre fournit au roi Chlotaire l'occasion de se signaler par un acte de courage héroïque.

Berthoald, duc des Saxons, avait formé une ligue parmi les peuples d'au-delà du Rhin, afin de refuser aux Francs le tribut accoutumé. La jeunesse de Dagobert encourageait son audace, et il comptait sur une victoire assurée. D'abord, en effet, il obtint d'assez grands succès dans les provinces de l'Austrasie transrhénane.

Mais bientôt «Dagobert, ayant rassemblé une armée, passa le Rhin et attaqua les Saxons. Ceux-ci combattirent vaillamment. Dagobert reçut sur son casque un coup qui lui coupa un morceau de peau de la tête avec des cheveux. Son *porte-armes*, Adtira, qui se tenait derrière lui, ramassa le morceau tombé. Dagobert, voyant son armée repoussée

[1] Clichy, près de Paris.

[2] Ut nullus sibi societ conjugio uxorem patris sui. Si quis uxorem patris acceperit, mortem incurrat. — *Edict. Childeberti. Art.* 3.

[3] A Saint-Médard de Soissons, à Saint-Denis, près de Paris, à Saint-Aignan d'Orléans et à Saint-Martin de Tours.

en désordre par l'ennemi, dit à ce jeune homme : « Emporte ces cheveux enlevés de ma tête, et cours « vers mon père lui annoncer ce qui se passe, afin « qu'il vienne à notre secours avant que notre armée « tout entière ne soit détruite. »

Adtira repassa aussitôt le Rhin, et rencontra au milieu de la nuit, à Glare, dans la forêt des Ardennes, le roi Chlotaire qui s'avançait avec l'armée des Francs. Le messager de Dagobert raconta au roi ce qui était arrivé, et lui remit le sanglant témoignage du danger et de la blessure de son fils. Chlotaire, saisi d'une vive douleur, se mit en marche avec son armée, sur-le-champ et sans vouloir attendre le jour. Il passa le Rhin au bruit des trompettes, afin d'annoncer au loin son approche, et il arriva ainsi au camp où les Austrasiens s'étaient retirés et retranchés.

Réunis et le cœur gai, le père et le fils se serrèrent joyeusement la main. Ils s'avancèrent contre l'ennemi, et dressèrent leurs tentes sur les bords du Weser.

Le duc des Saxons, Berthoald, campé sur l'autre rive du fleuve, entendant un grand bruit parmi les Francs, s'adressa aux sentinelles franques, et leur en demanda la cause. Elles lui répondirent : « Le « roi Chlotaire est dans notre camp, et les soldats « se réjouissent de son arrivée. » — Berthoald, en éclatant de rire, leur dit : « Dans votre terreur, « vous mentez comme des fous. Nous savons que « le roi Chlotaire est mort, et vous dites qu'il est « avec vous. » Mais Chlotaire l'entendit, et, s'avançant sur la rive, ôta son casque, dont les crins se mêlaient avec sa chevelure, et parut la tête découverte. Alors Berthoald reconnut le roi, et lui dit en se moquant : « Tu es donc ici, *mauvaise rosse.* » Chlotaire, indigné de cette injure, poussa brusquement son cheval dans le Weser et le traversa à la nage, afin d'atteindre et de combattre le duc insolent.—Les Francs suivirent leur roi, et, guidés par Dagobert, passèrent aussi le fleuve malgré la profondeur de ses gouffres. Chlotaire, poursuivant Berthoald, lui portait de rudes coups. Berthoald, qui, malgré sa rébellion, éprouvait encore du respect pour le chef de la nation franque, lui disait : « O roi ! cesse de frapper, de peur que je ne te tue. « Si tu triomphes de moi, on dira que tu as tué ton « serviteur, Berthoald le païen ; mai si je te tue, il y « aura un grand bruit parmi les nations de ce que le « vaillant roi des Francs a été tué par un serviteur. » Le roi n'écoutait pas ces paroles, et, frémissant de colère, continuait à attaquer vivement le duc rebelle, qui se défendait avec non moins de courage. Les cavaliers francs étaient encore bien loin en arrière ; ils criaient au roi : « Courage, seigneur, « nous arrivons. » Le roi était accablé de fatigue. Il avait traversé le fleuve avec ses vêtements et sa cuirasse, et l'eau, pénétrant de toutes parts ses habits, les avait rendus très pesants. Cependant, après un long et rude combat, il rassembla ses forces et frappa Berthoald mortellement. Ensuite, ayant placé la tête du vaincu au bout de sa lance, il retourna vers les Francs...

Après cette victoire, le roi Chlotaire ravagea le territoire des Saxons, et en extermina presque tous les habitants, n'y laissant vivant aucun homme dont la taille surpassât la longueur de son épée. Il voulait, par ce terrible châtiment, montrer à la postérité combien avait été grande la perfidie des Saxons, ce que pouvait la nation des Francs, et à quel point est redoutable la colère des rois [1].

Divisions à la cour du roi des Francs. — Plaid de Clichy (627). Mort de Chlotaire (628).

Chlotaire avait pour ses enfants une vive affection ; mais, durant les dernières années de sa vie, les querelles que leurs partisans se firent jusque dans sa cour lui suscitèrent de grands embarras. Son amour pour la reine Sichilde lui causa aussi de vifs chagrins ; car son esprit cédait facilement aux inspirations de la jalousie, et il accueillait sans beaucoup d'examen les doutes qu'on cherchait à lui inspirer sur la fidélité de la reine, afin de nuire à son fils Charibert. Dans un de ses accès de jalousie, il ordonna, sans autre information, de tuer le jeune Boson, fils d'Audolène, comte d'Étampes, qui lui était signalé comme l'amant de Sichilde. Cependant il montrait toujours beaucoup d'amour à la reine, et, lors de l'association de Dagobert à la royauté, il avait composé à Charibert une maison somptueuse et digne d'un fils de roi.

En 627, d'importantes affaires ayant nécessité la réunion des grands et des évêques du royaume des Francs, le roi convoqua à Clichy un plaid solennel où durent se réunir tous ceux de la Bourgogne et de la Neustrie. Profitant de la confusion qu'entraîne une si grande réunion d'hommes puissants, les serviteurs du duc Æginan, chef du parti neustrien dévoué à Dagobert, assaillirent les domestiques et les gens de la maison de Charibert : dans le tumulte, Hermenaire, gouverneur du palais, fut tué. Brodulf, frère de la reine Sichilde, ressentit vivement l'injure faite à son neveu. Assisté du jeune prince lui-même, il fit prendre les armes à tous les leudes qui étaient de son parti. On allait en venir

[1] Tous ces détails de la guerre contre les Saxons sont extraits de la *Vie de Dagobert Ier*. La *Chronique de Frédégaire* n'en fait aucune mention ; mais l'auteur des *Gestes des rois francs* en donne un récit conforme à celui du moine de Saint-Denis, qui nous paraît tiré, comme les aventures de saint Colomban (voyez page 169), de quelque tradition populaire conservée sous une forme épique.

aux mains, lorsque le roi Chlotaire, informé de ce qui se passait, donna à Æginan l'ordre de se retirer avec les siens sur le mont des Martyrs (Montmartre [1]), et d'y attendre son jugement.

Le roi fit ensuite prendre les armes aux leudes bourguignons, qui étaient restés étrangers à la querelle, et leur ordonna d'écraser celui des deux partis qui voudrait attaquer l'autre. Cette sévérité suspendit la querelle, mais n'apaisa point les haines.

L'année suivante (en 628), et n'ayant pas encore prononcé sur le sort des meurtriers d'Hermenaire, Chlotaire mourut d'une courte maladie. Avant de mourir, il eut à peine le temps d'appeler auprès de lui Pepin, maire du palais d'Austrasie, et de lui recommander ses enfants. Sa vie et son règne, commencé au berceau, avaient duré quarante-deux années, pendant seize desquelles il régna seul sur la monarchie franque; car l'autorité confiée à Dagobert sur l'Austrasie avait plutôt le caractère d'une délégation de pouvoirs, d'une vice-royauté, que d'une souveraineté indépendante.

Chlotaire fut plus heureux qu'habile; quoique fils de Frédégonde, il montra plus souvent de l'hésitation que de la fermeté. Il fut cruel envers Brunehaut, et sa justice envers Godin manqua de loyauté et de hardiesse. On lui a reproché la mort de Boson, qui était peut-être innocent; le massacre de Corbus et de Sigebert, qu'il ne pouvait accuser d'aucun crime; enfin l'épouvantable boucherie qu'il fit des Saxons vaincus. Ce qui n'a pas empêché notre vieil historien Mézeray de dire : « Devenu monarque [2], ce roi fut fort débonnaire et clément; bien éloigné de la cruelle et brutale férocité de ses prédécesseurs; juste, pieux, instruit dans les bonnes lettres, et libéral, principalement envers les Églises et envers ceux qui professaient la vie monastique. »

[1] Cette montagne, voisine de Paris, est nommée par Frédégaire *Mons-Mercorii;* par l'abbé Hilduin *Mons-Martis;* par Frodoard *Mons-Martyrum*. Les écrivains modernes, adoptant à volonté une de ces étymologies, y ont placé en conséquence : soit un temple de Mercure, soit un temple de Mars, soit un emplacement destiné au supplice des martyrs. D'après quelques légendaires, saint Denis et ses compagnons y auraient été décapités. Le mot *marte* ou *martre* indique en effet un lieu destiné à l'exécution des criminels. Plusieurs pierres druidiques, consacrées par des sacrifices humains, ont conservé le nom de *marte, martel, martine*. Une rue de Paris, située entre l'Hôtel-de-Ville et l'église Saint-Gervais, et aboutissant à la place de Grève, autrefois lieu de supplice, porte le nom de *rue du Martrol*. — L'édifice antique qu'on supposait être un temple de Mercure ou de Mars existait encore dans le xe siècle. Il fut détruit, en 944, par un terrible ouragan qui dévasta tous les environs.—Des fouilles faites sur les lieux, en 1737 et 1738, et auxquelles assista le savant abbé Lebeuf, ont prouvé que ce prétendu temple n'était qu'un bâtiment renfermant les bains de quelque riche *villa* gallo-romaine située sur la montagne.

[2] Il avait alors quatre mois!

CHAPITRE XII.

DAGOBERT SEUL ROI DES FRANCS.—CHARIBERT ROI D'AQUITAINE.

Création du royaume d'Aquitaine.—Mort de Brodulf.—Répudiation de la reine Gomathrude. — Charibert roi d'Aquitaine. — Sa mort. —Sort de sa famille. — Fin du royaume d'Aquitaine. — Administration publique et conduite privée de Dagobert.—Retraite d'Arnulf. — Disgrâce temporaire de Pepin. — Loi salique révisée. —Commerce, industrie. — Fondation de l'abbaye de Saint-Denis. — Relations avec l'empire grec. — Guerre contre les Wendes. — Samon. — Traité avec les Saxons. — Massacre des Bulgares. — Révolution chez les Visigoths. — Suintila et Sisenand. — Guerre contre les Vascons. — Soumission de ce peuple. — Guerre contre les Bretons. — Judicael. — Saint Éloi. — Audoin. — Reconstitution du royaume d'Austrasie. — Sigebert roi. — Naissance de Chlovis II. — Plaid de Garches. — Testament de Dagobert. — Mort de Dagobert. — Vision de l'ermite Jean.

(De l'an 628 à l'an 638).

Création du royaume d'Aquitaine.—Mort de Brodulf.—Répudiation de la reine Gomathrude (628-630).

En recevant la nouvelle de la mort de Chlotaire, Dagobert se hâta d'envoyer en Neustrie et en Bourgogne des agents dévoués et habiles, afin d'attirer à son parti ceux des leudes qui auraient pu se ranger du côté de Charibert. Lui-même, réunissant l'armée austrasienne, passa la Meuse et vint camper en Neustrie entre les villes de Reims et Soissons. Son arrivée fit, en Bourgogne, cesser toutes les irrésolutions des leudes et des évêques, qui le proclamèrent roi; mais en Neustrie il fallut combattre.—Les partisans de Charibert, excités par Brodulf, avaient pris les armes et réuni quelques troupes. Le succès ne fut pas long-temps douteux. Brodulf, hors d'état de résister aux forces réunies de l'Austrasie et de la Bourgogne, donna lui-même le signal de cesser la résistance en se retirant avec son neveu au-delà de la Loire. — Dagobert vainqueur fut aussitôt proclamé roi par les leudes neustriens.

Charibert trouva en Aquitaine les chances de succès qu'il n'avait pas eues en Neustrie. Les peuples de la Gaule méridionale supportaient toujours avec dépit la domination des Francs établis dans la Gaule septentrionale; ils se montrèrent disposés à lui donner d'efficaces secours.—Dagobert était seulement le quatrième roi de sa race qui eût réuni sous son sceptre la totalité de la monarchie franque. Il craignit de donner naissance à une lutte qui aurait encouragé les tributaires d'outre-Rhin à se soulever de nouveau, et il consentit, d'après les conseils d'Arnulf et de Pepin à un démembrement que peut-être il ne lui eût pas été possible d'empêcher. Conservant donc la Neustrie, la Bourgogne et l'Austrasie, ainsi que toute la France transrhénane, l'Auvergne et les cités de la Provence orientale, il abandonna à son jeune frère tout le territoire compris entre la Loire et les Pyrénées. Ce nou-

veau royaume reçut le titre de *royaume d'Aquitaine*.

Dagobert parut accorder de bonne grâce à Charibert cette part des États paternels; mais il n'oublia pas que le courage et la hardiesse de Brodulf l'avaient forcé à cette concession, et il attendit pendant trois années une occasion favorable de se venger de ce leude redoutable. Enfin, durant un voyage qu'il fit dans ses États, il rencontra à Latone (aujourd'hui Saint-Jean-de-Losne) l'oncle de son jeune frère, qui, n'ayant aucun soupçon de ses mauvais desseins, n'avait pas cru devoir à son arrivée s'éloigner de la ville. Pendant toute la durée de son séjour, Dagobert ne témoigna rien de ce qu'il méditait; mais le jour même de son départ pour Châlons, à son lever, en entrant dans son bain suivant l'usage, il donna l'ordre de tuer Brodulf; et, ce qui peint les mœurs du temps, l'ordre fut exécuté aussitôt par les ducs Amalgaire et Arnebert et par le patrice Willibad. — Brodulf était frère de Gomathrude. Dagobert ne pensa pas qu'il pût conserver pour femme la sœur de celui qu'il venait de faire assassiner. Il répudia cette reine [1], et prit pour épouse une de ses servantes nommée Nantechilde.

Charibert roi d'Aquitaine. — Sa mort. — Sort de sa famille. Fin du royaume d'Aquitaine (628-631).

Le royaume d'Aquitaine n'eut pas une longue durée. — L'histoire n'a d'ailleurs conservé que peu de détails sur le règne de Charibert. A peine institué roi, le frère de Dagobert établit sa résidence à Toulouse, qui devint ainsi une seconde fois la capitale de la Gaule méridionale. On sait, par la charte d'Alaon [2], que Charibert épousa Gisèle, fille d'Amandus, second duc de la Vasconie indépendante, et qu'il en eut trois fils, Childeric, Boggison et Bertrand. Une guerre, dont on ignore l'origine, s'éleva entre lui et son beau-père. Charibert passa la Garonne avec une armée, afin de soumettre la Vasconie. Il réussit dans son entreprise; mais on suppose qu'Amandus ne fit pas de grandes difficultés pour reconnaître la souveraineté d'un roi dont les fils de sa fille devaient être les héritiers.

Charibert mourut subitement en 631, et sa mort brisa toutes les espérances que les peuples de la Gaule méridionale avaient fondées sur le nouveau royaume d'Aquitaine.

[1] Le moine de Saint-Denis, auteur de la *Vie de Dagobert*, prétend que la reine Gomathrude (âgée au plus de vingt ans) fut répudiée pour cause de stérilité.

[2] L'authenticité de cette charte est même contestée; mais les motifs sur lesquels on se base pour la nier ne nous paraissent pas de nature à infirmer gravement les faits historiques qu'elle contient.

Il paraît que l'année précédente Charibert, oubliant l'assassinat de Brodulf, s'était réconcilié avec son frère; car on voit dans Frédégaire qu'il fit le voyage d'Orléans pour tenir sur les fonts de baptême Sigebert, fils de Ragnethrude, concubine de Dagobert.

L'aîné des fils de Charibert, Childeric, à peine âgé de deux ans, fut proclamé roi d'Aquitaine sous des tuteurs que l'histoire n'a pas fait connaître, mais parmi lesquels se trouvait sans doute son aïeul, le duc Amandus. Childeric mourut presque aussitôt, et l'on soupçonna que Dagobert n'était point étranger à sa mort [1]. En effet, le roi des Francs, considérant que les autres fils de son frère étaient trop jeunes pour pouvoir exercer aucun droit, se hâta de ressaisir le royaume d'Aquitaine. Il voulut s'emparer aussi du trésor de Charibert; mais toutes les richesses que ce trésor contenait n'arrivèrent pas en sa possession. Le duc Baronte, qu'il avait chargé de les recouvrer, s'en appropria une partie.

On suppose que Gisèle, avec les deux fils qui lui restaient, Boggison et Bertrand, se retira près de son père, le duc Amandus. On croit aussi que Dagobert consentit à abandonner aux enfants de son frère, avec quelques portions de territoire sur la rive gauche de la Garonne, la cité et le duché de Toulouse, qui paraissent avoir eus, durant le VIIe siècle, une existence particulière, et en quelque sorte indépendante de la monarchie franque. Les ducs de Vasconie, que nous verrons plus tard soutenir une lutte obstinée contre Charles-Martel et contre Pepin, se prétendaient issus de la race de Chlovis par Boggison, fils de Charibert.

Administration publique et conduite privée de Dagobert.

L'administration de Dagobert fit d'abord concevoir de grandes espérances. Les conseils de Pepin et d'Arnulf engagèrent le roi des Francs à parcourir les diverses parties de son royaume, afin de connaître et de satisfaire les besoins des peuples. Dagobert commença par la Bourgogne. «Son arrivée, dit le moine de Saint-Denis, son biographe, y inspira aux évêques, aux grands du royaume et aux autres ducs une telle crainte, qu'elle fut pour tous un sujet d'admiration. Elle causa une vive joie aux pauvres et à tous ceux qui demandaient justice. A Langres, à Auxerre, à Saint-Jean-de-Losnes, à Autun et à Dijon, le roi jugea avec tant d'équité tous ses sujets riches et pauvres, qu'on reconnut dans sa conduite une inspiration de Dieu. Aucune offre de présents ni aucune acception de personne

[1] Fertur factione Dagoberti fuisse interfectus. — Fredeg., *Chron.*, § LXVII.

n'avaient lieu auprès de lui. Il mettait tant de soin à rendre la justice à son peuple, que, tout occupé de ce pieux dessein, il ne prenait ni aliments ni repos. Nul ne s'éloignait de lui, sans qu'il eût été fait droit à ses plaintes... — Enfin partout il se montra doux pour les bien intentionnés et les fidèles, terrible envers les rebelles et les perfides; plein de bonté pour les hommes sages et bons; mais un lion ardent contre les indociles et les factieux. »—Hâtons-nous de dire, pour contre-balancer ces éloges exagérés, que ce fut pendant ce voyage en Bourgogne qu'eut lieu l'assassinat de Brodulf.

L'année suivante, ce fut le tour de l'Austrasie. Dagobert parcourut cette contrée avec un appareil royal; sa sévérité y causa parmi les leudes de vifs mécontentements. Si durant le voyage il ne mérita aucun reproche pour d'injustes cruautés, sa conduite fut pourtant digne de blâme. Il commença dès lors à s'abandonner à toutes ses passions. Ce fut à Metz qu'il admit dans son lit la jeune Ragnethrude, depuis mère de Sigebert.

Après avoir visité l'Austrasie, il parcourut la Neustrie. — Dans ce troisième voyage, il s'arrêta à Clichy, dernière résidence de son père, et, le lieu lui plaisant, il prit la résolution d'y transporter aussi sa demeure, résolution qu'il exécuta presque immédiatement.

En s'établissant en Neustrie, et près de Paris, Dagobert fixait sa résidence au centre de son empire. Il savait que, dans les États où son père avait régné trente années avant de devenir l'unique roi des Francs, il trouverait des sujets dociles et de nombreux moyens de gouverner selon les idées et les traditions romaines, dont il était imbu plus profondément qu'aucun de ses prédécesseurs.

De tous les Mérovingiens, Dagobert a paru à quelques-uns de nos historiens modernes le roi qui a manifesté dans ses actes, avec le plus de suite et d'énergie, l'intention de faire de la royauté franque un pouvoir social et régulier, et de réduire les leudes à n'être que les instruments dociles de ce pouvoir. Toute sa conduite, dans ses voyages en Bourgogne, en Austrasie et en Neustrie, indique en effet la volonté de se faire craindre des grands en protégeant les petits.

Il semblerait aussi que Dagobert aurait trouvé dans le royaume d'Austrasie, où il régnait depuis plus long-temps, une résistance plus grande à ses vues, les leudes austrasiens étant moins façonnés à l'obéissance que les Bourguignons et les Neustriens. On pourrait même croire qu'il y eut contre lui en Austrasie une révolte déclarée. On lit en effet dans un hagiographe contemporain, l'auteur de la *Vie de saint Serenus*, que « Dagobert fut obligé de conduire une armée en Austrasie pour y remettre sous son obéissance les populations soulevées, et qu'il emmena captive une partie de ces populations vaincues [1]. »

La translation de sa résidence royale d'Austrasie en Neustrie a semblé à un historien moderne (M. Fauriel) « une sorte de déclaration de mécontentement, presque de guerre contre l'Austrasie. Non satisfait des résultats de son excursion judiciaire, et ensuite de son expédition armée, Dagobert continua à traiter les leudes austrasiens avec rigueur, à leur donner des marques d'animadversion et de défiance, et à les dépouiller de leurs possessions. »—Aussi Frédégaire, chroniqueur tout dévoué à l'Austrasie, commence-t-il à flétrir la conduite de Dagobert dès que ce roi a fixé sa résidence à Clichy. « Là, dit-il, oubliant la justice qu'il avait aimée, il se montra enflammé de cupidité pour les biens des Églises et des leudes, cherchant, avec les dépouilles qu'il amassait de toutes parts, à remplir de nouveaux trésors... Adonné outre mesure à la débauche, il avait, comme Salomon, trois reines et une multitude de concubines. Ces reines étaient Nantechilde, Vulfegonde et Berchilde. Je m'ennuierais d'insérer dans cette chronique les noms de ses concubines, tant elles étaient en grand nombre. Son cœur devint corrompu, et sa pensée s'éloigna de Dieu [2]. »

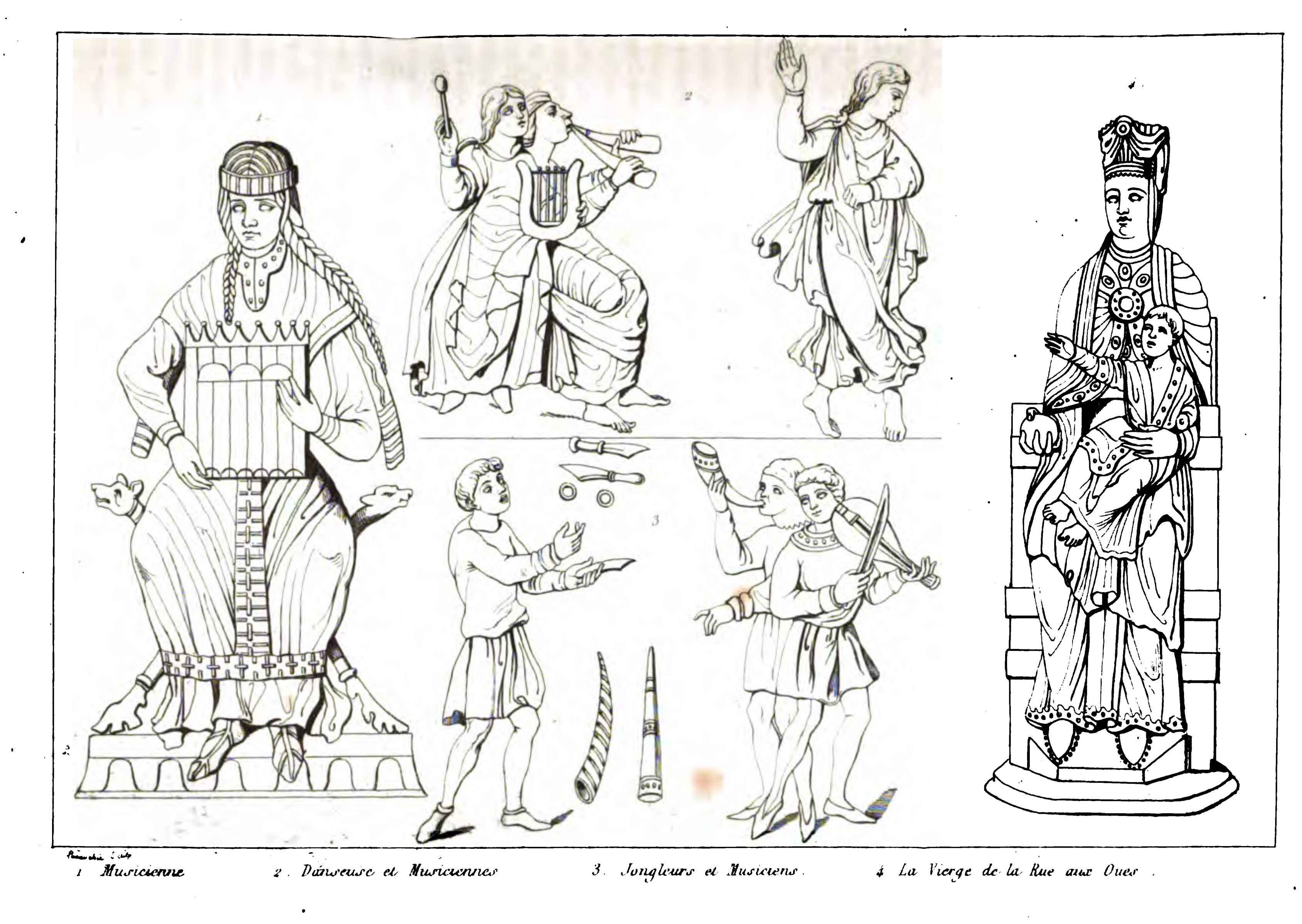
Il y avait de la hardiesse à poursuivre contre le clergé les restitutions réclamées des leudes. Une grande partie des domaines royaux, usurpés d'abord par les laïques, avait été donnée aux Églises; mais ce ne fut pas par avarice seulement que le roi essaya d'en récupérer la possession : il y avait nécessité de reconstituer ce fonds de terres bénéficiaires, qui servait à récompenser les services rendus à la royauté. Un des écrivains ecclésiastiques du VII[e] siècle, tout en déplorant ce qu'il appelle une profanation, en a lui-même reconnu l'urgence. — « Le roi Dagobert, *pressé par les événements multipliés de diverses guerres*, enleva, dit-il, aux monastères des saints beaucoup de choses qu'il partagea entre ses guerriers. Il y fut poussé par le conseil de Centulfe, qui était un des leudes de son palais très rusé et très persuasif. Centulfe fut chargé de mettre lui-même son conseil à exécution. Il prit note des possessions des Églises, et en inscrivit (pour s'en emparer) la moitié sur les tables du fisc [3]. » — Cette mesure, malgré les ménagements apportés à son exécution, nuisit à l'autorité royale, en rapprochant le clergé, qui jusqu'alors avait été dévoué au roi, de la classe des leudes mécontents.

[1] Vita S. Sereni.—*Scriptor. rer. francicar.*, t. III.

[2] *Chronique de Frédégaire*, § LX.

[3] *Miracles de saint Martin de Vertou.*—Recueil des historiens de France, t. III.

XLVIII Costumes d'après des Miniatures et des Statues du VIIe au IXe Siècle



1 Musicienne 2. Danseuse et Musiciennes 3. Jongleurs et Musiciens. 4 La Vierge de la Rue aux Oues.

goths. Le roi Suintila entreprit de la rendre héréditaire, en associant à la royauté son fils encore en bas âge; mais les grands du royaume se soulevèrent. — Sisenand, celui qui paraissait avoir le plus de chances de parvenir au trône après sa mort, vint trouver Dagobert, et sollicita son appui, promettant, s'il voulait l'aider dans sa révolte, de lui donner un bassin d'or du poids de cinq cents livres, riche présent fait autrefois par le patrice Aétius, vainqueur d'Attila, au roi Thorismund, et qui était resté déposé dans le trésor des Goths.—Séduit par cette promesse, Dagobert donna des ordres pour lever une armée en Bourgogne; et, en attendant que cette armée fût prête à agir, il ordonna aux comtes Abundantius et Venerandus, qui commandaient dans les marches ou frontières pyrénéennes, de suivre Sisenand avec les troupes de l'Aquitaine, et d'entrer en Espagne.

La présence des Aquitains décida la chute de Suintila.—Sisenand n'eut pas besoin du secours des Bourguignons; il entra à Saragosse sans coup férir, et y fut proclamé roi; mais la promptitude de son succès lui fit regretter sa promesse à Dagobert, et, au lieu de la remplir, il se borna à renvoyer avec des présents les deux comtes aquitains, dont le secours lui avait été si utile et si opportun. Dagobert, étonné de ce manque de foi, fit aussitôt réclamer le riche bassin qui lui avait été promis. Sisenand n'osa pas refuser, et le remit aux ambassadeurs francs; mais des hommes apostés assaillirent ceux-ci dans les passages des Pyrénées, et les dépouillèrent de tous leurs bagages, parmi lesquels se trouvait le vase précieux.

Dagobert devina qui avait dressé l'embuscade; son indignation éclata. Déjà l'armée de Bourgogne allait partir pour punir Sisenand, lorsque celui-ci, rejetant tous les torts sur l'indocilité de ses nouveaux sujets, envoya des députés pour apaiser le roi des Francs, et pour lui offrir de racheter sa promesse en payant en or monnoyé le poids du vase. — Deux cent mille sols d'or furent versés dans le trésor, et apaisèrent l'irritation de Dagobert.

Guerre contre les Vascons.—Soumission de ce peuple (633-636).

Les Vascons supportaient impatiemment leur soumission aux Francs. En 635, croyant que Dagobert avait licencié l'armée levée en Bourgogne, ils jugèrent l'occasion favorable et s'insurgèrent. En peu de temps cette insurrection prit un caractère sérieux. Le duc Amandus franchit la Garonne, et entra en Aquitaine, proclamant les droits de ses petits-fils et appelant les populations à s'armer en leur faveur. L'insurrection s'étendit de la Garonne jusqu'à la Loire, les habitants de Poitiers, qui donnaient l'exemple et l'impulsion à tous les peuples riverains de l'Océan s'étant déclarés en faveur de Charibert.

Le roi des Francs vit le péril, et, par les mesures qu'il prit, prouva qu'il en comprenait toute l'étendue. Il leva les hommes de guerre de dix duchés et de plusieurs comtés qui n'étaient point subordonnés à un duc. Dans un temps ordinaire, chacun de ces contingents militaires aurait formé une armée. Les chefs, excepté le patrice bourguignon Villibald, et le Gallo-Romain Chramnolène, étaient tous ou Francs ou Germains. Le général auquel le roi confia le commandement suprême de cette armée formidable fut le *sage* Chadoinde, référendaire du palais d'Austrasie, homme de courage et d'expérience qui s'était déjà signalé dans les guerres de Théodoric, à Toul et à Tolbiac.

Chadoinde, ayant passé la Loire, marcha sur Poitiers, qu'il prit après un siége, et dont les habitants furent punis de leur résistance par le sac et le pillage de leur cité.—Toutes les autres villes de l'Aquitaine qui avaient proclamé les fils de Charibert, subirent un égal traitement.

Amandus, repassant la Garonne, s'était retiré dans la Vasconie. Il y fut poursuivi par l'armée franque, qui dévasta tout le plat pays. Les Vascons se réfugièrent dans les montagnes, où la difficulté des lieux leur permettait de résister avec avantage à de nombreux assaillants. Le duc Arimbert, s'étant imprudemment avancé dans la vallée de la Soule, y fut entouré et massacré avec tous ses soldats. Malgré cet avantage, les Vascons, pressés par la famine, et craignant la ruine totale de leur territoire, occupé par l'armée de Chadoinde, offrirent de se soumettre, et demandèrent la paix. Les chefs des insurgés s'engagèrent à se présenter devant Dagobert lui-même et à remettre leur sort à sa discrétion. Il vinrent en effet à Clichy; mais, au lieu de se rendre dans le palais, redoutant la colère royale, ils se réfugièrent dans l'église de Saint-Denis. Cet asile était inviolable aux yeux du roi. Dagobert pardonna aux insurgés vascons; il reçut de leur fidélité un nouveau serment qu'ils ne devaient pas tarder à violer, et leur permit de retourner dans leur pays.

Menaces de guerre contre les Bretons.—Judicaël.—Saint Éloi. Audoin (632-636).

Il y a long-temps que nous n'avons parlé de la Bretagne. Waroch, après ses guerres contre les généraux de Gonthran et de Childebert, mourut et eut pour successeur cet Alain Ier qui avait été long-temps son compétiteur et son ennemi. Hoel III, fils d'Alain, régna sur toute la Bretagne, dont les discordes des Francs austrasiens et neustriens assu-

rèrent la tranquillité. Il mourut aussi, laissant vingt-deux enfants. Le quatrième de ses fils, ayant forcé l'aîné, nommé Judicaël, à entrer dans un monastère, s'empara du trône, et régna vingt ans sous le nom de Salomon II. La fondation de quelques abbayes et l'envoi d'un secours de deux mille hommes à un des rois de la Bretagne insulaire, Cadwalon, qui avait été dépouillé de ses États, sont les actes les plus importants de ce long règne. — A sa mort (en 632), Judicaël sortit de son cloître, reprit la couronne et se maria. Dès l'avénement de ce prince, Dagobert tenta de faire revivre la suprématie que les rois francs avaient exercée par intervalles sur les rois bretons; mais il négligea d'appuyer sa réclamation par les armes, et les Bretons n'y répondirent qu'en faisant, suivant leur habitude, des incursions sur les marches de la Neustrie. — En 636, Dagobert voulut profiter du retour de l'armée, victorieuse des Vascons, pour obtenir réparation de cette insulte. Toutefois, avant d'employer la force, il envoya en Bretagne Eligius (saint Éloi, depuis évêque de Noyon), avec la mission de sommer le roi Judicaël de réparer les dommages causés par les Bretons sur le territoire franc, et de reconnaître sa suprématie, s'il ne voulait être immédiatement assailli par l'armée franque. — Éloi était un vénérable personnage, d'un esprit conciliant et d'une vertu apostolique; il prit facilement de l'ascendant sur Judicaël, et le détermina à se rendre lui-même auprès de Dagobert, afin de terminer dans une entrevue directe tous ses différends avec le roi. — Judicaël, accompagné d'une suite nombreuse, vint en effet à Clichy, où il promit à Dagobert: 1° qu'il rendrait tout ce que ses sujets avaient injustement enlevé aux leudes neustriens; 2° que lui et son royaume seraient toujours soumis à la domination des rois francs [1]. Il paraît que la manière de vivre du roi Dagobert n'était pas alors très conforme aux commandements de l'Église; car Frédégaire ajoute que « Judicaël ne voulut pas se mettre à table pour prendre son repas avec Dagobert, parce qu'il était religieux et rempli de la crainte de Dieu. Lorsque Dagobert se fut mis à table, le roi des Bretons, sortant du palais, alla dîner chez le référendaire Audoïn (saint Ouen), qu'il savait attaché à la sainte religion... Le lendemain, ayant pris congé de Dagobert, Judicaël, chargé des présents du roi, s'en retourna en Bretagne [2]. »

[1] C'est du moins ce que prétendent Frédégaire et l'auteur de la *Vie de Dagobert;* mais les historiens bretons n'admettent ni la soumission de Judicaël, ni la suprématie des rois francs. Ils s'appuient sur le témoignage de saint Ouen, alors chancelier de Dagobert, qui, dans sa *Vie de saint Éloi*, se borne à parler d'une *confédération* entre le roi des Francs et le roi des Bretons.

[2] DARU, *Hist. de Bretagne*, l. II, p. 174.

Reconstitution du royaume d'Austrasie. — Sigebert roi (633).

Malgré leur serment, les Saxons n'avaient été ni assez forts ni assez opiniâtres pour défendre la frontière des Francs contre les Wénèdes. Les Austrasiens mécontents n'opposaient, de leur côté, aux attaques incessantes de ce peuple qu'une résistance molle et sans résolution. La France transrhénane se trouvait ainsi exposée aux dévastations de l'ennemi. Dagobert envoya en Thuringe, avec le titre de duc, Radulf, un des principaux leudes de l'Austrasie renommé pour sa bravoure et son expérience; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ce duc ambitieux ne résistait aux Wénèdes qu'autant que cela était nécessaire à ses propres desseins. Dans cette circonstance critique, et craignant de voir les ennemis franchir la barrière du Rhin, le roi résolut de rendre au peuple austrasien une nationalité indépendante, afin de le décider à la défense de la monarchie franque. « Dagobert vint à Metz, et là, *par le conseil des évêques, des seigneurs et de tous les grands du royaume* [1], il rétablit l'ancien royaume d'Austrasie, et plaça sur le nouveau trône son fils Sigebert, dont il fixa la résidence à Metz. » Sigebert était alors à peine âgé de trois ans. Chunibert, évêque de Cologne, et le duc Adalgise furent choisis pour gouverner le palais et le royaume. Pepin conserva son titre de maire du palais; mais Dagobert ne voulut pas le replacer à la tête des leudes austrasiens, tant il redoutait l'influence qu'une longue autorité, de grands services et d'éclatantes vertus avaient acquise à cet homme illustre. Pepin resta comme en otage à la cour du roi et au palais de Clichy.

La reconstitution de l'Austrasie en royaume indépendant satisfit sans doute les Austrasiens; car depuis ils défendirent courageusement leurs frontières et le royaume des Francs.

Naissance de Chlovis II (634). — Plaid de Garges (636). — Testament de Dagobert (636).

Sigebert régnait à peine depuis une année, lorsque la reine Nantechilde accoucha d'un fils, qui reçut le nom de Chlovis. La naissance de cet enfant, tout en causant une grande joie à Dagobert, fut néanmoins pour lui le sujet d'une grave sollicitude. Le roi des Francs se rappelait sa conduite envers Charibert. Craignant donc qu'un jour Sigebert, imitant l'exemple paternel, ne voulût dépouiller son frère, il résolut de faire lui-même, et de son vivant, le partage de ses États. Les grands de l'Austrasie, les évêques et tous les leudes de Sige-

[1] FRÉDÉGAIRE, *Chroniq.*, § LXXV.

bert, convoqués solennellement à *Bigargium* [1], jurèrent, *les mains levées en l'air,* que, Dagobert mort, ils reconnaîtraient à Chlovis la possession de la Neustrie et de la Bourgogne (à laquelle on rattacha de nouveau le duché de Dentelenus). L'Austrasie, qui égalait le reste de la monarchie franque pour la population et l'étendue, devait former, avec ses dépendances, la part de Sigebert.

La pensée de ce partage solennel avait été inspirée par de secrets et funestes pressentiments, que la guerre contre la Vasconie et les discussions avec la Bretagne éloignèrent quelque temps de son esprit, mais qui revinrent plus vifs et plus impérieux après l'achèvement de ces deux grandes affaires. Dagobert, en s'abandonnant à toutes les ardeurs de ses sens, à tous les caprices de son esprit, à toutes les fantaisies de son imagination, éprouvait, au milieu de ses désordres, un dégoût profond du passé et une crainte instinctive de l'avenir. Il cherchait à racheter les déréglements de sa conduite par de nombreuses aumônes et de pieuses libéralités. N'ayant pas le courage de suivre, en s'amendant, les inspirations du repentir, il pensait acheter le pardon de ses fautes multipliées en multipliant les donations aux Églises. Trouvant bientôt que les donations qu'il faisait pendant sa vie ne suffisaient pas pour tout expier, il voulut assurer et continuer ses expiations, même après sa mort, en abandonnant aux Églises tous ses domaines privés, afin que le produit en fût consacré à des aumônes et à d'autres saintes œuvres.

Ce fut l'objet de son testament; mais, craignant que ses fils, soit par cupidité, soit par suite de mauvais conseils, ne voulussent pas respecter ses dernières volontés, il les convoqua, ainsi que tous les grands du royaume, dans le palais de Garges. Là, assis sur un trône d'or, et la couronne sur la tête, suivant la coutume des rois francs, il adressa ce discours à ses enfants, aux évêques, aux ducs et aux comtes rangés en cercle devant lui :

« O rois, mes très chers fils, et vous tous, grands « et vaillants ducs de notre royaume, écoutez-moi « avec attention. C'est avant que l'appel subit de la « mort n'arrive qu'il faut songer au salut de notre « âme, afin d'être bien préparé lors de cet appel; « c'est lorsque nous sommes libres et maîtres de « nous-mêmes que nous devons employer nos biens « fragiles à nous acheter dans les tabernacles des « cieux une vie impérissable, une place éternelle au « milieu des justes et des bienheureux... Examinant donc ma conscience, et songeant au compte « que j'aurai à rendre au roi suprême, j'ai redouté « son jugement, j'ai craint de subir les peines qui « attendent les hommes impénitents. J'ai souhaité « aussi la gloire immense des justes, et je n'ai pas « voulu que le dernier jour qui me sera accordé par « la volonté du Seigneur me trouve coupable d'un « criminel oubli des saints et de ceux qui ont besoin « de consolation... Celui qui a fait l'aumône aux « lieux saints, aux prêtres et aux indigents, peut se « présenter devant Dieu avec une confiance assurée; « car, d'après le témoignage de l'Écriture, quiconque a pitié des pauvres prête au Seigneur, et le « *le souverain de l'Olympe* le lui rendra amplement... Averti ainsi par la dévotion de mon « âme, et pour mériter les grâces de l'Éternel, j'ai « résolu, en pleine force et en pleine liberté d'esprit, de faire un testament dans lequel je léguerai « mes biens propres aux basiliques des saints fondées de notre temps dans notre royaume; et, pour « que ma volonté soit ferme et stable à toujours, « je me suis décidé à faire écrire en même temps « quatre copies de ce testament, où seront énumérées toutes les choses que je donne aux Églises « des saints. J'envoie une de ces copies à Lyon, cité « de la Gaule; une autre à Paris, dans les archives « de la cathédrale; une troisième à Metz; la quatrième, que je tiens dans mes mains, sera déposée « dans notre trésor... »

Après avoir ajouté qu'il désirait que les prêtres des Églises favorisées de ses donations priassent pour lui à perpétuité tous les dimanches, ainsi que les jours des principales fêtes, et pendant trois années célébrassent chaque jour des messes à son intention, Dagobert ordonna à tous les évêques, abbés, grands et hommes illustres présents à Garges d'apposer sur son testament leur signature et leur sceau.

Il termina son discours en disant à ses enfants : « Encore une fois, nous vous conjurons, ô rois mes « chers fils, et tous ceux qui doivent nous succéder, « de ne jamais porter atteinte à notre dernière volonté, si vous voulez que les choses que vous aurez « réglées vous-mêmes demeurent aussi fermes et « stables après votre mort; car vous aurez des « successeurs, et si vous n'avez pas respecté nos « décrets, les vôtres non plus ne seront pas respectés ! »

Ce discours fit une profonde impression sur l'assemblée. Tous confirmèrent le testament suivant l'ordre du roi. Ils se retirèrent ensuite en lui souhaitant un règne pacifique et une longue vie.

Mort de Dagobert (638). — Vision de l'ermite Jean.

Les pressentiments de Dagobert ne l'avaient point trompé. Un an s'était à peine écoulé depuis le plaid de Garges, lorsque le roi tomba malade de

[1] *Garges* ou *Garches*, près d'Arnouville, à quatre lieues au nord de Paris. — Dagobert y possédait une maison royale.

la dyssenterie dans sa maison de *Spinogilum* [1]. La maladie fit de rapides progrès. Dagobert ne s'abusa point sur son état, et, sentant sa mort prochaine, il se fit transporter dans la basilique même de Saint-Denis, où il manda en hâte son conseiller Ægа, maire du palais de Neustrie.

Æga étant venu, Dagobert lui dit : « Mon règne « va cesser; j'estime ta sagesse, et j'ai confiance dans « ta fidélité. Je te recommande Nantéchilde et Chlo-« vis. Apprends à mon fils comment il faut régner; « aide-le à porter le poids du gouvernement. »

Le roi fit ensuite venir les principaux officiers de son palais, et après leur avoir recommandé pareillement sa femme et son fils, il leur fit, en sa présence, prêter serment à Chlovis. Puis, ayant déclaré qu'il donnait quelques nouveaux domaines à l'église de Saint-Denis, il cessa de parler, et mourut.—On l'embauma avec des aromates, et on l'ensevelit dans la basilique, à la droite du tombeau des saints martyrs.

Le repentir de Dagobert, sa mort religieuse après une vie dissolue, sa cupidité et son avarice, suivies d'une si grande libéralité en faveur des Églises, une vie si pleine d'oppositions, un caractère si mêlé de contrastes, donnèrent lieu à une tradition étrange. Cette tradition, après avoir éveillé la sympathie populaire pour la mémoire d'un roi haï de son vivant, a fourni aux sculpteurs qui, au commencement du XIIIe siècle, décorèrent le tombeau du fondateur de Saint-Denis, le sujet de bas-reliefs fort singuliers. Voici en quels termes elle nous a été conservée par le moine de Saint-Denis, historien de Dagobert :

« A l'époque de la mort de Dagobert, Ansoald, évêque de Poitiers, revenait de la Sicile par mer. Il aborda à une petite île, où un vénérable vieillard, nommé Jean, menait une vie solitaire... Ce vieillard, informé qu'il était de la Gaule, lui demanda de lui raconter les mœurs et la conduite de Dagobert, roi des Francs. Ansoald l'ayant fait, le vieillard lui dit : « Un certain jour, brisé par l'âge, et fatigué de « veilles, je me livrais au repos; un homme à che-« veux blancs et d'un aspect vénérable se présenta à « moi, et, m'ayant éveillé, m'ordonna de me lever et « d'invoquer la clémence divine pour l'âme de Da-« gobert, roi des Francs, qui le même jour rendait « son esprit à Dieu.

« Comme je me disposais à obéir, je vis à peu de « distance sur la mer les noirs esprits de l'abîme « entraînant à travers les flots le roi Dagobert, lié « sur une barque, et le frappant de coups pour le « précipiter dans l'*empire de Vulcain*... La foudre « gronda dans le ciel, souleva sur la mer les tem-« pêtes, et au milieu de ces éclats je vis apparaître « tout à coup des hommes d'un glorieux aspect et « couverts de vêtements blancs. Je leur demandai « en tremblant qui ils étaient : « Nous sommes, ré-« pondirent-ils, Denis, Maurice et Martin, que Da-« gobert a appelés à son secours, afin que l'enle-« vant aux enfers nous prissions soin de le déposer « au sein d'Abraham. » Les ennemis du genre hu-« main poursuivaient de toutes leurs forces l'âme « qu'ils tourmentaient de leurs coups et de leurs « menaces; mais les saints l'ayant saisie l'enlevèrent « avec eux au ciel... »

Dagobert n'a pas paru aux historiens très digne de cette intercession divine. « Audacieux contre la faiblesse de son père, injuste et entreprenant contre l'inexpérience de son jeune frère, actif et prudent contre les Gascons, timide et heureux avec les Bretons, quand il fit la guerre aux Saxons il se laissa vaincre, quand les Wénèdes l'osèrent braver il ne sut pas les punir. Les siens eurent sujet de le craindre; les étrangers n'apprirent qu'à le mépriser. Violent et faible, incertain et vindicatif, nonchalant et ambitieux, voluptueux et crédule, fastueux et avare. Charibert dépouillé, Childéric tué, Sadrégésile mutilé, Brodulf et Chrodoald opprimés, les Bulgares indignement livrés à l'épée; des trahisons, des usurpations, des exactions, des superstitions, des lâchetés, des assassinats, d'affreuses débauches, ainsi, dit M. de Peyronnet, alla tout ce règne. Rien pour balancer tant de fautes, si ce n'est des fondations religieuses, des édifices assez somptueux, des travaux de législation utiles, mais peu importants. On y retrouve cependant quelque éclat, quelque majesté, quelque force. On y voit des restes de l'ancienne splendeur des rois francs. Cette vaste domination rassemblant, par un dernier effort, ses parts divisées, étonne encore et impose. Dagobert, quoique sans vertus, avait toutefois on ne sait quel fugitif instinct de grandeur; mais après lui cette faible lueur elle-même va s'évanouir. Avec lui déclinait seulement la glorieuse race de Chlovis; sitôt qu'il n'est plus, elle va se précipiter. On la reconnaissait encore même dans ses vices; désormais on n'en verra plus rien. Il ne fut pas le dernier roi de cette race, mais le dernier qui régna. »

En effet, après Dagobert cesse le règne des rois et commence le gouvernement des maires du palais.

[1] *Épinay-sur-Seine*, à trois lieues nord-ouest de Paris, et à une lieue seulement de Saint-Denis.

GAULE FRANQUE.

LIVRE TROISIÈME.

RACE MÉROVINGIENNE. — GOUVERNEMENT DES MAIRES DU PALAIS.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'INSTITUTION DES MAIRES DU PALAIS.

Le roi et les leudes. — Offices publics. Fonctions dans le palais. — Prépondérance progressive des leudes.– Avantages des charges de cour. — Institution des maires du palais.— Leurs fonctions. — Leur élévation progressive. — Les maires du palais dominent et remplacent les rois.

Le roi et les leudes.—Offices publics. Fonctions dans le palais.

Les rois francs, d'abord simples chefs de guerriers, prirent, à mesure que leur pouvoir s'étendit sur la Gaule, les habitudes et la manière de vivre des monarques. Leur palais s'organisa en même temps que leur gouvernement. Si le maintien de l'ordre et l'administration de la justice parmi les sujets, si la défense du pouvoir souverain exigèrent l'institution de nombreux officiers et de délégués royaux de toutes sortes, l'accroissement considérable des domaines affectés aux besoins du prince, la perception des droits de navigation et de fabrication, celle des taxes sur les mines et les canaux, qui formaient leurs revenus, nécessitèrent l'établissement d'agents multipliés. Ces officiers, ces délégués et ces agents durent être choisis parmi les hommes qui entouraient le roi ou qui étaient à un titre quelconque attachés à son palais.

Les charges que les besoins personnels du monarque avaient ainsi fait créer furent d'abord purement domestiques; mais insensiblement elles acquirent une importance politique. — Après la conquête, la masse de la nation franque s'était en quelque sorte dissoute en un nombre considérable de propriétaires libres, dispersés dans la Gaule et sur les bords du Rhin.—Ces propriétaires, fiers de leur liberté, considéraient, dans le principe, les fonctions publiques, annexes des offices de cour, comme des emplois indignes de leur position sociale et de leur dignité individuelle. Les leudes et les antrustions dévoués au monarque en furent donc naturellement revêtus, et de là vint leur prépondérance.

L'aversion que les hommes libres manifestaient inconsidérément pour les fonctions publiques dépendantes de la royauté eut un autre résultat; ce fut d'abandonner au roi, quand les assemblées publiques de la nation cessèrent d'être convoquées, le droit de déléguer le pouvoir suivant sa volonté; celui d'élever au rang de comte, de duc ou d'évêque les hommes *capables*, sans distinction de rang ni de nation; celui de leur confier l'autorité pour un temps limité; de prolonger ce temps; de révoquer arbitrairement ses délégués ou de les appeler à des postes plus éminents. Les esclaves même pouvaient être chargés par le prince du maniement des affaires importantes.

Alors, comme aujourd'hui en Orient, les fonctionnaires publics furent choisis parmi les officiers consacrés au service personnel du monarque, et les fonctions conférées étaient en rapport non pas avec les charges que les nouveaux titulaires avaient remplies dans le palais, mais avec les talents divers ou les capacités spéciales que le prince leur supposait. — Les référendaires, les échansons et les comtes du palais, furent considérés comme aptes à devenir indifféremment ducs ou comtes, gouverneurs de villes ou de provinces, généraux d'armées, ambassadeurs, directeurs de finances, juges, et même abbés ou évêques. — Tous néanmoins étaient propres à porter les armes et à commander aux soldats; car la puissance des Francs, fondée par la victoire, devait toujours au besoin être maintenue par l'épée.

Prépondérance progressive des leudes.—Avantages des charges de cour.

Les leudes auxquels le roi confiait ainsi des fonctions publiques, et par conséquent une part de l'autorité, ne devaient pas tarder à devenir les principaux de la nation : ce fut en effet ce qui arriva. — Les lois favorisèrent cette tendance naturelle des choses; car, tandis que la *composition* pour le meurtre d'un Franc libre n'était fixée qu'à 200 sols d'or, la composition pour le meurtre d'un antrustion était de 600 sols, somme égale à celle exigée pour le meurtre d'un comte. —La prépondérance des fidèles du roi sur les hommes libres s'établit donc rapidement; et comme il

était d'usage, chez les fidèles d'admettre parmi les hommes du roi tout fils recommandable d'un serviteur en crédit, il y avait peu à faire pour arriver ainsi à la noblesse héréditaire.

«Les droits acquis par les leudes puissants, dit M. Pertz [1], les placèrent dans des rapports nouveaux, non pas seulement à l'égard du peuple, mais encore à l'égard du roi, et ce changement ne contribua pas faiblement à leur assurer parmi le peuple un accroissement d'autorité considérable et une influence qui, pour n'être point très apparente, n'en fut pas moins d'une grande importance. Les leudes étaient les compagnons et les amis naturels du roi, dont le sort était uni à leurs destinées par les liens les plus étroits. Ses fêtes étaient leurs fêtes; c'est dans leur société qu'il célébrait les événements heureux de sa vie domestique, le baptême de ses enfants, leurs noces, l'admission d'un fils ou d'un neveu dans l'assemblée des hommes faits, la naissance et la résurrection de Jésus, les jours consacrés aux saints.

«Qu'y avait-il de plus naturel de la part du prince que de prendre conseil de ses leudes quand il se trouvait dans une position difficile, et lorsqu'il ne pouvait se décider par lui-même? Alors il devait s'adresser à ceux dont la prudence et la fidélité lui étaient le plus connues; tantôt à des évêques et à des abbés, tantôt à des grands distingués par leur mérite, quelquefois simultanément à des laïques et à des membres du clergé. De là vient qu'au milieu du VIe siècle, à l'époque où les assemblées du peuple cessent, on voit paraître l'institution nouvelle d'un conseil d'État ou conseil privé du monarque. Sans doute ces assemblées, dans l'origine, avaient peu d'importance; sans doute le roi, en ne consultant que son bon plaisir pour conférer exclusivement, soit avec des ecclésiastiques sur les affaires temporelles, soit sur les affaires spirituelles avec des laïques, montrait assez qu'il ne reconnaissait point aux leudes le droit d'être appelés à donner leur avis, ou de le donner sans qu'on les y invitât. Toutefois il ne lui était pas toujours libre de s'écarter de l'opinion formellement déclarée de ces puissants vassaux. Chaque fois qu'il se présentait une circonstance grave, on les assemblait, dans l'espoir de trouver en eux une obéissance volontaire, et l'on ne tarda guère à voir arriver ce qui arrive dans toute constitution féodale : les premiers entre les leudes acquirent le droit d'être consultés.

«Pour que l'idée de ce droit pût se développer, il fallait, à la vérité, qu'on eût appris d'abord à distinguer le roi de l'État, et alors on ne connaissait ni État ni service de l'État; on ne connaissait que le roi et le service de sa cour; mais si le serviteur n'avait pas foi en son droit, il avait le sentiment de sa force, et une assemblée composée d'hommes qui pouvaient détrôner des monarques par leur puissance individuelle et isolée était plus redoutable que des états généraux et des parlements.

«Les rois ne devaient pas ignorer cette vérité. Convaincus de leur faiblesse, dans toutes les occasions importantes ils avaient recours aux grands; c'était par leur médiation qu'ils concluaient la paix; ils offraient leur caution, réclamaient leur garantie, les prenaient pour arbitres, et se soumettaient à leurs décisions.

«Mais si, peu de temps après la mort de Chlotaire, l'autorité des leudes acquit une supériorité décidée sur l'autorité royale, il y eut une grande variété dans la puissance respective des leudes à l'égard les uns des autres, en droit comme en fait. — Leur multitude prévenait l'excès d'une prépondérance individuelle. Les membres les plus faibles de ce grand corps étaient sans influence; les évêques et les abbés fondaient leur ascendant sur leur sainteté personnelle et sur la force de la religion; les antrustions et les comtes, puissants chacun en particulier dans leurs cantons, pour le bien comme pour le mal, ne pouvaient agir sur la masse que par une association; les ducs et les patrices étaient redoutables, même isolés; les ducs des peuples germains, par leur confédération, étaient encore plus redoutables.

«La plupart des charges de la cour semblaient n'avoir d'autre objet que de procurer un crédit plus étendu à ceux qui en jouissaient. — Avec de l'habileté, le gouverneur d'un prince, un échanson, un sénéchal, un grand écuyer, tous membres naturels d'un conseil privé inférieur au conseil d'État, tous attachés constamment à la suite du prince, pouvaient acquérir une influence remarquable. Les leudes chargés de diriger les branches importantes de l'administration n'avaient pas même besoin, pour arriver au même but, d'autant de considération personnelle et d'habileté. — Le service de la cour exigeait qu'il y eût un chancelier pour rédiger les ordres et consacrer les priviléges donnés par le roi. — Le conseiller spirituel, ou grand aumônier, exerça de bonne heure une haute juridiction sur l'Église de France; le prévôt de la cour, ou comte palatin, jugeait les différends des leudes du premier ordre et les appels des leudes moins distingués; les trésoriers administraient les domaines et les revenus de la couronne.»

« [1] *Histoire des maires du palais*, par Georges-Henri Pertz; traduit par Derôme.

Institution des maires du palais.—Leurs fonctions.—Leur élévation progressive.

«Toutes ces fonctions avaient été créées pour le besoin personnel du monarque. — On trouve, dès cette époque, des sénéchaux, des maréchaux, des trésoriers, des échansons, et plus tard des conseillers spirituels, des secrétaires et des baillis au service de plusieurs simples particuliers du peuple franc tout comme auprès du roi lui-même. La cour du roi était en grand ce qu'était en petit le manoir des Germains libres.—Ceux-ci ne tardèrent pas à sentir le besoin de soumettre leurs gens à l'inspection journalière d'un serviteur choisi parmi les plus âgés, les plus forts et les plus intelligents. — Les rois mirent à la tête de leur maison un homme respecté, brave, éprouvé, pour maintenir la paix, l'ordre et l'obéissance. Les fonctions de l'intendant, au sein d'une famille ordinaire, étaient remplies, dans le palais du roi, par le maire du palais, surveillant de toute sa cour et le premier entre ses gens. — Tel est le sens des différentes expressions latines employées par les chroniqueurs du temps pour traduire son titre germanique [1]...

«Élevé au-dessus des leudes, soumis au roi seul, le maire du palais servait d'intermédiaire entre eux; c'est par lui que les ordres émanés du trône étaient transmis aux leudes, et que les rapports et les vœux des leudes étaient portés au pied du trône. Généralissime perpétuel des armées royales, surintendant de la guerre et des domaines, principal conseiller du souverain, enfin tuteur naturel et régent du royaume à chaque minorité, il pouvait étendre si loin la sphère de son influence, que rarement il a été donné à un sujet d'un autre royaume en Europe de se créer par des moyens légaux une pareille puissance; mais s'il ne joignait à ces avantages la force du caractère et l'ascendant du mérite, s'il jugeait mal sa situation, il devait bientôt n'être plus qu'un personnage insignifiant, ou même se voir précipité de son poste.

«La position des maires du palais dut changer avec le temps. Lorsqu'un esprit de liberté dominait parmi les Francs, et que la puissance du roi sur ses gens se conservait encore intacte, la politique des maires du palais se bornait à l'art de faire leur cour au monarque. Choisi par le roi, comme tout autre serviteur, pour le seconder dans ses affaires, le maire n'avait de supériorité que sur les leudes, qui devaient dès lors voir en lui un surveillant, et qui seuls reconnaissaient son autorité; mais, à mesure que les leudes prirent un ascendant funeste à la liberté, et que chacun des fidèles acquit isolément une plus haute importance, à mesure que, par conséquent, l'autorité royale s'affaiblit, et que les prétentions et l'insubordination des grands firent des progrès, la position des maires changea. Dès que le corps des fidèles fut en possession d'une puissance prépondérante, leur chef devint le premier du royaume après le roi. Dès que les leudes furent parvenus chacun en particulier à un plus grand pouvoir, le maire se vit engagé dans un dédale de relations beaucoup plus compliquées qu'auparavant. Sa nomination suffisait pour indiquer la révolution qui venait de s'opérer. Comme il n'était pas indifférent au roi que le maire trouvât les grands dociles ou rebelles, le roi fut réduit à recevoir de leur main le ministre qu'il nommait auparavant, et les leudes élurent celui qu'ils s'étaient bornés jusqu'alors à respecter [1].

«Dès ce moment, chaque maire eut un double problème à résoudre. S'il tenait à posséder la confiance du roi, il ne lui importait pas moins de gagner l'affection des leudes; il devait faire en sorte que le premier suivît ses conseils, et que les seconds lui accordassent leur obéissance. C'était bien encore au nom de son maître qu'il agissait; mais il ne pouvait agir qu'avec l'appui des autres servi-

[1] D'après M. Pertz, qui, pas plus que les autres historiens, ne nous fait connaître le titre germanique, voici quels sont les titres latins:

Major domus regiæ;—major domus regalis;—major domus palatii; — major domus in palatio et omni regno; — major domus; — major palatii; — major in aula; — senior domus; — princeps domus; — princeps palatii; — præpositus palatii; — præfectus domus regiæ; — præfectus palatii; — præfectus aulæ; — rector palatii; — rector aulæ; — gubernator palatii; — moderator palatii; — dux palatii; — custos palatii; — subregulus.

[1] Montesquieu, parlant des maires du palais, dit qu'il ne faut pas confondre ceux qui avaient cette dignité avant la mort de Brunehaut avec ceux qui en furent revêtus depuis. A ses yeux, les premiers, nommés par le souverain, étaient les maires du roi; les seconds, élus par les leudes, étaient les maires du royaume. « La nation, dit-il, crut qu'il était plus sûr de mettre la puissance du roi entre les mains d'un maire qu'elle élisait, et à qui elle pouvait imposer des conditions, qu'entre celles d'un roi dont le pouvoir était héréditaire...

« La première fonction des maires du palais fut le gouvernement économique des maisons royales; ils eurent, concurremment avec d'autres officiers, le gouvernement politique des fiefs, et à la fin ils en disposèrent seuls. — Ils eurent aussi l'administration des affaires de la guerre et le commandement des armées, et ces deux fonctions se trouvèrent naturellement liées avec les deux autres. Dans ce temps-là il était plus difficile d'assembler les armées que de les commander; et quel autre que celui qui disposait des grâces pouvait avoir leur autorité? Dans cette nation indépendante et guerrière, il fallait plutôt inviter que contraindre; il fallait donner ou faire espérer les fiefs qui vaquaient par la mort du possesseur, récompenser sans cesse, faire craindre les préférences. Celui qui avait la surintendance du palais devait donc être le général de l'armée... »

Avec une telle autorité et de si grandes ressources, la mairie ne devait pas tarder à absorber la royauté. En effet, comme on le verra dans le courant de cet ouvrage, elles se confondirent à l'avénement de Pepin à la couronne.

teurs. Il fallait que le maire s'attachât à la personne du roi, et qu'il sût s'attacher à lui-même un parti puissant parmi les leudes, afin de maîtriser les officiers royaux avec le double secours du roi et des leudes, et le roi avec le secours des officiers royaux. »

Les maires du palais dominent et remplacent les rois.

La charge de maire du palais fut sans importance pendant la première moitié du VIe siècle; les hommes qui l'occupèrent pendant la seconde moitié furent eux-mêmes sans importance. C'est probablement pour cette double raison que les maires de cette époque nous sont si mal connus. Mais à dater du VIIe siècle on les voit se mêler aux luttes des comtes, des ducs et des évêques. Bientôt ce sont eux qui les dominent, et qui parviennent, à leur aide, à dominer même la royauté [1].

La prépondérance des maires du palais et l'établissement de leur autorité furent favorisés sans doute par les talents des hommes remarquables successivement revêtus de cette haute dignité; mais la décadence de la race mérovingienne tint surtout aux minorités qui se succédèrent presque sans interruption pendant les cinquante années qui suivirent le règne de Dagobert.

« Ainsi les maires du palais, chargés à chaque nouveau règne de la tutelle du prince et de l'administration du royaume, surent mettre le temps à profit et consolider leur pouvoir, même pour l'avenir. Ils subjuguèrent complétement l'esprit des monarques, écartèrent les occasions qui auraient pu éveiller en eux des sentiments de force et de courage, les abandonnèrent à une jouissance précoce de tous les plaisirs, et favorisèrent leur penchant pour des mariages prématurés, afin qu'il y

[1] M. Heeren, de Gottingue, a le premier, à ce que nous croyons, signalé l'apparente analogie existant entre l'institution des maires du palais et celle des grands émirs qui, dans le Xe siècle, s'élevèrent en Orient près des califes, et, quoique hiérarchiquement inférieurs aux chefs de l'islamisme, les tinrent dans une véritable dépendance politique. Le savant professeur a parfaitement apprécié les causes qui favorisèrent le triomphe définitif des maires sur les rois, et celles qui empêchèrent les émirs de l'emporter complétement sur les califes. On nous saura gré de reproduire quelques-unes de ses observations.

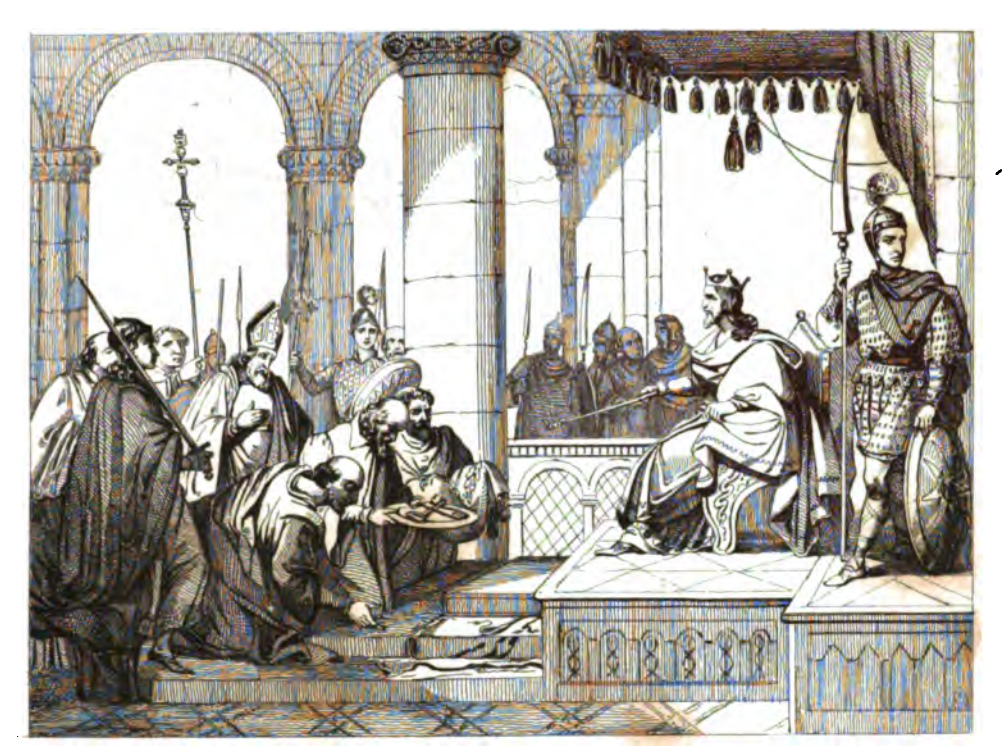
L'agrandissement des maires du palais, dit-il, à le considérer en général, est un de ces phénomènes qu'on rencontre plus d'une fois en parcourant les annales du monde. En effet, quoi de plus commun que de voir, dans un État où le trône est occupé par une suite de rois faibles ou incapables, ces princes réduits à ne conserver qu'une ombre de puissance, tandis que, sous un titre quelconque, s'élèvent à côté d'eux des lieutenants qui se saisissent de la réalité du pouvoir, jusqu'à ce qu'il leur plaise de faire enfin disparaître un vain fantôme, et de s'approprier la couronne?... Mais il est des empires où ces révolutions sont un spectacle plus fréquent que partout ailleurs, un spectacle sans cesse renouvelé : ce sont les vastes monarchies de l'Orient...

Les mœurs des peuples, les usages des cours et la forme des gouvernements y sont favorables à de pareilles entreprises. La polygamie, ne laissant aucune garantie, aucune fixité à l'ordre de succession, la solidité des couronnes est compromise. Quand ceux qui montent sur le trône sortent de l'obscurité d'un harem, ou sont tirés d'une prison, ce n'est que par une exception bien rare qu'ils peuvent avoir la force de caractère et les talents nécessaires pour exercer un pouvoir absolu sur un vaste empire. Plus leur despotisme est illimité, plus il passe facilement dans des mains étrangères.

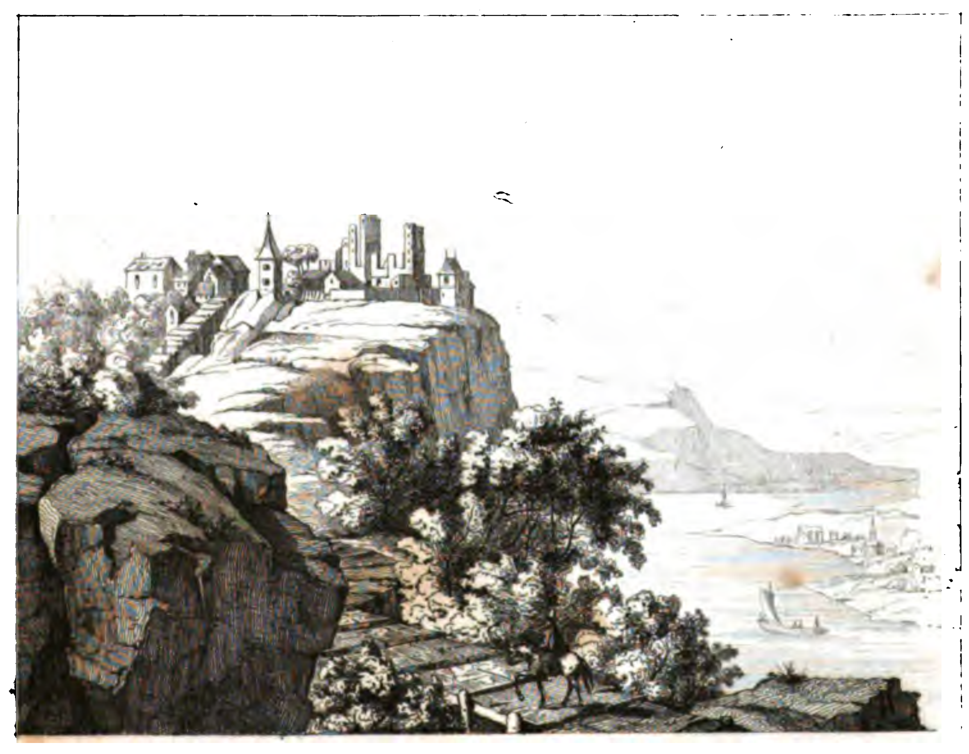
Si l'on veut considérer l'histoire des maires du palais au grand jour de l'histoire universelle, il ne sera pas inutile de mettre leur élévation en parallèle avec les phénomènes semblables dont l'Orient fut témoin; non pas uniquement pour découvrir des rapports de ressemblance, mais aussi pour montrer les différences qui distinguent ces grandes révolutions. L'empire des Arabes sous les califes en offre un exemple remarquable dans l'institution des *émirs-al-omra*, ou grands émirs.

Le pouvoir de ces *émirs-al-omra* s'éleva sous le règne d'El Rhadi, le vingtième calife de cette race des Abassides qui avait choisi Bagdad pour sa résidence. Après la mort d'Haraoun-al-Raschid, en 809, les califes avaient cessé de se montrer à la tête de leurs armées; ils vivaient cachés dans le harem, entourés de satellites étrangers. Leur garde était en grande partie composée de Turcs; mais ces défenseurs devinrent bientôt leurs tyrans.—Dans les provinces, les gouverneurs recevaient, avec une indifférence toujours croissante, les ordres du souverain; ils s'érigeaient en maîtres indépendants, d'autant plus facilement, que l'usage s'était introduit de leur payer les tribus que les califes avaient d'abord perçus directement. Ainsi s'élevèrent la plupart des nouvelles dynasties dans les différentes provinces de l'empire, et, entre autres, les dynasties d'origine turque, les commandants de la garde des califes ayant entre les mains les moyens sûrs de se faire donner le gouvernement ou plutôt la souveraineté des provinces.—Les califes avaient leurs visirs, et il peut d'abord sembler étrange que ceux-ci n'aient pas les premiers joué le rôle que jouèrent plus tards les grands émirs; mais les visirs auraient trouvé dans la garde turque un obstacle à leur agrandissement.—Dès le règne d'El Rhadi, le califat était déjà tellement affaibli, que les califes n'exerçaient les droits de la souveraineté que dans l'enceinte même de leur capitale. Ce fut au milieu de ces circonstances qu'un homme déjà puissant par lui-même, Mohammed, fils de Rajec, maître du Waleth, ville située sur le Tigre, fut nommé, en 935, émir-al-omra, ou prince des princes, avec une autorité qui le plaçait au-dessus de tous les gouverneurs. Les califes qui siégèrent à côté de ces grands émirs ne furent que des fantômes insignifiants, à qui l'on daignait laisser encore un vain titre et les honneurs d'une autorité purement religieuse; mais qui ne pouvaient mécontenter leurs tyrans sans s'attirer d'indignes traitements. Ministres audacieux, les grands émirs trouvaient à leur tour de redoutables ennemis dans les Turcs de la garde établie à Bagdad, fiers soldats, dont l'obéissance ne s'achetait que par des présents considérables, et ne se vendait pas même toujours à ce prix...

L'existence des maires du palais était le résultat de la constitution intérieure de la monarchie des Francs. Chez les Francs, les rois étaient les propriétaires les plus riches en métairies et en fonds de terre; ils tiraient leurs revenus presque uniquement de ces domaines, qui fournissaient à la dépense de leur table et à l'entretien de leur maison. Il fallait que ces biens fussent administrés, et par conséquent soumis à la surveillance d'un surintendant; c'est ce surintendant qu'on appela maire du palais. Chargé du recouvrement comme de l'emploi des revenus royaux, il unissait à ces fonctions celles de conseiller de la couronne, et assistait le prince dans ses affaires. Sa charge, considérée en elle-même, n'était donc point une charge militaire; cependant le maire était presque toujours chef des armées dès qu'il avait reçu de la nature les vertus du guerrier et les talents du général.



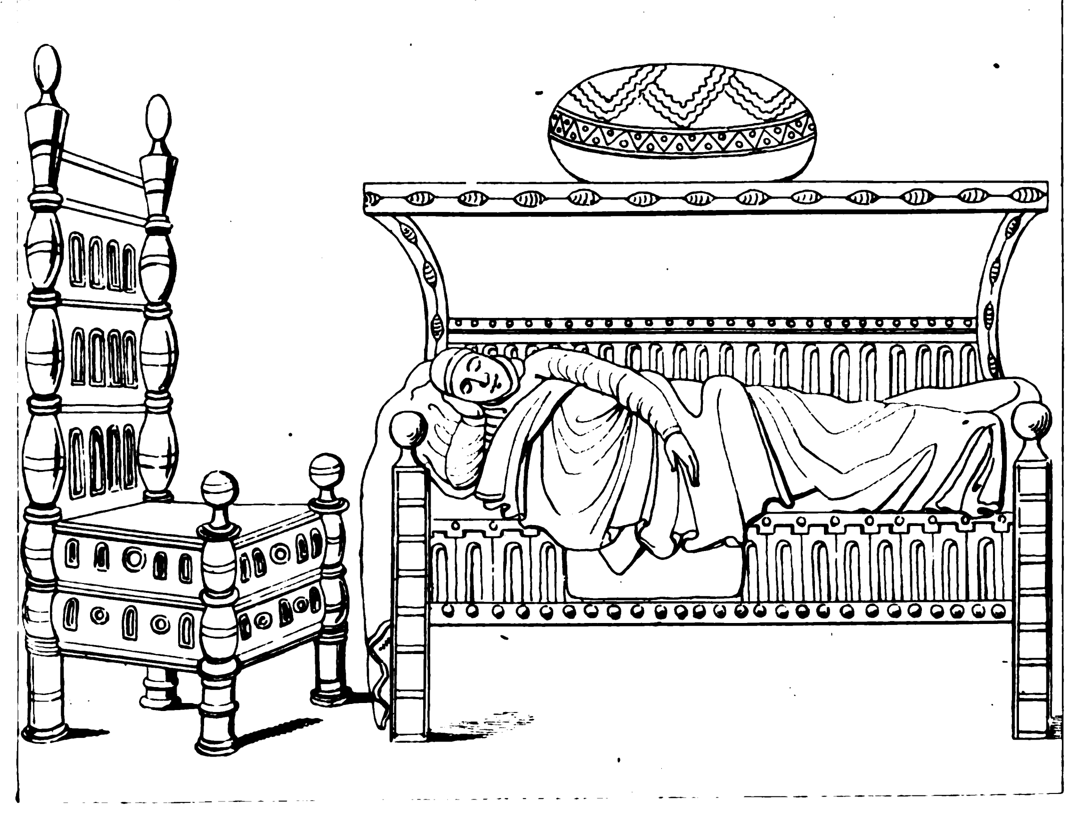
Grégoire III implore la protection de Charles Martel.



Site historique. – Ruines du chateau d'Heristal



Costumes Royaux et Militaires.



Chaise et lit tirés du portail de l'église de Chartres.

eût un héritier de la couronne dont le nom servit, dans l'état de langueur où végétait le père, à fortifier leur administration par une garantie nouvelle. Ainsi le cours naturel des choses fit que le sang appauvri des Mérovingiens fut corrompu jusque dans sa source. Un roi de vingt ans paraissait plus avancé en âge que la nature ne le comportait; depuis long-temps sa vigueur était épuisée, son tempérament ruiné, son esprit trop vieux pour un théâtre où il fallait agir. Le maire du palais devint un personnage toujours nécessaire. Le fantôme qui occupait le trône cessa d'attirer l'attention, ou ne l'attira plus que par une légèreté qui tenait de la démence. Les Francs s'habituèrent peu à peu à mépriser leurs rois.»

Mais, s'il en coûta peu aux maires du palais pour triompher de la puissance royale, ou plutôt pour se l'approprier, la lutte qu'ils soutinrent, dans le but de faire reconnaître aux leudes leur usurpation, fut plus longue et plus difficile. Il fallut que la famille de Pepin s'appuyât sur les Francs d'outre-Rhin, tributaires indociles de la race mérovingienne, pour dompter la résistance des Francs de la Gaule, attachés par un vieux respect de famille aux enfants de Chlovis.

La guerre que les chrétiens de la France eurent à soutenir contre les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, les victoires que Charles-Martel obtint sur les sectateurs de Mahomet, vinrent en aide aux Carlovingiens; mais ce ne fut toutefois qu'après avoir abattu les derniers princes de la race de Chlovis, qui, pressés entre les Francs Austrasiens d'un côté, et les Arabes musulmans de l'autre, s'agitaient dans l'Aquitaine, que Pépin-le-Bref put accomplir son usurpation.

Le développement de la puissance des maires du palais, les luttes de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Austrasie, pour obtenir la suprématie dans la grande confédération, qui s'appelait alors la monarchie franque, la guerre des Aquitains contre les Francs, pour ressaisir leur nationalité et leur indépendance, l'invasion des Sarrasins, les victoires de Charles-Martel, les derniers efforts des princes mérovingiens pour reconquérir le trône appartenant à leur famille, le triomphe définitif de Pépin, tels sont les événements principaux qui rempliront ce livre, consacré au récit de l'élévation progressive des ancêtres de Charlemagne et de la chute graduelle des enfants de Chlovis.

L'origine du grand émirat fut tout autre. Les califes n'étaient propriétaires ni de métairies ni de fonds de terre; leur richesse ne consistait point en domaines : les tributs des provinces ou les taxes perçues par les gouverneurs qu'ils avaient placés dans les villes de leur dépendance formaient leurs revenus. Ils n'avaient pas besoin d'un officier attaché à leur maison pour administrer ces revenus; mais il leur fallait un général pour lever les contributions et en assurer le paiement. Telles devaient être les fonctions des émirs-al-omra; c'est assez dire que leur dignité dès l'origine fut militaire...

La puissance des maires du palais s'était formée par des progrès lents et insensibles; les grands émirs parvinrent dès l'origine au rang qu'ils devaient occuper. Les uns et les autres avaient encore ce trait de ressemblance, que l'assujettissement à leurs souverains était pour eux une obligation; mais le grand émir et le maire du palais n'avaient pas les mêmes rapports avec leurs maîtres respectifs. Le nom du premier fut associé presque dès le principe à celui du calife dans les prières publiques; ce qui annonçait une espèce de participation à l'empire...

Les fonctions de maire du palais finirent par être héréditaires comme celles de grand émir; mais l'hérédité ne s'établit pas de la même façon pour les uns que pour les autres. Ce privilége fut pour les maires un avantage lentement acquis. Les grands émirs, dix ans après leur création, en jouissaient déjà comme les califes et de la même façon.—L'autorité souveraine est généralement héréditaire en Orient, mais avec une certaine modification. On y reconnaît bien les droits d'une maison régnante; mais il n'y a pas dans cette maison un ordre de succession régulièrement constitué. — Ce fut principalement la cause qui empêcha le grand émirat d'acquérir dans aucun temps cette consistance à laquelle parvinrent les maires du palais.»

CHAPITRE II.

AMBITION ET CHUTE DE GRIMOALD.

Pepin maire du palais d'Austrasie, Sigebert III roi. — Æga maire du palais de Neustrie, Chlovis II roi. — Partage des trésors de Dagobert. — Mort de Pepin et d'Æga. — Grimoald, fils de Pepin. — Otto maire du palais d'Austrasie.—Guerre contre les Thuringes.—Mort d'Otto.—Grimoald lui succède.—Erchinoald maire du palais de Neustrie.—Flaochat maire du palais de Bourgogne.—Sa lutte avec Willibald.—Sa victoire. — Sa mort.—Bathilde et Chlovis II.—Mort de Sigebert.—Dagobert son fils.—Audacieuse tentative de Grimoald.—Sa défaite et sa mort.

Neustrie et Bourgogne.	*Austrasie.*
ÆGA maire.	GRIMOALD maire.
ERCHINOALD maire.	SIGEBERT III roi.
FLAOCHAT maire.	DAGOBERT II roi.
CHLOVIS II roi.	CHILDEBERT proclamé roi.

(De l'an 638 à l'an 656.)

Pepin maire du palais d'Austrasie, Sigebert III roi. — Æga maire du palais de Neustrie, Chlovis II roi. — Partage des trésors de Dagobert.—Mort de Pepin et d'Æga (638-640).

Dagobert avait régné trop peu de temps pour que sa tentative de relever le pouvoir royal obtînt un succès durable. A sa mort il y eut réaction.

Pepin, maire du palais, et les autres ducs qui étaient retenus en otages à Clichy, se hâtèrent de profiter de leur liberté pour retourner en Austrasie y reprendre la place à laquelle leur position et leur influence leur donnaient des droits. Chunibert, évêque de Cologne, accueillit Pepin avec empressement, et fit alliance avec lui. Tous les deux, afin de constater leur indépendance de la Neustrie par un acte solennel, proclamèrent de nouveau Sigebert III roi d'Austrasie. Leur projet était peut-être d'étendre la domination de leur roi sur la Neustrie et la

Bourgogne; mais l'attitude des leudes neustriens et bourguignons, qui se montrèrent disposés à soutenir le traité de partage juré à Garges, leur fit abandonner ce dessein.

Æga n'avait obtenu l'adhésion des leudes neustriens et bourguignons à la royauté de Chlovis II et à la régence de Nantechilde que par de grandes concessions. Il s'était vu forcé de leur restituer tous les biens dont Dagobert les avait dépouillés pour enrichir le fisc.

Le premier acte, et le seul important de l'administration de Pepin, lorsqu'il eut repris la direction du gouvernement austrasien, fut de réclamer le partage des trésors de Dagobert. Ce partage eut lieu à Compiègne, après un débat auquel les principaux leudes prirent part. La seule chose à remarquer, c'est que, dans cette circonstance, Sigebert et Chlovis n'obtinrent qu'un tiers chacun des trésors de leur père; le troisième tiers fut, conformément à la loi des Francs Ripuaires, attribué à la reine Nantechilde, qui sans doute appartenait à cette tribu; car la règle chez les Francs était que chacun fût jugé par sa loi.

Pepin mourut dans l'année qui suivit ce partage.

Depuis la mort de Dagobert, Æga avait déjà eu à lutter plusieurs fois contre l'humeur indisciplinée des leudes neustriens. Il s'était vu forcé d'abandonner à leur haine son gendre Hermanfried, coupable probablement d'avoir voulu défendre avec trop d'audace et trop de brutalité le pouvoir royal contre les attaques d'une aristocratie impatiente, comme l'aristocratie austrasienne, d'obtenir une entière indépendance. Hermanfried avait tué le comte Ofnouf, chef du parti des leudes; il fut obligé d'aller chercher un asile dans la basilique de Reims; les serviteurs qui entreprirent de le défendre furent massacrés par les leudes soulevés contre lui; il eut en outre ses maisons pillées et ses terres dévastées. Attristé du malheur de son gendre, et miné par une fièvre ardente, Æga mourut un an après Pepin.

Grimoald, fils de Pepin. — Otto maire du palais d'Austrasie. — Guerre contre les Thuringes. — Mort d'Otto. — Grimoald lui succède (639-642).

Pepin avait laissé un fils, héritier de ses immenses possessions et de sa popularité. Ce fils, nommé Grimoald, aspirait à remplacer son père dans la dignité de maire du palais; mais Otto, gouverneur de Sigebert, l'emporta sur lui momentanément. Otto connaissait l'ambition du fils de Pepin; il avait deviné le but où elle tendait. Il aurait peut-être réussi à rétablir l'autorité de son royal élève, si celui-ci n'eût éprouvé un désastre qui renversa l'édifice de sa puissance, au moment où son fidèle gouverneur commençait à le relever.

Voici quel fut ce désastre :

Radulf, nommé duc de Thuringe par Dagobert, se révolta contre l'Austrasie. Sigebert, malgré sa jeunesse, passa le Rhin avec une armée et s'avança contre lui.

Radulf s'était retranché sur une colline escarpée et défendue par l'Unstrut. Les Austrasiens attaquèrent les Thuringes avec impétuosité; mais le duc rebelle, qui avait des intelligences dans le camp de Sigebert, avait été prévenu de cette attaque; il sortit de son camp, fit un détour et vint assaillir par derrière les Austrasiens, au moment où ceux-ci attaquaient les palissades, vigoureusement défendues par les Thuringes qui y étaient restés. La bataille fut longue et opiniâtre; les Austrasiens éprouvèrent une sanglante défaite : plusieurs de leurs ducs et de leurs comtes furent tués. Sigebert, afin de pouvoir retourner librement dans son royaume, consacra, en quelque sorte, par un traité l'indépendance de son ancien tributaire, qui se hâta lui-même de la consolider par des alliances avec les Bavarois et les Wénèdes[1]. Grimoald s'était trouvé à la bataille, sur les bords de l'Unstrut; mais il n'avait pas combattu. « Pressentant, dit Frédégaire, que Sigebert pouvait courir quelque danger, il était resté soigneusement auprès du jeune roi. »

On peut croire que le fils de Pepin ne vit pas avec une grande douleur une défaite dont le premier résultat devait être d'empêcher l'affermissement de l'autorité confiée à Otto, son compétiteur. — Otto fut tué deux ans après par Leuthaire, duc des Allemands, et ce fut, dit encore la chronique, *à l'instigation de Grimoald*.—Celui-ci, en en effet, eut tout le bénéfice de ce crime; car il se fit immédiatement nommer maire du palais d'Austrasie.

Erchinoald maire du palais de Neustrie (640). — Flaochat maire du palais de Bourgogne. — Sa lutte avec Willibald. —Sa victoire.—Sa mort (641-642).

En Neustrie, le parti royal l'avait emporté lors de l'élection du successeur d'Æga. Erchinoald, parent de la reine Berthrude, mère de Dagobert et aïeule de Chlovis II, fut, sur la proposition de la régente Nantéchilde, nommé maire du palais.

« C'était un homme rempli de douceur et de bonté, patient et sage, plein d'humilité et de bienveillance envers les évêques, répondant doucement

[1] « Radulf, transporté d'orgueil, se croyait comme roi dans la Thuringe; il conclut des traités d'alliance avec les Wénèdes et les nations voisines. Dans ses paroles, il ne méconnaissait pas la domination de Sigebert; mais de fait il résistait fortement à son pouvoir. » Frédégaire, *Chronique*, § LXXXVII.

à tous, exempt d'orgueil et d'avidité; il aima tellement la paix, qu'il devint agréable à Dieu. Il était sage, mais surtout d'une extrême bonté, ne s'enrichit que modérément, et fut chéri de tout le monde... »

La charge de maire n'existait plus en Bourgogne depuis la mort de Warnachaire; mais la puissance que donnait cette charge était passée au patriciat. Le patrice Willibald, nommé par Dagobert, et que nous avons vu figurer, en 635, dans la guerre contre les Vascons, s'était d'abord montré dévoué à la cause royale; mais après la mort de Dagobert il devint le chef des leudes qui aspiraient à créer en Bourgogne une aristocratie puissante dominant aussi la royauté. Nantéchilde et Erchinoald, afin de contre-balancer son influence, songèrent à rétablir la charge de maire du palais, et projetèrent d'y faire élire un Franc nommé Flaochat, ennemi personnel de Willibald. Flaochat était tout dévoué à la veuve de Dagobert, dont il avait épousé la nièce. Son élection ne s'effectua pas sans difficultés. Chlovis II, Nantéchilde et Erchinoald, s'étaient rendus à Orléans, où les grands du royaume de Bourgogne étaient convoqués à un plaid solennel. Nantéchilde fut obligée de les gagner tous l'un après l'autre, et Flaochat dut s'engager, par écrit et par serment, à maintenir tous les leudes bourguignons dans la possession viagère de leurs emplois. Cet engagement a été considéré par plusieurs historiens comme le premier pas fait vers l'hérédité des offices. Flaochat avait promis à la reine de détruire la puissance du patrice. En effet, dès qu'il fut installé maire du palais, il commença la lutte avec Willibald, et chercha à le faire tomber dans des piéges, que le patrice, circonspect et sur ses gardes, réussit à éviter.

Bientôt aux hostilités secrètes succéda une guerre déclarée. Willibald, comprenant le péril qui le menaçait, fit prendre les armes à ses partisans, et entra en campagne avec une troupe assez nombreuse pour mériter le nom d'armée. Il s'avança jusqu'à Autun, où, de son côté, Flaochat avait réuni des troupes. Une bataille eut lieu, dans laquelle le patrice fut vaincu et tué; mais Flaochat, qui était subitement tombé malade, mourut onze jours seulement après sa victoire [1]. A sa mort, la charge de maire du palais fut définitivement supprimée en Bourgogne.

[1] La mort presque subite de Flaochat parut à ses contemporains un châtiment céleste; car la *Chronique* écrite par Frédégaire se termine ainsi : « Beaucoup de gens crurent que, comme Flaochat et Willibald s'étaient juré une amitié réciproque dans les lieux saints, et qu'ils avaient tous deux, par leur avidité, opprimé et dépouillé les peuples, ce fut le jugement de Dieu qui délivra le pays de leur tyrannie, et que leurs perfidies et leurs mensonges furent la cause de leur mort. »

Bathilde et Chlovis II.

La reine Nantéchilde était morte peu de temps avant Flaochat. — Chlovis II passa de la tutelle de sa mère sous celle d'Erchinoald. Il ne s'occupait d'ailleurs aucunement de l'administration du royaume, abandonnée au maire du palais. Il ne manifestait qu'une passion, l'amour des femmes, qui avait dominé son père; mais qui, du moins, n'avait pas empêché Dagobert de régir ses États. — Un jour, Chlovis étant venu dans le palais d'Erchinoald, y vit une captive d'une merveilleuse beauté; c'était, disait-on, la fille d'un prince de race saxonne, qui dans son enfance avait été enlevée sur les côtes d'Angleterre par des pirates et vendue à des marchands, auxquels Erchinoald l'avait achetée. — Chlovis en devint aussitôt amoureux, et voulut en faire sa concubine; mais Bathilde (c'était le nom de l'esclave) avait été élevée dans toute la sévérité de la foi chrétienne, et se rappelait sa noble origine; elle repoussa avec une pudique fermeté les ardentes sollicitations du jeune roi. Alors Chlovis, toujours excité par sa passion, manifesta l'intention de l'épouser. Erchinoald ne s'opposa point à un mariage qui allait faire sa reine de son esclave; il vit, au contraire, dans cette union un nouveau moyen d'assurer son autorité.

Bathilde se montra digne du rang où elle s'était élevée par sa beauté et par sa vertu. Elle montra à son époux une affection et un dévouement qui ne se démentirent jamais. Une grande famine éclata en Neustrie; les pauvres gens mouraient par milliers. Bathilde consacra d'abord à leur soulagement les riches joyaux et les objets précieux qu'elle devait à l'amour de Chlovis; mais cette ressource était loin de suffire. Alors, dans sa piété éclairée, elle osa conseiller à son époux d'employer à un charitable usage les richesses inutiles que Dagobert avait accumulées dans la basilique de Saint-Denis. — La toiture d'argent qui recouvrait la voûte sous laquelle était placé le tombeau des trois martyrs fut enlevée pour subvenir aux besoins *des pauvres et des affamés,* et ce fut Ægulf, l'abbé même de Saint-Denis, qu'on chargea de faire la distribution des aumônes.

Deux ans après (en 653), les temps étant devenus meilleurs, Chlovis, toujours par le conseil de Bathilde, et sans doute aussi par celui d'Erchinoald, voulut dédommager le monastère de Saint-Denis de la magnifique décoration qu'il lui avait ôtée. Dans un plaid solennel, convoqué à Clichy, il fit déclarer que ce monastère serait à l'avenir indépendant des évêques, et maître exclusif et perpétuel, sans redevance ni partage, de tous les biens qui lui avaient déjà été donnés, et de tous ceux qui

lui seraient donnés à l'avenir. Ce privilége important, accordé avec l'aveu de l'évêque de Paris, chef du diocèse, fut confirmé par vingt-cinq évêques, qui assistèrent aussi au plaid de Clichy.

Peu de temps après ce plaid, le malheureux Chlovis perdit progressivement la raison. Sa triste infirmité fournit à la reine Bathilde l'occasion de soins plus empressés et d'un plus tendre dévouement[1].

Mort de Sigebert.—Dagobert son fils. — Audacieuse tentative de Grimoald.—Sa défaite et sa mort.

Grimoald gouvernait depuis quatorze ans l'Austrasie, lorsque Sigebert mourut, ne laissant qu'un fils de trois ans, nommé Dagobert. Grimoald fit proclamer cet enfant roi d'Austrasie; mais il avait un dessein secret, et le plus hardi qu'un leude franc pût tenter contre la race de Chlovis. Le bruit de la maladie du jeune roi fut répandu peu de temps après son intronisation. Bientôt on annonça que sa maladie était mortelle, et peu de jours après on célébra ses funérailles.—Dagobert n'était pas mort cependant. Tonsuré secrètement par ordre de Grimoald, il avait été confié à un indigne évêque nommé Diddon, qui s'était chargé de le conduire en Irlande, et de l'y déposer inconnu dans quelque monastère.

Le roi légitime, ayant ainsi disparu, Grimoald consomma l'usurpation qu'il avait préparée. Il produisit un testament de Sigebert, par lequel ce roi désignait pour son successeur au trône d'Austrasie un jeune enfant, Childebert (le propre fils de Grimoald) et il fit aussitôt proclamer Childebert; mais ce roi imposé à l'Austrasie ne fut pas unanimement accepté. Les leudes, comprimés pendant quatorze années par l'administration vigoureuse du maire du palais, se soulevèrent contre Grimoald. Dans le même temps, une armée neustrienne, conduite par Erchinoald, qui revendiquait pour Chlovis II la succession de Dagobert, entra en Austrasie. Grimoald essaya vainement de combattre; il fut abandonné par les siens et livré, ainsi que son fils, au maire du palais de Neustrie, qui l'envoya en prison à Paris, et l'y fit bientôt mettre à mort. On ignore quelle destinée eut Childebert. On suppose qu'il partagea la fin tragique de son père.

[1] Voici à quelle cause l'auteur de la *Vie de Dagobert* attribue la démence de Chlovis II :

« Par un coup du sort, dans les dernières années de sa vie, le roi Chlovis vint un jour comme pour prier dans l'église des Saints Martyrs, et voulant avoir en sa possession leurs reliques il fit découvrir leur sépulcre. A la vue du corps du bienheureux et excellent martyr Denis, le roi, plus avide que pieux, lui cassa l'os du bras, l'emporta, et frappé soudain, tomba en démence. Le saint lieu fut aussitôt couvert de ténèbres si profondes, et il s'y répandit une telle terreur, que tous les assistants, saisis d'épouvante, ne songèrent qu'à prendre la fuite. Le roi Chlovis, pour recouvrer le sens, donna ensuite à la basilique plusieurs domaines, fit garnir d'or et de pierres précieuses l'os qu'il avait détaché du corps du saint, et le replaça dans le tombeau. Il lui revint quelque peu de raison; mais il ne la recouvra jamais tout entière... »

CHAPITRE III.

ÉBROÏN ET LÉGER.

Mort de Chlovis II, suivie de celle d'Erchinoald. — Chlotaire III roi de Neustrie.—Bathilde régente.—Ébroïn maire du palais.—Léger, évêque d'Autun. — Childéric II roi d'Austrasie.—Wulfoald maire du palais.—Mécontentement des leudes bourguignons. — Rivalité de Léger et d'Ébroïn. — Mort de Chlotaire III. — Théodoric roi de Neustrie et de Bourgogne.—Déposition simultanée d'Ébroïn et de Théodoric.—Childéric II seul roi des Francs.—Disgrâce et arrestation de Léger. – Mort de Childéric II.—Apparition inattendue de Dagobert II.—Son règne.—Sa mort.—Léger et Ébroïn sortent de Luxeuil.—Ébroïn fait la guerre à Théodoric.—Assassinat de Leudésie, maire du palais de Neustrie.—Chlovis III, fils supposé de Chlotaire III. — Siége d'Autun. — Léger se livre à ses ennemis. — Ébroïn reconnaît Théodoric.—Son administration. — Accusation contre Léger.—Martyre de Léger.—Nouvelle accusation contre Léger.—Sa mort.—Honneurs rendus à sa mémoire.

Neustrie et Bourgogne.	*Austrasie.*
EBROÏN maire.	WULFOALD maire.
LÉGER maire.	CHIDÉRIC II roi. — Devient seul roi des Francs. de 671 à 673.
LEUDÉSIE maire.	THÉODORIC Ier en Neustrie, et IIIe en Austrasie, devient seul roi des Francs, de 673 à 691.
EBROÏN réinstitué maire.	
CHLOTAIRE III roi.	
THÉODORIC I roi, puis déposé.	
CHILDÉRIC II roi.	
THÉODORIC I rétabli roi.	

(De l'an 656 à l'an 680).

Mort de Chlovis II, suivie de celle d'Erchinoald (656).—Chlotaire III roi de Neustrie.—Bathilde régente.—Ébroïn maire du palais.

La monarchie franque se trouva de nouveau réunie sous l'autorité d'un seul chef, Erchinoald, maire de Chlovis II; mais cette réunion ne devait pas être de longue durée. Chlovis mourut en 656, et Erchinoald le suivit au tombeau.

Avant de mourir, ce maire du palais fit reconnaître dans un plaid la reine Bathilde comme régente du royaume, et proclama rois les trois fils (encore en bas âge) qu'elle avait eus de Chlovis : Chlotaire, Childéric et Théodoric.

Par une combinaison assez habile, Erchinoald, qui tenait à conserver l'unité de la monarchie franque et la prépondérance de la Neustrie, ne plaça sur le trône qu'un seul des enfants de Chlovis: ce fut Chlotaire III, qui prit le titre de roi de Neustrie. Les leudes bourguignons et austrasiens murmurèrent sans doute de ce qu'on laissait ainsi deux trônes vacants quand il existait deux princes mérovingiens proclamés aptes à les occuper; mais, lorsque Erchinoald mourut, tout leur mécontentement ne s'était encore manifesté que par des murmures.

L'élection du successeur d'Erchinoald donna lieu à une lutte assez vive, dans laquelle le parti royal

l'emporta. Ébroïn fut nommé maire du palais. C'était un homme ambitieux et énergique, remarquable par sa bravoure, par son habileté politique, et qui était décidé à défendre comme un bien propre l'autorité royale remise en ses mains; mais une cruauté impitoyable, une avarice sordide obscurcissaient et dominaient toutes ses grandes qualités [1].

Léger, évêque d'Autun. — Retraite de Bathilde (657). — Childéric II roi d'Austrasie, Wulfoald maire du palais (661).

Il paraît que les premiers temps de l'administration d'Ébroïn furent orageux et difficiles. Le maire du palais supportait avec impatience que la régente Bathilde exerçât l'autorité. Cette reine avait d'ailleurs pour conseillers deux hommes qui tous les deux semblaient disposés à devenir les rivaux d'Ébroïn; l'un était Léodgar, que nous connaissons mieux sous le nom de Léger, et l'autre Sigebrand, évêque de Paris. Léger était un homme docte et pieux, de mœurs austères, doué d'un caractère persévérant et d'une patience inflexible. Bathilde lui avait donné l'évêché d'Autun. — Sigebrand possédait aussi de précieuses qualités; mais elles étaient ternies par une excessive vanité. Cette vanité causa sa ruine; il offensa imprudemment un grand nombre de leudes, et fut tué par quelques-uns de ceux qu'il avait offensés. — Il y a lieu de croire qu'Ébroïn ne fut pas étranger à sa mort.

Léger était alors éloigné de la cour, et occupé à réformer les mœurs du clergé dans son évêché d'Autun. Bathilde, privée de ses conseillers, désespéra de lutter contre le maire du palais, et se résolut volontairement à abandonner l'autorité. Malgré les larmes et les prières de ses serviteurs, elle déposa la couronne, et se retira dans le monastère de Chelles, qu'elle avait fondé, et où elle prit le voile de religieuse.

Un des actes de cette reine lui acquit dans son temps l'affection du pauvre peuple, et lui donne des droits à l'intérêt de la postérité; Bathilde abolit l'impôt établi sur toute personne née de race gauloise. Cet impôt perpétuait imprudemment la séparation des Francs et des Gaulois, rendait les mariages plus rares et réduisait quelquefois les pauvres à exposer et même à vendre leurs enfants. Bathilde employa une partie de ses trésors à racheter des enfants que de pauvres mères avaient ainsi vendus pour payer l'impôt.

Ébroïn l'emportait donc en Neustrie; mais, en Austrasie, il jugea lui-même qu'il n'était pas en mesure de soutenir la lutte contre les leudes prêts à s'insurger, et, afin de les calmer, il consentit à envoyer à Metz Childéric II, qui fut proclamé roi d'Austrasie, et à qui les grands du royaume donnèrent Wulfoald pour maire du palais.

L'administration de Wulfoald fut, à ce qu'il paraît, active et habile; il réussit à contenir, sinon à satisfaire, les factions qui divisaient l'Austrasie. Childéric, parvenu à l'âge de puberté, manifestait des passions ardentes. Le maire du palais sut en retarder l'explosion en le mariant avec la jeune Bilichilde, fille d'Imnichilde, veuve de Sigebert, mariage qui satisfit les Austrasiens attachés à la mémoire du frère de Chlovis II.

Wulfoald fut moins heureux dans une expédition entreprise pour conserver l'influence austrasienne en Italie. Une armée, qu'il envoya en Lombardie afin de rétablir sur le trône Pertharite, roi des Lombards, dépossédé par Grimoald, duc de Bénévent, éprouva aux environs d'Ast une sanglante défaite. L'Austrasie n'obtint la paix qu'en promettant de refuser un asile au prince vaincu, qui ne remonta sur le trône qu'à la mort de l'usurpateur victorieux.

Mécontentement des leudes bourguignons.—Rivalité de Léger et d'Ébroïn.

La retraite de Bathilde ne fit point cesser la lutte qui s'était établie entre Ébroïn et Léger. Cette lutte eut, au contraire, une plus grande vivacité. Le mécontentement des leudes bourguignons s'accrut en voyant la satisfaction qu'avaient obtenue les leudes austrasiens par leur séparation avec la Neustrie; les Bourguignons auraient aussi voulu un roi et un maire du palais pour eux seuls. Il paraît même qu'Ébroïn craignit un instant qu'il ne cherchassent, en s'emparant de la personne de Chlotaire, et en l'emmenant dans un des domaines royaux de la Bourgogne, à assurer la prépondérance de leur pays sur la Neustrie; car il publia un édit pour défendre à tous les évêques et à tous les leudes bourguignons d'approcher, sans une autorisation spéciale, des lieux où habiterait le roi Chlotaire. Cet édit leur parut à tous une audacieuse injure.

Léger, le premier des évêques par ses vertus, et le plus influent des leudes par son habileté, se trouvait tout naturellement le chef des Bourguignons mécontents. Il était l'ennemi d'Ébroïn. Sa rivalité avec le maire de Neustrie eut donc le caractère d'une querelle personnelle autant que d'une guerre politique.

[1] « Ébroïn était enflammé d'un tel excès d'amour pour l'argent, que ceux qui lui en donnaient davantage avaient toujours gain de cause auprès de lui, et tandis que les uns lui donnaient de l'argent par peur, d'autres pour obtenir justice, les esprits de quelques hommes, pleins de douleur de se voir aussi dépouillés, étaient irrités contre lui. Non-seulement il faisait cet inique commerce; mais, pour une légère offense, il répandait le sang de beaucoup de nobles innocents. » — *Vie de saint Léger, évêque d'Autun.*

« Là se révèle, dit M. Guizot[1], dans toute son énergie ce qu'on est convenu d'appeler la lutte des grands propriétaires contre le pouvoir royal ; lutte qui agita si violemment le dernier siècle de la race mérovingienne, et où les maires du palais furent les appuis et les ministres tantôt de l'aristocratie, tantôt de la royauté. M. de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, a fait au maire Ébroïn l'honneur de le considérer comme le chef du parti des hommes libres contre la coalition des grands. Nous doutons fort que cette estime lui soit due et qu'il y eût alors un parti des hommes libres. Des rois ou des ministres de rois qui voulaient exercer partout une autorité arbitraire et tuer ou dépouiller à leur gré quiconque excitait leur avidité ou leur courroux; des ducs, des comtes, des leudes, des évêques riches et ambitieux, qui prétendaient dans leur territoire à une entière indépendance, ou s'efforçaient d'envahir le pouvoir royal pour s'en approprier les profits; c'est là tout ce qui nous apparaît dans ces débats sanglants et désordonnés. Nous n'y saurions découvrir ni royauté ni peuple, aucune mesure de gouvernement et d'ordre public, aucune combinaison des forces nationales pour résister à telle ou telle tyrannie. Un homme puissant et hardi, s'élevant à la mairie du palais, régnait sous le nom du roi; aussitôt il attaquait, par lui-même ou par les siens, tous ceux qui ne s'unissaient pas à lui pour partager ses rapines; magistratures, propriétés territoriales, richesses mobilières, tout devenait sa proie, et aucune loi, aucune force publique n'était capable de réprimer ses excès. Alors se formait, contre le despotisme effréné d'un seul, une coalition de grands et d'évêques réclamant leurs biens et leurs priviléges. Parvenait-elle à le renverser, l'un des coalisés prenait sa place, et, tyran brutal à son tour, donnait lieu à une coalition nouvelle, qui amenait bientôt les mêmes résultats. Tel est, à notre avis, le vrai caractère de ces événements, où des forces et des ambitions individuelles se montrent seules, et qui ne nous laissent entrevoir aucune trace de combinaisons politiques ni d'intérêts nationaux.

« La rivalité d'Ébroïn et de saint Léger est l'une de ces vicissitudes barbares. Tant que dominait Ébroïn, l'évêque d'Autun était le chef de la coalition de ses ennemis; dès qu'Ébroïn était renversé, les mêmes désordres, les mêmes crimes reparaissaient sous le gouvernement de saint Léger ou de ses alliés. D'autres opprimés, d'autres proscrits se réunissaient alors autour d'Ébroïn et le ramenaient à la puissance. A vraî dire, il n'y avait là ni parti aristocratique, ni parti de la couronne, ni parti des hommes libres. Un certain nombre de chefs avides, suivis de leurs fidèles, se disputaient et se ravissaient tour à tour les dépouilles du trône et de la société.

« Dans cette anarchie, et sous le pompeux langage des panégyristes, il est difficile de démêler quels ont pu être les talents où les mérites de saint Léger. Cependant il y a un fondement à toute grande impression produite sur l'esprit des peuples, et l'on ne peut douter que l'évêque d'Autun n'ait passé, dans son temps, pour un grand homme et un glorieux martyr. »

Mort de Chlotaire III.—Théodoric roi de Neustrie et de Bourgogne. — Déposition simultanée d'Ébroïn et de Théodoric (670-671).

Un événement inattendu produisit un soulèvement qui eut pour résultat une révolution.—Chlotaire III mourut presque subitement.—Suivant l'antique usage des Francs, les pouvoirs d'Ébroïn expiraient à la mort du roi, dont il avait été le maire du palais. — Cet usage, il est vrai, commençait à tomber en désuétude. — Ébroïn, d'ailleurs instruit de l'animosité que les leudes neustriens manifestaient contre lui, et certain de l'inimitié des leudes bourguignons, résolut de ne pas s'y soumettre, et de conserver le pouvoir sans courir les chances d'une réélection. Il fit plus, il disposa seul de la couronne. Profitant de ce que Théodoric avait été déjà proclamé roi par Erchinoald, il institua lui-même ce prince roi de Bourgogne et de Neustrie.

Les leudes, ayant appris la mort de Chlotaire, accouraient pour confirmer par leurs acclamations les droits de Théodoric, lorsque Ébroïn leur fit dire que leur présence était inutile, que le roi était reconnu, et qu'ils eussent à retourner dans leurs fiefs et dans leurs domaines.—Cette audace poussa à bout leur patience; ils prirent les armes, et, s'obligeant à reconnaître Childéric II pour seul roi des Francs, ils obtinrent de Wulfoad, maire du palais d'Austrasie, qu'il appuierait leur insurrection. Ébroïn et Théodoric surpris tombèrent au pouvoir des révoltés. Dans le premier moment du triomphe, ceux-ci voulaient mettre à mort le maire du palais; mais l'ennemi politique et personnel d'Ébroïn, l'évêque Léger, lui sauva la vie, et obtint qu'on se bornerait à confisquer ses biens et à l'enfermer dans le monastère de Luxeuil.

Théodoric fut amené devant son frère; il avait été tonsuré en même temps qu'Ébroïn. En le voyant ainsi privé de sa chevelure et dégradé, Childéric lui dit : « Que souhaites-tu qu'on fasse de toi?—On « m'ôte injustement ma couronne, répondit Théo« doric; je ne puis avoir de recours qu'en la justice

[1] *Notice sur la Vie de saint Léger*. Collect. Guizot. t. II.

« de Dieu. » — Le malheureux prince fut renfermé dans le monastère de Saint-Denis.

Childéric II seul roi des Francs.

Childeric II, devenu souverain de toute la Gaule franque, transféra sa résidence en Neustrie. Ébroïn ne fut pas remplacé. Wulfoald, déjà maire du palais d'Austrasie, remplit les mêmes fonctions en Neustrie. La Bourgogne eut un maire particulier, ce fut Léger, que son caractère sacerdotal, considéré jusqu'alors comme incompatible avec cette dignité, n'empêcha pas d'être reconnu par les leudes dont il avait été le chef.

Les leudes bourguignons et neustriens obtinrent d'ailleurs en cette circonstance diverses garanties contre les violences et les actes arbitraires des dépositaires de l'autorité royale. — On convint que tous les décrets contraires aux lois germaniques ou romaines qui régissaient les tribus franques et bourguignonnes, ainsi que la population gauloise, seraient considérés comme annulés. On stipula que le duc ou le comte d'une province ne pourrait plus être envoyé dans une autre, comme cela avait eu lieu jusqu'alors quand un gouverneur de province inspirait des craintes ou des soupçons au gouvernement; enfin on décida que la charge de maire du palais ne pourrait plus être viagère, et qu'à l'avenir cette haute dignité serait alternativement confiée aux principaux leudes. — Ces conditions, imposées à la suite d'une révolution, étaient dirigées autant contre les maires que contre les rois.

Disgrâce et arrestation de Léger. — Mort de Childéric II (671-673).

Léger ne jouit pas long-temps de la faveur de Childéric. Prétextant que la reine Bilichilde était cousine germaine du roi, il voulut engager ce prince à la répudier. La reine se joignit aux ennemis que l'évêque s'était faits par sa sévérité et sa rude intolérance pour le vice. Le roi, qui supportait lui-même impatiemment les remontrances de Léger sur sa conduite déréglée, le prit en haine. L'évêque d'Autun s'était en quelque sorte établi le garant des conditions accordées aux leudes; il était venu à la cour de Neustrie comme pour y surveiller l'exécution des engagements que Childéric avait été forcé de souscrire. Il n'épargnait aux gens du palais et aux antrustions ni les exhortations ni les reproches. Sa maison était l'asile de tous ceux qui avaient des plaintes ou des réclamations à faire. On fit craindre au roi qu'il n'eût le dessein de se constituer chef d'un parti disposé à tenter une nouvelle révolution. Le roi le renvoya à Autun; mais bientôt, craignant qu'il n'usât de son influence pour soulever la Bourgogne, il le fit arrêter et le relégua dans ce même monastère de Luxeuil où Ébroïn était renfermé.

Libre d'une espèce de tutelle qui gênait ses entraînements, Childéric II s'abandonna à toutes ses passions. Loin de le retenir, Wulfoald l'encourageait, pensant ainsi affermir son autorité. Childéric ne gardait de ménagements ni envers les grands ni envers les leudes de moindre condition. Sa conduite excita bientôt une indignation générale. Un seigneur franc nommé Bodillon, ayant osé lui représenter qu'un nouvel impôt qu'il prétendait établir était injuste et impolitique, il se laissa emporter par la colère, et oublia les lois protectrices des Francs et le rang de Bodillon, qu'il fit attacher à un arbre, et battre de verges ignominieusement. Bodillon résolut de se venger; il devint le chef d'une conjuration, qui, afin de s'assurer des appuis, noua des intelligences dans le monastère de Luxeuil, soit avec Ébroïn, soit avec Léger (les historiens ne sont point d'accord sur ce point), et peut-être avec tous les deux. Childéric était alors dans sa maison de Livry, située près de la forêt de Bondy, où il se livrait au plaisir de la chasse : il y fut surpris et massacré avec Bilichilde sa femme et Dagobert son fils aîné. Bilichilde était enceinte; mais sa grossesse n'inspira aucune pitié aux leudes conjurés. Le second fils du roi, un enfant au berceau nommé Daniel, échappa seul au massacre. Quelques serviteurs dévoués réussirent à le sauver, et le cachèrent dans un monastère. Wulfoald, qu'on voulait tuer aussi, prit la fuite, et se retira en Austrasie, où il mourut obscurément.

Apparition inattendue de Dagobert II. — Son règne. — Sa mort (673-679).

Peu de temps avant la mort de Childéric, l'apparition de Dagobert II, dont Grimoald avait si audacieusement proclamé la mort, était venue étonner les populations de l'Austrasie. Ses droits étaient incontestables. Childéric, qui avait épousé la sœur de Dagobert, se trouvait alors le seul chef de la monarchie franque. Il aurait dû sans doute rendre l'Austrasie au fils de Sigebert; mais la restitution d'un royaume aurait trop coûté à son ambition. Toutefois, au moment où l'on venait de reléguer Théodoric dans un cloître, il n'était guère possible de repousser Dagobert, si miraculeusement sorti du monastère où il avait été caché pendant vingt ans. Dagobert obtint donc, avec le titre de roi, l'Alsace et quelques portions de l'Austrasie sur la rive droite du Rhin. Ce prince profita, dans la suite, de l'affreuse confusion qui désola la Gaule franque à la mort de Childéric et pendant la dernière lutte d'Ébroïn et de Léger pour ressaisir la totalité des États qui avaient appartenu à son père;

mais son règne, comme roi d'Austrasie, ne fut pas de longue durée. Dès qu'Ébroïn se fut débarrassé de la dangereuse rivalité de l'évêque d'Autun, il songea à rattacher l'Austrasie à l'empire qu'il gouvernait despotiquement, et dont il se considérait en quelque sorte comme le légitime possesseur. Il suscita des ennemis à Dagobert. Ses partisans réveillèrent la haine que portaient au fils de Sigebert les leudes attachés à la famille de Pepin. Une conspiration s'organisa; mais les conjurés, au lieu de faire un appel à l'insurrection que Dagobert aurait pu réprimer par les armes, eurent recours à l'assassinat. Le roi fut tué, par une main inconnue, un jour qu'il était à la chasse dans la forêt de Voivres. Sa mort ne profita pas au maire du palais de Neustrie. Les Austrasiens continuèrent à détester les Neustriens, et voyant que toute autre chance de recouvrer une nationalité indépendante leur était enlevée, ils tournèrent leurs regards et leurs vœux vers la famille de Pepin.

Léger et Ébroïn sortent de Luxeuil. — Ébroïn fait la guerre à Théodoric. — Assassinat de Leudésie, maire du palais de Neustrie. — Chlovis III, fils supposé de Chlotaire III (673-674).

On dit que, peu de temps avant de mourir d'une façon si tragique, le roi de Neustrie avait envoyé l'ordre de faire sortir Léger du monastère de Luxeuil, et de le mettre à mort. La nouvelle du massacre de la famille de Childéric arriva à temps pour empêcher l'exécution de la seconde partie de cet ordre. Léger, tiré de Luxeuil, fut mis en liberté par ceux-là mêmes qui avaient mission de le tuer.

Dans le même temps, Ébroïn, délivré par ses partisans, sortait aussi de sa retraite...

Les deux rivaux, qui, dans le monastère où ils étaient renfermés, avaient paru se réconcilier, partirent ensemble de Luxeuil; mais ils se séparèrent après avoir suivi quelque temps le même chemin[1]. Léger voulait visiter Autun avant de se rendre auprès de Théodoric, qui avait été tiré du monastère de Saint-Denis par les meurtriers de Childéric, et de nouveau proclamé roi. Ébroïn marcha directement vers la résidence royale; il comptait reprendre à la fois, avec le titre de maire du palais de Neustrie, son autorité sur le roi et sur le royaume. Une nouvelle qu'il reçut en route détruisit toutes ses espérances et le fit changer de dessein.

Les leudes qui avaient salué Théodoric du nom de roi délibérèrent aussitôt sur l'importante élection d'un maire du palais. Léger fut consulté, et désigna au choix de l'assemblée Leudésie, fils d'Erchinoald.

Cette nomination décida Ébroïn à recourir à la force pour ressaisir le pouvoir. Il attaqua successivement les troupes royales à Pont-Saint-Maxence, à Saint-Cloud, à Boisieu, près de Corbie, et il força le roi et le nouveau maire du palais à se retirer dans le château de Crécy. Là, ayant attiré Leudésie au dehors, sous le prétexte d'une entrevue, il le fit assassiner.

Théodoric fut indigné de cette trahison, et se défendit avec opiniâtreté. Le succès couronna ses efforts; bientôt d'attaqué il devint assaillant. Il força Ébroïn à lever le siége de Crécy et à se retirer jusque sur les frontières de l'Austrasie.

Théodoric se croyait vainqueur; mais Ébroïn n'était pas homme à se laisser abattre aussi facilement. Repoussé par le roi dont il voulait être maire du palais, il conçut l'audacieux projet de le rejeter lui-même hors du trône, et de donner à la Neustrie un prince de son choix. Le retour de Dagobert avait fait connaître aux Francs que les retraites des monastères ou des églises pouvaient cacher quelques princes de la race de Chlovis, autres que ceux dont l'existence était solennellement reconnue. Ébroïn supposa un fils de Chlotaire III, miraculeusement conservé, et le proclama hardiment, en présence des soldats et du peuple, roi de Neustrie, sous le nom de Chlovis III. L'apparition subite de ce prince inconnu jeta parmi les parti-

[1] Les passages suivants de la *Vie de saint Léger*, par le moine de Saint-Symphorien, font connaître l'état de confusion où se trouva la Gaule franque après l'assassinat de Childéric, ainsi que la *sincérité* de la réconciliation d'Ébroïn avec Léger :

« Lorsque la nouvelle de la mort de Childéric fut connue, les hommes qui avaient été condamnés à l'exil par son ordre revinrent sans crainte, comme les serpents pleins de venin ont coutume, au retour du printemps, de quitter les cavernes qu'ils habitent pendant l'hiver. Leur fureur s'exhala avec une telle force, et produisit un tel trouble dans la patrie, qu'on crut tout-à-fait que la venue de l'Antechrist approchait. Les gouverneurs des provinces commencèrent, à l'envi les uns des autres, à s'attaquer avec des haines horribles; et, comme il n'y avait point de roi établi au faîte du pouvoir, chacun voyait la justice dans sa propre volonté, et agissait sans redouter aucun frein...

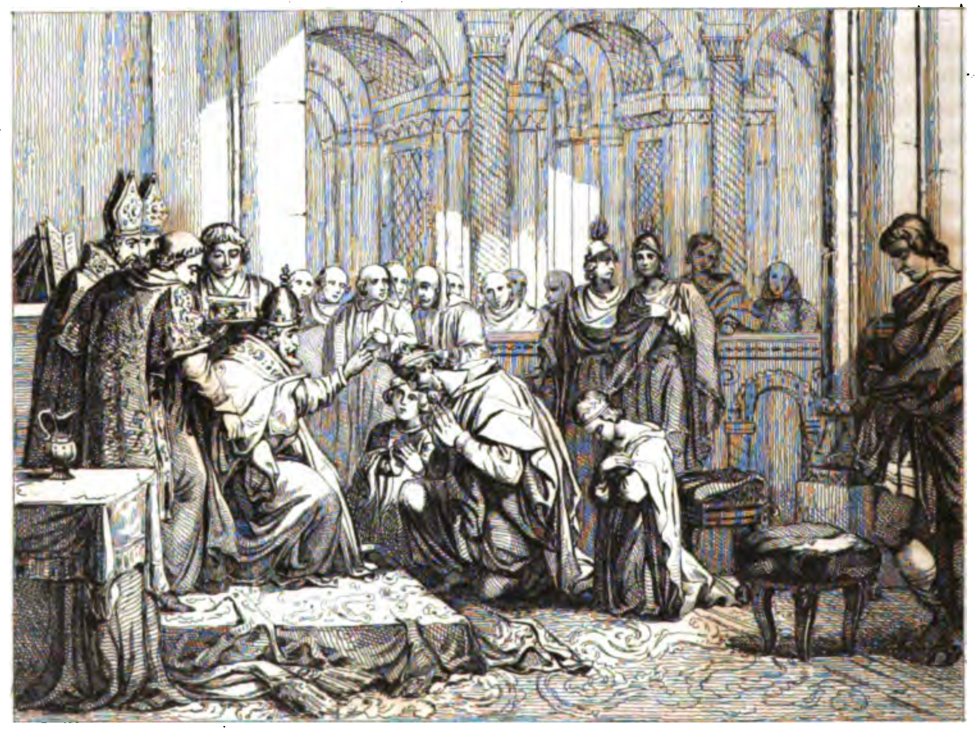
« Dans ce temps, Ébroïn sortit du monastère de Luxeuil. Comme il était entouré d'une suite d'amis et de serviteurs, les exilés dont nous avons parlé recherchèrent sa faveur, et oubliant le mal qui l'avait fait accuser jadis, ils le prirent pour chef, afin de pouvoir, par ses conseils et son secours, se venger de l'homme de Dieu (Léger). Ébroïn releva donc sa tête venimeuse, et, comme une vipère à qui reviennent ses poisons, il feignit d'être dévoué au roi Théodoric, et se mit en marche pour aller au plus tôt vers lui avec ses compagnons. L'homme de Dieu (Léger) et les siens suivaient la même route, et ils n'étaient pas l'un de l'autre à une journée de distance. Avant qu'ils arrivassent à Autun, Ébroïn, oubliant l'amitié qu'il avait si récemment promise à Léger, voulut le faire arrêter, à l'instigation de ses partisans. Il l'eût fait s'il n'en eût été détourné par Genet, évêque de la métropole de Lyon, et si en même temps il n'eût été effrayé par la forte troupe qui accompagnait Léger. »



Costumes Religieux.



Courage de Pepin.



Sacre de Pepin.

sans de Théodoric une indécision dont son audacieux compétiteur profita habilement pour accroître ses forces et relever ses affaires. Afin de mieux assurer son triomphe, Ébroïn projetait même d'enlever à Théodoric l'appui des leudes bourguignons, qu'assurait à ce roi l'accession de l'évêque d'Autun.

Siége d'Autun. — Léger se livre à ses ennemis.

Aussitôt après l'assassinat de Leudésie, Ébroïn avait chargé deux de ses partisans, Désiré Diddon, évêque de Châlons, et Waimer, duc de Champagne, de s'emparer de Léger, qui s'était retiré à Autun. Voici comment le moine de Saint-Symphorien, auteur de la Vie du saint évêque, raconte le siége entrepris par Waimer, et qui fournit à Léger une occasion nouvelle de manifester sa fermeté, son courage et son dévouement aux intérêts dont il s'était constitué le défenseur.

« Léger, l'homme de Dieu, résidait alors à Autun, sa ville, occupé à remettre en ordre les affaires du peuple. Lorsqu'il apprit qu'une armée s'avançait contre lui, il ne consentit pas à fuir de nouveau, et il attendit avec intrépidité le *jugement de Dieu*. Ses amis, ses fidèles, ses clercs le pressaient de s'en aller et d'emporter les trésors qu'il avait lui-même amassés, afin qu'à cette nouvelle ses ennemis renonçassent à attaquer la ville et à le persécuter; mais il s'y refusa absolument. Il mena ses amis au lieu où étaient ses trésors, et les leur montrant il leur dit : « Frères, tout ce que vous voyez là a été amassé « par moi pour l'ornement et la gloire de cette « Église durant le temps où Dieu a permis que je « conservasse la faveur des hommes du siècle. Main« tenant peut-être ceux-ci ne sont-ils irrités contre « moi que parce que Dieu veut m'appeler aux fa« veurs du ciel. Pourquoi emporterais-je avec moi « ces choses qui ne m'y suivront pas? Il vaut mieux « donner ces trésors aux pauvres que d'errer çà et « là dans le monde avec ce honteux fardeau... »

« Et aussitôt, ordonnant aux gardiens de jeter hors des portes les plats et les vases d'argent, Léger fit appeler les argentiers avec leurs marteaux, pour qu'ils les brisassent en petits morceaux. Il commanda ensuite que le tout fût distribué aux pauvres; il donna pour le service de l'Église tout ce qui pouvait y être utile; il soulagea aussi, avec une partie de ces trésors, l'indigence de plusieurs monastères d'hommes et de filles situés dans la ville ou dans son territoire. Quelle veuve, quelle orpheline, quel pauvre ne fut pas alors comblé de ses largesses!

« Cet homme de Dieu, plein de l'esprit de sagesse, dit ensuite à la multitude : « Mes frères, j'ai « résolu de ne plus du tout penser au siècle, et de « craindre plutôt le mal spirituel qu'un ennemi ter« restre. Si Dieu a donné à un enfant de la chair « une telle puissance que cet homme puisse persé« cuter, perdre, incendier, tuer, nous ne saurions « lui échapper par la fuite... Fortifions notre âme « par les vertus, et munissons en même temps de « défenseurs les murs de cette ville, de telle façon « que l'ennemi ne trouve point d'entrée par où il « puisse nous mettre en péril. » Animant ainsi le peuple, il prescrivit un jeûne de trois jours, et parcourut l'enceinte des murs avec la croix et les reliques des saints. Il se prosternait contre terre à chaque porte, et priait en pleurant le Seigneur d'empêcher, s'il daignait l'appeler aux martyre, que le peuple qui lui était confié ne tombât en captivité... Le peuple des environs, par crainte des ennemis, se retira dans la ville; on ferma l'issue des portes avec de fortes serrures, et on établit partout des gardes. — L'homme de Dieu ordonna qu'on fît entrer dans l'église tous ceux qui étaient dans la ville; il les pria de lui pardonner si en les reprenant, comme il avait coutume de le faire pour l'observation de la sainte discipline, il avait blessé quelqu'un d'eux par ses paroles; car cet homme pieux, qui marchait au martyre, savait que le martyre ne sert de rien si le cœur n'a pas été d'avance purifié de tout sentiment haineux, et échauffé du feu de la charité... Aussi n'y eut-il dans cette multitude aucune âme assez dure, quelque offensée qu'elle pût être, qui ne renonçât à son ressentiment.

« Peu de temps après, la ville fut entourée d'une armée, et le jour même on combattit avec vaillance jusqu'au soir; mais lorsque la ville fut entièrement cernée et pressée par les ennemis, qui rôdaient jour et nuit en vociférant comme des chiens, l'homme de Dieu vit que le péril était imminent; il arrêta le combat, et parla ainsi à son peuple : « Cessez, je vous « le demande, de combattre ces gens; s'ils sont ve« nus seulement à cause de moi, je suis prêt à satis« faire leur volonté et à calmer à mes dépens leur fu« reur. Seulement ne sortons pas d'ici sans avoir été « entendus; envoyons un de nos frères leur deman« der pour quelle cause ils assiégent la ville. »

Aussitôt on fit descendre par le rempart l'abbé Méroald, qui se rendit auprès de Diddon. Diddon lui dit avec menaces qu'il ne quitterait pas le siége de la ville jusqu'à ce qu'il eût pris et fait périr Leger, à moins que celui-ci ne jurât fidélité à Chlovis (celui qu'ils avaient faussement fait roi). Diddon et les siens assuraient tous avec serment que le roi Théodoric était mort.

« L'homme de Dieu, ayant appris ces paroles, répondit : « Tant que Dieu me conservera la vie, je « ne m'écarterai point de la fidélité que j'ai promise « à Théodoric. Je suis résolu à offrir mon corps au

«glaive plutôt que de souiller mon âme par une «honteuse infidélité.»

«Lorsque les ennemis eurent entendu cette déclaration, ils commencèrent à attaquer la ville de toutes parts, et cherchèrent à y mettre le feu en y lançant des traits enflammés. Alors Léger dit adieu à tous ses frères, communia avec le pain et le vin, raffermit leurs âmes inquiètes, leur recommanda, comme le Christ à ses disciples, la mémoire de sa passion, marcha intrépidement vers les portes, les fit ouvrir et se présenta tout à coup à ses ennemis, que sa présence remplit de joie et d'étonnement. Ils reçurent leur proie, comme le loup s'empare d'une innocente brebis... Ses adversaires, inventant le plus odieux traitement, lui arrachèrent les yeux de la tête. Léger, ferme dans son sacrifice, ne souffrit point qu'on lui liât les mains. Aucun gémissement ne sortit de sa bouche au moment où on lui arracha les yeux; il continua toujours à chanter des psaumes et à glorifier Dieu [1].»

La garde de l'évêque captif fut confiée à Waimer, duc de Champagne, qui, d'après les instructions d'Ébroïn, ordonna de le laisser mourir de faim. Léger vécut quelques jours, quoique entièrement privé de nourriture. Waimer se laissa toucher, et lui permit de se retirer dans un monastère, où le comte Guérin, frère de Léger, persécuté comme lui, s'était déjà réfugié.

Le dévouement de Léger ne sauva pas la cité d'Autun. Les troupes d'Ébroïn en rançonnèrent cruellement les habitants; l'Église même fut imposée par le vainqueur, et pour la sauver de la destruction on dut payer cinq mille sols d'or.

Ébroïn reconnaît Théodoric. — Son administration. — Accusation contre Léger. — Martyre de Léger (674-676).

Cependant Ébroïn, n'ayant plus rien à craindre de son rival, changea de résolution. Il comprit le danger de prolonger la lutte avec Théodoric; il fit disparaître le Chlovis III qu'il avait fait apparaître, et proposa au roi légitime de lui laisser la couronne s'il voulait le reconnaître pour son maire du palais. Théodoric, abandonné de ses partisans, accepta la proposition, et racheta ainsi son trône.

Ébroïn, rétabli dans la possession du pouvoir, poursuivit rigoureusement tous ceux qu'il supposait encore attachés à l'évêque d'Autun. Les uns furent bannis, les autres mis à mort; tous eurent leurs biens confisqués. Cette vengeance accomplie, Ébroïn proclama un édit d'amnistie, rédigé de façon à ne profiter qu'à ses partisans, qui furent absous des crimes qu'ils avaient commis, et restèrent en possession des biens dont ils s'étaient emparés pendant la guerre civile. Il reprit ensuite son projet de dompter la faction des leudes en Neustrie et en Bourgogne, et il en vint à bout.—Son gouvernement, fort et vigoureux, n'était pas aussi oppressif pour le pauvre peuple qu'on pourrait le supposer. Un historien contemporain semble dire que le formidable maire de Neustrie n'était que l'intrépide restaurateur de l'ordre public. «Le comte Ébroïn s'opposait courageusement à toutes les iniquités et à toutes les méchancetés qui se faisaient dans le pays, et, punissant de leurs crimes les hommes iniques et superbes, il avait rétabli partout une paix entière et parfaite.» L'opposition de ce témoignage à celui des panégyristes de saint Léger a paru à un historien moderne plus apparente que réelle [1]. Selon M. Fauriel, «Ébroïn n'était et ne pouvait être que l'homme de son temps, d'un temps d'anarchie et de barbarie, où la force publique elle-même ne se manifestait et ne se maintenait que par l'arbitraire et la violence. Il ne pouvait guère faire le bien dont les uns le louent sans commettre aussi beaucoup de ces actes que d'autres qualifiaient de cruautés et d'injustices.»

Les leudes bourguignons étaient comprimés, mais non pas complétement abattus. Ébroïn craignit, en leur laissant un chef, de les encourager à une révolte plus ou moins éloignée. Il résolut de faire mourir Léger; mais, afin de ne pas paraître sacrifier à une vengeance personnelle l'évêque, qu'une partie des populations considérait comme un saint, il feignit de vouloir venger la mort de Childéric, dont il avait peut-être secrètement encouragé lui-même les meurtriers. Il convoqua un plaid, devant lequel il accusa Léger d'avoir été

[1] *Vie de saint Léger, évêque d'Autun. — Mémoires relatifs à l'Hist. de France.*—Collect. Guizot.

[1] On peut juger de cette opposition dans les jugements d'écrivains contemporains par ce passage du moine de Saint-Symphorien :

«Les uns avec joie, les autres par crainte, élevèrent Ébroïn au comble de la puissance. Il rendit alors un édit portant que, si quelqu'un, pendant les troubles, avait causé à un autre quelque dommage, ou s'était approprié quelque bien, aucune accusation ne pourrait en résulter. A la faveur de ce prétexte, il ne rendit rien de ce que ses serviteurs lui avaient donné sur les dépouilles de beaucoup de gens. Reprenant son ancien orgueil, il redoutait de rencontrer sur ses pas quelques-uns de ses anciens rivaux ou les fils de ceux qu'il avait fait périr; il s'empara de la toute-puissance, et devint d'autant plus méchant qu'il était plus haï. Il commença à persécuter obstinément les grands. Ceux qu'il pouvait prendre, tantôt il les faisait mourir par le glaive, tantôt il leur enlevait leurs biens et les bannissait en pays étranger. Il détruisit beaucoup de monastères de femmes nobles, envoya les premières d'entre elles en exil, et, investi du pouvoir de fouler aux pieds les perles de la couronne royale, il ne craignit pas, comme un pourceau, d'insulter au Christ en foulant aux pieds sans pitié les ornements des églises. Hors d'état d'élever ses yeux vers le ciel, il tint son cœur absolument plongé dans la fange des passions terrestres.»—*Vie de saint Léger.*—Collect. Guizot.

complice de l'assassinat du roi des Francs. Nous ignorons comment l'évêque repoussa alors cette accusation. Il n'existe à ce sujet d'autres témoignages contemporains que celui du biographe dont nous allons citer le récit.

« Les grands (à l'instigation d'Ébroïn) ordonnèrent que Léger fût tiré, ainsi que son frère (le comte Guérin), du monastère où ils se tenaient cachés, et qu'on les amenât en présence du roi. Léger, se tournant vers Ébroïn, lui dit : « En cherchant à opprimer tous les Francs, tu te dégrades « et te précipites de ce haut rang que tu as obtenu « sans le mériter. » — A ces mots, le scélérat Ébroïn, plein de fureur, ordonna que Guérin fût jeté hors des portes et séparé de son frère, afin qu'ils fussent punis séparément et ne se pussent consoler. Comme on emmenait Guérin, le bienheureux Léger lui dit : « Sois calme, frère très chéri; il faut que nous « souffrions tout cela. Les maux de cette vie ne sont « rien auprès de l'éternelle gloire qui nous est ré« servée. Nos péchés sont grands; mais la miséri« corde du Très-Haut les surpasse... Nous sommes « débiteurs de la mort; acquittons notre dette; por« tons patiemment ces douleurs : une vie sans fin « nous attend dans les cieux. »

« Alors les serviteurs d'Ébroïn lièrent Guérin à un tronc et commencèrent à le lapider. Guérin priait le Seigneur, et ce fut en priant qu'il rendit le dernier souffle.

« Le bienheureux Léger aurait bien désiré mourir avec son frère, pour partager la vie future et bienheureuse. Le tyran Ébroïn voulut différer sa mort, afin de lui préparer les peines éternelles par de longs tourments, et pour qu'au lieu de recevoir la couronne du martyre il fût privé des récompenses célestes. — Il ordonna qu'on le conduisît nu-pieds à travers une piscine semée de pierres aiguës et perçantes comme des clous. Ensuite il lui fit tailler les lèvres et les joues et enlever la langue avec un fer tranchant, afin que, privé des yeux, les pieds percés, la langue et les lèvres coupées, ayant perdu toute joie et toute force de corps, ne pouvant plus ni reconnaître son chemin des yeux, ni y avancer les pieds, ni chanter avec la langue les louanges de Dieu, désespéré il tombât dans le blasphème et se ravît ainsi lui-même le salut qu'en louant le ciel il eût mérité d'obtenir.

« Dieu entend les cœurs sans qu'ils parlent; il aime mieux un cœur contrit qu'un orgueilleux plein d'insolence; il écoute le silence de ceux qui se taisent plus que les discours des éloquents; il ne demande pas les expressions de la langue, mais l'humilité de l'âme. — Lorsque Léger vit que tout secours humain l'abandonnait, il implora de toutes ses forces la protection divine, et autant l'impiété des hommes espérait l'éloigner du ciel, autant il s'en rapprocha par l'amour de Dieu.

« Voyant cela, ses persécuteurs dépouillèrent honteusement le saint du Seigneur; ils le conduisirent nu à travers les places et le livrèrent, tout défiguré, à un homme nommé Waringue, afin que, sous sa cruelle domination, il rendît l'âme au milieu des tourments.

« L'inique Ébroïn fit dire à ce Waringue : Voilà « ce Léger que tu as vu autrefois si grand et si « fier; prends-le sous ta garde : viendra le temps « où il recevra de ses ennemis ce qu'il a mérité « d'eux. » Comme la demeure de Waringue était éloignée, ils placèrent l'homme de Dieu sur une vile bête de somme...

« En voyant Léger tout couvert de sang, on crut qu'il en mourrait. Un de nos frères, l'abbé Winobert, le suivit de loin jusqu'à sa demeure, et pria les gardes de lui permettre d'en approcher en secret. Il trouva le saint de Dieu couché sur la paille, couvert d'un vieux lambeau de tente, et ne respirant que d'un léger souffle; mais, au moment où il croyait le voir expirer sous ses yeux, il fut témoin d'un miracle inespéré; car, au milieu des crachements de sang, la langue et les lèvres coupées, Léger commença à parler comme à son ordinaire. L'incision des lèvres avait mis à nu les deux rangées de dents; néanmoins les lèvres rendirent le son des paroles comme s'il venait du souffle intérieur.

« Winobert pleura de joie, et alla en toute hâte annoncer ce miracle à l'évêque Hermenaire. Hermenaire supplia Waringue de l'introduire auprès du martyr. Cela fut accordé à lui seul; car tous craignaient *Ébremerde,* c'est-à-dire Ébroïn, enfant de la perdition, paille d'enfer et cruel tyran. Le vertueux Hermenaire s'appliqua avec soin à guérir les blessures de Léger, à le réconforter par la nourriture et la boisson, et le couvrit des meilleurs habits qu'il eût. On rendit à Léger mutilé et sanglant les honneurs qu'on rend à un martyr. »

Léger ne mourut pas encore cette fois. Son panégyriste prétend que ses lèvres et sa langue, *contre l'ordre de la nature,* commencèrent à repousser, et que lorsque Waringue vit ce miracle, il en fut touché, et conduisit le martyr dans un ermitage nommé Fiscommun, où était une congrégation de filles, auxquelles il le confia. En peu de temps Léger retrouva l'usage de ses lèvres, de sa langue et de son palais. Il resta plusieurs mois dans l'ermitage, célébrant chaque jour le divin sacrifice, et prêchant la parole de Dieu à la foule qui venait lui rendre hommage.

Nouvelle accusation contre Léger. — Honneurs rendus à sa mémoire (678-680).

Ces hommages multipliés inquiétèrent de nouveau Ébroïn. Reprenant son ancienne accusation, il envoya chercher l'évêque mutilé, et le traduisit devant un synode d'évêques, toujours comme complice de la mort de Childéric. Léger dit qu'il n'était point exempt des fautes qu'on peut reprocher à la faiblesse humaine; mais, niant avoir en aucune façon participé au crime dont on l'accusait, il prit Dieu à témoin de son innocence. Cependant les évêques, serviles instruments d'Ebroïn, le condamnèrent.

Léger fut déposé et excommunié, et, pour le dégrader solennellement, on déchira sa tunique de la tête aux pieds. Il fut ensuite livré à Chrodobert, comte du palais, qui fut chargé de le garder en attendant qu'Ebroïn eût décidé de son sort.

Enfin la mort de Léger fut résolue. «On envoya du palais une sentence portant qu'il ne devait pas vivre plus long-temps. L'impie Ébroïn, craignant que de fidèles chrétiens ne rendissent à son cadavre les honneurs qu'on rend aux corps des martyrs, ordonna de chercher un puits dans le fond d'une forêt, d'y noyer son corps égorgé, et d'en boucher l'entrée avec des pierres, afin que les hommes ignorassent le lieu de sa sépulture.

«Chrodobert, qui avait déjà commencé à se convertir un peu par les saintes prédications de l'homme de Dieu, ne voulut pas voir sa mort, et ordonna à quatre de ses serviteurs de faire tout ce qui lui avait été enjoint. Lorsque cet ordre arriva chez lui, sa femme se mit à pleurer amèrement de ce qu'un tel crime avait lieu par le ministère de son mari.

«Quand l'homme de Dieu sut que sa fin approchait, il consola cette femme en pleurs, et lui dit: «Je t'en prie, ne pleure pas sur ma mort; il ne «t'en sera nullement demandé compte. Bien au «contraire, si tu déposes dévotement mon corps «dans un sépulcre, tu recevras la bénédiction du «ciel.» Ayant ainsi parlé, et pressé par les serviteurs, il lui dit adieu, et fut conduit dans la forêt où devait être exécutée la sentence.

«Les serviteurs de Chrodobert avaient cherché un puits pour y cacher son corps, comme ils en avaient reçu l'ordre; mais ils n'en avaient pu trouver aucun. Ils menèrent Léger par des lieux inconnus jusqu'à un certain endroit où il s'arrêta, et leur dit: «Il est inutile, mes enfants, de vous fati«guer plus long-temps; faites tout de suite ce pour«quoi vous êtes venus, et remplissez la volonté du «méchant.» Ceux qui le menaient pour le tuer étaient quatre; trois se jetèrent à ses pieds, le suppliant de leur pardonner et de daigner leur accorder sa bénédiction. Le quatrième se tenait avec orgueil, le glaive hors du fourreau, et prêt à frapper.

«Après que l'homme de Dieu eut béni ses bourreaux et leur eut annoncé la parole du Seigneur, il se prosterna et pria ainsi: «Seigneur, Dieu tout«puissant, père de Notre Seigneur Jésus-Christ, «par qui nous te connaissons, Dieu des vertus et «créateur de toute créature, je te bénis et te glo«rifie, de ce que tu as daigné m'amener à ce jour «de combat; je te prie et te supplie, Seigneur, de «vouloir bien me faire ressentir ta miséricorde, «et me rendre digne de participer aux mérites «de tes saints et à la vie éternelle. Accorde le par«don à ceux qui me persécutent; car j'espère, Sei«gneur très clément, que par leur action je serai «glorifié devant toi.»

«Puis il se leva, tendit la tête et exhorta le bourreau à faire son office. Lorsqu'il eut parlé, celui-ci étendit le glaive et lui coupa la tête. On dit que le corps du saint demeura debout presque une heure entière. Le bourreau voyant cela le poussa du pied afin qu'il tombât plus tôt à terre; mais peu après cette action, saisi par les démons, il perdit l'esprit, et, frappé par la vengeance de Dieu, se jeta dans le feu et y finit sa vie...

«Le bienheureux martyr fut, par l'ordre de la femme de Chrodobert, emporté secrètement dans sa maison de Sercin, et il y fut enterré dans un petit oratoire avec les vêtements dans lesquels il avait été tué.

«En ce temps-là, un certain prêtre, chargé du service de cet oratoire, vit pendant la nuit une lumière briller dans ce lieu sans aucune intervention humaine. Il assura, avec de terribles serments, qu'il entendit les anges chanter un cantique, et qu'il s'enfuit tout tremblant pour ne pas assister insolemment à ce spectacle spirituel. Le bruit s'en répandit dans les environs... Le vénérable martyr guérit beaucoup de malades affligés de diverses infirmités, et qui venaient invoquer ses saintes prières. Il fit marcher les boiteux, voir les aveugles; il délivra des démons ceux qui en étaient possédés; et brilla par beaucoup de prodiges dans ce lieu vénérable où reposait son corps...

«La renommée de la sainteté du martyr se répandit au loin, et Ébroïn en fut instruit. Il envoya en secret quelqu'un pour s'informer de toutes ces choses et lui dire la vérité. L'envoyé obéit à ses ordres, alla jusqu'au tombeau, et interrogeant les gardes, apprit où reposait Léger. Un aveugle, qui avait recouvré la vue par la puissance du saint de Dieu, et qui s'était voué à son service, lui dit où était enseveli le corps et quels miracles il opérait;

l'envoyé ne crut point cet homme. Lui-même, gonflé d'orgueil, il s'approcha du tombeau et ne se courba point pour prier; de plus, plein de mépris, il frappa la terre de son pied, et parla follement, car il dit : « Un mort ne fait point de miracles. » — Mais le malheureux s'en retourna, et, avant d'avoir rapporté ces faits à celui qui l'avait envoyé, il reconnut lui-même le pouvoir du saint martyr; car il mourut en route...

« Ce fait fut bientôt divulgué, et remplit de joie les fidèles. Le méchant Ébroïn, l'ayant appris, se taisait, et, tout tremblant, n'osait en parler à personne qu'à sa femme, de peur que, toujours croissant, la gloire du martyr ne le fît décroître dans l'esprit des peuples, lui qui avait voulu éteindre une telle lumière; mais autant ce misérable s'efforçait de cacher ce qui se passait, autant et plus s'étendait la rumeur des miracles du saint...

» Après la mort d'Ébroïn, la gloire du serviteur de Dieu, que, dans sa haine, ce malheureux aurait voulu étouffer, retentit au loin avec de grandes louanges. Dès que la vérité sur les vertus du martyr parvint à la *Sérénité Royale* et à son palais, dès qu'on sut que le Seigneur Christ, pour lui rendre honneur, avait illustré le saint par d'éclatants miracles, le roi crut le fait avec admiration, et commença à vénérer comme martyr celui qu'il avait d'abord jugé coupable d'après l'accusation du tyran. Alors celui dont, pendant longues années, un rival avait interdit de prononcer le nom, fut magnifiquement célébré dans le palais. Une multitude de grands, des évêques et des nobles conversaient ensemble sur le saint martyr, et admiraient ce qu'ils entendaient rapporter.

» Ansoald, évêque de la ville de Poitiers[1], homme d'une grande sainteté, dit un jour : « Plût à Dieu » que je pusse obtenir d'avoir le corps du bienheu- » reux Léger près de moi! Il était mon parent, et » c'est d'une paroisse à moi confiée qu'il est sorti » pour s'élever aux honneurs. » — Mais le pontife Hermenaire, successeur de Léger dans l'évêché d'Autun, était présent, et il dit : « J'ai le droit d'a- » voir son corps; car il est juste qu'il repose là où » il fut évêque. » — Alors aussi Vindicien, évêque d'Arras, dans le diocèse duquel Léger avait été tué, répondit : « Saints pontifes, il n'en sera pas comme » vous l'avez dit; c'est à moi que la possession de ce » saint corps doit être donnée; car il appartient au » lieu où il daigne reposer. »

» L'assemblée des évêques décida qu'on jeûnerait et ferait des prières, afin que le Seigneur daignât montrer dans le diocèse de qui devait reposer son serviteur. Cela dit, tous consentirent à la proposition. On jeûna et on pria, et l'on écrivit trois petits billets qu'on posa sur l'autel, afin que, les oraisons finies, le Seigneur déclarât dans le lot de qui devait être le corps du saint martyr.

» Le lendemain, après l'oraison et les solennités de la messe, un des prêtres, choisi par les évêques, glissa la main sous le manteau de l'autel pour en retirer la vraie décision de Dieu. Tous les assistants virent, connurent et proclamèrent que le droit était pour l'évêque Ansoald, parce qu'ainsi le décida le billet retiré, qui devait être tenu pour vrai.

» L'affaire ainsi terminée, le pontife Ansoald ordonna à son abbé, homme de Dieu, nommé Audulf, d'aller en toute hâte chercher le saint corps, et de le transporter, avec tout le respect qui lui était dû, au territoire de Poitiers, afin que là où il avait autrefois commencé à exercer le culte de Dieu, là aussi brillât de tout temps le flambeau de son nom. »

Le corps de Léger, que le peuple proclamait saint trois ans seulement après sa mort, et dont plusieurs évêques se disputaient la possession, comme d'une précieuse relique, fut transporté solennellement d'Arras à Poitiers. Partout sur la route une foule immense se pressait autour du cercueil. S'il faut en croire l'auteur que nous avons cité, la sainteté du martyr se manifesta par des miracles, en différentes occasions. — A Jouy, une jeune fille, aveugle, muette et paralytique, fut guérie pour avoir touché le cercueil.—A Sonnay, près de Tours, une femme possédée du démon recouvra, en s'approchant de la bière, la tranquillité et la raison.— A Tours, une autre femme, qui, accusée de la mort de son mari, était conduite au supplice avec des chaînes au cou et aux mains, rencontra le cortége, et s'écria : « Viens à mon aide, bienheureux Léger, » car je suis innocente. » Et ses chaînes brisées tombèrent aussitôt à ses pieds. — Dans d'autres lieux, des malades, des boiteux, des infirmes, des *démoniaques* furent guéris; des aveugles recouvrèrent la vue; des sourds, l'ouïe; des muets, la parole. — A Saint-Maixent, un double miracle eut lieu. « Deux pauvres, savoir un homme et sa femme, se présentèrent; l'homme avait perdu un œil et la femme deux. Ils s'approchèrent; la femme recouvra par sa foi la lumière des yeux; l'homme, qui était plein de doute, s'en alla ayant perdu celui qu'il possédait. A leur venue, c'était le mari qui conduisait avec une corde sa femme aveugle; mais, en s'en allant, ce fut elle qui lui rendit à son tour ce service, et le conduisit. » — Le corps du martyr arriva enfin à Poitiers, où il fut déposé dans une chapelle construite avec magnificence, et qui fut placée sous l'invocation de saint Léger.

[1] Le même qui avait fait connaître la vision de l'ermite Jean sur l'âme de Dagobert (voyez page 192).

Nous avons cru devoir développer avec détails cet intéressant épisode de l'histoire des maires du palais. Léger passait aux yeux du peuple pour le défenseur de la vérité et de la justice; il nous semble que, malgré son empreinte de barbarie, la population, qui lui accordait avec tant de respect et d'empressement l'auréole du saint et la couronne du martyr, ne manquait ni de foi, ni d'enthousiasme, ni de grandeur.

CHAPITRE IV.

PÉPIN D'HÉRISTAL.

Martin et Pépin d'Héristal, chefs des Austrasiens. — Bataille de Locofao. — Victoire des Neustriens. — Assassinat de Martin. — Mort d'Ebroïn. — Warandon et Gislemar, maires en Neustrie. — Victoire et mort de Gislemar. — Berthaire maire en Neustrie. — Mécontentement des leudes. — Caractère de Pépin d'Héristal. — Modération calculée de Pépin. — Il entre en Neustrie. — Bataille de Testri. — Victoire décisive de Pépin. — Mort de Théodoric. — Chlovis III. — Childebert II. — Dagobert II. — Administration de Pépin. — Guerres diverses. — Assassinat de Grimoald et mort de Pépin.

Neustrie et Bourgogne.	*Austrasie.*
Ebroïn, maire.	Martin et Pépin, ducs d'Austrasie.
Warandon, maire.	Pépin d'Héristal, seul duc d'Austrasie de 681 à 714, et maire supérieur de Neustrie et de Bourgogne de 687 à 714.
Gislemar, maire.	
Warandon, réinstitué maire.	
Berthaire, maire.	
Nortbert, maire.	
Grimoald, maire.	
Théodoald, maire.	
Théodoric Ier, roi.	
Chlovis III, roi.	
Childebert II, roi.	
Dagobert II, roi.	

(De l'an 681 à l'an 714.)

Martin et Pépin d'Héristal, chefs des Austrasiens. — Bataille de Locofao. — Victoire des Neustriens. — Assassinat de Martin. — Mort d'Ébroïn. (681).

L'assassinat de Dagobert II aurait replacé l'Austrasie dans la dépendance de la Neustrie, et détruit par conséquent la nationalité, objet de tous les vœux du peuple austrasien, si les ducs Martin et Pépin d'Héristal ne se fussent offerts pour chefs aux leudes ennemis d'Ebroïn. Tous les deux étaient petits fils du célèbre Pépin de Landen [1]. Les partisans de leur famille se joignirent aux mécontents, dont le parti se fortifia par la réunion des leudes chassés de la Bourgogne et de la Neustrie par les persécutions d'Ebroïn.

Les deux jeunes ducs eurent ainsi bientôt une armée. Sachant que le maire du palais de Neustrie se disposait à venir les attaquer, ils résolurent de le prévenir, et s'avancèrent jusqu'à *Locofao* [1], où Ebroïn leur livra bataille. Malgré leur courageuse résistance, ils furent vaincus et forcés de prendre la fuite. Pépin regagna l'Austrasie; Martin se jeta dans Laon, où il se disposa à soutenir un siége. Plus brave que prudent, il se laissa bientôt persuader de venir trouver Ebroïn à Aschery [2], afin de terminer, dans une entrevue, tous leurs différends; le comte Ægilbert et l'évêque de Reims Reule lui firent serment sur une châsse, *dont les reliques avaient été enlevées*, qu'il n'avait rien à craindre pour sa vie. Mais, à peine sorti des murs de Laon, Martin fut massacré avec toute sa suite.

Ebroïn, dont la puissance était au plus haut point, se disposait à poursuivre Pépin en Austrasie, lorsqu'il fut lui-même assassiné par un leude franc, nommé Hermanfried, qu'il avait dépouillé de ses biens et menacé de mort.

Warandon et Gislemar, maires en Neustrie. — Victoire et mort de Gislemar (681-685).

La lutte qui s'était engagée entre la Neustrie et l'Austrasie ne cessa pas à la chute imprévue d'Ebroïn. — Il s'agissait de l'empire de la Gaule franque. — Les leudes neustriens élurent, pour continuer la guerre, Warandon, personnage illustre, qu'ils revêtirent de la dignité de maire du palais; mais Warandon manquait de résolution et d'activité. Il hésita, il temporisa et laissa ainsi à Pépin le temps de reprendre des forces; trouvant ensuite que la guerre présentait trop de chances, il consentit à faire la paix. — Pépin obtint alors, par des négociations, ce qu'il aurait à peine espéré de la victoire. Il fut reconnu duc souverain de l'Austrasie, dont la séparation de la Neustrie fut solennellement consacrée.

Ce traité, qui portait atteinte tout à la fois aux droits de la royauté mérovingienne et aux prétentions de l'aristocratie neustrienne, excita chez les leudes neustriens une indignation générale. Gislemar, fils de Warandon, se fit lui-même le chef des mécontents; il parvint ainsi à supplanter son père. C'était un homme ambitieux, habile, actif et entreprenant. Élevé à la dignité de maire, il dut, pour justifier son élévation, rompre le traité fait avec Pépin, et recommencer la guerre contre l'Austrasie. Le début de cette guerre fut pour lui marqué par un succès, obtenu il est vrai par une perfidie. Il rencontra près de Namur l'armée de

[1] Pépin d'Héristal, comme fils de Begga, sœur de Grimoald, et du duc Ansegise; quant à Martin, il était, dit la Chronique, cousin de Pépin d'Héristal.

[1] *Locofao*, aujourd'hui Loixi, entre Paris et Laon. Cette dernière ville se nommait alors *Lugdunum clavatum*.

[2] *Aschery* ou *Eschery-Launois*, village des environs de Laon, se nommait alors *Erchrecum*.

Pépin, et, au lieu de combattre, se montra disposé à conclure une paix nouvelle. Des négociations s'entamèrent; Gislemar prêta les serments qui devaient en garantir la sûreté; puis, tout à coup, pensant avoir endormi complétement la vigilance des Austrasiens, il les attaqua à l'improviste et en fit un grand carnage. Le parjure victorieux n'obtint pas toutefois le prix de son crime; il mourut presque subitement peu de jours après sa victoire.

Warandon recouvra la puissance que son fils lui avait enlevée; mais il ne la garda pas longtemps, il mourut, sans avoir eu le temps de faire connaître quelle politique il comptait suivre à l'égard de Pépin.

Berthaire, maire en Neustrie (686).— Mécontentement des leudes.

En Neustrie, comme en Austrasie, au moment où la race des rois allait se dégradant et s'éteignant, l'ambition des grandes familles était de fonder une race de maires. — Ansflède, aïeule de Gislemar, femme douée de qualités viriles, et d'une audace peu commune, après avoir vu successivement son fils et son petit-fils revêtus de la dignité de maire du palais, voulut la conserver dans sa famille. Son rang et sa richesse lui avaient donné une certaine influence. Elle en profita pour faire tomber le choix des leudes sur Berthaire, son gendre; mais ce nouveau maire du palais n'avait ni la sagacité ni la prudence de sa belle-mère. « C'était, dit le continuateur de Frédégaire, un homme de petite taille, d'une intelligence bornée; il était colère, léger, et dans son orgueil méprisait souvent l'amitié et les conseils de ceux mêmes qui lui avaient donné leurs suffrages; aussi sa conduite ne tarda-t-elle pas à exciter l'indignation des Francs. » Un homme qui savait si peu ménager ses partisans devait se faire beaucoup d'ennemis. Bientôt il se forma en Neustrie une faction puissante, qui, désespérant d'une cause confiée à un tel chef, cessa d'envisager avec répugnance l'union possible de la Neustrie et de l'Austrasie, sous un chef issu d'une aristocratie rivale. Les chefs de cette faction sollicitèrent l'aide et la protection de Pépin.

Caractère de Pépin d'Héristal.

Le petit-fils de Pépin-le-Vieux était en effet le seul homme qui, parmi les Francs, se montrât capable de supporter le fardeau que les circonstances difficiles du temps imposaient à ceux qui étaient chargés de l'autorité. — « Pépin le second semblait appelé par sa naissance à jouer un grand rôle. Son éducation avait été conforme à la destinée qui l'attendait. Sa mère n'avait rien négligé pour faire de lui tout à la fois un prince et un homme.... Beau, vigoureux, d'une prudence qui faisait l'admiration des plus sages et des plus expérimentés, d'une élévation de sentiments et d'une sévérité de mœurs que n'égalait aucun de ses contemporains, la justice et la bonté furent le principe et la règle de sa vie domestique et publique. Plus grand que ses rivaux, il méritait bien aussi d'être plus heureux.... — Pépin était encore dans la première jeunesse, lorsqu'il se fit connaître par une action qui annonçait l'homme extraordinaire. Il avait appris que Gondowin, le meurtrier de son père [1], se livrait à une débauche de table, au-delà du Rhin, avec un certain nombre de compagnons. Vers le milieu de la nuit, il passe le fleuve, accompagné de quelques leudes, épie l'occasion favorable, s'élance dans la maison, et venge de sa propre main la mort de son père dans le sang de son ennemi. Les compagnons de Gondowin tombaient en même temps sous l'épée des leudes, que Pépin récompensa par le partage des riches dépouilles, fruits de ce coup de main hardi. Lorsque la renommée eut publié cette action en Austrasie, les partisans d'Anségise, ducs et autres seigneurs francs, s'empressèrent d'accourir autour du fils de leur ancien chef, et se soumirent à ses ordres avec tous leurs leudes. A cette époque l'extinction de la famille royale en Austrasie dans la personne de Dagobert II, et l'antipathie des Austrasiens pour la domination d'Ebroïn, avaient détruit toute subordination dans ce royaume [2]. »

Modération calculée de Pépin. — Il entre en Neustrie.

Pépin donna un asile à tous ceux des leudes bourguignons et neustriens qui vinrent le lui demander; et, prévoyant qu'il aurait bientôt une guerre à soutenir, il joignit à ces émigrés, et aux milices austrasiennes qui formaient le noyau de ses forces, des auxiliaires appelés d'au-delà du Rhin, Saxons, Frisons, Cattes, Thuringes, Allemands, etc. — Quand toutes ses mesures furent prises, il envoya des députés à Berthaire, afin de ne pas paraître, en commençant les hostilités, céder à un mouvement d'ambition. Ces députés, exprimant des sentiments de modération et de clémence, se bornèrent à demander qu'on permît aux leudes victimes des persécutions d'Ebroïn de revenir en Bourgogne et en Neustrie, qu'on garantît leur sûreté, et qu'on leur rendît leurs biens injustement retenus. — Loin d'accueillir cette demande, Berthaire fit répondre par Théodoric : « Que Pépin ait de la pa-» tience, le temps approche où il sera débarrassé » de ses hôtes; il veut nous les renvoyer, c'est

[1] Anségise, assassiné durant les troubles civils de l'Austrasie.
[2] M. G. H. Pertz, *Hist. des Maires du Palais.*

» peine inutile, bientôt nous irons nous-mêmes les » chercher. »

Pépin, en faisant connaître cette orgueilleuse réponse aux grands et aux leudes de l'Austrasie, leur demanda ce qu'il était convenable de faire. Ainsi qu'il s'y attendait, tous répondirent : « Il ne » faut point abandonner les malheureux dépouillés » et bannis qui sont venus solliciter la protection de » l'Austrasie. Le roi de Neustrie nous menace de » la guerre ; montrons-lui que nous ne le craignons » pas : prenons les armes et allons la lui porter. »

Obéissant à une impulsion si conforme à ses vœux secrets, Pépin rassembla aussitôt son armée, et se mit en marche. Arrivé à la forêt Carbonnière [1], qui formait la limite des deux royaumes, et avant de franchir la frontière, il adressa aux chefs de son armée le discours suivant, qui, dit un historien moderne, s'il ne fait pas connaître réellement les raisons véritables et intimes pour lesquelles recommençait la guerre, présente néanmoins de spécieux motifs, habilement réunis, et découlant naturellement des faits contemporains : « Ecoutez-moi, bra» ves guerriers et chrétiens pieux ; sachez ce qui » me contraint à la guerre, et gardez-vous de » croire que je vous aie fait prendre les armes pour » servir d'ambitieux desseins. Non, la guerre que » nous allons entreprendre est juste et sacrée ; elle » est provoquée par les lamentations des évêques, » des prêtres et des serviteurs de Dieu, qui sont » plusieurs fois venus me trouver pour me deman» der de secourir par les armes les églises injuste» ment dépouillées de leur patrimoine. J'ai été ex» cité aussi par les gémissements et les larmes des » nobles Francs réfugiés auprès de moi, et qui, » accablés par tant de malheurs, pensent qu'en les » secourant, nous obtiendrons le suffrage et la pro» tection du ciel. »

Les chefs qui entendirent ces paroles, et qui furent chargés de les transmettre aux soldats, témoignèrent leur assentiment, suivant l'antique usage, par des acclamations et par le choc des armes. Les prêtres vinrent ensuite, et implorèrent pour l'armée, qui tout entière s'était mise à prier, la bénédiction et l'assistance de Dieu.

Bataille de Testri (687). — Victoire décisive de Pépin.

Pépin pénétra ensuite dans la forêt Carbonnière, et s'avança en Neustrie, jusqu'auprès de la cité des Véromanduens (Saint-Quentin), au village de Testri [2], où il rencontra l'armée neustrienne campée sur les bords d'une petite rivière.

L'armée austrasienne établit son camp sur la rive opposée. Avant de combattre, Pépin tenta encore les voies de la conciliation ; il offrit de conclure la paix et d'indemniser la Neustrie des frais que les préparatifs de guerre lui avaient coûtés, si l'on voulait réparer les injustices commises envers les églises et les leudes. — Il est probable qu'en faisant une pareille démarche, le duc d'Austrasie savait qu'elle n'aurait aucun résultat.

Berthaire s'imagina que Pépin ne lui adressait ces propositions que parce que le nombre des milices neustriennes lui inspirait des craintes. Il repoussa avec arrogance tout accommodement, et répondit que, puisqu'on était venu pour combattre, la querelle se déciderait par les armes.

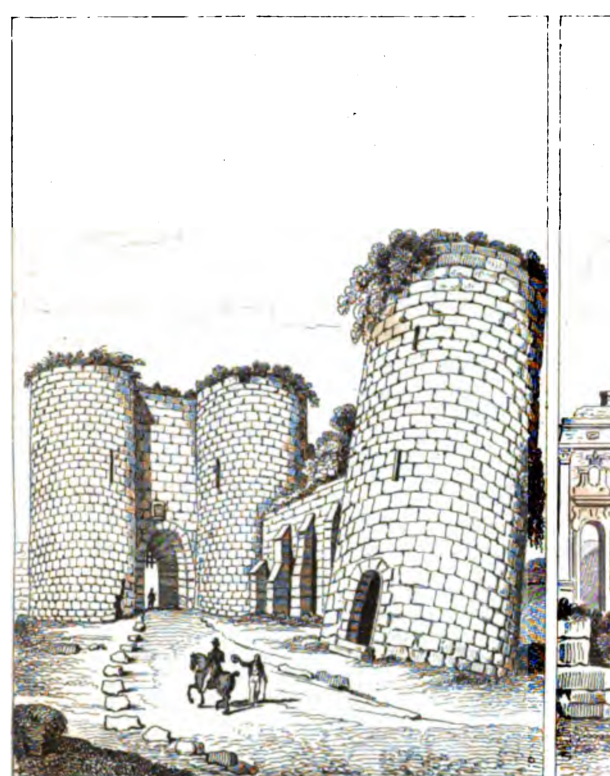
Durant les pourparlers auxquels donnèrent lieu ces négociations, Pépin avait examiné le terrain. Il avait reconnu sur le bord opposé de la rivière, et à l'est du camp ennemi, une position avantageuse que les Neustriens avaient négligé d'occuper. C'était une colline dominant la plaine. Pendant la nuit, il abandonna son camp, où restèrent seulement quelques soldats, pour entretenir des feux destinés à tromper l'ennemi ; il passa la rivière en silence, et vint occuper cette colline. Au point du jour, et suivant ses instructions, les hommes laissés dans le camp incendièrent des tentes et quelques voitures de bagages. — Les Neustriens, voyant l'incendie, crurent que les Austrasiens fuyaient, et se précipitèrent à leur poursuite. — Au moment où ils passaient en désordre la rivière, Pépin, descendant de la colline, les assaillit en flanc ; un combat terrible s'engagea aussitôt et dura une partie de la journée. L'élite des Neustriens y succomba, et les Austrasiens, malgré le désavantage du nombre, remportèrent la victoire.

Le roi Théodoric qui avait combattu avec courage, quoiqu'il semble qu'aucun intérêt ne s'agitât pour lui dans cette bataille, se réfugia à Paris. — Berthaire prit la fuite et erra plusieurs jours sans trouver de refuge ; enfin il fut tué par les siens. On prétend même que ce fut à l'instigation d'Ansflède, sa bellemère, dont il avait trompé si cruellement les espérances.

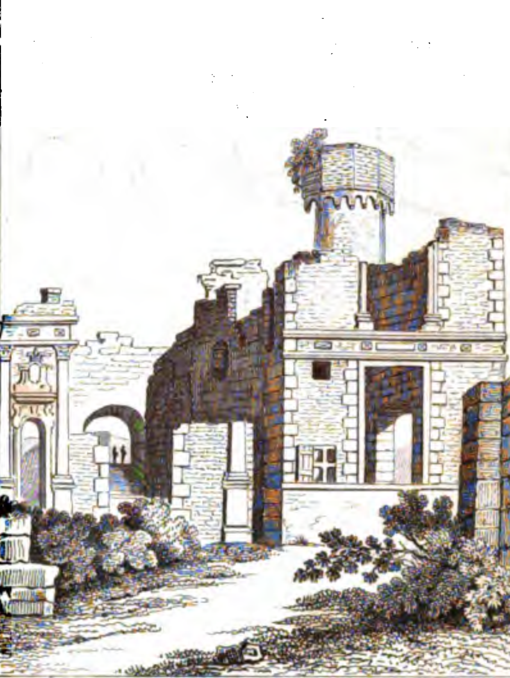
Pépin s'empara du camp et des dépouilles de l'armée neustrienne, qu'il partagea généreusement entre ses fidèles et ses auxiliaires. Il se montra clément envers les vaincus, et, sur l'intercession des abbés de Péronne et de Saint-Quentin, il permit à ceux des Neustriens qui, après la bataille, s'étaient retirés dans ces deux villes, de retourner librement dans leurs terres, et d'en conserver la possession. Ensuite il marcha sur Paris, dont les habitants

[1] Aujourd'hui la forêt des Ardennes, entre le Rhin et l'Escaut.

[2] Testri, que le chroniqueur appelle *Textricium*, est située près du Daumignon, ruisseau nommé dans la Chronique *Dalmannio*.

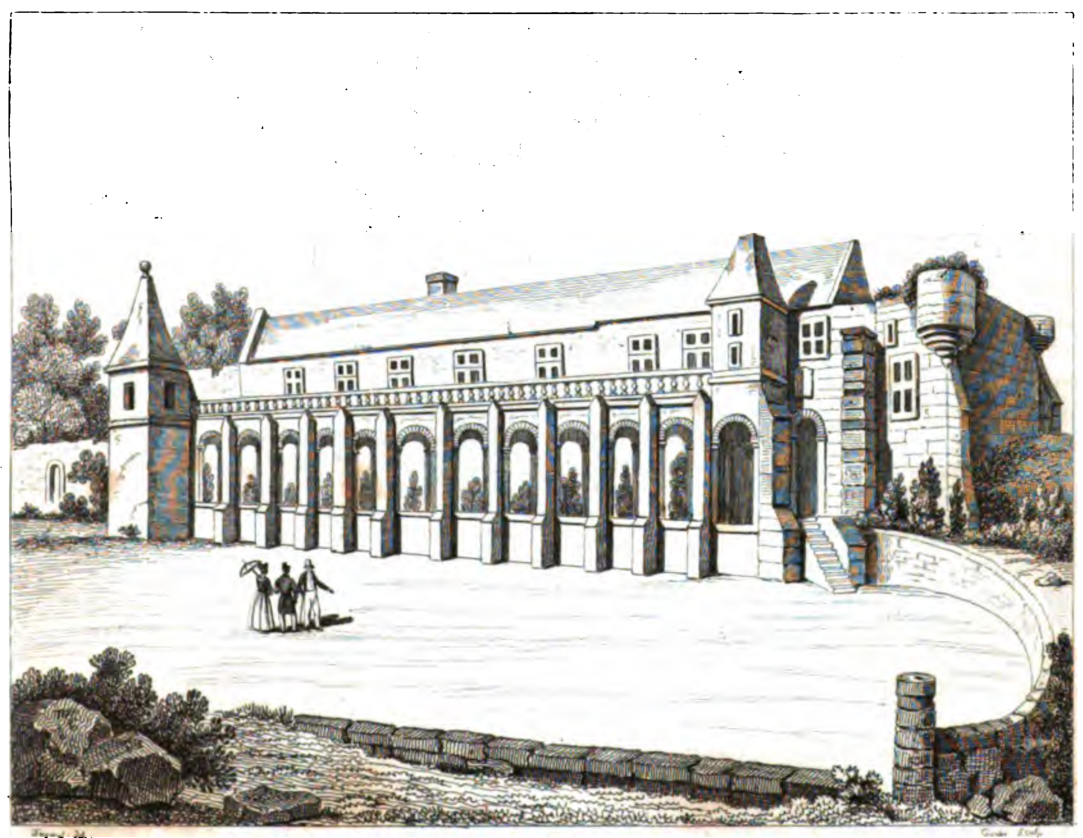


Porte de Paris et Tour penchée



Ancien Palais Mérovingien

à Laon .



Cirque de Soissons .



Crosse d'Ivoire sculptée
du X.e au XI.e Siècle.

Sculp

s'empressèrent de lui ouvrir les portes, et où il s'empara des trésors et de la personne de Théodoric.

La seule bataille de Testri livra ainsi à Pépin le gouvernement de toute la monarchie franque.

La possession de la personne de Théodoric garantissait à Pépin l'autorité; le chef austrasien prit d'ailleurs toutes les mesures qui pouvaient consolider le pouvoir dans ses mains. Théodoric, auquel on laissa le titre impuissant mais encore respecté de roi de Neustrie, fut relégué à Maumaques, domaine royal situé entre Compiègne et Noyon. Là, ce roi, sans puissance et sans volonté, vécut entouré d'un fastueux appareil destiné sans doute à le consoler dans sa retraite, et à lui faire supporter sa captivité. Des gardes lui furent donnés, moins pour le défendre que pour le surveiller. — Pépin conserva le titre de duc d'Austrasie, et prit celui de maire du palais de Neustrie; mais au lieu de remplir auprès du roi les fonctions domestiques de cette charge, ce qui lui aurait sans doute semblé peu digne d'un victorieux à l'égard d'un vaincu, il en délégua l'exercice à un de ses leudes, nommé Nortbert, dont il avait, en plusieurs circonstances, éprouvé la prudence et la fidélité[1].

Ce fut sans doute à dater de cette époque que la

[1] « Durant les vingt-sept ans que dura la mairie ou le règne de Pépin d'Héristal, il vit passer devant lui quatre rois mérovingiens, à chacun desquels il ne manqua pas de substituer religieusement l'héritier le plus direct et le plus légitime. Le respect héréditaire des Francs, déjà, selon toute apparence, usé en Austrasie et en Bourgogne, ne l'était pas encore tout à fait en Neustrie; et tant qu'il ne l'était pas, il y avait du risque pour Pépin à vouloir réunir en lui, sous un seul et même titre, le pouvoir réel et le pouvoir nominal. Du reste, il avait peu de chose à faire, même en Neustrie, pour achever d'y flétrir ce titre de Mérovingiens dans des enfants rachitiques, vieillards à vingt ans, rejetons avortés d'une race usée par des débauches effrénées.

» Il importait davantage, et il était, ce me semble, un peu plus difficile d'avilir le titre de maire du palais, dont l'institution, aussi ancienne que la conquête franque, était restée nationale à travers toutes les modifications qu'elle avait subies, et qui était devenue comme une partie indivisible, comme l'âme de la royauté mérovingienne. Pépin aurait cru manquer et aurait peut-être manqué son but en essayant d'attacher définitivement le pouvoir effectif, dont l'avait investi la victoire, à ce titre de maire du palais, titre, pour ainsi dire, corrélatif de celui de Mérovingien, et qu'il eût toujours rappelé. En gouvernant tout sans aucun titre déterminé, il prouvait bien mieux que son autorité était attachée à sa personne, qu'elle était son œuvre, sa conquête et sa propriété.

» Du reste, il mit une gradation habile dans ce qu'il fit à cet égard. Il commença par se faire nommer maire de Neustrie; puis, en cette qualité, il se donna un lieutenant qui résidait en Neustrie, tandis que lui-même séjournait en Austrasie ou partout où bon lui semblait. Enfin, à des rois enfants il finit par associer des maires enfants, comme pour leur donner des compagnons de jeux: et le titre de maire du palais devint peu à peu un titre presque aussi insignifiant que celui de roi. » M. FAURIEL. *Hist. de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains.* Tom. II, ch. XXI.

condition des rois Mérovingiens devint telle que la dépeint Eginhard.

« Ces rois, dit-il, n'avaient par eux-mêmes que leur nom et un vain titre. Les trésors et les forces du royaume étaient dans les mains des gouverneurs du palais, qu'on appelait maires du palais; c'étaient ceux-ci qui réellement gouvernaient l'état. Le prince, content d'une ombre de royauté, n'en remplissait les fonctions qu'en portant une épaisse chevelure, une longue barbe, et en siégeant sur le trône, où il *représentait l'image* du souverain. Le roi envoyait des ambassades comme de son plein pouvoir et de son propre mouvement; il recevait, de quelque part qu'elles vinssent, toutes celles qui se présentaient; mais les demandes qu'il adressait, aussi bien que les réponses qu'il faisait, n'étaient que celles que le maire lui avait dictées ou plutôt commandées. Revêtu d'un titre stérile, jouissant d'un revenu mal assuré, et qui le plaçait dans la dépendance servile du maire du palais, le roi n'avait en propriété qu'un domaine, et ce domaine était même d'un bien faible rapport. C'était là qu'il tenait sa cour et qu'il résidait, entouré seulement d'un petit nombre de serviteurs. S'il avait besoin de se rendre quelque part, il y allait dans un chariot que traînaient des bœufs, conduits par un bouvier armé d'un aiguillon, à la manière des paysans. C'est ainsi qu'il venait au palais et aux assemblées générales de la nation qui avaient lieu chaque année pour la décision des affaires publiques, et de tout ce qui concernait la prospérité du royaume. Le roi, après les délibérations, s'en retournait chez lui, dans le même équipage[1]. »

Mort de Théodoric (691). — Chlovis III (691-695). — Childebert II (695-711). — Dagobert II (711).

Théodoric consacra ainsi par son nom et pendant quatre années le gouvernement de Pépin; il mourut en 691, ayant porté durant dix-sept ans le vain titre de roi. — Pépin lui donna pour successeur Chlovis III encore enfant. Ce Chlovis mourut quatre ans après sa proclamation. — A sa mort, Childebert II, comme lui fils de Théodoric, reçut la couronne de Neustrie. — Nortbert, qui avait gouverné le palais de Théodoric et de Chlovis, étant mort, Pépin plaça auprès du jeune roi, et comme maire du palais, son fils Grimoald. — Grimoald, que les historiens contemporains signalent comme « un homme d'une grande douceur, rempli de bonté et de bienveillance, faisant de larges aumônes, adonné à l'oraison, » était plutôt le surveillant que le conseiller de ce fantôme de roi.

Childebert porta le titre royal pendant seize ans

[1] EGINHARD, *Vie de Charlemagne.* Eginhard, auteur du VIII[e] siècle, était secrétaire de Charlemagne.

(de 695 à 711). Ce prince, roi sans autorité, confiné loin de la cour, entouré de serviteurs sans crédit, reçut néanmoins des populations de son temps, le surnom de *juste*, glorieux surnom, et qui doit faire supposer qu'il était doué de hautes qualités, que le peuple sut reconnaître et apprécier ; car nous ne pouvons supposer, avec Mézeray, que les historiens ont donné à Childebert le titre de juste uniquement pour le distinguer plus facilement des deux rois du même nom, l'un fils de Chlovis I, et l'autre de Sigebert d'Austrasie [1].

Childebert II laissa pour successeur un fils, Dagobert II, qui fut proclamé roi de Neustrie par Pépin,

[1] Le surnom de *Juste* n'aurait-il pas plutôt été donné à Childebert par les écrivains ecclésiastiques, en reconnaissance de la prospérité des églises sous son règne, et des restitutions de terre qui furent faites aux congrégations religieuses par ordre de Pépin, mais au nom du roi de Neustrie? (Voyez page 215.) Il est d'ailleurs à remarquer que malgré les malheurs du temps, les guerres civiles et étrangères, le VII[e] siècle fut une époque glorieuse et prospère pour le clergé et les églises de la Gaule.

« Les rois et les grands seigneurs, dit Mézeray, s'efforçaient à l'envi à qui ferait plus de donations, et de plus beaux présents aux églises. Ils mettaient dans leur sacré trésor jusqu'à leurs ceintures, leurs baudriers, leurs vases précieux, leurs habits, quand ils étaient enrichis d'or et de pierreries, des meubles et des raretés qui étaient plus de curiosité que d'usage. C'était à qui bâtirait le plus d'églises et d'hôpitaux, à qui assemblerait le plus de moines, et qui fonderait le plus de monastères.

» Les rois se piquaient d'exempter ceux qu'ils fondaient de toutes charges temporelles, et de leur assurer une libre et pleine possession de tout ce qu'on leur donnait. Voilà pourquoi, comme les évêques avaient le pouvoir de mettre la main sur ces biens, parce qu'ils disposaient des donations et des offrandes qu'on faisait à toutes les églises de leurs diocèses, et que d'ailleurs ils prenaient de certains droits pour la bénédiction du chrême, pour la consécration des autels, pour leurs visites, et quelquefois pour les ordinations, il les obligèrent de les affranchir de tout cela, et même de n'entrer point au-dedans du monastère, mais de laisser la correction des moines à l'abbé, sinon, en cas qu'il ne fût pas assez fort pour se faire obéir ; et avec cela de donner les ordres sacrés à ceux de ses religieux qu'il leur présenterait, sans en rien prendre.

» De leur part, ils leur accordèrent aussi libéralement des immunités, qui les exemptaient tant des contributions pour leurs terres, et de tous impôts pour leurs denrées, que d'étrennes, de logement et du deffray des juges royaux, auxquels on le devait partout où ils allaient tenir leurs séances.

» Les exemptions que donnaient les évêques s'accordaient par le diocésain, mais du consentement de ses confrères. Celle de Saint-Denis, la plus ancienne qui nous reste, fut concédée par Landry de Paris, à la prière du roi Chlovis II, l'an 659, dans l'assemblée de Clichy. Celle de Corbie fut donnée par Bertefroy d'Amiens, l'an 664, à la prière de la reine Bathilde. Il en avait été auparavant accordé de pareilles aux monastères d'Agaune, (Saint-Maurice en Chablais), de Lerins (Saint-Honorat), de Luxeu... Il en fut donné par la suite à ceux de Saint-Martin de Tours, de Fontenelle (Saint-Wandrille) près de Rouen... Enfin il y eut peu de grandes abbayes qui n'en obtinssent, et toujours les dernières y ajoutaient quelque chose, et, pour ainsi dire, s'élargissaient aux dépens de la hiérarchie, qui leur prêtait son autorité pour se détruire elle-même, et eux par conséquent, puisqu'il est vrai que la perfection d'un bon moine consiste dans l'obéissance et dans l'humilité.

» L'ordre de Saint-Benoît s'étendait de jour en jour, et s'emparait des monastères de Saint-Colomban, en y envoyant de ses meilleurs sujets, pour y rétablir la discipline. Agiulfe, moine de Fleury-sur-Loire, ayant eu cette commission pour le monastère de Lérins, y fut cruellement massacré par de méchants moines, qui ne pouvaient souffrir qu'on les remît dans l'observance de leur règle. — C'est ce même Agiulfe qui, quelques années auparavant, était allé, par l'ordre de son abbé Mummole, au Mont-Cassin, quérir le corps de saint Benoît, et l'avait apporté à Fleury.

» Je ne vois guère de siècles où la chaleur de la vie monastique ait régné si fort qu'en celui-là. Ceux qui étaient poussés de cet esprit passaient d'un pays à l'autre, et allaient partout chercher des forêts et des montagnes, et plus ces solitudes étaient affreuses, plutôt elles étaient peuplées. L'*Hibernie*, l'Écosse et l'Angleterre envoyaient quantité de ces bons moines en France. Colomban, le plus renommé de tous, Hibernois de naissance, bâtit le monastère de Luxeu dans la Vosge. L'Institut de Saint-Colomban se répandit par toute la France, allant de pair avec celui de Saint-Benoît, et produisit de grands serviteurs de Dieu, entre autres Emery, Deile, (*Deicola*), Eustaise, Gall et Attale, disciples de Colomban. Eustaise fut abbé de Luxeu, et Gall, qui était aussi Hibernois, s'en alla édifier un monastère dans le pays des Suisses, autour duquel s'est formée la ville de Saint-Gall. Attale fut abbé de Bobbio, en Italie.

» De l'ordre de Saint-Benoît, saint Vandrille en bâtit un au diocèse de Rouen, au lieu appelé Fontenelle ; saint Riquier, un en Vimeu ; saint Berthier, un dans la forêt de Der, à cause de quoi on le nomme Moustier-en-Der ; saint Valery et saint Josse, deux autres au diocèse d'Amiens sur les côtes de la mer. Ce saint Josse était frère puîné de Judicaël, roi de Bretagne, et avait encore pour frère Vinok, qui bâtit un monastère à Berghe, et deux autres qui choisirent tous la même vie. Saint Guislain en édifia un en Hainaut ; Romarie, un de filles dans la Vosge, (c'est Remiremont), au lieu où était son château de Romberg. Saint Tron (Trudon), un au pays de Liége ; saint Bavon, un à Gand ; saint Goar, un sur le confluent du ruisseau de Wocher dans le Rhin. Tous ces monastères portent aujourd'hui le nom de ces saints.

» Les princes ou grands leur donnaient le fonds sur quoi ils les bâtissaient, avec l'aide des personnes dévotes ; ou quelquefois eux-mêmes les faisaient bâtir à leurs dépens. Sigebert, roi d'Austrasie, en fonda douze ; Stavelo en était un, dont saint Théodad fut abbé : un seigneur, nommé Bobelen, quatre aux environs de Bourges ; Chlovis II, ou plutôt un archidiacre de Paris, Saint-Maur-des-Fossés, dont le premier abbé fut saint Bobelène. La reine Bathilde en édifia deux fort célèbres ; savoir, Corbie, pour des hommes, et Chelles pour des femmes : le roi Thierry, Saint-Vaast d'Arras, pour expiation de ce qu'il avait consenti à la mort de saint Léger. Saint Ouen en remplit son diocèse d'un très-grand nombre, dont les plus illustres sont Fontenelle, Fescamp et Jumièges... Saint Eloy, entre plusieurs, en fit un d'hommes à Solongnac, en Limosin, et un de filles à Paris, dont sainte Aure était la supérieure.

» Aussi ne vit-on jamais en France une si prodigieuse multitude de moines, qui menaient une vie admirable aux yeux des hommes....

» Il faut avouer que ces troupes pénitentes furent très-utiles à la France, même pour le temporel. Car les longues incursions des Barbares l'ayant toute désolée, elle était encore en plusieurs endroits couverte de halliers et de bois ; et dans les lieux bas, inondée d'eaux croupissantes. Ces bons religieux, qui ne s'étoient point donnés à Dieu, pour mener une vie fainéante, travaillaient de leurs mains à essarter, dessécher, labourer, planter et bâtir ; non tant pour eux, qui vivaient dans une grande fru-

et qui, lorsque cet homme illustre mourut, portait encore le titre royal. Dagobert, à peine adolescent, eut alors pour maire du palais un enfant en bas âge, Théodoald, petit-fils de Pépin [1].

galité, que pour nourrir les pauvres, et pour délivrer les captifs. En sorte que des déserts incultes et affreux, ils faisaient des lieux très-agréables et très fertiles, le ciel favorisant de ses plus douces influences une terre qui était maniée par des mains si pures et si désintéressées.

» Le plus faible sexe n'avait pas moins de force pour cette vie pénitente que les hommes. Les plus nobles filles cherchaient un époux dans les cloîtres, les veuves y trouvaient leur consolation; et les princesses en bâtissaient exprès pour s'y retirer. La reine Bathilde ou Baudour en fit un à Chelles en Brie : Fare ou Burgundofare, sœur de l'évêque saint Faron, un autre au même pays, qu'on nomme Faremoustier: Gertrude, vierge, et Begga sa sœur, veuve d'Ansegise, fils de saint Arnoul, toutes deux filles de Pépin-le-Vieux, se retirèrent dans celui de Nivelle, que leur mère Itta avait fondé: Aldegonde et sa sœur Vaultrude en édifièrent un à Maubeuge sur la Sambre : et Saleberge, un dans la ville de Laon.

» En tous ces siècles-là (ce qu'on remarquera une fois pour toutes) une grande partie des évêques étaient tirés des monastères, ou y faisaient retraite, après avoir servi l'Église quelques années.

» Entre ces saints pasteurs qui l'ont le plus éclairée par leur vie et par leur doctrine, on trouve : Romain de Rouen, qu'on dit avoir dompté un prodigieux dragon, qui dévorait tout. Faron, de Meaux, Magloire de Dol, Achard de Noyon; deux Didier, l'un de Vienne, martyrisé par Brunehaut, l'autre de Cahors, promu à cet évêché par Dagobert Ier, dont il était grand trésorier; Arnoul de Metz, Chunibert de Cologne, Oudrilles (Austregesilus) de Bourges, Amand, évêque de Tongres, Audouin, surnommé Dadon, vulgairement saint Ouen, successeur de Romain, à Rouen, et Éloy, évêque de Noyon, après Achard.

» Au même temps vivaient Landry, de Paris, et Drausins, de Soissons, un peu auparavant Paul, de Verdun, Léger, d'Autun (Leodegarius), Prey, Preject ou Priet (Projectus), de Clermont en Auvergne, Omer (Audomarus), de Terouenne, Sulpice-le-Débonnaire, évêque de Bourges, après Oudrille. Sur la fin du siècle, Amat, de Sens, Robert, premier évêque de Salzbourg en Bavière, Remacle, évêque de Tongres, qui fut moine devant et après, Lambert, du même siége, et Wilbrod, prêtre anglais, qui prit le nom de Clément, et en faveur duquel fut premièrement établi le siége épiscopal d'Utrecht, l'an 697.

» A cause des désordres et des guerres civiles qui troublèrent la France, les conciles furent bien moins fréquents que dans l'autre siècle.

» Outre le concile de Paris, en 615, il en fut convoqué un à Mâcon, en 627, qui approuva la règle de saint Colomban, qui était combattue par le moine Agrestin. L'an 630, il y en eut un à Reims pour la discipline, un à Châlons-sur-Saône, l'an 650, et un à Autun convoqué par saint Léger, l'an 670, pour même sujet. Dans celui de Châlons, Agapius et Bobon, évêques de Digne, qui, comme je crois, étaient concurrents, furent déposés. Il y en eut un à Orléans, l'an 645, qui convainquit un Grec hérétique monothélite, et le chassa ignominieusement de la France. Nous avons les canons de ceux de Paris, de Reims et de Châlons, et quelques-uns de celui d'Autun, qui tous ne sont presque que la confirmation de ceux qui avaient été faits dans les conciles précédents. »

[1] Theodoald, fils de Grimoald, n'était âgé que de trois ans, lorsque Pépin le fit proclamer *maire du palais* de Dagobert, alors âgé de dix-sept ans.

Administration de Pépin. — Guerres diverses.

L'administration de Pépin fut sage et politique. En diminuant les impôts, en veillant à l'exacte application de la justice, le duc austrasien, maire du palais de Neustrie, se concilia en Bourgogne et en Neustrie, comme en Austrasie, l'affection de la classe populaire. Il s'attacha les évêques, les abbés et le haut clergé, en rendant aux églises et aux monastères les terres que le fisc leur avait injustement enlevées; il convoqua plusieurs conciles où, tout en s'occupant des intérêts de l'église, on prit aussi des mesures pour le soulagement des pauvres, la protection des veuves, la tutelle et l'éducation des orphelins.

Pépin s'était montré modéré envers les leudes et les grands qui avaient pris les armes contre lui; il leur avait rendu leurs biens, et les avait mis à l'abri de toute persécution, en n'exigeant d'eux que la promesse de ne rien entreprendre contre lui : c'était assez sans doute pour désarmer la haine de ses ennemis; mais il avait aussi à récompenser le dévouement de ses amis, et à satisfaire leurs vœux politiques; c'est ce qu'il fit, en renouvelant l'usage des anciennes assemblées nationales que les maires, qui l'avaient précédé au pouvoir, avaient laissé tomber en désuétude. Ce fut avec l'aide de ces assemblées que Pépin revisa et réforma la législation générale, et institua des réglements pour diverses branches d'administration.

Restait à occuper l'inquiète turbulence d'une foule d'hommes et de leudes que les guerres civiles précédentes avaient jetés hors de leurs habitudes ordinaires. Pépin y réussit, en portant la guerre chez les nations tributaires, qui se montraient disposées à repousser la domination des Francs. Il vainquit successivement les Frisons, les Allemands, et les Suèves : la guerre contre les Frisons se renouvela trois fois; ce ne fut qu'à son courage et à sa fermeté que le chef de l'empire franc dut un triomphe définitif. Après sa première victoire, il avait cru s'attacher Radbod, duc des Frisons, en mariant la fille de ce duc à son fils Grimoald; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ces unions de famille sont de faibles liens pour assurer les alliances politiques des nations. Il ne vint à bout de dompter complétement les Frisons qu'en les faisant convertir au christianisme, et en ménageant des asiles, hors de ses états, aux guerriers qui s'obstinèrent le plus longtemps dans leur dévouement à leurs dieux et à leurs chefs nationaux.

Pépin fit aussi, en 696 et 697, la guerre contre les Wisigoths; mais on ignore quels en furent le motif et le succès. Il est probable qu'il se borna à soutenir, dans quelque rébellion, pareille à celle de

l'année 672, dont nous parlerons bientôt, les populations de la Septimanie contre leur souverain d'au-delà des Pyrénées.

Assassinat de Grimoald et mort de Pépin (714).

Pépin tomba malade dans sa terre de Jupil, sur les bords de la Meuse. Pendant sa maladie, il eut la douleur de perdre son fils Grimoald ; celui-ci s'était rendu dans la basilique de Saint-Lambert à Liége, afin d'obtenir la guérison de son père, lorsqu'il fut assassiné. Un leude d'une faction opposée à la famille de Pépin, et qui craignait qu'à sa mort, Grimoald ne devînt chef et gouverneur de la monarchie franque, le tua au pied de l'autel où il priait. Pépin recouvra momentanément la santé; mais il n'en fit usage que pour venger la mort de son fils ; tous ceux qu'il soupçonnait d'en être complices périrent dans les tourments. Grimoald laissait un fils au berceau, nommé Théodoald, que Pépin, pour mieux braver ses ennemis, institua maire du palais de Neustrie, sous la tutelle de Plectrude, la mère de Grimoald et sa femme légitime.—Pépin mourut peu de temps après.

« Il mourut toutefois plein de jours, et de puissance, et de gloire; son administration, ou plutôt son règne, en Neustrie, n'avait pas duré moins de vingt-sept ans, et pas moins de trente-quatre en Austrasie. Quelles choses il avait tentées! quels obstacles il avait su aplanir ! de quels combats il était revenu vainqueur ! Il eut de faibles et imprudents ennemis; mais il en rencontra aussi d'actifs et d'habiles. Il abusa Warandon, et défit Berthaire; facile triomphe. Mais il ne céda, quoique vaincu, ni à Ébroïn, ni à Gislemar, et il subjugua les Suèves, les Allemands, les Frisons. Il se fit maître de l'Austrasie malgré la Neustrie, et de la Neustrie, à son tour, par l'Austrasie. Avec lui s'accomplit cette première occupation du puissant royaume de Metz, commencée, vingt-six ans auparavant, par le fils de Pépin-le-Vieux ; avec lui commença, dans les deux autres royaumes, la seconde spoliation, achevée cinquante-cinq ans après par Pépin-le-Bref.—Puissante et colossale figure, placée entre les deux voies de ces événements extraordinaires, comme pour les protéger l'une et l'autre, et marquer le point où elles s'unissent ; c'est par lui que furent jetés les vrais fondements de la grandeur de sa race; par lui que se fit ce pas décisif et prodigieux d'une usurpation, comme il ne s'en était jamais vu, lente et progressive, et pour le succès de laquelle il fut besoin de trois générations de grands hommes, et du laps d'un siècle. Ainsi fut le second des Pépin : heureux, il est vrai, mais de ce bonheur infaillible que donne l'habileté plus que le hasard; patient, mais de cette patience active dans son inertie, qui attend pour mieux recueillir, et diffère sans abandonner; courageux, mais de ce courage réfléchi et intelligent, qui ose beaucoup, parce qu'il comprend tout ce qui se peut [1]. »

CHAPITRE V.

GAULE MÉRIDIONALE INDÉPENDANTE. — LUPUS ET EUDON.

Boggison et Bertrand, ducs d'Aquitaine.— Lupus, duc de Vasconie. — Insurrection de la Septimanie contre les Visigoths. — Wamba pénètre en Septimanie.— Siége et prise de Nimes.— Clémence politique de Wamba. — Conquête d'une partie de l'Aquitaine par Lupus. — Mort de Lupus. — Eudon lui succède. — L'Aquitaine indépendante s'étend jusqu'à la Loire.— Petits états indépendants. — Lyon. — Marseille. — Auxerre.

Aquitaine.	*Vasconie.*
BOGGISON et BERTRAND, ducs en même temps.	AMANDUS, duc.
	FÉLIX, duc.

LUPUS, duc de Vasconie et d'Aquitaine.
EUDON, duc d'Aquitaine et de Vasconie.

(De l'an 640 à l'an 714.)

Boggison et Bertrand, ducs d'Aquitaine (648).

Tandis que la rivalité d'Ebroïn et de Léger ensanglantait le nord de la Gaule, et que les Austrasiens et les Neustriens luttaient entre eux pour obtenir la suprématie sur les peuples soumis à la race de Chlovis, une révolution s'opérait dans la Gaule méridionale. Les Aquitains, animés des sentiments qui, depuis deux siècles, leur inspiraient de nombreuses tentatives pour recouvrer leur indépendance, parvenaient enfin à rompre leurs liens avec la Gaule franque. Les peuples de la Septimanie se révoltaient aussi pour obtenir une nationalité indépendante; mais moins heureux dans leurs efforts, ils ne pouvaient réussir à briser la chaîne qui les attachait aux Wisigoths établis dans la péninsule espagnole.

Il convient de donner quelques détails sur ces divers événements.

Après son infructueuse tentative de soulever l'Aquitaine en faveur de ses petits-fils, le duc Amandus était mort, vers 640. — Boggison et Bertrand, parvenus à leur dix-huitième année, se mirent en possession, vers 648, du territoire que leur père, le roi Charibert, avait possédé à titre de royaume, et que leur oncle, le roi Dagobert, leur avait laissé sous le nom de duché héréditaire. Les deux frères prirent simultanément le titre de ducs d'Aquitaine ; ils jouirent par indivis des domaines qui leur étaient échus,

[1] M. DE PEYRONNET, *Hist. des Francs*, liv. XI ; ch. III.

et, afin de cimenter davantage leur union vraiment fraternelle, ils épousèrent, à la même époque, deux sœurs, Aude et Phigberte, issues d'une des principales familles de l'Austrasie. — Boggison eut de sa femme Aude deux fils, Imitarius, qui mourut jeune, et Eudon, qui était destiné à une juste célébrité. Bertrand n'eut de Phigberte qu'un seul fils, Hubert, qui devint évêque de Liége, et fut canonisé après sa mort; cet Hubert est le patron des chasseurs.

Le duché d'Aquitaine, concédé aux fils de Charibert, se composait, sur la rive droite de la Garonne, de la Saintonge, du Périgord, et l'Agenois, et, vers la source ainsi que sur la rive gauche de ce fleuve, du territoire toulousain, et d'une partie des contrées situées au nord des Pyrénées entre la Garonne et la mer.

Lupus, duc de Vasconie (660).

La Vasconie, sur laquelle Boggison et Bertrand auraient eu des droits si leur grand-père Amandus l'eût possédée à titre héréditaire, ne reconnaissait pas leur autorité. Un citoyen de Toulouse nommé Félix, et qualifié par un auteur contemporain d'illustre et noble patricien, avait été le successeur d'Amandus. A sa mort, vers 660, un jeune aventurier gallo-romain nommé Lupus, qui s'était signalé à son service, fut choisi par les Vascons pour lui succéder. — Lupus, plein d'activité et d'ambition, ne se contenta pas de la Vasconie, il fit la guerre aux ducs d'Aquitaine, et obtint sans doute d'assez grands avantages, puisqu'il força Aude et Phigberte, veuves sans doute alors, à se retirer avec leurs enfants dans le nord de la Gaule Franque, où elles moururent sans avoir revu l'Aquitaine. Ce fut durant cette espèce d'exil, qu'Hubert, après avoir combattu à Locofao, parmi les leudes austrasiens qui servaient sous les ordres de Martin et de Pépin, renonça, en faveur de son cousin Eudon, à tous ses droits sur le duché d'Aquitaine, et embrassa la vie ecclésiastique.

Lupus était devenu, par ses victoires sur les descendants de Charibert, un souverain illustre et puissant, lorsque les Gaulois de la Septimanie ayant projeté de se soustraire à la domination des Visigoths, firent alliance avec lui.

Insurrection de la Septimanie contre les Wisigoths (672).

Pour raconter cette insurrection, dont les chroniqueurs francs n'ont pas parlé, bien qu'elle ait duré deux ans (672 à 675), nous aurons recours à un auteur espagnol du VII[e]. siècle [1].

[1] Julien, archevêque de Tolède, dont le récit est inséré dans le *Recueil des historiens de France*, tom. I, p. 401 à 409.

Les possessions des Visigoths, dans la Gaule méridionale, s'étendaient sur le littoral de la Méditerranée entre le Rhône et les Pyrénées, jusqu'à la chaîne des Cévennes. Ce fut à Nîmes, au point de ce territoire le plus éloigné de l'Espagne, que se trama la conspiration qui tendait à affranchir cette portion de la Gaule. Hilderic, comte de Nîmes et de la Septimanie orientale, en conçut le projet, et chercha d'abord à attirer à son parti l'évêque Aregius; celui-ci repoussa ses propositions. Le comte l'envoya en exil, et fit nommer à sa place, un certain Ranimire, abbé d'un des monastères du diocèse. Ranimire seconda Hilderic de tous ses efforts; l'évêque de Maguelone [1], Gumilde, embrassa aussi avec ardeur leur dessein; la conspiration éclata, et les insurgés, annonçant l'intention de former de la Septimanie un état indépendant, obtinrent bientôt l'assentiment de tous les Gaulois méridionaux.

Wamba, roi des Visigoths, se hâta d'envoyer une armée sous les ordres du duc Paul, pour réprimer l'insurrection. Paul, au lieu de combattre, se rangea du parti des insurgés, qui le proclamèrent, à Narbonne, roi de la Septimanie; les riches dépouilles des basiliques narbonnaises formèrent son trésor; et pour couronne royale, il prit une couronne d'or, qu'à la suite d'un vœu, le roi Récarède, converti à la religion catholique, avait autrefois donnée à l'église Saint-Félix de Narbonne.

Wamba était occupé à faire la guerre dans la Vasconie Ibérienne, lorsqu'il apprit la trahison de Paul. Il se hâta de conclure la paix avec les Vascons, et marcha lui-même avec son armée, pour aller soumettre les rebelles.

Paul avait fait un traité d'alliance avec le duc Lupus, et comptait en recevoir d'efficaces secours. Il avait en outre, pour alliés, les Visigoths de la Tarraconaise, [2] qui s'étaient révoltés en même temps que les Gaulois de la Septimanie.

Wamba pénètre en Septimanie.— Siége et prise de Nîmes (675).

Guerrier habile, Wamba ne pouvait laisser derrière lui une province révoltée. Ses premiers efforts se portèrent donc contre les villes tarraconésiennes qu'il assiégea et prit successivement. Ensuite, lorsque la rébellion fut complétement apaisée en Espagne, il se hasarda à franchir les Pyrénées. Paul, apres avoir muni de fortes garnisons Narbonne, Agde, Béziers et Maguelone, les principales des cités qui s'étaient déclarées en sa faveur, se retira à Nîmes. Wamba prit d'assaut Narbonne, Agde et Béziers. Maguelone, désespérant de lui

[1] Ville, aujourd'hui détruite, à deux lieues de Montpellier.

[2] Cette ancienne province romaine, ainsi nommée de *Tarraço* (Tarragone), sa capitale, forme aujourd'hui la Catalogne.

résister, ouvrit ses portes sans combat. Il ne restait plus, au roi Goth, pour en finir avec la rébellion, qu'à s'emparer de Nîmes; mais cette ville renfermait des forces nombreuses, composées des auxiliaires Francs, Bourguignons et Gallo-Romains, des insurgés Septimaniens et des troupes que Paul avait amenées avec lui de la Tarraconaise. Wamba pensa que toute son armée ne serait pas trop nombreuse pour le siége d'une ville qui devait être si bien défendue, et il la dirigea sur Nîmes. L'avant-garde de l'armée Visigothe, composée de guerriers d'élite, attaqua la ville dès qu'elle arriva sous les remparts; mais elle était numériquement trop faible pour obtenir quelque succès; et après avoir combattu pendant plusieurs heures, elle se retira sur une colline, afin d'attendre l'arrivée d'un renfort de dix mille hommes qui précédaient l'armée de Wamba.

Paul attendait aussi les secours que Lupus lui avait promis; des messagers avaient été expédiés pour en presser l'arrivée, et d'un moment à l'autre il espérait voir paraître les Aquitains et les Vascons.

Les dix mille Visigoths firent leur jonction avec l'avant-garde, une heure avant le jour. — Malgré la fatigue des soldats, qui avaient marché toute la nuit, les chefs décidèrent qu'une nouvelle attaque aurait lieu immédiatement.

« Au lever du soleil, dit Julien de Tolède[1], les assaillants de la veille, doublés en nombre, conjecturant, à l'absence des enseignes royales, que le corps principal de l'armée, celui où le roi Wamba se trouvait en personne, n'était pas encore arrivé, et surpris du retard de leurs auxiliaires de Gaule, se préparèrent au combat avec un peu de trouble et de mauvais pressentiments. Cependant le duc Paul les ayant passés en revue, exhortés et rassurés de son mieux, ils s'affermirent à leurs postes et attendirent bravement le nouvel assaut.

» Cet assaut dura depuis le soleil levé jusque vers les deux tiers du jour, avec un égal acharnement, et sans avantage marqué pour l'un des deux partis, mais à la fin, l'ardeur des assiégés parut se ralentir, et la plupart de leurs auxiliaires étrangers grièvement blessés, s'étaient retirés du combat, étonnés de trouver les Goths plus braves qu'on ne les leur avait dépeints. Ceux-ci alors, d'un effort décisif, s'approchent des portes, auxquelles ils mettent le feu, battent les murs avec une force redoublée, et pénètrent dans la ville par plusieurs brèches. Les assiégés abandonnent en foule les remparts; les uns se cachent ou fuient irrésolus et dispersés par la ville; d'autres se retirent en combattant, aux aguets des pillards isolés ou égarés de l'ennemi, sur lesquels ils tombent avec fureur. La plupart se heurtent aux portes de l'amphithéâtre et s'y jettent comme dans une enceinte où ils pourront se défendre encore. Ce grand monument romain, dès lors nommé *les Arènes*, servait aussi dès lors, par occasion, de forteresse aux Némausiens.

» Du milieu de ce tumulte, de cette désolation des vaincus, dont la foule grossit à chaque instant et se presse de plus en plus dans les rues, sur les places, à la porte des églises, aux entrées des arènes, naissent bientôt un autre tumulte, une désolation plus grande. La conjuration du duc Paul était la combinaison de deux conjurations distinctes, de celle même du duc et de celle du comte Hilderic; et chacune des deux entreprises avait, dans la ville assiégée, ses propres partisans, ses propres soldats. Les Tarraconésiens formaient la milice du duc, les Septimaniens et les Némausiens soutenaient la conjuration du comte Hilderic. Aussi longtemps que les deux partis avaient eu la chance et l'espoir de battre ensemble l'ennemi commun, il y avait eu assez d'union et de concert entre eux; mais, dans la crise d'une défaite irréparable, les défiances, les jalousies, les préventions réciproques, jusque-là contenues par l'intérêt, éclatèrent brusquement. Les Septimaniens, et en particulier ceux de Nîmes, craignirent que Paul et ses hommes d'outre les Pyrénées, n'eussent le projet de faire à leurs dépens une paix séparée avec Wamba; Paul et les siens appréhendèrent de même quelque trahison de la part des Némausiens, qui les accusaient de leurs revers.

» Se pressant et se heurtant dans le désordre de leur fuite ou de leur entrée aux Arènes, les soldats des deux factions s'adressaient réciproquement des injures, des reproches, des bravades, et s'enflammèrent bientôt les uns contre les autres de plus de fureur qu'ils n'en avaient eu contre l'ennemi commun. Nîmes offrit alors un spectacle, étrange autant qu'horrible, celui d'une armée de vaincus s'entr'attaquant et s'entr'égorgeant sous le glaive même du vainqueur qui les poursuit, qui est là pour achever de les exterminer. Déjà, en effet, les soldats de Wamba, désormais maîtres des portes et des remparts, inondaient les divers quartiers de la ville, et partout ils rencontraient des Septimaniens et des Tarraconésiens aux prises entre eux; partout ils voyaient les rues et les places jonchées de cadavres des uns et des autres; jusque dans les réduits les plus écartés et dans l'intérieur des maisons, ils trouvaient des révoltés égorgés par d'autres révoltés. C'étaient pour eux autant d'ennemis de moins à frapper, et ils en avaient d'autant plus de sécurité et de loisir pour le pillage et les autres excès de la victoire dans une ville prise d'assaut.

» La nuit seule mit fin à une partie de ces hor-

[1] Nous nous servons de la traduction abrégée, faite par M. Fauriel.

reurs. Les vainqueurs, maîtres de la ville, s'y reposèrent de leurs fatigues; les débris de l'armée vaincue, ralliés dans l'enceinte des Arènes, y étaient, pour le moment, en paix entre eux et à l'abri de l'ennemi. Il s'y trouvait plusieurs chefs des deux conspirations, entre autres le duc Paul et deux évêques, Argebaud, celui de Narbonne, et Gumilde, celui de Maguelone. Le comte Hildéric était parvenu à se sauver.

» Le lendemain, au point du jour, ces chefs se réunirent pour se compter et pour délibérer sur leur position. Elle était des plus fâcheuses; on n'avait de nouvelles d'aucun des renforts attendus. Les débris des divers corps de troupes réfugiés dans les Arènes, bien que peut-être encore assez forts par le nombre, étaient trop découragés, trop mal disciplinés et trop désunis pour tenter une sortie, et manquaient de vivres pour soutenir un siége. D'ailleurs, le duc Paul n'était pas de ces hommes qui trouvent toujours quelque chose à faire dans les revers, ou savent y mourir avec fierté. La seule pensée qui lui vint fut celle de demander grâce au roi Wamba; et à cette pensée se rallièrent aussitôt celles de tous ses compagnons. En conséquence, Argebaud, le moins compromis d'entre eux, et celui d'ailleurs à qui sa dignité d'évêque métropolitain donnait le plus d'assurance, fut chargé de se rendre sur-le-champ auprès du roi, et de solliciter sa clémence pour eux tous. Le roi n'était point encore arrivé; mais l'évêque ne l'attendit pas; il s'achemina à sa rencontre, et le trouva à la distance de quatre milles, en marche vers la ville, avec le reste de son armée. A la vue du roi, Argebaud mit pied à terre, et se prosterna devant lui dans l'attitude d'un suppliant; Wamba arrêta aussitôt son cheval, regarda l'évêque avec plus de compassion que de surprise, sachant déjà tout ce qui s'était passé à Nîmes, et lui ordonna avec douceur de se relever.

» Argebaud obéit, et, debout en face du roi, lui fit humblement l'aveu du crime des conjurés, sans chercher à faire cause à part d'eux. Il lui représenta en termes touchants leur détresse actuelle, lui dit combien de milliers d'entre eux avaient péri de leurs propres mains ou de celles des invincibles Goths, et demanda pardon pour les restes d'une double guerre et d'un double carnage. Le roi fut touché des paroles de l'évêque, auquel il accorda une grâce pleine et entière. Quant aux autres coupables, il déclara ne pouvoir laisser leur crime sans punition; mais il promit que cette punition ne serait capitale pour aucun d'eux. L'évêque fit encore une tentative pour leur obtenir un pardon complet; mais cette fois ses prières furent perdues; le roi lui imposa silence avec colère, et poursuivit sa marche vers Nîmes.

» Il y arriva au bruit des trompettes, enseignes déployées, avec des forces et dans un appareil de guerre qui auraient suffi pour épouvanter les rebelles, s'ils n'eussent été déjà vaincus. »

Clémence politique de Wamba.

Wamba se montra clément envers les insurgés; il leur pardonna à tous, excepté au duc Paul et à vingt-sept de ses principaux complices. Ceux-ci, quoique solennellement condamnés à mort par le tribunal de l'armée, eurent la vie sauve, comme le roi l'avait promis. On les dégrada, en coupant leur chevelure, et on confisqua leurs biens. Paul et les autres chefs de l'insurrection eurent les yeux brûlés ou arrachés.

Cinq jours après la prise de Nîmes, Lupus, avec son armée, descendit par la vallée de l'Aude et apparut sur le territoire de Béziers, arrivant au secours des Septimaniens, auxquels il supposait sans doute plus de courage et de persévérance; mais, à deux journées de Nîmes, il apprit quelle fin rapide avait eue l'insurrection. Le duc de Vasconie n'était pas assez fort pour lutter seul contre l'armée victorieuse; il se hâta de battre en retraite, poursuivi par Wamba, et abandonnant, pour accélérer sa marche, ses bagages les plus lourds, qui furent pris par les Visigoths.

Wamba ne le suivit point hors des confins de la Septimanie; jugeant avec raison qu'il n'avait plus rien à en craindre, il revint en Espagne, après avoir ordonné des mesures qu'il crut propres à détruire les causes de mécontentement qui avaient poussé les Septimaniens à l'insurrection[1]. Ces mesures eurent, en effet, pendant son règne, le résultat qu'il en at-

[1] « Sa conduite après la victoire fut aussi sage et aussi modérée, qu'elle avait été énergique et brillante dans la guerre. Il fit restituer aux églises les objets précieux qui en avaient été enlevés, dédommagea autant qu'il le put les particuliers de leurs pertes, et fit soigneusement réparer les places de guerre. Il voulait surtout prévenir le retour d'un soulèvement pareil à celui qu'il venait de réprimer, et ses mesures révèlent indirectement quelques-unes, au moins, des causes de la dernière insurrection. Par exemple, il chassa les Juifs de Narbonne et peut-être de quelques autres villes de la Septimanie, ce qui prouve que cette classe d'hommes était déjà en voie d'obtenir, dans le midi de la Gaule, cette grande influence sociale au comble de laquelle on la verra s'élever plus tard, et qu'elle avait favorisé les projets des ambitieux, qui venaient de conspirer contre le gouvernement de Tolède. Mais ce que Wamba fit de plus significatif en cette occasion, fut de donner aux villes des comtes ou des juges plus humains et plus équitables que leurs devanciers, dont il paraît que la vénalité et l'arbitraire avaient été une des principales causes du mécontentement populaire. Peut-être en un mot, Wamba fit-il alors pour le bien de la Septimanie tout ce qui dépendait du pouvoir royal; mais rien ne pouvait compenser, pour ce malheureux pays, la misère produite par le pillage général et complet, qui marqua partout le passage et les stations de l'armée d'outre-monts. » FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*. Tom. III.

tendait; mais les abus reparurent après lui, et son successeur sur le trône des Visigoths, le roi Ægica, eut à réprimer plusieurs insurrections des Septimaniens.

Conquête d'une partie de l'Aquitaine par Lupus (675).

Si Lupus n'envahit pas de nouveau la Septimanie, après le départ de Wamba, ce fut seulement parce qu'une entreprise plus importante attira d'un autre côté son aventureuse ambition. C'était l'époque de la puissance d'Ébroïn. Des leudes, persécutés par ce terrible maire du palais, vinrent chercher un asile au-delà de la Garonne; des Basques espagnols et des Visigoths de la Tarraconaise, vaincus ou poursuivis par Wamba, se réfugièrent également en Vasconie. Le duc Lupus se trouva ainsi bientôt à la tête d'une armée nombreuse et aguerrie. En 675, il passa la Garonne, envahit le Périgord, le Rouergue et pénétra dans le Limousin, jusqu'à Limoges, où il laissa garnison, après que l'évêque et les habitants lui eurent prêté serment de fidélité. L'historien des *Miracles de saint Martial,* auteur contemporain, attribue même à ce jeune ambitieux le projet de franchir la Loire, et de renverser, pour se mettre à sa place, le fantôme de roi qui régnait en Neustrie [1]. Lupus, encouragé par les dissensions qui divisaient la Bourgogne et la Neustrie, a pu, en effet, avoir cette pensée, mais il ne fit rien pour la mettre à exécution, et, durant les dernières années de sa vie, il se borna à asseoir fermement son autorité dans les pays qu'il avait conquis.

Mort de Lupus (681). — Eudon lui succède. — L'Aquitaine indépendante s'étend jusqu'à la Loire (681-714).

Lupus mourut peu de temps après Ébroïn; et, par une révolution sur laquelle l'histoire est muette, il eut pour successeur, vers 681, un des princes qu'il avait dépouillés de ses états, Eudon, fils de Boggison. Ce nouveau duc se trouva ainsi en possession, non-seulement des provinces qui avaient autrefois appartenu à son aïeul Charibert, mais encore de la Vasconie, telle que Lupus l'avait constituée, et des portions de l'Aquitaine que Lupus avait conquises.

Eudon, quoique fort jeune, était un prince habile et brave; il travailla à accroître ses états, et il fut favorisé par les circonstances, car ses succès, obtenus d'abord sur les faibles maires du palais qui succédèrent à Ébroïn, continuèrent après même que Pépin, victorieux à Testri, eut pris l'administration de la Gaule franque. En 715, lors de la mort de ce puissant duc d'Austrasie, les états d'Eudon s'étendaient depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire. Au-delà, le duc de Vasconie et d'Aquitaine possédait cette portion de la Neustrie, nommée depuis le Nivernais. Le long du Rhône et sur la rive droite du fleuve, il était maître de la zone montagneuse qui porte le nom de Vivarais; et, sur la rive gauche, de la moitié occidentale de la Provence, qui comprenait tout le territoire d'Arles.

Les provinces d'Eudon enclavaient ainsi toutes les possessions des Visigoths dans la Gaule. Ce duc avait aussi tenté de s'emparer de la Septimanie, en 688; mais il avait été moins heureux contre les rois espagnols que contre les rois francs, et ce riche territoire était resté un annexe du royaume des *Goths.*

Eudon, auquel les chroniqueurs contemporains, qui n'ont pas écrit sous l'influence de la famille de Pépin, donnent indifféremment le titre de duc, de prince ou de roi, avait complétement affranchi l'Aquitaine et la Vasconie, et créé pour le midi de la Gaule cette nationalité distincte, objet des vœux de tous les habitants [1]. Ce prince fut un des hommes les plus remarquables de son temps; il aurait relevé la race de Clovis de la dégradation où elle tombait progressivement, si, comme nous le dirons plus loin, après avoir honorablement soutenu la lutte contre Charles Martel, il n'eût pas été abattu par la grande et subite invasion des Sarrasins.

Petits états indépendants. — Lyon. — Marseille. — Auxerre.

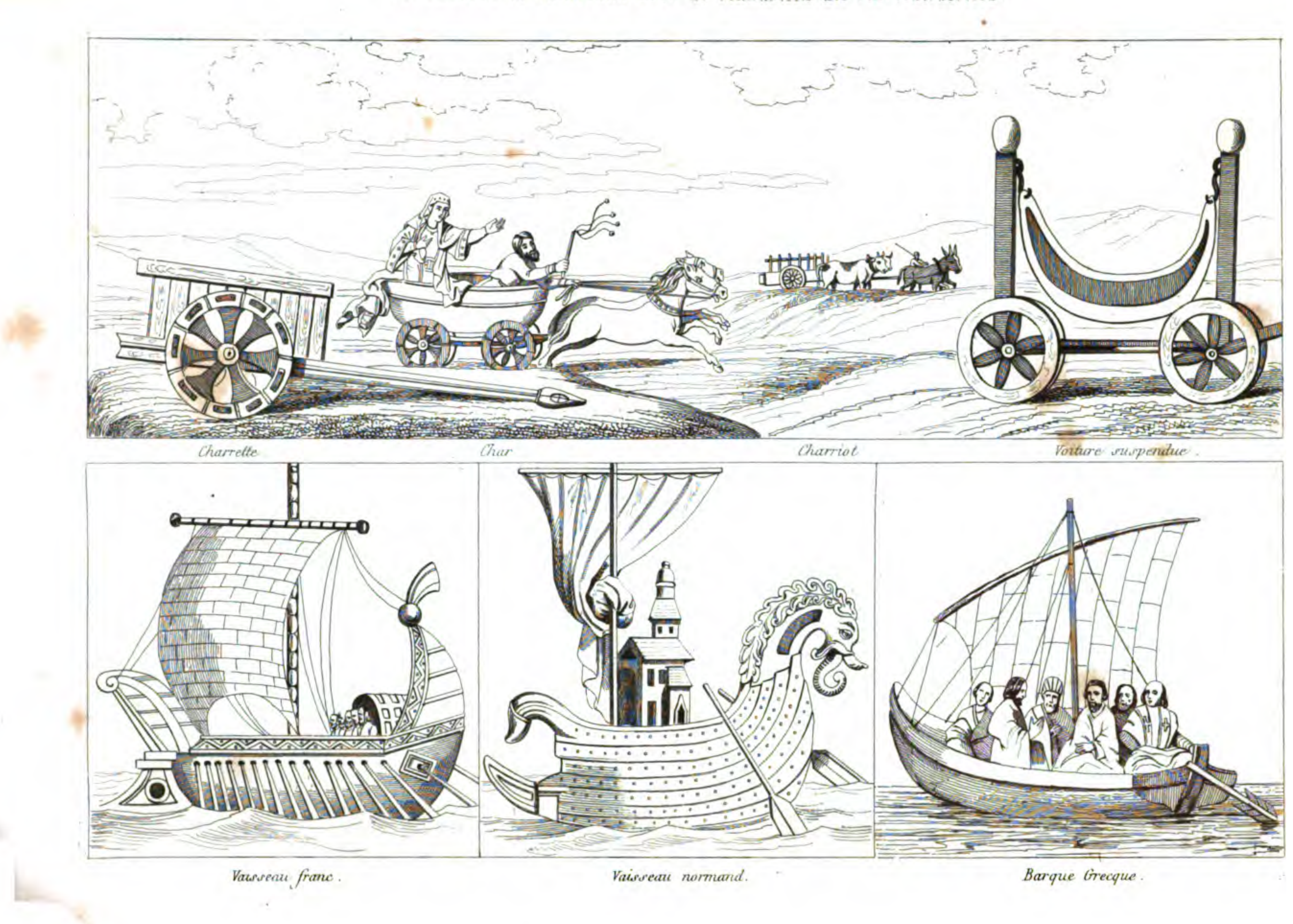
La Vasconie et l'Aquitaine ne furent pas les seules contrées du midi de la Gaule où, à cette époque, les populations mirent à profit les luttes de l'Austrasie et de la Neustrie, pour se soustraire à la domination franque. M. Fauriel, qui, dans son *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conqué-*

[1] « Omnes vagi profugique ad eum adhæserunt, et tanta turba apud eum assistebat, et ex diaboli consensu illatio irreperet, *ut regem Francorum debellaret, et in sedem regiam se adstare faceret*, et cum universo exercitu iter arriperet, et in illis partibus festinanter incederet. » MIRACULA S. MARTIALIS ad *Script. rer. francicar.* Tom. III.

[1] Il est à remarquer que, dès sa reconnaissance comme duc de Vasconie, à quelque époque qu'elle ait eu lieu, Eudon obtint le dévouement et la confiance des habitants des Pyrénées gauloises : les Vascons s'attachèrent à lui pour des causes que l'histoire contemporaine n'a pas fait connaître. Les chroniques biscayennes, postérieures de quelques siècles au rival de Charles Martel, ont, par un esprit de vanité locale, cherché à faire d'Eudon un héros *national;* elles ont supposé qu'il était *Biscayen*, fils d'un certain duc *Vascon* de Cantabrie, nommé Andéca. — Andéca aurait été tué en 711, à la célèbre bataille du Guadalété, perdue par le roi Rodrigue, et qui livra aux Sarrasins la Péninsule espagnole. Eudon, succédant à son père comme duc de Cantabrie, aurait été le premier seigneur particulier de la Biscaye. Les chroniques biscayennes admettent qu'il devint duc d'Aquitaine, parce qu'il épousa une princesse franque, fille du possesseur de ce duché.

Ces traditions, que contredisent toutes les preuves historiques tirées des chroniqueurs de la Gaule méridionale, n'ont paru aux historiens modernes mériter aucune croyance; « elles prouvent seulement qu'Eudon eut des relations plus intimes qu'aucun de ses prédécesseurs avec les populations vascones des deux côtés des Pyrénées, et qu'il fit plus particulièrement des Vascons le noyau de ses forces militaires. »

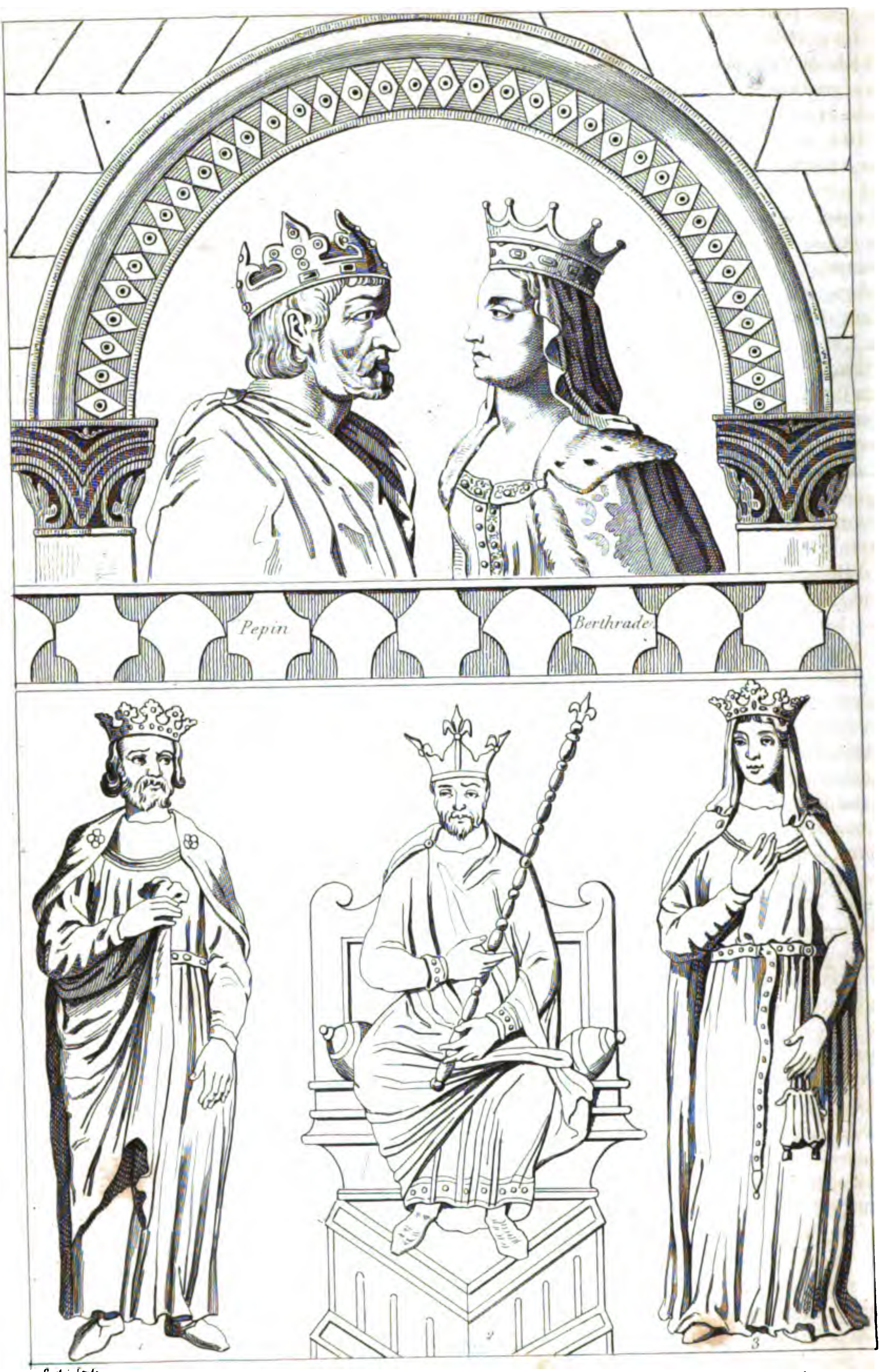
LV. Voitures et Vaisseaux tirés de Manuscrits des VIIIe. et IXe. Siècles.



Charrette — *Char* — *Charriot* — *Voiture suspendue.*

Vaisseau franc. — *Vaisseau normand.* — *Barque Grecque.*

LVI Monuments de Pepin



1. 2. *Pepin*. 3. *Berthrade*.

rants germains, a énuméré avec soin toutes les tentatives faites pour repousser la conquête, signale parmi les grandes cités qui, durant l'administration d'Ébroïn et même celle de Pépin parvinrent à se procurer une indépendance temporaire, Lyon, Marseille et Auxerre.

En 674, un des chefs de l'armée neustrienne, Adalric, nommé par Ébroïn comte de Lyon, et chargé par lui d'arrêter l'évêque Genet, ami de saint Léger, tenta vainement de prendre possession de son comté. Les habitants de Lyon et des pays environnants, organisés en milices, repoussèrent ses efforts, et s'organisèrent sous des chefs qui cessèrent de reconnaître la souveraineté des rois francs. L'exemple des Lyonnais fut suivi dans toute la portion de l'ancien royaume de Bourgogne, située entre le Rhône et les Alpes.

La moitié orientale de la Provence, comprenant les diocèses d'Aix, de Marseille et d'Avignon, se donna aussi, au commencement du VIII[e] siècle, des gouverneurs indépendants, choisis dans les grandes familles du pays. Ces gouverneurs avaient le titre de patrices. Vers 714, à l'époque de la mort de Pépin d'Héristal, c'était un Gallo-Romain, nommé Mauronte, qui exerçait, à Marseille, les fonctions de patrice; les événements contemporains prouvent que ce Mauronte fut un chef indépendant, en relations d'ambition et d'intrigues avec d'autres chefs qui avaient rompu, comme lui, toute espèce de lien avec les rois francs, d'Austrasie ou de Neustrie.

La tentative qui a paru la plus singulière à M. Fauriel, parmi toutes les tentatives qui furent faites, afin de rendre indépendantes certaines parties de la monarchie franque, est celle d'un évêque d'Auxerre, nommé Savaric, qui siégea de 710 à 715.

« Cet évêque, dit l'historien de la *Gaule méridionale*, était Franc, comme son nom l'indique, et homme de guerre, comme ses actions l'annoncent encore mieux; il leva des troupes, chose facile dans un temps de bouleversement et d'anarchie; et, à la tête de ces troupes, il envahit, l'un après l'autre, tous les pays autour d'Auxerre, les soumit et s'en fit un petit état, qu'il gouverna comme sa conquête. Le biographe des évêques d'Auxerre (qui rapporte ces détails) ne dit point sous quel titre; mais cet état aurait bien pu s'appeler un royaume. Sans y comprendre le diocèse d'Auxerre, qui en était le noyau, il était composé des diocèses ou des comtés d'Orléans, de Nevers, de Tournus, d'Avalon et de Troyes. Encouragé par ses premiers succès, l'évêque guerrier résolut d'étendre au midi le cercle de sa domination; il assembla une armée plus forte que la première et marcha droit à la conquête de Lyon; il ne la fit point; mais ce n'est pas par le gouvernement de Neustrie qu'il en fut empêché; il fut tué en route d'un coup de foudre, et son armée se dispersa, épouvantée d'une mort qui avait l'air d'un châtiment du ciel. A sa mort, les pays qu'il avait contraints à lui obéir rentrèrent sous la domination neustrienne. »

CHAPITRE VI.

CHARLES-MARTEL.

Plectrude et Théodoald. — Insurrection des Neustriens. — Leur victoire à Cuise. — Raganfried, maire du Palais de Neustrie. — Charles Martel, duc d'Austrasie. — Mort de Dagobert II. — Chilpéric Daniel lui succède. — Défaite de Charles par les Frisons. — Siége de Cologne. — Déroute des Neustriens à Amblef. — Victoire de Vincy. — Prise de Cologne. — Chlotaire IV, roi d'Austrasie. — Alliance d'Eudon, duc d'Aquitaine, et de Chilpéric II, roi de Neustrie. — Leur défaite à Reims. — Chilpéric livré à Charles. — Chlotaire IV meurt. — Chilpéric, roi de Neustrie et d'Austrasie. — Sa mort. — Théodoric de Chelles lui succède. — Révolutions de Bretagne. — Raganfried devient comte d'Angers. — Guerres de Charles avec les peuples d'outre-Rhin. — Ses victoires.

Neustrie.	*Austrasie.*
Théodoald, maire. Raganfried, maire. Charles Martel, maire. Dagobert, roi. Chilpéric II ou Daniel, roi. Théodoric II, dit de Chelles, roi.	Charles Martel, duc. Chlotaire IV, roi. Institué en 718, il meurt en 719, et n'a pas de successeur.

(De l'an 715 à l'an 731.)

Plectrude et Théodoald.

La veuve de Pépin chercha à se montrer digne de la confiance que lui témoignoit son époux, en lui remettant, à son lit de mort, la tutelle du jeune Théodoald, qu'il avait institué maire du palais de Dagobert; elle agit, sans hésitation, avec la vigueur et la fermeté nécessaires pour faire exécuter les dernières volontés de l'homme illustre, qui si longtemps avait gouverné la monarchie franque.

Théodoald n'était que le fils naturel de Grimoald. Pépin lui-même laissait d'autres enfants; il avait eu d'Alpaïde, que le premier continuateur de Frédégaire considère comme une femme légitime et qu'il qualifie de noble et belle, deux fils, l'un nommé Karl, et l'autre Childebrand : Karl, devenu célèbre sous le nom de Charles Martel, avait alors atteint l'âge d'homme; Childebrand n'était qu'un enfant en bas âge [1]. Enfin, il existait encore un fils de

[1] Ce Childebrand est un des princes les moins connus de l'histoire de France, et celui sur lequel on a le plus écrit. Un grand nombre d'historiens et de généalogistes ayant voulu faire de lui la tige des Capétiens, et l'ancêtre paternel de Robert-le-Fort, qui fut lui-même le bisaïeul paternel de Hugues Capet. Parmi les auteurs qui, d'après la *Chronique de Frédégaire*, disent Childebrand, frère de Charles Martel et fils d'Alpaïde, on distingue Duchesne, Du Bouchet, les frères Sainte-Marthe, Le Cointe, Ménage, d'Auteuil, Marc-Antoine Dominici, l'abbé de Camps et le père Tournemine. Le duc d'Épernon, dans son

Drogon, nommé Arnulf, auquel, malgré sa grande jeunesse, quelques historiens ont pensé que Pépin avait voulu laisser la mairie du royaume d'Austrasie. De ces trois fils ou petits-fils de Pépin, un seul, Charles, pouvait être pour Plectrude un compétiteur dangereux; aussi le puissant maire du palais avait-il à peine fermé les yeux que sa veuve ordonna d'arrêter Charles Martel, et de le retenir prisonnier à Cologne. Dans le même temps, elle reléguait au fond d'un monastère son ancienne rivale Alpaïde.

La vigoureuse administration de Pépin avait tellement habitué les leudes à l'obéissance, que Plectrude put croire, pendant plusieurs mois, que l'arrangement destiné à rendre le pouvoir héréditaire dans sa famille s'exécuterait sans opposition. Aucune voix ne s'éleva dans l'Austrasie, ni dans la Neustrie, pour contester ses ordres et blâmer ce que Pépin avait réglé. Plectrude, croyant sa domination assurée, envoya son petit-fils en Neustrie avec quelques leudes dévoués, et alla fixer sa cour à Cologne, au centre de la monarchie franque.

Insurrection des Neustriens. — Leur victoire à Cuise. — Raganfried, maire du palais de Neustrie (715).

Mais dès que les leudes neustriens surent que l'aïeule de Théodoald s'était éloignée, ils se rappelèrent leur ancienne indépendance perdue à Testri et prirent les armes. Les leudes attachés à la maison de Pépin, et qui environnaient le jeune maire du palais, appelèrent à leur aide les leudes austrasiens. La guerre commença aussitôt. Elle prit dès l'origine le caractère d'une lutte entreprise pour recouvrer la nationalité de la Neustrie, plutôt que celui d'une rébellion contre l'autorité royale; car les insurgés proclamaient leur attachement au roi Dagobert II, et annonçaient seulement l'intention de repousser la domination dérisoire du jeune bâtard, petit-fils de Pépin.

Une bataille décisive se livra près du domaine royal de Compiègne, dans la forêt de Cuise. Les Neustriens furent vainqueurs. Tout ce que les Austrasiens purent faire, ce fut de sauver le jeune Théodoald, et de le conduire à Cologne, où il mourut peu de temps après obscur et oublié.

Origine de la maison royale de France, fait Childebrand fils de Plectrude, première femme de Pépin. — Les opinions relatives à Childebrand ont été l'objet de deux mémoires importants : l'un inséré dans la préface du tome X de la grande *Collection des historiens de France*, par les Bénédictins; l'autre, ouvrage de Foncemagne, imprimé dans le tome X des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Foncemagne a discuté avec soin toutes les opinions qu'il rapporte; mais il n'a conclu en faveur d'aucune. L'historien Mézeray semble adopter celle qui fait de Childebrand l'aïeul de Hugues Capet, et rattache ainsi la troisième dynastie des rois de France, à la race carlovingienne.

Dagobert II resta entre les mains des vainqueurs, et la possession de la personne royale consacra la victoire. Afin de consolider leur triomphe, les leudes neustriens se hâtèrent d'élire un maire du palais; leur choix tomba sur l'un d'eux, nommé Raganfried[1].

Ce Raganfried était un homme brave, entreprenant, et en qui la résolution n'excluait pas la prudence; il comprit l'importance de la lutte qui ne faisait que commencer, et jugea que le moyen le plus efficace d'empêcher l'Austrasie d'étendre de nouveau sur la Neustrie une domination odieuse à tous les Neustriens, était de relever dans l'Austrasie même, l'autorité du roi des Francs. En rétablissant dans l'Austrasie l'ancienne souveraineté des fils de Chlovis, oubliée depuis longues années, c'était assurer pour l'avenir la prépondérance de la Neustrie.

Les Neustriens étaient trop faibles pour obtenir, sans auxiliaires, cet important résultat. Le prudent Raganfried songea d'abord à accroître ses forces par des alliances. Il conclut un traité avec les Saxons, tributaires toujours indociles de l'Austrasie, et qui, ayant à son instigation pris les armes, firent une importante diversion en faveur de la Neustrie. Il s'allia aussi avec Radbod, ce duc des Frisons, qui s'était montré si tenace ennemi des Francs Austrasiens et de la famille de Pépin.

Durant les négociations qui lui assuraient de tels alliés, Raganfried forma, en Neustrie, une armée qui, rassemblée après une victoire, se grossit promptement de tous les leudes qu'animait la vieille haine nationale contre l'Austrasie, ou qu'enflammait l'ardeur du butin. Avec cette armée, il envahit les frontières austrasiennes, et s'avança jusqu'aux bords de la Meuse, se proposant au printemps suivant d'achever la conquête du territoire ennemi.

Plectrude était toujours à Cologne, travaillant à relever son pouvoir qui s'écroulait et ne se montrant pas découragée du désastre de son petit-fils; mais on ne peut supposer que cette vieille femme, quels que fussent d'ailleurs son habileté et son courage, eût réussi à sauver l'Austrasie, qui allait se trouver attaquée à la fois de deux côtés, par les Frisons et par les Francs Neustriens.

Charles Martel, duc d'Austrasie (715).

Ce fut alors que Charles Martel, trompant la vigilance de ses gardes, réussit à sortir de sa prison, s'enfuit de Cologne et apparut à Metz, où, rappelant aux Austrasiens découragés de quelle race il sortait et quel exemple il comptait suivre, il excita leur

[1] *Raganfredus*, d'après le continuateur de Frédégaire. C'est le nom que nos anciens historiens ont travesti en celui de *Rainfroy*; de même que de Théodoric ils avaient fait Thierry.

enthousiasme, réveilla leur courage, « et, libre à peine, dit un historien, s'annonça lui-même comme un libérateur. » Les Austrasiens saluèrent par leurs acclamations le jeune chef qui leur arrivait dans un moment aussi critique. Charles Martel prit le titre de duc d'Austrasie, et ce titre fut reconnu dans tout le royaume, excepté à Cologne, où Plectrude conservait encore quelque autorité.

Mort de Dagobert II. — Chilpéric Daniel lui succède (716).

Un événement inattendu, qui sur ces entrefaites arriva en Neustrie, suspendit l'exécution des projets de Raganfried, et donna à Charles le temps de rallier les forces de l'Austrasie. Dagobert II, dont la jeunesse semblait promettre un long règne, mourut presque subitement. Il était âgé de dix sept ans, et avait porté pendant cinq années le titre de roi.

Sa mort laissait la Neustrie sans chef, car elle faisait cesser de plein droit les pouvoirs que l'élection des leudes avait confiés à Raganfried, avec l'office de maire du palais. Suivant l'antique usage, rétabli après la victoire de Cuise, il fallait proclamer un nouveau roi, et élire de nouveau un maire. La situation des choses était encore trop critique, pour que les leudes neustriens se fussent divisés d'opinions sur l'élection du maire; mais le choix d'un roi présentait des difficultés. Raganfried se hâta d'assembler les leudes. Il leur représenta que Dagobert laissait un fils; mais que cet enfant, petit-fils de Théodoric, n'étoit issu que du troisième fils de Chlòvis II, et qu'enfin il était encore au berceau; qu'un frère aîné de Théodoric, le roi Childéric II, si cruellement assassiné à Livry, avait aussi laissé un fils, nommé Daniel, alors dans toute la force de l'âge; que Childéric avait longtemps régné sur l'Austrasie, et qu'en choisissant son fils pour roi, la Neustrie opposerait au fils de Pépin un compétiteur dangereux.

Les leudes adoptèrent les vues de Raganfried; ils proclamèrent roi un moine, âgé de quarante-quatre ans; et qui, bien que nourri jusqu'alors dans la solitude du cloître, ne se montra pas indigne du trône. Le fils de Childéric quitta son nom obscur en recevant la couronne, et prit le nom fameux de Chilpéric. Raganfried, qui l'avait désigné au choix de leudes, fut de nouveau élu maire du palais; c'était une justice rendue à ses talents politiques et à son dévouement pour les intérêts de la Neustrie.

Défaite de Charles par les Frisons. — Siége de Cologne (716).

Tandis que les Neustriens reconstituaient ainsi chez eux la double autorité du maire et du roi, les Frisons, fidèles au traité conclu, avaient envahi les frontières de l'Austrasie et s'avançaient vers Cologne. Charles essaya de les arrêter; il savait que Chilpéric et Raganfried s'étaient mis en marche, et il voulait s'opposer à la réunion de ses ennemis.

L'armée de Radbod, qui remontait le Rhin avec une flotte nombreuse, débarqua à une petite distance de Cologne. L'armée austrasienne, commandée par Charles, combattit avec elle pendant une journée entière, et dans cette lutte opiniâtre éprouva de telles pertes, que son chef dut renoncer à la victoire. Radbod, vainqueur, mit le siége devant Cologne, et l'armée neustrienne ne tarda pas à l'y rejoindre.

Charles était trop faible pour livrer bataille aux Neustriens et aux Austrasiens réunis, il divisa ses leudes en un grand nombre de corps, et leur ordonna de se répandre sur les flancs des ennemis, de parcourir le pays, et de profiter de l'avantage que leur donnait la connaissance du territoire, pour les assaillir sans relâche, et les affaiblir par des attaques de tous les jours.

Cette guerre incessante fit éprouver aux Neustriens et aux Frisons de grandes pertes, et favorisa la défense de Cologne. L'espérance de s'emparer de cette riche et populeuse cité, qui était devenue la capitale de l'Austrasie, et renfermait les trésors de Pépin d'Héristal, excitait les efforts des assiégeants et soutenait leur persévérance; mais Plectrude se défendait avec vigueur et avec courage. L'été s'écoula sans que les assiégeants eussent fait aucun progrès. L'automne survint, et ils ne furent pas plus heureux. L'hiver approchait : il est probable que Raganfried et Radbod allaient d'eux-mêmes se décider à lever le siége, lorsque Plectrude, que leur opiniâtreté alarmait, et qui voyait sans doute, ses ressources prêtes à s'épuiser, leur fit proposer, s'ils voulaient se retirer, de leur abandonner une portion considérable des trésors de Pépin; cette offre fut acceptée avec empressement, et les deux armées alliées, chargées de butin, se séparèrent pour retourner, l'une en Frise et l'autre en Neustrie.

Déroute des Neustriens à Amblef.

Charles ne pouvait les poursuivre toutes deux à la fois; il laissa les Frisons faire paisiblement leur retraite, et vint s'embusquer dans la vaste forêt Carbonière (les Ardennes), avec un petit nombre de leudes, hommes d'élite, afin de profiter de toutes les occasions favorables pour attaquer les Neustriens, lorsqu'ils se trouveraient engagés dans les défilés de la forêt.

En effet, il rencontra un jour l'armée de Raganfried, campée près du domaine royal d'Amblef, dans une plaine située à une petite distance de l'abbaye

de Stavelo, fondée par le roi Sigebert. Lorsque, arrivé au sommet d'une colline qui dominait cette plaine, Charles aperçut l'armée ennemie, il n'avait avec lui que cinq cents cavaliers. Les soldats de Raganfried, occupés à prendre le repas du matin, étaient dispersés sous les tentes et à l'ombre des arbres; se croyant à l'abri de toute attaque, ils avaient négligé les précautions d'usage à la guerre; aucun poste avancé ne protégeait les approches de leur camp. Tandis que Charles considérait avec joie cette confusion qui éveillait ses espérances, et comme il cherchait le moyen d'en tirer avantage, un de ses leudes, homme intelligent et audacieux, s'approcha de lui et lui proposa d'aller, seul, l'épée à la main, jeter l'épouvante dans ce camp en désordre, lui demandant de le suivre et de l'appuyer, lorsqu'il jugerait le moment convenable. Charles ne pouvait espérer de grands résultats d'une attaque tentée par un seul homme; mais il supposa probablement qu'elle servirait à accroître le désordre, il laissa donc le leude audacieux libre d'agir à sa volonté. Celui-ci, saisissant un bouclier, tira son épée et s'élança au galop dans le camp neustrien, frappant et renversant tous ceux qu'il rencontrait, et criant: « Charles! Charles! voilà les Austrasiens! » Les Neustriens, étonnés, tentèrent de saisir cet ennemi inattendu; mais il était monté sur un cheval agile, qu'il dirigeait avec habileté, et il se dérobait à toutes les poursuites. En peu de temps, toute l'armée se trouva dans un désordre complet; ce fut le moment que Charles choisit pour effectuer son attaque, il descendit rapidement la colline avec ses compagnons et se précipita sur la foule stupéfaite qui s'agitait dans le camp.

Cette attaque causa parmi les Neustriens une épouvante générale; les soldats, se croyant assaillis par toute l'armée austrasienne, ne songèrent qu'à prendre la fuite; le maire du palais, le roi et les chefs principaux furent eux-mêmes entraînés par les fuyards, qui, dispersés de tous les côtés, ne se rallièrent que quelques jours après. Charles, que cette terreur panique avait rendu maître du camp, y reprit l'immense butin, fruit du traité fait à Cologne et des rapines de toute la campagne.

Les résultats de cette victoire furent encore plus importants que la victoire même, le découragement passa des Austrasiens aux Neustriens; les auxiliaires de la Neustrie cessèrent de montrer tant d'ardeur pour des alliés qui venaient d'être si facilement vaincus; Charles, victorieux, eut peu de choses à faire pour se créer une puissante armée. Les leudes austrasiens attachés à son père et les guerriers d'outre-Rhin, toujours prêts à accourir, là, où un riche butin semblait leur être promis, se rangèrent en foule sous ses enseignes.

Victoire de Vincy. — Prise de Cologne. — Chlotaire IV, roi d'Austrasie (717).

Au printemps de l'année 717, Charles, ne se bornant plus à la défensive, prit lui-même l'offensive: il envahit la Neustrie et atteignit l'armée austrasienne à Vincy, dans les environs de Cambrai. De part et d'autre on se disposa au combat; mais, avant de combattre, Charles fit proposer à Chilpéric un accommodement: il demanda « qu'on rétablît toutes » les choses comme elles étaient sous Pépin; qu'on » lui rendît, avec le titre de maire du palais, le gou» vernement de la Neustrie, et il promettait, à ce » prix, de poser aussitôt les armes. » De telles conditions n'auraient pu être faites qu'après la *victoire*, Chilpéric y répondit par des prétentions analogues. « Que Charles, » dit-il, « dépose les armes, qu'il » rende l'Austrasie usurpée par son père, à ce prix » je lui accorderai paix et pardon. »

La bataille, devenue inévitable, eut lieu un dimanche, le 21 mars 717; les Neustriens, honteux de leur déroute d'Amblef, firent d'immenses efforts pour la venger, ils combattirent pendant toute la journée sans reculer et sans céder; mais enfin ils furent vaincus. Raganfried et Chilpéric quittèrent le champ de bataille et prirent la fuite.

La sanglante victoire de Vincy eut pour premier résultat la soumission de la partie de la Neustrie située au nord de la Seine. Paris ouvrit ses portes au vainqueur. Tous les leudes neustriens qui avaient été autrefois attachés à Pépin, se hâtèrent de se rallier autour de son fils.

Plectrude, dont les espérances étaient déçues, essaya d'apaiser Charles Martel, en lui offrant le partage de ce qui restait des trésors de son père, s'il voulait lui laisser la possession de Cologne. Charles parut d'abord accepter cette proposition; mais les habitants de Cologne eux-mêmes repoussèrent la domination de Plectrude, et se donnèrent au libérateur de l'Austrasie.

Maître de Cologne, Charles convoqua dans cette ville une assemblée des grands du royaume, et s'y fit de nouveau proclamer duc d'Austrasie. Dans le même temps, afin, sans doute, d'opposer à Chilpéric un compétiteur de sang royal, il tira d'un cloître un prince mérovingien, d'origine tellement obscure que les uns le supposent fils de Théodoric, et les autres, fils de Chlovis II, et il rétablit pour lui le titre de roi d'Austrasie, depuis si longtemps abandonné. Ce roi fut reconnu sous le nom de Chlotaire IV, par les grands qui avaient proclamé duc, Charles Martel; mais il ne porta pas longtemps le titre royal, car il mourut l'année suivante. Déjà était atteint le but que Charles s'était proposé en l'élevant à la royauté.

Alliance d'Eudon, duc d'Aquitaine, et de Chilpéric II, roi de Neustrie. — Leur défaite à Reims (717-718).

Le désastre de Vincy, quelque grand qu'il fût, n'avait pas abattu le courage de Chilpéric, de Raganfried et des Neustriens de leur parti. Privés, par la défection de Radbod, des secours qu'ils attendaient de l'alliance avec les Frisons, ils tournèrent leurs espérances vers l'Aquitaine, où régnait un prince issu de cette race de Clovis, dont Chilpéric était le représentant dans la Gaule septentrionale. Le roi de Neustrie et son maire du palais, d'un commun accord, envoyèrent à Eudon une ambassade pour lui demander des secours et lui proposer une alliance offensive et défensive. Les ambassadeurs devaient lui offrir une couronne et des présents; ils étaient chargés de reconnaître solennellement l'indépendance du duc d'Aquitaine, et de lui donner le titre de roi.

Eudon se hâta de conclure un traité qui consacrait la nationalité indépendante de la Gaule méridionale, et replaçait au rang royal la race de Charibert; il rassembla aussitôt ses troupes et marcha au secours du roi de Neustrie qui, de son côté, réparant les pertes de Vincy, avait réuni une armée. Charles-Martel était alors au-delà du Rhin; les deux alliés profitèrent de son absence pour reprendre Paris et s'avancer au delà de la Seine.

Le duc d'Austrasie revenait d'une expédition contre les Saxons, qu'il avait vaincus et repoussés jusqu'aux bords du Weser, lorsqu'il apprit l'alliance d'Eudon et de Chilpéric; il ramena aussitôt en Neustrie son armée victorieuse.

Les Aquitains et les Neustriens réunis s'étaient avancés sans obstacles jusqu'à Reims, lorsqu'ils rencontrèrent, sous les murs de cette ville, l'armée de Charles-Martel rangée en bataille; leur surprise fut telle qu'elle paralysa leur courage. Attaqués vigoureusement par les Austrasiens, ils se défendirent sans résolution, et au premier choc ils prirent la fuite; Eudon et Chilpéric essayèrent vainement de les rallier. Charles-Martel, victorieux sans avoir combattu, poursuivit les fuyards jusqu'à Orléans, et redevint ainsi maître de toute la Neustrie.

Chilpéric, avec ses trésors, suivit Eudon au-delà de la Loire.

Raganfried, espérant encore peut-être trouver des auxiliaires parmi les Bretons, se retira du côté d'Angers.

Charles-Martel était décidé à poursuivre jusqu'à la fin ses ennemis; cependant, avant de franchir la Loire, il envoya des députés à Eudon, en le menaçant de dévaster ses états si le roi et les trésors de la Neustrie ne lui étaient pas immédiatement rendus. Eudon, sans armée, et pressé par un ennemi victorieux, fut obligé de subir ce honteux traité.

Chilpéric livré à Charles. — Clotaire IV meurt. — Chilpéric, roi de Neustrie et d'Austrasie. — Sa mort. — Théodoric de Chelles lui succède (718-720).

Chilpéric, livré aux leudes austrasiens, fut conduit à Noyon que Charles-Martel lui avait assigné pour résidence, et où il continua à porter le titre de roi, Charles se contentant de celui de maire du palais.

Peu de temps après le roi Clotaire IV étant mort, Chilpéric, qui méritait sans doute un meilleur sort, fut, sur l'ordre de Charles-Martel, reconnu roi d'Austrasie, comme il était déjà censé l'être de la Neustrie et de la Bourgogne. Alors, comme sous Pépin, la monarchie franque se trouva n'avoir qu'un seul roi et qu'un seul maire, et Charles, sous le titre le plus modeste, était le véritable souverain.

Chilpéric mourut un an après avoir reçu de son ennemi cette dérisoire royauté; il y a lieu de croire que le chagrin, causé par sa captivité et par la conscience de son abaissement, abrégea ses jours.

A sa mort, Charles-Martel ne jugea pas encore prudent de gouverner, en Neustrie du moins, sans que le nom d'un roi légitimât son autorité. Il envoya chercher dans le monastère de Chelles ce jeune fils de Dagobert II que Chilpéric Daniel avait supplanté, et lui donna le titre royal. Cet enfant est celui que les historiens de la Neustrie nomment Thierry II; il est nommé par les chroniqueurs de son temps, Austrasiens pour la plupart, Théodoric IV.

Révolutions en Bretagne. — Raganfried devient comte d'Angers (718-720).

Raganfried s'était, comme nous l'avons dit, retiré du côté d'Angers. Il avait espéré trouver des secours chez les princes bretons; ceux-ci, alors nombreux et divisés par leurs propres querelles, ne pouvaient s'intéresser à des guerres étrangères. — Nous n'avons pas eu occasion de parler de la Bretagne depuis le voyage du roi Judicaël à la cour du roi Dagobert[1]; il convient de jeter un coup-d'œil sur ce qui s'était passé dans ce pays.

Pendant son séjour à la cour du roi des Francs, le roi Judicaël, naguère sorti du cloître pour monter sur le trône, avait eu plusieurs conférences avec saint Éloi et saint Ouen. Ces deux pieux personnages firent naître en lui des scrupules sur la rupture de ses vœux monastiques, et le déterminèrent à abdiquer la royauté. En effet, de retour en Bretagne, n'ayant encore que des enfants mineurs, il

[1] Voir plus haut, liv. II, chap. 12, p. 189 et 190.

offrit la couronne à son frère Judoc. — Cette offre a paru à quelques historiens une preuve que la couronne de Bretagne ne relevait point des rois francs, puisque Judicaël se croyait en droit d'en disposer. — La piété et l'humilité de Judoc l'empêchèrent d'accepter le trône. Judicaël, laissant la couronne à un enfant (son fils Alain II), rentra dans son cloître, où il expia par une pénitence de vingt ans un règne dont le principal événement est le voyage à la cour de Dagobert. Après sa mort, il obtint les honneurs de la canonisation [1].

Alain II porta la couronne pendant cinquante-deux ans. Il n'y a à noter, durant ce long règne, qu'une peste qui désola le pays, en 664. La faiblesse et l'incapacité de ce roi laissèrent une libre carrière à l'ambition des petits princes bretons qui voulaient ériger leurs seigneuries en principautés indépendantes.

A la mort d'Alain (en 690), ces princes indépendants se trouvèrent assez puissants pour faire la guerre à Grallon II, son fils, et pour réduire ce roi des Bretons au titre de comte de Cornouailles.

A dater de Grallon, il devient presque impossible de suivre le fil de l'histoire de Bretagne. Le manque de faits notables, la confusion des titres, des noms, des lieux et des dates, ne permet plus de dire avec quelque certitude par qui et comment le pays fut gouverné. Le territoire breton se divisa d'ailleurs de plus en plus en petites seigneuries indépendantes, et de cette division durent résulter les discordes, l'affaiblissement de ceux qui se partageaient le pouvoir, et la nécessité pour quelques-uns d'implorer la protection de l'étranger.

Dès la seconde année du règne de Grallon (en 691), une irruption des Francs augmenta la confusion en Bretagne. On ignore quel fut le prétexte de cette expédition, dans laquelle « les Neustriens se rendirent maîtres d'une grande partie de la Haute-Bretagne, c'est-à-dire des pays de Nantes, Rennes, Dol et Aleth. Il semble même qu'ils pénétrèrent jusqu'à Tréguier [2]. »

Il est probable qu'à l'époque où Raganfried se retira vers Angers, les Neustriens étaient encore en possession de cette partie du territoire breton. Le maire neustrien y trouva des ressources qui lui permirent de résister pendant quelque temps aux forces que Charles-Martel en personne dirigea contre lui. Trop faible cependant pour courir les hasards d'une bataille, il se renferma dans Angers, et y soutint un siége. Sa défense était opiniâtre. Charles craignit qu'en se prolongeant elle n'encourageât les espérances des leudes de la Neustrie et de la Bourgogne, qui n'avaient accepté qu'à contre-cœur les conséquences de la victoire de Reims; Chilpéric d'ailleurs venait de mourir, et Raganfried ne pouvait plus prétendre au titre de maire; Charles lui offrit donc de terminer leurs différends par un honorable traité. Raganfried accepta. Il reçut le titre de comte d'Angers, et garda la possession du territoire angevin et des contrées conquises sur la Bretagne.

Guerres de Charles avec les peuples d'outre-Rhin. — Ses victoires (718 à 730).

Charles-Martel ne pouvait affermir son autorité qu'en occupant sans cesse l'inquiète activité de ses leudes. La guerre, qui lui fournissait le moyen de récompenser leur courage et leur dévouement, lui était nécessaire pour contenir leur indocilité. Réconcilié avec Raganfried, en paix avec Eudon, il résolut de soumettre de nouveau au tribut les Saxons, les Bavarois, les Allemands, les Suèves et les Frisons, qui s'en étaient affranchis à la faveur des guerres civiles, dont la fureur avait si longtemps désolé la monarchie franque.

Trois campagnes furent nécessaires pour soumettre les Saxons : la première avait eu lieu en 718, les deux autres se firent dans les années 720 et 728.

Les Frisons renouvelèrent, et non sans succès, en 722 et en 723, leurs anciennes hostilités. Les troupes de Charles éprouvèrent d'abord une défaite sanglante; son neveu Arnulf, fils de Drogon, fut tué; mais tandis que le nouveau duc des Frisons, Popon, fils de Radbod, se félicitait de sa victoire, Charles apparut avec une flotte sur les rivages de la Frise, y débarqua une armée, et défit le jeune téméraire, qui, ne voulant pas survivre à sa défaite, se fit tuer en combattant courageusement. La Frise devint dès lors une province franque, et les ducs qui en reçurent le commandement temporaire furent choisis parmi les leudes austrasiens.

Les années 724 et 725 furent remplies par des guerres contre les Allemands et les Suèves, qui parurent se soumettre à la nécessité et promirent de payer le tribut exigé, mais dont la soumission eut peu de durée; car cinq ans après, en 730, Charles fut obligé de marcher de nouveau contre eux. Landfried, duc des Allemands, était le chef de la ligue

[1] « L'année même de la mort de Judicaël, il se tint à Nantes un concile, auquel des évêques des diverses parties de la France furent appelés; car ce fut l'archevêque de Reims qui y présida. Cette assemblée n'avait pour objet que des réglements de discipline ecclésiastique. On y défendit aux prêtres de loger aucune femme dans leur maison, de prélever pour eux plus du quart du produit des quêtes, et, ce qui est remarquable pour ce temps-là, *d'enterrer les morts dans les églises.* » Daru, *Hist. de Bretagne*, liv. II.

[2] Gallet, *Dissertation sur le catalogue des anciens comtes de Cornouailles.*

ennemie, il fut vaincu et tué. Sa défaite et sa mort jetèrent une si grande terreur parmi les Suèves, que depuis lors ils n'osèrent plus songer à leur ancienne liberté.

Après les Allemands, en 725, était venu le tour des Bavarois : il fallut deux campagnes pour terminer la conquête de la Bavière. Le duc Odilon se résigna au tribut. Pour garantie de son obéissance, il envoya en otage sa propre sœur Biltrude; cette princesse vint en Austrasie avec sa fille Sonnechilde, qui devint par la suite l'épouse de Charles, et fut mère de Grippon.

Toutes les entreprises du duc d'Austrasie au nord de la Gaule franque avaient été suivies de glorieux succès; Charles victorieux tourna ses regards vers le midi, où venait d'apparaître un ennemi terrible et inattendu.

CHAPITRE VII.

INVASION DES SARRASINS.

Débarquement des Sarrasins en Europe. — Conquête de l'Espagne. — Premières irruptions des Sarrasins dans la Gaule méridionale. — Armées sarrasines. — Armes, armures et costumes des soldats. — Partage du butin. — Sort des captifs chrétiens chez les musulmans. — Sort des captifs musulmans chez les chrétiens. — Destinée des femmes chrétiennes réduites en esclavage. — Conditions imposées aux villes conquises. — Éléments de la population sarrasine. — Forme de l'administration en Espagne et en Septimanie. — Traces du séjour des Sarrasins dans la Gaule. — Invasion et conquête de la Septimanie. — Bataille de Toulouse. — Mort d'Al Samah. — Invasion de la Provence. — Bataille du Rhône. — Mort d'Ambissa. — Irruptions dans la Gaule centrale. — Martyre de saint Chaffre. — Ravages des Sarrasins dans la Gaule orientale. — Jonction d'Eudon et de Charles Martel.

(De l'an 710 à l'an 730.)

Débarquement des Sarrasins en Europe. — Conquête de l'Espagne (710-713).

Ce ne fut pas seulement la crainte des armes de Charles-Martel qui força Eudon à livrer à l'ennemi de cette race mérovingienne, dont lui-même sortait, un roi son parent et son allié. Eudon n'abandonna la cause de Chilpéric, devenue pour lui en quelque sorte une cause de famille, que par la nécessité où il se trouva de défendre ses états contre des ennemis nouveaux de race, de religion jusqu'alors inconnues, qui, partis des plages de l'Afrique, avaient détruit la monarchie des Goths, et en peu d'années conquis toute la péninsule espagnole.

Ces conquérants terribles, enthousiastes ennemis des chrétiens, étaient les Arabes, les Berbers et les Maugrebins, tous sectateurs récents de Mahomet, et que l'enthousiasme religieux et le désir de propager leur foi avaient réunis sous les mêmes chefs et dans un même but : c'étaient ces peuples que les chrétiens désignaient alors sous le nom de Sarrasins.

Après la mort de leur prophète (en 632), cinquante années avaient suffi aux Arabes musulmans pour conquérir toute l'Afrique septentrionale. Cette grande contrée était devenue une province dépendant du khalifat d'Orient. Pendant trente ans les émirs d'Afrique, nommés par les khalifes, se bornèrent à étendre et à asseoir leur domination sur tous les peuples qui habitaient le vaste plateau situé entre le désert de Sahara, la Méditerranée et l'Océan. En 709, profitant des discordes civiles qui troublaient la monarchie des Visigoths, à la mort du roi Vitiza et à l'avénement du roi Rodrigue, ils songèrent à pousser leurs conquêtes en Europe. En 710, Tarik ben Zéyad, lieutenant de l'émir Mouza ben Nozeir, débarqua pour la première fois en Espagne, afin de favoriser les projets de rébellion du fameux comte Julien. Cette première expédition n'était néanmoins qu'une reconnaissance qui décida Mouza à renvoyer Tarik l'année suivante, et cette fois le Musulman vint en Espagne avec une armée. Le roi Rodrigue prit les armes pour défendre ses états et livra une grande bataille aux Arabes, dans les plaines du Guadalété; il y fut vaincu et tué. L'élite de la noblesse visigothe succomba dans cette fatale journée, ou devint captive des Sarrasins. Théodemir, prince des Goths, qui avait commandé la cavalerie de Rodrigue, soutint la lutte pendant deux années avec un courage opiniâtre; mais enfin il fut forcé de se soumettre à l'émir Mouza, qui était venu en personne soutenir son lieutenant Tarik et continuer la guerre.

Malgré la mésintelligence régnant entre Mouza et Tarik, la conquête de l'Espagne fut achevée en trois ans; mais en 714, les deux généraux furent l'un et l'autre rappelés à Damas par le khalife d'Orient.

Mouza, en s'éloignant, remit le gouvernement à son fils Abd el Aziz qui fut ainsi le premier émir de l'Espagne. Abd el Aziz avait épousé la veuve du roi Rodrigue : il manifesta l'intention de favoriser les Goths, et fut assassiné par ordre du khalife Suleyman.

A sa mort, les scheiks arabes s'assemblèrent pour choisir un chef, et, dans leur vénération pour la mémoire de Mouza, ils élurent *émir* Ayub Ben Habid, neveu du conquérant de l'Espagne. Ayub transféra la résidence des émirs à Cordoue, et témoigna par ses actes l'intention de gouverner avec bonté et avec justice; mais il ne garda pas le pouvoir longtemps. Le khalife Omar II, successeur de Suleyman, ayant appris qu'il était de la famille de Mouza, nomma un autre émir. Al Haur ben Adb el Rhaman fit regretter Abd el Aziz par la dureté et l'inflexibilité de son caractère. « Plus avide de biens que de gloire, il

ne traitait pas mieux les musulmans que les chrétiens ; il accablait ceux-ci par des exactions de tous genres, les autres par le service le plus rude : la plus légère faute était punie de mort, et chacun tremblait en sa présence, moins d'être coupable que de le paraître. » — Ce fut durant son gouvernement que Pélage fonda le royaume des Asturies. Les victoires du héros chrétien furent imputées à crime à Al Haur, et l'émir d'Afrique, dont l'Espagne n'avait pas cessé de dépendre, et qui était chargé par le khalife de surveiller les gouverneurs, le déposa, et lui nomma pour successeur Al Samah ben Melik.

Premières irruptions des Sarrasins dans la Gaule méridionale (715-717).

Al Haur, pendant son commandement, fit en 716 et 717, des irruptions dans la Septimanie, d'où il ramena des esclaves de tout âge et de tout sexe, et rapporta beaucoup de butin.

L'irruption d'Al Haur, en 716, paraît s'être étendue jusqu'aux limites de la Provence. Il résulte d'une inscription trouvée en 1279, et rapportée par Papon [1], qu'en 716, effrayé par l'approche d'une armée arabe, chacun se hâta de déplacer, de cacher et d'enfouir les objets précieux qu'il avait le plus à cœur de sauver des mains des infidèles ; les églises surtout tremblèrent pour leurs trésors et leurs reliques. Ce fut en cette occasion que le clergé de Marseille, craignant de voir profaner le corps vénéré de sainte Marie-Madeleine, prit le parti de le transférer de son tombeau connu dans un tombeau secret, et choisit pour cette pieuse translation le silence et l'obscurité d'une nuit de décembre.

« De telles précautions sur la rive gauche du Rhône font aisément imaginer quelles durent être sur la rive droite, en Septimanie et dans le midi de l'Aquitaine, les alarmes, les terreurs, l'agitation des peuples, des prêtres et des moines. Il y eut probablement dès lors des monastères abandonnés, des églises désorganisées, et, comme en Espagne, des bandes de fugitifs cherchant un refuge du midi dans le nord, de la plaine sur les montagnes...

» Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'invasion de l'Espagne par les Arabes et sa propre soumission aux mêmes conquérants, la Septimanie dut nécessairement former un petit état particulier, sous le gouvernement de quelque seigneur visigoth ou gallo-romain ; et cet état devint, avec le nouveau royaume des Asturies, un des principaux refuges de la population visigothe ou espagnole qui fuyait devant les Arabes.

» Toutes ces seigneuries, et en particulier la Provence, la Septimanie, la Vasconie et l'Aquitaine, étaient également menacées par les conquérants ; et il n'y avait que ces deux dernières contrées qui, réunies sous un chef vaillant et actif, fussent en état de résister à ces terribles ennemis. La Provence et la Septimanie n'étaient point capables de se défendre seules ; elles n'avaient qu'une chance de salut, c'était de s'allier à Eudon d'Aquitaine, de se mettre sous sa protection spéciale. Il ne subsiste aucun vestige d'une telle transaction entre ce duc et les Gallo-Visigoths. Quant aux Provençaux, ils reconnurent Eudon pour roi ; et il est difficile de supposer à cette reconnaissance d'autres motifs que celui de se donner un protecteur et un chef contre les Sarrasins [1]. »

Les incursions d'Al Haur n'étaient pas, s'il faut en croire les historiens arabes, les premières que les Musulmans eussent faites au-delà des Pyrénées. Maccari, auteur d'une *Description géographique et historique de l'Espagne* [2], en langue arabe, rapporte que Mouza, après avoir successivement conquis toutes les cités de l'Aragon et de la Catalogne, arriva en 713 au pied des montagnes, et pénétra dans la Septimanie par les défilés des Pyrénées orientales, défilés que les Arabes désignaient par le nom de *Bab*, qui, dans leur langue, signifie *porte*, et qu'ils se figuraient avoir été taillée dans le roc, à l'aide du fer, du vinaigre et du feu [3]. Mouza revint en Espagne avec un riche butin. Il y rapporta sept statues équestres en argent, de grandeur naturelle, enlevées à une église de Narbonne, et sept grandes colonnes d'argent massif, prises dans l'église de Sainte-Marie de Carcassonne. Les Arabes donnaient à cette époque le nom de *grande terre* à toute la contrée située entre les Pyrénées, les Alpes, l'Océan, l'Elbe et l'empire grec. Ils distinguaient plus particulièrement la Gaule par le nom de ses principaux possesseurs, et l'appelaient *Frandjat*, nom tiré du latin ou du roman *Francia*. Quant à ses habitants, sans faire aucune distinction entre les Septimaniens, les Aquitains, les Bourguignons et les Francs, ils les appelaient en masse *Frandj*, *Efrandj* ; ce nom prouve quelles idées ils se faisaient déjà de la puissance de la nation franque.

[1] *Hist. de Provence*, t. I, p. 75. Cette inscription passe pour suspecte aux yeux de certains auteurs.

[1] FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale*.

[2] Conservée parmi les manuscrits arabes de la Bibliothèque royale de Paris, ancien fonds, n. 704.

[3] Les Arabes appelaient les Pyrénées *Gibal al Bortat*, *montagnes de Portat* ; ils prenaient le nom latin *porta*, dont les Espagnols ont fait *puerto*, et qui signifie *col* ou *passage élevé*, pour le nom même de ces montagnes.

LVII. Rotonde de St. Benigne à Dijon.

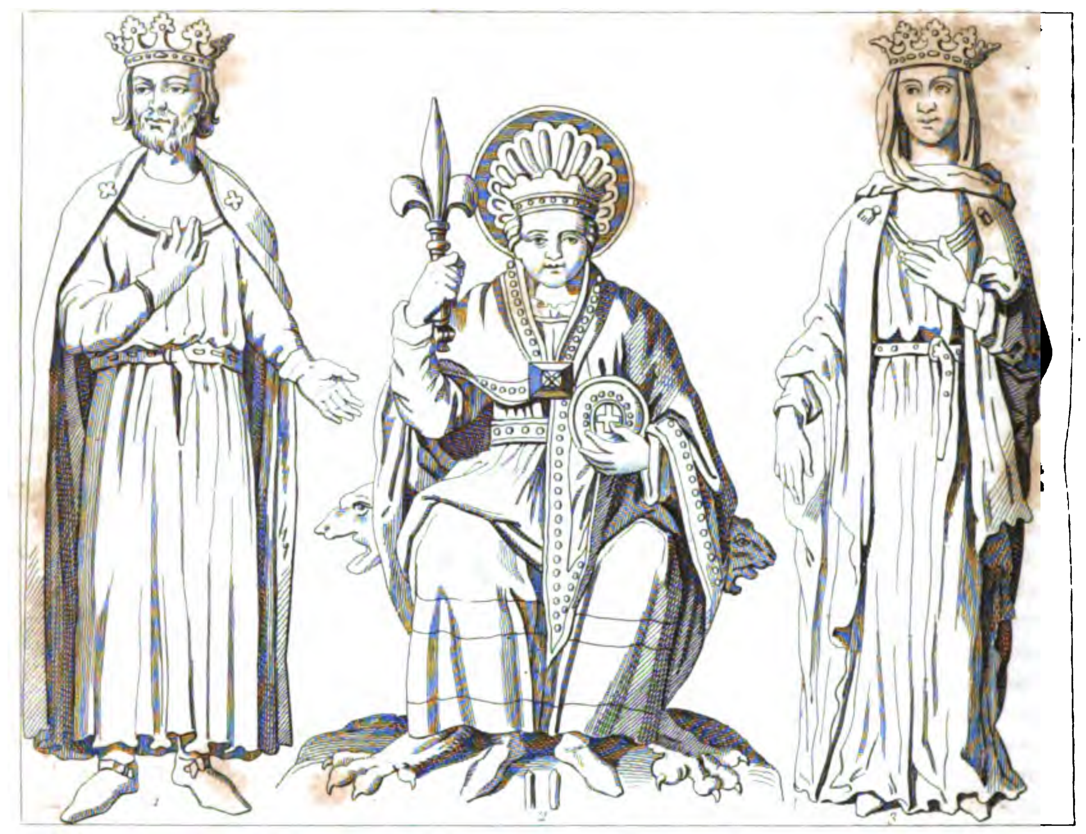


Coupe



Vue du Chevet.

[redacted]



1. 2 *Carloman.*   3. *Herberge.*

Epees de Charlemagne

Malgré le silence des chroniqueurs chrétiens, il est difficile de mettre en doute cette première expédition des Sarrasins dans la Gaule. — Les historiens arabes rapportent une conversation que Mouza, rappelé à Damas, eut avec le khalife Abd el Meleck au sujet du degré de courage des divers peuples qu'il avait eu à combattre. « Que sont les Goths? lui dit le khalife. — Les Goths, répondit Mouza, les Goths, dans leurs châteaux, sont des lions, à cheval des aigles, à pied des femmes. Ils savent profiter d'une occasion favorable; mais quand ils sont vaincus, ils se sauvent dans la montagne, comme d'agiles chevreuils. — Et des *Frandj*, reprit le khalife, qu'as-tu à m'en dire? — Les *Frandj*, dit Mouza, sont nombreux et abondamment pourvus de tout; ils sont braves et impétueux dans l'attaque, mais faibles dans la défense et timides après la défaite. — La guerre avec eux, ajouta le khalife, t'a-t-elle été favorable, ou contraire? — Contraire! non par Dieu et par le prophète, repliqua Mouza: jamais mon armée n'a été vaincue. Jamais aucun de mes bataillons n'a été dispersé, et jamais les croyants n'ont hésité à me suivre quand je les ai menés quarante contre quatre-vingts. »

De ces détails il semble résulter que Mouza a fait effectivement la guerre aux Septimaniens; mais on peut aussi en conclure qu'il avait trouvé chez eux une résistance assez opiniâtre.

Organisation des armées sarrasines. — Armes, armures et costumes des soldats.

Avant de passer au récit des invasions des Sarrasins dans les autres contrées de la Gaule, ainsi qu'à celui de leurs guerres contre les Aquitains et les Francs, nous essaierons de donner une idée de leur mode de conduire les opérations militaires, du sort qu'ils faisaient à leurs captifs et des conditions qu'ils imposaient aux cités conquises. Les détails dans lesquels nous allons entrer sont tirés presque textuellement des ouvrages de l'historien espagnol J. Conde, et des historiens français Reinaud et Fauriel, qui, tous les trois versés dans la connaissance des langues orientales, ont pu consulter les auteurs arabes et suppléer à l'obscurité ou au silence des chroniques contemporaines.

Le zèle religieux des sectateurs de Mahomet n'avait encore presque rien perdu de sa ferveur primitive au temps des invasions des Arabes en Septimanie et dans l'Aquitaine. Toute guerre contre un peuple non musulman était réputée une guerre sainte; les braves qui y succombaient recevaient les honneurs et le nom de martyrs. Le désir et la recherche des avantages matériels de la victoire se mêlaient, sans doute, un peu plus que dans les premiers temps de l'islamisme aux élans guerriers du zèle religieux; mais ils ne les dominaient pas. La conversion de l'ennemi à la religion annoncée par Mahomet, ou tout au moins la soumission des vaincus à la domination musulmane, était le but principal de la guerre; et cette guerre avait ses règles, ses lois dictées au nom du ciel.

Le guerrier arabe en campagne n'était dispensé d'aucun des devoirs essentiels de l'islamisme; il était tenu de prier au moins une fois chaque jour, le matin, en s'éveillant. Le général était à la fois le chef et le prêtre de l'armée; c'était lui qui donnait le signal de la prière et en proférait les paroles; c'était lui qui rappelait aux soldats les préceptes du Koran, et leur commandait l'oubli des injures personnelles. Dans les entreprises grandes et difficiles, le chef d'expédition s'adressait au zèle religieux de ses compagnons d'armes pour en obtenir d'héroïques efforts. Souvent une armée musulmane se préparait par le jeûne à une bataille ou à un assaut, et dans les périls extrêmes le plus sûr et le plus ordinaire expédient était l'invocation du nom du prophète et de Dieu: *Mohammed! Allah!*

Dans les premiers temps de l'islamisme on trouvait fréquemment parmi les généraux arabes des hommes d'un grand caractère, réunissant l'enthousiasme de la gloire à la ferveur de la foi, animés d'une généreuse humanité, et ne tolérant des ravages de la guerre que ceux qu'ils jugeaient indispensables pour la victoire; des hommes, enfin, aussi attentifs au maintien des croyances religieuses que de la discipline militaire parmi leurs soldats.

Les historiens arabes consultés et analysés par Conde, donnent quelques détails sur l'organisation des premières armées musulmanes qui pénétrèrent en Espagne et dans la Gaule. Ces détails font honneur à la prévoyance des généraux et à la soumission des soldats. — Chaque corps d'armée devait marcher avec la moindre quantité possible de bagages, et ces bagages devaient être conduits de même par un petit nombre d'hommes, choisis toujours parmi les moins vigoureux, parmi ceux qui, un jour de bataille, auraient le plus mal figuré dans les rangs.

Afin que le fantassin pût suivre la cavalerie dans ses marches ordinaires, il ne devait avoir d'autre charge que ses armes offensives et défensives; celles-ci se réduisaient à une légère cuirasse. Aucun ne portait de cotte de mailles.

Le cavalier, outre ses armes, devait porter un sac de provisions pour un nombre de jours déterminé, et une marmite de cuivre, afin de les faire cuire au besoin. Il est probable, quoique les auteurs arabes ne le disent pas, que chaque cavalier portait, avec sa part de vivres, celle d'un fantassin.

Rien ne devait ainsi retarder le soldat dans sa

marche ; il lui était sévèrement interdit de s'arrêter pour marauder ou piller. Le pillage était bien cependant pour les Arabes un des bénéfices de la guerre ; mais le pillage avait ses règles et sa discipline ; on ne le tolérait qu'en deux circonstances, dans les villes prises d'assaut et dans le camp ennemi emporté à la suite d'une bataille, et dans ce cas même il n'avait point lieu sans un ordre des chefs.

Les chroniqueurs musulmans décrivent ainsi le costume et les armes des conquérants qui les premiers envahirent l'Europe. Une épée au côté ; une massue appuyée sur le cheval ; à la main une lance, à laquelle était attaché un léger drapeau ; un arc suspendu à l'épaule, et un turban sur la tête. Mais ce costume changea avec le temps, et les musulmans cherchèrent à imiter les chrétiens ; abandonnant l'usage de l'arc et de la massue, ils adoptèrent le bouclier, la cuirasse et la longue lance propre à percer. Ils recherchaient aussi les épées de Bordeaux, alors très-fameuses, et leurs guerriers, renonçant au turban, portaient un bonnet indien. — Avec vingt eunuques slavons, les seigneurs de la Catalogne offrirent à un khalife de Cordoue, dix cuirasses slavonnes et deux cents épées franques. Le même khalife, en installant son *hageb* ou premier ministre, lui fit présent de cent guerriers choisis parmi les prisonniers chrétiens qui avaient accepté de combattre sous les bannières musulmanes. Ces guerriers étaient tous à cheval, armés de l'épée, de la lance, de la cuirasse, du bouclier et du casque indien. — Au milieu du VIII[e] siècle, la plupart des musulmans de toutes classes, portaient des armes, des tuniques d'écarlate, et avaient des selles et des drapeaux faits à l'imitation de ceux qui étaient en usage dans l'Europe chrétienne ; seulement l'armure et l'équipement des guerriers sarrasins conservèrent toujours quelque chose de la légèreté qui les distinguaient lors de leurs premières invasions.

Partage du butin. — Sort des captifs chrétiens chez les musulmans.

Le guerrier qui agissait isolément était maître de tout ce qui tombait entre ses mains. Celui qui faisait partie d'un corps portait ce qu'il prenait dans un lieu désigné par les chefs ; le butin était mis en commun, et, quand l'expédition était terminée, on procédait au partage.

Le butin se composait des métaux précieux, monnayés ou non monnayés, des étoffes, des pierreries, des armes, des meubles, des ustensiles, des bestiaux et des captifs. Les captifs formaient la meilleure partie du butin, par la facilité qu'on avait, soit de les vendre, soit d'en tirer un service personnel. On les estimait d'après l'âge, le sexe, la force physique ou la beauté corporelle.

Le chef prélevait d'abord, pour le souverain, le cinquième de tout le butin, appelé le *lot de Dieu*. Le souverain pouvait disposer de ce cinquième à sa volonté ; mais il en consacrait ordinairement une partie à de bonnes œuvres, comme secours aux pauvres, etc. Le reste du butin était distribué aux soldats, et dans cette distribution le cavalier recevait le double du fantassin.

Aussitôt le partage fini, il s'établissait une espèce de marché, où ceux qui n'étaient pas contents de leur lot le vendaient ou l'échangeaient. A la suite des armées se trouvaient des marchands et des spéculateurs, et les objets vendus étaient ensuite répandus dans toutes les provinces de l'empire.

Dès qu'un chrétien était pris, on lui attachait les mains derrière le dos ; c'est ce qui fait qu'on l'appelait *assyr*, d'un mot arabe qui signifie *garrotté*, à peu près comme les Romains nommaient leurs captifs *vinctus*. — Celui entre les mains duquel le chrétien était tombé en partage devenait son maître absolu ; il pouvait l'employer à son service, le vendre, le battre ou même le tuer. Le chrétien devenu esclave était appelé *mamlouk*, *c'est-à-dire possédé*, parce qu'en effet il ne s'appartenait plus à lui-même ; on le nommait aussi *rice* ou *minee*, parce que ses facultés étaient fort restreintes ; car il ne pouvait rien posséder en propre et tout ce qu'il gagnait devenait la propriété de son maître.

Quelquefois le maître, zélé pour l'islamisme, sollicitait son esclave de se faire musulman. Si celui-ci y consentait, il recevait ordinairement la liberté. Dans le cas où son maître le gardait en esclavage, l'esclave converti avait l'espoir d'être racheté et affranchi par d'autres musulmans, encouragés par ce verset du Koran : « Le fidèle qui affranchit son semblable s'affranchit lui-même des peines de cette vie et des tourments du feu éternel. » — Le nouveau musulman, bien que libre, était obligé à certains devoirs envers celui qui lui avait rendu la liberté ; mais il était admis dans le sein de la société, et pouvait prétendre aux mêmes avantages que les hommes les plus favorisés. Le titre par lequel il était distingué était commun à son ancien maître et à lui ; c'est celui de *maula*, mot arabe qui signifie tout ensemble, être le patron ou le protégé de quelqu'un, et qui exprime d'une manière touchante les devoirs réciproques imposés au patron et à l'affranchi[1].

Si le chrétien refusait de changer de religion,

[1] C'est ainsi que dans notre langue le mot *hôte* signifie tout à la fois et celui qui donne et celui qui reçoit l'hospitalité.

son maître lui faisait mettre ordinairement les fers aux pieds, et l'occupait à la culture des terres, à un travail mécanique ou à tout autre ouvrage dont il pouvait tirer profit.

Les captifs chrétiens devenus musulmans ou restés fidèles aux lois de l'Evangile étaient très-recherchés pour leur bravoure, et figuraient fréquemment dans les expéditions sarrasines. Il s'en trouvait dans les armées, dans la garde particulière des émirs, dans celle des khalifes, et à la suite des seigneurs. Nous avons parlé du hageb de Cordoue qui reçut en présent du khalife Hakam II cent mamlouks chrétiens, armés de pied en cap.

Les esclaves restés chrétiens ne perdaient pas tout espoir de recouvrer leur liberté. Les princes et les riches, parmi les mahométans, quand il leur arrivait quelque événement heureux, ne connaissaient pas de manière plus noble de témoigner leur reconnaissance à Dieu que de mettre des esclaves en liberté. Le fameux Almanzor, en l'an 997, ayant appris que ses troupes venaient de remporter de grands succès en Afrique, fit briser, en actions de grâces, les fers de dix-huit cents chrétiens des deux sexes.

Les chrétiens captifs excitaient aussi un grand intérêt dans leur patrie, chez leurs parents et leurs amis. Leur malheur faisait naître de pieuses sympathies. Tous les ans, il partait de France des hommes munis d'argent qui allaient en Espagne et en Afrique racheter un père, un frère ou un ami. Souvent le prince s'interposait dans la négociation, et payait une partie du prix de rachat. Plus tard, l'esprit de charité qui caractérise le christianisme donna naissance à ces touchantes confréries qui ont subsisté jusqu'à la révolution, et qui se vouaient à la rédemption des captifs. Quitter ses foyers et renoncer à toutes ses commodités, pour aller dans des pays barbares au secours de frères malheureux, au risque de partager leur sort, était regardé comme le comble de l'héroïsme, et l'était en effet.

Sort des captifs musulmans chez les chrétiens.

Le sort des musulmans qui tombaient au pouvoir des chrétiens se rapprochait beaucoup de celui qu'avaient à subir les captifs chrétiens chez les musulmans. — L'esclavage était admis, dans la Gaule, à l'égard des captifs germains, slaves et autres païens du nord de l'Europe; il devait l'être aussi pour les captifs sarrasins. La principale différence entre les captifs francs au pouvoir des Sarrasins, et les captifs sarrasins au pouvoir des Francs, c'est que parmi les Francs il y avait toujours une ligne de démarcation entre les hommes, nés esclaves ou traités comme tels et les personnes de condition libre; et cette différence, par ses résultats, était toute au désavantage des captifs musulmans.

Parmi les captifs sarrasins, plusieurs étaient rachetés, soit par leurs parents, soit par leurs amis, soit par leur souverain, soit enfin à l'aide de legs que faisaient pour cet objet de pieux mahométans. Tandis qu'il se formait dans la Gaule des établissements pour la rédemption des captifs, des établissements analogues prenaient naissance chez les musulmans d'Espagne.

Les captifs musulmans destinés à être vendus étaient amenés à Arles, à Marseille, à Narbonne, où se rendaient des agents de leur nation. Quelquefois les guerriers sarrasins profitaient des descentes qu'ils faisaient sur les côtes de la Gaule, pour réclamer les captifs qui s'y trouvaient. D'autres fois, les princes chrétiens, désirant se rendre les chefs sarrasins favorables, les leur envoyaient en présent.

Les musulmans qui n'avaient pas de rançon à offrir étaient, à l'exemple des juifs et des païens, réduits à l'esclavage. Les esclaves attachés au service d'un maître, et les serfs, rangés parmi les dépendances des fermes et des terres, formaient dans l'Europe chrétienne une grande partie de la population des villes et des campagnes; ils ne pouvaient ni posséder, ni tester, et constituaient une partie de la richesse. On pouvait les vendre, les battre, ou même les mettre à la torture. La plupart des serfs étaient chargés de chaînes, afin qu'ils ne pussent pas s'échapper. Heureusement, l'intérêt, à défaut de la charité, vint au secours de l'humanité souffrante : comme les serfs et les esclaves, lorsqu'ils étaient maltraités, prenaient la fuite, et comme les seigneurs, dans leurs guerres entre eux, s'efforçaient de se les enlever réciproquement, les maîtres furent obligés d'user de quelques ménagements.

Les serfs et les esclaves sarrasins, non plus que les serfs et les esclaves juifs et païens, ne pouvaient s'allier avec des femmes chrétiennes, même réduites à l'état de servage; celles qui avaient la faiblesse de céder étaient privées de la sépulture ecclésiastique. Pendant longtemps, il ne fut pas même permis aux serfs de la même religion de se marier entre eux; seulement les deux sexes, avec la permission du maître, pouvaient cohabiter ensemble, et les enfants qui naissaient de cette union étaient, ainsi que les parents, la propriété du maître.

Destinée des femmes chrétiennes réduites en esclavage.

Les femmes surtout étaient à plaindre, dans les déplacements forcés de populations, causés par les invasions sarrasines. Faibles et vouées, par la nature de leur sexe, à une vie retirée, elles ne pouvaient pas toujours, comme les hommes, continuer

à fixer les regards de leurs parents et de leurs amis. Quelquefois elles étaient employées dans les harems et les sérails, auprès des épouses de leur maître; celles qui se faisaient remarquer par leurs attraits, leurs dispositions pour la danse, la musique, la broderie, étaient achetées par des femmes qui leur faisaient donner une éducation complète, et les revendaient à haut prix. C'était le don le plus précieux qu'on pût faire aux khalifes et aux grands. Ces femmes, ainsi que les captives d'un rang illustre, partageaient quelquefois le lit de leur maître.

Les captives jeunes se trouvaient à la merci de l'homme qui les possédait, et finissaient généralement par être associées à son sort. Chez les musulmans, la loi ne tient presque aucun compte de la condition dans laquelle est née la femme. On sait d'ailleurs que cette loi, qui a été faite pour des climats ardents, permet aux hommes, non seulement d'avoir quatre épouses, mais encore autant d'esclaves qu'ils peuvent s'en procurer. Il est rare que chez les musulmans un homme épouse quatre femmes à la fois; ces quatre épouses seraient un grand embarras, même dans un pays où la femme est censée occuper un rang inférieur; mais il y a peu d'hommes qui n'aient plusieurs esclaves.

Si le maître admettait son esclave au rang d'épouse, elle devenait libre par cela même, et les enfants l'étaient aussi. La mère et les enfants participaient aux mêmes avantages que les personnes nées dans le rang le plus illustre. Si le maître, tout en ne contractant pas de lien avec son esclave, reconnaissait les enfants qu'il en avait eus, les enfants étaient censés nés libres; de plus, la mère était affranchie par le fait même, mais elle restait sous le pouvoir du maître; seulement, à sa mort elle recevait de droit la liberté; en attendant on ne la traitait plus en esclave, elle était appelée *ommveled* ou mère d'enfant. Les khalifes de Damas, de Bagdad, de Cordoue, avaient dans leur sérail de ces mères d'enfant. Tous les enfants d'Aaron-al-Raschid, à l'exception d'un seul, n'avaient pas d'autre origine. Mais si les enfants que le maître avait de son esclave n'étaient pas reconnus par lui, ils étaient censés bâtards; eux et leur mère restaient dans la servitude.

Conditions imposées aux villes conquises.

Les conditions imposées par les généraux musulmans aux villes conquises n'étaient ni trop onéreuses ni trop humiliantes, comparées au sort qui, à cette époque de barbarie, pesait sur les habitants des villes tombées au pouvoir d'ennemis chrétiens comme eux.

Toute ville soumise par les Arabes leur payait un tribut de guerre annuel, nommé *kharadj*, tribut qui variait du dixième au cinquième du revenu des terres et des immeubles.

Toutes les armes et tous les chevaux des habitants devaient être aussitôt mis à la disposition des vainqueurs.

Les biens de tous ceux qui avaient fui de la ville assiégée, où qui avaient été tués pendant sa défense, étaient saisis au profit du fisc musulman.

Les ornements et les meubles précieux des églises devaient être livrés aux conquérants.

Tout individu établi dans la ville au moment de l'occupation était libre de la quitter en renonçant aux biens qu'il y possédait.

Quiconque voulait y rester conservait la propriété de ses terres et de ses maisons.

L'exercice libre de la religion chrétienne était garanti dans l'intérieur des églises.

Toute église existante devait être conservée; mais il n'en pouvait point être bâti de nouvelle sans l'autorisation du chef musulman.

Les lois anciennes du pays étaient maintenues et devaient être appliquées par des officiers choisis parmi les habitants.

Dans certaines villes, les conquérants imposèrent aux vaincus, comme une condition spéciale en faveur de l'islamisme, que les habitants ne s'opposeraient point à la conversion des chrétiens à la croyance musulmane.

Le traité de soumission d'une ville une fois conclu, les chefs arabes emmenaient un certain nombre d'otages, choisis dans les familles les plus riches et les plus influentes. En échange et comme pour garantie de ces otages, ils y laissaient souvent un certain nombre de soldats, désignés parmi les moins valides et les malades, sous le commandement d'un chef musulman. Ces garnisons formèrent, sur les points principaux du pays, en Espagne surtout, le premier établissement fixe de la population conquérante au milieu de la population conquise, et ce fut ainsi que commencèrent entre l'une et l'autre les premières relations sociales libres et volontaires [1].

Eléments de la population sarrasine. — Forme de l'administration en Espagne et en Septimanie.

La masse des Sarrasins établis d'abord en Espagne et de ceux qui par la suite formèrent des établissements dans la Septimanie se composait de guerriers de deux races, ayant tous les mêmes habitudes d'une vie nomade, mais parlant une langue

[1] CONDE, *Hist. de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal.* — REINAUD, *Invasions des Sarrazins en France*, etc. — FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale*, etc.

différente ; les Berbères étaient d'origine africaine et les Arabes d'origine asiatique. Ces deux races ne s'amalgamèrent point ensemble ; elles continuèrent à vivre l'une à côté de l'autre, comme elles auraient vécu dans le désert, partagées par tribus et obéissant à des chefs distincts. Il y avait entre elles des antipathies qui, momentanément assoupies par la religion, se réveillaient de temps en temps plus vivaces et plus actives ; de là résultaient des discordes et des guerres, qui mettaient en péril la domination musulmane ; ces discordes continuelles eurent, pour le salut du monde chrétien, autant de résultats, au moins, que les victoires des Aquitains d'Eudon et des Francs de Charles-Martel.

Tant que l'Espagne musulmane reconnut l'empire des khalifes d'Orient, elle resta sous la dépendance du vali général ou émir d'Afrique, qui désignait le vali supérieur ou émir chargé du gouvernement de la péninsule espagnole : cet émir d'Espagne jouissait d'ailleurs dans la province placée sous son commandement d'un pouvoir aussi absolu que celui de l'émir, son supérieur, en Afrique. Il décidait sans appel de toutes les affaires publiques ; les conseillers choisis par lui pour l'aider dans ses fonctions formaient une assemblée qui prenait le titre de *divan* du pays.

Les Arabes avaient maintenu dans la péninsule espagnole la division en cinq provinces, établie par les Visigoths. La Septimanie, devenue possession arabe, forma une sixième province. Chacune de ces provinces avait son vali particulier, soumis au vali supérieur, qui à son gré lui déléguait ou lui ôtait l'autorité. Les *valis* provinciaux réunissaient le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Ils avaient sous leurs ordres des officiers de diverses classes. Les *alcaïdes* étaient les gouverneurs des villes et des bourgs, les *kachefs* étaient chargés de la police et de la sûreté des provinces, les *moktisebs* percevaient le tribut imposé au peuple conquis, et transmettaient à l'émir les sommes qui en provenaient ; ce tribut était généralement du cinquième du revenu.

Dès les premiers temps de la conquête, et afin d'assurer une égale répartition, et par conséquent une plus facile perception des impôts, les chefs musulmans s'étaient occupés de faire dresser des tableaux géographiques et statistiques de l'Espagne. L'émir Al Samah envoya vers 721 à l'émir d'Afrique un état descriptif de la péninsule, de ses côtes maritimes, de ses rivières, de ses montagnes, de ses villes, etc. Dans cette description, l'Espagne est appelée *Andalousie*, du nom de cette partie du pays qui avait été occupée autrefois par les Vandales [1].

Quand la Septimanie fut devenue province arabe, elle eut un gouverneur particulier ou vali qui résida à Narbonne ; mais les autres villes principales de la province, parmi lesquelles les documents arabes nomment Elne, Colloure (*Caucoliberis*), Carcassonne, Béziers, Agde, Maguelone, Lodève et Nîmes restèrent sous le gouvernement de comtes goths ou gallo-romains. L'exécution des lois visigothes et romaines continua même à être confiée à ces comtes chrétiens ; le gouvernement arabe se réserva seulement le droit de réviser et de confirmer les sentences lorsqu'elles prononçaient la peine de mort, réserve qui prouve du respect et de l'intérêt pour la vie des sujets conquis.

Les chrétiens de la Septimanie avaient, comme les chrétiens espagnols, conservé la liberté de leur culte ; mais toute relation fut rompue entre leurs églises et celles du reste de la Gaule. Il semble même qu'à cette époque les églises septimaniennes aient été privées d'évêques ; car, durant la domination musulmane, on ne cite le nom d'aucun évêque, dont le diocèse ait dépendu de la métropole narbonnaise.

Les rois francs faisaient à leurs fidèles et à leurs leudes des distributions de terre. Les chefs arabes répartirent entre les soldats conquérants tous les biens territoriaux des Espagnols et des Visigoths qui avaient péri en défendant leur pays, ou qui avaient fui devant la domination musulmane ; la masse des biens devenus ainsi disponibles fut assez considérable pour qu'on n'eût besoin de dépouiller aucun des chrétiens soumis.

Les guerriers venus d'Afrique n'avaient point amené de femmes avec eux ; la plupart épousèrent des femmes chrétiennes qui ne tardèrent pas à adopter la croyance de leurs époux. Et ce ne furent pas seulement des femmes qui abjurèrent ainsi leur religion ; il est prouvé qu'un grand nombre de chrétiens espagnols se convertirent à l'islamisme.

Les armées sarrasines qui pénétrèrent dans la Gaule ne se composaient pas uniquement de Musulmans ; on y comptait un grand nombre d'Africains idolâtres, attirés en Europe par l'appât du

[1] Les Musulmans établis en Espagne étaient avides de connaissances et recherchaient avec empressement toutes les occasions de s'instruire.

Un auteur arabe, Massoudi, raconte que vers l'an 328 de l'Hégire (939 de J.-C.) un évêque de Girone, en Catalogne, appelé Godmar, ayant été envoyé en députation auprès du khalife de Cordoue, Abd el Rahman III, composa pour Hakam, fils et héritier de ce prince, une *Histoire de France*, depuis Chlovis jusqu'à son temps. La Catalogne, depuis Charlemagne, était sous la domination franque, et l'évêque de Girone reconnaissait l'autorité de Louis d'Outremer : ainsi on peut croire que cette Histoire de France était exacte. Massoudi déclare avoir vu un manuscrit de cet ouvrage en Égypte ; malheureusement cette Histoire est restée inconnue en Europe.

butin ; beaucoup de juifs qui, persécutés et méprisés par les chrétiens, s'étaient empressés de se réunir à leurs ennemis ; enfin on y voyait des guerriers chrétiens qui, devenus sujets des Sarrasins par suite de la conquête, étaient obligés de prendre les armes et de servir comme auxiliaires, lorsqu'ils en étaient requis.

Traces du séjour des Sarrasins dans la Gaule.

Peu de monuments existent encore pour attester l'ancienne domination musulmane dans le midi de la Gaule. Les ruines de châteaux forts construits en Languedoc et en Provence, sur les sommets de quelques rocs escarpés, sont, à ce qu'on prétend, des constructions sarrasines. Un édifice qui sert aujourd'hui d'église à Planès, dans la Cerdagne française, aux environs de Mont-Louis, est, dit-on, le mausolée de Mounouza, chef sarrasin, gouverneur des provinces limitrophes des Pyrénées ; mais cet édifice n'a nullement la forme d'un tombeau ; il ne ressemble pas davantage à une mosquée ; son plan offre un triangle équilatéral, dont chacune des faces est coupée par un demi-cercle, qui, s'il était intérieurement répété, passerait au centre d'un quatrième cercle, compris dans l'intérieur du triangle, et formant la circonférence de la coupole supérieure. Cet édifice, d'ailleurs parfaitement conservé, est dépourvu de tout ornement architectural, propre à faire connaître la date de sa construction.

Des médailles, des armes, des coffres d'ivoire ou d'argent sculptés, des vases de cristal taillés, des fragments d'étoffes de soie brochées d'or et d'argent, sont conservés dans les trésors de quelques-unes de nos églises du midi, comme un échantillon de l'industrie sarrasine et de l'habileté des artistes arabes ; mais l'origine de ces objets curieux n'est pas entièrement certaine.

Les Sarrasins ont laissé de leur séjour dans nos provinces de plus utiles et de moins contestables monuments. Le blé noir (*Polyponum fagopyrum* de Linnée), qui forme aujourd'hui une des productions importantes du centre et du midi de la France, est, dit-on, originaire de Perse; de là il passa en Égypte, et, après avoir parcouru avec les conquérants arabes tout le littoral de l'Afrique, il pénétra à leur suite en Espagne et en France. Cette plante précieuse servant à la fois d'engrais et de fourrage, et dont la graine réduite en farine offre un aliment agréable et sain, porte encore, en souvenir de son origine, le nom de *sarrasin*.

On attribue aux Arabes établis en Provence l'art d'exploiter les chênes-liéges, très-abondants dans une forêt qui leur a longtemps servi de refuge, et qui a retenu d'eux le nom de *forêt des Maures*. — Enfin les chevaux de la Camargue, qui, malgré leur petitesse, présentent quelques caractères précieux de la race arabe, proviennent, dit-on, de chevaux amenés d'Afrique par les Sarrasins ; mais il est possible aussi, comme l'ont prétendu quelques auteurs, que l'espèce chevaline de la Camargue soit seulement le résultat du croisement des cavales du midi avec les étalons qui, à l'époque des croisades, furent ramenés d'Orient.

Invasion et conquête de la Septimanie. — Bataille de Toulouse. — Mort d'Al Samah (721).

Al Samah, successeur d'Al Haur, fut le *premier* émir d'Espagne qui songea à asseoir d'une manière durable la domination musulmane dans la Septimanie. Maîtres de la monarchie des Goths par suite de la conquête, les Arabes considéraient cette province comme une de leurs légitimes possessions. Al Samah, guerrier d'un courage éprouvé et d'un noble caractère, avait été un des compagnons d'armes de Tarik et de Mouza ; il jouissait de la confiance et de l'affection générale.

En 721, ayant laissé le gouvernement de la péninsule à son lieutenant Ambissa, et tout étant d'ailleurs disposé pour la réussite de ses desseins, il franchit les Pyrénées avec une armée nombreuse. Pris au dépourvu, mais aidés sans doute par les Aquitains, les Septimaniens opposèrent une vive résistance à cette nouvelle invasion. Al Samah s'empara successivement de Narbonne [1] et de Carcassonne. Avant d'achever la conquête de la Septimanie, il se décida, pour ôter aux habitants toute espérance de secours, à aller mettre le siége devant Toulouse, la cité capitale, et la plus forte ville de l'Aquitaine.

Les Toulousains se défendirent courageusement et donnèrent ainsi à Eudon le temps d'accourir à leur aide avec les chrétiens de l'Aquitaine et de la Vasconie. Al Samah attendit ce duc de pied ferme et résolu à livrer bataille sous les murs de la ville.

L'armée musulmane, s'il faut en croire les chroniqueurs chrétiens, ne s'élevait pas à moins de quatre cent mille combattants ; elle était rangée en ligne sur l'ancienne route romaine de Toulouse à Carcassonne, que les traditions arabes désignent par

[1] « A Narbonne, les hommes furent passés au fil de l'épée, les femmes et les enfants emmenés en esclavage. Narbonne, par sa situation près de la mer et au milieu de marais, offrait un accès facile aux navires qui venaient d'Espagne. Elle étaient en état, du côté de la terre, d'opposer une longue résistance. Al Samah résolut d'en faire la place d'armes des Musulmans, et il en augmenta les fortifications. » — REINAUD, *Invasions des Sarrasins en France*, etc.

le nom d'*El Balat* (*la chaussée*) ; les soldats chrétiens étaient si nombreux, au dire des historiens arabes, que la poussière soulevée par leurs pas obscurcissait la lumière du jour [1].

Afin de relever le courage et de ranimer l'enthousiasme des Sarrasins étonnés, Al Samah leur dit : « Qu'avez-vous à craindre de cette multitude? *Si « Dieu est avec nous, qu'importe le nombre de ceux « qui sont contre nous?* » Ces paroles du Koran suffirent pour rassurer les guerriers musulmans.

Eudon crut aussi devoir recourir à un moyen extraordinaire pour raffermir le courage des chrétiens. Il avait reçu en présent, du pape Grégoire II, trois éponges qui, ayant servi à nettoyer la table à laquelle les souverains pontifes donnaient la communion, étaient par cela même réputées choses saintes. Il fit découper ces éponges, et ordonna d'en distribuer les morceaux dans les rangs; ensuite il fit sonner la charge [2].

« Les deux armées, disent les historiens arabes, s'avancèrent l'une contre l'autre avec l'impétuosité de torrents qui se précipitent du haut des montagnes, ou comme deux montagnes qui cherchent à se rencontrer. La lutte fut terrible et le succès longtemps incertain. Al Samah se montrait partout, semblable à un lion que l'ardeur anime ; il excitait les siens de la voix et du geste, et les lieux où il avait passé étaient reconnaissables aux longues traces de sang que laissait son épée; mais, pendant qu'il combattait au plus épais de la mêlée, une lance l'atteignit et le renversa de cheval. Les Sarrasins le virent tomber, le désordre se mit parmi eux, et ils se retirèrent laissant le champ de bataille couvert de leurs morts. » Selon Anastase, et d'après une lettre qu'il cite comme ayant été adressée au pape Grégoire par le duc Eudon victorieux, il y eut dans cette sanglante journée trois cent soixante-quinze mille Sarrasins tués. Quinze cents chrétiens seulement, parmi lesquels ne se trouvait pas un seul de ceux qui s'étaient munis d'un fragment des saintes éponges, restèrent au nombre des morts. Malgré les allégations, il y a lieu de croire que la perte d'Eudon fut plus considérable, car on ne voit pas que le duc d'Aquitaine ait tiré un grand parti de sa victoire.

Les débris de l'armée sarrasine conduits par Abd el Rahman el Gafeki (Abdérame), qui, comme Al Samah, avait combattu sous les ordres de Mouza, se retirèrent à Narbonne, où Abd el Rahman reçut de ses compagnons d'armes le titre de vali, et le commandement provisoire de l'armée. Cet illustre guerrier ne se laissa pas décourager par le désastre subi à Toulouse, il demanda des secours en Espagne, et il aurait achevé la conquête de la Septimanie, si Ambissa, jaloux de ses succès, ne lui eût ôté le commandement.

Bataille du Rhône. — Mort d'Ambissa (725).

En 724, le nouvel émir d'Espagne, Ambissa ben Sohim, vint lui-même dans la Gaule avec une armée; il prit Carcassonne, Nîmes et Rhodez, et il étendit ses expéditions jusque dans la vallée du Rhône : en 725, dans un des combats livrés sur les bords de ce fleuve, il reçut plusieurs blessures graves, dont il mourut au bout de quelques jours.

Conde prétend, d'après les historiens arabes, que ce fut en Provence, au-delà du Rhône, qu'Ambissa fut tué. Un fragment trouvé dans un ancien bréviaire de l'église de Maestricht et publié dans le *Recueil des Historiens de France* de dom Bouquet, fait honneur de la défaite de l'émir sarrasin au duc d'Austrasie; M. Fauriel pense que c'est une méprise du chroniqueur et qu'il faut lire Eudon, au lieu de Charles-Martel. Eudon n'était pas en Provence lorsque les Musulmans y pénétrèrent, mais il se hâta d'y accourir, et, après avoir pendant quelque temps fait une guerre d'escarmouches, il se décida à leur livrer une bataille générale.

« Les deux armées combattirent jusqu'à la nuit avec un acharnement égal, et sans avantage marqué de part ni d'autre; elles restèrent la nuit sur le champ de bataille. Le jour venu, les chrétiens, troublés peut-être par les impressions d'une nuit passée au milieu de tous les débris du carnage de la veille, montraient de l'hésitation et semblaient des hommes résignés à combattre plutôt que décidés à vaincre. Les exhortations des chefs, les prières des prêtres, l'invocation du nom du Christ, ranimèrent un peu leur confiance et leur ardeur. Le combat recommença, s'anima par degrés, et devint bientôt aussi acharné et aussi sanglant qu'il l'avait été la veille....

Cependant la victoire resta longtemps incertaine, et ce ne fut que par d'extrêmes efforts que les chrétiens rompirent enfin les lignes des Arabes. Les chefs musulmans arrêtèrent quelques moments les fuyards; mais le torrent des lâches, continuant à grossir, finit par entraîner tous ceux qui avaient encore le cœur et la force de combattre. — Ce fut en cherchant à rallier ses soldats, qu'Ambissa reçut une blessure mortelle, mais qui lui laissa quelques jours de vie. Il présida à la retraite des Arabes en Septimanie, où les vainqueurs ne songèrent pas

[1] M. Fauriel, évaluant avec une judicieuse critique le nombre des combattants à la bataille de Toulouse, ne pense pas que l'armée sarrasine comptât plus de cinquante mille guerriers ; de son côté Eudon ne devait pas en avoir davantage.

[2] Anastase, *Vie des Papes*. (*Vie de Grégoire II*). Recueil de Muratori, tome III.

à les poursuivre. On ignore dans quelle ville il mourut [1]. »

Irruptions dans la Gaule centrale. — Martyre de saint Chaffre.

Hodeyra, lieutenant d'Ambissa, prit à la mort de son chef le commandement de l'armée. Il demanda en Espagne et il reçut de puissants renforts. Aussitôt la guerre recommença avec une nouvelle fureur. « Le vent de l'islamisme, dit un auteur arabe, souffla de tous les côtés contre les chrétiens. » La Septimanie, l'Albigeois, le Rouergue, le Gevaudan, le Velay, furent envahis par les Sarrasins et livrés à la dévastation; ce que le fer épargnait était abandonné aux flammes. Les vainqueurs ne conservaient que les objets précieux qu'ils pouvaient emporter, les armes et les chevaux.

« Parmi les lieux qui eurent le plus à souffrir de ces dévastations, dit M. Reinaud, on cite le diocèse de Rhodez. Les barbares s'étaient établis dans un château fort, que les uns croient répondre à celui de Roqueprive, et les autres à celui de Balaguier. Aidés par des hommes du pays, ils parcouraient impunément tous les environs. » — Un poëte (Ermold-le-Noir) qui écrivait au commencement du IXe siècle, parle d'un jeune homme du Rouergue, appelé Datus ou Dadon, qui, à l'approche des Sarrasins, prit les armes, et, laissant sa mère seule, se rallia aux guerriers du pays. Pendant son absence, les barbares pillèrent sa maison et emmenèrent sa mère dans leur château fort. A cette nouvelle, Dadon accourt avec quelques-uns de ses compagnons; il était monté sur un cheval, et armé de pied en cap.

« Dadon et ses amis, dit Ermold, étaient disposés à forcer l'entrée du château; mais de même que le cruel épervier, après avoir enlevé le timide oiseau qui s'était aventuré dans les airs, se retire avec sa proie et laisse les compagnons de sa victime faire retentir le ciel de leurs gémissements, de même les Maures, tranquilles à l'abri de leurs remparts, se rient des menaces de Dadon et de ses efforts. A la fin, cependant, un d'entre eux adresse la parole à Dadon, et d'un ton railleur lui dit: « Tu veux que » nous te rendions ta mère, donne-nous le cheval » sur lequel tu es monté, sinon ta mère va être » égorgée sous tes yeux. » Dadon, irrité, répond qu'on peut faire de sa mère ce qu'on voudra, que jamais il ne cédera son cheval. Mais le barbare amène la mère de Dadon sur les remparts, et, lui coupant la tête, il la jette au fils en disant: « Voilà » ta mère! » A ce spectacle, Dadon recule d'horreur; il pleure, il gémit, il court çà et là en criant vengeance; mais comment forcer l'entrée de la forteresse?... A la fin, il s'éloigne, et, disant adieu au monde, il se retire sur les bords solitaires du Dourdon, dans le lieu où s'éleva plus tard le monastère de Conques [1]. »

Un autre fait, publié par les auteurs de la *Gallia christiana* et cité par M. Reinaud, peut, dit ce savant orientaliste, servir aussi à faire connaître le caractère des épouvantables invasions auxquelles une grande partie de la Gaule fut alors en proie. Les Sarrasins avaient envahi les diocèses du Puy et de Clermont, et dévasté l'église de Brioude. A l'approche des barbares, saint Théofrédûs, autrement appelé saint Chaffre, abbé du monastère du Monastier (dans le Velay), engagea ses moines à se retirer dans les bois voisins avec ce que le couvent renfermait de plus précieux, et à y rester jusqu'à ce que des temps meilleurs leur permissent de revenir dans leurs anciennes demeures. Mais, pour lui, il déclara qu'il restait dans le couvent, décidé à subir les traitements que les barbares voudraient lui faire éprouver; heureux si par ses exhortations il pouvait les ramener dans la bonne voie, plus heureux encore si, par sa mort, il obtenait la palme du martyre. A ces mots les moines, fondant en larmes, le supplièrent de s'enfuir avec eux dans la forêt, ou de leur permettre de mourir avec lui. Mais le saint persista dans sa résolution et leur commanda de s'éloigner....

Un long débat eut lieu. Enfin les moines se résignèrent, leur départ fut fixé au lendemain. Le lendemain après la messe, l'abbé leur fit une nouvelle exhortation; ensuite ils se chargèrent des objets précieux du couvent, et s'éloignèrent. Deux des moines restèrent seuls et allèrent secrètement se placer au haut d'une montagne qui dominait le monastère, afin d'être témoins de ce qui allait arriver.

Les Sarrasins ne tardèrent pas à se présenter. L'abbé était dans un coin, occupé à prier Dieu; ils ne firent aucune attention à lui, et parcoururent le monastère, espérant y faire un riche butin. Leur projet était de s'emparer des moines les plus jeunes et les plus vigoureux, et de les vendre comme esclaves. Quand ils virent que les moines étaient partis, et que les objets précieux avaient été enlevés, ils entrèrent en fureur, et trouvant l'abbé ils l'accablèrent de coups.

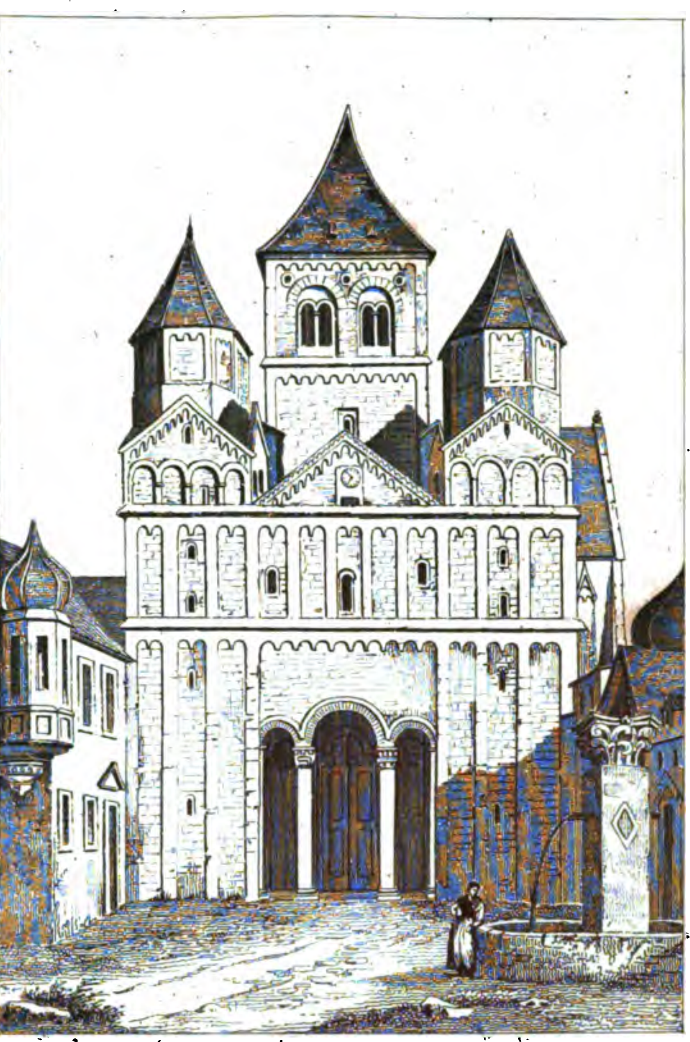
« Ce jour-là, dit le chroniqueur, était pour les

[1] CONDE, *Domination des Arabes*. — FAURIEL, *Hist. de la Gaule méridionale, etc.*

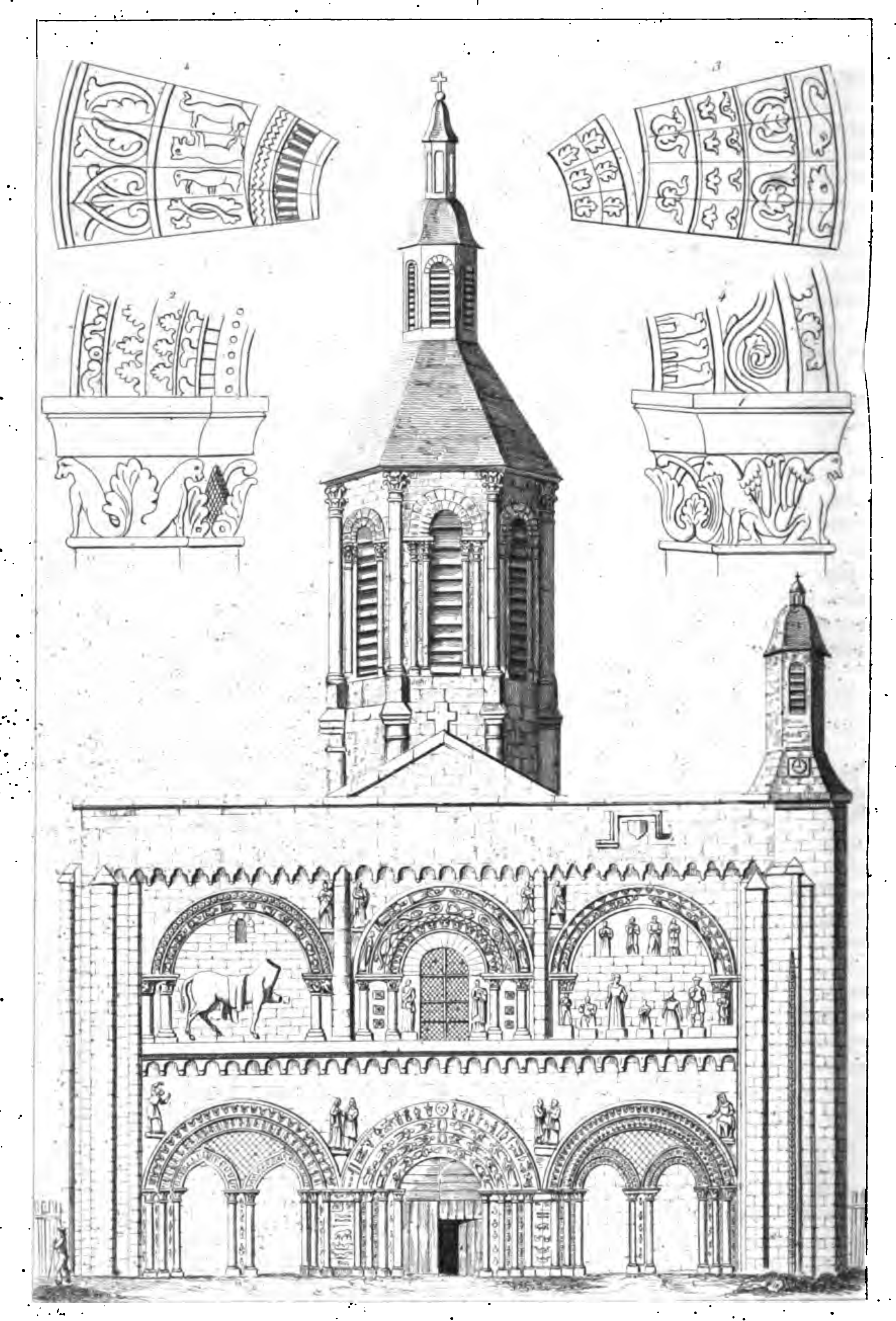
[1] Le poëme d'Ermold-le-Noir (*Ermoldus Nigellus*), inséré dans l'ouvrage de Muratori et dans le recueil des *Historiens des Gaules* de dom Bouquet, a été de nos jours publié et traduit dans la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, par M. Guizot, tome IV.



Interieur de l'Eglise S.t Porchaire à Poitiers.



Eglise de Maurmoutier (Bas-Rhin.)



Portail de l'Eglise de Civray. — Détails.

Sarrasins un jour de fête, où ils avaient coutume d'offrir un sacrifice à Dieu. (Ce sacrifice consistait en libations; ce qui pourrait faire supposer que la bande sarrasine entrée dans le Velay n'était pas composée de mahométans, mais bien de Bergères idolâtres.) Tandis que les barbares s'acquittaient de leurs devoirs religieux, le saint, pensant que l'occasion était favorable, s'approcha d'eux, et leur représenta qu'au lieu de se prostituer ainsi au culte du démon ils feraient mieux de réserver leurs hommages pour l'auteur et le créateur de toutes choses. Cette exhortation redoubla la fureur des barbares; ils tournèrent leur rage contre le saint, et l'homme qui célébrait le sacrifice, saisissant un gros caillou, le lui jeta à la tête; grièvement blessé, le saint tomba par terre.

» Les Sarrasins se disposaient à mettre le feu au monastère, lorsqu'on annonça l'approche de troupes chrétiennes... » L'auteur de la légende prétend même que Dieu, justement irrité de l'attentat dont son serviteur était la victime, suscita une horrible tempête, accompagnée de grêle et de tonnerre, qui força les Sarrasins à prendre la fuite. Le saint mourut quelques jours après; mais les moines purent revenir en toute sûreté reprendre possession du monastère, sauvé ainsi par son dévouement [1]. »

Ravages des Sarrasins dans la Gaule orientale. — Inaction d'Eudon et de Charles-Martel (725-730).

M. Reinaud suppose que cette invasion des Sarrasins dans le Velay eut lieu à l'époque où ils envahirent le Dauphiné, le Lyonnais et la Bourgogne, vers 725 ou 726. — Un auteur arabe (Macarry) parle ainsi de ces expéditions : « Dieu avait jeté la terreur dans le cœur des infidèles. Si quelqu'un d'eux se présentait, c'était pour demander merci. Les Musulmans prirent du pays, accordèrent des sauvegardes, s'enfoncèrent, s'élevèrent, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à la vallée du Rhône. Là, s'éloignant des côtes, ils s'avancèrent dans l'intérieur des terres. »

Aux environs de Vienne, sur les bords du Rhône, les édifices religieux, si célébrés par Avitus, n'offrirent plus que des ruines. Lyon, que les Arabes appelaient *Loudoun*, eut à déplorer la dévastation de ses églises; Mâcon et Châlons-sur-Saône furent saccagées; Beaune fut en proie à d'horribles ravages; Autun vit brûler les églises de Saint-Nazaire et de Saint-Jean; le monastère de Saint-Martin près de cette ville fut abattu; à Saulieu, l'abbaye de Saint-Andoche fut pillée; près de Dijon, les Sarrasins détruisirent le monastère de Bèze. — Leurs courses s'étendirent d'un côté, sur la Loire jusqu'à Nevers, et de l'autre, sur le Doubs jusqu'à Besançon. — Le monastère de Saint-Colomban à Nevers fut détruit; le clergé et les moines de Besançon furent égorgés. — Quelques légendaires prétendent que les Sarrasins s'avancèrent jusqu'au monastère de Luxeuil, et qu'ils y massacrèrent tous les religieux et l'abbé saint Mellin. Ces expéditions étaient faites sans ordre et sans plan, néanmoins elles rencontrèrent rarement de la résistance. A Sens seulement, les habitants encouragés par saint Ebbon, leur évêque, prirent les armes et repoussèrent les Sarrasins [1].

Il est remarquer qu'excepté quelques individus sans religion et sans patrie, aucun habitant des contrés envahies ne se réunit aux envahisseurs et ne fit cause commune avec eux. Dans les villes où les Sarrasins s'établirent d'une manière fixe, la masse de la population resta fidèle à la foi du Christ.

L'inaction d'Eudon et de Charles-Martel dans des circonstances aussi graves, et en présence d'invasions aussi terribles, est difficile à expliquer. Un auteur moderne, M. Reinaud, dans son *Histoire des invasions des Sarrasins*, suppose qu'Éudon n'étant pas attaqué, comme il l'avait été précédemment, dans le centre de ses états, ne voulut pas prendre les armes de crainte d'attirer de nouveau contre lui l'effort de ces formidables ennemis. Charles-Martel, de son côté, était retenu au delà du Rhin par les guerres contre les Frisons, les Saxons et les Bavarois; la nécessité d'achever la soumission des peuples du nord l'empêcha sans doute de repousser l'aggression des peuples du midi. Les historiens arabes eux-mêmes se sont étonnés de l'indifférence que le puissant duc d'Austrasie montra pour les ravages de la Bourgogne, province qui reconnaissait son autorité. Maccary, appréciant les qualités énergiques de l'aïeul de Charlemagne, a cherché, par le récit suivant, à expliquer cette inexplicable patience.

« Plusieurs seigneurs francs étant allés se plaindre à Charles de l'excès des maux occasionnés par les Musulmans, et parlant de la honte qui devait rejaillir sur le pays, si on laissait ainsi des hommes armés à la légère, et en général dénués de tout appareil militaire, braver des guerriers munis de cuirasses et armés de tout ce que la guerre peut offrir de plus terrible, Charles répondit : « Laissez-

[1] L'abbaye du Monastier, placée sous l'invocation de saint Chaffre, a existé jusqu'en 1793.

[1] La *Chronique de Moissac* place à l'année 725 la destruction des églises d'Autun et le siége de Sens; mais plusieurs auteurs modernes, comparant les récits chrétiens et les traditions arabes, pensent qu'il faut reporter ces deux événements à l'année 732, époque de la grande invasion conduite par cet Abd-el-Rahman que Charles-Martel vainquit dans les landes de la Touraine.

» les faire ; ils sont comme un torrent qui renverse » tout sur son passage. L'enthousiasme leur tient » lieu de cuirasse, et le courage de place forte. Mais » quand leurs mains seront remplies de butin, » quand ils auront pris du goût pour les belles de- » meures, lorsque l'ambition se sera emparée des » chefs, lorsque la division aura pénétré parmi les » soldats, nous irons à eux, et sans peine alors nous » en viendrons à bout. »

On a pensé que Charles-Martel ne montrait tant de circonspection, que parce que, malgré la paix faite avec Eudon, il prévoyait l'époque prochaine où commencerait entre ce duc et lui une lutte pour la domination de la Gaule méridionale. En usant inopportunément ses forces contre les bandes sarrasines, le duc d'Austrasie aurait craint d'accroître les forces du duc d'Aquitaine.

De son côté, Eudon avait sans doute déjà commencé avec Mounouza, gouverneur musulman de la Cerdagne, les relations qui se terminèrent par une alliance politique et par un mariage.

Mounouza, dans une de ses courses, fit prisonnière Lampegie, fille du duc d'Aquitaine. Épris de sa beauté, il l'épousa. Une trêve avec Eudon fut la suite de ce mariage. — Eudon avait intérêt à maintenir cette trêve, et les courses des Sarrasins sur les terres appartenant à Charles-Martel ne devaient pas lui sembler des causes d'hostilités.

CHAPITRE VIII.

BATAILLE DE TOURS. — DÉFAITE DES SARRASINS.

Divisions parmi les Sarrasins. — Abd el Rahman est nommé *émir*. — Préparatifs d'une grande invasion dans la Gaule. — Mort tragique de Mounouza. — Guerres de Charles Martel contre Eudon. — Plan d'Abd el Rahman. — Siège d'Arles. — Invasion de l'Aquitaine. — Prise de Bordeaux. — Bataille de la Dordogne. — Eudon implore le secours de Charles Martel. — Bataille de Tours. — Mort d'Abd el Rahman. — Défaite des Sarrasins.

(De l'an 728 à l'an 732.)

Divisions parmi les Sarrasins. — Abd el Rahman est nommé Émir (728).

Après la mort d'Ambissa, le commandement des armées sarrasines était échu à plusieurs chefs librement nommés par les soldats, et déposés par eux aussi facilement qu'ils avaient été élus. Les désordres résultant d'un tel état de choses n'empêchaient point les Sarrasins de continuer leurs incursions sur le territoire gallo-franc ; mais ils rendaient impossible l'établissement régulier de la domination musulmane dans les pays conquis. Le khalife Hakam ben Abd el Meleck, dont les descendants fondèrent en Espagne la dynastie des khalifes ou rois de Cordoue, céda aux sollicitations des scheicks sarrasins, et envoya en Espagne un homme jouissant de toute sa confiance, Mouhamad ben Abdala, avec la commission secrète d'examiner les faits, et de conférer l'autorité à celui des généraux qui lui en paraîtrait le plus digne. Lors de l'arrivée de Mouhamad à Cordoue, l'état du pays était devenu plus grave ; aux luttes individuelles des chefs avaient succédé les querelles nationales des soldats qui avaient achevé ou consolidé la conquête. Les deux compétiteurs principaux étaient Al Haitam ben Obeid, Syrien de naissance, et chef du parti arabe ou asiatique, opposé au parti berbère ou africain. Al Haitam, alors *émir* provisoire, se faisait détester des soldats, à cause de son avarice et de sa dureté. Le chef du parti africain, temporairement vaincu, était le vali de la Cerdagne, ce même Mounouza, général distingué par sa bravoure et par ses services, qui avait épousé la fille d'Eudon, et que les historiens arabes nomment Othman ben Abou Neza. Entre ces deux rivaux le choix de Mouhamad ne pouvait être douteux ; mais, en préférant le Berbère au Syrien, le représentant du khalife aurait craint d'accroître les forces d'un parti qui avait déjà manifesté l'intention d'enlever l'Espagne musulmane à la domination de l'Orient. Il fit un choix qui réunit tous les suffrages (moins sans doute celui de Mounouza). Usant des pouvoirs qui lui avaient été conférés, il déposa Al Haitam, et, rappelant de son obscure retraite Abd el Rahman el Gafezi, ce chef célèbre qui avait sauvé, après la bataille de Toulouse, les debris de l'armée sarrasine, il lui décerna, avec le titre d'*émir* de l'Andalousie, le commandement suprême de toutes les forces musulmanes en occident.

Préparatifs d'une grande invasion dans la Gaule. — Mort tragique de Mounouza (731).

Abd-el-Rahman justifia cette confiance ; il consacra trois années, de 728 à 730, à parcourir l'Espagne, afin de réparer les maux que la mauvaise administration de ses prédécesseurs avait causés aux habitants chrétiens, arabes ou berbères. Il rétablit la discipline dans les armées musulmanes, et fortifia ses soldats par de fréquents exercices. Quand ses troupes lui parurent suffisamment aguerries, il se résolut à tirer parti de leur ardeur pour le butin, et de leur enthousiasme pour l'islamisme, en faisant la conquête de la Gaule. Afin d'accroître les forces destinées à cette grande entreprise, il demanda et obtint en Afrique de nombreux renforts ; puis, son armée étant prête, il ordonna à Mounouza de commencer les hostilités.

Le vali de la Cerdagne ne voyait dans l'émir de l'Andalousie qu'un compétiteur plus heureux ; il supportait impatiemment son autorité. Au lieu d'exécuter l'ordre qu'il en avait reçu, il lui annonça la trève et l'alliance conclue avec le duc d'Aquitaine. Abd el Rahman apprit en même temps le mariage de Mounouza avec Lampégie : il supposa que ce mariage était la cause principale de la désobéissance de son lieutenant ; et il lui répondit qu'une trève conclue sans son autorisation était nulle ; puis il lui renouvela l'ordre de passer immédiatement la frontière.— Mounouza ne se pressant pas d'obéir, Abd el Rahman craignit une trahison, et envoya aussitôt à Al-Bâb[1], château-fort où résidait Mounouza, un corps de troupes considérable, sous la conduite d'un officier sûr qu'il chargea d'observer la conduite du gouverneur de la Cerdagne, et de s'assurer au besoin de sa personne.—Mounouza, effrayé de l'apparition inattendue des soldats d'Abd el Rahman, prit la fuite avec sa famille, et se jeta dans les Pyrénées, afin de chercher un refuge au-delà les monts ; mais il fut vivement poursuivi. On l'atteignit près d'une fontaine située dans un vallon désert où il s'était arrêté pour faire reposer son épouse bien-aimée, qu'avaient accablée les fatigues d'une longue course sous les feux d'un soleil brûlant. Ses esclaves l'abandonnèrent ; il resta seul auprès de Lampégie et fut tué en la défendant. Sa tête coupée et sa malheureuse veuve furent envoyées à Cordoue. On dit qu'en recevant ce double présent l'Émir s'écria : « Gloire à Allah ! je ne croyais pas qu'on pût faire une aussi bonne chasse dans les Pyrénées. » La triste Lampégie passa de Cordoue à Damas où elle fut offerte au khalife, qui, dit-on, l'admit dans son harem[2].

Guerre de Charles-Martel contre Eudon (731).

Eudon reçut la nouvelle de la mort de son gendre, de la captivité de sa fille, et de l'invasion qui menaçait ses états dans un moment où il avait à combattre Charles-Martel. Ce duc d'Austrasie, prétextant on ignore quelle violation du traité de 720, et reprochant au duc d'Aquitaine son alliance avec Mounouza, venait de franchir la Loire et d'envahir quelques provinces de l'Aquitaine.—Les chroniqueurs francs racontent cette campagne de Charles-Martel contre Eudon avec une grande brièveté. « Le prince Charles, dit le continuateur de Frédégaire, leva une armée, passa la Loire, mit le duc Eudon en déroute, et, enlevant un grand butin du pays d'Aquitaine, *deux fois* ravagé par ses troupes dans la même année, il retourna dans le sien. » L'auteur de la *Vie de saint Austrogesilus*[1] a laissé quelques détails sur cette expédition, qui paraît n'avoir été pour les Francs qu'une occasion de pillage. « Charles, dit-il, arriva dans le Berri, et les *barbares* qu'il conduisait, trouvant le pays sans défense, le dévastèrent et le brûlèrent, sans même excepter les lieux saints. La ville de Bourges fut assiégée et prise ; Charles, après y avoir laissé une garnison, revint sur la rive droite de la Loire ; mais, aussitôt après son départ, Eudon se présenta avec une armée et reprit la ville. Le duc d'Aquitaine passa quelques jours à Bourges, travaillant à rétablir l'ordre, à réparer les maux de la guerre, et donnant des marques nombreuses de respect et de générosité envers les églises et les monastères. « Eudon fut bientôt rappelé vers le midi de l'Aquitaine par la nouvelle que la formidable armée d'Abd el Rahman s'approchait des Pyrénées. » Son départ fut suivi d'une nouvelle expédition des Francs sur la rive gauche de la Loire ; mais, cette fois, ils se bornèrent à piller les villages et les campagnes, et ne s'établirent dans aucune cité[2].

[1] Ce nom, qui signifie *la Porte*, paraît devoir être appliqué à un ancien château, situé sur un roc isolé voisin du village de Livia, à l'ouest de Mont-Louis et non loin de Puycerda. Le château de *Livia*, dont les traditions du pays attribuent la fondation à Livie, femme d'Auguste, commande un des passages ou *ports* des Pyrénées. Le traducteur ancien du manuscrit arabe, cité dans Conde, a traduit Al-Bâb par *Castrum Liviæ in Ceretanid*.

[2] Chénier croit trouver dans ce fait le fondement de l'opinion répandue parmi les Musulmans, qu'un de leurs khalifes a épousé une princesse franque. Cet orientaliste est le père des deux poëtes célèbres qui ont illustré son nom. Dans ses *Recherches historiques sur les Maures*, et d'après Isidore, évêque de Beja, auteur contemporain, il raconte la déplorable fin de Mounouza, autrement que l'historien espagnol Conde, dont nous avons adopté le récit. « Mounouza, dit-il, se trouvant serré de près, ne voulut pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis et se précipita du haut d'un rocher. »

[1] *S. Austrogesili vita*, insérée dans la collection du P. Labbe, intitulée *Nova Bibliotheca manuscriptorum*. Austrogesilus était évêque de Bourges, on le nomme communément Oudrilles.

[2] M. Fauriel nous paraît avoir apprécié avec beaucoup de sagacité les causes personnelles et politiques qui décidèrent Charles-Martel à sa guerre contre Eudon. Comme les réflexions de l'historien de la Gaule méridionale sont de nature à bien faire connaître quelle était alors la situation respective des deux chefs qui s'étaient partagé les débris de la monarchie mérovingienne, nous croyons devoir en reproduire quelques passages ; l'importance du sujet fera oublier l'étendue des citations. Il ne faut pas oublier que Charles-Martel est le véritable fondateur de la deuxième dynastie.

« Il y avait dix ans révolus qu'Eudon et Charles avaient conclu le traité de paix qui, réduit à sa plus franche expression, était entre eux le partage de la monarchie mérovingienne. Sous le titre de maire du palais, Charles était resté de fait le souverain de l'Austrasie, de la Neustrie et de la majeure partie de la Burgondie. Mais tout le midi de la Gaule s'était détaché de son gouvernement par portions plus ou moins étendues, par provinces, par diocèses, par cantons, pour former autant de souverainetés ou de seigneuries indépendantes...

« Ce mouvement de réaction, contre la conquête franque,

Plan d'Abd el Rahman. — Siége d'Arles. (7 1.)

Le projet d'Abd el Rahman, était d'assurer la domination mulsumane dans la Gaule (dont il croyait la conquête certaine) en y établissant comme en Espagne des colonies. Les guerriers réunis sous les étendards de l'Émir, et surtout ceux qui étaient venus d'Afrique, emmenaient avec eux leurs femmes

n'était pas particulier au midi de la Gaule; c'était un mouvement général qui avait entraîné tous ceux des peuples sujets des Francs, parmi lesquels ceux-ci ne s'étaient point établis en masse, divers peuples germaniques d'Outre-Rhin, comme ceux de l'Aquitaine et des bords du Rhône. Les Saxons, les Bavarois, les Allemands, les Frisons, qui s'étaient soulevés contre Pépin d'Héristal, avaient persisté à refuser l'obéissance à Charles, son successeur, qui s'était trouvé de la sorte dans l'alternative de se contenter de ce qui lui restait de la monarchie franque ou de reconquérir de force ce qui lui en manquait. Ce dernier parti était le seul qui lui convînt; mais il avait ses difficultés.... Du relâchement absolu de l'autorité mérovingienne, il était résulté quelque chose de fort embarrassant pour les Carlovingiens qui avaient attiré à eux toute cette autorité. Les terres, les bénéfices de toute espèce, concédés aux leudes de tout rang, à condition de service militaire, avaient fini par rester au pouvoir de ceux-ci à titre de propriété pure et simple. Or, comme, dans les idées germaniques, le service militaire n'était pas censé un devoir gratuit, mais un acte volontaire à payer en terres ou en pouvoir, il n'y avait plus moyen de faire la guerre là où il n'y avait plus ni terres ni pouvoir à distribuer.... Déjà Dagobert et plusieurs de ses successeurs s'étaient vus contraints de reprendre au clergé plusieurs des possessions territoriales qui lui avaient été données depuis Chlovis, pour les transformer en bénéfices militaires. Pépin d'Héristal s'était attiré la faveur des hommes d'église, en leur promettant de les remettre en jouissance de ces terres qu'on leur avait enlevées à diverses époques; mais il est très-douteux qu'il eût pu leur tenir parole et leur faire de grandes restitutions. Quant à Charles, il se trouva sur ce point dans une nécessité plus urgente encore que son père; il se trouva réduit à ne point faire la guerre ou à la faire aux frais du clergé. Il n'hésita point; il s'empara des terres d'une multitude d'abbayes, d'églises et d'évêchés en Neustrie, surtout en Austrasie, et en dota des hommes de guerre. Quelquefois, sans séparer les dignités ecclésiastiques des propriétés qui y étaient attachées, il donna les unes et les autres à condition de service militaire à des personnages qui prenaient bien de la condition ecclésiastique le nom et la tonsure, mais de tout le reste parfaits guerriers, et tels qu'il en fallait à Charles-Martel....

» De 720, année où il avait fait la paix avec Eudon, à 730 inclusivement, Charles fut constamment en campagne contre les peuples d'Outre-Rhin.... Ces peuples étaient plus braves que riches, et Charles avait trouvé à guerroyer contre eux plus de gloire et de fatigue que de butin et de profit; mais la discipline militaire des Francs, depuis longtemps déchue, avait repris de la vigueur... L'élite de la nation franque s'était, pour ainsi dire, reconstituée en armée conquérante, sous un héros qui était en même temps son général et son chef politique.

» Par ses leudes et ses soldats, Charles régnait sur les deux tiers au moins de la Gaule, et il régnait sur ses leudes par l'habitude de la guerre, par la discipline militaire, par l'appât des récompenses, par le sentiment d'orgueil national qui s'attachait à ses victoires. C'était lui qui avait créé son armée, et c'était à lui qu'elle appartenait, mais à une condition, à la condition de la tenir occupée et satisfaite, en d'autres termes, à la condition de faire habituellement la guerre et de la faire toujours victorieusement et avec profit.

» Ses expéditions d'Outre-Rhin lui avaient fourni l'occasion de discipliner son armée et de l'exercer à vaincre, mais elles ne lui avaient pas donné de grands moyens d'enrichir ses leudes. ailleurs, ces expéditions étaient terminées en 730; la victoire remportée sur Lanfried, duc des Allemands, semblait avoir mis fin aux révoltes des Germains. Il fallait donc une nouvelle guerre pour occuper les leudes francs, pour les tenir sous le frein de la discipline, et pour accroître avec son pouvoir ses richesses et ses moyens de se faire de nouveaux partisans.

» Ce n'était certainement pas sans dépit et sans regret que Charles avait vu les belles contrées de la Gaule, situées au-delà de la Loire et sur les bords de la Méditerranée, lui refuser obéissance, sous prétexte de dévouement et de fidélité pour les Mérovingiens; mais les prétextes ne lui manquaient pas non plus pour les attaquer et les reprendre. Aussi longtemps *qu'il* affectait de ne paraître que le lieutenant de Thierri IV, il pouvait se vanter de remplir un des premiers devoirs de son poste en poursuivant comme des rebelles tous les chefs des seigneuries indépendantes du midi. Eudon lui-même, bien qu'il fût Mérovingien de race, et à ce titre souverain naturel d'une partie de l'Aquitaine, n'en avait pas moins outrageusement violé en maintes choses les droits de la monarchie mérovingienne. Il avait détaché d'elle par la ruse ou par la force plus de la moitié des pays sur lesquels il régnait, et s'il est vrai, comme il semble, qu'il eût fini par prendre le titre de roi des Francs *, il s'était mis en hostilité directe contre ces fantômes mérovingiens de Chilpéric II et de Thierri IV, à qui Charles-Martel faisait donner encore le nom de rois. — Telles étaient les apparences dont Charles pouvait colorer une guerre contre le midi de la Gaule; quant aux vrais motifs pour lesquels il désirait et projetait cette guerre, ils n'avaient rien de commun avec ces espérances. Ce n'était pas un adversaire de Thierri IV qu'il voyait dans Eudon d'Aquitaine; c'était un ennemi personnel, un rival qui le considérait comme usurpateur et se regardait comme le légitime héritier des rois francs. La Provence, l'Aquitaine, la Vasconie, les bords du Rhône, tous ces pays démembrés de la monarchie franque devenue celle des Carlovingiens, étaient des pays riches encore, où Charles était sûr de trouver du butin pour ses soldats, des bénéfices, des gouvernements pour ses leudes, et pour lui-même un surcroît de puissance et de gloire. Plus ces pays étaient devenus étrangers au reste de la Gaule franque, et plus il devait y avoir de profit à les conquérir; quant à la Septimanie, la tentative de la reprendre sur les Musulmans était une tentative aussi politique que glorieuse. En faisant la guerre aux ennemis du christianisme, Charles se donnait une belle excuse pour garder les terres qu'il avait enlevées aux églises, et même pour leur en ôter de nouvelles.

» Si pressé qu'il fût de rompre avec Eudon, Charles voulait néanmoins mettre les apparences de son côté; il devait donc trouver quelque tort à celui qu'il avait résolu d'attaquer. Il prétendit qu'Eudon avait manqué au traité de 720, et lui envoya des députés pour se plaindre et demander réparation. Le duc d'Aquitaine prétendit n'avoir manqué en rien à Charles et ne lui devoir aucune réparation; la guerre fut décidée par ce démenti. Comme les chroniques carlovingiennes ne disent pas un mot d'où l'on puisse, non pas seulement connaître, mais même soupçonner le point sur lequel Eudon était accusé d'avoir failli, et comme ce chef, alors serré de près par les Arabes, avait le plus grand intérêt à ne point provoquer Charles, il est plus que probable que les imputations de ce dernier n'étaient que des chicanes ou des faussetés. »

* On a vu plus haut, page 225, que le titre de *roi* avait été donné à Eudon par les ambassadeurs de Chilpéric; mais Charles Martel ne devait pas regarder ce titre comme légitimement acquis.

et leurs enfants, afin de participer aux distributions de terres, qui, outre le butin, devaient être la récompense des conquérants.—Le plan du général sarrasin était d'ailleurs combiné avec grandeur et habileté : son armée principale devait franchir les Pyrénées sur deux colonnes, par les défilés du Bigorre et du Béarn. Un peu auparavant, afin de tromper les chrétiens, et pour attirer leur attention d'un autre côté, un corps de troupes réuni aux garnisons de la Septimanie devait pénétrer dans la vallée du Rhône, et menacer la Provence.

En effet, les Sarrasins passèrent le fleuve et mirent le siége devant Arles. Cette ville, enrichie par le commerce, était alors très-florissante ; elle se défendit vigoureusement. Les Provençaux prirent les armes, et attaquèrent les musulmans. Ceux-ci, après un combat sanglant, furent vaincus et forcés de se retirer en Septimanie. — Les cadavres des chrétiens tués dans la bataille furent enterrés dans l'antique cimetière d'Arles, nommée l'*Aliscamp*. Là, encore, au commencement du XIII[e] siècle, les fidèles allaient dévotement visiter leurs tombeaux, et prier sur les restes de ces martyrs, morts pour la défense de leur foi et la liberté de leur patrie.

Invasion de l'Aquitaine. — Prise de Bordeaux. — Bataille de la Dordogne (732).

L'armée d'Abd el Rahman se mit en mouvement au printemps de l'année 732 ; elle était pleine d'enthousiasme et formidable par le nombre. Les chroniques chrétiennes parlent de quatre cent mille Sarrasins ; mais cette multitude n'était pas uniquement composée de combattants : les femmes, les enfants et les esclaves qui forment la famille du guerrier musulman y figuraient sans doute en grand nombre.

Les Sarrasins envahirent successivement la Vasconie, et tous les pays situés au midi de la Garonne. Partout leur marche fut marquée par le pillage et la dévastation ; partout les monastères furent détruits, les femmes emmenées en captivité, les hommes massacrés. L'abbaye de Saint-Savin, près de Tarbes et celle de Saint-Sever-de-Rustan, en Bigorre, furent démolies. Aire, Bazas, Oléron, Béharn et beaucoup d'autres cités se couvrirent de ruines. La riche abbaye de Sainte-Croix, près de Bordeaux, fut pillée et livrée aux flammes.

Il ne paraît pas qu'Abd el Rahman ait éprouvé de résistance au passage des défilés pyrénéens. Les chroniqueurs semblent dire qu'il s'avança jusqu'à la Garonne sans rencontrer aucun obstacle. Il en est même (entre autres le continuateur de Frédégaire) qui, dans leur dévouement pour la race carlovingienne, vont jusqu'à prétendre « qu'Eudon avait appelé à son secours contre le prince Charles et les Francs la nation perfide des Sarrasins. » Les historiens arabes consultés et analysés par Conde, dont le témoignage mérite ici toute croyance, disent au contraire qu'Eudon, qu'ils désignent sous le nom de comte souverain du pays, livra à Ab del Rhaman plusieurs combats dans lesquels, rarement vainqueur, il fut le plus souvent vaincu.— Après avoir défendu l'une après l'autre chaque ville, chaque rivière, chaque position, le duc d'Aquitaine se trouva forcé de reculer jusqu'à la Garonne, du côté de Bordeaux, et obligé, avec les débris de son armée, de chercher un refuge en-deçà du fleuve. Bordeaux renfermait une garnison qui opposa de la résistance aux Sarrasins ; mais le comte-gouverneur ayant été tué dans un assaut, les assiégeants pénétrèrent dans la ville et s'en emparèrent. Abd el Rahman, satisfait du courage de ses troupes, leur abandonna, pour récompense, le pillage de Bordeaux, dont les habitants mâles furent passés au fil de l'épée. Le butin fut immense ; les historiens arabes disent que « chaque soldat eut pour sa part, sans compter l'argent et l'or, des topazes, des hyacinthes, des émeraudes et pierres précieuses. »

Eudon avait réuni des troupes derrière la Dordogne ; il disputa avec opiniâtreté le passage de cette rivière ; mais le nombre l'emporta. — Après avoir fait des chrétiens un tel massacre que *Dieu seul,* dit Isidore de Béjà, *peut seul se faire une idée du nombre des morts*, les Sarrasins mirent en fuite l'armée, dernier espoir du duc d'Aquitaine. Dès lors leur marche dans les riches contrées, situées entre la Garonne et la Loire, ne fut plus ralentie que par le butin dont ils étaient chargés, et par les courses qu'en avançant ils faisaient à droite et à gauche, pour piller. — Aux environs de Libourne, ils détruisirent le monastère de Saint-Émilien ; à Poitiers, ils brûlèrent l'Église de Saint-Hilaire. Leurs bandes s'éparpillèrent dans l'Aquitaine, qu'elles parcoururent durant trois mois, sans rencontrer d'ennemis.

L'armée d'Eudon était complétement dispersée ; les habitants des campagnes avaient abandonné les métairies, les villages, les bourgs, et, frappés d'épouvante, s'étaient retirés dans les villes ceintes de murs, dans les châteaux forts placés sur le sommet des rochers, et même dans les grottes des montagnes dont l'entrée avait été bouchée et fortifiée à la hâte. Satisfaits du butin qu'ils trouvaient dans les campagnes, les Sarrasins ne s'arrêtaient point à faire le siége des villes ; mais ils se vengeaient des populations qui avaient fui devant eux, en détruisant et en brûlant les habitations, les récoltes, et même les arbres fruitiers. L'Aquitaine devenait ainsi un véritable désert.

Déjà une colonne de musulmans, traversant le Limousin, avait pénétré jusqu'aux âpres montagnes d'où descendent le Tarn et la Loire. Une autre s'était avancée jusqu'à Autun; enfin l'avant-garde d'Abd el Rahman campait sous les murs de Sens. La position d'Eudon était désespérée; ses états se trouvaient envahis, son armées n'existait plus; il n'avait aucun allié qui pût le secourir. Un seul homme était capable de le relever de sa chute, et d'empêcher sa ruine; mais cet homme était son ennemi. La nécessité toutefois l'emporta sur l'orgueil. Le duc fugitif se rendit près de Charles Martel, lui fit connaître son désastre, et le supplia de prendre les armes afin d'arracher la Gaule méridionale aux Sarrasins.

Charles n'eut pas besoin d'être longtemps sollicité. Il avait compris que la Loire serait une faible barrière pour la formidable armée qui n'avait pas trouvé dans les Pyrénées un obstacle suffisant, et il jugea que l'invasion, après avoir couvert la Vasconie et l'Aquitaine, chercherait bientôt à s'étendre sur la Neustrie, la Bourgogne et l'Austrasie. Son armée, victorieuse des Saxons, des Bavarois, des Frisons et des Allemands, était facile à réunir. Il annonça à Eudon qu'il consentait à le secourir, et il donna des ordres pour que toutes les troupes franques se dirigeassent aussitôt vers la Loire.

Bataille de Tours. — Mort d'Abd el Rahman. — Défaite des Sarrasins.

L'armée de Charles Martel se trouva rassemblée sous les murs de Tours à la fin du mois de septembre. Abd el Rahman, ayant eu connaissance des préparatifs de Charles, avait rappelé à lui ses détachements épars, et s'était, de son côté, porté vers Tours, dont il avait même pillé un des faubourgs. A l'approche des Francs, il recula à quelque distance de la ville, et prit position dans une plaine inculte sur une ancienne route, que les historiens arabes nomment, comme la voie romaine de Toulouse, *al Balat el Chouda*, la chaussée des Martyrs[1]. Les deux armées restèrent en présence une semaine entière, avant d'en venir à une action décisive. Le camp des Sarrasins renfermait un butin considérable, produit de la dévastation de l'Aquitaine; ce butin venait d'être augmenté par le pillage des faubourgs de Tours. Abd el Rahman craignait qu'au moment de l'action ces richesses, acquises au prix de tant de fatigues et d'excès, ne devinssent un embarras. Il eut un instant l'idée d'engager ses soldats à en abandonner une partie; mais il y renonça, ne voulant pas dans un moment si critique les mécontenter, et il s'en reposa pour l'avenir sur leur bravoure et sur sa fortune. Cette faiblesse, dit un historien arabe, eut un fatal résultat.

[1] Cette désignation a souvent fait confondre par les anciens chroniqueurs la bataille de Tours avec celle de Toulouse. (Voyez plus haut, page 233.)

Le lieu où fut livrée la bataille entre Abd el Rahman et Charles-Martel a d'ailleurs été l'objet de plusieurs discussions savantes. Les historiens ne sont pas d'accord à ce sujet. — La *Chronique de Moissac* porte que cette bataille eut lieu entre la Vienne et le Clain, à peu de distance de Poitiers (probablement du côté où Alaric avait été défait par Chlovis). — D'anciennes traditions, confirmées par les relations arabes, parlent des environs de Tours; on a même indiqué *Saint-Martin le Bel* (*Sanctus Martinus a Bello*). — M. Chalmel, dans ses *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine*, a cherché à établir que le lieu où fut défait Abd el Rahman se trouve près de Miré, sur la route qui conduisait autrefois de Tours à Poitiers.

» A l'endroit même que traversait l'ancien grand chemin, dit-il, dans la commune de Miré, est un vaste terrain, inculte de temps immémorial et connu par une longue tradition sous le nom de *Landes de Charlemagne*. Tout indique que ce fut là que Charles-Martel plaça son armée, protégée par les bois qui couvraient alors tous les environs, et appuyée sur Tours, dont ces landes ne sont éloignées que d'environ deux lieues. Ce qui prouve mieux encore que l'armée en devait être assez rapprochée, c'est qu'au rapport de Paul Émile, Charles-Martel avait fait fermer les portes de la ville, avec ordre de ne les ouvrir qu'au vainqueur, expédient à peu près semblable à celui de Guillaume le-Conquérant, qui fit brûler ses vaisseaux en touchant aux rivages de l'Angleterre; ce qui équivaut à vaincre ou mourir.

» On voit encore dans cette commune de Miré un espace de terrain qui a conservé le nom de *champ des Coups*, comme si c'était proprement le lieu où ce combat s'est donné. La stérilité du sol n'a jamais fourni l'occasion de le remuer un peu profondément, et je ne doute point que des fouilles ne découvrissent quelques traces de cet événement, malgré l'intervalle de onze siècles. »

M. Chalmel pense que les landes de Miré devraient s'appeler *landes de Charles-Martel* et non pas *landes de Charlemagne*, et qu'une erreur populaire a pu seule faire prévaloir ce dernier nom. Il fait remarquer que le surnom de *Magne* (*Magnus*) a été donné à Charles Martel par plusieurs de ses contemporains, et même par un de ses descendants, Louis-le-Débonnaire, fils du véritable Charlemagne. « Enfin, dit-il, la tradition du pays veut qu'il se soit donné dans ces landes une grande bataille, qu'on ne peut rapporter qu'à la défaite des Sarrasins, puisqu'il est vrai que jamais Charlemagne n'a porté dans ces contrées ses armes victorieuses. »

M. Reinaud, dans son *Histoire des invasions des Sarrasins en France*, pense qu'on pourrait concilier les deux opinions relatives à Tours et à Poitiers, en disant que « la première rencontre des deux armées se fit aux portes de Tours, où déjà les faubourgs avaient été livrés au pillage; que, dans l'engagement qui eut lieu aux environs de cette ville, les Sarrasins perdirent du terrain, mais que leur ruine se consomma sous les murs de Poitiers. »

Il nous paraît difficile d'adopter ce moyen terme. Une distance de vingt-six lieues de poste sépare Tours de Poitiers; quelque diligence que mît une armée dans sa marche, il lui faudrait au moins trois jours pour parcourir ce trajet; ce qui ne peut se concilier avec le récit de la bataille, qui dura deux jours, suivant M. Reinaud, et un jour seulement, d'après Conde et Fauriel.

Nous nous sommes rangés de l'avis de M. Chalmel, parce que les historiens arabes cités par M. Conde disent que la bataille se livra sur le bord d'une rivière, nommée *Al-Ouar*, nom qui paraît désigner positivement *la Loire*

Le huitième jour, l'Émir donna le signal du combat, et engagea lui-même l'action à la tête de sa cavalerie. Les guerriers francs, pesamment armés et couverts par de larges boucliers, étaient rangés en ligne. « Semblables à un mur ou à une glace qu'aucun effort ne peut ébranler, ils reçurent de pied ferme et repoussèrent toutes les attaques des cavaliers arabes. » Les musulmans se fatiguèrent en vain à tenter de rompre les rangs de ces redoutables fantassins. La bataille se prolongea une partie de la journée avec des chances diverses. Charles Martel, tenant en main une masse d'armes, soutenait et excitait le courage des Francs, et se montrant toujours le plus hardi et le premier dans la mêlée. « Là, dit la *Chronique de Saint-Denis*, comme li martiaus débrise et froisse le fer, l'acier, et tous les autres métaux, aussi froissait-il et brisait-il par la bataille tous ses ennemis et toutes autres nations. »

Abd el Rahman faisait aussi de grands efforts, et encourageait les musulmans par son exemple. — Une attaque inattendue qu'Eudon, avec un parti de cavaliers aquitains, dirigea contre le camp des Arabes, fixa la victoire du côté des chrétiens. Les Sarrasins qui combattaient autour d'Abd el Rahman l'abandonnèrent pour aller défendre leur butin; l'Émir chercha à les rallier; mais, dans le moment même, il tomba mort percé d'une flèche lancée par un archer chrétien, et sa mort fut le signal d'une épouvantable déroute...

Les Sarrasins étaient parvenus à regagner leur camp; néanmoins ils avaient perdu la bataille, et d'innombrables cadavres musulmans couvraient la plaine. — La nuit empêcha Charles Martel de poursuivre les vaincus, il remit l'attaque de leur camp au lendemain; mais, profitant des ténèbres de la nuit, les Sarrasins peu nombreux qui avaient échappé au carnage reprirent le chemin des Pyrénées avec une telle précipitation, qu'ils abandonnèrent une grande partie de leur butin, et laissèrent leurs tentes debout.

Au lever du soleil, quand les Francs se rangèrent en bataille pour commencer l'attaque, ils virent avec étonnement qu'aucune troupe sarrasine ne se montrait devant eux. Charles envoya quelques hommes à la découverte; bientôt ces hommes lui annoncèrent qu'il n'avait plus qu'à s'avancer pour prendre le camp ennemi, avec toutes les richesses qu'il renfermait [1].

Charles victorieux obligea le duc d'Aquitaine à le reconnaître pour souverain de ses états, et à lui jurer fidélité comme sujet. Puis, lui laissant le soin de

[1] D'après les chroniques chrétiennes, le nombre des Sarrasins tués à la bataille de Tours fut, comme à la bataille de Toulouse, de 375,000

M. Chalmel, dans son *Histoire de la Touraine*, a publié un récit de la bataille de Tours par un des Sarrasins qui prirent part à cette célèbre journée. Ce fragment, traduit de l'arabe, lui a, dit-il, été transmis par un officier d'état-major de l'armée d'Espagne (en 1823), comme une preuve à l'appui de ses conjectures sur le lieu où la bataille a été livrée. M. Reinaud pense que cette relation ne se trouvant ni dans les manuscrits arabes de la Bibliothèque royale, ni dans les traductions de Conde, ne peut pas être admise comme authentique; néanmoins il suffit de la lire pour voir qu'elle est conforme aux récits des historiens qui sont considérés comme méritant le plus de confiance. Sa forme lui donne d'ailleurs beaucoup d'intérêt; c'est ce qui nous engage à la citer.

« Nous continuâmes notre route vers le nord, dit le guerrier arabe, et nous traversâmes plusieurs provinces où l'on fit un riche butin.... Déjà notre avant-garde était à Sénone (Sens), lorsque nous apprîmes que Charles Martel, duc des Francs d'Austrasie, rassemblait de grandes forces, et se portait en Touraine, pour nous prendre par derrière et nous couper la retraite.

» Abd el Rahman, qui désirait depuis longtemps se mesurer avec ce grand capitaine, fit aussitôt changer de marche à l'armée, et nous revînmes sur Poitiers, où nous arrivâmes le 8 de Redgeb... Cette ville fit une longue résistance; mais elle fut obligée de céder à la valeur des musulmans, qui la prirent d'assaut après dix jours de siége. Abd el Rahman, irrité de la résistance que les infidèles lui avaient opposée, les fit passer tous au fil de l'épée.

» Malgré son impatience, le général Abd el Rahman, capitaine aussi sage que vaillant, jugea convenable d'attendre à Poitiers que toute son armée fût réunie. Nous ne quittâmes cette ville que le 27e jour de la lune de Redgeb. L'armée marcha sur plusieurs colonnes à cause de la multitude innombrable qui la composait... Cependant nous apprîmes que Charles était arrivé à Tours avec une armée composée de soldats accoutumés à vaincre sous ses étendards. Cette nouvelle ne fit qu'enflammer le courage des musulmans, qui n'aspiraient qu'au pillage des immenses richesses que l'on savait être rassemblées dans les temples des infidèles...

» Abd el Rahman, redoublant de vigilance, nous fit marcher dans le plus grand ordre. Après avoir traversé deux rivières qui se jettent dans la Loire (la Vienne et la Creuse [1]), nous arrivâmes dans une vallée sinueuse formée par une troisième rivière (l'Indre), que nous passâmes au moment où les espions qu'Abd el Rahman avait envoyés à la découverte de l'ennemi vinrent lui rapporter que Charles était sorti de Tours, et s'avançait avec son armée.

» Abd el Rahman alors fit faire halte sur la hauteur, dans une plaine assez étendue, presque déserte et couverte de bruyères.

» Bientôt, à l'extrémité opposée de ces landes, nous vîmes paraître l'ennemi, qui, de son côté nous apercevant, prenait position. Les deux armées restèrent pendant plusieurs jours dans un état d'hésitation ou d'observation qui, sans doute, provenait de la grande idée que les deux chefs avaient l'un de l'autre, et des précautions que chacun d'eux croyait devoir prendre pour s'assurer la victoire...

» Pendant sept jours entiers nous essayâmes nos forces par des combats partiels où les avantages furent partagés. Enfin, le grand Abd el Rahman, craignant de voir se ralentir l'ardeur de ses braves musulmans, donna l'ordre de livrer une bataille générale.

» Le septième jour, qui était un vendredi, toute l'armée se mit en prières et invoqua le grand prophète Mohammed. Le huitième jour, qui était le seizième de la lune de Schaba (11 octobre), au point du jour, l'armée s'avança en bon ordre, et at-

[1] Il y a ici une erreur dans l'écrivain arabe. La Creuse est un affluent de la Vienne.

poursuivre les débris de l'armée vaincue, il repassa la Loire, et revint au sein de l'Austrasie jouir de son triomphe.

Ce fut, dit-on, à l'occasion de la bravoure qu'il avait montré et de l'arme avec laquelle il avait combattu à la bataille de Tours, que le surnom de *Martel* lui fut donné[1].

CHAPITRE IX.

CHARLES MARTEL, CHEF UNIQUE DES FRANCS.

Expéditions diverses. — Mort d'Eudon. — Ses fils prêtent serment à Charles Martel. — Mort de Théodoric II. — Charles Martel ne lui désigne pas de succcesseur. — Nouvelle expédition des Sarrasins. — Alliance de Mauroute avec les musulmans. — Charles Martel marche de nouveau contre les Sarrasins. — Prise d'Avignon. — Siége de Narbonne. — Bataille de la Berre. — Dévastation de la Septimanie. — Conquête de la Provence par Charles Martel. — Expéditions maritimes des Sarrasins. — Destruction du monastère de Lerins. — Les iconoclastes et les Lombards. — Le pape Grégoire III implore le secours de Charles Martel. — Maladie de Charles Martel. — Partage de ses états. — Mort de Charles Martel. — Sa prétendue damnation.

Austrasie et Neustrie.

THÉODORIC II meurt en 787.

CHARLES MARTEL ne lui donne pas de successeur et continue à régner avec le titre de *Duc des Francs*.

(De l'an 732 à l'an 741.)

Expéditions diverses. — Mort d'Eudon. — Ses fils prêtent serment à Charles-Martel (732 à 736).

La bataille de Tours ne découragea pas les Sarrasins, mais elle donna aux chrétiens une telle confiance en eux-mêmes, qu'à dater de cette époque, toute tentative faite par les musulmans pour conquérir la Gaule cessa d'avoir chance de succès. D'attaqués qu'ils avaient été jusqu'alors, les chrétiens ne tardèrent même pas à devenir assaillants.

Charles Martel, après avoir sauvé l'Aquitaine et la Vasconie, montra, en exigeant du duc leur ancien possesseur un serment de sujétion et de fidélité, qu'il considérait ces provinces comme une sorte de conquête. Eudon se résigna à cette sujétion, qu'il ne considéra sans doute que comme momentanée, et dont, s'il eût vécu plus longtemps, il aurait sans doute tenté de se délivrer.

Charles songea à profiter de l'enthousiasme que sa récente victoire avait inspirée à ses leudes, et de la terreur qu'elle causait à ses ennemis, pour recouvrer les contrées de la Bourgogne et de la Provence détachées de la monarchie mérovingienne. Lyon, Vienne, Valence se soumirent successivement à ses armes. Il étendit sa domination dans la vallée du Rhône jusqu'aux bords de la Durance. Les Provençaux, qui, depuis la soumission du duc d'Aquitaine au chef des Francs, s'étaient ralliés autour de Mauronte, seigneur de Marseille, refusèrent seuls de reconnaître son autorité. Fiers de la victoire qu'ils avaient naguère remportée près d'Arles sur les Sarrasins, ils se croyaient assez forts pour résister aux Francs.

Charles Martel aurait sans doute dès lors entrepris la conquête de la Provence, s'il n'eût été rappelé sur les bords du Rhin par une nouvelle révolte des Frisons. Après la défaite et la soumission du peuple révolté, de graves intérêts l'appelèrent en Aquitaine, et le forcèrent encore à remettre à une autre époque la reprise des cités de la Provence.

Eudon venait de mourir (en 735), accablé par l'âge et peut-être plus encore par les fatigues, les chagrins et les revers qu'il éprouvait depuis quelques années. Il laissait deux fils, Hunald et Hatton, qui, sans faire de partage, prirent le titre de ducs, et régnèrent simultanément sur l'Aquitaine et sur la Vasconie. Mais Hunald, comme l'aîné et le plus habile, avait la plus grande part d'autorité.

Hunald était jeune et fier; il savait qu'une paix de trois années avait permis aux Aquitains de réparer leurs pertes et de reprendre leurs forces, et il n'ignorait pas combien la domination des Francs leur était insupportable; il répondit par un refus à

taqua les Francs sur toute la ligne...: On ne pourrait dire les hauts faits d'armes qui eurent lieu pendant cette fatale journée. On combattait partout avec fureur... Là des bataillons entiers contre d'autres bataillons; ailleurs corps à corps. Charles et Abd el Rahman se distinguaient par le nombre des victimes qui tombaient sous leurs coups...

» .. Cependant, après des efforts prodigieux, nous commencions à faire plier les infidèles, lorsque nous entendîmes un grand tumulte derrière nous, et nous apprîmes que le duc d'Aquitaine Eudon était survenu avec des troupes fraîches; qu'il avait attaqué notre arrière-garde, et que, profitant du désordre occasioné par une attaque aussi imprévue, il avait massacré tous ceux qu'il avait trouvés dans le camp. Abd el Rahman et ses musulmans étaient inaccessibles à la peur; mais cette fâcheuse nouvelle causa un moment d'incertitude et de trouble qui n'échappa point à Charles, et dont il se hâta de profiter.

» Eudon se joignit à lui, et les Francs, encouragés par ce renfort, revinrent à la charge, et nous poussèrent avec une telle ardeur que le courage de nos musulmans et de leur illustre chef ne put empêcher notre défaite.

» Abd el Rahman fit les plus grands efforts pour rallier ses troupes, et il y serait peut-être parvenu, si un javelot lancé par une main ennemie ne l'eût atteint au défaut de sa cuirasse, et fait tomber sur un monceau de Francs qu'il avait immolés. »

[1] Quelques auteurs pensent au contraire que l'histoire de ce surnom est un conte populaire, adopté sans examen par les historiens, parce qu'il a l'air d'une explication; *Martel*, disent-ils, est le même nom que *Martin*. C'était un nom appartenant à la famille des Pépin. Le duc d'Austrasie, collègue et cousin de Pépin d'Héristal, se nommait *Martin*. *Martel* était un des noms, et non pas le surnom de Charles.



Monuments représentant Charlemagne



Le Manteau de Charlemagne.



Charlemagne reçoit les Ambassadeurs du Calife.

la sommation que Charles lui fit, ainsi qu'à son frère, de renouveler le serment de fidélité que son père Eudon avait prêté à l'Austrasie.

Charles Martel s'attendait à ce refus; son armée était prête: il passa aussitôt la Loire; mais il trouva en Aquitaine plus de résistance qu'il ne s'y attendait. Il fallut combattre durant toute une année, et pour occuper les villes principales entreprendre des siéges. Il prit ainsi, la cité de Bordeaux, celle de Poitiers et le château de Blaye. Ses victoires toutefois ne furent pas assez décisives pour qu'il se crût en état de refuser la paix à Hunald, lorsque celui-ci, voyant ses ressources s'épuiser, offrit enfin de prêter le serment exigé. Charles Martel reçut, dit-on, le serment d'Hunald et d'Hatton en son nom propre et sans demander que les ducs d'Aquitaine fissent aucune mention du roi.

Mort de Théodoric II. — Charles Martel ne lui désigne pas de successeur (737).

Le malheureux Théodoric touchait d'ailleurs à la fin de son existence et de son règne ; il mourut en 737, ayant porté pendant quinze années ce titre de roi que les Francs étaient, sans doute, sur le point d'oublier; car Charles Martel ne crut pas nécessaire de lui donner un successeur. Néanmoins, Charles ne prit pas la couronne pour lui-même. Peu lui importait un vain titre, puisqu'il possédait la puissance. Il continua donc à régner en gardant le nom de *duc des Francs*, qu'il avait rendu si redoutable et si respecté.

Nouvelles expéditions des Sarrasins. — Alliance de Mauronte avec les Musulmans (735 à 737).

Cependant ces villes de la Provence qui avaient refusé de reconnaître l'autorité de Charles Martel, dont le nom aurait peut-être contribué à les protéger, n'avaient pas su se défendre seules contre les Sarrasins.

Les débris de l'armée vaincue à Tours s'étaient, comme nous l'avons dit, retirés dans la Septimanie et avaient trouvé un refuge dans les villes fortifiées, qui étaient encore au pouvoir des Musulmans. — On a vu que Charles-Martel avait laissé à Eudon le soin de poursuivre les vaincus. — Au lieu de réunir tous ses efforts pour rejeter les Sarrasins au-delà des Pyrénées orientales, et en délivrer ainsi entièrement la Gaule, le duc d'Aquitaine, à l'instigation sans doute de ses sujets de la Vasconie, se laissa entraîner à pénétrer lui-même dans la péninsule soumise aux Arabes, et à aller, par les passages des Pyrénées occidentales, au secours des Vascons espagnols, qui n'attendaient que sa présence pour secouer le joug des Musulmans. Cette expédition réussit d'abord complétement. Les Aquitains chassèrent les Sarrasins de la Biscaye et de la Navarre, s'emparèrent de Pampelune, et poussèrent jusqu'en Aragon et en Catalogne, où ils prirent Girone. — Eudon fut suivi dans cette guerre par un grand nombre de volontaires chrétiens venus de toutes les contrées de la Gaule. Les chroniques du temps parlent même d'ecclésiastiques qui renoncèrent au service des autels pour aller combattre les Sarrasins. « Hainmarus, évêque d'Auxerre, entraîné par son humeur belliqueuse, délégua à un vicaire l'administration de son diocèse, et partit pour les Pyrénées, afin de signaler, en combattant les ennemis de la foi, la vigueur de son bras et la grandeur de son courage[1]. »

Cependant le khalife d'Orient avait donné pour successeur à Abd-el Rahman un guerrier célèbre par ses talents militaires, et par la ferveur de son zèle pour l'islamisme. Ce nouvel émir, qui arriva d'Afrique avec de nombreux renforts, se nommait Abd el Malek. Il avait ordre de ne rien négliger pour venger la défaite de Tours. Il rassembla une armée et marcha vers les Pyrénées. Ses premiers efforts se portèrent contre les chrétiens qui avaient occupé la Catalogne, la Navarre et l'Aragon. Après avoir repris les places enlevées aux Sarrasins, il entra en Septimanie, et y mit en état de défense toutes les cités que les Musulmans y possédaient encore. Voyant bientôt que Charles, occupé de guerres au-delà du Rhin, ne songeait pas à l'inquiéter, et qu'Eudon, satisfait d'avoir recouvré ses états, s'occupait à réparer ses pertes et à faire oublier à ses sujets les maux causés par la guerre, il se décida à prendre lui-même l'offensive. — Déjà, dans le but de mieux résister à Charles Martel, Mauronte, que les anciennes chroniques qualifient de duc de Marseille, avait fait connaître aux Sarrasins qu'il était disposé à former alliance avec eux. Le traité fut conclu, et, d'accord avec cet indigne chrétien, Abd el Maleck ordonna à Youssouf, vali de Narbonne, de se mettre à la tête d'une armée, et de pénétrer dans la vallée du Rhône.

Youssouf passa le fleuve avec des forces considérables; il s'empara d'abord de la cité d'Arles, qui n'avait pas voulu accéder au traité signé par Mauronte. Cette ville, attaquée à l'improviste, ne put faire aucune résistance. Les Sarrasins y dévastèrent les couvents des Saints Apôtres et de la Vierge, et y détruisirent le tombeau vénéré de saint Césaire. — Ils s'avancèrent ensuite jusqu'à la ville de Fretta, (aujourd'hui St.-Remi), qu'ils prirent après un long siége; puis, franchissant la Durance, ils attaquèrent le château fort d'Avignon, dont ils s'emparèrent

[1] *Gallia Christiana*, tom. XII, p. 270.

malgré la vigoureuse défense de la garnison franque qu'y avait laissée Charles Martel.

A cette époque, Abd el Maleck, qui s'était chargé, de son côté, d'achever de dompter les montagnards des Pyrénées, se laissa surprendre au milieu des montagnes, et essuya une défaite telle que le khalife crut devoir lui donner un successeur.

Okba, c'est le nom de l'émir qui prit la place d'Abd el Maleck, poursuivit les expéditions projetées dans la vallée du Rhône, et fit établir des postes fortifiés dans tous les lieux susceptibles de défense.

Charles Martel, alors retenu en Aquitaine, par la guerre contre Hunald, avait laissé le soin de défendre le Dauphiné et la Bourgogne inférieure à ses lieutenants. Ceux-ci ne furent pas heureux dans leur résistance; car les Sarrasins, envahissant de nouveau le pays, s'emparèrent de Valence et de Lyon, où ils s'établirent et d'où ils poussaient des détachements jusque dans la Bourgogne supérieure. — Mauronte protégeait leurs expéditions et encourageait leurs établissements, comptant qu'ils lui serviraient de rempart contre les attaques des Francs.

Charles Martel marche de nouveau contre les Sarrasins. — Prise d'Avignon. — Siége de Narbonne. — Bataille de la Berre. — Dévastation de la Septimanie (737 - 738).

Après s'être assuré la soumission de l'Aquitaine, Charles Martel résolut de délivrer la Gaule orientale des ennemis qui la ravageaient. Dans ce but, il écrivit en Italie, à Luitprand, roi des Lombards, et réclama son concours; puis il envoya dans la vallée du Rhône une armée conduite par son frère, le comte Childebrand; enfin, lui-même, il réunit une armée pour attaquer la Septimanie.

L'armée de Childebrand se mit en marche au printemps de 1737; elle occupa d'abord Lyon, que la garnison arabe, trop faible pour lui résister, évacua à son approche. Ensuite descendant le Rhône, elle reprit successivement toutes les villes dont les Sarrasins s'étaient emparés et arriva devant Avignon, où s'étaient retirées la plupart des bandes ennemies qui avaient fui devant elle. Avignon était alors une très-forte cité, il fallut en faire le siége. Charles Martel, comprenant combien sa possession était importante, vint se réunir à son frère, afin d'accélérer la reddition de la place. Toutefois, malgré leurs efforts, il est douteux que les Francs eussent réussi à s'en rendre maîtres, si une attaque du roi des Lombards, qui arriva par les passages des Alpes maritimes, n'eût empêché les Sarrasins de la Provence et les troupes de Mauronte, leur allié, de venir au secours de la garnison. Enfin, après un siége long et meurtrier, Avignon fut emporté d'assaut; les Francs passèrent les Sarrasins au fil de l'épée, et égorgèrent tous ceux des habitants qui avaient pris les armes en faveur de l'ennemi. Charles mit de nouveau dans la place une garnison franque; ensuite, au lieu de franchir la Durance et de marcher sur Arles et sur Marseille, afin de reprendre ces villes et d'achever la conquête de la Provence occidentale, il passa tout à coup le Rhône, et se dirigea à marches forcées sur Narbonne, pensant sans doute qu'il atteindrait plus vite son grand but de la destruction de la domination musulmane, en s'emparant de la cité qui en était le siége principal.

Attaqués à l'improviste, les Sarrasins, renfermés dans Narbonne, se défendirent néanmoins courageusement. Charles investit la place, afin d'intercepter toute communication avec le dehors, et fit dresser les machines destinées à battre les remparts. Le siége commença.

Depuis la défaite d'Abd el Maleck, les chrétiens occupaient les passages des Pyrénées, et l'Espagne ne communiquait avec la Septimanie que par mer. Okba, averti du danger qui menaçait Narbonne, rassembla tous les vaisseaux dont il pouvait disposer, et envoya en Septimanie une armée dont il confia le commandement à Amor ibn el Hayan, un de ses plus braves lieutenants.

Les Sarrasins débarquèrent à quelques lieues au midi de Narbonne, et s'avancèrent aussitôt au secours de la place; mais Charles-Martel avait été informé de leur débarquement; il laissa une partie de ses troupes pour la garde des travaux du siége, et avec le reste marcha à l'ennemi. La rencontre eut lieu à une lieue et demie de la ville, sur les bords de la Berre, petite rivière qui descend de la chaîne montagneuse des Cordières, et se jette dans la lagune de Sigean. Les Francs attaquèrent les Sarrasins avec impétuosité. Après un combat sur lequel les historiens ne donnent point de détails, mais où l'on sait que le chef ennemi fut tué, ils remportèrent une victoire complète. Quelques Sarrasins réussirent à se faire jour et à gagner la ville; mais la masse de l'armée fut rejetée vers les lagunes, et essaya vainement de regagner ses vaisseaux; les Francs, montés sur des barques, poursuivirent les vaincus et en firent un grand carnage. Tous ceux qui échappèrent à leurs flèches furent noyés dans les lagunes.

Malgré cette victoire, Charles, découragé par la résistance opiniâtre de la garnison, se décida à lever le siége de Narbonne; mais il ne voulut pas s'éloigner de la Septimanie sans avoir détruit toutes les autres villes qui pouvaient servir de points d'appui aux Sarrasins. Il fit raser les fortifications d'Agde, de Béziers, et d'autres cités considérables. Maguelone, dont le port offrait un lieu de retraite aux navires sarrasins, eut non seulement ses murs

démolis, son port comblé, mais encore ses édifices dévastés de fond en comble. — Charles Martel, fit abattre les portes et les remparts de Nîmes; et comme les Sarrasins, à l'exemple des Gallo-Romains et des Goths, auraient pu transformer en forteresse le célèbre amphithéâtre qu'on nomme les *Arènes*, il y fit mettre le feu. L'incendie toutefois fut sans force contre ce grand monument [1].

Conquête de la Provence par Charles-Martel (739).

Après avoir dévasté la Septimanie, Charles, accompagné de son frère Childebrand, passa de nouveau en Provence, afin de porter les derniers coups à Mauronte, qui n'avait pas cessé d'entretenir des relations avec les Musulmans. Ce duc de Marseille protégeait sans scrupule ces ennemis du christianisme. Il avait consenti à les laisser s'établir sur le territoire que le vœu de ses habitants l'avait appelé à défendre. La prise d'Avignon et les victoires successives des Francs avaient accru les forces des Sarrasins; plusieurs des bandes vaincues étaient venues chercher un refuge dans les lieux sauvages de la Provence, pour y vivre de rapines et de brigandages.

La plus forte de ces bandes s'établit à la Garde Fraynet, à une lieue et demie à l'ouest de St-Tropez, dans un repaire inaccessible, entouré de rocs escarpés et d'épaisses forêts de pins; mais les barbares n'eurent pas le temps de s'y fortifier. Charles Martel reprit la ville d'Arles, à la suite d'un combat où les Arabes mahométans eurent pour auxiliaires les chrétiens marseillais, soldats de Mauronte; il parcourut ensuite la Provence et la délivra de toutes les bandes ennemies. Mauronte, forcé de fuir, se réfugia en Espagne et y mourut exilé, accablé du mépris des infidèles dont il s'était fait l'allié contre ses compatriotes et ses frères en Jésus-Christ.

Expéditions maritimes des Sarrasins. — Destruction du monastère de Lerins.

A dater de cette époque la Gaule méridionale n'eut plus rien à redouter des armées sarrasines. Les garnisons que Charles avait laissées sur les frontières de la Septimanie empêchaient les Musulmans d'en sortir pour faire des courses en Aquitaine, en Auvergne et dans la vallée du Rhône. Les divisions des Arabes des Berbères étaient devenues trop graves dans la péninsule pour que l'émir d'Andalousie, occupé sans cesse à réprimer ces partis acharnés l'un contre l'autre, eut la possibilité de songer à renouveler ces formidables tentatives de conquête qui avaient coûté la vie à Al Samah et à Abd el Rahman; malheureusement sur la Méditerranée les provinces du littoral se trouvèrent exposées à un autre genre de calamités. Les Sarrasins s'habituèrent pendant plusieurs siècles à y venir par mer, faire des descentes sur les points non défendus, pour enlever du butin et des captifs.

Dans le principe, leurs navires étaient montés par des renégats et par des aventuriers de toutes les religions; mais bientôt les Musulmans s'habituèrent à la vie maritime, et devinrent des pirates intrépides; car, en prenant part à des expéditions, source de grandes richesses, ils pensaient faire un acte agréable à Dieu. « La guerre sacrée faite par mer, disait le Koran, a dix fois plus de mérite que la guerre faite par terre. » Mahomet répétait: « Ceux qui, venant après moi, seront privés de la faveur de combattre sous ses yeux jouiront des mêmes avantages que les guerriers morts en ma présence, s'ils se livrent aux expéditions maritimes. Le Musulman qui meurt en combattant sur terre éprouve l'effet d'une piqûre de fourmi; celui qui meurt sur mer reçoit la même sensation que l'homme à qui, au moment d'une soif ardente, on présente de l'eau fraîche mêlée avec du miel. » Cette opinion était si généralement adoptée et répandue, qu'une tradition mahométane faisait dire à Ayescha, femme chérie du prophète, que, *si elle avait été homme, elle se serait vouée à la guerre sacrée sur mer.*

Cependant la marine des Musulmans ne se créa qu'avec une extrême lenteur; Mouza, le conquérant de l'Espagne, n'avait à sa disposition que quatre navires, et il fallut de nombreuses traversées de ces navires pour transporter l'armée musulmane de la côte d'Afrique au pied du roc salué du nom de Gibel-Tarik (Gibraltar). Mouza, victorieux, comprit tout de suite la nécessité d'avoir une flotte pour maintenir les communications libres entre la péninsule et les rivages africains; il se hâta de faire construire des vaisseaux dans tous les ports de son gouvernement. De Barcelone à Cadix, les côtes d'Espagne offrent des ports excellents. Il en était de même en Afrique, de Ceuta à Tripoli.

En Espagne, il y eut bientôt un émir chargé spécialement de la direction des flottes, et qui portait le titre d'*Émir-alma* (émir de l'eau). C'est de ces mots qu'est venu sans doute notre titre d'*Amiral*.

Les auteurs arabes parlent d'une expédition envoyée par Mouza dans les îles de Sardaigne et de Corse pendant les années 710 et 712. Ces deux îles, comme la Sicile, avaient longtemps dépendu des empereurs grecs; mais elles se trouvaient alors abandonnées à leurs propres forces; et les flottes

[1] « On peut voir encore, dit M. A. Thierry, sous les arcades de ses immenses corridors, le long des voûtes, les sillons noirs qu'y a tracés la flamme en glissant sur les pierres de taille qu'elle n'a pu ébranler ni dissoudre. »

sarrasines, pour qui ces îles étaient un lieu de relâche commode, durent n'y rencontrer qu'une faible résistance.

Ce fut sans doute une flotte partie de la Corse qui effectua la première descente sur les rivages provençaux. Cette descente, dont la date incertaine paraît se rapprocher de l'année 739, eut lieu aux environs d'Antibes, dans cette île de Lérins, qui renfermait un monastère alors célèbre dans toute la chrétienté.

« Le couvent, disent d'anciennes légendes [1], avait pour abbé saint Porcaire; on y comptait, outre un grand nombre d'enfants qui venaient s'y former à la culture des lettres, cinq cents moines originaires de la Gaule, de l'Italie et des autres contrées de l'Europe. Quand les pirates approchèrent, saint Porcaire fit embarquer pour l'Italie les enfants et les moines les plus jeunes. Puis, n'ayant ni le temps ni les moyens de les conduire ailleurs, il assembla les autres moines, et les exhorta à attendre les Sarrasins. En se résignant d'avance, pour la gloire du Christ, au sort que les barbares leur réservaient, tous consentirent à rester, excepté un seul, qui se cacha dans une grotte. Les Sarrasins, arrivés dans l'île, la visitèrent dans tous les sens, espérant y trouver de grandes richesses. Mais n'y trouvant que de vils habits et des objets de peu de valeur, ils brisèrent les croix, renversèrent les autels, détruisirent les édifices, et déchargèrent leur fureur sur les moines. Ne pouvant tirer aucun parti des vieux, ils voulurent emmener les jeunes: et pour les forcer à embrasser l'islamisme, ils se livrèrent contre les vieux à tous les excès de cruauté que la violence peut suggérer; mais leurs menaces comme leurs promesses furent inutiles: jeunes et vieux, tous restèrent fidèles à la foi chrétienne. Alors les barbares les mirent tous à mort, excepté les quatre plus jeunes, qu'ils embarquèrent sur un navire qui, heureusement, s'arrêta sur la côte voisine, dans l'anse d'Agray, ou d'Aguay [2], et les quatre religieux profitèrent de l'occasion pour se sauver dans les bois, d'où, retournant dans l'île de Lérins, ils rétablirent le couvent. »

Les légendes parlent encore d'une descente faite à la même époque dans les environs de Marseille. Parmi les édifices sacrés qui furent livrés à la dévastation et au pillage, se trouvait un monastère de femmes, où quarante religieuses se coupèrent le nez, et se défigurèrent en se tailladant le visage par de profondes incisions, afin de ne point tenter les désirs impurs des musulmans.

[1] Voyez le recueil des *Bollandistes*. — La fête de saint Porcaire et de ses compagnons est célébrée par l'église le 12 août.

[2] *Portus Agathonis*, ancienne ville phocéenne, nommée aussi *Athenopolis*, est située à sept lieues à l'est de Fréjus.

Les iconoclastes et les Lombards. Le pape Grégoire III implore le secours de Charles-Martel (740-741).

Chef unique des Francs et des Bourguignons, suzerain de l'Aquitaine, conquérant de la Provence, vainqueur des païens de la Germanie et des mahométans de l'Espagne, Charles-Martel était parvenu au plus haut degré de puissance et de gloire; il semblait destiné à relever l'empire d'Occident. Les papes Grégoire II et Grégoire III, quoique n'ignorant pas les plaintes des églises de la Gaule, tournèrent successivement leurs regards vers le puissant guerrier, et implorèrent son appui. — Voici dans quelle circonstance.

L'empereur Léon avait condamné les honneurs rendus aux saintes images, et fait publier un édit par lequel il était enjoint aux prêtres de retirer ces images des églises, et de les détruire. Cet ordre excita dans les provinces italiennes qui dépendaient encore de l'empire grec un soulèvement général. Le pape Grégoire II, consterné des changements que méditait l'empereur, convoqua un concile où l'édit impérial fut condamné. L'empereur, irrité, envoya à l'exarque de Ravenne l'ordre d'enlever le pape, et de le faire conduire à Constantinople. Mais l'armée grecque refusa d'obéir; et Luitprand, roi des Lombards, déclara qu'il prenait le pontife sous sa protection.

Grégoire II mourut sur ces entrefaites; il eut pour successeur un prêtre courageux, qui prit le nom de Grégoire III, et qui persista à se montrer opposé aux entreprises de l'empereur, que son hérésie avait fait surnommer l'*iconoclaste*. Toutefois, afin de n'être pas accusé d'agir d'après une impulsion personnelle, Grégoire III convoqua un nouveau concile qui anathématisa derechef le décret impérial. Léon, dont la colère s'accroissait en raison de la résistance qu'il rencontrait, envoya en Italie une flotte pour assurer l'exécution de son décret; mais une tempête dispersa ses vaisseaux, et leur dispersion fut considérée comme un signe de la volonté divine.

Bientôt cependant des discussions graves s'élevèrent entre le pape et le roi des Lombards. Luitprand, mécontent de ce que Grégoire avait donné asile aux ducs de Spolette et de Bénévent, ses feudataires, traita le pape en ennemi, fit saisir les biens que possédait l'église romaine dans l'exarchat, et envoya des troupes ravager les environs de Rome. — Grégoire III, poursuivant les desseins de son prédécesseur, méditait l'affranchissement de l'église romaine; il avait compté sur l'appui du roi des Lombards. Voyant que ce protecteur lui manquait, il se tourna vers Charles-Martel, et sollicita ses secours. Charles, qu'un traité d'alliance unissait à Luitprand, dont il avait éprouvé l'utile coopération dans

ses guerres de Provence, montra de l'hésitation. Le pape, afin de la faire cesser, lui envoya en 741 une ambassade solennelle.

« Les légats étaient chargés de grands présents, entre autres des clefs du sépulcre de Saint-Pierre, avec une partie de ses chaînes : et ils promettaient que, si on leur accordait du secours contre les Lombards, le pape se retirerait de l'obéissance de l'empereur, et donnerait le consulat de Rome, à Charles. On n'avait jamais ouï parler en France d'une pareille légation venue de Rome [1]. » Elle eut en France un grand retentissement, et dut contribuer beaucoup à consolider le pouvoir aux mains de Charles Martel.

Le duc des Francs, que les propositions du pape comblaient de joie, accueillit les légats avec de grands honneurs, les combla de présents, et les renvoya en Italie, en leur promettant une favorable réponse. — En effet, Grimon, abbé de Corbie, et Sigebert, moine de Saint-Denis, partirent bientôt pour Rome, afin d'annoncer au pape que le chef des Francs acceptait le traité proposé.

Maladie de Charles-Martel. — Partage de ses États.

Charles Martel avait plusieurs enfants naturels et légitimes [2]. — De sa première femme Rothrude, de race austrasienne, étaient nés deux fils, Carloman et Pépin, et une fille, Hiltrude ; sa seconde femme Sonnéchilde, princesse bavaroise, ne lui avait donné qu'un fils, nommé Griffon.

Peu de temps après avoir reçu les ambassadeurs romains qui venaient proposer à son ambition l'empire d'Occident, le chef des Francs ressentit les atteintes d'une maladie grave ; et quoique, n'étant âgé que de cinquante ans, il fût encore dans la force de l'âge, le pressentiment d'une mort prochaine s'empara de son esprit. Avant de mourir, il voulut léguer à d'autres la puissance qu'il avait acquise au prix de tant de combats et de tant de gloire. — Il convoqua dans la maison royale de Verberie, sur les bords de l'Oise, où il se trouvait alors, une assemblée composée des grands des trois royaumes soumis à son autorité ; et là, d'une voix altérée par la maladie, il exposa les motifs du partage qu'il comptait faire, non pas entre les princes de la race de Mérovée, mais entre ses deux fils aînés ; car il craignait de nuire à l'établissement définitif de sa famille, en laissant à son fils Griffon, né d'une étrangère, une part territoriale.

On fit donc deux parts de l'empire franc : l'une, composée de l'Austrasie, de la Suevie, de la Thuringe et des tributaires d'outre-Rhin, échut à Carloman ; l'autre, formée de la Neustrie, de la Bourgogne et de la Provence, fut donnée à Pépin. Les leudes acquiescèrent à ce partage, et dans la délibération, aucune voix ne s'éleva en faveur des descendants de Chlovis.

L'assemblée se sépara satisfaite en apparence de ce qui s'était fait. Mais peu de temps après, une révolte, sur laquelle les Chroniques ne donnent pas de détails, éclata en Bourgogne. Charles y envoya son fils Pépin, son frère Childebrand, et une armée nombreuse.

Tandis que l'oncle et le neveu travaillaient à apaiser la rébellion, Sonnéchilde, sachant que Carloman était parti pour empêcher le mécontentement de s'étendre du côté du Rhin, accourut auprès de Charles Martel, et profitant de l'abbattement de son esprit, lui rappela les droits de son fils et obtint un nouveau partage. Mais Charles persista à ne pas donner à Griffon un royaume ; il ne lui accorda qu'un territoire peu étendu, retranché également aux lots de Carloman et de Pépin ; et comme les grands s'étaient éloignés, cette nouvelle répartition, privée de leur consentement, ne pouvait obtenir de force politique.

Mort de Charles Martel. — Sa prétendue damnation (741).

Peu de temps après avoir terminé cette grande affaire de famille, Charles Martel, dont les forces étaient épuisées, mourut dans le domaine royal de Quierzy-sur-Oise *(Carisiacum)*. Son règne, car on ne peut appeler autrement le temps pendant lequel il exerça le pouvoir, avait duré vingt-cinq ans en Neustrie, et vingt-six ans en Austrasie.

On enterra Charles Martel dans la basilique de Saint-Denis, au milieu des rois, parmi lesquels ses contemporains le jugèrent, sans doute, digne de prendre place, car ils inscrivirent sur sa tombe, *Carolus Martellus rex :* décorant ainsi son cadavre du titre dont le grand homme vivant avait dédaigné de se parer.

Charles Martel fut grand parmi les héros de sa race, surtout pour avoir méprisé la ruse, arme d'une politique faible ou vulgaire. Il ne voulut rien devoir qu'à son courage ; il ne livra jamais une bataille qu'avec des forces moins nombreuses que celles de ses ennemis, et pourtant il vint à bout de les vaincre tous. Les échecs qu'il éprouva momentanément ne servirent qu'à rehausser sa gloire, en lui fournissant l'occasion de montrer avec quelle fermeté il savait supporter le mauvais succès, et avec quelle habileté il réparait un revers.

[1] FLEURY, *Hist. eccles.* VIII[e] siècle. IV[e] article, § 1.

[2] En tout neuf : quatre légitimes et cinq naturels. — Parmi ces derniers on compte deux filles, Gonthrade et Theodrade, qui se firent religieuses ; et trois fils, Remi, évêque de Rouen, Jérôme, abbé de Saint-Quentin, et Bernard, qui se maria, mais dont les trois fils embrassèrent la vie religieuse et moururent moines.

Le clergé ne lui pardonna pas d'avoir employé les biens de l'église à récompenser le courage des guerriers qui avaient sauvé le christianisme. Les injures des écrivains ecclésiastiques poursuivirent, pendant plusieurs siècles, le vainqueur des Sarrasins. — On essaya de flétrir sa mémoire, et on donna cours à une tradition [1] destinée à effrayer ceux de ses successeurs qui auraient été tentés de suivre son exemple; mais le temps a fait justice de ces légendes injurieuses pour la mémoire d'un héros. Charles Martel serait aujourd'hui le plus illustre de tous ceux de sa race, si Charlemagne n'eût été son petit-fils.

[1] Voici cette tradition telle qu'elle nous a été transmise par Frodoard. Nous avons cru devoir conserver textuellement le récit de l'*historien de l'église de Reims*, afin de faire voir la vivacité des attaques dont une haine intéressée poursuivit Charles-Martel. — On croyait si fortement à cette tradition, qu'un synode d'évêques assemblé à Reims, cent seize ans après la mort de Charles Martel, en faisait mention dans une lettre adressée à Louis-le-Germanique, un de ses petits-fils.

« Quand Charles, dit Frodoard, eut remporté la victoire et défait ses ennemis (les Sarrasins), il chassa de son siége le pieux Rigobert, son parrain, qui l'avait tenu sur les saints fonts de baptême, et donna l'évêché de Reims à un nommé Milon, simple tonsuré, qui l'avait suivi à la guerre. Ce Charles-Martel, né du concubinage d'une esclave, comme on lit dans les *Annales des rois francs*, plus audacieux que tous ses prédécesseurs, donna non seulement l'évêché de Reims, mais encore beaucoup d'autres du royaume des Francs, à des laïques et à des comtes; en sorte qu'il ôta tout pouvoir aux évêques sur les biens et les affaires de l'église. — Mais par un juste jugement, le Seigneur fit retomber sur sa tête tous les maux qu'il avait faits aux églises de Jésus-Christ; car on lit dans les écrits des Pères, que saint Euchère, évêque d'Orléans, s'étant mis un jour en prières, et absorbé dans la méditation des choses célestes, fut ravi dans l'autre vie; et là, par révélation du Seigneur, vit Charles tourmenté au plus bas des enfers. Comme il en demandait la cause à l'ange qui le conduisait, celui-ci répondit que, par la sentence des saints qui, au futur jugement, tiendront la balance avec le Seigneur, Charles était condamné aux peines éternelles, pour avoir envahi leurs biens. De retour en ce monde, saint Euchère s'empressa de raconter ce qu'il avait vu, à saint Boniface, que le saint siége avait délégué en France pour y rétablir la discipline canonique, et à Fulrad, abbé de Saint-Denis, grand aumônier du roi Pépin; leur donnant pour preuve de la vérité de ce qu'il rapportait sur Charles-Martel, que s'ils allaient à son tombeau, ils n'y trouveraient point son corps. — En effet, ceux-ci étant allés au lieu de la sépulture de Charles, et ayant ouvert son tombeau, il en sortit un serpent, et le tombeau fut trouvé tout à fait vide, et noirci comme si le feu y avait pris. »

On oubliait, en plaçant cette vision dans la bouche de saint Euchère, qu'il aurait fallu, pour qu'elle fût vraisemblable, que l'évêque d'Orléans eût survécu à Charles-Martel; et d'après les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, c'est au contraire Charles-Martel qui survécut à Euchère, mort en 738. — Il est à remarquer d'ailleurs que Charles, que les évêques, dans leur lettre à Louis-le-Germanique, trouvent *justement puni comme ennemi de l'église*, avait servi la religion chrétienne non-seulement par la défaite des Sarrasins, mais encore par la conversion des Frisons, et avait mérité que le pape Grégoire III fit son éloge en disant: *Il a contribué à la conversion de plus de cent mille âmes.*

CHAPITRE X.

PÉPIN ET CARLOMAN. — FIN DE LA DYNASTIE MÉROVINGIENNE.

Union de Carloman et de Pépin. — Fuite d'Hilthrude. — Guerre contre Griffon. — Hunald refuse de reconnaître Carloman et Pépin. — Expédition en Aquitaine. — Partage. — Carloman, duc d'Austrasie. — Pépin, maire du palais de Neustrie. — Childeric III, roi. — Restitutions au clergé. — Ligue des peuples d'Outre-Rhin. — Leur défaite. — Expédition de Pépin en Aquitaine. — Hunald se soumet. — Abdication d'Hunald en faveur de son fils Waïfer. — Motifs de cette abdication. — Guerre de Waïfer contre les Sarrasins. — Abdication de Carloman. — Réconciliation apparente de Griffon et de Pépin. — Griffon s'enfuit en Germanie. — Expédition contre les Saxons. — Trêve de Pépin avec Griffon. — Griffon se fait proclamer duc de Bavière. — Il est attaqué et vaincu par Pépin. — Conduite politique de Pépin. — Il institue Griffon duc du Mans. — Griffon s'enfuit en Aquitaine. — Projets d'usurpation. — Boniface. — Négociations secrètes avec le pape. — Déposition de Childeric III. — Sacre de Pépin. — Fin de la dynastie mérovingienne.

CARLOMAN, duc et prince d'Austrasie, abdique en 746.
CHILDERIC III, proclamé roi de Neustrie, en 743, par Pépin, est déposé en 752.

(De l'an 741 à l'an 752.)

Union de Carloman et de Pépin. — Fuite d'Hilthrude. — Guerre contre Griffon (741).

La monarchie franque, composée de peuples nombreux, réunis en corps de nation plutôt par la force des armes que par une longue communauté d'intérêts, avait besoin, pour sa conservation, d'être régie par un chef aussi ferme que Charles-Martel. La mort de ce grand homme serait devenue le signal de troubles, pareils à ceux qui avaient désolé le pays sous les enfants de Chlotaire et durant les luttes des premiers maires du palais, si le génie énergique du père ne se fût retrouvé avec plus d'audace et d'activité dans les deux fils qu'il avait choisis pour être ses successeurs. — Carloman et Pépin prévirent les embarras nombreux qui les attendaient. Ils comprirent que, pour les surmonter, la plus grande union était nécessaire, et ils donnèrent sur-le-champ l'exemple aussi beau que rare d'une concorde fraternelle que rien ne devait altérer. Au lieu de se presser d'effectuer le partage consacré par l'assemblée de Verberie, ils résolurent de ne point se séparer tant qu'ils auraient besoin de s'aider par des conseils mutuels. Comme l'Austrasie, accoutumée à la domination de leur famille, leur inspirait de moindres inquiétudes, ils s'établirent en Neustrie, afin d'être à portée de surveiller de plus près la foi incertaine des leudes et des grands de ce royaume, les prétentions ambitieuses de Griffon, et les dispositions menaçantes du duc d'Aquitaine.

Leurs premiers embarras furent suscités par leur propre sœur Hilthrude. Cette princesse céda aux

conseils de la mère de Griffon, Sonnéchilde, nièce d'Odilon, duc de Bavière; elle s'échappa secrètement de Paris, passa le Rhin, et alla joindre Odilon, qu'elle épousa malgré la défense expresse de ses frères, et qu'elle ne tarda pas à rendre leur ennemi.

Dans le même temps, Griffon faisant un appel à ses partisans, annonçait l'intention de recourir aux armes, pour obtenir l'exécution de l'acte de partage arraché à Charles mourant, par les obsessions de Sonnéchilde. Dans le même temps encore, il négociait pour se faire des alliés des ducs d'Aquitaine et de Bavière, naturellement disposés à entrer dans une ligue contre les deux successeurs du duc souverain des Francs.

Carloman et Pépin ne devaient pas redouter les chances d'un combat; néanmoins, avant d'en venir à cette extrémité, et prévoyant le cas où ils ne pourraient pas s'en dispenser, ils cherchèrent à faire consacrer leurs droits et à appuyer leurs efforts par l'approbation des leudes. Ils convoquèrent tous ceux qui, l'année précédente, avaient assisté à l'assemblée de Verberie, et ils leur demandèrent de décider si le nouveau partage, fait en faveur de Griffon, devait être exécuté.

La création, au centre de l'empire franc, d'un état qui aurait été également indépendant de la Neustrie et de l'Austrasie, ne pouvait être vue favorablement par les grands des deux royaumes; ils décidèrent que Griffon serait dépouillé, et que le premier partage, auquel ils avaient pris part, aurait seul son effet.

Cependant Griffon s'était emparé de plusieurs villes. Carloman et Pépin, encouragés par cette décision, se mirent à la tête des troupes et les lui reprirent. Griffon, poursuivi, se renferma avec sa mère Sonnéchilde dans le cité de Laon. Carloman et Pépin investirent la place et en firent le siége. Réduit à l'extrémité, Griffon fut obligé de se rendre à ses frères, qui l'envoyèrent dans les Ardennes, habiter la forteresse de Neufchâtel, où on le garda prisonnier. Sonnéchilde, séparée de son fils, fut reléguée dans le monastère de Chelles.

Hunald refuse de reconnaître Carloman et Pépin. — Expédition en Aquitaine (742).

Cependant, tandis que par sa résistance, Griffon retenait aux alentours de Laon les forces de Pépin et de Carloman, le duc Hunald prenait les armes en Aquitaine; et, déclarant que le serment de fidélité qu'il avait prêté à Charles Martel était annulé à ses yeux par la mort de celui qui le lui avait imposé, il se proclamait indépendant. Un de ses premiers actes fut de faire arrêter Landfried, abbé de Saint-Germain, que le duc des Francs avait envoyé près de lui, afin, sans doute, de surveiller sa conduite.

Dès que la chute de Laon eut dissipé les inquiétudes que pouvait inspirer le parti de Griffon, les deux fils de Charles Martel réunirent leur forces et passèrent la Loire à Orléans. Ils battirent les Aquitains en diverses rencontres, et s'avancèrent jusqu'à Bourges, dont ils incendièrent les faubourgs. Hunald, se retirant devant eux, fut poursuivi jusqu'à Loches, près de Tours, citadelle alors très-forte, et dont les Francs se rendirent maîtres malgré la résistance de la garnison. Après avoir rasé les murailles et les tours de cette forteresse, que les Romains avaient édifiée, les deux frères, dans le dessein d'obliger Hunald à se soumettre, s'avancèrent jusqu'à Vieux-Poitiers (ville autrefois considérable, et dont on voit encore les ruines au confluent du Clain et de la Vienne). Mais là, ils se trouvèrent arrêtés par les nouvelles qu'ils reçurent d'outre-Rhin, où venait d'éclater une révolte des Alemans. Cette révolte, encouragée par Odilon, duc des Bavarois, était le résultat d'un traité fait entre le duc d'Aquitaine et les princes tributaires de l'Austrasie.

Partage. — Carloman, duc d'Austrasie. — Pépin, maire du palais de Neustrie. — Childéric III, roi (743).

Ce fut à Vieux-Poitiers que Carloman et Pépin réglèrent définitivement le partage qui avait été arrêté par l'assemblée de Verberie. Carloman eut l'Austrasie, avec le titre de *duc et prince;* Pépin eut la Neustrie et la Bourgogne, avec le titre de *maire du palais*. Car, de sa propre volonté, et peut-être pour contenir plus facilement l'indocilité turbulente des leudes bourguignons et neustriens, il se donna un roi.

Ce roi, qu'on alla chercher dans le fond d'un monastère, et qui reçut le nom de Childéric III, est si peu connu, qu'on ignore quel fut son père. — Des auteurs disent que le roi proclamé par Pépin était fils de Chilpéric II; d'autres le prétendent fils de Chlotaire IV. La *Chronique de Fontenelle,* écrite dans le milieu du IX[e] siècle, désigne Théodoric II; enfin, la Chronique contemporaine, écrite par le troisième continuateur de Frédegonde, appréciant la royauté du Childéric III à sa juste valeur, ne parle pas plus de ce roi, que s'il n'avait jamais existé.

Carloman était en Austrasie souverain de fait et de nom. Il disait, en tête de ses capitulaires ou décrets : « Moi, Carloman, *duc et prince des Francs*, » avec le conseil de *mes* grands et de *mes* leudes qui » sont dans MON ROYAUME, etc. » Pépin possédait une puissance égale sans doute; mais il parlait plus modestement; il ne faisait figurer que dans la date des actes le nom du roi qui était censé régner [1].

[1] Voici le commencement du I[er] capitulaire de Carloman :

Restitutions au clergé (742-743).

Les premiers actes des fils de Charles-Martel furent de chercher à se concilier cette affection du clergé qui avait manqué à leur père. Carloman en donna l'exemple à Pépin. Il réussit par un moyen terme à satisfaire les intérêts des églises, en respectant les droits acquis par les leudes.—On sait que les nécessités de la guerre avaient obligé Charles Martel à affecter aux récompenses militaires une grande partie des terres données jadis aux prêtres, et qui étaient devenues pour les églises une propriété considérée comme immuable. Le clergé en demandait la restitution, tout en reconnaissant les difficultés que cette restitution présentait.—Voici la transaction qui fut admise en 743, dans une assemblée solennelle, tenue au château royal des Estines, en Austrasie. — On convint que les leudes, possesseurs de terres ecclésiastiques, les garderaient leur vie durant, à charge par eux de confesser qu'ils les tenaient de l'église, et de payer annuellement, pour chaque ferme, un sous d'or de redevance. (En quelques endroits même, les églises propriétaires des terres en partagèrent le revenu avec le détenteur laïque.) — Il fut stipulé qu'à la mort d'un homme de guerre, jouissant d'un bénéfice ecclésiastique, ce bénéfice retournerait à l'église qui en avait été dépouillée. (Toutefois, Carloman se réserva le droit d'en disposer de nouveau, pour un temps limité, dans le cas où il y serait contraint par les embarras de la guerre.) Enfin, on décida que tout bénéfice dont la privation réduirait une église à la pauvreté, serait restitué sans délai.

Pépin fit plus encore que son frère; il reprit aux leudes un grand nombre de terres, qu'il rendit immédiatement aux églises. Il se réservait, sans doute, de trouver des moyens de dédommager ses guerriers; mais les projets qu'il méditait peut-être déjà le poussaient à ne négliger aucun moyen de contenter le clergé. — Les leudes pouvaient bien alors aider à consommer une usurpation; mais les prêtres avaient seuls le pouvoir de la consacrer.

Ligue des peuples d'Outre-Rhin. — Leur défaite (743).

La révolte des Alemans, qui avait obligé Carloman et Pépin à évacuer l'Aquitaine, fut promptement apaisée; leur duc vaincu en plusieurs combats, repoussé jusqu'au Lech, fut obligé de se soumettre et de donner des otages.

L'année suivante (743), Odilon se mit lui-même à la tête d'une ligue formée contre les Francs Austrasiens, par les Bavarois, les Saxons et les Alemans; les Frisons avaient accédé à la confédération; mais il ne se trouvèrent pas au rendez-vous.

Averti du danger qui menaçait son frère, Pépin rassembla ses troupes, et accourut au-delà du Rhin. Les Francs réunis pénétrèrent dans la vallée du Danube: les confédérés les attendaient campés derrière le Lech, et occupant une position formidable, dont le front était protégé par la rivière, et dont les flancs étaient couverts par des marais impraticables. Odilon commandait en chef l'armée ennemie; il avait pour lieutenants Théodoric, duc des Saxons, et Théobald, duc des Alemans. Confiants dans la force de leur position, et à l'abri de retranchements hérissés de palissades, les Bavarois attendaient l'attaque des Francs.—Pendant quinze jours qui s'écoulèrent, tandis que les chefs austrasiens et neustriens cherchaient un gué, pour franchir la rivière, ils provoquaient par d'injurieuses railleries les soldats de Carloman et de Pépin. « Nous ne voulons point la » guerre, ajoutaient-ils; mais l'indépendance. Nous » n'allons pas chercher les Francs, ce sont eux qui » viennent à nous. Mais qu'ils nous attaquent, et ils » verront si nous savons nous défendre. »

Les Francs supportaient avec impatience les injures des Bavarois, qu'ils ne pouvaient considérer que comme de misérables révoltés; car, depuis Théodoric, premier roi d'Austrasie, la souveraineté des rois Francs s'étendait avec de grandes prérogatives sur la Bavière [1].

Un prêtre romain, nommé Sergius, envoyé du pape Zacharie, se trouvait alors auprès du duc de Bavière; il vint au camp des princes Francs, et il essaya de leur persuader que la guerre qu'ils fai-

« Ego Karlomannus *dux et princeps* Francorum, cum consilio... optimatum *meorum*... qui *in regno meo* sunt. »

On lit dans le préambule du capitulaire de Soissons, ouvrage de Pépin: « In anno secundo Childerici regis Francorum, *ego* Pippinus, dum pluribus non habetur incognitum qualiter *nos* in Dei nomine... apud Suessionis civitatem synodum, vel concilium facere *decrevimus*: quod ita in Dei nomine, *fecimus*. » (Recueil de BALUZE).

[1] C'est ce qui résulte clairement du titre II de la loi donnée aux Bavarois, par Théodoric, et renouvelée par Dagobert Ier.— Le roi, dans certaines occasions, a le droit de choisir le duc. — Si le choix reste circonscrit dans la race des Agilolfings; c'est parce que les rois francs avaient accordé ce privilége à cette race. — Le roi peut dépouiller de sa dignité le duc qui méprise ses ordres. Il a le droit d'exiler le fils du duc, révolté contre son père. Dans ce cas, il peut confisquer les biens personnels du rebelle; et même, si le duc n'a pas d'autre héritier, il peut disposer de sa succession. — Le roi des Francs a aussi le droit de lever des troupes parmi les Bavarois; il a celui d'y faire punir de mort ceux qui l'ont offensé; enfin, il a le droit de changer les lois et d'en donner de nouvelles.

La dépendance où les Bavarois se trouvaient des Francs austrasiens, était donc plus étroite que celle qui résulte d'une simple suzeraineté.



Monuments représentant Charlemagne.



Charlemagne.



Charlemagne donne des instructions à ses Missi-Dominici.

saient à leur beau-frère, était une guerre impie. Il osa même, hardiesse étonnante pour l'époque, sommer les fils de Charles-Martel de cesser sur-le-champ leurs attaques contre les Bavarois, menaçant les deux frères de la colère de saint Pierre, et de l'abandon du dieu des chrétiens. Pépin et Carloman se réservèrent de répondre après la bataille, à la sommation singulière de ce prêtre si zélé pour leurs ennemis.

A ces menaces vaines se joignirent des nouvelles inquiétantes arrivées du centre de la Gaule, où Hunald venait de prendre les armes, et de commencer les hostilités.—Pépin comprit qu'une victoire sur les bords du Lech le mettrait en état de joindre toutes les forces de l'Austrasie à celles de la Neustrie, pour faire repentir le duc d'Aquitaine de son imprudente attaque. Au lieu de se retirer, comme l'espéraient, sans doute, les confédérés qui avaient pressé Hunald d'effectuer sa diversion, il n'en fut que plus ardent à combattre.—On avait enfin découvert un gué. Dès le lendemain de la visite de Sergius; les deux frères se disposèrent à marcher à l'ennemi. Ils divisèrent leur armée en trois corps. Un de ces corps resta dans le camp, pour le garder au besoin; un autre remonta vers la source du Lech, afin de passer la rivière plus facilement. Le troisième descendit vers son confluent avec le Danube, point où existait le gué qui avait été reconnu. Cette double marche se fit à la faveur de la nuit. Le Lech fut heureusement franchi. Les Neustriens et les Austrasiens, à la tête desquels s'étaient mis Pépin et Carloman, vinrent, en faisant un détour, se réunir derrière le camp des Confédérés, qui furent aussitôt attaqués avec vigueur. — Quoique surpris, les ennemis se défendirent avec courage; mais enfin les Francs pénétrèrent dans le camp et s'en emparèrent. Les trois princes alliés prirent la fuite avec leurs troupes dispersées; chacun se retira de son côté, Théobald chez les Alemans, Théodoric chez les Saxons, Odilon au fond de la Bavière, derrière l'Inn, affluent du Danube, dont les rives escarpées étaient d'une défense facile.

Parmi les captifs faits sur l'ennemi se trouvaient Gauzbert, l'évêque de Ratisbonne, et Sergius, le légat du pape. On les amena devant les princes Francs; et Pépin s'adressant à Sergius, lui dit : « Tu voulais nous tromper; mais te voilà convaincu de n'avoir été chargé d'aucun message » pour nous, ni par le saint Apôtre, ni par le sacré » pontife. Si notre cause eût été condamnée par le » bienheureux saint Pierre, Dieu nous aurait-il » aujourd'hui accordé son secours. Le succès a été » pour nous, comme le droit, comme la justice. » La victoire vient de montrer de nouveau que la » volonté divine est que les Bavarois restent soumis » à la puissance des Francs. »

Pendant cinquante-deux jours, les vainqueurs parcoururent le pays dans tous les sens, le dévastant sans pitié, et cherchant, par une ruine complète, à mettre les Bavarois hors d'état de se révolter à l'avenir. Carloman et Pépin se séparèrent ensuite. Le duc d'Austrasie envahit la Saxe, et força Théodoric, réfugié dans la forteresse de Hochsigbourg, à implorer sa clémence, et à lui prêter serment de fidélité. Mais ce serment, imposé par la victoire, ne fut pas gardé longtemps. Théodoric se révolta l'année suivante, fut fait prisonnier, et relégué dans un des châteaux forts de l'Austrasie, d'où il ne sortit qu'après une captivité de trois années.

Après avoir dompté les Saxons, Carloman passa le Mein, et pénétra dans la Thuringe, dont les habitants s'enfuirent à son approche, et qu'il livra aux mêmes dévastations que la Bavière.

Expédition de Pépin en Aquitaine. — Hunald se soumet (745).

Pépin était revenu dans la Neustrie, afin de punir Hunald de son aggression inattendue. — En effet, dès que le duc d'Aquitaine avait su les fils de Charles Martel occupés au-delà du Rhin, il s'était porté sur Orléans avec toutes ses forces et y avait passé la Loire. De là s'avançant rapidement sur Chartres, il surprit cette ville qu'il livra au pillage et à la dévastation. Les Aquitains y mirent le feu, et n'y laissèrent debout ni maisons, ni monastères, ni églises; la cathédrale même, célèbre édifice dédié à la Vierge, ne fut pas épargnée. Après ces terribles représailles de la destruction de Loches et de l'incendie des faubourgs de Bourges, Hunald revint paisiblement en Aquitaine.

Pépin ne pouvait laisser une telle conduite impunie; au printemps de l'année 745, ayant réuni à ses leudes des renforts envoyés de l'Austrasie, il passa la Loire, et se préparait à pénétrer dans l'Aquitaine, lorsque le duc Hunald se présenta devant lui, implora l'oubli de ce qui s'était passé; proposa toutes les satisfactions et tous les dédommagements que Pépin pourrait exiger, et offrit de prêter le serment qu'il avait refusé jusqu'alors. Le maire de Neustrie obtenant ainsi, sans combat, tout ce qu'il aurait pu demander après une victoire, consentit à recevoir le serment d'Hunald, et repassa la Loire avec les Francs, « étonnés, sans doute, dit un historien, de revenir d'Aquitaine, sans butin, sans esclaves, et sans avoir rien détruit. »

Abdication d'Hunald en faveur de son fils Waïfer. — Motifs de cette abdication (745).

Un projet étrange, que méditait le duc d'Aqui-

taine, fut ce qui le détermina à cette soumission imprévue, si peu en harmonie avec la fierté naturelle et le besoin d'indépendance qu'il avait manifestés jusqu'alors. Ce projet était d'abdiquer la souveraineté en faveur de son fils unique Waïfer, et d'embrasser la vie monastique. Hunald se décida donc à décliner la guerre, et à reconnaître l'autorité de Pépin; mais, comme il était encore dans la force de l'âge, et comme la suite de sa vie ne prouva pas qu'il eût dès lors une grande vocation pour le cloître, les historiens modernes ont attribué sa résolution à de singuliers calculs politiques.

« Hunald n'était pas homme à se méprendre sur sa position vis-à-vis les chefs carlovingiens des Francs; il ne pouvait douter que le but de ceux-ci ne fût de s'approprier l'Aquitaine, ni que les chances de la lutte entre les Aquitains et les Francs ne fussent en faveur de ces derniers. Il avait dû être vivement frappé de l'énergie avec laquelle les fils de Charles Martel avaient débuté dans leur règne; et, tout annonce qu'en se mesurant sérieusement à Pépin, il ne s'était point trouvé son égal. Dans cette position, il s'estima heureux d'avoir un fils qui lui était supérieur en toutes choses. Ce fils unique, Waïfer, était alors dans toute la vigueur de la jeunesse; à une taille et à une force de géant, il joignait un cœur intrépide, et à toute l'énergie d'un Mérovingien des premiers temps, l'adresse, la souplesse et la vivacité d'un Aquitain; aussi n'y avait-il rien de difficile ou de grand dont tous ceux qui le connaissaient ne le crussent capable. Hunald vit en lui l'homme dont les Aquitains et la race de Charibert avaient besoin contre Pépin et contre les Francs, et forma aussitôt le projet de le porter au gouvernement absolu de l'Aquitaine[1]. »

Ce qui prouve, en effet, que la politique eut plus de part que la piété à la détermination d'Hunald, c'est qu'avant de consommer son abdication, le père de Waïfer prit des mesures cruelles pour enlever à son frère Hatton, toute espérance de conserver quelque pouvoir sur les états que lui-même allait abandonner.

Hatton était censé régner conjointement avec son frère sur la Vasconie et sur l'Aquitaine. Il portait, comme Hunald, le titre de duc; sa résidence était Poitiers; tandis qui son frère aîné habitait Bordeaux, ville considérée comme la capitale de l'Aquitaine, et placée entre cette province et la Vasconie. — Hunald fit crever les yeux à Hatton, et l'enferma dans une prison, d'où le malheureux ne sortit plus. Cet acte de cruauté, si peu compatible avec la vie qu'il se proposait d'embrasser, lui fut inspiré sans doute par la crainte que son frère, prince timide et ami du repos, ne voulût s'opposer aux nouvelles tentatives que Waïfer devait faire pour recouvrer l'indépendance de l'Aquitaine. — Hatton avait trois fils, nommés Lupus, Artalgaire et Ithier, qui approchaient de l'âge viril, et qui, partageant sans doute la haine de leur oncle pour la domination franque, ne furent point compris dans la catastrophe de leur père.

Hunald ayant donné à Waïfer les derniers conseils pour atteindre le grand but, dont l'espoir le déterminait au sacrifice de son autorité, abdiqua solennellement, et prit l'habit religieux dans le monastère de l'île de Rhé, où s'élevait le tombeau de son père Eudon.

[1] FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale*, etc. Tom. III.

Guerres de Waïfer contre les Sarrasins (746).

L'abdication d'Hunald eut lieu peu de temps après le départ de Pépin; mais Waïfer, quoique rempli d'ambition et d'audace, avait trop de prudence pour provoquer aussitôt les Francs. — Pépin, de son côté, était préoccupé de pensées qui le forcèrent à ajourner ses desseins sur l'Aquitaine; il laissa Waïfer s'établir en paix dans la position qu'avait occupée son père. — Waïfer voulant mettre ce temps à profit, et justifier la résolution qui l'avait rendu le seigneur unique de l'Aquitaine et de la Vasconie, essaya de se faire un nom, en attaquant les Sarrasins de la Septimanie, que les luttes des Berbers, des Arabes et des Syriens privaient momentanément de tout secours de la péninsule. Ses efforts n'eurent malheureusement pas le résultat qu'il en attendait. Il envahit le territoire de Narbonne, en 746, et pilla cette ville; mais là se bornèrent ses succès, les Sarrasins d'Espagne, étonnés de cette brusque attaque des chrétiens, firent trève à leurs guerres civiles, et envoyèrent trois corps de troupes qui reprirent aux Aquitains les contrées envahies, et rétablirent dans toute la Septimanie la domination musulmane.

Abdication de Carloman (746-747.)

Peu de temps après l'époque où l'indépendance de l'Aquitaine avait acquis, par l'abdication d'Hunald, un défenseur plus jeune, plus actif et plus opiniâtre, la conquête franque vit son plus audacieux et plus habile représentant obtenir, par suite d'une résolution analogue, une puissance en quelque sorte irrésistible.

Carloman, le frère aîné de Pépin, prince jeune encore, doué d'un esprit élevé et d'un courage brillant, qui l'avait fait chérir de ses leudes; d'une persévérance et d'une fermeté qui le faisait craindre de ses ennemis; d'une bonté affable et d'une équité sévère, qui lui avaient concilié l'affection des

peuples ses sujets, se décida tout à coup à descendre du trône et à remettre l'autorité à Pépin son frère. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans cette abdication du duc d'Austrasie, c'est qu'elle n'était pas seulement personnelle; il avait des enfants, et en se dépouillant de la souveraineté, il les en dépouillait aussi. Sa détermination soudaine a donné lieu à de vifs débats parmi les historiens, qui n'ont pas compris combien l'exercice d'une puissance qui ne pouvait s'exercer qu'à l'aide de luttes sans cesse renouvelées, de victoires remportées dans des guerres où les vainqueurs devaient être sans pitié, de négociations où les négociateurs préoccupés du but, ne pouvaient garder de scrupule sur les moyens; combien une cruauté calculée, une modération avec d'arrière-pensées de vengeance, une grandeur dont l'éclat et le luxe contrastaient étrangement avec la misère irrémédiable des classes populaires, combien enfin toutes ces nécessités imposées au pouvoir par la barbarie générale des peuples, par la corruption avide des fonctionnaires civils et judiciaires, par l'ambition effrénée des grands, devaient causer de dégoût à une âme profondément pénétrée de la haute morale du christianisme, et de la vérité des dogmes qui annoncent un Dieu juste et remunérateur. On a donc cherché à expliquer par des calculs politiques ce qui, dans Carloman, fut sans aucun doute l'effet d'un sentiment religieux.

Il est possible que le fils de Charles-Martel ait songé aux avantages que la race carlovingienne devait tirer de sa renonciation à l'autorité suprême; mais il a dû comprendre quel avantage il y avait pour le *salut de son âme* à rester étranger aux luttes sanguinaires dont la royauté devait être le prix. Persuadé du bonheur que la vie régulière et paisible d'un cloître offre à une époque de déchirements et de discordes, il a dû croire que le sacrifice qu'il imposait à ses fils, utile à l'état, était peu regrettable pour eux-mêmes; car, au lieu des dangers et des soucis inséparables de la possession d'un trône usurpé, il leur assurait, suivant l'expression d'un historien, « des joies légitimes et un bonheur sans périls. »

En annonçant sa détermination, et en remettant à Pépin, avec ses états, la garde et l'éducation de ses enfants, sans même prendre aucune mesure pour leur assurer un établissement, il lui fit connaître qu'il désirait quitter le territoire gallo-franc, afin que son nom ne pût jamais servir à exciter des mécontentements, ou à nourrir des espérances hostiles au frère qu'il affectionnait. Son dessein était d'aller chercher dans un monastère de l'Italie le repos et l'oubli.

On ignore si Pépin essaya de combattre cette résolution, qui au fond ne pouvait lui déplaire; mais il est certain qu'il voulut que Carloman conservât l'appareil et la dignité de prince, jusqu'au moment où il échangerait ce titre contre celui plus modeste que lui assignerait la religion. Le voyage de Carloman en Italie se fit avec un faste vraiment royal. Le duc d'Austrasie marchait accompagné de ses serviteurs, précédé et suivi d'une troupe nombreuse de leudes et de guerriers. Sa renonciation au monde avait ainsi d'autant plus d'éclat, que la vie mondaine paraissait être entourée pour lui de plus de richesses et d'avantages. Il offrit au pape de magnifiques présents, et peu de jours après, sans regrets comme sans hésitation, il se fit couper la longue chevelure, signe de sa qualité royale, et il revêtit la tunique de bure, humble costume des disciples de Saint-Benoît.

Carloman se consacra à Dieu, dans le courant de l'année 747. Il fit construire un monastère sur le mont Soracte[1]. Mais cette retraite, trop voisine de la ville sainte lui attirait, la visite de tous les Francs qui allaient à Rome. Ces visites troublaient ses pieuses méditations; peut-être aussi déplaisaient-elles à la sévérité rigide du pape Zacharie. Le pape engagea donc le frère de Pépin à renoncer à un séjour qui pouvait lui plaire; mais où il ne jouissait pas d'un assez profond recueillement. Carloman, montrant autant de soumission aux ordres de son chef spirituel, qu'il avait montré de courage et de talent à la tête des armées austrasiennes, se retira aussitôt dans le monastère du mont Cassin, où au lieu d'une existence religieuse, mais indépendante, il accepta la vie d'un simple moine soumis à l'autorité d'une règle sévère et aux volontés d'un abbé, maître absolu.

Réconciliation apparente de Griffon et de Pépin. — Griffon s'enfuit en Germanie (747.)

L'abdication de Carloman rendait Pépin chef unique de la monarchie franque; mais elle avait un danger : elle pouvait faire revivre les droits de Griffon, droits qui, pour avoir été sacrifiés, n'en étaient pas moins incontestables suivant les idées franques, et d'après cette coutume d'un partage, consacrée par les lois et les usages mérovingiens. L'Austrasie, soudainement privée de son chef, pouvait refuser de se fondre avec la Neustrie, et réclamer pour duc le troisième fils de Charles Martel.

Pépin essaya de surmonter cette difficulté, en retenant Griffon lui-même par les liens de la reconnaissance. Il le tira de la forteresse de Neufchâtel,

[1] Nommé plus tard le mont *Saint-Oreste*, et enfin le mont *Saint-Sylvestre*.

l'appela en Neustrie, se réconcilia publiquement avec lui, et annonça au peuple qu'à l'avenir son frère n'aurait plus d'autre demeure que son propre palais.

Le peuple franc vit avec joie cette manifestation de tendresse fraternelle; mais Griffon ne s'y laissa pas tromper, il devina les motifs de Pépin. Il avait la conscience de son droit. Il aurait préféré comme séjour la forteresse voisine de ses partisans au palais qui l'en tenait éloigné. D'ailleurs, et en réalité, il n'avait fait que changer de prison. Il se conduisit cependant avec assez de prudence pour ne pas éveiller les soupçons de Pépin, et il profita de la confiance qu'il lui inspirait pour nouer des intelligences avec les peuples tributaires de l'Austrasie.

Quand l'occasion lui parut favorable, il se déroba à la surveillance de ses gardes, et se retira sur le territoire des Saxons, dont le duc s'empressa de le reconnaître comme duc d'Austrasie. Là, il ne tarda pas à être rejoint par des troupes nombreuses de leudes austrasiens.

Expédition contre les Saxons. — Trève de Pépin avec Griffon (747.)

Pépin vit l'étendue du danger, et se hâta d'accourir. Il passa le Rhin au moment où Griffon venait d'envahir la Thuringe. Déjà les Alemans, les Bavarois, les Frisons délibéraient pour savoir s'ils ne se réuniraient pas au jeune compétiteur de leur ennemi; mais Pépin, craignant cette défection, avait acheté l'alliance des Vendes (on Wenedes) dont l'apparition inattendue mit fin à tout projet de nouvelles confédérations contre le chef des Francs. Cent mille Vendes envahirent la Saxe d'un côté; de l'autre, Pépin y pénétra avec l'armée neustrienne: le pays fut complétement dévasté. Théodoric, retranché dans la forteresse de Hochsigbourg, essaya vainement de se défendre; il fut fait prisonnier; et Pépin, qu'irritaient ses révoltes multipliées, le fit, dit-on, mettre à mort.

Les efforts des Francs se tournèrent ensuite contre Griffon qui, retiré en Thuringe dans une position avantageuse, fit une longue et opiniâtre résistance. L'hiver arriva sans qu'aucun résultat eût été obtenu; Pépin, pressé de revenir en Neustrie, consentit à accorder la paix à son frère, ou plutôt à conclure avec lui une trève, durant laquelle toutes les choses devaient rester dans le même état.

Griffon se fait proclamer duc de Bavière. — Il est attaqué et vaincu par Pépin (748.)

A cette époque mourut le duc de Bavière, Odilon, sur le secours duquel Griffon avait vainement compté. Odilon ne laissait de son mariage avec Hiltrude, sœur de Pépin, qu'un fils en bas âge nommé Tassilon. Griffon, par sa mère Sonnechilde, était de cette race des Agilolfings, qui avait le privilége de donner des ducs aux Bavarois. Il conçut le projet hardi de se substituer à son neveu; et, encouragé par ses leudes austrasiens, il le mit aussitôt à exécution. Entrant en Bavière à l'improviste, il s'empara des villes principales, fit prisonniers Tassilon et Hilthrude; et, proclamant son origine, réclama le titre de duc; ce titre ne lui fut pas disputé. Les seigneurs bavarois se hâtèrent de le reconnaître.

Ce succès inespéré changeait trop la position de Griffon, pour que Pépin le vît d'un œil indifférent. Il se repentit d'avoir accordé à son frère *un répit*, dont celui-ci avait tiré un tel avantage, et il fit d'immenses préparatifs pour recommencer la guerre, aussitôt que la saison serait favorable. Griffon, de son côté, ne négligea rien de ce qui pouvait accroître ses forces; profitant des relations qui existaient entre la Bavière et Rome, il s'adressa au pape, et sollicita sa médiation. Zacharie se prêta volontiers à des démarches qui flattaient son orgueil et sa piété. Il écrivit lui-même à Pépin et aux évêques de Neustrie; et, craignant que ses lettres ne produisissent pas tout l'effet qu'il en attendait, il fit sortir du cloître le moine Carloman, et l'envoya dans la Gaule prier Pépin de renoncer à ses desseins contre Griffon, et le conjurer de ne pas donner aux peuples encore païens de la Germanie le scandaleux spectacle d'une guerre entre deux frères chrétiens.

Pépin, n'écoutant que l'intérêt de sa puissance future, refusa de céder aux exhortations de Carloman. Dans les premiers jours de mars, il passa le Rhin avec une armée formidable. Griffon essaya de résister; mais que pouvait le petit nombre de ses partisans contre la masse innombrable des soldats de Pépin? Il fut d'ailleurs abandonné par les Bavarois, et bientôt il tomba au pouvoir de Pépin.

Conduite politique de Pépin. — Il institue Griffon, duc du Mans. — Griffon s'enfuit en Aquitaine (748-749.)

Le duc des Francs usa avec modération de sa victoire. Il rétablit Tassilon dans la dignité de duc des Bavarois, en confiant le gouvernement du pays et la tutelle du jeune prince à Hilthrude sa mère. Puis il revint lui-même en Neustrie, suivi de Griffon vaincu.

Ceux qui redoutaient que Pépin ne se montrât cruel envers son frère n'eurent pas longtemps à avoir cette crainte. Pépin annonça qu'il oubliait la conduite passée de Griffon, et lui donna, à titre de duché, la ville et le territoire du Mans. « A ce du-

ché, *selon l'usage* (dit Éginhard), furent annexés douze comtés. »

La conduite de Pépin, que le peuple franc trouvait clémente et généreuse, n'avait pas aux yeux de Griffon le même caractère. Griffon ne pouvait oublier les droits que son père lui avait transmis; l'établissement territorial que son frère lui imposait ne lui semblait pas un dédommagement équitable de la portion des états paternels, dont une force contre laquelle il n'avait cessé de protester l'avait dépouillé. Il préféra l'exil à la dépendance; et, à peine arrivé au Mans, il s'enfuit en Aquitaine, et se réfugia auprès du duc Waïfer, qui l'accueillit avec empressement.

Projets d'usurpation. — Boniface. — Négociations secrètes avec le pape (750-751).

La prudente modération de Pépin avait toutefois porté ses fruits.

Griffon ne conservait parmi les Austrasiens qu'un trop faible nombre de partisans pour que leur réunion pût inquiéter le duc des Francs. Sa retraite volontaire en Aquitaine, auprès d'un chef ennemi naturel de la race carlovingienne, lui avait aliéné l'affection de tous les anciens leudes de Charles Martel, qui auraient pu se montrer disposés à favoriser ses réclamations. — Tranquille au dedans de la Gaule par l'exil volontaire de son rival, Pépin jouissait au dehors de la même sécurité. Les peuples germains étaient découragés par leurs défaites; Hilthrude reconnaissante contenait les Bavarois; il était sûr de l'alliance des Vendes, de la neutralité des Lombards et de l'amitié du Pape; les Sarrasins d'Espagne, divisés par la guerre civile, ne songeaient à tenter aucune grande expédition; ceux de la Septimanie étaient réduits à l'impuissance. — Le duc des Francs pensa que l'occasion était favorable pour consommer son grand dessein, et substituer définitivement la famille de Charles Martel à la race de Chlovis, en faisant disparaître le fantôme de roi qui, aux yeux du peuple, semblait encore tenir la première place.

Le prince mérovingien qu'il avait placé lui-même sur le trône était, s'il faut en croire les récits *partiaux* des chroniques du temps, hors d'état de s'opposer à ses projets. La raison de Childeric, affaiblie par des excès prématurés, achevait de se perdre dans les scènes d'une débauche brutale, et le peuple, auquel on avait fait connaître avec soin l'affaiblissement de ses facultés intellectuelles, le surnommait l'*Insensé*.

Parmi les chefs de ce clergé gallo-franc qui avait voué une reconnaissante affection à Pépin, se trouvait un prêtre illustre, né en Angleterre, mais dont toute la vie ecclésiastique s'était écoulée dans la Germanie, où il avait travaillé avec ardeur à la conversion des Frisons, des Saxons, des Bavarois et des Thuringes. C'était un homme éloquent et religieux qui, renonçant au nom de Winfried qu'il avait reçu en naissant, avait pris, en entrant dans les ordres sacrés, celui de Boniface, sous lequel l'église l'a canonisé.

Boniface, après avoir érigé dans la Germanie les évêchés de Freysingen, de Ratisbonne, d'Erfurt, de Bernbourg (transféré depuis à Paderborn), de Wurtzbourg, d'Eichstedt et de Saltzbourg, avait été nommé, par Pépin, évêque métropolitain de Mayence. Il avait fondé plusieurs monastères, et notamment la célèbre abbaye de Fulde, dont l'abbé fut déclaré par la suite primat de tous les abbés d'Allemagne. Le pape, en conférant à Boniface des pouvoirs très-étendus, lui avait donné le titre de légat de Saint-Pierre. Le peuple, qui vénérait ses vertus et sa piété, ne l'appelait pas autrement que l'*apôtre de la Germanie*.

Boniface jouissait d'une grande influence auprès de Pépin; il possédait toute la confiance du pape Zacharie et un grand crédit sur toutes les églises des Gaules, dont il avait plusieurs fois présidé les conciles.

Ce fut à lui que Pépin s'adressa pour pressentir l'opinion du pape sur ce qu'il désirait faire.

Boniface écrivit à Zacharie et envoya sa lettre à Rome, par un de ses disciples chéris, nommé Lulle: la lettre priait le pape d'écouter avec faveur les communications verbales que l'envoyé lui ferait, et d'y répondre au nom de Saint-Pierre. — Le pape, en effet, remit à Lulle une lettre où il engageait Boniface à ajouter foi à la réponse verbale que son envoyé lui ferait en son nom.

On ignore de quelle nature étaient les questions de Boniface et les réponses de Zacharie. Mais ce qui suivit peut servir à le faire deviner.

Déposition de Childeric III. — Sacre de Pépin. — Fin de la dynastie mérovingienne (752).

Aussitôt que Lulle fut de retour de sa mission secrète, Burchard, évêque de Wurtzbourg, et Fulrad, abbé de Saint-Denis, furent envoyés par Pépin à Rome, pour demander solennellement au pape Zacharie une réponse à cette question:

« Dans un état où le titre de roi dépouillé de toute » autorité appartient à un homme, et où la royauté » avec tout son pouvoir est dans la possession d'un » autre, convient-il de perpétuer cette inutile sépa» ration? — N'est-il pas licite et plus sage de donner » le titre à celui qui a le pouvoir. »

Le pape répondit: « Il vaut mieux en effet que le » nom de roi soit donné à celui qui a la souveraine » puissance[1]. »

[1] « Melius esse illum vocari regem, apud quem summa po-

Pépin était assuré d'avance des dispositions de ses leudes. Dès qu'il sut que ses ambassadeurs revenaient de Rome, il convoqua à Soissons une assemblée solennelle ; et là, après avoir communiqué à tous la réponse du pape, il se fit proclamer roi.

Voici en quels termes un auteur contemporain, le second continuateur de Frédégaire (qui annonce avoir écrit sa chronique par ordre de l'illustre comte Childebrand, oncle du roi Pépin) rapporte ce mémorable événement.

« Dans ce temps, *de l'avis et du consentement de tous les Francs*, et après avoir envoyé à Rome une ambassade, qui *rapporta l'autorisation du Saint-Siége apostolique*, Pépin fut élevé sur le trône, en 752, par le choix de toute la nation franque ; les grands se soumirent à lui, et il fut selon l'antique usage, ainsi que la reine Berthrade, consacré par les évêques. »

Ce fut l'évêque Boniface qui donna à Pépin l'onction sacrée [2].

testas consisteret. » Telle fut la réponse du pape. — Dans le récit des faits, relatifs à la part que Zacharie aurait eue à la dégradation du roi Childeric, nous avons suivi l'opinion la plus généralement adoptée, celle de Fleury, de Bossuet, de Dupin, de Marca, de Montesquieu, etc. Cette opinion s'appuie sur des actes qui paraissent contemporains de cet événement. Cependant plusieurs écrits modernes ont jeté des doutes sur ce point historique. —Un des plus remarquables est celui de M. A. Guillon, intitulé : *Pépin et Zacharie* ou *preuves de la fidélité des Français*, etc. L'auteur, d'après le système du P. Le Cointe (*Annales ecclésiastiques des Francs*), révoque en doute la participation de Zacharie au couronnement de Pépin, et à l'expulsion de la dynastie mérovingienne. Il prétend prouver que ce pape ne s'est pas même expliqué à ce sujet (Mézerai pense que Zacharie fit attendre sa réponse plus d'un an), et il attribue à Étienne II seulement l'autorisation donnée à cette célèbre usurpation. — M. Guillon détruit ainsi l'argument par lequel, s'appuyant de l'exemple du pape Zacharie, le pape Grégoire VII, dans sa fameuse lettre à Herman, évêque de Metz, cherche à établir que la Royauté est doublement soumise à la Papauté, et qu'un Pape peut dégrader politiquement un Roi. — Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de nier la réponse de Zacharie à la demande faite au nom de Pépin, pour repousser les prétentions de Grégoire VII d'une manière victorieuse, et c'est ce qu'a fait le savant abbé Fleury dans son *histoire ecclésiastique* (XI[e] siècle, art. IV, *Église d'Italie*, § 2).

[2] On fait communément remonter l'origine du sacre des rois de France à ce sacre de Pépin.— Grégoire de Tours, en racontant le baptême de Chlovis, ne parle pas, il est vrai, de l'onction avec le saint chrême, dont il est question dans le récit de Frodoard (Voy. plus haut, p. 45 et 46); mais l'évêque de Tours, en racontant le baptême, le mariage et le sacre de Brunéhaut, parle du *saint-chrême* dont la reine d'Austrasie *reçut l'onction*. En racontant le mariage de Galeswinthe avec Chilperic, il dit aussi que la nouvelle reine de Neustrie reçut l'*onction du saint-chrême*. (Voy. plus haut, p. 102 et 106.) — Il nous semble que l'onction, qui constituait la cérémonie principale du sacre des rois, ne devait pas être une chose nouvelle à l'époque où Pépin fut sacré à Soissons. Nous croyons plutôt que c'était un usage ancien, respecté à cause de son ancienneté même, et que Pépin se montra d'autant plus empressé à suivre, que son titre de roi avait besoin de toutes les consécrations qui pouvaient lui garantir le respect du peuple franc. Le testament de saint Rémi, textuellement inséré dans l'*histoire de l'église de Reims* de Frodoard, et que l'abbé Vertot, qui a cherché à prouver que Pépin *fut le premier* de nos rois couronnés avec les cérémonies de l'église, reconnaît pour authentique, parle en termes exprès de l'onction de Chlovis avec le saint chrême : « Quem (Chlovis) baptisavi, de sacro fonte suscepi, donoque septiformis spiritus consignavi, et per ejusdem sancti spiritus *sacri chrismatis unctionem ordinavi* in regem. »

Tandis que Pépin, salué par d'universelles acclamations, s'asseyait sur le trône des Francs, le dernier des rois mérovingiens, dégradé et tonsuré, était couvert d'un habit de moine et relégué à Saint-Omer dans l'abbaye de Sithiu (célèbre depuis sous le nom de Saint-Bertin), où il devait mourir peu d'années après.

Quelques auteurs prétendent que Childeric avait un fils, encore enfant, nommé Théodoric, et que ce fils dégradé et tonsuré, comme son père, fut envoyé au monastère de Fontenelle (depuis Saint-Vandrille) où il mourut dans l'obscurité.

Childeric III fut le dernier des princes de la race de Chlovis, qui portèrent le titre de roi. Cette race avait occupé le trône pendant deux cent soixante-dix ans ; le nombre des rois qu'elle a donnés à la Gaule, en y comprenant ceux qui ont vécu sous l'autorité des maires du palais, est de quarante, parmi lesquels vingt et un seulement, ayant régné en Neustrie, ont reçu des historiens modernes le titre de *Rois de France*.

« Le titre de roi, dit avec beaucoup de sagacité M. Fiévée [1], ce titre si désiré par Pépin n'accrut pas son pouvoir ; on peut même affirmer qu'il le diminua ; car la royauté qui, sous la première race, était un droit attaché à la naissance, une succession transmise de Chlovis conquérant à ses descendants, devint élective, comme la mairie du palais, et resta de plus à la merci des évêques, par l'influence desquels elle venait d'être accordée. Le pouvoir du monarque fut d'autant plus faible, que depuis longtemps les maires du palais, pour se faire des partisans, avaient laissé les seigneurs changer en propriétés personnelles les domaines, sur lesquels reposaient la solde de l'armée, les récompenses dues aux braves, et préparé le morcellement de la France, tel qu'on le vit sous le régime féodal. Sans doute, cette diminution du pouvoir se fit peu remarquer pendant le règne de Pépin-le Bref et celui de Charlemagne ; mais elle ne cessa de se faire sentir sous leurs faibles successeurs, jusqu'à l'élévation de la troisième dynastie. »

[1] BIOGRAPHIE UNIVERSELLE. — Article *Pépin*.

CHAPITRE XI.

ORGANISATION POLITIQUE DE LA GAULE FRANQUE AU XIII[e] SIÈCLE.

Trois systèmes d'institutions politiques. — Organisation primitive de la nation franque. — Changemens opérés par les résultats de la conquête. — Les Arimans et les Rachimbourgs. — Décadence des institutions libres. — Progrès de la puissance aristocratique. — Les hommes libres indépendants et les leudes. — Nature des bénéfices. — Bénéfices autres que les concessions territoriales. — Des affranchis. — Ils n'augmentèrent pas la classe des hommes libres. — Divers modes d'affranchissement. — Des colons ou tributaires. Modifications apportées à leur condition. — Leur misérable situation. — Lieux d'asile fortifiés. — Châteaux forts. — Des justices seigneuriales. — Municipalités existant au VIII[e] siècle. — Des institutions monarchiques. — Modifications et caractère nouveau de la royauté franque. — Situation respective, au VIII[e], siècle de l'aristocratie et de la royauté.

Trois systèmes d'institutions politiques.

Pendant les trois premiers siècles qui suivent la conquête, trois systèmes d'institutions politiques existèrent à la fois sur le territoire occupé par les Francs, et se disputèrent avec des chances diverses la prépondérance et la domination.

Ce sont :

1° Les institutions libres qui régissaient la nation à l'époque où elle se trouvait encore divisée par tribus au delà du Rhin, institutions qu'elle transporta dans la Gaule, lorsqu'elle vint s'y établir ;

2° Les institutions aristocratiques dont quelques coutumes germaniques renfermaient le germe, qui se développa rapidement par l'effet des circonstances, suites de l'établissement dans un pays conquis.

3° Les institutions monarchiques qui, presque nulles en Germanie, où la royauté était élective, prirent dans la Gaule un développement d'autant plus facile que l'hérédité du trône y prévalut, et que l'autorité royale s'y développa, favorisée par les principes qu'avait proclamés la législation romaine.

« On vit exister simultanément, dit M. Guizot, trois sortes de pouvoir : celui des assemblées d'hommes libres, celui des propriétaires dans leurs domaines, celui de la royauté. Il y eut des citoyens, des vassaux et des sujets. »

Les institutions libres, étouffées par les institutions aristocratiques et par les institutions monarchiques, furent anéanties les premières. La lutte s'engagea entre les deux autres pouvoirs. Les maires du palais, chefs de l'aristocratie, opposèrent un obstacle aux progrès de la puissance royale ; mais, lorsque eux-mêmes furent en possession de la royauté, ils tournèrent leurs efforts contre l'aristocratie ; et, comme on le verra dans le livre suivant, l'aristocratie, momentanément comprimée par Charlemagne, se releva sous ses faibles successeurs, et triompha enfin de la royauté par l'établissement du régime féodal.

Organisation primitive de la nation franque.

Afin de faire connaître et apprécier plus facilement les modifications et les changements qui s'introduisirent sous les princes de la race mérovingienne dans les institutions de triple nature qui existaient chez les Francs, il convient d'abord de jeter un coup d'œil sur l'organisation primitive de cette nation, lorsqu'elle habitait encore la Germanie.

La nation franque se composait alors de deux sortes de sociétés différentes dans leurs principes et dans leurs résultats. L'une était l'agrégation des familles en *tribus*, l'autre la réunion d'individus en *bandes*.

La *tribu* était une société sédentaire, formée de propriétaires voisins les uns des autres, et vivant des produits des troupeaux et du sol.

La *bande* était une société errante, formée de guerriers rassemblés autour d'un chef, soit pour tenter diverses expéditions successives, soit pour aller au loin chercher fortune. La bande vivait de pillage, et avait le butin pour unique revenu. L'ascendant du chef sur ses compagnons en était le lien principal. Elle se gouvernait par la délibération commune, et chacun de ses membres jouissait de l'indépendance personnelle et de l'égalité guerrière.

La tribu avait une organisation plus fixe et moins simple ; son élément primitif n'était pas l'individu, mais la famille représentée par son chef. Les familles ne vivaient pas dans des habitations contiguës, leur terres seules se touchaient. La maison du chef de famille propriétaire, du citoyen jouissant en cette qualité d'une portion de souveraineté pour les affaires de la tribu, et de la souveraineté domestique tout entière pour les affaires de sa famille était établie au milieu du domaine ; il y vivait avec sa femme, ses enfants non mariés, et les serviteurs le plus spécialement attachés à son service. Les autres membres de sa famille, et tous ceux qui étaient employés à la culture de ses terres et aux soins de ses troupeaux, individus libres ou non libres, parents, colons et esclaves, avaient aussi leurs demeures placées çà et là sur la surface du domaine, qu'entouraient des haies vives d'arbustes épineux, ou des clôtures en terre, surmontées d'arbres touffus. — Cette disposition des villages germains est encore celle de la plupart des communes de la Corse, et d'un grand nombre de villages du département de la Seine-Inférieure [1].

[1] « Toutes les fermes de la Haute-Normandie sont entourées

La réunion des chefs de famille formait l'assemblée générale de la tribu que présidait le plus âgé (*grau*, *graf*, le comte, devenu plus tard *senior*, le seigneur). Dans cette assemblée, résidait la souveraineté politique et religieuse pour tout ce qui touchait aux intérêts généraux de la tribu ; dans l'intérieur de son domaine, le chef de famille était souverain absolu, rendant la justice à ceux qui vivaient sous son autorité, et célébrant même pour eux toutes les cérémonies du culte domestique. — Ainsi, maintenant encore, dans quelques contrées catholiques de la Basse-Bretagne et de la Haute-Auvergne, le cultivateur, chef de famille, donne, en répétant le *Benedecite*, le signal de s'asseoir à table, et préside chaque jour aux prières du matin et du soir. — C'est de l'ancienne coutume germaine qu'est venu le proverbe encore en usage : *Chacun est maître chez soi*.

Le chef de famille germain étendait son autorité patriarcale : 1° sur sa famille proprement dite, c'est-à-dire ses enfants et leurs familles groupés autour de lui ; 2° sur les colons qui exploitaient ses terres, les uns libres, les autres jouissant seulement d'une demi-liberté. Ces colons, sans acquérir aucun droit de propriété sur le sol, le faisaient valoir à leur profit, moyennant une redevance fixe ; 3° enfin sur les esclaves employés au service intérieur de sa maison, ou à la culture des terres, dont il s'était réservé l'exploitation directe.

Changements opérés par les résultats de la conquête.

Ce fut la bande guerrière, et non pas la tribu agricole, qui s'établit la première sur le territoire gallo-romain. — Décidés par l'attrait d'un établissement fixe à adopter la vie sédentaire, les membres de cette association errante s'efforcèrent de reproduire dans leurs établissements les institutions et les habitudes de leur patrie. Toutefois les guerriers, qui marchaient réunis à la suite des chefs, ne se dispersèrent que lentement et progressivement.

Lorsque après la conquête on fit la distribution des terres allodiales (voyez plus haut liv. 1, chap. II, p. 21), tous les guerriers ne concoururent pas au partage ; le nombre de ceux qui refusèrent de se séparer de leurs chefs, afin de continuer à jouir des plaisirs de la vie commune, de la chasse, des banquets, auxquels ils étaient habitués, fut considérable. Le *chef* s'empara donc communément de la *totalité* du territoire concédé à la *bande*, et se borna à rémunérer par des présents d'armes ou de vêtements les services de ses *compagnons*. Ceux-ci continuèrent d'ailleurs à vivre auprès de lui et à ses frais. Par cet arrangement, la situation relative de tous se trouva changée, l'égalité disparut, et peu à peu la perte de l'égalité fut suivie de celle de l'indépendance. — Appréciant enfin les avantages qui résultaient de la possession des terres, les Francs libres cessèrent d'accepter des armes et des habits, comme un prix suffisant de leurs services guerriers ; et, le temps d'obtenir des alleux étant passé, ils demandèrent des bénéfices (nous avons dit qu'on appelait ainsi les dons de terres). Alors la nécessité de résider sur les terres bénéficiaires dispersa la bande guerrière, organisée suivant le mode germanique, sans créer pour cela la véritable tribu agricole, dont tous les nouveaux propriétaires auraient voulu rétablir l'organisation.

En supposant même que les détenteurs de bénéfices les eussent possédés comme de véritables propriétaires, ils n'auraient jamais pu reconstituer la tribu de leurs aïeux. Ils étaient trop éloignés les uns des autres pour avoir des intérêts politiques communs. En Germanie, les chefs de famille qui avaient des possessions voisines se réunissaient facilement pour traiter de leurs affaires communes, et dès lors la souveraineté de l'assemblée de la tribu était naturelle et possible. Mais les possesseurs de bénéfices disséminés sur la surface de la Gaule, et séparés par des propriétés dont les possesseurs étaient de conditions et de races différentes, ne pouvaient avoir ni des intérêts, ni des besoins pareils. La réunion en assemblée publique était pour eux d'une exécution difficile et coûteuse.

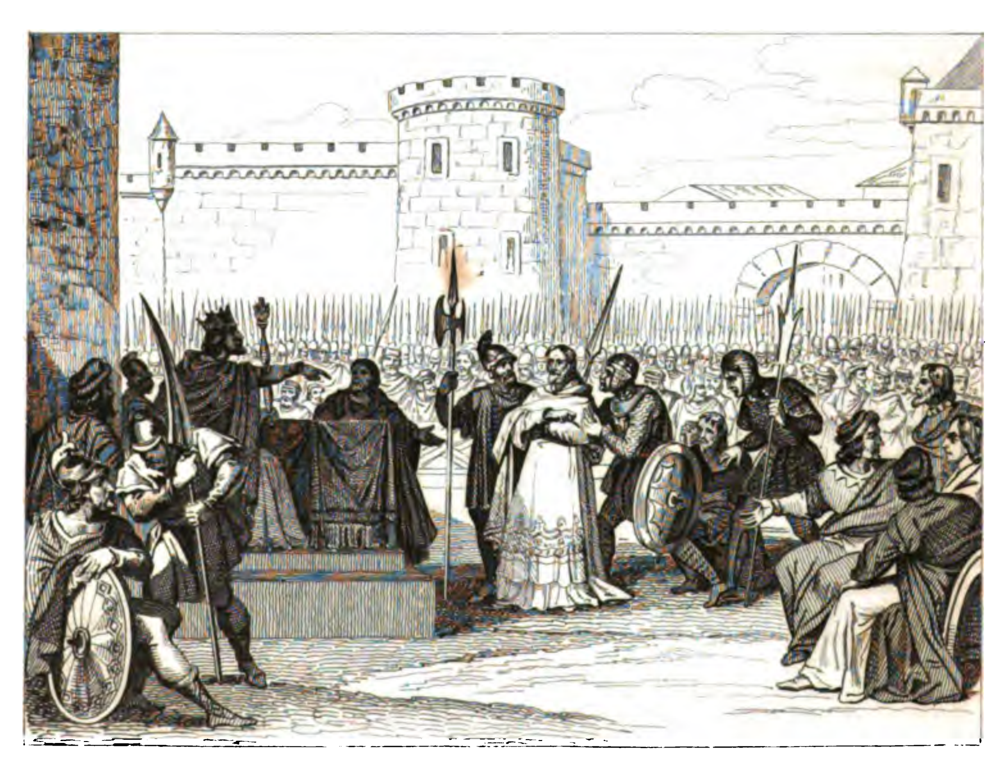
Ce fut l'isolement qui força les propriétaires d'alleux, que leur situation indépendante laissait sans appui au milieu de populations souvent hostiles, à user du système de *recommandation* [1] pour se donner des protecteurs, et à convertir leurs alleux en bénéfices.

de ceintures de haute futaie, d'épais rideaux de beaux arbres qui mettent les bâtiments et les récoltes à l'abri des vents, et fournissent un chauffage abondant au foyer du cultivateur. — Cette disposition des habitations rurales donne aux bourgs et aux villages un caractère particulier, un aspect champêtre, souvent très-pittoresque. — Autour de l'église, point central, quelques maisons se groupent, mais en petit nombre : c'est la demeure du curé ; ce sont les boutiques des petits détaillants, les ateliers des maréchaux-ferrants, les auberges et les bureaux du percepteur. Il est rare qu'une maison de cultivateur soit attachée au hameau. Chacune d'elles est ordinairement isolée et placée au milieu d'une vaste cour, plantée de pommiers et entourée d'une sorte de rempart en terre, planté d'ormes ou de hêtres fort élevés. Chaque cour a deux issues, une sur la campagne et l'autre sur la rue du village, qui se trouve ainsi bordée de murailles de verdure. De loin, les villages offrent plutôt l'aspect d'un bois que celui d'une réunion d'habitants ; sans les flèches des clochers qui dominent la cime des arbres, le voyageur étranger aurait peine à les reconnaître. En été, dans les cantons où les villages sont voisins les uns des autres, on pourrait se croire au milieu d'une forêt. » — FRANCE PITTORESQUE, tome III. — *Seine Inférieure*.

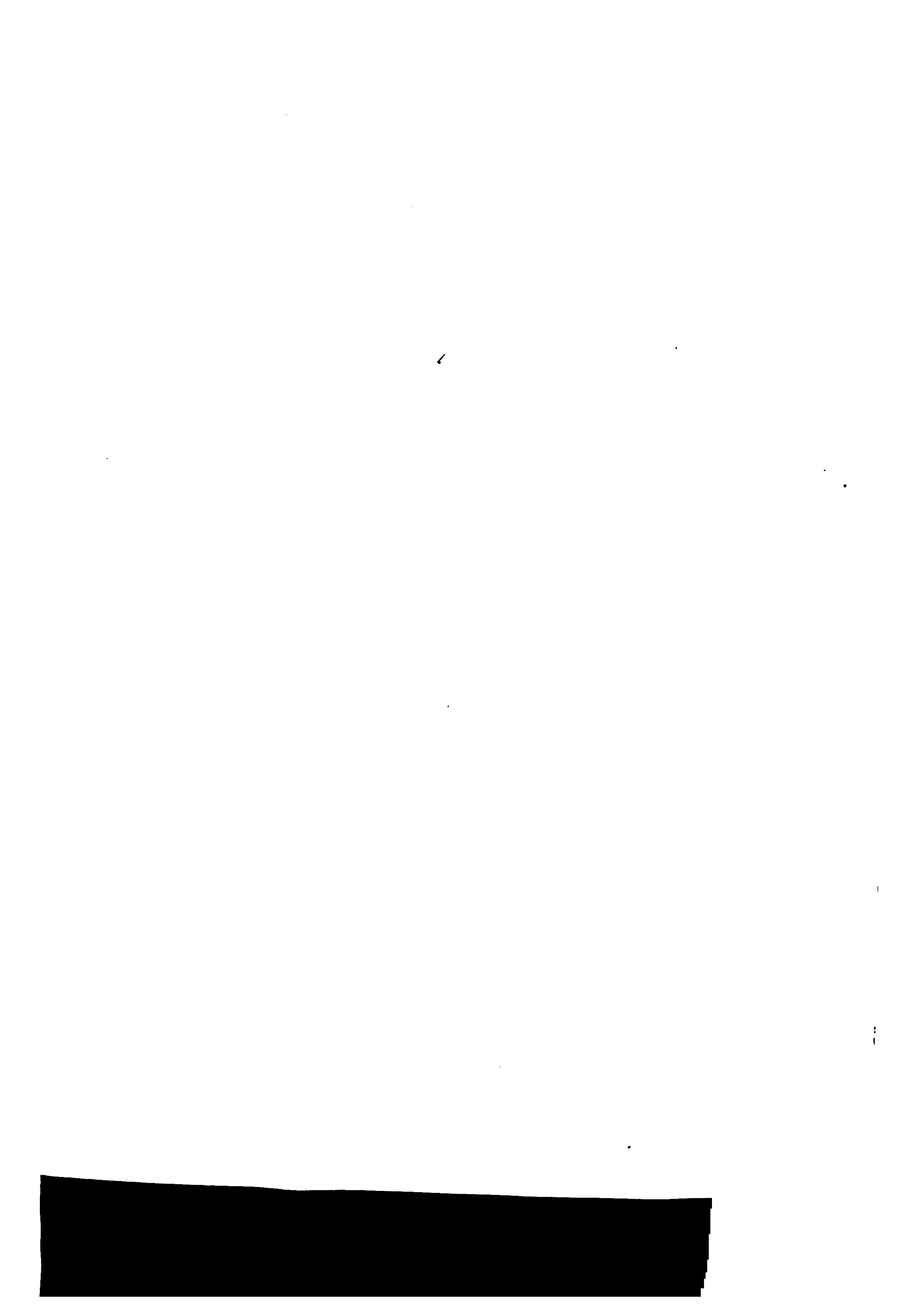
[1] Voyez plus haut, page 37.

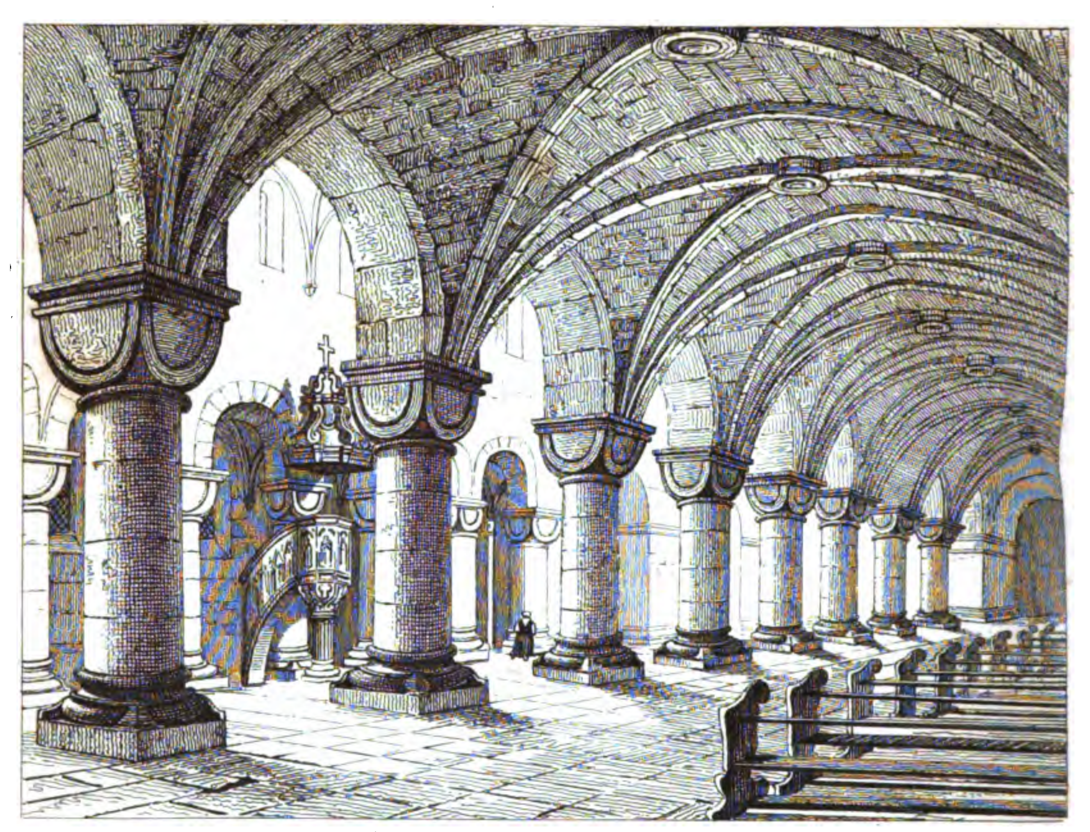


Baptême de Witikind.

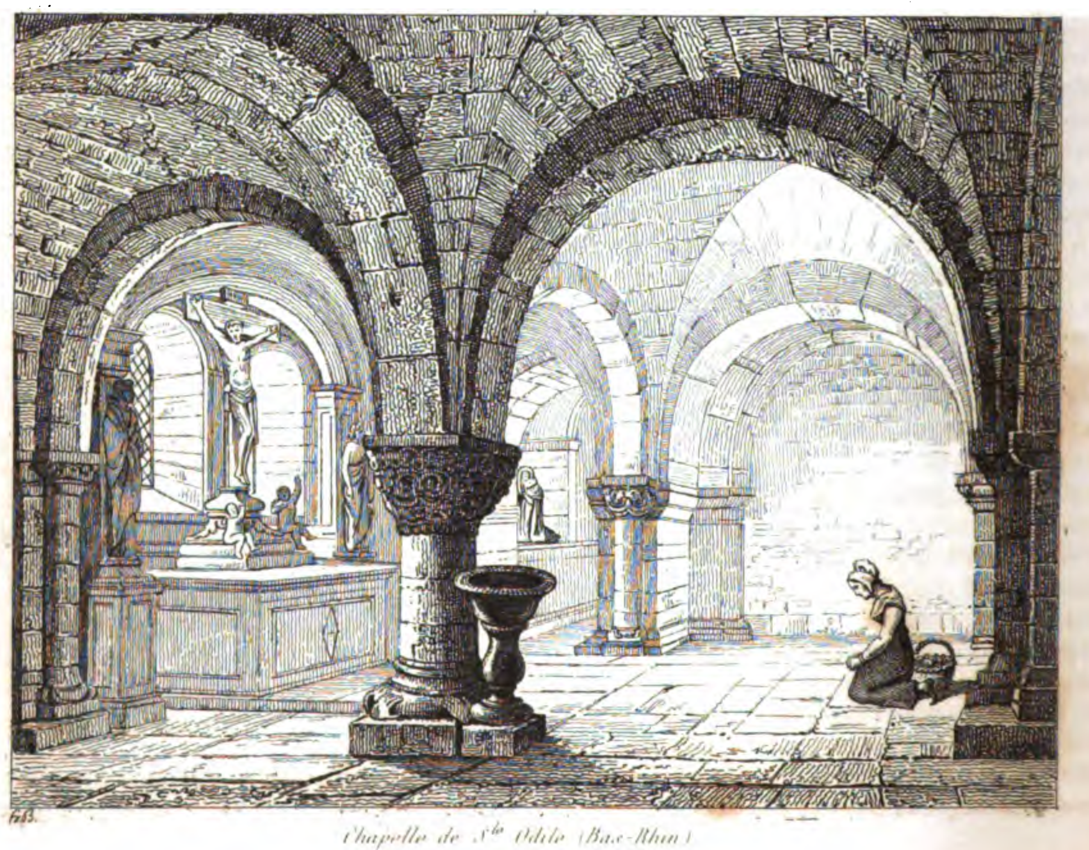


Condamnation de Tassilon.





Église de S.t Georges à Haguenau (Bas-Rhin.)



Chapelle de S.te Odile (Bas-Rhin)

Les Arimans et les Rachimbourgs. — Décadence des institutions libres.

Nous avons dit que chez les Francs l'état des individus était en rapport avec l'état des terres. A la fin du VIIIe siècle, il n'existait déjà plus qu'un petit nombre de terres allodiales, et par conséquent plus qu'un petit nombre de Francs libres jouissant d'une entière indépendance. Il était donc bien difficile que des institutions libres pussent se perpétuer dans la Gaule.

On trouve, il est vrai, dans les documents de l'époque, que, sur les terres dont les chefs de bandes s'étaient primitivement emparés, il existait encore, au VIe, au VIIe et au VIIIe siècle des hommes libres, Francs d'origine, et guerriers de profession, qui vivaient aux frais du descendant de l'ancien chef de leurs ancêtres. Ces hommes libres, non propriétaires d'alleux, ni de bénéfices, sont désignés par le nom d'Arimans (*Arimanni, Herimanni).*

Il existait aussi des hommes libres désignés par le nom de Rachimbourgs (*Rachimburgi*). Ces hommes formaient une classe dans laquelle plusieurs auteurs allemands, M. de Savigny, et l'historien Muller entre autres, ont cru reconnaître les propriétaires d'alleux; ceux-ci auraient été de véritables citoyens indépendants comme les membres de l'ancienne tribu germanique, et souverains au même titre.

Mais les *Arimans*, sans propriétés, et les *Rachimbourgs*, trop peu nombreux pour faire prévaloir leurs intérêts, ne se montraient pas empressés à se rendre à ces assemblées locales des cantons et des comtés, qui remplaçaient pour les Francs les anciennes assemblées de tribu et qui étaient les principales des institutions libres du peuple.

Il fallait souvent les y contraindre par des amendes, et l'on voit qu'en diverses circonstances les rois ont porté des peines contre ceux qui négligeaient d'assister aux assemblées. Cette négligence à user d'un droit politique prouve sans doute que ces assemblées locales, présidées par le centenier ou par le comte, étaient considérées comme des institutions sans puissance et sans utilité. Le droit de convoquer les plaids locaux fut quelquefois, pour les centeniers et les comtes, un moyen de s'enrichir par le produit des amendes infligées aux hommes libres qui négligeaient de s'y rendre. Cet abus fut poussé à un tel point, que Charlemagne se vit obligé de restreindre à trois par an le nombre des plaids locaux auxquels les hommes libres de chaque circonscription devaient être tenus d'assister. Ces plaids n'étaient pas seulement des réunions politiques; on y jugeait aussi les hommes libres; les Rachimbourgs y remplissaient des fonctions analogues à celles de nos jurés modernes, mais plus étendues. La répugnance des Rachimbourgs à prendre part à ces séances judiciaires obligea Charlemagne à créer, sous le titre de *scabini* (échevins), des magistrats locaux chargés de rendre la justice, et auxquels on fit un devoir légal de se rendre au plaid où ils étaient appelés par le comte ou par le centenier.

Les assemblées générales appelées *Champs-de-Mars* sous les Mérovingiens, et *Champs-de-Mai* du temps des Carlovingiens, étaient devenues aussi de plus en plus rares jusqu'au moment où Charlemagne reprit la coutume de les convoquer, comme nous le dirons plus loin, non pas pour donner à ses peuples des institutions libres, mais pour se créer des moyens plus faciles de centralisation et de gouvernement. Ces assemblées furent d'ailleurs remplacées par des conciles où les clercs et les laïques étaient appelés à traiter des affaires politiques; mais, durant la seconde période de la dynastie mérovingienne, les conciles tombèrent aussi en désuétude. Leur nombre qui, dans le VIe siècle, avait été de cinquante-quatre, ne fut plus dans le VIIe siècle que de vingt, et dans la première moitié du VIIIe siècle que de sept seulement.

Progrès de la puissance aristocratique. — Les hommes libres indépendants et les leudes.

Indiquons succinctement les causes qui créaient et fortifiaient la puissance aristocratique.

A l'époque de la conquête, les Francs qui avaient envahi la Gaule étaient tous libres de droit et de fait. Ils avaient des priviléges politiques, inhérents à leur double qualité de guerriers et de citoyens. Ils se divisaient en deux classes: la classe des hommes libres indépendants, c'était alors la plus nombreuse, et celle des leudes ou antrustions, compagnons ou serviteurs du Roi; celle-ci était destinée par la suite à absorber et à dominer l'autre.

La qualité de Franc libre et indépendant était héréditaire, mais elle laissait celui qui la possédait dans l'isolement. Le Franc libre, en un temps de guerre et de révolution, n'avait pas assez de force individuelle pour fonder la noblesse de sa famille, il n'était pas même assuré de transmettre sa liberté à ses propres enfants.

Les leudes ou antrustions au contraire, dont la qualité était d'abord purement personnelle, formaient corps entre eux, et tendaient sans cesse à accroître leurs priviléges pour lesquels l'hérédité devint une garantie de plus. Cette classe devait constituer un jour la noblesse féodale, qui, après avoir duré trois siècles avec éclat, a donné naissance à la noblesse moderne.

La classe des Francs libres et indépendants tendait à disparaître par degrés. En effet, quoique la plus

nombreuse dans l'origine, elle n'avoit pour s'accroître et se perpétuer d'autres moyens que l'hérédité. Les bandes de guerriers francs qui passèrent le Rhin, après l'établissement de Chlovis dans la Gaule, et qui s'y établirent à diverses époques, n'y venaient pas en conquérants pour leur propre compte, mais comme *auxiliaires*, en attendant que par le don de quelque bénéfice le roi les classât définitivement parmi ses leudes.

La classe des leudes s'augmentait non seulement de tous les Germains libres arrivés d'outre Rhin, mais encore de tous les Gallo-Romains de condition supérieure qui, dans un intérêt de conservation générale ou dans l'espoir d'une protection individuelle, se rattachaient aux rois mérovingiens. Les affranchis et les esclaves mêmes que ces rois, par une confiance plus ou moins méritée, élevaient à de hauts grades militaires ou à de hautes fonctions civiles, prenaient également place parmi les leudeset les antrustions.

La possession assurée des bénéfices, et l'exercice continu de l'autorité devaient accroître, aux dépens de la prépondérance des hommes libres, l'influence et la préponderance des leudes. Instituée d'abord pour appuyer, défendre et servir la royauté, la classe des leudes réussit à la dominer et à s'en faire en quelque sorte un instrument.

Nature des bénéfices. — Bénéfices autres que les concessions territoriales.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué [1], les bénéfices étaient de plusieurs sortes :

1° *Révocables* à la volonté du donateur, lorsque le bénéficiaire manquait de reconnaissance ou de fidélité ;

2° *Temporaires* ou concédés pour un temps determiné (un an, cinq ans ou dix ans) ;

3° *Viagers* ou concédés à vie;

4° *Héréditaires.*

Les exemples des bénéfices des trois premières classes ne sont pas rares sous le règne des rois mérovingiens. Il existe même à cette époque des exemples de bénéfices héréditaires. Tels sont ceux que le traité d'Andelot (conclu en 587 entre Gonthran et Childebert) autorisait la reine Chlotilde à créer pour ses serviteurs ; mais il paraît que même jusqu'au milieu du IXe siècle, le bénéfice héréditaire ne comportait pas l'idée de possession absolue. A chaque mutation, le nouveau bénéficiaire était obligé d'obtenir la confirmation de son bénéfice. Cette confirmation n'était sans doute qu'une simple formalité destinée à lui rappeler que sa propriété était un don de la munificence royale.

[1] Voyez plus haut, page 22.

Au milieu du VIIIe siècle les bénéfices héréditaires étaient très-rares, les bénéfices révocables ou temporaires peu nombreux, et les bénéfices viagers très-multipliés.

En disant que les bénéfices héréditaires étaient rares, nous n'entendons parler que de ceux dont la concession était la récompense d'un service ; car toutes les terres allodiales qui, par la recommandation, se transformaient en bénéfices, prenaient la forme de bénéfices héréditaires.

La *recommandation* n'était pas irrévocable, et celui qui s'était volontairement donné un protecteur pouvait en changer à volonté, pourvu qu'il lui rendît tout ce qu'il en avait reçu.

Les terres bénéficiaires d'origine allodiale pouvaient donc redevenir des alleux.

Cependant, vers la fin de la première race, il existait déjà dans la législation une tendance à empêcher cette inconstance des leudes. Afin d'y mettre des bornes, Charlemagne ordonna même par la suite qu'un leude qui aurait reçu la valeur d'un sol d'or de son seigneur ne pourrait le quitter à moins que celui-ci n'eût voulu le tuer, le frapper d'un bâton, déshonorer sa fille ou sa femme, ou lui ravir son héritage.

On a vu qu'en diverses circonstances le refus de rendre les leudes fugitifs a été une cause d'hostilité entre les rois de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne.

La propriété territoriale, quoiqu'elle fût le signe de la condition des personnes, était peu protégée durant la période historique que nous venons de parcourir. Les domaines royaux n'étaient pas même à l'abri des usurpations, et les rois n'avaient pas toujours la puissance d'en chasser les usurpateurs. Le roi lui-même, quand il était pressé par la nécessité, ne faisait aucune difficulté d'usurper les biens des églises. On conçoit combien un pareil état de choses devait multiplier les transformations d'alleux en bénéfices.

Outre les terres réparties à divers titres entre les conquérants, outre celles qui furent laissées en la possession des habitants des pays conquis, il existait dans la Gaule aux VIe et VIIe siècles une grande quantité de terres désertes et incultes. Des hommes chassés de leurs possessions et errant pour chercher un asile, des moines qu'inspirait le désir de la solitude, venaient s'y établir et les cultiver. Mais, quand ces terres avaient pris de la valeur, il se trouvait presque toujours un voisin puissant qui les revendiquait, quelquefois pour les concéder à titre de bénéfice à ceux-mêmes qui les occupaient.

Ce fut là encore une cause de l'extension de la propriété bénéficiaire.

Déjà, au milieu du VIIIe siècle, ce qu'on appelait

bénéfice ne se bornait pas à la seule propriété. Certains offices publics, certaines charges de cour étaient considérés comme des bénéfices qui, souvent, étaient héréditaires ou viagers. On connaît dans l'organisation du palais des rois francs, bourguignons et visigoths, les offices de référendaire, sénéchal, maréchal, fauconnier, boutillier, échanson, chambellan, portier, etc.

Ce n'était pas seulement des fonctions publiques ou des offices auprès du prince qui étaient transformés en bénéfices ; on donnait aussi à titre bénéficiaire plusieurs sortes de priviléges ou de monopoles : tels étaient le droit de chasse dans les forêts ; de péage dans certains lieux ; l'escorte des marchands venant à de certains marchés ; les loges des foires ; les places du change dans les villes qui renfermaient un atelier monétaire ; les étuves ou bains publics ; les fours banaux ; enfin jusqu'aux essaims d'abeilles trouvés dans les forêts.

Des affranchis. — Ils n'augmentèrent pas la classe des hommes libres. — Divers modes d'affranchissement.

Nous avons dit que la classe des hommes libres ne se perpétuait que par l'hérédité, mode insuffisant pour résister à des causes nombreuses de destruction.

En effet, au VIII[e] siècle même, l'affranchissement ne créait pas des hommes, libres comme s'ils l'eussent été par leur origine, et, par conséquent, n'augmentait pas la classe indépendante, qui seule aurait pu empêcher l'élément aristocratique (c'est-à-dire la classe des leudes) de s'accroître, de grandir et de dominer.

Les affranchis n'obtenaient, pour la plupart, qu'une indépendance incomplète, et qui les laissait dans une condition aussi voisine de l'esclavage que de la liberté. On distinguait trois classes d'affranchis :

1° Les *dénariés (denariales)* ou affranchis par le denier. — Dans ce cas la cérémonie de l'affranchissement avait lieu devant le roi. L'esclave, conduit par son maître, se présentait tenant dans la main un denier. Le roi lui frappait la main, et, lui faisant sauter le denier au visage, le déclarait libre. Le *dénarié* jouissait d'une liberté égale en apparence à celle des Francs, mais réellement soumise à de grandes restrictions. Ainsi il ne pouvait ni tester à son gré, ni hériter de ses parents, au premier, au second et au troisième degré. S'il mourait sans enfants, ses biens appartenaient au fisc ; s'il périssait assassiné, le *Wehrgeld* ou la composition payée par le meurtrier, appartenait non à sa famille, mais au roi.

2° Les *tabulaires (tabularii)*, ou affranchis devant l'église. — La cérémonie de leur affranchissement se passait ainsi : L'esclave introduit dans l'église était présenté à l'évêque, en présence du clergé et du peuple, par son maître qui déclarait qu'il l'affranchissait, et demandait que, selon la loi romaine, on rédigeât l'acte d'affranchissement *(tabula)*. Le *tabulaire* n'était pas libre au même degré que le *dénarié* ; il lui était même interdit de se ménager les avantages de l'affranchissement par le denier, en se faisant affranchir de nouveau devant le roi. Il ne pouvait porter témoignage dans les causes où les hommes libres étaient intéressés ; s'il mourait sans enfants, l'église héritait de ses biens ; et, s'il était assassiné, le roi s'emparait du *Wehrgeld*.

3° Les *chartulaires (chartularii)* étaient affranchis sans l'intervention d'aucun magistrat laïque ou ecclésiastique, par une simple charte émanée de leur maître, et dont la forme et les effets étaient très-variés. Le *chartulaire* qui avait obtenu de son maître la concession d'une liberté entière et absolue restait encore soumis à plusieurs restrictions légales. Il lui était interdit, comme au *dénarié*, d'hériter de ses parents jusqu'au troisième degré ; et, s'il mourait par suite d'un meurtre, avant d'être placé sous la protection d'un homme, libre de fait et d'origine, le *Wehrgeld* devait être payé au roi.

Tous les affranchis, sans exception, étaient soumis à l'obligation de se mettre sous la dépendance d'un patron. Le patronage du roi s'étendait sur les *dénariés*, celui de l'église sur les *tabulaires ;* les *chartulaires* seuls avaient le droit de se choisir un protecteur.

L'affranchissement ne donnait donc pas la liberté. « En cessant d'être esclave, dit M. Guizot dans son *Essai sur les Institutions politiques du V[e] au X[e] siècle*, l'affranchi se trouvait, à des conditions assez dures, homme du roi, de l'église, ou de quelque autre supérieur, à moins que, par son habileté, ou par quelque heureuse chance, devenu lui-même un des propriétaires importants de sa contrée, il ne prît place dans cette aristocratie territoriale, qu'enfantait si péniblement le désordre universel, et où entraient, sans distinction d'origine, sans conditions légales, tous les riches, tous les puissants, tous les forts. »

Des colons ou tributaires. — Modifications apportées à leur condition. — Leur misérable situation.

La liberté limitée et restreinte, que conférait l'affranchissement, ne plaçait pas les affranchis dans une condition meilleure que celle des *colons* ou tributaires *(tributarii)*. Mais la condition des affranchis tendait toujours à s'améliorer ; la condition des colons inclinait au contraire à devenir pire ; et même,

au commencement du VIII[e] siècle, touchait presque à l'esclavage.

Les colons formaient sous la domination romaine la portion principale de la population agricole. Quoique attachés à la terre, ils étoient libres : les lois des empereurs renferment de nombreuses dispositions qui prouvent avec quel soin on les distinguait des esclaves.— Ainsi le colon servait dans les armées romaines, où l'esclave n'était point admis. Il avait le droit de contracter un mariage légal; sa femme se nommait *uxor*, épouse, et ses enfants avaient tous les droits de la légitimité. On sait que, dans la société romaine, comme aujourd'hui encore dans quelques colonies, les esclaves ne pouvaient se marier légalement. Enfin le colon était apte à posséder quelque chose en propre, faculté refusée à l'esclave.

Ces droits prouvent sans doute que le colonat n'était pas l'esclavage, mais une condition moyenne entre l'esclavage et la liberté.

Après avoir indiqué les priviléges qui rapprochaient les colons des hommes libres, montrons les liens qui les rattachaient aux esclaves.

Les colons étaient attachés à la glèbe, *glebæ inhærentes*. Ils ne pouvaient quitter la terre à laquelle ils appartenaient; et, s'ils prenaient la fuite, le propriétaire avait le droit de les revendiquer, en quelque lieu qu'ils fussent, et dans quelque profession qu'ils se fussent engagés, *quand même ils auraient reçu les ordres sacrés*. Si les colons tentaient de s'enfuir, ils étaient soumis aux mêmes châtiments corporels que les esclaves. Comme les esclaves, ils étaient privés de toute action civile contre leur patron, le propriétaire du sol, excepté dans les cas où celui-ci aurait voulu exiger d'eux une redevance plus forte que celle à laquelle ils étaient obligés, ou se serait rendu coupable d'un crime envers eux. La propriété des colons se nommait, comme celle des esclaves, *pécule (peculum)*, ils en jouissaient à leur gré, et la transmettaient à leur famille; mais ils ne pouvaient l'aliéner sans le consentement de leur patron.

Ce qui rendit pendant un certain temps la condition des colons supportable, c'est que, d'après la législation romaine, la redevance annuelle qu'ils payaient au propriétaire du sol ne devait jamais être augmentée, et que, dans aucun cas, on ne pouvait les séparer du sol auquel ils étaient attachés, ni diviser leur famille, lorsque le réglement des héritages nécessitait le partage du domaine. Les colons pouvaient ainsi jouir avec sécurité du fruit de leurs travaux, et se livrer à des améliorations avec la certitude d'en retirer les fruits.

Outre la redevance qu'ils payaient au propriétaire du sol, les colons étaient assujettis envers l'état à une taxe personnelle ou capitation qui variait souvent, et qui, à chaque variation, pouvait être la source de grandes vexations. Néanmoins la condition des colons était encore supportable.

Après la conquête franque, cette condition empira rapidement : au lieu de propriétaires gallo-romains, dont l'autorité était limitée par les lois de l'état, les colons eurent des maîtres francs qui, devenus possesseurs de la terre, soit à titre d'alleux, soit à titre de bénéfices, se considéraient comme investis d'une sorte de souveraineté sur tous les individus qui exploitaient leur domaine. « Auparavant, dit encore M. Guizot, les colons dépendaient du propriétaire en tant que cultivateurs et *attachés au* sol, du gouvernement central, en tant que citoyens et incorporés dans l'état. Quand il n'y eut plus d'état, plus de gouvernement central, ils dépendirent du propriétaire sous tous les rapports pour leur existence tout entière...

« Pendant la domination romaine, les propriétaires qui percevaient des colons une redevance n'avaient eu sur eux aucune juridiction, aucun empire politique. La juridiction criminelle ou civile sur les colons appartenait, non au propriétaire du sol, mais à l'empereur et à ses délégués. C'étaient les gouverneurs de provinces, les juges ordinaires qui administraient aux colons la justice. Le propriétaire n'exerçait sur eux que les droits attachés à la propriété; les droits civils, les droits de la souveraineté, ou le pouvoir politique lui étaient complétement étrangers...... »

Durant les premiers siècles de l'invasion, les rois francs essayèrent de maintenir les magistrats provinciaux, délégués du pouvoir central, et chargés de rendre la justice indépendamment des propriétaires locaux; mais ces magistratures royales blessaient les idées germaniques d'après lesquelles la souveraineté locale appartenait au propriétaire chef de famille. Les possesseurs d'alleux et de bénéfices résistèrent aux officiers royaux; la fusion de la souveraineté et de la propriété s'accomplit, et les propriétaires du sol devinrent les maîtres de ses habitants.

La condition des colons fut donc non-seulement altérée, mais encore aggravée par l'invasion. Elle était toujours distincte de la condition des esclaves. Les colons, comme cultivateurs, conservaient bien encore avec le propriétaire franc des relations pareilles à celles qu'ils avaient eues avec le maître gallo-romain; mais le propriétaire franc était leur souverain, ils dépendaient de lui en toutes choses, et n'avaient contre son oppression ni garantie, ni recours; la redevance territoriale resta fixe comme par le passé; mais l'imposition personnelle, nommée *capitation* sous l'empire, et *taille* sous la monar-

chie, fut désormais perçue par le propriétaire souverain, qui la modifia et l'augmenta arbitrairement.

Lieux d'asile fortifiés. — Châteaux forts.

Au VIIe siècle, les métairies où vivaient la plupart des propriétaires francs, leudes et rachimburgs, et qui avaient conservé le nom romain de *villæ*, commençaient déjà à changer d'aspect; on les entourait de haies épaisses, de fossés, de remparts de terre, afin d'y être en défense contre les brusques attaques de quelques voisins peu scrupuleux.

La nécessité de se mettre à l'abri des violences des hommes de guerre germains et gallo romains, qui durant les guerres des rois francs désolèrent l'Aquitaine, et qui pendant la lutte de la Neustrie et de l'Austrasie dévastèrent la Gaule septentrionale, inspira aux habitants des campagnes la pensée de se créer des refuges à l'instar de ces chefs des Francs, dont ils redoutaient la rapacité et la cruauté. Les cultivateurs cherchèrent à se ménager des asiles sur les hauteurs, et dans des lieux d'accès difficile, dont ils rendirent par certaines fortifications l'approche plus difficile encore.

Le poëte Fortunatus parle dans ses vers d'un évêque de Trèves qui, « construisit pour son troupeau un bercail tutélaire en ceignant de trente tours une colline escarpée, et éleva ainsi un édifice là ou était auparavant une forêt. » — Les invasions des Sarrasins, et plus tard celles des Normands, firent apprécier l'utilité de ces lieux d'asile fortifiés, qui se multiplièrent de tous côtés.

Dans le même temps, les propriétaires de bénéfices ayant à redouter à la fois les attaques d'ennemis étrangers et le soulèvement des habitants de leurs domaines, exaspérés par l'oppression, commencèrent à élever ces châteaux forts, qui devinrent au XIe et XIIe siècles le séjour des grands seigneurs féodaux et de tous les hommes d'armes possesseurs de fiefs.

Des justices seigneuriales.

L'origine des justices seigneuriales, institutions puissantes parmi les institutions aristocratiques, n'est placée, par quelques auteurs qu'à l'époque féodale; mais il est certain que cette origine est beaucoup plus ancienne. M. Guizot semble penser qu'elle remonte au règne des premiers rois mérovingiens. « Les justices seigneuriales, dit-il, sont contemporaines des assemblées d'hommes libres et de la juridiction des officiers royaux. — Le propriétaire d'un grand alleu ou d'un grand bénéfice, entouré de ses compagnons qui continuaient de vivre auprès de lui, des colons et des serfs qui cultivaient ses terres, leur rendait la justice en qualité de chef de cette petite société; lui aussi tenait dans ses domaines une sorte de plaid où les causes étaient jugées, tantôt par lui seul, tantôt avec le concours de ses hommes libres. Les plus anciennes ordonnances des rois indiquent que la juridiction des comtes et des centeniers ne s'exerçait pas dans les bénéfices des fidèles royaux; elles enjoignent aux évêques et aux hommes puissants de ne faire rendre la justice que par des juges pris sur les lieux mêmes. Enfin, presque toutes les concessions de bénéfices établissent expressément la juridiction du bénéficier.

« Ainsi, dans chaque localité, les pouvoirs individuels, inhérents au domaine, existaient à côté des pouvoirs publics émanés de la délibération commune. Le propriétaire gouvernait et jugeait dans ses terres, aussi bien que les hommes libres dans l'assemblée de la centène ou du comté. »

Mais les institutions libres étaient peu à peu absorbées par les institutions monarchiques, et le moment approchait où les institutions aristocratiques restant seules debout, la royauté allait se trouver aux prises avec l'aristocratie.

Municipalités existant au VIIIe siècle.

Aux juridictions allodiales ou seigneuriales il faut joindre, comme institutions aristocratiques, les *municipes*, qui existaient encore au VIIIe siècle, et dont les priviléges, émanés de l'autorité impériale, n'avaient aucune analogie avec les libertés démocratiques des communes, qui furent créées dans le XIe siècle.

Ces *municipes*, que l'histoire semble avoir oubliés, étaient beaucoup plus nombreux qu'on ne le pense communément. Le régime municipal romain n'avait point péri avec l'empire; il était encore vivant et actif, particulièrement dans les cités de la Gaule méridionale, bien plus romaine que la Gaule septentrionale.

Les savantes recherches consignées dans l'*Histoire du droit municipal en France*, par Raynouard, ont retrouvé les traces de municipalités romaines en vigueur, sans interruption du VIIIe au XIIe siècle, dans un grand nombre de villes, notamment à Périgueux, à Bourges, à Marseille, à Arles, à Toulouse, à Narbonne, à Nîmes, à Metz, à Paris, à Reims, etc. La ville d'Arles portait même le nom de commune, *communitas*. Mais Périgueux est, de toutes les cités, celle qui avait conservé le régime municipal dans sa forme la plus complète et la plus pure. Les noms des magistratures romaines n'y étaient pas même changés. Il y existait, comme au temps des empereurs, des *édiles*, des *duumvirs*, des *triumvirs* et des *consuls*.

Les villes-municipes de la Gaule méridionale ont généralement conservé fort longtemps le droit d'élire leur évêque. — Les familles qui y possédaient le gouvernement de la cité, formaient ce qu'on appelait encore au VII[e] siècle la noblesse sénatoriale. Cette noblesse prit rang de droit dans la noblesse féodale. — Les *sénateurs* de Bourges, appelés *premiers (primores)* au VIII[e] siècle, sont nommés *prùdhommes (probi homines)* en 1107, dans une charte de Philippe I[er]; *bons hommes (boni-homines)* en 1118, dans une charte de Philippe-Auguste; et *barons* de la cité *(barones)* en 1145, dans une charte de Louis VII.

Des institutions monarchiques. — Modifications et caractère nouveau de la Royauté franque.

Vers le milieu du VII[e] siècle, les institutions libres avaient déjà disparu en grande partie; la plupart des magistratures locales, autrefois électives, étaient devenues des offices royaux. Le roi nommait les centeniers et les comtes des provinces, dont les fonctions étaient amovibles. Il nommait aussi les ducs, les patrices et les margraves ou comtes des frontières.

Tant que la Royauté conserva le droit d'instituer et de révoquer les chefs de l'armée, les hauts fonctionnaires administratifs et les magistrats judiciaires, elle put lutter sans trop de désavantages contre les progrès toujours croissants de l'Aristocratie; mais déjà, vers la fin de la première race, l'amovibilité de toutes les fonctions publiques avait reçu plus d'une atteinte, et comme les détenteurs de bénéfices, les possesseurs d'offices royaux cherchaient à obtenir l'hérédité.

La Royauté franque, dont nous avons essayé d'indiquer le caractère [1], avait éprouvé elle-même de profondes modifications.

La Royauté franque, en Germanie, avait une double face, un double principe; elle était militaire et judiciaire ou civile. La royauté militaire, exercée souvent par un autre que le chef civil du pays, était élective; mais la royauté civile fut toujours héréditaire. Après la conquête, toutes les deux se confondirent dans une hérédité commune.

En se substituant à la royauté impériale, institution symbolique, où le chef de l'état se prétendait le représentant du peuple tout entier, la Royauté franque reçut un nouveau principe, le principe politique; dans le même temps et par suite de la conversion des Francs au christianisme, elle se fortifia par un nouveau symbole, et s'arma du principe religieux, d'après lequel le roi est le délégué et le représentant de la divinité.

A l'époque où le titre de roi vint rejoindre l'autorité dans la personne de Pépin, les quatre principes dont la fusion a composé depuis la Royauté moderne, n'avaient pas encore achevé leur amalgame; le principe dominant de la royauté, conquise par le fils Charles Martel, était un principe germanique, le principe militaire. Le roi n'était qu'un chef de guerre aux yeux des leudes, qui le plaçaient sur le trône et juraient de le défendre et de le servir.

Pépin essaya, comme on a vu, d'y ajouter le caractère religieux; et, comme on le verra bientôt, Charlemagne entreprit de refaire de la royauté franque un symbole politique, en reprenant lui-même ce rang de représentant de l'état, qu'occupaient les empereurs romains [1].

Situation respective, au VIII[e] siècle, de l'Aristocratie et de la Royauté.

M. Guizot, resumant dans son *Essai sur les institutions Politiques* [2] une partie de la lutte des trois pouvoirs qui cherchaient à s'emparer de la domination sur la Gaule franque, a établi avec une science profonde et une sagacité remarquable leur situation respective au milieu du VIII[e] siècle.

« Dès l'origine de la conquête, dit le célèbre professeur, coexistaient et marchaient parallèlement les trois systèmes d'institutions ou plutôt les trois tendances politiques dont le mélange et la lutte devaient décider de la destinée des peuples. Ainsi l'autorité et la juridiction appartenaient simultanément aux assemblées d'hommes libres, aux grands propriétaires et aux délégués du roi; ainsi le principe de la délibération commune, celui de la subordination d'homme à homme, et celui de l'unité du pouvoir central paraissaient et agissaient côte à côte dans chaque localité.

« Il est impossible de suivre de près, dans l'épouvantable désordre qui régna sous les Mérovingiens, les vicissitudes de ces trois systèmes. A peine parvient-on à les démêler dans les institutions centrales où elles sont nécessairement plus apparentes. Les institutions locales disparaissent, pour ainsi dire, au milieu de la confusion et de la violence qui possédaient seules le pays. Que pouvait être l'autorité des assemblées d'hommes libres ou des officiers royaux dans leurs districts, et celle des propriétaires dans leurs domaines, quand la propriété, la liberté

[1] Voyez plus haut. Liv. I[er], chap. 2, p. 19.

[1] M. Guizot. Hist. de la civilisation en France, etc. T. IV.

[2] Cet essai sur l'*État social et les institutions politiques en France sous les Mérovingiens et les Carlovingiens*, du V[e] au X[e] siècle, est inséré dans les *Essais sur l'histoire de France* de M. Guizot; 1 vol. in-8°.

et les offices étaient constamment en proie aux usurpations et aux hasards de la force? quelques résultats généraux, faciles à présumer, se laissaient seuls entrevoir.

« Le système des institutions libres alla déclinant de jour en jour. Les plaids locaux furent presque déserts. Parmi les hommes qui auraient dû s'y rendre, les uns, devenus riches et forts par eux-mêmes, ne songeaient qu'à s'affermir dans leurs domaines, et ne s'inquiétaient plus de communauté dont ils n'avaient plus besoin ; les autres, ne trouvant dans ces assemblées aucune protection efficace, cherchaient ailleurs quelques garanties à ce qu'ils pouvaient conserver de liberté.

« Les institutions monarchiques furent quelque temps en progrès; mais ces progrès, faits d'abord aux dépens des institutions libres, le furent bientôt aux dépens de la royauté. Les ducs, les comtes, les centeniers ne s'occupèrent qu'à se faire des domaines et à faire perdre à leur autorité son caractère de délégation. Ils convoquaient les plaids; mais dans l'unique vue de multiplier les occasions de composition et d'amende, dont il leur revenait une part. Ils se prévalaient du nom du roi, mais pour exploiter à leur profit la force qu'ils en retiraient. Les essais du système monarchique n'aboutirent qu'à fournir aux magistrats locaux de nouveaux moyens de s'enrichir et de se rendre indépendants.

« Le système aristocratique fut donc le seul qui gagnât vraiment du terrain. Mais, au milieu du VIIIe siècle, il n'avait encore acquis aucune régularité au dedans, aucune stabilité au dehors. Toute organisation lui manquait, les relations des propriétaires libres, soit entre eux, soit avec les habitants de leurs domaines, n'étaient régies par aucun principe convenu, ni soumises à aucune forme déterminée. La force seule y présidait. Nulle juridiction n'était assez sûre pour devenir légale, nulle coutume assez respectée pour se convertir en institution. Il y avait guerre continuelle entre les forts, oppression continuelle et déréglée des forts sur les faibles. On ne rencontrait dans les associations locales ni plus de régularité, ni plus de fixité que dans la société générale. La dissolution et le désordre n'étaient pas moindrse dans chaque comté que dans l'État.

« Telle était la France à l'avénement de la seconde race : la coexistence et la lutte des trois systèmes d'institutions n'y avaient pas eu d'autre résultat. C'est de ce chaos que Charlemagne fit, pour un moment, une monarchie. »

CHAPITRE XII.

RELIGION ET CLERGÉ. — LÉGISLATION. — LITTÉRATURE.

Institutions religieuses, plutôt sociales que politiques. — Unité de l'Église catholique. — Influence bien différente des empereurs d'Orient et des rois d'Occident sur l'Église. — Les archichapelains. — Organisation de l'Église gallo-franque. — Les chorévêques, les curés de paroisses, etc. — Décadence du pouvoir des métropolitains. — Lutte des prêtres contre les évêques. — Organisation primitive des moines. — Ils ne font pas partie du clergé. — Établissement de l'institut monastique en Occident. — Les moines sont mal reçus d'abord. — Les reclus et les stylites. — Règle de saint Benoît. — Révolution dans l'institut monastique. — Les moines deviennent membres du clergé. — Ils perdent leur indépendance. — Leurs luttes contre les évêques. — Effets des lois romaines et germaniques sur la société gallo-franque. — Des lois germaniques au VIIIe siècle. — Le Wehrgeld, les *Conjuratores*, etc. — Influence de la loi romaine sur la civilisation des Barbares. — Instruction et enseignement. — Écoles ecclésiastiques. — Extinction de la littérature profane. — Littérature sacrée. — Des sermons et des sermonaires. — Éloquence des missionnaires. — Des légendes. — Leur nombre et leur juste popularité. — Exemples divers. — Des historiens et des chroniqueurs. — Grégoire de Tours et Frédégaire. — Des poëtes. — Saint Avitus et Fortunatus.

Institutions religieuses, plutôt sociales que politiques.

Ce n'est pas sans dessein qu'en traitant de l'organisation politique du peuple franc, nous avons passé le clergé sous silence. Les institutions religieuses ne peuvent, dans les temps de barbarie, rester étrangères à la marche des gouvernements et au développement des institutions qui finissent par dominer la société. Mais avant tout, dans un état qui n'est pas théocratique, la religion est un pouvoir social, et plus elle se sépare de l'action du pouvoir politique, plus son caractère immuable et divin acquiert d'influence sur la société et d'autorité sur les mœurs.

Dans le récit des événements qui ont marqué les règnes des rois mérovingiens, nous n'avons jamais négligé d'indiquer quelle part y a pris le clergé ; mais cette part fut souvent forcée, et alors même la religion n'obtint du respect que pour ce qu'elle renfermait d'étranger aux combinaisons brutales et ambitieuses qui pendant plusieurs siècles servirent de règle au gouvernement.

C'était donc dans le chapitre des mœurs, et non dans celui des institutions politiques, que nous devions indiquer les révolutions successives de l'organisation religieuse de la Gaule franque.

Unité de l'Église catholique.

Au moment où l'unité politique des peuples dont la réunion composait l'empire romain périssait par suite de l'invasion; en présence de ces nations barbares qui adoptaient pour principe de leurs institutions sociales l'inégalité des conditions dans la même race, et

[redacted]

l'inégalité des races suivant leur origine, l'unité de l'Église catholique était proclamée universellement, malgré la diversité des races et l'inégalité des conditions. — En admettant un seul Dieu, juste, tout-puissant, étranger aux passions humaines, la religion chrétienne plaçait ce Dieu unique dans une sphère si élevée, que tous les hommes, quelles que fussent la grandeur de leur fortune ou la bassesse de leur origine, devaient être à ses yeux également faibles, également petits. Le clergé chrétien travaillait à détruire les inégalités sociales, en proclamant que tous les hommes sont égaux devant Dieu; de même qu'un jour il devait tenter de faire disparaître les haines nationales qu'entretient le préjugé de la diversité des races, en annonçant que tous les hommes qui peuplent la terre sont frères en Jésus-Christ, et enfants d'une même famille, étant issus du même père et de la même mère.

Ces principes, qui font une vertu de la charité, et recommandent l'hospitalité, une de ses conséquences; qui abaissent les rangs sociaux, mais pour les placer tous également sous le niveau de la justice divine, devaient être adoptés par des peuples que la civilisation corrompue de l'empire n'avait encore ni souillés ni dégradés. Les prêtres chrétiens trouvèrent dans les conquérants barbares, d'utiles appuis; et ceux-ci, dans le principe, eurent aussi à se féliciter de pouvoir appuyer leurs actes sur l'autorité et la consécration du clergé.

Influence bien différente des empereurs d'Orient et des rois d'Occident sur l'Église.

En Orient, où la religion chrétienne se développa d'abord, et où la ferveur religieuse était plus vive et plus sujette à de nombreuses aberrations, les discussions religieuses furent, pendant plusieurs siècles, les principales discussions politiques. Forcés d'y prendre part, « les empereurs étaient, dit un historien, théologiens comme les évêques. Ils étaient nourris dans la théologie. Ils avaient pour ces problèmes et pour ces querelles des opinions personnelles et arrêtées. Justinien et Héraclius s'engagèrent volontairement et pour leur propre compte, à la poursuite de l'hérésie [1]. »

Les rois francs et goths, au contraire, à moins qu'un grand motif d'intérêt politique ne les y poussât, ne cherchaient jamais à troubler l'exercice d'un culte, ni à porter atteinte aux convictions religieuses. « Nous ne pouvons commander à la religion, disait » Théodoric, roi des Ostrogoths; personne ne peut » être forcé à croire malgré lui..... Puisque la divi» nité souffre diverses religions, écrivait un autre » roi goth, nous n'osons en prescrire une seule. Nous » avons lu dans l'Écriture, qu'il faut sacrifier à Dieu » volontairement et non par la contrainte d'un maî» tre. Celui qui tente de faire autrement, s'oppose » aux ordres divins [1]. »

Cette indifférence des rois francs pour la religion les rendait tolérants, tandis que la ferveur religieuse des empereurs poussait ceux-ci à l'intolérance. Les empereurs d'Orient avaient, sur la société religieusement constituée de leurs peuples, une action active, continue et despotique. Les évêques étaient placés sous leur dépendance immédiate; et ils cherchaient tous les moyens d'accroître la puissance de ces évêques, sachant qu'ainsi ils auraient eux-mêmes une puissance plus grande.

Les rois francs, laissant de côté tous les détails du dogme, ne s'occupaient qu'à assurer, par des moyens politiques, leur prépondérance sur l'Église. Aussi, au VIII[e] siècle, s'étaient-ils attribué le droit, sinon de nommer les évêques, du moins de confirmer leur nomination; et ils obtenaient ainsi, comme rois, une influence que les empereurs n'avaient souvent que comme chefs de la religion.

Les archichapelains.

Afin de régulariser cette action du pouvoir royal sur le haut clergé, le prêtre-chef de la chapelle du roi était considéré comme le chef du clergé du royaume. Il portait le titre d'*Apocrisiarius*, d'*Archicapellanus*, d'*Abbas regii oratorii*. — L'archi-chapelain, chargé d'abord seulement de l'exercice du culte dans l'intérieur du palais, avait fini par devenir une espèce de ministre des affaires ecclésiastiques de tout le royaume. Toutefois il convient de dire que cette charge, dont l'influence se fit peu sentir sous les derniers rois mérovingiens, n'acquit de l'importance réelle que sous Charlemagne. Plusieurs historiens pensent qu'elle dut servir plutôt le pouvoir de l'Église auprès du roi, que le pouvoir du roi auprès de l'Église.

Organisation de l'Église gallo-franque.

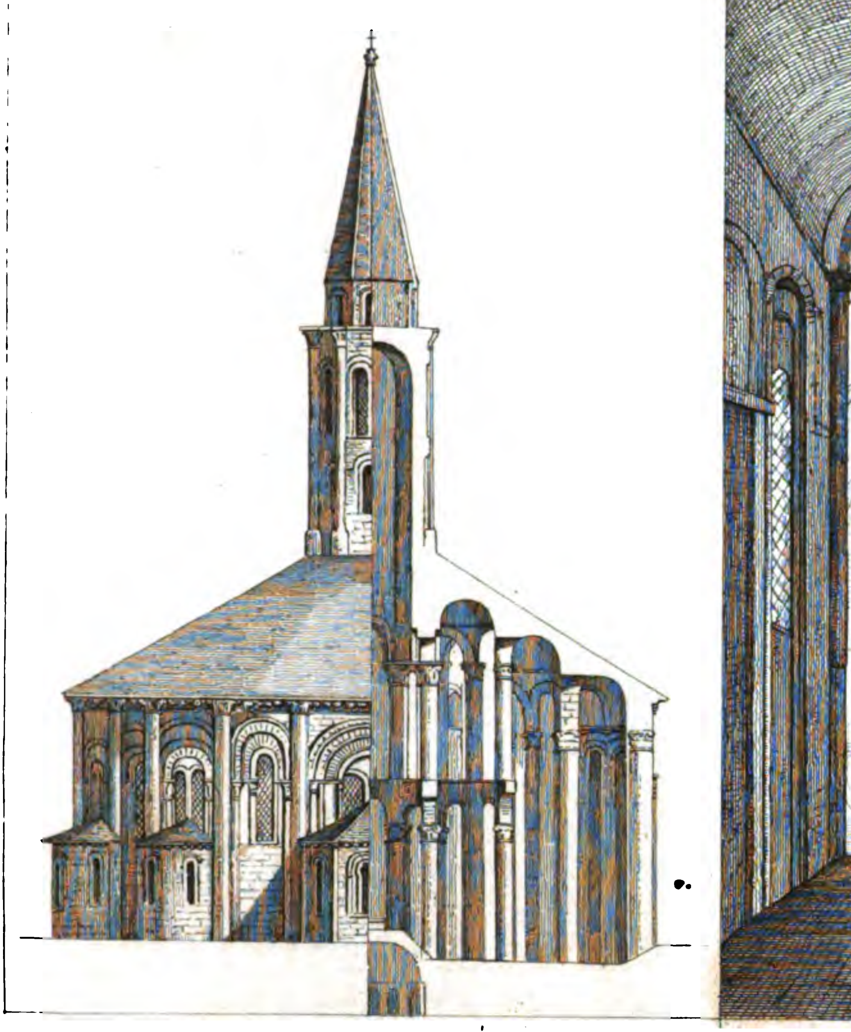
L'organisation de l'Église gallo-franque, du VI[e] au VIII[e] siècle, peut donner lieu à plusieurs observations intéressantes.

Malgré la participation du peuple à la nomination de ceux qui étaient chargés de diverses fonctions religieuses, l'exercice du culte était resté en possession du clergé proprement dit. La société religieuse

[1] M. Guizot. *Hist. de la civilisation*, etc. — C'est à M. Guizot, dont, sauf quelques modifications peu importantes, nous avons accepté et adopté le système, qu'appartiennent en grande partie les idées que nous exposons dans ce chapitre et dans le chapitre précédent.

[1] Cassiodore. *Lettres diverses*; liv. II, ep. 27; liv. X, ep. 26.

Eglise de l'Abbaye de Charroux.



Vue extérieure et Coupe.

Vue intérieure.



Sceptre Main de Justice Ceinture et Chaussures de Charlemagne.

était soumise à la société ecclésiastique ; et, dans le sein du clergé, les évêques avaient le pouvoir dominant. Cette domination de l'épiscopat était toutefois atténuée par l'intervention des simples clercs dans l'élection des évêques, ainsi que par l'action des conciles, source de liberté pour l'église, bien que généralement les évêques y fussent seuls admis.

La société ecclésiastique des clercs existait au milieu de la société religieuse, composée de la réunion de tous les fidèles ; mais plusieurs faits successifs donnèrent aux laïques de l'influence à défaut de pouvoir.

Ainsi, et par suite des révolutions politiques, la tonsure, qui, dans le principe de l'Église, était considérée comme l'ordre même (*tonsura ipse est ordo*), ne fut plus regardée que comme le signe de l'ordre, *signum ordinis*, et même, dans certains cas, comme un signe de destination aux ordres sacrés, *signum destinationis ad ordinem*. Dès lors beaucoup d'hommes, entraînés par l'espérance des bénéfices, se firent tonsurer, sans entrer dans les ordres sacrés, et devinrent clercs, sans pour cela être ecclésiastiques.

Dans le même temps, une condescendance des évêques permettait l'établissement de chapelains dans les maisons particulières, et favorisait ainsi la création d'un clergé étranger aux idées ecclésiastiques, et qui, vivant avec les laïques, devait se montrer disposé à partager leurs mœurs, et à appuyer leurs intérêts[1].

Les guerres multipliées, les difficultés du temps, forcèrent aussi les évêques à placer les droits de l'Église sous la protection de quelques laïques, auxquels on donna les noms d'*advocatus* et de *vicedominus*, appellation latine dont les modernes ont extrait le nom de *vidame*.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, le clergé comprenait deux sortes d'ordres : les ordres mineurs, c'est-à-dire les *acolytes*, les *portiers*, les *exorcistes*, et les *lecteurs ;* et les ordres majeurs, c'est-à-dire les *diacres*, les *sous-diacres*, et les *prêtres*. C'était parmi les prêtres que l'on choisissait les *évêques*, et comme, dans les premiers temps, les chrétiens vivaient réunis dans les villes, l'évêque était le premier magistrat de la cité.

Les chorévêques, les curés de paroisse, etc.

Quand le christianisme se répandit dans les campagnes, l'évêque de la cité cessa de suffire aux besoins du troupeau spirituel. Alors parurent, avec le titre de *chorévêques*, des évêques ambulants, *episcopi vagi*, considérés tantôt comme les délégués, tantôt comme les égaux des évêques de diocèse, et que ceux-ci réussirent néanmoins à dominer.

Les chorévêques furent supprimés, et, à leur défaut, on donna aux chrétiens des campagnes des *curés* chefs de *paroisse*, sorte d'agglomération chrétienne qui, à l'instar des diocèses, réunissait tous les fideles habitant dans les campagnes. L'organisation des paroisses cessa à son tour d'être suffisante. On réunit plusieurs paroisses en une seule association qui prit le nom de *chapitre rural*, et à la tête de laquelle fut mis un *archi-prêtre ;* enfin plusieurs chapitres ruraux réunis formèrent un *district* dont l'administration fut confiée à un *archidiacre* subordonné à l'évêque diocésain.

Décadence du pouvoir des métropolitains.

Les évêques diocésains étaient soumis, dans le principe, aux évêques métropolitains ; mais, favorisés par l'évêque de Rome, qui cherchait à donner à la Papauté l'autorité suprême sur l'église ; et, préférant un chef étranger et éloigné à un supérieur trop voisin, les évêques cherchèrent à se soustraire progressivement à la suprématie du métropolitain, et finirent par s'en débarrasser.

L'autorité des conciles nationaux, qui avait été admise sans difficulté par le clergé franc, alla en déclinant peu à peu, en même temps que l'autorité des métropolitains. Le nombre des assemblées ecclésiastiques diminua progressivement, chaque évêque se considérant par la chute du métropolitain comme le chef spirituel de son diocèse, et n'ayant en conséquence aucun besoin de recourir à un synode, pour décider des affaires, ou établir des réglements.

[1] « A mesure que l'état social prenait un peu de fixité, s'introduisait parmi les grands propriétaires, dans les campagnes et même dans les villes, l'usage d'instituer chez eux, dans l'intérieur de leur maison, un oratoire, une chapelle, et d'avoir un prêtre pour la desservir. Ces chapelains devinrent bientôt, pour les évêques, le sujet d'une vive sollicitude. Ils étaient placés sous la dépendance de leur patron laïque, bien plus que sous celle de l'évêque voisin ; ils devaient participer à l'esprit de la maison où ils vivaient, et se séparer plus ou moins de l'Église. C'était d'ailleurs, pour les laïques puissants, un moyen de se procurer les secours de la religion, et d'en remplir les devoirs sans dépendre absolument de l'évêque du diocèse. Aussi voit-on les conciles de cette époque surveiller avec soin ce clergé non enrégimenté, disséminé dans la société laïque, et dont ils semblent craindre tantôt la servitude, tantôt l'indépendance....

« L'institution des chapelains tendait en effet à former un petit clergé, moins étroitement uni au corps de l'Église, plus rapproché des laïques, plus disposé à partager leurs mœurs, à faire cause commune avec le siècle et le peuple. Aussi les évêques ne cessèrent-ils de surveiller et de réprimer attentivement les chapelains. Ils ne parvinrent cependant point à les détruire, ils n'osèrent pas le tenter ; le développement du régime féodal donna même plus tard à cette institution une fixité qui lui avait manqué d'abord ; et ce fut encore là une des voies par lesquelles les laïques ressaisirent, dans le gouvernement de la société religieuse, une influence que leur refusait sa constitution légale et extérieure. » M. GUIZOT. *Hist. de la civilisation en France*, etc.

Luttes des prêtres contre les évêques.

Mais cet isolement des évêques diminua les forces du clergé, et facilita les tentatives que firent les rois pour disposer des évêchés. Les évêques, nommés par les rois, et étrangers à l'ordre ecclésiastique, devinrent de plus en plus nombreux; et comme ces hommes, précipitamment introduits dans les ordres, appartenaient rarement aux diocèses qu'ils étaient appelés à régir, ils perdirent leur influence sur leur clergé, avec lequel ils eurent des luttes fréquentes à soutenir.

Les prêtres de paroisse, les clercs inférieurs supportant impatiemment la volonté arbitraire de leurs évêques, qu'ils qualifiaient de tyrannie, se liguaient entre eux pour résister « et formaient, dit M. Guizot, contre leurs supérieurs ecclésiastiques, des conjurations semblables à ces communes que formèrent plus tard les bourgeois des villes contre leurs seigneurs. »

Dans ces conjurations entrèrent fréquemment des laïques, et les conciles furent obligés de rendre des canons contre les clercs qui *s'élevaient contre leur évêque, au moyen des puissants du siècle.* Mais la conduite des évêques était quelquefois si arbitraire, que d'autres évêques, également réunis en concile, étaient forcés de faire des réglements pour donner quelque satisfaction aux plaintes légitimes, qui leur étaient adressées de tous côtés. — « Cependant, dit l'historien que nous avons déjà cité, la résistance contre l'oppression échoua, le remède fut inefficace, le despotisme épiscopal continua à se déployer. Aussi au commencement du VIIIe siècle, l'Église était-elle tombée dans un désordre presqu'égal à celui de la société civile. Sans supérieurs et sans inférieurs à redouter, dégagés de la surveillance des métropolitains comme des conciles, et de l'influence des prêtres, une foule d'évêques se livrait aux plus scandaleux excès. Maîtres des richesses toujours croissantes de l'Église, rangés au nombre des grands propriétaires, ils en adoptaient les intérêts et les mœurs, et ils abandonnaient la carrière ecclésiastique pour mener la vie laïque. Ils avaient des chiens, des faucons de chasse. Ils marchaient entourés de serviteurs armés, ils allaient eux-mêmes à la guerre; bien plus, ils faisaient contre leurs voisins des expéditions de violence et de brigandage. Une crise était inévitable, tout préparait, tout proclamait la nécessité d'une réforme. » Cette réforme fut tentée, en effet, peu à près l'avénement des Carlovingiens, par la puissance civile; mais l'Église elle-même en contenait le germe: à côté du *clergé séculier* s'était développé un autre ordre, le *clergé régulier*; réglé par d'autres principes, animé d'un autre esprit, et qui semblait destiné à prévenir cette dissolution dont l'église était menacée.

Organisation primitive des moines. — Ils ne font pas partie du clergé.

Les moines, qui forment aujourd'hui une classe ecclésiastique connue sous le nom de clergé régulier, n'étaient dans l'origine que de simples laïques, réunis sans doute par une croyance religieuse dans un sentiment et un dessein religieux, mais étrangers à la société ecclésiastique, chargée du dépôt et de l'exercice du culte, au clergé proprement *dit.*

L'origine des moines est orientale: les premiers moines furent connus en Orient sous le nom d'*Ascètes;* c'étaient de pieux enthousiastes qui, sans se séparer de la société civile, se condamnaient volontairement, au jeûne, au silence, à une vie austère, au célibat surtout. — L'ascétisme fut le premier degré de la vie monastique.

L'enthousiasme religieux croissant, les ascètes se retirèrent du monde et allèrent vivre au milieu des bois, ou dans les déserts des montagnes. Ils prirent alors le nom d'*ermites* et d'*anachorètes.* Tels furent les célèbres solitaires de la Thébaïde.

Le nombre de ceux qui se vouaient à la solitude, devint bientôt si considérable que les déserts en furent peuplés. Les *hermites* bâtirent leurs huttes dans le voisinage de celles des autres, et, continuant à vivre isolément, ils se réunirent cependant pour se livrer ensemble aux exercices religieux; ce fut alors qu'ils prirent le nom de *moines.*

Mais bientôt les moines, abandonnant leurs huttes éparses, se rassemblèrent dans un même édifice, où leur vie devint commune et soumise à des règles uniformes. Dans cet état, qui forme le quatrième degré de l'institut monastique, on les nomma *cœnobites.*

Les hommes voués à la vie monastique obtenaient un tel respect parmi les peuples, que le nombre des moines s'accrut avec une rapidité prodigieuse; mais l'adoption de cette vie était toute volontaire et spontanée; l'abandonnait qui voulait.

Ceux qui ne trouvaient pas que les règles imposées par Antoine, Macaire, Hilarion, Pacôme et Bazile, personnages illustres et saints, leur imposassent d'assez grandes austérités, se livraient, dans leur pieuse ardeur, aux écarts les plus extravagants, et dont la conduite des faquirs turcs et indiens peut seule aujourd'hui donner une idée. — Quelques moines, à l'instar de saint Siméon d'Antioche, et pour se séparer plus absolument du monde, établissaient leurs demeures au sommet d'une colonne isolée, s'imaginant sans doute que cette élévation de quel-

ques pieds qui les éloignait de la terre, les rapprochait du ciel. Les hommes qui se vouaient à cette vie bizarre sont ceux qu'on a appelés *stylites*; leur existence en Orient s'est prolongée jusqu'au milieu du XIIe siècle; en Occident, à partir du VIIe siècle, on cesse de trouver aucun exemple de pareilles aberrations.

Bien que soumis aux règles qui leur avaient été données par les saints fameux dont nous avons cité les noms, les monastères demeurèrent longtemps des associations purement laïques, étrangères au clergé, à ses fonctions et à ses loix. « Il n'y avait point d'ordination, point d'engagement ecclésiastique pour les moines. Leur caractère dominant était toujours l'exaltation religieuse et la liberté; on entrait dans l'association, on en sortait, on choisissait son séjour, ses austérités; l'enthousiasme prenait la forme, se jetait dans la route qui lui plaisait. Les moines n'avaient de commun avec les prêtres que les croyances et le respect qu'ils inspiraient à la population. »

Établissement de l'institut monastique en Occident. — Les moines sont mal reçus d'abord.

Ce fut vers la fin du IVe siècle que l'institut monastique fut importé en Occident, où paganisme était encore très-puissant. Les austérités et les privations que s'imposaient les moines, loin d'y obtenir, comme en Orient, une admiration générale, excitèrent le mépris et la colère. Saint Jérôme rapporte, dans une de ses lettres, qu'aux funérailles de Blesilla, jeune religieuse romaine, morte, disait-on, par suite de jeûnes excessifs, le peuple s'écriait: « Quand donc chassera-t-on de la ville cette race détestable des moines? pourquoi ne pas les lapider? pourquoi ne pas les jeter dans le Tibre? »

La vie sévère et régulière des moines parvint cependant à dissiper les préjugés populaires; et dès le milieu du Ve siècle toutes les contrées de l'Occident renfermaient des monastères dont les habitants avaient su conquérir l'estime et l'affection des peuples.

La vie monastique eut, dès son principe, en Occident, un caractère tout différent de celui qu'elle avait eu en Orient. En Orient, on s'était fait moine pour s'isoler; en Occident, on se faisait moine pour se réunir. Le besoin de la retraite, de la contemplation, d'une rupture éclatante avec la société civile, avait poussé les premiers anachorètes dans les déserts de la Thébaïde. Le désir de vivre en commun, dans un but de conversation comme d'édification religieuse, fut le lien qui réunit les premiers moines de l'Italie et de la Gaule. Ainsi que nous l'avons dit (page 5.), les premiers monastères de la Gaule furent de grandes écoles de théologie et des foyers de mouvement intellectuel.

Les reclus et les stylites.

Cependant les écarts des moines d'Orient trouvèrent dans la Gaule même quelques rares imitateurs.

Saint Senoch, Barbare d'origine, retiré dans les environs de Tours, se fit enfermer entre quatre murs si serrés qu'il ne pouvait faire, du bas du corps, aucun mouvement; il vécut plusieurs années dans cette situation, objet de la vénération de la population environnante. — Grégoire de Tours parle aussi du moine Caluppa (d'Auvergne), qui, reclus dès son enfance, passa toute sa vie dans les macérations; de Patrocle, reclus du territoire de Langres, dont toute la nourriture consistait en pain trempé dans de l'eau et parsemé de sel; dont le vêtement était un cilice placé à nud sur le corps, et qui, luttant sans cesse contre les besoins physiques, parvint jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, sans que jamais ses yeux se fussent appesantis par le sommeil.

Un autre reclus, Hospitius de Nice, serrait son corps à nu dans des chaines de fer, portait par dessus un cilice, et ne mangeait autre chose que du pain et quelques dattes. « Dans les jours du carême, il se nourrissait de la racine d'une herbe d'Égypte, à l'usage des ermites de ce pays, et que lui apportaient les négociants. Il buvait d'abord le jus dans lequel il l'avait fait cuire, et la mangeait ensuite. »

Enfin, l'historien des Francs raconte que dans ses voyages il rencontra, près de Trèves, un moine stylite qui, comme saint Siméon d'Antioche, avait choisi pour demeure le sommet d'une colonne. Il fallut l'intervention des évêques pour décider ce moine, nommé Wulfilaïch, à abandonner ce genre de vie, beaucoup plus rigoureux sous le ciel brumeux de la Belgique, que sous l'éclatant soleil d'Orient.

Wulfilaïch, peignant à Grégoire sa vie passée, lui disait: « Je me tenais sur cette colonne avec de grandes souffrances, sans aucune espèce de chaussures; et lorsqu'arrivait le temps de l'hiver, j'étais tellement brûlé des rigueurs de la gelée, que très-souvent elles ont fait tomber les ongles de mes pieds; l'eau glacée pendait à ma barbe en forme de chandelles: ma nourriture était un peu de pain, d'herbe et une petite quantité d'eau. »

En Occident, comme en Orient, c'était par de telles austérités que les moines obtenaient du peuple une plus grande admiration et un plus grand respect. Les moines étaient encore des laïques; mais déjà l'idée s'établissait que leur manière de vivre était la perfection de la vie chrétienne, et on les proposait pour modèles au clergé.

Parmi les moines qui avaient adopté la vie commune, la plupart suivaient la règle de saint Benoît, dont les bases sont l'abnégation de soi-même, l'obéissance et le travail. — Saint Benoît avait fait, au VI[e] siècle, une grande révolution dans l'institut monastique, en y introduisant le travail manuel. « L'oisiveté, dit-il dans sa règle, est l'ennemie de l'âme; et par conséquent les frères doivent à certains moments s'occuper au travail des mains; dans d'autres à de saintes lectures. »

Saint Benoît imposa surtout à ses moines des travaux agricoles. « Les moines bénédictins, dit M. Guizot, ont été les défricheurs de l'Europe; ils l'ont défriché en grand, en associant l'agriculture à la prédication. Une colonie, un essaim de moines, peu nombreux d'abord, se transportait dans des lieux incultes, ou à peu près, souvent au milieu d'une population encore païenne, en Germanie, par exemple, en Bretagne; et là, missionnaires et laboureurs à la fois, ils accomplissaient leur double tâche, souvent avec autant de péril que de fatigue. »

Outre le travail, la règle de saint Benoît prescrit aux moines l'obéissance passive à leur supérieur, alors même que celui-ci ordonnerait quelque chose d'impossible; elle leur interdit toute propriété et toute volonté personnelle, leur imposant l'abnégation de soi-même, conséquence naturelle de l'obéissance passive.

Saint Benoît introduisit le premier dans l'institut monastique les *vœux solennels et perpétuels*, dont il essaya, il est vrai, d'empêcher l'abus, en soumettant tout individu qui demandait à être admis dans un monastère, à un *noviciat* de plus d'une année, pendant laquelle on faisait connaître au novice toutes les sévérités de la règle, en la lui lisant fréquemment et en lui disant : « Voilà la loi sous laquelle tu veux » combattre; si tu peux l'observer, entre; si tu ne » le peux pas, va en liberté. »

Le pieux législateur des bénédictins, qui joignait à une imagination exaltée et à un caractère ardent beaucoup de bon sens et de sagacité pratique, avait aussi cherché à pallier ce que le principe de l'obéissance passive pouvait avoir d'offensant pour certaines intelligences, en rendant élective la dignité qui possédait le commandement. — L'abbé devait être élu par les frères; cette élection faite, ceux-ci perdaient toute liberté et tombaient sous la domination absolue de leur supérieur, *mais du supérieur qu'ils avaient élu, et de celui-là seul*. Enfin, en imposant aux moines l'obéissance, il prescrivait également à l'abbé la déférence pour leurs avis, et dans tous les cas importants, il lui ordonnait de les consulter.

En portant atteinte à l'indépendance individuelle des moines, saint Benoît hâta, sans doute contre sa volonté, la perte de l'indépendance primitive qui avait été l'attribut de l'institut monastique en général. Les moines, soumis à des vœux perpétuels, cessant d'être laïques, sans cependant pour cela être des clercs, n'eurent plus d'autre désir que l'admission dans le clergé. Ils sollicitèrent d'abord des évêques certains privilèges tendant à les séparer de la masse des fidèles, simples laïques, et à les ériger en corporations distinctes. Tels furent le privilége d'*avoir une* église dans l'intérieur de leur monastère, et celui d'être exempts de l'obligation d'assister au service divin dans l'église de la paroisse. Avec des églises particulières, il fallut des prêtres particulièrement consacrés à y célébrer l'office. Les moines n'étaient pas prêtres, ils demandèrent à le devenir. Ils obtinrent l'ordination, et prirent place ainsi dans la corporation ecclésiastique. Mais dès qu'ils y furent entrés, ils s'y trouvèrent, comme les autres prêtres, soumis à l'autorité mal définie et mal limitée des évêques. Les évêques voulurent abuser de leur pouvoir, les moines résistèrent; et, à la faveur des débris de leur indépendance primitive, obtinrent des Conciles des garanties, qui furent peu respectées; ils eurent alors recours à l'autorité civile, à la Royauté, qui confirma par des chartes les garanties établies dans les canons des Conciles, et prit les monastères sous sa protection. La protection royale ne suffisant pas, les moines s'adressèrent aux papes, qui intervinrent, mais sans un succès plus décisif.

Au milieu du VIII[e] siècle, la lutte des moines protégés par les papes et par les rois, contre la tyrannie des évêques, était encore dans toute sa vigueur. Nous verrons par la suite comment, après avoir succombé, les moines recouvrèrent quelque puissance et quelque liberté.

Effet des lois romaines et germaniques sur la société gallo-franque.

Les lois primitives sont presque toujours l'expression des mœurs sur lesquelles à leur tour elles exercent une influence puissante. C'est à cause de ses lois que la nation gallo-franque se composait de deux sociétés bien distinctes : l'une, régie par les lois impériales ou romaines; l'autre, par les lois germaniques ou barbares. Malgré la diversité des populations habitant la Gaule soumise à la domination impériale, la société gallo-romaine était une et homogène; car la loi romaine, basée sur la propriété, sur les conditions et les fonctions sociales, tendait à l'unité. La société franco-bour-

guignonne se subdivisait au contraire en autant de sociétés distinctes qu'il y avait de peuples et même de tribus; car, en perpétuant la différence des races, les lois germaines entretenaient la division. « L'empire de la personnalité et de l'indépendance individuelle, qui forme le caractère de la civilisation moderne, est d'origine germanique; l'idée de la personnalité présidait aux lois comme aux actions des Francs. L'individualité des peuples était proclamée comme celle des hommes; il a fallu des siècles pour que la notion du territoire l'emportât sur celle de la race, pour que la législation de personnelle redevînt réelle, pour qu'une nouvelle unité nationale résultât de la fusion lente et laborieuse des éléments divers. »

Forte de son unité invincible, la législation romaine s'est perpétuée jusqu'à nos jours, sans graves altérations; elle existait encore, au moment de la grande révolution de 1789, dans quelques contrées de la France qu'on appelait *pays de droit écrit*. Les lois germaniques, au contraire, dont quelques éléments se retrouvent à peine dans les anciennes *coutumes*, avaient disparu, ou s'étaient confondues avec les diverses conditions législatives qu'à l'époque de la féodalité les seigneurs avaient imposées successivement à leurs vassaux. — Il est vrai de dire qu'en adoptant et en consacrant le Droit romain, la loi des Visigoths avait beaucoup fait pour en assurer la perpétuité dans une grande partie de la Gaule.

La loi romaine, dans son zèle pour l'unité, favorisait le despotisme de l'autorité supérieure; les lois germaniques étaient plus favorables à la liberté des individus. — Seule, la loi des Francs Ripuaires, où l'on remarque une influence assez marquée de la loi romaine, fait une mention particulière, non de la royauté, mais du roi: toutefois, elle n'en parle que comme d'un individu plus considérable que les autres Francs, comme d'un possesseur de vastes domaines, patron d'un grand nombre d'hommes; et, à ce titre, elle lui accorde pour lui et les siens de nombreux priviléges, dont le plus important est le droit de faire punir de mort quiconque se rendra coupable de trahison à son égard.

Des lois germaniques au VIIIe siècle. — Le Wehrgeld, les *Conjuratores*, etc.

Au VIIIe siècle les lois germaniques n'avaient encore subi que de légères modifications: toutefois, la loi des Francs Ripuaires qui s'occupe de législation civile, était moins barbare que la loi des Francs Saliens, où dominent les stipulations pénales. La loi des Bourguignons, qui s'occupe encore davantage des intérêts des peuples conquis, était moins *barbare* encore que la loi des Francs Ripuaires. Quant à la loi des Visigoths, nous avons dit qu'elle avait fait de nombreux emprunts à la législation romaine.

Les délits prévus dans la loi salique sont principalement le vol et la violence contre les personnes. Cette classification offre l'indice d'une société grossière et brutale, où le désordre des volontés et des forces individuelles est extrême, où nulle puissance publique ne prévient les excès, où la sûreté des personnes et des propriétés est à chaque instant en péril. Cependant cette législation, qui en matière de délits révèle des mœurs si violentes et si brutales, ne contient point de peines cruelles pour les hommes libres, francs ou romains; et, dès qu'il s'agit d'esclaves ou même de colons, elle abonde en tortures et en supplices. Elle porte à la liberté et à la personne des hommes libres un singulier respect. Les cas de peine de mort y sont rares, et encore peut-on s'en racheter; il n'y a point de peines corporelles, point d'emprisonnement. — La composition (*Wehrgeld*), c'est-à-dire, une certaine somme que le coupable est tenu de payer à l'offensé ou à sa famille, et l'amende (*Fred*), somme payée au roi et au magistrat, en réparation de la violation de la paix publique, sont les deux seules peines écrites dans la loi salique.

Quelques doctes allemands et entre autres Rogge, dans son *Essai sur le système judiciaire des Germains*, ont cru reconnaître dans le *Wehrgeld* un caractère moral, supérieur à celui des peines établies par nos législations modernes, où la justice ne se montre que sous les traits de la force, et dont le vice radical est de frapper et de punir sans s'inquiéter si le coupable accepte la peine, s'il reconnaît son tort, si sa volonté se soumet à la volonté de la loi.

« La composition, disent-ils, a une physionomie pénale toute différente; elle suppose, elle entraîne l'aveu du tort par l'offenseur; elle est, de sa part, un acte de liberté; il peut s'y refuser, et courir les chances de la vengeance de l'offensé. Quand il s'y soumet, il se reconnaît coupable, et offre la réparation du crime. De son côté, l'offensé, en acceptant la composition, se réconcilie avec l'offenseur; il promet solennellement l'oubli du tort, l'abandon de la vengeance. »

Aux yeux des savants français, de M. Guizot entre autres, « la composition n'est que le premier pas de la législation criminelle, hors du régime de la vengeance personnelle... Le droit caché sous cette peine n'est que celui de se faire justice à soi-même, de se venger par la force, c'est la guerre entre l'offenseur et l'offensé; et la composition n'est qu'une tentative pour substituer à la guerre un régime légal. »

La procédure criminelle, le mode de poursuite et de jugement des délits sont encore très incom-

plets dans les lois germaniques; on voit que les tribunaux y sont considérés comme des faits, plutôt que comme des institutions. — Les juges francs n'étaient point appelés à prononcer sur la vérité ou la fausseté du fait. La question qui leur était soumise était celle de savoir ce qu'ordonnait la loi sur le fait allégué. La réalité du fait s'établissait en leur présence, de diverses manières: par le combat judiciaire ou le jugement de Dieu; par l'épreuve de l'eau bouillante; quelquefois par les dépositions des témoins; le plus souvent par le serment des *Conjuratores*. — L'accusé arrivait, suivi d'un certain nombre d'hommes, ses parents, ses voisins, ses amis. Ceux-ci, au nombre de six, de huit, de douze, de cinquante, de cent même au besoin, venaient jurer que l'accusé n'avait pas fait ce qu'on lui imputait. Dans certains cas, l'accusé avait aussi ses *conjuratores;* il n'y avait ni interrogatoire, ni discussion de témoignages, ni examen du fait. Les *conjuratores* attestaient sous serment la vérité de l'assertion de l'offensé, ou de la dénégation de l'offenseur; puis les juges étaient requis de déterminer, suivant la loi des parties, le taux de la composition et toutes les circonstances de la peine.

Ce système, quelque singulier qu'il puisse nous paraître aujourd'hui, était cependant alors le seul moyen de constater les faits; tout autre mode eût même été impraticable. Pour s'en convaincre, il suffit de réfléchir à ce qu'exige une telle recherche, à ce qu'il faut de développement intellectuel et de puissance publique, pour le rapprochement et la confrontation des divers genres de preuves, pour recueillir et débattre des témoignages, pour amener seulement les témoins devant les juges et en obtenir la vérité, en présence des accusateurs et des accusés. Rien de tout cela n'était possible dans la société que régissait la loi salique; et ce n'est point par choix, ni par aucune combinaison morale, c'est parce qu'on ne savait et ne pouvait mieux faire, qu'on avait recours alors au jugement de Dieu, et au serment des parents.

Influence de la loi romaine sur la civilisation des Barbares.

La perpétuité de la loi romaine, son caractère si opposé à celui des lois germaniques, et l'appui qu'elle prêta à la civilisation, contre l'effet dissolvant des institutions établies dans la Gaule par les conquérants, ont inspiré à M. Guizot les réflexions suivantes.

« Singulier spectacle! tout à l'heure, nous assistions au dernier âge de la civilisation, et nous la trouvions en pleine décadence, sans force, sans fécondité, sans éclat, incapable, pour ainsi dire, de subsister. La voilà vaincue, ruinée par les Barbares; et tout à coup elle reparaît puissante, féconde; elle exerce sur les institutions et les mœurs qui s'y viennent associer, un prodigieux empire; elle leur imprime de plus en plus son caractère; elle domine, elle métamorphose ses vainqueurs.

» Deux causes, entre beaucoup d'autres, ont produit ce résultat: la puissance d'une législation civile, forte et bien liée; l'ascendant naturel de la civilisation sur la barbarie.

» En se fixant, en devenant propriétaires, les Barbares contractèrent, soit entre eux, soit avec les Romains, des relations beaucoup plus variées et plus durables que celles qu'ils avaient connues jusqu'alors; leur existence civile prit plus d'étendue et de permanence. La loi romaine pouvait seule la régler; elle seule était en mesure de suffire à tant de rapports. Les Barbares, tout en conservant leurs coutumes, tout en demeurant les maîtres du pays, se trouvèrent pris, pour ainsi dire, dans les filets de cette législation savante, et obligés de lui soumettre, en grande partie, non sans doute sous le point de vue politique, mais en matière civile, le nouvel ordre social.

» Le spectacle seul de la civilisation romaine exerçait d'ailleurs sur leur imagination un grand empire. Ce qui émeut aujourd'hui notre imagination, ce qu'elle cherche avec avidité dans l'histoire, les poëmes, les voyages, les romans, c'est le spectacle d'une société étrangère à la régularité de la nôtre; c'est la vie sauvage, son indépendance, sa nouveauté, ses aventures. Autres étaient les impressions des Barbares; c'est la civilisation qui les frappait, qui leur semblait grande et merveilleuse: les monuments de l'activité romaine, ces cités, ces routes, ces aquéducs, ces arènes, toute cette société si régulière, si prévoyante, si variée dans sa fixité, c'était là le sujet de leur étonnement, de leur admiration. Vainqueurs, ils se sentaient inférieurs aux vaincus; le barbare pouvait mépriser individuellement le romain; mais le monde romain, dans son ensemble, lui apparaissait comme quelque chose de supérieur; et tous les grands hommes de l'âge de la conquête, les Alaric, les Ataulfe, les Théodoric et tant d'autres, en détruisant et foulant aux pieds la société romaine, faisaient tous leurs efforts pour l'imiter [1]. »

Instruction et enseignement. — Écoles ecclésiastiques.

Nous avons eu occasion de parler des grandes écoles civiles établies au IVe et au Ve siècles dans les principales cités de la Gaule; écoles célèbres, où des professeurs civils, institués par le pouvoir

[1] M. Guizot, *Cours d'histoire moderne*. 1829. Xe leçon.

temporel, enseignaient les sciences profanes. Il n'y avait point alors d'écoles ecclésiastiques; et les doctrines religieuses n'étaient enseignées que dans quelques monastères, plutôt sous la forme de la conversation qu'avec l'autorité du professorat. Au VIe siècle tout était changé; les grandes écoles municipales de Trèves, de Poitiers, de Vienne, de Bordeaux, etc., avaient disparu; à leur place s'étaient élevées des écoles ecclésiastiques, dites principalement *Cathédrales* ou *épiscopales*, parce que chaque évêque avait la sienne.

A côté, et au-dessus des écoles cathédrales, se trouvaient dans certains diocèses d'autres écoles d'origine et de nature incertaine, débris peut-être de quelques anciennes écoles civiles qui s'étaient perpétuées en se métamorphosant. Ainsi, dans le diocèse de Reims, subsistait l'école de Mouzon, fort accréditée, quoique Reims eût une école cathédrale.

Le clergé commença aussi, vers la même époque, à créer dans les campagnes d'autres écoles ecclésiastiques, destinées à former de jeunes lecteurs, propres à devenir un jour des clercs. — En 529, le concile de Vaison recommanda fortement la propagation des écoles de campagnes; elles se multiplièrent en effet.

Il y avait aussi des écoles dans les grands monastères. Les exercices intellectuels y étaient de deux sortes : dans quelques couvents, certains moines des plus distingués donnaient un enseignement direct, soit aux membres de la congrégation, soit aux jeunes gens qu'on y faisait élever; dans d'autres, après les lectures auxquelles ils étaient tenus, les moines avaient entre eux des conférences sur ce qui en avait fait l'objet; et ces conférences étaient un puissant moyen de développement intellectuel et d'enseignement.

On enseignait dans les écoles ecclésiastiques quelques-unes des sciences professées autrefois dans les écoles civiles : la rhétorique, la dialectique, la grammaire, la géométrie, l'astrologie, etc.; mais ces sciences n'étaient exposées que dans leurs rapports avec la théologie; et quelques hommes influents dans l'église, les considérant comme des études profanes, blâmaient même qu'on s'y adonnât. La théologie était le fond de l'enseignement; cette science se bornait à un commentaire historique, philosophique, allégorique et moral des livres sacrés.

Parmi les écoles épiscopales florissant du VIe au VIIIe siècle, on distingue celles de Poitiers, de Paris, du Mans, de Bourges, de Vienne, de Gap, d'Arles, de Châlons-sur-Saône et de Clermont. Il existait dans cette dernière ville, outre l'école épiscopale, une école où l'on enseignait le code théodosien. La ville d'Arles possédait aussi, dans un monastère de femmes fondé par saint Césaire, une école destinée à l'éducation des jeunes filles, et où, au VIe siècle, deux cents religieuses, habiles calligraphes, étaient occupées à multiplier des copies de livres pieux.

Les écoles monastiques les plus célèbres au VIIIe siècle étaient celles de Lérins, en Provence, de Luxeuil, en Austrasie, de Saint-Médard à Soissons, de Sithiu et de Fontenelle en Neustrie. On comptait dans cette dernière jusqu'à trois cents étudiants réunis. Mais la prospérité des écoles monastiques dépendait principalement de l'abbé. Les écoles brillaient sous un abbé savant et distingué, et dépérissaient lorsqu'un homme ignare était placé à la tête de la communauté.

Extinction de la littérature profane. — Littérature sacrée.

Aux époques de l'antiquité où l'esprit humain brillait de tout son éclat, où la culture des lettres était en honneur, dans les beaux siècles de la Grèce et de Rome, la science et la littérature étaient désintéressées; on étudiait pour le seul plaisir d'étudier, et de savoir; on écrivait, pour se procurer à soi-même et pour procurer aux autres des jouissances intellectuelles. L'influence des lettres sur la société n'était qu'indirecte, elle n'était pas le but immédiat des écrivains qui, voués à la recherche du vrai et du beau, satisfaits de le trouver et d'en jouir, ne prétendaient à rien de plus.

Du VIe au VIIIe siècle, la littérature cessa d'être seulement un délassement pour les intelligences élevées, elle devint un moyen de civilisation. On n'étudia plus pour savoir, on n'écrivit plus pour écrire; les écrits et les études prirent un caractère et un but pratique. Quiconque s'y livra, aspira à agir sur les hommes, à régler leurs actions, à gouverner leur vie, à convertir les incrédules, à réformer les croyants. La science et l'éloquence furent des moyens d'action, de gouvernement. La littérature désintéressée, la littérature véritable cessa d'exister. Le caractère purement spéculatif de la philosophie, de la poésie, des lettres, des arts disparut, l'application positive, l'influence sur les hommes, l'autorité, tels furent le but, la récompense et le triomphe de tous les efforts intellectuels, de tous les travaux de l'esprit; mais, hâtons-nous de le dire, cette influence et cette autorité si ardemment désirées, si péniblement obtenues, on ne les voulait que pour les employer à l'amélioration morale des hommes, au perfectionnement social des peuples.

Par une conséquence de ce qui précède, du VIe au VIIIe siècle, la littérature profane cessa d'être

cultivée, et fit place à la littérature sacrée. Les clercs seuls étudièrent ou écrivirent; et, sauf quelques exceptions rares, ce fut uniquement sur des sujets religieux. « Le caractère général de l'époque, dit M. Guizot, est la concentration du développement intellectuel dans la sphère religieuse. »

Des sermons et des sermonaires. — Éloquence des missionnaires.

Cette époque, que les auteurs mêmes les plus estimés nous représentent comme un temps de stérilité intellectuelle, fut signalée au contraire par une merveilleuse activité. « En y regardant de près, dit encore l'illustre professeur que nous venons de citer, on y découvre un monde, pour ainsi dire, d'écrits, peu considérables, il est vrai, et souvent peu remarquables, mais qui, par leur nombre et l'ardeur qui y règne, attestent un mouvement d'esprit et une fécondité assez rares. Ce sont des sermons, des instructions, des exhortations, des homélies, des conférences sur les matières religieuses. Jamais aucune révolution politique, jamais la liberté de la presse n'a produit plus de pamphlets. Les trois quarts, que dis-je? les quatre-vingt-dix-neuf centièmes peut-être de ces petits ouvrages, ont été perdus; destinés à agir au moment même, presque tous improvisés, rarement recueillis par leurs auteurs ou par d'autres, ils ne sont point parvenus jusqu'à nous; et cependant il nous en reste un nombre prodigieux : ils forment une véritable et riche littérature. »

Les écrits religieux de cette époque (sermons, homélies, instructions, etc.) peuvent se diviser en quatre classes :

1° Les écrits *dogmatiques*, qui renferment des explications ou des commentaires sur les livres saints;

2° Les écrits *historiques*, qui se rapportent aux grands événements de l'histoire de Jésus-Christ, et à l'histoire primitive du Christianisme;

3° Les écrits *biographiques*, qui présentent les panégyriques des saints et des martyrs;

4° Les écrits *moraux et religieux*, ou ceux qui ont été écrits dans le but d'appliquer les croyances chrétiennes à la pratique de la vie.

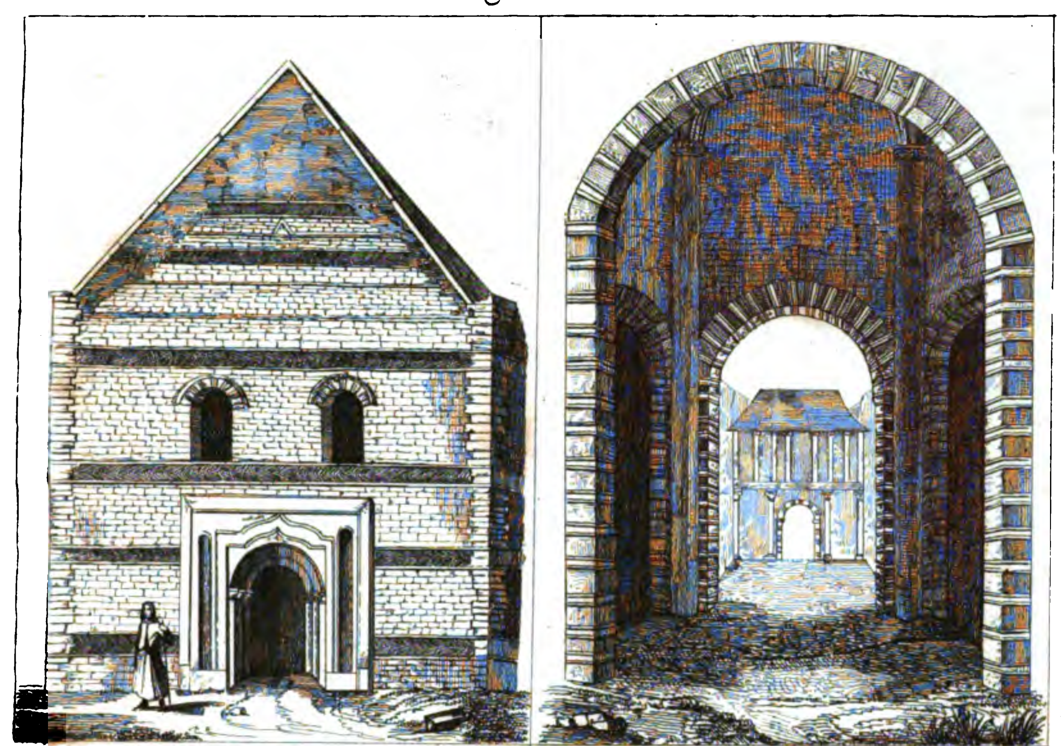
Le nombre de ces compositions de diverses natures est vraiment prodigieux; on s'en fera une idée lorsqu'on saura que trois cent quatre-vingt-quatorze sermons de saint Augustin sont parvenus jusqu'à nous. Cet illustre père de l'Église latine en avait composé et prêché un bien plus grand nombre.

Il y avait deux classes de prédicateurs : les évêques et les missionnaires. Les évêques prêchaient plusieurs fois par semaine, quelques-uns même tous les jours, dans leur cathédrale, près de laquelle ils résidaient constamment. Les missionnaires, moines pour la plupart, parcouraient le pays, prêchant, soit dans les églises, soit même dans les campagnes, au milieu du peuple accouru pour les entendre.

Le plus illustre des évêques de l'époque mérovingienne fut saint Césaire, évêque d'Arles. Le plus illustre des missionnaires fut saint Colomban, abbé de Luxeuil.

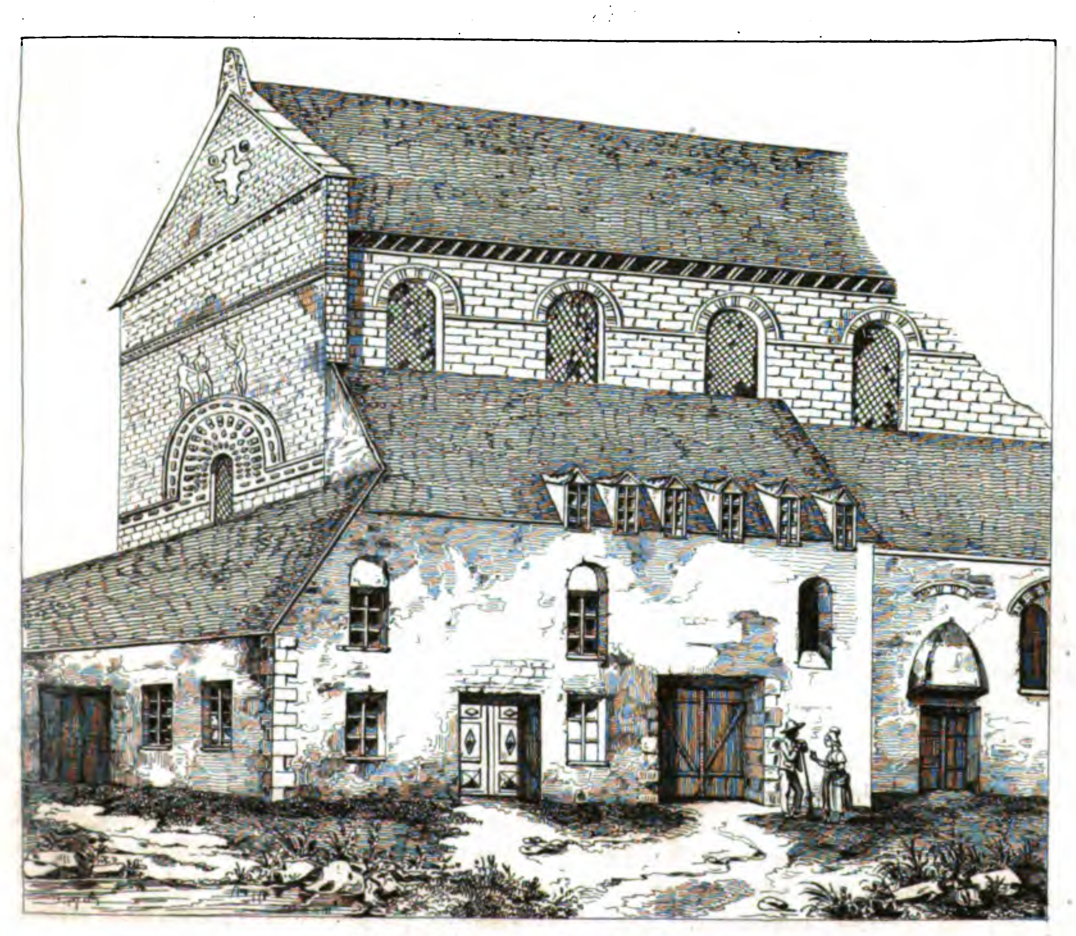
Saint Césaire, qui occupa le siége d'Arles pendant quarante et un ans (de 501 à 542), dut sa renommée et sa principale influence à ses talents oratoires. Le ton de sa prédication, même en *traitant* les sujets les plus élevés, est toujours simple, étranger à toute intention littéraire, uniquement destiné à agir sur l'âme des auditeurs : il sait que les comparaisons empruntées à la vie commune, que les antithèses familières frappent fortement l'imagination du peuple, et il en fait un fréquent usage, car il veut, avant tout, provoquer dans ceux qui l'écoutent l'ardeur aux bonnes œuvres, et le zèle actif du chrétien qui poursuit le bien sans relâche. — Le passage suivant donnera une idée de son genre d'éloquence :

« Le soin de notre âme, mes très-chers frères, dit-il, ressemble fort à la culture de la terre. De même que, dans une terre, on arrache certaines choses, afin d'en semer d'autres qui seront bonnes; de même en doit-il être pour notre âme : que ce qui est mauvais soit déraciné, ce qui est bon planté..... que la superbe soit arrachée, et l'humilité mise à sa place; que l'avarice soit rejetée, et la miséricorde cultivée..... Personne ne peut planter de bonnes choses dans sa terre, s'il ne l'a débarrassée des mauvaises. Ainsi, tu ne pourras planter dans ton âme les saints germes des vertus, si tu n'en as d'abord arraché les épines et les chardons des vices. Dis-moi, je t'en prie, toi qui disais tout à l'heure que tu ne pouvais accomplir les commandements de Dieu, parce que tu ne sais pas lire, dis-moi qui t'a enseigné de quelle façon tailler la vigne, à quelle époque en planter une nouvelle; qui te l'a appris, où tu l'as vu, où tu l'as entendu dire, où tu as interrogé d'habiles cultivateurs? Puisque tu es si occupé de ta vigne, pourquoi donc ne l'es-tu pas de ton âme? — Faites attention, je vous en prie, mes frères, il y a deux sortes de champs : l'une est à Dieu, l'autre à l'homme. Tu as ton domaine, Dieu a le sien. Ton domaine, c'est la terre; le domaine de Dieu, c'est ton âme. Est-il donc juste de cultiver ton domaine et de négliger celui de Dieu? Lorsque tu vois ta terre en bon état, tu te réjouis; pourquoi donc ne pleures-tu pas en voyant ton âme en friche? Nous n'avons que peu de jours à vivre en ce monde



Eglise de Savenières (Maine et Loire).

Eglise S.t Martin à Angers.



Eglise de la Basse œuvre à Beauvais.



Consécration de St Denis en présence de Charlemagne.

sur les fruits de notre terre : tournons donc notre plus grande application à notre âme... travaillons-la de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, afin que lorsqu'il voudra venir à son champ, qui est notre âme, il le trouve cultivé, arrangé en bon ordre : qu'il y trouve des moissons, non des épines, du vin, non du vinaigre, et plus de froment que d'ivraie [1]. »

Malgré la simplicité de son élocution, le pieux évêque d'Arles n'est pas dépourvu de verve. Sa diction est parfois vive et animée, le tour de sa phrase pittoresque ; il y a des moments où il touche à l'éloquence. — Le passage suivant, que quelques auteurs lui ont attribué, a une couleur si poétique, qu'on est étonné de la trouver chez un auteur d'une époque généralement peu littéraire. Il a été prononcé le jour de Pâques ; il célèbre la descente de Jésus-Christ aux Enfers, et sa résurrection ; et, pour l'ordonnance comme pour l'expression, il a paru au savant auteur du *Cours d'Histoire moderne*, ne pas être indigne de l'auteur du *Paradis perdu*.

« Vous avez entendu, dit le prédicateur, ce qu'a fait de son plein gré notre défenseur, le seigneur des vengeances. Lorsque, pareil à un conquérant, il atteignit, brillant et terrible, les contrées du royaume des ténèbres, à sa vue, les légions impies de l'enfer, effrayées et tremblantes, commencèrent à s'interroger en disant : « Quel est ce terrible qui est » resplendissant d'une blancheur de neige ? jamais » notre Tartare n'a reçu son pareil ; jamais le monde » n'a vomi dans notre caverne quelqu'un de semblable à lui ; c'est un envahisseur, non un débiteur, » il exige et ne demande pas ; nous voyons un juge, » non un suppliant, il vient pour ordonner, non » pour succomber, pour ravir, non pour demeurer. » Nos portiers dormaient-ils lorsque ce triomphateur » a attaqué nos portes ? S'il était pécheur, il ne serait » pas si puissant ; si quelque faute le souillait, il n'illuminerait pas d'un tel éclat notre Tartare. S'il est » Dieu, pourquoi est-il venu ? S'il est homme, » comment l'a-t-il osé ? S'il est Dieu, que fait-il » dans le sépulcre ? S'il est homme pourquoi délivre-t-il les pécheurs ? .... D'où vient-il, si brillant, » si fort, si éclatant, si terrible ?....... Qui est-il, » qu'il franchisse avec tant d'intrépidité nos frontières, et que non-seulement il ne craigne pas nos » supplices, mais qu'il délivre les autres de nos » chaînes ? Ne serait-ce pas par hasard celui dont » notre prince disait dernièrement que, par sa mort, » nous recevrions l'empire sur tout l'univers ? Mais » si c'est lui, l'espoir de notre prince l'a abusé ; » lorsqu'il croyait vaincre, il a été vaincu et renversé. O notre prince !..... qu'as-tu fait, qu'as-tu » voulu faire ? Voilà que celui-ci, par son éclat, a » dissipé tes ténèbres, il a brisé tes cachots, rompu » tes chaînes, délivré tes captifs et changé leur deuil » en joie. Voilà que ceux qui étaient habitués à » gémir sous nos tourments, nous insultent à cause » du salut qu'ils ont reçu, et non seulement ils ne » nous craignent plus, mais encore ils nous menacent. » Avait-on vu jusqu'à présent les morts s'enorgueillir, les captifs se réjouir ? Pourquoi as-tu » voulu amener ici celui dont la venue rappelle à » la joie ceux qui naguère étaient désespérés ? On » n'entend plus aucun de leurs cris accoutumés, » aucun de leurs gémissements ne retentit !...... »

M. Guizot pense toutefois que c'est à tort que ce passage, écrit certainement dans le VI[e] siècle, a été attribué à saint Césaire. Il ne le trouve pas dans le ton habituel de prédication de l'évêque d'Arles, dont la diction est généralement plus simple et moins ardente.

Le caractère des prédications de saint Colomban est tout autre que celui des sermons de saint Césaire. « Il y a beaucoup moins d'esprit, de raison, une intelligence bien moins fine et variée de la nature humaine et des diverses situations de la vie, bien moins de soin à modeler l'enseignement religieux sur le besoin et la capacité des auditeurs. Mais en revanche, l'élan de l'imagination, la fougue de la piété, la rigueur dans l'application des principes, la guerre déclarée à toute espèce d'accommodement vain ou hypocrite, y donnent à la parole de l'orateur cette autorité passionnée, qui ne réforme pas toujours et sûrement l'âme de ses auditeurs, mais qui les domine et dispose souverainement, quelque temps du moins, de leur conduite et de leur vie. »

Voici un passage qui justifiera ce jugement :

« Ne croyons pas, dit saint Colomban à ses moines, » qu'il nous suffise de fatiguer de jeûnes et de » veilles la poussière de notre corps, si nous ne » réformons aussi nos mœurs.... Macérer la chair, » si l'âme ne fructifie pas, c'est labourer sans cesse » la terre et ne lui point faire porter de moisson ; » c'est construire une statue d'or en dehors, de » boue en dedans. Que sert d'aller faire la guerre » loin de la place, si l'intérieur est en proie à la » ruine ? Que dire de l'homme qui fossoie sa vigne » tout à l'entour, et la laisse en dedans pleine de » ronces et de buissons ? Une religion toute de » gestes et de mouvements du corps est vaine, la » souffrance du corps seule est vaine, le soin que » prend l'homme de son extérieur est vain, s'il ne » surveille et ne soigne aussi son âme. La vraie » piété réside dans l'humilité non du corps, mais » du cœur ; à quoi bon ces combats que livre aux

[1] Les sermons de saint Césaire ont été insérés dans le tome V des *Œuvres de saint Augustin* (in-folio 1683), à la suite des sermons de l'évêque d'Hippone.

» passions le serviteur, quand elles vivent en paix » avec le maître!... Il ne suffit pas non plus d'entendre parler des vertus et de les lire.... Est-ce » avec des paroles seules qu'un homme nettoie sa » maison de souillures? Est-ce sans travail et sans » sueurs qu'on peut accomplir une œuvre de tous » les jours?.... Ceignez-vous donc, et ne cessez pas » de combattre, nul n'obtient la couronne s'il n'a » vaillamment combattu. »

Dans le passage que nous venons de citer, saint Colomban, dont nous avons eu occasion de faire connaître l'énergique sévérité contre les mollesses mondaines de Théodoric et de Brunehaut, attaque la rigueur des austérités monastiques que quelques hommes, à défaut d'autres qualités, pensaient de son temps devoir suppléer à toutes les vertus. Il y a de l'élévation et de la franchise dans cette conduite d'un des principaux fondateurs des monastères Gallo-Francs.

Les orateurs chrétiens des VII[e] et VIII[e] siècles ont eu sur les populations de leur temps une bien plus grande influence que les orateurs des siècles voisins du nôtre, dont l'éloquence et même le génie ont brillé d'un si vif éclat.

Les sermons des temps modernes ont un caractère évidemment plus littéraire que pratique; l'orateur aspire plus à la beauté du langage, à la satisfaction intellectuelle des auditeurs, qu'à agir sur leur âme, à produire en eux des effets réels, des réformes véritables, d'efficaces conversions. Rien de semblable, rien de littéraire dans les sermons des missionnaires du VII[e] siècle; aucune préoccupation de bien parler, de combiner avec art les images, les idées; l'orateur va au fait: il veut agir, il ne craint pas les répétitions, la familiarité, la vulgarité même; il parle brièvement, mais il recommence tous les jours. « Ceci n'est point de l'éloquence sacrée, c'est de la puissance religieuse. »

Des légendes.—Leur nombre et leur juste popularité.

C'était, parmi les chrétiens des dix premiers siècles, une occupation considérée comme pieuse et sainte, que celle de recueillir les *combats des illustres martyrs et les louanges des bienheureux confesseurs*. Quelques hommes, afin d'amasser des exemples propres à édifier la société chrétienne, se vouaient à la recherche des traditions, des monuments relatifs aux martyrs et aux saints. Saint Céran, évêque de Paris au VII[e] siècle, consacra sa vie à cette tâche. Il écrivait à tous les clercs qu'il supposait à portée d'être instruits des traditions pieuses de leur contrée, et les priait de les recueillir pour les lui transmettre. D'autres auteurs, et entre autres l'auteur de la vie de saint Marcellin, évêque d'Embrun[1], voyageaient afin de recueillir eux-mêmes les traditions locales et les témoignages populaires; ils interrogeaient les vieillards, ils demandaient quelles avaient été, dans l'enfance, la façon de vivre des hommes réputés saints, et dans l'âge viril leur conduite et leurs occupations; ils s'enquéraient curieusement par quelles preuves et par quelles merveilles de vertu, les humbles serviteurs du Christ avaient obtenu le renom de béatitude et de sainteté.

Ces légendes, rassemblées avec tant de travaux et un si touchant empressement, sont parvenues en partie jusqu'à nous. Leur nombre est tel qu'il est impossible de ne pas en être étonné. — Imprimées dans le recueil commencé en 1643 par le jésuite Bolland et classées par mois et par jour, elles remplissent, pour les neuf premiers mois de l'année seulement, cinquante-trois volumes in-folio, renfermant 25,000 Vies de saints. Quand le recueil sera terminé, il renfermera plus de 36,000 Vies de saints; et cependant beaucoup d'autres resteront inédites dans les bibliothèques.

Une telle fécondité ne provient pas seulement de la fantaisie des auteurs et de l'état des croyances religieuses. M. Guizot pense que c'est à l'état moral de la société et de l'homme, à cette époque, que la littérature des légendes a dû sa richesse et sa popularité.

« Cette époque, dit-il, était un temps de malheur et de désordre extrême, un de ces temps qui pèsent en quelque sorte de toutes parts sur l'homme, et l'étouffent et l'écrasent. Mais quelque mauvais que soient les temps, quelles que soient les circonstances extérieures qui oppriment la nature humaine, il y a en elle une énergie, une élasticité, qui résiste à leur empire; elle a des facultés, des besoins, qui se font jour à travers tous les obstacles; mille causes peuvent les comprimer, les détourner de leur direction naturelle, suspendre ou corrompre plus ou moins longtemps leur développement; rien ne saurait les abolir, les réduire à une complète impuissance: ils cherchent et trouvent toujours quelque issue, quelque satisfaction.... Les légendes pieuses eurent le mérite de fournir à quelques-uns de ces instincts puissants, de ces besoins invincibles de l'âme humaine, cette issue, cette satisfaction, que tout leur refusait d'ailleurs...

» On sait à quel point était déplorable l'état moral de la Gaule franque, quelle dépravation ou quelle brutalité y régnait. Le spectacle des événements quotidiens révoltait ou comprimait tous les instincts moraux de l'homme; toutes choses étaient livrées

1 *Acta sanctorum.* Recueil des Bollandistes. — Avril. — T. II, p. 750.

au hasard, à la force; on ne rencontrait presque nulle part, dans le monde extérieur, cet empire de la règle, cette idée du devoir, ce respect du droit, qui font la sécurité de la vie et le repos de l'âme. On les trouvait dans les légendes. Quiconque jettera un coup d'œil, d'une part sur les chroniques de la société civile, de l'autre sur les vies des saints; quiconque, dans l'histoire de Grégoire de Tours seulement, comparera les traditions civiles et les traditions religieuses, sera frappé de la différence : dans les unes, la morale ne paraît, pour ainsi dire, qu'en dépit des hommes et à leur insu; les intérêts et les passions seules règnent; on est plongé dans leur chaos et leurs ténèbres : dans les autres, au milieu d'un déluge de fables absurdes, la morale éclate avec un grand empire; on la voit, on la sent; ce soleil de l'intelligence luit sur le monde au sein duquel on vit...

» Indépendamment de la satisfaction qu'elles procuraient à la moralité et à la sensibilité humaine, dont la condition, dans le monde extérieur, était si mauvaise, les légendes correspondaient encore à d'autres facultés, à d'autres besoins. On parle beaucoup aujourd'hui de l'intérêt, du mouvement qui, dans le cours de ce qu'on appelle vaguement le moyen-âge, animaient la vie des peuples. Il semblerait que de grandes aventures, des spectacles, des récits, vinssent sans cesse émouvoir l'imagination; que la société fût mille fois plus variée, plus amusante qu'elle ne l'est parmi nous. Il en pouvait bien être ainsi pour quelques hommes, placés dans les rangs supérieurs, ou jetés dans des situations singulières; mais pour la masse de la population, la vie était au contraire prodigieusement monotone, insipide, ennuyeuse; sa destinée s'écoulait à la même place; les mêmes scènes se reproduisaient sous ses yeux; presque point de mouvement extérieur; encore moins de mouvement d'esprit : elle n'avait pas plus de plaisirs que de bonheur, et la condition de son intelligence n'était pas plus agréable que son existence matérielle. Elle ne trouvait nulle part, autant que dans les *Vies des saints*, quelque aliment à cette activité d'imagination, à ce goût de nouveauté, d'aventure, qui exercent sur les hommes tant d'empire. Les légendes ont été pour les chrétiens de ce temps, qu'on me permette cette comparaison purement littéraire, ce que sont pour les Orientaux ces longs récits, ces histoires si brillantes et si variées, dont les *Mille et une Nuits* nous donnent un échantillon. C'était là que l'imagination populaire errait librement dans un monde inconnu, merveilleux, plein de mouvement et de poésie. Il nous est difficile aujourd'hui de partager tout le plaisir qu'elle y prenait, il y a douze siècles; les habitudes d'esprit ont changé, les distractions nous assiégent : mais nous pouvons du moins comprendre qu'il y avait là, pour cette littérature, une source de puissant intérêt...

« Les mœurs et le langage des hommes de ce temps étaient certes bien grossiers, bien désordonnés, bien impurs; nul doute cependant que le respect, le goût même de la gravité, de la pureté, soit dans les pensées, soit dans les paroles, n'y était point aboli; et lorsqu'ils en trouvaient quelque occasion, beaucoup d'entre eux, à coup sûr, prenaient plaisir à le satisfaire; les légendes seules la leur fournissaient. Là se présentait l'image d'un état moral très-supérieur, sous tous les rapports, à celui de la société extérieure de la vie commune; l'âme humaine s'y pouvait reposer, soulagée du spectacle des crimes et des vices qui l'assaillaient de toutes parts. Peut-être ne cherchait-elle guère d'elle-même ce soulagement; je doute qu'elle s'en rendît jamais compte; mais, quand elle le rencontrait, elle en jouissait évidemment, et c'est là la première et la plus puissante cause de la popularité de cette littérature.

Ce n'est pas tout : elle répondait encore à d'autres besoins de notre nature, à ces besoins d'affection, de sympathie, qui dérivent, sinon de la moralité proprement dite, du moins de la sensibilité morale, et exercent sur l'âme tant d'empire. Les facultés sensibles avaient beaucoup à souffrir à l'époque qui nous occupe; les hommes étaient durs et se traitaient durement; les sentiments les plus naturels, la bonté, la pitié, les amitiés, soit de famille, soit de choix, ne prenaient qu'un faible ou un douloureux développement; et pourtant ils n'étaient pas morts dans le cœur de l'homme, ils aspiraient souvent à se déployer, et le spectacle de leur présence, de leur pouvoir, charmait une population condamnée à n'en jouir que bien peu dans la vie réelle. Les légendes lui donnaient ce spectacle : quoique, par une idée très-fausse, à mon avis, et qui a produit de déplorables extravagances, la religion de ce temps commandât souvent le sacrifice, le mépris même des sentiments les plus légitimes, cependant elle n'étouffait pas, et n'interdisait pas le développement de la sensibilité humaine en la dirigeant souvent assez mal dans son application, elle en favorisait plutôt qu'elle n'en supprimait l'exercice. On trouve, dans les *Vies des Saints*, plus de bonté, plus de tendresse de cœur, une plus large part faite aux affections, que dans tous les autres monuments de cette époque. »

Exemples divers

Quelques citations empruntées aux *Vies des saints* vont servir à justifier ce qu'a dit l'illustre professeur.

Saint Germain, évêque de Paris, dans la dernière moitié du VI[e] siècle, montrait pour le rachat des esclaves, le zèle le plus ardent.

« Quand même les voix de tous se réuniraient en une seule, on ne saurait dire combien il était prodigue en aumônes; souvent, se contentant d'une tunique, il couvrait du reste de ses vêtements quelques pauvres nus, de manière que tandis que l'indigent avait chaud, le bienfaiteur avait froid. Nul ne peut dénombrer en combien de lieux ni en quelle quantité il a racheté des captifs. Les nations voisines, les Espagnols, les Scots, les Bretons, les Gascons, les Saxons, les Bourguignons peuvent attester de quelle sorte on recourait de toutes parts au nom du bienheureux pour être délivré du joug de l'esclavage. Lorsqu'il ne lui restait plus rien, il demeurait assis, triste et inquiet, d'un visage plus grave et d'une conversation sévère; si par hasard quelqu'un l'invitait alors à un repas, il excitait ses convives ou ses propres serviteurs à se concerter de manière à délivrer un captif; et l'âme de l'évêque sortait un peu de son abattement. Que si le seigneur envoyait de quelque façon, entre les mains du saint, quelque chose à dépenser, aussitôt cherchant dans son esprit, il avait coutume de dire : — « Rendons grâces à la clémence divine, car il nous arrive de quoi effectuer des rachats. » — Et sur-le-champ, sans hésiter, l'effet suivait les paroles. Lors donc qu'il avait ainsi reçu quelque chose, les rides de son front se dissipaient, son visage était plus serein, il marchait d'un pas plus léger, ses discours étaient plus abondants et plus gais; si bien qu'on eût cru qu'en rachetant les autres, cet homme se délivrait lui-même du joug de l'esclavage. [1] »

Après avoir longtemps mené la vie du monde, saint Bavon (patron de la ville de Gand) s'était, vers le milieu du VII[e] siècle, retiré dans un ermitage.

« Il vit un jour venir à lui un homme que jadis et pendant qu'il menait encore la vie du siècle, il avait lui-même vendu. A cette vue, il tomba dans un violent désespoir, de ce qu'il avait commis envers cet homme un si grand crime, et se tournant vers lui, il se jeta à ses genoux, disant : « C'est moi qui t'ai vendu, lié de courroies; ne te souviens pas, je t'en conjure, du mal que je t'ai fait, et accorde-moi une prière; frappe mon corps de verges, rase-moi la tête comme on fait aux voleurs, et jette-moi en prison les pieds et les mains liés comme je le mérite : peut-être, si tu fais cela, la clémence divine m'accordera-t-elle mon pardon. » L'homme dit qu'il n'oserait point faire une telle chose à son maître; mais l'homme de Dieu, qui parlait éloquemment, s'efforça de l'engager à faire ce qu'il lui demandait. Contraint enfin, et malgré lui, l'autre, vaincu par ses prières, fit ce qui lui était ordonné; il lia les mains à l'homme de Dieu, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à un bâton, le conduisit à la prison publique, et l'homme de Dieu y resta plusieurs jours, déplorant jour et nuit ces actes d'une vie mondaine, qu'il avait toujours devant les yeux de son esprit, comme un lourd fardeau [1]. »

Il y a sans doute de l'exagération dans ces détails; mais elle importe peu; peu importerait même la vérité matérielle de l'histoire. Il faut songer que la vie de saint Germain, que celle de saint Bavon, *ont été* écrites dans le VII[e] siècle, racontées aux hommes du VII[e] et du VIII[e] siècles, à ces hommes qui avaient sous les yeux la servitude, la vente des esclaves, et toutes les iniquités, les souffrances qui en sont la suite. Quel charme devait avoir pour eux ces simples récits! c'était un véritable soulagement moral, une protestation contre des faits odieux et puissants, un faible mais précieux retentissement des droits de la liberté.

Saint Wandregisile, abbé de Fontenelle, avant d'embrasser la vie monastique avait rempli de hautes fonctions à la cour des rois francs; il était comte du palais de Dagobert.

« Pendant qu'il menait encore la vie laïque, et comme il se rendait un jour auprès du roi Dagobert, au moment où il approchait du palais, il y avait là un pauvre homme, dont la charrette avait versé devant la porte même du roi; beaucoup de gens entraient et sortaient, et non seulement aucun ne lui prêtait secours, mais la plupart passaient par-dessus lui et le foulaient aux pieds. L'homme de Dieu, en arrivant, vit l'impiété que commettaient ces enfants de l'insolence, et descendant aussitôt de son cheval, il tendit la main au pauvre homme, et tous deux ensemble ils relevèrent la charrette. Beaucoup de ceux qui étaient là, le voyant tout sali de boue, se moquaient de lui, et lui disaient des injures; mais lui ne s'en souciait point, suivant avec humilité l'humble exemble de son maître, car le seigneur lui-même a dit dans l'Évangile : « S'ils ont appelé le père de famille Béelzébut, que ne diront-ils pas à ses domestiques [2] ? »

Cette conduite de Wandregisile n'était-elle pas une manifestation chrétienne en faveur de l'égalité et de la fraternité humaine? quelle influence ne devait-elle pas avoir sur les esprits, à une époque où l'orgueil des hommes s'aidait de l'autorité des lois pour établir l'infériorité relative des races hu-

[1] *Acta sanct. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 400.— Vita sancti Germani. Par. Episc.

[1] *Act. sanct. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 400.

[2] *Act. sanct. Ord. S. Ben.*, t. II, p. 528.

maines et l'inégalité forcée des conditions sociales.

Ces traits des légendes expliquent bien des choses. Comment les peuples n'auraient-ils pas été attachés avec passion à une religion qui promettait justice à chacun suivant ses œuvres et sans distinction de race ni de condition, à une religion qui plaçait l'auréole de ce saint sur le front tondu de l'esclave vertueux, et qui annonçait que la couronne et la longue chevelure des rois n'empêchaient point les criminels d'être précipités dans les gueules béantes de l'enfer?

Des historiens et des chroniqueurs. — Grégoire de Tours et Frédegaire.

Parmi les écrivains de l'époque mérovingienne, il en est quatre seulement dont les ouvrages ne peuvent pas être classés parmi les compositions purement religieuses; ce sont: Grégoire de Tours et Frédegaire, prosateurs; saint Avitus et Fortunatus, poëtes. Encore est-il à remarquer que tous les quatre appartenaient à l'ordre ecclésiastique. Frédegaire était moine, Grégoire, Avitus et Fortunatus étaient évêques.

L'ouvrage principal de Grégoire de Tours porte le titre d'*Histoire ecclésiastique des Francs;* néanmoins ce n'est qu'une chronique, où l'auteur a voulu mêler les événements civils et religieux, ceux qui intéressaient l'église et ceux qui intéressaient la nation. — Malgré son titre, qui tendrait à le faire placer dans la littérature sacrée, « c'est une chronique assez semblable aux dernières chroniques païennes; et le respect, le regret de la littérature païenne, y sont formellement exprimés, avec le dessein de l'imiter. Indépendamment du fond même des récits, le livre est très-curieux par le double caractère qui le rattache aux deux sociétés, et marque la transition de l'une à l'autre. Il n'y a du reste aucun art de composition, aucun ordre; l'ordre chronologique même, que Grégoire promet de suivre, y est sans cesse méconnu ou interverti. C'est simplement l'ouvrage d'un homme qui a recueilli tout ce qu'il a entendu dire, tout ce qui s'est passé de son temps, les traditions et les événements de tout genre, et les a tant bien que mal enchâssés dans une seule narration... Quoique la latinité en soit très-corrompue, la composition très-défectueuse, et le style sans éclat, il y a cependant un assez grand mérite de narration, quelque mouvement, quelque vérité d'imagination, et une intelligence assez fine des hommes. C'est, à tout prendre, la chronique la plus instructive et la plus amusante de ces trois siècles. Elle commence à l'an 377, à la mort de saint Martin, et s'arrête en 591.

« Frédegaire l'a continuée. Son ouvrage est très-inférieur à celui de Grégoire de Tours; c'est une chronique générale, divisée en cinq livres, et qui commence à la création du monde. Le cinquième livre seul est curieux; c'est celui où la narration de Grégoire de Tours est reprise, et poussée jusqu'en 641. Cette continuation n'a même de valeur que par les renseignements qu'elle contient, et parce qu'il n'en existe presque aucun autre sur la même époque. Elle n'a, du reste, aucun mérite littéraire, et, sauf dans deux passages, ne contient aucun tableau un peu détaillé, ne répand aucune lumière sur l'état de la société et des mœurs. Frédegaire lui-même était frappé, je ne dirai pas de la médiocrité de son travail, mais de la décadence intellectuelle de son temps: « On ne puise qu'avec peine, dit-il, dans une » source qui ne coule pas toujours: maintenant le » monde vieillit et le tranchant de l'esprit s'émousse » en nous... nul homme de ce temps n'est égal aux » orateurs des temps passés, et n'ose même y pré» tendre. » — La distance est grande, en effet, entre Grégoire de Tours et Frédegaire. Dans l'un, on sent encore l'influence et comme le souffle de la littérature latine; on reconnaît quelques traces, quelques velléités d'un certain goût de science et d'élégance dans l'esprit et dans les mœurs. Dans Frédegaire, tout souvenir du monde romain a disparu; c'est un moine barbare, ignorant, grossier, et dont la pensée est enfermée, comme sa vie, dans les murs de son monastère. »

Outre l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, Grégoire de Tours a composé trois recueils de légendes, l'un, intitulé: *Gloire des Martyrs;* le second, *Gloire des Confesseurs;* et le troisième, *Vie des Pères.* Il a aussi consacré des ouvrages particuliers aux *Miracles de saint Julien,* évêque de Brioude; aux *Miracles de saint Martin de Tours;* et enfin aux *Miracles de saint André.*

Nous avons fait connaître, dans le cours de cette histoire, quelle part Grégoire prit aux événements remarquables de son temps. Il fit, à ce qu'il paraît, peu de mois avant sa mort, un voyage à Rome, pour aller visiter le pape Grégoire-le-Grand. Le biographe qui, au Xe siècle, a écrit sa vie (Odon de Cluny), contient même à ce sujet une anecdote piquante et qui prouve la haute renommée dont jouissait l'évêque de Tours. Grégoire, d'une faible santé, d'une constitution ébranlée par les travaux et par les veilles, était remarquablement faible et chétif.

« Arrivé devant le pape, dit son biographe, il s'agenouilla et se mit en prières. Le pontife, qui était d'un sage et profond esprit, admirait en lui-même les secrètes dispositions de Dieu, qui avait déposé dans un corps si petit et si chétif tant de grâces divines. L'évêque, intérieurement averti, par la volonté d'en haut, de la pensée du pontife, se leva; et le regardant d'un air tranquille: « C'est le Seigneur » qui nous a faits, dit-il, et non pas nous-mêmes;

» il est le même dans les grands et dans les petits. »

Cette repartie n'est-elle pas aussi fine et spirituelle que morale et profonde ?

Des poëtes. — Saint Avitus et Fortunatus.

Au VIIIe siècle, la décadence de la poésie, moindre sans doute que celle où était tombée la prose, était grande néammoins. On avait cessé de cultiver les genres de poésie élevée, tels que l'ode, le drame, l'épopée. Les hommes qui, par délassement, s'adonnaient encore à la culture des lettres, bornaient généralement leurs travaux à quelques descriptions où l'exagération des idées était exprimée dans un style obscur et ampoulé, à quelques fragments didactiques ou philosophiques, et surtout à ces petits poëmes de circonstance, inscriptions, épitaphes, épithalames, madrigaux, épigrammes, etc., qui, tantôt railleurs et tantôt louangeurs, n'ont d'autre but que de tirer des petits incidents de la vie quelque amusement momentané.

Du VIe au VIIIe siècle, la poésie fut semi-profane, semi-chrétienne. Parmi les poëtes de l'époque, on doit placer en première ligne saint Avitus, évêque de Vienne (de 490 à 525). Cet homme distingué joua un grand rôle dans l'église gauloise, et présida plusieurs conciles. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits, lettres, homélies, traités théologiques, etc. ; et de six poëmes en vers hexamètres, composés tous les six sur des sujets sacrés ou ascétiques, trois de ces poëmes, *la Création, le Péché originel, le Jugement de Dieu*, ou *l'Expulsion du Paradis*, forment une espèce de trilogie, qui rappelle en certains passages le *Paradis perdu* de Milton. — Le poëte gaulois peut quelquefois être comparé sans trop de désavantage avec le poëte anglais. L'espace nous manque pour justifier cet éloge par des citations comparées. Nous nous bornerons à citer un passage curieux, et qui donnera une idée de la manière descriptive de saint Avitus, dont le talent est généralement beaucoup plus remarquable toutes les fois qu'il s'attache à l'expression des sentiments et des passions.

Le sujet du fragment est la création de l'homme :

« Dieu place la tête au lieu le plus élevé, et adapte aux besoins de l'intelligence le visage, percé de sept trous. C'est là que s'exercent l'odorat, l'ouïe, la vue et le goût. Le toucher est le seul qui sente et juge par tout le corps, et dont l'énergie soit répandue dans tous les membres. La langue flexible est attachée à la voûte du palais, de telle sorte que la voix, refoulée dans cette cavité comme par le coup d'un archet, résonne avec diverses modulations à travers l'air ébranlé. De la poitrine humide, placée sur le devant du corps, s'étendent les bras robustes avec les ramifications des mains. Après l'estomac se trouve le ventre qui, sur les deux flancs, entoure d'une molle enveloppe les organes vitaux. Au-dessous, le corps se divise en deux cuisses, afin qu'il puisse marcher plus facilement par un mouvement alternatif. Par derrière, et au-dessous de l'occiput, descend la nuque, qui distribue partout ses innombrables nerfs. Plus bas, et au-dedans, est placé le poumon, qui doit se repaître d'un air léger, et qui, par un souffle moelleux, le reçoit et le rend tour à tour. »

Les trois autres poëmes de saint Avitus ont pour sujets : *le Déluge, le Passage de la mer Rouge*, et *l'Éloge de la virginité*. On y trouve de la chaleur et de l'élévation, une versification harmonieuse et un sentiment poétique, qui font qu'on s'étonne de l'obscurité où est resté jusqu'à présent le nom d'Avitus.

Le poëte à citer encore après l'évêque de Vienne est Fortunatus, qui fut évêque de Poitiers, à la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe. Excepté quelques hymnes sacrés assez beaux, et dont un, le *Vexilla regis*, a été officiellement adopté par l'Église, à l'exception d'un poëme élégiaque sur Galeswinthe, sœur de Brunehaut, dont nous avons eu occasion de citer des fragments, les poésies de Fortunatus, où l'on trouve de l'imagination, de l'esprit et du mouvement, ne sont composées que sur des objets futiles (des fleurs, des fruits, des repas, des friandises, etc.), bien que ces poésies aient été adressées à divers personnages laïques ou religieux d'un caractère grave, tels que Grégoire de Tours, sainte Radegonde et sœur Agnès, abbesses du monastère de Poitiers. — M. Guizot y trouve l'origine d'un genre de poésie qui a tenu une assez grande place dans notre littérature, de cette poésie légère et moqueuse qui, commençant à nos vieux fabliaux pour aboutir à *Ver-Vert*, s'est impitoyablement exercée sur les faiblesses et les ridicules de l'intérieur des monastères. « Fortunatus, dit-il, ne songeait certainement point à se moquer ; acteur et poëte à la fois, il parlait et écrivait très-sérieusement à sainte Radegonde et à l'abbesse Agnès ; mais les mœurs mêmes que ce genre de poésie a prises pour texte, et qui ont si longtemps provoqué la verve française, cette puérilité, cette oisiveté, cette gourmandise, associées aux relations les plus graves, se montrent, dès le VIe siècle dans ses poésies, sous des traits absolument semblables à ceux que leur ont prêtés, dix ou douze siècles plus tard, Marot ou Gresset. »

Fortunatus, comme Avitus, Grégoire de Tours et Frédegaire, écrivait en latin. La langue franque, idiome germain, était encore trop informe pour se prêter à aucune composition littéraire.

GAULE FRANQUE.

LIVRE QUATRIÈME.

RACE CARLOVINGIENNE. — CHARLEMAGNE ET SA POSTÉRITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

PÉPIN, ROI DES FRANCS.

Pépin, roi des Francs. — Expédition contre les Saxons. — Mort de Griffon. — Voyage du pape Étienne II dans les Gaules. — Pépin est sacré et couronné par le pape. — Arrivée et mort de Carloman. — Négociation avec le roi des Lombards. — Expédition contre la Bretagne. — Première guerre contre les Lombards. — Donation de l'Exarchat et de la Pentapole au pape. — Deuxième guerre contre les Lombards. — Conquête de la Septimanie. — Conquête de l'Aquitaine. — Dix campagnes. — Mort de Walfer. — Défection de Tassilon, duc des Bavarois. — Pépin lui pardonne. — Ambassade envoyée à Pépin par le khalife Almansor. — Mort de Pépin. — Anecdotes sur ce roi. — Son courage et sa prudence.

(De l'an 752 à l'an 768.)

Pépin, roi des Francs. — Expédition contre les Saxons. — Mort de Griffon (752).

Le titre de roi, conféré à Pépin dans l'assemblée nationale de Soissons, n'ajouta rien à l'autorité dont il jouissait déjà comme chef des Francs. Mais l'onction que lui imposa Boniface, assisté des autres évêques de la Gaule, lui donna aux yeux du peuple un caractère sacré.

La première campagne de Pépin devenu roi fut contre les Saxons révoltés[1]. « Le nouveau roi, dit la chronique de Frédegaire, passa le Rhin avec une armée et pénétra en Saxe, où il dévasta les campagnes, tua nombre de guerriers, fit captifs beaucoup d'hommes et de femmes, et amassa un butin considérable. Les Saxons accablés sollicitèrent la paix, en offrant des serments et des tributs bien plus forts que ceux qui leur avaient été jusqu'alors demandés, et en promettant de ne plus se révolter jamais. Pépin consentit à leur pardonner. » Le principal des nouveaux tributs qu'il leur imposa fut un don de trois cents chevaux; les Saxons s'obligèrent à les lui amener chaque année à l'assemblée du Champ-de-Mai.

[1] Quelques auteurs, MM. Reinaud et Fauriel entre autres, placent aussi à l'an 752 l'expédition que Pepin, à l'instigation du Visigoth Ansemond, entreprit contre les Arabes de la Septimanie.

Le roi des Francs revenait en Austrasie et se trouvait à Bonn sur le Rhin, lorsque un messager, parti de la Bourgogne-Transjurane, lui annonça que son frère Griffon, en tentant de passer d'Aquitaine en Italie, pour se joindre aux Lombards ses ennemis, avait été tué à Saint-Jean de Maurienne, dans un combat que les comtes de Vienne et de Bourgogne lui avaient livré pour s'opposer à son passage. Ces deux comtes avaient été eux-mêmes tués dans le combat.

Voyage du pape Étienne II dans les Gaules. — Pépin est sacré et couronné par le Pape (753).

Pépin se trouvait ainsi délivré de son plus dangereux compétiteur.—Il continua sa route pour venir à Paris. Il avait déjà traversé une grande partie de la forêt des Ardennes, et se trouvait à Thionville sur la Moselle, lorsqu'un autre messager lui apprit que le pape Étienne II, parti de Rome avec beaucoup de pompe et chargé de présents, avait passé le grand Saint-Bernard et s'avançait vers lui.

A cette nouvelle, le roi rempli de joie donna des ordres pour que le pape fût accueilli partout avec les marques d'honneur et de respect qu'on lui aurait accordées à lui-même. Il envoya à la rencontre du pontife son fils aîné Charles, alors âgé de douze ans, qu'il chargea d'accompagner Étienne jusqu'à la maison royale de Ponthyon, près de Langres, où il comptait l'attendre et le recevoir.

Le pape arriva à Ponthyon le 6 janvier 753. Le roi, accompagné de la reine et de ses enfants, alla avec pompe au-devant de lui jusqu'à une lieue du château, et l'accueillit avec de grands témoignages de vénération, sans pousser toutefois l'humilité jusqu'à marcher à pied à côté du pape, en conduisant son cheval par la bride, comme le prétend Anastase, auteur latin qui, dans son *Histoire* « a parlé des choses anciennes, plutôt selon l'usage pratiqué de son temps que selon la vérité[1]. »

[1] Les historiens ne s'accordent pas sur le cérémonial qui fut alors observé entre le pape et le roi. Les uns racontent qu'Étienne se précipita aux pieds de Pépin, en disant qu'il ne

Le but du pape, en entreprenant le voyage de la Gaule, était de solliciter l'appui du roi des Francs contre Astolphe, roi des Lombards, qui voulait imposer sa domination aux Romains. Pépin, d'accord avec Étienne II, envoya des députés à Astolphe, « afin d'engager le roi, par respect pour les saints apôtres Pierre et Paul, à ne plus entrer en ennemi sur le territoire de Rome, et pour lui demander de cesser d'exiger, par égard pour lui-même, les tributs impies ou illégitimes, que les Romains ne payaient pas auparavant. »

Le roi pria le pape de passer l'hiver auprès de Paris, dans le monastère de Saint-Denis, pour y attendre la réponse d'Astolphe. — Etienne II se loue beaucoup, dans ses lettres, des égards respectueux que, d'après les ordres de Pépin, les Francs de toutes conditions eurent pour lui. — Il raconte qu'étant tombé gravement malade, il se fit porter dans l'église, sous les cloches, afin de demander sa guérison à Dieu, et que là il vit venir à lui, avec les apôtres saint Pierre et saint Paul, saint Denis qui le guérit miraculeusement. — Le récit de cette vision, expliquée suffisamment sans doute par la maladie du pape, causa une grande joie à la population Gallo-Romaine qui honorait saint Denis d'une dévotion particulière; il contribua à disposer favorablement les esprits pour le pape que le saint apôtre des Gaules jugeait digne de sa protection spéciale.

Un mois après sa guérison, en juillet 753, le pape voulut, en mémoire du recouvrement de sa santé, dédier un autel dans l'église de Saint-Denis; le même jour, il couronna et sacra de sa propre main Pépin et ses deux fils, exhortant les Francs, les Gallo-Romains et tous les peuples sujets ou tributaires du roi, à lui garder une inaltérable fidélité; il lança dès lors les plus terribles anathèmes contre ceux qui éliraient à l'avenir des souverains hors de la race de Pépin. La cérémonie terminée, le pape déclara solennellement le roi des Francs avoué (*advotus*) ou défenseur de l'église romaine. Charles et Carloman, fils de Pépin, furent en même temps proclamés patrices de Rome.

Arrivée et mort de Carloman. — Négociation avec le roi des Lombards.

Cependant le roi des Lombards, prévoyant que le pape attirerait contre lui toutes les forces de la monarchie franque, avait obligé l'abbé du Mont-Cassin, où vivait retiré le frère de Pépin, d'envoyer dans la Gaule Carloman devenu moine. Carloman se mit en route avec l'ordre ostensible de réclamer le corps de saint Benoît, qui avait été dérobé à l'Italie et apporté au monastère de Fleury-sur-Loire, mais avec la mission secrète de susciter des obstacles aux desseins du pape.

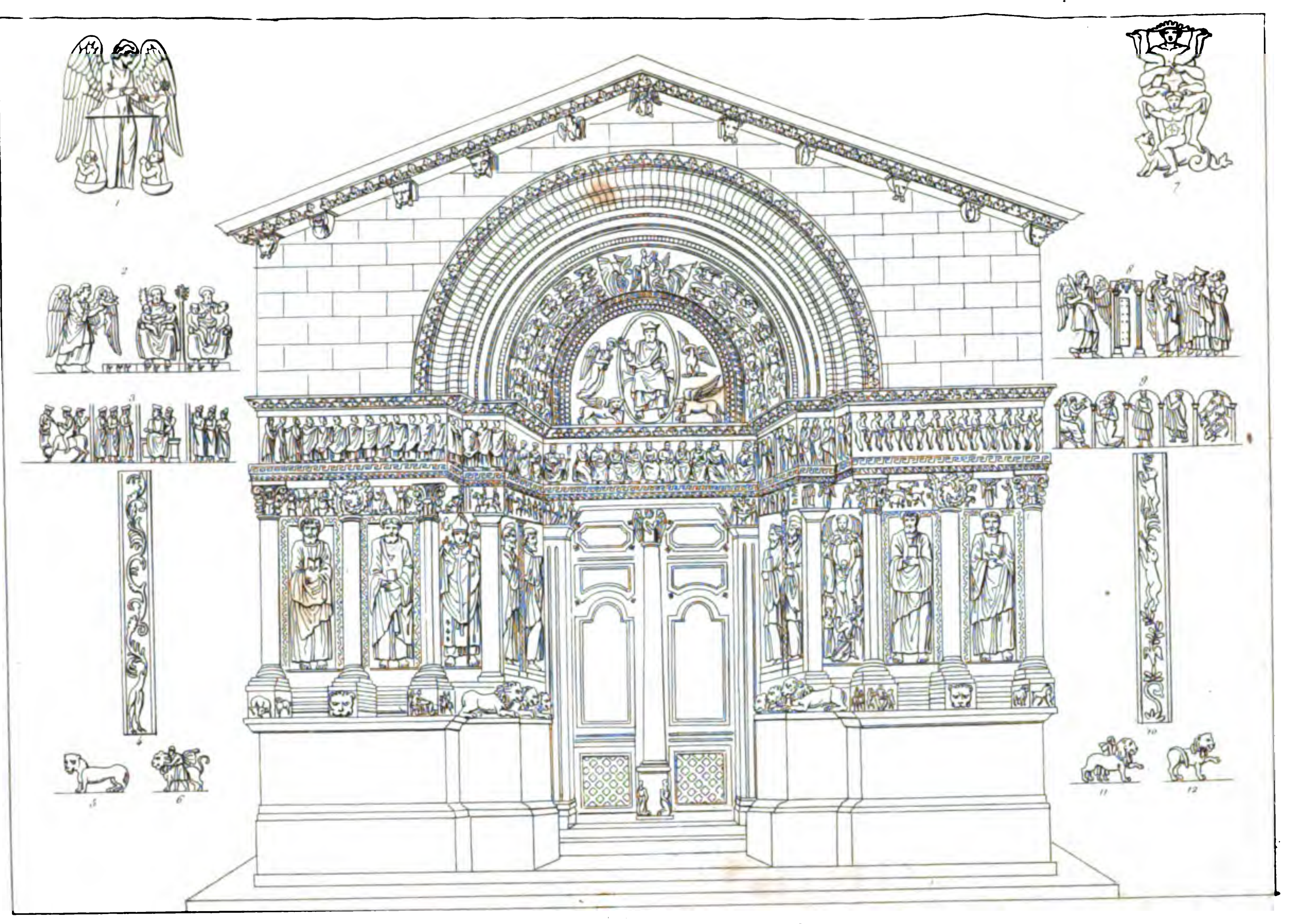
Immédiatement après son couronnement, Pépin avait convoqué à Crécy-sur-Oise une assemblée des évêques et des leudes, pour y proposer de secourir l'église, et d'aller en Italie combattre le roi des Lombards, qui dédaignait de répondre à ses demandes. L'assemblée réunie allait décider la guerre, lorsque Carloman apparut et demanda la parole. La force et l'éloquence avec lesquelles ce moine, naguère maître de la moitié de l'empire franc, plaida la cause d'Astolphe, jetèrent les esprits dans l'indécision, firent ajourner les préparatifs militaires, et portèrent l'assemblée à ordonner qu'un ambassadeur serait envoyé au roi des Lombards pour tenter de nouveau les voies de la conciliation.

S'il faut en croire quelques historiens, le roi et le pape, alarmés de l'apparition inattendue de Carloman, inquiets de son crédit auprès des grands de l'état, le reléguèrent dans un monastère à Vienne, où il mourut peu de temps après. Ses fils, qui auraient pu servir d'instruments aux intrigues de quelques ambitieux, furent tondus et confinés dans un autre monastère, où ils achevèrent leur vie dans l'obscurité et dans l'oubli.

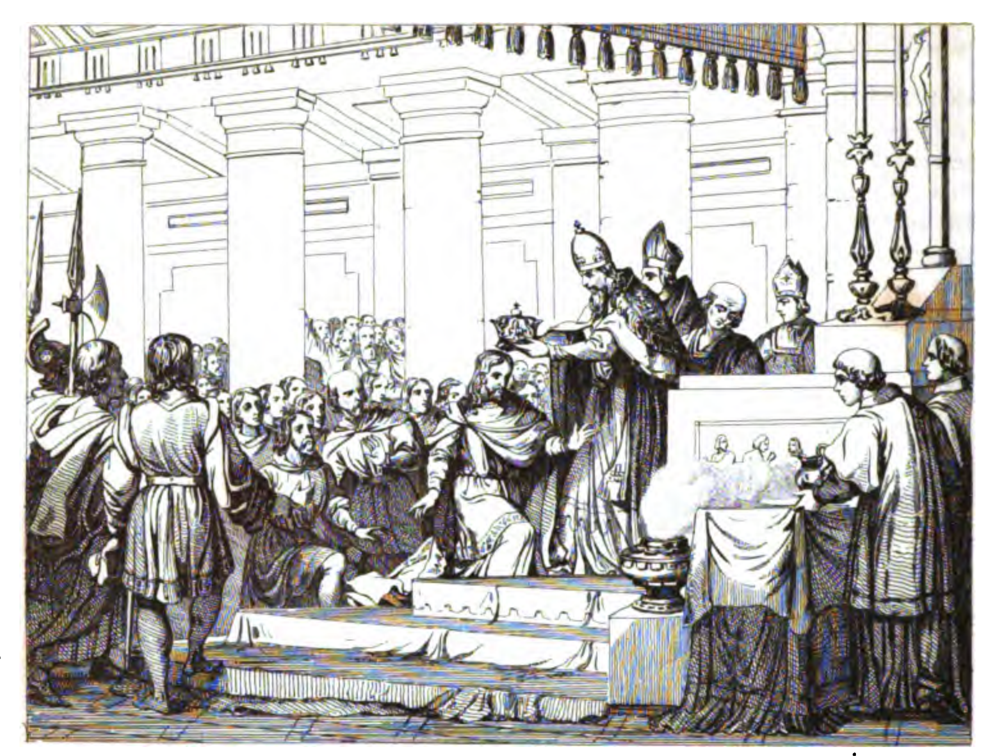
Expédition contre la Bretagne (753).

Tandis qu'on attendait le résultat des négociations entamées avec Astolphe, Pépin entreprit contre la Bretagne une expédition à laquelle les historiens n'assignent aucune cause, et qui n'eut probablement d'autre motif que celui de compléter les conquêtes des Francs dans la Gaule. — « En 753, disent les *Annales de Metz*, Pépin prit la ville de Vannes, et soumit toute la Bretagne. » — La prise de Vannes est un fait positif et qui n'est pas contesté. Mais il n'en est pas de même de la conquête complète de la péninsule bretonne. Les événements ultérieurs prouvent que la Bretagne ne fut pas en réalité plus soumise à Pépin qu'elle ne l'avait été aux rois de la race de Chlovis. Il est certain que Charlemagne seul en fit la conquête, trente-trois ans plus tard, en 786. — Toutefois, on peut conclure du récit de l'annaliste Messin que, sous Pépin, les Francs reprirent contre les Bretons une attitude belliqueuse et menaçante.

se relèverait que quand il aurait entendu de sa bouche la promesse d'être le défenseur et l'appui du saint-siége; d'autres affirment que Pépin, accompagné de la reine sa femme, de ses enfants, et de toute sa cour, reçut le pape à une lieue de Ponthyon; qu'il descendit de cheval; qu'il prit la bride de celui sur lequel le pape était monté, et que marchant respectueusement devant le pontife, qui se refusait vainement à cet excès d'honneur, il le conduisit jusqu'au palais qu'il lui avait fait préparer.



LXXI. *Portail de l'Eglise S.t Trophime à Arles.*



Couronnement de Charlemagne.



Exil des Sœurs de Louis le Débonnaire.

Première guerre contre les Lombards. — Donation de l'Exarchat et de la Pentapole au pape (754).

L'ambassade nouvelle, envoyée à Astolphe, n'ayant pas eu plus de succès que la première, la guerre fut résolue. — En 754, Pépin, accompagné du pape, se mit en marche avec une armée. Astolphe l'attendait au pied des Alpes, au débouché du Val-de-Suze, où il tenta vainement de l'arrêter; malgré l'avantage d'une position escarpée et facile à défendre, l'armée lombarde fut vaincue et dispersée. Astolphe prit la fuite et se réfugia dans Pavie; il ne tarda pas à y être bloqué par les troupes franques, qui parcouraient toute la Lombardie, prenant les villes, dévastant les campagnes, et faisant un immense butin. Ce roi, se voyant sans espérance, demanda la paix par l'entremise des seigneurs et des évêques qui accompagnaient Pépin; il promit de réparer tout ce qu'il avait fait contre l'église et contre la république romaine, et s'engageait à reconnaître la domination franque. A ces conditions, Pépin consentit à lui rendre son royaume.

Le roi des Francs termina son expédition en reconduisant à Rome le pape Étienne, auquel il fit don, en toute souveraineté, des villes de la Pentapole (Rimini, Pezaro, Fano, Sinigallia et Ancone), et de celles l'Exarchat de Ravenne (Rimini, Bologne, Imola, Faenza, Forli, Cesene, Bobbio, Adria et Ferrare).

Le roi des Lombards reconnut et sanctionna cette donation; mais l'empereur d'Orient, Constantin Copronyme, protesta contre, et réclama, comme lui appartenant, la Pentapole et l'Exarchat. Les prétentions de l'empereur, sur des pays que la victoire et la longue possession des Lombards lui avaient enlevés, parurent ridicules, et aucune des parties intéressées ne voulut y faire attention. — Ce fut durant les négociations entreprises pour conserver ses droits sur l'Italie, que l'empereur d'Orient fit, en 757, présent à Pépin du premier orgue que l'on ait vu en France. Cet orgue fut donné par Pépin à l'église de Saint-Corneille de Compiègne.

Pépin, qui avait le premier reconnu au pape le droit d'interpréter la volonté du ciel, sur la disposition des couronnes, fut aussi le premier qui, en donnant l'Exarchat à Étienne, fonda le pouvoir temporel de la papauté.

Deuxième guerre contre les Lombards (755).

La paix faite avec le roi des Lombards n'eut pas une longue durée. L'année suivante (755), le roi Astolphe, violant les promesses qu'il avait faites au roi Pépin, marcha de nouveau contre Rome, parcourut et dévasta le territoire romain, et brûla les maisons qui avoisinaient l'église de Saint-Pierre. Mais Pépin ayant rassemblé promptement une armée, entra en Italie, vainquit les Lombards, comme l'année précédente, au défilé du Val-de-Suze, bloqua Pavie, força le roi Astolphe à lui demander la paix une seconde fois, délivra Rome, et remit le pape en possession de tout le territoire qui lui avait été enlevé.

Les conditions de la nouvelle paix accordée au roi des Lombards furent plus dures que celles du traité de l'année précédente. Peu de temps après l'avoir conclue, Astolphe mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit étant à la chasse. A sa mort, Rachès, son frère, depuis longtemps voué à la vie monastique, quitta son couvent et voulut être roi; il avait pour compétiteur Didier, général estimé des Lombards, qui avaient combattu sous ses ordres dans les guerres contre les Grecs. Pépin et le pape favorisèrent Didier, que les Lombards élevèrent sur le trône. — Afin d'assurer cette élection, le pape avait fait rentrer Rachès dans le monastère qu'il avait quitté. Didier, reconnaissant, confirma solennellement la donation faite au pape par Pépin, et donna ainsi au saint-siége un nouveau titre à la possession de la Pentapole et de l'Exarchat.

Conquête de la Septimanie (755 à 759).

Victorieux des Lombards, Pépin, tant pour justifier son titre de défenseur de l'église, que pour expulser de la Gaule un peuple ennemi, tourna ses armes contre les Arabes qui occupaient la Septimanie, et qui venaient de résister avec succès à deux attaques de Waïfer.

Le vali provincial, gouverneur de Narbonne, était subordonné au khalife de Cordoue, qui, préoccupé du soin d'établir son autorité sur l'Espagne musulmane, ne pouvait envoyer de grands secours au défenseur d'une province aussi éloignée du centre de son empire. Ce vali avait sous ses ordres plusieurs officiers chrétiens, Goths d'origine, dont le plus considérable était un certain Ansemond, auquel était confié, outre le gouvernement particulier de Nîmes, le commandement supérieur d'Agde, de Béziers et de Maguelone, ville que les Arabes avaient rebâtie après sa destruction par Charles-Martel. Déterminé à secouer le joug des Musulmans, Ansemond appela Pépin à son aide. Le roi des Francs entra en Septimanie avec une armée, et prit aussitôt possession des quatre villes où gouvernait le chef visigoth; il y laissa une partie de son armée, afin de poursuivre la conquête du reste du pays.

La lutte commença aussitôt entre les Francs et les Arabes qui défendaient Narbonne. Ansemond eut le

commandement de l'armée chargée de faire le siége de cette ville, dont la nombreuse garnison était en état d'opposer une longue résistance. Le siége de Narbonne dura en effet plusieurs années. Deux circonstances arrêtèrent d'ailleurs successivement les progrès des troupes franques, l'une fut la mort d'Ansemond, tué par les Sarrasins dans une embuscade; l'autre, fut une horrible famine qui désola le midi de la Gaule et l'Espagne. La disette des vivres devint telle, que les mouvements des armées en furent suspendus.

Les Arabes tentèrent à diverses reprises de secourir la ville, vivement pressée par les soldats de Pépin. Mais tous les détachements qui, dans ce but, essayèrent de franchir la chaîne des Pyrénées, furent attaqués et exterminés par les montagnards. — Enfin, en 759, les chrétiens, qui formaient la masse de la population narbonnésienne et qui souffraient beaucoup du blocus, prirent eux-mêmes la résolution de se débarrasser de la garnison musulmane; ils entrèrent secrètement en négociation avec Pépin, et obtinrent du roi des Francs la promesse qu'il les laisserait se gouverner d'après la loi gothique. Alors, profitant du moment où les soldats sarrasins n'étaient pas sur leurs gardes, ils les massacrèrent et ouvrirent leurs portes à l'armée de Pépin. L'occupation d'Elne et de Caucoliberis suivit immédiatement la reddition de Narbonne; la Gaule méridionale se trouva dès-lors délivrée des Sarrazins. Pépin y laissa des forces considérables, pour enlever aux musulmans toute espérance de rentrer dans le pays.

Il paraîtrait même qu'à cette époque, les Francs, ne se bornant point à la conquête de la Septimanie, auraient poussé des détachements jusque dans la Catalogne. Les *Annales de Metz* affirment que l'émir Soliman, qui commandait à Girone et à Barcelonne, se soumit, avec tout le territoire qui dépendait de lui, à l'autorité de Pépin.

La conquête de la Septimanie, par les Francs, amena peu de changements sociaux ou politiques dans cette province, dont l'administration resta confiée aux chefs visigoths qui avaient si puissamment contribué à l'expulsion des Arabes. Quant à la population musulmane que les soins de l'industrie ou de la culture avaient fait rester étrangère aux événements de la guerre, elle en subit néanmoins toutes les conséquences, et fut chassée du pays, ou réduite en esclavage par les vainqueurs.

Conquête de l'Aquitaine. — Dix campagnes. — Mort de Waïfer. (760 à 768.)

En prenant le titre de roi, du consentement du peuple et avec la sanction du pape, Pépin n'avait détrôné que les princes de la race de Chlovis, dont le caractère déjà dégradé et la position déconsidérée ne pouvaient être un grand obstacle à ses desseins. Pour être vraiment et irrévocablement souverain de la Gaule franque, il fallait vaincre les princes mérovingiens, qui avaient assez de puissance, de courage et de génie pour lui disputer la royauté. On comprend que nous voulons parler des princes d'Aquitaine, descendants de Charibert, et principalement du duc Waïfer, ce digne petit-fils d'Eudon, sur lequel reposaient toutes les espérances de la race mérovingienne. Le nouveau roi des Francs comprit que s'il ne venait pas à bout d'enlever définitivement au duc d'Aquitaine toutes les provinces de la Gaule méridionale, il devait, au moins, le forcer à reconnaître sa souveraineté et à *accepter sa* suprématie. Mais la lutte qui allait s'engager entre eux pour atteindre ce grand résultat n'était pas seulement le combat de deux familles rivales, de deux compétiteurs à l'autorité souveraine, c'était la guerre, renouvelée entre deux peuples ennemis depuis trois siècles, entre les Gallo-Romains du midi et les Gallo-Francs du nord, guerre où la nationalité des deux peuples se trouvait mise en question, et qui ne pouvait se terminer que par la ruine du peuple vaincu. La conquête de l'Aquitaine par Pépin, qui est, à notre avis, le plus grand événement de son règne, fut, en quelque sorte, une nouvelle conquête de la Gaule par les Francs. Comme le général romain qui soumit la Gaule à la domination de la République, le roi austrasien, pour établir sur l'Aquitaine la monarchie des Francs, eut besoin de neuf années de guerre et de dix campagnes; et, chose triste à dire, Pépin, comme César, ne triompha définitivement que par la perfidie et la trahison.

Nous avons pensé que le récit de cette lutte mémorable ne pouvait être scindé, et qu'il convenait d'en présenter successivement tous les faits et tous les détails.

Ce fut en 760 que, victorieux des Lombards, des Arabes et des Bretons, Pépin entreprit de réduire les Aquitains sous son obéissance. Déjà, en 752, il s'était ménagé un prétexte d'hostilités en faisant au duc Waïfer la sommation de livrer dans ses mains Griffon, son frère, échappé du Mans. Le duc d'Aquitaine refusa de tromper la confiance du prince réfugié dans ses États; mais la mort de Griffon, arrivée au moment où ce fils de Charles Martel cherchait à rejoindre les Lombards en Italie, délivra Pépin d'un dangereux compétiteur.

En 760, Pépin, se trouvant en état d'entamer une guerre qu'il avait depuis longtemps résolue, envoya au duc d'Aquitaine une ambassade solennelle, chargée de lui exposer ses griefs, d'en exiger la réparation, ou, en cas de refus, de lui déclarer la guerre.

Les demandes du roi des Francs portaient sur trois points. — Pépin réclamait :

1° une composition convenable (*wehrgeld*) pour la mort d'un certain nombre de Visigoths-Septimaniens, qu'il accusait Waïfer d'avoir injustement fait périr. Il paraît que ces Septimaniens, après avoir demandé au duc d'Aquitaine un appui contre les Arabes, avaient renoncé à sa protection impuissante, pour réclamer celle du roi des Francs;

2° L'extradition des leudes austrasiens et neustriens qui, soit lors de la fuite de Griffon, soit à toute autre époque, avaient cherché un refuge près du duc d'Aquitaine;

3° La restitution des biens et des priviléges de toute nature que les rois francs avaient accordés aux églises de Neustrie et d'Austrasie, tandis qu'ils étaient possesseurs des pays situés entre la Garonne et la Loire, propriétés et priviléges dont Waïfer s'était emparé ou qu'il avait abolis.

Waïfer chargea, de son côté, une ambassade solennelle, à la tête de laquelle se trouvaient Bortellan, évêque de Bourges, et Blandin, comte d'Auvergne, de porter au roi des Francs la réponse à ses demandes. Cette réponse était un refus, que les ambassadeurs exprimèrent avec tant de fierté, qu'*ils excitèrent grandement*, dit la chronique, *la colère du roi*.

Pépin s'y attendait pourtant : il avait convoqué dans les environs de Troyes tous ses leudes, Francs, Bourguignons et Gallo-Romains, ainsi que ses auxiliaires d'outre-Rhin. Il se trouva bientôt à la tête d'une puissante armée.

A cette époque, les états du duc d'Aquitaine, en y comprenant même la Vasconie, formaient à peine le quart de la Gaule, et n'égalaient pas en étendue la sixième partie du territoire soumis au roi des Francs.

Bien que plus riches et plus industrieux, et, par conséquent, plus capables de soudoyer des milices et des auxiliaires, les Aquitains étaient attaqués trop à l'improviste pour résister avec quelque avantage aux Francs. Waïfer, apprenant que Pépin avait envahi et ravagé l'Auvergne et le Berri, s'empressa, afin d'arrêter la dévastation qui menaçait le reste de ses états, de lui demander la paix, en promettant de lui donner pleine satisfaction sur tous ses griefs. Pour garantie de sa parole, il remit en otage deux de ses cousins, Adalghier et Ithier, fils de cet Hatton qu'Hunald avait si cruellement fait mettre à mort.

Pépin, satisfait du butin que son armée avait recueilli, consentit à repasser la Loire.

L'année suivante (761), le roi des Francs, se fiant à la parole de Waïfer, venait, après avoir tenu le champ-de-mai à Duren, sur la Roër, de licencier son armée, lorsqu'il apprit que le duc d'Aquitaine, profitant de son éloignement, avait fait lui-même une irruption en Bourgogne, dévasté les environs d'Autun, brûlé les faubourgs de Châlons, et, sans rencontrer d'obstacle, était rentré dans ses états, chargé de butin. — Pépin, indigné de ce manque de foi, rappela aussitôt ses milices, et pénétra de nouveau dans le Berri, où il prit le fort de Bourbon (aujourd'hui Bourbon-l'Archambault), et en Auvergne, où il s'empara de celui de Kantile (Chantelle); il vint ensuite mettre le siége devant l'ancienne capitale de la province, qui portait encore le nom gallo-romain d'*Augusto-Nemetum*, et dont Clermont, forteresse isolée au sommet d'une colline, était alors la citadelle. La ville et la forteresse furent prises et incendiées; la garnison qui les avait défendues, ainsi que la population inoffensive, furent passées au fil de l'épée; mais il paraît que ces actes de barbarie eurent lieu contre la volonté de Pépin, car, dans la suite, la guerre se fit d'une façon plus humaine, et par cela même plus décisive. — Après la destruction de Clermont, les Francs revinrent prendre leurs quartiers d'hiver sur la rive droite de la Loire.

Le roi franc ne laissa à son armée qu'un court repos. Au printemps de l'année 762, il franchit le fleuve avec ses deux fils, Carloman et Charles (depuis Charlemagne), envahit le Berri, et vint, suivi de son armée, mettre le siége devant Bourges. Cette ville, une des plus considérables de la Gaule centrale, renfermait une garnison nombreuse commandée par une homme de guerre expérimenté qui opposa aux Francs une opiniâtre résistance. Malgré la bravoure des défenseurs de Bourges, et malgré les efforts que Waïfer fit pour la secourir, Pépin s'en rendit maître, et résolut d'en faire sa place d'armes et le point de départ des autres expéditions qu'il méditait contre l'Aquitaine. Il y mit une garnison d'élite, et en confia le commandement à un de ses comtes les plus braves et les plus habiles; puis, ayant descendu la Loire jusqu'à Thouars, dont il prit et détruisit le château, il revint hiverner en Neustrie, assignant aux leudes, qu'il destinait à continuer la guerre, Nevers pour lieu de rendez-vous au printemps suivant.

En 763, malgré la défection de Tassilon, duc des Bavarois, qui refusa d'entrer en campagne, l'armée franque, traversant les parties de l'Aquitaine qu'elle avait déjà ravagées, s'avança dans le Limousin, où elle prit Isendon, sur la Vézère, ville alors riche et considérable, et pénétra dans le Querci jusqu'à la vieille cité des Cadurkes (Cahors). — Waïfer avait rassemblé sur la Basse-Garonne une nombreuse armée. Il fut prévenu du départ des Bavarois; et, voulant en profiter, il s'avança pour livrer bataille aux

Francs. On ignore en quel lieu les deux armées se recontrèrent ; on suppose que ce fut à peu de distance de la Dordogne. La bataille fut opiniâtre et sanglante, mais la victoire se déclara enfin pour les Francs. Blandin, comte d'Auvergne, y fut tué, et le duc d'Aquitaine, protégé par quelques fuyards, eut lui-même de la peine à échapper au carnage.— Cependant la perte que l'armée franque avait éprouvée fut assez considérable pour que Waïfer crût pouvoir demander la paix à Pépin, en exigeant la restitution de Bourges, mais en offrant de reconnaître la suprématie du roi des Francs. Pépin avait résolu de n'accorder aucune trève à son ennemi ; il repoussa tout accommodement, et plaça une partie de son armée en garnison dans les villes récemment conquises.

Pendant les années suivantes (764 et 765), le roi des Francs, occupé du soin de réprimer la révolte des Bavarois, ne continua pas la guerre en personne. Waïfer profita de son éloignement pour accroître ses forces, et même pour changer de rôle ; car d'attaqué il se fit aggresseur. Il divisa ses troupes en trois corps, auxquels il indiqua trois directions différentes, et qui attaquèrent simultanément Lyon, Narbonne et Tours. Ces trois expéditions furent malheureuses, les Aquitains furent battus, et les trois comtes qui les commandaient tués. Waïfer aurait eu besoin de victoires pour réparer les désastres des années précédentes. Après la malheureuse issue de sa triple tentative (en 765), sa position parut si critique à ses propres partisans, que son oncle Rémistan abandonna l'Aquitaine, et vint offrir sa soumission et ses services à Pépin. Ce Rémistan était le troisième fils d'Eudon ; lorsque ses deux frères, Hunald et Hatton, s'étaient partagé l'Aquitaine et la Vasconie, il n'avait pas pu, à cause de son extrême jeunesse, et peut-être aussi de sa naissance illégitime, obtenir de lot dans le partage : il possédait la confiance et l'affection de son neveu Waïfer, qui lui avait donné une grande part dans le gouvernement de l'Aquitaine. Pépin accueillit avec une joie empressée un transfuge aussi important, et lui fit des présents magnifiques.

En 766, Pépin ayant réuni toutes ses forces sur les bords de la Loire, et tenu un champ-de-mai à Orléans, se disposa à entreprendre une septième campagne contre les Aquitains. Waïfer n'avait pas des forces suffisantes pour défendre les belles plaines qui avoisinent la Loire. Il prit un parti extrême, abandonna l'Aquitaine septentrionale, dont il fit démanteler les places qu'il ne croyait pas pouvoir défendre, et résolut d'attirer la guerre dans les contrées voisines du cours supérieur de la Dordogne, contrées alors couvertes de forêts, coupées par des vallées profondes et déchirées, qui présentent de nombreuses retraites, et offrent un théâtre avantageux pour une guerre de surprise et d'embuscade, où les Aquitains avaient contre les Francs quelques chances de succès. — Trois places seules, Poitiers, Limoges et Argenton-sur-Cher, restèrent intactes dans le nord de l'Aquitaine.—Pépin, ayant franchi la Loire, s'avança jusqu'à Périgueux sans rencontrer d'autres obstacles. Il assiégea et prit Argenton, dont il fit le chef-lieu d'un comté, auquel fut annexée la majeure partie de l'ancien comté de Bourges, et qu'il donna à Rémistan[1], espérant sans doute, par cette marque de confiance, se concilier fermement l'affection de l'oncle de Waïfer. — Dans le courant de cette cinquième campagne, le duc d'Aquitaine, se bornant à une guerre de ruses et de chicanes, n'entreprit rien de considérable contre les Francs ; du moins les chroniques du temps sont muettes à cet égard. — Pépin, d'ailleurs, dans un but facile à comprendre, traitait les populations des pays conquis avec le plus grand ménagement.

Le plan que suivit Pépin dans sa huitième campagne (en 767) a paru remarquable à quelques historiens par la nouveauté, la longueur et la hardiesse des marches ; il prouve que le roi des Francs avait cherché et trouvé le moyen d'enlever au duc d'Aquitaine les avantages que celui-ci espérait tirer de sa position défensive. — En se postant dans la contrée montagneuse qui borde le cours supérieur de la Dordogne, Waïfer comptait couvrir à la fois le riche territoire de Toulouse, les belles contrées de la Vasconie, et, menaçant les Francs de les prendre par derrière, les empêcher de franchir la Garonne. — Au lieu d'attaquer de front le duc d'Aquitaine dans les montagnes où il s'était retranché, Pépin, laissa une partie de ses troupes en observation du côté de Limoges, descendit avec le gros de son armée le long du Rhône jusqu'à Arles, traversa la Septimanie et vint attaquer l'Aquitaine par Carcassonne et Toulouse, prenant ainsi à revers toutes les positions de Waïfer. Dans cette campagne, où il ne rencontra aucune résistance opiniâtre, le roi des Francs s'empara successivement de Carcassone, de Toulouse, d'Albi, de Rhodez, de Javols (alors cité capitale du Gévaudan) et d'Anice ou Vellave (capitale du Velay) ; ensuite, passant près des sources de la Loire et de l'Allier, il redescendit dans la vallée du Rhône, et, pour accorder quelque repos à ses troupes, qui, en quelques semaines, avaient fait plus de quatre cents lieues, il célébra dans Vienne la Pâque de l'année 767.

La neuvième campagne commença au mois d'août de la même année (767). Pepin ouvrit cette campagne après avoir tenu le champ-de-mai à Bourges, où, pour mieux constater sa ferme résolution de garder l'Aquitaine, il s'était fait construire un pa-

lais. L'intervalle qui s'écoula entre la campagne précédente et celle qui commençait fut marqué par la trahison de Rémistan. Ce comte d'Argenton n'avait pas pu vivre longtemps en bonne intelligence avec les chefs francs qui lui étaient soumis. Il déserta son poste et rejoignit son neveu. — Waïfer, joyeux de son retour, lui pardonna sa défection, et lui rendit toutes ses dignités.—Le plan de Pépin était cette fois d'attaquer les Aquitains dans la contrée montagneuse qui leur servait de refuge. En marchant vers la Dordogne, il assiégea et prit les forts châteaux de Peyruce et de Turenne, où il mit garnison. Ensuite, il entreprit, contre les Aquitains et les Vascons, une guerre vraiment difficile et périlleuse.

Les Vasco-Aquitains, divisés par petites bandes, embusqués sur les crêtes des montagnes, ou cachés dans les forêts, et parmi les rochers, saisissaient toutes les occasions d'attaquer les Francs à l'improviste. Dès qu'ils étaient eux-mêmes poursuivis, ils profitaient de leur connaissance des localités pour fuir plus facilement, et se retiraient dans des cavernes secrètes, dont l'entrée avait été bouchée, et dont l'intérieur était soigneusement fortifié. Il fallait attaquer et prendre ces cavernes d'assaut. Souvent, quand les Francs s'en étaient emparés, ils ne réussissaient pas à atteindre leurs ennemis, car les grottes avaient plusieurs issues par lesquelles ceux-ci s'échappaient. — Tandis que les Francs continuaient avec fermeté cette guerre, marquée par tant de fatigues et de périls. Rémistan, jaloux de reconquérir l'estime de ses compatriotes, et de manifester la haine qu'il portait aux leudes de Pépin, fit irruption dans la partie de l'Aquitaine déjà soumise au roi franc, pillant les villes, ravageant les campagnes, et traitant la population avec tant de cruauté, que « les colons, dit Frédegaire, n'osaient se montrer nulle part pour travailler à la terre, et que les champs et les vignes restaient sans culture. » Rémistan dévasta ainsi le Limousin et les comtés d'Argenton et de Bourges. — Cette diversion n'eut pas l'effet que le duc d'Aquitaine en attendait.—Pépin, sans s'émouvoir, continua à poursuivre le but principal de son entreprise, qui était d'atteindre Waïfer, et travailla avec un courage patient à détruire successivement toutes les retraites que son ennemi s'était ménagées. L'approche de l'hiver ne le fit pas renoncer à ce dessein. Contre la coutume des Francs, il ne licencia pas son armée; mais, ayant laissé des garnisons dans tous les lieux qui pouvaient en recevoir, il plaça le reste de ses troupes en cantonnement dans les contrées les plus voisines de la Loire; et, au lieu d'aller, suivant son usage pendant l'hiver, tenir sa cour en Austrasie, il s'établit dans le palais récemment construit à Bourges, et y attendit que la saison redevînt favorable pour continuer les hostilités.

La dixième campagne, qui devait mettre fin à cette guerre si longue et si opiniâtre, commença au mois de février 768. —L'armée franque était divisée en deux corps. — L'un, à la tête duquel marchait Pépin, soumit toutes les villes de l'Aquitaine occidentale, Poitiers, Saintes, etc. — L'autre, commandé par d'habiles généraux, dût marcher vers la Dordogne et poursuivre Rémistan. Ce prince fut en effet vaincu et fait prisonnier. Sa trahison récente avait profondément indigné l'armée. On le traduisit devant une sorte de tribunal militaire, et il fut condamné à être pendu, jugement que les lieutenants de Pépin se hâtèrent de faire exécuter. — La cause de Waïfer paraissait perdue; Pépin s'était ménagé des intelligences jusque parmi les officiers qui jouissaient de la confiance du duc d'Aquitaine, et auxquels ce duc avait remis la garde de sa mère et de ses sœurs. Ces misérables, prévoyant la chute prochaine de leur maître, livrèrent au roi des Francs les princesses qu'ils devaient défendre. Pépin reçut la mère et les sœurs de Waïfer avec de grands honneurs et comme des otages importants. — Le duc Lupus, qui avait obtenu du duc d'Aquitaine, son cousin, le commandement de la Vasconie, se soumit au roi des Francs et lui jura fidélité. Lupus pourrait paraître excusable, si une trahison pouvait jamais s'excuser. Il était le fils d'Hatton, et le frère d'Ithier et d'Adalghier, ces deux princes aquitains que Waïfer avait autrefois envoyés en otages à Pépin, et dont il avait compromis la vie, en violant le traité auquel ils servaient de garantie. — Cédant à la fortune de Pépin, le peuple aquitain commençait à se détacher de son duc; aucune ville ne reconnaissait plus la domination de Waïfer, son armée était réduite à un petit nombre de soldats « avec lesquels il errait, dit un historien, de forêt en forêt, de montagne en montagne, plus semblable à un proscrit fugitif qu'à un souverain en guerre contre un autre souverain. » Cette poursuite dura plusieurs mois, sans que Waïfer se laissât décourager, et demandât à se soumettre. Chaque jour le nombre de ses partisans diminuait. — Enfin, au mois de juillet 768, quelques-uns de ses serviteurs, fatigués de son courage opiniâtre, nouèrent de secrètes intelligences avec Pépin, pour s'assurer non-seulement l'impunité, mais encore une récompense. Ensuite, ils égorgèrent Waïfer pendant son sommeil [1].

[1] La *Chronique* de Frédegaire semble devoir laisser peu de doutes sur la complicité de Pépin. « Le prince de l'Aquitaine, Waïfer, fut tué, dit-elle, par les siens, et cela, comme on l'affirme, fut fait par le conseil du roi. » — *Dum hæc agerentur, ut asserunt, consilio regis factum, Waifarius princeps Aquitaniæ à suis interfectus est.*

La mort de cet illustre descendant de Chlovis consacra la conquête de l'Aquitaine et la soumission de la Gaule méridionale au pouvoir des Francs; mais elle ne termina pas la lutte nationale engagée entre les peuples du nord et ceux du midi, lutte entretenue par la diversité de races, d'intérêts et de langage, et que nous verrons renaître à plusieurs époques, et se prolonger même jusqu'à nos jours.

Défection de Tassilon, duc des Bavarrois. — Pépin lui pardonne. (765—765.)

Nous n'avons fait qu'indiquer, dans le récit qui précède, la défection inattendue du duc de Bavière, et son refus de prendre part à la guerre contre le duc d'Aquitaine. Il convient de donner maintenant quelques détails à ce sujet.

Fils de Hiltrude, sœur de Pépin, et rétabli par son oncle sur le trône de Bavière, le duc Tassilon aurait dû se montrer un des plus fidèles feudataires du roi des Francs; mais la haine de famille et de race, qui existait entre Odilon son père et Charles-Martel, avait aussi pénétré dans son âme, et y était plus puissante que la reconnaissance même.—Déjà une première fois, à l'époque où Pépin combattait en Italie les Lombards, Tassilon avait voulu se détacher des Francs; mais trop faible pour soutenir une guerre contre eux, il s'était bientôt vu forcé de prêter à Pépin un nouveau serment de soumission et de fidélité. Pépin lui avait généreusement pardonné.—En 763, au moment où après la prise d'Issendon, l'armée franque allait pénétrer dans le Querci, le duc des Bavarois, séduit sans doute par les messages secrets de Waïfer, prétexta d'abord une maladie pour ne pas suivre son oncle; ensuite il ordonna à ses troupes de se séparer des Francs et de revenir le rejoindre; quand elles furent réunies, il se mit à leur tête, et reprit le chemin de la Bavière, sans que les prières des leudes d'outre-Rhin, que cette défection au milieu d'une guerre remplissait d'indignation, eussent le pouvoir de l'arrêter.

On a vu que ce départ n'empêcha point Pépin de poursuivre son entreprise; mais l'année suivante (764), le roi des Francs, tenant le champ-de-mai à Worms, ordonna au duc des Bavarois de comparaître devant lui, afin d'expliquer sa conduite. Tassilon craignait Pépin autant qu'il le haïssait. Peu constant dans ses vues, il n'avait pas tardé à se repentir de sa conduite, et il avait supplié le pape Paul Ier d'interposer sa médiation, pour le réconcilier avec son oncle. Pépin, de son côté, avait hâte de reprendre la direction de la guerre en Aquitaine; il savait que les Saxons étaient disposés à se soulever, dans le cas où les Bavarois leur donneraient l'exemple d'une rebellion ouverte; il consentit à oublier le passé, et il rendit, en apparence du moins, ses bonnes grâces à son neveu.

Ambassade envoyée à Pépin par le khalife Almansor (768).

En 768, au moment où le roi des Francs se préparait à porter les derniers coups au duc d'Aquitaine, il dut interrompre un moment ses opérations militaires, pour recevoir une ambassade solennelle que lui envoyait, de Bagdad, le khalife Almansor. S'il faut en croire les historiens arabes, cette ambassade était chargée de porter la réponse du Commandeur des Croyants à des propositions d'alliance et d'amitié que le roi des Francs lui avait faites trois années auparavant (en 765), par une ambassade qui avait été accueillie en Orient avec des grands honneurs.—L'Espagne musulmane ayant rompu ses liens avec le khalifat, Pépin devenait un allié précieux contre les sectaires qui repoussaient à la fois la domination politique et l'autorité religieuse du khalife.—Les députés francs revinrent au bout de trois années avec les ambassadeurs d'Almansor; les uns et les autres débarquèrent à Marseille, et se rendirent ensuite à Metz, où ils passèrent l'hiver. Pépin avait donné ordre qu'on traitât magnifiquement les envoyés arabes. Dès que la guerre contre Waïfer lui parut toucher à sa fin, il les fit venir au château royal de Celles-sur-Loire, reçut en audience solennelle la réponse du khalife, et les congédia comblés de présents.

Mort de Pépin. — Anecdotes sur ce roi. — Son courage et sa prudence (768).

Pépin ne survécut pas longtemps à Waïfer. Il séjournait à Saintes, afin d'organiser l'administration des provinces conquises, et pour établir dans toutes les villes des gouverneurs habiles et dévoués, lorsqu'il fut saisi par la fièvre, et tomba gravement malade. La reine Berthrade et ses fils Charles et Carloman étaient alors auprès de lui. Ils le firent transporter à Tours, dans le monastère de Saint-Martin, afin de prier Dieu pour le salut de son âme et la santé de son corps. De riches offrandes furent présentées aux monastères et aux églises. D'abondantes aumônes furent aussi distribuées aux pauvres de Tours. Le cortége royal prit ensuite la route de Paris, et le roi malade fut déposé dans le monastère de Saint-Denis, où les prières recommencèrent en sa faveur.

« Pépin, voyant qu'il touchait à la fin de sa vie, fit venir tous ses grands, tant les ducs et les comtes, que les prêtres et les évêques; et là, avec leur consentement, et pendant qu'il vivait encore, il partagea également entre ses fils le royaume des Francs, qu'il avait possédé. Il donna à Charles, son fils aîné, le

royaume d'Austrasie; à Carloman, le plus jeune, le royaume de Bourgogne, la Provence, la Gothie, l'Alsace et le pays des Allemands, et il divisa entre eux l'Aquitaine qu'il venait de conquérir[1]. »

Peu de jours après ce partage, le 18 ou le 24 septembre 768 (les historiens varient entre ces deux dates), Pépin mourut. Il était alors âgé de cinquante-quatre ans, et il régnait depuis vingt-sept années, pendant onze desquelles il n'avait porté que le titre de *maire du palais*.

La mort de Pépin fut considérée comme une calamité publique : ce roi, d'une prodigieuse activité, avait rendu la monarchie franque tranquille et prospère au dedans, forte et respectée au dehors. Il avait su se servir avec habileté, dans l'intérêt du pouvoir comme dans celui du pays, de la force que mettait en ses mains la réunion fréquente des assemblées nationales. — La petitesse de sa stature l'avait fait surnommer *le bref;* mais sa taille exiguë ne pouvait que faire ressortir davantage la grandeur de son courage. — Les chroniques contemporaines citent à ce sujet plusieurs anecdotes, qui prouvent quelle haute idée on se faisait de sa bravoure. Nous en citerons deux, empruntées à l'auteur qui a écrit les *Faits et Gestes de Charlemagne*.

Ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, il importe peu que ces récits soient empreints d'exagération et même de fausseté ; il suffit que les hommes des VIIIe et IXe siècles y aient ajouté foi.

« A son retour d'Italie, dit le moine de Saint-Gall, Pépin, instruit que les principaux de son armée ne manquaient aucune occasion de le déchirer en secret avec mépris, ordonna d'amener un taureau d'une grandeur à inspirer l'effroi et d'un courage indomptable, et de lâcher contre lui un lion d'une extrême férocité. Le lion, fondant sur le taureau avec la plus violente rapidité, le saisit au cou et le jeta par terre. « Allez, » dit le roi à ceux qui l'entouraient, « allez arracher le lion de dessus le » taureau, ou tuez-le sur le corps de son adver» saire. » Ceux-ci, se regardant les uns les autres, et le cœur glacé de frayeur, purent à peine articuler en sanglottant ce peu de mots : « Seigneur, il » n'est point d'homme sous le ciel qui ose tenter » une telle entreprise. » Le roi, plus hardi, se lève alors de son trône, tire son épée, sépare des épaules la tête du lion et celle du taureau, remet son glaive dans le fourreau, et se rasseoit en disant : « Vous semble-t-il que je puisse être votre seigneur? » N'avez-vous donc jamais entendu dire comment » David enfant a vaincu le géant Goliath, et com» ment Alexandre, malgré sa petite taille, a traité » ses généraux de la plus haute stature? » Tous alors tombèrent à terre comme frappés de la foudre, en s'écriant : « Qui, à moins d'être fou, refu» serait de reconnaître que vous êtes fait pour com» mander aux mortels? »

» Ce n'est pas seulement contre les bêtes féroces et les hommes que Pépin se montrait si courageux, continue le chroniqueur ; il livra encore aux iniquités du démon un combat jusqu'alors inouï. — Des thermes avaient été construits tout récemment à Aix-la-Chapelle (nommée alors *Aquis Granum*), et on y voyait bouillir des eaux chaudes et très-salutaires ; le roi enjoignit à son camérier de pourvoir à ce que les sources fussent bien nettoyées, et qu'on n'y admît personne d'inconnu. Cet ordre exécuté, Pépin prend son épée, et se rend au bain pieds nus et couvert d'un simple voile. L'antique ennemi du genre humain l'attaque tout à coup, et se met en devoir de le tuer. Le monarque se fortifie par le signe de la croix, tire son glaive, et prenant une ombre pour un être humain, enfonce en terre son invincible fer si profondément, qu'il ne put le retirer qu'après de longs et pénibles efforts. Cette ombre était cependant d'une telle épaisseur, que toutes les fontaines furent souillées de pus, de sang et d'une horrible graisse. Mais inaccessible à toute crainte, Pépin dit à son serviteur : « Ne prends aucun souci » de tout cela, et fais écouler cette eau infecte, afin » que je puisse me laver dans celle qui restera » pure. »

La prudence de Pépin égalait son courage. On a longtemps dit, en France et d'une façon proverbiale, *prudent comme Pépin*. Et, en effet, ce roi, auquel on ne peut reprocher que la mort de Waïfer[1], sut allier en toute circonstance la prudence à la fermeté. « Un bel-esprit du temps de saint Louis a trouvé admirable, dit M. Fiévée, de mettre sur le tombeau du fondateur de la seconde dynastie des rois de France : *Pépin, père de Charlemagne* ; c'est son moindre titre à la gloire; il fut brave, libéral, actif comme l'avaient été ses aïeux : mais il l'emporta sur tous les rois de sa race, par l'art de connaître les hommes, de juger les circonstances, et par cette souplesse d'esprit qui, chez les ambitieux, s'unit naturellement au besoin de dominer. »

[1] FRÉDÉGAIRE, *Chronique*.— Les grands du royaume ne crurent pas devoir respecter les dernières volontés de Pépin, et dans l'assemblée qui suivit la mort du premier roi carlovingien, ils réglèrent que Charlemagne aurait la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, et Carloman l'Austrasie, le pays des Allemands et les provinces voisines du Rhône.

[1] M. de Chateaubriand, lui-même, ne veut pas qu'on reproche à Pépin la déposition de Childéric III. « Traiter d'usurpation l'avénement de Pépin à la couronne, dit-il dans ses *Etudes historiques*, est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redites. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué, c'est l'hérédité qui dans ce cas est une usurpation. »

CHAPITRE II.

CHARLES Ier, ROI DE NEUSTRIE. — CARLOMAN, ROI D'AUSTRASIE.

Charles Ier, surnommé Charlemagne. — Carloman. — Désunion des deux frères. — Insurrection d'Hunald. — Guerre d'Aquitaine. — Défaite et captivité d'Hunald.—Fondation de *Franciac* (Frousac). — Lupus II, duc de Vasconie. — Hyrmetrude, Hermengarde et Hildegarde, femmes de Charlemagne. — Mort de Carloman.

(De l'an 768 à l'an 771.)

Charles Ier, surnommé Charlemagne. — Carloman. — Désunion des deux frères (768).

Lorsque Charl s Ier, que par anticipation nous désignons par ce nom de Charlemagne (*Carolus Magnus*), donné par ses contemporains et confirmé par la postérité, parvint au trône, il avait environ vingt-sept ans; il était né le 26 février 742, dans le château d'Ingelheim près de Mayence.—Carloman, né en 750, n'avait que dix-neuf. — Les deux frères furent sacrés le même jour, Charlemagne, comme roi de Neustrie, à Noyon, et Carloman, comme roi d'Austrasie, à Soissons.

Le partage des états de Pépin affaiblissait la monarchie gallo-franque, en la divisant entre deux princes qui n'avaient ni l'expérience des armes, ni celle du gouvernement. Il enhardit les ennemis de la nation et ceux de la nouvelle race. Didier, roi des Lombards, voulait ressaisir l'ancienne prépondérance de sa couronne et dominer l'Italie. Tassilon, duc des Bavarois, n'avait jamais renoncé à l'espoir de conquérir son indépendance et de se délivrer de la sujétion qu'il devait au roi d'Austrasie. Dans un but facile à concevoir, le roi et le duc conclurent un traité d'alliance: afin de mieux enchaîner Tassilon à ses intérêts, Didier lui donna en mariage une de ses filles.

Les deux alliés savaient que la mésintelligence avait éclaté entre les fils Pépin, dès le premier moment de leur avénement au trône. Carloman se plaignait d'avoir été lésé dans le partage. Ils cherchèrent, par les amis qu'ils avaient l'un et l'autre à la cour d'Austrasie, à entretenir l'irritation à laquelle le frère de Charlemagne n'était que trop disposé. Tout annonçait donc de longues querelles entre deux rois, également jeunes, également fiers, également ambitieux. La guerre ne devait pas tarder à éclater entre eux; leur mère, la reine Berthrade, faisait d'inutiles efforts pour les réconcilier, toutes les tentatives que lui inspiraient sa tendresse et sa prévoyance maternelles paraissaient ne pouvoir aboutir qu'à retarder le moment des hostilités; toutefois, elle eut un instant la pensée d'avoir obtenu la réconciliation qui était l'objet de tous ses désirs.

Insurrection d'Hunald. — Guerre d'Aquitaine. - - Défaite et captivité d'Hunald. — Fondation de *Franciac* (Fronsac). (769-770.)

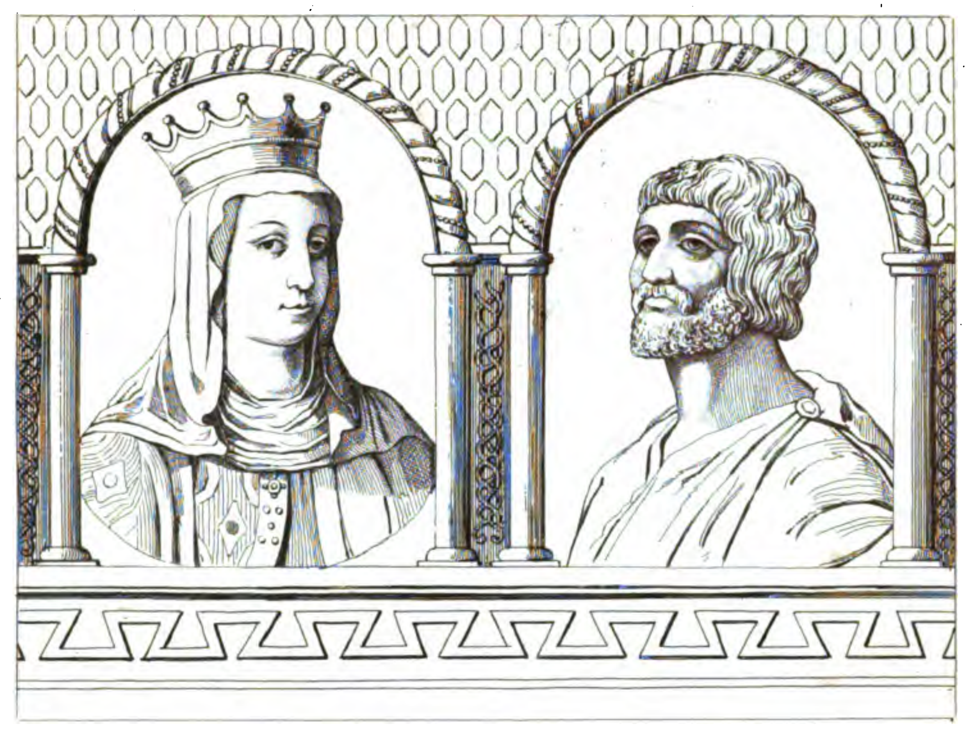
En apprenant l'assassinat de son fils, la captivité de sa famille et la conquête de l'Aquitaine par les Francs, le vieil Hunald avait tressailli dans le fond de son monastère, et s'était promis de venger tout ce qui lui était cher. Vingt-cinq années d'une vie claustrale n'avaient ni éteint son ardeur, ni étouffé son courage; la mort de Pépin, qui suivit de si près celle de Waïfer, et les dissensions qui s'élevèrent entre les fils du roi des Francs, firent croire à ce vieillard que l'occasion était favorable pour recouvrer, avec l'indépendance de son pays, son ancienne autorité. Il sortit tout à coup de son cloître, abandonna le froc pour reprendre la cuirasse, et tirant l'épée, fit aux anciens leudes aquitains un appel qui fut promptement entendu. En peu de jours il se trouva à la tête d'une armée considérable, et l'insurrection s'étendit des bords de la Garonne aux rives de la Loire.

En recevant cette nouvelle, Charlemagne déploya pour la première fois cette activité dont il devait par la suite donner tant de preuves. Il rassembla des troupes, pria son frère de l'accompagner avec ses leudes, et marcha en hâte vers l'Aquitaine.— Les deux frères, réconciliés par un danger commun, étaient à peine arrivés aux environs de Poitiers, lorsque, excité par ses courtisans, Carloman se brouilla de nouveau avec Charlemagne, et le laissant seul faire face à ses ennemis, ordonna aux troupes austrasiennes de rétrograder.

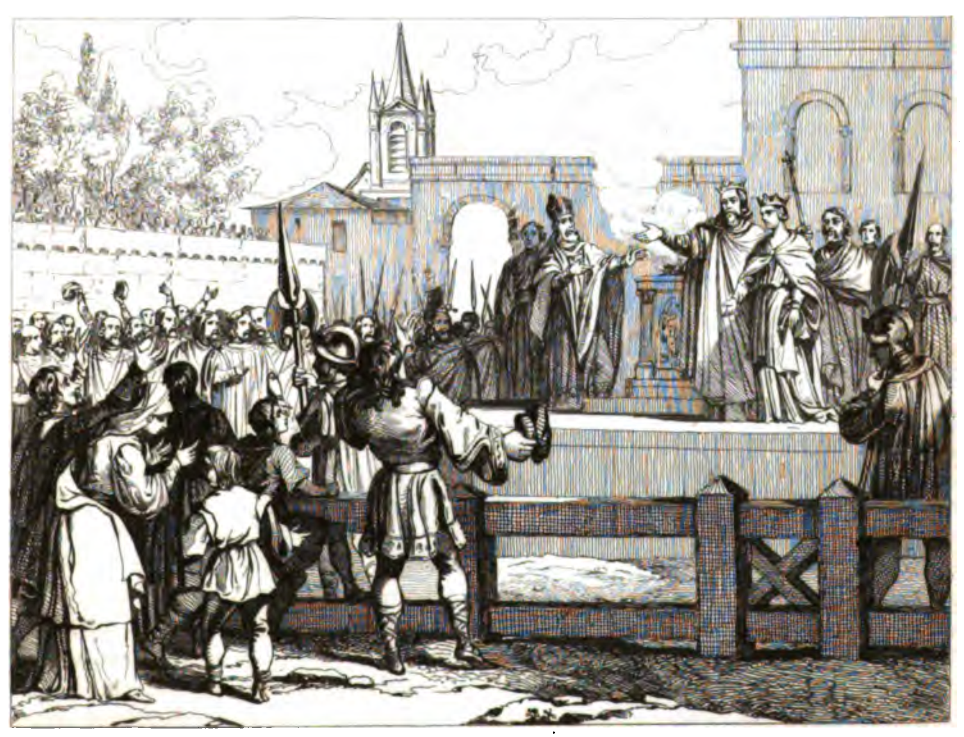
Charlemagne, surpris, indigné peut-être de cet abandon, poursuivit néanmoins son entreprise avec les forces qui lui restaient. Hunald, dont les partisans furent battus dans toutes les rencontres, se vit forcé d'aller au-delà de la Garonne chercher un asile chez son neveu Lupus, duc de Vasconie.

Le roi de Neustrie, arrivé sur les bords du fleuve, envoya sommer le duc des Vascons de lui livrer immédiatement le moine rebelle et fugitif, s'il ne voulait lui-même être attaqué et puni comme traître.

Les motifs qui, l'année précédente, avaient décidé le fils d'Hatton à trahir Waïfer, le portèrent encore cette fois à sacrifier Hunald. Le malheureux vieillard fut remis aux envoyés de Charlemagne; mais le roi ne le traita pas avec une grande sévérité; ceux des seigneurs francs à la garde desquels Hunald fut confié le surveillèrent si peu rigoureusement, que deux ans après sa défaite l'ancien duc d'Aquitaine, échappé de la Neustrie, était allé rejoindre, au-delà des Alpes, Didier, roi des Lombards.



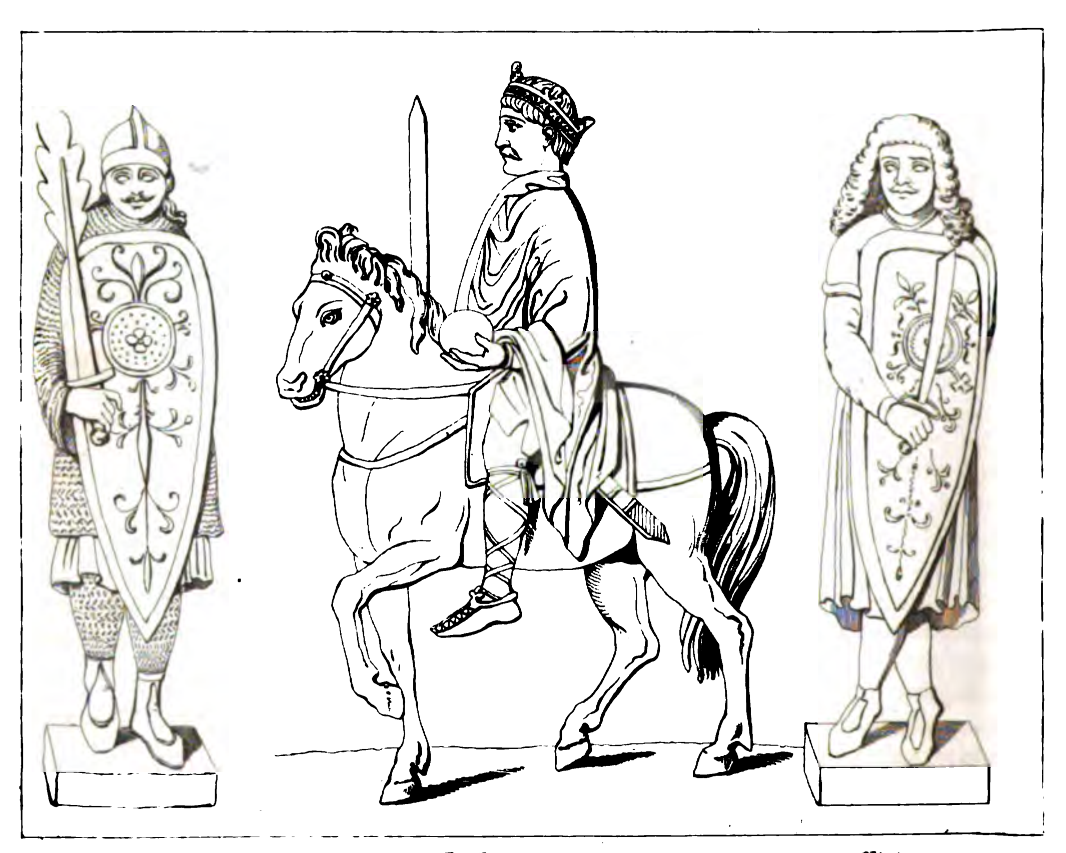
Hyrmetrude *Charlemagne.*



Association de Louis Ier à l'Empire.



Charlemagne en costume Impérial et en habit de Guerre.
Pepin Roi d'Italie.



Roland *Charlemagne.* *Olivier.*

Quelques auteurs pensent même, d'après la *Chronique* de Sigebert, et la *Vie des Papes*, par Anasthase le bibliothécaire, qu'Hunald ne fut pas traité en prisonnier par Charlemagne, trop grand pour redouter quelque chose de ce vieillard vaincu : ils disent qu'après être resté deux ans dans un des domaines du roi de Neustrie, il obtint l'autorisation de se retirer à Rome, pour y vivre sous la surveillance du pape Étienne II. Anasthase rapporte même qu'à son arrivée à Rome, le vieux duc des Aquitains se présenta devant le pape, et fit entre ses mains le serment de ne point s'éloigner du tombeau de Saint Pierre ; qu'il entra dans un couvent et reprit la vie monastique ; mais cette vie dura peu : à l'époque où Didier, roi des Lombards, était menacé par Charlemagne, Hunald sentit se réveiller sa haine invétérée, et abandonna une seconde fois l'habit religieux pour aller combattre les Francs. — Nous dirons quelle fut alors sa triste fin.

Ce fut durant la guerre d'Aquitaine, afin de contenir les habitants du pays conquis et d'observer les Vascons, tributaires mécontents, que Charlemagne fit bâtir, sur la pointe de terre qu'embrassent à leur confluent l'Isle et la Dordogne, une ville forte, dont la population et la garnison furent entièrement composées de Francs ; ce qui fit donner à cette ville le nom de *Franciac* ou Fort des Francs ; elle existe encore aujourd'hui et porte le nom de *Fronsac*.

Lupus II, duc de Vasconie (770).

Waïfer laissait un fils, nommé Lupus comme son cousin le duc de Vasconie. Ce jeune homme n'avait pris aucune part à la tentative désespérée de son grand père. Il attendait sans doute pour agir une occasion meilleure. — Dès que Charlemagne victorieux eut quitté l'Aquitaine, Lupus, abandonnant sa retraite, se jeta dans le pays des Vascons, et ralliant tous ceux que la soumission de leur duc aux volontés du roi des Francs avait mécontentés, il attaqua son cousin et le chassa du duché. On croit même que Lupus Ier fut tué en défendant son autorité : car, à dater de cette époque, l'histoire ne fait plus aucune mention de lui. — Lupus II, appuyé par les Aquitains et les Vascons, qui désiraient encore l'indépendance de la Gaule méridionale, se maintint sans obstacles en possession du duché dont il venait de s'emparer avec tant d'audace. Charlemagne lui-même, préoccupé d'autres desseins, laissa impuni, pendant quelques années, l'acte de violence qui avait ôté la vie et la couronne à un de ses grands vassaux.

Hyrmetrude, Hermengarde et Hildegarde, femmes de Charlemagne (768-771).

Lors de la mort de Pépin, le jeune roi de Neustrie était marié ; il avait pour femme une certaine Hyrmetrude, ou Hilmetrude, dont le tombeau existe à Saint-Denis : il en eut un fils appelé Pépin, qu'une infirmité naturelle fit surnommer *le bossu*. Quelques auteurs pensent, bien que l'épitaphe de Saint-Denis donne le titre de reine et d'épouse, *regina et uxor*, à Hyrmetrude, qu'elle n'était qu'une femme de second rang, une de celles qui portaient le titre de concubines, et ils se fondent sur ce que Pépin le bossu, bien que l'aîné des fils de Charlemagne, n'obtint ni province, ni gouvernement, lorsque ce roi des Francs institua roi d'Italie et roi d'Aquitaine ses deux autres fils, Pépin et Louis. Quoi qu'il en soit, et de quelque nature que fût le lien qui unissait Charlemagne à Hyrmetrude, la reine Berthrade, sa mère, la lui fit répudier pour qu'il pût épouser Hermengarde, fille de Didier, roi des Lombards. — La veuve de Pépin-le Bref croyait trouver dans cette alliance le gage d'une paix intérieure et d'une paix extérieure. Elle pensait ôter ainsi à Carloman toute espérance de joindre ses armes à celles de Didier contre son frère, pour lequel sa haine aveugle s'accroissait chaque année, et elle espérait prévenir la guerre qui était sur le point d'éclater entre Charlemagne et le roi des Lombards.

Le pape Étienne II tenta vainement de s'opposer à un mariage qui allait unir son protecteur naturel à son ennemi le plus voisin ; car, malgré sa confirmation de la donation de Pépin, Didier se montrait disposé à profiter des circonstances pour enlever au Saint-Siége une partie de ses possessions territoriales. Le pape écrivit au roi de Neustrie pour lui représenter qu'il était marié (ce qui ferait croire qu'Hyrmetrude n'était pas une concubine [1]) ; il lui rappela que le divorce, autorisé par les coutumes du paganisme, était sévèrement défendu par la loi du Christ, et il lui représenta que le roi des Lombards et ses sujets étaient des Barbares, avec lesquels les peuples policés ne devaient pas s'unir, à cause de leur perfidie, de la férocité de leurs mœurs, et des maladies contagieuses dont ils étaient infectés [2]. Enfin il termina sa lettre en lançant l'anathème contre ceux qui oseraient favoriser cette union détestable.

[1] Cependant Eginhard dit positivement dans la *Vie de Charlemagne* que Pépin-le-Bossu était fils *naturel* du roi, né d'une de ses concubines.

[2] *Cum perfidâ, horrendâ, fœculentissimâ natione Longobardorum.* Parmi les maladies contagieuses des Lombards, le pape cite la lèpre avec horreur.

La reine Bertrade ne se laissa point intimider par ces menaces. Elle se rendit en Lombardie et à Rome, fit rendre au pape quelques places que Didier lui retenait contre la foi des traités, et calma ainsi le pontife. Puis elle revint dans la Gaule avec Hermengarde, que Charlemagne épousa. Ce mariage n'eut d'ailleurs aucun des effets qu'elle en espérait. Charlemagne répudia la fille de Didier un an après la célébration de ses noces, prétextant que la jeune femme était atteinte d'infirmités qui ne lui permettraient jamais d'avoir des enfants bien constitués. Une répudiation basée sur des motifs aussi humiliants était un affront sensible au cœur d'un père. On peut s'imaginer quelle plaie profonde elle creusa dans l'âme déjà ulcérée du roi des Lombards.

En 771, aussitôt après la répudiation d'Hermengarde, Charlemagne épousa Hildegarde, fille de Childebrand, duc de Suévie. Cette princesse, qui par ses vertus et par sa bonté conserva, pendant les onze années qu'elle vécut, l'amour et l'estime de son époux, eut six enfants, trois filles et trois fils, dont nous aurons plus tard occasion de parler.

Mort de Carloman (771).

Charlemagne se trouvait, au mois de décembre 771, à Carbonnac, près de Valenciennes, où il tenait une assemblée générale des grands de son royaume, lorsqu'il apprit la mort presque subite de son frère Carloman. Ce prince, d'un esprit bizarre et d'un caractère jaloux, était mort dans le château royal de Samoucy, près de Laon, à l'âge de vingt-huit ans, et dans la troisième année de son règne.

Charlemagne donna des ordres pour que son corps fût transporté avec pompe et solennellement inhumé à l'abbaye de Saint-Rémi à Reims. Il annonça l'intention de servir de père à ses neveux; mais, peu de temps après, les évêques austrasiens et un grand nombre de leudes des bords du Rhin étant venus lui offrir la couronne, il accepta une offre qui plaçait sous son autorité la totalité des états que son père avait possédés, et qui devait lui permettre d'exécuter les projets qu'il méditait déjà pour la grandeur et la gloire du peuple franc.

La reine Herberge, veuve de Carloman, en apprenant que ses deux fils, Pépin et Siagrius, se trouvaient ainsi dépossédés des états paternels, parut craindre qu'ils ne fussent exposés à d'autres malheurs. Elle s'enfuit avec eux, d'abord en Bavière, chez Tassilon, puis en Lombardie, à la cour de Didier, asile naturel de tous les ennemis de Charlemagne.

La monarchie des Francs, à l'époque où Charlemagne en fut reconnu le chef unique, se composait de la France telle qu'elle existe aujourd'hui, de l'Helvétie, de la Belgique et d'une partie de l'Allemagne. — Les possessions de Charlemagne étaient bornées au nord par la mer Baltique, et par les contrées qu'habitaient les Frisons et les Saxons, peuples tributaires. A l'orient, elles s'étendaient jusqu'à la Thuringe et à la Bavière, qui reconnaissaient également la suprématie du roi des Francs et lui payaient tribut. La Bavière comprenait alors, outre ce qui compose la Bavière actuelle, l'Autriche, le pays de Saltzbourg et le Tyrol. La Suisse actuelle, qui faisait alors partie de la Bourgogne-Transjurane, dépendait aussi de la monarchie franque, dont les frontières, de ce côté, étaient marquées *par la* chaîne des Alpes. Enfin la Méditerranée et *la chaîne* des Pyrénées étaient les limites méridionales des états de Charlemagne, bornés à l'occident par l'océan Atlantique, et par la Péninsule bretonne, encore insoumise, mais qui ne devait pas tarder à être conquise par les Francs.

CHAPITRE III.

CHARLEMAGNE SEUL ROI DES FRANCS.

Des guerres de Charlemagne. — Guerre contre les Saxons. — Prise du château d'Ehresbourg. — Destruction du temple d'Hirmensul. — Guerre contre les Lombards. — Passage des Alpes. — Siége et prise de Pavie. — Destruction du royaume des Lombards. — Charlemagne se fait couronner roi d'Italie. — Witikind. — Divers soulèvements des Saxons. — Leur répression. — Révolte et mort de Rotgaud, duc de Frioul. — Ibn-al-Arabi se soumet à Charlemagne. — Guerre contre les Arabes d'Espagne. — Prise de Pampelune. — Perfidie des Vascons. — Mort de Roland à Roncevaux. — Voyage à Rome. — Charlemagne institue son fils Pépin roi d'Italie, et son fils Louis, roi d'Aquitaine.

(De l'an 772 à l'an 781.)

Des guerres de Charlemagne.

Les guerres entreprises ou soutenues par Charlemagne ne ressemblent point, dit M. Guizot, à celles des rois de la première race: ce ne sont point des dissensions de tribu à tribu, de chef à chef, des expéditions entreprises dans un but d'établissement ou de pillage; ce sont des guerres systématiques, politiques, inspirées par une intention de gouvernement, commandées par une certaine nécessité.

De toutes les confédérations de peuples germaniques, Goths, Bourguignons, Francs, Lombards, etc., qui s'établirent sur le territoire appartenant à l'empire romain, la confédération des Francs était la plus forte, et celle qui, dans le nouvel établissement, occupait la position centrale. Les tribus qui la composaient, ainsi que celles qui composaient les autres confédérations de peuples germaniques, n'é-

taient unies entre elles par aucun lien politique; elles se faisaient sans cesse la guerre. Cependant, à certains égards, et qu'elles le connussent ou non, leur situation était semblable et leur intérêt commun.

Dès le commencement du VIII[e] siècle, ces nouveaux maîtres de l'Europe occidentale, les Germains-Romains, si on peut les nommer ainsi, étaient pressés au nord-est, le long du Rhin et du Danube, par de nouvelles peuplades germaniques, slaves, etc., qui se portaient sur le même territoire; au midi, par les Arabes, répandus sur toutes les côtes de la Méditerranée. Un double mouvement d'invasion menaçait ainsi d'une chute prochaine les états naissant à peine sur les ruines de l'empire romain.

Charlemagne rallia, contre cette double invasion, contre les nouveaux assaillants qui se pressaient sur les diverses frontières de l'empire, tous les habitants de son territoire, anciens ou nouveaux, Romains ou Germains, récemment établis. Pour se convaincre que tel fut son but et son œuvre, il suffit de suivre la marche de ses guerres. Charlemagne commence par soumettre définitivement: d'une part les populations romaines, qui essayaient encore de s'affranchir du joug des Barbares, comme les Aquitains dans le midi de la Gaule; d'autre part, les populations germaniques, arrivées les dernières, et dont l'établissement n'était pas encore bien consommé, comme les Lombards en Italie. Il les arrache, pour ainsi dire, aux impulsions diverses qui les animaient encore, les réunit toutes sous la domination des Francs, et les tourne contre la double invasion qui, au nord-est et au midi, les menaçait toutes également. La série de toutes les guerres de Charlemagne est donc la lutte des habitants de l'ancien empire, conquérants ou conquis, Romains ou Germains, contre les nouveaux envahisseurs.

« Ce sont donc des guerres essentiellement défensives, amenées par un triple intérêt de territoire, de race et de religion. C'est l'intérêt de territoire, qui éclate surtout dans les expéditions contre les peuples de la rive droite du Rhin; car les Saxons et les Danois étaient des Germains, comme les Francs et les Lombards; il y avait même parmi eux des tribus franques, et quelques savants pensent que beaucoup de prétendus Saxons pourraient bien n'avoir été que des Francs encore établis en Germanie. Il n'y avait donc là aucune diversité de race; c'était uniquement pour défendre le territoire que la guerre avait lieu. Contre les peuples errant au delà de l'Elbe ou sur le Danube, contre les Slaves et les Avares, l'intérêt de territoire et l'intérêt de race sont réunis. Contre les Arabes qui inondent le midi de la Gaule, il y a intérêt de territoire, de race et de religion, tout ensemble. Ainsi se combinent diversement les diverses causes de guerre; mais, quelles que soient les combinaisons, ce sont toujours les Germains chrétiens et romains, qui défendent leur nationalité, leur territoire et leur religion contre des peuples d'autre origine ou d'autre croyance, qui cherchent un sol à conquérir. Leurs guerres ont toutes ce caractère, dérivent toutes de cette triple nécessité.

« Charlemagne n'avait point réduit cette nécessité en idée générale, en théorie; mais il la comprenait et y faisait face: les grands hommes ne procèdent guère autrement.

» Il y fit face par la conquête; la guerre défensive prit la forme offensive; il transporta la lutte sur le territoire des peuples qui voulaient envahir le sien; il travailla à asservir les races étrangères, à extirper les croyances ennemies. De là son mode de gouvernement et la fondation de son empire: la guerre offensive et la conquête voulaient cette vaste et redoutable unité[1]. »

Guerre contre les Saxons.

La première guerre qu'eut à soutenir Charlemagne, devenu chef unique des Francs, fut contre les Saxons. Cette guerre, la plus terrible et la plus longue de toutes celles qui remplirent le long règne du fils de Pépin, exigea dix-huit grandes expéditions, et dura trente-trois années avant la soumission définitive des Saxons vaincus aux Francs victorieux.

La Saxe comprenait le vaste territoire borné à l'est par la Bohême, à l'ouest, par l'océan Atlantique; et situé du nord au midi entre la mer Baltique et le cours inférieur du Rhin, depuis l'Yssel jusqu'au Mein.

Les Saxons se divisaient en trois peuples:

1° Les Saxons Angriens, dont les limites s'étendaient depuis la France Germanique, au midi, jusqu'à la mer Septentrionale, au nord. Ils occupaient le territoire qui forme aujourd'hui les duchés de Brunswick, de Lunebourg, de Brandebourg, de Mecklembourg, et une grande partie de la Poméranie.

2° Les Saxons Ostphaliens ou Orientaux, qui touchaient d'un côté à la Bohême, alors occupée par un peuple Slave; et de l'autre, au Danemark, dont les habitants ne devaient pas tarder à devenir célèbres sous le nom de Normands.

3° Enfin, les Saxons Westphaliens ou Occidentaux, dont le territoire touchait à l'océan Germanique et au pays de Mecklembourg.

Ces trois peuples avaient chacun des lois spé-

[1] Guizot, *Hist. de la Civilisation en France*, etc.

ciales et un gouvernement indépendant; mais quand ils voulaient entreprendre ou soutenir une guerre, ils se réunissaient sous un même chef, et formaient alors une confédération puissante et d'autant plus dangereuse qu'il suffisait d'un chef turbulent dans une des peuplades pour entraîner les deux autres à une guerre souvent périlleuse et sans fruit.

Les Saxons reconnaissaient la force comme un droit naturel, et la spoliation d'autrui comme un acte juste et licite. Ils bâtissaient sur leurs frontières des forts destinés à arrêter les attaques des ennemis extérieurs et à renfermer le butin, fruit de leurs pillages.—Pépin, à la suite de ses victoires et afin de s'assurer leur douteuse obéissance, avait fait construire de son côté, sur les frontières du territoire franc, plusieurs forteresses; mais ces forteresses avaient été détruites ou démantelées durant les longues guerres d'Aquitaine.

Les Saxons étaient païens et portaient aux chrétiens une haine féroce. Dans leurs expéditions, les prêtres étaient toujours l'objet des plus cruels traitements, et les hommes attachés aux églises (clercs, serviteurs laïques et serfs) éprouvaient de leur part toutes les tortures que peut inventer une barbarie raffinée.

Ce fut dans une assemblée nationale, tenue à Worms, que Charlemagne proposa de faire la guerre à ces ennemis, qui de jour en jour devenaient plus audacieux. L'assemblée accueillit la proposition avec d'unanimes applaudissements. Aussitôt le roi des Francs, avec son armée, entra en Saxe, où il dévasta tout par le fer et par le feu. Les Saxons, commandés par le terrible Witikind, essayèrent de l'arrêter. Ils livrèrent aux Francs deux grandes batailles, la première près d'une montagne appelée Osneg, dans un lieu nommé Theotmellé (où s'élève aujourd'hui la petite ville de Dethmold); la seconde sur les bords de la Hase; et deux fois ils éprouvèrent une sanglante défaite.

Eginhard dit que ces deux batailles furent les deux seules actions générales que dans le cours d'une guerre qui dura trente-trois années les Saxons osèrent engager avec le roi des Francs. « Ils y furent tellement défaits et taillés en pièces, qu'ils n'osèrent plus ni provoquer ce prince, ni l'attendre, ni lui résister, à moins qu'ils ne fussent protégés par quelque forte position. Cette guerre de part et d'autre coûta la vie à un grand nombre de nobles, de braves guerriers et d'hommes revêtus des plus hautes et des honorables fonctions. Elle se fit avec une grande animosité, mais elle fut beaucoup plus funeste aux Saxons qu'aux Francs; ce fut la perfidie des Saxons qui la rendit si longue. Il serait difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants, ces misérables s'abandonnèrent aux volontés du roi, promirent d'obéir à ses ordres, remirent sans retard des otages qu'on leur demandait, et reçurent les gouverneurs qui leur étaient envoyés. Quelquefois même, entièrement abattus et domptés, ils consentirent à quitter le culte des faux dieux, et à se soumettre au joug de la religion chrétienne; mais autant ils se montraient faciles et empressés à prendre ces engagements, autant ils étaient prompts à les violer. Depuis l'instant où les hostilités contre eux commencèrent, à peine se passa-t-il une seule année sans qu'ils se rendissent coupables de cette mobilité. Mais leur manque de foi ne put ni vaincre la magnanimité du roi et sa constante fermeté d'âme dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ni le dégoûter de poursuivre l'exécution de ses projets. Jamais il ne souffrit que les Saxons se montrassent impunément déloyaux; toujours il mena son armée ou l'envoya, sous la conduite de ses comtes, châtier leur perfidie et les punir comme ils le méritaient. A la fin, ayant battu et subjugué les plus constants à lui résister, il fit enlever, avec leurs femmes et leurs enfants, dix mille de ceux qui habitaient les deux rives de l'Elbe, et les répartit çà et là en mille endroits séparés de la Gaule et de la Germanie. Cette guerre, qui avait duré tant d'années, finit alors à la condition prescrite par le roi et acceptée par les Saxons : savoir, que ceux-ci renonceraient au culte des idoles, et aux cérémonies religieuses de leurs pères, embrasseraient le christianisme, recevraient le baptême, se réuniraient aux Francs, et ne feraient plus avec eux qu'un seul peuple[1]. »

Prise du château d'Ehresbourg. — Destruction du temple d'Hirmensul (772).

Durant l'expédition qui remplit les années 771 et 772, Charlemagne prit le château fort d'Ehresbourg et renversa l'idole appelée *Hirmensul* par les Saxons. Cette idole était un monument grossier élevé par la reconnaissance des Germains en l'honneur du vainqueur de Varus, Hermann ou Arminius, dont la mémoire était devenue l'objet d'un culte populaire[2].

[1] EGINHARD, *Vie de Charlemagne*.

[2] C'est du moins l'opinion de quelques antiquaires allemands; cette opinion s'accorde avec la tradition qui place le lieu de la bataille où Varus fut vaincu (*saltus Teutebergius*), non loin des sources de l'Ems et de la Lippe, auprès de la petite ville de Dethmold, dans l'évêché d'Osnabruck. « Les lieux voisins de cette ville, dit M. Strapfer, dans son article sur Arminius inséré dans la *Biographie universelle*, sont encore pleins des souvenirs de ce mémorable événement. Le champ qui est au pied du *Teuteberg* s'appelle encore *Wintfeld*, ou champ de la victoire; il est traversé par le *Rodenbecke*, ou ruisseau de sang, et le *Knochenbach*, ou ruisseau des os, qui rappelle ces ossements trouvés six ans après la défaite de Varus par les soldats

Un événement qui dut paraître miraculeux fit croire aux soldats francs que le ciel les favorisait contre les païens. Le siége d'Ehresbourg se poursuivait pendant l'été. La sécheresse et la chaleur avaient tari toutes les sources; les rivières mêmes étaient à sec. Les soldats, accablés de fatigue, dévorés par la soif, paraissaient découragés et sur le point de renoncer à leurs travaux. « Mais un certain jour, dit Éginhard, pendant que, vers midi, tous se reposaient, un énorme volume d'eau sortit tout à coup de la montagne à laquelle le camp était adossé, et remplit le lit d'un torrent qui lui servait de fossé; cette eau était bonne, fraîche, et coula assez longtemps pour que toute l'armée, les hommes et les animaux, pussent se désaltérer [1]. »

Après la prise d'Ehresbourg, Charlemagne s'avança jusqu'aux bords du Wéser, où les Saxons se présentèrent, lui demandant la paix et lui offrant douze otages. Il reçut leur soumission et revint sur les bords de la Meuse célébrer, dans le château d'Héristal, ancienne résidence de ses pères, d'abord la solennité de Noël, et plus tard les fêtes de Pâques.

Guerre contre les Lombards. — Passage des Alpes. — Siége et prise de Pavie. — Destruction du royaume des Lombards. (773-774.)

La haine de Didier, momentanément assoupie par le mariage de sa fille avec Charlemagne, s'était réveillée plus violente lorsqu'Hermengarde, répudiée, était revenue dans Pavie. Toutes les pensées du roi des Lombards étaient tournées vers le seul but de tirer vengeance de cet affront, et de chasser les Francs de l'Italie. Déjà, par des intrigues dont les détails nous sont inconnus, ce roi était parvenu, dans les dernières années du pontificat d'Étienne II, à faire exiler de Rome les principaux partisans de Charlemagne. Trompé par de fausses promesses, ou contraint par la violence, le pape se laissait guider par l'influence et par la politique de Didier.

Étienne II mourut et eut pour successeur Adrien Ier. Ce pape, fils de Théodule, qui avait les titres de duc de Rome et de consul impérial, appartenait à une des plus anciennes familles de l'Italie. Il comprit que le patronage du roi des Francs pouvait seul être utile et honorable au saint-siége, tandis que le protectorat du roi des Lombards tendait à dégénérer en une humiliante domination. — Il rappela ceux que son prédécesseur avait exilés, et leur rendit la faveur et le crédit dont ils avaient joui précédemment. — Dans le même temps, il éloignait

de Germanicus, venus pour leur rendre les derniers honneurs. Tout près de là est *Feld-Rom*, le champ des Romains; un peu plus loin, dans les environs de Pyrmont, le *Herminsberg*, ou mont d'Arminius, couvert des ruines d'un château qui porte le nom de *Harminsbourg*; enfin sur les bords du Weser, dans le même comté de Lippe, on treuve *Varenholz*, bois de Varus. »

Il paraît que le monument se composait de la statue d'Arminius et d'une colonne qui la supportait à son sommet. Cette colonne ou pilier de pierre brute isolé était probablement ce qu'on appelait *Hirmensul*. Car, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier volume, page 52, la plupart des *menhirs* isolés étaient dédiés au *soleil*, et, en langue celtique, les mots *hirmen-sul* signifient *longue pierre du soleil*. Les Francs de Charlemagne ne virent l'idole que dans la statue qui fut brisée. Ils se bornèrent à renverser la colonne. Celle-ci fut par la suite transportée à Hildesheim, où, pendant longtemps, une fête fut célébrée chaque année en souvenir ou plutôt en expiation de la destruction du monument. Divers emblèmes et des figures symboliques gravés sur la colonne d'Hirmensul ont fait penser par plusieurs savants que la statue qu'elle supportait offrait la personnification de plusieurs dieux réunis dans un même culte. « Cette statue, disent-ils (nous ignorons d'après quelles autorités), avait l'habillement d'un guerrier. Dans sa main droite était un étendard avec une rose au milieu, dans sa main gauche une balance; on voyait un ours sur sa poitrine et un lion sur son bouclier. »

[1] ÉGINHARD, *Annales*. — Il existe en Allemagne, à Bullerbon, près du lieu où Charlemagne campa, une source intermittente qui, à de longs intervalles, donne soudainement naissance à un ruisseau abondant et rapide que l'on nomme le torrent de Bullerbon. Après avoir coulé pendant quelque temps, ce ruisseau tarit et disparaît. Des sources pareilles ne sont pas rares en France : dans notre *France pittoresque*, et notamment dans la description des départements du Doubs et de la Haute-Saône, nous avons eu plusieurs fois occasion de citer des gouffres naturels qui reçoivent, sans jamais se remplir, les eaux de divers ruisseaux, ou qui épanchent soit incessamment, soit dans des circonstances données, des masses d'eau d'un volume considérable. Le plus remarquable de tous ces gouffres est celui qu'on nomme le *Frais-Puits*. — Dans une montagne près de Frotté, à une lieue de Vesoul, s'ouvre une caverne d'environ quatre-vingt-dix pieds de largeur sur cent vingt de profondeur. Au fond est un gouffre étroit ou puits, d'où il ne sort ordinairement qu'un mince filet d'eau; mais lorsqu'il a plu plusieurs jours de suite, on voit l'eau monter, remplir le puits, s'élancer à vingt-cinq et trente pieds au-dessus, et inonder les campagnes voisines. Quoique le *Frais-Puits* ne soit pas un voisinage agréable pour Vesoul, il a pourtant une fois sauvé cette ville du pillage. Cet événement, arrivé le 15 novembre 1557, mérite d'être cité : — Un corps de partisans allemands passait près de Vesoul. N'ayant point touché leur solde, ils se révoltèrent contre leur chef, le baron de Polvillers, et résolurent de se dédommager en pillant. « Lors il advint, raconte naïvement un vieil historien, que les soldats étant prêts à marcher avec quelques pièces d'artillerie meme et des échelles, pour forcer et emporter la ville et la mettre à sac, *Frais-Puits* se mit subitement à vomir tant d'eau (quoiqu'il n'eût plu, sinon vingt-quatre heures ou environ), qu'en moins de cinq ou six heures toute la campagne en demeura couverte, ce qui fit croire aux soldats que les habitants avaient en leur puissance quelque cataracte par la levée de laquelle on pouvait baigner la campagne et noyer tous ceux qui se trouveraient sur celle. Et en cette fantaisie se retirèrent à la hâte, quittant la plaine pour se sauver au-dessus des montagnes, sans plus vouloir descendre pour demander le *guelt*, abandonnant échelles artillerie, tambours et autres choses, voire, chose incroyable entre les Allemands, les bouteilles et les barils. »

de Rome les agents de Didier, et, tout en paraissant désirer la paix, il demandait au roi des Lombards l'exécution du traité de Pavie, et réclamait Faenza, Comachio et Ferrare, que Didier retenait en sa possession.

Au lieu d'accéder aux demandes du pape, Didier voulut le forcer à se prêter à ses projets hostiles contre les Francs, et l'obliger à reconnaître dans Rome même son autorité. Il demanda à Adrien de sacrer rois les deux fils de Carloman, afin d'obliger ainsi Charlemagne à leur rendre le royaume d'Austrasie.

Le pape opposa un refus plein de fermeté aux prétentions du roi des Lombards ; il envoya en même temps un messager fidèle rendre compte à Charlemagne de ce qui se passait, et lui annoncer que le vieux duc Hunald avait quitté son monastère pour se rendre dans le camp de Didier, et entretenait dans la Gaule méridionale des intelligences pour soulever l'Aquitaine. Le pape demandait de prompts secours, en rappelant à Charlemagne que par l'onction d'Étienne II, qui l'avait proclamé patrice, il était devenu le tuteur légitime et le défenseur du peuple romain.

Charlemagne était décidé à faire la guerre à Didier ; mais il ne voulait l'entreprendre qu'avec l'assentiment des grands et des évêques de son royaume. Il envoya en Italie des députés demander l'exécution complète du traité de Pavie, et dès qu'il sut que le roi des Lombards s'y refusait avec fierté, il convoqua à Genève une assemblée générale de la nation, désignant en même temps cette ville comme point de réunion aux leudes qui devaient s'y rassembler en armes de toutes les parties de son royaume.

C'est ici le lieu de faire connaître sommairement comment les armées se formaient alors, et quelles étaient les obligations imposées à ceux qui devaient le service militaire. Charlemagne écrit à l'abbé Fulrad, obligé par ses possessions de fournir des soldats.

« Nous vous ordonnons de vous rendre, avec vos hommes bien armés et en bon ordre, au lieu indiqué, le douzième jour des kalendes, afin de pouvoir vous porter sans délai avec ces mêmes hommes du côté que nous vous indiquerons, avec les armes, les ustensiles et tous les instruments guerriers, les vivres et les vêtements nécessaires. Que chaque guerrier soit muni d'un cheval, d'un bouclier, d'une lance, d'un espadon et d'un demi-espadon, d'un arc et d'un carquois garni de flèches.

» Qu'on trouve dans vos chariots des ustensiles de toute espèce, des coins, des pierres à aiguiser, des haches, des pelles, des piques de fer, et autres instruments indispensables quand on marche vers l'ennemi. Il y aura sur les chariots des vivres pour trois mois et des vêtements pour une demi-année.

» Nous vous ordonnons surtout de vous rendre tranquillement au lieu de votre destination, en suivant le plus court chemin pour arriver, et de n'exiger des habitants rien autre chose que des fourrages, de l'eau et du bois. Respectez toutes les propriétés. Que les conducteurs des chariots ne s'en éloignent jamais jusqu'au lieu désigné, afin que l'absence du conducteur ne serve pas de prétexte à vos gens pour commettre des vexations. »

L'assemblée de Genève donna son assentiment à la guerre. Le roi des Francs divisa ses troupes en deux armées, et se disposa aussitôt à passer les Alpes. Le comte Bernard, fils naturel de Charles-Martel et oncle du roi, eut le commandement de l'armée, qui dut franchir le passage du mont Saint-Bernard, nommé encore alors Mont-Joux (*Mons Jovis*), parce qu'on voyait encore à son sommet les débris d'un autel que les Romains avaient dédié à Jupiter. Charlemagne se mit lui-même à la tête de l'armée qui devait suivre les sentiers difficiles du mont Cenis.

Les passages des Alpes étaient gardés par les soldats de Didier ; mais leur résistance, ainsi que les obstacles multipliés qu'offraient l'aspérité des lieux et la rigueur de la température, furent impuissants contre l'ardeur et l'intrépidité des Francs. Les Alpes furent gravies ; les gardiens des défilés, vigoureusement attaqués, laissèrent par leur fuite un libre passage aux deux armées qui, descendues dans la plaine, y trouvèrent rangées en bataille toutes les forces du roi des Lombards.

Didier essaya vainement d'arrêter Charlemagne ; il fut vaincu après une lutte où le carnage fut horrible. Le roi des Lombards et le vieux duc d'Aquitaine se réfugièrent dans Pavie. Adalgise, fils de Didier, se jeta dans Vérone avec la reine Herberge et les deux fils de Carloman.

Charlemagne envoya un de ses lieutenants bloquer Vérone ; lui-même, avec ses troupes victorieuses, mit le siége devant Pavie. Cette ville, capitale du royaume des Lombards, était fortifiée avec tout l'art et toute l'habileté du temps. Elle était abondamment fournie de vivres et de munitions de toute espèce ; sa résistance devait être opiniâtre, car Didier, qui y était renfermé, n'ignorait pas que de cette résistance dépendait le destin de sa couronne.

Voici un passage du moine de Saint-Gall, historien des *Faits et Gestes de Charles-le-Grand*, qui nous semble peindre avec une vérité naïve les sentiments divers dont la garnison et les habitants de la ville assiégée devaient être animés. Ce passage donne une haute idée de la terreur qu'inspiraient à

leurs ennemis les soldats de Charlemagne, et le roi des Francs lui-même.

« Quelques années auparavant, un des grands du royaume, nommé Ogger, ayant encouru la colère du terrible Charles, s'était réfugié près de Didier. Quand tous deux apprirent que le redoutable monarque venait, ils montèrent sur une tour très-élevée, d'où ils pouvaient le voir arriver de loin et de tous côtés. Ils aperçurent d'abord des machines de guerre, telles qu'il en aurait fallu aux armées de Darius ou de Jules-César. « Charles, demanda Di- » dier à Ogger, n'est-il pas avec cette grande ar- » mée? »

« — Non, répondit celui-ci. » — Le Lombard voyant ensuite une troupe immense de simples soldats, dit à Ogger : « Certes, Charles s'avance triom- » phant au milieu de cette foule? — Non, pas en- » core, répliqua l'autre.

» — Que pourrons-nous donc faire, » reprit Didier, qui commençait à s'inquiéter, « s'il vient ac- » compagné d'un plus grand nombre de guerriers? » — Vous le verrez tel qu'il est quand il arrivera, » répondit Ogger; mais, pour ce qui sera de nous, » je l'ignore. »

Pendant qu'ils discouraient ainsi, parut le corps des gardes, qui jamais ne connaît de repos. A cette vue, le Lombard, saisi d'effroi, s'écrie : « Pour le » coup c'est Charles. — Non, reprit Ogger, pas » encore. » A la suite venaient les évêques, les abbés, les clercs de la chapelle royale et les comtes; alors Didier, ne pouvant plus supporter la lumière du jour, ni braver la mort, s'écria en sanglotant : « Descendons et cachons-nous dans les entrailles de » la terre, loin de la face et de la fureur d'un si » terrible ennemi. » Ogger, tout tremblant, qui savait par expérience ce qu'étaient la puissance et les forces de Charles, et l'avait appris par une longue habitude dans un meilleur temps, dit alors : « Quand vous verrez les moissons s'agiter d'horreur » dans les champs, le Pô et le Tésin inonder les » murs de la ville de leurs flots noircis par le fer, » alors vous pourrez croire à l'arrivée de Charles. »

Il n'avait pas fini ces paroles, qu'on commença à voir, au couchant, comme un nuage ténébreux soulevé par le vent de nord-ouest. Mais Charles approchant un peu plus, l'éclat des armes fit luire, pour les gens enfermés dans la ville, un jour plus sombre que toute espèce de nuit. Alors parut Charles lui-même, cet homme de fer, la tête couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre défendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il soutenait élevée en l'air, car sa main droite, il la tenait toujours étendue sur son invincible épée. L'extérieur des cuisses, que les autres, pour avoir plus de facilité à monter à cheval, dégarnissaient même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines? toute l'armée était accoutumée à les porter constamment de fer; sur son bouclier on ne voyait que du fer. Son cheval avait la couleur et la force du fer. Tous ceux qui précédaient le monarque, tous ceux qui marchaient à ses côtés, tous ceux qui le suivaient, tout le gros même de l'armée, avaient des armures semblables, autant que les moyens de chacun le permettaient. Le fer couvrait les champs et les grands chemins. Les pointes de fer réfléchissaient les rayons du soleil. Ce fer si dur était porté par un peuple d'un cœur plus dur encore. L'éclat du fer répandit la terreur dans les rues de la cité : « Que de fer, hélas! » que de fer! » Tels furent les cris confus que poussèrent les citoyens. La fermeté des murs et des jeunes gens s'ebranla de frayeur à la vue du fer, et le fer paralysa la sagesse des vieillards. Ce que moi, pauvre écrivain bégayant et édenté, j'ai tenté de peindre dans une traînante description, Ogger l'aperçut d'un coup d'œil rapide, et dit à Didier : « Voici celui que vous cherchez avec tant de peine, » et proférant ces paroles, il tomba presque sans vie.

Après avoir assuré le blocus de Pavie, et donné des ordres pour commencer le siége régulier de cette ville, dont il laissa la direction à son oncle Bernard, Charlemagne parcourut en vainqueur toute la Lombardie; les villes, naguère soumises à Didier, s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes et de reconnaître sa domination. A son approche, les habitants de Vérone, qu'Adalgise avait abandonnés pour se réfugier à Constantinople, auprès de l'empereur Constantin Copronyme, implorèrent sa générosité, et lui remirent la reine Herberge et les deux fils de son frère Carloman. Ces deux enfants, dont on a longtemps ignoré la destinée, furent tonsurés, et, suivant l'ancien usage, confinés dans un cloître. L'un d'eux, Siagrius obtint même de Charlemagne la fondation de l'abbaye de Saint-Pons, à Nice; il devint évêque de cette ville, et fut mis au rang des saints.

Le pape Adrien invita le roi des Francs à venir à Rome; Charlemagne se rendit à ses vœux. — « Il y fut reçu, dit un de ses historiens, comme le libérateur de l'église et comme le protecteur du peuple romain.

» Les grands et les magistrats, revêtus des habits et des ornements de leurs dignités, allèrent au-devant de lui à une distance de trente milles, pour le complimenter.

» Près de la ville, toute la milice romaine était sous les armes, avec ses bannières et ses drapeaux déployés. Des enfants en robes blanches, agitant

des rameaux d'olivier, chantaient des cantiques répétés par un peuple immense, ivre de bonheur et de joie.

» Aux portes de Rome étaient les croix, qu'on ne portait que devant l'empereur, et jadis devant l'exarque ou devant le patrice qui le représentait.

» Le pape, en habits pontificaux, l'attendait devant la porte principale de l'église. Le roi et le pontife s'embrassèrent. Le roi prit de la main gauche la main droite du pape, et ils entrèrent au moment où le clergé entonnait le cantique *Benedictus qui venit in nomine Domini*. « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. »

» Le pape conduisit le roi au tombeau des saints apôtres (saint Pierre et saint Paul), où Charlemagne pria en se prosternant avec respect et humilité. Sur ce tombeau, le roi, le pape, les seigneurs français et les seigneurs italiens se promirent et se jurèrent foi, loyauté et sincérité.

» Charlemagne renouvela solennellement la donation faite par Pepin, la signa, la fit signer par tous les grands personnages qui étaient autour de lui, et la mit lui-même sur l'autel, d'où elle fut transportée dans le tombeau des saints apôtres, où on la renferma. »

Ce fut dans ce voyage que s'établit entre Charlemagne et Adrien Ier cette inaltérable amitié, fondée sur une confiance et une estime réciproque, qui dura pendant plus de vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à la mort du pontife.

En quittant Rome, le roi des Francs revint devant Pavie. — La garnison prolongeait sa résistance, malgré les habitants, qu'une famine cruelle réduisait au désespoir. — Les femmes mutinées lapidèrent le vieux duc d'Aquitaine Hunald, dont l'opiniâtre valeur servait d'exemple aux guerriers lombards, et les encourageait à une défense qui ne pouvait plus avoir aucun résultat.

Après la mort d'Hunald, Didier se décida à capituler; il demanda seulement sûreté pour sa vie. Charlemagne l'envoya en France, et lui permit de se retirer dans un monastère, où les consolations de la religion lui firent oublier la perte de sa couronne.

La chute de Pavie mit fin au royaume des Lombards, qui avait duré plus de deux siècles.

Charlemagne se fait couronner roi d'Italie.

Avant de revenir dans la Gaule, Charlemagne se fit couronner roi de toute l'Italie : l'archevêque de Milan, qui lui donna l'onction sainte, posa sur sa tête la couronne de fer qui servait au couronnement des rois lombards. Cette couronne, que l'on garde encore dans le monastère de Monza, a servi au couronnement du Charlemagne des temps modernes. Napoléon, proclamé roi d'Italie, la prit sur l'autel et se la posa fièrement sur la tête, en s'écriant : *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touche!* Paroles qui pendant longtemps ont servi de devise à l'ordre italien de la couronne de fer.

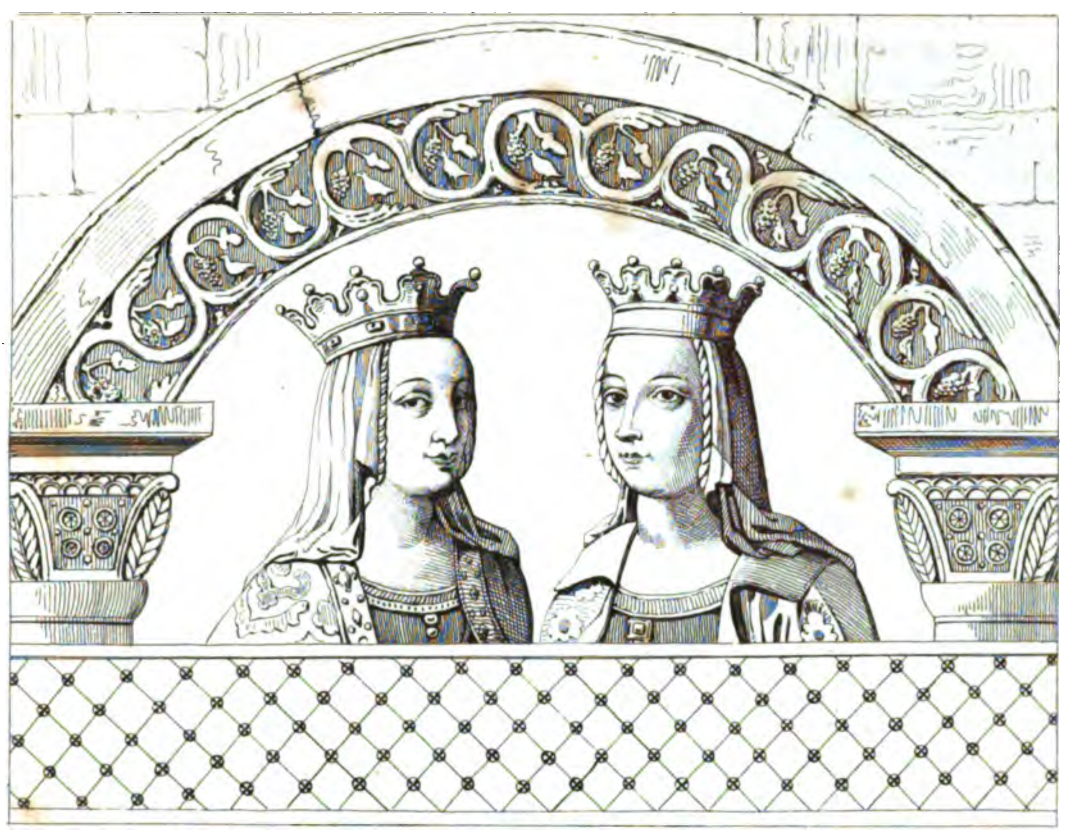
Witikind. — Soulèvement des Saxons. — Leur répression. (774-776.)

Charlemagne avait trouvé parmi ses ennemis du nord de l'Europe un rival digne de lui. Tandis qu'en Italie il renversait le royaume des Lombards, Witikind, un des plus illustres guerriers de la Germanie, relevait le courage abattu des Saxons, et les excitait à combattre de nouveau pour reconquérir leur indépendance. — Actif, éloquent, intrépide, Witikind visita successivement toutes les peuplades qui formaient la confédération Saxonne ; il fit retentir, dans les retraites les plus reculées, au sein des marécages et des forêts, les grands noms de patrie et de liberté. Les Saxons se réunirent à sa voix, et guidés par lui, profitant de l'éloignement de Charlemagne, ils reprirent la forteresse d'Ehresbourg et la détruisirent. Déjà leurs éclaireurs s'étaient montrés sur la frontière et avaient ravagé quelques parties du territoire des Francs, lorsque Charlemagne, que le bruit de l'insurrection était venu trouver en Italie, apparut tout à coup à Ingelheim. Ses troupes, rassemblées en peu de temps, formèrent divers corps d'armée qui pénétrèrent en Saxe par quatre côtés différents, et qui anéantirent ou dissipèrent tous les rassemblements des révoltés.

Une assemblée générale tenue en 775, à Duren, décida, sur la proposition du roi des Francs, que la guerre contre les Saxons serait poursuivie avec vigueur, et que l'armée ne poserait les armes qu'après avoir mis ce peuple perfide et cruel hors d'état de troubler le repos de la nation franque.

Charlemagne, appelé en Italie par un soulèvement du duc de Frioul, dont nous parlerons bientôt, laissa à ses lieutenants le soin de contenir les Lombards dans l'obéissance.

A son retour, en 776, il trouva les Saxons vaincus. Leurs chefs avaient demandé grâce, ils étaient prêts à accepter le baptême et à renouveler leur serment de fidélité, consentant, s'ils le violaient à l'avenir, à être réduits en esclavage et chassés de leur territoire natal. Witikind seul, dans sa généreuse opiniâtreté, refusa de se soumettre, et préférant l'exil à la domination d'un étranger, se retira en Danemarck.



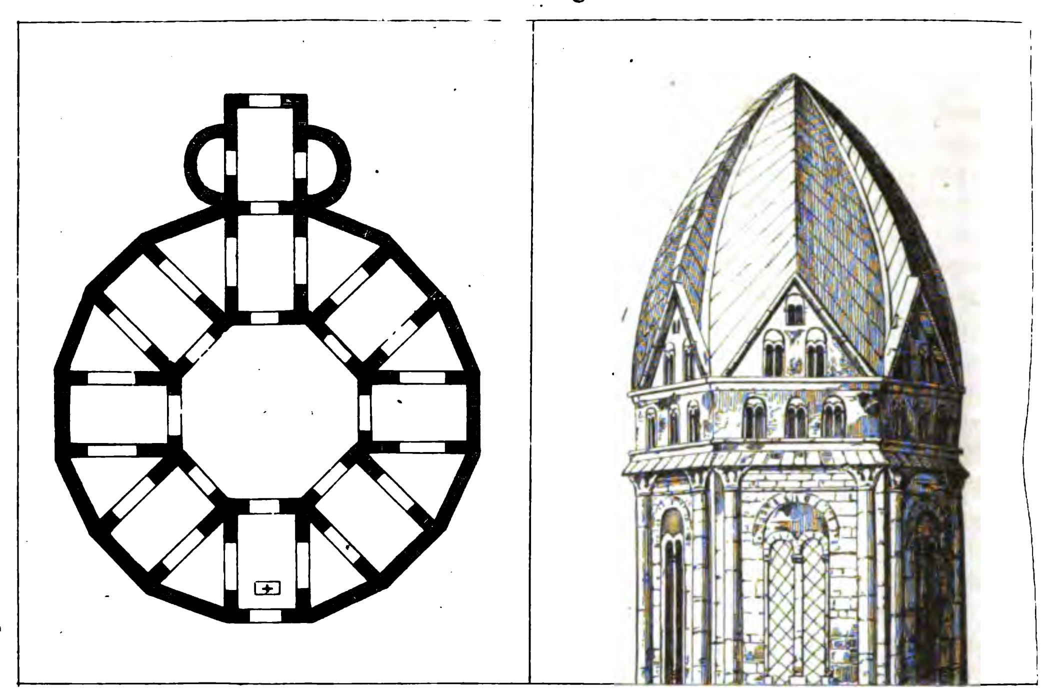
Luithgarde Hildegarde



Charlemagne Patrice

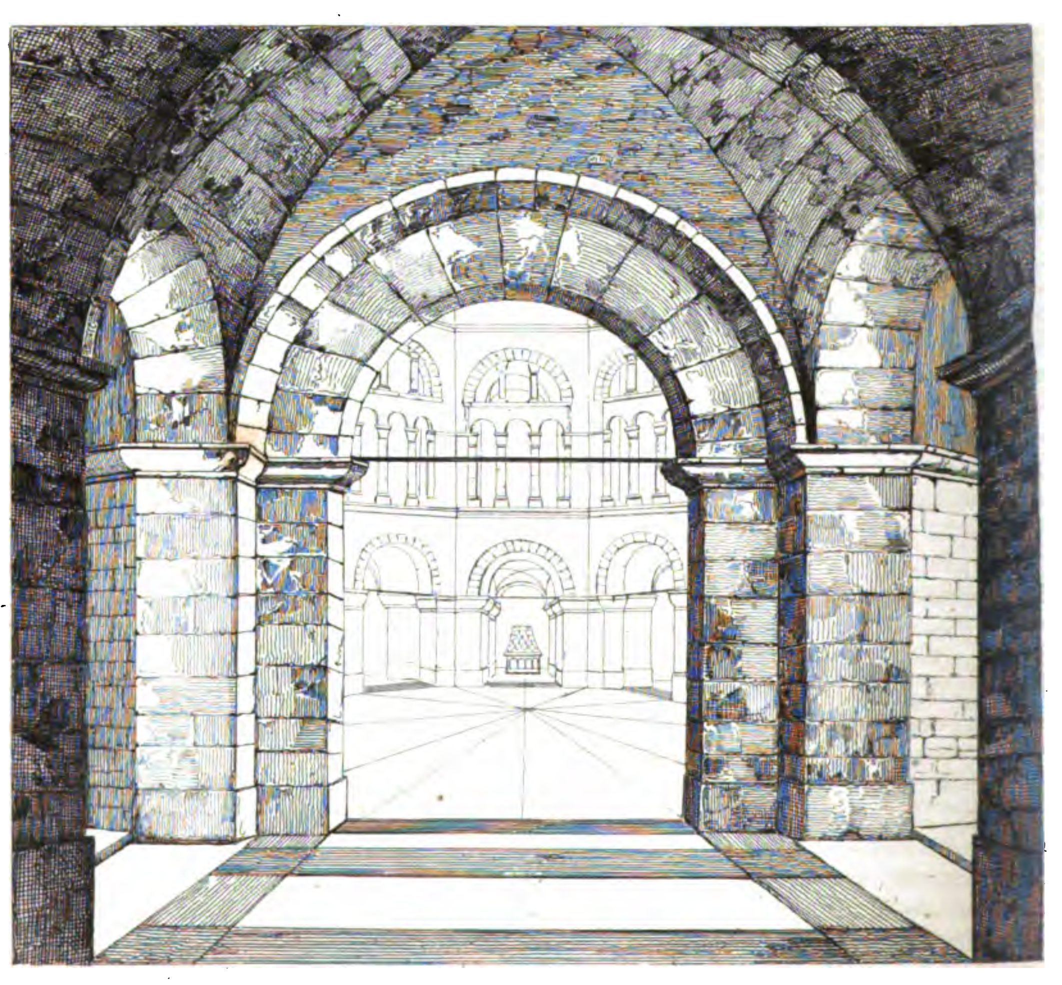
LXXVI.

Rotonde batie par Charlemagne à Aix-la-Chapelle



Plan

Vue extérieure.



Vue intérieure

Révolte et mort de Rotgaud, duc de Frioul (775).

Charlemagne avait fait peu de changements aux lois qui régissaient les Lombards. Il avait seulement placé des garnisons franques dans les villes dont la possession était nécessaire pour assurer la soumission du pays conquis. Mais il avait laissé aux ducs lombards qui reconnaissaient son autorité le gouvernement des lieux où chacun d'eux commandait précédemment.— Rotgaud conservait donc avec le titre de duc de Frioul le gouvernement de ce pays; et Aragise, gendre de Didier, restait duc de Bénévent.

La cause de Charlemagne en Italie était celle de la papauté : le roi des Francs était le défenseur et le champion de l'église; cette cause était vraiment nationale, car, chère au peuple romain, elle avait pour adversaires les Lombards, qui depuis deux siècles avaient fait peser leur domination sur l'Italie; mais par cette raison même la soumission des Lombards, était précaire et douteuse.

En 775, et dès que le roi des Francs eut repassé les Alpes, les ducs lombards, qui avaient reconnu sa domination, virent arriver auprès d'eux des émissaires du fils de Didier. Adalgise leur promettait la protection des Grecs; il réussit très-promptement à organiser parmi eux une espèce de ligue, dont l'objet fut de renverser l'autorité de Charlemagne en Italie, de dépouiller le pape de la puissance temporelle, et de replacer sur le trône de Lombardie un prince de race lombarde.

Cette dernière clause fit manquer la conjuration.

Poussé par une ambition plus vive, plus impatiente que celle des autres chefs, Rotgaud, duc de Frioul, n'attendit pas que tous fussent prêts, il proclama tout à la fois sa révolte et sa royauté. Mais Charlemagne, instruit de cette insurrection, arriva en Italie, fit la guerre au rebelle, reprit les places dont celui-ci s'était emparé, le vainquit dans une bataille décisive, et, l'ayant fait prisonnier, le fit juger par les grands du pays, ses complices peut-être, et qui néanmoins le condamnèrent à mort. Rotgaud eut la tête tranchée en présence de ses soldats.

Cette expédition de Charlemagne se fit avec une telle rapidité, que les rebelles n'eurent pas le temps de réunir leurs forces. En se proclamant lui-même roi, Rotgaud s'était d'ailleurs ôté l'appui des partisans d'Adalgise.

La mort de Constantin Copronyme, arrivée à la même époque, empêcha les Grecs de prendre part à la guerre; et, décourageant les Lombards, empêcha de se déclarer tous ceux qui n'attendaient qu'une chance favorable pour attaquer le roi des Francs.

Assemblée générale de Paderborn. — Ibn-al-Arabi se soumet à Charlemagne (777).

Ce fut à Paderborn, dans la Saxe Westphalienne, où l'assemblée du Champ-de-Mai avait été convoquée, que Charlemagne, entouré des grands de la nation franque, accepta la soumission des chefs saxons, et les obligea à recevoir le baptême. — Tandis que cette cérémonie imposante avait lieu, deux émirs sarrasins, qui gouvernaient les provinces arabes situées sur les bords de l'Èbre, se présentèrent devant le roi des Francs avec une suite nombreuse, et lui offrirent la domination de tout le territoire situé entre le fleuve et les Pyrénées. — L'un de ces émirs, que nos chroniqueurs nomment Ibn-al-Arabi, et qui, d'après les historiens arabes, se nommait Solyman-al-Arabi, avait été gouverneur de Saragosse, et avait refusé de reconnaître l'autorité du khalife de Cordoue Abderahman I[er]. Ce khalife avait envoyé des troupes contre lui. Solyman avait fait prisonnier le général du khalife, et il en fit hommage à Charlemagne. — L'autre émir, nommé Mohammed Aboulasouad, était fils du compétiteur d'Abderahman, du célèbre Yousouf, qui avait longtemps combattu pour empêcher l'Espagne septentrionale de reconnaître l'autorité du khalife de Cordoue. — Le but principal du voyage des deux Musulmans à la cour du roi des Francs était d'obtenir des secours qui les missent à même de ressaisir la prépondérance que leur parti avait perdue. Charlemagne leur promit sans doute son appui; car, au printemps de 778, il rassembla toutes ses forces militaires, et se mit en marche vers les Pyrénées.

Guerre contre les Arabes d'Espagne (778). — Prise de Pampelune, etc.

Les troupes de Charlemagne étaient divisées en deux grands corps d'armée. Le premier, que composaient les soldats italiens et lombards, auxquels se réunirent successivement les Provençaux et les Septimaniens, devait entrer en Espagne par les défilés des Pyrénées orientales. L'autre corps d'armée, avec lequel marchait Charlemagne lui-même, s'était réuni sur les bords de la Loire. Il était formé des Francs austrasiens et neustriens, des Bourguignons, des Bavarois et des Germains. Ce corps d'armée traversa l'Aquitaine. Le roi des Francs laissa à Cassineuil la reine Hildegarde, dont la grossesse était trop avancée pour qu'elle pût continuer à l'accompagner : cette forteresse, alors résidence royale, était située à l'angle formé par le confluent du Lot et de la Garonne. Charlemagne s'y arrêta pour célébrer la fête de Pâques; ensuite il franchit la Ga-

ronne avec son armée, et poursuivit sa route vers les Pyrénées occidentales, à travers la Vasconie. Le duc Lupus II, ce fils de Waïfer, qui, neuf ans auparavant, avait enlevé à son cousin Lupus Ier le duché de Vasconie, était hors d'état de résister aux forces qui accompagnaient le roi des Francs : il se trouva forcé de faire hommage de son duché à Charlemagne. Le roi carlovingien et le duc mérovingien ne se virent sans doute qu'avec défiance; mais Charlemagne était trop préoccupé de ses desseins sur l'Espagne, pour songer à la vieille offense que Lupus II lui avait faite. Il reçut donc favorablement le serment de soumission et de fidélité du duc de Vasconie, serment que le fils de Waïfer songeait probablement à rompre à la première occasion.

Charlemagne franchit les Pyrénées par le port et la vallée de Roncevaux; mais au lieu de trouver des populations empressées de se ranger sous sa puissance, il vit les Sarrasins se rallier contre lui, et fut obligé d'entreprendre le siége de Pampelune, qui ne se rendit qu'après une bataille sanglante. — Saragosse résista également; mais fut prise d'assaut. — Ce fut sous les murs de cette ville que se réunirent les deux armées qui avaient pénétré en Espagne par les deux extrémités de la chaîne des Pyrénées. — Les gouverneurs sarrasins de Barcelonne, de Girone et de Huesca reconnurent l'autorité du roi des Francs, et lui envoyèrent des otages; mais ils ne consentirent pas à recevoir des garnisons franques. « Charlemagne, dit Conde (qui a écrit l'*Histoire de la domination des Sarrasins* d'après les historiens arabes), ne paraît pas avoir eu de plan arrêté dans cette expédition, car, après avoir conquis l'Aragon et la Catalogne, il reprit le chemin de ses états, sans laisser en Espagne aucun établissement qui annonçât le dessein de conserver cette conquête. »

Perfidie des Vascons. — Mort de Roland à Roncevaux.

La nouvelle que les Saxons, refusant d'abjurer les pratiques du paganisme, avaient repris les armes, décida le Roi à hâter son retour. — En revenant, il fit abattre les fortifications de Pampelune, qu'il avait épargnées lors de son premier passage; de là, poursuivant sa marche, il entra dans les gorges des Pyrénées, et arriva dans la vallée de Roncevaux. L'armée, partagée en deux corps, dont l'un formait l'avant-garde, et l'autre l'arrière-garde, rencontra des ennemis au moment où elle s'y attendait le moins.

Voici comment Éginhard, le seul historien contemporain qui ait mentionné avec quelques détails cet événement, raconte la défaite dont les romans du moyen-âge ont fait tant de récits. « Charles, dit-il, ramena ses troupes saines et sauves : à son retour cependant, il eut, dans les Pyrénées mêmes, à souffrir un peu de la perfidie des Vascons. Dans sa marche, l'armée défilait sur une ligne étroite et longue, comme l'y obligeait la nature d'un terrain resserré. Les Vascons s'embusquèrent sur la crête de la montagne qui, par le nombre et l'épaisseur de ses bois, favorisait leurs artifices; de là, se précipitant sur la queue des bagages, et sur l'arrière-garde, destinée à protéger ce qui la précédait, ils les rejetèrent dans le fond de la vallée, tuèrent, après un combat opiniâtre, tous les hommes jusqu'au dernier, pillèrent les bagages, et, *protégés par les ombres de la nuit, qui déjà s'épaississaient, s'éparpillèrent en divers lieux avec une extrême célérité.* — Les Vascons avaient pour eux, dans cet engagement, la légèreté de leurs armes et l'avantage de la position. — La pesanteur des armes et la difficulté du terrain rendaient au contraire les Francs inférieurs en tout à leurs ennemis. Egghiard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, *Roland*, commandant des marches de Bretagne [1], et plusieurs

[1] Éginhard est le seul des chroniqueurs qui parle de Roland, et encore ne le mentionne-t-il qu'en passant, uniquement à cause de la circonstance de sa mort. — Roland, ce héros devenu si célèbre par les romans et les poëmes du Xe et du XIe siècles, existe donc à peine historiquement, bien qu'aucun des anciens historiens français n'ait omis de parler de lui, et, à son occasion, des douze pairs de Charlemagne. On lui donne pour père Milon, comte d'Angers, et pour mère une certaine Berthe, fille de Pépin-le-Bref, dont les historiens ne font d'ailleurs aucune mention. — L'ouvrage qui a contribué surtout à la célébrité de Roland, est une chronique latine longtemps admise comme véritable, et attribuée à Turpin, archevêque de Reims, du temps de Charlemagne. Cette chronique, intitulée : *De Vita Caroli Magni et Rolandi*, est aujourd'hui reconnue fausse, et considérée comme un de ces romans de chevalerie où sont recueillies les traditions populaires du IXe au XIIe siècle, mêlées à des aventures fabuleuses et à des contes puérils ou chimériques. — La chronique de Turpin a été publiée dans le recueil des historiens allemands de Schardius (in-folio, 1566), et dans la collection de Reuber (in-folio, 1584). L'intérêt qui s'attache au nom de Roland nous décide à faire connaître par des extraits abrégés les trois chapitres où se trouvent les détails relatifs à la mort de ce guerrier.

CHAPITRE XVIII. — L'armée française, divisée en trois colonnes, traversait les Pyrénées : Charlemagne était au centre, Roland commandait l'arrière-garde. Les ennemis attendirent les Francs au défilé de Roncevaux : ils laissèrent passer, sans les inquiéter, les deux premiers corps de l'armée; mais, quand l'arrière-garde se présenta, ils barrèrent le chemin, et firent rouler de toutes parts, sur ceux qui passaient, des quartiers de rochers qui, en tuant un grand nombre d'hommes et de chevaux, formèrent une barrière naturelle à la fuite de ceux qui suivaient. Roland resta presque seul au milieu des débris du corps qu'il commandait. Il eut la douleur de voir périr à ses yeux le bon duc Olivier, son ami et son frère d'armes, que la valeur et l'expérience n'empêchèrent pas de succomber sous le nombre des assaillants et sous les quartiers de rochers.

CHAP. XIX. — Après s'être fait un rempart de ceux qu'il avait tués, Roland se trouva au milieu d'un amas de cadavres,

autres périrent dans cette affaire.—Tirer vengeance sur-le-champ de cet échec ne se pouvait pas. — Le coup fait, ses auteurs s'étaient tellement dispersés, qu'on ne put recueillir aucun renseignement sur les

qu'on ne pouvait traverser pour parvenir jusqu'à lui, et qui l'empêchaient d'aller plus loin. Il avait reçu des blessures dangereuses et même mortelles. Il n'avait plus de ressource que de sonner son cor, instrument formidable, dont le son animé par le souffle de Roland, et répété par les échos des montagnes, pouvait arriver jusqu'au corps d'armée, qui, commandé par Charlemagne, s'avançait déjà dans la plaine, du côté de Saint-Jean-Pied-de-Port. Roland sonna donc si fort et si bien que Charlemagne l'entendit, y fit attention, et comprit que son neveu était en quelque détresse. Il voulut retourner sur ses pas; mais le perfide Ganelon, qui était auprès de lui, l'en empêcha en lui disant : « Ce cor est celui des bergers qui rappellent leurs troupeaux. » Puis, comme les sons se prolongeaient avec une expression étrange, Charlemagne s'arrêta de nouveau; mais Ganelon prétendit que si c'était véritablement le son du cor de Roland, c'était peut-être en signe de victoire qu'il sonnait. Charlemagne le crut, et continua sa route.

CHAP. XX. — Roland ne craignant point d'être attaqué, mais se voyant blessé et sans espérance de secours, tombe dans cette sorte de désespoir dont un brave guerrier même peut être susceptible. Il tenait à la main la terrible *Durandal*, et, se sentant tout à coup saisi d'un enthousiasme héroïque, il lui adresse la parole : « Non, lui dit-il, ma brave et bonne épée, quoique je sois obligé de t'abandonner, je ne souffrirai pas que tu tombes dans les mains des infidèles et des mécréants, et que tu sois jamais teinte du sang des chrétiens. J'aime mieux te briser que de te voir coupable d'avoir fait dommage à ceux de ma religion et de mon pays. Péris plutôt. » En disant ces mots, il prend Durandal à deux mains, et en frappe contre les rochers qui bordent le chemin. Mais, au lieu de se casser, l'épée les partage en deux; et chaque partie, tombant avec fracas, achève d'écraser les cadavres dont Roland était entouré. Le guerrier ne se rebute pas; il avance, frappant tantôt à droite, tantôt à gauche, toujours avec le même succès. Il coupe de gros arbres, sépare des pierres énormes, tranche des corps et des armures. Enfin, animé d'une fureur héroïque, il plonge la pointe de son glaive dans le plus dur des rochers, et quand elle y est bien enfoncée, il casse lui-même la lame, et en jette au loin le tronçon. Puis, voulant en quelque façon célébrer sa victoire, et, comme le phénix, chanter sa mort, et l'annoncer à l'armée de Charlemagne, son oncle, il embouche encore une fois son cor d'ivoire, et en sonne avec une force étonnante.

Charlemagne avait continué à s'éloigner; cependant il entend l'appel de Roland, et, quoi que lui dise Ganelon, il ne peut plus s'y tromper. « Ah! s'écrie-t-il, mon neveu est en danger, je n'en suis que trop averti; s'il en est temps encore, volons à son secours. » Aussitôt Baldwin, frère de Roland, et Théodoric, son ami et son compagnon d'armes, coururent en diligence du côté d'où ils avaient entendu partir ces sons effrayants; mais ils arrivèrent trop tard. Roland avait sonné avec tant de force, que sa gorge était enflée, et que les veines de son gosier s'étaient brisées. Il vomissait le sang par la bouche et par les narines, et ses plaies s'étant rouvertes en même temps, il était tombé baigné dans les flots de ce sang si précieux à la chrétienté. Son frère et son ami le trouvèrent expirant. Il les reconnut cependant encore; et après leur avoir demandé un peu d'eau à boire, pour être en état de parler, il pria Théodoric d'entendre sa confession, puis il se recommanda à leurs prières, à celles de l'archevêque Turpin et à celles de ses compagnons de religion et d'armes, et il expira... »

Voici l'épitaphe de Roland, qui, selon quelques auteurs, fut composée par Charlemagne, et placée dans la petite église de Notre-Dame-de-Roncevaux, ainsi que dans l'église de Blaye, où Roland fut, dit-on, enterré.

Tu patriam repetis: nos triste sub orbe relinquis :
Te tenet aula nitens; nos lacrymosa dies,
Tu qui lustra gerens octo binos super annos,
Ereptus terris, justus ad astra redis.

« Tu retournes dans ta patrie, tu nous laisses ici sur la terre dans la tristesse. L'éclatante cour des cieux te possède: nous ne possédons plus que des jours de larmes. Chargé de huit lustres et de deux ans, te voilà enlevé au monde, et tu retournes pur vers les astres. »

S'il faut en croire un de nos anciens historiens, l'épée de Roland aurait été rapportée dans la Gaule, et déposée dans une des plus antiques chapelles du Quercy. — On lit dans l'*Histoire du Quercy*, par Cathala-Coture: « Parmi les particuliers illustres qui ont visité Notre-Dame-de-Roc-Amadour, je dois citer en premier lieu le fameux Roland, neveu de Charlemagne, qui, passant dans le Quercy en l'année 778, avec son oncle, vint offrir à la très-sainte Vierge un don d'argent du poids de son bracmar ou épée. Après sa mort, ce bracmar fut porté à Roc-Amadour, ainsi que le témoigne Duplex dans son *Histoire de France.* « Roland, dit-il, fut occis par les Gascons, dans les détroits des Pyrénées. Il était admiral ou gouverneur de Bretagne. Charles (Magne), honorant la mémoire de ceux qu'il avait chéris pour leur vertu durant leur vie, fit rechercher les corps des seigneurs de marque occis par les Gascons, lesquels il fit porter à Bourdeaus, où partie d'iceux furent inhumés, aucuns au bourg de Belin, à huit lieues de la même ville, et Roland en l'église Saint-Romain de Blaye; ce qui donne sujet aux romans de chanter qu'il était comte de Blaye. L'on tient par tradition, sur les lieux, que l'épée de Roland fut mise au-dessus de son chef, et sa trompe d'ivoire à ses pieds, laquelle a été depuis traduite en l'église collégiale de Saint-Séverin-les-Bourdeaus, et son épée à Roquemadour en Quercy. » — Ce bracmar ayant été perdu dans les désordres des guerres suivantes, on substitua à sa place une lourde masse de fer, appelée encore l'épée de Roland, sans doute pour montrer par là combien était considérable le présent de ce guerrier. »

Une masse énorme de fer, incrustée dans le roc, et taillée grossièrement en forme d'épée, se voit effectivement encore dans l'église Notre-Dame-de-Roc-Amadour.

Malgré le silence des historiens, on ne peut douter que Roland n'ait été un des guerriers les plus illustres de son temps. Le chant qui lui était consacré était fameux entre toutes les *chansons de gestes* composées sous Charlemagne, et qui se perpétuèrent jusque sous les rois de la troisième race.

Robert Wace, dans son roman du *Rou* ou de Rollon, duc de Normandie, raconte qu'en 1066 les troupes conduites par Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre s'avançoient à Hasting, précédées par un chevalier ou un barde.

Taillefer ki molt bien cantoit,
Sur un cheval ki tost aloit,
Devant ax s'en allait cantant,
De Carlemaine et de Rolant,
Et d'Olivier et de vassaus,
Ki morurent à Rainschevaus.

La coutume de faire chanter des chansons de gestes devant les troupes, pour animer leur courage, dura longtemps. Elle existait encore pendant les malheureuses guerres contre les Anglais au XIVe siècle. Le chant de Roland était toujours alors l'hymne de guerre favori des soldats.

On connait cette fière réponse d'un soldat qui le chantait devant le roi Jean. — « Pourquoi chanter Roland, quand, dans

lieux où on devait les aller chercher [1]... Le souvenir de ce cruel échec obscurcit grandement, dans le cœur du roi, la joie de ses expéditions en Espagne [2]. »

S'il faut en croire la *Charte d'Alaon*, la mort des Francs, si perfidement massacrés à Roncevaux, ne resta point sans vengeance. Charlemagne découvrit que le duc Lupus II était l'auteur de la trahison; il le fit arrêter et pendre sans autre forme de procès; mais voulant prouver en même temps que le devoir de punir une sanglante perfidie était le seul motif qui le faisait agir, il partagea la Vasconie entre les deux fils que laissait Lupus. C'étaient deux enfants en bas âge nommés l'un Adalric, et l'autre Lupus-Sanche, auxquels il donna sans doute des tuteurs de son choix.

Que Charlemagne ait conservé quelques possessions au-delà des Pyrénées, cela ne peut guère être mis en doute; mais il est certain aussi que le khalife de Cordoue reprit sa prépondérance dans les provinces voisines de l'Èbre, car peu de temps après le retour du roi des Francs, on vit accourir dans la Gaule, d'au-delà des montagnes, un grand nombre d'Espagnols chrétiens, et même Arabes, que sa retraite précipitée avait livrés aux persécutions du parti victorieux. La postérité de ces réfugiés subsista longtemps dans la Gaule méridionale, vivant séparée du reste de la population et protégée spécialement par les rois carlovégiens.

Charlemagne, arrivé à Cassineuil, trouva la reine Hildegarde, récemment accouchée de deux fils jumeaux, dont l'un fut nommé Louis (Chlovis), et l'autre Lothaire. Ce dernier mourut à l'âge de deux ans; l'autre fut empereur et roi, avec le surnom de débonnaire.

Avant de quitter l'ancien duché d'Aquitaine, Charlemagne, que la destinée future de ce pays préoccupait déjà, le divisa en plusieurs gouvernements ou comtés, qu'il confia à des hommes dont il avait éprouvé l'attachement et la fidélité. L'auteur anonyme de la *Vie de Louis-le-Débonnaire,* en conservant le nom des hommes qui furent honorés de la confiance de Charlemagne, nous fait connaître cette division. On voit qu'il y eut alors en Aquitaine neuf comtés : ceux de Bourges, de Poitiers, de Périgueux, d'Auvergne, de Velay, de Toulouse, de Bordeaux, d'Alby et de Limoges.

» les armées françaises, les Roland ne se trouvent plus? — Sire, » il s'en trouverait encore, s'il y avait un Charlemagne à leur » tête. » C'était après la bataille de Poitiers, le roi baissa les yeux, et se tut. Cependant il était brave autant que Charlemagne; mais il n'avait pas été aussi heureux.

Le chant de Roland, que quelques auteurs ont, à diverses époques, prétendu avoir retrouvé, paraît décidément perdu.

[1] ÉGINHARD, *Vie de Charlemagne.*

[2] ÉGINHARD, *Annales des Francs*, race carlovingienne.

Nouvelle guerre contre les Saxons (778-780).

Tandis que Charlemagne combattait les Arabes, les Saxons, encouragés par Witikind, avaient repris les armes et dévastaient le territoire franc situé sur la rive droite du Rhin. « Tout le pays jusqu'au fleuve fut ravagé par le fer et par le feu; tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, furent inhumainement massacrés. » Le roi fit marcher contre ces barbares un corps d'Austrasiens, qui les joignit au moment où, chargés de butin, ils allaient passer l'Éder : après un combat opiniâtre, les Francs restèrent vainqueurs. — *Charlemagne* remit au printemps suivant le complément de sa vengeance, et vint passer l'hiver dans le château d'Héristal, sur les bords de la Meuse.

Au printemps de l'année 779, le franc roi assembla son armée à Duren, et pénétra en Saxe, où il fit éprouver aux Saxons, sur les bords de la Lippe, une défaite signalée. — Après cette défaite, les chefs ennemis implorèrent la clémence du roi, qui ne leur accorda la paix qu'en leur imposant de nouveau l'obligation d'embrasser le christianisme. — Cette obligation fut acceptée par une assemblée générale de la nation saxonne, convoquée au commencement de l'année suivante, et où le baptême fut administré à tous les chefs militaires et à tous les juges civils. — Des lois rigoureuses furent proclamées pour assurer le maintien du pacte religieux. Elles infligeaient la peine de mort à tout Saxon qui refuserait de recevoir le baptême, ou qui, pour s'y soustraire, dirait l'avoir reçu. La même peine fut portée contre ceux qui tueraient ou même insulteraient un prêtre chrétien. Le roi fit dans le pays un grand nombre de fondations ecclésiastiques; il y établit des monastères, des cures et des évêchés richement dotés.

Voyage à Rome (781). — Charlemagne institue son fils Pépin roi d'Italie, et son fils Louis roi d'Aquitaine.

La malheureuse issue de l'expédition contre les Arabes d'Espagne avait beaucoup donné à penser à Charlemagne. Ce puissant génie politique avait pressenti que l'anarchie, qui depuis vingt-cinq ans paralysait toute l'énergie conquérante de l'Islamisme, touchait à sa fin. La monarchie fondée par Abderahman, consolidée par la victoire, devait concentrer toutes les forces du pays dans une seule main, et permettre au khalife de Cordoue d'employer ces forces dans un but national. Tout annonçait que la lutte entre l'Orient et l'Occident, entre le christianisme et l'islamisme, suspendue depuis la conquête de la Septimanie par Pépin, allait être reprise et poursuivie avec une nouvelle ardeur.

« Charlemagne, dit à ce sujet un historien moderne (M. Fauriel), devait prévoir une crise si manifeste; il devait sentir que sa tâche, comme champion des croyances et de la civilisation de l'Occident, allait devenir plus laborieuse, et il était on ne peut plus simple que l'idée lui vînt de destiner et d'approprier spécialement à cette tâche une portion de ses forces. Or, cette destination appartenait naturellement aux contrées au-delà de la Loire, à raison, non seulement de leur position géographique, mais de plusieurs autres convenances.

» Ces contrées avaient à opposer aux milices arabes des milices à peu près égales en nombre, non moins braves, généralement armées de même à la légère, de même accoutumées à la guerre de postes et d'embuscades, dans des pays montueux, coupés et difficiles, et, pour dernière analogie, composées d'hommes, presque aussi zélés pour leurs croyances religieuses que les Arabes andalousiens pour les leurs. Ces hommes n'avaient pas perdu toute mémoire de la glorieuse résistance de leurs pères aux premières irruptions des Arabes, et ne pouvaient qu'être fiers d'être solennellement appelés à poursuivre et compléter leur tâche.

» D'un autre côté, Charlemagne ne pouvait pas ne pas connaître l'humeur mobile, indocile et fière des Aquitains, leur antipathie pour les mœurs et la domination des Francs. Ces considérations le déterminèrent aisément à traiter l'Aquitaine comme il avait traité l'Italie, à en faire ce qu'il avait fait de celle-ci, un royaume particulier, portion intégrante de l'empire, mais y ayant une existence personnelle, une destination propre, celle de résister aux invasions des Arabes andalousiens, et de les resserrer le plus possible sur le sol de la Péninsule. C'était là, en quelque sorte, rendre à ce pays sa tâche première comme duché indépendant; c'était avoir trouvé le moyen le plus naturel et le plus sûr de faire des Aquitains des sujets utiles, en laissant un certain jeu à leur vanité nationale, à leur prétention de former un peuple à part, et même à l'espoir de redevenir tôt ou tard un peuple indépendant. »

L'Italie, menacée d'une révolution par les intrigues que les Grecs, réunis au duc de Bénévent, y avaient soulevées, attira l'attention du roi des Francs. Il s'y rendit avec ses fils, espérant que sa présence suffirait pour empêcher l'explosion d'un mécontentement encore incertain et timide. Il ne s'était pas trompé; il lui suffit de se montrer pour faire respecter l'ordre qu'il avait précédemment établi, et pour forcer ses ennemis à se cacher, à se taire et à obéir à ses lois.

Charlemagne passa l'hiver à Pavie. Il se rendit ensuite à Rome pour assister aux fêtes de Pâques, qui y étaient toujours célébrées avec une grande solennité. Le pape et les Romains l'accueillirent avec les mêmes sentiments de reconnaissance et d'amour qu'ils lui avaient témoignés peu d'années auparavant. Tout pouvoir lorsqu'il était à Rome, disparaissait devant le sien, toute grandeur semblait n'être qu'une émanation de sa grandeur. Il avait amené à Rome ses deux fils, Carloman et Louis, afin d'accomplir les desseins qu'il avait secrètement médités. Sur sa demande, le pape Adrien baptisa les deux enfants. Ce pontife changea le nom de Carloman en celui de Pépin. Après cette première cérémonie, il oignit d'huile sainte les deux frères, les sacra et les couronna rois. Pépin, âgé de cinq ans, fut proclamé roi d'Italie, et Louis, qui n'avait que trois ans, fut roi d'Aquitaine.

Outre les motifs particuliers qui décidèrent Charlemagne à la création des ces deux royaumes, on suppose qu'il avait jugé que le domination d'états aussi vastes que les siens ne pouvait avoir d'unité que pendant sa vie; et qu'il voulut accoutumer d'avance ses peuples à reconnaître pour rois les jeunes princes qui devaient un jour les gouverner.

CHAPITRE IV.

CHARLEMAGNE, ROI DES FRANCS.

Louis, roi d'Aquitaine. | Pépin, roi d'Italie.

Administration de la monarchie franque. — Organisation des royaumes d'Italie et d'Aquitaine. — Révoltes et condamnation de Tassillon, duc de Bavière. — Irène et Charlemagne. — Guerres contre les Saxons. — Soumission de Witikind. — Mort d'Hildegarde. — Charlemagne épouse Fastrade. — Conspirations d'Harthrad et de Pépin-le-Bossu. — Expédition contre les Bretons. — Conquête de la Bretagne. — Soulèvement d'Arégise. — Guerre contre les Lombards de Bénévent. — Défaite des Huns. — Guerre contre les Slaves Wiltzes. — Jeunesse de Louis, roi d'Aquitaine. — Révolte d'Adalric, duc de Vasconie. — Sa déposition. — Guerre contre les Vascons. — Année de paix. — Charles, fils de Charlemagne, est institué duc du Mans. — Guerre contre les Huns. — Hérésie de Félix. — Concile de Francfort. — Nouvelles invasions sarrasines. Bataille l'Orbieu. — Exploits de Guillaume-le-Pieux. — Expéditions des Aquitains en Espagne. — Guerres contre les Saxons et les Huns. — Mort de Fastrade. — Charlemagne épouse Luithgarde. — Canal du Rhin au Danube. — Fondation d'Aix-la-Chapelle. — Mort d'Adrien. — Léon III, pape. — Disparition temporaire d'une planète. — Apparition des Normands. — Révolte contre le pape Léon. — Mort de Luithgarde. — Charlemagne, empereur d'Occident.

(De l'an 781 à l'an 800.)

Administration de la monarchie franque. — Organisation des royaumes d'Italie et d'Aquitaine.

Les deux fils de Charlemagne étaient trop jeunes pour que leur père leur eût conféré autre chose qu'un simulacre de royauté. L'un et l'autre étaient entourés des domestiques, des comtes et des grands officiers qui constituaient une maison royale; mais des ministres habiles, choisis par le roi des Francs

lui-même, réglaient et dirigeaient toutes les affaires de l'Italie et de l'Aquitaine. Ces ministres étaient indépendants des grands personnages qui entouraient les rois enfants, et n'obéissaient qu'à Charlemagne. Il existait ainsi dans les États soumis au roi des Francs trois administrations distinctes, régies par des ministres différents, mais qui recevaient de lui leur impulsion, car, dans toutes les matières importantes, les décisions de Charlemagne faisaient loi.

Le royaume d'Italie, auquel par la suite on annexa la Bavière, s'étendait depuis les Alpes jusqu'à l'Ofanto. — La Pouille, la Calabre, la Lucanie, et tout le pays situé depuis l'Ofanto jusqu'à la mer de Sicile reconnaissaient encore pour souverain l'empereur d'Orient.

Le royaume d'Aquitaine comprenait outre l'Aquitaine, proprement dite, la Septimanie et la Vasconie. — La Septimanie, à cause de sa position près de l'Espagne orientale, prit le nom de *Marche* ou *Marquisat de Gothie*. — La Vasconie se divisa en deux parties : la plus vaste, composée des plaines et des cantons cultivés, garda le titre de duché ; le pays montagneux, compris entre les sources de la Garonne et celles de la Bidassoa, reçut le nom de *Marche de Vasconie*, et devint un commandement militaire important. Enfin, le territoire momentanément occupé par les Francs, entre l'Èbre et les Pyrénées, territoire à limites variables, fut aussi annexé au royaume d'Aquitaine, et reçut le nom de *Marche d'Espagne*.

Le nouveau royaume n'eut pas de capitale en titre, bien que Toulouse conservât sa prépondérance, et fût le siége principal des assemblées du Champ-de-Mai. — Quatre palais entourés de domaines considérables, et situés aux extrémités opposées du royaume, furent assignés pour résidence au jeune roi, qui dut aller de l'un à l'autre à des époques déterminées, et visiter ainsi chaque année toutes ses provinces.

Louis prit possession de son royaume dans l'année qui suivit son sacre. Des bords de la Meuse jusqu'à Orléans, l'enfant-roi fut porté dans une litière en forme de berceau ; il voyageait accompagné des officiers qui devaient former son conseil de tutelle, en tête duquel était placé avec le titre de gouverneur un leude franc nommé Arnold. Ce conseil décida, en arrivant sur la Loire, qu'on renoncerait au mode de voyager adopté jusqu'alors. On revêtit le jeune roi d'armes proportionnées à sa taille et à son âge, on le plaça sur un cheval pompeusement harnaché, et on lui fit faire son entrée dans ses états avec cet attirail viril et guerrier.

Dans le but de mieux assurer la soumission des habitants de l'Aquitaine, et afin de contenir leur inquiète turbulence, Charlemagne leur avait donné une destination militaire spéciale. Il avait décidé que l'Espagne musulmane serait à l'avenir le but de leur marche et de leurs expéditions. Nous verrons bientôt comment les Aquitains, chargés de la defense de la frontière méridionale de l'empire franc, s'acquittèrent de cette tâche difficile et glorieuse.

Révoltes et condamnation de Tassillon, duc de Bavière. (781-788.)

Tassillon, duc de Bavière, ne gardait au roi des Francs qu'une fidélité suspecte, il entretenait de secrètes relations avec les chefs des Saxons et des Huns, ennemis nouveaux que les Francs ne devaient pas tarder à avoir à combattre. Le roi et le pape réunis en Italie lui envoyèrent (en 781) des ambassadeurs, pour lui rappeler ses serments et ses devoirs comme tributaire. Tassillon protesta de son dévouement et proposa de se rendre à Worms, auprès de Charlemagne, afin d'y renouveler son serment de fidélité. Il s'y rendit en effet, et fut bien accueilli par le roi, auquel il remit douze otages pour garants de ses promesses et de son repentir; mais sa foi n'était pas sincère et ne fut pas de longue durée. Il se révolta de nouveau en 787, et, au moment d'être écrasé par trois armées envoyées contre lui, il n'obtint son pardon que par une soumission, pour garantie de laquelle il livra comme otages, avec douze des principaux seigneurs bavarois, son propre fils Théodon.

Ce pardon n'eut point d'effet. L'année suivante, en 788, Tassillon s'étant rendu à l'assemblée générale du Champ-de-Mai, tenue à Mayence, fut accusé des crimes de trahison et lèse-majesté, par ses propres sujets. Les Bavarois lui reprochèrent d'avoir excité les Huns à entreprendre la guerre contre les Francs, et donnèrent à l'assemblée de telles preuves de ses trames criminelles, qu'il ne put en nier aucune. « Convaincu de crime, à l'unanimité, dit Eginhard, il fut condamné à la peine capitale ; mais, malgré ce jugement, la clémence du roi lui sauva la vie : on lui fit quitter l'habit séculier, et il fut envoyé dans un monastère, où il vécut aussi pieusement qu'il y était entré de bon cœur. Son fils Théodon reçut aussi la tonsure, et fut assujetti à la loi monastique. Ceux des Bavarois qu'on savait avoir été instruits et complices de leur perfidie furent relégués en différents lieux d'exil. »

Irène et Charlemagne. (781-802.)

L'impératrice Irène, veuve de l'empereur Léon Chasare, mort en 780, gouvernait l'empire grec, au nom de Constantin Porphyrogénète, son fils, âgé de dix ans ; son autorité, menacée par des con-

spirations intérieures, et par les guerres qu'à l'extérieur elle avait à soutenir contre les Sarrasins, était précaire et incertaine. Elle craignait que Charlemagne se joignant à ses ennemis ne lui enlevât les provinces que les Grecs possédaient encore en Italie, et conçut le projet de s'assurer, par une alliance, l'appui du puissant chef des Francs. Une ambassade solennelle partie, en 781, de Constantinople, demanda en mariage, pour Constantin, la princesse Rothrude, fille aînée du roi des Francs, et moins âgée que le jeune empereur. Charlemagne consentit à ce mariage. Les conventions étant réglées, des présents et des serments furent échangés; les ambassadeurs, en se retirant, laissèrent auprès de Rothrude l'eunuque Elizée, instruit dans les lettres grecques, et qui était chargé de lui enseigner la langue et de la former aux manières et aux usages de l'empire: mais le mariage n'eut pas lieu; il fut rompu quelques années après, par la volonté de Charlemagne, irrité de ce que l'impératrice Irène avait appuyé les efforts du fils de Didier, pour reconquérir le trône des Lombards.

Cette Irène, qui avait voulu faire épouser à son fils la fille de Charlemagne, eut par la suite la pensée d'épouser elle-même Charlemagne. C'était en 802, Charlemagne venait d'être, à Rome, couronné empereur. Irène, à qui la mort de son fils et le massacre de la famille de son mari avaient donné l'empire d'Orient, envoya à l'empereur d'Occident un ambassadeur, pour lui offrir de l'épouser et de mettre ainsi les deux empires sous la même autorité. Charlemagne, en établissant les deux royaumes d'Aquitaine et d'Italie, avait montré combien il appréciait la difficulté de régir avec unité de vastes états; il ne pouvait avoir l'espérance de gouverner paisiblement l'empire grec, en le tenant d'une femme qu'une succession de crimes avait fait asseoir sur le trône. La proposition de l'impératrice le flatta néanmoins, il accueillit honorablement l'ambassadeur grec, et il envoya de son côté, en Orient, l'évêque d'Amiens, Jessé, et le comte Hélingald, avec mission de remercier l'impératrice, et d'établir, entre les deux empires, une alliance pacifique. — Mais quand les ambassadeurs francs arrivèrent à Constantinople, Irène, détrônée, était reléguée en exil à Lesbos, et ils eurent à traiter de la paix avec son successeur l'empereur Nicéphore.

Guerres contre les Saxons. — Soumission de Witikind. (782-785.)

Dans l'assemblée du Champ-de-Mai de l'année 782, qui eut lieu en Saxe, aux sources de la Lippe, Charlemagne reçut les ambassadeurs de Siegfried, roi des Danois, et ceux des chefs des Huns qui venaient traiter avec lui de la continuation de la paix. Les principaux d'entre les Saxons se présentèrent aussi devant le roi des Francs, pour protester de leur obéissance et de leur fidélité. — Lorsque l'assemblée eut terminé la discussion des affaires qui lui étaient soumises, Charlemagne revint sur la rive gauche du Rhin. Mais à peine y était-il de retour qu'il apprit que les Sorabes, peuple de race slave habitant entre l'Elbe et la Saale, avaient fait une incursion chez les Saxons et les Thuringiens, dont ils pillaient et dévastaient le territoire. Il ordonna aussitôt à trois de ses généraux, Adalgise, chambellan, Geilon, connétable, et Worad, comte du palais, de se rendre dans le pays attaqué, avec les troupes de la France orientale, et d'en chasser l'ennemi.

Au lieu de trouver dans les Saxons qu'ils venaient défendre des soldats et des alliés, les envoyés de Charlemagne apprirent qu'ils s'étaient révoltés, et que Witikind les commandait. — Au premier bruit de ce soulèvement le comte Théodoric, parent du roi, accourut au secours des Francs orientaux, avec un corps de Francs ripuaires qu'il avait rassemblé à la hâte. — Théodoric avait formé un plan qui eût terminé la guerre en peu de jours s'il eût été suivi. Les Saxons étaient campés sur le flanc d'une montagne appelée Sonnethal, où ils pouvaient être facilement assiégés et affamés. Il ne s'agissait que de manœuvrer de concert pour les envelopper dans leur camp. Malheureusement les trois grands officiers du palais de Charlemagne, jaloux de Théodoric, ne voulurent pas seconder un projet dont la gloire devait lui revenir. Ils attaquèrent les Saxons brusquement et sans ensemble. Witikind profita de leur imprudence et de leur désunion. Les Francs, entourés par les Saxons qu'ils auraient dû cerner, furent presque tous massacrés. Ceux qui purent s'échapper ne retournèrent pas à leur camp, mais gagnèrent en fuyant celui de Théodoric où ils trouvèrent un asile. — Adalgise et Geilon, quatre comtes, et vingt des chefs principaux, ne voulant pas survivre à cette défaite, se firent tuer dans la mêlée.

A la nouvelle de ce désastre, Charlemagne accourut en Saxe avec une puissante armée; son arrivée y jeta une terreur telle que Witikind retourna en Danemarck, et que les chefs du peuple saxon n'hésitèrent pas à livrer à la vengeance des Francs quatre mille cinq cents guerriers qui avaient pris part à la révolte. Charlemagne, irrité de l'indocilité et de la perfidie des Saxons, crut devoir les contenir par un exemple terrible : les quatre mille cinq cents révoltés eurent, par son ordre, la tête tranchée, le même jour, dans un lieu appelé Verden, sur les bords de l'Aller. — Cette épouvantable barbarie, si peu en harmonie avec sa conduite habituelle, ne peut être attribuée qu'à un indomptable accès de

colère, et fut suivie, sans doute, d'un long repentir.

Après cette sanglante exécution, le roi des Francs revint en Austrasie, et passa l'hiver à Thionville. — L'année suivante (783) Witikind reparut en Saxe, et y ralluma l'insurrection. Charlemagne prit lui-même la direction de la guerre, et vainquit les révoltés qui s'étaient partagés en deux corps, dont il fit un effroyable carnage; cependant il ne mit pas fin à la révolte qui ne se termina qu'en 785. — Alors découragés par leurs désastres multipliés, les deux chefs les plus redoutables, Witikind et Abbion, se rendirent d'eux-mêmes au palais d'Attigny, en Austrasie, et firent leur soumission au roi. Witikind et Abbion, après avoir prêté serment de fidélité à Charlemagne, reçurent le baptême et parurent embrasser le christianisme avec sincérité. Charlemagne donna le duché d'Angrie à Witikind; cet illustre chef des Saxons, dont les généalogistes font descendre plusieurs des maisons souveraines d'Allemagne, ne faillit jamais à la foi qu'il avait jurée. « Il changea, disent les historiens, sa vie active et militaire en une vie pieuse et domestique qui le fit, après sa mort, révérer comme un saint. »

Mort d'Hildegarde. — Charlemagne épouse Fastrade. — Conspiration d'Harthrad et de Pépin-le-Bossu. (783-792.)

Durant cette guerre contre les Saxons, la reine Hildegarde mourut en 783 à Thionville. Sa mort fut suivie de celle de la reine Berthrade, veuve de Pépin, et mère du roi.

Peu de mois après la mort d'Hildegarde, Charlemagne épousa Fastrade, fille du comte Rodolphe, de race franque. Cette reine, dont Charlemagne eut deux filles, avait un caractère altier et ambitieux; elle aurait troublé l'état sous un prince moins ferme et moins prudent. Dans les commencements de son mariage, abusant de son empire sur l'esprit de son époux, elle lui fit commettre des injustices qui poussèrent à conspirer quelques-uns des leudes de la France orientale.—Une conspiration contre la vie de Charlemagne, à la tête de laquelle se trouvait le comte Hartrhad, fut découverte en 785. Les coupables furent condamnés à mort; mais le roi, satisfait d'avoir déjoué la conspiration, crut devoir les punir avec moins de sévérité. Les principaux complices eurent les yeux crevés, les autres furent envoyés en exil.

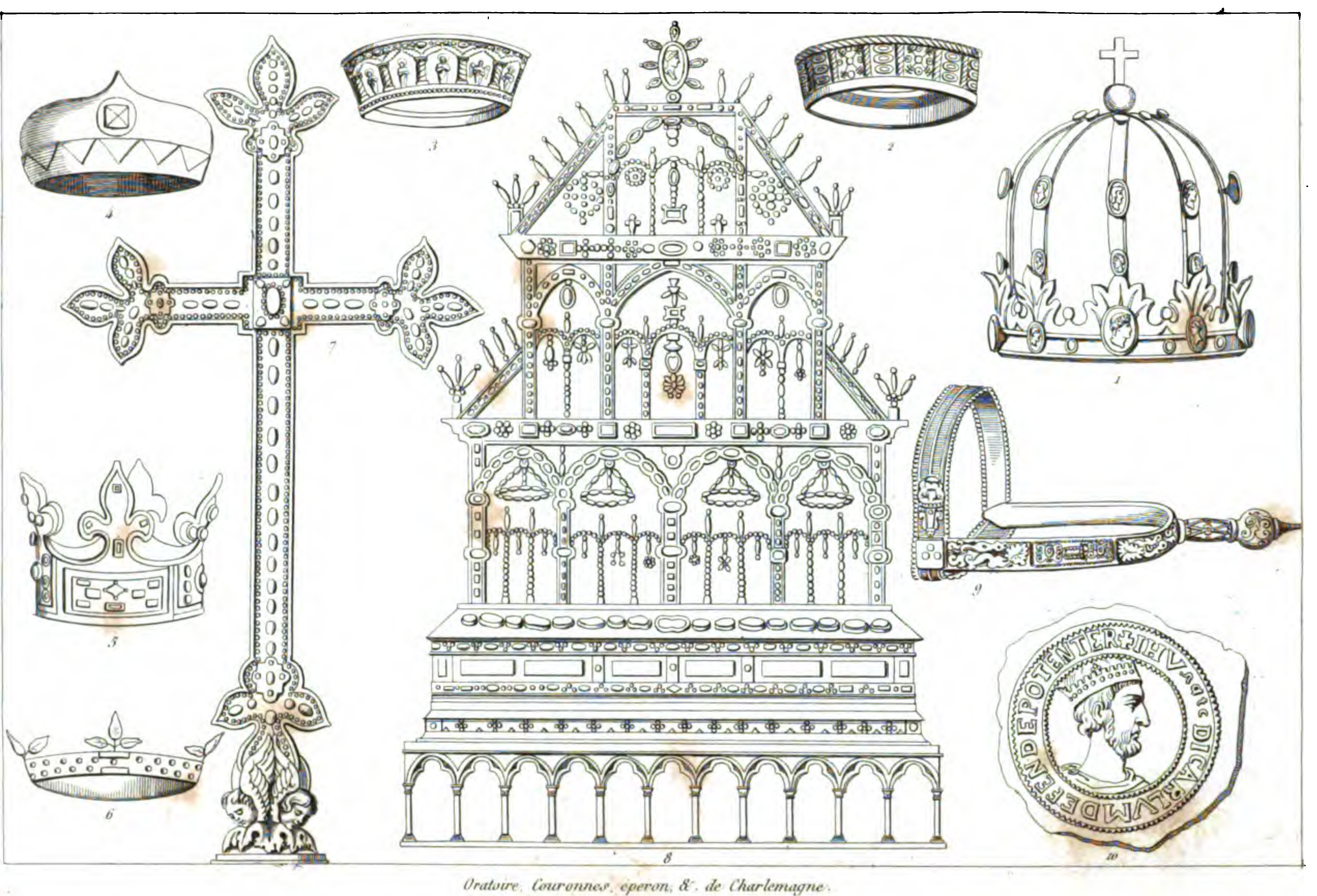
Sept ans plus tard, en 792, eut lieu une autre conspiration plus grave. Pépin-le-Bossu, ce fils d'Hirmethrude que Charlemagne, bien qu'il fût l'aîné de ses enfants, n'avait pas traité à l'égal des autres, se laissa entraîner à prendre part à une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'assassiner son père et ses frères. Les conjurés rassemblés dans une église y délibéraient sur la conjuration. Un prêtre lombard, nommé Fardulf, caché dans un coin obscur, les entendit; il fut découvert, les conjurés voulaient le massacrer : il obtint la vie en promettant sous serment de ne rien révéler. Néanmoins il se hâta d'aller trouver Charlemagne et de lui faire connaître la conjuration. Le roi fit juger solennellement les coupables. Pépin, ainsi que tous ses complices, fut condamné à mort; mais son père lui fit grâce, et se borna à l'envoyer recevoir la tonsure dans le couvent de Pruim, près de Trèves. Parmi les conjurés quelques-uns furent décapités, d'autres bannis. Fardulf obtint la riche abbaye de Saint-Denis en récompense de sa dénonciation.

Après avoir parlé des conspirations d'Harthrad et de Pépin, Éginhard ajoute : « La cruauté de la reine Fastrade est regardée comme la seule cause qui donna naissance à ces deux complots; et si, dans ces deux circonstances, on en voulut à la vie du roi, c'est parce que, se prêtant à la méchanceté de sa femme, il avait paru inhumainement oublier la douceur accoutumée et la bonté de sa nature. »

Expédition contre les Bretons. — Conquête de la Bretagne. (786-809.)

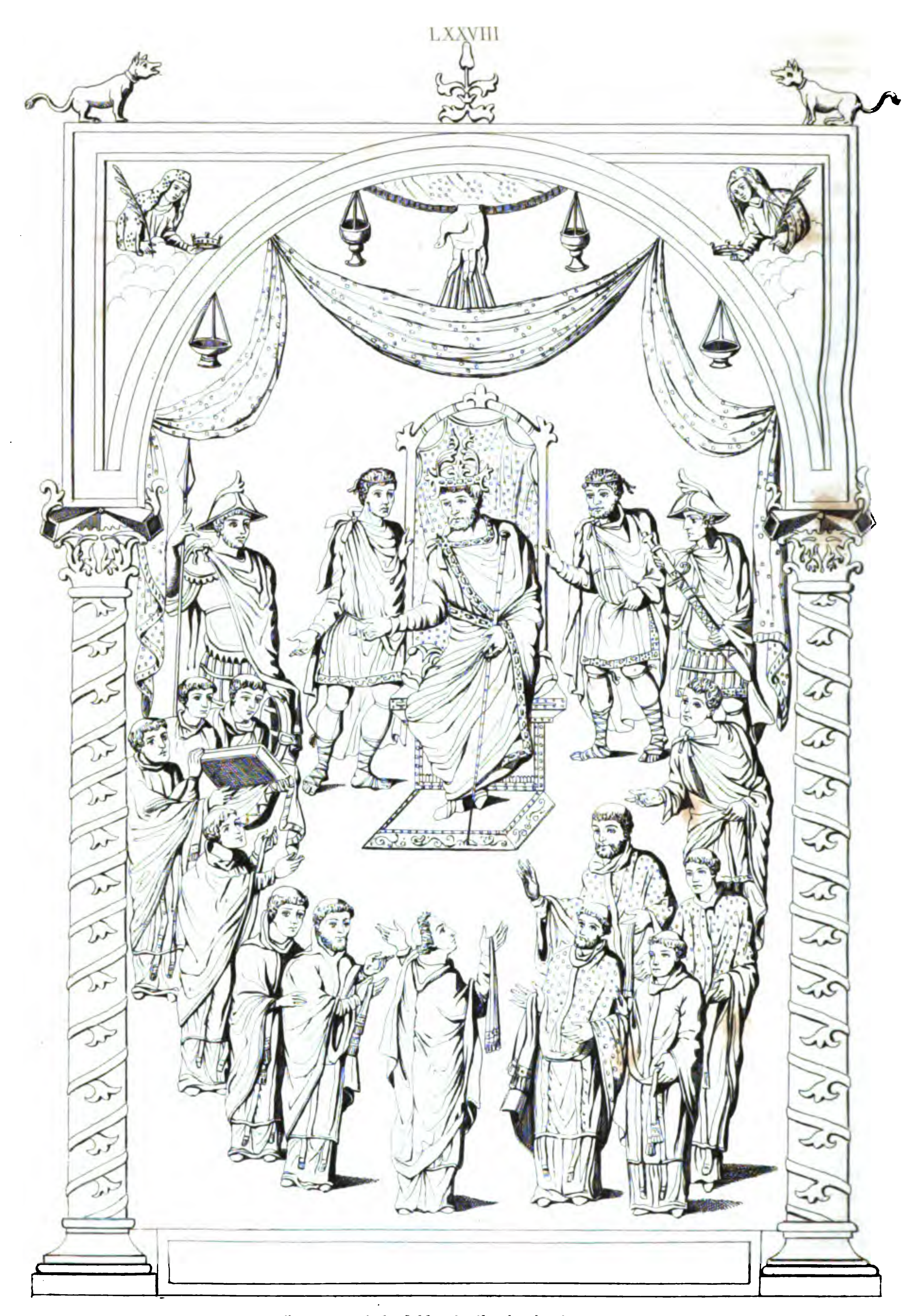
Tandis que Charlemagne terminait la guerre avec les Saxons, les Bretons, dont le territoire avait été en partie conquis du temps de Pépin, lui fournirent, en essayant de recouvrer le comté de Vannes, l'occasion d'entreprendre la conquête de toute la Péninsule Armoricaine. — Vaincus par Pépin, les comtes de Cornouailles, quoique indépendants, s'étaient obligés à payer un tribut à la France. Ils crurent, en voyant le roi des Francs sérieusement occupé sur les bords de l'Elbe, que l'occasion était favorable pour refuser le tribut. Encouragés par quelques avantages qu'ils obtinrent d'abord, ils envahirent le comté de Vannes, et s'emparèrent de cette vieille cité. Audulf, un des officiers du palais de Charlemagne, fut, en 786, envoyé contre les insurgés. Le roi le chargea même d'achever la conquête de la Bretagne. Audulf reprit le comté de Vannes en une seule campagne. Mais l'occupation d'un pays difficile, défendu par une population belliqueuse, exigea plusieurs années. La conquête de la Péninsule ne fut terminée qu'en 799, par le comte Widon, comte et préfet de la Marche de Bretagne. « Ce comte, dit Éginhard, après avoir parcouru toute la province des Bretons, avec les comtes ses compagnons, apporta au roi, qui se trouvait alors à Aix-la-Chapelle, les armes des chefs qui s'étaient soumis à lui et dont il avait inscrit les noms. Cette province paraissait soumise, elle l'eût été en effet

LXXVII



Oratoire, Couronnes, éperon, &c. de Charlemagne.

LXXVIII



Frontispice de la Bible de Charles le chauve.

si, comme à l'ordinaire, l'inconstance de cette nation perfide n'eût excité de nouveaux soulèvements. » En effet, la Péninsule se souleva en 809, et les Francs en furent chassés. Ils y rentrèrent néanmoins deux ans après, sous la conduite du comte Widon, et y exercèrent d'horribles ravages.

« On ne peut guère vérifier, dit M. Daru, quels furent les moyens que Charlemagne mit en usage pour s'assurer cette conquête. On ne sait pas trop non plus quel genre de suprématie il se réserva. Les chroniques parlent d'un tribut, de l'occupation des principales places, de monnaies frappées au nom du conquérant, de gouverneurs établis dans les Marches pour répondre de la soumission des Bretons. » —Vertot dit qu'on laissa à chacune des diverses peuplades habitant la Péninsule, ses chefs nationaux, afin que ceux-ci, familiers avec la langue du pays, pussent rendre la justice. — La Bretagne continuait à être divisée en un grand nombre de petites principautés, dont les chefs portaient des titres qui n'étaient pas en usage dans le reste de la Gaule. Un de ces titres d'honneur empruntés à la langue latine était celui de *Tyran*; un autre, celui de *Mactierne*, dérivait de la langue gallique, et signifiait *fils de prince*. Ce titre était porté quelquefois par des évêques, soit pour indiquer leur origine, soit à cause de la dignité de leur siége. Il existe des actes où les femmes sont nommées *Tyrannisses*; ce qui prouve qu'elles pouvaient hériter des terres auxquelles ce titre était attaché [1].

Soulèvement d'Arégise. — Guerre contre les Lombards du Bénévent. (786-787.)

Charlemagne ne fit pas lui-même la guerre aux Bretons. — Tandis qu'il recevait à Attigny la soumission d'Abbion et de Witikind, une coalition ourdie à Constantinople éclatait en Italie. Cette coalition avait encore pour but de rendre à Adalgise, fils de Didier, la couronne des Lombards; ses deux chefs principaux étaient Hildebrand, duc de Spolette, et Arégise, duc de Bénévent, tous les deux gendres ou parents de Didier. Ils avaient pour allié l'empereur grec.

Charlemagne déploya dans cette circonstance la même activité qu'il avait montrée lors de la révolte du duc de Frioul. Au milieu de l'hiver, et sans se laisser retenir par la rigueur de la saison, il franchit les Alpes rapidement, alla droit à Rome, et, après y avoir conféré avec le pape, il annonça qu'il allait s'emparer par les armes de tout le territoire bénéventin.

Arégise épouvanté n'osa défendre ni ses places fortes, ni la capitale de ses états, il se retira à Salerne afin de pouvoir, au besoin, chercher par mer un refuge en Orient; puis il se décida à solliciter la clémence du roi qu'il avait offensé, et dont les troupes occupaient déjà tout son duché. Une députation, à la tête de laquelle étaient ses deux fils, Romuald et Grimoald, vint à Rome offrir des présents à Charlemagne, et implorer sa miséricorde. Charlemagne était résolu, d'après le désir du pape, à ôter au duc rebelle les états qu'il lui avait laissés lors de la première conquête de l'Italie; mais des considérations de politique locale, des motifs religieux, et les sollicitations de tous les grands du royaume italien firent obtenir grâce à Arégise. Charlemagne renvoya au duc son fils aîné, et garda auprès de lui Grimoald, le plus jeune, avec onze autres otages choisis dans les familles principales du duché de Bénévent. Il envoya ensuite des ambassadeurs pour faire prêter un nouveau serment de fidélité à Arégise et à tous les grands de la nation. Ce fut à cette époque qu'ayant connaissance des intrigues de l'empereur Constantin, il lui fit signifier qu'il devait renoncer à obtenir jamais la main de sa fille Rothrude.

La soumission des Bénéventins ne dura pas longtemps. L'empereur d'Orient, irrité du refus que Charlemagne faisait de lui donner sa fille, renoua la coalition à laquelle cette fois se joignirent Tassillon, duc de Bavière, et les chefs des Huns. — Nous avons dit comment les projets de Tassillon furent déjoués, et quelle triste fin eut ce duc de Bavière.

Pour prix de sa nouvelle trahison, le duc de Bénévent devait recevoir le duché de Naples, à titre de fief, et le gouverner comme vassal de l'empire grec. Une ambassade lui fut envoyée de Constantinople; il fut revêtu de l'éminente dignité de patrice, prit l'habit des Grecs, et se fit couper les cheveux à leur manière, avec des ciseaux que l'impératrice Irène lui envoya pour cette cérémonie solennelle.

Charlemagne, que le pape Adrien avait averti de ce qui se préparait, était sur le point de descendre en Italie, lorsque la mort du duc de Bénévent rompit le premier lien de cette redoutable coalition. La fille de Didier, veuve d'Arégise, fit d'inutiles efforts pour engager les Bénéventins à se joindre aux Grecs. Charlemagne avait parmi les Lombards un assez grand nombre de partisans contraires au rétablissement de la maison de Didier. Il envoya en Italie des députés qui, d'accord avec les évêques et les principaux seigneurs, réglèrent le gouvernement intérieur du territoire de Bénévent, dont il nomma duc le second fils d'Arégise, Grimoald, qu'il avait auprès de lui à titre d'otage, et dont, sans doute, il avait apprécié les talents et la loyauté.

[1] DARU, *Histoire de Bretagne*. tom. I, p. 191. — VERTOT, *Traité de la Mouvance de Bretagne*, p. 52.

Grimoald se montra fidèle au serment qu'il prêta au roi des Francs. Il combattit les troupes grecques, lorsque, réunies aux milices de la Sicile, elles tentèrent de dévaster les frontières du duché de Bénévent. Ses soldats, réunis aux troupes franques, aux ordres du comte Winegèse, nommé depuis duc de Spolette, obtinrent sur les Grecs une brillante victoire, et revinrent à Bénévent avec un riche butin et de nombreux captifs.

Défaite des Huns. — Guerre contre les Slaves Wiltzes. (788-789.)

Tassillon venait d'être condamné et déposé. Les Huns, fidèles aux promesses qu'ils lui avaient faites, s'avancèrent, divisés en deux corps d'armée, et attaquèrent à la fois la Bavière et le Frioul. — Depuis la déposition du duc félon, la Bavière était devenue une dépendance du royaume d'Italie. — Le nouveau duc de Bénévent se joignit, avec ses troupes victorieuses des Grecs, aux troupes italiennes qui allaient combattre les Huns. — Ces peuples barbares échouèrent dans leur double tentative, ils furent vaincus dans le Frioul et en Bavière. Leur fuite fut si précipitée, que la plupart de ceux qui avaient échappé au carnage se noyèrent en essayant de traverser le Danube.

Cette dernière expédition avait couvert de gloire les lieutenants de Charlemagne. — Le roi des Francs, par un motif facile à deviner, voulut diriger lui-même la guerre contre de nouveaux ennemis qui inquiétaient les frontières septentrionales de ses états. — Voici comment Éginhard rend compte de cette guerre. « Il y a en Germanie, sur le bord de l'Océan, une certaine nation de Slaves qui se nomment, dans leur langue, *Wélétabes*, et sont appelés, par les Francs, *Wiltzes*. Ce peuple, toujours ennemi des Francs, avait coutume de poursuivre de sa haine, d'opprimer et de harceler par ses armes ceux de ses voisins qui étaient alliés ou sujets des Francs. Le roi, ne voulant pas supporter plus longtemps cette insolence, résolut de leur faire la guerre; il assembla une nombreuse armée, et passa le Rhin près de Cologne. Il prit de là son chemin par la Saxe; et, lorsqu'il eut gagné l'Elbe, il plaça son camp sur le rivage, joignit le fleuve par deux ponts, fortifia l'un aux deux bouts, et y laissa une forte garnison. Lui-même passa le fleuve, conduisit son armée au lieu désigné, entra sur les terres des Wiltzes, et ordonna de tout ravager par la flamme et le fer. Cette nation, quoique belliqueuse, et se confiant en son nombre, ne put longtemps soutenir l'impétuosité de l'armée des Francs. Dès que le roi fut arrivé près de la ville de Dragwit, Wiltzan, qui, par l'autorité de sa vieillesse et la noblesse de sa naissance, était supérieur aux autres petits rois des Wiltzes, alla au-devant de lui avec tous les siens, donna les otages qu'on lui demandait, et engagea, par un serment, sa foi au roi et aux Francs. Les autres rois et les principaux des Slaves suivirent son exemple, et se soumirent au pouvoir du roi. Charles, ayant ainsi réduit ce peuple, et reçu les otages qu'il avait exigés, regagna l'Elbe par le même chemin, fit repasser le pont à son armée, et ayant réglé, en passant, tout ce qui regardait les Saxons, il rentra en France, et célébra, à Worms, la fête de Noël et celle de Pâques [1]. »

Jeunesse de Louis, roi d'Aquitaine. (781-792.)

Les guerres de la Germanie et de l'Italie n'empêchaient pas Charlemagne de porter un œil vigilant sur les affaires de la Gaule méridionale, où existaient toujours des ennemis cachés de sa race. Nous avons exposé les motifs qui l'avaient décidé à placer sur le trône d'Aquitaine son fils Louis. « En 785, dit l'astronome, auteur anonyme de la *Vie de Louis-le-Débonnaire*, le roi Charles au milieu de ses victoires sur les Saxons, craignant ou que le peuple d'Aquitaine ne devînt insolent en le sachant si éloigné, ou que son fils Louis, encore dans ses plus jeunes années, ne contractât quelques mauvaises habitudes étrangères, dont l'enfance une fois imbue ne se défait que difficilement, manda et fit venir auprès de lui ce prince qui déjà montait avec grâce à cheval : Charlemagne voulut qu'il vînt accompagné de toute son armée; les comtes des Marches furent seuls laissés pour protéger les frontières du royaume et les garantir de toute incursion ennemie. — Le jeune Louis, obéissant aux ordres de son père de tout son cœur et de tout son pouvoir, vint le trouver à Paderborn, suivi d'une troupe de jeunes gens de son âge, et revêtu de l'habit vascon, c'est-à-dire portant le petit surtout rond, la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou, les éperons lacés sur les bottines, et le javelot à la main : tel avait été le plaisir et la volonté du roi. Louis demeura donc auprès de son père et l'accompagna à Ehresbourg, jusqu'au temps où, le soleil ayant décliné du sommet de l'équateur, sa chaleur est tempérée par l'approche de l'automne. Ce fut à la fin de cette saison qu'il revint avec la permission de son père passer l'hiver en Aquitaine. » Charlemagne, qui avait beaucoup d'affection pour son fils Louis, continua à le faire venir auprès de lui chaque année. — Dans un de ces voyages, étant à Ratisbonne, il lui ceignit solennellement l'épée et l'emmena ensuite faire la guerre contre les Huns.

[1] ÉGINHARD, *Annales des Francs*.

— « Ayant remarqué, dit l'astronome, que son fils était tellement parcimonieux qu'il ne donnait rien dans son intérieur, pas même sa bénédiction, à moins qu'on ne la lui demandât, il voulut en savoir la cause, et il apprit que les grands de l'Aquitaine ne s'occupant que de leurs intérêts privés, et négligeant les intérêts publics, les biens de l'état avaient été convertis en propriétés particulières; d'où il résultait que le prince, seigneur de nom seulement, manquait presque de tout. Il résolut de remédier à cette pénurie; mais, craignant que l'attachement des nobles envers son fils ne souffrît quelque atteinte si celui-ci leur enlevait par mesure de prudence ce qu'ils avaient obtenu de son imprévoyance, il envoya auprès de lui deux commissaires royaux de son choix, avec ordre de faire retourner au service public tous les domaines ruraux précédemment consacrés à l'usage du roi. Ce qui fut exécuté. »

Louis, de son côté, chercha à seconder les vues de son père en prenant des mesures pour empêcher que l'entretien de la maison royale ne devînt une cause de vexations envers le peuple. — « Il décida qu'il passerait chaque hiver dans une de ses quatre habitations; savoir : Doué (sur les confins de l'Anjou et du Poitou), Cassineuil (dans l'Agénois), Audiac (en Saintonge), et Ébreuil (en Auvergne), de telle façon que chacun de ces domaines, quand son année arrivait, avait de quoi suffire à la dépense royale. Ces choses ainsi sagement établies, il défendit qu'à l'avenir les approvisionnements militaires, qu'on appelait vulgairement fourrages (*fodcrum*), fussent fournis par le peuple. Et, bien que les hommes d'armes se soumissent avec peine à un tel ordre de choses, ce prince miséricordieux, considérant et la pauvreté de ceux qui payaient cette taxe, et la cruauté de ceux qui l'exigeaient, et en même temps la perdition des uns et des autres, aima mieux fournir aux besoins de ses hommes sur ses propres domaines, que de mettre, en laissant subsister cette taxe, ses sujets en quelque péril. Dans le même temps il déchargea les Albigeois d'un tribut qu'ils payaient en vin et en farine. » — Tous ces ménagements prouvent que le fils de Charlemagne sentait la nécessité de se concilier l'affection douteuse de ses sujets.

Révolte d'Adalric, duc de Vasconie.— Sa déposition.— Guerre contre les Vascons. (787-790.)

La vieille inimitié des peuples de la Gaule méridionale contre les Francs existait encore; mais, sous l'administration vigoureuse de Charlemagne, elle n'avait point la liberté de se manifester; l'Aquitaine soumise et paisible paraissait disposée à remplir la destination pour laquelle elle avait été organisée en royaume séparé. La Vasconie seule répugnait à obéir à un prince franc, à un petit-fils de Pépin.

Cette répugnance éclata en 785, par une sédition et par des troubles dont on connaît peu la cause et les détails, mais que l'historien moderne de la Gaule méridionale (M. Fauriel) croit devoir se rattacher à la vengeance prise par Charlemagne de la fameuse embuscade de Roncevaux.

« En 778, époque de cette vengeance, Adalric et son frère Sanche, fils du duc Lupus II, n'étaient encore que des enfants. On ignore comment la Vasconie avait été partagée entre eux, et si, en 787, Sanche était en âge de vouloir et d'agir par lui-même; pour Adalric, on ne peut douter qu'il ne fût déjà capable d'actions fortes et hardies; car il en fit une, il se révolta contre le gouvernement aquitain. »

Adalric et son frère Sanche ne se ressemblaient ni dans leurs affections ni dans leur conduite. Docile aux volontés de Charlemagne, élevé peut-être dans son palais, Sanche devint de bonne heure l'objet de la prédilection du monarque. Plus semblable à ceux de sa race, Adalric, au contraire, détesta toujours Charlemagne, et lui fut toujours suspect. Le peu que l'on sait de la vie des deux frères fait présumer à M. Fauriel qu'ils furent constamment ennemis et de partis contraires; l'un, du parti de la domination franque, l'autre, de celui de l'indépendance vascone. L'historien de la Gaule méridionale, en l'absence de tout témoignage contemporain, suppose que l'acte par lequel Adalric se brouilla avec le gouvernement aquitain et avec Charlemagne fut la prise de possession de tout le duché de Vasconie, au préjudice de son frère Sanche.

Le duc de Toulouse, Corson, un des plus proches et des plus puissants voisins du rebelle, reçut l'ordre de le réduire à l'obéissance. Il passa la Garonne avec ses milices, et marcha contre Adalric. Il y eut entre les Vascons et les Francs Aquitains un combat dans lequel ceux-ci furent complétement battus; Corson lui-même tomba au pouvoir du vainqueur, qui lui offrit de le remettre en liberté à condition de ne plus porter à l'avenir les armes contre les Vascons. Corson en prêta le serment et fut renvoyé libre à Toulouse. Exaltée par ce succès, l'arrogance des Vascons ne connut plus de bornes.

Le gouvernement aquitain, instruit de ce traité honteux, convoqua aussitôt (788), dans un lieu de la Septimanie aujourd'hui inconnu, alors nommé la *Mort-des-Goths*, un plaid solennel où Adalric fut sommé de comparaître. Celui-ci déclara qu'il n'obéirait à la sommation qu'autant qu'on donnerait des otages pour sa sûreté. Les gouverneurs aquitains eurent la faiblesse de les lui accorder. Sûr, alors, de

l'impunité, il comparut fièrement devant l'assemblée; personne n'osa élever la voix pour l'accuser. Il reçut même des présents, reprit ses otages, rendit ceux qu'il avait obtenus, et sortit en triomphe du plaid tenu pour son châtiment.

Charlemagne, informé de l'impunité accordée au révolté, en fut indigné. — Les préparatifs que faisaient les Sarrasins d'Espagne, et l'invasion qu'ils préparaient, rendaient la rébellion plus dangereuse. Il temporisa néanmoins durant une année; « mais l'été suivant, dit l'astronome, le roi Louis se rendit à Worms, simplement et sans suite. Adalric reçut l'ordre de venir plaider sa cause devant les deux rois; il y vint, et tâcha de se laver du crime qu'on lui imputait; mais, ne l'ayant pas pu, il fut proscrit et condamné à un exil perpétuel. » Quant au duc Corson, il fut privé du duché de Toulouse, et remplacé par Guillaume, surnommé depuis *le Pieux*, et qui, par son zèle belliqueux contre les Musulmans, se fit une renommée, conservée surtout dans les traditions poétiques de la Gaule méridionale.—Ce Guillaume était fils d'un comte nommé Thierry. Entré fort jeune dans le palais de Charlemagne, il s'y était distingué dans divers offices : il fut envoyé à Toulouse avec le titre de duc, investi d'un commandement fort étendu, témoignage glorieux de la confiance que Charlemagne avait en lui. — Arrivé à Toulouse, le duc Guillaume apprit que les Vascons, exaspérés de la sentence d'exil portée contre leur duc Adalric, persistaient avec plus de violence que jamais dans leur révolte. Chargé de les soumettre, il leur fit une guerre dont les détails ne nous sont point parvenus. Le biographe de Louis-le-Débonnaire se borne à dire : « Guillaume soumit les Vascons promptement, tant par la force que par la ruse, et leur imposa la paix. »

Année de paix (790). — Charles, fils de Charlemagne, est institué duc du Mans.

L'année 790 est la première année que Charlemagne passa sans avoir à s'occuper d'expéditions militaires. Durant cette année, il résida continuellement dans son palais de Worms, où il tint l'assemblée du Champ-de-Mai. Les chefs des Huns, que leur défaite avait intimidés, lui envoyèrent des ambassadeurs pour l'assurer de leurs dispositions pacifiques.

En donnant le royaume d'Italie à Pépin, et le royaume d'Aquitaine à Louis, Charlemagne n'avait donné aucun établissement à son fils aîné Charles, qu'il chérissait et qu'il avait toujours près de lui. Il le regardait comme son successeur à tous les états dont il n'avait pas disposé. Néanmoins, en 790, dans l'intention, sans doute, de lui assurer un revenu indépendant, il lui donna le duché du Mans, petite souveraineté située au centre de la Gaule, et que Pépin-le-Bref avait créée autrefois en faveur de son frère Griffon; un annaliste ancien dit, à cette occasion, que Charles reçut de son père un royaume.

Tout le temps que Charlemagne n'employait pas à l'administration intérieure de ses états ou à la confection des lois et des règlements qui portent le titre de *Capitulaires*, et dont nous parlerons avec détail, il le consacrait aux études littéraires et à des œuvres pieuses. « Il envoyait, dit un auteur, de grandes aumônes aux chrétiens de Syrie, d'Égypte et d'Afrique, qui gémissaient sous le joug des Sarrasins, et recherchait l'amitié de ces princes infidèles afin de mieux traiter les chrétiens. »

Ce fut vers la fin de son séjour à Worms que le palais royal, où il faisait sa résidence, fut entièrement consumé par les flammes. Il paraît que dès lors il conçut le projet d'élever à Aix-la Chapelle les édifices magnifiques qu'il y fit bâtir depuis.

Guerre contre les Huns. (791.)

La paix ne pouvait durer longtemps; l'année était à peine terminée que les mêmes chefs des Huns qui venaient de protester de leurs intentions pacifiques prirent les armes dans le but d'envahir de nouveau l'Italie et la Bavière.

Charlemagne se réserva la direction de cette guerre : ses troupes étaient divisées en deux armées. Deux de ses lieutenants, Théodoric et Meginfried, suivirent la rive gauche du Danube, avec un corps composé de Saxons, de Frisons et de Thuringiens. Le roi, suivi des Francs Austrasiens et Neustriens, marchait par la rive droite. Les Bavarois descendirent le Danube avec une flotte chargée de provisions et de vivres, et destinée à assurer la communication entre les deux armées. On arriva ainsi jusqu'au confluent de l'Ems avec le Danube. — L'Ems séparait le pays des Bavarois de celui des Huns. — Charlemagne s'y arrêta trois jours, afin de passer la revue de ses armées, et de faire des prières pour le succès de la guerre. On entra ensuite dans le pays des Huns.

Ce pays, dont nous avons déjà eu occasion de faire la description [1], était entouré de neuf haies formant des cercles concentriques. Ces haies, dont le noyau était formé de troncs de chênes, de hêtres et de sapins, mélangés de pierres très-dures et de terres compactes, formaient une espèce de rempart de vingt pieds de hauteur et d'autant de largeur; leur surface était couverte de buissons non taillés. De petites portes étroites et défendues par des for-

[1] Tom. Ier, liv. II, chap. II, p. 109.

tifications soigneusement disposées, y existaient de distance en distance. Dans l'espace compris entre deux haies, les habitations étaient disséminées de façon à ce qu'on pût, de l'une à l'autre, entendre le son de la trompette. Des bourgs et des villes s'y trouvaient aussi. C'était là que depuis plusieurs siècles les Huns avaient accumulé le fruit de leurs rapines, et le butin fait sur les autres nations.

Les Francs entrèrent intrépidement dans ce pays difficile; ils chassèrent les Huns de toutes les positions que ceux-ci cherchèrent à défendre, et s'emparèrent de leurs forteresses, dévastant par le fer et par le feu toutes les habitations isolées. — Charlemagne, victorieux, s'avança jusqu'au confluent du Raab avec le Danube, et ne se décida à revenir sur ses pas que parce qu'une maladie contagieuse détruisit presque entièrement sa cavalerie. « De plusieurs milliers de chevaux, dit Eginhard, il en resta à peine la dixième partie. » Toutefois, afin d'être à portée d'encourager les lieutenants auxquels il voulait confier la suite de cette guerre, le roi s'arrêta à *Regina* (Ratisbonne), où il passa l'hiver.

Hérésie de Félix.— Concile de Francfort. (792.)

Charlemagne, pendant son séjour en Bavière, convoqua, en 792, soit à Francfort, soit à Ratisbonne, un concile où furent appelés tous les évêques des pays soumis à sa domination. Félix, évêque d'Urgel, avait avancé que Jésus-Christ, en sa qualité d'homme, n'était que le fils adoptif de Dieu. C'était renouveler l'hérésie de Nestorius anathématisée par l'Église depuis longtemps.

L'évêque Félix fut interrogé et reconnu hérétique par les évêques francs. Le roi le fit conduire à Rome, et traduire devant le pape Adrien Ier, dans la basilique de Saint-Pierre, pour y être jugé. Félix s'avoua coupable d'hérésie, se démit de son évêché, et retourna dans sa ville natale. Il paraît néanmoins qu'il y continua à prêcher les mêmes erreurs, soutenu par Eliprand, archevêque de Tolède, son métropolitain.

On traita, dans le concile de Francfort, une seconde question relative au culte des images sur lequel (en 787) le concile de Nicée avait prononcé. Et chose étrange! la doctrine du concile de Nicée fut condamnée par le concile de Francfort.

Charlemagne composa sur le culte des images, ou, ce qui est plus vraisemblable, fit composer par quelque théologien, les livres *Carolins* qu'il envoya au pape, en le priant de déclarer hérétiques les opinions des Grecs. Adrien avait approuvé les canons du concile de Nicée, et ne pouvait plus les condamner. Il répondit au roi, mais avec tant de ménagement et de prudence, que, sans le blesser, il sut le ramener à son opinion.

Tassilon, ancien duc de Bavière, parut soudainement au milieu du concile de Francfort, demandant grâce pour ses fautes et ses méfaits envers Pépin et envers Charlemagne; toute miséricorde lui fut accordée, tout oubli du passé fut respectivement convenu. On dressa à cet effet un diplôme en trois exemplaires. On en donna à Tassilon un qu'il emporta dans le monastère désigné pour sa retraite, où il retourna, et où il finit ses jours.

Nouvelles invasions sarrasines. — Bataille de l'Orbieu. — Exploits de Guillaume-le-Pieux. — Expéditions des Aquitains en Espagne. (793-800.)

Le moment approchait où la guerre prévue par Charlemagne allait éclater. Le khalife Abd-el-Rahman était mort, laissant son royaume à son troisième fils Hescham.— Celui-ci eut d'abord à soutenir plusieurs guerres contre ses deux frères aînés; mais après une lutte sanglante, l'ordre étant à peu près rétabli, il songea à dompter l'esprit de rébellion en tournant toutes les pensées des musulmans espagnols vers une guerre religieuse et anti-chrétienne.

«Hescham, dit M. Reinaud [1], crut que le meilleur moyen d'extirper l'esprit de faction qui avait causé tant de maux en Espagne était d'exprimer au dehors une grande pensée, une pensée propre à rallier tous les esprits. — Il avait à se venger des désordres que la politique de Pépin et de Charlemagne avait excités de l'autre côté des Pyrénées; de plus il commençait à s'effrayer de l'aspect menaçant que prenaient les chrétiens des Asturies et des autres provinces septentrionales de l'Espagne. — Il forma donc le dessein d'attaquer les chrétiens par tous les côtés, et il voulut que toutes les ressources de l'empire concourussent au succès d'une si importante entreprise.—En effet, les pieux mahométans se plaignaient depuis longtemps de voir les forces musulmanes tournées les unes contre les autres. Plusieurs étaient allés jusqu'à dire qu'*on n'était pas obligé de payer l'impôt à des princes qui ne savaient faire la guerre qu'aux disciples du prophète*, et ils citaient malignement l'exemple des khalifes de Bagdad, qui, par leurs guerres continuelles avec les empereurs de Constantinople, jetaient le plus grand éclat sur l'Islamisme.

[1] Les *Chroniques chrétiennes* ne donnent aucun détail sur la guerre que les soldats d'Hescham firent aux Septimaniens et aux Aquitains. MM. Reinaud et Fauriel sont les seuls auteurs modernes qui, d'après les *historiens arabes*, aient essayé d'en tracer le récit; et encore ces deux orientalistes ne sont-ils pas d'accord. M. Reinaud croit qu'il n'y eut qu'une seule invasion (en 793); M. Fauriel pense qu'il y eut plusieurs expéditions consécutives ou simultanées, entreprises toutes dans les années 791, 792 et 793.

Hescham, voulant donner à cette guerre la plus imposante solennité, la présenta comme une entreprise religieuse, et fit publier dans toute l'Espagne musulmane *l'Al-Gihad*, c'est-à-dire *la guerre contre les ennemis de l'Alcoran*. Par ses ordres, on lut le vendredi dans les mosquées, pendant que le peuple y était assemblé pour rendre hommage à l'Éternel, une invitation aux fidèles de se lever pour la défense de la religion. Ceux qui étaient en état de porter les armes devaient marcher sur-le-champ vers les Pyrénées; ceux qui ne l'étaient pas devaient concourir de leur argent et de leurs autres moyens au succès de cette expédition.—Le discours qui fut lu en chaire était en prose rimée, et susceptible d'être chanté; il était entremêlé des passages de l'Alcoran propres à en augmenter l'effet. Voici la traduction d'une partie de ce discours :

« Louanges à Dieu qui a relevé la gloire de l'Islamisme par l'épée des champions de la foi, et qui, dans son livre sacré, a promis aux fidèles, de la manière la plus expresse, son secours et une victoire brillante. Cet Être à jamais adorable s'est ainsi exprimé : *O vous qui croyez, si vous prêtez assistance à Dieu, Dieu vous secourra et affermira vos pas.* — Consacrez donc au Seigneur vos bonnes actions; lui seul peut par son aide rallier vos drapeaux. *Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu*, il est unique et n'a pas de compagnon, Mahomet est son apôtre et son ami chéri. O hommes! Dieu a bien voulu vous mettre sous la conduite du plus noble de ses prophètes, et il vous a gratifiés du don de la foi. Il vous réserve dans la vie future une félicité que jamais œil n'a vue, que jamais oreille n'a entendue, que jamais cœur n'a sentie. Montrez-vous dignes de ce bienfait; c'était la plus grande marque de bonté que Dieu pût vous donner. Défendez la cause de votre immortelle religion, et soyez fidèles à la droite voie; Dieu le commande dans le livre qu'il vous a envoyé pour vous servir de guide. — L'Être suprême n'a-t-il pas dit : *O vous qui croyez, combattez les peuples infidèles qui sont près de vous, et montrez-vous durs envers eux.* Volez donc à la guerre sainte, et rendez-vous agréables au maître des créatures. Vous obtiendrez la victoire et la puissance, car le Dieu très-haut a dit : *C'est une obligation pour nous de prêter secours aux fidèles.* »

A ce discours les pieux musulmans des diverses provinces de l'Espagne sentirent leur zèle se réveiller et les plus ardents coururent aux armes. L'appel fait aux fidèles devait être d'autant mieux entendu, qu'il n'y avait pas alors, chez les Sarrasins, d'armées permanentes : les guerriers qui prenaient les armes ne s'engageaient que pour une campagne, et la campagne terminée, ils étaient libres de rentrer dans leurs foyers. Mais le temps n'était plus où, au seul mot de guerre contre les chrétiens, les masses entières se levaient spontanément. Les enfants des conquérants de l'Espagne étaient en possession de terres considérables, et la plupart n'étaient pas empressés de quitter la vie agréable qu'ils menaient pour s'exposer à toute sorte de dangers. D'ailleurs, ce qui aidait le plus à former les anciennes armées des conquérants, c'étaient les hommes de bonne volonté qui accouraient de l'Afrique, de l'Arabie et de la Syrie, et maintenant ces contrées étaient presque fermées à l'Espagne.

On était alors dans l'année 792. Cette espèce de croisade n'attira pas cent mille hommes sous les drapeaux.—Les Sarrasins furent divisés *en deux corps:* l'un marcha contre les chrétiens des Asturies, et n'obtint que de faibles succès; l'autre, commandé par le visir Abd-al-Malek, s'avança en Catalogne, et se disposa à entrer de là en France [1]. »

C'était en 793, Charlemagne faisait alors la guerre aux Huns, sur les bords du Danube. Son fils Louis, avec une partie des meilleures troupes de l'Aquitaine, était auprès de lui.

Les Sarrasins, en descendant des Pyrénées, trouvèrent donc la Septimanie sans défenseurs. Ils s'avancèrent par les plaines du littoral, abandonnées par les habitants qui allaient chercher un refuge dans les cavernes des montagnes. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à Narbonne, dont ils comptaient s'emparer facilement. Mais les habitants de cette ville, protégés par de bonnes murailles, se disposèrent à la défense, et repoussèrent l'avant-garde ennemie. Désespérant de prendre Narbonne d'un coup de main, et ne voulant pas en faire le siége, les Sarrasins mirent le feu aux faubourgs, et continuèrent leur marche en se dirigeant par les plaines et les vallées.

Le duc Guillaume avait fait un appel aux comtes des principales villes de la Septimanie, et de l'Aquitaine méridionale. Il avait réussi à rassembler une armée, et il se portait à la rencontre des Sarrasins, au moment où ceux-ci marchaient eux-mêmes par Carcassonne, sur Toulouse.

Les deux armées se livrèrent bataille à Villedaigne, entre Carcassonne et Narbonne, sur les bords de l'Orbieu, à peu de distance du confluent de cette rivière avec l'Aude. L'action fut vive et opiniâtre; mais le dévouement des milices chrétiennes, dont l'élite combattait alors au fond de la Germanie, ne put l'emporter sur la valeur enthousiaste des musulmans. Guillaume, après avoir éprouvé de grandes pertes, se replia avec son armée du côté de Carcassonne.

Les Sarrasins eux-mêmes comptaient un grand

[1] *Invasions des Sarrasins en France*, etc., II[e] partie, pages 99 et suiv.

nombre de guerriers hors de combat. Un de leurs chefs principaux avait été tué. Ils n'osèrent pas aller plus avant, et, satisfaits du butin qu'ils avaient recueilli, tant en Espagne que dans la Gaule, ils reprirent la route des Pyrénées.

L'issue de cette expédition répondait mal aux espérances conçues. Le khalife, afin de ne pas décourager la ferveur qu'il avait eu tant de peine à ranimer, laissa présenter aux musulmans espagnols, comme une conséquence de la prise de la ville, la destruction des faubourgs de Narbonne.—Le butin fait par les musulmans était d'ailleurs considérable. S'il faut en croire les historiens arabes, il s'élevait à 225,000 mitscals d'or (3,500,000 francs).— La cinquième partie, réservée au khalife, fut employée à terminer la grande et célèbre mosquée de Cordoue, commencée par Abd-el-Rahman, et dont les fondations avaient été assises sur des terres provenant des pays conquis, et rapportées, disent les historiens arabes, par des captifs chrétiens, soit de la Galice, soit de la Septimanie.

Le khalife mourut en 796, et laissa le trône à son fils unique, El-Hakem. L'avénement de ce jeune homme réveilla l'ambition de Solyman et d'Ab-Allah, ces deux frères aînés d'Hescham, qui n'avaient point pardonné à leur puiné de leur avoir enlevé leur part des états paternels. — Solyman habitait l'Afrique; il se hâta d'y lever des troupes, afin de passer la mer quand il en serait temps, et de venir appuyer les efforts de son frère Abd-Allah. Celui-ci, désespérant de réunir en Espagne un corps de troupes assez nombreux pour lutter avantageusement contre son neveu, passa dans la Gaule, afin de solliciter les secours du puissant roi des Francs. Il vit en effet Charlemagne à Aix-la Chapelle, et il en obtint la promesse qu'il désirait.

La visite, les paroles et les négociations d'Abd-Allah eurent, à ce qu'il paraît, un grand retentissement dans la Gaule. L'évêque Théodulfe a adressé à Charlemagne des vers dans lesquel l'espoir d'un triomphe prochain du Christianisme sur l'Islamisme semble dominer jusqu'à la joie qu'inspirait la conversion forcée des Huns.

« Elles arrivent, disait-il au roi des Francs, elles arrivent prêtes à adorer le Christ, les nations que ta main pressante tu appelles à lui. Voici d'abord venir le Hun aux cheveux tressés, lui naguère si farouche, et maintenant humble à la foi. Qu'après le Hun vienne l'Arabe, autre peuple chevelu; mais qu'ils viennent, l'un, les cheveux tressés, l'autre, les cheveux flottants. Hâte-toi, Cordoue, d'envoyer les trésors longuement amassés, au roi à qui sied toute noble chose. De même que sont venus les Abares, venez, Arabes! Maures, venez! Fléchissez devant le roi, fléchissez du cœur et du genou[1]. »

Au printemps de l'année 797, Charlemagne congédia Abd-Allah, enjoignant à son fils Louis, qui retournait en Aquitaine, d'accompagner le prince musulman jusqu'aux Pyrénées. Abd-Allah courut aux bords du Tage, et donna à ses partisans le signal du soulèvement : la ville de Tolède lui fut livrée, et son frère Solyman ne tarda pas à y entrer avec les bandes levées en Afrique. Trois autres forteresses du midi de la Péninsule se rendirent aux deux frères, et nombre d'aventuriers prirent les armes en leur faveur.

Charlemagne tint la parole donnée à Abd-Allah. — Une armée composée de soldats aquitains, et conduite par l'intrépide duc Guillaume, entra en Espagne, et soumit les provinces situées entre l'Èbre et les Pyrénées. Les gouverneurs arabes des principales places fortes, telles que Pampelune, Huesca, Lerida et Barcelonne, se soumirent au roi d'Aquitaine; mais sans livrer leurs villes aux troupes franques. La guerre commença et dura plusieurs années. Les chrétiens sujets de Louis, assistés des Arabes partisans d'Abd-Allah et de Solyman, combattirent avec des chances diverses contre les musulmans espagnols qui reconnaissaient l'autorité du khalife El-Hakem. Ce jeune prince, hardi autant que brave, obtint même des succès qui lui permirent, en 798, de tenter une invasion nouvelle de la Septimanie, invasion qui lui valut le surnom de *Al-Modaffer* (le victorieux). Il lui fut impossible de conserver sa conquête; ses oncles avaient profité de son éloignement pour accroître le nombre de leurs partisans, et il dut revenir dans le centre de la Péninsule.— Une bataille décisive, dans laquelle Solyman fut tué, assura le trône à El-Hakem, et mit fin aux guerres civiles qui désolaient l'Espagne musulmane.

Siége et prise de Barcelonne. (800 802.)

Dans le même temps le roi Louis, en s'emparant de Barcelonne, consolidait ses conquêtes au-delà des Pyrénées. — Afin de n'avoir pas à revenir sur cette entreprise importante, qui fut décidée tandis que Charlemagne se faisait couronner à Rome, empereur d'Occident, nous allons dire, d'après un poëte contemporain, quelles raisons décidèrent le roi d'Aquitaine à attaquer Barcelonne, et comment il vint à bout de s'en emparer.

Barcelonne avait pour gouverneur un émir sarrasin qui, après avoir rendu hommage à Charlemagne et à Louis, s'était prononcé en faveur de El-Hakem. « Cette ville, dit Ermold-le-Noir, dans son poëme

[1] THÉODULFI *carmina*, lib. III, carm. 1. Cette traduction est de M. Fauriel.

sur les *faits et gestes de Louis-le-Pieux*, était devenue un asile sûr pour les brigandages des Maures; toujours des ennemis armés la remplissaient; quiconque venait d'Espagne ou y retournait en secret, une fois entré dans Barcelonne, y trouvait une entière sûreté. Habituée de tout temps à tomber sur de petits corps de fantassins francs et aquitains pendant leur retraite, elle triomphait de les dépouiller. Plusieurs ducs, généraux de Louis, l'assiégèrent et firent contre elle diverses tentatives guerrières; mais le succès trompa toujours leurs vœux... Quoique l'on déployât contre Barcelonne la force des armes, l'adresse, ou toute espèce de machines, toujours cette ville fortifiée de murs antiques, d'une immense épaisseur et construits du marbre le plus dur, repoussa les efforts de la guerre. Chaque année, au mois de juin, les Francs menaçaient les murailles de cette ville, inondaient les champs et les métairies qui l'environnent, arrachant les fruits de la terre, et dépouillant la campagne de ses dons; chaque année ils ravageaient les vignobles au temps où les Maures avaient coutume de soumettre au pressoir les doux fruits de la vigne, art encore inconnu aux Francs...» Mais toutes ces entreprises étaient vaines et sans résultat.

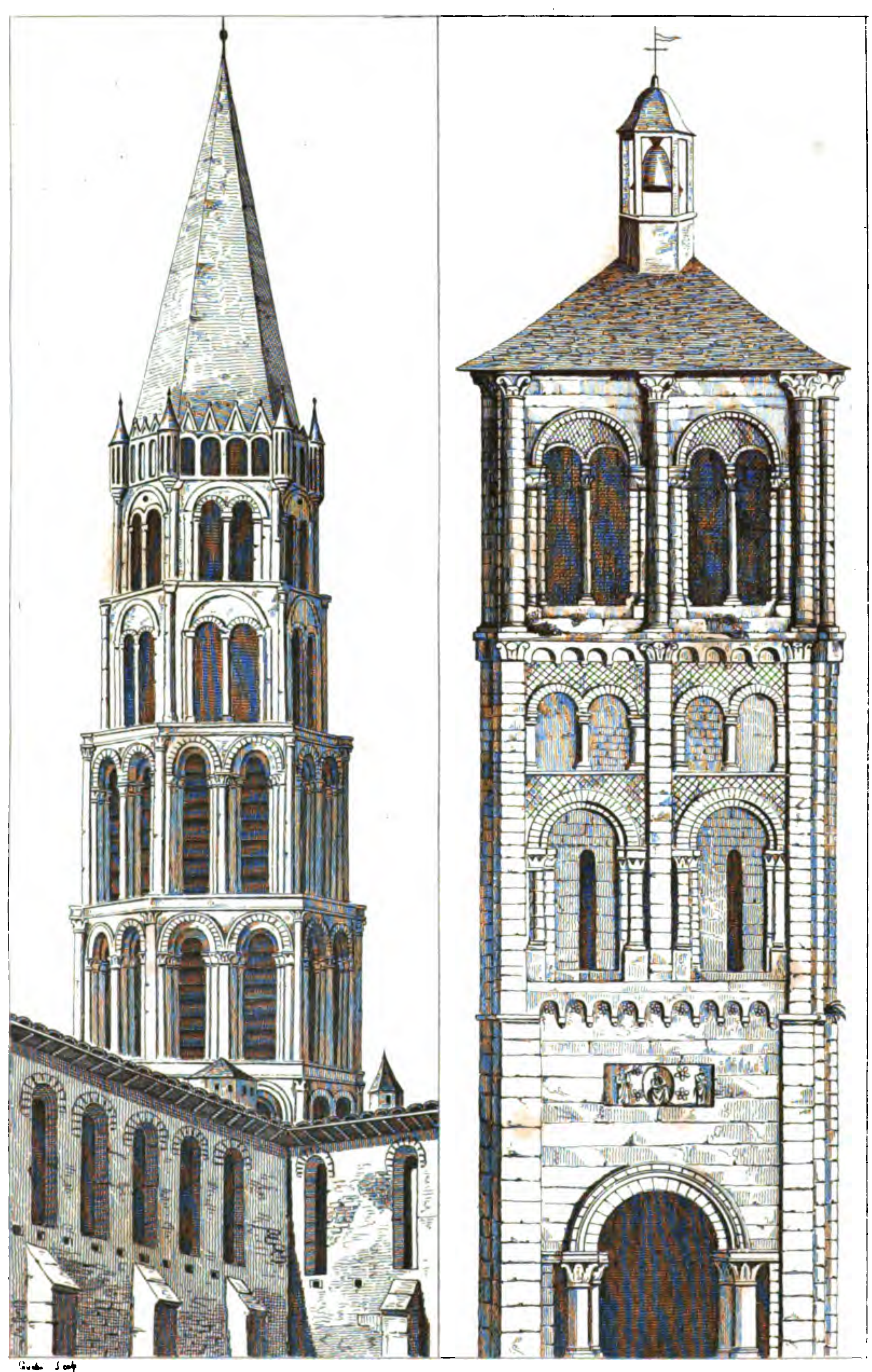
Louis, sur l'avis du duc Guillaume, résolut de faire un effort puissant pour s'emparer de Barcelonne. Dans un plaid solennel, tenu en 800 à Toulouse, il annonça ses projets aux comtes et aux seigneurs aquitains, et il leur ordonna de réunir leurs guerriers, dès que le printemps serait arrivé, afin de marcher sous ses ordres contre la capitale de la Catalogne.

« Cependant les grands du roi et les phalanges du peuple, avertis, obéissent à l'envi aux ordres de Louis. Des bataillons de Francs arrivent de tous les points suivant l'antique usage, et une nombreuse armée entoure les murs de Barcelonne. Avant tous les autres, accourt le fils de Charles à la tête d'une troupe brillante, et lui-même guide les chefs qu'il a réunis pour la destruction de cette ville. De son côté, le prince Guillaume plante ses tentes, ainsi le font Héribert, Liuthard, Bigon et Béron, Sanche, Libulf, Hildebert, Hisambart, et plusieurs autres qu'il serait trop long de nommer. — Le reste de la jeunesse guerrière, Francs, Vascons, Goths ou Aquitains, se répand et bivouaque dans les champs. Le bruit de leurs armes s'élève jusqu'au ciel, et leurs cris retentissent dans les airs... « A l'ordre de Louis, toute l'armée court en foule çà et là pour préparer la ruine de Barcelonne; on se précipite dans les forêts; la hache active fait de tous côtés retentir ses coups; les pins sont abattus, le haut peuplier tombe. Parmi les assiégeants, l'un façonne des échelles, l'autre aiguise des pieux, celui-ci apporte en toute hâte des engins pour l'attaquer; celui-là traîne des pierres; des nuées de javelots et de traits armés de fer crèvent sur la ville; le bélier tonne contre les portes, et la fronde frappe à coups pressés...

« Les bataillons épais de Maures, rangés sur les tours, se préparent à défendre leurs remparts. Un Maure, nommé Zadun, était alors le chef de cette cité, à laquelle son âme ferme et courageuse dictait des lois. Il s'élance vers les murs; la foule, frappée de terreur, l'environne et le suit. « Compagnons, s'écrie-t-il, quel est ce bruit nouveau? » — *L'un* des siens répond à sa question par ces *mots, qui ne lui* annoncent que de cruels malheurs: « *Aujourd'hui* ce n'est pas ce vaillant prince des Goths, que notre lance a cependant repoussé tant de fois loin de ces murs, qui vient tenter le sort des combats, c'est Louis, l'illustre fils de Charles; lui-même commande ses ducs, et a revêtu son armure. Si Cordoue ne nous secourt promptement, nous, le peuple et cette ville redoutable nous périrons. »

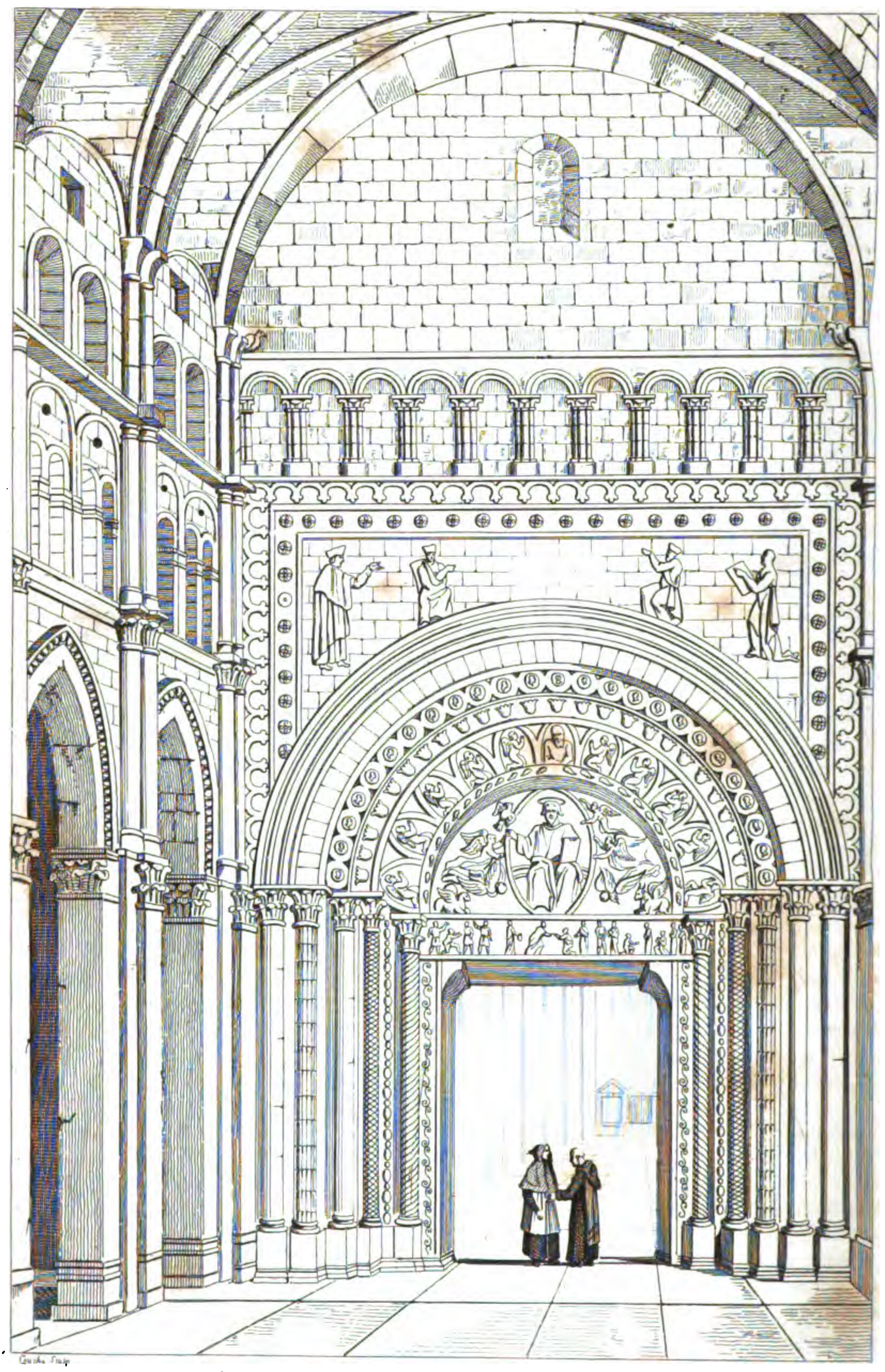
Zadun promet aux siens le prompt secours du khalife de Cordoue, dont tous ses messages pressent l'arrivée.

« Cependant la jeunesse des Francs, que suivent d'épais bataillons, foudroie les portes avec le bélier; les murs, entourés d'un quadruple revêtement de marbre, sont frappés à coups redoublés, et les malheureux assiégés sont percés d'une grêle de traits. Alors le Maure Durzaz, du haut d'une tour élevée, crie aux Francs d'un ton railleur et avec l'accent d'un orgueilleux mépris: « Nation trop cruelle, et qui étends tes ravages sur le vaste univers, pourquoi viens-tu battre de pieux remparts et inquiéter des hommes justes? Penses-tu donc renverser si promptement des murailles, travail des Romains, et qui comptent mille ans d'existence? Barbare Franc, éloigne-toi de nos yeux, ta vue n'a rien d'agréable, et ton joug est odieux. » — A ces outrages, Childebert ne répond point par des paroles; mais il saisit son arc, court se placer en face de l'insolent discoureur, et, tenant dans ses mains son arme de corne, il la courbe avec effort; le trait part, vole, s'enfonce dans la noire tête du Maure, et la flèche mortelle se plonge dans sa bouche insultante. Durzaz tombe, quitte à regret le haut de ses murs, et en mourant souille les Francs de son sang noir. Ceux-ci, le cœur plein de joie, poussent de grands cris, et les malheureux assiégés, au contraire, ne font entendre que des gémissements plaintifs. Alors divers guerriers précipitent d'autres Maures sur les sombres bords. Habiridar tombe sous les coups de Guillaume, et Uriz sous ceux de Liuthard; Zabirezum est percé par la lance, et Uzacan par un javelot; la fronde frappe Corizan, et la flè-



Tour et Flèche de S.t Saturnin à Toulouse. *Clocher de l'Eglise S.t Porchaire à Poitiers.*

LXXX



Porte intérieure de l'Eglise de l'Abbaye de Cluny.

che rapide atteint Gozan... Les Francs, ne pouvant combattre de plus près, employaient tour à tour les traits et les pierres; car l'adroit Zadun avait défendu aux siens de hasarder une bataille et de quitter leurs remparts. — La lutte se prolongea ainsi pendant vingt jours avec des succès divers. — Aucune machine n'était assez forte pour ouvrir un passage à travers les murs, et l'ennemi ne donnait dans aucune embuscade.

L'armée chrétienne était divisée en trois corps. Le premier, chargé d'attaquer la ville, avait pour chef Rostagne, comte de Girone; le second, commandé par le duc Guillaume, devait arrêter les Sarrasins venant de Cordoue; le roi Louis, avec le troisième, s'était placé au sommet des Pyrénées, prêt à se porter partout où les circonstances l'exigeraient.

Les troupes arabes qui s'avançaient au secours de Barcelonne, trouvant le passage fermé, se portèrent contre les chrétiens des Asturies, qui les mirent en fuite. Alors Guillaume, n'ayant plus d'ennemis à combattre, revint devant Barcelonne. Le siége continua avec une nouvelle vigueur. Zadun, hors d'état de résister plus longtemps, sortit de la ville et tomba au pouvoir des assiégeants. Les chrétiens montèrent à l'assaut, et la ville ouvrit ses portes.

« La prise de Barcelonne, dit M. Reinaud, eût lieu en 801. Cette ville était restée quatre-vingt-dix ans au pouvoir des Sarrasins. Les mosquées furent purifiées et converties en églises. Louis envoya à son père une partie du butin fait dans la ville. Ces présents se composaient de cuirasses, de casques ornés de cimiers, de chevaux superbement enharnachés. »

Les possessions du royaume Franco-Aquitain en Espagne furent alors divisées en deux marches: la *Marche de Gothie*, correspondant à la Catalogne actuelle, qui eut Barcelonne pour capitale; et la *Marche de Vasconie*, comprenant les villes françaises de la Navarre et de l'Aragon.

Guerres contre les Saxons et les Huns. (795-802.)

Tandis que les Francs Aquitains combattaient les Arabes de la Péninsule espagnole, les Francs Austrasiens, assistés des Bavarois et des Lombards, soutenaient la guerre contre les peuples barbares de la Germanie.

Les Huns ou Avares furent attaqués avec succès au moment où ils étaient affaiblis par les divisions de leurs principaux chefs. Le roi d'Italie, Pépin, et le duc de Frioul, Eric, guidèrent l'armée franque et s'emparèrent en 796 de Vienne, capitale du peuple ennemi. On y fit un butin immense. Charlemagne en envoya une partie au pape, afin d'enrichir et d'orner l'église de Saint-Pierre de Rome. — On croyait la guerre finie; mais trois ans plus tard, en 799, excités par Théodon, un de leurs chefs, qui s'était précédemment soumis à Charlemagne, et qui convoitait l'autorité suprême, les Huns reprirent les armes. Il fallut recommencer une lutte sanglante. Les deux généraux francs, Eric, duc de Frioul, et Gérold, duc de Bavière, y furent tués l'un et l'autre; mais les Huns furent vaincus et presque entièrement détruits. Depuis lors ils cessèrent de faire une nation distincte. « La Pannonie, dit Eginhard, vide d'habitants, atteste les combats sanglants qui y furent livrés. Toute la noblesse des Huns périt dans cette guerre. La gloire de ce peuple s'évanouit; ses trésors amassés et accumulés pendant des siècles furent enlevés. Les déprédateurs de toutes les nations furent ainsi dépouillés de ce qu'ils avaient injustement ravi. »

Pendant que les Huns recommençaient la guerre, les Saxons, rompant de nouveau leurs serments, s'étaient révoltés. Charlemagne dirigea lui-même une armée contre eux, et leur fit une guerre qui dura trois ans, pendant lesquels la Saxe fut le théâtre de massacres, d'incendies et de dévastations horribles. Les Francs irrités pénétrèrent dans les lieux les plus reculés du pays, et détruisirent toutes les retraites des habitants. Le roi, voulant terminer une lutte toujours renaissante, passa l'hiver, avec le consentement de ses guerriers, entre l'Elbe et le Weser. Il y fit bâtir un château fort qu'il nomma *Héristal*, comme le domaine de son aïeul Pépin. — Afin d'empêcher les Saxons de se révolter de nouveau, il tira de la Saxe le tiers de la population qu'il transplanta et dispersa dans ses états. Il donna les terres, enlevées aux exilés, à des Francs sur la fidélité desquels il pouvait compter.

Cette mesure extrême n'obtint pourtant pas le succès espéré. Les Saxons, qui habitaient près de l'embouchure de l'Elbe, cédant aux instigations du roi de Danemarck, tentèrent, en 802, une nouvelle révolte: ils furent vaincus, obligés de recourir à la clémence de Charlemagne. Mais le temps de la miséricorde était passé: Charlemagne, indigné, ordonna que la tribu rebelle, qui se composait de plus de dix mille familles, fût transportée dans la Gaule et disséminée dans des cantons fort éloignés les uns des autres, notamment en Neustrie, en Helvétie et en Septimanie. Les terres dont on chassa ces malheureux furent données aux Obotrites (habitants du territoire qu'on nomme aujourd'hui le pays de Mecklembourg), qui s'étaient toujours montrés fidèles alliés des Francs.

A dater de cette époque, l'ancienne confédération ou nation saxonne cessa d'exister.

Mort de Fastrade. — Charlemagne épouse Luithgarde. (794.)

Ce fut pendant ces guerres de Germanie que mourut la reine Fastrade, en 794. Charlemagne, accoutumé aux douceurs de la vie domestique, épousa l'année suivante Luithgarde, fille d'un seigneur allemand.

Canal du Rhin au Danube. (793.)

Ce fut aussi à cette époque que le roi des Francs conçut un projet dont la pensée était aussi hardie que l'exécution en eût été utile. — Il s'agissait de créer un canal de communication entre l'Océan et le Pont-Euxin, en joignant la rivière de Rednitz à celle de l'Almone (aujourd'hui nommée l'Alt-Muhl). La Rednitz est un affluent du Mein, qui s'écoule dans le Rhin; l'Almone se jette directement dans le Danube. — Charlemagne occupa à l'immense travail qu'il avait projeté ses troupes nombreuses alors oisives. Il vint sur les lieux avec toute sa cour et y passa l'automne, afin d'encourager les travailleurs par sa présence. « Le canal, dit Eginhard, fut creusé sur deux mille pas de longueur, et trois cents pieds de largeur, mais en vain, car la continuité des pluies, et l'inconvénient d'une terre marécageuse, déjà imbibée d'eau par sa nature, empêchèrent cet ouvrage de s'achever. En effet, autant les ouvriers avaient tiré de terre pendant le jour, autant il en retombait pendant la nuit à la même place. »

Malgré ces difficultés, Charlemagne n'aurait sans doute pas renoncé à l'entreprise, mais une révolte des Saxons et l'invasion de la Septimanie par les Sarrasins, en l'obligeant à diriger ses troupes sur divers points, l'obligèrent à faire cesser les travaux qui ne furent plus repris.

Fondation d'Aix-la-Chapelle. (796.)

La fondation d'Aix-la-Chapelle date de l'année 796. Charlemagne fit bâtir une église dans un lieu nommé *Aquis granum*, où se trouvaient des bains chauds, et dont il affectionnait le séjour. Cette église surpassait en magnificence tout ce qu'on avait vu de plus magnifique jusqu'alors. Elle fit donner à la ville qui ne tarda pas à l'entourer le nom d'*Aix-la-Chapelle*. Près de l'église, Charlemagne se fit construire un palais dont il traça lui-même tous les plans comme il avait tracé ceux de la chapelle. Il ordonna que les plus belles pierres fussent employées à la construction de ces édifices, et appela des pays les plus éloignés les ouvriers les plus habiles. Les mosaïques et les colonnes qui avaient embelli l'ancien palais de Ravenne furent apportées à Aix, afin de servir à l'ornement de la chapelle. Toutes les portes de cet édifice, ainsi que toutes les grilles, étaient de bronze, les vases et les flambeaux d'or ou d'argent; la coupole qui décorait le faîte supportait un dôme plus petit que les annalistes contemporains disent avoir été revêtu de lames d'or.

Le palais égalait en grandeur les célèbres palais des empereurs romains. Les troupes nombreuses de la garde de Charlemagne pouvaient se mettre à l'abri sous les vastes portiques qui l'entouraient. Tous les officiers, civils, ecclésiastiques ou militaires, attachés à la cour, y étaient commodément logés. Les chancelleries et les diverses administrations impériales y occupaient des bâtiments particuliers, et enfin il y avait des salles assez vastes, pour que les différentes sections des assemblées nationales pussent y tenir leurs séances. — Le moine de Saint-Gall nous a laissé, à l'occasion de la fondation d'Aix-la-Chapelle et des divers travaux entrepris par Charlemagne, des détails intéressants et qui nous paraissent devoir être reproduits.

« C'était un usage dans ces temps-là, dit-il, que partout où quelques travaux devaient s'exécuter d'après les ordres de l'empereur, comme des ponts, des vaisseaux, des passages, ou le nettoiement, le cailloutis et le comblement des chemins locaux, les comtes les faisaient faire par l'intermédiaire de leurs vicaires et de leurs officiers, avec aussi peu de travail qu'il était possible, et y employaient les gens de basse classe; mais quand il s'agissait d'ouvrages plus considérables, et surtout de constructions nouvelles, ni duc, ni comte, ni évêque, ni abbé n'était, sous aucun prétexte, dispensé d'y contribuer. — On peut en citer comme preuve les arches du pont de Mayence, qui furent faites par le concours général et régulièrement ordonné de toute l'Europe. Ce monument, au surplus, périt par la fraude de quelques malintentionnés qui voulaient piller des marchandises de contrebande déchargées des vaisseaux. — Étaient-ce des églises dépendantes du domaine national dont on prescrivait de peindre les plafonds ou les murailles? Cette charge regardait les évêques ou les abbés voisins; mais, s'il fallait en bâtir de nouvelles, tous les évêques, ducs, comtes, abbés, chefs des églises royales, sous quelque dénomination que ce fût, et généralement ceux qui avaient obtenu des bénéfices publics, étaient tenus, par un travail non interrompu, de les élever depuis les fondations jusqu'au faîte. — C'est ce qu'attestent non seulement la basilique construite à Aix-la-Chapelle en l'honneur de Dieu, mais encore les travaux faits dans cette ville pour l'utilité des hommes et les demeures de tous les gens revêtus de quelque dignité, construites d'après les plans de l'habile Charles autour du palais, et de telle manière que

l'empereur pouvait, des fenêtres de son cabinet, voir tout ce que ceux qui entraient ou sortaient faisaient, pour ainsi dire, de plus caché. — Les habitations des grands étaient de plus suspendues, pour ainsi dire, au-dessus de la terre. Non seulement les officiers et leurs serviteurs, mais toute espèce de gens trouvaient, sous ces maisons, un abri contre les injures de l'air, la neige et la pluie, et même des fourneaux pour se défendre de la gelée, sans que toutefois ils pussent se soustraire aux regards du vigilant Charles. »

Mort d'Adrien. — Léon III, pape. — Disparition temporaire d'une planète. (796 798.)

La mort du pape Adrien, en 796, priva Charlemagne de l'agent le plus actif et le plus éclairé de sa grandeur. Ce pontife avait constamment travaillé à détruire en Italie, au profit du roi des Francs, tout respect pour la puissance des rois lombards et pour celle des empereurs grecs. Charlemagne perdit de plus en lui un ami auquel il était attaché par les liens de l'âme et par ceux de l'esprit. Il composa son épitaphe en vers latins qui, s'ils ne sont pas très élégants, sont au moins fort curieux[1].

Adrien eut pour successeur Léon III. Ce pape dut la dignité pontificale à la réputation de ses vertus, et ne se montra pas moins dévoué que son prédécesseur aux intérêts du roi qui s'était déclaré le protecteur de l'église catholique.

Nous trouvons dans Mézeray, sans pouvoir découvrir dans quel auteur il a puisé ce fait, que *la planète de Mars ne fut point vue au ciel depuis le mois de juillet de l'année* 797 *jusqu'à pareil mois de l'année* 798.

Apparition des Normands. (800.)

Ce fut au commencement de l'année 800 que les pirates Danois ou Normands commencèrent pour la première fois à dévaster les lieux situés sur les côtes de l'Océan. Charlemagne rétablit les anciennes stations maritimes qui avaient existé du temps des Romains, il visita lui-même tout le littoral de la Gaule, fit construire de nombreux vaisseaux, et les plaça le long des fleuves qui se jettent dans l'Océan septentrional. Il fit de plus élever des redoutes et des fortifications à l'entrée de tous ces fleuves pour empêcher les ennemis d'y pénétrer.

Ces précautions n'eurent pas de grands résultats, et n'arrêtèrent point les déprédations des Normands qui portèrent leurs expéditions jusque dans la Méditerranée.

Charlemagne ne s'abusait pas d'ailleurs sur les dangers dont ces ennemis nouveaux menaçaient les peuples de la Gaule. Le moine de Saint-Gall rapporte à ce sujet une anecdote curieuse :

« Charles, qui toujours était en course, arriva par hasard et inopinément dans une certaine ville maritime de la Gaule narbonnaise. — Pendant qu'il dînait, et n'était encore connu de personne, des corsaires normands vinrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port. Quand on aperçut les vaisseaux, les uns prétendirent que c'étaient des marchands juifs, d'autres des Africains, d'autres encore des Bretons; mais l'habile monarque, reconnaissant, à la construction et à l'agilité des bâtiments, qu'ils portaient, non des marchands, mais des ennemis, dit aux siens : « Ces vaisseaux ne sont point chargés » de marchandises, mais remplis de cruels ennemis. » A ces mots, tous les Francs, à l'envi les uns des autres, coururent aux navires, mais inutilement.

« Les Normands, apprenant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler Charles-le-Marteau, craignirent que toute leur flotte ne fût prise dans ce fort, ou ne périt réduite en débris. Ils évitèrent, par une fuite d'une inconcevable rapidité, *non seulement les glaives, mais même les yeux* de ceux qui les poursuivaient.

« Le religieux Charles, cependant, saisi d'une juste crainte, se levant de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient, et demeura très longtemps le visage inondé de pleurs. Personne n'osant l'interroger, ce prince belliqueux, expliqua aux grands qui l'entouraient la cause de son action et de ses larmes; il leur dit : « Savez-vous, mes fidèles, pourquoi je » pleure si amèrement? Certes, je ne crains pas que » ces hommes réussissent à me nuire par leurs misé- » rables pirateries; mais je m'afflige profondément » que moi, vivant, ils aient été près de toucher ce » rivage, et je suis tourmenté d'une violente dou- » leur, quand je prévois de quels maux ils écrase- » ront mes neveux et leurs peuples[1]. »

[1] Voici les quatre derniers vers de cette épitaphe :

Post patrem lacrymans, Carolus hæc carmina scripsit.
Tu mihi dulcis amor, te modo plango pater.
Nomina jungo simul titulis, clarissime, nostris
Hadrianus, Carolus, rex ego, tuque pater.

[1] Voici sur les pirates normands au moyen âge, sur leur vie aventureuse, sur leurs flottes, etc.; quelques détails dont les traits principaux sont empruntés à un ouvrage de M. Depping, couronné en 1822 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et intitulé : *Histoire des expéditions maritimes des Normands, etc., au Xe siècle.*

« Un usage particulier aux pays du Nord, c'est que, de deux ou plusieurs fils d'un roi, l'un prenait quelquefois après la mort de son père les rênes du gouvernement, tandis que les autres, portant également le titre de rois, équipaient des flottes, ou se servaient de celles du royaume, et passaient dès lors leur vie à croiser sur les côtes et dans les mers, à faire des expéditions

Révolte contre le pape Léon. (799.)

Cependant une conspiration s'était formée en Italie contre la vie du pape. Les conspirateurs avaient pour chefs Pascal et Campule, neveux ou parents du pape Adrien. Tout-puissants auprès de leur oncle, ces deux hommes, revêtus des dignités éminentes de l'Église, avaient concouru à élever Léon III

et à se signaler par leurs exploits maritimes; ou bien les deux frères convenaient de régner tour à tour sur la flotte et sur la terre; c'est ainsi que les deux fils du roi des Angles Rerek-Breki régnaient alternativement chacun trois ans sur l'un et l'autre élément. C'est ce que Saxo appele *le partage du règne de la terre et de la mer*. On regardait probablement la mer vis-à-vis des côtes du royaume comme une propriété, comme un héritage.

Ce fut une des causes qui répandirent si longtemps du lustre sur la piraterie dans les pays du Nord; en effet, comment un état qui était embrassé sans cesse par les fils des rois et par la première noblesse du pays n'aurait-il pas été honoré, d'autant plus que cette carrière était presque la seule où l'on pouvait se signaler par des actes de courage et de patriotisme? On conçoit que, lorsqu'une fois la marine du Nord se fut rendue assez redoutable pour pouvoir faire avec succès des incursions dans les pays maritimes, ou soumettre la marine des autres peuples, le titre et l'état de pirate ou chef de mer devaient être ambitionnés par tous les princes et nobles qui n'avaient rien à espérer chez eux, et que sous leurs étendards devait se rassembler cette jeunesse également déshéritée qui ne demandait que des chefs pour entreprendre tout ce qui pouvait lui procurer des moyens d'existence. Ainsi presque toute la fleur de la nation devait se précipiter sur les vaisseaux, comme unique moyen de son salut et de son avancement. Les chefs nobles qui se livraient à ces expéditions ou à cette vie maritime sont désignés dans les *Sagas* (poëmes historiques) sous le nom de *rois de mer*, en islandais *soekongar*. « C'est avec raison, dit un historien islandais, que ces princes portent le titre de rois de mer, puisqu'ils ne cherchent jamais un refuge sous un toit, et ne vident leur cornet à boire auprès d'aucun foyer... »

C'est surtout dans la singulière institution des champions (en islandais *cappar*, en danois *kæmpe*), que le caractère des pirates scandinaves se montre dans tout son jour. C'étaient les gardes des rois de terre et de mer, des guerriers qui, voués au service de la personne d'un maître, n'avaient d'autre moyen d'avancement que celui de se signaler par des exploits que la renommée répandait dans tout le Nord. On pourrait les comparer aux *Ribauds*, gardiens de la personne des rois de France, et qui combattaient pour eux, si cette dernière institution n'avait pas trop promptement dégénéré.

Les *Sagas* sont remplies des duels ou combats singuliers que les champions livraient à leurs adversaires, et dont le lieu était ordinairement quelque petite île voisine de la côte. Ces combats, dans lesquels un champion vainquait ou tuait quelquefois plusieurs ennemis, et qui avaient lieu aussi entre des rois de mer, ou entre des rois et des champions, étaient si fréquents, que celui qui débutait dans la carrière des armes, ou qui voulait étendre sa réputation, choisissait ce moyen, et provoquait sans motif de haine et sans ressentiment d'autres champions, d'autres pirates à combattre contre lui. Ils formaient des associations et des fraternités que l'on scellait avec le sang et que la mort seule pouvait rompre. Quelquefois les rois ou les chefs qu'ils servaient leur donnaient des statuts pour fixer leur nombre, leurs droits et leurs devoirs rigoureux. Half et Hiorolf, fils d'un roi norvégien, exerçaient tous deux la piraterie; Hiorolf avait rassemblé un grand nombre de bâtiments, et avait enrôlé des gens de toute espèce, libres et serfs: il fut battu dans toutes ses expéditions. — Half, son frère, avait un seul bâtiment monté par des hommes éprouvés; ils n'étaient d'abord que vingt-trois et descendaient tous d'une famille royale. Cette troupe s'accrut dans la suite jusqu'à soixante hommes; des statuts sévères en excluaient les hommes âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de soixante; pour entrer dans la société, il fallait avoir assez de force pour soulever une pierre qui gisait dans la cour de la résidence de Half, et qu'on ne pouvait lever, dit-on, qu'avec la force de douze hommes ordinaires. Il était défendu à ces champions d'enlever les femmes et les enfants, de chercher un abri pendant les tempêtes, et de panser leurs blessures avant la fin du combat. Cette élite de *guerriers croisa* sur mer pendant dix-huit ans, et se rendit *redoutable par sa* piraterie. — Lorsque Half retourna enfin chez lui, le bâtiment chargé de butin faillit couler bas, on résolut alors de tirer au sort ceux qui se jetteraient à la mer pour sauver le chef et la cargaison : il s'y précipitèrent tous et se sauvèrent à la nage...

La terre du Nord nourrissait peu d'hommes; l'Océan était la ressource des autres: les femmes devaient nécessairement se ressentir de cet état de choses. Le mariage ne pouvait convenir qu'aux hommes établis, aux cultivateurs, aux rois et aux nobles qui restaient sur terre ou qui du moins y possédaient un domicile. De vagues amours, des liaisons grossières devaient occuper passagèrement les pirates qui, combattant sans cesse contre les ennemis et les éléments, ne pouvaient goûter les douceurs de la vie sociale, ni être très-sensibles aux charmes de l'union conjugale. Il n'était pas nécessaire de se choisir une compagne et de chercher à lui plaire; les habitudes des pirates dispensaient de ces soins; on enlevait des femmes comme du butin, et on les forçait de partager cette vie de mer, si peu faite pour la faiblesse de leur sexe. L'espoir d'enlever de jeunes femmes renommées par leur beauté et leurs charmes devait augmenter le nombre des pirates et stimuler leur courage. Quand la nation ne regarda plus le rapt avec horreur, quel jeune guerrier n'aurait pas fait des prodiges de valeur pour enlever la fille du roi dont les attraits étaient proclamés par la renommée? N'était-ce pas acquérir le plus beau des butins, et s'illustrer aux yeux de ses compagnons? Un prince de terre sollicitait timidement la main de la princesse qui avait captivé son cœur, et, si son autorité n'égalait pas celle du père, il essuyait un humiliant refus. Le roi de mer équipait un bâtiment, et entouré de ses champions il allait faire la conquête de la princesse qu'il désirait; s'il y avait des combats à livrer, il ne reculait pas, et, vainqueur de ses rivaux ou de ses ennemis, il n'en goûtait que davantage la gloire de son triomphe. Quelquefois en enlevant à un père sa fille, il avait soin d'emporter aussi la dot: c'était une double victoire. — Un pirate suédois, Gunnar, attaqua les états de Regnald, roi norvégien; celui-ci, avant de marcher au-devant de lui, cacha sa fille Moalde, avec des vivres et avec ses trésors, dans un souterrain sur lequel il fit labourer. Il périt dans le combat. Le vainqueur fit chercher la retraite cachée de ce que le roi avait laissé de précieux, y pénétra, et enleva la princesse et le trésor. — Une seconde, une troisième conquête de ce genre suivait quelquefois la première, et chez ces aventuriers la polygamie était assez commune.

Les femmes elles mêmes ne pouvaient voir avec indifférence des hommes qui risquaient leur vie pour les posséder, et dont les exploits étaient chantés par les scaldes, et répétés dans toutes les îles, dans toutes les familles.

Cette exaltation de courage, cet enthousiasme pour les combats de mer, saisissaient aussi un sexe doux et timide, qui n'entendait jamais vanter que les hauts faits des pirates et des champions. L'exemple des pères et des frères l'entraînait, et souvent

à la papauté; leur puissance et leur crédit ayant cessé d'être les mêmes, sous un pontife qui avait ses parents et ses amis particuliers, ils résolurent de le faire assassiner.

Le 25 du mois d'avril, au milieu d'une procession solennelle, pendant que le clergé et le peuple chantaient pieusement les litanies des Saints, des gens armés attaquèrent le Pape, le renversèrent et le percèrent de plusieurs coups de poignard. — On crut Léon mort, et on le porta, tout sanglant et mutilé, dans le monastère de Saint-Érasme, où des soldats furent placés pour le garder. — Ceux qui avaient dirigé la première attaque, croyant le pape expiré, disparurent, et ne laissèrent au tour du monastère que des hommes moins intéressés à commettre le dernier attentat, et qui furent retenus par le respect, la crainte ou l'humanité. — Léon III recouvra sa connaissance. Ses blessures n'étaient pas mortelles. Albin, son camerlingue, et l'abbé de Saint-Érasme le firent transporter, en passant par-dessus les murs du monastère, dans la basilique de Saint-Pierre, où étaient des envoyés du duc de Spolette, qui conduisirent le pape auprès de ce lieutenant de Charlemagne.

Le complot se trouvait ainsi avorté, et le crime sans résultat.

De Spolette, le pape se rendit à Paderborn, auprès de Charlemagne, qui l'accueillit avec affection, et lui fit rendre de grands honneurs; mais, de leur côté, ses ennemis adressèrent au roi des Francs une requête remplie des plus atroces accusations; ils le représentèrent comme un tyran impie, dépourvu de religion, de justice et d'humanité, et ils dirent que le peuple n'avait écouté que son indignation en voulant délivrer la terre de ce monstre détesté.

Charlemagne renvoya le pape à Rome, et le fit accompagner par deux archevêques, trois évêques et trois comtes, chargés spécialement de faire des recherches sur la conspiration, et, en attendant sa suprême décision, de faire arrêter les personnes soupçonnées.

Arrivé à Rome, le pontife se purgea par serment des crimes qui lui étaient imputés, et les envoyés de Charlemagne le remirent avec honneur sur le siége pontifical.

« Depuis ce temps, dit un auteur grec contemporain, Rome tomba entièrement sous la puissance des Francs. »

les femmes se rangeaient aussi parmi les pirates, et se mettaient à leur tête. La langue du nord a encore un terme pour désigner les jeunes femmes assez hardies pour courir les hasards de la mer et se couvrir d'armures pesantes. Les *Sagas* les appellent *skoldmoe*, vierges aux boucliers, et citent des traits nombreux de leur héroïsme....

La nature fournissait en abondance aux marins du nord les matériaux pour la construction des navires; aujourd'hui encore, malgré les grands défrichements qui ont eu lieu depuis dix siècles, la Norwége et la Suède sont au nombre des pays de l'Europe les plus riches en bois. Le besoin de bateaux pour les communications habituelles avait donné aux hommes du nord une grande habileté dans l'art de la construction. — Il ne leur fallait pas d'ailleurs des navires très-artistement construits. Un de leurs bateaux s'appelait *holker* du mot *holk*, qui signifie un *tronc d'arbre creusé*. Ils avaient besoin de petits bateaux pour le cabotage et la petite piraterie côtière. Avec ces faibles embarcations ils pouvaient aborder partout, arrivant à l'improviste, ou partant non moins lestement. Lorsqu'ils faisaient quelque séjour sur terre, ils tiraient leurs bateaux sur la plage; s'ils voulaient se rendre de la côte à une rivière ou à un lac qui ne communiquait pas avec l'Océan, ils transportaient leurs bateaux à bras, ou les traînaient d'un rivage à l'autre. On verra les Normands exercer cette manœuvre au siége de Paris; elle n'avait rien d'extraordinaire pour eux; plus d'une fois les *Sagas* en font mention.

Les petits bateaux avaient douze rangs de rames, et leur équipage se composait d'un pilote et de douze matelots. De pareilles embarcations n'étaient pas faites pour de grandes expéditions; on ne pouvait même s'en servir la nuit. Il fallait chaque soir revenir à terre. Les *snekkar*, ou serpents, munis de vingt bancs de rameurs, étaient plus grands et plus forts; ils servaient surtout dans les guerres navales, ou plutôt dans les guerres de côtes. Cependant ils ne pouvaient contenir que peu de provisions; ceux qui les montaient étaient obligés de débarquer fréquemment afin de se pourvoir de vivres; les Normands prenaient, au lieu où ils descendaient, ce dont ils avaient besoin en viande, en bière et en grains. — C'était un usage consacré qui avait passé en droit et ne choquait pas plus sur les bords de la mer du Nord que l'obligation de nourrir et de loger les troupes qui traversent une ville ou un village n'étonne dans d'autres pays. Après l'abolition de la piraterie nationale, les rois du Nord eurent fort à cœur de supprimer aussi ce prétendu droit; le célèbre Rollon fut exilé, précisément pour avoir exercé le *strandhug* ou la presse des vivres, malgré la défense du roi de Norwége; peut-être la conquête de la Neustrie tient-elle à ce seul événement...

Quand on fut devenu plus hardi sur mer, et lorsque l'état de pirate fut plus honoré, quand les courses multipliées produisirent un butin plus considérable, on agrandit, on améliora et on embellit les bâtiments. Le roi norwégien Olaf-Tryggweson avait un navire à trente-quatre bancs de rameurs. C'était le plus fort qui eût été construit en Norwége. Les *Sagas* font mention de plusieurs espèces de bateaux, mais sans indiquer ni leur force ni leur forme. On voit seulement que parmi les bateaux les uns avaient une forme plus bombée que d'autres. Les *rois de mer* mettaient de la vanité à avoir chacun au moins un bateau très-fort qu'ils montaient avec leurs champions ou leurs *berserke*.

La figure d'un dragon ou d'un autre animal fantastique, représentée sur la proue, avait fait nommer ces bateaux *drakar*, dragons; la peinture et la dorure étaient employées à les décorer. — Le *dragon Grimsnoth*, que le roi Rolf enleva dans un combat naval à un pirate, surpassait par sa beauté, selon la *Saga* de Gothrek et Rolf, autant les autres bateaux, que Rolf surpassait les autres rois du Nord.

Les bateaux de guerre avaient de hauts bords, et étaient garnis de fer. Quelquefois on élevait sur la poupe des tours ou *Kastali*, d'où on lançait sur l'ennemi des pierres et des flèches; cette partie élevée de la poupe s'appelle encore en suédois *skants*, c'est-à-dire un fort... Des soldats et des archers montaient les bateaux plats... »

Mort de Luithgarde. (800.)

L'union de Charlemagne avec Luithgarde ne fut pas de longue durée. Cette reine, qui venait de l'accompagner dans la visite des côtes de la Neustrie et de la Bretagne, mourut à Tours au commencement de l'an 800, et fut enterrée avec pompe dans l'église de Saint-Martin.—Charles, malgré sa douleur, se rendit à Aix-la-Chapelle, où il présida une assemblée générale de la nation. Là, il annonça la résolution de faire un voyage en Italie, donnant pour prétexte qu'il voulait réprimer des troubles dans le duché de Bénévent, et examiner par lui-même l'affaire de la révolte contre le pape Léon III. Le but réel de son voyage était sans doute de fournir au pape l'occasion de lui présenter la couronne impériale.

Charlemagne, empereur d'Occident. (800.)

Le pape s'avança à la rencontre du roi jusqu'à Novento (Lamentana), ville épiscopale dans l'ancien pays des Sabins. Après avoir conféré avec Charlemagne, il retourna à Rome pour présider, le lendemain, à sa réception solennelle.

Le lendemain 24 novembre Léon envoya au-devant du roi tous les étendards et tous les drapeaux de la ville, qu'un peuple immense précédait et suivait en poussant des cris de joie; des groupes de citoyens et d'étrangers, placés sur la route, saluaient le roi à son passage, en chantant les louanges du Seigneur.

Le pape, en habits pontificaux, entouré des évêques et du clergé, l'attendait sur l'escalier de la basilique de Saint-Pierre. Charlemagne arriva à cheval, et fut reçu par Léon, qui le bénit en louant Dieu, et par le peuple qui chantait des hymnes et des cantiques. Ainsi honoré et glorifié, le roi fut introduit dans l'église des saints apôtres.

Le premier soin du roi fut de s'occuper de la conspiration, afin de prononcer sur les accusations intentées contre le pape par ses ennemis. « Parmi ses travaux, disent les *Annales de Metz,* le travail qu'il entreprit d'abord fut de rechercher la vérité sur les crimes dont le souverain pontife était accusé. » — Lorsque les enquêtes furent achevées, il convoqua, dans l'église de Saint-Pierre, les nombreux évêques qui se trouvaient alors à Rome, le clergé, les principaux seigneurs italiens et francs, ainsi qu'un grand nombre de citoyens.

Charlemagne, s'adressant à l'assemblée, rappela la gravité du crime commis contre la personne du vicaire de Jésus-Christ, crime dont les coupables n'avaient cherché à se justifier qu'en chargeant le pape des plus horribles accusations; il dit : « que le pape qui aurait pu se renfermer dans un noble silence, consentait, pour son propre honneur et pour celui du Saint-Siége, à ce qu'on fît le plus sévère examen de sa conduite, et à ce que les accusateurs, s'il s'en présentait, fussent publiquement entendus. »

Comme on peut le croire, personne ne se présenta. — Le lendemain, Léon III, en présence du peuple, monta en chaire dans la basilique de Saint-Pierre; il tenait le livre des évangiles, et, après avoir invoqué la sainte trinité, il affirma en ces termes, par serment, qu'il était innocent des crimes qu'on lui avait imputés.

« Personne n'ignore, mes très chers frères, que » des méchants se sont montrés mes ennemis; ils » ont voulu détruire ma réputation, en m'imputant » les plus noirs attentats. C'est pour connaître la vérité ou la fausseté de ses accusations, que le très » clément et très sérénissime roi Charles s'est rendu » à Rome avec les évêques et les seigneurs de ses » États.

» En conséquence, moi, Léon, pontife de la » sainte Église romaine, de mon plein gré, et sans » y avoir été forcé par personne, je déclare devant » vous, je déclare devant Dieu, qui lit dans mon » cœur, que je n'ai ni commis, ni ordonné les crimes dont je suis accusé. J'en atteste Dieu, notre » père commun, qui nous voit et qui nous entend. » Ma conduite dans ce moment ne m'est imposée » par aucune loi; je ne prétends point que, dans » la sainte Église romaine, l'exemple que j'offre » soit jamais suivi. Je ne donne à cet égard aucune » loi, ni à mes successeurs, ni aux évêques, mes » frères. En agissant ainsi, je n'ai d'autre but que » de détruire personnellement les soupçons injustes » qu'on aurait pu faire naître dans vos esprits[1]. »

Après les serments du pape, les évêques et tous ceux qui étaient présents entonnèrent le *Te Deum.*

Les conspirateurs qu'on avait arrêtés furent condamnés à mort, comme coupables du crime de lèse-majesté; mais le pape, voulant se montrer indulgent, demanda leur grâce. On les exila. Félix et Campule furent relégués dans un monastère de la Gaule, où ils vécurent et moururent dans l'obscurité et dans l'oubli.

L'an 800, le jour de Noël, pendant la célébration de l'office divin, et au milieu des cérémonies de cette fête solennelle, le pape descendit de l'autel et marcha vers le roi, qui, revêtu des habits de patrice, était prosterné près du tombeau de saint Pierre. Le pontife plaça sur sa tête la couronne impériale, et le salua empereur d'Occident, en s'écriant : « Vive

[1] Le cardinal Baronius a conservé ce discours dans ses *Annales.*

» Charles, toujours auguste, grand et pacifique » empereur, couronné de Dieu! qu'il soit à jamais » victorieux! »

Charlemagne, disent quelques historiens, parut surpris, et refusait ce suprême honneur; mais les instances du pape, auxquelles se joignirent les acclamations de tous les fidèles, et les cris de joie des Romains, triomphèrent de ce refus, probablement affecté [1].

On éleva un trône, sur lequel le nouvel empereur se plaça; le pape se prosterna à ses pieds, l'adora suivant l'usage oriental, l'oignit d'huile sainte, lui ôta les habits de patrice, et le revêtit du manteau impérial, en lui disant qu'au titre de patrice succédaient pour lui ceux d'auguste et d'empereur.

Charlemagne accepta la dignité impériale, mais sans prétendre aux droits réels ou imaginaires, attachés au titre d'empereur romain. L'empire s'était autrefois divisé en empire d'Orient et en empire d'Occident; il fit revivre cette ancienne division, et prit le titre d'*empereur d'Occident*.

CHAPITRE V.

CHARLEMAGNE, EMPEREUR D'OCCIDENT.

Traité avec Nicéphore. — Partage de l'empire romain. — Relations avec le khalife de Bagdad. — Ambassade d'Haraoun à Charlemagne. — Guerres contre les Sarrasins en Corse et en Sardaigne.— Expéditions militaires en Espagne. — Prise de Tortose. — Révolte et soumission des Vascons. — Nouveau combat de Roncevaux. — Mort d'Adalric.— Trêve avec les Musulmans.— Retraite, piété et mort du duc Guillaume-le-Pieux. — Guerre contre les Slaves, les Vénitiens, les Grecs et les Danois. — Mort de Charles et de Pépin, fils de Charlemagne. — Association de Louis à l'empire. — Mort de Charlemagne. — Testament de Charlemagne. — Administration de Charlemagne. — Gouvernement local et gouvernement central. — *Missi dominici*. — Assemblées générales (*placita*). — Des capitulaires. — Leur caractère. — Leur classification. — Capitulaire *De Villis*. — Agriculture et horticulture au IXe siècle. — Jugements sur Charlemagne. — Conséquences de son administration et de son règne.

(De l'an 801 à l'an 814.)

Traité avec Nicéphore. — Partage de l'empire romain. (801-803.)

L'éclat dont la dignité impériale environna Charlemagne dut s'augmenter beaucoup, aux yeux de ses sujets, du respect et de la déférence que tous les souverains étrangers témoignaient au nouvel empereur. Nous avons dit (page 307) quelles propositions lui avaient été faites par l'impératrice Irène, et comment Nicéphore, qui arracha la couronne à cette femme, reçut les ambassadeurs Francs.

En 803, les envoyés des deux empereurs terminèrent toutes les conventions relatives au partage de l'ancien empire romain.— Il fut convenu que le lot de Charlemagne se composerait de toute l'Italie jusqu'à l'Offanto et au Volturne; des territoires où habitaient alors les Bavarois, les Huns, les Slaves et les Dalmates; des Gaules et de l'Espagne.— Quant à la Germanie, l'empereur d'Occident y possédait plusieurs pays qui n'avaient jamais été soumis à l'empire romain.—Les Iles-Britanniques avaient pendant quelque temps relevé de cet empire; il est probable que si Nicéphore consentit à céder ses droits de suzeraineté sur ces îles à l'empereur d'Occident, c'est qu'il savait que, pour les exercer, celui-ci aurait une conquête à faire. — Cependant les rois des Scots (les Écossais et les Irlandais) se reconnaissaient déjà les sujets et les serviteurs de Charlemagne.— En Espagne, le roi chrétien de la Galice et des Asturies ne lui écrivait qu'en se déclarant son homme et son vassal (*proprius*).

Relations avec le khalife de Bagdad. — Ambassade d'Haraoun à Charlemagne. (803-807.)

Ce n'étaient pas seulement les rois européens qui reconnaissaient la puissance de Charlemagne. Un grand monarque de l'Asie, le chef de l'Islamisme, recherchait son alliance et son amitié. Le khalife Haraoun-al-Raschid, auquel trois années auparavant l'empereur d'Occident avait envoyé des ambassadeurs [1], répondit en lui envoyant une ambassade avec de magnifiques présents. C'était du baume, du nard, des essences diverses, des épices, des parfums, des drogues médicinales de toute espèce. Il y avait en outre une tente d'étoffe extrêmement riche en coton et en soie, et une horloge mécanique qui fut l'objet d'une unanime admiration.— Cette horloge avait la forme d'un édifice dodécagone à douze portes. Les portes fermaient des niches, contenant chacune une petite statue représentant une des heures. A chaque tour du cadran, on voyait s'ouvrir autant de portes que l'horloge sonnait d'heures, et il sortait de l'horloge autant de statuettes qui faisaient gravement le tour du merveilleux édifice. Cette horloge était hydraulique.— Le khalife envoya aussi à l'empereur d'Occident des singes et un éléphant, animal qu'on n'avait point vu en Europe depuis les beaux jours de l'empire romain, et qui excita une telle curiosité, que les chroniques du temps ont cru devoir faire connaître

[1] Voici ce que dit Éginhard : « On lui donna les titres d'*empereur* et d'*auguste*. Ces titres lui déplaisaient, et il affirmait que, quelle que fût la solennité de la fête, jamais il ne serait entré dans l'église s'il eût été prévenu du dessein du pape, ou même s'il eût pu le prévoir. »

[1] Charlemagne avait fait demander au khalife le droit de veiller à la sûreté de Jérusalem et des saints lieux, afin d'en rendre l'accès plus facile aux pèlerins. — Haraoun s'empressa d'accéder à sa demande.

et son nom, et l'année de sa mort. Cet éléphant se nommait Abulabaz; il mourut de mort subite, en 810, à Lippenheim.

Avec les envoyés du khalife se trouvait un ambassadeur d'un émir sarrasin d'Afrique, nommé Ibrahym, qui s'était emparé d'une partie de la Mauritanie, et qui ambitionnait aussi l'alliance de l'empereur. Cet ambassadeur offrit à Charlemagne *un lion de Libye, un ours de Numidie, du fer d'Ibérie, de la pourpre de Tyr, et d'autres productions rares de ces contrées* [1].

Charlemagne fit un pompeux accueil aux ambassadeurs d'Haraoun. Il les reçut à Aix-la-Chapelle, et les fit jouir de tous les divertissements en usage à cette époque.—Un de ceux qui étonna le plus ces étrangers fut une des grandes chasses, passe-temps ordinaire des princes francs. Le moine de Saint-Gall rapporte même, à ce sujet, une anecdote qui montre le courage de l'empereur, et signale un danger qu'il courut.

« Charles, impatient d'un oisif repos, va dans la forêt chasser le buffle et l'aurochs, et emmène avec lui les envoyés; mais, à la vue de ces immenses animaux, les Persans [2], saisis d'une horrible frayeur, prennent la fuite. — Cependant le héros Charles, qui ne connaît pas la crainte et monte un cheval plein de vitesse, joint une de ces bêtes sauvages, tire son épée et s'efforce de lui abattre la tête; le coup manqué, le féroce animal brise la chaussure du roi avec les bandelettes qui l'attachent, froisse, mais seulement de l'extrémité de ses cornes, la partie antérieure de la jambe de ce prince de manière à le faire boiter un peu, et, rendu furieux par sa profonde blessure, s'enfuit dans un fourré très-épais de bois et de rochers. — Tous les chasseurs, empressés de servir leur seigneur, veulent se dépouiller de leur chaussure, mais il le leur défend en disant: « Il faut que je me montre en cet état à » Hildegarde [3]. » — Cependant Isambart, fils de Warin, avait poursuivi l'animal; n'osant l'approcher de trop près, il lui lança son javelot, l'atteignit au cœur entre la jointure de l'épaule et la gorge, et le présenta encore palpitant à l'empereur. — Le monarque, sans avoir l'air de s'en apercevoir et laissant à ses compagnons de chasse le corps de l'animal, retourna dans son palais, fit appeler la reine et lui montra ses bottines déchirées: « Que » mérite, dit-il, celui qui m'a délivré de l'ennemi » dont j'ai reçu cette blessure? — Toutes sortes de » bienfaits, » répondit la princesse. — L'empereur alors lui raconta comment les choses s'étaient passées, fit apporter en preuve les terribles cornes de l'animal, et on vit la reine fondre en larmes, pousser de profonds soupirs et se meurtrir la poitrine de ses poings. — Quand elle eut appris qu'Isambart, alors dans la disgrace et dépouillé de tous ses honneurs, était celui dont le bras avait délivré l'empereur d'un si redoutable adversaire, elle se précipita aux pieds de son mari et en obtint de rendre à Isambart tout ce qu'on lui avait ôté. »

Les Francs tiraient grande vanité de leur courage à la chasse. La tradition suivante recueillie par le moine de Saint-Gall en offre une preuve.

« En retour de cette ambassade, Charlemagne lui-même envoya des ambassadeurs qui présentèrent au roi de Perse des chevaux et des mulets d'Espagne, des draps de Frise blancs, unis ou travaillés, et bleu saphir, les plus rares et les plus chers qu'on put trouver dans ce pays; on y joignit des chiens remarquables par leur agilité et leur courage, et tels que le monarque persan les avait demandés précédemment pour chasser et prendre les lions et les tigres. — Ce prince, donnant à peine un coup d'œil aux autres présents, demanda aux envoyés quelles bêtes fauves ces chiens étaient dressés à combattre. Les députés ayant répondu qu'ils mettraient en pièces sur-le-champ tous les animaux contre lesquels on les lâcherait. « C'est, répliqua le » roi, ce que prouvera l'événement. »—Voilà que le lendemain des bergers, fuyant devant un lion, poussent de grands cris; on les entendit du palais du roi, et celui-ci dit aux ambassadeurs: « Amis Francs, » montez vos chevaux, et suivez-moi. » Ceux-ci, comme s'ils n'eussent éprouvé ni fatigue ni lassitude, marchèrent gaiement à la suite du monarque. — Quand on fut arrivé en vue du lion, quoique encore loin, le chef des satrapes dit à nos gens: « Lancez vos chiens contre le lion. » Obéissant à cet ordre, et courant avec la plus grande vitesse, les

[1] « Les députés de Charlemagne avaient eu ordre, en revenant d'Asie, de se diriger vers les ruines de Carthage et de solliciter du lieutenant du khalife en ces parages, Ibrahym, de la famille des Aglabites, la permission d'emporter les corps de saint Cyprien et d'autres martyrs qui avaient arrosé de leur sang le sol de cette ancienne capitale de l'Afrique. — Ibrahym accorda sans peine ce qu'on lui demandait; il envoya même à la suite des députés francs un ambassadeur qui devait offrir à l'empereur ses salutations. » (REINAUD, *Invasions des Sarrasins*, etc.)

[2] C'est ainsi que le chroniqueur désigne les envoyés du khalife, qu'il nomme le *Roi de Perse*.

[3] Il y a ici une erreur dans la narration du moine de Saint-Gall. La reine Hildegarde était morte à Thionville en 782; Fasthrade et Luithgarde, qui furent ensuite femmes de Charlemagne, n'existaient plus à l'époque de l'ambassade envoyée par Haraoun.—« Après la mort de Luithgarde, le roi, dit Éginhard, ne se remaria pas; il eut successivement quatre concubines, Mathalgarde, Gersuinthe, Regina et Adalinde. » C'est sans doute d'une de ces femmes de second rang que le moine de Saint-Gall a voulu parler, lorsque, à tort, il a désigné Hildegarde.



Louis Ier dit le Débonnaire.



Louis partage ses états entre ses enfants.



I. Bas relief du tombeau d'Hincmar — — — II. III. Guerriers d'après des monuments du IX.e siècle.

Francs égorgèrent avec leurs épées d'un acier du nord, et encore endurcies par le sang des Saxons, le lion saisi par les chiens de Germanie. — A cette vue, Haraoun, le héros le plus brave des princes de son nom, frappé de la supériorité de Charles, même dans les plus petites choses, lui prodigua les plus grands éloges en ces termes : « Je reconnais » maintenant combien est vrai tout ce que j'entends » raconter de mon frère Charles ; je le vois, par son » assiduité à la chasse, et par le soin infatigable » d'exercer sans cesse son corps et son esprit, il » s'est accoutumé à vaincre tout ce qui existe sous » le ciel. ».

Guerres contre les Sarrasins en Corse et en Sardaigne. (806-815.)

Les relations amicales de l'émir africain Ibrahym avec l'empereur d'Occident ne subsistèrent que pendant la vie du khalife Haraoun.— Les pirates sarrasins ne tardèrent pas à infester la Méditerranée et à y exercer sur les îles et sur les côtes les mêmes ravages que les Normands exerçaient sur le littoral de l'Océan.

Les chroniques chrétiennes ne donnent à ce sujet que des détails incohérents ou incomplets. Nous sommes forcés pour y suppléer d'avoir recours aux relations arabes recueillies et résumées par M. Reinaud.

« Lorsque, par suite de la chute des khalifes Ommiades et de l'établissement d'Abd-al-Rahman Ier à Cordoue (dit cet orientaliste), l'Espagne se trouva former un état distinct du reste des provinces musulmanes, les khalifes de Bagdad firent plusieurs tentatives pour y établir leur autorité. Ces tentatives avaient lieu par mer et à l'aide des flottes parties des côtes d'Afrique. Cette circonstance obligea les émirs de Cordoue à donner une attention particulière à leur marine.

» Dès l'année 773, Abd-al-Rahman Ier avait fait construire des arsenaux dans les ports de Tarragone, Tortose, Carthagène, Séville, Almerie, etc., et déjà avant cette époque les îles Baléares, la Sardaigne et la Corse se trouvaient exposées aux déprédations des pirates. Ces îles, abandonnées pour ainsi dire à elles-mêmes, finirent par se placer sous la protection de Charlemagne, et dès lors les Sarrasins d'Espagne, en y exerçant leurs ravages, outre qu'ils s'enrichissaient de butin, se vengeaient d'un prince avec lequel ils étaient en guerre ouverte. Aussi n'y avait-il pour eux rien de sacré. Les hommes en état de porter les armes étaient ou faits captifs ou mis à mort, les femmes et les enfants réduits en esclavage. Les vieillards seuls et les infirmes étaient épargnés, comme ne pouvant opposer de résistance, ni être d'aucune utilité.

» En 806, les Sarrasins mettant tout à feu et à sang dans l'île de Corse, Pépin, à qui son père Charlemagne avait confié le gouvernement de l'Italie, fit partir une flotte pour les chasser. Les Sarrasins n'attendirent pas les chrétiens, et se retirèrent ; mais dans le trajet, Adhemar, comte de Gênes, les ayant attaqués imprudemment, fut défait et tué. Les barbares emmenèrent avec eux soixante moines qu'ils allèrent vendre en Espagne, et dont quelques-uns furent plus tard rachetés par l'empereur.

» En 808, d'autres pirates espagnols qui avaient fait une descente en Sardaigne, ayant été repoussés de cette île par les habitants, déchargèrent leur fureur sur la Corse ; mais, attaqués à l'improviste par le connétable Burchard, ils perdirent treize de leurs navires. Les chrétiens regardèrent cet important succès comme un juste châtiment que Dieu avait voulu infliger aux cruautés sans nombre commises par les Barbares.

» Néanmoins, l'année suivante, les Sarrasins d'Afrique firent une descente dans l'île de Sardaigne ; en même temps les Sarrasins d'Espagne, s'introduisant le jour de Pâques dans l'île de Corse, y mirent tout à feu et à sang. Ils retournèrent dans l'île de Corse en 813. Mais, en se retirant, ils tombèrent dans une embuscade que leur avait dressée Ermengaire, comte d'Ampurias, près de la ville actuelle de Perpignan. Le comte leur enleva huit vaisseaux, dans lesquels étaient entassés plus de 500 malheureux captifs. Les Sarrasins, pour se venger, allèrent dévaster les environs de Nice en Provence, et ceux de Centocelle (aujourd'hui Civita-Vecchia), dans le voisinage de Rome.

Ce redoublement de brigandages et d'atrocités annonçait assez que de nouveaux combattants s'étaient présentés dans l'arène, et que, si l'empereur ne prenait des mesures extraordinaires, c'en était fait de l'empire qu'il avait élevé avec tant de peine. On a vu que les côtes d'Afrique reconnaissaient au moins de nom l'autorité des khalifes de Bagdad, et que la France était en relation d'amitié avec les princes Abbassides. Tant qu'Haraoun-al-Raschid vécut, le prince aglabite de Cayroan (Ibrahym), par un reste de considération pour lui, respecta les côtes de l'empire ; mais à peine eut-il fermé les yeux (en 809), la guerre s'étant élevée entre ses deux fils aînés pour savoir qui lui succéderait, le prince aglabite se crut dispensé de tous ménagements, et les ports de Tunis, de Sousa, etc., devinrent des repaires de pirates. Un gouverneur de Sicile se plaignant à un député aglabite des cruautés qui, chaque jour, se commettaient au mépris

de la foi jurée, le député répondit: « Depuis la mort » du commandeur des croyants, ceux qui étaient » esclaves ont voulu être libres; ceux qui étaient » libres, mais pauvres, ont voulu être riches; » et les pirates, pour être plus à l'aise, allaient chercher des richesses là où il s'en trouvait. — Le commerce qui continuait à se faire entre la France et l'Italie d'une part, l'Égypte, la Syrie et l'Asie-Mineure de l'autre, devait être un appât pour les aventuriers africains. »

Expéditions militaires en Espagne. — Prise de Tortose. (802-812.)

Après la prise de Barcelone, la guerre continua pendant plusieurs années entre les Franco-Aquitains et les Musulmans. Le khalife El-Hakem reprit Tarragone, dont un parti d'aventuriers Maures et Chrétiens s'était emparé; mais satisfait d'avoir vaincu et dispersé les rebelles, derniers partisans de ses oncles, il retourna à Cordoue sans tenter d'autres expéditions, et après avoir laissé seulement dans les villes de l'Ebre, telles que Sarragosse et Tortose, de fortes garnisons.

En 809, Sarragosse faillit être enlevée aux Musulmans. Un émir, nommé Amrou (que les chroniques chrétiennes désignent par le nom d'Amoroz), en était le gouverneur ou vali, il noua des intelligences avec les comtes qui commandaient pour le roi Louis sur la frontière de l'Aquitaine.— La Vasconie était alors sous le commandement du comte Auréole, personnage d'origine gallo-romaine, fils de Félix, comte de Périgueux. — Il paraît qu'on promit à l'ambitieux Musulman la province d'Auréole, dès que celui-ci, qui était gravement malade, aurait cessé de vivre. Auréole mourut en effet en 809, et Amrou prit aussitôt possession de la Vasconie, en déclarant hautement qu'il renonçait à l'obéissance du khalife, et se soumettait à l'autorité souveraine du grand empereur d'Occident. — Malheureusement pour lui, au moment où cette défection avait lieu, Abd-el-Rahman, fils d'El-Hakem, arriva à Sarragosse avec des pouvoirs extraordinaires, et fit au nom de la religion prendre les armes à tous les Mahométans. Amrou, abandonné par les siens, se vit forcé de prendre la fuite et de chercher un refuge dans les provinces chrétiennes.

Les efforts des Franco-Aquitains se portèrent principalement contre Tortose, forte cité, qui était devenue la place d'armes des Arabes sur le Bas-Èbre. — Plusieurs expéditions successives, à une desquelles prit part le roi Louis lui-même, furent dirigées contre cette ville, qui résista à toutes les attaques, mais dont les environs furent dévastés par les milices franco-aquitaines.—Tortose soutint deux fois un siége régulier; deux fois une armée musulmane vint attaquer les chrétiens dans leur camp et les obligea à lever le siége.—Enfin, en 811, une nouvelle expédition eut lieu; les Franco-Aquitains avaient reçu des renforts de troupes franques, austrasiennes et neustriennes, et ils assiégèrent Tortose avec tant de résolution qu'au bout de quarante jours « les habitants, dont les murailles étaient ébranlées par les coups redoublés du bélier et des autres machines de guerre, perdirent toute espérance de se défendre plus longtemps et rendirent les clefs de leur ville au roi Louis, qui les prit et les *porta à son* père Charlemagne.— Cette expédition, *dit l'astronome*, biographe de Louis-le-Débonnaire, remplit de terreur les Sarrasins et les Maures, et leur fit craindre de voir toutes leurs villes éprouver un sort pareil. »— Cependant l'année suivante, en 812, l'armée franco-aquitaine, ayant mis le siége devant la cité d'Huesca qui était retombée au pouvoir des Musulmans, éprouva un échec grave, et fut forcée de repasser les Pyrénées.

Révolte et soumission des Vascons.— Nouveau combat de Roncevaux. — Mort d'Adalric. — Trêve avec les Musulmans. (812.)

Ceux des Vascons auxquels on donne aujourd'hui communément le nom de Biscayens, de Basques et de Navarrois, n'avaient point oublié leur ancienne inimitié contre les Aquitains. Un fils du duc Lupus II, ce duc Adalric qui, en 787, avait fait révolter la Vasconie, et qui avait été condamné par Charlemagne à un exil perpétuel, était revenu secrètement dans son pays natal. Encouragé par les succès des Arabes d'Huesca, il fit un appel à ses anciens partisans, et proclama de nouveau l'indépendance de la Vasconie.

Le roi Louis tenait alors à Toulouse, au printemps de l'année 812, le plaid général du royaume d'Aquitaine.—Il y annonça à ses fidèles qu'une partie de la Vasconie, réunie depuis longtemps à ses états, voulait s'en séparer, et s'était révoltée. « L'intérêt public, dit l'astronome, demandait qu'on châtiât cette rébellion; chacun applaudit aux desseins du roi, et affirma que, loin de mépriser une telle audace chez des sujets, il fallait couper le mal à sa racine. — L'armée franco-aquitaine étant donc rassemblée, le roi s'avança jusqu'à Dax, et demanda que les auteurs de la révolte lui fussent livrés. — Comme les Vascons n'obéirent point, il entra sur leurs terres, et permit aux soldats de tout dévaster. — Enfin, quand tout ce que les coupables possédaient eut été ravagé, ils vinrent implorer leur pardon, et l'obtinrent au prix de la ruine de leurs domaines. »

Se croyant assuré de la soumission de la Vasconie gauloise, le roi d'Aquitaine résolut de replacer sous son obéissance les Vascons de la Navarre.

« Ayant franchi le difficile passage des Pyrénées, il descendit à Pampelune, et, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il mit ordre à tout ce qui importait à l'utilité générale et particulière. — Mais, lorsque l'armée repassa les défilés des Pyrénées, les Vascons cherchèrent à exercer leur perfidie accoutumée. Heureusement ils furent découverts par une sage ruse, observés avec précaution, et déjoués avec adresse par les Aquitains. Un espion qu'ils avaient envoyé pour reconnaître la marche de l'armée, fut pris et pendu. On enleva aux montagnards leurs femmes et leurs enfants, et on les garda en otages, jusqu'à ce que les Aquitains fussent parvenus à un endroit où les piéges de l'ennemi ne pouvaient plus nuire ni au roi, ni à l'armée. »

Ce récit de l'astronome biographe paraît incomplet. La *Charte d'Alaon* donne, sur l'expédition de Louis-le-Débonnaire contre les Vascons, des détails beaucoup plus précis.

Les Franco-Aquitains, revenant de Pampelune, trouvèrent les Vascons embusqués dans cette vallée de Roncevaux où vingt-quatre années auparavant avait péri l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne. Les Vascons étaient commandés par Adalric en personne, qui avait auprès de lui ses deux fils Skimin et Centulhe. — Un combat sanglant eut lieu, Adalric y fut tué ainsi que Centulhe, le plus jeune de ses fils; mais il paraît que la victoire remportée par les Franco-Aquitains ne fut pas très décisive, car Louis laissa Skimin partager à l'amiable la Vasconie avec Lupus III, fils de Centulhe. Il se borna à exiger de l'oncle et du neveu la reconnaissance de sa souveraineté nominale.

La soumission de la Vasconie, et une trève conclue à la fin de l'année 812 avec le prince Abd-el-Rahman, rendirent la paix à la Gaule méridionale.— Il y avait alors vingt-quatre ans que le nouveau royaume d'Aquitaine avait été fondé par Charlemagne, et ce royaume, destiné à former une barrière contre les irruptions musulmanes, avait complétement rempli le but de son glorieux fondateur.

Retraite, piété et mort du duc Guillaume-le-Pieux. (806-812.)

Si dans le récit des faits qui précèdent nous n'avons pas eu occasion de parler de nouveau de ce Guillaume-le-Pieux, qui avait livré aux Arabes la bataille de l'Orbieu, et présidé au fameux siége de Barcelonne, c'est que ce brave duc de Toulouse, si célébré dans les chroniques du dixième siècle, avait déposé la cuirasse de l'homme de guerre, pour revêtir le froc du moine.

Guillaume avait obtenu, en 806, de Louis-le-Débonnaire et de Charlemagne, la permission de renoncer au commandement militaire de l'Aquitaine, pour aller vivre dans la retraite. Une vallée des Cevennes, étroite et profonde, dominée de toutes parts par de hautes montagnes, sillonnée de ravins couverts de bois, lui parut un lieu propre pour fonder le monastère où il désirait se consacrer à Dieu. Ce monastère qui, du nom de la vallée, se nomma le monastère de Gélone, fut d'abord peuplé par une colonie de moines tirés du célèbre monastère d'Aniane. Avant d'y entrer, Guillaume alla faire une dernière visite à son empereur. — Charlemagne le laissait avec regret renoncer à la vie du monde. — Guillaume, en revenant en Septimanie, passa par Brioude, et s'arrêta dans l'antique basilique de Saint-Julien, où il offrit à Dieu son casque, son épée et son bouclier. Le bouclier figurait encore au XIIe siècle dans le trésor de l'abbaye, et attestait, par sa dimension et par son poids, la taille et la force de celui qui l'avait porté.—Guillaume, entré dans le monastère de Gélone, se soumit, comme les autres moines, aux soins les plus humbles, aux occupations les plus viles en apparence, et aux travaux qui semblaient même destinés aux esclaves. Un légendaire contemporain raconte avec émotion qu'il a vu souvent dans la plaine d'Aniane, au temps de la moisson, à l'heure de midi, l'illustre vainqueur des Sarrasins, aller et venir parmi les moissonneurs du monastère, conduisant un âne portant un vase rempli de vin qu'il présentait tour à tour à chacun d'eux, afin que le travailleur fatigué se désaltérât et pût supporter plus facilement l'ardente chaleur du jour.

Guillaume mourut en 812, laissant un nom respecté et une mémoire populaire. — Son biographe dit que de son temps (au Xe siècle) on chantait dans les églises, et dans toutes les réunions un peu nombreuses, la gloire de Guillaume et ses exploits contre les Sarrasins [1].

Guerre contre les Slaves, les Vénitiens, les Grecs et les Danois. (805-813.)

Les guerres contre les Sarrasins furent les plus sérieuses que l'empire de Charlemagne ait eu à soutenir.—Nous avons dit ailleurs comment s'étaient terminées la révolte des Saxons et la conquête de la Bretagne.

En 805 et 806, une guerre contre les Slaves de la Bohême, qui avaient attaqué les Huns, tributaires du royaume des Francs, fut heureusement menée à fin par le prince Charles, fils aîné de

[1] MABILLON. *Annales ordinis sancti Benedicti*, etc., tom. II, p. 369.

l'empereur. Charles se signala dans cette guerre par un courage intrépide; il tua de sa main Lechon, le duc des Slaves.

On a vu que la Dalmatie avait été cédée à l'empereur d'Occident par le traité fait avec Nicéphore. Il paraît que l'empereur d'Orient se repentit d'une concession qu'il n'avait pas pu éviter, puisque le territoire concédé se trouvait déjà dans la possession de Charlemagne. Il favorisa les discordes qui s'étaient élevées entre les chefs de la petite république vénitienne (nouvellement fondée dans les lagunes du golfe Adriatique), et le patriarche de Grado, partisan du pape et de l'empereur. Jean et Maurice, doges de Venise, refusèrent de reconnaître l'autorité de Pépin, roi d'Italie. Paul, duc de Zara, en Dalmatie, promit de les appuyer dans leur révolte, et Nicéphore, dans le même but, envoya une flotte grecque croiser dans l'Adriatique. La vigueur de Pépin qui, ayant attaqué les Vénitiens dans leurs îles, prit leur capitale, et la mort de Nicéphore, en forçant la flotte grecque à retourner à Constantinople, terminèrent le différend. Venise et la Dalmatie restèrent dans la dépendance du royaume d'Italie.

Ce fut à cette époque, vers 810, que dans l'île de Rialto fut fondée cette ville qui, agrandie et enrichie par le commerce de l'Orient, devint la capitale de la célèbre république vénitienne.

Godfried, roi des Danois, après avoir excité la rébellion des Saxons, s'était vu forcé d'abandonner ces malheureux et de demander la paix à Charlemagne. La vieillesse de l'empereur, les guerres difficiles que soutenaient les Franco-Aquitains en Espagne, et les Franco-Lombards en Italie, lui firent croire, en 808, à une occasion favorable pour attaquer les possessions de Charlemagne sur l'Elbe et dans la Frise.

Charlemagne accourut lui-même au-delà du Rhin, afin de s'opposer à ces attaques. Arrivé à Lippenheim, il apprit qu'une flotte de deux cents voiles Danoises ou Normandes avait effectivement ravagé le littoral de la Frise, mais qu'elle était déjà retournée en Danemarck. L'empereur irrité rassembla une armée pour aller attaquer Godfried dans ses états mêmes, lorsqu'il apprit la mort de ce roi de Danemarck, assassiné par un de ses fils. — Heming, neveu de Godfried et son successeur, se hâta de conclure la paix avec l'empereur.

Mort de Charles et de Pépin, fils de Charlemagne. (810-811.)

A cette époque, Charlemagne éprouva de grands chagrins domestiques. Il perdit successivement sa sœur Giselle, sa fille aînée Rothrude, son second fils Pépin, roi d'Italie, mort en 810 à trente-trois ans, et enfin son fils aîné, Charles, âgé de trente-neuf ans, mort en 811. Ce dernier était un prince accompli à qui son père comptait léguer la couronne impériale.

Pépin laissait un fils, nommé Bernard, âgé de douze ans. Charlemagne fit cet enfant roi d'Italie, en lui donnant pour tuteur le comte Walla, son parent.

Association de Louis à l'empire. (813.)

Profondément attristé de l'isolement où le laissait la mort de Pépin et de Charles, Charlemagne résolut d'associer à l'empire le plus jeune et *le seul qui* lui restât de ses fils légitimes, ce *Louis, roi d'A*quitaine, dont l'administration avait été éclairée et paternelle, et que de glorieux succès obtenus contre les Sarrasins recommandaient à l'affection des Francs.

« L'empereur assembla, à Aix-la-Chapelle, les évêques et tous les grands de la nation. Il leur annonça solennellement le désir qu'il avait d'associer Louis à l'empire et à toute la plénitude de sa puissance. L'assemblée était réunie dans la magnifique église bâtie en l'honneur de la Vierge, mère de Dieu. Les voûtes retentirent du bruit des applaudissements; des cris de joie se firent entendre au dedans et au dehors.

» Le consentement que Charlemagne demandait aux évêques et aux grands fut accordé au milieu de ces bruyantes acclamations, et aussitôt, on procéda à la cérémonie du couronnement.

» L'empereur, revêtu des habits impériaux, et portant les ornements distinctifs de sa dignité, avait sur la tête la couronne impériale.

» Une autre couronne était placée sur l'autel.

» Charlemagne prit la main droite de Louis et s'avança vers l'autel. Le père et le fils se prosternèrent et adressèrent tacitement leurs prières au roi des rois. Charlemagne se leva ensuite et tint ce discours à Louis:

« Le rang élevé où Dieu vous place, mon cher » fils, vous fait un devoir de le respecter, de l'aimer, » de le craindre, et d'exécuter avec fidélité ses commandements. Empereur, vous êtes le protecteur » naturel des églises, et vous devez veiller à leur » bon gouvernement. Vous devez les défendre con» tre l'audace des impies et contre leur méchanceté. » Aimez votre famille : que vos parents reçoivent » de vous des faveurs qui leur prouvent que, si vous » êtes leur maître, vous êtes en même temps ou leur » frère, ou leur oncle, ou leur neveu. Honorez les » évêques comme vos pères, aimez vos peuples » comme vos enfants. Contraignez par la force les » méchants et les rebelles à suivre la règle et à mar» cher dans la bonne voie. Que les monastères, que

» les pauvres trouvent en vous leur consolation et » leur asile. Choisissez des gouverneurs et des juges, sages, constants et justes. Ne déplacez jamais, sans des motifs aussi puissants que légitimes, » ceux que vous aurez élevés en dignité, et n'ayez » à rougir d'aucune de vos actions, ni devant Dieu, » ni devant les hommes.»

Charlemagne demanda à son fils s'il promettait de gouverner d'après ces principes, pour la gloire de l'état et pour le bonheur de ses sujets. Louis en fit le serment solennel.

« Alors l'empereur lui ordonna de prendre la couronne placée sur l'autel, et de se la placer lui-même sur la tête.—Puis, dans son attendrissement, il s'écria : « Soyez béni, Seigneur, qui m'avez donné » un fils pour être assis sur mon trône, et qui me » faites contempler ce bienfait de mes propres » yeux. »

« Il recommanda à Louis ses trois fils naturels, Dracon, Hugo et Théodoric. — Puis, l'office divin étant achevé, Charlemagne, appuyé sur son fils, retourna au palais avec la même pompe et le même appareil[1]. »

Louis reçut, avec de magnifiques présents, les tendres embrassements de son père. Il retourna ensuite en Aquitaine.

Mort de Charlemagne. (814.)

Après avoir associé son fils à l'empire, Charlemagne cessa, à ce qu'il paraît, de donner ses soins aux affaires publiques. « Le seigneur empereur, dit Thegan, ne fit plus que s'occuper de prières et d'aumônes, et corriger des livres. En effet, dans l'année qui précéda sa mort, il corrigea soigneusement, avec des Grecs et des Syriens, les quatre Évangiles de Jésus-Christ, selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.

» Dans l'année suivante, qui était la quarante-sixième de son règne, il fut saisi par la fièvre au sortir du bain. Chaque jour la fièvre devenait plus forte; il ne mangeait ni ne buvait rien, si ce n'est quelque peu d'eau pour soutenir son corps. Enfin, le septième jour de sa maladie, il fit venir Hildibald, celui de tous les évêques qui était le plus familier auprès de lui, pour qu'il lui donnât le sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur, et le fortifiât au sortir de la vie. — Cela fait, le jour et la nuit qui suivirent, il tomba dans une grande faiblesse. Le lendemain, 28 janvier 814, à la pointe du jour, sachant quel acte il allait faire, il recueillit ses forces, étendit la main droite, et imprima sur son front le signe sacré de la croix, puis se signa sur la poitrine et sur tout le corps. — Enfin, rapprochant ses pieds, il étendit ses bras et ses mains sur son corps, et ferma les yeux en chantant à voix basse ce vers : « Seigneur, » je recommande et je remets mon âme entre vos » mains. » — Aussitôt après, il expira en paix, plein de jours et après une vieillesse heureuse. Il avait vécu soixante-douze ans... »

« Son corps, lavé et paré solennellement, suivant l'usage, fut, dit Éginhard, porté et inhumé dans l'église, au milieu des pleurs et du deuil de tout le peuple. On balança d'abord sur le choix du lieu où on déposerait les restes de ce prince qui, de son vivant, n'avait rien prescrit à cet égard; mais enfin on pensa généralement qu'on ne pouvait l'enterrer plus honorablement que dans la basilique que lui-même avait construite dans la ville, et à ses propres frais, en l'honneur de la sainte et immortelle Vierge, mère de Dieu, comme un gage de son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ses obsèques eurent lieu le jour même qu'il mourut.

« Sur son tombeau, on éleva une arcade dorée, sur laquelle on mit son image et son épitaphe. Celle-ci porte : *Sous cette pierre, gît le corps de Charles, grand et orthodoxe empereur, qui agrandit noblement le royaume des Francs, régna heureusement quarante-sept ans, et mourut septuagénaire, la huit cent quatorzième année de l'incarnation du Seigneur*[1]. »

La mort d'un prince tel que Charlemagne ne pouvait pas, aux yeux des contemporains, être arrivée sans avoir été précédée de quelques présages. — On lit dans les chroniqueurs et dans les annalistes de son temps, que les prodiges suivants annoncèrent en divers lieux la fin prochaine de l'empereur. « On entendit, dans la chambre où il couchait, un bruit sourd et continu, semblable à celui que fait une maison qui s'écroule. — La galerie qui, à Aix-la-Chapelle, servait de communication entre l'église et le palais, s'écroula avec un horrible fracas. — Une boule d'or était placée au sommet de l'église: la foudre l'abattit. — Les mots *Charles-Prince*, qui se trouvaient dans une inscription, disparurent. — Enfin, dans sa dernière expé-

[1] THEGAN, *Vie de Louis-le-Débonnaire.*

[1] « *Sub hoc conditorio situm est corpus Caroli, magni atque orthodoxi imperatoris, qui regnum Francorum nobiliter ampliavit et per annos XLVII feliciter rexit, decessit septuagenarius, anno ab Incarnatione Domini DCCCXIV.* »

Au X[e] siècle, Othon III fit ouvrir le tombeau de Charlemagne et en fit retirer sa couronne et son épée, qui furent déposées dans un lieu honorable. Depuis ce temps, les empereurs d'Allemagne, à la cérémonie de leur couronnement, ont toujours avec vénération et respect placé la couronne sur leur tête et l'épée à leur côté.

Charlemagne fut canonisé, à la demande de l'empereur Barberousse, en 1166, par l'anti-pape Paschal III. Sa fête est célébrée le 28 janvier (jour de sa mort).

dition contre Godfried, roi des Danois, et au milieu d'un jour pur et serein, une flamme descendue du ciel s'éteignit à ses pieds. Son cheval tomba, se brisa la tête, et le jeta à une grande distance, lui d'un côté, et de l'autre son javelot. »

Testament de Charlemagne. (812.)

Trois ans avant sa mort, Charlemagne fit, devant ses amis et ses ministres, le partage des trésors et des meubles précieux qu'il possédait, en les priant de contribuer par leur approbation à l'exécution de ses dernières volontés.

L'acte de ce partage existe, il nous a été conservé par Éginhard : Charlemagne dit qu'il y a procédé, afin que, toute ambition écartée, ses héritiers connaissent bien ce qui est à eux, et soient mis en possession, sans contestation et sans procès, de la portion qui leur appartient. L'acte est intitulé : *État de partage des trésors de Charles-le-Grand, empereur.*

Charlemagne comprend dans ses libéralités les principales villes de ses états. La ville de Rome est nommée la première.

« Parmi les anciens trésors, dit l'empereur, il existe quatre tables, trois d'argent et une d'or, dont la grandeur et le poids sont considérables.

» J'ordonne que la table d'argent de forme quadrangulaire, et sur laquelle est décrite la ville de Constantinople, soit portée à Rome, dans l'église de Saint-Pierre; que la seconde table, de forme ronde, sur laquelle est représentée la ville de Rome, soit donnée à l'évêque de Ravenne; et enfin que la troisième table, sur laquelle est peint, avec un travail subtil et délicat, le tableau du monde entier, serve, ainsi que la table d'or massif, à accroître la portion appartenant à mes héritiers, et la portion destinée aux aumônes. »

On lit à la fin de l'acte : « Cette constitution a été faite devant les évêques, les abbés et les comtes dont les noms suivent, etc. » Après les signatures : « Son fils Louis, qui, par l'ordre de Dieu, lui a succédé, après avoir pris connaissance de cet acte, en a exécuté, le plus promptement possible et avec une piété exemplaire, toutes les dispositions. »

Administration de Charlemagne. — Gouvernement local et gouvernement central. — *Missi dominici.* — Assemblées générales (*placita*).

Le gouvernement de Charlemagne a jeté d'autant plus d'éclat qu'il succéda à l'anarchie que la corruption des institutions mérovingiennes avait engendrée, et qu'il précéda cette dissolution de la monarchie franque au sein de laquelle est née la féodalité.

Ce gouvernement est beaucoup plus difficile à résumer que ses guerres. On ne peut le juger d'après les magistratures hiérarchiquement disséminées sur le territoire; car dans un grand nombre de lieux ces magistratures étaient impuissantes ou inactives. L'effort de Charlemagne, pour les faire agir vers un but d'ordre et de civilisation, était continuel et échouait fréquemment. Cependant nous allons, d'après les meilleurs auteurs, tâcher d'en donner une idée.

Pour bien comprendre le mode d'administration, ou le gouvernement institué par Charlemagne, il faut distinguer le gouvernement local et le gouvernement central.

Le pouvoir impérial s'exerçait, *dans les provinces*, par deux classes d'agents : les uns locaux et permanents, les autres envoyés de loin et passagers.

La première classe comprenait :

1° Les *ducs*, les *comtes*, les *vicaires* des comtes, les *centeniers*, les *scabini*, tous magistrats résidents, nommés par l'empereur lui-même ou par ses délégués, et chargés d'agir en son nom pour lever les troupes, rendre la justice, maintenir l'ordre, percevoir les tributs ;

2° Les *bénéficiers* ou vassaux de l'empereur, qui tenaient de lui des terres, des domaines, dans l'étendue desquels ils exerçaient, un peu en leur propre nom, un peu au nom de l'empereur, une certaine juridiction et presque tous les droits de la souveraineté. « Rien, dit M. Guizot, n'était bien déterminé ni bien clair dans la situation des bénéficiers et la nature de leur pouvoir : ils étaient en même temps délégués et indépendants, propriétaires et usufruitiers ; et l'un et l'autre de ces caractères prévalait en eux tour à tour. Mais, quoi qu'il en soit, ils étaient sans nul doute en relation avec Charlemagne, qui se servait d'eux pour faire partout parvenir et exécuter sa volonté. »

La seconde classe des agents de l'empereur ne se composait que d'une sorte d'officiers placés au dessus des agents locaux et à résidence fixe, magistrats ou bénéficiers ; c'étaient les *missi dominici*, envoyés temporaires, chargés d'inspecter, au nom de l'empereur, l'état des provinces, autorisés à pénétrer dans l'intérieur des domaines concédés comme dans les terres libres, investis du droit de réformer certains abus et appelés à rendre compte de tout à leur maître. Les *missi dominici* furent pour Charlemagne le principal moyen d'ordre et d'administration.

Voilà pour le gouvernement local; quant au gouvernement central, il recevait son impulsion de l'action de Charlemagne lui-même et de ses conseillers personnels : les assemblées nationales y occupaient une grande place. Ces assemblées furent, sous le règne de Charlemagne, fréquentes et actives. On en compte trente-cinq tenues de 770 à 813. — Ce

qui les rendait en quelque sorte annuelles. — L'empereur désignait le lieu où elles devaient se réunir, et c'était, non pas sa résidence habituelle, mais le lieu où les affaires de l'empire exigeaient qu'il se trouvât lui-même ; ainsi les assemblées se tinrent, durant la guerre contre les Saxons, à *Paderborn*, à *Ehresbourg*, aux *sources de la Lippe;* pendant les expéditions contre les Huns, à *Ratisbonne* et à *Francfort;* et, lorsqu'il s'agit de la guerre contre les Lombards, à *Genève*, alors principal débouché des passages des Alpes.

Les détails donnés par Hincmar (archevêque de Reims du temps de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve), sur les assemblées générales de la nation franque, offrent un tableau complet du gouvernement central de Charlemagne.

« L'usage de ce temps, dit Hincmar, était de tenir chaque année deux assemblées (*placita*).

— La première avait lieu au printemps. On y réglait les affaires générales de tout le royaume ; aucun événement, si ce n'est une nécessité impérieuse et universelle, ne faisait changer ce qui y avait été arrêté. Dans cette assemblée se réunissaient tous les grands (*majores*), tant ecclésiastiques que laïques; les plus considérables (*seniores*), pour prendre et arrêter les décisions; les moins considérables (*minores*), pour recevoir ces décisions, et quelquefois en délibérer aussi et les confirmer, *non par un consentement formel, mais par leur opinion et l'adhésion de leur intelligence.*

La seconde assemblée, dans laquelle on recevait les dons généraux du royaume, se tenait seulement avec les plus considérables (*seniores*) de l'assemblée précédente et les principaux conseillers. On y traitait d'abord des affaires de l'année à venir, s'il en était dont il fût nécessaire de s'occuper d'avance; puis on délibérait sur celles qui pouvaient être survenues dans l'année courante et auxquelles il fallait pourvoir provisoirement et sans retard. — Par exemple : si quelques gouverneurs des frontières (*marchisi*) avaient conclu des trèves avec les peuples voisins, on examinait ce qu'il y aurait à faire après l'expiration des trèves, et s'il convenait de les renouveler; si, sur quelque point du royaume, la guerre semblait imminente, on examinait s'il valait mieux commencer ou attendre les hostilités; si la paix, au contraire, semblait sur quelque point près de se rétablir, on avisait aux moyens par lesquels on pourrait assurer la tranquillité. — Les seigneurs délibéraient ainsi sur ce que pouvaient exiger les affaires de l'avenir ; lorsque les mesures convenables avaient été trouvées, elles étaient tenues si secrètes, qu'avant l'assemblée générale suivante on n'en avait pas plus de connaissance que si personne ne s'en fût occupé.

Si quelque mesure était nécessaire, soit pour satisfaire les seigneurs absents, soit pour calmer ou pour échauffer l'esprit des peuples, et qu'on n'y eût pas pourvu auparavant, on en délibérait, on l'arrêtait *du consentement des assistants;* elle était ensuite exécutée de *concert avec eux* et *par les ordres du roi*.

On choisissait les conseillers, soit laïques, soit ecclésiastiques, parmi les hommes reconnus capables pour ces fonctions, remplis de la crainte de Dieu, et animés en outre d'une fidélité inébranlable, au point de ne rien mettre au dessus des intérêts du roi et du royaume, si ce n'est la vie éternelle. On voulait que ni amis, ni ennemis, ni parents, ni dons, ni flatteries, ni reproches ne les pussent détourner de leur devoir; on les cherchait sages et habiles, non de cette habileté sophistique et de cette sagesse mondaine qui est ennemie de Dieu, mais d'une juste et vraie sagesse qui les mît en état non seulement de réprimer, mais encore de confondre pleinement les hommes qui ont placé toute leur confiance dans les ruses de la politique humaine.

Les conseillers *ainsi élus* avaient pour maxime, comme le roi lui-même, de ne jamais confier à leurs domestiques ni à toute autre personne ce qu'ils pouvaient s'être dit familièrement les uns aux autres, soit sur les affaires du royaume, soit sur tel ou tel individu en particulier...

L'*apocrisiaire*, c'est-à-dire le chapelain ou garde du palais, et le *chambellan* assistaient toujours aux conseils ; aussi on les choisissait avec le plus grand soin, ou bien, après les avoir choisis, on les instruisait de manière à ce qu'ils fussent dignes d'y assister. — Quant aux autres officiers du palais (*ministeriales*), s'il en était quelqu'un qui, d'abord en s'instruisant, ensuite en donnant des conseils, se montrât capable d'occuper honorablement la place d'un des conseillers royaux, ou propre à devenir tel, il recevait l'ordre d'assister aux réunions, en prêtant la plus grande attention aux choses qui s'y traitaient, rectifiant ce qu'il croyait, apprenant ce qu'il ignorait, retenant dans sa mémoire ce qui avait été ordonné et arrêté. On voulait par-là que, s'il survenait au dedans ou au dehors du royaume quelque accident inopiné, si l'on apprenait quelque nouvelle inattendue et à laquelle on n'eût pas pourvu d'avance (il était rare cependant qu'en de telles occasions une profonde délibération fût nécessaire, ou qu'on n'eût pas le temps de convoquer les conseillers habituels de l'empereur); on voulait, dis-je, qu'en pareil cas les officiers du palais, avec la grâce de Dieu et par leur longue habitude, soit d'assister aux conseils publics, soit de traiter les affaires domestiques, fussent capables, selon les circonstances, ou de conseiller ce qu'il y avait à faire, ou d'indiquer

les moyens d'attendre, sans inconvénient, le temps fixé pour la réunion du conseil.

Quant aux officiers inférieurs, appelés *palatins*, qui ne s'occupaient point des affaires générales du royaume, mais seulement de celles où les personnes spécialement attachées au palais étaient intéressées, le souverain réglait leurs fonctions avec un grand soin, afin que non seulement un grand mal ne pût naître de là, mais que, s'il venait à se manifester quelque désordre, on pût le contenir ou l'extirper aussitôt. Si l'affaire était pressée, et que cependant on pût, sans injustice et sans faire tort à personne, en retarder la décision jusqu'à l'assemblée générale, l'empereur voulait que les officiers dont je parle sussent indiquer les moyens d'attendre, et imiter la sagesse des supérieurs d'une manière agréable à Dieu et utile au royaume.

Quant aux conseillers, ils avaient soin, quand ils étaient convoqués au palais, de ne pas s'occuper des affaires particulières, ni des contestations qui s'étaient élevées au sujet des propriétés ou de l'application des lois, avant d'avoir réglé, avec l'aide de Dieu, tout ce qui intéressait le roi et le royaume en général. — Cela fait, si, d'après les ordres du roi, on avait réservé quelque affaire qui n'avait pu être terminée sans le secours des conseillers, soit par le comte du palais, soit par l'officier dans la compétence duquel elle était comprise, les conseillers procédaient à son examen.

Dans l'une ou l'autre des deux assemblées, et, pour qu'elles ne parussent pas convoquées sans motif, on soumettait à l'examen et à la délibération des grands déjà désignés, ainsi que des premiers sénateurs du royaume, et en vertu des ordres du roi, les articles de loi nommés *capitula*, que le roi lui-même avait rédigés par l'inspiration de Dieu, ou dont la nécessité lui avait été manifestée dans l'intervalle des réunions [1]. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient un, deux ou trois jours, ou plus, selon l'importance des affaires. Des messagers du palais, allant et venant, recevaient leurs questions et leur rapportaient les réponses ; et aucun étranger n'approchait du lieu de leur réunion, jusqu'à ce que le résultat de leurs délibérations pût être mis sous les yeux du grand prince qui, alors, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous obéissaient [2].

Pendant que ces affaires se traitaient de la sorte, hors de la présence du prince, le prince lui-même, au milieu de la multitude venue à l'assemblée générale, était occupé à recevoir les présents, saluant les hommes les plus considérables, s'entretenant avec ceux qu'il voyait rarement, témoignant aux plus âgés un intérêt affectueux, s'égayant avec les plus jeunes, et faisant ces choses et autres semblables pour les ecclésiastiques comme pour les séculiers. — Cependant, si ceux qui délibéraient sur les matières soumises à leur examen en manifestaient le désir, le roi [1] se rendait auprès d'eux et y restait aussi longtemps qu'ils le voulaient; ils lui rapportaient, avec une entière familiarité, ce qu'ils pensaient de toutes choses, et quelles étaient les discussions amicales qui s'étaient élevées *entre eux*.— Si le temps était beau, tout cela se *passait en plein* air; sinon, dans plusieurs bâtiments distincts où ceux qui avaient à délibérer sur les propositions du roi étaient séparés de la multitude des personnes venues à l'assemblée, et où les hommes les moins considérables ne pouvaient entrer. — Les lieux destinés à la réunion des seigneurs étaient divisés en deux parties, de telle sorte que les évêques, les abbés et les clercs élevés en dignité pussent se réunir sans aucun mélange de laïques. — De même les comtes et les autres principaux de l'état se séparaient, dès le matin, du reste de la multitude, jusqu'à ce que, le roi présent ou absent, ils fussent tous réunis, et alors les seigneurs ci-dessus désignés, les clercs de leur côté, les laïques du leur, se rendaient dans la salle qui leur était assignée, et où on leur avait fait honorablement préparer des siéges. Lorsque les seigneurs laïques et ecclésiastiques étaient ainsi séparés de la multitude, il demeurait en leur pouvoir de siéger ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. De même, s'ils voulaient faire venir quelqu'un, soit pour demander des aliments, soit pour faire quelque question, et le renvoyer après en avoir reçu ce dont ils avaient besoin, ils en étaient les maîtres. Ainsi se passait l'examen des affaires que le roi proposait à leurs délibérations [2].

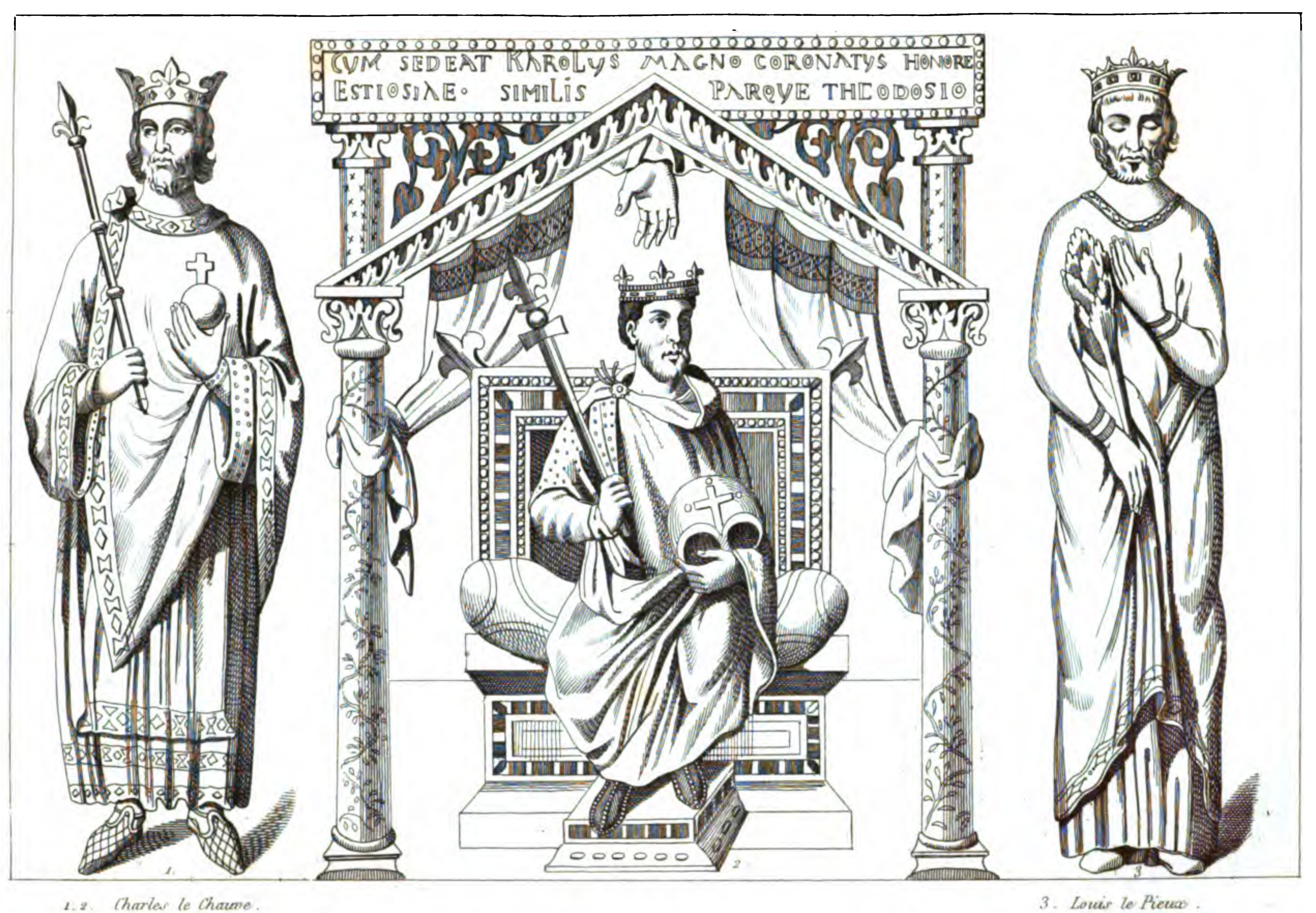
La seconde occupation du roi était de demander à chacun ce qu'il avait à lui rapporter ou à lui apprendre sur la partie du royaume dont il venait. —

[1] M. Guizot en conclut que la proposition des capitulaires, ou pour parler le langage moderne l'initiative appartenait de droit à l'empereur.

[2] L'assemblée ne donnait au souverain que des lumières et des conseils, la résolution définitive dépendait toujours de l'empereur.

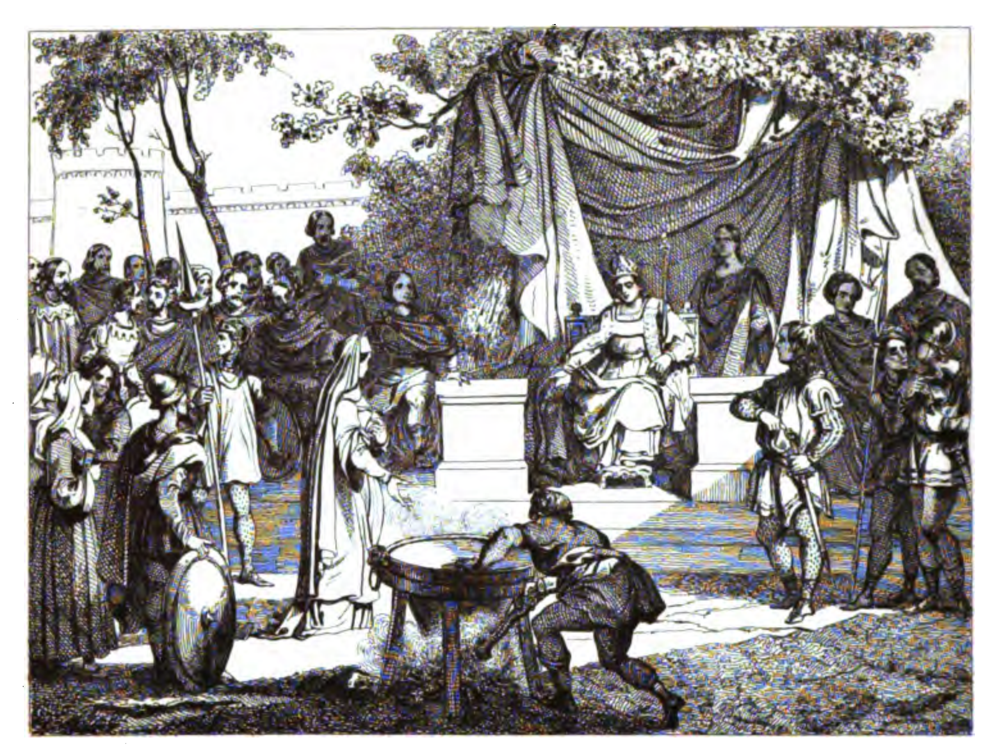
[1] Hincmar, parlant de Charlemagne, qui était *roi* des Francs et *empereur* d'Occident, dit indifféremment le roi ou l'empereur.

[2] Mably a vu dans ce passage : « Les trois chambres séparées du clergé, de la noblesse et du peuple se réunissant, soit pour se communiquer les réglements que chaque Ordre avait faits par rapport à sa police ou à ses intérêts particuliers, soit pour discuter les affaires mixtes, c'est-à-dire, qui tenaient à la fois du spirituel et du temporel, ou qui, par leur nature, étaient relatives à deux ou à tous les Ordres de l'état. (*Observ. sur l'Hist. de France*, liv. II, chap. II, tom. I.)

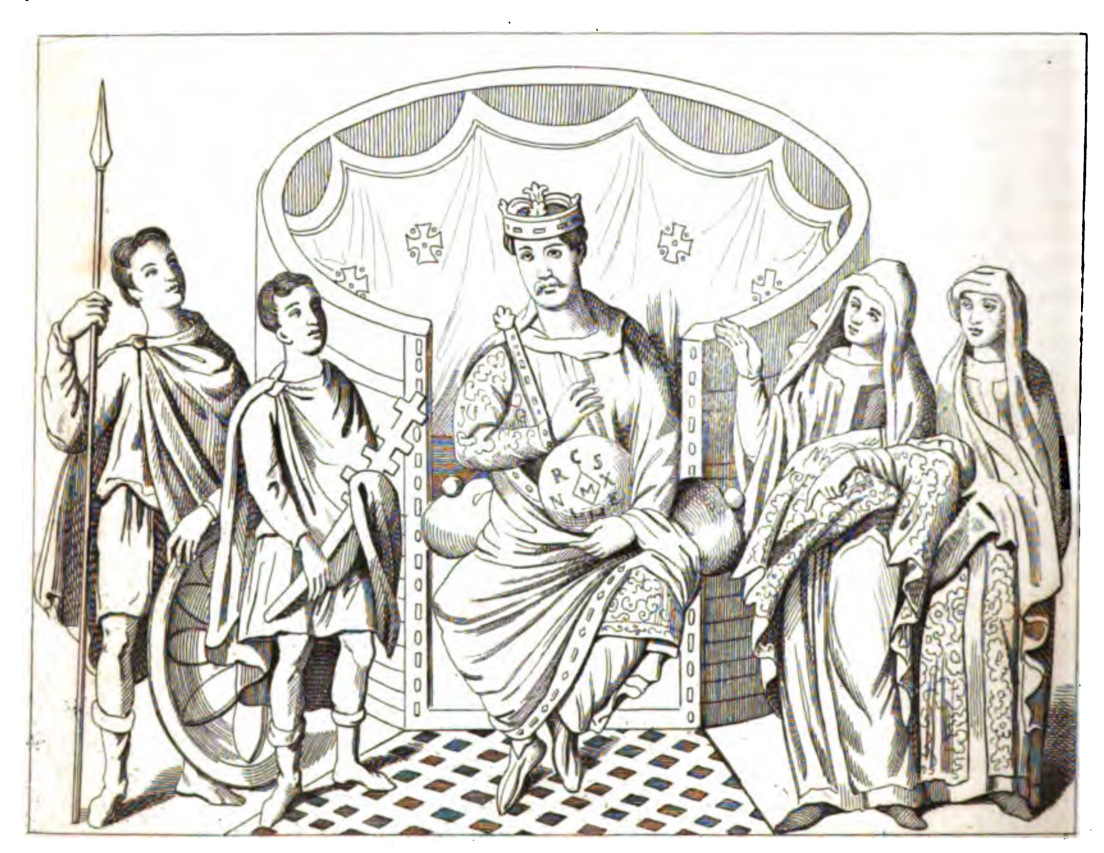


1. 2. Charles le Chauve.

3. Louis le Pieux.



Epreuves Judiciaires. Judith et Bernard offrent de prouver leur innocence.



Charles le Chauve d'après un Manuscrit du IXe Siècle.

Car il était étroitement recommandé à tous de s'enquérir, dans l'intervalle des assemblées, de ce qui se passait au dedans ou au dehors du royaume, et ils devaient chercher à le savoir des étrangers comme des nationaux, des ennemis comme des amis, quelquefois en employant des envoyés, et sans s'inquiéter beaucoup de la manière dont étaient acquis les renseignements. — Le roi voulait savoir si, dans quelque partie, quelque coin du royaume, le peuple murmurait ou était agité, et quelle était la cause de son agitation, et s'il était survenu quelque désordre dont il fût nécessaire d'occuper le conseil général, et autres détails semblables. Il cherchait aussi à connaître si quelqu'une des nations soumises voulait se révolter, si quelqu'une de celles qui s'étaient révoltées semblait disposée à se soumettre, si celles qui étaient encore indépendantes menaçaient le royaume de quelque attaque, etc. Sur toutes ces matières, partout où se manifestait un désordre ou un péril, il demandait principalement quels en étaient les motifs ou l'occasion. »

Le véritable caractère des assemblées nationales sous Charlemagne est clairement empreint dans le tableau qu'Hincmar en a tracé. Charlemagne y est le centre et l'âme de tout. Il ordonne la réunion des assemblées, il règle leur mode de délibération, il s'enquiert de l'état du pays, il propose les lois, il les sanctionne; en lui résident la volonté et l'impulsion: tout émane de lui pour revenir à lui. Aussi, après avoir examiné cette organisation puissante et forte, destinée uniquement à seconder les vues de celui qui l'a fondée, M. Guizot a-t-il pu s'écrier avec une remarquable sagacité: « Il n'y a point là de grandes libertés nationales, point d'activité vraiment publique, il n'y a qu'un vaste moyen de gouvernement. »

Des capitulaires. — Leur caractère. — Leur classification.

Le nom de *Capitulaires* ne désigne pas seulement les lois de Charlemagne. Avant lui on appelait *capitula* (petits chapitres, articles), toutes les lois des rois francs. Les capitulaires des rois de la première et de la seconde race ont été recueillis dans le XVIIe siècle par le savant Baluze. Son recueil, en deux vol. in-f°, renferme soixante-cinq capitulaires de Charlemagne, composés de 1,151 articles. Ce serait une grande erreur de croire que tous les actes auxquels Baluze a donné, d'après les anciens auteurs, le nom de *Capitulaires*, soient des actes législatifs, et que leur réunion forme un *code*. Ce sont de simples documents administratifs mêlés avec des lois et des instructions politiques.

En examinant avec attention ce vaste recueil qui n'en est pas moins un excellent ouvrage, on y trouve, sous le nom de *Capitulaires*:

1° D'anciennes lois nationales révisées et publiées de nouveau, la loi salique par exemple;

2° Des extraits des anciennes lois, salique, lombarde, bavaroise, etc.; extraits publiés évidemment dans une intention particulière, pour un certain lieu, un certain moment, et à l'occasion de quelque besoin spécial;

3° Des additions aux anciennes lois, à la loi salique, à la loi des Lombards, à celle des Bavarois, etc.;

4° Des extraits des actes des conciles et de la législation canonique;

5° Des lois nouvelles, dont les unes ont été rédigées dans les assemblées générales, avec le concours des grands laïques et des grands ecclésiastiques; tandis que les autres paraissent l'ouvrage de l'empereur seul, et ressemblent à ce qu'on nomme de nos jours des *ordonnances*.

6° Des instructions données par Charlemagne à ses *missi*, au moment où ils partent pour les provinces, et qui ont pour objet, tantôt de régler la conduite de ces envoyés, tantôt de les diriger dans leurs recherches, souvent de les employer comme intermédiaire, comme moyen de communication entre le peuple et l'empereur;

7° Des réponses faites par Charlemagne à des questions qui lui étaient adressées par les comtes, les évêques, les *missi dominici*, à l'occasion de difficultés d'administration ;

8° Des questions que Charlemagne se propose de faire , soit aux évêques, soit aux comtes, quand ils viendront à l'assemblée générale. L'empereur les faisait rédiger d'avance, afin de se rendre compte de ce qu'il avait besoin de savoir et de demander;

9° De simples notes, des *Memoranda*, que Charlemagne semble avoir fait écrire pour lui seul, afin de ne pas oublier telle ou telle mesure qu'il se proposait de prendre;

10° Des jugements, des arrêts, recueillis sans doute dans l'intention de les faire servir à établir une jurisprudence;

11° Des actes de pure administration financière ou domestique; des actes relatifs à l'exploitation des domaines royaux;

12° Enfin, indépendamment de tous ces actes si divers, les capitulaires contiennent des actes purement politiques, des mesures de circonstance, des nominations, des recommandations, des différends terminés.

M. Guizot a eu la patience de décomposer en huit parties les 1151 articles formant les 65 capitulaires de Charlemagne, en classant ces articles sous huit chefs, selon la nature de leurs dispositions.

Voici ce qu'il a trouvé.

87 articles appartenaient à la *législation morale*,

Ces articles qui n'ont rien d'impératif, ni de prohibitif, ne sont point des lois, mais de simples conseils, des avertissements ou des préceptes purement moraux : tels que ceux-ci : « Il faut pratiquer l'hospitalité. » — « L'avarice consiste à désirer ce que possèdent les autres, et à ne rien donner à personne de ce qu'on possède; selon l'apôtre, elle est la racine de tous les maux. » — « Interdisez-vous avec soin les larcins, les mariages illégitimes et les faux témoignages, etc. »

« M. Guizot a compris sous le nom de législation morale tout ce qui est relatif au développement intellectuel des hommes. Les dispositions sur les écoles, sur les livres à répandre, sur l'amélioration des offices ecclésiastiques, etc.

293 articles forment la *législation politique*. Dans ces nombreux articles, il en est de très-curieux, tels que ceux qui ont rapport à la police intérieure du palais, ceux qui tendent à fixer le prix des denrées et à établir ainsi une sorte de *maximum*. Enfin on en trouve qui semblent indiquer que Charlemagne avait le projet de supprimer la mendicité et d'établir une taxe des pauvres.

130 articles se rapportent à la *législation pénale*. Suivant M. Guizot, la législation de Charlemagne a peu d'originalité et d'intérêt. Charlemagne a travaillé à adoucir l'ancienne législation relative aux esclaves; mais il a aggravé la pénalité toutes les fois que les peines devaient devenir entre ses mains un instrument politique.

110 articles se rattachent à la *législation civile*. On y voit que Charlemagne s'occupa dans l'intérêt des mœurs à régler les rapports entre les deux sexes, et à établir et fortifier le respect dû au lien conjugal.

85 articles ont rapport à la *législation religieuse*, c'est-à-dire aux relations qui devaient exister entre les fidèles et les prêtres. — Le clergé était particulièrement régi par les lois canoniques délibérées dans les conciles.—Il y a dans les dispositions prises par Charlemagne un grand caractère de bon sens et de liberté d'esprit.

305 articles constituent la *législation canonique*. Ce sont les articles relatifs au clergé, qui, après avoir été délibérés par les évêques, ont reçu la sanction de Charlemagne.

73 articles, classés sous le titre de *législation domestique*, ne contiennent que ce qui est relatif à l'administration des biens propres et des métairies de Charlemagne.

Enfin, 12 articles seulement forment ce que M. Guizot appelle la *législation de circonstance*. Leur petit nombre témoigne en faveur du génie de Charlemagne, et prouve que sa prévoyance était rarement en défaut.

Capitulaire *De Villis*. — Agriculture et horticulture du IXe siècle.

Le capitulaire *De Villis*, relatif aux terres et aux maisons de campagne de Charlemagne, nous paraît mériter une mention particulière.

Il est intéressant de voir un si grand monarque, un si puissant conquérant entrer dans des détails domestiques qui pourront paraître minutieux à quelques esprits, mais qui donneront à d'autres une idée plus grande de son génie et de sa raison.

« Nous voulons, dit l'empereur, que les terres que nous avons acquises pour notre *usage soient* absolument à notre disposition et non à celle d'aucun de nos sujets, *afin que notre famille soit indépendante et que personne ne puisse la réduire à la pauvreté.* »

Charlemagne ordonne que le vin produit de ses vignes soit transporté, en quantité suffisante, pour sa consommation, dans les palais où il fait son séjour, et qu'on ne puisse disposer de ce qui restera que sur un ordre émané de lui.

Il ne veut pas que ses envoyés séjournent dans ses terres *à ses frais*, si ce n'est par ses ordres ou par ceux de la reine.

Il veut qu'on ne reconnaisse dans tout ce qui a rapport à la gestion, que ses ordres, ceux de la reine et ceux des deux intendants royaux qui sont auprès de lui, dans son palais.

Il annonce que les cultivateurs désobéissants seront mandés devant lui; qu'ils se rendront à son palais, en s'abstenant sur la route de viande et de vin, et que là ils entendront la sentence de punition prononcée par la reine ou par lui.

Il règle l'ordre des parcs contenant le gros et le menu bétail, celui des moulins, ainsi que l'ordre des basse-cours.

Il ordonne de vendre les poulets et les œufs qui ne seront pas consommés dans la maison.

Il entre dans les détails nécessaires pour la conservation et pour l'exploitation des forêts.

Il s'occupe des viviers et des poissons qu'ils renferment. S'il n'habite pas dans les lieux où ces viviers sont situés, il veut que les poissons soient vendus, et que le prix lui en soit compté.

Il veut qu'il y ait toujours pour les cuisines et pour les boulangeries des bâtiments spacieux, dans lesquels le travail puisse se faire commodément.

Il recommande qu'il y ait dans toutes ses terres des ouvriers de tout genre pour tous les travaux.

Il fait la nomenclature des objets dont le cultivateur principal doit rendre compte, « afin, dit-il, que nous ayons une connaissance exacte de ce que nous possédons. »

Il veut que ses maisons de campagne soient cultivées, régies et pourvues de toutes choses, comme celle des particuliers.

Enfin il termine ses instructions en désignant les racines qu'on doit cultiver dans les jardins, et les arbres que doivent peupler les vergers. — Cette nomenclature est précieuse pour l'histoire de l'ancienne agriculture française.

Ainsi, parmi les *céréales* dont Charlemagne recommande la culture, il nomme le panis et le millet, dont la farine cuite et réduite en bouillie était destinée à servir de nourriture pendant le carême.

Les plantes qui doivent être cultivées dans les potagers royaux, se divisent en plusieurs classes:

1° *Plantes médicinales :* Dictame, guimauve, coloquinte, bardane, matricaire, livêche, cataire, sabine, orvale, rhue, squille, mauve et serpentaire;

2° *Plantes* ou *graines aromatiques et d'assaisonnement :* Anis, cost, coriandre, carvi, cumin, sénevé, menthe, gît ou poivrette, sauge, sarriette, fenouil, cerfeuil, ail, persil, échalottes, oignons et ciboule;

3° *Salades :* Cresson alénois, cresson de fontaine, endive et laitue;

4° *Plantes potagères :* Poirées, betteraves, carottes, choux, poireaux, panais, radis, choux-raves et cardons;

5° *Légumes :* Haricots, grosses fèves, pois chiches d'Italie, et d'autres pois désignés par le nom de *Pisa maurisiaca.*

Les *arbres à fruit* que l'empereur exige qu'il y ait dans tous ses vergers, sont : des sorbiers, aveliniers, coignassiers, néfliers, amandiers, figuiers, noyers, châtaigniers, pêchers, mûriers, pruniers, poiriers et pommiers. — Charlemagne ne dit pas quelles sont les espèces de prunes et de poires qu'il veut qu'on cultive. Mais il désigne les espèces de pommes par des mots latins, dont il est impossible aujourd'hui de deviner la signification : *gormaringa, dulcia, geroldinga, crevedella, spirauca.*

Enfin les *fleurs* que l'empereur veut qu'on plante dans ses jardins sont: des lys, des roses, des pavots, du romarin, de l'aurone, du pouillot, de l'héliotrope, et de l'iris ou glayeul.

Charlemagne, réglant l'administration de ses métairies et la culture de ses vergers, nous rappelle Napoléon assignant, après la bataille de Dresde, un rendez-vous à Marie-Louise, et déterminant lui-même le nombre d'officiers du palais, de dames d'honneur, de suivantes et valets qui doivent accompagner l'impératrice à Mayence. — S'occuper avec un égal succès des grandes et des petites choses est la preuve d'un vaste et véritable génie.

Jugements sur Charlemagne. — Conséquences de son administration et de son règne.

Bossuet qui nomme Charlemagne *le grand protecteur de Rome et de l'Italie, ou, pour mieux dire, de toute la chrétienté*, dit, en parlant de ce grand homme:

« Il subjuguait les Saxons, réprimait les Sarrasins, détruisait les hérésies, protégeait les papes, attirait au christianisme les nations infidèles, rétablissait les sciences et la discipline ecclésiastique, assemblait de fameux conciles où sa profonde doctrine était admirée, et faisait ressentir, non seulement à la France et à l'Italie, mais à l'Espagne, à l'Angleterre, à la Germanie et partout, les effets de sa piété et de sa justice. »

Gibbon et Voltaire sont les seuls historiens qui ne partagent pas complétement l'admiration que le glorieux fondateur de l'empire d'Occident a inspirée dans tous les temps.

L'auteur de l'*Esprit des Lois* a été plus juste:

« Charlemagne songea, dit Montesquieu, à tenir le pouvoir de la noblesse dans ses limites, et à empêcher l'oppression du clergé et des hommes libres. Il mit un tel tempérament dans les ordres de l'état, qu'ils furent contre-balancés, et qu'il resta le maître. Tout fut uni par la force de son génie. Il mena continuellement la noblesse, d'expédition en expédition; il ne lui laissa pas le temps de former des desseins, et l'occupa tout entière à suivre les siens. L'empire se maintint par la grandeur du chef: le prince était grand, l'homme l'était davantage. Les rois, ses enfants, furent ses premiers sujets, les instruments de son pouvoir, et les modèles de l'obéissance. Il fit d'admirables réglements: il fit plus, il les fit exécuter. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. On voit, dans les lois de ce prince, un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout. Les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus. Il savait punir, il savait encore mieux pardonner. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution, personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles avec promptitude. Il parcourait sans cesse son vaste empire, portant la main partout où il allait tomber. Les affaires renaissaient de toutes parts; il les finissait de toutes parts. Jamais prince ne sut mieux braver les dangers, jamais prince ne les sut mieux éviter. Il se joua de tous les périls, et particulièrement de ceux qu'éprouvent presque toujours les grands conquérants, je veux dire les conspirations. Ce prince prodigieux était extrêmement modéré; son

caractère était doux, ses manières simples; il aimait à vivre avec les gens de sa cour. Il fut peut-être trop sensible au plaisir des femmes; mais un prince qui gouverna toujours par lui-même, et qui passa sa vie dans les travaux, peut mériter plus d'excuses. Il mit une règle admirable dans sa dépense: il fit valoir ses domaines avec sagesse, avec attention, avec économie; un père de famille pourrait apprendre dans ses lois à gouverner sa maison. On voit, dans ses capitulaires, la source pure et sacrée d'où il tira ses richesses. Je ne dirai plus qu'un mot: il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines, et les herbes inutiles de ses jardins, et il avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers. »

M. Guizot, dont on connaît le beau travail sur le siècle et l'administration de Charlemagne, s'exprime ainsi:

« Tous les grands chefs barbares, Ataulphe, Théodoric, Euric, Chlovis, se montrent préoccupés du désir de succéder aux empereurs romains, de pousser leurs peuples dans les cadres de cette société qui est leur conquête. Aucun d'eux n'y réussit; aucun d'eux ne parvient à ressusciter, même un seul moment, le nom et les formes de l'empire; ils sont surmontés par ce torrent d'invasion, par ce cours général de dissolution qui emporte toutes choses; la barbarie s'étend et se renouvelle sans cesse; mais l'empire romain est encore présent à toutes les imaginations: c'est entre la barbarie et la civilisation romaine qu'est posée la question, dans tous les esprits un peu étendus, un peu élevés.

» Elle se posait encore ainsi quand arriva Charlemagne; lui aussi, lui surtout rêva l'espoir de la résoudre comme avaient voulu la résoudre tous les grands Barbares venus avant lui, c'est-à-dire en reconstituant l'empire. Ce que Dioclétien, Constantin, Julien, avaient tenté de soutenir avec les vieux débris des légions romaines, c'est-à-dire la lutte contre l'invasion, Charlemagne l'entreprit avec des Francs, des Goths, des Lombards. Il occupait le même territoire, il se proposa le même dessein. Au dehors, et presque toujours sur les mêmes frontières, il soutint la même lutte; au dedans, il rendit à l'empire son nom, il essaya de ramener l'unité de son administration, il remit sur sa tête la couronne impériale. Contraste bizarre! il habitait en Germanie; à la guerre, dans les assemblées nationales, dans l'intérieur de sa famille, il agissait en Germain; sa nature personnelle, sa langue, ses mœurs, ses formes extérieures, sa façon de vivre étaient germaines; et non seulement elles étaient germaines, mais il ne voulait pas les changer. « Il » portait toujours, dit Éginhard, l'habit de ses » pères, l'habit des Francs.... Les habits étrangers, » quelque riches qu'ils fussent, il les méprisait et » ne souffrait pas qu'on l'en revêtît. Deux fois seu- » lement, dans les séjours qu'il fit à Rome, d'abord » à la prière du pape Adrien, ensuite sur les instan- » ces de Léon, successeur de ce pontife, il consen- » tit à prendre la longue tunique, la chlamyde et la » chaussure romaine. » Tout en lui, en un mot, était germain, sauf l'ambition de sa pensée; c'était vers l'empire romain, vers la civilisation romaine, qu'elle se portait; c'était là ce qu'il voulait établir, avec des barbares pour instruments.

» C'était là, en lui, la part de l'*égoïsme et du rêve*; ce fut en cela aussi qu'il échoua. *L'empire* romain et son unité répugnaient invinciblement à la nouvelle distribution de la population, aux relations nouvelles, au nouvel état moral des hommes; la civilisation romaine ne pouvait plus entrer que comme un élément transformé dans le monde nouveau qui se préparait. Cette pensée, ce vœu de Charlemagne n'étaient point une pensée, un besoin public. Ce qu'il avait fait pour l'accomplir périt avec lui. De cela même, cependant, quelque chose resta; ce nom d'empire d'Occident, qu'il avait relevé, et les droits qu'on croyait attachés au titre d'empereur, rentrèrent, si je puis ainsi parler, au nombre des éléments de l'histoire, et furent encore, pendant plusieurs siècles, un objet d'ambition, un principe d'événements. En sorte que, même dans la portion purement égoïste et éphémère de ses œuvres, on ne peut pas dire que la pensée de Charlemagne ait été absolument stérile, ni que toute durée lui ait manqué....

» Il y a dans l'activité d'un grand homme deux parts; il joue deux rôles: on peut marquer deux époques dans sa carrière. Il comprend mieux que tout autre les besoins de son temps, les besoins réels, actuels, ce qu'il faut à la société contemporaine pour vivre et se développer régulièrement. Il le comprend, dis-je, mieux que tout autre; et il sait aussi mieux que tout autre s'emparer de toutes les forces sociales et les diriger vers ce but. De là son pouvoir et sa gloire: c'est là ce qui fait qu'il est, dès qu'il paraît, compris, accepté, suivi; que tous se prêtent et concourent à l'action qu'il exerce au profit de tous.

» Il ne s'en tient point là: les besoins réels et généraux de son temps, à peu près satisfaits, la pensée et la volonté du grand homme vont plus loin. Il s'élance hors des faits actuels, il se livre à des vues qui lui sont personnelles; il se complaît à des combinaisons plus ou moins vastes, plus ou moins spécieuses, mais qui ne se fondent point, comme ses premiers travaux, sur l'état positif, les instincts communs, les vœux déterminés de la so-

ciété, en combinaisons lointaines et arbitraires; il veut, en un mot, étendre indéfiniment son action, posséder l'avenir comme il a possédé le présent.

Ici commencent l'égoïsme et le rêve : pendant quelque temps, et sur la foi de ce qu'il a déjà fait, on suit le grand homme dans cette nouvelle carrière; on croit en lui, on lui obéit, on se prête, pour ainsi dire, à ses fantaisies, que ses flatteurs et ses dupes admirent même et vantent comme ses plus sublimes conceptions. Cependant le public, qui ne saurait demeurer longtemps hors du vrai, s'aperçoit bientôt qu'on l'entraîne où il n'a nulle envie d'aller, qu'on l'abuse et qu'on abuse de lui. Tout à l'heure le grand homme avait mis sa haute intelligence, sa puissante volonté au service de la pensée générale, du vœu commun, maintenant il veut employer la force publique au service de sa propre pensée, de son propre désir, lui seul sait et veut ce qu'il fait. On s'en inquiète d'abord, bientôt on s'en lasse; on le suit quelque temps mollement, à contre-cœur; puis on se récrie, on se plaint; puis enfin on se sépare; et le grand homme reste seul; et il tombe; et tout ce qu'il avait voulu et pensé seul, toute la partie purement personnelle et arbitraire de ses œuvres tombe avec lui.....

» Ce qui est tombé avec Charlemagne, ce qui tenait à lui seul et ne pouvait lui survivre, c'est son gouvernement central. Après s'être prolongées quelque temps sous Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, mais de plus en plus sans force et sans effet, les assemblées générales, les *missi dominici,* toute l'administration centrale et souveraine ont disparu; mais il n'en a pas été ainsi du gouvernement local, de ces ducs, comtes, vicaires, centeniers, bénéficiers, vassaux qui, sous Charlemagne, en exerçaient les pouvoirs. Avant lui, le désordre n'était pas moindre dans chaque localité que dans l'état en général : les propriétés, les magistratures changeaient sans cesse de main; aucune régularité, aucune permanence dans les situations et les influences locales. Pendant les quarante-six années de son gouvernement, elles eurent le temps de s'affermir sur le même sol, dans les mêmes familles; elles devinrent stables, première condition du progrès qui devait les rendre indépendantes, héréditaires, c'est-à-dire en faire les éléments du régime féodal. Rien, à coup sûr, ne ressemble moins à la féodalité que l'unité souveraine à laquelle aspirait Charlemagne; et pourtant c'est lui qui en a été le véritable fondateur : c'est lui qui, en arrêtant le mouvement extérieur de l'invasion, en réprimant jusqu'à un certain point le désordre intérieur, a donné aux situations, aux fortunes, aux influences locales, le temps de prendre vraiment possession du territoire et de ses habitants. Après lui, son gouvernement général a péri comme ses conquêtes, la souveraineté unique comme l'empire; mais, de même que l'empire s'est dissous en états particuliers qui ont vécu d'une vie forte et durable; de même la souveraineté centrale de Charlemagne s'est dissoute en une multitude de souverainetés locales qui avaient puisé dans sa force et acquis, pour ainsi dire, sous son ombre, les conditions de la réalité et de la durée. En sorte que sous ce second point de vue, et en pénétrant au-delà des apparences, il a beaucoup fait et beaucoup fondé. »

CHAPITRE VI.

CHARLEMAGNE ET SES CONTEMPORAINS.

Portrait de Charlemagne par Éginhard. — Son costume. — Sa tempérance.— Le manteau de Charlemagne.— Piété de Charlemagne. — Prudence de Charlemagne. — Éloquence de Charlemagne. — Son amour pour la science.— Ecole du Palais.— Noms donnés aux mois et aux vents. — Les marchands de science. — Charlemagne dans les écoles.— Protection accordée aux écoliers studieux.— Enfants de Charlemagne. — Conduite de ses filles. — Savants contemporains de Charlemagne. — Éginhard. — Son mariage avec Emma. — Alcuin. — Son influence et ses ouvrages.— Leidrade.— Théodulf. — Détails sur les mœurs, le commerce et l'industrie. — Caractère des Gallo-Francs sous Charlemagne.— Introduction du chant grégorien.— Ordre établi dans la chapelle impériale.— Charlemagne et son clergé. — Dîner d'un évêque.— Description d'une abbaye.— Situation du clergé relativement à la société et à la civilisation.

Portrait de Charlemagne par Éginhard. — Son costume.— Sa tempérance.

Après avoir fait connaître quel est sur Charlemagne le jugement des écrivains qui représentent la postérité, nous allons montrer ce grand empereur, et les hommes illustres qui l'ont entouré, tels que les dépeignent les auteurs contemporains. Éginhard, secrétaire de Charlemagne, le moine de Saint-Gall, qui, d'après quelques savants, se nommait Notker-le-Bègue, l'écrivain anonyme connu sous le nom de l'*Astronome*, et enfin le chorévêque de Trèves, Thégan, sont ceux que nous mettrons le plus fréquemment à contribution.

Éginhard a écrit les *Annales* de son temps et la *Vie de Charlemagne*. Il professe une vive admiration et une profonde reconnaissance *pour le maître qui daigna le nourrir, pour le roi Charles, le plus excellent et le plus justement fameux des princes ;* mais la naïveté de ses récits et la simplicité de sa diction donnent à ses écrits un caractère de vérité qui doit faire admettre son témoignage sans hésitation.

Voici le portrait qu'Éginhard trace de Charlemagne :

« Charles était gros, robuste et d'une taille élevée, mais bien proportionnée, et qui n'excédait pas

en hauteur sept fois la longueur de son pied. Il avait le sommet de la tête rond, les yeux grands et vifs, le nez un peu long, les cheveux beaux, la physionomie ouverte et gaie; qu'il fût assis ou debout, toute sa personne commandait le respect et respirait la dignité; bien qu'il eût le cou gros et le ventre proéminent, la juste proportion du reste de ses membres cachait ces défauts; il marchait d'un pas ferme; tous les mouvements de son corps présentaient quelque chose de mâle; sa voix, quoique perçante, paraissait trop grêle pour son corps.

» Il jouit d'une santé constamment bonne jusqu'aux quatre dernières années qui précédèrent sa mort; il fut alors fréquemment tourmenté de la fièvre, et finit même par boiter d'un pied. Dans ce temps de souffrance il se conduisait plutôt d'après ses idées que par le conseil des médecins, qui lui étaient devenus presque odieux pour lui avoir interdit les viandes rôties dont il se nourrissait d'ordinaire, et prescrit les aliments bouillis.

» Il s'adonnait assidûment aux exercices du cheval et de la chasse; c'était chez lui une passion de famille, car à peine trouverait-on dans toute la terre une nation qui pût y égaler les Francs. Il aimait beaucoup encore les bains d'eaux naturellement chaudes, et s'exerçait fréquemment à nager, en quoi il était si habile que nul ne l'y surpassait. Par suite de ce goût il bâtit à Aix-la-Chapelle un palais qu'il habita constamment les dernières années de sa vie et jusqu'à sa mort; ce n'était pas au reste seulement ses fils, mais souvent aussi les grands de sa cour, ses amis et ses soldats chargés de sa garde personnelle, qu'il invitait à partager avec lui le divertissement du bain; aussi vit-on quelquefois jusqu'à cent personnes et plus le prendre tous ensemble.

» Le costume ordinaire du roi était celui de ses pères, l'habit des Francs; il avait sur la peau une *chemise* et des hauts-de-chausses de toile de lin; pardessus étaient une tunique serrée avec une ceinture de soie et des chaussettes; des bandelettes entouraient ses jambes, des sandales renfermaient ses pieds, et l'hiver un justaucorps de peau de loutre lui garantissait la poitrine et les épaules contre le froid. Toujours il était couvert de la *saye* des Wénèdes et portait une épée dont la poignée et le baudrier étaient d'or ou d'argent; quelquefois il en portait une enrichie de pierreries, mais ce n'était jamais que les jours de très grande fête, ou quand il donnait audience aux ambassadeurs des autres nations.

» Dans les grandes solennités, il se montrait avec un justaucorps brodé d'or, des sandales ornées de pierres précieuses, une saye retenue par une agrafe d'or, et un diadème tout brillant d'or et de pierreries; mais le reste du temps ses vêtements différaient peu de ceux des gens du commun.

» Sobre dans le boire et le manger, il l'était plus encore dans le boire; haïssant l'ivrognerie dans quelque homme que ce fût, il l'avait surtout en horreur pour lui et les siens. Quant à la nourriture, il ne pouvait s'en abstenir autant, et se plaignait souvent que le jeûne l'incommodait.

» Charles donnait très rarement de grands repas; s'il le faisait, ce n'était qu'aux principales fêtes; mais alors il réunissait un grand nombre de personnes. A son repas de tous les jours, on ne servait jamais que quatre plats outre le rôti que les chasseurs apportaient sur la broche, et dont *il mangeait* plus volontiers que de tout autre mets. *Pendant* ce repas, il se faisait réciter ou lire, et de préférence, les histoires et les chroniques des temps passés. Les ouvrages de saint Augustin, et particulièrement celui qui a pour titre *De la Cité de Dieu*, lui plaisaient aussi beaucoup. Il était tellement réservé dans l'usage du vin et de toute espèce de boisson, qu'il ne buvait guère que trois fois dans tout son repas.

» En été, après le repas du milieu du jour, il prenait quelques fruits, buvait un coup, quittait ses vêtements et sa chaussure, comme il le faisait le soir pour se coucher, et reposait deux ou trois heures. Le sommeil de la nuit, il l'interrompait quatre ou cinq fois, non seulement en se réveillant, mais en se levant tout à fait.

» Quand il se chaussait et s'habillait, non seulement il recevait ses amis, mais, si le comte du palais lui soumettait quelque procès sur lequel on ne pouvait prononcer sans son ordre, il faisait entrer aussitôt les parties, prenait connaissance de l'affaire, et rendait sa sentence comme s'il eût siégé sur un tribunal; et ce n'était pas les procès seulement, mais tout ce qu'il avait à faire dans le jour, et les ordres à donner à ses ministres, que ce prince expédiait ainsi dans ce moment.

Voici, à l'occasion de la tempérance de Charlemagne, une anecdote assez plaisante qui prouve la mansuétude de caractère et la finesse d'esprit de l'empereur :

« Le *très pieux* et *très tempérant* Charles avait en carême l'habitude, une fois la messe et les vêpres célébrées, de manger à la huitième heure du jour; il ne violait pas cependant la règle du jeûne, ne prenant rien depuis cette heure jusqu'à la même heure du lendemain, conformément au précepte de notre Seigneur. — Un certain évêque, plus sévère que ne le recommande l'homme sage, et encore plus sot, eut la légèreté d'en reprendre ce prince. Le *très sage* empereur, dissimulant son indignation, reçut la réprimande avec humilité, puis lui dit : « Vous avez » bien parlé, brave évêque; mais moi je vous pres» cris de ne goûter de rien qu'après que les derniers » officiers de mon palais auront mangé. » — Quand

Charles était à table, les ducs et les chefs ou rois des diverses nations le servaient. Son repas fini, ceux-ci prenaient le leur, servis par les comtes, les préfets et les grands revêtus de différentes dignités. Lorsque ces derniers sortaient de table, les officiers militaires et civils du palais s'y mettaient; les chefs de toute espèce de service les y remplaçaient; à ceux-ci succédaient les serviteurs; de cette manière les gens du rang le plus inférieur ne mangeaient pas avant le milieu de la nuit. — Le carême était près de finir, et l'évêque dont on vient de parler avait subi pendant tout ce temps la punition imposée par Charles. « Évêque, lui dit alors ce clément em» pereur, vous reconnaissez maintenant, j'espère, » que si, pendant le carême, je mange avant la » nuit, ce n'est pas par intempérance, mais par sa» gesse. »

Le manteau de Charlemagne.

Le bon sens et la spirituelle simplicité de l'empereur se montrent dans l'anecdote suivante :

« Un certain jour de fête, après la célébration de la messe, il dit aux siens : « Ne nous laissons pas en» gourdir dans un repos qui nous mènerait à la pa» resse; allons chasser jusqu'à ce que nous ayons » pris quelque animal, et partons tous, vêtus comme » nous sommes. » La journée était froide et pluvieuse, Charles portait un habit de peau de brebis, qui n'avait pas plus de valeur que le rochet dont la sagesse divine approuva que saint Martin se couvrit la poitrine, pour offrir, les bras nus, le saint sacrifice. Les autres grands, arrivant de Pavie, où les Vénitiens avaient apporté tout récemment, des contrées au-delà de la mer, toutes les richesses de l'Orient, étaient vêtus comme dans les jours fériés, d'habits surchargés de peaux d'oiseaux de Phénicie, entourées de soie, de plumes naissantes du cou, du dos et de la queue des paons, enrichies de pourpre de Tyr et de franges d'écorce de cèdre. Sur quelques-uns brillaient des étoffes piquées; sur quelques autres, des fourrures de loir. C'est dans cet équipage qu'ils parcoururent les bois; aussi revinrent-ils déchirés par les branches d'arbres, les épines et les ronces, percés par la pluie, et tachés par le sang des bêtes fauves ou les ordures de leurs peaux. « Qu'aucun de nous, dit alors le *malin* Char» les, ne change d'habits jusqu'à l'heure où on ira » se coucher; nos vêtements se sécheront mieux sur » nous. » — A cet ordre, chacun, plus occupé de son corps que de sa parure, se mit à chercher partout du feu pour se réchauffer. A peine de retour, et après être demeurés à la suite du roi, jusqu'à la nuit noire, ils furent renvoyés à leurs demeures. Quand ils se mirent à ôter ces minces fourrures et ces fines étoffes qui s'étaient plissées et retirées au feu, elles se rompirent et firent entendre un bruit pareil à celui de baguettes sèches qui se brisent. Ces pauvres gens gémissaient, soupiraient, et se plaignaient d'avoir perdu tant d'argent dans une seule journée. — Il leur avait auparavant été enjoint par l'empereur, de se présenter le lendemain avec les mêmes vêtements. Ils obéirent; mais tous, alors, loin de briller dans de beaux habits neufs, faisaient horreur avec leurs chiffons infects et sans couleur. Charles, plein de finesse, dit au serviteur de la chambre : « Frotte un peu notre habit dans tes » mains, et rapporte-nous-le. » Prenant ensuite dans ses mains, et montrant à tous les assistants ce vêtement qu'on lui avait rendu bien entier et bien propre, il s'écria : « O les plus fous des hommes! » quel est maintenant le plus précieux et le plus » utile de nos habits? Est-ce le mien que je n'ai » acheté qu'un *sol;* ou les vôtres, qui vous ont coûté » non seulement des livres pesant d'argent, mais » plusieurs talents? »

Le moine de Saint-Gall donne des détails intéressants sur le costume de Charlemagne et sur les vêtements des Francs de son temps, à l'occasion d'un manteau long et pendant, que l'empereur, dit-il, portait la nuit. « Les ornements des anciens Francs, quand ils se paraient, étaient des brodequins dorés par dehors, arrangés avec des courroies longues de trois coudées, et des bandelettes de plusieurs morceaux recouvrant les jambes; par dessous, on portait des chaussettes ou haut-de-chausses de lin d'une même couleur, mais d'un travail précieux et varié; par-dessus ces chaussettes et les bandelettes, de très longues courroies étaient serrées en dedans et en forme de croix, tant par devant que par derrière; enfin venait une chemise d'une toile très fine; de plus, un baudrier soutenait une épée; et celle-ci bien enveloppée (premièrement, par un fourreau, secondement, par une courroie quelconque, troisièmement, par une toile très blanche et rendue plus forte avec de la cire très brillante) était encore endurcie vers le milieu par de petites croix saillantes, afin de donner plus sûrement la mort aux Gentils. Le vêtement que les Francs mettaient en dernier, par-dessus tous les autres, était un manteau blanc ou bleu de saphir, à quatre coins, double, et tellement taillé, que, quand on le mettait sur ses épaules, il tombait par devant et par derrière jusqu'aux pieds, tandis que des côtés il venait à peine aux genoux. Dans la main droite, chaque Franc portait un bâton de pommier, remarquable par des nœuds symétriques, droit, terrible, avec une pomme d'or ou d'argent, enrichie de belles ciselures.

« Pour moi, naturellement paresseux, et plus

lent qu'une tortue, comme je ne venais jamais en France, ce fut dans le monastère de Saint-Gall, que je vis le chef des Francs revêtu de cet habit éclatant. Deux rameaux de fleurs d'or partaient de ses cuisses; le premier égalait en hauteur celle du héros, le second, croissant peu à peu, décorait glorieusement le sommet du tronc, et s'élevant au-dessus, le couvrait tout entier.

» Lorsque cédant au penchant de l'esprit humain, quand les Francs qui vivaient au milieu des Gaulois, virent ceux-ci revêtus de soies brillantes et de diverses couleurs, épris de l'amour de la nouveauté, ils quittèrent leur vêtement habituel, et commencèrent à prendre celui de ces peuples; le sévère empereur, qui trouvait l'habit gaulois plus commode pour la guerre, ne s'opposa point à ce changement. Cependant, dès qu'il vit les Frisons, abusant de cette facilité, vendre ces petits manteaux écourtés aussi cher qu'autrefois on vendait les grands, il ordonna de ne leur acheter, au prix ordinaire, que de très longs et larges manteaux: « A quoi peuvent » servir, disait-il, ces petits manteaux? au lit, je » ne puis m'en couvrir; à cheval, ils ne me défen- » dent ni de la pluie, ni du vent; et quand je satis- » fais aux besoins de la nature, j'ai les jambes ge- » lées. »

Piété de Charlemagne.

» Élevé dès sa plus tendre enfance dans la religion chrétienne, ce monarque l'honora toujours avec une exemplaire et sainte piété. — Poussé par la dévotion, il bâtit à Aix-la-Chapelle une basilique d'une grande beauté, l'enrichit d'or et d'argent, et de magnifiques candelabres, l'orna de portes et de grilles de bronze massif, et fit venir, pour sa construction, de Ravenne et de Rome, les colonnes et les marbres qu'il ne pouvait tirer d'aucun autre endroit.—Il se rendait exactement à cette basilique, pour les prières publiques, le matin et le soir, et y allait même aux offices de la nuit et à l'heure du saint sacrifice, tant que sa santé le lui permettait; il veillait à ce que les cérémonies s'y fissent avec une grande décence, il recommandait sans cesse aux gardiens de ne pas souffrir qu'on y apportât ou qu'on y laissât rien de malpropre ou d'indigne de la sainteté du lieu. Les vases sacrés d'or et d'argent et les ornements sacerdotaux dont il fit don à cette église étaient en si grande abondance, que, lorsqu'on célébrait les saints mystères, les portiers, qui sont les clercs du dernier rang, n'avaient pas besoin de se servir de leurs propres habits. Ce prince mit le plus grand soin à réformer la manière de réciter et de chanter les psaumes; lui-même était fort habile à l'un et à l'autre, quoiqu'il ne récitât jamais en public et ne chantât qu'à voix basse et avec le gros des fidèles. »

Prudence de Charlemagne.

« Le prudent Charles ne confia jamais plus d'un seul comté à aucun de ses comtes, si ce n'est à ceux qui étaient préposés à la garde des frontières des peuples barbares. Jamais non plus il ne donna à aucun évêque, sinon par des considérations très déterminantes, des abbayes ou des églises dépendantes du domaine royal. Quand ses conseillers ou ses familiers lui demandaient pourquoi il en agissait ainsi: « C'est, répondait-il, qu'avec ce domaine *ou cette* » métairie attachée, soit à une petite abbaye, *soit à* » une église, je m'acquiers un vassal *fidèle, aussi bon* » ou même meilleur que tel comte ou tel évêque. »

« Certains motifs le décidaient cependant à combler quelques personnes; c'est ainsi qu'il en usa pour Udalric, frère de l'illustre Hildegarde, mère de tant de rois et d'empereurs. Après la mort de cette princesse, Udalric se vit privé de toutes ses dignités en punition de quelque faute; mais un certain bouffon ayant murmuré aux oreilles du miséricordieux Charles: « Udalric, en perdant sa sœur, a aussi » perdu tous les honneurs dont il jouissait en Orient » et en Occident. » L'empereur se mit à pleurer à ces paroles, et rétablit son beau-frère dans ses anciennes grandeurs.

Éloquence de Charlemagne. — Son amour pour la science. — École du Palais. — Noms donnés aux mois et aux vents.

» Doué d'une éloquence abondante et forte, Charles s'exprimait avec une grande netteté sur toute espèce de sujet. Ne se bornant pas à sa langue *paternelle*, il donna beaucoup de soins à l'étude des langues étrangères, et apprit si bien le latin qu'il s'en servait comme de sa propre langue; quant au grec, il le comprenait mieux qu'il ne le parlait. La fécondité de sa conversation était telle au surplus qu'il paraissait aimer trop à causer. — Passionné pour les arts libéraux, il respectait les hommes qui s'y distinguaient et les comblait d'honneurs. Le diacre Pierre, vieillard natif de Pise, lui apprit la grammaire; dans les autres sciences, il eut pour maître Albin, surnommé Alcuin, diacre breton, Saxon d'origine, l'homme le plus savant de son temps[1]. Ce

[1] L'enseignement d'Alcuin peut donner une idée de ce qu'étaient et le génie de cet homme illustre, et la nature des sciences du temps de Charlemagne, et les méthodes adoptées pour les propager. Ce ne fut point, dit M. Guizot, dans un monastère ni dans aucun établissement public, qu'eut lieu d'abord son enseignement: de 782 à 796, durée de son séjour à la cour de Charlemagne, Alcuin fut à la tête d'une école intérieure, dite l'*École du Palais*, qui suivait Charles partout où il se transportait, et à laquelle assistaient ceux qui se transportaient partout avec lui. Là, outre beaucoup d'autres, Alcuin eut pour au-



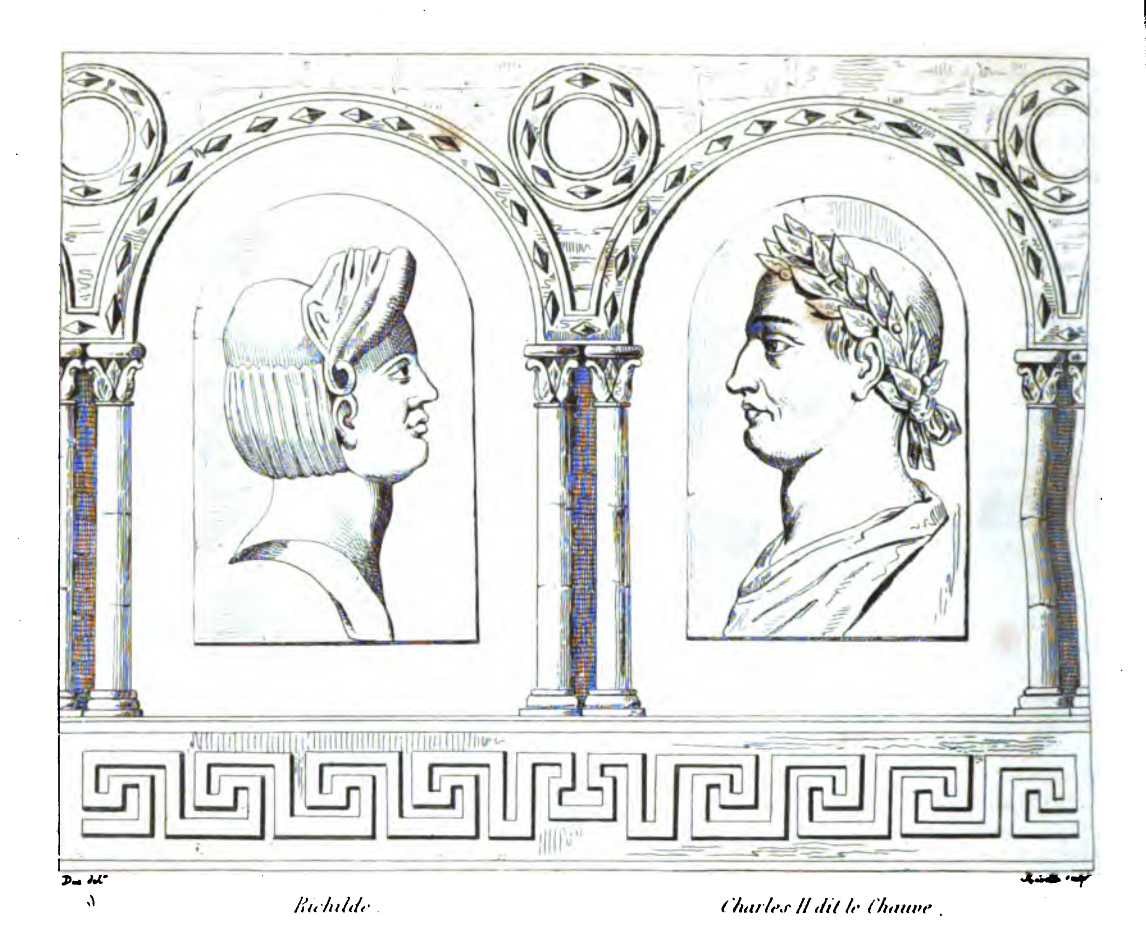
Martinet del. — Reville sculp.

Bataille de Fontenay.



Martinet del. — Couché Sculp.

Mort de Robert le Fort.



Richilde. *Charles II dit le Chauve.*

Octogone d'Ottmarsheim (Haut Rhin).

fut sous sa direction que Charles consacra beaucoup de temps et de travail à l'étude de la rhétorique, de la dialectique, et surtout de l'astronomie, apprenant l'art de calculer la marche des astres et suivant leur cours avec une attention scrupuleuse et une étonnante sagacité: il essaya même d'écrire, et avait habituellement sous le chevet de son lit des tablettes et des exemples pour s'exercer à former des lettres

diteurs les trois fils du roi, une de ses sœurs, une de ses nièces, des évêques, des archevêques, des religieuses, plusieurs conseillers habituels du monarque, et enfin, Charlemagne lui-même, qui prenait à ces leçons le plus vif intérêt. Il est difficile de dire quel était l'objet des leçons; il est probable qu'à de tels auditeurs, Alcuin parlait un peu au hasard et de toutes choses, qu'il y avait dans l'*École du Palais* plus de conversations que d'enseignement proprement dit, et que le mouvement d'esprit, la curiosité sans cesse excitée et satisfaite en était le principal mérite. A de telles époques, aux jours de sa renaissance, dans la joie de ses premières conquêtes, l'esprit n'est ni régulier, ni difficile; il s'inquiète peu de la beauté et de l'utilité réelle de son travail; ce qui lui en plaît surtout, c'est le jeu de la pensée; il jouit de lui-même plutôt qu'il n'étudie; sa propre activité lui importe plus que les résultats; qu'on l'occupe, qu'on l'intéresse, c'est tout ce qu'il demande; il est charmé pourvu qu'il découvre ou produise quelque chose de nouveau, d'inattendu.— Il nous reste de cet enseignement de l'*École du Palais* un singulier échantillon: c'est une conversation, intitulée *Disputatio*, entre Alcuin et Pépin, second fils de Charlemagne, qui avait probablement alors quinze ou seize ans. Nous en mettrons textuellement sous les yeux du lecteur une grande partie: le lecteur jugera si c'est là de la science, et ce qu'on appelle aujourd'hui des leçons. Les interlocuteurs sont *Pépin* et *Alcuin*.

Pépin. Qu'est-ce que l'écriture? — *Alcuin*. La gardienne de l'histoire.— P. Qu'est-ce que la parole? — A. L'interprète de l'âme. — P. Qu'est-ce qui donne naissance à la parole? — A. La langue. — P. Qu'est-ce que la langue? — A. Le fouet de l'air. — P. Qu'est-ce que l'air? — A. Le conservateur de la vie. — P. Qu'est-ce que la vie? — A. Une jouissance pour les heureux, une douleur pour les misérables, l'attente de la mort.— P. Qu'est-ce que la mort? — A. Un événement inévitable, un voyage incertain, un sujet de pleurs pour les vivants, la confirmation des testaments, le larron des hommes.— P. Qu'est-ce que l'homme? — A. L'esclave de la mort, un voyageur passager, hôte dans sa demeure.... — P. Comment l'homme est-il placé? — A. Comme une lanterne exposée au vent. — P. Où est-il placé? — A. Entre six parois. — P. Lesquelles? — A. Le dessus, le dessous, le devant, le derrière, la droite, la gauche...— P. Qu'est-ce que le sommeil?— A. L'image de la mort.— P. Qu'est-ce que la liberté de l'homme? — A. L'innocence. — P. Qu'est-ce que la tête? — A. Le faîte du corps. — P. Qu'est-ce que le corps? — A. La demeure de l'âme.

Viennent ensuite vingt-six questions sans intérêt, relatives aux diverses parties du corps humain. *Pépin* reprend:

Pépin. Qu'est-ce que le ciel? — *Alcuin*. Une sphère mobile, une voûte immense. — P. Qu'est-ce que la lumière? — A. Le flambeau de toutes choses. — P. Qu'est-ce que le jour? — A. Une provocation au travail. — P. Qu'est-ce que le soleil? — A La splendeur de l'univers, la beauté du firmament, la grâce de la nature, la gloire du jour, le distributeur des heures.

Suivent *cinq questions* également supprimées sur les astres et les éléments.

Pépin. Qu'est-ce que la terre? — *Alcuin*. La mère de tout ce qui croît, la nourrice de tout ce qui existe, le grenier de la vie, le gouffre qui dévore tout. — P. Qu'est-ce que la mer? — A. Le chemin des audacieux, la frontière de la terre, l'hôtellerie des fleuves, la source des pluies.... — P. Qu'est-ce que l'hiver? — A. L'exil de l'été. — P. Qu'est-ce que le printemps? — A. Le peintre de la terre. — P. Qu'est-ce que l'été? — A. La puissance qui vêt la terre et mûrit les fruits. — P. Qu'est-ce que l'automne? — A. Le grenier de l'année. — P. Qu'est-ce que l'année? — A. Le quadrige du monde.

Nous omettons cinq questions astronomiques.

Pépin. Maître, je crains d'aller sur mer. — *Alcuin*. Qu'est-ce qui te conduit sur mer? — P. La curiosité. — A. Si tu as peur, je te suivrais partout où tu iras. — P. Si je savais ce que c'est qu'un vaisseau, je t'en préparerais un, afin que tu vinsses avec moi. — A. Un vaisseau est une maison errante, une auberge partout, un voyageur qui ne laisse pas de traces... —

Pépin. Qu'est-ce que l'herbe? — *Alcuin*. Le vêtement de la terre. — P. Qu'est-ce que les légumes? — A. Les amis des médecins, la gloire des cuisiniers. — P. Qu'est-ce qui rend douces les choses amères? — A. La faim. — P. De quoi les hommes ne se lassent-ils point? — A. Du gain. — P. Quel est le sommeil de ceux qui sont éveillés? — A. L'espérance. — P. Qu'est-ce que l'espérance? — A. Le rafraîchissement du travail, un événement douteux. — P. Qu'est-ce que l'amitié? — A. La similitude des âmes. — P. Qu'est-ce que la foi? — A. La certitude des choses ignorées et merveilleuses. — P. Qu'est-ce qui est merveilleux? — A. J'ai vu dernièrement un homme debout, un mort marchant et qui n'a jamais été. — P. Comment cela a-t-il pu être? explique-le-moi. — A. C'était une image dans l'eau. — P. Pourquoi n'ai-je pas compris cela moi-même, ayant vu tant de fois une chose semblable? — A. Comme tu es un jeune homme de bon caractère et doué d'esprit naturel, je te proposerai plusieurs autres choses extraordinaires; essaie, si tu peux, de les découvrir toi-même.— P. Je le ferai; mais, si je me trompe, redresse-moi. — A. Je le ferai comme tu le désires. Quelqu'un qui m'est inconnu a conversé avec moi sans langue et sans voix; il n'était pas auparavant, et ne sera point après, et je ne l'ai entendu, ni connu. — P. Un rêve peut-être t'agitait, maître? — A. Précisément, mon fils. Écoute encore ceci: J'ai vu les morts engendrer le vivant, et les morts ont été consumés par le souffle du vivant. — P. Le feu est né du frottement des branches, et il a consumé les branches. — A. Il est vrai.

La conversation se termine en ces termes:

Alcuin. Qu'est-ce qui est et n'est pas en même temps? — *Pépin*. Le néant. — A. Comment peut-il être et ne pas être? — P. Il est de nom, et n'est pas de fait. — A. Qu'est-ce qu'un messager muet? — P. Celui que je tiens à la main. — P. Que tiens-tu à la main? — P. Ma lettre. — A. Lis donc heureusement, mon fils.

» Comme enseignement, dit le savant professeur d'histoire moderne, de telles conversations sont étrangement puériles; comme symptôme et principe de mouvement intellectuel, elles méritent toute attention; elles attestent cette curiosité avide avec laquelle l'esprit, jeune et ignorant, se porte sur toutes choses, et ce plaisir si vif qu'il prend à toute combinaison inattendue, à toute idée un peu ingénieuse: disposition qui se manifeste dans la vie des individus comme dans celle des peuples, et qui enfante tantôt les rêves les plus bizarres, tantôt les plus vaines subtilités.

» Cette curiosité dominait sans nul doute dans le palais de Charlemagne: elle amena la formation de cette espèce d'académie, dans laquelle tous les hommes d'esprit du temps portaient des surnoms puisés dans la littérature sacrée ou profane.— Charlemagne, *David*. — Alcuin, *Flaccus*. — Angilbert, *Homère*. — Friedgies, *Nathanël*. — Amalaire, *Symphosius*. — Gisla, *Lucie*. — Gundrade, *Eulalie*, etc., et la singulière conversation qu'on vient de vous lire n'est probablement qu'un échantillon

quand il se trouvait quelques instants libres; mais il réussit peu dans cette étude commencée trop tard et à un âge peu convenable.

« Les Francs sont régis, dans une foule de lieux, par deux lois très-différentes. Charles s'était aperçu de ce qui manquait. Après donc que le titre d'empereur lui eut été donné, il s'occupa d'ajouter à ces lois, de les faire accorder dans les points où elles différaient, de corriger leurs vices et leurs funestes extensions. Il ne fit cependant, à cet égard, qu'augmenter ces lois d'un petit nombre de capitulaires qui demeurèrent imparfaits. Mais toutes les nations soumises à son pouvoir n'avaient point eu jusqu'alors de lois écrites : il ordonna d'écrire leurs coutumes, et de les consigner sur des registres; il en fit de même pour les poëmes barbares et très-anciens qui chantaient les actions et les guerres des anciens rois, et de cette manière il les conserva à la postérité.

» Une grammaire de la langue nationale fut aussi commencée par ses soins. — Les mois avaient eu jusqu'à lui, chez les Francs, des noms moitié latins et moitié barbares, Charles leur en donna de nationaux. Précédemment encore à peine pouvait-on désigner quatre vents par des mots différents; il en distingua douze qui avaient chacun son nom propre.

Voici les noms donnés aux mois par Charlemagne (avec la traduction du savant Adelung) :

Janvier. — Wintermanoht. — Mois d'hiver.

Février. — Hormunc. — Mois de boue.

Mars. — Lenzinmanoht. — Mois de printemps.

Avril. — Ostermanoht. — Mois de Pâques.

Mai. — Winnemanoht. — Mois d'amour.

Juin. — Prahmanoht. — Mois des prés.

Juillet. — Hewimanoht. — Mois des foins.

Août. — Aranmanoht. — Mois des moissons.

Septembre. — Wintumanoht. — Mois des vents.

Octobre. — Windummemanoht. — Mois des vendanges.

Novembre. — Herbistmanoht. — Mois d'automne.

Décembre. — Helmanoht. — Mois de. . . . .

« Quant aux vents, il nomma celui d'est *ostrohiwint*, l'eurus *ostsundroni*, le vent de sud-est *sundostroni*, celui du midi *sundroni*, l'auster africain *sundwestroni*, l'africain *westsundroni*, le zéphire *westroni*, le vent de nord-ouest *westnordroni*, la bise *nordwestroni*, le vent de nord *nordroni*, l'aquilon *nordostroni*, et le vulturne *ostnordroni*.

de ce qui se passait fort souvent, à leur grande joie, entre ces beaux esprits semi-barbares, semi-lettrés.

Si l'influence d'Alcuin s'était bornée à leur procurer ce genre de plaisirs, elle aurait été de peu de valeur : mais il avait surtout affaire à Charlemagne, et, l'activité intellectuelle de celui-ci était plus sérieuse et plus féconde[1]. »

[1] Guizot, *Histoire de la Civilisation en France*, etc., tom. III.

Les marchands de science. — Charlemagne dans les écoles. — Protection accordée aux écoliers studieux.

La protection accordée par Charlemagne aux sciences et aux lettres, l'estime qu'il faisait des savants, le désir qu'il témoignait de voir s'étendre autour de lui les connaissances et l'instruction, ses visites fréquentes dans les écoles, l'émulation qu'il cherchait à établir parmi les écoliers, les faveurs qu'il accordait aux jeunes clercs qui, par leur travail et leur aptitude, avaient répondu à ses espérances, sont autant de preuves du génie de cet empereur. Il cherchait ainsi à tirer ses contemporains de la barbarie où il les avait trouvés, et il espérait, en fécondant l'intelligence humaine par la science, créer plus vite une civilisation non moins nécessaire au perfectionnement moral de ses sujets qu'à la prospérité matérielle de son empire.

Quelques-uns des récits du moine de Saint-Gall, sur l'amour de Charlemagne pour la science et pour les savants, sont remplis d'un intérêt assez puissant pour que nous croyions devoir les mettre sous les yeux des lecteurs.

« Le hasard amena d'Irlande, sur les côtes de la Gaule, et avec des marchands bretons, deux Écossais, hommes profondément versés dans les lettres profanes et sacrées. Ces étrangers n'étalaient aucune marchandise; mais chaque jour ils criaient à la foule qui accourait pour faire des emplètes : « Si » quelqu'un désire de la science, qu'il vienne à nous » et en prenne, car nous en vendons. » Ils disaient ainsi qu'ils *vendaient* la science, parce qu'ils voyaient la multitude avide d'acquérir *plutôt ce qui s'achète que ce qui se donne* gratuitement; et, soit pour exciter le peuple à désirer cette science aussi ardemment que les autres biens qui s'obtiennent à prix d'argent; soit, comme la suite le prouva, pour frapper les gens d'admiration et d'étonnement, ils répétèrent cette annonce si longtemps, que plusieurs, émerveillés ou les croyant fous, firent parvenir leurs paroles jusqu'aux oreilles de Charles. Le roi, toujours plein d'un insatiable amour pour la science, fit venir en toute hâte ces deux étrangers en sa présence, et leur demanda s'il était vrai, comme le publiait la renommée, qu'ils apportassent la science avec eux. « Oui, répondirent-ils, nous la » possédons, et sommes prêts à la donner à ceux qui » la recherchent sincèrement, et pour la gloire de » Dieu. » — Charles s'enquit alors de ce qu'ils prétendaient pour l'accomplissement de leur offre. — « Nous réclamons uniquement, répliquèrent-ils,

» des emplacements convenables, des esprits bien » disposés; la nourriture et le vêtement, sans l›s» quels nous ne pourrions subsister pendant notre » séjour ici. » Comblé de joie par ces réponses, le monarque les garda quelque temps, d'abord tous les deux auprès de sa personne; mais bientôt après, forcé de partir pour des expéditions militaires, il enjoignit à l'un, nommé Clément, de rester dans la Gaule, et lui confia, pour les instruire, un grand nombre d'enfants appartenant aux plus nobles familles, aux familles de classe moyenne et aux plus basses. Afin que le maître et les élèves ne manquassent point du nécessaire, il ordonna de leur fournir tous les objets indispensables à la vie, et assigna pour leur habitation des lieux commodes. Quant à l'autre Écossais, Charles l'emmena en Italie, et lui donna le monastère de Saint-Augustin, près de Pavie, pour y réunir tous ceux qui voudraient venir prendre ses leçons.

« Après une longue absence, le *très victorieux* Charles, de retour dans la Gaule, se fit amener les enfants remis aux soins de Clément, et voulut qu'ils lui montrassent leurs lettres et leurs vers. — Les élèves sortis des classes moyenne et inférieure présentèrent des ouvrages qui passaient toute espérance, et où se faisaient sentir les plus douces saveurs de la science; les nobles, au contraire, n'eurent à produire que de froides et misérables pauvretés. Le *très sage* Charles, imitant alors la justice du souverain juge, sépara ceux qui avaient bien fait, les mit à sa droite, et leur dit: « Je vous loue » beaucoup, mes enfants, de votre zèle à remplir » mes intentions et à rechercher votre propre bien » de tous vos moyens. Maintenant efforcez-vous d'at» teindre à la perfection; alors je vous donnerai de » riches évêchés, de magnifiques abbayes, et vous » tiendrai toujours pour gens considérables à mes » yeux. » Tournant ensuite un front irrité vers les élèves demeurés à sa gauche, portant la terreur dans leurs consciences par son regard enflammé, tonnant plutôt qu'il ne parlait, il lança sur eux ces paroles pleines de la plus amère ironie: « Quant à » vous, nobles, vous fils des principaux de la mai» son, vous enfants délicats et tout gentils, vous » reposant sur votre naissance et votre fortune, » vous avez négligé mes ordres et le soin de votre » propre gloire dans vos études, et préféré vous » abandonner à la mollesse, au jeu, à la paresse » ou à de futiles occupations. » Et ajoutant à ces premiers mots son serment accoutumé, et levant vers le ciel sa tête auguste et son bras invincible, il s'écria d'une voix foudroyante: « *Par le Roi des* » *cieux*, permis à d'autres de vous admirer; je ne » fais, moi, nul cas de votre naissance et de votre » beauté; sachez et retenez bien que, si vous ne » vous hâtez de réparer, par une constante applica» tion, votre négligence passée, vous n'obtiendrez » jamais rien de Charles. »

Peu de temps après ce prince, accomplissant sa parole, fit un de ces élèves pauvre mais instruit, chef suprême et écrivain de sa *chapelle*. (Les rois des Francs appelaient ainsi les choses saintes qu'ils possédaient, à cause de la chape de saint Martin qu'ils avaient coutume de porter dans toutes leurs guerres, comme un gage de sûreté pour eux et de triomphe sur l'ennemi.) « Un jour on annonça la mort d'un certain évêque au *très prudent* Charles; il demanda si ce prélat avait envoyé devant lui dans l'autre monde quelque portion de ses biens et du fruit de ses travaux. « Pas plus de deux livres d'argent, seigneur, » répondit le messager. — Le jeune élève dont il s'agit, ne pouvant contenir dans son sein la vivacité de son esprit, s'écria malgré lui en présence du roi: « Voilà un bien léger viatique pour un » voyage si grand et de si longue durée. » Après avoir délibéré quelques instants en lui-même, Charles, le plus prudent des hommes, dit au jeune clerc: « Qu'en penses-tu? si je te donnais cet évê» ché, aurois-tu soin de faire de plus considérables » provisions pour ce long voyage? » L'autre se hâtant de dévorer ces sages paroles, comme des raisins mûrs avant le terme et qui seraient tombés dans sa bouche entr'ouverte, se précipita aux pieds de son maître et répondit: « Seigneur, c'est à » la volonté de Dieu et à votre puissance à en déci» der. — Cache-toi, reprit le roi, sous le rideau tiré » derrière moi, et tu apprendras combien tu as de » rivaux pour ce poste honorable! »

« Dès que la mort de l'évêque fut connue, les officiers du palais, toujours prêts à épier les malheurs ou tout au moins le trépas d'autrui, impatients de tout retard et s'enviant les uns les autres, firent agir, pour obtenir l'évêché, les familiers de l'empereur. Mais celui-ci, ferme dans son dessein, les refusa tous, disant qu'il ne voulait pas manquer de parole à son jeune homme. — A la fin la reine Hildegarde envoya d'abord les grands du royaume, et vint ensuite elle-même solliciter cet évêché pour son propre clerc. Le roi reçut sa demande de l'air le plus gracieux, l'assura qu'il ne pouvait ni ne voulait rien lui refuser; mais ajouta qu'il ne se pardonnerait pas de tromper son jeune clerc. A la manière de toutes les femmes, quand elles prétendent faire prédominer leurs désirs et leurs idées sur la volonté de leurs maris, la reine, dissimulant sa colère, adoucissant sa voix naturellement forte, et s'efforçant d'amollir par des manières caressantes l'âme inébranlable de Charles, lui dit: « Cher prince, mon seigneur, » pourquoi perdre cet évêché en le donnant à un tel » enfant? Je vous en conjure, mon aimable maître,

» vous ma gloire et mon appui, accordez-le à mon » clerc, votre serviteur dévoué. » — Alors le jeune homme, à qui Charles avait enjoint de se placer derrière le rideau auprès duquel lui-même était assis, et d'écouter les prières que chacun ferait, s'écria d'un ton lamentable, mais sans quitter le rideau qui l'enveloppait : « Seigneur roi, tiens ferme ; ne souffre pas que personne arrache de tes mains la puissance que Dieu t'a donnée. » Alors ce prince, ami courageux de la vérité, ordonna à son clerc de se montrer, et lui dit : « Reçois cet évêché ; mais apporte tes soins les plus empressés à envoyer devant » moi et devant toi-même, dans l'autre monde, de » grandes aumônes et un bon viatique pour le long » voyage dont on ne revient pas. »

Enfants de Charlemagne. — Conduite de ses filles.

Charlemagne avait une âme affectueuse et faite pour apprécier les charmes de la vie de famille. Sa conduite, comparée à celle des princes de son temps, paraîtrait pure et régulière. Il eut néanmoins cinq femmes (reines), dont nous avons donné les noms, et quatre concubines ou femmes du second rang. Le nombre de ses enfants fut de quinze ; savoir : sept fils, dont quatre légitimes (Pépin-le-Bossu, Charles, Pépin, roi d'Italie, et Louis, son successeur à l'empire), et huit filles, dont deux seulement étaient illégitimes. Les filles de Charlemagne se nommaient, suivant Éginhard : Rothrude, Berthe, Gisla, Théodrade, Hilthrude, Rothaïde, Rothilde, Adelthrude [1].

Charlemagne ne fut pas aussi heureux par ses enfants qu'il aurait mérité de l'être. Il leur portait une grande affection, et il suivit leur éducation avec une vive sollicitude. Cette éducation, sous le rapport moral du moins, ne répondit pas à ses espérances.

« Le roi, dit Éginhard, voulut que ses enfants, tant fils que filles, fussent initiés aux études libérales que lui-même cultivait. Dès que l'âge des garçons le permit, il les fit exercer, suivant l'usage des Francs, à l'équitation, au maniement des armes et à la chasse. Quant aux filles, pour qu'elles ne croupissent pas dans l'oisiveté, il ordonna qu'on les habituât au fuseau, à la quenouille et aux ouvrage de laine, et qu'on les formât à tout ce qu'il y a d'honnête.

« Il apportait une telle surveillance à l'éducation de ses fils et de ses filles, que, quand il n'était pas hors de son royaume, jamais il ne mangeait ou ne voyageait sans les avoir avec lui ; les garçons l'accompagnaient à cheval, les filles suivaient par-derrière, et une troupe nombreuse de soldats choisis, destinés à ce service, veillaient à leur sûreté. — Ses filles étaient fort belles, et il les aimait avec passion ; aussi s'étonne-t-on qu'il n'ait jamais voulu en marier une seule, soit à quelqu'un des siens, soit à quelque étranger ; il les garda toutes chez lui et avec lui jusqu'à sa mort, disant qu'il ne pouvait se priver de leur société. Quoique heureux en toute autre chose, il éprouva dans ses filles la malignité de la mauvaise fortune ; mais il dissimula ce chagrin et se conduisit comme si jamais elles n'eussent fait naître de soupçons injurieux, et qu'aucun bruit ne s'en fût répandu. »

Savants contemporains de Charlemagne.

Afin de hâter les progrès des sciences et de la civilisation, Charlemagne prenait grand soin d'attirer dans ses états des savants de tous les pays.— Parmi les hommes qui l'aidèrent à seconder dans la Gaule-Franque le développement intellectuel, plusieurs étaient étrangers. Sa générosité d'ailleurs ne les abandonnait pas lorsqu'ils avaient cessé de lui être utiles, et les savants qui, après l'avoir suivi dans la Gaule, voulaient retourner dans leur patrie, ne cessaient pas d'avoir part à ses libéralités. Ainsi l'éprouvèrent Pierre de Pise et Paul Warnefried, qui ne firent auprès de lui qu'un court séjour.

Alcuin, Leidrade et Théodulf, qu'il honora de sa confiance, et dont nous parlerons bientôt plus longuement, étaient étrangers.

Outre ces hommes célèbres, il faut citer parmi les auteurs qui appartiennent au temps de Charlemagne :

1° Tilpin, archevêque de Reims, à qui a été attribuée la fameuse chronique fabuleuse, intitulée : *Histoire de la Vie de Charlemagne et de Roland ;*

2° Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, auteur de traités de morale, d'une grande grammaire et de commentaires sur le nouveau testament ;

3° Adalhard, abbé de Corbie et conseiller de Charlemagne. Son principal ouvrage est un traité, *de Ordine palatii*, qui a été reproduit par Hincmar, et dont nous avons cité quelques fragments ;

4° Dungal, Irlandais d'origine, reclus près de Saint-Denis, auteur de quelques poésies et d'une lettre à Charlemagne sur les prétendues éclipses de soleil, de l'an 810 ;

5° Halitgaire, évêque de Cambrai. Son principal ouvrage est un traité *sur la Vie et les Devoirs des Prêtres ;*

[1] Nous n'avons pas compris dans cette énumération, Lothaire, frère jumeau de Louis, qui mourut au berceau, et Adélaïde, fille de la reine Hildegarde, morte aussi en bas âge. Les trois fils naturels de Charlemagne, Hugo, Drogon et Théodoric, embrassèrent la vie religieuse.

6º Ansegise, conseiller de Charlemagne et abbé de Fontenelle; il a fait en quatre livres le premier recueil des Capitulaires de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire;

7º Friedgies, d'origine anglo-saxonne, abbé de Saint-Martin de Tours, auteur de quelques poésies et d'un traité philosophique *sur le Néant et les Ténèbres;*

8º Ermold-le-Noir, abbé d'Aniane, auteur d'un poëme intitulé : *Vie et Gestes de Louis-le-Débonnaire;*

9º Agobard, archevêque de Lyon, auteur de diverses poésies et d'écrits théologiques;

10º Hilduin, abbé de Saint-Denis, auteur des *Aréopagitiques*, ouvrage destiné à prouver que Denis, l'aréopagite, est le même que saint Denis, premier évêque de Paris.

Plusieurs de ces hommes furent employés par Charlemagne, leur science fit leur fortune. Ce fut à titre de lettrés que Charlemagne les distingua et les appela auprès de lui. A côté d'eux on trouve des hommes d'une autre origine, des hommes politiques, des hommes de guerre qui prirent goût à la science, et finirent par s'y vouer après avoir été engagés d'abord dans une tout autre carrière. « Charlemagne, dit M. Guizot, employait les lettrés dans les affaires et inspirait, aux hommes d'affaires l'estime des lettres. » Parmi ceux qui, durant la première portion de leur vie, soldats ou conseillers de Charlemagne, et par conséquent étrangers à l'église et à la science, finirent pourtant leurs jours au milieu de l'étude et dans la vie religieuse, et laissèrent des monuments de leur activité intellectuelle, il en est trois qui méritent d'être cités : ce sont Angilbert, saint Benoît d'Aniane et Éginhard.

Angilbert, né en Neustrie, fut un des conseillers les plus actifs de Charlemagne, il mourut la même année que l'empereur. Des poésies et quelques documents sur l'abbaye de Saint-Riquier, où il se retira en s'éloignant de la cour, sont les seuls écrits qui nous restent de lui.

Saint Benoît d'Aniane, après avoir fait la guerre dans sa jeunesse, devint le second réformateur des ordres monastiques. Il nous reste de lui, outre des écrits théologiques, le *Code des Règles monastiques* et *la Concorde des Règles.*

Éginhard. — Son mariage avec Emma.

Éginhard, dont nous avons eu occasion de mentionner les ouvrages (les *Annales* et *la Vie de Charlemagne*), et qui est auteur d'un assez grand nombre de lettres contenant des détails précieux sur les affaires et les mœurs de son temps, avait aussi composé, à ce qu'on dit, une histoire détaillée des guerres de Charlemagne contre les Saxons, qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. Il était de race franque, et il entra fort jeune au service de Charlemagne, qui le fit élever dans son palais avec ses propres enfants. Après avoir été surintendant-général des routes, des canaux et des bâtiments publics, il devint conseiller et secrétaire particulier de Charlemagne.

Le nom d'Éginhard, auquel pourrait être légitimement attachée une célébrité littéraire, est connu surtout par une tradition populaire rapportée dans la vieille chronique du monastère de Lauresheim [1], qui attribue au jeune secrétaire de Charlemagne l'honneur d'avoir épousé Emma, fille de l'empereur. — Il est à remarquer que ce nom d'Emma n'appartient à aucune des huit filles que Charlemagne, suivant Éginhard, a eues, soit de ses femmes, soit de ses concubines. — Voici d'ailleurs en quels termes la chronique nous a conservé cette intéressante tradition.

» Éginhard, archi-chapelain et secrétaire de l'empereur Charles, s'acquittant très honorablement de son office à la cour du roi, était bien venu de tous, et surtout aimé avec très vive ardeur par la fille de l'empereur lui-même, nommée *Emma,* et promise au roi des Grecs. — Un peu de temps s'était écoulé, et chaque jour leur mutuel amour s'accroissait. La crainte les retenait, et de peur de la colère royale, ils n'osaient courir le grave péril de se voir. Mais l'infatigable amour triomphe de tout.

» Cet *excellent* homme, brûlant d'un feu sans remède, et n'osant s'adresser par un messager aux oreilles de la jeune fille, prit tout d'un coup confiance en lui-même, et, secrètement, au milieu de la nuit, se rendit là où elle habitait. Ayant frappé tout doucement, et comme pour parler à la jeune fille par ordre du roi, il obtint la permission d'entrer; et alors, seul avec elle, l'ayant charmée par de secrets entretiens, il donna et reçut de tendres embrassements, et son amour jouit du bien tant désiré.

» Lorsque, à l'approche de la lumière du jour, il voulut retourner, à travers les dernières ombres de la nuit, là d'où il était venu, il s'aperçut que, soudainement, il était tombé beaucoup de neige, et n'osa sortir de peur que la trace des pieds d'un homme ne trahît son secret. Tous deux, pleins d'angoisse de ce qu'ils avaient fait, et saisis de crainte,

[1] Le monastère de Lauresheim (Lorsch), où Éginhard se retira dans sa vieillesse, est situé dans le diocèse de Worms, à quatre lieues de Heidelberg. La chronique dont il est question s'étend de l'an 763, époque de la fondation du monastère, jusqu'à l'an 1179.

ils demeuraient en dedans. Enfin comme, dans leur trouble, ils délibéraient sur ce qu'il y avait à faire, la charmante jeune fille, que l'amour rendait audacieuse, donna un conseil, et dit que, s'inclinant, elle le recevrait sur son dos, qu'elle le porterait avant le jour tout près de sa demeure, et que, l'ayant déposé là, elle reviendrait en suivant bien soigneusement les mêmes pas.

» Or l'empereur, par la volonté divine, à ce qu'on croit, avait passé cette nuit sans sommeil, et, se levant avant le jour, il regardait du haut de son palais. Il vit sa fille marchant lentement et d'un pas chancelant sous le fardeau qu'elle portait, et, lorsqu'elle l'eût déposé au lieu convenu, reprenant bien vite la trace de ses pas. Après les avoir longtemps regardés, l'empereur, saisi à la fois d'admiration et de chagrin, mais pensant que cela n'arrivait pas ainsi sans une disposition d'en haut, se contint et garda le silence sur ce qu'il avait vu.

» Cependant Éginhard, tourmenté de ce qu'il avait fait, et bien sûr que, de façon ou d'autre, la chose ne demeurerait pas ignorée de Charles, son seigneur, prit enfin une résolution.

» Dans son angoisse, il alla trouver l'empereur, et lui demanda à genoux une mission, disant que ses services, déjà grands et nombreux, n'avaient pas reçu une convenable récompense. A ces paroles, l'empereur, ne laissant rien connaître de ce qu'il savait, se tut quelque temps, et puis, assurant Éginhard qu'il répondrait bientôt à sa demande, il lui assigna un jour.

» Aussitôt, Charles convoqua ses conseillers, les principaux de son royaume, et ses autres familiers, leur ordonnant de se rendre près de lui. Cette *magnifique* assemblée de divers seigneurs ainsi réunie, il commença disant que la majesté impériale avait été insolemment outragée par le coupable amour de sa fille avec son secrétaire, et qu'il en était grandement troublé. Les assistants, demeurant frappés de stupeur, et quelques-uns paraissant douter encore, tant la chose était hardie et inouïe, l'empereur le roi la leur fit connaître avec évidence, en leur racontant avec détail ce qu'il avait vu de ses yeux, et il leur demanda leur avis à ce sujet.

» Ils portèrent contre le présomptueux auteur du fait des sentences fort diverses, les uns voulant qu'il fût puni d'un châtiment jusque-là sans exemple; les autres, qu'il fût exilé; d'autres, enfin, qu'il subît telle ou telle peine, chacun parlant selon le sentiment qui l'animait. Quelques-uns, cependant, d'autant plus doux qu'ils étaient plus sages, après en avoir délibéré entre eux, supplièrent instamment l'empereur d'examiner lui-même cette affaire, et de décider selon la prudence qu'il avait reçue de Dieu.

» Lorsque Charles eut bien observé l'affection que lui portait chacun, et qu'entre les divers avis il se fut arrêté à celui qu'il voulait suivre, il leur parla ainsi : « Vous n'ignorez pas que les hommes sont » sujets à de nombreux accidents, et que souvent » il arrive que des choses commençant par un » malheur ont une issue plus favorable. Il ne faut » donc point se désoler, mais bien plutôt, dans » cette affaire qui, par sa nouveauté et sa gravité, a » surpassé notre prévoyance, il faut pieusement » rechercher et respecter les intentions de la provi» dence qui ne se trompe jamais, et sait *faire tourner* » le mal à bien. Je ne ferai donc point *subir à mon* » secrétaire, pour cette déplorable *action*, un châ» timent qui accroîtrait le déshonneur de ma fille, » au lieu de l'effacer. Je crois qu'il est plus sage, et » qu'il convient mieux à la dignité de notre empire, » de pardonner à leur jeunesse, de les unir en légi» time mariage, et de donner ainsi à leur honteuse » faute une couleur d'honnêteté. » — Ayant ouï cet avis de l'empereur, tous se réjouirent hautement et comblèrent de louanges la grandeur et la douceur de son âme.

» Éginhard eut ordre d'entrer. Charles, le saluant comme il avait résolu, lui dit d'un visage tranquille : « Vous avez fait parvenir à nos oreilles vos » plaintes de ce que notre royale munificence n'a» vait pas encore dignement répondu à vos services. » A vrai dire, c'est votre propre négligence qu'il » faut en accuser, car malgré tant et de si grandes » affaires dont je porte seul le poids, si j'avais connu » quelque chose de votre désir, j'aurais accordé à » vos services les honneurs qui leur sont dus. Pour » ne pas vous retenir par de longs discours, je fe» rai maintenant cesser vos plaintes par un magni» fique don : comme je veux vous voir toujours fidèle » à moi comme par le passé, et attaché à ma personne, » je vais vous donner ma fille en mariage, votre *por» teuse*, celle qui déjà, ceignant sa robe, s'est mon» trée si docile à vous porter. »

« Aussitôt, d'après l'ordre de l'empereur, et au milieu d'une suite nombreuse, on fit entrer sa fille, le visage couvert d'une charmante rougeur, et le père la mit, de sa main, entre les mains d'Éginhard, avec une riche dot, quelques domaines, beaucoup d'or et d'argent et d'autres meubles précieux. — Après la mort de son père, le très pieux empereur Louis donna également à Éginhard le domaine de Michlenstadt, et celui de Mühlenheim qui s'appelle maintenant *Seligestadt* [1]. »

[1] Il existe en Allemagne, à Seligestadt même, une tradition qui diffère de celle de Lauresheim. Nous en devons la connaissance à une dame versée dans l'étude des traditions de l'Allemagne, et distinguée par un beau talent poétique, madame la baronne de Seefried. D'après cette tradition, au lieu de par

Malgré le témoignage du chroniqueur de Lauresheim, les savants ont conservé des doutes sur la vérité de cette gracieuse tradition qui semble démentie d'ailleurs par le silence d'Éginhard lui-même, et par quelques passages de sa *Vie de Charlemagne*, où il parle des soupçons injurieux que faisait naître la conduite des filles de l'empereur.

Alcuin. — Son influence et ses ouvrages.

Alcuin a paru au savant auteur du *Cours d'Histoire moderne*, l'esprit le plus actif et le plus étendu de son siècle, Charlemagne excepté, « il était supérieur en instruction et en fécondité intellectuelle à tous ses contemporains, sans s'élever beaucoup au-dessus d'eux par l'originalité de sa science et de ses idées. » Né en Yorck, en Angleterre, il se fixa dans la Gaule sur la demande de Charlemagne. Son éducation forte et variée avait été faite dans les écoles monastiques de l'Irlande et de l'Angleterre où les sciences s'étaient depuis longtemps réfugiées, afin d'être à l'abri des invasions qui avaient désolé l'Europe continentale. — On y enseignait au VIII[e] siècle ce qu'on eût vainement essayé d'apprendre dans aucune école de la Gaule ou de l'Espagne : la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie, l'astronomie, l'histoire naturelle, les mathématiques, la chronologie et l'explication des saintes écritures. — Ce fut cet enseignement que, pour complaire à Charlemagne, Alcuin transporta dans les écoles fondées dans le palais de l'empereur, et dans les diverses provinces de l'empire.—Savant laborieux et professeur habile, il corrigea et restitua de nombreux manuscrits de l'ancienne littérature, il multiplia les copies des bons ouvrages, et fonda ou augmenta la bibliothèque de plusieurs monastères. Dans le même temps, il travaillait à restaurer les écoles et à ranimer les études. — Nous avons déjà fait connaître sous quelle forme se présentait son enseignement.

Alcuin avait inspiré une grande confiance à Charlemagne qui lui demandait fréquemment des conseils ou des explications. Il y a, parmi les cent trente-deux lettres qui forment la correspondance d'Alcuin, trente lettres adressées à Charlemagne. Ces lettres prouvent que ce n'était pas toujours chose facile que de répondre à toutes les questions et de satisfaire à toutes les exigences intellectuelles de ce maître infatigable « qui pensait à tout, s'occupait de tout, d'histoire, de morale, de théologie, d'astronomie, de chronologie, de grammaire, et voulait probablement, là comme ailleurs, que sa volonté fut toujours et promptement accomplie. »

Cette correspondance délicate n'empêcha point Alcuin de se consacrer à d'autres ouvrages. On peut diviser ceux qu'il a laissés en cinq classes :

1° Les Œuvres théologiques composées de commentaires sur l'Écriture sainte, de traités contre l'hérésie des Adoptiens sur la nature de Jésus-Christ, d'ouvrages de liturgie sur la célébration des offices ecclésiastiques ;

2° Les ouvrages philosophiques, savoir : un *Traité de la Nature de l'âme* et un *Traité des Vertus et des Vices*, où l'on ne trouve rien de bien original et de bien profond, mais où l'utilité pratique est cherchée avec bon sens, et où la nature humaine est observée et décrite avec une finesse spirituelle ;

3° Les ouvrages littéraires qui comprennent quatre traités : sur la *Grammaire*, sur l'*Orthographe*, sur la *Rhétorique* et sur la *Dialectique* ;

4° Les ouvrages historiques. Ce sont quatre vies de saints : saint Waast, saint Martin, saint Riquier et saint Willibrod. Alcuin avait écrit, dit-on, une histoire de Charlemagne, mais cette histoire est perdue ;

5° Les œuvres poétiques, comprenant deux cent quatre-vingts pièces de vers dont la principale est un poëme sur *les évêques et les saints de l'église d'Yorck*.

« En résumé, dit M. Guizot, voici quels paraissent être le caractère général, la physionomie intellectuelle d'Alcuin et de ses travaux. Il est théologien de profession ; l'atmosphère où il vit, où vit le public auquel il s'adresse, est essentiellement théologique : et pourtant l'esprit théologique ne règne point seul en lui ; c'est aussi vers la philosophie, vers la littérature ancienne que tendent ses travaux

donner immédiatement à Éginhard et à Emma, Charlemagne aurait manifesté une colère telle que les deux coupables amants se seraient empressés de prendre la fuite.

Voici d'ailleurs comment leur pardon leur aurait été accordé.

« L'empereur Charlemagne passant un jour sur la route d'Aschaffenbourg à Francfort, dans une petite ville, s'arrête devant une maison de chétive apparence. Il demande à boire, la chaleur étant extrême. Une femme sort de la maison, entourée de ses enfants : elle presente un gobelet à l'empereur, en balbutiant quelques mots ; puis elle se jette à ses genoux ; ses larmes coulent en abondance, et pressant ses enfants dans ses bras, elle demande à l'empereur grâce pour elle et ces innocentes créatures. Celui-ci, étonné, croit reconnaître ce visage pâle, ces traits décomposés. Bientôt il ne peut en douter. Le mot pardon, que cette femme prononce, sa voix entrecoupée de sanglots, révèlent son secret, et font revivre dans l'âme d'un père la joie et le bonheur. — C'est Emma, c'est cette fille ingrate et passionnée qui, s'enfuyant avec son amant, avait choisi ce bourg caché dans les forêts pour y vivre inconnue, sans faste et grandeurs, mais heureuse de l'amour toujours constant d'Éginhard. — L'empereur a retrouvé sa fille, son cœur paternel n'éprouve que le bonheur ; il la presse dans ses bras, il appelle Éginhard, arrêté sur le seuil de la porte à une distance respectueuse, et s'écrie : « Ah ! *bienheureuse* est la ville où j'ai » retrouvé mon enfant ! » Depuis ce jour on nomma la ville *Seligestadt*, la bienheureuse. »

et ses pensées : c'est là ce qu'il se plaît aussi à étudier, à enseigner, ce qu'il voudrait faire revivre.

« Saint Jérôme et saint Augustin lui sont très familiers; mais Pythagore, Aristote, Aristippe, Diogène, Platon, Homère, Virgile, Sénèque, Pline, reviennent aussi dans sa mémoire. La plupart de ses écrits sont théologiques; mais les mathématiques, l'astronomie, la dialectique, la rhétorique le préoccupent habituellement. C'est un moine, un diacre, la lumière de l'église contemporaine; mais c'est en même temps un érudit, un lettré classique. En lui commence enfin l'alliance de ces deux éléments dont l'esprit moderne a si longtemps porté l'incohérente empreinte, l'antiquité et l'église, l'admiration, le goût, dirai-je, le regret de la littérature païenne, et la sincérité de la foi chrétienne, l'ardeur à sonder ses mystères et défendre son pouvoir. »

Leidrade. — Thedoulf. — Détails sur les mœurs, le commerce et l'industrie.

Parmi les hommes distingués que Charlemagne employa dans les affaires politiques et auxquels il donna, avec le titre de *missi dominici* (envoyés royaux), la charge de parcourir les provinces de son empire, on remarque, comme nous l'avons dit, Leidrade, archevêque de Lyon, et Théodulf, évêque d'Orléans. Tous les deux étaient étrangers, et avaient été attirés dans la Gaule par ses bienfaits. Leidrade, né dans le Norique, fut d'abord bibliothécaire de Charlemagne, qui l'employa principalement dans les affaires ecclésiastiques. Théodulf, né en Italie, était Goth d'origine, il s'attacha particulièrement au rétablissement de la discipline dans les monastères, et à l'amélioration des écoles. La principale mission dont il fut chargé conjointement avec Leidrade fut la visite de la Gaule méridionale, dont les deux évêques eurent à observer et à réformer l'administration. A son retour, Théodulf composa un poëme intitulé : *Parœnesis ad judices*, exhortation aux juges. Ce poëme, sorte de rapport versifié, que l'*envoyé royal* adressait à Charlemagne, est destiné à instruire les magistrats de leurs devoirs pendant les missions qui leur sont confiées. Nous en citerons quelques passages.

Notre but n'est pas de faire connaître le talent de Théodulf, dont le style barbare est néanmoins d'une concision et d'une énergie remarquable; nous voulons seulement reproduire les détails curieux que son poëme contient sur les mœurs et sur l'industrie.

Théodulf se représente occupé à repousser les tentatives de corruption dont on l'assiége.

« Le peuple entier, dit-il, nous promet avec instance des dons, et pense qu'à ce prix, ce qu'il désire est comme fait. C'est là la machine avec laquelle tous s'efforcent d'abattre le mur de l'âme, le bélier dont ils veulent la frapper pour s'en emparer. — Celui-ci m'offre des *cristaux* et les *pierres précieuses de l'Orient*, si je le rends maître des domaines d'autrui. — Celui-là apporte une quantité de *monnaies d'or que sillonnent la langue et les caractères des Arabes*, ou de celles que le poinçon latin a gravées sur un argent éclatant de blancheur; il veut acquérir aussi des terres, des champs, une maison. — Un autre appelle en secret un de nos *serviteurs*, et lui dit à voix basse ces paroles qui *doivent m'être* répétées : « Je possède un vase *remarquable* par sa » ciselure et son antiquité; il est d'un métal pur et » d'un poids considérable; on y voit gravée l'his» toire d'Hercule (suit un résumé poétique de cette » histoire)... J'offrirai cela au seigneur (car il ne » manque pas de m'appeler *seigneur*), s'il veut bien » favoriser mes vœux. Il y a un grand nombre » d'hommes, de femmes, de jeunes gens, d'enfants » des deux sexes, à qui mon père et ma mère ont » accordé l'*honneur de la liberté*, et cette nombreuse » troupe se trouve affranchie, mais en altérant » leurs chartes, nous jouirons, toi maître de ce » vase; moi, de tous ces gens; et toi de mes dons. »

» Un autre dit : « J'ai des *manteaux teints en couleurs variées*, qui viennent des Arabes au regard » farouche: on y voit le veau suivre sa mère, et la » génisse le taureau; les couleurs du veau et celle de » la génisse sont parfaites, et aussi celles du bœuf et » de la vache. Regarde comme ces manteaux sont » brillants, quelle y est la pureté des couleurs, et » avec quel art les grands pans sont joints aux pe» tits. J'ai avec quelqu'un une querelle au sujet de » beaux troupeaux, et je propose à ce sujet un pré» sent convenable, puisque j'offre taureau pour » taureau, vache pour vache, bœuf pour bœuf. »

» En voici un qui promet de donner de belles coupes; si par-là il peut obtenir de moi ce que je ne dois pas lui donner : l'intérieur en est doré, et l'extérieur est noir, la couleur de l'argent ayant cédé à l'atteinte du soufre. — Un autre dit : « J'ai des » draps propres à couvrir de brillants lits ou de » beaux vases, je les donnerai si l'on m'accorde ce » que je désire. » — « Un domaine bien arrosé, et » orné de vignes, d'oliviers, de prés et de jardins, » a été laissé par mon père, dit celui-ci; mes frères » et mes sœurs en réclament de moi une partie, » mais je veux le posséder sans partage; j'obtien» drai l'accomplissement de ce vœu, s'il trouve fa» veur devant toi; et si tu acceptes ce que je te » donne, je compte que tu me donneras ce que je » demande. » — L'un veut s'emparer des maisons de son parent, l'autre de ses terres; de ces deux-ci,



Louis II dit le Bègue



Concile de Troyes

I

II

III

IV

V

VI

Costumes et scènes de mœurs

l'un a déjà pris, l'autre veut prendre ce qui ne lui appartient pas; tous deux brûlent du désir, celui-là de garder, celui-ci d'acquérir; l'un m'offre une épée et un casque, l'autre des boucliers. — Un frère est en possession de l'héritage de son père, son frère y prétend également; l'un me propose des mulets, l'autre des chevaux.

» Ainsi agissent les riches: les pauvres ne sont pas moins pressants, et la volonté de donner ne leur manque pas davantage. — Avec des moyens divers, la conduite est pareille; les grands offrent de grands présents; les petits en offrent de petits... En voici qui étalent des peaux qui prennent leur nom de Cordoue où on les prépare; l'un en apporte de blanches, l'autre de rouges; celui-ci offre de belles toiles, celui-là des étoffes de laine, pour me couvrir la tête, les pieds ou les mains. Tel offre pour don un de ces tissus qui nous servent à laver, avec un peu d'eau, notre visage et nos mains; tel autre apporte des coffres, il en est même qui, d'un air de triomphe, présentent de rondes bougies de cire. Comment énumérer toutes choses? Tous se fiaient à leurs dons, et il ne se trouvait personne qui crût, sans présent, pouvoir rien obtenir. »

Ailleurs Théodulf, décrivant l'itinéraire de son voyage, parle de Nîmes en termes qui font supposer une ville beaucoup plus vaste et plus riche en monuments que la Nîmes de nos jours. Il donne à Toulouse le titre de *belle*, à Arles l'épithète d'*opulente*, quoique moins riche et moins *noblement décorée* que Narbonne, qu'il semble considérer comme la première ville de la Gaule méridionale: car sans doute, malgré le séjour des Arabes, et les différents siéges qu'elle avait soutenus, Narbonne n'avait pas encore perdu tous les grands monuments dont elle avait été embellie par les colons romains.

Le poëme de Théodulf suppose une industrie assez avancée, un commerce actif et une abondante circulation de monnaies étrangères. On peut croire qu'il y avait, entre les Arabes espagnols et les Francs de l'Aquitaine, d'autres relations que des relations de guerre. Des hommes divisés par les croyances religieuses et les ambitions politiques, se laissaient sans doute entraîner à de fréquents rapprochements par les intérêts commerciaux.

Ce qui donne du poids à cette supposition, c'est que la plupart des monastères et des églises, protégés par des concessions royales, possédaient alors sur les fleuves principaux et sur leurs affluents des bateaux avec lesquels on transportait, pour les vendre, des marchandises étrangères et recherchées telles que les épices, et des denrées d'une consommation générale, comme le sel, l'huile et le vin.

Caractère des Gallo-Francs sous Charlemagne.

La fusion de la population franque avec la population gauloise était déjà si avancée que, dans les traits caractéristiques du peuple gallo-franc soumis à Charlemagne, on retrouve les qualités et les défauts que distinguaient les Galls et les Kimris, habitants de la Gaule primitive.

L'intelligence, la bonté, la bravoure, l'impétuosité, mais aussi l'outrecuidance, la vanité, la finesse, la rapacité, l'inconstance, la curiosité et la crédulité, sont les attributs distinctifs de la plupart des hommes dont les chroniques contemporaines de Charlemagne font mention.

L'exemple suivant de bravoure mêlée de vanité ne rappelle-t-il pas ces Gaulois qui se flattaient de soutenir au besoin le ciel sur la pointe de leurs lances ?

« Il était un certain guerrier appelé Cisher, et qui valait à lui seul une grande et terrible partie de l'armée; il avait une taille si haute qu'on eût pu le croire sorti de la race d'Enachim, s'il n'y eût pas en elle et lui un si grand intervalle de temps et de lieu. Chaque fois qu'il se trouvait près du fleuve de la Doire enflé et débordé par les torrents des Alpes, et qu'il ne pouvait forcer son énorme cheval à entrer, je ne dirai pas dans les flots agités, mais même dans les eaux tranquilles de cette rivière, prenant alors les rênes il le traînait flottant derrière lui en disant: « Par monseigneur Gall, que tu le » veuilles ou non, tu me suivras. » Ce guerrier donc avait, à la suite de l'empereur, abattu des Bohémiens, des Wiltzes et des Avares, comme on ferait l'herbe d'une prairie, et les avait tenus *suspendus au bois de sa lance, ainsi qu'on porte des oisons*. Quand il fut revenu vainqueur dans ses foyers, et que ses voisins, qui avaient croupi dans un honteux repos, lui demandaient s'il s'était plu dans le pays des Wenèdes: « Que m'importe, répondait-» il, ces petites grenouilles, j'en portais çà et là, » sept, huit, et même neuf enfilées sur ma lance et » murmurant je ne sais quoi; c'est bien à tort que » notre seigneur roi et nous nous fatiguions contre » de pareils vermisseaux. »

Voici maintenant un Franc luttant de finesse avec les Grecs eux-mêmes:

« Hatton, officier du palais de Charlemagne, avait été envoyé en ambassade auprès de l'empereur des Grecs. Il arriva, pendant l'automne, dans une certaine ville impériale, avec ses compagnons. Tous logèrent séparément: quant à lui, on le plaça chez un certain évêque. Celui-ci, sans cesse en oraisons et en jeûnes, laissa presque mourir de faim son hôte. Quand le printemps eut commencé de sourire

à la terre, le prélat présenta notre député à l'empereur qui lui demanda que lui semblait de l'évêque : « Il est, répondit l'autre en soupirant profondément, aussi parfaitement saint qu'on peut l'être sans connaître Dieu. — Comment donc, reprit le monarque étonné, quelqu'un peut-il être saint sans le secours de Dieu? — Il est écrit, répliqua cet ambassadeur : *Dieu est charité*, et ce prélat n'en a aucune. »

« L'empereur l'invita pour lors à dîner avec lui, et le plaça au milieu de tous les grands de la cour. — C'était une loi établie parmi eux qu'à la table du prince, nul ne devait retourner le corps d'aucun des animaux qu'on y servait; il fallait manger la partie supérieure telle qu'elle était placée. — Un poisson de rivière, garni de divers assaisonnements, fut apporté dans un plat. L'envoyé, qui ne savait rien de l'usage du pays, retourna ce poisson sur le côté inférieur. Tous les courtisans, se levant à cette vue, dirent à leur maître : « Ainsi donc, seigneur, on vous traite aujourd'hui avec une irrévérence qu'on n'a jamais montrée à aucun de vos ancêtres. » Le monarque dit alors, en gémissant, à l'ambassadeur : « Je ne puis refuser à mes grands de te livrer sur-le-champ à la mort; mais demande-moi autre chose, et je le ferai. » L'autre réfléchit un moment, et tout le monde prêtant une oreille attentive, il répondit : « Je vous conjure, seigneur, de m'accorder, suivant votre promesse, une légère faveur.—Demande, répliqua le prince, ce que tu voudras, et tu l'obtiendras, à l'exception cependant de la vie, que ne je puis te donner contre la loi formelle des Grecs.—Prêt à mourir, reprit l'envoyé, je ne requiers qu'une seule grâce, c'est que tous ceux qui m'ont vu retourner le poisson soient privés de la vue. » — L'empereur, frappé d'étonnement à cette prière, jura par le Christ qu'il n'avait pas vu le fait, et avait prononcé d'après le rapport des autres. — La reine, à son tour, attesta par la bienheureuse vierge Marie, mère de Dieu, qu'elle non plus n'avait rien vu; ensuite les grands, les uns après les autres, s'efforçant de se soustraire au péril qui les menaçait, prirent à témoin, celui-ci le porte-clefs du ciel, celui-là le docteur des nations, les autres toutes les puissances angéliques et la foule des saints, et firent la même déclaration avec les plus terribles serments. Le sage Franc, ayant ainsi humilié l'orgueilleuse Grèce sur son propre terrain, revint dans sa patrie sain, sauf, et triomphant. »

Introduction du chant grégorien. — Ordre établi dans la chapelle impériale.

Les anciens Grecs, qui avaient adopté le mythe d'Amphyon édifiant la ville de Thèbes aux sons de la lyre, considéraient la musique comme un art civilisateur. Cette opinion, également reçue de nos jours où la création de grandes sociétés musicales paraît avoir eu d'heureux résultats pour la moralité des habitants de quelques villes méridionales, semble avoir été aussi l'opinion de Charlemagne. Il attachait une grande importance à la musique et au chant. C'est à lui que l'on doit l'introduction du chant grégorien dans la Gaule. — Le récit des obstacles qu'il eut à surmonter offrira de l'intérêt et ajoutera quelques traits au tableau des mœurs, des usages et des préjugés de *cette époque* curieuse sous tant de rapports. « *Charles, dit le* moine de Saint-Gall, dévoré d'un zèle infatigable pour le service de Dieu, pouvait se féliciter d'avoir, autant qu'il était possible, atteint l'accomplissement de ses vœux pour l'étude des lettres; il se désolait cependant que des provinces entières, les campagnes et les villes mêmes ne s'accordassent pas sur la manière de louer Dieu, c'est-à-dire de moduler le plain-chant. Il mit donc ses soins à obtenir des clercs habiles dans le chant d'église... Sur sa demande, le pape Étienne, lui envoya douze clercs très savants dans le plain-chant, en commémoration du nombre des saints apôtres... A cette époque, la gloire dont brillait Charles avait amené les Gaulois et les Aquitains, les Æduens et les Espagnols, les Allemands et les Bavarois à se glorifier, comme d'une grande distinction, de porter le nom de sujets des Francs; mais les Grecs et les Romains ont, au contraire, toujours envié la gloire des Francs; les clercs dont on vient de parler furent donc à peine sortis de Rome, qu'ils délibérèrent entre eux sur les moyens de varier tellement leur chant, qu'il ne pût jamais y avoir sur ce point, ni unité, ni accord dans l'empire et dans le pays même des Francs. — A leur arrivée cependant, le roi les accueillit honorablement, et les répartit dans les villes les plus distinguées de ses états; mais dans chacune des provinces qui leur furent assignées pour chanter et instruire les autres, ces clercs se donnèrent mille peines pour chanter aussi diversement et aussi mal qu'ils purent l'imaginer. *L'ingénieux* Charles ayant, une certaine année, passé, soit à Trèves, soit à Metz, les fêtes de la naissance et de l'apparition de Notre-Seigneur, écouta le chant avec un soin vigilant et éclairé, ou plutôt s'en pénétra complétement; l'année suivante, célébrant les mêmes fêtes à Paris ou à Tours, il ne reconnut plus aucun des sons du chant qu'il avait entendu l'année précédente dans les premières villes; il s'aperçut ainsi que les clercs envoyés sur divers points n'étaient pas plus d'accord que par le passé dans leur chant, et signala cette manœuvre au saint pape Léon, successeur d'Etienne. — Ce pontife rappela

ses clercs à Rome, et les condamna, soit à l'exil, soit à la prison pour leur vie. Il écrivit ensuite à l'illustre monarque : « Si je vous envoie d'autres clercs, » aveuglés comme leurs prédécesseurs par un sentiment d'envie, ils se joueront également de vous ; » mais voici une manière de satisfaire vos vœux : » envoyez-moi deux des clercs les plus capables » qui soient auprès de vous ; ceux qui m'entourent » ne sauront pas qu'ils vous appartiennent ; admis » dans ma chapelle, vos clercs acquerront dès lors » dans le plain-chant toute l'habileté que vous souhaitez. » La chose se fit ainsi : au bout d'un temps assez court, le pape renvoya les deux clercs parfaitement instruits à Charles, qui garda l'un auprès de sa personne et donna l'autre à l'église de Metz, sur la demande de Drogon, son fils, qui en était évêque. »

Charlemagne avait ordonné qu'on fît usage du plain-chant dans sa chapelle, où, s'il faut en croire le chroniqueur déjà cité, un ordre très sévère était établi.

« Parmi les hommes attachés à la chapelle du très docte Charles, personne ne désignait à chacun les leçons à réciter, personne n'en indiquait la fin, soit avec de la cire, soit par quelque marque faite avec l'ongle ; mais tous avaient soin de se rendre assez familier ce qui devait se lire, pour ne tomber dans aucune faute quand on leur ordonnait à l'improviste de dire une leçon. — L'empereur montrait du doigt ou du bout d'un bâton celui dont c'était le tour de réciter, ou qu'il jugeait à propos de choisir, ou bien il envoyait quelqu'un de ses voisins à ceux qui étaient placés loin de lui. La fin de la leçon, il la marquait par une espèce de son guttural : tous étaient attentifs à ce signal, et soit que la phrase fût finie, soit qu'on fût à la moitié de la pause, ou même à l'instant de la pause, le clerc qui suivait ne reprenait jamais ni au dessus ni au dessous, quoique ce qu'il commençait ou finissait ne parût avoir aucun sens. Le roi l'exigeait ainsi pour que les lecteurs de son palais fussent les plus exercés, quoique tous ne comprissent pas bien ce qu'ils lisaient. Aucun étranger, aucun homme même connu, s'il ne savait bien lire et bien chanter, n'osait se mêler à ces choristes...

» Dans un de ses voyages, Charles s'étant rendu à une certaine grande basilique, un clerc, de ceux qui vont de pays en pays, ne connaissant pas les règles établies par ce prince, vint se mêler parmi les choristes. Ignorant ce que tous chantaient, il restait muet et l'esprit perdu. Le paraphoniste vint à lui, et, levant son bâton, le menaça de lui en donner sur la tête s'il ne chantait pas. Le malheureux clerc, ne sachant que faire, mais n'osant pas sortir, se mit à remuer la tête circulairement, et ouvrit les mâchoires fort grandes pour imiter autant que possible les manières des chantres. Les choristes ne pouvaient s'empêcher de rire ; mais l'empereur, toujours maître de lui-même, ne parut point s'apercevoir des contorsions de cet homme, qu'une réprimande intempestive aurait peut-être poussé à quelque sottise encore plus grande ; il attendit la fin de la messe. — Ensuite, appelant le pauvre diable, et plein de pitié pour ses fatigues, il le consola en lui disant avec bonté : « Brave clerc, je vous » remercie de votre chant et de votre peine, » et il lui fit donner une livre pesant d'argent pour soulager sa misère. »

Voici encore une anecdote rapportée par le même auteur, sur la passion de Charlemagne pour la poésie et la musique :

« Un jour, après la célébration des matines devant l'empereur, le jour de l'octave de Noël, des Grecs attachés à l'ambassade que lui avait envoyée Nicéphore chantèrent en secret et dans leur langue des psaumes en l'honneur de Dieu. Charles, caché dans une chambre voisine, fut ravi de la douceur de leur poésie, et défendit à ses clercs de goûter d'aucune nourriture avant de lui avoir apporté ces antiennes traduites en latin... Ces mêmes ambassadeurs avaient apporté avec eux des instruments de toute espèce ; les ouvriers de l'habile Charles les virent à la dérobée, ainsi que les autres choses rares qu'avaient ces Grecs, et les imitèrent avec un soin intelligent. Ils excellèrent principalement à faire un orgue. — Cet admirable instrument, à l'aide de cuves d'airain et de soufflets de peaux de taureau, chassant l'air comme par enchantement dans des tuyaux aussi d'airain, égale par ses rugissements le bruit du tonnerre, et par sa douceur les sons légers de la lyre et de la cymbale. »

Charlemagne et son clergé. — Dîner d'un évêque.

Malgré la considération qu'il ne cessa de témoigner au clergé, soit en confiant des missions à des ecclésiastiques, soit en appelant des évêques dans les assemblées nationales et dans ses conseils particuliers, Charlemagne sut toujours maintenir la distinction entre les affaires temporelles et les affaires spirituelles. Il se considérait comme le protecteur de l'Église, et il faisait observer, autant qu'il lui était possible, les canons relatifs à la discipline. Il voulait que le clergé franc fût à la fois instruit et moral. « Aucun clerc, s'il n'était habile dans la lecture ou le chant, n'avait la prétention de rester auprès de lui, ni même de se présenter à ses yeux. Autant il méprisa les moines qui violaient leurs vœux, autant il combla de son affection tous ce

qui les gardaient fidèlement. » Il exigeait que les évêques donnassent l'exemple de l'instruction et des bonnes mœurs. Il avait ordonné, afin de s'assurer de leur capacité, que tous prêcheraient dans leur cathédrale un certain jour fixé par lui, et que ceux qui ne le feraient point seraient dépouillés de leur évêché; des envoyés royaux devaient assister à la prédication et en rendre compte à l'empereur.— Une anecdote que le moine de Saint-Gall raconte à ce sujet prouve que, malgré toutes ces précautions, Charlemagne était encore quelquefois trompé.

Nous allons extraire de ce récit le tableau d'un festin donné par un évêque à deux des envoyés royaux; on y voit quelle était à cette époque le luxe de certains membres du clergé :

« Après la messe on se rendit dans une salle ornée de tapisseries, de tentures et de tapis de tous genres, et l'on y trouva un festin magnifique servi dans des vases d'or ou d'argent, enrichis de pierres précieuses. Le prélat, assis sur de moelleux coussins de plume, vêtu de la soie la plus précieuse, couvert de la pourpre impériale, n'ayant rien qui lui manquât que le sceptre et le nom de roi, était entouré de compagnies de soldats si richement équipés qu'en comparaison d'eux les *palatins*, c'est-à-dire, les grands de l'invincible Charles, se trouvèrent bien misérables. Quand ceux-ci demandèrent la permission de quitter ce festin d'un luxe inconnu même aux Sarrasins, l'évêque, pour étaler plus pompeusement encore sa magnificence et sa gloire, fit venir les chanteurs les plus habiles et des joueurs de toutes sortes d'instruments, dont les accents et les sons auraient amolli les cœurs les plus fermes, et durci les flots les plus liquides du Rhin. Cependant les convives, dont les estomacs commençaient à se fatiguer, tenaient dans leurs mains des coupes de toutes les formes, remplies de drogues et de parfums divers, et couronnées d'herbes et de fleurs qui avaient tout le brillant des pierres précieuses et l'éclat de l'or, et répandaient un vif incarnat. De leur côté, les pâtissiers, les bouchers, les cuisiniers, les charcutiers, préparaient tout ce qui peut irriter la gourmandise de ventres déjà rassasiés, et y mettaient un art qu'on n'employait jamais dans les repas du grand Charles. »

Description d'une abbaye. — Situation du clergé relativement à la société et à la civilisation.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur les mœurs de l'époque carlovingienne, nous allons, après avoir emprunté à l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* le tableau d'une abbaye au IXe siècle, citer un passage qui présente, avec une grande profondeur de vue et une remarquable sagacité, la situation du corps ecclésiastique relativement à la civilisation et à la société, et les causes qui devaient successivement faire grandir et décroître l'influence de la papauté :

« L'imagination, dit M. de Chateaubriand, s'est représenté les possessions d'un monastère comme une chose sans aucun rapport avec ce qui existait auparavant: erreur capitale.

» Une abbaye n'était autre chose que la demeure d'un riche patricien romain, avec les diverses classes d'esclaves et d'ouvriers attachés au service de la propriété et du propriétaire, avec les *villes et les* villages de leur dépendance. Le père *abbé était le* maître; les moines, comme les affranchis de ce maître, cultivaient les sciences, les lettres et les arts. Les yeux mêmes n'étaient frappés d'aucune différence dans l'extérieur de l'abbaye et de ses habitants: un monastère était une maison romaine pour l'architecture, le portique ou le cloître au milieu, avec les petites chambres au pourtour du cloître. Et, comme sous les derniers Césars il avait été permis, et même ordonné, aux particuliers de fortifier leurs demeures, un couvent enceint de murailles crénelées ressemblait à toutes les habitations un peu considérables. L'habillement des moines était celui de tout le monde: les Romains, depuis longtemps avaient quitté le manteau et la toge; on avait été obligé de porter une loi pour leur défendre de se vêtir à la *gothique*; les brayes des Gaulois et la robe longue des Perses étaient devenues d'un usage commun. Les religieux ne nous paraissent aujourd'hui si extraordinaires dans leur accoutrement, que parce qu'il date de l'époque de leur institution.

» L'abbaye n'était donc qu'une maison romaine; mais cette maison devint bien de main-morte par la loi ecclésiastique, et acquit par la loi féodale une sorte de souveraineté: elle eut sa justice, ses chevaliers et ses soldats; petit état complet dans toutes ses parties, et en même temps ferme expérimentale, manufacture (on y faisait de la toile et des draps) et école.

» On ne peut rien imaginer de plus favorable aux travaux de l'esprit et à l'indépendance individuelle, que la vie cénobitique. Une communauté religieuse représentait une famille artificielle toujours dans sa virilité, et qui n'avait pas, comme la famille naturelle, à traverser l'imbécillité de l'enfance et de la vieillesse: elle ignorait les temps de tutelle et de minorité, et tous les inconvénients attachés à l'infirmité de la femme. Cette famille, qui ne mourait point, accroissait ses biens sans les pouvoir perdre, et, dégagée des soins du monde, exerçait sur lui un prodigieux empire. Aujourd'hui que la société n'a plus à souffrir de l'accaparement d'une propriété

immobile, du célibat nuisible à la population, et de l'abus de la puissance monacale, elle juge avec impartialité des institutions qui furent sous plusieurs rapports utiles à l'espèce humaine à l'époque de leur formation.

» Les couvents devinrent des espèces de forteresses où la civilisation se mit à l'abri sous la bannière de quelque saint : la culture de la haute intelligence s'y conserva avec la vérité philosophique qui renaquit de la vérité religieuse. La vérité politique, ou la liberté, trouva un interprète et un complice dans l'indépendance du moine qui recherchait tout, disait tout et ne craignait rien. Ces grandes découvertes, dont l'Europe se vante, n'auraient pu avoir lieu dans la société barbare, sans l'inviolabilité et le loisir du cloître ; les livres et les langues de l'antiquité ne nous auraient point été transmis, et la chaîne qui lie le passé au présent eût été brisée. L'astronomie, l'arithmétique, la géométrie, le droit civil, la physique et la médecine, l'étude des auteurs profanes, la grammaire et les humanités, tous les arts eurent une suite de maîtres non interrompue, depuis les premiers temps de Khlowig (Chlovis), jusqu'au siècle où les universités, elles-mêmes religieuses, firent sortir la science des monastères.....

» Le corps du clergé était constitué de manière à favoriser le mouvement progresseur : la loi romaine qu'il opposait aux coutumes absurdes et arbitraires, les affranchissements qu'il ne cessait de commander, les immunités dont ses vassaux jouissaient, les excommunications locales dont il frappait certains usages et certains tyrans, étaient en harmonie avec les besoins de la foule. Il est vrai qu'en ce faisant les prêtres avaient pour objet principal l'augmentation de leur puissance, mais cette puissance était elle-même plébéienne ; ces libertés, réclamées au nom des peuples, ne leur étaient pas incessamment données, mais elles répandaient dans la société des idées qui s'y devaient développer et tourner au profit de l'espèce humaine.

» Le clergé régulier était encore plus démocratique que le clergé séculier. Les ordres mendiants avaient des relations de sympathie et de famille avec les classes inférieures ; vous les trouvez partout à la tête des insurrections populaires : la croix à la main, ils menaient les bandes des *pastoureaux* dans les champs, comme les *processions* de la Ligue dans les murs de Paris. En chaire, ils exaltaient les petits devant les grands et rabaissaient les grands devant les petits ; plus les siècles étaient superstitieux, plus il y avait de cérémonies, plus le moine avait d'occasions d'expliquer ces vérités de la nature déposées dans l'Évangile : il était impossible qu'à la longue elles ne descendissent pas de l'ordre religieux dans l'ordre politique. La milice de saint François se multiplia parce que le peuple s'y enrôla en foule, il troqua sa chaîne contre une corde, et reçut de celle-ci l'indépendance que celle-là lui ôtait : il put braver les puissants de la terre, aller avec un bâton, une barbe sale, des pieds crottés et nus, faire à ces terribles châtelains d'outrageantes leçons. Le maître, intérieurement indigné, était obligé de subir la réprimande de son *homme de poeste* transformé en *ingénu* par cela seul qu'il avait changé de robe. Le capuchon affranchissait plus vite encore que le heaume, et la liberté rentrait dans la société par des voies inattendues. A cette époque, le Peuple se fit Prêtre, et c'est sous ce déguisement qu'il le faut chercher.

» On s'est élevé avec raison contre les richesses de l'Eglise, qui possédait la moitié des propriétés de la France ; mais, pour rester dans la vérité historique, il eût été juste de remarquer que les deux tiers au moins de ces immenses richesses étaient entre les mains de la partie *plébéienne* du clergé. J'insiste sur ce mot *plébéien*, parce qu'en développant tout ce qu'il renferme on arrive à une nouvelle vue, et une vue très-exacte, d'un sujet jusqu'ici mal compris et mal représenté.

» L'esprit d'égalité et de liberté de la *république* chrétienne avait passé dans la *monarchie* de l'église. Cette monarchie était élective et représentative ; tous les chretiens, même les laïques, quel que fût leur rang, pouvaient arriver, en vertu de l'élection, à la première dignité. La papauté n'était qu'une souveraineté viagère ; en certains cas même les conciles généraux pouvaient déposer le souverain, et en choisir un autre ; il en était ainsi des évêques élus primitivement par la communauté diocésaine.

» Il arriva donc que le suprême pontife était très-souvent un homme sorti de la dernière classe sociale ; tribun-dictateur que le peuple envoyait pour mettre le pied sur le cou de ces rois et de ces nobles, oppresseurs de sa liberté : Grégoire VII, qui réduisit en pratique la théorie de cette souveraineté, et qui exerça dans toute sa rigueur son mandat populaire, était un moine de néant ; Boniface VIII, qui déclarait les papes compétents à ravir et à donner les couronnes, était un obscur légiste ; Sixte V, qui approuvait le régicide, avait gardé les pourceaux. Aujourd'hui même, après tant de siècles, cet esprit d'égalité n'est point altéré ; il est rare que le sourain pontife soit tiré des grandes familles italiennes : un prêtre parvient au cardinalat ; son frère, petit marchand, illumine sa boutique à Rome, en réjouissance de l'élévation de son frère. Le pape futur, né dans le sein de l'égalité, entrait dans le cloître où il retrouvait une autre sorte d'égalité mêlée à la théorie et à la pratique de l'obéissance pa

sive : il sortait de cette école avec l'amour du nivellement et la soif de la domination.

» Pour expliquer la puissance temporelle du Saint-Siége, on est allé chercher des raisons d'ignorance et de religion, qui sans doute contribuèrent à l'augmenter, mais qui n'en étaient pas l'unique source : les papes la tenaient cette puissance de la liberté républicaine ; ils représentaient en Europe la vérité publique détruite presque partout ; ils furent dans le monde gothique les défenseurs des franchises populaires. La querelle du sacerdoce et de l'empire est la lutte des deux principes sociaux. Au moyen-âge, le pouvoir et la liberté : les Guelfes étaient les démocrates du temps, les Gibelins les aristocrates. Ces trônes déclarés vacants et livrés au premier occupant ; ces empereurs qui venaient à genoux implorer le pardon d'un pontife ; ces royaumes, mis en interdit, ces églises fermées et une nation entière privée de culte par un mot magique ; ces souverains frappés d'anathème, abandonnés non seulement de leurs sujets, mais encore de leurs serviteurs et de leurs proches ; ces princes, évités comme des lépreux, séparés de la race mortelle en attendant leur retranchement de l'éternelle race ; les aliments dont ils avaient goûté, les objets qu'ils avaient touchés passés à travers les flammes ainsi que choses souillées : tout cela n'était que des effets énergiques de la souveraineté populaire déléguée à la religion, et par elle exercée.

» La papauté marchait alors à la tête de la civilisation et s'avançait vers le but de la société générale. Et comment ces monarques sans sujets, sans armées, fugitifs même, et persécutés lorsqu'ils lançaient leurs foudres ; comment ces souverains, trop souvent sans mœurs, quelques-uns couverts de crimes, quelques-autres ne croyant pas au Dieu qu'ils servaient ; comment auraient-ils pu détrôner les rois avec un moine, une parole, une idée, s'ils n'eussent été les chefs de l'opinion ? Comment, dans toutes les régions du globe, les hommes chrétiens auraient-ils obéi à un prêtre dont le nom leur était à peine connu, si ce prêtre n'eût été la personnification de quelques vérités fondamentales ? Aussi les papes ont-ils été maîtres de tout tant qu'ils sont restés Guelfes ou démocrates ; leur puissance s'est affaiblie, lorsqu'ils sont devenus Gibelins ou aristocrates. L'ambition des Médicis fut la cause de cette révolution ; pour obtenir la thiare, ils favorisaient en Italie les armes impériales, et trahirent le parti populaire : dès ce moment l'autorité papale déclina, parce qu'elle avait menti à sa propre nature, abandonné son principe de vie. Le génie des arts masqua d'abord aux yeux de la foule cette défaillance intérieure ; mais les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange, qui s'effacent sur les murs du Vatican, n'ont point remplacé le pouvoir dont les papes se dépouillèrent en déchirant leur contrat primitif... »

CHAPITRE VII.

LOUIS Ier, EMPEREUR ET ROI.

Louis-le-Pieux et la reine Hermengarde. — Leurs enfants. — Portrait de Louis-le-Pieux par ses contemporains. — Premiers actes de Louis. — Sa conduite envers ses sœurs. — Visite du pape à l'empereur. — Sacre de Louis-le-Pieux et d'Hermengarde. — Instructions aux *Missi-dominici*. — Réforme du clergé. — *Constitution* impériale. — Lothaire associé à l'empire — Pépin, *roi d'Aquitaine*. — Louis, roi de Bavière. — Révolte et mort de Bernard, *roi d'Italie*. — Guerres diverses pendant le règne de Louis-le-Pieux. — Guerres contre les Bretons. — Ambassade envoyée à Morvan. — Invasion de la Bretagne. — Mort de Morvan. — Soumission momentanée des Bretons. — Viomarch soulève de nouveau les Bretons. — Sa mort. — Pacification de la Bretagne. — Mort d'Hermengarde. — Louis épouse Judith. — Mariage de ses fils. — Baptême d'Hérold, roi de Danemarck. — Festin impérial. — Grande chasse. — Hérold fait hommage de ses états à l'empereur. — Relations de Louis avec les Normands. — Conversions intéressées. — Cause et récit des désordres de l'empire d'après Nithard. — Révolte des fils de Louis contre leur père. — Emprisonnement de l'empereur. — Première restauration de Louis. — Nouvelle révolte des fils de Louis. — Deuxième restauration de Louis. — Révolte de Lothaire. — Il se soumet. — Royaume donné à Charles. — Soulèvement de Louis de Bavière. — Il est réprimé. — Réconciliation de Louis avec son fils Lothaire. — Partage de l'empire entre Charles et Lothaire. — Mort de Pépin, roi d'Aquitaine. — Nouveau soulèvement de Louis de Bavière. — Présages funestes. — Maladie de l'empereur. — L'empereur pardonne à son fils Louis. — Il meurt.

(De l'an 814 à l'an 840.)

Louis-le-Pieux et la reine Hermengarde. — Leurs enfants.

Lorsque la mort de Charlemagne fit tomber le poids de l'empire sur Louis Ier, que ses contemporains ont surnommé *le Pieux*, et à qui la postérité n'a accordé que le titre de *Débonnaire*, ce prince était âgé de trente-cinq ans. — Il avait épousé, en 796, étant roi d'Aquitaine, Hermengarde, fille d'un duc franc nommé Ingorram ; il en avait eu trois fils, Lothaire, Pépin et Louis, et cinq filles, Alpaïde, Giselle, Hildegarde, Adelaïde et Rothrude.

Le fils de Charlemagne, quels qu'eussent été ses talents et son génie, succédant à un tel père, devait toujours paraître beaucoup au-dessous de la tâche qui lui était imposée. Il nous semble toutefois que la postérité a été bien sévère à l'égard de Louis Ier. On a fait un reproche à ce prince de la bonté de son cœur et de la mansuétude de son esprit. Son extrême piété, qui lui valut les éloges des contemporains, a été l'objet d'acerbes critiques. — Au début de son règne et pendant les premières années où il gouverna sans avoir à lutter contre les intrigues des grands et la révolte de ses propres fils, il montra cependant du courage, de la fermeté et l'intention de faire respecter la justice et l'honnêteté.

Portrait de Louis-le-Pieux par ses contemporains.

Voici le portrait que ses contemporains, plus justes que les historiens modernes et plus à portée de le bien juger, ont tracé du fils de Charlemagne :

« Louis était d'une taille ordinaire (dit Thégan le chorévêque de Trèves), il avait les yeux grands et brillants, le visage ouvert, le nez long et droit, des lèvres ni trop épaisses ni trop minces, une poitrine vigoureuse, des épaules larges, les bras robustes; aussi pour manier l'arc et lancer le javelot personne ne pouvait-il lui être comparé. Ses mains étaient longues, ses doigts bien conformés; il avait les jambes longues et grêles pour leur longueur; il avait aussi les pieds longs, et la voix mâle. — Très-versé dans les langues grecque et latine, il comprenait cependant le grec mieux qu'il ne le parlait Quant au latin, il pouvait le parler aussi bien que sa langue naturelle. — Il connaissait très-bien le sens spirituel et moral des Écritures saintes ainsi que leur sens mystique. — Il méprisait les poëtes profanes qu'il avait appris dans sa jeunesse, et ne voulait ni les lire, ni les entendre, ni les écouter. — Il était d'une constitution vigoureuse, agile, infatigable, lent à la colère, facile à la compassion. Toutes les fois que les jours ordinaires il se rendait à l'église pour prier, il fléchissait les genoux et touchait le pavé de son front; il priait humblement et longtemps, quelquefois avec larmes; toujours orné de toutes les pieuses vertus, il était doué d'une générosité sans égale et sans exemple. Il était sobre dans son boire et son manger, simple dans ses vêtements; jamais on ne voyait briller l'or sur ses habits, si ce n'est dans les fêtes solennelles, selon l'usage de ses ancêtres. — Alors il ne portait qu'une chemise et des hauts-de-chausses brodés en or, avec des franges d'or, un baudrier et une épée tout brillants d'or, des bottes et un manteau couverts d'or; enfin il avait sur la tête une couronne resplendissante d'or, et tenait dans sa main un sceptre d'or. — Jamais il ne riait aux éclats, pas même lorsque dans les fêtes, et pour l'amusement du peuple, les baladins, les bouffons, les mimes défilaient auprès de sa table suivis de chanteurs et de joueurs d'instruments; alors le peuple même en sa présence ne riait qu'avec mesure; et pour lui il ne montra jamais en riant ses dents blanches. — Chaque jour avant ses repas il faisait distribuer des aumônes, et partout où il allait il avait avec lui des hôpitaux. »

Le moine de Saint-Gall corrobore par son témoignage celui du chorévêque de Trèves, sur la générosité, la charité chrétienne et l'amour de la justice dont était pénétré le successeur de Charlemagne.

« Le charitable Louis se livrait avec un tel zèle à l'aumône, que, ne se contentant pas qu'on la distribuât en sa présence, il préférait la faire de ses propres mains. — De plus, et se trouvant absent, il voulut que les procès des pauvres fussent réglés de manière que l'un d'eux qui, quoique totalement infirme, paraissait doué de plus d'énergie et d'intelligence que les autres, connût de leurs délits, prescrivît les restitutions de vols, la peine du talion pour les injures et les voies de fait, et prononçât même, dans les cas plus graves, l'amputation des membres, la perte de la tête, et jusqu'au supplice de la potence. Cet homme établit parmi les pauvres des ducs, des tribuns et des centurions; leur donna des vicaires, et remplit avec fermeté la tâche qui lui était confiée. — Quant au clément empereur, respectant le Seigneur Christ dans tous les pauvres, jamais il ne cessait de leur distribuer des aliments et des habits pour se couvrir; il le faisait principalement le jour où le Christ dépouillant sa robe mortelle, se prépara à en revêtir une incorruptible. Ce jour-là Louis répandait ses dons suivant la qualité de chacun, sur tous ceux qui occupaient quelque charge dans le palais, ou servaient dans la maison royale. — Aux plus nobles, il faisait distribuer des baudriers, des bandelettes et des vêtements précieux apportés de tous les coins de son très-vaste empire; aux hommes d'un rang inférieur, on distribuait des draps de Frise de toutes couleurs; les gardiens des chevaux, les boulangers et les cuisiniers recevaient des vêtements de toile, de laine, et des couteaux de chasse. Tous étaient pénétrés de reconnaissance, et les pauvres mêmes, venus couverts de haillons, et charmés d'être vêtus d'habits propres, chantaient dans la grande cour et sous les arcades du palais d'Aix-la-Chapelle, *Seigneur, faites miséricorde au bienheureux Louis!* et élevaient leurs voix jusqu'au ciel. »

La piété profonde de Louis était une de ses vertus pour lesquelles ses contemporains avaient sans doute le plus d'admiration; néanmoins le chorévêque Thégan n'hésite pas à blâmer l'exaltation pieuse qui fit parfois négliger à l'empereur ses devoirs comme souverain. — Il reproche aussi à Louis la facilité avec laquelle il accorda les dignités ecclésiastiques à des hommes peu dignes de l'épiscopat.

« Agissant toujours avec prudence et circonspection, l'empereur, dit-il, ne faisait rien sans discernement, si ce n'est qu'il se fiait trop à ses conseillers; ce qui avait pour cause son extrême assiduité à psalmodier ou à lire, et aussi un autre mal dont il n'était pas le premier auteur. — Depuis longtemps existait la détestable coutume d'élever les plus vils serviteurs au rang d'évêques; il eut le tort de ne point la faire cesser. — C'est pourtant un des plus

grands maux qui puissent affliger un peuple chrétien. Après que de tels hommes ont atteint le faîte, ils ne sont jamais, comme auparavant, assez doux ni assez familiers pour ne point devenir aussitôt colères, querelleurs, médisants, obstinés, orgueilleux, prodigues de menaces envers tous les sujets ; et c'est par de tels moyens qu'ils cherchent à se faire craindre et louer des hommes. Ils s'efforcent d'arracher leurs ignobles parents au joug d'une servitude faite pour eux, et de leur assurer la liberté. Ils font instruire les uns dans les sciences libérales ; ils donnent aux autres des épouses d'une naissance illustre, et forcent les fils de nobles à recevoir la main de leurs parentes. Personne ne peut vivre en paix avec eux, si ce n'est ceux qui ont contracté de pareilles alliances. Les autres passent leurs jours dans la plus grande tristesse, dans les gémissements et les pleurs. Les parents de ces hommes, aussitôt qu'ils savent quelque chose, se jouent des vieillards nobles et les méprisent ; ils sont hautains, légers, sans pudeur ; et cependant il reste bien peu de bon à l'homme lorsqu'il a dépouillé toute pudeur... »

Premiers actes de Louis. — Sa conduite envers ses sœurs.

Louis se trouvait dans le domaine royal de Doué, en Aquitaine, sur les confins de l'Anjou et du Poitou, lorsqu'il apprit la mort de son père. Il se hâta de se rendre à Aix-la-Chapelle où il reçut l'hommage des grands de l'empire et des princes feudataires, et le serment des députés des nations tributaires, qui vinrent lui jurer fidélité.—Bernard, fils de son frère aîné de Pépin, fut au nombre de ceux qui lui rendirent hommage. Il était roi d'Italie, et, par sa naissance, il aurait pu prétendre à l'empire.

Les premiers actes de l'empereur Louis n'annoncèrent ni faiblesse, ni débonnaireté. Il débuta par faire cesser les scandales qui déshonoraient la famille impériale, en obligeant ses sœurs à se retirer dans les monastères ou dans les domaines qui leur appartenaient, et en punissant sévèrement les seigneurs de la cour qui avaient favorisé leur inconduite.

Dans le même temps il s'occupa à rétablir l'ordre dans l'empire et à réparer les injustices qui avaient pu être commises durant les dernières années du règne de Charlemagne.

« L'empereur, dit Thégan son biographe, envoya des commissaires dans toutes les parties de ses états, pour s'informer si quelqu'un se plaignait de quelque injustice, ordonnant que quiconque formerait une plainte, et pourrait la prouver par la déposition de témoins véridiques, se présentât aussitôt devant lui avec ses témoins. Dans leur mission, les commissaires trouvèrent une foule d'opprimés dépouillés de leur patrimoine, ou privés de leur liberté, oppressions qu'exerçaient par méchanceté d'injustes gouverneurs, comtes ou vicomtes. L'empereur fit annuler tous les actes que la méchanceté avait suggérés aux gouverneurs injustes pendant la vie de son père. Il fit rendre aux opprimés leur patrimoine, et, à ceux qui avaient été réduits à une servitude inique, il leur rendit la liberté. »

Visite du pape à l'empereur. (816.)

Un événement capital dans la vie de *Louis-le-Pieux* fut sans doute la visite que *lui fit* à Reims le pape Étienne IV, successeur de Léon ; visite dont Ermold-le-Noir nous a conservé des détails dans son poëme sur les *Faits et gestes de Louis-le-Pieux*, qui renferme tant de renseignements précieux sur les mœurs et l'histoire de son temps.

Étienne avait été invité par Louis à venir dans le royaume des Francs. Il se rendit, en 816, à cette invitation. L'empereur était à Reims où il avait prescrit d'avance à tous les grands de se réunir.

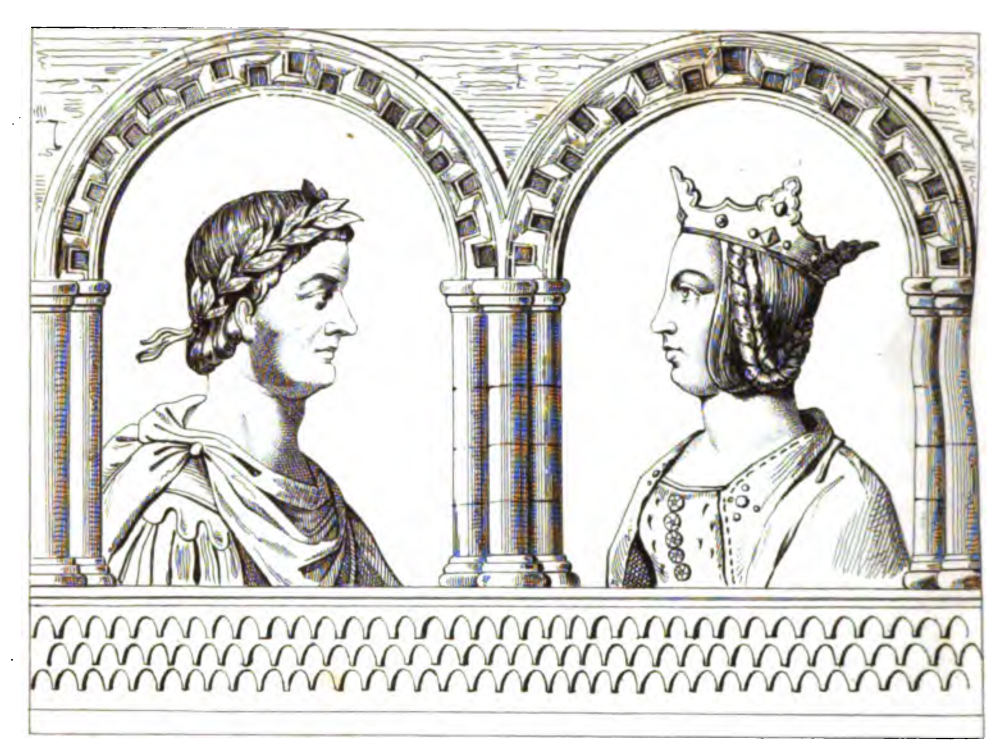
« Plein d'une sainte joie, dit Ermold, Louis voit s'approcher le vicaire de Jésus-Christ. Des députés courent porter ses plus tendres vœux au ministre du Seigneur. — Bientôt un messager devançant le pontife romain accourt annoncer qu'il arrive et presse sa marche. — Louis alors dispose, arrange, prépare et place lui-même les clercs, le peuple et les grands ; lui-même règle quelles personnes se tiendront à sa droite ou occuperont sa gauche, et qui doit le précéder ou le suivre.—Une foule de prêtres marchent à droite sur une longue file et contemplent pieusement son chef en chantant des psaumes; à gauche s'avançent l'élite des grands et les premiers de l'État ; le peuple suit au dernier rang et ferme le cortége. Au milieu, l'empereur resplendissant d'or et de pierreries se fait remarquer par ses vêtements, et brille bien plus encore par sa piété. Le monarque et le pontife viennent, de deux côtés opposés, l'un au devant de l'autre ; celui-ci est puissant par sa dignité, celui-là est fort par sa bonté. A peine ont-ils fixé leurs regards l'un sur l'autre que tous deux se précipitent au devant de pieux embrassements. Le sage empereur cependant fléchit d'abord le genou et se prosterne trois et quatre fois aux pieds du pontife en l'honneur de Dieu et de saint Pierre. Étienne accueille le monarque avec humilité, et le relève de ses mains sacrées. L'empereur et le pontife se baisent alors réciproquement *sur les yeux, la bouche, la tête, la poitrine et le cou* ; puis, se tenant par la main et les doigts entrelacés, ils s'acheminent vers les éclatants édifices de Reims. Ils entrent d'abord dans la basilique, adressent leurs prières au maître



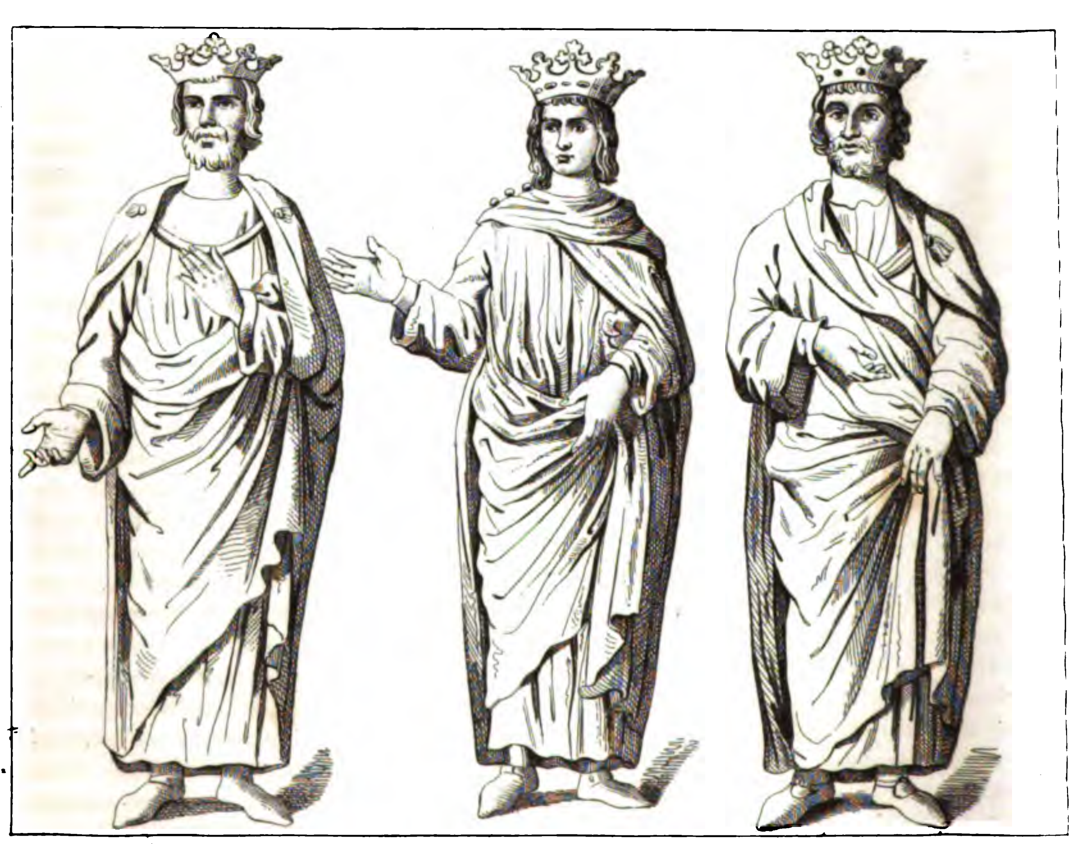
Louis et Carloman.



Mort de Carloman.



Charles le Gros. *Richarde.*



Louis III. *Carloman.* *Eudes.*

de la foudre et lui expriment, dans des chants religieux, leurs actions de grâces et leurs hommages. —Bientôt après, tous deux montent au palais où les attend un festin magnifique ; ils prennent place, et les serviteurs font couler l'eau sur leurs mains. Tous deux font honneur à un repas digne d'eux ; puis leurs bouches échangent ces pieux discours : — « Saint pontife, dit César, pasteur du troupeau » romain, vous qui, par succession apostolique, » nourrissez de la parole divine les brebis de saint » Pierre, quel motif a pu vous déterminer à venir » dans le pays des Francs? Répondez, je vous en » conjure. » Le doux évêque réplique avec tout le calme de l'âme et en caressant toujours le roi de ses regards : « La cause qui autrefois fit braver à une » reine du midi, par le seul désir de voir un sage, » les dangers d'un voyage à travers des peuples di» vers, les neiges et les mers, est celle qui m'a con» duit, César, dans les États d'un prince qui m'offre » ici des festins dignes de la magnificence de Salo» mon. Depuis longtemps, illustre monarque, la » renommée m'a appris quels secours paternels vous » prodiguez au peuple de Dieu, de quelle splendeur » vos doctrines frappent le monde, et combien vous » surpassez vos aïeux par vos lumières et votre foi. » Aucun obstacle dès lors n'a été assez fort pour bri» ser ma ferme volonté de venir admirer de mes » propres yeux vos actions; aucun discours n'eût » pu me redire sur vous tout ce que m'apprennent » mes propres regards témoins de votre bonté. »

Après ces discours et beaucoup d'autres encore, le repas terminé, César et Étienne se lèvent, quittent la table et se retirent dans l'intérieur du palais. Cette nuit, tous deux la passent, comme il fallait s'y attendre, dans des soins et des méditations diverses ; le sommeil fuit leurs yeux.

Sacre de Louis-le-Pieux et d'Hermengarde. (826.)

Le lendemain, dès que le jour paraît, l'empereur appelle auprès de lui Étienne, les grands et ceux qui forment son conseil ; tous s'empressent de se rendre à ses ordres. Louis, couvert de ses vêtements impériaux, se place sur un trône élevé ; à ses côtés, sur un siége d'or, il reçoit le pontife ; les grands s'asseient chacun suivant son rang. Alors le pieux César, prenant le premier la parole, s'adresse ainsi au pape et à ses fidèles serviteurs :

« Écoutez, grands, et vous très-saint chef des prê» tres ; Dieu tout-puissant a daigné permettre dans » sa miséricordre que j'héritasse des États et du » haut rang de mon père; ce n'est pas, je le sens, » en raison de mes mérites, mais pour ceux de » l'auteur de mes jours que le Christ, plein de » bonté, m'a accordé de jouir de tant d'honneurs. » Je vous supplie donc, vous mes fidèles, et vous » illustre pontife, de me prêter, comme cela est » juste, le secours de vos conseils. Mais vous, ser» viteurs qui veillez avec moi à la conservation de » cet empire, et vous bienheureux prélat, que ce » secours soit tel que le clerc et l'homme de la der» nière condition, le pauvre comme le plus riche, » puissent, à l'ombre de mon sceptre, jouir égale» ment des droits que leur ont transmis leurs pè» res.

» Que la sainte règle donnée par les Pères de » l'Église force le clerc à ne pas s'écarter de la bonne » voie; que les lois vénérables de nos Écritures » maintiennent le peuple dans une douce union, » et que l'ordre des moines, fidèle au précepte de » Benoît, fleurisse chaque jour davantage, et se » rende digne, par ses mœurs et la pureté de sa vie, » de participer aux festins des saints; que le riche » exécute la loi, que le pauvre lui soit soumis, et » qu'il ne soit fait en rien acception des personnes ; » que les mauvaises œuvres cessent de se racheter » avec l'or et de prévaloir, et que les présents cor» rupteurs soient repoussés bien loin.

» Si toi et moi, bien-aimé pasteur, nous gouver» nons avec justice le riche troupeau que le Sei» gneur a confié à nos soins, si nous punissons les » méchants, récompensons les bons, et faisons que » les peuples suivent les lois de nos pères; alors la » miséricorde du Très-Haut accordera, tant à nous » qu'à ce peuple qui nous imitera, de jouir du bien» heureux royaume des cieux, et sur cette terre » elle nous conservera nos honneurs et dissipera au » loin nos cruels ennemis. Soyons l'exemple des » clercs et les guides des hommes même des der» niers rangs, et que chacun des deux pouvoirs su» prêmes enseigne aux siens la justice.

» Que, suivant le précepte de Jean, chacun aime » le frère qui est sous ses yeux, et se rende ainsi » digne de voir en esprit le Christ; c'est lui qui dit » à Pierre : Simon, m'aimes-tu ou non? Pierre lui » répondit par trois fois : Seigneur, tu sais com» bien je t'aime. Si, répondit le Christ, tu m'aimes » en effet, Pierre, je te le recommande, conduis » mes brebis avec amour. — Pontife, c'est donc à » nous de veiller sur ce peuple soumis dont le Sei» gneur nous a confié la conduite. Nous sommes, » toi, le saint prêtre, et moi le roi, des serviteurs du » Christ. Travaillons à leur salut avec le secours de » la loi, de la foi et des saintes instructions. »

Le monarque appelle ensuite Hélisachar, son serviteur bien-aimé, et lui adresse ces ordres pieux : « Écoute et cours dresser des chartes où tu inscriras » ce que je vais dire : Nous entendons que dans tous » les royaumes que, par la grâce de Dieu, régit no» tre sceptre, et dans toute l'étendue de l'empire,

» les droits de l'église de Pierre et de son siége, qui » ne doit jamais périr, conservent toute leur force, » et que nul n'ose y porter atteinte. Cette église, si » grande par le zèle de ses pasteurs, a, dès les pre- » miers temps, tenu le rang le plus élevé dans la » chrétienté; nous voulons qu'elle continue de l'oc- » cuper. Ses honneurs se sont accrus sous le règne » de notre père Charles, qu'ils s'accroissent en- » core sous le nôtre. »

Ravi du respect dont on l'honore et des dons faits à Saint-Pierre, le pape reconnaissant, après avoir invoqué Dieu en faveur de Louis, se précipite dans les bras du bienveillant empereur et lui prodigue de tendres embrassements; le pieux pontife ordonne ensuite à tous, par un signe, de faire silence, et sa bouche sacrée fait entendre ces mots pleins de bonté : « César, Rome t'envoie les présents de Saint- » Pierre; ils sont dignes de toi comme tu es digne » d'eux, et c'est un honneur qui t'est dû. »

Étienne enjoint alors d'apporter la couronne d'or et de pierres précieuses qui ceignit autrefois le front de l'empereur Constantin; il la prend dans ses mains, prononce sur elle des paroles de bénédiction, et prie, en élevant vers le ciel et ses yeux et le riche diadème :

« O toi, s'écrie-t-il, qui tiens le sceptre de la » terre et gouvernes ce monde, toi qui as voulu que » Rome fût la reine de l'univers, ô Christ! je t'en » supplie, entends ma voix et prête à mes prières, » une oreille favorable! Saint roi des rois, je t'en » conjure, exauce mes vœux, et qu'André, Pierre, » Paul, Jean et Marie, illustre mère d'un Dieu de » bonté, les secondent; conserve longtemps Louis, » ce sage empereur; que toutes les misères de » cette vie fuient loin de lui; que tout lui soit pros- » père; écarte l'infortune de ses pas, et qu'il soit » heureux et puissant pendant de longues années. »

Il dit, s'empresse de se retourner vers l'empereur, lui impose ses mains sacrées sur la tête, et ajoute : « Que le Très-Haut, qui a fécondé la race » d'Abraham, t'accorde de voir des enfants qui » t'appellent du doux nom d'aïeul, qu'il te donne » une longue suite de descendants; qu'il en double » et triple le nombre, afin que de ton sang s'élèvent » d'illustres rejetons qui règnent sur les Francs et » sur la puissante Rome, aussi longtemps que le » nom chrétien subsistera dans l'univers. »

Le pontife alors répand sur César l'huile sainte, chante les hymnes adaptés à la circonstance, et place sur la tête de Louis le brillant diadème, en disant : « Pierre se glorifie, prince charitable, de te faire ce » présent, parce que tu lui assures la jouissance de » ses justes droits. »

Le saint évêque voit alors l'impératrice Hermengarde, l'épouse et la compagne de Louis; il la relève, la tient par la main, la regarde longtemps, pose aussi la couronne sur son auguste tête, et la bénit en ces termes : « Salut, femme aimée de Dieu! » que le Seigneur t'accorde vie et santé prospère » pendant de longues années, et puisses-tu toujours » être l'honneur de la couche d'un époux qui te » chérit! »

Le chef de l'Église distribue ensuite avec profusion de nombreux cadeaux en or et en habits qu'il tient de la munificence de Rome; il en offre à l'empereur, à l'impératrice, à leurs enfants brillants de beauté; et chacun des fidèles serviteurs du monarque en reçoit à son tour et selon son rang.

Le sage César paie à Étienne un ample tribut de reconnaissance, et donne l'ordre de le combler des plus riches présents. On y distingue deux coupes brillantes d'or et de pierreries; viennent ensuite de nombreux et magnifiques coursiers, tels qu'il en naît d'ordinaire dans le pays des Francs. Là, ce sont mille objets divers d'or massif; plus loin sont entassés les vases d'argent, les draps du plus beau rouge et les toiles d'une éclatante blancheur. Ces dons, qui surpassent cent fois ceux que le pape apporte de Rome, sont uniquement pour le pontife. Quant à ses serviteurs, la pieuse munificence de César leur dispense des largesses proportionnées à leur rang. Ce sont des manteaux d'étoffes de couleur, des vêtements propres à la taille de chacun, et coupés d'après la mode si parfaite des Francs, et des chevaux de divers poils qui, relevant fièrement la tête, ne se laissent monter qu'avec peine.

Le pape et les siens, charmés des présents qu'on leur a prodigués, se préparent bientôt à reprendre la route de Rome. Alors des députés, tous personnages distingués, ont ordre de l'accompagner pour lui faire honneur, et de le reconduire jusque dans ses états. »

Instructions aux *Missi Dominici*. — Réforme du clergé.

Ermold-le-Noir a résumé avec talent et bonheur les instructions données par Louis-le-Pieux à ses *Missi Dominici*, et les mesures qui furent l'objet des premiers capitulaires de ce prince trop mal apprécié à notre avis.

« Le religieux monarque veut réformer tous les abus sous lesquels ses états gémissent affligés. Il ordonne que l'élite des clercs et des fidèles éprouvés, dont la vie lui est bien connue et mérite son auguste suffrage, aillent dans les villes, les monastères et les châteaux, remplir toutes ses bienfaisantes volontés : « Serviteurs dévoués, leur dit-il, qui pou- » vez vous vanter d'avoir été élevés par nous, et qui » avez sucé les excellents préceptes de Charles, notre » père, montrez-vous attentifs à nos ordres et gra-

» vez religieusement nos paroles dans vos cœurs. » Vous allez avoir à remplir une tâche difficile, il » est vrai, mais utile et digne de zélés serviteurs du » Christ. Grâce à la bonté du Tout-Puissant et aux » heureux travaux de nos pères, les frontières de » notre empire n'ont maintenant aucune insulte à » redouter, la renommée de la valeur des Francs a » repoussé loin de nous de féroces ennemis, et nous » goûtons dans la joie les plaisirs d'une douce paix. » Mais c'est parce que nous n'avons pas de guerres » à soutenir que nous croyons le moment favorable » pour donner à nos sujets des lois dictées par une » sage équité.

» Nous voulons avant tout rendre à l'Église le lus- » tre et la richesse qui ont élevé jusqu'au ciel le » nom de nos augustes ancêtres, et (c'est un dessein » arrêté dans notre esprit) bientôt nous enverrons » dans tout l'univers des délégués qui gouverne- » ront les peuples d'après les règles de la piété. — » Quant à vous, partez sans perdre un instant, re- » cueillez sur tout d'exacts renseignements, et par- » courez scrupuleusement toutes les parties de no- » tre empire; scrutez sévèrement les mœurs des » chanoines, celles des religieux et des religieuses » qui remplissent les saints monastères; recherchez » quels sont leur vie, leur respect pour la décence, » leurs doctrines, leur conduite, leur piété et leur » zèle pour les devoirs de la religion; informez-vous » si partout la bonne harmonie règne entre le pas- » teur et le troupeau, si les brebis aiment leur » berger, et si celui-ci chérit ses ouailles; sachez » enfin si les prélats fournissent exactement et dans » des lieux convenables les enclos, les habitations, » la boissons, le vêtement et la nourriture aux cu- » rés, qui ne pourraient s'acquitter comme ils le » doivent des fonctions de leur saint ministère, si » ces secours ne leur étaient assurés avec un soin » religieux par leurs évêques. Mais, en même temps, » examinez bien quelles sont les ressources de cha- » que église, si leurs terres sont bonnes ou peu fer- » tiles. Tout ce que vous aurez découvert, confiez- » le soigneusement à votre mémoire; montrez-vous » empressés de nous instruire de tout, et dites-nous » bien quels ministres du Seigneur vivent dans l'a- » bondance, la médiocrité ou la gêne, et quels » manquent de tout, ce que nous souhaitons qui ne » soit pas; apprenez-nous aussi quels sont ceux qui » demeurent fidèles aux anciennes règles tracées » par les saints pères. Nous ne vous avons indiqué » que bien sommairement les objets dont vous avez » à vous occuper, et c'est à vous d'y ajouter et d'é- » tendre vos informations. »

» César ordonne ensuite de faire venir devant lui, pour recevoir ses instructions, des délégués choisis dans la classe des moines, il les envoie visiter les saints monastères, et les invite à s'assurer si dans tous on mène une pieuse vie [1]. »

Constitution impériale. — Lothaire associé à l'empire. — Pépin, roi d'Aquitaine. — Louis, roi de Bavière. (816-817.)

En montant sur le trône, Louis avait paru vouloir conserver la division de l'empire et le mode général de gouvernement, établis sous Charlemagne. — Il avait envoyé l'aîné de ses fils, Lothaire, en Bavière, afin de gouverner les nations germaniques; le second, Pépin, eut le gouvernement de l'Aquitaine; le troisième, nommé Louis, comme son père, était trop jeune pour avoir aucun commandement, il resta près de l'empereur.

Mais, en 816 et en 817, deux grandes assemblées nationales, tenues à Aix-la-Chapelle, opérèrent de grandes réformes ecclésiastiques et politiques, par l'adoption d'une charte de partage de l'empire entre les trois fils de l'empereur, charte qui reçut le titre de *constitution impériale*.

L'empire franc fut divisé en trois royaumes.

Le royaume de l'Aquitaine, qui fut donné à Pépin, le royaume de Bavière, qui échut au jeune Louis, et le royaume des Francs (comprenant, avec l'Italie et quelques provinces de la Germanie, l'Austrasie, la Neustrie, la Bourgogne et la Septimanie), dont l'empereur Louis se réserva la possession. Ce troisième royaume était quatre fois plus grand à lui seul que chacun des deux autres.

[1] « Il fit composer un livre contenant les règles de la vie monastique. Il voulut qu'on fixât en ce livre quelle quantité de boisson, de nourriture et de toutes autres choses utiles était nécessaire, afin que les religieux et les religieuses qui se dévouent à servir le Seigneur sous cette règle ne manquent d'aucune chose. Il commit ensuite à des sages hommes le soin de porter ce livre dans toutes les villes et dans tous les monastères de son empire, de le faire copier dans tous ces lieux, et d'exiger les tributs qu'on y avait marqués....

« Considérant aussi que les ministres de Jésus-Christ ne doivent être sujets à aucune servitude humaine, voyant que l'avarice portait une foule d'hommes à faire indignement servir le ministère ecclésiastique à leur intérêt privé, il établit que quiconque, né dans une condition servile, serait, à cause de son savoir et de la pureté de ses mœurs, admis au ministère des autels, devrait être d'abord affranchi par ses maitres, soit laïques, soit ecclésiastiques, et qu'il ne pourrait qu'après cet affranchissement être élevé aux dignités de l'Église. Voulant enfin que chaque église eût ses revenus particuliers, afin que la pauvreté ne fît point négliger le culte divin, il ordonna par ce même édit qu'une métairie avec un revenu déterminé, et deux serfs, l'un homme, l'autre femme, seraient attribués à chaque église.....

« Dès ce moment, les évêques et les clercs commencèrent à quitter ces baudriers, ces ceintures dorées et chargées de couteaux à manche précieux, ces habits d'un travail recherché, ces éperons dont était embarrassée leur chaussure. L'empereur, en effet, regardait comme un monstre tout homme qui, membre d'une famille ecclésiastique, convoitait les ornements et la gloire du siècle. » (*Vie de Louis-le-Pieux*, par l'Astronome.)

Lothaire, qui devait en hériter à la mort de son père, reçut le titre de *César*, et fut associé à la dignité impériale.

Révolte et mort de Bernard, roi d'Italie. (818.)

Ce partage excita le mécontentement de Bernard qui, au lieu d'un royaume fief immédiat de l'empire, ne se trouva posséder que des états compris dans un royaume relevant directement de l'empire; il se révolta contre son oncle, et voulut le détrôner; mais, à l'approche de l'armée impériale, il fut abandonné par les troupes qu'il avait chargées de garder les passages des Alpes, et se vit forcé de se remettre au pouvoir de l'empereur, et d'implorer sa clémence.

Louis le fit juger par une assemblée nationale tenue à Aix-la Chapelle. — Bernard et ses complices furent tous condamnés à mort, à l'exception des évêques, qui furent seulement privés de leurs siéges. « L'empereur, dit Thégan, ne voulut point faire exécuter la sentence capitale portée contre les criminels; mais ses conseillers firent crever les yeux à Bernard et à ceux qui l'avaient exhorté à la rébellion. » Bernard mourut trois jours après avoir subi ce supplice cruel. Sa mort causa à Louis une douleur, dont il prouva plus tard la sincérité par une pénitence publique.

Guerres diverses pendant le règne de Louis-le-Pieux.

Les fils ou les lieutenants de l'empereur firent la guerre avec des succès divers contre les Sarrasins, les Vascons révoltés, les Danois, les Obotrites, les Abares et les Pannoniens. Mais à l'exception des guerres contre les Vascons qui persistaient dans leur vieille haine pour les Franco-Aquitains, toutes ces guerres se rattachaient beaucoup plus aux intérêts de l'empire d'Occident, qu'à ceux de la monarchie franque. Nous nous bornons donc, pour ce qui les concerne, à la simple mention que nous venons d'en faire.

La Bretagne, soumise par les généraux de Charlemagne, s'était soulevée à la mort de ce grand homme. Louis prit part aux guerres qui en assurèrent momentanément la conquête. Nous allons en parler avec étendue.

Guerres contre les Bretons. (818) — Ambassade envoyée à Morvan.

En 818, lors du plaid d'Aix-la-Chapelle, Lambert, commandant de la Marche de Bretagne, rendit compte à l'assemblée que les Bretons venaient de se donner un roi national nommé Murman ou plutôt Morvan (*le grand chef*), « si cependant on peut appeler *roi* celui dont la volonté ne décide rien », et que, refusant à l'empereur tout tribut, ils persistaient à dévaster la frontière franque.

Un moine franc, nommé Witchaire, homme pieux, sage et habile, connu du nouveau roi breton, se trouvait par hasard dans l'assemblée; l'empereur le chargea de porter à Morvan ses griefs et ses demandes. Le bon moine accepta cette mission, monta à cheval, et partit. — Après quelques journées de marche, il franchit la frontière bretonne et arriva dans une vaste plaine défendue d'un côté par une belle rivière, et ceinte de tous les autres par des forêts et des marécages, par des haies et des fossés; au milieu s'élevait une riche habitation : c'était celle du roi. — Elle était alors remplie de soldats, le roi ayant sans doute projeté quelque expédition guerrière. — Le moine fut introduit devant Morvan. Il s'annonça comme le messager de l'empereur des Francs. Ce titre troubla d'abord le Breton, qui réussit toutefois à cacher son émotion sous un air de bienveillance et de joie. Après les salutations accoutumées, les serviteurs de Morvan eurent ordre de s'éloigner, et le roi resta seul avec l'ambassadeur. Witchaire prit la parole pour exposer le sujet de sa mission.

Après avoir exalté la grandeur et la puissance de Louis, il se plaignit de ce que, occupant une terre appartenant aux Francs, Morvan, non-seulement refusait de leur payer un juste tribut, mais encore leur faisait la guerre et les traitait d'une manière injurieuse. Le moine avertit charitablement et en son propre nom le roi breton du danger de sa position : Morvan et son peuple seront d'autant moins ménagés qu'ils suivent encore l'ancien culte des Idoles. « Il n'y a pour toi, pour ta famille et tes sujets, » dit Witchaire, qu'un moyen de salut : c'est de vivre en paix avec les Francs, de te réconcilier au plus vite avec l'empereur, d'aller le trouver et de lui rendre l'hommage qui lui est dû. La clémence de l'empereur te laissera probablement la jouissance de ton royaume, ou peut-être t'en donnera un plus grand. Sois convaincu que c'est folie de se faire l'ennemi des Francs. Quiconque a commencé une fois à s'attaquer à eux s'attire malheur à lui et à toute sa race! — Le Franc n'a point son égal en courage; c'est son amour pour le Seigneur qui le fait vaincre, c'est sa foi qui lui assure le triomphe; il aime la paix, et ne prend les armes que malgré lui; mais, une fois qu'il les a prises, nul n'est capable de tenir devant lui. — Quiconque, au contraire, recherche la fidèle amitié du Franc et la protection de ses armes, vit heureux dans la joie et le repos. »

Morvan écoutait ce discours avec une patiente attention. Il tenait ses yeux baissés et de temps à autre frappait du pied la terre. Witchaire concluait de

son air et de son silence qu'il avait déjà fait impression sur son esprit. Il cherchait, par de nouvelles raisons plus persuasives encore que les premières, à le déterminer à une prompte soumission.

Il croyait y avoir réussi; mais tout à coup l'arrivée de l'épouse de Morvan vint compromettre l'effet de ses paroles : c'était l'heure où la belle Bretonne avait coutume de paraître en sa présence, avant de se rendre à la couche nuptiale. « Elle entre, curieuse de savoir quel est l'étranger, ce qu'il a dit, ce qu'on lui a répondu; elle prélude aux questions par des agaceries, par des caresses; elle baise les genoux, les mains, la barbe, le visage du roi, s'éloigne un moment d'un air inquiet et soucieux, et revient aussitôt d'un air plus tendre et plus empressé. Elle regarde d'un air importuné le bon moine, qui n'a point encore quitté la place, et s'adresse enfin à Morvan : « O roi! gloire des puissants » Bretons! toi dont les exploits ont porté le nom de » tes ancêtres jusqu'au ciel, cher époux, d'où vient » cet étranger, et qu'apporte-t-il? Est-ce la paix, » est-ce la guerre? »

Quoique à demi vaincu par les agaceries de sa femme, Morvan lui répond en souriant :

« Cet étranger est un envoyé des Francs; mais, s'il » apporte la guerre ou la paix, c'est l'affaire des » hommes, ne t'en préoccupe pas, toi femme, et » contente-toi de régir tout ce qui dépend de ton » sexe. »

Witchaire s'adresse à Morvan : « O roi! dit-il, il » est temps que je m'en retourne; dis-moi quelle » réponse je dois porter de ta part à l'empereur. — « Laisse-moi, répond le Breton irrésolu, laisse-» moi cette nuit pour en délibérer. »

Le lendemain au matin, Witchaire se présente pour avoir la réponse; il trouve le chef breton debout, mais encore à demi ivre et plein d'autres sentiments que ceux de la veille. Son épouse avait usé de tous ses artifices pour lui persuader de ne point céder aux Francs, de ne point leur payer tribut. Il dit au moine, qui lui rappelle sa promesse de la veille : « Retourne à ton roi, et dis-lui que ma terre » n'a jamais été sienne, et que je ne lui dois ni » tribut, ni soumission. Qu'il règne sur les Francs, » moi je règne sur les Bretons. S'il veut m'apporter » la guerre, il me trouvera prêt à la lui rendre. »

Witchaire essaie par quelques menaces d'épouvanter Morvan et de le faire revenir à des sentiments plus pacifiques.

Mais le roi breton se lève de son trône et lui répond avec fureur : « Contre les traits dont tu me » menaces, il me reste des milliers de chars, et à » leur tête je m'élancerai, bouillant de fureur, au-de-» vant de vos coups. Vos boucliers sont blancs; » mais je pourrai leur en opposer encore beaucoup » que recouvre une sombre couleur : la guerre ne » m'inspire aucune crainte. »

L'ambassadeur franc quitta donc le roi breton.

Invasion de la Bretagne. — Mort de Morvan. — Soumission momentanée des Bretons.

Witchaire, de retour auprès de Louis, lui rendit compte de sa mission; l'empereur ordonna à toutes ses troupes de se rendre à Vannes, et partit lui-même pour cette ville. Les forces qui s'y réunirent étaient composées de guerriers de tous les pays compris dans l'empire franc, d'Allemands, de Saxons, de Thuringes, de Bourguignons, et d'Aquitains, sans compter les Francs ni les Gallo-Romains.

Avant de franchir avec son armée la marche de Bretagne, l'empereur fit une nouvelle tentative pour amener Morvan à des sentiments pacifiques; il lui envoya un second député. Morvan refusa de nouveau de se reconnaître le vassal de l'empire, d'abandonner le culte de ses idoles antiques, et d'embrasser le christianisme. Sa femme le maintenait dans les sentiments belliqueux qu'elle lui avait inspirés. Il appela tous les Bretons aux armes, établit des postes, fit dresser des embuscades et se tint prêt à recevoir l'ennemi.

Cependant les Francs s'étaient avancés; « ils couvrent le pays; ils traversent les forêts, remplissent les campagnes, et cherchent de tous côtés les approvisionnements cachés dans les bois et les marais, ou que l'adresse et la charrue ont confiés à la terre. Hommes, bœufs, brebis, tout devient la proie malheureuse du vainqueur. Nul marais ne peut offrir un asile aux Bretons; nulle forêt n'a de retraite assez sûre pour les sauver. De toutes parts le Franc se gorge d'un riche butin. Comme l'empereur l'a recommandé, les églises sont respectées; mais tous les autres bâtiments sont livrés aux flammes dévorantes. »

Les Francs ne trouvent point de Bretons armés dans les campagnes ouvertes, ni partout où aurait pu se développer une ligne de combattants. Ils les rencontrent disséminés par pelotons peu nombreux, à l'entrée de chaque défilé, sur toutes les hauteurs qui dominent les chemins et les sentiers, partout où des hommes cachés peuvent attendre des ennemis et les attaquer à l'improviste.

Néanmoins ces détachements épars, chargés de défendre le pays entre Vannes et la demeure de Morvan, avaient déjà été repoussés de poste en poste jusque dans les environs du séjour royal. Les Francs étaient déjà à l'entrée des bois épais qui formaient l'enceinte de la demeure de Morvan, et le roi breton ne s'était point encore mis en mouvement avec l'élite de guerriers réunis autour de lui. Enfin, à l'approche des soldats de l'empereur, il appelle sa femme et

ses serviteurs, et leur dit: « Restez sans crainte » dans cette demeure cachée par les bois; moi, » suivi d'un petit nombre d'hommes, je vais rallier » mes troupes; ensuite je reviendrai chargé de dé» pouilles et de butin. »

A ces mots, il demande son coursier, revêt son armure, ordonne à ses fidèles compagnons de prendre leurs armes, et charge ses deux mains de javelots. Il s'élance légèrement sur son coursier, et lui presse les flancs de l'éperon acéré; mais en même temps il retient les rênes, et le fougueux animal s'agite et piaffe sous son maître. Au moment de franchir les portes, il commande d'apporter, suivant l'usage, d'immenses coupes remplies de vin, en prend une, et l'avale d'un trait. Alors, plein d'une confiante gaîté, il sollicite, selon la coutume, et au milieu de tous ses serviteurs qui l'entourent, les embrassements de sa femme et de ses enfants, et leur rend de longues caresses. Brandissant ensuite avec violence les javelots dont ses mains sont armées, il s'écrie: « Femme de Morvan, retiens ce que je » vais te dire: tu vois, ma bien-aimée, ces traits » que porte dans ses mains ton époux animé par la » joie, et déjà monté sur son coursier. Si mes pres» sentiments ne me trompent point, tu les reverras » aujourd'hui même à mon retour teints du sang des » Francs. Je le jure, objet de ma tendresse, le bras » de Morvan ne lancera aucun javelot qui ne porte » coup. Adieu, épouse chérie, adieu. » Il dit, et s'en fonce à toute bride dans la forêt.

Les Francs, que le rois des Bretons allait chercher, n'étaient pas loin; une partie couvrait les champs voisins, une autre avait pénétré dans les bois, qu'elle explorait avec fracas. L'empereur, entouré de l'élite de ses soldats., suivait les chemins frayés.

Quoiqu'étonné de leur multitude, Morvan, à la tête des Bretons dévoués, pleurant de rage et de douleur, se rue sur les Francs comme pour les frapper tous à la fois. Tantôt il se jette au-devant des pelotons les plus avancés et les fait reculer; tantôt il se lance à la poursuite de ceux qui fuient, et partout il combat en furieux; des hommes tombent partout sous ses coups.

Tant de courage peut-être allait rétablir le combat, lorsque, s'abattant sur un détachement de l'armée franque, Morvan y remarque, à cause de sa valeur, un guerrier subalterne, un Franc nommé Coslus, contre lequel il s'élance au galop de son cheval; avant de le frapper il l'insulte de la voix, selon l'antique usage des guerriers celtes, et lui dit: « Franc, » je vais te faire mon premier présent, un présent » dont j'espère que tu garderas la mémoire. » Et il lance sur son adversaire un trait, que celui-ci reçoit sur son bouclier. « Orgueilleux Breton, lui répond » Coslus, j'ai reçu ton présent; c'est à moi maintenant à te faire le mien. » Et, prononçant ces mots, le guerrier franc pousse son cheval contre Morvan, qui, malgré sa forte cotte de maille, tombe atteint d'un coup de pique. Le vainqueur descend de cheval, coupe la tête au vaincu, et tombe lui-même frappé à mort par un des jeunes guerriers de Morvan; mais en mourant il frappe celui-ci d'un coup mortel.

Cependant le bruit se répand de tous côtés que Morvan est tué, que sa tête, séparée du corps, gît à terre à côté de son cadavre. — Les Bretons fuient, les Francs accourent en foule.—On relève et on se passe de main en main une tête *sanglante*, *horriblement* déchirée par le glaive. Le *moine* Witchaire est appelé pour la reconnaître; mais auparavant il est obligé de la laver et d'en rajuster un peu la chevelure; alors il déclare que c'est la tête de Morvan. Le religieux empereur ordonne de lui rendre les honneurs funèbres.

La nouvelle se répand à la fin parmi les Bretons: toute résistance est désormais impossible. La veuve, les enfants, les serviteurs de Morvan, sont conduits devant Louis-le-Pieux, et forcés d'accepter toutes les conditions qui leur sont imposées. Les Francs se retirent, et la Bretagne devient de nouveau tributaire de l'empereur. »

Viomarch soulève de nouveau les Bretons. — Sa mort. — Pacification de la Bretagne. (819-825.)

Les détails qu'on vient de lire sur la guerre contre Morvan, sont extraits du poëme d'Ermold-le-Noir. D'après les chroniques bretonnes, Morvan, auquel le poëte franc donne le titre de roi (titre que Morvan prit en effet en 818), était seigneur de Léon et comte de Cornouailles.

Il paraît qu'à cette époque (et quoique l'établissement du christianisme fût très ancien dans la Péninsule armoricaine, un grand nombre de Bretons étaient restés attachés aux anciennes superstitions druidiques. Les guerres civiles, qui avaient désolé le pays, y avaient ramené la barbarie, aussi bien qu'auraient pu le faire d'effroyables invasions. Aussi Ermold fait-il de la nation bretonne cette peinture exagérée sans doute, mais dont les traits principaux doivent être vrais.

« C'est une nation superbe, menteuse, revêche et méchante. Elle n'a de chrétien que le nom; la foi, le culte, les œuvres sont nuls chez elle. Là, personne ne prend soin ni de la veuve, ni de l'orphelin, ni des églises. Le frère et la sœur vivent dans une infâme union; le frère enlève la femme de son frère; tous s'abandonnent à l'inceste et aucun recule devant le crime. Ils ont leur demeure dans les buissons, dans les bois, dans les cavernes; ils se réjouissent de vivre de rapine, comme les bêtes sau-

vages. La justice n'a parmi eux point de cour où rendre ses arrêts; ils ont repoussé loin d'eux toute idée du juste et de l'injuste... »

Une insurrection dont la cause est populaire ne s'éteint pas par la mort d'un chef. Les Bretons combattaient pour l'indépendance nationale, leur soumission aux Francs cessa dès que l'empereur se fut éloigné. Viomarch, qui était parent des comtes de Cornouailles rallia les guerriers de Morvan, dispersés après la mort de leur chef. Il se confédéra avec les principaux seigneurs du pays, puis en 822 il proclama de nouveau l'insurrection. Les Bretons, espérant voir en lui un libérateur, se hâtèrent de le reconnaître pour roi.

La guerre commença favorablement pour les insurgés. La Gaule était alors désolée par la famine et par une maladie pestilentielle. Il fut impossible de réunir des troupes assez nombreuses pour combattre les Bretons. La lutte se soutint donc pendant deux années, avec des chances diverses; mais en 824, le double fléau ayant cessé, l'empereur assembla ses troupes et se dirigea sur Rennes. — Là, il divisa son armée en trois corps, confia le commandement de deux de ces corps à ses fils, Louis et Pépin, et se réserva la direction du troisième. Les trois corps pénétrèrent simultanément en Bretagne, et pendant quarante jours la traversèrent en tous sens, ravageant tout par le fer et par le feu. Les Bretons consternés protestèrent de leur soumission et livrèrent des otages. « Viomarch lui-même, avec les principaux chefs du pays, se rendit en 825 à Aix-la-Chapelle, afin de se remettre, dit Éginhard, au nombre des fidèles de l'empereur. Ce prince lui pardonna et le laissa retourner chez lui avec les autres grands de sa nation. Mais à peine de retour, Viomarch viola la foi qu'il avait jurée, et recommença ses incursions sur les terres des Francs. Il ne cessa de les désoler par le pillage et l'incendie, jusqu'au moment où il fut cerné et tué dans son propre château par les soldats du comte Lambert. »

Afin de prévenir de nouvelles insurrections, on réunit à Vannes les principaux personnages du pays breton, qui s'engagèrent par de nouveaux serments à rester fidèles à l'empereur. Louis jugea toutefois convenable de faire occuper militairement les points principaux de la Péninsule.

Ce fut alors que, pour récompenser sans doute de brillants exploits militaires ou d'utiles négociations, l'empereur nomma son lieutenant-général en Bretagne Noménoë, un Breton, dont le nom obscur jusqu'alors devint célèbre depuis, parce que cet homme rendit à sa patrie l'indépendance après laquelle elle soupirait. Noménoë resta néanmoins fidèle à l'empire franc tant que vécut son bienfaiteur.

Mort d'Hermengarde. — Louis épouse Judith. — Mariage de ses fils. (818-822.)

Ce fut en 818, au moment où l'empereur, victorieux de Morvan, revenait de Bretagne, que l'impératrice Hermengarde mourut à Angers. Louis avait pour elle une vive affection. Néanmoins, l'année suivante, il crut qu'il était de sa dignité et d'un bon exemple pour les mœurs qu'il contractât un nouveau mariage. — Après l'assemblée générale qui eut lieu à Aix-la-Chapelle, « il se fit présenter, dit Éginhard, un grand nombre de filles des premières familles de son empire, et parmi elles il choisit pour femme Judith, fille du comte Guelf, noble chef bavarois. » — La nouvelle impératrice était jeune et belle. Un moine contemporain, Valafried Strabo, a laissé des vers, dans lesquels il célèbre l'agrément de son caractère, la force de sa raison, les grâces de son esprit et le charme de sa conversation.

Après avoir contracté ce second mariage, l'empereur songea à marier ses deux fils. En 821, il donna pour femme à Lothaire, Hermengarde, fille du comte Hugo, noble franc et un des principaux officiers du palais impérial. L'année suivante Pépin épousa la fille de Théodebert, comte de Madrie, (entre Évreux et Rouen), et petit-neveu de Charles Martel.

Baptême d'Hérold, roi de Danemarck. (826.)

Le baptême du roi de Danemarck, Hérold, est un des événements arrivés sous le règne de Louis, qui méritent d'être racontés avec détails; nous aurons recours, pour le faire connaître, à la chronique-poëme d'Ermold-le-Noir.

Louis-le-Pieux avait envoyé chez les hommes du Nord plusieurs missionnaires. Un de ces prêtres, Ebbon, disposa Hérold et une grande partie de ses sujets à embrasser la foi chrétienne. En 826, Louis était sur les bords du Rhin, dans son palais d'Ingelhem, lorsqu'on vint lui annoncer qu'une flotte de cent voiles remontait le fleuve. Bientôt débarqua le roi Hérold avec une suite nombreuse. Admis en présence de l'empereur, il lui offrit de riches présents, puis lui exposa le but de son voyage, le dessein qu'il avait formé d'abandonner le culte de ses dieux, et sa résolution de recevoir le baptême. Cette résolution combla de joie le pieux Louis.

« Allons, dit-il aux siens, courez, hâtez-vous de » tout disposer comme il convient, pour répandre sur » Hérold, avec les solennités d'usage, les dons précieux du baptême. — Qu'on prépare les vêtements » blancs, tels que doivent en porter les chrétiens, » les fonts baptismaux, le chrême et l'onde sainte. »

Tout se fait comme l'empereur l'a prescrit; et,

dès que tout est prêt pour la cérémonie sacrée, Louis et Hérold se rendent dans le saint temple. — L'empereur, par respect pour le Dieu des chrétiens, reçoit lui-même Hérold sortant de l'onde régénératrice, et le revêt de vêtements blancs; l'impératrice Judith, dans tout l'éclat de la beauté, tire de la source sacrée la reine, femme d'Hérold, et la couvre des habits de chrétienne; Lothaire, déjà *césar*, fils de *l'auguste* Louis, aide de même le fils d'Hérold à sortir des eaux baptismales; à leur exemple, les grandsde l'empire en font autant pour les hommes les plus distingués de la suite du roi danois, qu'ils habillent eux-mêmes; et la foule populaire tire de l'eau sainte beaucoup d'autres d'un moindre rang...

Hérold, couvert de vêtements blancs, et le cœur régénéré, se rend sous le toit éclatant de son illustre parrain. Le tout-puissant empereur le comble alors des plus magnifiques présents que puisse produire la terre des Francs.

D'après ses ordres, Hérold revêt une chlamyde tissue de pourpre écarlate et de pierres précieuses, autour de laquelle circule une broderie d'or; il ceint l'épée fameuse que César lui-même portait à son côté, et qu'entourent des cercles d'or symétriquement disposés; à chacun de ses bras sont attachées des chaînes d'or; des courroies enrichies de pierres précieuses entourent ses cuisses; une superbe couronne, ornement dû à son rang, couvre sa tête; des brodequins d'or renferment ses pieds; sur ses larges épaules brillent des vêtements d'or; enfin des gantelets blancs ornent ses mains.— L'épouse d'Hérold reçoit de la reine Judith des dons non moins dignes de son rang, et d'agréables parures. Elle passe une tunique entièrement brodée d'or et de pierreries; un bandeau entouré de pierres précieuses ceint sa tête, un large collier tombe sur son sein; un cercle d'un or flexible et tordu entoure son cou; ses bras sont serrés dans des bracelets tels qu'en portent les femmes; des cercles minces et pliants d'or et de pierres précieuses couvrent ses cuisses, et une cape d'or tombe sur ses épaules. — Lothaire ne met pas un empressement moins pieux à parer le fils d'Hérold de vêtements enrichis d'or. — Le reste de la foule des Danois est également revêtue d'habits francs que leur distribue la religieuse munificence de l'empereur.

Tout cependant a été préparé pour les saintes cérémonies de la messe; le signal accoutumé appelle le peuple dans l'enceinte des murs sacrés; dans le chœur brille un clergé nombreux et revêtu de riches ornements, et dans le magnifique sanctuaire règne un ordre admirable. — La foule des prêtres se distingue par sa fidélité aux doctrines de Clément [1], et les pieux lévites se font remarquer par leur tenue régulière: c'est Theuton qui dirige avec habileté le chœur des chantres; c'est Adhalwit qui porte en main la baguette, en frappe la foule des assistants, et ouvre ainsi un passage honorable à l'empereur, à ses grands, à son épouse et à ses enfants. — Le glorieux empereur, toujours empressé d'assister fréquemment aux saints offices, se rend à l'entrée de la basilique en traversant de larges salles de son palais resplendissant d'or et de pierreries éblouissantes; il s'avance, la joie sur le front, et s'appuie sur les bras de ses fidèles serviteurs. Hilduin est à sa droite; Hélisachar le soutient à gauche, et devant lui marche Gerung, portier en chef du palais, qui tient en main le bâton, marque de sa charge, et protége les pas du monarque, dont la tête est ornée d'une couronne d'or. — Par derrière viennent le pieux Lothaire et Hérold, couverts d'une toge et parés des dons éclatants qu'ils ont reçus. Charles [2], encore enfant, tout brillant d'or et de beauté, précède, plein de gaîté, les pas de son père, et de ses pieds frappe fièrement le marbre. Cependant Judith, couverte des ornements royaux, s'avance dans tout l'éclat d'une parure magnifique; deux des grands jouissent du suprême honneur de l'escorter, ce sont Mathfried et Hugo [3]. Tous deux, la couronne en tête et vêtus d'habits tout brillants d'or, accompagnent avec respect les pas de leur auguste maîtresse. Derrière elle, et à peu de distance, marche l'épouse d'Hérold, étalant avec plaisir les présents de la pieuse impératrice. Après vient Friedgies [4], que suivent de nombreux disciples vêtus de blanc, et tous distingués par leur science et leur foi; la jeunesse danoise, parée des habits qu'elle tient de la munificence impériale, marche à la fin du cortége.

Aussitôt que l'empereur est entré dans l'église, il adresse, suivant sa coutume, ses vœux au Seigneur. — Le clairon de Theuton fait entendre le signal, et au même instant, les clercs et tout le chœur lui répondent et entonnent le chant. — Hérold, son épouse, ses enfants, ses compagnons, contemplent avec étonnement le dôme immense de la maison de Dieu, ils admirent le clergé, l'intérieur du temple, les prêtres et la pompe du service religieux...

Festin impérial. — Grande chasse.

Pendant la sainte cérémonie, on prépare avec

[1] Le pape Clément Ier a composé plusieurs ouvrages sur les *devoirs* des prêtres.

[2] Charles, fils d'Hérold. Il ne faut pas le confondre avec le fils de Judith et de Louis, depuis Charles-le-Chauve. Ce dernier avait alors quatre ans.

[3] Deux comtes puissants, alors favoris de l'empereur.

[4] Abbé de Saint-Martin de Tours et chancelier de Louis.



Eglise de Rosheim (Bas-Rhin).



Eglise de Gebwiller (Haut-Rhin).

XCII



Défense de Paris contre les Normands (885).

soin, dans le palais, d'immenses provisions, des mets divers et des vins de toutes espèces; Pierre, le chef des pannetiers, et Gunton, qui préside aux cuisines, ne perdent pas un instant, et font disposer les tables avec l'ordre et le luxe accoutumés. Sur des toisons, dont la blancheur le dispute à la neige, on étend des nappes blanches; les mets sont dressés dans des plats de marbre. Pierre distribue, comme le veut sa charge, les pains de pur froment, et Gunton sert les viandes. Entre chaque plat sont placés des vases d'or; Othon, jeune et actif, commande aux échansons et fait apporter des vins généreux.

Dès que les cérémonies du culte respectueux adressé au Très-Haut sont terminées, l'empereur, tout brillant d'or, se dispose à reprendre le chemin qu'il a suivi pour se rendre au temple; son épouse, ses enfants, et tout son cortége, couverts de vêtements resplendissants d'or, et enfin les clercs, habillés de blanc, imitent son exemple; et le pieux monarque se rend d'un pas grave à son palais, où l'attend un festin préparé avec un soin digne du chef de l'empire. — Radieux, il se place sur un lit; par son ordre, la belle Judith se met à ses côtés, après avoir embrassé ses augustes genoux; le César Lothaire et Hérold, l'hôte royal, s'étendent de leur côté sur un même lit. Les Danois admirent la prodigalité des mets et tout ce qui compose le service de la table, le nombre des officiers, ainsi que la beauté des enfants qui servent l'empereur...

Le lendemain l'empereur, continuant à exercer les devoirs d'une noble hospitalité, convie Hérold à une grande chasse avec ses Francs, *dont cet exercice est le plaisir habituel.* L'impératrice Judith, coiffée magnifiquement et montée sur un palefroi, accompagne l'empereur. — La chasse a lieu non loin du palais, dans une île, que le Rhin environne de ses eaux profondes et où croît une herbe toujours verte que couvre une sombre forêt remplie de nombreuses bêtes fauves. Les daims, les cerfs, les biches, les chevreuils, les sangliers, les ours tombent sous les coups des chasseurs. Avant de retourner au palais, l'empereur et sa suite se réunissent au milieu de la forêt, où la prévoyante Judith a fait construire une salle de verdure; « des branches d'osier et de buis dépouillées de leurs feuilles en forment l'enceinte, et des toiles la recouvrent. L'impératrice elle-même prépare sur le vert gazon un siége pour le religieux monarque, et fait apporter tout ce qui peut assouvir la faim. L'empereur, après avoir lavé ses mains, et sa belle compagne s'étendent ensemble sur un lit d'or. Le beau Lothaire et leur hôte chéri, Hérold, prennent place à la même table; les chasseurs s'asseient sur l'herbe à l'ombre des grands arbres. On apporte, après les avoir fait rôtir, les entrailles chargées de graisse des animaux tués à la chasse, et la venaison se mêle aux mets apprêtés pour l'empereur. La faim, satisfaite, disparaît bientôt; on vide les coupes, et la soif, à son tour, est chassée par une agréable liqueur. Un vin généreux répand la gaîté dans toutes les âmes, et chacun regagne d'un pas plus hardi le toit impérial. » — En rentrant, l'empereur et Hérold assistent aux offices du soir, puis on dépose sous les yeux du monarque les nombreuses pièces de gibier, trophées de la chasse. « Louis distribue cette riche proie entre tous ses fidèles serviteurs, sans oublier d'en assigner une part considérable à ses clercs. »

Hérold fait hommage de ses états à l'empereur.

Hérold ne quitta l'empereur qu'après lui avoir fait hommage de ses états. Il partit comblé de présents, emmenant des moines et des prêtres, emportant des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, et tout ce qui pouvait servir à rehausser l'éclat des cérémonies du culte divin. Il laissa auprès de l'empereur son fils et son neveu, non point à titre d'otages, mais pour s'y acquitter du service militaire et des autres devoirs imposés aux Francs de grandes familles.

S'il faut en croire les historiens danois, Hérold, lorsqu'il se présenta pour recevoir le baptême, avait été expulsé du Danemarck par ses sujets révoltés. — L'empereur lui assigna pour son entretien des terres entre le Rhin et la Moselle. — Plus tard il protégea son retour en Danemarck, où le prince, nouvellement converti, fut accompagné par saint Anschaire, missionnaire chrétien. Cette tentative de restauration n'eut pas de succès. Hérold, voulant introduire dans le Jutland des usages catholiques à la place des superstitions païennes, s'attira la haine de ses sujets, et fut expulsé de ses états une seconde fois. Il fallut que Louis fît un traité avec les fils de Godfried (avec lesquels, en 817, il avait fait la paix à Aix-la-Chapelle), pour que ceux-ci consentissent à favoriser le retour d'Hérold en Danemarck et à le secourir contre les mécontents.

Relations de Louis avec les Normands. — Conversions intéressées.

Les traités de paix faits avec les rois du Danemarck ne mettaient pas l'empire franc à l'abri des déprédations des pirates Normands. Chacun des *rois de la mer* se considérait comme indépendant; aussi les côtes de la Frise et de l'Aquitaine furent-elles plusieurs fois pillées. L'île de Noirmoutiers fut même prise par ces pirates, qui s'y établirent comme dans un repaire central, d'où ils pouvaient à volonté étendre leurs incursions, et où ils rapportaient leur butin. Ils tentèrent aussi de créer des établissements

pareils sur les bords de la Loire. — En 835, Renaud, comte d'Herbauge, réussit à les en expulser; mais ils se maintinrent dans l'île de Noirmoutiers, où les débris de l'abbaye de saint Philibert, qu'ils avaient détruite, leur servaient de forteresse.

Les conversions des Normands et des Danois à la foi chrétienne se multiplièrent sous le règne de Louis-le-Pieux. Mais une anecdote, rapportée par le moine de Saint-Gall, prouve que l'église avait peu à se féliciter de ces conversions presque toujours intéressées.

« Les Normands qui se présentaient pour recevoir le baptême, traités par les principaux officiers du palais comme des enfants d'adoption, recevaient des mains de leurs parrains, et de la garde-robe même de l'empereur, en habits précieux et autres ornements, un costume de Franc entièrement blanc. Cela se répéta souvent et pendant longtemps; des Normands en très-grand nombre, et par amour, non de Jésus-Christ, mais des biens terrestres, se hâtèrent de venir, d'année en année, offrir leurs respects à l'empereur, le saint jour de Pâques, non plus comme députés, mais comme vassaux très-dévoués. — Un certain jour plusieurs arrivèrent par hasard jusqu'à Louis; l'empereur leur demanda s'ils désiraient être baptisés, et, sur leur déclaration affirmative, il enjoignit de répandre sur eux l'eau sainte sans tarder davantage. Comme on n'avait pas assez d'habits de lin tout prêts, il prescrivit de couper des surplis et de les coudre en forme de linceul ou de les arranger par bandes. Un de ces vêtements fut ensuite donné à un des vieillards Normands; il le considéra quelque temps d'un œil curieux; puis, saisi d'une violente colère, il dit à l'empereur: « J'ai déjà été lavé ici vingt fois; toujours on m'a revêtu d'excellents habits très-blancs; le sac que voici ne convient pas à des guerriers, mais à des gardeurs de cochons; dépouillé de mes vêtements, et point couvert avec ceux que tu me donnes, si je ne rougissais de ma nudité, je te laisserais mon manteau et ton Christ. »

Causes et récit des désordres de l'empire, d'après Nithard.

Le second mariage de Louis-le-Pieux, et la naissance (en 823) d'un fils de Judith, furent l'origine et fournirent le prétexte de tous les désordres qui troublèrent les dernières années du règne de cet empereur. — Il nous serait bien difficile, à une époque si éloignée de celle où les événements se sont passés, d'en reconnaître les causes et la marche, s'il n'existait dans un auteur contemporain un remarquable résumé des révoltes successives des fils de Louis contre leur père. — Ce qui augmente l'intérêt de ce récit, c'est que l'auteur, petit-fils lui-même de Charlemagne, était neveu de l'empereur, et initié à tous les mystères de la politique du temps. Nithard, auquel nous allons emprunter le tableau des désordres de l'empire, est sans contredit, suivant M. Guizot, le plus spirituel et le plus méthodique de tous les historiens de la race Carlovingienne, sans en excepter même Éginhard. « C'est celui qui pénètre le plus avant dans les causes des événements, et en saisit le mieux la filiation morale. Ce n'est point un simple chroniqueur, uniquement appliqué à retracer la succession chronologique des faits; c'est un homme qui les a vus, sentis, *compris*, *et* en reproduit le tableau. »

Recueillons donc avec soin ce précieux témoignage. Le livre de Nithard est intitulé: *Histoire des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire*.

« Louis, dit-il, le dernier fils que Charlemagne eût eu d'un mariage légitime, devint, par la mort de ses frères, l'héritier de toute la grandeur impériale. Il rangea sans obstacles sous sa domination, les peuples qui accouraient de toutes parts lui rendre hommage. Au commencement de son règne, il divisa en trois parts l'immense somme d'argent que son père avait laissée; il en employa une part pour les funérailles; il partagea les deux autres entre lui et ses sœurs, auxquelles il ordonna en même temps de sortir du palais, et de se retirer dans leurs monastères. — Il admit à sa table ses frères Drogon, Hugo et Théodoric, encore jeunes, et les fit élever près de lui dans le palais. — Il céda à son neveu Bernard, fils de Pépin, le royaume d'Italie, Bernard s'étant révolté peu après (en 818), fut pris et privé de la lumière et de la vie par Bertmond, gouverneur de la province de Lyon. — L'empereur craignant ensuite que ses frères (Drogon, Hugo et Théodoric) ne cherchassent à soulever le peuple, les fit tondre (en 819), et les envoya dans des monastères. Cela fait (en 821), il fit conclure à ses fils des mariages légitimes, et partagea ainsi entre eux tout l'empire. Pépin devait avoir l'Aquitaine, Louis, la Bavière, et Lothaire, après sa mort, tout l'empire. Il permit à Lothaire de porter le titre d'*Empereur*. — La reine Hermengarde, leur mère, étant morte, l'empereur Louis se maria à Judith, dont il eût Charles [1].

Révolte des fils de Louis contre leur père. — Emprisonnement de l'empereur.

Ayant partagé tout l'empire entre ses autres fils, Louis ne savait ce qu'il donnerait à son fils Charles. Cédant à ses prières, Lothaire consentit à ce que son père donnât au jeune prince une portion de son

[1] Hermengarde mourut en 818; Louis-le-Débonnaire épousa Judith en 819, et Charles-le-Chauve naquit en 823.

royaume; il promit avec serment qu'il serait le soutient et le défenseur de Charles contre ses ennemis.

Mais à l'instigation du comte Hugo, dont il avait épousé la fille, de Mathfried et d'autres, Lothaire ne tarda pas à se repentir de ce qu'il avait fait et promis, et il chercha (en 829), de quelle manière il pourrait tout annuler. Ses projets ne purent rester longtemps cachés à son père. Alors Louis, prenant pour appui Bernard, duc de Septimanie[1], créa le duc chambellan, lui confia le jeune Charles, et le mit, après lui, au premier rang de l'empire. — Bernard, abusant imprudemment du pouvoir, bouleversa entièrement un gouvernement qu'il aurait dû affermir. — Dans le même temps, l'Allemagne fut cédée à Charles par un édit. — Alors Lothaire (en 830), prétextant avoir un juste sujet de plainte, excita ses frères et tout le peuple à relever la *république* en péril; les trois fils aînés de Louis se rendirent ensemble, avec tout le peuple, auprès de leur père, à Compiègne. Ils forcèrent la reine à prendre le voile, firent tondre Conrad et Rodolphe, ses frères, et les envoyèrent en Aquitaine à Pépin, qui fut chargé de les garder. — Bernard, ayant pris la fuite, se sauva en Septimanie. Héribert, son frère, ayant été pris, eut les yeux crevés, et fut ensuite exilé en Italie.

Première restauration de Louis.

Lothaire s'étant ainsi emparé du gouvernement, retint son père et Charles en surveillance auprès de lui; il fit vivre l'empereur avec des moines, espérant que ceux-ci lui feraient aimer la vie monastique et l'engageraient à l'embrasser.

Cependant chacun, livré à ses passions, ne cherchant que son propre intérêt, la *république* empirait chaque jour. Les moines, gardiens de l'empereur, et d'autres, qui gémissaient de ce qui avait été fait, lui demandèrent si dans le cas où on le rétablirait à la tête du gouvernement, il voudrait le rétablir et le soutenir avec vigueur, et surtout remettre sur pied le culte divin, qui protège et dirige tout le reste. Comme il y consentit facilement, on s'entendit bientôt sur sa restauration. — Louis envoya un certain moine, nommé Gondebaud, pour ce dessein, et, sous prétexte de religion, vers Pépin et Louis, ses fils, leur promettant que, s'ils voulaient concourir à son rétablissement, il agrandirait leurs royaumes. Ils y consentirent aisément et avidement : une assemblée fut convoquée; la reine et ses frères furent rendus à l'empereur, et tout le peuple se soumit à sa domination. — Les partisans de Lothaire, traduits devant l'assemblée, furent condamnés à mort par Lothaire lui-même; on leur accorda la vie, et on les envoya en exil. — Louis permit à Lothaire, obligé de se contenter de l'Italie seulement, de s'y retirer à condition que désormais il ne tenterait rien de contraire à l'autorité paternelle et impériale[1].

[1] Fils du célèbre Guillaume-le-Pieux.

[1] Les récits de l'Astronome vont nous servir à compléter avec détails ceux de Nithard :

« L'empereur ayant découvert qu'une sourde intrigue dirigée contre lui par ceux-là mêmes auxquels il avait laissé la vie, (les complices de Bernard), s'étendait insensiblement et avait déjà corrompu un grand nombre de seigneurs, résolut de lui opposer une barrière. — En effet, il éleva à la dignité de *camérier*, Bernard, jusqu'alors comte des Marches espagnoles. Mais, au lieu d'étouffer la discorde, ce choix ne servit qu'à la développer.

« En 830, pendant que l'empereur parcourait les provinces maritimes de son empire, les chefs de la faction découvrirent leurs desseins secrets. Ils entraînèrent d'abord les principaux seigneurs, puis il gagnèrent et s'adjoignirent les seigneurs moins puissants. La plupart de ceux-ci, toujours avides de changement, comme les chiens et les oiseaux rapaces, travaillent à se faire du malheur d'autrui un moyen d'élévation. Soutenus par la multitude et par l'assentiment d'un grand nombre de seigneurs, les conjurés vont trouver Pépin, fils de l'empereur, et lui représentent « le mépris où ils sont tombés, l'insolence de Bernard, le dédain des autres seigneurs; ils affirment » même que Bernard souille la couche de l'empereur; que ce » prince a les yeux si fascinés que, loin de vouloir punir cet outrage, il ne s'en aperçoit même pas. Ils ajoutent qu'un bon » fils ne doit pas souffrir le déshonneur de son père, que son » devoir est de tâcher de le rendre à sa raison et à sa dignité; » qu'en se conduisant ainsi, ce fils pieux obtiendra une grande » renommée de vertu, et l'accroissement de son royaume. » — C'est ainsi qu'ils coloraient leur crime. — Le jeune homme, séduit par ces insinuations, se rendit avec eux et une grande quantité de troupes à Orléans, en chassa Odon, mit à sa place Mathfried, et poussa jusqu'à Verberie.

Dès que l'empereur apprit la conspiration, il laissa Bernard libre de chercher son salut dans la fuite, envoya sa femme à Laon, dans le monastère de Sainte-Marie, et se rendit lui-même à Compiègne. — Ceux qui accompagnaient Pépin à Verberie envoyèrent Warin, Lambert, et plusieurs autres des leurs pour tirer la reine de Laon et la leur amener. Quand Judith fut en leur pouvoir, ils la forcèrent, par des menaces de mort, à promettre qu'elle persuaderait à l'empereur de poser les armes, de se faire raser, et de se faire renfermer dans un monastère; elle dut promettre aussi pour elle-même de prendre le voile et de faire ce qu'elle allait conseiller à l'empereur. Ensuite ils la conduisirent auprès de Louis. Ce prince consentit bien à ce qu'elle acceptât le voile afin d'échapper à la mort; mais il demanda que, pour sa propre réclusion, on lui laissât le loisir de délibérer.

Judith fut donc renfermée dans le monastère de Sainte-Radegonde à Poitiers.

Vers le mois de mai, Lothaire, fils aîné de l'empereur, revint d'Italie. A son arrivée à Compiègne toute la faction conjurée s'empressa au-devant de lui. — Cependant à cette époque ce prince n'entreprit rien contre l'honneur de son père; mais il approuva ce qui avait été fait. — Louis passa tout l'été n'ayant plus d'un empereur que le nom. A l'approche de l'automne les conjurés voulaient qu'une assemblée générale fût convoquée en quelque lieu de la France; mais l'empereur s'y opposa en secret, se confiant moins aux Francs qu'aux Germains. Craignant en outre que la multitude de ses ennemis ne l'emportât dans

Les choses s'étant ainsi passées, et le gouvernement paraissant respirer un peu, le moine Gondebaud voulut tenir le second rang dans l'empire, le duc Bernard, qui avait jadis possédé ce rang, s'efforçait de son côté d'y remonter. — Pépin et Louis, dont, selon la promesse du roi, le royaume avait été augmenté, tâchaient tous deux d'être les premiers dans l'empire après leur père; mais ceux qui dirigeaient alors les affaires de la république, s'opposaient à leur volonté.

Nouvelle révolte des fils de Louis. — Nouvel emprisonnement de l'empereur.

Vers le même temps (en 833), l'Aquitaine, enlevée à Pépin, fut donnée à Charles, à qui les principaux du peuple, jurèrent d'obéir. Irrités de cette disposition, ses frères, Pépin et Louis, divulguèrent le mauvais état de la république, et soulevèrent le peuple comme pour obtenir un sage gouvernement; ils délivrèrent Wala, Hélisachar, Mathfried, ainsi que les autres partisans de Lothaire qui avaient été envoyés en exil, et ils excitèrent Lothaire à s'emparer du pouvoir. Sous le même prétexte et à force de prières, ils engagèrent Grégoire, pontife du souverain siége de Rome, à soutenir leur entreprise[1]. Alors l'empereur, avec tout ce qu'il avait de partisans dans l'empire, et les trois rois ses fils, avec une armée considérable, et de plus le pape Grégoire, avec toute la troupe romaine, se mirent en marche; ils se joignirent en Alsace, campèrent auprès du mont Siegwald, et là, les rois engagèrent le peuple, par différents moyens, à se soulever contre l'empereur. Louis, *abandonné par* ses partisans, fut pris avec un *petit nombre de* serviteurs; sa femme, arrachée d'auprès de lui, fut envoyée en exil en Lombardie, et Charles fut avec son père retenu sous une garde sévère. — Le pape Grégoire, se repentant de son voyage, retourna à Rome.—Lothaire s'étant ainsi emparé une seconde

cette assemblée sur le petit nombre de ceux qui lui demeuraient fidèles, il ordonna que tous ceux qui s'y rendraient y vinssent avec le plus simple équipage. Il recommanda d'un autre côté au comte Lambert de veiller à la défense des frontières qui lui étaient confiées, et même il lui envoya l'abbé Hélisachar pour l'aider à rendre la justice. — Enfin, l'assemblée se réunit à Nimègue, et toute la Germanie y afflua pour prêter son secours à l'empereur.—Ce prince, voulant diminuer encore les forces de ses adversaires, adressa de vives réprimandes à Hilduin (abbé de Saint Denis), et lui demanda pourquoi, malgré l'ordre qu'il avait reçu de ne se rendre à l'assemblée qu'avec un simple équipage, il y venait avec un appareil hostile. L'abbé fut contraint de sortir aussitôt du palais et d'aller, avec un très-petit nombre d'hommes, passer l'hiver auprès de Paderborn, dans un pavillon construit à la hâte. — L'abbé Wala reçut l'ordre de se retirer au monastère de Corbie et de n'en point sortir conformément à la règle. — A la vue de semblables mesures, ceux qui étaient venus avec des desseins hostiles contre l'empereur, voyant leurs forces détruites, perdirent toute espérance, et, se réunissant dans l'appartement de Lothaire, ils l'exhortèrent ou à combattre, ou à se retirer sans le consentement de son père. Toute la nuit ayant été consumée dans cette délibération, l'empereur envoya dès le matin recommander à son fils de n'accorder aucune créance à leurs ennemis communs, et de venir plutôt vers lui comme un fils vers un père qui l'aime. Cédant à ces exhortations, le prince se rendit auprès de l'empereur. Le peuple, qui avait vu Lothaire entrer dans l'intérieur de l'appartement royal, excité par l'esprit infernal, s'était soulevé. Mais tandis qu'il s'agitait en tumulte, près de s'abandonner à son aveugle fureur, Louis et son fils vinrent s'offrir à son aspect. A l'instant toute cette tourmente s'apaisa, et les paroles que dit l'empereur achevèrent de dissiper l'émeute. — Alors Louis commanda que les chefs de cette criminelle conspiration fussent mis sous une garde spéciale, et traduits en jugement; tous les docteurs en droit, ainsi que les fils de l'empereur, les condamnèrent à subir la peine capitale; mais Louis ne permit pas qu'on en fît mourir un seul; il ordonna de tondre les laïcs, qu'il relégua ensuite en des lieux convenables, et fit renfermer les clercs dans des monastères. »

[1] L'astronome donne de curieux détails sur cette assistance accordée par un pape à la révolte des fils de Louis :

« On en vint au point d'exciter les fils de l'empereur à se réunir avec toutes les troupes qu'ils purent rassembler, et à faire venir auprès d'eux le pape Grégoire, sous l'honorable prétexte que lui seul devait réconcilier des fils avec leur père: or, le véritable motif de cette démarche éclata bientôt. — L'empereur se rendit à Worms pendant le mois de mai, suivi de troupes nombreuses, et délibéra longtemps en ce lieu sur le parti qu'il devait prendre. Enfin, il envoya l'évêque Bernard et plusieurs autres seigneurs, pour exhorter ses fils à revenir auprès de lui; il chargea aussi ses députés de demander au pape pour quel motif il tardait tant à le venir trouver, si son intention était véritablement d'imiter l'exemple de ses prédécesseurs. Le bruit se répandait de toutes parts que le pape n'était venu que dans l'intention de tenir sous le coup de l'excommunication l'empereur et les évêques, s'ils voulaient résister à la volonté des fils de ce prince ou à la sienne propre. — Cette audace présomptueuse ne diminua rien de la fermeté des évêques dévoués à l'empereur, qui protestèrent qu'ils ne voulaient en aucune façon fléchir sous l'autorité du pape; que s'il était venu pour excommunier, il s'en retournerait excommunié; et que les anciens canons lui étaient entièrement contraires. — Enfin, on se trouva en présence, le jour de la fête de la Saint-Jean, en un lieu qui a conservé, de l'action qui s'y fit, un nom à jamais ignominieux, puisqu'il fut appelé le *Champ-du-Mensonge*. Les deux armées étaient placées à peu de distance l'une de l'autre; et l'on croyait qu'on en viendrait bientôt aux mains, quand on annonça à l'empereur l'arrivée du pontife. A son approche, l'empereur s'arrêta pour le recevoir, quoique moins convenablement qu'il ne devait le faire, lui disant qu'il s'était préparé lui-même une telle réception, en se présentant devant lui d'une façon si étrange. — Le pape, conduit dans la tente de l'empereur, lui affirma qu'il n'avait entrepris un si long voyage que parce qu'il avait été informé que l'empereur conservait contre ses fils un ressentiment implacable; et il ajouta qu'il venait pour rétablir la paix entre eux. — L'empereur défendit sa cause. — Le pape demeura plusieurs jours auprès de lui. Renvoyé par ce prince vers ses fils pour qu'il les engageât à cesser cette guerre, il ne lui fut plus permis de revenir, comme il en avait l'ordre; car l'armée de l'empereur, détachée de lui par des présents, ou gagnée par des promesses, ou effrayée enfin par des menaces, s'était jetée comme un torrent dans le camp de ses fils, et réunie à leur armée. La défection augmenta de jour en jour, au point qu'à la

fois de l'empire, le perdit une seconde fois aussi facilement qu'il l'avait reconquis.

Lothaire, ne se voyant pas en état de résister à cette multitude irritée, mit son père et Charles en liberté,

Deuxième restauration de Louis.

Pépin et Louis, voyant (en 834) que Lothaire s'attribuait tout le pouvoir et voulait les abaisser, supportaient avec peine ses prétentions. — A cette époque, Lambert et Mathfried, les deux principaux partisans de Lothaire, se disputaient le second rang dans l'empire; et, comme tous deux recherchaient leur intérêt, ils négligeaient entièrement les affaires publiques. Le peuple sur qui pèse tout le mal en était affligé; les deux fils de l'empereur, Pépin et Louis, étaient en proie à la honte et au repentir d'avoir privé deux fois leur père de son rang; tout le peuple regrettait d'avoir chassé deux fois l'empereur. Ils se liguèrent donc pour le rétablir, et se rendirent de toutes parts à Saint-Denis, où Lothaire retenait son père et son jeune frère[1].

fête de Saint-Paul le bas peuple menaça de courir sur l'empereur, voulant faire sa cour à ses enfants. Louis, ne pouvant lutter contre de telles forces, manda à ses fils qu'ils ne l'exposassent point aux insultes de la multitude. Ceux-ci lui répondirent qu'il n'avait qu'à abandonner son camp et à venir auprès d'eux. — Quand les trois princes réunis descendirent de cheval pour recevoir leur père, celui-ci leur demanda de ne rien oublier de ce qu'ils avaient autrefois promis à l'égard de sa femme, de son fils Charles et de lui-même. Les princes lui ayant fait une réponse satisfaisante, il les embrassa, et les suivit jusque dans leur camp; mais à peine y fut-il arrivé que son épouse fut enlevée, et conduite dans le camp particulier de Louis (de Bavière). Quant à lui, il suivit Lothaire, qui l'emmena, ainsi que son fils Charles encore bien jeune, dans son propre camp, et le fit mettre dans un pavillon destiné à le recevoir avec un petit nombre de personnes. — Après cela, comme le peuple était déjà délié de ses serments, les trois frères se partagèrent l'Empire. Judith, retenue par Louis (de Bavière), fut pour la seconde fois exilée à Tortone, ville d'Italie. — Le pape Grégoire, témoin d'un tel spectacle, revint à Rome navré de douleur. — Pépin retourna en Aquitaine et Louis en Bavière. — Lothaire, emmenant avec lui son père qui marchait et demeurait séparément, accompagné de gens d'armes destinés à le surveiller, vint à Marley. — Il envoya son père dans le monastère de Saint-Médard à Soissons, et fit garder Charles, son jeune frère dans celui de Pruim. »

[1] Thegan, dans sa *Vie de Louis-le-Pieux*, parle avec une chaleureuse indignation des violences auxquelles l'empereur fut alors en butte; il flétrit surtout la conduite des évêques, et notamment celle d'Ebbon, évêque de Reims, que Louis avoit comblé de bienfaits.

« Lothaire, dit-il, conduisit son père au palais de Compiègne, et là, réuni aux évêques et à plusieurs autres seigneurs, il le persécuta cruellement: En effet, les évêques lui ordonnèrent de s'enfermer dans un monastère, et d'y passer le reste de ses jours. Il s'y refusa et résista à leur volonté. Tous les évêques lui furent ennemis, et surtout ceux qu'il avait tirés d'une condition servile pour les élever aux honneurs, ainsi que ceux qui, nés de nations barbares, étaient parvenus à cette haute dignité.

« Alors ils choisirent un homme aussi impudent que cruel, nommé Ebbon, évêque de Reims, sorti d'une famille de serfs, pour affliger cruellement le malheureux empereur par les calomnies des autres rebelles. Ils dirent des paroles, ils firent des choses inouïes; chaque jour ils l'accablaient de reproches. Ils lui enlevèrent du côté son épée, et, par le jugement de ceux qui étaient ses serviteurs, le couvrirent d'un cilice. Ce fut alors que s'accomplit la parole du prophète, Jérémie qui dit: « Des esclaves nous ont dominés. » Oh! de quelle manière, Ebbon, tu récompenses ton empereur! il t'a donné la liberté, non la noblesse, car cela est impossible pour qui a reçu la liberté; il t'a revêtu de la pourpre et du manteau épiscopal, et tu le revêts du cilice; il t'a élevé au faite des honneurs pontificaux, et tu veux, par un inique jugement, le faire descendre du trône de ses pères! Cruel, que n'as-tu connu le précepte de Dieu! « L'esclave n'est point au-dessus de son seigneur. »

« Eussé-je une langue de fer ou des lèvres d'airain, je ne pourrais encore exposer ni démontrer tes méchancetés... Mais les épreuves que ce pieux monarque eut à subir de la part des plus pervers des hommes semblent n'avoir eu pour objet que de prouver sa bonté, comme jadis la patience de Job. Il y avait pourtant une grande différence entre les persécuteurs de l'un et ceux de l'autre. Ceux qui insultaient Job étaient des rois, comme on le dit au livre de Tobie; mais ceux qui affligèrent l'empereur étaient, d'après les lois, ses serviteurs, et l'avaient été de ses pères. »

« Il faut dire cependant, écrit l'*Astronome*, qu'excepté les auteurs du nouvel état des choses chacun voyait avec regret les événements qui l'avaient amené. — C'est pourquoi ceux qui avaient tramé ce crime, craignant que, par un juste retour, tout ce qu'ils avaient fait ne fût renversé, imaginèrent de concert avec quelques évêques, comme un excellent moyen, de condamner l'empereur à donner par une seconde pénitence publique, et d'une manière irrévocable, une nouvelle satisfaction à l'Église pour les mêmes crimes dont il avait déjà fait une fois pénitence.—Cependant les lois étrangères ne sévissent point deux fois contre une faute commise, et notre loi porte que Dieu ne juge point deux fois une même action.— Néanmoins un grand nombre donna son assentiment à cette sentence: presque tous, comme il arrive toujours, pour ne point déplaire aux seigneurs: ainsi l'empereur condamné sans qu'il fût présent ni entendu, sans avoir fait aucun aveu, ni rien dit qui pût servir à le convaincre, fut forcé à se dépouiller de ses armes devant les corps de Saint-Médard, confesseur, et de Saint-Sébastien, martyr, et à les déposer sur l'autel; puis, revêtu d'un habit gris et surveillé par une garde nombreuse, il fut renfermé dans un lieu sûr. Ces choses terminées, le peuple reçut, à la fête de Saint-Martin, la permission de se retirer, et chacun retourna chez soi le cœur attristé par de tels événements... »

La pénitence à laquelle l'*Astronome* fait allusion avait eu lieu en 822; à cette époque, Louis, repentant de la peine sévère qu'il avait imposée à son neveu Bernard, roi d'Italie, et de sa conduite envers ses frères, convoqua spontanément une assemblée générale en un lieu nommé Attigny. « Ayant appelé dans cette assemblée les évêques, les abbés, les ecclésiastiques, les grands de son royaume, son premier soin fut de se réconcilier d'abord avec ses frères (Hugo, Drogon et Théodoric), qu'il avait fait raser malgré eux, ensuite avec tous ceux auxquels il crut avoir fait quelque offense. Après quoi il fit une confession publique de ses fautes, et, imitant l'exemple de l'empereur Théodose, il subit de son gré une pénitence pour tout ce qu'il avait fait tant envers son neveu Bernard qu'envers les autres; puis, réparant ce qui avait pu être fait de mal par lui-même ou par son père, il s'efforça d'apaiser la divinité par d'abondantes aumônes et par des prières ardentes. »

et partit pour Vienne. — Le peuple nombreux qui se trouvait là, les évêques et tout le clergé, entrèrent dans l'église de Saint-Denis, rendirent à Dieu, de pieuses actions de grâces et au roi sa couronne et ses armes.—Louis ne voulut point poursuivre Lothaire; mais il lui envoya des députés pour lui ordonner de repasser les Alpes: il reçut avec bienveillance Pépin, qui vint vers lui, le remercia d'avoir coopéré à sa restauration, et lui permit, sur sa demande, de retourner en Aquitaine.—Ensuite, avec ses fidèles, l'empereur se rendit à Aix pour y passer l'hiver; il y accueillit avec bonté Louis qui vint le voir, et lui ordonna de rester avec lui pour le défendre.

Sur ces entrefaites, les gens qui gardaient Judith en Italie, apprenant que Lothaire s'était enfui et que son père avait repris possession du trône s'emparèrent de Judith, se sauvèrent avec elle, arrivèrent heureusement à Aix, et la rendirent à l'empereur. Cependant Louis ne l'admit dans la couche royale qu'après qu'elle eut juré avec ses proches, en présence du peuple, qu'elle était innocente du crime qu'on lui imputait [1].

Révolte de Lothaire. — Il se soumet.

Vers le même temps (en 835), Mathfried, Lambert et les autres partisans de Lothaire se tenaient sur la frontière de la Bretagne. L'empereur envoya contre eux Vodon et les chefs qui commandaient entre la Seine et la Loire. Leur petit nombre et l'impérieuse nécessité mit d'accord les partisans de Lothaire. La multitude des soldats de Vodon les rendit au contraire présomptueux, désunis et indisciplinés. Aussi, le combat engagé, ils s'enfuirent. Vodon fut tué, ainsi qu'Odon, Vivien, Fulbert, et une quantité innombrable de soldats. Les vainqueurs ayant promptement informé Lothaire de leur succès lui demandèrent de venir à leur secours avec une armée, aussi vite qu'il pourrait, ce qu'il fit volontiers. — Lothaire vint à Châlons avec une troupe considérable, en fit le siége, lui livra trois assauts, et, s'en étant enfin emparé, l'incendia avec les églises. — Maître de cette ville et de ses défenseurs, il fit précipiter dans la Saône Gerberge [2], à la manière des criminels, et punit de mort Gauzhelme et Sanila: il n'accorda la vie qu'à Warin, en lui faisant jurer que dans la suite il l'aiderait de toutes ses forces. Lothaire et les siens, fiers du succès de ces deux combats, et espérant de s'emparer facilement de tout l'empire, se rendirent ensuite à Orléans pour y délibérer sur leurs projets ultérieurs.

A cette nouvelle, l'empereur rassembla une armée considérable de Francs, appela à son secours son fils Louis, et tous ceux qui habitaient au-delà du Rhin, et marcha pour venger le crime énorme que son fils venait de commettre contre l'empire. —Lothaire, animé de l'espoir de séduire les Francs, selon sa coutume, résolut d'aller à sa rencontre. Le père et le fils s'avancèrent chacun de leur côté, et campèrent sur les bords d'un fleuve, près d'une maison de plaisance, appelée Cauviac. Mais les Francs, pleins de repentir d'avoir deux *fois* abandonné leur empereur, et jugeant qu'il *serait* honteux de faire encore de même, ne voulurent point se laisser entraîner à la défection. — Lothaire, se voyant hors d'état de fuir et de combattre, mit fin à la guerre, promettant que, dans un nombre de jours fixés, il repasserait les Alpes, que désormais il n'entrerait plus dans le pays des Francs sans l'ordre de son père, et qu'il n'entreprendrait rien dans l'empire contre sa volonté. Il prêta serment, avec les siens, qu'il observerait ces conventions.

Royaume donné à Charles.

Les choses ainsi arrangées (en 837), Louis gouverna l'empire de la même façon et avec les mêmes conseillers que par le passé. Voyant que le peuple ne voulait plus, comme jadis, l'abandonner tant qu'il vivrait, il convoqua, pendant l'hiver, une assemblée générale à Aix-la-Chapelle, et donna à Charles une partie de son royaume, dont les limi-

[1] On accusait Judith d'un commerce criminel avec le duc Bernard.

[2] Sœur de Bernard, duc de Septimanie.

[1] « L'empereur envoya comme députés, auprès de Lothaire, Baradad, évêque saxon, Gebhard, noble duc, et Bérenger, homme sage, son proche parent. Ils trouvèrent à Orléans le fils de l'empereur, et l'évêque Baradad lui ordonna, au nom de Dieu et des saints, de se séparer de ses séducteurs; les ducs lui signifièrent ensuite les ordres dont ils étaient chargés. Lothaire les pria de sortir un moment, mais il les rappela bientôt et leur demanda conseil sur sa conduite future. Ils l'engagèrent à se rendre avec ses séducteurs en présence de son père, lui garantissant la paix. Ils revinrent ensuite vers l'empereur et lui annoncèrent ce qui s'était passé

»Lothaire se rendit auprès de son père. L'empereur était sur son trône, dans sa tente dressée au milieu d'une vaste plaine, au centre de son armée rangée en bataille; ses fils qui lui étaient restés fidèles étaient assis à côté de lui. Lothaire se prosterna aux pieds de Louis, son beau-père Hugues-le-Peureux fit de même; puis Mathfried et les autres chefs de la rébellion imitèrent leur exemple, et en se relevant ils avouèrent qu'ils étaient grandement coupables. Lothaire jura ensuite fidélité à son père, s'engageant à obéir à tous ses ordres, à se rendre en Italie, à y demeurer, et à ne point en sortir sans la permission de son père. Tous les autres répétèrent son serment; et Louis, le plus pieux des hommes, leur accorda un pardon complet: il leur permit de conserver leur patrimoine et tout ce qu'ils possédaient, excepté ce qu'il leur avait donné de sa propre main. » (Thégan, *Vie de Louis-le-Pieux*.)

tes furent fixées, savoir : du côté de la mer, depuis la frontière des Saxons jusqu'à celle des Ripuaires, toute la Frise ; dans le pays des Ripuaires, les comtés de Moillan, de Halt, de Trahammolant, de Mosgau [1] ; tout le pays situé entre la Meuse et la Seine, jusqu'à la Bourgogne, ainsi que le comté de Verdun, et, dans la Bourgogne, les comtés de Toul, de l'Ornain, de Bidburg, du Bliets, du Perthois, les deux comtés de Bar, le pays de Brienne, de Troyes, d'Autun, de Sens, du Gatinais, de Melun, d'Étampes, de Chartres et de Paris ; ensuite le long de la Seine jusqu'à l'Océan, et le long du rivage de cette mer jusqu'en Frise. — Le roi donna à son fils Charles, de son autorité divine et paternelle, tous les évêchés, les abbayes, les comtés, les domaines royaux, et tout ce qui était contenu dans les limites ci-dessus indiquées, avec tout ce qui lui appartenait, n'importe en quel lieu, et tout ce qui était de son droit, et il invoqua la protection du Dieu tout-puissant pour que cela demeurât ferme et stable à toujours.—Hilduin, abbé de l'église de Saint-Denis, Gérard, comte de Paris, et les autres habitants des pays donnés à Charles, se réunirent et lui jurèrent fidélité.

Soulèvement de Louis de Bavière. — Il est réprimé.

Lothaire et Louis, apprenant ces choses, en furent vivement chagrins ; ils eurent ensemble une entrevue (en 838) ; mais ils se séparèrent en dissimulant avec adresse ce qu'ils méditaient contre la volonté de leur père. Cette entrevue fit naître une assez violente agitation, mais qui fut facilement apaisée.

Au milieu de septembre, l'empereur vint à Quiersy, et apaisa de même très-aisément une sédition qui s'était élevée. Il donna alors à Charles les armes et la couronne avec quelque nouvelle portion du royaume, entre la Seine et la Loire, mit d'accord, à ce qu'il semblait, Pépin et Charles, permit ensuite à Pépin de retourner en Aquitaine, et envoya Charles dans la partie du royaume qu'il lui avait donnée.

A cette époque, on apprit que Louis s'était soulevé contre son père, et voulait s'approprier tout ce qui appartenait au royaume au-delà du Rhin. A cette nouvelle, l'empereur ayant convoqué une assemblée vint à Mayence, passa le fleuve avec son armée, et força son fils Louis de s'enfuir en Bavière. Il revint ensuite triomphant à Aix, car de tous côtés il avait été vainqueur par la grâce de Dieu.

[1] Il est impossible de déterminer les limites et la situation précises de ces divisions territoriales.

Réconciliation de Louis avec son fils Lothaire.

Mais la vieillesse approchait, les chagrins qu'il avait éprouvés le menaçaient d'une prompte décrépitude ; l'impératrice et les grands qui, d'après la volonté de Louis, avaient travaillé pour Charles, craignant que, si l'empereur mourait avant que tout ne fût achevé, la haine de ses frères ne s'élevât contre eux, jugèrent qu'il était convenable et nécessaire que Louis assurât à Charles la protection de l'un de ses fils aînés....

On envoya des députés à Lothaire en Italie pour lui promettre que, s'il voulait soutenir la volonté de son père au profit de Charles, tout ce qu'il avait fait jusqu'alors lui serait pardonné, et que tout le royaume, sauf la Bavière, serait partagé entre lui et Charles. Ces choses convinrent à Lothaire et aux siens ; et des deux parts on ratifia le traité par un serment.

Lothaire et les siens vinrent (en 839) à l'assemblée réunie dans la ville de Worms ; là, Lothaire se jeta humblement, et en présence de tout le peuple, aux pieds de son père en disant : « Je reconnais, mon seigneur et père, que j'ai péché contre Dieu et vous. Je vous demande, non le royaume, mais votre indulgence et la grâce de votre pardon. » — Louis, père tendre et indulgent, touché de ses prières, lui pardonna ses offenses, et lui accorda la grâce qu'il demandait, à condition que désormais il n'entreprendrait rien de contraire à sa volonté, ni au sujet de Charles, ni sur tout autre point dans le royaume. Ensuite il le reçut avec bienveillance, et, l'ayant embrassé, il rendit grâces à Dieu de sa réconciliation avec un fils naguère ennemi. — De là ils allèrent prendre leur repas, remettant au lendemain à délibérer sur toutes les autres choses que leurs hommes avaient jurées. — Le jour suivant ils se réunirent en conseil. Louis désirant accomplir ce que les siens avaient juré : « Voilà, mon fils, » dit-il, comme je te l'avois promis, tout le royaume devant les yeux : partage-le comme il te plaira : si c'est toi qui le partages, le choix des parts sera à Charles ; si c'est nous qui le partageons, le choix des parts sera pour toi. »

Partage de l'empire entre Charles et Lothaire.

Après avoir travaillé pendant trois jours à faire le partage du royaume, sans pouvoir en venir à bout, Lothaire envoya Joseph et Richard vers son père, le priant, lui et les siens, de régler ce partage, et de lui donner le choix des parts. Ils affirmèrent, au nom de la foi qu'ils avaient jurée, que le défaut de connoissance des pays avait seul empêché Lothaire

d'accomplir ce travail. Alors le père, aidé des siens, partagea tout le royaume, sauf la Bavière, aussi également qu'il put. Lothaire et les siens choisirent et reçurent la partie orientale depuis la Meuse; Lothaire consentit à ce qu'on donnât à Charles la partie occidentale, et, de concert avec son père, déclara en présence de tout le peuple qu'il le voulait ainsi. — Ainsi Louis mit de son mieux les frères d'accord, les suppliant avec instance de s'aimer mutuellement, et les engageant à se protéger l'un l'autre, et à faire ce qu'il désirait. Cela fait, et renvoyant en Italie, avec bienveillance et amitié, Lothaire pardonné et honoré du don d'un royaume, il lui rappela combien de serments il avait prêtés à son père, combien de fois il s'était révolté, combien de crimes lui avaient été remis, et, lui donnant de sages conseils, il le conjura de ne pas souffrir qu'on manquât en aucune manière aux conventions qu'ils venaient de conclure, et auxquelles il avait souscrit en présence de tous.

Mort de Pépin, roi d'Aquitaine. — Nouveau soulèvement de Louis de Bavière.

Dans le même temps, Louis reçut la nouvelle de la mort de Pépin; une partie du peuple d'Aquitaine attendait ce qu'ordonnerait Louis sur ses petits-fils et leur royaume; un autre parti s'étant saisi de Pépin, l'aîné des enfants du roi Pépin, exerçait sous son nom la tyrannie.

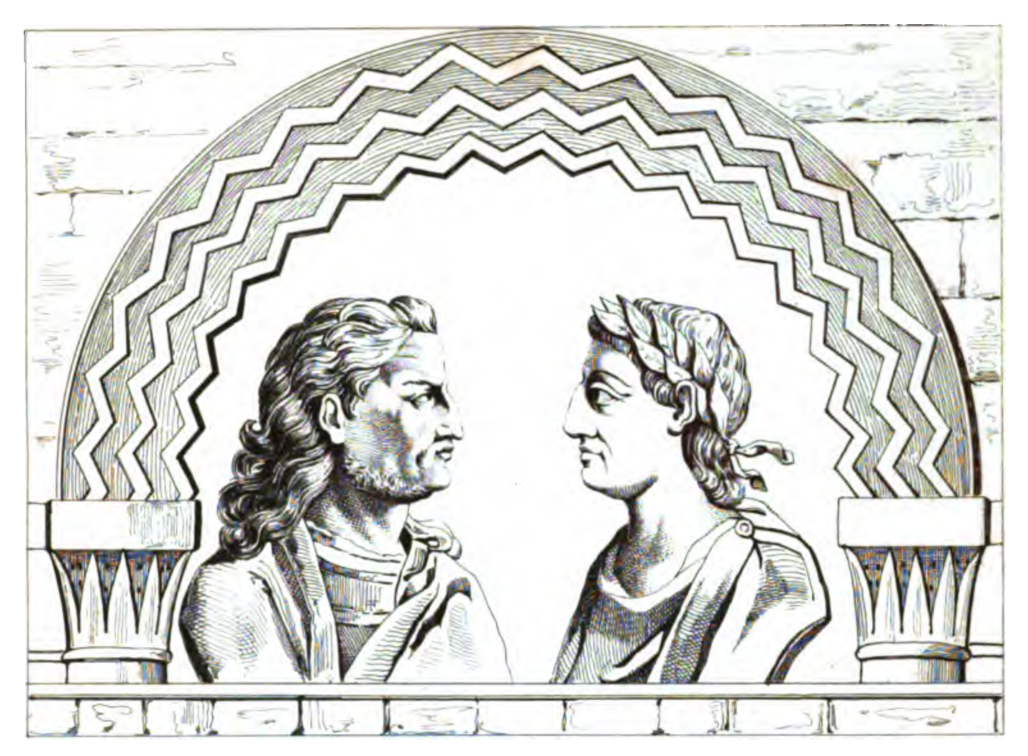
Tout se trouvant alors arrangé avec Lothaire, Louis rassembla une armée considérable, passa par Châlons pour se rendre à Clermont avec Charles et sa mère, et reçut avec bonté la portion du peuple qui l'y attendait. Et, comme il avait autrefois donné à Charles le royaume d'Aquitaine, il pressa les Aquitains, et leur commanda même de se mettre sous sa protection; ce qu'ayant fait, ils lui jurèrent fidélité. Il s'occupa ensuite de réprimer ceux qui avaient envahi le pouvoir.

Vers le même temps (840), Louis, sorti de Bavière selon sa coutume, envahit l'Allemagne avec une armée de Thuringiens et de Saxons. Son père, revenant d'Aquitaine, laissa Charles et sa mère à Poitiers, célébra la sainte Pâques à Aix, et se rendit directement en Thuringe. Il en chassa son fils et le força de s'enfuir en Bavière.

Présages funestes (837-840). — Maladie de l'empereur.

Tandis que Louis fuyait ainsi, l'empereur convoqua à Worms une assemblée générale, afin d'aviser aux moyens de rétablir sûrement la tranquillité dans l'empire. Il y fut attaqué de la maladie dont il mourut. — La mort de l'empereur, suivant l'opinion des hommes de son temps, fut annoncée par de sinistres présages. *L'Astronome* a eu grand soin de consigner dans son ouvrage la description des phénomènes célestes considérés alors comme les avant-coureurs de la fin de Louis-le-Pieux. Son récit, empreint de la crédulité naïve et superstitieuse dont l'empereur, ainsi que tous ses sujets, et lui-même, homme de science, étaient pénétrés, présente un grand intérêt et offre un tableau précieux des mœurs et des opinions au IXe siècle :

« Trois années avant la mort de l'empereur (en 837), tandis que Louis célébrait, à Aix-la-Chapelle, la solennité de Pâques, un phénomène, toujours funeste et d'un triste présage, une comète, parut au ciel sous le signe de la Vierge, en cet endroit où se réunissent sous son manteau la queue du serpent et le corbeau. Ce météore, qui ne marchait point, comme les sept étoiles errantes, vers l'Orient, après avoir, dans l'espace de vingt jours, traversé les signes du Lion, du Cancer, des Gémeaux, vint enfin déposer, à la tête du Taureau, et sous les pieds du Cocher, le globe de feu et la multitude de rayons qu'il avait jusque-là portés de tous côtés. — Dès que l'empereur, très-attentif à de tels phénomènes, eut le premier aperçu celui-ci, il fit appeler devant lui un certain savant, et *moi-même qui écris ceci*, et qui passais pour avoir quelque science dans ces choses. Il me demanda ce que je pensais d'un tel signe; et, comme je lui demandai du temps pour considérer l'aspect des étoiles, et rechercher par leur moyen la vérité, promettant de la lui faire connaître le lendemain, l'empereur, persuadé que je voulais gagner du temps, ce qui était vrai, pour n'être point forcé à lui annoncer quelque chose de funeste : « Va, me dit-il, sur la » terrasse du palais, et reviens aussitôt me dire ce » que tu auras remarqué, car je n'ai point vu cette » étoile hier au soir, et tu ne me l'as point montrée; » mais je sais que ce signe est une comète; dis-moi » donc ce que tu crois qu'il m'annonce. » Puis, me laissant à peine répondre quelques mots, il reprit : « Il est une chose encore que tu tiens en silence : » c'est qu'un changement de règne et la mort d'un » prince sont annoncés par ce signe. » Et comme j'attestais le témoignage du prophète qui a dit : *Ne craignez point les signes du ciel*, ce prince, avec sa grandeur d'âme et sa sagesse ordinaire, me dit : « Nous ne devons craindre que celui qui a créé et » nous-mêmes et cet astre. Mais nous ne pouvons » assez admirer et louer la clémence de celui qui » daigne, par de tels indices, nous avertir au milieu de notre inertie, de nos péchés et de notre » impénitence. Ce signe se rapporte à moi, comme » à tous également. Marchons donc de toutes nos » forces et de toute notre volonté dans une meilleure voie, de peur que, si nous persévérons



Eudes. *Charles le simple*



Charles le simple rétabli sur le trône par les évêques.



Costumes religieux, chaises, pupitres, écritoires tirés de MSS. des VIIIe et IXe siècles.

» dans notre impénitence au moment où le pardon » nous est offert, nous ne nous en rendions enfin » indignes. » — Après avoir dit ces paroles, il prit quelque peu de vin, ordonna à tous ceux qui l'entouraient de l'imiter, et commanda ensuite à chacun de se retirer. — Il passa toute cette nuit à prier, et, le lendemain, il fit distribuer aux pauvres et aux serviteurs de Dieu d'abondantes aumônes...

« A Worms (en 840), eut encore lieu une éclipse de soleil : ce fut le cinq de mai. Les ténèbres devinrent si profondes, qu'elles ne différaient en rien de la nuit. Les étoiles se montrèrent dans leur ordre accoutumé ; aucun astre ne souffrit de l'affaiblissement de la lumière du soleil ; et même la lune, qui s'était placée devant lui, gagnant peu à peu vers l'orient, laissa briller, du côté opposé, une forme de croissant, semblable à celui qu'elle-même nous montre à son premier ou son dernier quartier : enfin le soleil reprit par degrés tout son éclat. Ce prodige nous prédisait que la lumière placée sur un chandelier, au milieu de la maison du Seigneur, où elle brillait pour tous les chrétiens, allait trop tôt être enlevée au monde... L'empereur, en effet, commença dès ce moment à éprouver un grand dégoût et à ne pouvoir supporter dans son estomac aucune nourriture : sa respiration devint plus fréquente, un sanglottement continuel l'oppressa, son courage même faiblit... Sentant son état, l'empereur ordonna qu'on lui préparât une habitation d'été dans une île voisine de Mayence ; et là, entièrement abandonné de ses forces, il se mit au lit...

L'empereur pardonne à son fils Louis. — Il meurt (840).

« Il ne s'attristait pas de quitter la vie, mais il gémissait parce qu'il prévoyait les malheurs de l'Église et les misères des peuples. De vénérables prélats et un grand nombre d'autres serviteurs de Dieu vinrent pour le consoler. Parmi eux se trouvait Hetti, vénérable archevêque de Trèves, Otgaire, archevêque de Mayence, Drogon, frère de l'empereur, évêque de Metz et archichapelain du palais. Plus l'empereur avait pu connaître de près ce dernier, plus il avait mis en lui sa confiance. Par son entremise, chaque jour il offrait à Dieu la confession et le sacrifice d'un esprit contrit et d'un esprit humilié, offrande que Dieu ne refuse jamais. — La seule nourriture de Louis fut, pendant quarante jours, le corps du Seigneur. Il disait : « Tu es juste, ô » mon Dieu ; puisque je n'ai point passé le saint » temps du carême dans le jeûne, il faut bien que » je te paie ce jeûne forcé. » — Il ordonna à son vénérable frère de faire venir les ministres du palais. Quand ils furent présents, il leur fit écrire, objet par objet, tout ce qu'il possédait, c'est-à-dire les ornements royaux, les couronnes, les armes, les vases, les livres, les vêtements sacerdotaux ; il désignait, en les énumérant, ce qu'il lui plaisait de laisser aux églises, aux pauvres, à ses fils, c'est-à-dire à Lothaire et à Charles. Il envoya une couronne et une épée enrichie d'or et de pierres précieuses à Lothaire, à condition que celui-ci garderait sa foi à Charles et à Judith, et qu'il respecterait et protégerait même toute la portion de l'empire dont ce jeune prince avait été mis en possession en présence de Dieu, et de tous les seigneurs du palais. — Quand il eut mis ordre à toutes ces choses, il rendit grâces à Dieu de ne plus rien posséder en propre. — Le vénérable Drogon et les autres prélats craignaient que l'empereur ne refusât de pardonner à son fils Louis, sachant combien une blessure si souvent rouverte, ou brûlée par un fer ardent, cause une douleur violente. Espérant toutefois en la patience dont l'empereur avait toujours usé, les évêques chargèrent Drogon, dont ce prince n'osait mépriser les paroles, de sonder doucement ses dispositions. L'empereur découvrit d'abord toute l'amertume de son âme ; mais, se recueillant ensuite un moment, et rassemblant le peu de forces qui lui restaient, il se mit à énumérer tous les maux dont il avait été affligé par Louis, et tout ce que ce fils ingrat méritait pour avoir agi de la sorte : « Mais » puisqu'il n'a pu venir, dit-il, me donner satisfac» tion, je veux faire ce qui est en mon pouvoir ; et » je prends Dieu à témoin que je lui remets tout le » mal qu'il m'a fait. Vous lui direz, néanmoins, que » c'est lui qui a conduit à la mort son vieux père » accablé de douleur, et qu'il a foulé aux pieds, en » le faisant, les commandements et les menaces du » Seigneur, notre père commun. »

« Après avoir dit ces paroles (c'était un samedi soir), il ordonna qu'on célébrât Vigiles devant lui, et qu'on plaçât sur sa poitrine le bois de la sainte croix ; et tant qu'il en conserva la force, il se signa, de la main, le front et la poitrine avec ce même crucifix ; et, si quelquefois il se sentait fatigué de le faire, il demandait que son frère Drogon lui prêtât le secours de sa main. Il demeura la nuit entière privé de toute force physique, mais toujours maître de son âme. Le lendemain, qui était un dimanche, il ordonna qu'un autel fût préparé, et voulut que son frère Drogon y célébrât la messe : il demanda aussi qu'il lui donnât de sa main la sainte communion, et qu'on lui servît ensuite une boisson un peu chaude. Après l'avoir prise, il pria ses frères, et ceux qui étaient présents, d'aller se livrer un moment au repos, qu'il attendrait qu'ils eussent repris quelque force. Cependant l'instant de la crise approchait : il joignit son pouce avec ses autres doigts (ce qui était le signe qu'il avait coutume de faire, quand il appelait quelqu'un) ; Dro-

gon s'étant approché, ainsi que les autres prélats, l'empereur se recommanda à eux tous par ses paroles et par ses signes, demanda qu'on le bénît et qu'on fît toutes les cérémonies consacrées pour le moment où l'âme se sépare du corps. Tandis que les prélats s'acquittaient de ce devoir, l'empereur s'étant tourné du côté gauche, s'écria deux fois avec un mouvement de colère, et avec autant de force qu'il put : *huz*, *huz*, ce qui signifie : hors, hors. — D'où il paraît qu'il avait aperçu l'esprit malin, dont il ne voulut jamais souffrir la présence, ni tant qu'il vécut, ni à l'instant de sa mort. — Enfin, ayant levé les yeux vers le ciel, autant ils exprimaient auparavant la menace, autant ils étaient remplis de gaieté et son visage paraissait sourire. Ce fut dans cet état qu'il atteignit le terme de la vie présente, et qu'il alla trouver un heureux repos; car, ainsi qu'il est dit par le docteur qui ne ment point : « *Ne peut » mourir mal qui a bien vécu.* »

L'empereur Louis mourut le 20 juin 840, dans la soixante-quatrième année de sa vie. Il avait gouverné pendant trente-sept ans l'Aquitaine, et avait été vingt-sept ans empereur. Après sa mort, Drogon, son frère, évêque de Metz, accompagné d'une grande multitude de clercs et de laïcs, fit enlever avec pompe, et transporter ses dépouilles mortelles à Metz, où elles furent placées auprès de celles de sa mère, dans la basilique de Saint-Arnoul.

CHAPITRE VIII.

CHARLES II, DIT LE CHAUVE, ROI DES FRANCS ET EMPEREUR.

Désordre et obscurité des événements et des écrits du temps. — Situation de la Gaule franque. — Charles-le-Chauve, roi des Francs. — Lothaire, empereur. — Dissensions des fils de Louis-le-Pieux. — Bataille de Fontanet. — Alliance et serments de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve. — Bonne intelligence des deux frères. — Traité de Verdun. — Partage de l'empire franc. — Affaires d'Aquitaine. — Mort de Bernard. — Ravages des Normands. Charles-le-Chauve élu roi. — Emprisonnement et fuite de Pépin II. — Nouvelles révoltes des Aquitains. — Pépin reparaît. — Charles, fils de Charles-le-Chauve, devient roi d'Aquitaine. — Révolte des Neustriens. — Situation critique de Charles-le-Chauve. — Traité avec Pépin II. — Révolte simultanée des fils de Charles-le-Chauve. — Charles, roi d'Aquitaine, meurt. — Louis-le-Bègue lui succède. — Division des états de Lothaire. — Conquête de la Provence. — Guerres de Charles-le-Chauve contre les Bretons. — Noménoë. — Prise de Nantes par les Normands. — Noménoë prend le titre de roi des Bretons. — Sa mort. — Erispoé succède à Noménoë. — Il est assassiné. — Salomon, successeur d'Erispoé. — Il est assassiné. — Nouvelle division de la Bretagne. — Femmes et enfants de Charles-le-Chauve. — Charles-le-Chauve empereur. — Plaid de Quiersy. — Hérédité des offices. — Mort de Charles-le-Chauve.

(De l'an 840 à l'an 878.)

Désordre et obscurité des événements et des écrits du temps.

Après la mort de Louis-le-Débonnaire, de Charles-le-Chauve à Louis V, l'histoire de France, dit un historien moderne [1], est encore plus confuse et plus obscure que dans le dernier siècle de la race mérovingienne. La vaste étendue de l'empire de Charlemagne ne fit qu'agrandir le chaos. Le nombre et la mobilité des partages qui en furent faits entre ses descendants, la fréquente similitude de leurs noms, l'enchevêtrement de leurs états, la nullité de leur pouvoir dans la plupart des pays qu'ils étaient censés posséder, leurs continuels efforts pour se ravir réciproquement des provinces ou des royaumes qu'ils occupaient un moment pour les perdre aussitôt après, les progrès de l'indépendance féodale sans que pourtant les fiefs fussent encore des possessions stables et bien déterminées, tout concourt à détruire, dans cette histoire, toute clarté, toute unité, et rien n'est plus difficile que de concevoir nettement quelle était alors la situation relative de tant de souverains et de peuples, ou d'en suivre, à travers tant d'événements sans résultat, les innombrables vicissitudes.

Les historiens modernes se sont appliqués à porter quelques lumières dans ces ténèbres, quelque ordre dans cette confusion. Ils en ont extrait les faits les plus importants pour les grouper autour des principaux noms propres, et les distribuer dans un récit méthodique. Il le fallait bien pour faire une histoire qui pût, sans trop de fatigue, être comprise et retenue par les lecteurs. Mais de là résulte, dans leurs ouvrages, un mensonge peut-être inévitable. Les temps qui y sont décrits, les événements qui y sont racontés s'y présentent sous une forme beaucoup trop nette et trop régulière. Vainement l'écrivain parle du désordre qui régnait alors, de la mobilité des passions, du démembrement de la souveraineté, de la nullité des princes; ses réflexions nous entretiennent du chaos, et il s'est efforcé de le bannir de ses récits; il répète sans cesse que tout était confus, obscur, désordonné, et il travaille à tout éclaircir, à tout arranger avec quelque régularité; en sorte qu'il détruit, pour ainsi dire, d'une main ce qu'il fait de l'autre, et que plus il réussit à rendre l'histoire claire et facile à suivre, moins il nous donne une idée juste du temps et de la société.

Les historiens contemporains n'ont point ressenti cet embarras ni tenté ainsi des efforts contradictoires; il leur eût été impossible de saisir l'ensemble des événements qui se passaient sous leurs yeux, de les classer selon leur importance, de les rattacher à un centre commun et d'en composer une narration bien ordonnée, tous moyens leur manquaient pour une telle œuvre, et la plupart d'entre eux n'en ont pas même conçu l'idée. Le désordre du temps a

[1] M. Guizot, *Notice sur les Annales de S. Bertin.*

passé dans leurs écrits; ils nous ont transmis les faits comme ils les avaient vus ou recueillis, c'est-à-dire pêle-mêle, s'assujetissant à peine à un faible lien chronologique, interrompant le récit incomplet d'une guerre pour parler de la querelle d'un évêque avec son métropolitain ou des délibérations d'un concile sur quelque point de dogme ou de discipline qu'ils indiquent sans l'expliquer, laissant là le concile assemblé pour raconter une incursion de quelque bande de Normands, passant tout à coup des désastres des Normands aux négociations des rois, des négociations des rois à la révolte de quelque duc ou aux débats de quelques comtes, jetant çà et là un miracle, une éclipse, l'état de l'atmosphère, les ravages des loups dans les campagnes, ne prenant nul soin de rien éclaircir, de rien arranger, étrangers enfin à tout travail de composition, à toute suite dans le récit, livrant seulement à leurs lecteurs tous les renseignements qu'ils ont pu recueillir du fond de leur monastère, et aussi confus, aussi dépourvus d'enchaînement et de régularité que l'était alors les actions des hommes et les affaires du monde.

Pour retrouver l'histoire dans de tels ouvrages, il faut l'y chercher laborieusement, l'en exhumer, pour ainsi dire, pièce à pièce, remettre chacune à sa place, et reconstruire ce passé, dont les monuments ne nous offrent que des ruines. C'est ce qu'ont fait les historiens modernes, mais la lecture des historiens contemporains est indispensable à qui veut vraiment connaître les événements historiques; ces histoires seules font comprendre, par le caractère même de leurs écrits, l'éclat réel de la société; eux seuls, quand la science a fait son œuvre, contraignent l'imagination à faire aussi la sienne, en se replongeant dans le chaos qu'ils reproduisent fidèlement.

C'est donc en résumant les travaux des auteurs modernes, et en consultant pour les expliquer les textes originaux des historiens du IXe et Xe siècles, que nous allons continuer le récit des événements les plus notables qui ont marqué le règne difficile et agité des descendants de Charlemagne.

Situation de la Gaule franque. — Charles II, dit le Chauve, roi des Francs. — Lothaire, empereur.

La guerre qui avait cessé pendant les derniers temps de la vie de Louis-le-Pieux récommença après la mort de cet empereur.

Louis de Bavière, qu'avec les chroniqueurs contemporains, nous nommerons à l'avenir Louis-le-Germanique, non content de recouvrer les provinces que sa révolte avait failli lui faire perdre, se disposa à envahir le territoire franc, situé entre la Meuse et le Rhin, dont il avait déjà cherché à s'emparer du vivant de son père, et qui était échu en partage à son frère aîné, Lothaire.

Lothaire, dans la pensée de rétablir l'unité de l'empire, songeait à réduire ses frères à la condition de princes tributaires; il se hâta de profiter de l'occasion qui lui était offerte, et passa les Alpes avec une armée, dans le but d'attaquer d'abord le roi des Bavarois, et après l'avoir vaincu, de soumettre aussi le roi des Francs.

Ce dernier, auquel une infirmité naturelle a fait donner le surnom de Charles-le-Chauve, et qui figure le quatrième parmi les rois de France de la race Carlovingienne, était loin d'être paisible possesseur des états que son père avait eu l'intention de lui léguer, et dont son frère aîné projetait déjà de le dépouiller.

La Gaule occidentale et méridionale qui formait la majeure partie des états de Charles ne reconnaissait point son autorité. — Le chef des Bretons, Noménoë, sans avoir encore ouvertement déclaré sa rébellion, se préparait à fonder un royaume indépendant dans la péninsule armoricaine.—Pépin II, fils de Pépin Ier et petit-fils de Louis-le-Pieux, était, malgré sa jeunesse, considéré comme roi par ceux des Aquitains qui conservaient leurs anciens sentiments de haine nationale contre les Francs, et le désir de recouvrer cette indépendance pour laquelle leurs ancêtres avaient si longtemps combattu.

La Vasconie, séparée de la monarchie franco-aquitanique, sous le règne de Pépin 1er, avait successivement reconnu l'autorité des comtes Asinaire et Sancho-Sanchez. Ce dernier venait d'établir le siége de son gouvernement dans les vallées situées au-delà des Pyrénées occidentales, et défiait derrière ces montagnes toutes les tentatives que les Francs auraient voulu faire pour le ramener à l'obéissance.—Enfin la Septimanie ou la Gothie, située sur les deux versants des Pyrénées orientales, avait été restituée, en 823, au duc Bernard par Louis-le-Pieux, et reconnaissait à peine l'autorité nominale du roi des Francs. Bernard, qui n'ignorait pas combien il avait peu à craindre qu'on le forçât à la soumission, ne s'était point encore ouvertement déclaré indépendant, mais il témoignait par ses actes qu'il l'était en réalité.

Dissensions des fils de Louis-le-Pieux. — Bataille de Fontanet. (841.)

Charles-le-Chauve, ayant réuni au petit nombre de partisans qu'il comptait dans l'Aquitaine les milices neustriennes dont la fidélité semblait devoir lui être plus fermement assurée, se disposait à commencer la guerre contre Pépin II, lorsqu'il apprit

que Lothaire, découragé par l'attitude des peuples d'outre-Rhin, et renonçant à attaquer Louis-le-Germanique, s'était décidé à repasser le fleuve pour se jeter sur les provinces de la Neustrie, dont Charles-le-Chauve espérait rester le tranquille possesseur. Un grand nombre de leudes neustriens, oubliant leurs serments, s'étaient aussitôt rangés du côté de Lothaire.—Celui-ci, afin d'accroître les embarras de Charles, proposa son alliance et son appui à Pépin II et aux insurgés aquitains.

Les évêques et les leudes qui, témoins du partage fait à Worms en 839, et dévoués à l'empereur Louis, avaient continué de rester fidèles à son fils Charles, tentèrent vainement de ramener Lothaire à des sentiments de modération, en lui rappelant qu'il avait promis d'être le protecteur et non pas l'oppresseur de son frère. — Charles offrit de reconnaître la suprématie du nouvel empereur et l'autorité de son frère aîné. — Lothaire refusa de s'expliquer sur ses projets.

Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve firent alors alliance, et, ayant réuni leurs forces, renouvelèrent leurs supplications pour que leur frère aîné cessât de prétendre les dépouiller de leurs états. Ils ne purent rien obtenir.

Lothaire ne consentit à une trêve qu'afin de donner aux insurgés aquitains, conduits par le jeune Pépin, le temps de se réunir à lui.

Les deux armées, fortes ensemble d'environ trois cent mille hommes, se livrèrent le 25 juin 841, dans une petite plaine, à quelques lieues d'Auxerre, près du bourg de Fontanet (aujourd'hui Fontenaille), une bataille décisive.

A l'exception des Septimaniens, des Bretons et des Vascons, les milices de tous les peuples soumis à l'empire franc se trouvaient réunies dans la plaine de Fontanet.

Les milices austrasiennes et italiennes composaient la majeure partie de l'armée de Lothaire. — Les guerriers de la Germanie franque (Francs-Orientaux, Bavarois, Allemands, Thuringiens, Saxons, etc.) étaient rassemblés sous les bannières de Charles et de Louis. — Quant aux troupes de la Neustrie, de la Bourgogne, de la Provence et de l'Aquitaine, elles se trouvaient réparties en nombre à peu près égal dans les deux camps opposés.

Les Septimaniens, auxquels Charles-le-Chauve avait fait un appel, s'étaient mis en marche, comme pour obéir à cet ordre; mais, dans sa prudence politique, le duc Bernard, qui les commandait, s'était arrêté à trois lieues du champ de bataille pour attendre le résultat des événements.

Noménoë, roi des Bretons, avait dédaigné de répondre à la réquisition de Charles, et n'avait pas jugé convenable de faire marcher ses troupes pour assister à une lutte à laquelle il ne voulait pas prendre part.

La bataille (sur laquelle les chroniques contemporaines ne donnent presque aucun détail) commença favorablement pour Lothaire. Les Austrasiens et les Neustriens, qui formaient le centre et l'aile droite de l'armée de Lothaire, enfoncèrent les Germains placés à l'aile gauche de l'armée de Charles et de Louis, et les obligèrent à prendre la fuite. Mais, dans le même temps, les Francs et les Aquitains, placés au centre et à l'aile droite de l'armée des deux frères, obtenaient un avantage pareil sur les Aquitains commandés par Pépin. Après les avoir vaincu, ils tournèrent leurs efforts contre les Austrasiens et les Neustriens victorieux, les vainquirent après un rude combat, et décidèrent ainsi la victoire. La bataille, commencée au point du jour, était finie à midi. Le carnage fut si considérable que les historiens contemporains portent le nombre des morts à plus de quatre-vingt mille. Des écrivains modernes ont même prétendu que ce fut pour réparer les pertes de la noblesse franque dans cette sanglante journée, que les coutumes de Champagne établirent que la noblesse de la mère suffirait pour anoblir les enfants. Mais on doute que ce privilége soit d'une époque aussi ancienne.

Charles et Louis ne surent pas profiter de la victoire de Fontanet : ils laissèrent Pépin se retirer en Aquitaine, et Lothaire retourner en Austrasie, où il ne tarda pas à se recréer une armée. La guerre recommença avec des succès divers; les intrigues de Lothaire au-delà du Rhin obtinrent du succès, et il parvint à attirer sous ses drapeaux quelques bandes de guerriers allemands et la presque totalité des guerriers saxons, à qui, imposant la seule condition de combattre en sa faveur, il permit de renoncer au christianisme. Enfin il fit alliance avec ces pirates normands, dont les ravages désolaient si souvent la Gaule franque.

Ce fut à la tête d'une armée composée de tels auxiliaires, qu'il pénétra jusque dans l'Aquitaine pour rallier les troupes de Pépin et essayer s'il déciderait les Bretons à se réunir à lui, entreprise dans laquelle il échoua.

Alliance et serments de Louis-le-Germanique et de Charles-le-Chauve. (842.) — Bonne intelligence des deux frères.

Dans le même temps, Louis et Charles, campés avec leurs guerriers sur les bords du Rhin, renouvelaient solennellement une alliance offensive et défensive, et appelaient leurs leudes à y prendre part.

Le passage dans lequel Nithard rend compte de cet événement est un des plus curieux et des plus

célèbres du précieux travail de ce petit-fils de Charlemagne sur les dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire : nous croyons devoir le reproduire textuellement ; il renferme d'ailleurs deux fragments authentiques des langues qui étaient alors en usage dans les Gaules aquitanique, franque et Germanique.

« Le 15 février (842), Louis et Charles se réunirent dans la ville autrefois appelée *Argentaria*, et qui se nomme maintenant Strasbourg. — Là ils se prêtèrent réciproquement les serments que nous allons rapporter, Louis en langue romane, et Charles en langue tudesque. — Avant les serments, ils parlèrent au peuple chacun dans l'une de ces deux langues, et Louis, comme l'aîné, commença ainsi :

« Vous savez combien de fois, depuis la mort de » notre père, notre frère Lothaire s'est efforcé de » poursuivre et de perdre moi et mon frère Charles. » Ni la fraternité, ni la chrétienté, ni aucun moyen » n'ont pu faire que la justice fût maintenue, et que » la paix subsistât entre nous ; contraints par son » obstination, nous avons remis l'affaire au jugement du Dieu tout-puissant, afin que sa volonté » accordât à chacun ce qui lui était dû. — Dans ce » débat, et par la miséricorde divine de Dieu, nous » sommes demeurés vainqueurs. Lothaire vaincu » s'est réfugié où il a pu avec les siens. — Émus » pour lui d'une amitié fraternelle, et touchés de » compassion pour le peuple chrétien, nous n'avons » pas voulu le poursuivre et le détruire lui et son » armée; nous lui avons demandé, alors comme » auparavant, que chacun jouît en paix de ce qui » lui revenait. Mais, mécontent du jugement de Dieu, » il ne cesse de poursuivre à main armée mon frère » et moi, il désole en outre nos sujets par des » incendies, des pillages et des meurtres. C'est » pourquoi, forcés par la nécessité, nous nous réunissons aujourd'hui ; et, comme nous croyons que » vous doutez de la sûreté de notre foi et de la solidité de notre union fraternelle, nous avons résolu » de nous prêter mutuellement un serment en votre » présence. Ce n'est point une avidité coupable qui » nous fait agir ainsi, nous voulons être assurés de » nos communs avantages, et que, par votre aide, » Dieu nous donne enfin le repos. — Si jamais, ce qu'à » Dieu ne plaise, je violais le serment que j'aurais » prêté à mon frère, je vous délie tous de toute » soumission envers moi, et de la foi que vous » m'avez jurée. »

Charles ayant répété ce discours en langue romane, Louis, comme l'aîné, prononça le premier le serment suivant :

« Pro Deo amur, et pro christian poblo, et nostro commun salvament, dist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om perdreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab Ludher nul plaid numquam prendrai, qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit [1]. »

Lorsque Louis eut fait ce serment, Charles jura la même chose en langue allemande :

« In Godes minna ind um tes christianes folches ind unser bedher gealtnissi fon thesemo dage frammordes so fram so mir Got gewizei indi madh furgibit so hald ih tesan minan bruodher soso man mit rehtu sinan bruder seal, inthin thaz ermig soso ma duo; indi mit Lutheren inno kheinnin thing ne geganga zhe minan willon imo ce scadhen werden. »

Le serment que les deux peuples prononcèrent, chacun dans sa propre langue, est ainsi conçu :

En langue romane — « Si Lodhuvigs sagrament que son fradre Karlo jurat conservat et Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non lint pois, ne io ne nuels cui eo returnar int pois in » nulla adjudha contrà Lodhuwig nun lin iver [2].

En langue allemande :

« Oba Karl then eid then er sineno bruodher Ludhuwige gesuor geleistit, ind Ludhuwig min herro then er imo gesuor forbrihchit, ob ina ih nes arwenden ne mag, noh ih, noh thero, noh hein then ih es arwenden mag windhar Karle imo ce follusti ne wirdhit. »

Les deux frères se donnèrent mutuellement des marques d'une si sincère amitié que l'harmonie qui régnait entre eux s'étendit jusque dans leur camp, où des fêtes militaires et des jeux guerriers entretenaient la gaieté et la bonne intelligence.

« Louis et Charles, dit Nithard, étaient tous deux d'une taille moyenne, mais beaux et bien faits de corps, et propres à tous les genres d'exercices ; tous deux étaient intrépides, généreux, sages ainsi qu'éloquents. La sainte et respectable concorde de ces deux frères servait d'exemple à toute la noblesse, car ils se donnaient continuellement des repas, et tout ce qu'ils avaient de précieux, l'un le

[1] Voici la traduction littérale de ce serment que Louis prononça en langue romane, afin d'être compris des Leudes de Charles, qui, de son côté, parla en langue tudesque, pour se faire comprendre des guerriers de Louis.

« Pour (de) Dieu l'amour et pour (du) chrétien peuple et notre commun salut, de ce jour en avant, en tant que Dieu savoir et pouvoir me donne, ainsi sauverai-je celui mon frère Charles et en aide, et en chaque chose, si comme homme par droit son frère sauver doit, en ce que il à moi autant en fasse. Et de Lothaire nul plaid jamais prendrai qui à ma volonté à celui mon frère Charles en dommage soit. »

[2] En voici la traduction littérale :

« Si Louis le serment que son frère Charles jura conserve, et Charles mon seigneur de sa part ne le tient, si je détourner ne l'en puis, ni moi, ni nul que je détourner en puisse, en nulle aide contre Louis ne lui irai. »

donnait généreusement à l'autre. Une même maison leur servait pour les repas et pour le sommeil. Ils traitaient avec le même accord et les affaires générales et les affaires particulières. L'un des deux ne demandait à l'autre rien de plus que ce qui lui paraissait utile et convenable. Ils fréquentaient souvent, afin de prendre de l'exercice, des jeux auxquels on procédait dans l'ordre suivant. Ils se réunissaient dans un lieu quelconque propre à ce spectacle. La multitude se tenait tout autour; et d'abord en nombre égal, les Saxons, les Vascons, les Austrasiens et les Bretons de l'un et l'autre parti, comme s'ils voulaient se faire mutuellement la guerre, se précipitaient d'une course rapide les uns sur les autres. Les hommes de l'un des deux partis prenaient la fuite en se couvrant de leurs boucliers, et feignant de vouloir échapper à la poursuite de leurs compagnons; mais, par un retour subit, ils se mettaient à poursuivre ceux devant qui ils fuyaient tout à l'heure, jusqu'à ce qu'enfin les deux rois avec toute la jeunesse, jetant un grand cri, poussant leurs chevaux et brandissant leur lance, vinssent charger et poursuivre dans leur fuite tantôt les uns, tantôt les autres. C'était un spectacle digne d'être vu, à cause de toute cette grande noblesse, et à cause de la modération qui y régnait dans une si grande foule: en effet, et parmi tant de gens de diverse origine, nul n'osait en blesser ou en insulter quelque autre, comme il arrive souvent entre des guerriers peu nombreux, et qui se connaissent. »

Traité de Verdun. — Partage de l'empire franc. (843.)

Les forces réunies par les deux frères étaient trop considérables pour que Lothaire conservât l'espérance de leur dicter des lois. Il entama avec eux des négociations dont le résultat fut un partage définitif de l'empire franc, et qui, pour un temps du moins, mit fin à la guerre.

D'après un traité signé à Verdun au mois d'août 843, Lothaire, en conservant avec le titre d'empereur la possession de l'Italie et de la ville de Rome, obtint dans la Gaule le territoire situé entre le Rhône et les Alpes, entre la Saône, la Meuse, l'Escaut et le Rhin; Louis-le-Germanique garda la Bavière qu'il possédait déjà, et acquit définitivement toutes les provinces situées sur la rive droite du Rhin, avec les trois villes de Mayence, de Worms, et de Spire, sur la rive gauche; enfin Charles eut l'ancienne Neustrie et la partie de la Gaule qui n'était point donnée à Lothaire. Dans cette partie, se trouvait comprise l'Aquitaine qu'il lui fallait soumettre, et la Bretagne qu'il devait conquérir, s'il désirait y obtenir une domination réelle.

Affaires d'Aquitaine. — Mort de Bernard. — Ravages des Normands. — Charles-le-Chauve élu roi. — Emprisonnement et fuite de Pépin II. (842 à 845.)

Par le traité de Verdun, Lothaire et Louis garantissaient à leur frère la paisible possession de l'Aquitaine et de la Bretagne. Mais Charles-le-Chauve n'avait pas attendu la conclusion du partage qui devait lui assurer définitivement l'Aquitaine pour recommencer la guerre contre son neveu Pépin. — Dès le mois d'août de l'année 842, passant la *Loire* avec une armée, il avait contraint son *compétiteur* à chercher un refuge dans les montagnes du Quercy et de l'Albigeois. — Pépin essaya, l'année suivante, de profiter du voyage que Charles fit à Verdun, pour rétablir ses affaires. Il attaqua Toulouse où il avait de nombreux partisans; mais il fut repoussé.

Le roi des Francs vint lui-même à Toulouse en 843 et en 844. — En 843, il y présida un synode relatif aux affaires du clergé septimanien. — En 844, Toulouse fut le théâtre d'un événement tragique.

« Bernard, comte de la Marche d'Espagne, qui depuis longtemps, disent les *Annales de Saint-Bertin*, méditait de grands projets et aspirait au plus haut rang, fut soumis au jugement des Francs, déclaré coupable de lèse-majesté, et subit par l'ordre de Charles la peine capitale. »

La *Chronique de Fulde*, sans s'expliquer davantage sur les faits reprochés au duc de Septimanie, dit que « le roi Charles tua lui-même le duc Bernard qui n'était point sur ses gardes et ne soupçonnait rien de mal. »

Enfin la *Chronique de Fontenelles*, postérieure aux deux autres, mais où les traditions toulousaines paraissent avoir été recueillies, donne à ce sujet les détails suivants:

« La paix étant faite entre le roi et le duc Bernard, comte de Barcelonne, Bernard vint à Toulouse, et s'agenouilla devant Charles pour lui jurer soumission et fidélité, dans l'église de Saint-Sernin. Le roi, l'ayant saisi de la main gauche comme pour le relever, le frappa de la droite d'un coup de poignard au côté, et le tua cruellement, encourant ainsi le reproche de la foi et de la religion violées et le soupçon de parricide; car on le croyait généralement fils de Bernard, auquel il ressemblait merveilleusement de figure, la nature ayant ainsi révélé l'infidélité de sa mère... — Après cet horrible meurtre, se levant de son siége tout taché de sang, il frappa du pied le cadavre, en disant: « Malheur » à toi, qui as souillé le lit de mon père et de ton » seigneur!... » Le cadavre resta deux jours sans sépulture à la porte du monastère; mais, le troi-

sième jour, l'évêque de Toulouse, Samuel, l'ensevelit... »

La mort de Bernard, loin de servir à assurer le pouvoir de Charles-le-Chauve, comme ce roi l'espérait sans doute, ébranla au contraire son autorité. Guillaume, fils aîné du duc de Septimanie, chassa de Toulouse les troupes royales, s'empara de cette ville et fit alliance avec Pépin.

Effrayé de l'insurrection, Charles vint lui-même (en 844), avec une armée considérable, faire le siége de Toulouse; mais il fut forcé de le lever précipitamment, après avoir, dans deux batailles successives, perdu la majeure partie de ses forces.

Ce ne furent pourtant point les révoltés aquitains qui l'obligèrent à revenir en Neustrie. Des événements graves l'y appelèrent. — Les Bretons soulevés dévastaient le pays entre la Vilaine et la Sarthe, et les Normands, remontant la Seine, s'étaient emparés de Paris. Charles se trouva heureux d'empêcher le pillage de cette ville, considérée toujours comme la capitale de la monarchie franque, en payant aux pirates une rançon de 7,000 livres d'argent.

Il restait à réprimer la révolte des Bretons. Le roi des Francs préparait contre eux une expédition sur laquelle nous reviendrons. Afin de pouvoir disposer de toutes ses forces, il se décida à traiter avec Pépin, et lui abandonna le royaume d'Aquitaine, à l'exception des comtés de Saintes, d'Angoulême et de Poitiers. Pépin, satisfait, se reconnut le tributaire de son oncle, et lui jura fidélité.

Il paraît toutefois que Charles ne tarda pas à être mécontent de la conduite de son neveu, car il s'en plaignit, en 847, à Lothaire et à Louis, et il sollicita leur médiation pour faire cesser ses différends avec Pépin.

Cependant les Normands, éloignés de Paris par les présents du roi, s'étaient dirigés vers la Vasconie et l'Aquitaine, successivement ils pillèrent Bazas, Aire, Lectoure, Dax; Tarbes, Oleron, Lescar, Angoulême, Périgueux, Saintes et Limoges; à leur approche de cette dernière cité, les habitants s'enfuirent à Solignac, petite ville alors très-fortifiée, et où furent transportées les reliques de saint Martial, apôtre du Limousin.

Les Normands assiégèrent Bordeaux, dont les habitants réussirent à les repousser. Mais l'année suivante, en 846, étant revenus plus nombreux, ils furent introduits dans la ville par les Juifs, en dispersèrent ou égorgèrent la population, et y firent un riche butin.

Pépin n'avait rien entrepris pour s'opposer aux ravages des Normands. Son inaction excita en Aquitaine une indignation telle que le courage des partisans de Charles-le-Chauve se releva. — Le roi des Francs, appelé par eux, accourut avec une armée. Il eut le bonheur de rencontrer et de battre sur les bords de la Dordogne un détachement de la flotte normande qui avait pris Bordeaux. Son approche obligea les pirates à s'éloigner de cette ville, où il entra comme un libérateur.

Cette victoire le rendit populaire. De Bordeaux il revint à Limoges. Les évêques, les comtes, et les seigneurs aquitains de tous rangs se hâtèrent d'accourir pour lui présenter leur hommage. Suivi par eux, il vint à Orléans, où il fut solennellement *élu roi d'Aquitaine, oint du saint chrême et consacré par la bénédiction épiscopale.*

L'année suivante, en 839, Charles entra en Aquitaine avec une armée, afin de porter les derniers coups au parti de Pépin. Il réussit dans cette expédition. Toulouse et la majeure partie de la Septimanie furent repris au comte Guillaume, forcé d'aller chercher un refuge dans l'Espagne musulmane. — Pépin, abandonné par les Aquitains, eut recours, pour soutenir ses intérêts, à l'alliance des Normands. Pendant que l'armée de Charles soutenait la guerre au-delà des Pyrénées, il fit un appel aux pirates, avec lesquels il assiégea et prit Toulouse qui fut livrée au pillage. — Cette trahison accrut l'indignation soulevée contre lui, et augmenta la popularité de Charles. — Le roi des Francs revint, battit les Normands, et les força à se rembarquer. — Pépin, privé du secours de ses alliés, alla en Vasconie demander un asile à Sancho-Sanchez; mais celui-ci, qui venait de conclure un traité avec les Francs, leur livra le réfugié. Pépin fut envoyé à Soissons, tonsuré et renfermé dans le monastère de Saint-Médard. Peu de temps après il s'en échappa pour se réfugier en Bretagne. Mais ensuite, ayant imprudemment quitté sa retraite, et étant revenu en Neustrie, il fut arrêté de nouveau et emprisonné dans la forteresse de Senlis.

Nouvelles révoltes des Aquitains. — Pépin reparaît. — Charles, fils de Charles-le-Chauve, devient roi d'Aquitaine. (850 à 855.)

En reconnaissant Charles pour roi, les Aquitains avaient sans doute espéré conserver, comme sous Charlemagne et sous Louis-le-Débonnaire, une nationalité distincte; mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étaient trompés, et que leur indépendance se trouvait dominée par le gouvernement central établi en Neustrie. Des intrigues s'ourdirent, des conspirations se formèrent, Charles usa de sévérité envers ceux qu'il supposait y avoir pris part. Il fit tuer plusieurs chefs de haute famille, et envoya des troupes dévaster le territoire qui leur appartenait. Mais ces troupes ne se bornèrent pas à tirer vengeance des coupables. Elles se livrèrent à

des brigandages et à des excès pareils à ceux des Normands, « pillant, brûlant, et réduisant en captivité tous les habitants du pays, sans que leur audace et leur cupidité fussent même arrêtées devant les églises et les autels de Dieu. »

La captivité de Pépin empêchait les mécontents de songer à lui comme chef. Ils envoyèrent des députés à Louis-le-Germanique et lui demandèrent son fils pour roi. Louis, oubliant le traité de Verdun, réunit une armée et l'envoya en Aquitaine.

L'armée du fils de Louis-le-Germanique, qui se nommait Louis comme son père, était composée de Francs orientaux et de Germains. Les pillages et les dévastations qu'elle commit sur son passage empêchèrent la plupart des Aquitains de s'y réunir. — L'apparition inattendue de Pépin, échappé une troisième fois de sa prison, divisa d'ailleurs les forces des mécontents, en créant un troisième parti.

Le parti de Charles-le-Chauve, le plus nombreux et le plus fort, eut facilement le dessus, dès que, cédant aux instances de ses deux frères, Louis eut rappelé en Germanie son fils qui n'avait pas reçu des peuples de l'Aquitaine l'accueil qu'il en espérait. — Les partisans de Pépin se dispersèrent d'eux-mêmes, et leur chef, ayant sans doute trouvé quelque retraite fidèle, disparut pour quelque temps. — Cependant, afin de terminer ses différends avec les Aquitains, Charles-le-Chauve consentit à leur donner pour roi l'aîné de ses deux fils, qui, comme lui, se nommait Charles. Cet enfant fut solennellement couronné et sacré roi d'Aquitaine à Limoges, le 15 octobre 855.

Révolte des Neustriens. — Situation critique de Charles-le-Chauve. — Traité avec Pépin II. (855-859.)

En recevant un roi pour eux seuls, les habitants de l'Aquitaine avaient espéré que leur pays deviendrait définitivement un royaume distinct; mais Charles-le-Chauve ayant conservé l'autorité réelle, et continuant à régner sous le nom de son fils, rien ne se trouvait changé, et les causes de mécontentement continuaient à subsister. Les conspirations se renouèrent, Pépin reparut et fut de nouveau proclamé roi. — C'était dans un moment critique pour Charles-le-Chauve. Les Francs de la Neustrie mécontents de son gouvernement s'étaient également soulevés et avaient offert à Louis-le-Germanique de le reconnaître pour souverain.

Louis vint en Neustrie avec une armée pillarde et indisciplinée comme celle qu'il avait envoyée en Aquitaine. Les excès de ses soldats lui enlevèrent promptement la récente affection des Neustriens. Il se vit forcé de renvoyer ses troupes, et bientôt, mécontent lui-même des prétentions des leudes qui voulaient se donner à lui, il renonça à dépouiller son frère et le laissa calmer par quelques concessions le mécontentement des révoltés.

Charles-le-Chauve ne recouvra donc le royaume de Neustrie que parce que son frère ne voulut pas de ce royaume.

Le mécontentement des Aquitains était moins facile à apaiser. Charles entra en accommodement avec son neveu et consentit par un traité à lui céder, pour terminer la guerre, la moitié du royaume dont son fils avait la possession nominale.

Révolte simultanée des fils de Charles-le-Chauve. — Charles, roi d'Aquitaine, meurt. — Louis-le-Bègue lui succède. (855-872.)

L'accommodement de Pépin avec Charles-le-Chauve ne pouvait satisfaire les Aquitains dévoués au parti national. Ils s'indignèrent de ce qu'un prince de leur choix, et qui leur devait son autorité, eût abandonné leur cause. — En 862, tandis que Charles-le-Chauve, mettant à profit la paix qu'il s'était si heureusement procurée, dirigeait contre la Provence une expédition dont nous parlerons bientôt, ils se révoltèrent de nouveau; et cette fois, au lieu de prendre pour chef le prince qui les avait trahis, ils résolurent de s'adresser au roi que Charles-le-Chauve lui-même leur avait imposé.

Le fils du roi des Francs, créé par son père roi d'Aquitaine, était à peine âgé de quinze ans; « mais déjà, dit un historien, il était capable de résolutions passionnées, et par là même gouvernable pour quiconque avait intérêt à le gouverner. » Le jeune Charles, cédant à l'influence des seigneurs que son père avait placés auprès de lui pour le diriger, consentit à se mettre à la tête du parti national opposé aux Francs. Pour donner un gage à ce parti, il épousa même sans l'aveu et à l'insu de Charles-le-Chauve la veuve d'un comte aquitain nommé Humbert.

Les leudes perfides qui suscitaient à Charles-le-Chauve ce nouvel embarras ne bornèrent pas leurs intrigues à l'Aquitaine : ils firent revivre l'ancienne conspiration neustrienne, et poussèrent aussi à la révolte le second fils de Charles, Louis, surnommé le Bègue. Ce prince, qui depuis fut roi des Francs et empereur, se retira dans la péninsule armoricaine et revint avec des bandes de Bretons armés ravager une partie des Marches de Bretagne. « Il y mit tout à feu et à sang jusqu'au moment où Robert, comte d'Anjou, le vainquit et l'obligea à prendre la fuite. »

Charles-le-Chauve, instruit de ce double soulèvement, abandonna l'expédition qu'il avait commencée et revint, avec son armée victorieuse, d'abord en



Berthe. Raoul.



Emprisonnement de Charles le Simple.

XCVI. Peintures des IXe et X. Siècles.



I. Armes et Armures. II. Guerriers. III. Roi et Seigneurs.

Aquitaine où il réussit à calmer les mécontents, puis sur la frontière de Bretagne où, par quelques concessions, il obtint que les leudes neustriens, qui avaient excité Louis à prendre les armes, abandonneraient son parti. — Louis délaissé n'eut d'autre ressource que de venir faire sa soumission à son père en implorant l'oubli et le pardon du passé. Charles, roi d'Aquitaine, s'était déjà présenté devant lui avec le même dessein et avait été envoyé captif à Compiègne.

Les seigneurs aquitains étaient mécontents sans doute de se voir enlever le prince sur lequel ils avaient basé toutes leurs espérances; mais ils ne pouvaient plus recourir à Pépin qui était devenu l'allié des Normands et le complice de leurs expéditions dévastatrices. Le neveu de Charles fut d'ailleurs fait prisonnier à cette époque par Renulf, comte du Poitou, et traduit devant l'assemblée nationale des Francs, qui le condamna à mort; il n'échappa au supplice que pour subir une captivité dont la mort seule le délivra. — Quoique sans chef, les Aquitains se révoltèrent de nouveau, et ils obtinrent assez de succès pour qu'en 865 le roi des Francs se vit forcé de leur rendre leur jeune roi. Mais celui-ci, qu'une blessure à la tête mal soignée et mal guérie avait presque privé de la raison, mourut en 866.— Il eut pour successeur Louis-le-Bègue, que Charles n'osa pas refuser aux Aquitains, mais à qui il se borna à donner le titre de roi, en gardant l'autorité. —Toutefois et après de nouvelles révoltes, il fut convenu, en 872, que Louis prendrait immédiatement possession du royaume d'Aquitaine sous la tutelle et la direction de plusieurs officiers choisis par Charles. Le chef de ces officiers fut Boson, beau-frère et favori du roi des Francs; il reçut avec le titre de camérier des pouvoirs presque illimités, analogues à ceux des anciens maires du palais.

Division des états de Lothaire. — Conquête de la Provence. (843-870.)

Nous avons parlé d'une expédition contre la Provence. Pour faire comprendre ce qui a rapport à cet événement, il convient de remonter jusqu'au célèbre traité de Verdun, en 843. A cette époque, l'empereur Lothaire avait trois fils, dont l'aîné se nommait Louis, le second Lothaire comme lui, et le troisième Charles. Dégoûté des affaires du monde, désabusé de toutes ses espérances ambitieuses, il méditait déjà de se retirer dans le monastère de Pruim, où il entra effectivement et où il mourut en 855; mais auparavant il voulut, suivant la coutume germanique, partager ses états entre ses enfants.— L'aîné, Louis, reçut l'Italie avec le titre d'empereur; — le second, Lothaire, eut les pays entre la Meuse et le Rhin, qui jusqu'alors avaient porté le nom d'Austrasie, et qui prirent celui de *Lotharingie* (Lorraine, *Lotharii regnum*). — Charles, le plus jeune des trois, obtint pour sa part l'ancienne Provence et plusieurs comtés de la Bourgogne, entre autres ceux qui renfermaient Vienne et Lyon.

Charles était trop jeune pour gouverner par lui-même; son père lui donna des tuteurs qui, soit par les vices de leur administration, soit par leur manque de vigueur, ne surent pas empêcher les grands du pays de se révolter. — Fulchrade, comte ou duc d'Arles, chef de la révolte, s'empara de tout le territoire compris entre la Durance et la mer.

Lothaire, voulant ramener ce pays sous l'obéissance de son fils, nomma duc de Vienne ou de Lyon le comte Gérard de Roussillon, célèbre dans les traditions poétiques du X[e] siècle. — Gérard défendit les états du jeune fils de Lothaire comme s'ils eussent dû lui appartenir en propre. Il reprit le territoire conquis par Fulchrade, et repoussa les incursions des Sarrasins qui tentèrent inutilement plusieurs descentes en Provence. Devenu puissant dans un royaume sauvé par lui, il encourut la jalousie et la haine des seigneurs provençaux qui ne lui pardonnaient pas sa haute fortune. Ceux-ci conspirèrent contre lui, et, imitant l'exemple que leur avaient donné les Aquitains et les Neustriens, cherchèrent un appui dans un prince étranger.

Ce fut à Charles-le-Chauve, dont les états avoisinaient leur pays, qu'ils offrirent la couronne de Provence; Charles l'accepta sans hésiter, et en 861, avec une armée neustrienne, il dirigea contre Mâcon une attaque que la vigilance de Gérard de Roussillon fit échouer. Détourné alors de cette guerre par les troubles de l'Aquitaine, il recommença la guerre dix ans plus tard, en 870, et réussit à s'emparer de Vienne dont la défense se trouva accidentellement confiée à Berthe, épouse de Gérard de Roussillon. Cette noble femme, digne de son époux, s'y distingua par une héroïque résistance.—Charles, après avoir laissé pour gouverneur dans Vienne Boson, son beau-frère, poursuivit ses conquêtes et s'empara de tout le royaume de Provence, à l'exception du duché d'Arles qui, depuis la mort de Charles, roi de Provence, était gouverné au nom de son frère Louis, roi d'Italie et empereur. Gérard opposa aux armes de Charles-le-Chauve une résistance digne de sa haute renommée; nous le supposons du moins, car les chroniques du temps sont muettes à cet égard. Les *Annales de Saint-Bertin* sembleraient même indiquer qu'après la prise de Vienne, Gérard de Roussillon, renonçant à une défense inutile, se retira dans ses domaines en ordonnant aux commandants des autres forteresses de la Provence de se soumettre au roi des Francs.

Guerres de Charles-le-Chauve contre les Bretons. — Noménoë. — Prise de Nantes par les Normands. (841-845.)

Avant de continuer l'histoire de Charles-le-Chauve, et de dire comment il se fit couronner empereur, il convient de parler des guerres qu'il eut à soutenir contre les Bretons, et de raconter quelles furent sous son règne les destinées de ce peuple indomptable.

A la mort de Louis-le-Débonnaire, Noménoë, qui s'était toujours montré fidèle à l'empereur, refusa de se mêler aux querelles de Charles, de Lothaire et de Louis, et, au lieu de faire couler le sang de ses compatriotes pour la cause d'un des trois frères, se décida à prendre les armes afin de reconquérir l'indépendance de la Bretagne.

Cet homme, dont les actions illustrèrent la vie, était parvenu par sa valeur aux premiers emplois militaires. On ignore quelle était son origine. Les historiens bretons ont cherché à établir qu'il descendait de la famille de leurs anciens rois, mais ils n'ont pu apporter aucune preuve à l'appui de cette opinion. Il est certain, au contraire, que les contemporains de Noménoë lui reprochaient la bassesse de sa naissance, et que dans l'abbaye de Saint-Florent, brûlée à la vérité par son ordre, on chantait chaque année une prose où il était traité de tyran, ayant quitté la charrue pour opprimer son pays.

Noménoë, décidé à profiter des circonstances pour secouer un joug que les Bretons et lui-même ne portaient qu'à regret, s'assura d'abord de la coopération de Lambert, comte de Nantes. Celui-ci venait d'être dépouillé de son gouvernement par un ordre de Charles-le-Chauve. Noménoë lui fournit des secours qui le mirent en état de rentrer dans sa ville. De son côté, Lambert s'obligea à appuyer les desseins du chef breton.

Mais peu de temps après avoir repris possession de Nantes, Lambert en fut chassé par les habitants; trouvant alors Noménoë trop lent à le secourir, il appela à son aide les Normands nouvellement établis à l'embouchure de la Seine. — Ces pirates remontèrent la Loire en juin 845; ils brisèrent les portes de Nantes, qu'ils trouvèrent sans défense, pillèrent les maisons, profanèrent les églises, massacrèrent la plupart des habitants, égorgèrent l'évêque sur les marches de l'autel, et mirent le feu à la ville en se retirant. Tout ce désastre fut l'ouvrage d'une journée. Les Normands étaient entrés dans la ville le matin, et dès le soir même ils s'étaient retirés, avec leurs barques chargées de butin et de captifs, de l'autre côté de la Loire, où ils séjournèrent dix jours, pillant et dévastant les campagnes; ensuite ils se retirèrent dans l'île de Noirmoutiers, afin de mettre en sûreté le fruit de leurs pillages.

Lambert, rentré dans Nantes avec les Normands, y resta après leur départ, et s'y fortifia contre les Francs des provinces voisines et contre les habitants eux-mêmes. Attaqué par les soldats de l'Aquitaine, de l'Auvergne et du Poitou, il réussit à les repousser.

La nécessité de résister aux attaques des Francs avait empêché Noménoë de venir au secours de Lambert, qu'il cessa d'ailleurs de considérer comme un allié dès qu'il eut connaissance de son traité avec les Normands. Le chef breton avait été attaqué dans Rennes, en 843, par l'armée de Charles-le-Chauve. Après avoir dévasté les campagnes, cette armée se retira. — L'année suivante (844) Noménoë prit l'offensive, se montra aux portes du Mans, passa la Loire et pénétra jusque dans le Poitou. Ce fut durant cette expédition qu'il s'empara de l'abbaye de Saint-Florent. S'il faut en croire une charte conservée dans ce monastère, il força les religieux à placer sa statue au faîte de leur clocher, le visage tourné vers la Neustrie. Dès qu'il se fut retiré, les moines informèrent Charles-le-Chauve de cette bravade, et le roi leur ordonna de renverser la statue de Noménoë, et de mettre la sienne à la place, le visage tourné contre la Bretagne. La vengeance était digne de la menace. Noménoë revint à Saint-Florent, et il mit le feu à l'abbaye.

En 845, Charles-le-Chauve, avec une armée composée de Saxons et de Francs, s'avança jusque sur les bords de la Vilaine, près du monastère de Ballon. Noménoë marcha à sa rencontre et lui livra une sanglante bataille où les Bretons furent vainqueurs.

Noménoë prend le titre de roi des Bretons. — Sa mort. (845-851.)

Cette victoire assurait à Noménoë la possession de la Bretagne. Les habitants de Nantes venaient de chasser Lambert une seconde fois, et offraient de se donner à lui; il joignit donc le comté de Nantes à ceux de Vannes et de Rennes. Il justifia d'ailleurs le choix de ses nouveaux sujets, en combattant avec courage les Normands qui avaient reparu sur les rives de la Loire. Mais il fut moins heureux contre ces pirates qu'il ne l'avait été contre les Francs. — Il perdit successivement trois batailles; et, pour obtenir le départ de ces ennemis audacieux, il dut, comme Charles-le-Chauve, leur payer une forte contribution.

Délivré des Normands, débarrassé du comte Lambert, ne redoutant plus le roi des Francs qui n'employait que des négociations pour l'arrêter dans ses conquêtes déjà portées jusque sur la Mayenne, Noménoë résolut de prendre le titre de roi.

Charles-le-Chauve et ses frères, réunis à Thionville, où avait été convoquée une assemblée des grands de l'empire, lui firent vainement signifier l'ordre de renoncer à ce titre. — Le chef breton, afin de rendre sa dignité incontestable, voulut la faire consacrer par la puissance ecclésiastique. L'église de Dol avait été érigée en archevêché au VIe siècle par le roi Hoel-le-Grand; il la déclara de nouveau église métropolitaine de la Bretagne, et il s'y fit couronner roi.

L'archevêque de Dol, dans cette cérémonie solennelle et nationale, fut assisté par les évêques bretons de Rennes, de Quimper, de Vannes, de Saint-Pol-de-Léon, d'Aleth, de Saint-Brieux et de Tréguier; ces deux derniers avaient été institués par Noménoë lui-même. L'évêque de Nantes, qui avait cru pouvoir se dispenser d'assister au sacre du nouveau roi, fut dépossédé militairement de son siége, et Noménoë lui donna un successeur. L'archevêque de Tours, que le nouvel archevêché de Dol privait d'une partie de ses suffragants, fit des réclamations; mais il ne fut pas écouté.

Noménoë envoya des députés au pape pour obtenir son assentiment aux changements qu'il venait d'établir dans les divisions ecclésiastiques de la Bretagne. — Il continua à combattre le roi des Francs, afin de lui faire connaître et respecter le titre qu'il s'était donné. Il s'empara successivement des villes du Mans et d'Angers, et reprit d'assaut Rennes, dont Charles-le-Chauve s'était rendu maître. Il se préparait à de nouvelles conquêtes, lorsque la mort le surprit, en 851, à Vendôme.

Érispoé succède à Noménoë. — Il est assassiné. (851-857.)

Noménoë eut pour successeur son fils Érispoé. Celui-ci se montra digne d'un tel père; par une victoire signalée, il força Charles-le-Chauve à la paix. Le traité en fut conclu à Angers, où les deux rois eurent une entrevue. Le roi des Bretons resta en possession de son titre et de toutes ses conquêtes jusqu'à la Mayenne, seulement il se reconnut vassal du roi des Francs, pour les comtés de Rennes, de Nantes, et pour la Marche de Bretagne, qui lui fut alors solennellement cédée.

En 852, Pépin, évadé de sa prison de Soissons, se retira auprès d'Érispoé. Charles réclama le fugitif, le roi breton répondit par un noble refus, et des deux parts on se prépara à la guerre. La réclamation d'un certain Salomon, fils du frère aîné de Noménoë, et par conséquent cousin d'Érispoé, fournit à Charles-le-Chauve l'occasion de se mêler des affaires intérieures de la Bretagne. Salomon demandait la couronne, comme si elle était échue à Noménoë par suite d'un héritage et au détriment d'un frère plus âgé. Charles, affectant le caractère d'un conciliateur et l'autorité d'un juge, adjugea à Salomon le tiers de la Bretagne. C'était une violation manifeste du traité d'Angers, et une cause de plus pour la guerre. La guerre commença, mais cette fois les Francs eurent l'avantage, le roi des Bretons se vit forcé d'entrer en accommodement, et de céder à son cousin le comté de Rennes. — Érispoé répara, trois ans après, l'humiliation que ses armes avaient éprouvée; il battit les Normands qui reparaissaient sur les côtes de Bretagne, et recommençaient leurs dévastations dans les environs de Vannes et de Nantes. Cette victoire fit sentir au roi des Francs l'utilité de l'alliance des Bretons. Charles-le-Chauve, dans la vue de resserrer cette union par des liens de famille, proposa le mariage de son fils Louis avec la fille unique d'Érispoé. Cette alliance, qui aurait dû assurer le repos du roi breton, fut ce qui le perdit. Le comte de Rennes, Salomon, inquiet de l'accroissement de puissance qu'elle aurait donné à son cousin, conspira contre lui, l'attaqua à l'improviste, le poursuivit jusque dans une église et l'assassina au pied de l'autel.

Salomon, successeur d'Érispoé. — Il est assassiné. — Nouvelle division de la Bretagne. (857-877.)

Salomon succéda à sa victime et prit le titre de roi des Bretons. Charles-le-Chauve ne put venger la mort de son allié. Il était alors menacé lui-même en Aquitaine et en Neustrie par des conspirations dont ses propres fils étaient les chefs. Louis-le-Bègue, qui devait épouser l'héritière de Bretagne, loin d'accomplir ce mariage et de revendiquer ce royaume, contracta une alliance avec le meurtrier d'Érispoé. — Salomon accueillit le fils rebelle et lui donna des troupes pour faire des incursions dans les provinces neustriennes.

Charles-le-Chauve, au lieu de s'opposer à ces déprédations par la force des armes, convoqua, en 859, à Savonnières, près de Toul, une assemblée d'évêques francs. Les évêques bretons y furent appelés, mais ne s'y rendirent point. L'assemblée leur adressa une admonition pour leur rappeler que ceux qui avaient été institués sans le concours de l'archevêque de Tours, leur métropolitain légitime, n'exerçaient pas une autorité légale et canonique; elle les exhorta à représenter à Salomon qu'il devait obéissance au roi Charles, et que le serment de fidélité qu'il avait prêté à ce roi aurait dû l'empêcher de donner des secours à un révolté. — L'admonition, qui se terminait par des menaces de la colère divine, n'effraya ni les évêques bretons, ni le roi Salomon; mais elle émut vivement les seigneurs qui avaient embrassé la cause de Louis-le-

Bègue; ils se hâtèrent de faire leur soumission à Charles-le-Chauve.

Le roi des Francs confia la conduite de la guerre contre Salomon à un d'entre eux, nommé Robert-le-Fort [1]. — Salomon essaya vainement de résister à Robert, en appelant à son aide les pirates danois. Il fut vaincu et forcé de rendre hommage au roi des Francs, qui le chargea de défendre les côtes de la Bretagne et de la Neustrie contre les invasions normandes. Charles reconnut à Salomon le titre de roi, lui envoya une couronne d'or enrichie de pierreries, et lui fit don du comté de Coutances, d'une partie du territoire d'Avranches et du Cotentin. — Salomon remplit mal ses engagements. Au lieu de combattre sans cesse les Normands, il fit la paix avec eux et les laissa s'établir à Angers. — Charles-le-Chauve fut obligé de venir lui-même, en 873, faire le siége de cette ville, pour en chasser ces pirates hardis.

Salomon éprouvait quelquefois des remords de l'assassinat qu'il avait commis, il cherchait à se faire pardonner son crime par des fondations de monastères et par des libéralités faites aux églises. Ce fut pour obtenir une absolution complète qu'il envoya au pape une ambassade avec de riches présents [2]. Il désirait aussi, pour consacrer l'indépendance de l'église de Bretagne, obtenir du pape la reconnaissance de l'archevêché de Dol et celle de son titre de roi. Mais il échoua dans les deux dernières demandes et n'obtint du saint-père, avec l'absolution qu'il réclamait, qu'un bras du pape Léon III, et quelques autres reliques.

[1] Voici ce que dit au sujet de Robert l'historien Mezeray: « 861. — Comme les Bretons infestaient continuellement les terres de Charles, il donna le duché de France, c'est-à-dire le gouvernement d'entre Seine et Loire, à Robert, surnommé le Fort ou le Vaillant, pour garder cette marche ou frontière. Ce que nous avons voulu marquer, parce que ce Robert est constamment la *souche de la glorieuse race des Capetiens*; laquelle (quand on ne compterait son origine que de cette année-là) aurait aujourd'hui huit cent trente-sept ans d'antiquité, bien prouvée par descente de mâle en mâle et de têtes couronnées, honneur dont aucune race du monde ne saurait se vanter. »

[2] Il existe dans le *Recueil des historiens de France*, tom. VII, pag. 596, une lettre du roi Salomon au pape, qui contient des détails curieux sur ces présents; la lettre est ainsi conçue:

« Je supplie votre dignité d'agréer avec bonté cette bagatelle que j'offre aux saints apôtres; c'est une statue d'or de votre grandeur tant en hauteur qu'en largeur, ornée de pierreries; un mulet sellé et bridé; le tout valant deux cents sols; une couronne d'or ornée de pierres précieuses, valant bien quatre-vingts sols, trente chemises, trente pièces de drap de diverses couleurs, trente peaux de cerfs, trente paires de souliers pour vos domestiques, et enfin une offrande annuelle de trois cents sols; le tout afin que vous veuilliez bien nous confirmer à perpétuité la dignité que vos prédécesseurs avaient accordée aux nôtres. Ces présents sont bien peu de chose; mais daignez vous souvenir des deux deniers offerts par la pauvre veuve dans le temple du Seigneur. »

Enfin, après sept ans de règne, affaibli par la maladie, fatigué du poids de la couronne et tourmenté par sa conscience, Salomon se disposait à abdiquer en faveur de son fils, lorsqu'une conspiration éclata contre lui. A la tête des conjurés se trouvaient le comte Gurvan qui avait épousé la fille d'Érispoé autrefois promise à Louis-le-Bègue, et le comte Pasquiten, gendre du roi Salomon lui-même. La révolte fit des progrès: Salomon, abandonné de ceux sur la fidélité desquels il devait le plus compter, prit la fuite avec son fils. Une église où il s'était réfugié fut investie par ses ennemis. Ceux-ci feignirent de vouloir traiter avec lui, il se fit donner l'eucharistie, et se livra à eux avec son fils. « Son fils fut massacré, et lui-même ayant eu les yeux crevés mourut le lendemain, perdant ainsi la couronne, comme il l'avait acquise, par un crime. »

Après la mort de Salomon, la Bretagne se divisa de nouveau en plusieurs principautés indépendantes. Pasquiten eut le comté de Vannes, et Gurvan celui de Rennes. On ignore le nom du chef breton à qui échut le comté de Cornouailles.

Au moment où Charles-le-Chauve apprit cette division nouvelle de la Bretagne, il publia un capitulaire « ordonnant à ses *fidèles* de recouvrer un royaume que la nécessité des temps l'avait obligé de laisser au prince breton, suivant un traité maintenant annulé, dit-il, puisqu'il ne reste personne de leur postérité. »

Sans l'appui d'une armée, l'ordonnance royale ne pouvait empêcher les chefs bretons de se partager le pays. Pasquiten et Gurvan ne s'inquiétèrent donc pas du capitulaire de Charles-le-Chauve, et trois années après ces deux comtes Bretons étant morts dans des guerres contre les Normands, le comté de Vannes passa sans difficulté à Alain III, frère de Pasquiten, et le comté de Rennes échut à Judicael II, fils de Gurvan. — Le roi des Francs n'opposa encore à cette double succession que de vaines protestations.

Femmes et enfants de Charles-le-Chauve.

Charles-le-Chauve avait épousé en 842, peu de temps après son avénement au trône, Hermenthrude, fille d'Odon, comte d'Orléans, il en eut quatre fils: Charles, roi d'Aquitaine, et Louis-le-Bègue, dont nous avons déjà parlé; le troisième se nommait Lothaire, surnommé le Boiteux; il fut abbé de Moutier-en-Der et mourut en 866; le quatrième, nommé Carloman, devint abbé de Saint-Médard à Soissons, et causa de vifs chagrins à son père.

Sa vie exige quelques détails. — Carloman avait pris part à plusieurs conspirations ourdies contre

Charles-le-Chauve. Celui-ci avait pardonné plusieurs fois, mais sa clémence n'ayant servi qu'à encourager Carloman à la révolte, il le fit juger solennellement par une assemblée d'évêques réunis à Senlis. Carloman fut privé du caractère ecclésiastique; livré ensuite aux juges laïques, il fut condamné à mort, mais le roi son père intervint, et « par une sentence plus douce, disent les *Annales de Saint-Bertin*, il fut privé des yeux, aux applaudissements de tous ceux qui étaient présents. On lui laissa la faculté et le temps de se repentir, en lui ôtant les moyens d'aggraver ses forfaits, comme il en conservait la coupable espérance. Le roi trompa ainsi les desseins des ennemis de la paix, et empêcha l'église de Dieu et la chrétienté, dans son royaume (déjà exposé aux ravages des païens normands), d'être troublées par une funeste sédition. » — Carloman survécut à son supplice et mourut dans le monastère de Corbie où il avait été relégué.

Charles-le-Chauve eut d'Hermenthrude trois filles : Rothrude et Hirmenthrude qui embrassèrent la vie religieuse, et Judith qui épousa successivement le père et le fils, Ethelwolf et Ethelred, rois d'Angleterre, et qui, après leur mort, revenue dans la Gaule franque, se fit enlever par Beaudoin comte de Flandre; celui-ci devint son troisième mari.

La reine Hermenthrude mourut le 6 octobre 869, dans le monastère de Saint-Denis ou elle fut enterrée. Charles-le-Chauve ayant reçu cette nouvelle trois jours après, envoya aussitôt chercher Richilde, sœur de Boson, qui fut par la suite roi de Provence, et de Richard duc de Bourgogne, et la prit pour concubine. — L'année suivante trois mois seulement après la mort de sa première femme, il épousa solennellement Richilde et lui donna le titre de reine. Charles-le-Chauve n'eut d'elle que quatre fils qui tous moururent jeunes.

Charles-le-Chauve empereur. (876.)

Le fils de Lothaire, Louis II, empereur et roi d'Italie, mort en 875, après un règne « détestable et détesté, » ne laissait point d'enfant mâle; les seigneurs italiens se rassemblèrent à Pavie pour élire parmi les princes de la race de Charlemagne un empereur et roi. Les deux principaux compétiteurs étaient naturellement Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. Deux factions se formèrent parmi les électeurs, et chacune d'elles engagea le prince qu'elle préférait à accourir au plus vite en Italie. Charles-le-Chauve, plus ambitieux ou plus actif, passa les Alpes le premier; arrivé à Pavie, il apprit que son neveu Carloman, fils de Louis, descendait en Italie, il marcha aussitôt à sa rencontre, et le força à retourner en Germanie. — Délivré de toute concurrence, il vint ensuite à Rome, où, au mois de janvier de l'année 876, il fut solennellement couronné empereur par le pape Jean VIII. Cette cérémonie terminée, il laissa en Italie, comme lieutenant, son beau-frère Boson, et se hâta de revenir dans la Gaule, où les troupes de Louis-le-Germanique étaient entrées et faisaient de grands ravages. Heureusement pour Charles-le-Chauve, Louis mourut, laissant pour héritiers trois fils que les embarras et les difficultés d'un partage empêchèrent de poursuivre les conquêtes de leur père en Bourgogne et en Neustrie.

Mais la dignité impériale imposait à Charles de grands devoirs. Les Sarrasins désolaient par leurs pirateries les côtes de l'Italie, et notamment celle des états romains. C'était à l'empereur à protéger l'église et le pape contre les musulmans. Jean VIII ne cessait d'écrire à Charles-le-Chauve pour lui demander des secours et réclamer sa présence. L'abandon où le nouvel empereur laissait l'Italie fournissait à ses ennemis une occasion de soulever le mécontentement populaire, et le parti germanique commençait à s'agiter,

Charles était fort embarrassé; il sentait la nécessité de remplir ses devoirs de protecteur envers l'église romaine, mais il n'ignorait pas que de nombreuses intrigues s'étaient ourdies dans ses états de la Gaule et que les conspirateurs attendaient son départ pour prendre les armes. Il voulut à tout événement assurer l'héritage de la monarchie franque à Louis-le-Bègue. Déjà en 876 il avait tenu à Reims une assemblée générale où il l'avait fait reconnaître pour son successeur. Mais les leudes et les évêques réunis à Reims n'avaient pas décidé toutes les questions qui leur étaient soumises, et un nouveau plaid avait été indiqué pour le mois de juillet de l'année suivante à Quiercy.

Plaid de Quiercy. — Hérédité des offices. (877.)

Une opinion généralement répandue attribue à Charles-le-Chauve l'hérédité des offices, qui assura l'établissement du gouvernement féodal, et accéléra la chute de la famille de Charlemagne, et l'on suppose que c'est au plaid de Quiercy que cette hérédité aurait été solennellement reconnue. Il y a erreur ou tout au moins exagération dans cette opinion. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter un coup d'œil sur les détails suivants que nous empruntons à un travail fort remarquable de M. Fauriel.

« L'objet du plaid de Quiercy, dit l'historien, était d'arrêter toutes les mesures que l'absence de l'empereur allait rendre nécessaires pour le bon ordre de ses états. Il s'agissait : 1° de désigner

ceux de ses leudes, comtes, évêques ou abbés, qui assisteraient son fils dans le gouvernement du pays; 2° d'exécuter certaines mesures déjà convenues pour l'expulsion des Normands et pour empêcher leur retour; 3° de prévenir ou de faire cesser toute guerre qui viendrait à éclater dans quelque partie du royaume; 4° de régler divers cas généraux d'administration et de police; 5° d'établir le mode d'après lequel il serait pourvu aux offices qui viendraient à vaquer durant l'expédition; 6° de recommander ce qui se recommandait toujours pour la forme, mais, au fait, toujours en vain, c'est-à-dire le maintien des honneurs et des priviléges des église.

» Les articles relatifs à ces divers objets sont au nombre de trente-trois en tout, et susceptibles d'être divisés en deux séries.

» La première série comprend les neuf premiers articles rédigés tous sous forme de propositions faites par le roi à ses leudes ecclésiastiques et laïques. Ils sont tous accompagnés d'une réponse des leudes, énonçant leur acceptation, leur refus ou leur opinion sur la chose proposée.

» La deuxième série est composée des vingt-quatre articles subséquents, lesquels n'étant point formellement soumis à l'acceptation des leudes ne sont accompagnés d'aucune réponse, d'aucune observation de ceux-ci, et sont censés avoir force de loi par le seul fait de la volonté royale dont ils sont l'expression.

» Parmi les articles de cette dernière série, quelques-uns portent des traces si vives encore des mœurs et des passions primitives des Francs ou des Germains, qu'ils ont plutôt l'air d'avoir été écrits le lendemain de la conquête franque, que la veille d'une expédition religieuse et politique en Italie. Tels sont, par exemple, le trente-deuxième et le trente-troisième; ils sont tous les deux relatifs à la chasse. Le premier détermine avec précision quelles sont celles des forêts royales où le fils et le successeur désigné de Charles-le-Chauve ne pourra chasser d'aucune manière; celles où il ne pourra chasser qu'en passant et où il lui est interdit de chasser des sangliers; celles, au contraire, où il ne chassera que des sangliers; celles enfin où il pourra tout chasser, bêtes fauves et sangliers. Le deuxième est peut-être plus curieux encore; il prescrit au garde ou chef des forêts royales de tenir un compte exact de toutes les bêtes fauves et de tous les sangliers que son fils aura pris ou tués à la chasse... »

C'est dans le neuvième article, dont il existe deux versions, que se trouvent les dispositions relatives à la manière de pourvoir aux comtés qui viendraient à vaquer durant l'absence du roi. — Voici la traduction exacte de la version la plus favorable à l'hérédité :

« S'il vient à mourir (durant notre absence) un » comte de ce royaume dont le fils soit avec nous » (dans notre expédition), que notre fils, conjointe» ment avec nos fidèles, choisisse, parmi les plus » amis ou les plus proches du comte, quelques » (personnes) qui, de concert avec les officiers du » comté et avec l'évêque dans le diocèse duquel se » trouvera le comté (vacant), administrent ce comté » jusqu'à ce que nous soyons informés (du fait), » afin que nous fassions honneur au fils du comte » (décédé) qui se trouvera avec nous des honneurs » de (son père).

» Si le comte défunt a un fils (encore) petit, que » ce fils, conjointement avec les officiers du comté et » l'évêque du diocèse dans lequel est situé le comté, » administre le comté jusqu'à ce que la nouvelle » de la mort du comte (défunt) nous parvienne, et » qu'en vertu de notre concession son fils soit honoré » de ses honneurs. »

« Il est certain, dit M. Fauriel, que, dans l'article cité, Charles-le-Chauve semble manifester l'intention d'élire aux comtés vacants les fils à la place des pères. Mais il n'y a, dans cette intention, dans cette disposition, rien qui puisse être pris pour une loi nouvelle, absolue, générale; rien qui puisse être considéré comme un principe nouveau d'action politique. La prétendue loi de Charles-le-Chauve n'est autre chose que la reconnaissance, que l'expression pure et simple d'un fait dès lors très-commun et qui tendait à devenir général. Partout où les comtes avaient été favorisés par les localités, ou s'étaient trouvés être des hommes de capacité et d'énergie, partout ces comtes s'étaient approprié leurs comtés; et ceux d'entre eux n'étaient pas rares qui en possédaient plus d'un et même plus de deux. Il est vrai que ceux de leurs fils qui leur succédaient leur succédaient parfois en vertu d'une élection, d'une confirmation, d'une concession royale; mais il est vrai aussi qu'en général cette concession, cette confirmation était de pure forme, d'autant plus aisément accordée par les rois que ceux auxquels ils l'accordaient en avaient réellement moins besoin. L'article cité du plaid de Quiercy ne faisait que reconnaître ce qui existait à cet égard, sans rien changer dans le présent, sans rien empêcher dans l'avenir... »

Mort de Charles-le-Chauve. (877.)

Croyant avoir assuré la tranquillité de la Gaule pendant son absence, Charles-le-Chauve partit pour l'Italie vers le milieu de l'année 877, aussitôt après la clôture du plaid de Quiercy. Il emmenait une armée composée de toutes ses milices disponi-

lies. — Mais le parti qui lui était opposé avait déjà fait de grands progrès. Arrivé à Verceil au-delà des Alpes, il rencontra le pape Jean VIII qui, chassé de Rome par la faction germanique, venait chercher un asile dans la Gaule franque. — Il apprit aussi que son neveu Carloman, attiré par le dessein de se faire couronner empereur à Rome, était déjà arrivé dans la vallée du Pô avec une nombreuse armée. Troublé de toutes ces nouvelles, et n'ayant point avec lui des forces suffisantes pour résister à son compétiteur, il se décida à revenir derrière les Alpes attendre des renforts qu'il avait ordonné de lui envoyer.

Les chefs de la conspiration, que Charles-le-Chauve espérait avoir déjouée par le plaid de Quiercy, avaient décidé que leur roi ne sortirait pas vivant de l'Italie.

« Charles, disent les *Annales de Saint-Bertin*, attaqué de la fièvre, prit en breuvage, pour s'en guérir, une poudre que lui donna son médecin, juif nommé Sédéchias, pour qui il avait trop d'amitié et de confiance. Mais c'était un poison mortel que l'empereur avait avalé; et, porté à bras à travers le Mont-Cénis, étant arrivé à un endroit appelé Brios, il envoya dire à Richilde, qui était en Maurienne, de se rendre vers lui; ce qu'elle fit. Onze jours après avoir pris le poison, il mourut dans une misérable cabane, le 6 octobre. Ceux qui étaient avec lui ayant ouvert son corps, dont ils retirèrent les entrailles, et l'ayant parfumé, comme ils purent, de vin et d'aromates, le renfermèrent dans un cercueil, et se mirent en route pour le transporter au monastère de Saint-Denis, où il avait demandé à être enseveli. Ne pouvant le porter à cause de l'infection qui en sortait, ils le mirent dans un tonneau enduit de poix en dedans et en dehors, et enveloppé de cuir; ce qui ne put en ôter la puanteur. Arrivés avec peine à une certaine chapelle de moines de l'évêché de Lyon que l'on appelle Nantua, ils le mirent en terre avec le tonneau qui le renfermait. » — Ce fut seulement sept années plus tard que le corps de Charles-le-Chauve fut exhumé et transporté à Saint-Denis.

Charles-le-Chauve passait aux yeux de ses contemporains pour un prince artificieux, sans amour pour ses peuples, ignorant l'art de gouverner et toujours animé d'une ambition aveugle; car il formait des projets d'agrandissement lorsqu'il ne pouvait défendre ni conserver ce qu'il possédait.

Son règne fut cependant remarquable par plusieurs règlements utiles; l'édit de Pistes sur la fabrication et la valeur des monnaies est un des plus anciens et des plus curieux monuments de notre législation.

Charles aimait les lettres et les arts; il protégeait les savants qui, en échange de ses bienfaits, lui avaient donné le nom de *Grand*; le surnom de *Chauve* est le seul qui lui soit resté.

CHAPITRE IX.

INVASIONS DES NORMANDS. — SIÉGE DE PARIS.

Règnes de Louis II, dit le Bègue, de Louis III, de Carloman et de Charles III, dit le Gros.

Louis-le-Bègue, roi et empereur. — Concile de Troyes. — Mort de Louis-le-Bègue. — Intrigues contre les fils de Louis-le-Bègue. — Ils sont proclamés rois. — Louis III, roi de Neustrie, Carloman, roi d'Aquitaine et de Bourgogne. — Boson se fait proclamer roi de Provence. — Démembrement et division de la Gaule méridionale. — Guerres contre les Normands et contre les Provençaux. — Mort de Louis III. — Carloman, roi des Francs. — Sa mort. — Charles-le-Gros, roi des Francs. — L'abbé Hugo défait les Normands. — Portrait de Charles-le-Gros. — Son divorce avec Richarde. — Siége de Paris par les Normands. — Traité de Charles-le-Gros avec les Normands. — Démence et abandon de Charles-le-Gros. — Il meurt dépossédé de l'empire. — Son éloge par les *Annales de Metz*.

(De l'an 878 à l'an 890.)

Louis-le-Bègue, roi et empereur. — Concile de Troyes. — Mort de Louis-le-Bègue. (877-879.)

Louis-le-Bègue était l'héritier naturel de Charles-le-Chauve; mais la mort de cet empereur n'avait pas dissous la conspiration des grands du royaume contre l'autorité royale. Ceux-ci étaient peu disposés à reconnaître son fils pour roi. « Louis-le-Bègue, afin de se faire des partisans, donna des abbayes, des comtés et des manoirs à tous ceux qui se présentèrent à lui et en demandèrent en lui promettant dévouement et fidélité. » Malheureusement le domaine royal n'était plus assez riche pour disposer d'une grande quantité de bénéfices. Le nombre des leudes qui ne purent avoir part aux libéralités du fils de Charles-le-Chauve, et qui, poussés par le mécontentement, se réunirent aux conjurés, fut tellement considérable que, formant une assemblée réunie à Mont-Vimar, ils délibérèrent de faire acheter au nouveau roi par de nombreuses concessions leur douteuse fidélité. Ils hésitèrent même s'ils reconnaîtraient Louis-le-Bègue pour roi de la Gaule franque. Mais un acte apporté par l'impératrice Richilde mit fin à toutes leurs hésitations; c'était le testament de l'empereur. « Charles-le-Chauve transmettait à son fils Louis son royaume, l'épée dite de Saint-Pierre, le vêtement royal, la couronne, et le sceptre d'or enrichi de pierres précieuses. » Il fallut néanmoins que, pour en finir avec toute la mauvaise volonté de ses leudes, Louis leur concédât tous les bénéfices dont il s'était réservé la possession; il dut aussi renouveler et accroître les priviléges du clergé; « ensuite, disent les *Annales de Saint-Bertin*, Louis, du consentement de tous, tant des évêques

et abbés que des grands du royaume et des autres assistans, fut sacré et couronné roi par Hincmar, archevêque de Reims. »

Le nouveau roi des Francs, reçut, l'année suivante, le titre d'empereur qu'avait porté son père. Au moment où Charles-le-Chauve mourait empoisonné dans la vallée de Maurienne, son compétiteur Carloman, effrayé des préparatifs faits pour reprendre l'Italie, avait quitté Rome et s'était retiré en Germanie, atteint lui-même d'une maladie grave.

Le pape Jean VIII était revenu dans la cité sainte; mais la nouvelle de la mort de Charles-le-Chauve avait ranimé promptement l'audace des ennemis du pontife. Lambert, comte de Spolette, et Adalbert, marquis de Toscane, s'étaient emparé de Rome, et avaient gardé Jean VIII prisonnier pendant quelques jours.

Le pape réussit à s'échapper après avoir fulminé contre eux une *épouvantable* excommunication, puis il vint par mer dans la Gaule; il débarqua à Arles, et y célébra la fête de la Pentecôte. Ensuite il se rendit à Troyes, pour assister à un concile solennel où se réunirent les évêques de la Gaule et de la Germanie. Dans ce concile, le pape fulmina de nouveau la sentence d'excommunication contre Lambert et Adalbert, et s'occupa de divers réglements concernant la discipline ecclésiastique. Enfin, le 7 septembre 878, il couronna Louis, et le salua du nom d'Auguste et d'empereur.

Louis aurait désiré faire obtenir à sa femme l'honneur d'un sacre solennel. Il invita le pape à un festin magnifique et lui offrit de riches présents; mais cette princesse, nommée Adélaïde et fille d'un roi d'Angleterre, n'était que la seconde épouse de Louis; ce roi avait, peu de temps auparavant, répudié sa première femme, nommée Ansgarde, et de laquelle il avait eu deux fils, Louis et Carloman. Bien que cette répudiation eût eu lieu suivant la coutume des Francs, le pape ne voulut pas la reconnaître, et refusa de sacrer Adélaïde reine et impératrice.

Le pape consentit, sur la sollicitation personnelle du roi, à ce que l'évêque de Laon, qui avait été mis en prison depuis deux années par ordre du concile de Soissons, et qui y était devenu aveugle, célébrât la messe, malgré son infirmité.

Louis-le-Bègue ne jouit pas longtemps de la royauté et de l'empire. Il venait de faire un traité avec Louis, roi de Germanie, afin de régler le partage de la Lotharingie, lorsque se trouvant à Compiègne, il tomba malade et mourut le Vendredi-Saint, 10 avril 879. — Il était âgé de trente-trois ans, était roi d'Aquitaine depuis douze ans, et avait régné seulement un an et sept mois sur la Gaule franque.

Outre les deux fils, à peine adolescents, qu'il avait eus d'Ansgarde, son épouse répudiée, Louis laissait enceinte la reine Adélaïde : cette princesse accoucha, le 17 septembre suivant, d'un fils qui reçut le nom de Charles au moment de sa naissance, et qui par la suite fut surnommé le Simple.

Intrigues contre les fils de Louis-le-Bègue. — Ils sont proclamés rois. — Louis III, roi de Neustrie. Carloman, roi d'Aquitaine et de Bourgogne. (879.)

Les leudes, qui avaient fait preuve de dévouement pour Louis-le-Bègue, étaient disposés à reconnaître pour roi, malgré sa jeunesse, son fils aîné Louis III.—Faisant trêve à toute inimitié particulière, et afin d'accroître le nombre et l'influence des partisans du jeune prince, ils avaient même arrangé un différend grave existant entre deux des principaux seigneurs, Boson et Théodoric, au sujet du comté d'Autun.

Une assemblée solennelle était convoquée à Compiégne pour proclamer Louis III, que son père avait désigné au choix de ses fidèles, en lui envoyant, avant de mourir, la couronne, l'épée et les autres signes de la royauté.

Josselin, abbe de Saint-Germain-des-Prés, et un des hommes les plus puissants de la Neustrie, prétendait avoir à se plaindre du gouvernement de Charles-le-Chauve. Il n'avait pas pu se venger sous Louis-le-Bègue, il résolut de s'opposer à l'avénement de son fils. Ami dévoué de Louis, roi de Germanie, dont il avait été le prisonnier, et qui durant sa captivité lui avait témoigné une grande considération, il attira au parti de ce prince plusieurs évêques et quelques seigneurs; il s'associa Conrad, comte de Paris, en le flattant de l'espérance qu'il aurait le premier rang sous un roi dont l'élection serait, en grande partie, son ouvrage. Josselin était rempli d'activité et d'habileté. Il se hâta, avant que l'assemblée de Compiégne pût être réunie, de tenir lui-même une assemblée à Creil, avec tous ceux qui lui avaient promis d'appuyer ses projets. Il leur persuada d'envoyer des députés au roi de Germanie pour l'engager à venir se mettre en possession de la France occidentale.

Ce roi était déjà celui des Francs orientaux; il portait le nom de Louis, comme son père et son aïeul. Il passa en effet le Rhin avec une armée, et s'avança jusqu'à Verdun. Mais, ainsi que cela était arrivé toutes les fois que les guerriers germains avaient pénétré dans la Gaule, l'indiscipline de ces bandes et les dévastations qu'elles commirent excitèrent l'ancienne antipathie des Francs occidentaux pour les Francs orientaux.

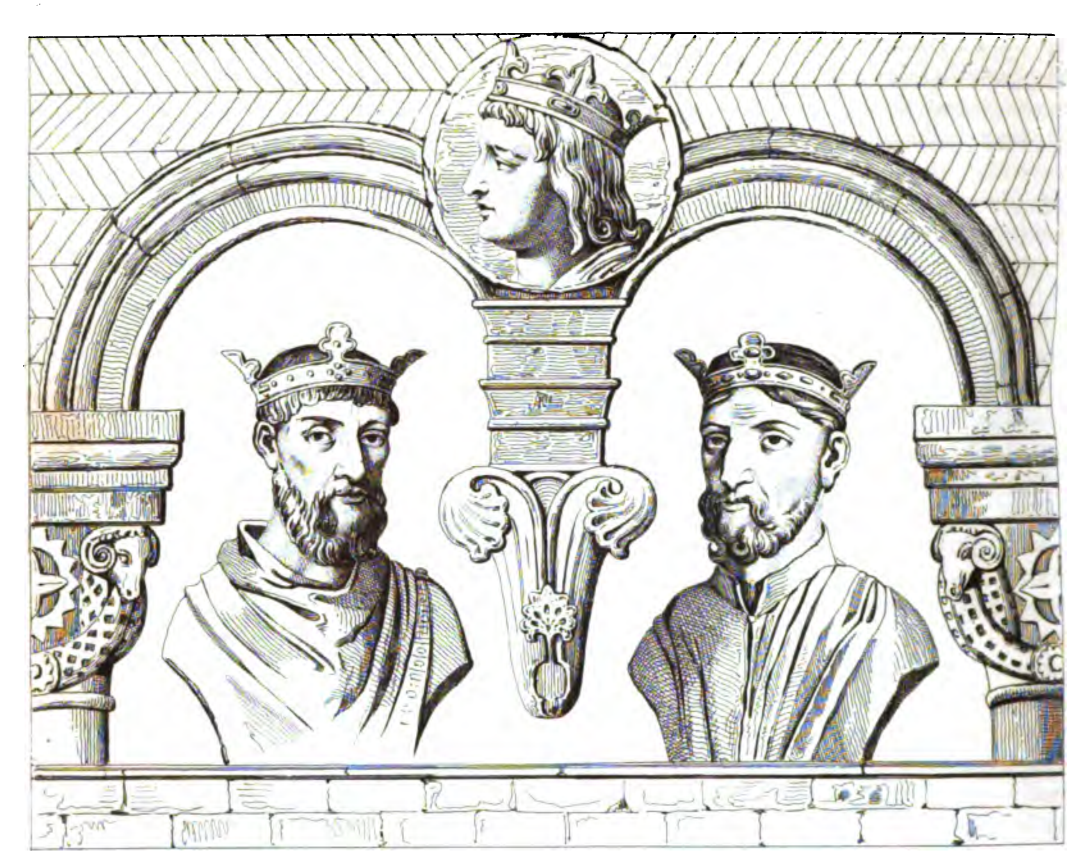
Les leudes neustriens, dévoués à Louis III,



Louis V. — Lothaire. *Othon. — La reine Emma.*



Assassinat de Guillaume Duc de Normandie.



Lothaire. Louis V. Louis IV dit d'Outremer.



Rappel de Louis d'Outremer.

n'étaient pas assez forts pour lutter avec succès contre le roi de Germanie. Ils entamèrent avec lui des négociations, et réussirent à le faire renoncer à ses projets contre la France occidentale, en lui abandonnant la portion de la Lorraine que Charles-le-Chauve et Louis-le-Bègue avaient successivement possédée. Hugo, fils naturel de Lothaire-le-Jeune et d'une concubine nommée Waldrade, avait des prétentions au royaume de Lorraine, et avait rassemblé un nombre assez considérable de partisans armés, dans le but de s'en emparer; c'était donc ne céder réellement à Louis-le-Germanique que le droit de faire une conquête.

Il y a apparence que le roi de Germanie n'acquiesça à cet arrangement que parce qu'il apprit, durant les négociations, la maladie grave de Carloman, roi de Bavière et son frère aîné. Celui-ci n'avait qu'un fils naturel nommé Arnulf, qui, voyant la mort prochaine de son père, s'était déjà saisi d'une partie du royaume. L'arrivée du roi de Germanie obligea Arnulf, après la mort de Carloman, à rendre les provinces qu'il avait prises, et à se contenter du duché de Carinthie.

Aussitôt après la paix faite avec le roi de Germanie, les leudes neustriens qui s'étaient prononcés pour le fils de Louis-le-Bègue se hâtèrent de faire couronner roi, non seulement Louis III, mais encore son jeune frère Carloman. Le couronnement et le sacre eurent lieu dans l'abbaye de Ferrières en Gatinois; l'archevêque de Sens, Ansegise, assisté de plusieurs évêques, présida à cette cérémonie solennelle.

Peu de temps après, les deux frères, dont l'étroite union causait aux Francs une grande joie, se partagèrent le royaume paternel. La Neustrie forma le lot de Louis, l'Aquitaine et la Bourgogne échurent à Carloman.

Boson se fait proclamer roi de Provence. (879.)

La Lorraine ne fut pas le seul royaume que les fils de Louis-le-Bègue se virent enlever. — Le duc Boson, beau-frère de l'empereur Charles-le-Chauve, et chargé par lui du gouvernement de la Provence, profita des embarras suscités aux jeunes princes pour se faire déclarer roi de toute la partie de la Gaule située entre les Alpes et le Rhône et de quelques provinces voisines. Ce nouveau royaume fut d'abord appelé le royaume d'Arles, du nom de la ville principale qu'il renfermait; mais dans la suite la dénomination de royaume de Provence[1] prévalut.

[1] Plus tard on nomma le royaume de Provence *royaume de Bourgogne cis Jurane.*

Les chroniqueurs contemporains attribuent la détermination ambitieuse de Boson à l'orgueil de sa femme Hermengarde, fille de l'empereur Louis II[1], et qui, dit-on, se trouvait humiliée de n'être que la femme d'un duc. Ce duc, il est vrai, était assez puissant pour que le pape Jean VIII, en revenant du concile de Troyes, eût cru pouvoir lui proposer, en lui promettant la couronne d'Italie, de venir y tenter contre les Germains une expédition qu'il avait inutilement sollicitée de l'empereur Louis-le-Bègue.

Une assemblée formée de seigneurs laïques et d'évêques[2], présidée par l'archevêque de Vienne, se réunit dans le château de Mantaille, entre Vienne et Valence, sur la rive gauche du Rhône, et, le 15 octobre 879, proclama Boson roi.

Démembrement et division de la Gaule méridionale.

La création d'un royaume de Provence indépendant de la monarchie carlovingienne compléta la division de tout le midi de la Gaule en états indépendants. Ce royaume comprit, outre la Provence proprement dite, les comtés de Lyon et de Vienne, ceux de Mâcon et de Châlons, la Savoie et les pays qui formèrent depuis la Franche-Comté; enfin les deux diocèses de Viviers et d'Uzès, situés sur la rive droite du Rhône.

Le reste de la Gaule méridionale, dont la séparation d'avec la monarchie franque se trouvait consommée, formait plusieurs grandes divisions : c'étaient : le duché de Vasconie, le comté de Bigorre, et la seigneurie de Béarn ; la Marche d'Espagne qui, dès qu'elle devint un état indépendant, prit le nom de comté de Barcelonne ; la Septimanie, qui se subdivisa en marquisat de Narbonne, et comtés ou vicomtés de Carcassonne, de Nîmes et de Béziers; la seigneurie de Toulouse, comprenant les comtés de Toulouse, du Rouergue et du Quercy; le comté d'Auvergne, et enfin le duché d'Aquitaine, qui appartint successivement aux comtes d'Auvergne et de Toulouse, et ensuite aux comtes de Poitiers, bien que le roi des Francs conservât encore pendant plusieurs années le titre de roi des Aquitains.

[1] Il ne faut pas confondre l'empereur Louis II, frère de l'empereur Lothaire et quatrième empereur d'Occident, avec Louis II, dit le Bègue, qui fut le septième empereur et le troisième de son nom.

[2] On y comptait six archevêques : ceux de Vienne, de Lyon, de la Tarantaise, d'Aix, d'Arles, de Besançon ; et dix-sept évêques, dont voici les diocèses : Valence, Grenoble, Vaison, Die, Maurienne, Gap, Toulon, Cavaillon, Lausanne, Apt, Mâcon, Viviers, Marseille, Orange, Avignon, Uzès et Riez.

Guerres contre les Normands et contre les Provençaux. (879-882.) — Mort de Louis III. (882.)

Louis III et Carloman montrèrent une activité et un courage qui annonçaient des princes valant mieux que leur père, et même que leur aïeul. Ils s'étaient accordés facilement et promptement pour le partage de la Gaule franque. Ils firent cause commune contre leurs ennemis communs. Les Normands, qui dévastaient les bords de la Vienne, furent vaincus par eux. Ils se liguèrent avec le roi de Germanie pour combattre Hugo, fils de Waldrade, qui saccageait la Lorraine et ses Marches. Enfin ils firent alliance avec Charles-le-Gros, roi d'Italie, pour reprendre les pays que Boson leur avait enlevés. La guerre de Provence, qui dura six ans, fut vive et sérieuse. Boson, vaincu dans une bataille rangée livrée près de Mâcon, perdit successivement Mâcon et Autun, et se vit forcé de laisser les deux frères mettre le siége devant Vienne. Cette ville forte, dont la défense était confiée à Hermengarde, femme de Boson lui-même, résista pendant deux années.

Charles-le-Gros se sépara des deux frères, pour aller se faire couronner empereur en Italie. — Encouragés par l'éloignement de Louis et de Carloman, des pirates danois avaient reparu sur les côtes de Neustrie, Louis III laissa la continuation du siége à Carloman, accourut au secours de ses états, et vainquit successivement les pirates, près d'Amiens, où il leur tua neuf mille hommes, et près de Séancourt, dans le Vimeux, où il leur fit éprouver une perte encore plus considérable.

En 882, et après un règne qui n'avait pas duré plus de six ans, Louis-le-Germanique mourut à Francfort. Par sa mort, Charles-le-Gros, déjà empereur et roi d'Italie, devint roi de la France orientale (Germanie), de la Bavière et de la Lorraine.

Malgré leurs défaites, les Normands ne se retiraient jamais sans emporter un riche butin, et n'abandonnaient un pays que lorsqu'on leur en avait payé la rançon. Ils profitèrent de l'inquiétude causée par la mort de Louis-le-Germanique pour attaquer les côtes de la Frise : l'empereur Charles-le-Gros y accourut avec son armée ; mais, au lieu de combattre, il décida Godfried, un des chefs normands, à recevoir le baptême avec les siens, et lui donna, pour s'assurer son alliance, la Frise et d'autres comtés. Deux chefs normands, Wurmon et Sigfried, qui refusèrent d'abandonner leur religion nationale, se retirèrent en emportant plusieurs milliers de pièces d'or et d'argent enlevées au trésor de Saint-Étienne-de-Metz. Les Normands, écartés à prix d'or de l'Austrasie, se rejetèrent alors sur la Neustrie, pillèrent les environs du château de Laon, ceux de Soissons et de Noyon, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Reims. Ce fut alors que l'archevêque Hincmar, dont tous les guerriers combattaient en Provence sous les ordres de Carloman, fut obligé de se retirer, avec les reliques de saint Remi et les ornements de l'église de Reims, de l'autre côté de la Marne, dans la ville d'Épernay, où il mourut.

A cette époque, Carloman, victorieux des Provençaux, vint en Neustrie, battit les Normands, et leur reprit le butin qu'ils avaient fait dans leur expédition sur Reims.

Peu de temps auparavant, le roi Louis III, étant tombé malade à Tours, s'était fait transporter en litière à Saint-Denis, où il mourut le 4 août 882, et où il fut enterré. Un vieil historien attribue sa mort à un événement assez singulier. Il raconte que le roi des Francs neustriens, ayant aperçu une jeune fille qui, à son approche, se sauvait dans une maison, poussa son cheval pour l'atteindre, et se rompit les reins en entrant sous la porte qui était trop basse : Carloman devint ainsi seul roi des Francs occidentaux, des Aquitains et des Bourguignons.

Carloman, roi des Francs. — Sa mort. (882-884.)

Malgré sa victoire, Carloman n'avait pas pu empêcher les Normands de s'établir à l'embouchure de la Somme. — Il désirait continuer la guerre contre Boson, à qui un de ses lieutenants, Richard-le-Justicier, propre frère du nouveau roi de Provence, venait d'enlever la ville de Vienne, et qui, toujours appuyé par les évêques et les seigneurs, naguère ses électeurs à Mantaille, continuait la guerre sans paraître découragé ; mais Carloman ne pouvait espérer de succès qu'en agissant avec toutes ses forces. Au lieu de combattre les Normands, dont les incursions multipliées dévastaient la Neustrie, il résolut de les acheter ; et, moyennant douze mille livres d'argent qu'il leur paya, il obtint qu'ils sortiraient de son royaume, et que, pendant douze années, ils n'entreprendraient aucune expédition contre la Gaule franque. « Après avoir reçu cette somme énorme, disent les *Annales de Metz*, les Normands détachèrent du rivage les cordes de leurs navires, y remontèrent, et s'en retournèrent vers l'Océan. »

Dans le temps même où Carloman traitait ainsi avec les pirates établis sur les bords de la Somme, Hugo, fils de Waldrade et de Lothaire, s'était jeté dans la Lorraine et y avait rallié un grand nombre de partisans. « Par eux furent exercées tant de rapines et de violences, qu'entre eux et les Normands, disent encore les *Annales de Metz*, il n'y eut point de différence de méchanceté, si ce n'est que les partisans de Hugo s'abstinrent de meurtres et d'incendies. »

En quittant la Somme, les Normands vinrent s'établir près de Louvain, ville qui faisait alors partie de la Lorraine, et commencèrent à ravager les pays environnants. — Charles-le-Gros envoya vainement une armée pour les combattre; ses troupes n'obtinrent aucun succès. — Elles avaient été plus heureuses peu de temps auparavant sur les bords du Rhin, où, commandées par Henri, duc des Saxons, elles avaient empêché d'autres Normands, venus du Danemarck, de s'établir à Duisbourg.

Carloman se livrait chaque automne aux plaisirs de la chasse, suivant l'usage des rois francs. Chassant dans la forêt d'Iveline, près de Montfort, à une journée de marche de Paris, il fut blessé mortellement par un sanglier, et il mourut le 6 décembre 884. Quelques-uns de ses contemporains prétendent que sa blessure avait été faite par un des hommes de sa suite, qui avait voulu atteindre le sanglier avec son épieu, et ils ajoutent que le roi tint cette circonstance secrète, afin de ne pas faire mettre à mort son meurtrier involontaire. Noble discrétion et admirable générosité!

Carloman n'était âgé que de dix-neuf ans, lorsqu'il mourut. Il avait épousé, en 878, Ingelthrude, fille du roi Boson; mais comme les époux étaient tous les deux fort jeunes (Carloman n'avait que douze ans), le mariage ne fut pas consommé. Ingelthrude se maria, après la mort de Carloman, à Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne.

Charles-le-Gros, roi des Francs. (884.) — L'abbé Hugo défait les Normands.

Les Normands revinrent en Neustrie dès qu'ils apprirent la mort de Carloman. L'ancien tuteur des deux fils de Louis-le-Bègue, Hugo, abbé de Saint-Denis, et duc de ce territoire qu'on a depuis nommé l'*Ile-de-France*, envoya des députés pour se plaindre de la violation des promesses et de la foi donnée, et pour engager les pirates à rétrograder: mais les Normands répondirent qu'ils avaient traité avec le roi Carloman, et non avec aucun autre, et que son successeur, quel qu'il fût, s'il voulait posséder paisiblement son royaume, aurait à leur payer de nouveau douze mille livres d'argent. — L'abbé Hugo s'attendait sans doute à cette réponse; il avait réuni les milices de son duché et appelé à lui celles des comtés voisins; il marcha résolument à la rencontre des Normands, leur livra bataille, les força à se rembarquer et à s'éloigner de la Neustrie.

Cependant les grands du royaume, épouvantés du retour des pirates, avaient d'abord envoyé une députation à Charles-le-Gros, pour lui offrir la couronne; ils se rendirent ensuite d'eux-mêmes à Gondreville (en Lorraine) où se trouvait l'empereur, et où, *les mains données et les serments prêtés*, selon l'usage, ils se soumirent à sa domination[1].

Portrait de Charles-le-Gros. — Son divorce avec Richarde. (887.)

Charles-le-Gros, par son élection à la royauté de la Gaule franque, se trouvait posséder, nominalement du moins, tous les états qui, après avoir formé l'empire de Charlemagne, avaient été depuis cinquante ans partagés entre tant de rois; il était peu propre à donner de la réalité à cette domination nominale. — C'était un prince d'une intelligence bornée, d'un caractère ombrageux et méfiant. Il avait eu, dans sa jeunesse, un accès de démence, et son jugement en était resté ébranlé. Sa constitution physique accroissait encore les défauts de son organisation intellectuelle. Il était de petite taille, d'un embonpoint excessif, et il avait les jambes torses. Aussi la pesanteur de son corps semblait-elle s'opposer à l'activité de son esprit.

Facile à irriter, il donna des preuves d'une aveugle susceptibilité et d'une jalousie sans motifs, en accusant l'impératrice Richarde, sa femme, *sage et religieuse princesse*, d'adultère avec l'évêque de Verceil. Cet évêque, nommé Luitward, tout dévoué à l'empereur, était devenu le conseiller de l'impératrice qui, voyant que l'autorité de son mari s'abaissait chaque jour par la faiblesse de son esprit et par la hardiesse des factions, s'était saisie de l'administration des affaires. Charles protesta dans l'assemblée générale de 887, que, bien qu'il fût, depuis plus de dix années, uni avec Richarde par les liens d'un mariage légitime, il ne l'avait jamais connue charnellement. Richarde, de son côté, se glorifia d'une virginité sans atteintes, et offrit, si son mari persistait à en douter, d'en appeler au jugement de Dieu, et de démontrer son innocence par l'épreuve du combat singulier ou par celle du feu. — L'évêque Luitward se présenta aussi devant l'assemblée, et, après avoir reproché à l'empereur son ingratitude, se purgea par serment du crime qui lui était imputé. — Toutefois le divorce fut prononcé: Richarde se retira dans un monastère qu'elle avait fait construire en Alsace, sur les terres qui lui avaient été assignées pour douaire, et s'y consacra au service de Dieu[2].

Siége de Paris par les Normands. (885-890.)

Après leur défaite par les milices de la Neustrie, les Normands restèrent pendant une année sans repa-

[1] *Ann. de Metz*, ann. 884.
[2] *Ann. de Metz*, ann. 887.

raître sur les rives de la Seine. - Ils y revinrent en 885, et entrèrent dans le fleuve avec sept cents vaisseaux à voiles, et un nombre d'autres petits navires si considérable qu'ils *couvraient les eaux de la Seine sur un espace d'un peu plus de deux lieues*. Cette flotte était sous les ordres de Sigfried, auquel les historiens contemporains donnent le titre de roi. Elle remonta la Seine. Arrivé près de Paris, Sigfried, avec quelques-uns de ses compagnons, se présenta devant l'évêque Gozlin et le comte Eudes, fils de Robert-le-Fort [1] et qui était chargé de la défense de la cité ; il leur demanda de laisser ses vaisseaux franchir les deux bras de la Seine, barrés par les ponts fortifiés qui joignaient alors Paris à ses faubourgs ; il promettait, si cela lui était accordé, de ne causer aucun dommage aux Parisiens, et de porter plus loin ses dévastations. L'évêque et le comte repoussèrent généreusement la demande du roi normand, qui se retira en proférant d'horribles menaces contre les défenseurs de Paris [2].

« Le lendemain, dit Abbon, et dès le lever de l'aurore, Sigfried entraîne les Normands au combat. Tous se jettent hors de leurs navires, courent vers la tour [3], l'ebranlent violemment par leurs coups jusque dans ses fondements, et font pleuvoir sur elle une grêle de traits. La ville retentit de cris, les citoyens se précipitent, les ponts tremblent sous leurs pas, tous volent et s'empressent de porter des secours à la tour. Ici brillent, par leur valeur, le comte Eudes, son frère Robert et le comte Ragenaire ; là se fait remarquer le vaillant abbé Ebble, neveu de l'évêque. Le prelat est légèrement atteint d'une flèche aiguë ; Fréderic, guerrier à son service, dans la fleur de l'âge, est frappé du glaive ; le jeune soldat périt ; le vieillard, au contraire, guéri de la main de Dieu, revient à la santé. Beaucoup des nôtres voient alors leur dernier jour ; mais, de leur côté, nos braves Parisiens font aux ennemis de cruelles blessures ; les Normands se retirent enfin, emportant une foule des leurs à qui reste à peine un souffle de vie. — Déjà le soleil avait cessé de briller sur l'horizon... La tour ne présentait plus rien de sa forme primitive et complète ; il n'en restait que les fondements et les créneaux inférieurs ; mais, pendant la nuit même qui suivit le combat, cette tour fut revêtue dans toute sa circonférence de fortes planches, et s'éleva beaucoup plus haut qu'auparavant. Une nouvelle citadelle fut pour ainsi dire posée sur l'ancienne.

» Le lendemain encore, le soleil et les Danois saluent en même temps et de nouveau la tour ; les Normands livrent aux fidèles Parisiens d'horribles et cruels combats. De toutes parts les traits volent, le sang ruisselle ; du haut des airs, les frondes et les pierriers déchirants mêlent leurs coups aux javelots... La ville s'épouvante, les citoyens poussent de grands cris, les clairons les appellent à venir sans retard secourir la tour tremblante. Les chrétiens combattent avec un ferme courage. Parmi nos guerriers, deux, plus hardis que les autres, se font remarquer : l'un est comte, l'autre abbé. Le premier, le victorieux Eudes, ranime l'ardeur des siens et rappelle leurs forces épuisées ; il parcourt incessamment toutes les parties de la tour et écrase les assaillants. Ceux-ci tâchent de couper le mur à l'aide de la sape, mais il les inonde d'huile, de cire, de poix enflammées ; mêlées ensemble, elles coulent en torrents d'un feu liquide, dévorent, brûlent et enlèvent les cheveux des ennemis. Plusieurs Danois expirent dans d'horribles tourments ; d'autres sont forcés de chercher un secours à leurs maux dans les ondes du fleuve. Les chrétiens s'écrient ironiquement en les y voyant courir : « Malheureux brû-
» lés, courez vers les flots de la Seine, tâchez qu'ils
» vous fassent repousser une autre chevelure mieux
» peignée... »

» L'abbé Ebble se montre le digne compagnon et le rival en courage d'Eudes. D'un seul javelot il perce sept Danois à la fois, et ordonne, par raillerie, qu'on les porte à la cuisine.

» Nul ne devance ces deux guerriers (Eudes et Ebble) au combat, nul n'ose se placer au milieu d'eux, nul même ne les approche et n'est à leur côté, tous les autres cependant méprisent la mort et se conduisent vaillamment. — Mais que peut une seule goutte d'eau contre des milliers de feux ?

» Les braves fidèles étaient à peine deux cents, et les ennemis, au nombre de quarante mille, renouvelaient les uns après les autres leurs attaques contre la tour... Les cruels redoublent sans cesse les fureurs de la guerre ; des clameurs et des frémissements s'élèvent dans l'air ; de grands cris frappent le ciel ; les boucliers peints tremblent sous les pierres qui les accablent ; les ecus gémissent sous les coups, les casques crient, percés par des traits. Bientôt les cavaliers, revenant du pillage, accourent se joindre au combat ; frais et rassasiés de nourriture, ils mar-

[1] Robert-le-Fort, devenu duc de Paris et comte de la Marche angevine, avait été tué en 866 en combattant contre les Normands. — Instruit qu'une bande de ces pirates venait de débarquer sur les bords de la Loire, il était accouru pour les combattre. A son approche, les Normands se retirèrent dans une église qu'ils fortifièrent à la hâte. Robert les attaqua sans se donner le temps de revêtir sa cotte de mailles, et fut percé mortellement d'une flèche en forçant la porte de l'église.

[2] Pour faire connaître à nos lecteurs les détails de ce siége mémorable, nous allons recourir au poëme célèbre d'Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés au IX[e] siècle, et témoin oculaire des événements qu'il raconte.

[3] Cette tour existait sur l'emplacement où s'est élevé depuis *grand châtelet*, et servait de tête au pont principal.

chent vers la tour : et beaucoup d'entre eux, frappés et mourants, regagnent leurs vaisseaux, sans avoir eu le temps de lancer contre la tour leurs pierres et leurs traits. Quant à ceux qui cherchent un remède à leurs brûlures dans les douces ondes du fleuve, les Danoises, en les voyant, s'arrachent les cheveux, fondent en larmes, et chacune crie à son époux : « Où cours-tu? fuis-tu d'une fournaise, » pour fuir ainsi? Quoi! fils du démon, aucun effort victorieux ne pourra-t-il te rendre maître de » cette tour? Ne t'ai-je pas assez gorgé de vin, de » pain et de venaison? Pourquoi, sitôt épuisé de fatigues, cherches-tu ici un abri? Honte à toi, vil » glouton, et à tous ceux qui comme toi renoncent » au combat. »

» Cependant un fourneau, tracé avec adresse, étend ses sinuosités sous le pied de la tour, et de sa bouche vomit de cruels désastres [1]. La brèche qu'il a faite, les assiégeants s'efforcent de l'agrandir, en coupant le bas du rempart. Tout à coup se laisse voir une ouverture funeste, large, immense. Les guerriers chrétiens se montrent à tous les yeux; ils voient les ennemis couverts de casques, eux-mêmes sont vus des assiégeants; leurs regards peuvent compter un à un les Danois, qui n'osent entrer dans la tour, et que la frayeur repousse de ce fort que leur audace n'a pu emporter. — Bientôt on lance sur eux, du haut de la tour, le moyeu arrondi d'une roue, qui précipite dans les enfers six hommes à la fois. L'ennemi attache alors aux portes de la tour des matières enflammées. Un horrible bûcher s'élève, une noire fumée étend ses nuages sur nos guerriers; la forteresse est enveloppée d'ombres épaisses, mais seulement pendant une heure environ; puis le vent rabat la fumée du côté des ennemis. Le feu s'éteint ensuite.... Le combat recommence avec plus de violence; deux porte-enseignes accourent de la ville et montent sur la tour, portant sur leurs lances le drapeau couleur de safran, si redoutable aux yeux des Danois; cent catapultes de leurs coups rapides étendent, privés de sang et de vie, les corps de cent ennemis, et ces morts, traînés par les cheveux, vont revoir leurs vaisseaux et y chercher un dernier asile.... Le brave chevalier Robert, heureux jusqu'alors, expire frappé d'un trait cruel; là, périssent aussi, de notre côté, quelques hommes du commun, mais en petit nombre, grâces à la bonté de Dieu. Honteux alors comme un loup dévorant qui, n'ayant pu se saisir d'aucune proie, regagne le plus épais du bois, les assiégeants prennent la fuite en toute hâte et pleurent la perte de trois cents des leurs. »

Ces deux combats avaient eu lieu les 26 et 27 novembre 886; malgré le double échec qu'ils venaient d'éprouver, les Normands ne renoncèrent point à leur entreprise. — Ils établirent leur camp près de Paris.

« Les Danois parcourent les rives de la Seine du côté de l'abbaye du bienheureux Denis. Ils asseoient leur camp autour de l'église circulaire de Saint-Germain [1], et le fortifient de retranchements faits de pierres entassées et mêlées avec de la terre. Ensuite leurs cavaliers parcourent en furieux les montagnes, les plaines, les bois, les champs et les fermes; de leur côté, leurs fantassins cruels tuent les petits enfants, les jeunes garçons, les adolescents, les vieillards à cheveux blancs, les pères avec leurs fils, et les mères elles-mêmes. La femme est massacrée sous les yeux de son mari, l'époux tombe égorgé sous les yeux de l'épouse, et la mort dévore les enfants à la face de leurs pères et de leurs mères. Le serf devient libre, l'homme libre est réduit à l'état de serf; on fait du valet un seigneur, et du seigneur un valet. Le vigneron et sa vigne, le laboureur et sa terre périssent également sous le fer de l'ennemi... »

Ces dévastations et ces massacres se prolongèrent pendant plusieurs semaines.

« Cependant, continue Abbon, la ville de Paris reste debout au milieu de ces terribles ouvriers qui creusent le sol sous ses murs; elle se montre inaccessible à la peur, et se rit de tous les traits qu'on lui lance.

» Les Danois commencent alors à fabriquer, chose étonnante à voir! trois machines, montées sur seize roues, d'une grandeur démesurée, faites avec des chênes immenses et liés ensemble; sur chacune de ces machines devait être placé un bélier recouvert d'un toit élevé; intérieurement elles pouvaient renfermer et tenir cachés soixante hommes armés. Déjà les assiégeants ont achevé deux de ces machines d'une forme et d'une grandeur convenables; et ils travaillent déjà à la troisième... Ces machines furent détruites par les assiégés.

» Pour y suppléer les Danois forment, avec le cuir de jeunes taureaux, de grands pavois qui peuvent chacun couvrir quatre ou six hommes. Ils travaillent pendant la nuit même, ne se donnent nulle relâche, et ne goûtent pas un instant de sommeil; ils aiguisent, réparent et forgent des traits acérés, raccommodent leurs anciens boucliers et en font de neufs.... »

[1] Abbon décrit une espèce de mine alors en usage. On creusait sous les remparts qu'on voulait renverser des galeries souterraines dont la voûte était soutenue par des piliers en bois, puis on mettait en même temps le feu à tous les piliers, les galeries s'affaissaient et les remparts s'écroulaient.

[1] L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, primitivement nommée Saint-Germain-le-Rond à cause de sa forme circulaire.

Enfin le jour de l'attaque est fixé, et, le 29 janvier 886, ils se dirigent vers la tour. — « Ils s'avancent le dos courbé sous les arcs; les traits s'agitent sur leurs épaules, leurs épées couvrent la campagne, leurs boucliers dérobent aux yeux les eaux de la Seine; des milliers de balles de plomb, répandues comme une grêle épaisse dans les airs, tombent sur la ville, et de fortes catapultes foudroient les redoutes qui défendent le pont.... Les cloches de l'église retentissent et remplissent le vide de l'air de leurs sons plaintifs; la citadelle tremble sur ses fondements, les citoyens s'abandonnent à l'effroi, les trompettes résonnent avec un violent éclat, et la crainte s'empare de tous ceux qui gardent les tours. Là cependant se faisaient remarquer beaucoup de grands et d'hommes courageux : au dessus de tous le prélat Gozlin brillait le premier; ensuite venait son neveu, le vaillant abbé Ebble; là on admirait aussi Robert, Eudes, Ragenaire, Utton, Hérilang; tous sont comtes, mais le plus noble de tous est Eudes, qui abattit autant de Danois qu'il lança de javelots.

» Le cruel peuple ennemi combat fortement, et notre bon peuple lutte vaillamment aussi. Le féroce Danois divise son armée en trois corps rangés en forme de coin; le plus considérable doit attaquer la tour, les deux autres, que portent des barques peintes, sont destinés à l'attaque du pont; Sigfried est persuadé que, s'il peut s'emparer de ce pont, la tour sera bientôt en son pouvoir. La tour rougie de sang, gémit sous les coups qui la frappent; le pont pleure sur ses forces épuisées et sur la mort de beaucoup de ses défenseurs : il n'est aucun des chemins qui conduisent à la ville que ne teigne le sang des combattants. A ses pieds, la tour ne voit au loin que des boucliers peints qui couvrent la terre et la dérobent aux regards; partout où l'on jette les yeux, on n'aperçoit que des pierres funestes et des traits cruels qui volent dans l'air comme d'épais essaims d'abeilles; et le ciel même ne voit rien autre chose entre la tour et ses nuages. De grands cris se font entendre, et partout règnent une crainte plus grande encore et un bruit effroyable. Les uns attaquent, les autres résistent, et les Normands, faisant résonner leurs armes, ajoutent encore ainsi à l'horreur du combat. On ne vit jamais tant de fantassins armés se mouvoir en une seule masse, sous une tortue peinte et d'une si grande étendue. Les Danois s'étaient fait de cette tortue un toit qui garantissait leur vie, et nul d'entre eux n'osait élever la tête au dessus de cet abris, mais par dessous leurs armes semaient une affreuse mort. Mille combattent rangés en ordre de bataille, mille autres s'efforcent d'attaquer la tour, dont les assiégeants trop nombreux ne peuvent approcher tous ensemble.

» Les défenseurs du fort, voyant les ennemis renouveler le combat, les bras nus et à visage découvert, courbent et tendent leurs arcs; un trait part et s'enfonce dans la bouche alors ouverte d'un des assiégeants; un autre assiégeant, qui s'empresse de couvrir de son bouclier son camarade mourant, tâte à son tour du mets fatal qui a rempli la bouche du premier. Un troisième s'efforce d'enlever du champ de bataille les deux premiers, mais lui-même vient compléter le nombre mystérieux de trois, et, percé d'une flèche, fait aussi amende honorable à la tour. Leurs compagnons cachent sous leurs boucliers et entraînent les cadavres; puis, animés d'une rage nouvelle, recommencent le combat. Les ais crient sous les pierres qui les frappent, les casques ensanglantés retentissent dans l'air sous les coups, et la cuirasse se brise sous l'épée cruelle...»

Après avoir duré plusieurs heures, ce combat se termine par la défaite des Normands qui regagnent leurs barques en désordre.

Les Normands ne se montrent pas découragés de cet échec, ils reviennent le lendemain, ils cherchent à combler les fossés qui environnent la tour en y jetant de la terre, des branches d'arbres, des gerbes dépouillées de leurs épis, des ceps de vigne arrachés sur les coteaux voisins, des taureaux, des vaches et des veaux enlevés dans les prairies qui entourent Paris, et enfin les cadavres de malheureux captifs qu'ils égorgent sur le bord des fossés à la vue des assiégés, dont ce triste spectacle n'abat point la fermeté.—L'évêque Gozlin était sur le rempart; indigné de la cruauté des Danois, il invoque le nom de la vierge Marie et lance un trait contre le chef ennemi qui a ordonné le massacre des prisonniers : le Normand frappé mortellement tombe dans le fossé où son cadavre roule à côté de ceux de ses victimes. — La journée se passe sans combat; mais une terrible attaque se prépare pour le jour suivant.

« Dès que l'aurore revient briller dans le ciel, les Danois reviennent cerner la forteresse. Ils l'accablent de traits mortels, font mouvoir leurs béliers, et en placent un contre la tour, à l'orient; le côté du nord, plus élevé, en voit s'élever un autre contre les portes, un troisième bat les murs vers l'occident. Les nôtres préparent alors des poutres pesantes, et en arment l'extrémité de dents de fer, afin de pouvoir détruire plus promptement les machines des Danois. Nos gens fabriquent aussi, avec de longs morceaux de bois liés ensemble deux à deux, des machines vulgairement appelées *mangonneaux*, propres à lancer de grosses pierres, et à l'aide desquelles ils fracassent les tentes que les féroces assiégeants ont dressées au pied de la tour. Tout bouclier que frappe la pierre est mis en pièces;

aucun des malheureux qu'elle atteint n'échappe à la mort. Cependant les funestes phalanges de l'ennemi s'efforcent de combler les fossés, mais en vain; c'est en vain aussi qu'ils travaillent à renverser la tour à coups de bélier. Furieux de ne pouvoir attirer les nôtres à combattre en rase campagne, les Normands prennent trois de leurs vaisseaux les plus élevés, les chargent d'arbres entiers revêtus de toutes leurs feuilles, et y mettent le feu. Le vent d'est pousse doucement ces navires qui vomissent la flamme, et des cordes les traînent le long des rives pour détruire le pont et brûler la tour... »

Ce stratagème fut sans résultat; les barques normandes échouèrent sur des masses de pierres entassées pour protéger le pont contre de pareilles tentatives, et se consumèrent sans causer aucun dommage.

Les Normands renoncèrent pendant quelques jours à attaquer Paris et portèrent leurs dévastations sur la rive méridionale de la Seine, qui jusqu'alors avait été épargnée; ils prirent et pillèrent la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Paris, alors renfermé dans l'île qui a conservé jusqu'à nos jours le nom d'île de la Cité, communiquait avec les rives de la Seine par deux ponts, défendus chacun par une forte tour. Les Normands, rebutés par l'inutilité de leurs tentatives contre la tour de la rive septentrionale, ne paraissaient pas disposés à diriger une attaque contre la tour de la rive méridionale. Un événement inattendu leur en fournit l'occasion; une crue de la Seine emporta le petit pont qui n'était alors construit qu'en bois, et isola ainsi la tour de la cité. Certains que ses défenseurs ne pourraient obtenir aucun secours, les Normands les attaquèrent aussitôt; mais ceux-ci se défendirent intrépidement; réduits au nombre de douze, ils continuaient à combattre, lorsque, désespérant de les réduire, les assiégeants traînèrent jusqu'au pied de la tour un chariot rempli de paille et y mirent le feu: la flamme gagna les portes et les poutres qui formaient le plancher des divers étages de la forteresse; une pile du pont était restée debout, les douze Parisiens s'y retirèrent. Les Normands ne cessaient de les accabler de dards, de flèches et d'éclats de rochers. « Rendez-vous, leur « criaient-ils, et vous aurez la vie sauve. » Les Parisiens se fièrent à cette promesse, mais à peine eurent-ils déposé les armes qu'ils furent massacrés. Un seul nommé Hérivée avait été épargné; son courage, la noblesse de sa figure, et la beauté de ses armes, avaient frappé les Normands qui, le prenant pour un chef, espéraient en obtenir une riche rançon. Mais le guerrier indigné de leur perfidie refusa la vie qui lui était offerte, et parvint par ses injures et ses menaces à forcer les ennemis à l'envoyer rejoindre « ses braves compagnons qui, dit Abbon, en combattant pour leur religion et leur patrie, avaient reçu la palme et la sainte couronne du martyre. »

Le poëte du IXe siècle nous a conservé les noms des douze guerriers qui trouvèrent une mort glorieuse en défendant leur cité, c'étaient: Hermanfroy, Hérivée, Hérilang, Odoacre, Herric, Arnold, Solie, Gerbert, Uvidon, Harderad, Eimard et Gossuin.

La vigoureuse résistance de ces braves citoyens découragea les ennemis, sans cependant les décider à renoncer au siége qu'ils avaient entrepris. Laissant un fort détachement pour garder leur camp, ils se répandirent dans le pays situé entre la Seine et la Loire, et y firent un immense butin.

Le vaillant abbé Ebble essaya de mettre le feu à leur camp; mais les hommes d'élite qui l'accompagnaient étaient en trop petit nombre pour réussir; leur audace prouva toutefois à l'ennemi que le courage des Parisiens n'était pas abattu, puisque d'attaqués ils devenaient si facilement assaillants.

Cependant Godefroy et Odon, lieutenants du comte Eudes, avaient rassemblé quelques milices avec lesquelles ils harcelaient vivement les Danois qui s'étaient jetés du côté de Chartres et du Mans. « Odon avait perdu dans un combat sa main droite, et l'avait remplacée par une main de fer qui n'était pas inférieure en force à sa main véritable. » Il fut toujours vainqueur des Normands, et, dans une seule bataille, il leur fit éprouver une perte de quinze cents morts.

Le siége de Paris durait depuis plus de quatre mois, sans que Charles-le-Gros, occupé de ses démêlés avec les seigneurs germains et italiens, eût encore envoyé aucun secours aux Parisiens. Enfin, dans le mois de mars 886, arriva le duc de Saxe, Henri, le même qui avait naguère battu les Danois sur les bords du Rhin. Henri attaqua pendant la nuit les Normands, et réussit à faire entrer des vivres dans Paris; mais satisfait de ce léger avantage, ainsi que du butin et des chevaux qu'il avait repris aux pirates, il s'en retourna promptement dans ses états.

Sigfried, attribuant à la présence du comte Eudes la vive résistance des Parisiens, essaya, par trahison, de faire captif ce redoutable guerrier. Sous prétexte d'une entrevue, il l'attira hors de la tour. A peine Eudes eut-il passé le fossé, que les Normands se jetèrent sur lui, et essayèrent de l'entraîner dans leur camp; mais il les repoussa d'abord avec son épée, puis, d'un saut agile, quoique chargé du poids de ses armes, il repassa le fossé, et se mit ainsi à l'abri de leurs atteintes.

Fatigué de tant de combats inutiles, Sigfried

traita avec les défenseurs de Paris, et promit de se retirer, si on lui donnait soixante livres d'argent. Les Normands qui formaient sa bande, et ceux des autres tribus qui étaient placés sous le commandement de chefs indépendants, momentanément réunis sous ses ordres, refusèrent de lui obéir; ils donnèrent à la ville un nouvel assaut où furent tués deux de ces chefs indisciplinés et un grand nombre d'autres guerriers. Cette défaite calma l'irritation de la multitude, et, à l'exception de quelques tribus obstinées qui voulurent rester dans le camp, la majeure partie des Normands consentit à se rembarquer avec Sigfried.

Ceux qui restaient n'étaient pas assez nombreux pour prendre la ville d'assaut, mais ils continuèrent à la bloquer et à empêcher les vivres d'y arriver.

Les assiégés n'avaient pas seulement à souffrir de la famine. Une maladie contagieuse, dont l'évêque Gozlin fut une des premières victimes, s'était déclarée. « Tandis que Paris, en proie à toutes les horreurs d'un cruel carnage, est tourmenté au dehors par le glaive des païens; au dedans, dit Abbon, une peste mortelle étend ses funestes ravages, et, près de cette cité environnée d'ennemis, nous n'avons pas de terre où nous puissions donner la sépulture aux cadavres. Il n'y a point de jour où les habitants de la ville et les féroces Danois, campés dans les faubourgs, ne se livrent quelque combat, et aucun jour ne se passe sans que nous ayons à pleurer des hommes morts de la peste.

» Dans ces tristes circonstances, le comte Eudes fut envoyé pour presser Charles d'accourir en toute hâte au secours de Paris. De tous les grands il ne resta dans la ville que le vaillant abbé Ebble. »

L'activité et le courage d'Ebble empêchèrent les Normands de s'apercevoir que le nombre des défenseurs de la ville était diminué. Il livrait à l'ennemi de nombreux combats, où, malgré son caractère sacré, il était toujours au premier rang. Dans une de ces escarmouches, il perça d'un trait un des principaux chefs des Normands.

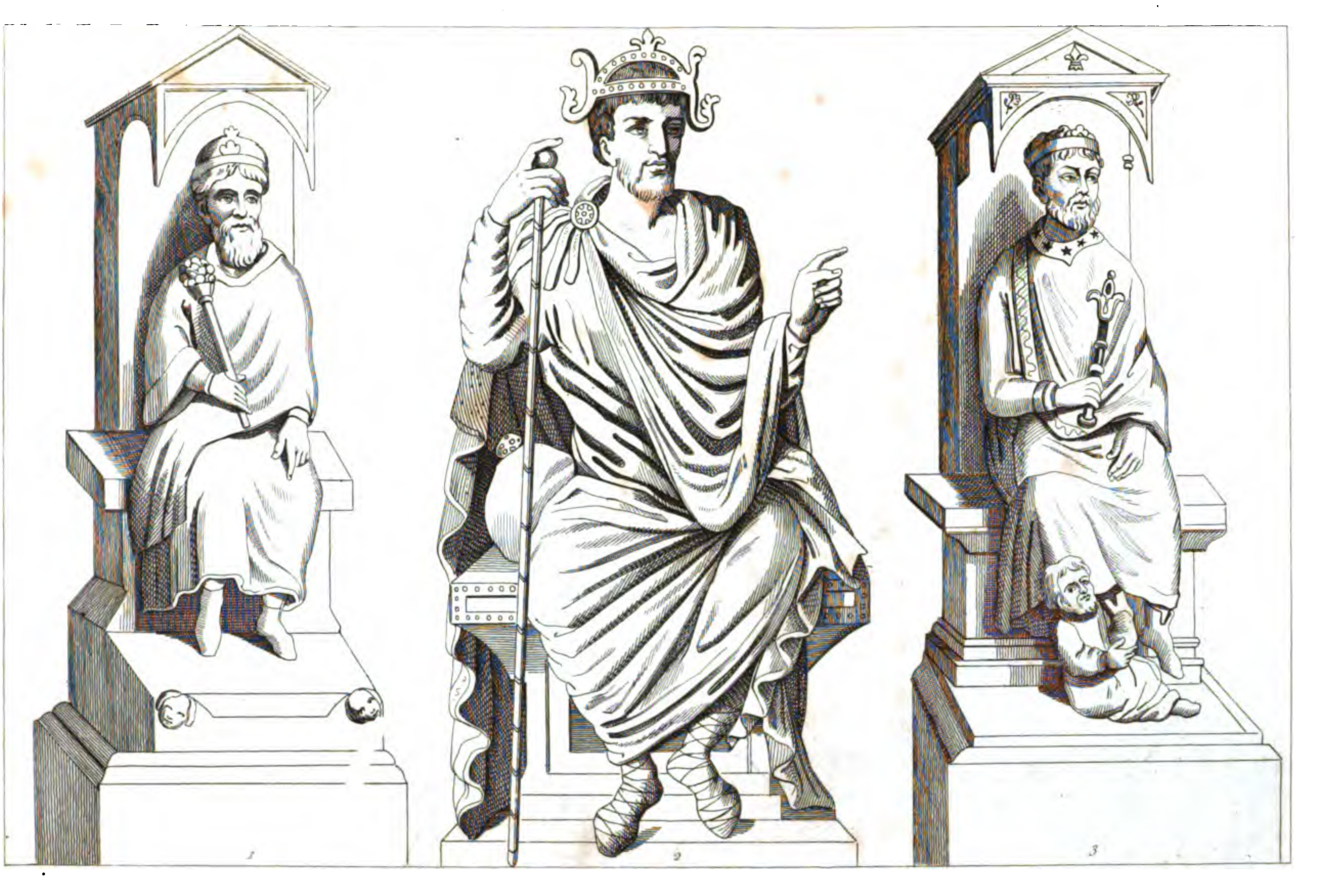
Les troupeaux que les assiégés et les assiégeants possédaient et faisaient paître sur les rives de la Seine étaient souvent la cause d'attaques partielles. Les Normands tâchaient d'enlever les troupeaux des Parisiens, ressource ménagée à dessein pour des temps plus difficiles, et les citoyens de Paris allaient fréquemment, durant les nuits les plus obscures, attaquer les bouviers normands, afin de s'emparer de leurs bestiaux.

Cependant la ville, inquiète de ne recevoir aucune nouvelle des secours qu'elle attendait, commençait à désespérer, lorsqu'un jour les rayons du soleil levant firent briller sur les hauteurs de Montmartre les casques et les boucliers de trois fortes troupes d'hommes armés; c'était le comte Eudes avec ses guerriers, qui revenait de la Germanie. Les Normands essayèrent en vain de lui fermer le passage. Culbutant tous ceux qui voulaient s'opposer à lui, il réussit à rentrer dans la ville où sa présence répandit la joie et la confiance. Les nouvelles qu'il apportait étaient propres à ranimer le courage des défenseurs de Paris. L'empereur Charles-le-Gros avait ordonné au duc des Saxons de marcher de nouveau au secours de la capitale des Francs.

Le duc Henri fut moins heureux que le comte Eudes. Il arriva au mois de juillet « avant que les moissons fussent rentrées dans les granges; il s'avança jusqu'à Paris avec une armée des deux royaumes; et s'approchant, avec un petit nombre de gens, des légions qui environnaient la ville, fit le tour des fortifications, examina la position des ennemis, et s'enquit du lieu par où on pourrait, avec le moins de danger, leur livrer combat. Mais les Normands, apprenant l'approche de l'armée impériale, avaient creusé à l'entour de leur camp des fossés larges d'un pied et profonds de trois, qu'ils avaient couverts de paille et de broussailles, réservant seulement, sans y toucher, les sentiers nécessaires pour aller et venir. Leurs éclaireurs, qui s'étaient cachés dans les chemins creux de la route, voyant Henri s'approcher, sortirent des endroits où ils se tenaient embusqués, l'attaquèrent à coups de traits et l'insultèrent de la voix. Henri s'élança contre eux, le cheval qu'il montait trébucha dans une fosse cachée et tomba à terre avec lui: alors les Normands accoururent, et, avant qu'il se fût relevé, le percèrent de traits et le tuèrent à la vue de toute son armée. Déjà ils emportaient ses armes et enlevaient une partie de ses dépouilles, lorsque sa troupe, se précipitant avec impétuosité, leur arracha à grand'peine son cadavre qui fut transporté à Soissons et enseveli dans la basilique de Saint-Médard. » L'armée impériale ayant perdu son chef retourna en Germanie. La mort de Henri et la retraite de son armée portèrent au comble l'audace des Normands. Ils livrèrent à Paris un terrible assaut; ils furent repoussés, mais leur attaque avait été si impétueuse que les habitants, étonnés de leur propre fermeté, ne crurent pas être redevables du succès à leur courage seul, et firent honneur de la victoire à Sainte-Geneviève et à Saint-Germain, dont au milieu du combat on avait porté les reliques sur les points les plus menacés.

Traité de Charles-le-Gros avec les Normands. — Suite et fin du siége de Paris. (887-890).

La courageuse résistance des Parisiens avait fixé l'attention des Francs de toutes les contrées de l'empire. L'intérêt général qu'inspirait l'héroïque cité



1. Louis d'Outre-mer. 2. 3. Lothaire.



Siége de Paris par l'Empereur Othon (978).



Bas relief du tombeau de Ste Odile

obligea l'empereur Charles-le-Gros à marcher lui-même à son secours; « mais, disent les *Annales de Metz*, il ne fit rien qui fût digne de la majesté impériale. En effet, après avoir nommé Anscheric, évêque de Paris, à la place de Gozlin, il entra en négociations avec les Normands, et, leur abandonnant pour y séjourner jusqu'au printemps le diocèse de Sens, il leur donna sept cents livres d'argent, à condition qu'ils cesseraient d'attaquer la capit ale des Francs. Ces choses réglées, cet empereur qui, bientôt devait mourir, s'en retourna. »

Les Normands montrèrent dans l'exécution du traité leur perfidie accoutumée. Ils refusèrent, au printemps de 887, de quitter le pays pour retourner en Danemarck; ils essayèrent même de forcer le passage de la Seine, afin d'arriver plus promptement en Bourgogne. Mais l'évêque Anscheric avait hérité de l'esprit guerrier de Gozlin. Aidé par l'abbé Ebble, il repoussa les pirates. Ebble lui-même tua, d'un coup de flèche, le pilote du bâtiment qui naviguait en tête de la flotte normande. Les Normands redescendirent à deux lieues au-dessous de Paris, et là, ne se souciant pas de combattre de nouveau, ils tinrent conseil sur ce qu'il convenait de faire. Une résolution neuve autant que hardie fut prise dans cette assemblée. — « Les Normands, décidés à remonter le fleuve, sans passer sous les ponts de Paris, tirèrent leurs bâtiments à sec pendant un espace de plus de deux milles, et, tout péril évité de cette manière, les remirent à flot sur la Seine et, entrant ensuite dans l'Yonne, vinrent camper devant Sens qu'ils assiégèrent inutilement pendant six mois. « Durant ce temps, ils dévastèrent presque entièrement la Bourgogne par le pillage, le meurtre et l'incendie. »

« Ensuite ils retournèrent vers Paris, et, comme les ponts les empêchaient absolument de descendre la rivière, ils campèrent pour la sixième fois sous les murs de la cité, et tentèrent de s'en emparer de vive force. Mais les habitants aguerris par les combats, leur ayant opposé une vigoureuse résistance, ils désespèrent de leur expédition et eurent recours au moyen qu'ils avaient déjà employé. Ils traînèrent leurs vaisseaux à travers les terres, et, regagnant ainsi le lit du fleuve, poussèrent leur flotte vers les frontières de Bretagne. »

L'abbé Ebble et l'évêque Anscheric, avaient combattu dans cette circonstance avec leur valeur accoutumée. Mais Paris n'avait plus Eudes pour comte. Ce vaillant guerrier, devenu roi des Francs, par suite d'une élection populaire, avait remis le soin de défendre sa capitale au comte Teutbert, frère d'Anscheric.

Il semble que lors de ce troisième siége les Parisiens aient eu à se plaindre de la conduite du guerrier qu'ils avaient contribué à élever sur le trône. Eudes, peu satisfait peut-être de la reconnaissance que les habitants de Paris lui avaient témoignée, ne montra pas, en 890, le même zèle et la même activité qu'il avait déployés quatre années auparavant. On trouve à la fin du poëme d'Abbon un passage qui prouve combien cette inaction du nouveau roi avait excité de mécontentement parmi ses plus grands partisans. — Abbon, dans une espèce d'invocation adressée à la France, mais qui paraît réellement destinée à Eudes, insinue même que ce guerrier, devenu roi, avait oublié dans les jouissances du luxe et dans de honteuses débauches ses vertus premières et sa glorieuse renommée. Nous croyons devoir terminer le récit du siége de Paris (dont nous avons développé les détails pour tout ce qui tient à la manière de guerroyer en usage au IX[e] siècle), par la citation textuelle de ce passage curieux et peu connu :

« Les Normands dévastent les campagnes, égorgent les peuples, parcourent les villes et les palais du roi, enlèvent les laboureurs, les chargent de fers et les envoient au-delà des mers. Eudes l'apprend, ne s'en met point en peine, et n'oppose à de tels forfaits que de vaines paroles. Plût à Dieu que ta bouche, Eudes, ne se fût jamais souillée de paroles si criminelles !... Eh quoi ! ton esprit néglige de veiller sur les peuples que t'a confiés le Christ, et tu dédaignes même de prendre plus longtemps soin de ton propre honneur ! Aussitôt que les barbares, qu'aucune probité ne saurait retenir, connurent tes paroles, ils s'abandonnèrent aux transports de la joie, couvrirent de leurs barques tous les fleuves qui arrosent la Gaule, tinrent sous leur joug la terre et l'onde; et toi, le gardien de la France, tu souffris tous ces excès !.. *France*, dis, je t'en conjure, que sont donc devenues ces forces avec lesquelles tu as jadis triomphé de dangers plus grands, et ajouté des royaumes à ton empire. Le vice et un triple péché te tiennent engourdie. Tu te laisses emporter à l'orgueil, à un honteux amour pour les plaisirs, à un goût effréné pour les habits précieux. N'as-tu donc pas la force de repousser au moins de ton lit voluptueux tes propres parentes et les religieuses consacrées au Seigneur ? Pourquoi te livres-tu à des goûts impurs, lorsque tant de femmes courent au-devant de tes caresses ? Il te faut des agrafes d'or pour relever tes magnifiques vêtements, et de la pourpre de Tyr pour donner à ta peau un vif incarnat ; tu ne veux, pour tes épaules, que des manteaux enrichis d'or ; une ceinture ne plaît à tes reins, que si elle est garnie de pierres précieuses, et tes pieds ne s'accommodent que de courroies dorées ; des habillements modestes ne suffisent pas à te couvrir... Malheur à toi. »

Démence et abandon de Charles-le-Gros. (887-888.)

Le traité que Charles-le-Gros, placé à la tête d'une puissante armée, avait fait avec les Normands, qu'il lui eût été si facile de combattre et de forcer à s'éloigner de Paris, causa dans tout l'empire une indignation générale.

On attribua la conduite de l'empereur à un commencement de démence. L'accusation qu'il porta peu de temps (887) après contre l'impératrice Richarde et l'archevêque Luitward parut une preuve de plus du dérangement de son esprit. L'empire, en butte aux attaques des Normands et menacé par l'approche des Hongrois, ne pouvait exister et se défendre qu'avec un chef courageux et actif. Les principaux de l'empire qui avaient été convoqués au palais de Tribur [1], à une assemblée générale, se firent, sans doute, mutuellement part de leurs inquiétudes, « et s'apercevant, disent les *Annales de Metz*, que non seulement les forces du corps, mais les facultés de l'esprit abandonnaient Charles, ils appelèrent le duc de Carinthie, Arnulf, fils de Carloman, et par une soudaine conspiration, se détachant de l'empereur, ils reconnurent, tous à l'envi, Arnulf pour roi, en sorte qu'en trois jours à peine resta-t-il auprès de Charles un seul homme pour exercer envers lui les offices de l'humanité... Il lui était seulement donné à manger et à boire aux frais de l'évêque de Mayence, Luitbert. C'était une chose digne d'être donnée en spectacle, et où, par la vanité des fortunes, on doit regarder la juste valeur des destinées humaines. Abandonné de tous, réduit à la mendicité, et songeant non plus à la dignité impériale, mais aux moyens d'obtenir sa subsistance quotidienne, Charles s'adressa à Arnulf, et demanda, en suppliant, une pension alimentaire pour se soutenir en la vie présente... Arnulf lui accorda, en Allemagne, quelques terres appartenant au fisc, pour qu'il en tirât des aliments... »

Mort de Charles-le-Gros (888.) — Son éloge par les *Annales de Metz*.

Charles-le-Gros ne jouit pas longtemps de ce qu'il devait à la pitié de son successeur. Il mourut le 12 janvier 888, à Indingein, en Souabe, et fut enterré dans le monastère de Reichenau, situé dans l'île de ce nom, au milieu du petit lac de Constance (Untersée). — Sa profonde piété, et sa patience dans le malheur, ont été, pour ses contemporains, un sujet d'admiration. Les moines, qui écrivaient les chroniques au IXe siècle, ne se faisaient pas des devoirs d'un souverain la même idée que les historiens modernes. Voici l'éloge de Charles-le-Gros par les *Annales de Metz* :

« Ce fut un prince très-religieux, craignant Dieu et gardant de tout son cœur ses commandements, très-dévotement obéissant aux décrets ecclésiastiques, libéral en aumônes, et incessament appliqué à l'oraison et au chant des psaumes, adonné d'une ardeur ineffable aux louanges de Dieu, s'en remettant de toutes ses espérances et de tous ses conseils aux ordres de la providence. — D'où il arriva que par d'heureux succès toutes choses concoururent à son avantage, tellement que le royaume des Francs, acquis par ses prédécesseurs à grand travail, et non sans effusion de sang, tomba en peu de temps et facilement tout entier sous sa domination, sans combat et sans aucune opposition. — Que si cependant, vers la fin de sa vie, il fut dépouillé de ses dignités et privé de tous ses biens, ce fut, nous le croyons, une épreuve favorable, non seulement à sa purification, mais, ce qui est bien plus, à son salut, puisque, dit-on, il la supporta très-patiemment, se répandant en actions de grâces dans l'adversité comme dans la prospérité; en sorte qu'il a reçu, ou sans aucun doute recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. »

CHAPITRE X.

LA ROYAUTÉ ÉLECTIVE.

Eudes et Charles IV dit le Simple.

Démembrement de l'empire à la fin du IXe siècle. — Ses causes. — Sept royaumes. — Trente fiefs. — Élection du roi Eudes. — Première guerre contre les Aquitains. — Bataille de Montfaucon gagnée sur les Normands. — Deuxième guerre contre les Aquitains. — Charles IV, dit le Simple, proclamé roi. — Fuite de Charles-le-Simple. — Alliance d'Eudes avec Arnulf. — Mort du roi Eudes.

(De l'an 888 à l'an 898.)

Démembrement de l'empire à la fin du IXe siècle. — Ses causes.

« Après la mort de l'empereur Charles-le-Gros, fut dissoute, à faute d'héritier légitime, l'union des royaumes qui avaient obéi à sa domination; chacun de ces royaumes, ne pouvant attendre un maître naturel, voulut se donner un roi tiré de son sein; ce qui causa de grandes agitations et de longues guerres : non qu'il manquât parmi les Francs de princes capables par leur noblesse, courage et sagesse de gouverner l'empire, mais parce qu'entre ces princes l'égalité de naissance, de dignité et de puissance,

[1] Sur la rive droite du Rhin, entre Oppenheim et Mayence.

entretenait la discorde, aucun n'étant assez supérieur aux autres pour que ceux-ci consentissent se soumettre à sa domination. Car la France avait donné le jour à beaucoup de princes dignes de manier le gouvernail de l'empire, n'était que la fortune, pour leur perte mutuelle, les armait tous les uns contre les autres d'une égale émulation de vertu [1]. »

Il peut être curieux de comparer à l'opinion d'un historien du IX[e] siècle, sur les causes du démembrement de l'empire de Charlemagne, après la mort de Charles-le-Gros, les opinions qu'émettent sur les causes de ce grand événement quelques-uns de nos historiens modernes.—M. Augustin Thierry d'abord, et après lui M. Fauriel, ont signalé comme première cause du démembrement de l'empire la diversité des races. Ils ont pensé que la rivalité des Gallo-Francs et des Franco-Germains, ou comme disent les *Annales de Metz*, des *Francs-Latins*, et des *Francs-Teutons*, accéléra la rupture de cette union forcée qui retenait des peuples d'origine, de langue, et de mœurs différentes sous le sceptre impérial.

M. Guizot, en admettant que la diversité des races a pu contribuer secondairement à la dissolution de l'empire de Charlemagne, croit que la cause générale et dominante de cette dissolution fut l'état anarchique de la société qui, incapable de subir l'organisation romaine qu'avait voulu rétablir l'administration impériale, était également devenue impropre à vivre sous le régime de la tribu germaine.

« Au commencement du VIII[e] siècle, dit le savant professeur, la société romaine et la société germaine avaient également péri dans la Gaule-Franque, livrée à la plus hétérogène anarchie. La tentative de Charlemagne fut de les ressusciter ensemble; il enentreprit de relever l'empire et son unité; en rétablissant d'une part l'administration romaine, de l'autre les assemblées nationales germaniques et le patronage militaire. Il ressaisit en quelque sorte tous les modes d'association, tous les moyens de gouvernement qu'avaient connus l'empire et la Germanie, et qui gisaient désorganisés, impuissants, pour les remettre en vigueur à son profit. Il fut à la fois chef de guerriers, président des assemblées nationales et empereur. Il réussit un moment et pour son propre compte. Mais c'était là une résurrection pour ainsi dire galvanique. — Appliqués à une grande société, les principes de l'administration impériale, et ceux de la bande errante, et ceux de la tribu libre de la Germanie, étaient également impraticables. Aucune grande société ne pouvait être maintenue. Il faut en trouver les éléments, d'une part dans l'esprit des hommes, de l'autre dans les relations sociales. Or, l'état moral et l'état social des peuples, à cette époque, répugnait également à toute association, à tout gouvernement unique et étendu. Les hommes avaient peu d'idées et des idées fort courtes. Les relations sociales étaient rares et étroites. L'horizon de la pensée et celui de la vie étaient extrêmement bornés. A de telles conditions, une grande société est impossible. Quels en sont les liens naturels, nécessaires? d'une part le nombre et l'étendue des relations, de l'autre le nombre et l'étendue des idées, par lesquelles les hommes communiquent et se tiennent. Dans un pays et un temps où il n'y a ni relations, ni idées nombreuses et étendues, évidemment les liens d'une grande société, d'un grand état, sont impossibles. C'était là précisément le caractère de l'époque carlovingienne. Les conditions fondamentales d'une grande société n'y existaient donc pas. De petites sociétés, des gouvernements locaux, des sociétés et des gouvernements taillés en quelque sorte à la mesure des idées et des relations humaines, cela seul était possible. Cela seul en effet réussit à se fonder.

» Les éléments de ces petites sociétés, de ces petits gouvernements locaux, étaient tout trouvés. Les possesseurs de bénéfices tenus du roi, ou de domaines occupés par la conquête; les comtes, les ducs, les gouverneurs de provinces étaient semés çà et là sur le territoire. Ils devinrent les centres naturels d'associations correspondantes. Autour d'eux s'agglomérèrent, de gré ou de force, les habitants, libres ou esclaves, des environs, et ainsi se formèrent ces petits états, ces fiefs dont l'histoire a conservé les noms, et une multitude d'autres moins importants, qui n'ont pas eu la même existence historique. C'est là la cause dominante, la vraie cause de la dissolution de l'empire de Charlemagne. Le pouvoir et la nation se démembrèrent, parce que l'unité du pouvoir et de la nation était impossible; tout devint local, parce que toute généralité était bannie des intérêts, des existences, des esprits. Les lois, les jugements, les moyens d'ordre, les guerres, les tyrannies, les libertés, tout se resserra dans de petits territoires, parce que rien ne pouvait se régler ni se maintenir dans un plus vaste cercle. Quand cette grande fermentation des diverses conditions sociales et des divers pouvoirs qui couvraient la France se fut accomplie, quand les petites sociétés, qui en devaient naître, eurent revêtu une forme un peu régulière et déterminée, tant bien que mal, les relations hiérarchiques qui les unissaient, ce résultat de la conquête et de la civilisation renaissante, prit le nom de régime féodal. »

[1] *Annales de Metz*, ann. 888.

Sept royaumes. — Trente fiefs.

Peu de temps après la mort de Charles-le-Gros, l'empire de Charlemagne sa trouva divisé en sept royaumes principaux : 1° le royaume de France; il ne comprenait réellement que les pays situés entre l'Océan, l'Escaut, la Meuse, la Saône, le Rhône et la Loire. La Bretagne et la Gaule méridionale n'en faisaient partie que nominalement et continuaient à former des états indépendants; — 2° le royaume de Navarre; — 3° le royaume de Provence ou Bourgogne cisjurane; — 4° le royaume de Bourgogne transjurane; — 5° le royaume de Lorraine; — 6° le royaume de Germanie; — 7° et enfin le royaume d'Italie.

A la fin du IXe siècle, le royaume de France comprenait déjà trente provinces ou fragments de province érigés en petits états, et dont les anciens gouverneurs étaient devenus, sous les noms de ducs, comtes, vicomtes, de véritables souverains.

Voici les noms de ces trente fiefs avec la date de l'établissement de leur transmission héréditaire. Ces trente fiefs ont tous joué un rôle dans notre histoire.

1° Duché de Vasconie ou de Gascogne, 872; — 2° vicomté de Bearn, 819; — 3° comté de Toulouse, 850; — 4° marquisat de Septimanie ou de Gothie, 878; — 5° comté de Barcelonne, 864; — 6° comté de Carcassonne, 819; — 7° vicomté de Narbonne, 819; — 8° comté de Roussillon, 819; — 9° comté d'Urgel, 884; — 10° comté de Poitiers, 880; — 11° comté d'Auvergne, 864; — 12° duché d'Aquitaine, 864; — 13° comté d'Angoulême, 866; — 14° comté de Périgord, 866; — 15° vicomté de Limoges, 887; — 16° seigneurie de Bourbon, 880; — 17° comté du Lyonnais, 890; — 18° seigneurie de Beaujolais, 890; — 19° duché de Bourgogne, 887; — 20° comté de Châlons, 886; — 21° duché de France, 830; — 22° comté du Vexin, 878; — 23° comté de Vermandois, 880; — 24° comté de Valois, 880; — 25° comté de Ponthieu, 859; — 26° comté de Boulogne, 860; — 27° comté de Flandres, 862; — 28° comté d'Anjou, 870; — 29° comté du Maine, 853; — 30° comté de Bretagne.

Élection du roi Eudes. (888.)

Le roi Arnulf avait été choisi par les Francs de la Germanie, les Francs de la Gaule ne voulurent pas deux fois de suite recevoir un roi d'outre-Rhin. Ils résolurent de choisir parmi eux un chef qu'ils pussent opposer avec orgueil aux descendants dégénérés de Charlemagne. Leur choix s'arrêta sur le comte Eudes, qui s'était naguère signalé en défendant Paris. Eudes, duc de France, était fils de Robert-le-Fort, et frère de l'abbé Hugo, à qui ses victoires contre les Normands avaient mérité le surnom de grand.

L'élection du roi Eudes fut faite par les Francs neustriens seuls. L'Aquitaine et la Gaule méridionale n'y prirent aucune part. La Bretagne, occupée à se défendre contre les Normands, était sans relations avec le reste de la Gaule; enfin la Lorraine formait déjà un royaume indépendant soumis au nouveau roi de Germanie.

Dans l'Aquitaine, partagée entre Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, et Rainulf, comte de Poitiers, une assez vive opposition se manifesta à la nouvelle de l'élection faite en Neustrie. Les Aquitains se rappelèrent que leur pays avait eu aussi son indépendance et sa nationalité propre. Rainulf, profitant de la manifestation du vœu populaire, se fit, à Poitiers, proclamer roi d'Aquitaine.

Première guerre contre les Aquitains. — Bataille de Montfaucon gagnée sur les Normands. (889-892.)

Eudes voulut faire respecter son nouveau titre de roi des Francs, il passa la Loire, livra bataille à Rainulf, le vainquit et s'empara de la ville et du comté de Poitiers qu'il donna à Robert son frère. Rainulf chercha un refuge en Auvergne, auprès de son allié Guillaume; mais Robert ne jouit pas longtemps des états que son frère lui avait donnés; il en fut chassé par un certain Adhémar qu'Abbon désigne comme parent du roi Eudes, et qui, descendant d'Emenon, ancien comte de Poitiers, prétendait avoir des droits à ce comté.

Eudes se trouvait alors sur la frontière septentrionale de son royaume. Il y était allé combattre les Normands qui, chassés des rives de la Seine, avaient porté leurs ravages de ce côté, et il venait de remporter une double victoire dont Abbon fait le récit en ces termes :

« On appelle Montfaucon [1] le lieu où ce prince battit d'abord dix mille cavaliers et ensuite neuf mille fantassins normands, n'ayant pour toute suite que mille hommes armés de boucliers. Le roi Eudes suivait son chemin, tout à coup un chasseur, qui poursuivait avec ses chiens les lièvres des forêts, lui apprend que des cavaliers barbares s'approchent par milliers. Eudes saisit son bouclier, et le suspend à son col; prévoyant que des combats inattendus le menacent, il revêt ses armes; ses compagnons s'arment à son exemple. Après avoir imploré les secours du ciel, le héros fond sur les ennemis; les uns perdent et leurs boucliers et la vie, les autres

[1] Montfaucon en Argonne, entre l'Aisne et la Meuse.

prennent la fuite devant trois jeunes gens qui se sont revêtus des armes royales d'Eudes. Ce prince dit alors aux siens : « Ceux que nous avons vaincus » sont peut-être suivis par d'autres; ainsi donc, te- » nez toujours vos rangs serrés. Au premier mot » que vous entendrez de moi, ajouta-t-il, que cha- » cun de vous soit prêt; je vais aller moi-même à la » découverte sur cette montagne, et si le son de la » trompette vient frapper votre oreille, que nul de » vous ne cède à la paresse. » Il dit, demande son cor, et monte sur un rocher.

« Tout à coup il voit des fantassins couverts de leurs armes, s'avancer à pas lents. Aussitôt les sons retentissants de son cor portent partout au loin l'épouvante... Les guerriers d'Eudes sautent sur leurs coursiers, et se précipitent au milieu des étrangers. Un des Normands fait vibrer sa hache au-dessus de sa tête, et en décharge un coup sur le casque et les épaules du roi; mais ce malheureux, qui a osé frapper l'oint du Seigneur, reçoit dans son corps l'épée tout entière du prince, et son âme s'exhale de son sein. Le combat devient à chaque instant plus acharné; de ces Barbares infâmes, les uns perdent leur sang et leur vie, les autres prennent la fuite; notre roi triomphe; l'espace d'un seul jour lui suffit pour étendre sur la poussière tant de milliers d'ennemis, et son glaive ne cesse de les poursuivre jusqu'à ce qu'il les ait contraints à s'éloigner des frontières de France. »

Deuxième guerre contre les Aquitains. — Charles IV, dit le Simple, proclamé roi. (892-893.)

Eudes, victorieux des Normands, se hâta d'accourir en Aquitaine et de passer la Loire; mais il fut surpris par Adhémar qui, profitant de l'obscurité de la nuit, pénétra dans son camp, et fit éprouver à l'armée franco-neustrienne une perte assez considérable pour que le roi dût renoncer à reprendre Poitiers. — Toutefois Eudes ne voulut pas s'éloigner de l'Aquitaine, sans avoir réparé, par une victoire, l'échec qu'il venait d'éprouver; il se dirigea sur Limoges, et marcha vers l'Auvergne, dans le but d'obliger le comte Guillaume à reconnaître son autorité.

Guillaume l'attendait non loin de Limoges avec toutes ses milices. L'armée franco-neustrienne n'était séparée de l'ennemi que par une rivière; lorsqu'au moment de combattre, Eudes reçut des nouvelles qui le décidèrent à ne pas continuer lui-même la guerre. Il déclara Guillaume rebelle, le dépouilla de tous ses honneurs et de tous ses comtés, et les donna au comte Hugo, alors gouverneur de Bourges; puis il partit pour la Neustrie. — Hugo rassembla des troupes, attaqua Guillaume et le battit près de Clermont; mais lui-même fut ensuite vaincu, fait prisonnier et conduit devant Guillaume, qui le tua d'un coup de lance.

Les nouvelles qui avaient décidé Eudes à revenir en Neustrie étaient en effet très-graves.—Plusieurs des seigneurs neustriens, voyant avec peine son élection, avaient noué des intelligences avec les grands de l'Aquitaine, et résolu de le détrôner. Profitant de son absence, ils envoyèrent chercher en Angleterre Charles-le-Simple, fils posthume de Louis-le-Bègue, alors âgé de treize ans, et couronnèrent cet enfant à Reims, le 27 janvier 893. Les chefs de la ligue formée contre Eudes étaient: Heribert, comte de Vermandois, son frère Pépin, comte de Senlis, Baudouin, comte de Flandre, et Foulques, archevêque de Reims. Foulques sacra le jeune Charles, et écrivit en sa faveur à l'empereur Widon (Guy), à Rodolphe ou Raoul, roi de la Bourgogne-transjurane, et à Arnulf, roi de la Lorraine et de la Germanie.

Déjà, l'année précédente, Eudes avait eu à déjouer une conspiration formée contre lui par son propre cousin, le comte Gauthier (Walther); il s'était emparé de Laon, où ce parent rebelle s'était réfugié, et après l'avoir fait juger, il lui avait publiquement fait trancher la tête.

Fuite de Charles-le-Simple. — Alliance d'Eudes avec Arnulf. — Mort du roi Eudes. (893-898.)

Eudes, en apprenant le couronnement de Charles-le-Simple, accourut et dispersa promptement les partisans du roi carlovingien. Charles fut forcé d'aller chercher un refuge en Germanie, Arnulf parut d'abord vouloir le secourir; mais l'attitude du roi Eudes qui vint s'établir avec une armée sur les bords de l'Aisne, le fit changer de résolution. — Il envoya Charles dans la Bourgogne transjurane, et il renoua son alliance avec le roi des Francs. — Eudes vint, en 895, rendre visite au roi Arnulf, qui tenait, à Worms, l'assemblée générale des états soumis à sa domination, assemblée dans laquelle le roi de Germanie fit reconnaître roi de Lorraine Zwentibold son fils.

Zwentibold ne montra pas pour le roi Eudes les mêmes sentiments que son père. Il profita du moment où Eudes faisait en Aquitaine une troisième expédition, qui n'eut pas plus de résultats que les précédentes, pour s'avancer en Neustrie: sous prétexte de secourir les partisans de Charles-le-Simple, il assiégea la ville de Laon; mais il fut forcé d'en lever le siége à l'approche du roi Eudes, revenant d'Aquitaine avec son armée.

A la suite d'une courte maladie, Eudes mourut à la Fère le 3 janvier 898, et fut enterré à Saint-De-

nis. Il ne laissait qu'un fils encore enfant. Ce fils, nommé Arnulf, prit le titre de roi d'Aquitaine, et mourut peu de jours après son père.

CHAPITRE XI.

INVASIONS DES HONGROIS ET DES SARRASINS. — ÉTABLISSEMENT DES NORMANDS EN NEUSTRIE.

Charles-le-Simple, roi des Francs.

Royaume de Bourgogne cisjurane. — Boson et Louis-l'Aveugle. — Royaume de Bourgogne transjurane. — Rodolphe Ier et Rodolphe II. — Charles-le-Simple succède à Eudes. — Invasion de la Lorraine. — Mort de Zwentibold. — La Lorraine redevient un fief de la Germanie. — Arrivée des Hongrois. — Ils envahissent l'Italie. — Nouvelles invasions des Sarrasins dans la Gaule méridionale. — Leur établissement en Provence. — Leur expulsion. — Assassinat de Foulques, archevêque de Reims. — Etablissement des Normands à Rouen. — Rollon. — Ravages des Normands. — Concile de Trosley. — Trêve avec Rollon. — Bataille de Chartres. — Paix avec les Normands. — Traité de Saint-Clair sur Epte. — Baptême de Rollon. — Sagesse et fermeté de son administration.

(De l'an 898 à l'an 912.)

Royaume de Bourgogne cisjurane. — Boson et Louis-l'Aveugle. (886-902.)

L'empereur Charles-le-Gros avait chargé Bernard III, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, de continuer la guerre que Louis et Carloman avaient commencée contre Boson. Bernard obtint d'abord quelques succès; mais il fut tué dans un combat livré on ne sait dans quel endroit, et les chances de la guerre devinrent dès-lors favorables au roi Boson, qui se trouva même bientôt en état de reprendre l'offensive. Boson menaça Charles-le-Gros d'attaquer ses états, au moment où celui-ci se trouvait forcé de marcher au secours de Paris. Dès-lors, et afin de faire tomber les armes des mains de son ennemi, l'empereur se décida à reconnaître l'élection de Boson à la royauté, n'exigeant de lui qu'un simple hommage comme empereur. Il rendit au roi de la Bourgogne-Cisjurane, sa femme Hermengarde, et sa fille, Ingelthrude. — Cette jeune princesse, veuve de Carloman, avec qui elle n'avait jamais habité, épousa, comme nous l'avons dit, Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne. — Boson, remis en possession de ses états, rebâtit la ville de Vienne, où il fixa sa résidence, et où il mourut le 11 janvier 887, dans la huitième année de son règne. Il laissa, de sa femme Hermengarde, un fils âgé de dix ans, et nommé Louis, comme son aïeul maternel.

Hermengarde était adroite et prudente non moins courageuse. Elle réussit à conserver le royaume à son fils qui, plus tard, et pour son malheur, y joignit la couronne impériale. En effet, peu de temps après son couronnement comme empereur et roi d'Italie par le pape Benoît IV, il tomba, en 902, au pouvoir de son compétiteur Bérenger, qui lui fit crever les yeux, et, affectant ensuite une généreuse pitié, le renvoya dans ses états par-delà les Alpes.

Royaume de Bourgogne transjurane.—Rodolphe Ier et Rodolphe II. (887-911.)

Lors de la mort de Charles-le-Gros, plusieurs des grands du royaume imitèrent le comte *Eudes*, et se rendirent indépendants, *Rodolphe ou Raoul*, comte de la Bourgogne-Transjurane, fils de Conrad, ancien comte de Paris, se fit proclamer roi de la province dont il était gouverneur, et qui se composait d'une partie de l'Helvétie et du territoire connu depuis sous le nom de *Franche-Comté*. Cette province avait fait partie précédemment du royaume fondé par Boson; mais lorsque Rodolphe prit le titre de roi, Boson venait de mourir, et la reine Hermengarde, surchargée d'embarras par les difficultés qu'elle éprouvait à assurer la couronne à son fils, était hors d'état de s'opposer à une usurpation dont son mari avait donné le premier exemple.

Le royaume de Rodolphe Ier reçut, à cause de sa position sur le revers des montagnes du Jura, le titre de *Bourgogne-Transjurane*.

Hermengarde, pour créer des appuis à son fils, avait fait, en son nom, alliance avec Zwentibold et Charles-le-Simple. Rodolphe, dans le même but, se lia avec Eudes, dont il se montra toujours le fidèle allié. Le premier roi de la Bourgogne-Transjurane mourut en 911. Il eut pour successeur Rodolphe II, son neveu, fils de Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne. — Ce deuxième Rodolphe, devenu l'allié de l'empereur Louis-l'Aveugle, roi de la Bourgogne cisjurane, entreprit, en 922, une expédition au-delà des Alpes, contre Bérenger, qui était venu ravager le territoire provençal; Bérenger fut battu et tué; les seigneurs italiens proclamèrent Rodolphe II, roi de Lombardie. — Quelques auteurs pensent que ce Rodolphe, duc de la Bourgogne proprement dite, roi de la Bourgogne cisjurane, et roi de Lombardie, est le même personnage que celui qui, en 923, fut élu roi de la France occidentale, et que nous connaissons plus particulièrement sous le nom de Raoul.

Charles-le-Simple succède à Eudes. — Invasion de la Lorraine. (898.)

Il est probable que si le roi Eudes eût vécu plus d'années et régné plus longtemps, il aurait, en rendant la couronne héréditaire dans sa famille, com-

mencé ainsi, un siècle plus tôt, la troisième dynastie; la prompte mort de son fils Arnulf ne laissa pas même à ses partisans le temps de se rallier. Aucun des grands du royaume n'avait assez d'illustration personnelle ou assez d'influence pour espérer que l'élection s'arrêterait sur lui-même; c'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer la décision qui rendit la couronne au roi légitime. Il est à remarquer, toutefois, que si la naissance de Charles-le-Simple fut la cause déterminante qui porta les seigneurs francs à rappeler le fils de Louis-le-Bègue, cette naissance ne fut pas considérée comme un titre suffisant à la royauté; il fallut une élection libre et spontanée pour corroborer les droits que Charles-le-Simple tirait de l'hérédité [1].

Charles voulut sans doute prouver à ses sujets qu'il était digne de la couronne qu'on venait de lui rendre. Les Francs neustriens voyaient avec peine que l'ancienne Austrasie, devenue le royaume de Lorraine, eût été détachée de la monarchie franque. Il projeta de la reconquérir. Reginaire et Odoacre, deux comtes lorrains qui, après avoir joui de la faveur de Zwentibold, étaient tombés en disgrâce et avaient été dépouillés de leurs biens et de leurs dignités, l'encouragèrent dans ce dessein. Charles entra en Lorraine avec une armée; il prit sans combattre Aix-la-Chapelle, et s'avança jusqu'à Nimègue. Zwentibold s'était retiré derrière la Meuse. Les Francs des bords du Rhin conservaient, sans doute à cause de leur voisinage de la Germanie, une jalousie héréditaire contre les Francs neustriens; ils fournirent à Zwentibold des secours assez puissants pour le mettre en état d'opposer bientôt une armée considérable à l'armée de Charles. Au lieu de combattre, les deux rois entrèrent en négociations, et, par l'entremise des évêques et des grands de la Lorraine, ils firent la paix.

Mort de Zwentibold. — La Lorraine redevient un fief de la Germanie. (899-900.)

Peu de temps après, en 899, l'empereur Arnulf, roi de la France orientale, mourut; les grands de la Germanie proclamèrent roi son fils légitime, nommé Louis. A cette époque, Zwentibold venait de se brouiller de nouveau avec les principaux seigneurs de ses états. « Ceux-ci avaient voué à leur roi une haine implacable, à cause des ravages et des rapines qui se commettaient dans la Lorraine, et parce que, disposant des affaires, avec des femmes et des personnages vils, il repoussait les plus honnêtes et les plus nobles de la race franque, et les dépouillait de leurs bénéfices et de leurs dignités. — Les mécontents passèrent à l'envi du côté du nouveau roi de Germanie, l'appelèrent dans le royaume, et *lui ayant donné les mains* à Thionville, se soumirent à sa domination. Zwentibold, furieux, rassembla les hommes qui lui étaient dévoués, parcourut les villes de son royaume, et ravagea tout par le feu et par le pillage, comme s'il eût pu espérer qu'il rappellerait à lui par la rigueur et la violence ceux qui l'avaient abandonné à cause de son orgueil et de sa cruauté. » Il fut tué, en 900, dans un combat livré sur les bords de la Meuse. — Le royaume de Lorraine retomba ainsi sous la dépendance du roi de la France occidentale.

[1] *Annales de saint Bertin*, ann. 898.

Arrivée des Hongrois. — Ils envahissent l'Italie. (889-902.)

Tandis que la Gaule-Franque portait son attention sur l'héroïque résistance des habitants de Paris contre les pirates normands, l'Europe chrétienne fut exposée à une troisième invasion de ces peuples barbares qui au V[e] siècle, sous le nom de *Huns*, ravagèrent l'empire romain; et qui, au VII[e] siècle, sous le nom d'*Ougors* ou *Awares* mirent en péril la France-Germanique.

Les Hongrois pénétrèrent dans la Germanie en 889. — Le bruit de leur approche y avait jeté l'épouvante; ce qu'on racontait de leurs mœurs impitoyables était répété parmi les populations effrayées, et contribuait à accroître la terreur. L'annaliste de Saint-Bertin a consigné dans sa chronique quelques-uns de ces terribles récits; en voici des fragments:

« La nation des Hongrois, peuple très-féroce et plus cruel que toute espèce de bêtes sauvages, inconnue dans les siècles passés, où elle n'avait pas même de nom, sortit des royaumes Scythiens et des marais immenses produits par l'épanchement du Tanaïs... Ces hommes n'ont entre eux aucun partage de terres, car ils labourent très-peu les champs. Ils n'ont aucune sorte de maison, toit ou résidence; mais toujours paissant leurs bœufs et leurs brebis, sont accoutumés d'errer parmi les déserts incultes. Ils conduisent avec eux leurs femmes et leurs enfants dans des chariots, lesquels sont couverts et leur tiennent lieu de maisons. Il n'est parmi eux aucun crime plus odieux que le larcin, car sans aucun toit ni clôture, pour renfermer leurs bœufs, brebis et aliments, s'ils se permettaient de voler, qu'auraient-ils de mieux que la vie des bois? Ils n'ont pas comme les autres hommes cupidité d'or et d'argent. Ils s'adonnent aux exercices de la chasse et de la pêche, vivent de lait et de miel, ignorent l'usage de la laine et des étoffes, et quoique exposés à de perpétuelles froidures, se couvrent seulement de peaux de bêtes sauvages et de fourrures.

Ils conquirent trois fois l'empire de l'Asie [1]; mais quant à eux, demeurèrent toujours hors d'atteinte et invincibles à la conquête étrangère, et ne s'illustrèrent pas moins par le courage des femmes que par celui des hommes.... Ils sont dressés aux travaux et aux combats; la force de leur corps est immense; et ils abondent tellement en multitude, que le sol natal ne suffit pas à les nourrir.... La nation des Hongrois avait été chassée du lieu de sa résidence par un peuple voisin, qui la surpassait en force et en nombre, et dont les champs étaient devenus trop étroits pour la multitude surabondante des habitants. Les Hongrois, repoussés par la violence, partirent, disant adieu à leur patrie pour aller au loin chercher des terres qu'ils pussent cultiver; d'abord errant dans les déserts des Pannoniens et des Awares, ils y cherchèrent çà et là, par la chasse et la pêche, leur nourriture quotidienne. Ensuite ils tourmentèrent d'incursions multipliées les frontières des Carinthiens, des Moraves et des Bulgares, en tuèrent quelques uns par l'épée, des milliers à coups de flèches, qu'ils lancent de leurs arcs de corne avec tant d'art qu'il est très-difficile de s'en garantir. Ils ne savent pas se battre de près, en troupes, ni prendre les villes par siége; ils combattent en se précipitant en avant à course de cheval, puis ils prennent la fuite; souvent ils feignent de fuir, et ne peuvent combattre longtemps. Au reste, leur choc serait impossible à soutenir, si leur vigueur et leur persévérance égalaient leur impétuosité. Très-souvent, dans la chaleur même du combat, il abandonnent le champ de bataille, et peu de temps après reviennent à la charge; de sorte que, lorsqu'on se croit sûr de la victoire, on a encore à soutenir le combat. Cette manière de faire la guerre est d'autant plus dangereuse qu'elle est inusitée chez les autres nations. La seule différence qui existe entre les Hongrois et les Bretons, c'est qu'ils se servent de flèches, et les Bretons de dards. Ils vivent en manière, non d'hommes, mais de bêtes féroces, et l'on rapporte qu'ils mangent la chair crue et boivent le sang; ils coupent par morceaux le cœur des hommes qu'ils prennent et le dévorent comme un remède; ils ne se laissent point fléchir à la miséricorde, et leurs entrailles ne sont jamais émues de pitié... Ils se coupent les cheveux jusque sur le sommet de la tête; ils marchent, habitent, campent et délibèrent sur leurs chevaux. Ils apprennent à leurs enfants et à leurs esclaves à monter à cheval et à lancer des flèches très-adroitement. Le génie de ces peuples est vain, remuant; fourbe et précoce. Les femmes sont aussi cruelles que les hommes. Soit dehors, soit chez eux, toujours agités du besoin de mouvement, ils sont naturellement taciturnes, et plus prompts à agir qu'à parler... »

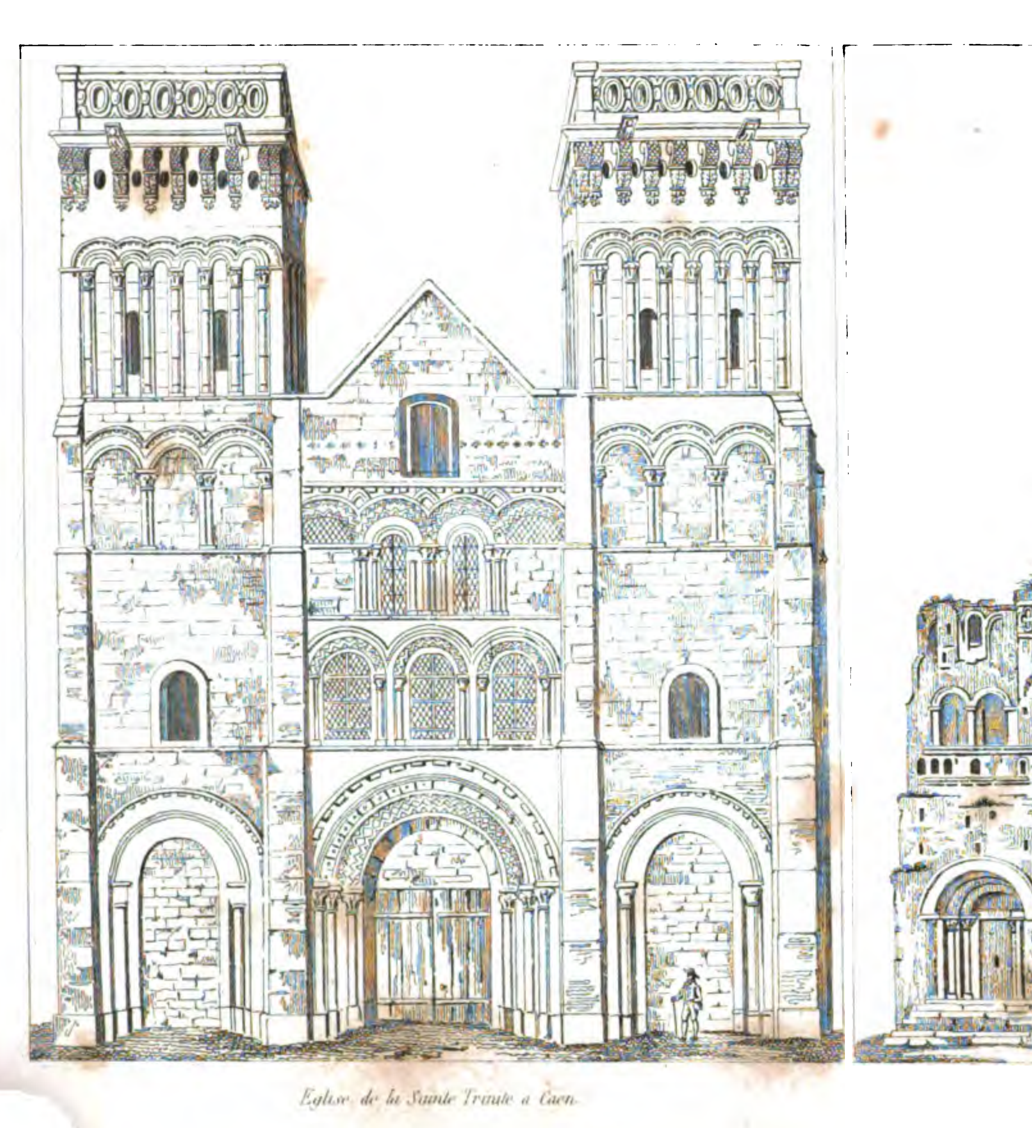
Les Hongrois sont originaires des contrées voisines des monts Ourals; ils se donnent dans leur langue le nom de *Madjiars*. Leurs chants nationaux ont conservé le souvenir de cette migration du IXe siècle; migration que ces chants attribuent à une surabondance de population. Ils rapportent que sous la conduite du duc Almus, fils d'Ujek, et descendant d'Attila, chacune des cent huit tribus qui composaient la nation scythique envoya deux mille hommes chercher au loin une patrie nouvelle. L'armée émigrante, composée de deux cent seize mille guerriers, fut divisée en sept corps ou hordes, fortes chacune de trente mille huit cent cinquante-sept hommes. Les traditions ont conservé les noms des sept chefs qui les commandaient, c'étaient : Almus, Eleud, Kundu, Ound, Tosu, Tuba et Tuhutum.— Les Hongrois, après avoir passé le Volga, s'établirent sur les bords du Don, auprès de la ville de Lebedian [1]. Ce fut là qu'ils reçurent l'invitation d'Arnulf, roi de Germanie, de venir comme alliés, combattre Zwentibold, prince slave qui s'était emparé de la Grande-Moravie, et que les chroniques hongroises nomment *Sviatopolk*. Le fils d'Almus, nommé Arpald, passa les monts Carpathes, et envahit les contrées situées sur la haute Theiss, où il bâtit la forteresse d'*Ungh-Var*. Après la mort d'Arnulf, et ayant sans doute à se plaindre de sa conduite, les Hongrois profitèrent de la jeunesse de son fils Louis pour entrer dans la Germanie, où, en 901, ils gagnèrent, près d'Augsbourg, sur les Franco-Teutons, une grande bataille, à la suite de laquelle ils dévastèrent et pillèrent la Bavière, la Souabe, la Franconie et la Saxe.

L'année suivante, instruits de l'abandon où les querelles de Bérenger et de Louis, pour la possession de l'empire, laissaient la plupart des villes italiennes, ils passèrent les Alpes, et ravageant le territoire d'Aquilée, de Vérone, de Come et de Bergame, ils s'établirent dans les environs de Pavie. Bérenger, débarrassé de son compétiteur, le malheureux Louis-l'Aveugle, réunit une armée et accourut au secours de la capitale de la Lombardie. Les Hongrois, sur le point de se voir assaillir par des troupes trois fois plus nombreuses que leur armée, trouvèrent prudent d'éviter le combat. Ils offrirent d'abandonner tout le butin qu'ils avaient

[1] Pour attribuer aux Hongrois ces trois conquêtes de l'empire de l'Asie, l'annaliste de Saint-Bertin les confond avec les Scythes qui, dit-il, vainquirent Darius, roi des Perses, Cyrus, roi des Mèdes, et Zopire, général d'Alexandre-le-Grand.

[1] Cette ville existe encore dans la Russie méridionale, elle fait partie du gouvernement de Voroneje.

CL.



Eglise de la Sainte Trinite a Caen.

Eglise de Vezelay



Cour plénière

fait, si on les laissait paisiblement sortir de l'Italie ; mais Bérenger exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Leur crainte se convertit alors en désespoir, ils attaquèrent avec furie l'armée qui les poursuivait, et la défirent complétement. Après cette victoire, ils rentrèrent dans la Lombardie, d'où, pendant longtemps, on n'essaya de les chasser qu'avec de l'or.

Pendant leur séjour en Italie, les Hongrois firent dans la Provence une irruption, durant laquelle ils recueillirent un riche butin ; mais ils ne purent y former aucun établissement. Ils furent vaincus dans les défilés des Alpes, et ceux qui échappèrent au massacre, se jetèrent sur la Gothie où une épidémie dyssentérique les fit périr en peu de temps.

Les bandes Hongroises qui parcouraient l'Allemagne, ravagèrent plusieurs fois la Lorraine et la Neustrie.— En 926, elles s'avancèrent jusque sur le territoire de Vouzi, où étaient les corps de saint Remi, et de plusieurs autres saints que l'on tira de la sépulture pour les mettre à l'abri derrière les murailles de Reims.— Les victoires remportées en 933 à Mersebourg, par l'empereur Henri Ier, et en 955, près d'Augsbourg, par Othon-le-Grand, mirent un terme aux expéditions de ce peuple demi-barbare en Allemagne et en Italie. Les Hongrois se retirèrent dès lors et s'établirent définitivement dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Hongrie. — Ils embrassèrent la religion chrétienne en 973, et leur duc Étienne, qui, en l'an 1000, prit le titre de roi, fut après sa mort placé au rang des saints.

Nouvelle invasion des Sarrasins dans la Gaule méridionale. — Leur établissement en Provence. — Leur expulsion. (889-975.)

Tandis que la Gaule occidentale était dévastée par les Normands, les Sarrasins, sachant que la mort de Boson laissait momentanément la Provence sans défenseur, y formaient un établissement sur les côtes de la Méditerranée, que depuis longtemps ils avaient recommencé à dévaster.

On raconte qu'en 869, des pirates musulmans, ayant débarqué dans la Camargue (c'est le nom que porte le Delta du Rhône), y firent prisonnier l'archevêque d'Arles, qui se trouvait alors dans une de ses métairies; ils l'emmenèrent à bord d'un de leurs vaisseaux, et demandèrent pour sa rançon cent-cinquante livres d'argent, cent cinquante épées, cent cinquante manteaux, et cent cinquante esclaves. Pendant que les habitants d'Arles se pressaient de recueillir la rançon demandée, l'archevêque mourut. Les Sarrasins, pour ne pas perdre le prix de leur captif, tinrent sa mort secrète, et dès qu'ils eurent reçu l'argent, les épées, les manteaux et les esclaves, ils déposèrent à terre le corps du prélat, revêtu de ses habits épiscopaux, et mirent à la voile. Les chrétiens, qui accouraient pour se réjouir de la délivrance de leur archevêque, n'eurent ainsi à s'occuper que de ses funérailles.

Vingt ans après cet événement, en 889, d'autres pirates sarrasins débarquèrent au fond du golfe où a été batie depuis la ville de Saint-Tropez. Ce golfe, entouré de hautes collines couvertes d'épaisses forêts, leur parut un excellent lieu de refuge, soit au retour de courses maritimes, soit après une expédition dans les terres. Ils résolurent de s'y établir, firent un appel à ceux de leurs compagnons qui croisaient sur les côtes de l'Italie, et leur persuadèrent de venir les joindre. Ils reçurent aussi des renforts de l'Espagne et de l'Afrique : en peu d'années les hauteurs qui environnent le golfe furent couvertes de châteaux fortifiés; la forteresse principale, nommée par les historiens contemporains *Fraxinetum*, à cause des frênes qui croissaient à l'entour, était située sur le sommet d'un des contreforts des Alpes, au-dessus d'un village qui porte aujourd'hui le nom de La-Garde-Frainet. On y trouve encore quelques restes de murailles et une citerne taillée dans le roc.

Fraxinet devint la place d'armes des Sarrasins, qui, dès qu'ils furent assurés d'une retraite, commencèrent leurs courses dans la Provence, où ils causèrent par leurs cruautés et leurs dévastations une terreur générale. — Bientôt le plat pays étant ruiné, les Sarrasins s'avancèrent à travers les montagnes.— En 906 ils étaient maîtres des gorges des Hautes-Alpes, et franchissant le mont Cénis, s'étaient emparés de l'abbaye de Novalèse. — Partout les églises et les villages étaient par eux livrés aux flammes; les chrétiens se réunissaient en vain pour combattre les envahisseurs. Les communications entre la France et l'Italie furent interceptées; les Sarrasins, maîtres de tous les passages des Alpes, massacraient les voyageurs ou en exigeaient une forte rançon. Ils portaient, à volonté, la dévastation et la mort dans les plaines situées des deux côtés des montagnes. Turin fut incendié par quelques prisonniers sarrasins qui, pour recouvrer la liberté, mirent le feu à un couvent dans lequel ils avaient été renfermés. — Les villes principales de la Provence furent dévastées et pillées. — A Marseille, les Sarrasins détruisirent l'église cathédrale; à Aix, mécontents de la population, ils écorchèrent vifs quelques uns des habitants. — Les hommes riches abandonnaient leur fortune, pour mettre leur vie en sûreté. — L'archevêque d'Embrun et l'évêque de la Maurienne, ainsi qu'un grand nombre d'habitants des contrées voisines, furent massacrés.—Le comte de Provence, Hugo, régent de la Bourgogne

Cisjurane, au nom du roi Louis-l'Aveugle, essaya en vain de s'opposer à leurs dévastations: la Provence se trouvait alors aussi exposée aux ravages des Hongrois, et Hugo ne disposait pas de forces assez considérables pour lutter simultanément contre deux peuples ennemis. — La Tarentaise, l'Helvétie et le Valais furent envahis à la fois par les Hongrois et par les Sarrasins. Ceux-ci détruisirent en 839 la célèbre abbaye d'Agaune, élevée en l'honneur de Saint-Maurice et de la légion thébaine; l'église de Coire et l'abbaye de Disentis, fondée par un disciple de saint Colomban furent aussi pillées et dévastées à cette époque.

Le comte de Provence s'étant rendu en Italie, pour disputer à Bérenger la couronne de Lombardie, avait laissé ses villes sans défense; les Sarrasins accoururent en foule dans le pays situé entre la mer, la Durance et les Alpes; ils y commirént de tels pillages et de telles cruautés, que cette contrée, naguère très-peupléeet florissante, devint une affreuse solitude. Fréjus et Toulon furent abandonnées par leurs habitants; les villes importantes furent détruites, les châteaux furent démolis, les églises et les couvents incendiés. «Le séjour de l'homme, disent les chroniques contemporaines, devint le repaire des bêtes féroces, et les loups se multiplièrent tellement, au milieu de toutes ces ruines, qu'on cessa de pouvoir voyager en sûreté.»

En 942, Hugo, rappelé par les plaintes des Provençaux, revint d'Italie dans le but de frapper un coup décisif contre les musulmans. Il comptait avec son armée les assiéger par terre dans Fraxinet, et les bloquer par mer, à l'aide d'une flotte qu'il avait obtenue de l'empereur grec, son beau-père. Déjà la forteresse était prise, et les Sarrasins réfugiés dans les bois, étaient sur le point d'être entièrement détruits, lorsque Hugo apprit que son compétiteur, alors réfugié en Allemagne, se préparait à revenir lui disputer le trône. Renvoyant alors la flotte grecque, il fit la paix avec les Sarrasins, et leur laissa les lieux dont ils s'étaient emparés, à condition qu'ils s'établiraient dans les principaux passages des Alpes, et notamment sur le Mont-Joux (depuis nommé le grand Saint-Bernard) pour empêcher Bérenger de venir en Italie.

Les Sarrasins, assurés ainsi d'une puissante protection, se montrèrent de plus en plus hardis et cruels. Ils se considérèrent comme établis à jamais dans les provinces dont tous les points fortifiés leur étaient abandonnés. Ils épousèrent des femmes du pays, et s'adonnèrent à la culture des terres, sans négliger néanmoins d'étendre leurs expéditions en Helvétie, en Italie et dans la Bourgogne cisjurane; ils s'établirent à Nice où un quartier de la ville porte encore le nom de *canton des Sarrasins;* ils occupèrent Grenoble et la belle vallée du Graisivaudan, forçant l'évêque à se réfugier à Saint-Donat avec les reliques des saints et les richesses de son église; enfin ils parcoururent l'Helvétie et s'avancèrent jusqu'aux portes de Saint-Gall, près du lac de Constance, perçant de leurs flèches les moines de l'abbaye qui sortaient pour se livrer à leurs exercices religieux.

Tout leur réussissait depuis longtemps, lorsqu'en 952 ils éprouvèrent une défaite meurtrière. — Les Hongrois avaient envahi l'Alsace et menaçaient les contrées voisines du mont Jura. Le roi de Bourgogne, Conrad-le-Pacifique, imagina de faire combattre les Sarrasins contre les Hongrois et de se débarrasser ainsi des uns par les autres. Il écrivit aux Sarrasins: « Les Hongrois arrivent, demandant à » occuper les terres que vous cultivez, et dont on » leur a vanté la fertilité. Joignez-vous à moi; nous » les exterminerons. » Et il fit dire aux Hongrois: « Vous voulez des terres, les Sarrasins occupent de » riches vallées, aidez-moi à les chasser, et je vous » donnerai les domaines qu'ils possèdent. » Conrad annonça qu'il se trouverait avec son armée à un lieu qu'il indiqua également aux Hongrois et aux Sarrasins. Il y vint en effet; et quand il vit les Barbares combattant avec acharnement les uns contre les autres, il tomba sur les deux partis, dont les forces étaient affaiblies et en fit un grand carnage. Ceux qui échappèrent au massacre furent faits prisonniers et vendus comme esclaves.

Il y a lieu de croire que les pertes éprouvées par les Sarrasins, dans ce combat, furent si considérables, qu'elles ne purent être reparées par les renforts, arrivant successivement d'Espagne et d'Afrique; car, à dater de cette époque, leur fortune commença à décliner.

En 960, les Sarrasins furent chassés du mont Saint-Bernard. Cinq années plus tard, on les expulsa de Grenoble et du Graisivaudan. En 972 un noble gallo-romain, nommé Beuvon, rallia les paysans, les bourgeois, tous les chrétiens amis de leur patrie, et entreprit une espèce de croisade contre les Sarrasins. Ceux-ci occupaient près de Sisteron un château que les chroniques contemporaines nomment *petra impia*, et que l'on appelle encore aujourd'hui *peyro empio*, Beuvon s'en empara, tua tous ceux qui voulurent lui résister et força les autres à recevoir le baptême.

A cette époque le territoire de Gap fut délivré de la présence des musulmans qui, poursuivis sur tous les points de la Provence, se virent bientôt bloqués dans cette même forteresse de Fraxinet, où quatre-vingts ans auparavant ils avaient formé leur premier établissement. La forteresse de Fraxinet fut prise en 975. Guillaume, comte de Pro-

vence, eut la gloire d'expulser définitivement les Sarrasins de la Gaule méridionale.

Assassinat de Foulques, archevêque de Reims. (903.)

Il est temps que nous revenions au roi Charles-le-Simple, que nous avons laissé au moment où il venait de conclure la paix avec le roi de Lorraine.

Charles était reconnu par les seigneurs neustriens comme le seul roi de la France occidentale; mais son autorité, qui était appuyée seulement sur la bonne volonté de ses principaux sujets, avait une base peu solide. Privé de la plupart des domaines qui avaient constitué, sous les premiers rois carlovingiens, la richesse royale, il ne pouvait entretenir un grand nombre de guerriers, et manquait ainsi de forces pour se faire respecter, L'assassinat de Foulques, archevêque de Reims, offrit, en 903, une preuve manifeste de cette impuissance.— Foulques était le principal conseiller du roi; il en avait reçu, à titre de bénéfice, l'abbaye de Saint-Waast, avec le château d'Arras, enlevés à Baudoin, comte de Flandres, dont la fidélité s'était démentie lors de la dernière guerre contre Zwentibold. Baudoin supporta cette perte avec impatience. Il essaya, par ses sollicitations, de recouvrer son fief; il offrit même à l'archevêque des présents considérables, s'il voulait le lui restituer; mais Foulques venait d'échanger l'abbaye de Saint-Waast contre celle de Saint-Médard, et il n'était plus en son pouvoir de rendre ce qu'on lui demandait; il répondit à Winemar, envoyé de Baudoin, par un refus hautain. Winemar, indigné, attendit l'archevêque dans la forêt de Compiègne au moment où celui-ci revenait du palais de Charles, et le tua au milieu des siens. Le roi ne put venger la mort de son fidèle conseiller. Une excommunication lancée par quelques évêques fut la seule peine infligée à l'assassin.

Établissement des Normands à Rouen. — Rollon. — Ravages des Normands. (898-909.)

Charles se montrait digne de la couronne.— Pendant plusieurs années, il ne cessa de combattre pour défendre ses états contre les ravages des Normands; mais il obtenait peu de succès dans cette guerre contre des ennemis qui se renouvelaient sans cesse.

En 898, une flotte normande assez considérable avait remonté la Seine, et jeté l'ancre près de la ville de Rouen; elle avait pour chef Rolf ou Rollon. Ce Rollon, fils d'un des principaux seigneurs de la Norwége et depuis longtemps un des plus braves *rois de la mer* (*Soekongar*, voyez pages 319 et 320), avait été banni de sa patrie pour avoir, malgré les défenses du roi Harold, usé du droit, consacré par les anciennes coutumes norvégiennes, de prendre sans payer des vivres dans les villages voisins de la côte. —Les environs de Rouen plurent aux compagnons de Rollon; ils résolurent de s'y établir. Rollon fit connaître ce dessein à un messager que Witton, archevêque de Rouen, avait envoyé à sa rencontre. Les habitants de Rouen ne pouvaient compter sur le secours du roi des Francs, Eudes, alors occupé à défendre son royaume contre Charles-le-Simple, ils offrirent à Rollon, de le reconnaître pour duc, s'il voulait s'obliger à les défendre et à maintenir la justice parmi eux. Rollon accepta avec joie ces conditions, et s'établit dans leur ville, dont il fit relever les murailles.

Pendant plusieurs années, Rouen fut le point central d'où partirent toutes les expéditions normandes. Les pays situés sur les bords de la Seine, de la Marne, de l'Yonne et de la Loire, furent successivement ravagés. — Les Normands parcoururent la Neustrie, la Bourgogne, la Flandre, l'Aquitaine et même la Provence; ils s'emparèrent de villes importantes, telles que Meulan, Meaux, Évreux, Bayeux, Tours, Amboise, Angers, Saumur, Nantes, etc. Ils les pillaient, en rançonnaient les habitants, et, quand ils étaient forcés de les quitter, livraient les édifices aux flammes.

La ville de Bayeux fut prise d'assaut; le comte Bérenger, qui la defendait, fut tué. Ce comte avait une fille fort belle, nommée Poppa; elle plut à Rollon, qui l'épousa « à la mode de son pays, dit Mezeray, c'est-à-dire, sans prêtres. »

Si la majeure partie de la Gaule était exposée aux ravages des Normands, l'ordre et la paix régnaient dans le pays même qu'ils occupaient, et qui, ayant été autrefois le plus exposé à leurs dévastations, se trouvait presque désert. — Rollon laissa aux chrétiens le libre exercice de leur culte; attirés par sa sagesse et par sa justice, ils vinrent en foule vivre sous ses lois, « préférant le gouvernement d'un païen capable de les protéger à celui d'un roi chrétien impuissant à faire respecter son autorité. »

Concile de Trosley. (909.)

Le clergé franc profita d'un moment où les Normands avaient suspendu leurs expéditions, pour se réunir en concile à Trosley sur le territoire de Soissons. Dans ce concile, on se plaignit de ce que les invasions des païens avaient empêché depuis plusieurs années les évêques et les abbés de se rassembler. On exposa la triste situation des monastères brûlés, ravagés et dépouillés. On dit que la mauvaise conduite des chrétiens et leur résistance à payer les dîmes étaient les causes de ce qu'ils manquaient de courage et fuyaient devant les païens. L'archevêque de Reims, Hérivée, successeur de

Foulques, écrivit à l'archevêque de Rouen, pour lui indiquer la manière d'agir envers les Normands nouveaux convertis qui retournaient au paganisme, faisaient la guerre aux chrétiens et dévastaient les églises. Hérivée, d'après l'avis du pape, conseillait de chercher à les rappeler au christianisme par la douceur. Le pape avait justement fait observer qu'on ne pouvait appliquer les peines canoniques à ces barbares, trop peu éclairés pour que la contrainte ne les effarouchât pas.

Dans ce concile, où assistaient douze évêques, et où on s'occupa principalement de réformes ecclésiastiques, on ne prit d'ailleurs aucune mesure contre les Normands.

On voit, par quelques plaintes adressées aux membres du concile, qu'il existait encore un assez grand nombre de monastères d'hommes ou de filles, où habitaient des abbés laïques avec leurs femmes, leurs enfants, leurs soldats et leurs chiens.

Un des canons du concile de Trosley défend les mariages clandestins, à cause des désordres qui peuvent en résulter, et parce qu'ils donnent naissance à des enfants boiteux, aveugles, bossus ou affligés d'autres infirmités.

Trève avec Rollon. — Bataille de Chartres. (910-911.)

Il paraît que la suspension des expéditions normandes avait été causée par des négociations, tendant à réunir pour une même entreprise tous les Normands établis à l'embouchure des diverses rivières de la France occidentale. Le chef des Normands de la Seine, Rollon, fut reconnu pour chef de la confédération. Il avait, disent les historiens, conçu le plan d'une grande expédition, qui lui attira tous les suffrages. Son projet était de remonter les trois fleuves qui se jettent dans l'Océan (la Seine, la Loire et la Garonne) afin de piller plus sûrement et plus facilement le territoire embrassé par leur cours.

Cette expédition eut lieu en effet vers 911. Les ravages exercés par les Normands furent tels que Charles-le-Simple, désolé, s'adressa à l'archevêque de Rouen, et le pria d'engager Rollon à consentir à une trève de trois mois. « Mes sujets sont massacrés » tous les jours, dit le roi; mon royaume est dé» vasté, on ne laboure, ni on ne sème; annoncez à » Rollon que je lui donnerai des terres, et que je » lui ferai des présents s'il veut se faire chrétien. » — Rollon consentit à la trève qu'on lui proposait; mais à condition que les Normands resteraient dans les lieux où ils se trouveraient au moment de la suspension des hostilités.

Déjà commençait la lutte des grands vassaux contre le roi de la France occidentale. Richard, duc de Bourgogne et Ebbles, comte de Poitiers, prétendirent que la trève conclue par Charles-le-Simple était une honte pour les Francs. Dès que les trois mois furent expirés, ils attaquèrent eux-mêmes les Normands.

Rollon, qui s'attendait à prolonger la trève, afin de poursuivre les négociations commencées, regarda cette attaque comme une trahison, et donna à ses bandes l'ordre de recommencer la guerre avec plus de violence qu'auparavant. Mais il éprouva luimême un échec grave. Il assiégeait Chartres, lorsqu'il fut attaqué par un corps de Francs et de Bourguignons, aux ordres de Richard, duc de Bourgogne, et de Robert, comte de Paris, frère du feu roi Eudes. Il accepta la bataille; mais au milieu de l'action et quand il faisait face à l'armée de Richard et de Robert, il fut pris à dos par la garnison et les habitants de Chartres, qui s'avancèrent au combat avec leur évêque, dont les exhortations avaient enflammé leur courage. Ce prélat, revêtu de ses habits épiscopaux, marchait, précédé de la croix, et portait au bout d'une lance une chemise de la Vierge, apportée de Constantinople à Charles-le-Chauve, et que l'on conservait religieusement dans la cathédrale de Chartres. Tout son clergé le suivait en chantant des hymnes en l'honneur de la mère du Christ.

Les Normands ne purent résister au double choc des défenseurs de Chartres et des troupes de Robert et de Richard, ils prirent la fuite, après avoir eu environ 7000 hommes tués. Rollon se dirigea vers Rouen avec une partie de son armée; le reste se retira sur une montagne du côté de Loches, et parvint à rejoindre Rollon, malgré les efforts du comte de Poitiers, qui, arrivé après le combat, se chargea de poursuivre les débris de l'armée normande.

Paix avec les Normands. — Traité de Saint-Clair-sur-Epte. (912.)

La guerre se termina au moment où on s'y attendait le moins, et où elle était le plus acharnée. Voici comment Guillaume Calculus, moine de l'abbaye de Jumiége, raconte les événements qui accompagnèrent et suivirent la conclusion du traité de Saint-Clair-sur-Epte.

« Irrité de ses malheurs et enflammé de fureur par la mort de ses guerriers, Rollon rassembla tous ceux qui lui restaient pour continuer à faire du mal aux Francs, et les excita à faire les plus grands efforts pour venger leurs compagnons, en dévastant et ruinant le pays de fond en comble... Semblables à des loups, les païens pénétrèrent de nuit dans les bergeries du Christ, les églises furent embrasées, les femmes emmenées captives, les peupl

massacrés ; un deuil général se répandit en tous lieux. — Enfin, accablés de tant de calamités, les Francs portèrent leurs plaintes et leurs cris de douleur devant le roi Charles, s'écriant d'une voix unanime que, par suite de son inertie, le peuple chrétien allait périr sous les coups des païens. — Le roi, vivement touché de leurs plaintes, fit venir l'archevêque Francon, et l'envoya en toute hâte vers Rollon, mandant au chef normand que, s'il voulait se faire chrétien, il lui donnerait tout le territoire maritime qui s'étend depuis la rivière d'Epte jusqu'aux confins de la Bretagne, et de plus sa fille nommée Gisèle.

« Rollon, ayant, de l'avis des siens, accepté ces offres avec empressement, renonça à ses dévastations... Au temps fixé, arrivèrent au lieu désigné, et que l'on appelle Saint-Clair, d'une part, le roi avec Robert, duc des Francs, au-delà de la rivière d'Epte, d'autre part, et en deçà de la même rivière, Rollon, entouré de ses guerriers. Alors, les messagers ayant couru alternativement des uns aux autres, la paix se conclut entre eux par les bienfaits du Christ : Rollon jura par serment fidélité au roi; le roi lui donna sa fille et le territoire ci-dessus désigné, y ajoutant encore la Bretagne pour lui fournir des moyens d'existence; et les princes de cette province, Beranger et Alain [1], prêtèrent aussi serment à Rollon.

» Ce territoire maritime, que l'on appelle maintenant *Normandie*, depuis longtemps en proie aux incursions des païens, était alors tout couvert de grands bois et languissait inculte, sans que la serpe ni la charrue le fissent valoir. Le roi avait d'abord voulu donner la province de Flandre à Rollon pour lui fournir des moyens de subsistance; mais Rollon ne voulut pas l'accepter, à raison des obstacles que présentaient les marais.

» Rollon n'ayant pas voulu baiser le pied du roi au moment où il reçut de Charles le duché de Normandie, les évêques leur dirent : « Celui qui reçoit » un tel don doit s'empresser de baiser le pied du » roi. » Mais Rollon répondit : « Jamais je ne flé» chirai mes genoux devant les genoux de quel» qu'un, ni ne baiserai le pied de quelqu'un. » Cependant, se rendant aux prières des Francs, il ordonna à un de ses guerriers de baiser le pied de Charles, et le guerrier, saisissant aussitôt le pied du roi, le porta à sa bouche, et, se tenant debout, il le baisa, et fit tomber le roi à la renverse. Alors de grands éclats de rire éclatèrent et un grand tumulte eut lieu dans le petit peuple.

» Le roi Charles, Robert, duc des Francs, les

[1] Il y a une erreur chronologique dans cette assertion du moine de Jumiéges. — Alain, comte de Vannes, qu'il désigne comme ayant eu à prêter serment au nouveau duc de Normandie, était mort en 907, et le traité de Saint-Clair est de l'an 912.

Cette erreur n'a point paru suffisante au savant historien de la Bretagne, M. Daru, pour mettre en doute l'existence de ce traité.

« Charles-le-Simple, dit-il, abandonna aux Normands la côte que déjà ils possédaient à l'embouchure de la Seine. Il leur céda aussi les droits qu'il s'arrogeait sur la Bretagne. Ainsi, quoique les rois de France, depuis plusieurs générations, n'eussent ni gouverné, ni su défendre cette province, Charles-le-Simple, à l'insu des Bretons, sans leur aveu, la donnait aux Normands. — Le fait en lui-même est incontestable; il ne peut s'élever des doutes que sur l'étendue et la nature de cette cession.

» Ce traité de Charles-le-Simple avec Rollon, qu'on appela le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et qui fut conclu en 912, n'est point parvenu jusqu'à nous. L'existence d'un acte de cette importance, qui intéressait trois peuples à la fois, et qu'on a invoqué pendant trois cents ans, ne paraissait guère susceptible d'être révoqué en doute. C'est cependant ce que quelques écrivains bretons, plus zélés que judicieux, ont entrepris, mais ils n'ont fait que des efforts malheureux. De ce qu'on ne peut pas aujourd'hui produire un acte, nous ne sommes point en droit de conclure qu'il n'a jamais existé. Le traité de Saint-Clair se trouve prouvé très-suffisamment aux yeux de la critique par les témoignages des historiens, qui en rapportent les conditions, et par les faits qui constatent qu'il a reçu son exécution...»

Reste la question de l'abandon de la Bretagne aux Normands.

« Charles-le-Simple la leur abandonna-t-il en entier, ou seulement en partie? Cette question a été débattue entre les historiens modernes. Les uns ont cru que la cession n'avait été faite que successivement, et que dans le principe le chef des Normands n'avait reçu que la suzeraineté de la Haute-Bretagne. Les autres, à la tête desquels se place Dom Lobineau, soutiennent que Charles-le-Simple n'avait jamais cédé la mouvance de la Bretagne aux Normands; que tout au plus il avait pu leur abandonner la partie de la Normandie qu'on appelle le *Cotentin*.

» Une ancienne critique, attribuée à un moine de Marmoutiers, se borne à dire que « les Bretons furent assujettis par le » roi à payer un tribut aux ducs de Normandie. »

» Dom Lobineau va plus loin. « Peut-être, dit-il, la Bretagne » fut-elle seulement chargée de fournir des vivres aux conqué» rants, en attendant que la Normandie, dans laquelle ils s'éta» blissaient, fût cultivée. »

» L'abbé Vertot a réfuté Dom Lobineau. — Parmi une foule d'autorités qu'il oppose au savant bénédictin, la plus concluante est celle des faits : or, les faits établissent que, pendant trois cents ans, les ducs ou comtes de Bretagne, qui auparavant relevaient immédiatement de la couronne de France, ont fait hommage aux ducs de Normandie, et ont cessé de le faire aux rois de France; et que, de leur côté, les successeurs de Rollon ont fait hommage aux successeurs de Charles-le-Simple, tant pour la Bretagne que pour la Normandie. La démonstration est complète, et la concession de la mouvance devient incontestable.

» Seulement il est demeuré incertain si, dans l'origine, la cession faite par Charles-le-Simple comprenait tout le pays que l'on désigne aujourd'hui par le nom de Bretagne, ou seulement la partie qui est limitrophe de la Normandie. Cette dernière opinion a eu beaucoup de partisans. Mais il est possible que cette première donation se soit accrue par des confirmations successives, et cette opinion est même probable. Ces confirmations sont un fait constant, dont l'histoire n'a pas manqué de faire mention à diverses époques.»

comtes et les grands, les évêques et les abbés engagèrent au patrice Rollon, par le serment de la foi catholique, leur vie et leurs membres, et l'honneur de tout le royaume, jurant qu'il tiendrait et posséderait le territoire ci-dessus désigné; qu'il le transmettrait à ses héritiers, et que, dans la série des années à venir, ses descendants l'occuperaient et le feraient cultiver de génération en génération. — Ces choses étant noblement terminées, le roi retourna joyeusement dans ses terres; Rollon et le duc Robert partirent pour la ville de Rouen. »

Baptême de Rollon. — Sagesse et fermeté de son administration.

Avant d'épouser Gisèle, Rollon fut baptisé par l'archevêque Francon. Le duc Robert lui servit de parrain et lui donna son nom. Un grand nombre de seigneurs francs assistèrent à la cérémonie. A l'exemple de leur chef, les Normands, en foule, embrassèrent le christianisme. — Leur conversion fut un sujet de triomphe pour le clergé, en montrant aux peuples qu'il pouvait dompter, par la religion, ces hommes redoutables, avec lesquels le roi venait d'être obligé de composer.

Rollon fit des donations aux églises de son duché et à l'abbaye de Saint-Denis, confirmant ainsi la sincérité de sa nouvelle croyance par sa générosité; il s'occupa ensuite de l'établissement de ses compagnons d'armes, et leur distribua des terres dans la province que Charles venait de lui céder, et qui prit dès lors le nom de *Normandie*. — Une vieille chronique dit que, pour dédommager ceux qui ne voulurent pas s'y établir et se faire baptiser, il leur donna de l'argent, des chevaux et des armes et la liberté de se retirer où ils voudraient. Le partage des terres se fit au moyen d'une corde, manière d'arpenter le terrain toute nouvelle dans la Gaule franque, où l'on se servait d'une perche, et qui n'était employée que chez les peuples scandinaves. — Rollon donna à ses nouveaux sujets des lois fermes et sages, et sut les faire respecter de telle façon que sous son règne la Normandie jouit d'une profonde tranquillité. Les vols et les violences étaient sévèrement punis; les historiens normands prétendent qu'un bracelet d'or resta longtemps suspendu à un arbre sur le grand chemin, sans que personne osât y toucher.

A un caractère altier, à une valeur éprouvée, Rollon joignit depuis sa conversion une grande piété. Il montra en toute occasion beaucoup de déférence pour le clergé; les moines normands le louent dans leurs chroniques d'avoir enrichi les églises et les couvents. Il menaça de sa colère son beau-père Charles-le-Simple, qui refusait de rendre à l'église de Rouen le corps de saint Ouen, qu'à l'époque des premières invasions normandes on avait transporté dans l'intérieur de la France. On ajoute que, lorsque Charles effrayé de ses menaces se décida à renvoyer ces reliques, Rollon s'avança nu-pieds à leur rencontre, et aida à les transporter dans Rouen.

Malgré le peu de considération qu'il montrait pour son beau-père, le duc de Normandie, comme on le verra plus loin, refusa de prendre part aux intrigues des grands vassaux contre le roi leur suzerain. Il donna ainsi à tous un noble exemple de la fidélité au serment.

Rollon conserva jusqu'à ses derniers moments la réputation d'un chef sage, ferme et vaillant. L'historien Dudon rapporte, dans son ouvrage *sur les mœurs et les actions des Normands*, que le duc, redouté, accablé de vieillesse, était sur le point de mourir, lorsque les principaux chefs, craignant que sa mort ne fût l'occasion de troubles civils si son successeur n'était pas désigné à l'avance, l'engagèrent à le nommer lui-même. Rollon appela son fils et le leur présenta, en disant, comme pour repousser l'élection à laquelle ils voulaient soumettre le jeune prince : « Voilà mon fils. Mon devoir » est de l'installer duc à ma place; le vôtre est *de lui* » être fidèles. » Paroles impérieuses et dignes de tout ce que nous savons du vieux chef de pirates norwégiens qui, poursuivi dans sa patrie pour sa violence, se fit révérer sur les bords de la Seine à cause de sa justice.

« Un historien ancien, dit M. Depping, loue Rollon d'avoir produit, par la sagesse de son gouvernement, une fusion entière des gens de diverses nations qu'il avait réunis dans son duché, et d'en avoir fait un seul peuple qui dans peu de temps étonna ses voisins par son nombre et sa force. — Aussi, dès la seconde génération, la langue de la France devint-elle celle de la Normandie, et déjà le second duc se mêla de toutes les grandes querelles qui agitèrent la France. — Si l'un fut un bien ou un avantage, l'autre fut certes un mal, mais un mal presque inévitable. — Les Normands pouvaient oublier leur idiome national, cependant l'esprit aventurier leur restait. Se soumettant avec assez de peine au joug de la nouvelle religion qu'ils avaient adoptée, ils conservaient encore leur énergie et leur audace. — Voisins d'un peuple que ses institutions et ses malheurs avaient énervé, les Normands ne pouvaient manquer d'être courtisés et sollicités par ceux qui voulaient dominer sur la France, et à qui le secours d'une colonie aussi vaillante était précieux. D'ailleurs le duc de Normandie se trouvait au nombre des plus puissants vassaux du roi; par son rang seul il acquérait une grande influence sur les affaires publiques du royaume. »

CHAPITRE XII.

LUTTE DES ROIS HÉRÉDITAIRES ET DES ROIS ÉLECTIFS.

Charles-le-Simple. — Robert. — Raoul ou Rodolphe.

Conquête de la Lorraine par Charles-le-Simple. — Révolte des grands vassaux. — Élection et sacre du roi Robert. — Mort de l'archevêque Hérivée. — Mort de Robert. — Défaite et fuite de Charles-le-Simple. — Rodolphe, duc de Bourgogne, est élu roi des Francs. — Trahison d'Héribert. — Empoisonnement, captivité et mort de Charles-le-Simple. — Guerres de Rodolphe contre les Normands. — Invasion de l'Aquitaine par les Normands de la Loire. — Soumission des Aquitains au roi Rodolphe. — Défaite des Normands. — Mort de Louis-l'Aveugle. — La Provence est cédée à Rodolphe. — Guerres d'Héribert et de Rodolphe. — Mort de Rodolphe.

(De l'an 913 à l'an 936.)

Conquête de la Lorraine, par Charles-le-Simple. — Révolte des grands vassaux. (913-922.)

Débarrassé des inquiétudes que lui avaient données les Normands et leur duc Rollon, Charles-le-Simple songea de nouveau à mettre à exécution son projet de recouvrer la Lorraine. La conquête de l'ancienne Austrasie aurait été pour la France occidentale un dédommagement de la perte de la Neustrie.

Les discordes qui régnaient au-delà du Rhin, où Arnulf, duc de Bavière, voulait s'opposer par les armes à l'élection de Conrad, successeur proclamé de Louis IV, le dernier roi carlovingien de la Germanie, s'opposaient à ce que les Germains pussent faire de grands efforts pour défendre les provinces situées entre le Rhin et la Meuse. Charles avait d'ailleurs pour allié et pour partisan Reginaire, comte des Ardennes, fort influent dans tous les pays lorrains; il entra en Lorraine en 913, et se rendit maître d'une grande partie de ce royaume dont il confia le gouvernement à son allié, qui reçut à cette occasion le titre de duc.

Conrad, blessé dans la guerre contre les Bavarois, mourut en 918 sans avoir pu reprendre ce que Charles lui avait enlevé. Son successeur Henri (surnommé l'*Oiseleur*, parce qu'on le trouva chassant aux oiseaux, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de son élection), était obligé de lutter en Germanie contre de puissants rivaux; il ne pouvait opposer aucun obstacle aux succès de Charles-le-Simple. Le roi de France poussa ses conquêtes en Lorraine jusqu'à Worms, et força le nouveau roi de Germanie à reconnaître pour le reste du pays la suzeraineté de la France occidentale. Il paraît que, par suite du traité fait à cette occasion entre les deux rois, le gouvernement de la Lorraine fut enlevé, soit au duc Réginaire, soit à ses fils, si, à cette époque, comme le silence des chroniques le fait présumer, le duc était déjà mort.

L'accroissement de puissance que la conquête de la Lorraine procurait au roi des Francs inspira de l'ombrage aux grands vassaux de Charles. Bientôt on apprit qu'un parti assez fort, séduit par les qualités guerrières du roi des Francs, se proposait en Germanie d'appuyer les droits de ce dernier descendant de Charlemagne à la couronne impériale. Aussitôt une ligue se forma entre les mécontents de la France, de la Bourgogne et de la Lorraine franque. A la tête des conjurés se trouvaient Robert, duc de France, frère du feu roi Eudes, et Gislebert et Othon, fils du duc Réginaire. La conspiration éclata.

Le prétexte fut la faveur que Charles accordait à un certain Haganon, homme de condition médiocre, qui était devenu son seul conseiller et son principal ministre. « En effet, dit un auteur moderne, Charles connaissait la faiblesse de son autorité et de son caractère; il n'ignorait pas que les seigneurs francs étaient presque tous dévoués à Robert, frère d'Eudes, qui aspirait à la royauté. Ne voulant pas chercher un ministre parmi les grands, il donna toute sa confiance à Haganon, *simple gentilhomme*, qui avait toutes les qualités nécessaires pour gouverner et la France et son roi. Le seul tort de Charles fut de ne pas cacher assez l'ascendant qu'il avait accordé à son favori, ascendant tel que sans la permission d'Haganon personne n'approchait plus du monarque; ce qui fit dire au duc de Saxe, choqué de n'avoir pu être présenté au roi: « Ou Haganon sera bientôt » roi avec Charles, ou Charles ne sera bientôt plus » qu'un simple gentilhomme avec Haganon. » — Le roi des Francs se vit tout à coup abandonné par ses vassaux et par ses sujets. Il se retira auprès d'Hérivée, archevêque de Reims, qui lui donna un asile, comme autrefois l'archevêque de Cologne à Charles-le-Gros.

L'ancien chef des pirates normands, Rollon, devenu duc de Normandie, fut le seul des grands vassaux de la couronne qui refusa d'abandonner Charles. Il se montrait cependant assez indifférent au sort et à la position de son beau-père; mais il blâmait les intrigues secrètes de Robert son parrain; il répondit aux envoyés que celui-ci lui adressa: « Votre maître » agit contre la justice: au lieu de chercher sourdement à s'emparer du royaume, qu'il fasse ouvertement la guerre au roi; alors Dieu fera connaître sa » volonté par le sort des armes; ce sera la victoire et » non pas la trahison qui décidera. »

Rollon avait pourtant lui-même peu de temps auparavant fait un outrage sanglant au malheureux Charles. A l'occasion de quelques différends survenus entre lui et son gendre, le roi avait envoyé en secret des émissaires auprès de sa fille Gisèle. Les seigneurs normands eurent connaissance de

l'arrivée des messagers et vinrent se plaindre à Rollon de ce qu'à son insu on logeait des étrangers dans son palais. L'affaire était grave ; Rollon pouvait être soupçonné de tramer en secret l'union de la Normandie à la France, s'il tolérait le mystère qui inquiétait les Normands ; il les rassura en faisant saisir et mettre à mort les envoyés royaux. — Le roi Charles, trop faible pour obtenir une satisfaction de cet affront, ne la demanda même pas ; mais Gisèle, qui n'avait jamais reçu de son mari aucun témoignage d'égards ou d'affection, en mourut de chagrin [1].

Hérivée garda le roi Charles pendant sept mois dans son domaine de Crosnes ; durant ce temps, il eut de nombreuses entrevues avec les principaux chefs des rebelles, et il réussit à ramener à l'obéissance les mécontents de la Bourgogne et de la France.

Charles ne garda pas toutefois l'autorité bien longtemps ; Gislebert et Othon n'avaient pas voulu se soumettre, il leur fit une guerre heureuse ; mais ses succès mêmes le perdirent. Le roi victorieux crut pouvoir impunément rappeler son favori Haganon, et eut la faiblesse de lui donner l'abbaye de Chelles que sollicitait avec quelque droit Hugues-le-Blanc, fils du duc Robert. Les mécontents prirent les armes de nouveau et entrèrent en campagne. Robert appela à son aide son gendre Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne. Tandis que l'armée du roi, accrue des milices lorraines, suivait pas à pas l'armée des ducs rebelles, le duc Robert avec un détachement d'élite s'emparait de Laon et des trésors d'Haganon renfermés dans cette forte cité. Ces trésors distribués avec une générosité calculée lui gagnèrent de nouveaux et nombreux partisans. Charles tenta de reprendre Laon ; mais, battu dans plusieurs combats, il dut renoncer à faire le siége de cette cité, et se retira avec son favori Haganon au-delà de la Meuse, laissant ainsi le champ libre à ses vassaux révoltés [2].

Élection et sacre du roi Robert. — Mort de l'archevêque Hérivée. (922.)

Après le départ de Charles, les évêques et les grands du royaume se réunirent à Reims dans l'église de Saint-Rémi, et, considérant le trône comme vacant, élurent pour roi Robert, duc de France. L'archevêque de Reims, Hérivée, le même qui naguère avait donné un asile à Charles, abandonna, comme les autres, ce roi malheureux, et consentit à sacrer Robert. Trois jours après la cérémonie du sacre, qui eut lieu le 29 juin 922, et quatre jours avant l'expiration de la vingt-deuxième année de son épiscopat, l'archevêque mourut d'une maladie dont il était atteint depuis peu de temps. Sa mort fut considérée par les partisans de Charles comme un céleste châtiment. Hérivée jouissait parmi ses contemporains d'une grande réputation de vertu et de piété. Le tableau que Frodoard trace de son épiscopat peut faire juger quelles qualités étaient considérées, dans le dixième siècle, comme les plus essentielles à un évêque.

« Hérivée (dit l'historien de l'église de Reims) s'appliqua à paraître digne du haut rang où il était placé, se montrant aimable à tous les gens de bien, offrant un modèle aux vieillards, aimant les pauvres et les traitant avec bonté ; consolant et soulageant les religieux avec générosité, très-miséricordieux et bienfaisant envers les affligés, très-instruit aux chants de l'église, excellent dans la psalmodie, et habile jusqu'à la perfection dans cet exercice ; doué de tous les agréments de l'esprit et de la figure, doux, modeste, plein de bonté, père de son clergé et patron zélé du peuple, lent à s'irriter, prompt à s'apitoyer, ami zélé des églises de Dieu, courageux défenseur du troupeau qui lui était confié. Il fit rentrer au domaine de l'église grand nombre de biens et de villages que son prédécesseur avait concédés à différentes personnes à titre de précaires et de fiefs. Quoique tout occupé à la poursuite des biens spirituels, les temporels lui affluaient de toutes parts, et il en disposait avec prudence et sagesse ; et, s'il vaquait incessamment à la prière, c'est parce qu'il ne confiait l'administration du diocèse qu'à des ministres capables et habiles ; aussi, pendant son pontificat, les greniers et les caves de l'église furent toujours remplis, les domaines furent gouvernés avec sagesse et miséricorde ; un grand nombre de bourgs et colonies furent réparés et d'autres fondés. »

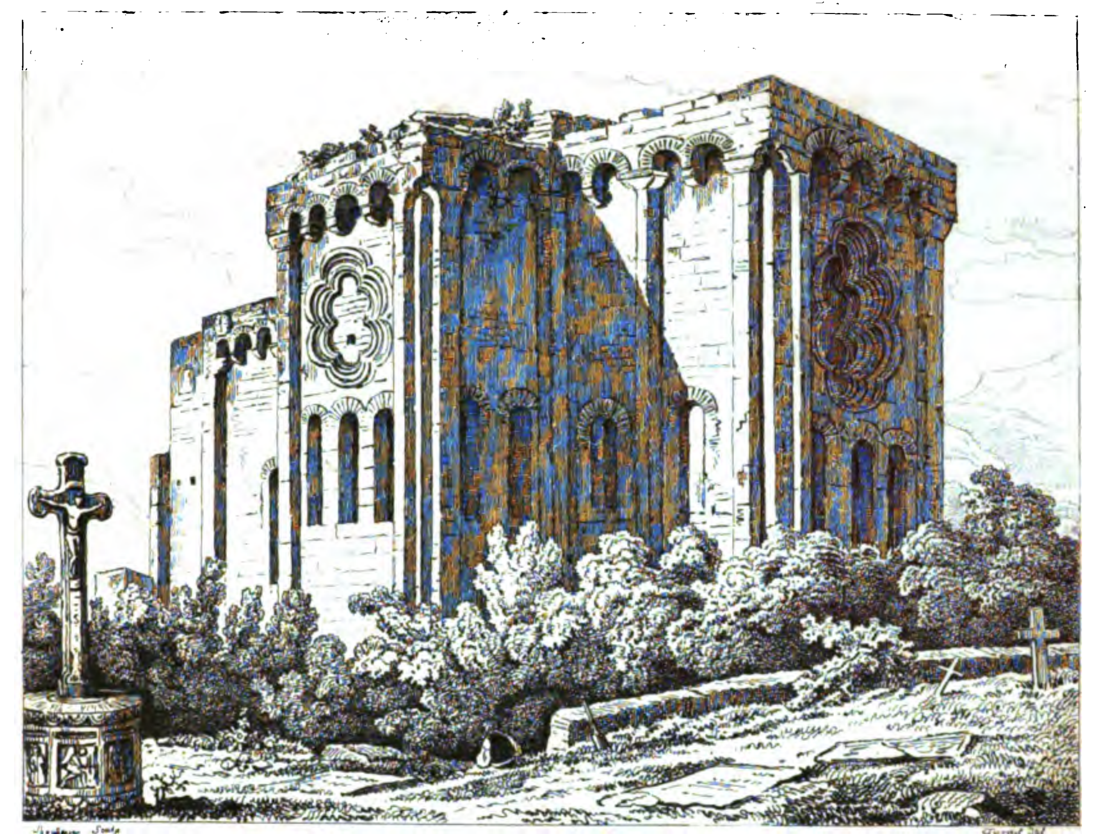
Mort de Robert. — Défaite et fuite de Charles-le-Simple. (923.)

Le règne de Robert ne dura pas une année. Charles, apprenant l'élection de son vassal, abandonna l'attaque de Chèvremont où il tenait Gislebert assiégé, et accourut dans les plaines de la Champagne avec les milices lorraines qui se montraient plus fidèles et plus dévouées à sa cause que les milices franques.

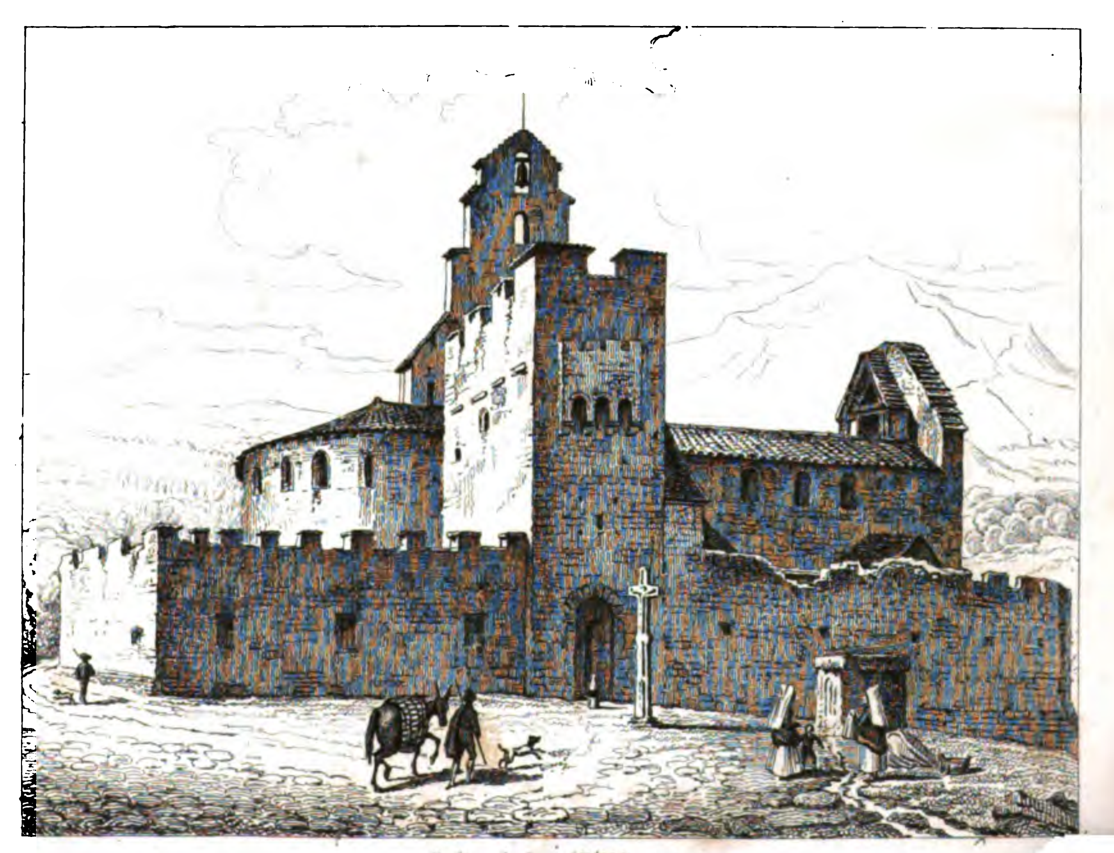
Robert et Charles avaient essayé inutilement tous les deux d'attirer dans leur parti Henri-l'Oiseleur. Robert s'était même rendu auprès du roi de Germanie, avec lequel il avait eu une entrevue sur les bords de la Roër, mais tout ce qu'il avait pu en obtenir, c'était

[1] Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, etc.

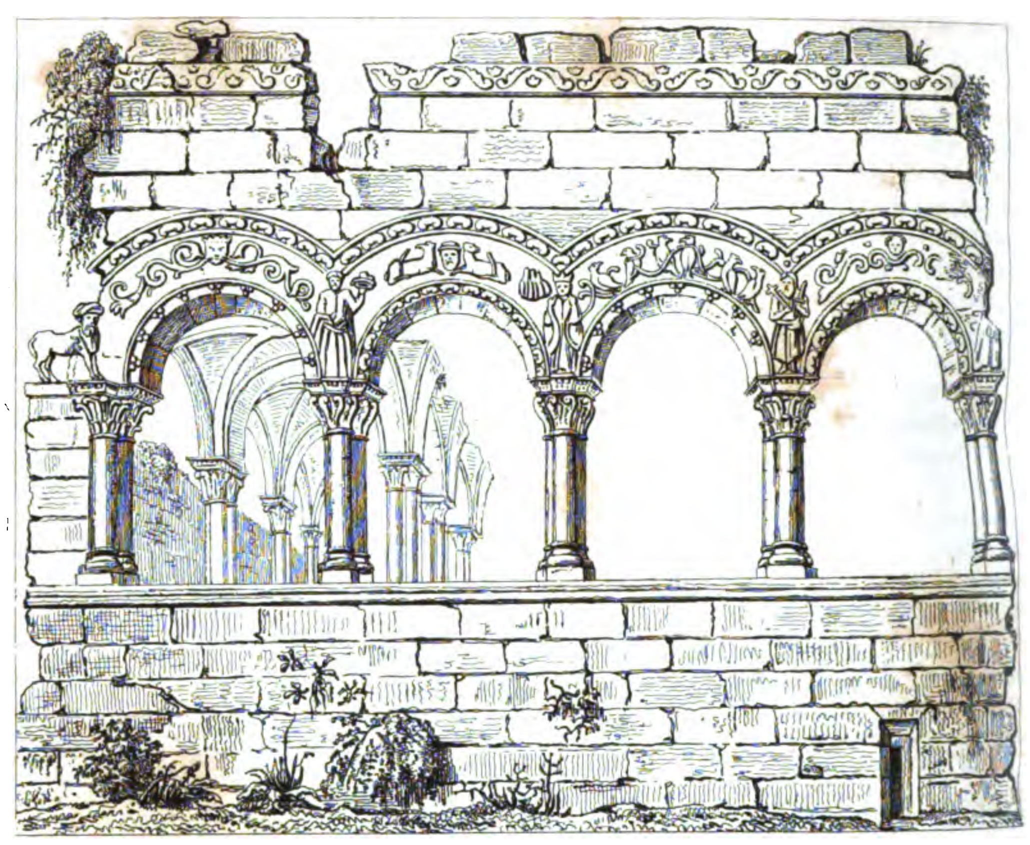
[2] Ce fut alors, dit Mézeray, qu'on donna à Charles le surnom de *Simple* et de *Fallus*, c'est-à-dire *Fou*.



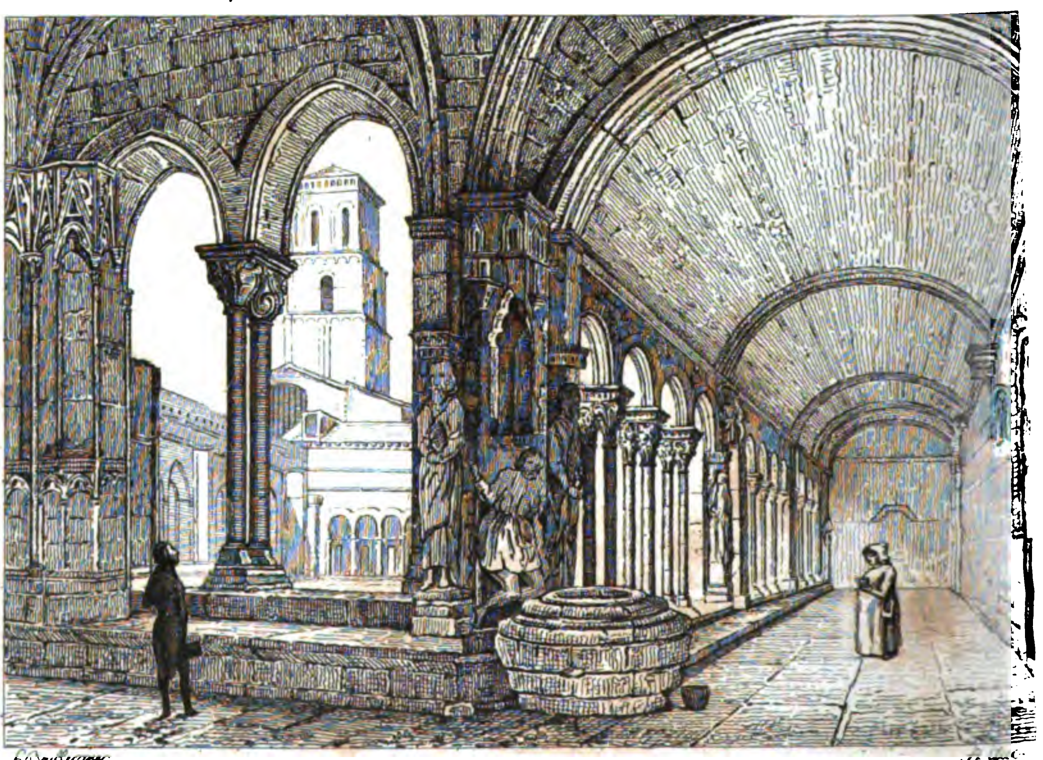
Vue Générale de l'Eglise de Royat (Auvergne.)



Eglise de Luz (H^tes Pyrénées).



Ancien Cloître à Beauvais



Cloître de St Trophime a Arles

que les Germains garderaient une stricte neutralité.

« Charles, ayant appris à Attigny que son ennemi était campé près de Soissons, passa l'Aisne à l'improviste avant que Robert eût pu rassembler ses fidèles, et le dimanche 15 juin 923, à l'heure de midi, il fondit impétueusement avec ses Lorrains sur les Francs, qui ne s'attendaient point à combattre en ce jour, et dont la plupart dînaient alors. Robert fit prendre les armes à tous ceux qui étaient auprès de lui et marcha contre Charles, le combat s'engagea, beaucoup périrent de l'un et de l'autre côté; le roi Robert percé d'une lance tomba mort[1]. » Quelques historiens font honneur de cette mort à Charles lui-même, qui dans cette journée se signala par son audace et par son courage. — Les partisans de Robert ayant à leur tête Hugues son fils et Héribert, comte de Vermandois, se rallièrent, soutinrent l'effort des Lorrains et finirent par remporter la victoire. — Charles s'enfuit avec les siens; les vainqueurs occupés de la mort de leur roi, ne le poursuivirent pas, mais ils s'emparèrent de son camp, qui fut pillé, surtout par les habitants des campagnes, accourus en foule des environs de Soissons.

Rodolphe, duc de Bourgogne, est élu roi des Francs. (923.)

Charles espérait que la mort de Robert lui ferait rendre la couronne. « Il envoya plusieurs messages au comte Héribert, à l'archevêque de Reims, Séulphe (successeur d'Hérivée), et à d'autres grands de la France, pour les engager à revenir à lui; mais tous refusèrent, et se rendirent en Bourgogne auprès de Rodolphe qui avait levé une forte armée pour secourir Robert. » Charles attendait de son côté des secours de la Normandie. Rodolphe s'établit sur l'Oise avec ses troupes afin d'empêcher les Normands de venir se joindre aux partisans de Charles. — Les grands du royaume, convaincus qu'il importait de ne pas laisser prendre au peuple normand, si longtemps ennemi des Francs, une trop grande influence dans les affaires de la France, et pensant qu'il était nécessaire que toutes les forces du pays reçussent une direction puissante et unique, se décidèrent à se séparer complétement de Charles, et, pour lui ôter toute espérance, à élire roi le duc de Bourgogne.

Un historien du XI[e] siècle, Raoul Glaber, dans la *Chronique*, où il a recueilli avec plus de soin que de critique toutes les traditions qui avaient cours de son temps, rapporte à ce sujet une anecdote que la plupart des historiens modernes ont admise comme vraie.

« Rodolphe, dit-il, avait épousé la fille de Robert, Emma, femme aussi remarquable par son jugement que par sa beauté, sœur de Hugues-le-Blanc dont l'habileté militaire gouvernait alors le royaume des Francs. Ce seigneur, voyant le trône vacant et sachant bien que l'élection d'un roi dépendait de sa volonté, envoya demander à sa sœur lequel elle préférerait voir élevé à la royauté, de Hugues son frère, ou de Rodolphe son mari. — Emma répondit affrontement à cette question qu'elle aimait mieux embrasser les genoux de son mari que ceux de son frère. Hugues remplit avec plaisir le vœu de sa sœur, et laissa passer la couronne sur la tête de Rodolphe[1]. »

Rodolphe fut donc couronné et sacré le 13 juillet 923, dans le monastère de Saint-Médard de Soissons. L'archevêque Séulphe, qui fut chargé de la cérémonie, mourut subitement peu de temps après. On attribua sa mort au poison, et le comte de Vermandois Héribert fut soupçonné d'être l'instigateur du crime.

Héribert convoitait pour son fils ou plutôt pour lui-même (car son fils n'était encore âgé que de cinq ans) l'archevêché de Reims. Après la mort de Séulphe, il réussit en effet à faire élire cet enfant et devint ainsi sous son nom le maître du diocèse; par la suite, cette élection, nulle d'après les règles canoniques, causa une guerre qui dura plus de vingt ans.

Instruit du sacre de Rodolphe, Charles, dont les affaires étaient désespérées, s'adressa de nouveau au roi de Germanie, et lui offrit de lui abandonner la Lorraine s'il voulait le secourir contre des vassaux rebelles. Henri séduit par la grandeur de la récompense, se disposa à réunir toutes les forces de la Germanie pour venir à son secours.

Trahison d'Héribert. — Empoisonnement, captivité et mort de Charles-le-Simple. (923-929.)

L'alliance de Charles-le-Simple et de Henri-l'Oiseleur jeta une grande inquiétude parmi les partisans de Rodolphe; mais le comte Vermandois, qui dans une pensée de perfidie et de duplicité avait toujours conservé des relations avec le roi qu'il appelait *le Simple*, dissipa cette inquiétude par une audacieuse trahison.

« Charles (dit *la Chronique* de Raoul Glaber) avait parmi les grands de son royaume un certain Héribert, dont il avait tenu le fils sur les fonts sacrés du baptême, et dont l'esprit rusé aurait dû suffire pour éveiller les soupçons, avant même que la découverte de ses projets perfides les eût confir-

[1] Chronique de Frodoard. — Année 923.

[1] Raoul Glaber, *Chronique*, liv. I, ch. 2.

mes. En effet, cet Héribert avait résolu de tromper le roi en prétextant quelque affaire sur laquelle il était nécessaire qu'ils délibérassent ensemble, et de l'attirer ainsi à force de caresses dans un de ses châteaux, où il pût l'enchaîner et le garder prisonnier; mais les amis de Charles parvinrent à convaincre le roi qu'il devait se conduire avec beaucoup de défiance pour éviter les piéges d'Héribert. Docile à ces avis, le roi s'était promis de se tenir sur ses gardes contre Héribert.

» Un jour ce seigneur pénètre sans obstacle avec son fils [1] dans le palais du roi; et pendant que le prince se lève, en lui tendant les bras pour l'embrasser, il se baisse dans la posture la plus humble, pour recevoir l'accolade du roi. Le monarque embrasse ensuite le fils; ce jeune homme était debout; et quoique initié aux desseins perfides de son père, plus novice pourtant dans l'art de la dissimulation, il ne songea point du tout à s'incliner devant le roi. Son père, qui se tenait près de lui, l'ayant vu, lui appliqua un vigoureux soufflet, en lui disant: « Quand le seigneur roi vous embrasse, apprenez à « ne pas rester debout pour recevoir cet honneur. » Cette action d'Héribert convainquit le roi et tous les assistants de son innocence, et dissipa tout soupçon de fraude et de supercherie.

» Voyant donc qu'il avait dissipé la méfiance du prince, Héribert pria Charles avec instance de venir chez lui régler cette affaire, dont il parlait depuis longtemps. Le roi lui promit de le suivre partout où il voudrait. Au jour convenu, le roi se rendit en effet dans un lieu que lui avait désigné Héribert, n'emmenant avec lui qu'une faible escorte, pour donner à ce seigneur une preuve de confiance. Le premier jour, il reçut un accueil magnifique; le second, Héribert, d'après un ordre prétendu de Charles, invita ceux qui avaient accompagné le roi à se retirer chez eux, parce que, disait-il, sa garde et lui suffiraient pour le service du prince. Ils partirent donc; mais, en exécutant les ordres d'Héribert, ils ne se doutaient guère qu'ils laissaient leur roi dans les fers. Héribert tint le monarque en prison jusqu'à sa mort.»

D'après ce témoignage de Raoul Glaber, la plupart des historiens disent, et c'est une opinion généralement adoptée, que Charles-le-Simple mourut captif; nous ne savons comment concilier cette opinion avec les faits suivants, tirés, tant de la *Chronique* de Frodoard que de l'*Histoire de l'Église de Reims* par le même auteur. On sait que Frodoard, né en 894 et mort en 966, a été à portée de bien connaître tout ce qui concerne Charles-le-Simple. Nous allons citer ses paroles aussi textuellement que possible.

[1] Un autre sans doute que Hugues, l'archevêque de Reims; celui-ci était alors âgé de cinq ans et demi.

En s'emparant du roi Charles, le comte Héribert avait projeté de se conserver un otage contre le mauvais vouloir du roi Rodolphe, si dans l'avenir il avait à se plaindre de ce prince. La circonstance se présenta. « En 927, une contestation s'éleva entre Raoul et Héribert au sujet du comté de Laon que le comte demandait pour son fils Eudes, et que le roi donna à Rotgaire fils du comte de ce nom... » Héribert mécontent sollicita et obtint l'alliance de Henri-l'Oiseleur, roi de Germanie, et se ligua avec Hugues fils de Robert. . « Ensuite il fit sortir Charles de la prison où il le retenait (*Emprisonné d'abord à Péronne, le roi Charles avait été transféré à Château-Thierry.*), et le conduisit dans la cité du Vermandois, c'est-à-dire Saint-Quentin. De là, tous les deux de concert firent demander une conférence aux Normands. Dans cette entrevue (qui eut lieu à Eu), Guillaume, fils de Rollon, duc de Normandie, *prêta hommage* à Charles et fit alliance avec Héribert—En 928, Héribert vint à Reims avec Charles, et de là adressa des lettres au pape Jean, lui marquant qu'il faisait tous ses efforts pour rétablir Charles sur le trône, comme ce pontife le lui avait enjoint sous peine d'excommunication... Peu de temps après il s'empara de Laon; puis il eut avec les Normands et Hugues fils de Robert, une nouvelle entrevue où ils se jurèrent amitié. Cependant son fils Eudes, qui avait été remis en otage à Rollon, ne lui fut rendu qu'après qu'il eut *fait soumission* à Charles avec quelques autres comtes et évêques de France. » Avant la fin de l'année 928, Hugues et Héribert, après une conférence avec Henri, roi de Germanie, vinrent trouver Rodolphe. « Héribert se soumit de nouveau à lui et remit Charles en captivité; mais bientôt après Rodolphe étant venu à Reims, où le malheureux Charles était gardé, *fit sa paix avec lui, le reconnut, lui rendit hommage*, lui restitua le fief d'Attigny (c'était un domaine royal), et lui fit de grands présents. »

Ne doit-on pas conclure de ce qui précède que si Charles-le-Simple perdit son royaume, il recouvra du moins sa liberté avant de mourir? La reconnaissance de son titre de *roi*, et la résidence royale qui lui avait été rendue par Rodolphe nous semblent mettre ce fait hors de doute.

Charles-le-Simple ne jouit pas longtemps de la liberté qu'il avait recouvrée; il paraît même qu'il dédaigna d'habiter le palais que Rodolphe lui avait restitué, car il mourut le 7 octobre 929, dans un château, sur les bords de la Somme.—La chronique qui fait mention de sa mort ne dit rien de sa captivité. Après avoir parlé du pape Jean, qui mourut en 929, *privé de sa dignité, et retenu prisonnier*, elle ajoute simplement: « Le *roi* Charles mourut à Péronne. »

Charles-le-Simple fut enterré dans l'église de Saint-Fursy; son règne depuis son sacre jusqu'à son emprisonnement avait duré trente ans. Lors de sa mort, il était âgé de cinquante ans. Il avait été marié quatre fois, et il ne laissait qu'un fils nommé Louis, alors réfugié en Angleterre avec sa mère Ogine, fille du roi Édouard.

Héribert ne se montra pas plus fidèle à Rodolphe qu'il ne l'avait été à Charles. Il soutint avec des chances diverses, contre le roi et contre le duc de France, plusieurs guerres dont nous parlerons en leur lieu, et il considérait sans doute ses revers comme le châtiment de sa trahison envers Charles, car vingt ans après les remords le tourmentaient encore à son dernier moment. « Il périt de mort cruelle, dit Raoul Glaber, après une maladie de langueur dont il avait eu longtemps à souffrir; il était entouré de ses proches, qui le pressaient à sa dernière heure de songer au salut de son âme et de régler ses affaires domestiques; mais on ne put jamais obtenir de lui d'autre réponse que ce peu de mots: « Nous » étions douze qui avions juré de trahir le roi » Charles. » Et il avait encore ces paroles sur les lèvres quand il expira. »

Guerres de Rodolphe contre les Normands. (923-926.)

Par son élection au trône de France, Rodolphe n'avait augmenté beaucoup, ni son influence, ni son autorité; il s'était imposé seulement des devoirs plus étendus. Le titre qu'il avait accepté lui imposait l'obligation de défendre ses nouveaux sujets, et contre les Normands établis en Neustrie, et contre ceux qui, n'ayant point été compris dans le traité fait avec Rollon, continuaient la piraterie pour leur propre compte. Cependant le roi élu ne devait obtenir de ses vassaux ombrageux qu'une obéissance sans zèle, et qu'une coopération sans dévouement.

Les guerres contre les Normands, et les luttes avec des vassaux insoumis, remplissent presque entièrement le règne de Rodolphe.

Dès la première année (en 923), Rodolphe eut à combattre les Normands envoyés par Rollon au secours de Charles-le-Simple, et qui, apprenant la captivité du roi, oublièrent le but pour lequel ils s'étaient armés, et entraînés par leurs anciennes habitudes, commencèrent à ravager le pays.

Dans le même temps, une troupe de Normands païens, partis des bords de la Loire sous la conduite de Ragenold (Regnauld ou Regnier) sachant les Normands chrétiens aux prises avec les Francs, pénétrait en Bourgogne et la ravageait. Ragenold livra une grande bataille aux Franco-Bourguignons, près d'un lieu que les chroniques nomment Matebal: les Normands furent vainqueurs, ils ne perdirent que huit cents hommes, et tuèrent plusieurs milliers de leurs adversaires. Au nombre des morts se trouvait le vicomte de Sens. L'évêque de Troyes fut blessé. Un autre évêque, qui avait pris part au combat, ne dut son salut qu'à la fuite. — Ragenold et les siens ne revinrent pas immédiatement sur la Loire, ils se retirèrent avec leur butin dans la Normandie, où ils furent accueillis comme des amis et des compatriotes.

Rodolphe supposa aussitôt que l'attaque contre la Bourgogne avait été ordonnée par Rollon, pour tirer vengeance d'une excursion que, l'année précédente, les Francs et les Bourguignons avaient faite en Normandie. Il résolut d'attaquer à son tour les établissements normands, situés sur les bords de la Seine. Il fit un appel à tous ses vassaux et se mit en marche au moment même où Rollon, instruit de ses desseins hostiles, venait de prendre l'offensive, et de brûler Beauvais et Amiens, ainsi que les faubourgs de Noyon.

Les Francs s'avancèrent rapidement dans la Normandie; les habitants de Beauvais réunis aux milices parisiennes et aux troupes du comte Hugues, fils de Robert, marchèrent sur Rouen, brûlant les villages et les habitations.

Le comte Héribert, avec ses milices, attaqua les Normands établis sur les bords de l'Eure. Rodolphe lui-même, à la tête des troupes bourguignonnes et des guerriers vassaux de l'église de Reims, prit le fort d'Eu, qui fut pillé, et dont tous les habitants mâles furent massacrés; le fort fut ensuite livré aux flammes.

Dans ce moment critique pour les Normands, Rodolphe, rappelé dans ses états paternels par la nécessité de défendre ses sujets contre l'invasion des Hongrois, partit pour la Bourgogne. Rollon profita de son absence. Il traita secrètement avec Hugues, Héribert et Séulphe, qui rappelèrent leurs troupes et laissèrent les milices bourguignonnes continuer seules la guerre.

Rodolphe ayant repoussé les Hongrois revint dans le pays d'Arras, et livra bataille aux Normands, mais il fut vaincu et blessé. Pour obtenir que les Normands rentrassent sur leur territoire, on fut obligé de lever en France et en Bourgogne de fortes contributions en argent, et on les remit à Rollon qui consentit alors à la paix.

Invasion de l'Aquitaine, par les Normands de la Loire. — Soumission des Aquitains au roi Rodolphe. — Défaite des Normands. (927-930.)

Tandis que le roi des Francs composait avec les Normands de la Seine pour faire cesser leurs dé-

prédations dans la France occidentale, les Normands de la Loire, toujours sous les ordres de Ragenold, préparaient une expédition contre l'Aquitaine. Leur flotte, composée d'un nombre considérable de longs bateaux, remonta la Loire, et détruisit l'abbaye de Saint-Benoît-de-Fleury. Ragenold débarqua ensuite sur la rive gauche du fleuve, envahit le Poitou et l'Angoumois, et s'avança vers la Garonne, pillant et dévastant tous les lieux où il passait. Dans cette expédition, les Normands détruisirent le palais de Cassineuil bâti par Charlemagne, et où Louis-le-Débonnaire était né; leurs ravages durèrent plusieurs années; Ragenold étendit ses courses jusque dans le Limousin et dans l'Auvergne.

Les seigneurs de l'Aquitaine se voyant dans l'impossibilité de résister seuls aux Normands implorèrent le secours de Rodolphe.—Lors de l'élection du duc de Bourgogne à la royauté des Francs, le duc d'Aquitaine, Guillaume, avait refusé de reconnaître son autorité. Rodolphe marcha contre lui avec une armée. Les deux princes eurent une entrevue sur les bords de la Loire: le duc Guillaume, fidèle à la politique des anciens chefs de l'Aquitaine, toujours prompts à se soumettre quand ils avaient peu d'espérance de résister, passa le fleuve, et vint trouver le roi Rodolphe qui l'attendait sur la rive. Rodolphe était à cheval ainsi que Guillaume. En s'approchant du roi, le duc mit pied à terre. *Le roi toujours à cheval l'embrassa et lui accorda une trève de huit jours.* Quand ce temps fut écoulé, Guillaume vint trouver Rodolphe et lui prêta serment de vassalité et de fidélité. Le roi lui rendit le Berry et la cité de Bourges dont il s'était emparé quelque temps avant son élévation au trône.—Mais trois ans après, en 926, Guillaume, sachant le roi Rodolphe aux prises avec des ennemis redoutables, refusa de le reconnaître pour suzerain. Il fallut l'arrivée des Normands en Aquitaine pour le décider de nouveau à la soumission. La même crainte porta Raymond et Hermengald, princes de la Gothie et de la Septimanie, ainsi que Lupus Asinaire, duc de Vasconie, à se soumettre aussi au roi des Francs.

Rodolphe oubliant ses injures s'avança, en 930, dans l'Aquitaine, pénétra dans le Limousin et livra aux Normands une bataille décisive. Cette bataille fut livrée près d'un lieu nommé *Dextricios* [1]. Les Normands repoussés sur la Loire se réfugièrent dans la Bretagne qu'ils envahirent et ravagèrent.

[1] M. Verneilh de Puirasseau dans son *Histoire d'Aquitaine*, indique l'emplacement de *Dextricios* à d'Estresses sur la Dordogne dans le département de la Corrèze; M. Depping, dans son *Histoire des expéditions des Normands*, place le lieu de la bataille aux environs de Bourganeuf; enfin, dans sa traduction de la *Chronique de Frodoard*, M. Guizot dit que la bataille fut livrée à Limoges.

Guillaume, fils de Rollon, faisait alors la guerre aux Bretons; ceux-ci, refusant de reconnaître le traité de Saint-Clair-sur-Epte, repoussaient la suzeraineté du duc de Normandie [1]. Les Normands de Ragenold lui fournirent un utile renfort et furent bien accueillis par lui; mais Ragenold dut se reconnaître le vassal de Rollon, et renoncer à la piraterie. Rollon lui donna des terres où il s'établit avec les siens. Le nom de Ragenold figure parmi ceux des seigneurs de la Normandie et de la Bretagne, qui, en 931, après la mort de Rollon, assistèrent au couronnement de Guillaume-Longue-Épée, *son fils*, comme duc de Normandie.

Mort de Louis-l'Aveugle.— La Provence est cédée à Rodolphe. (923-933.)

Quelques historiens ont prétendu, comme nous l'avons dit, que Rodolphe ou Raoul, roi de France, était le même personnage que Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane; il faut reconnaître que cette opinion ne manque pas absolument de preuves. Dans ce cas, les événements qui suivent appartiennent à notre histoire.

Un allié de Rodolphe, l'empereur Louis-l'Aveugle, roi de Provence, mourut en 928, laissant un fils nommé Charles-Constantin. Hugo, comte d'Arles et roi d'Italie, informé de cette mort, se hâta de passer les Alpes pour empêcher le jeune prince de prendre possession du royaume de Provence. Il y réussit et l'obligea à se réfugier près de Rodolphe. Alors, afin de s'assurer des appuis jusque dans les états du protecteur de son ennemi, il donna le comté de Vienne à Eudes, fils d'Héribert, comte

[1] «On juge quel dut être l'étonnement, le ressentiment de la nation bretonne, lorsqu'elle apprit que le roi de France, disposant d'elle comme d'une chose qui lui appartenait, l'avait placée sous la mouvance des barbares qui avaient si souvent dévasté la Bretagne, et avait promis au duc de Normandie le serment de fidélité des princes bretons. La lutte entre les deux peuples fut longue et sanglante. Elle commença l'année même du traité de Saint-Clair, et dura pendant trois cents ans. L'avantage n'en demeura pas toujours aux Normands. Rollon, pour soumettre ses nouveaux sujets, fit ravager leur territoire pendant cinq ans. Son fils, Guillaume-Longue-Épée, fut obligé d'y revenir deux fois. Un soulèvement général éclata dans tout le pays le même jour, 29 septembre 931. Les Normands qui s'y trouvaient répandus furent attaqués de toutes parts; ils perdirent même une bataille près de Trans, petit bourg du diocèse de Rennes. Mais de nouveaux désastres firent bientôt expier aux Bretons ces généreux efforts pour recouvrer leur liberté. La division de la Bretagne en plusieurs principautés, et l'impuissance de la France, favorisaient beaucoup les succès de ces étrangers. D'un autre côté, les Normands se renforçaient de jour en jour; les rois de France leur faisaient sans cesse de nouvelles concessions, tantôt le Maine, tantôt le comté de Nantes; la Bretagne se trouvait environnée par les barbares.» — DARU, *Histoire de Bretagne*, liv. III.

ler un allié fidèle pour accroître la puissance d'un vassal presque toujours révolté. Il fournit à Charles-Constantin des secours à l'aide desquels celui-ci reprit son comté ; et, en 931, il se rendit lui-même à Vienne pour recevoir l'hommage et le serment du fils de Louis-l'Aveugle.

Peu de temps après, les grands de l'Italie, soit par mécontentement, soit par amour du changement, offrirent secrètement au roi de France le trône de Lombardie. Rodolphe ayant accepté se disposa à passer les Alpes avec une armée. Hugo avait réuni des forces assez considérables pour s'opposer à son dessein.

La guerre allait commencer, un traité l'empêcha. En 933, Rodolphe céda à Hugo tous ses droits sur la Lombardie, et Hugo abandonna à Rodolphe toutes ses prétentions sur le royaume de Louis-l'Aveugle, se réservant seulement le comté d'Arles. Par un article du traité, Charles-Constantin fut maintenu en possession du comté de Vienne, et Hugo annula la charte qu'il avait signée en faveur du comte de Vermandois. De cette façon, la majeure partie de la Provence se retrouva placée sous l'autorité suzeraine du roi des Francs.

Guerres d'Héribert et de Rodolphe. (927-935.)

Héribert ne voulut jamais reconnaître franchement l'autorité de Rodolphe. Il avait réussi en s'alliant avec les Normands, et en menaçant le roi élu des embarras que lui pouvait susciter la mise en liberté du roi héréditaire, à se faire mettre en possession de la cité de Laon que Rodolphe lui avait d'abord refusée. — Nous avons dit par quelles intrigues il avait placé son jeune fils sur le siége épiscopal de Reims.—En 931, voyant le roi des Francs occupé en Provence et en Aquitaine, il se souleva de nouveau, prétextant que le duc de France Hugues, beau-frère du roi, avait attiré à lui quelques-uns de ses vassaux. Hugues joignit ses forces à celles de Rodolphe. La guerre avec le puissant comte de Vermandois dura cinq années, pendant lesquelles le territoire de Laon et de Reims fut ravagé par les deux armées. Héribert, afin d'accroître ses forces, se reconnut le vassal de Henri, roi de Germanie. Laon et Reims furent pris par le roi Rodolphe. Les Lorrains se joignirent à Héribert; mais enfin Henri-l'Oiseleur ayant eu une entrevue avec Rodolphe afin de s'entendre pour repousser de nouveaux ennemis, les Bulgares, qui dévastaient ses états, parla au roi des Francs en faveur d'Héribert, dont il refusa le serment de vassalité. — Rodolphe, qui avait déjà accordé une trève au comte de Vermandois, consentit en 935, à faire la paix avec lui.

Mort de Rodolphe. (936.)

Rodolphe mourut à Auxerre, d'une maladie dégoûtante assez commune de son temps. « C'était, dit Mezeray, une corruption du sang qui engendrait des poux par tout le corps. » Sa mort eut lieu le 14 janvier 936 : il fut enterré à Sainte-Colombe de Sens.

Les auteurs qui veulent voir en Rodolphe roi de France le même personnage que Rodolphe roi de la Bourgogne transjurane, reportent l'époque de sa mort au commencement de l'année 937. — « Rodolphe, dit le vieil historien que nous venons de citer, fut un prince libéral, vaillant, religieux, justicier et digne d'un meilleur temps. »

La reine Emma, femme de Rodolphe et sœur de Hugues-le-Blanc, était morte en 934.—Les historiens qui veulent que le Rodolphe de France soit le même que le Rodolphe de Bourgogne, pensent qu'il avait avait été marié deux fois, et que ses deux femmes ont vécu en même temps. L'abbé Guillon de Montléon, dans une *dissertation* imprimée en 1827, cite, d'après Mézeray, un médaillon qui existait dans l'église de Sainte-Colombe de Sens, où Rodolphe avait été enterré. Ce médaillon, représentant une femme âgée d'environ trente ans, portait autour de la tête l'inscription suivante : BERTHA REGINA FRANC. RUDOLPHI R. V. *Berthe, reine des Francs, veuve du roi Rodolphe.*

Dans ce cas, Rodolphe, que nos historiens disent n'avoir laissé aucun enfant de sa femme Emma, en aurait eu quatre de la reine Berthe, qui était fille de Burchard, duc de Souabe, et qui épousa en secondes noces Hugo, roi d'Italie. Ces quatre enfants sont Conrad, surnommé *le Pacifique*, qui fut roi de la Bourgogne transjurane; Burchard, archevêque de Lyon; Adélaïde, qui dans son enfance avait été fiancée à Lothaire, fils de Hugo roi d'Italie; et enfin Rodolphe III, duc de Bourgogne.

Les grands du royaume, disent encore les historiens qui ne veulent reconnaître qu'un seul Rodolphe, avaient vu avec peine la puissance de ce roi de deux royaumes. Les souverains étrangers, et surtout les empereurs d'Allemagne, avaient tremblé devant un personnage dont la tête était ornée de deux couronnes. Après de longs pourparlers (qui expliquent l'interrègne de quelques mois dont fut suivie la mort de Rodolphe), on arrêta en principe que le royaume de France et le royaume de Bourgogne seraient définitivement séparés. On consulta la reine Berthe, et cette reine, préférant la possession héréditaire à l'élection, demanda pour son fils le royaume de Bourgogne, qui avait appartenu successivement au père et au grand oncle du jeune Conrad.

Le royaume des Francs allait se divisant de plus en plus en petites souverainetés, dont les chefs héréditaires ne se prêtaient, pour la plupart, qu'avec mauvaise grâce, à reconnaître la suzeraineté du roi. —Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, Foulques-le-Roux, comte d'Anjou, Rollon, duc de Normandie, Eble, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, moururent laissant à leurs fils les états dont ils s'étaient institués les chefs ou dont ils avaient hérité de leurs pères.

Boson, duc de Bourgogne, frère de Rodolphe, mourut sans enfans quelque temps avant ce roi. Un autre frère de Rodolphe, nommé Hugo, comme le roi d'Italie, fut alors forcé de partager la Bourgogne avec le duc de France Hugues, fils de Robert.

CHAPITRE XIII.

GUERRES DES GRANDS VASSAUX.

Louis IV surnommé d'Outre-mer, roi des Francs.

Rappel de Louis d'Outremer. — Commencement du règne de Louis. — Guerres avec Hugues et Héribert. — Guerre d'Alsace. — Mort de Gislebert. — Louis épouse Gerberge veuve de Gislebert. — Situation critique de Louis. — Fidélité des Aquitains. — Intervention du pape. — Paix avec Hugues et Héribert. — Guillaume-longue-Épée, deuxième duc de Normandie. — Il fait la guerre à Louis d'Outremer. — Il meurt assassiné. — Richard succède à Guillaume-longue-Épée. — Sa captivité; sa délivrance. — Conquête de la Normandie par les Francs. — Harald, roi de Danemarck, rétablit Richard dans son duché. — Défaite et captivité de Louis. — Délivrance de Louis. — Othon secourt Louis contre Hugues, duc de France. — Guerre au sujet de l'évêché de Reims entre Artaud et Hugues fils d'Héribert. — Concile d'Ingelheim. — Secours donnés à Louis par Othon. — Paix entre le roi et le duc Hugues. — Nouvelles invasions des Hongrois. — Mort de Louis d'Outre-mer.

(De l'an 936 à l'an 954.)

Rappel de Louis-d'Outremer. (936.)

Hugues, fils de Robert, duc de France, comte de Paris, et Héribert, comte de Vermandois, étaient les seuls seigneurs de la France occidentale, dont la richesse et la puissance fussent assez grandes pour que le choix des grands du royaume balançât entre eux lorsqu'il s'agirait de nommer un successeur à Rodolphe. Mais tous les deux se faisaient depuis longtemps la guerre, et la royauté conférée à l'un ne devait pas calmer l'inimitié de l'autre. Le désir d'épargner à la France les désastres, suite probable de leur mutuelle animosité, fut sans doute, bien plus encore que la modération calculée de Hugues, le motif qui décida les grands à rappeler d'Angleterre le fils de Charles-le-Simple, Louis IV, surnommé *d'Outre-mer*, et à lui rendre la couronne. — Il paraît toutefois que le comte de Paris se résolut le premier à une restauration qui devait enlever à son puissant rival toute espérance de pouvoir jamais obtenir la royauté.— Voici en quels termes l'historien Frodoard rapporte un événement que tous les Francs apprirent avec joie, dans l'espérance de voir bientôt finir les malheurs du pays.

« Le roi Raoul étant mort, le comte Hugues envoya outre mer pour faire venir Louis, fils de Charles, que le roi Athelstan, son oncle maternel, élevait loin de la France. Athelstan ayant reçu le serment des ambassadeurs francs, renvoya le jeune prince en son pays. Hugues et les autres seigneurs du royaume vinrent au devant de Louis, et aussitôt qu'il eût pris terre sur le rivage même de la mer, auprès de Boulogne, tous lui prêtèrent foi et hommage, et le reconnurent pour roi, ainsi qu'il avait été convenu des deux parts; de là ils le conduisirent à Laon, où il reçut l'onction royale, et fut couronné des mains de l'archevêque Artaud (le 19 juin 936) en présence des grands du royaume et de plus de vingt évêques. »

Avec Louis d'Outre-mer, revint la reine Ogine, sa mère, femme d'un esprit supérieur et d'un courage viril, dont la fermeté et les talens devaient pendant longtemps l'aider à soutenir le poids de la couronne.

Commencement du règne de Louis. — Guerre avec Hugues et Héribert. — Guerre d'Alsace. — Mort de Gislebert. (936-939.)

Le duc Hugues profita de la jeunesse de Louis-d'Outre-mer, pour conserver l'administration du royaume. Il conduisit le jeune roi en Bourgogne, afin de légitimer la guerre, qu'il avait entreprise contre le frère de Rodolphe, Hugo ou Hugues, surnommé le Noir, qui fut obligé après quelques combats où il eut le désavantage, de céder la moitié du duché au duc de France, Hugues, surnommé aussi le Blanc, beau-frère de Rodolphe.

A l'âge de vingt ans, et dans la deuxième année de son règne, Louis d'Outre-mer prit en main le gouvernement; il fixa sa résidence à Laon, cité forte d'une facile défense, et par les conseils de sa mère, il travailla aussitôt à rétablir son autorité, en essayant de réduire successivement ses vassaux insoumis.

Héribert, comte de Vermandois, qui lui était particulièrement odieux, à cause de sa trahison envers Charles-le-Simple, fut le premier qu'il attaqua. — Le soin de cette guerre ne lui fit pas négliger de s'opposer aux ravages des Hongrois, qui avaient assailli en 937 les contrées septentrionales de ses états. Ces barbares, vaincus, furent obligés

de se retirer. « Mais ils avaient ravagé les maisons de campagne et les champs, brûlé les églises, et ils emmenèrent avec eux un grand nombre de captifs. »

Les succès de Louis portèrent ombrage au duc Hugues, qui craignant que le roi, après avoir vaincu le comte de Vermandois, ne s'attaquât à lui-même, envoya des secours à Héribert. Dans le même temps et afin de s'assurer à tout hasard un appui contre les desseins du jeune roi, Hugues épousa Hadvige, sœur d'Othon, roi de Germanie; il conclut aussi un traité d'alliance avec Gislebert, duc de Lorraine, qui avait épousé Gerberge, autre sœur d'Othon.

Le roi Louis comptait parmi les grands vassaux dont le dévouement et la fidélité ne s'étaient point encore démentis, le comte de Flandre Arnoul et l'archevêque de Reims Artaud.

La guerre était commencée et se continuait avec une grande animosité, lorsqu'un événement inattendu changea en allié un des ennemis de Louis. Henri, frère puîné d'Othon, s'était persuadé que le royaume de Germanie devait lui appartenir, parce qu'il était né lorsque son père était déjà parvenu à la royauté, et que son frère Othon était venu au monde auparavant. Gislebert prit le parti de Henri. Les deux beaux-frères furent battus en essayant de passer le Rhin; dans son désespoir, le duc de Lorraine se soumit au roi des Francs, et en 939, vint en Laon lui rendre hommage.

Louis s'avança au secours de Gislebert, et pénétra jusqu'en Alsace, où il rencontra l'armée d'Othon, réunie aux troupes d'Héribert et de Hugues, qui le forcèrent à revenir sur la Meuse. Dans le même temps, Gislebert ayant passé le Rhin, pour dévaster la Germanie, fut poursuivi à son retour par les Saxons, et tomba avec son cheval dans le fleuve, où il se noya. On ne put retrouver son cadavre. La chronique de Frodoard rapporte que les pêcheurs qui le tirèrent de l'eau l'enterrèrent secrètement, afin de s'approprier les riches vêtements dont il était couvert.

La mort de Gislebert détruisit les espérances de Henri, et mit fin à la guerre. Othon venait d'ailleurs de prendre après un long siége Brisach, la plus forte cité de l'Alsace.

Louis, épouse Gerberge, veuve de Gislebert. (940.)

En 940, le roi Louis épousa Gerberge, veuve de Gislebert; il espérait sans doute par ce mariage s'acquérir des vassaux et des amis en Lorraine, et obtenir, sinon l'alliance, du moins la neutralité du roi de Germanie, dans ses guerres contre le duc de France, dont il devenait ainsi le beau-frère.

Gerberge était une femme douée de grandes qualités; elle avait du courage, de la fermeté, de l'activité, et une rare intelligence des hommes de son temps. Elle s'interposa fréquemment et toujours à l'avantage de son mari, entre Louis et Hugues. Elle contribua à délivrer le roi, captif des Normands, et ensuite du duc de France. Elle ménagea à Louis l'amitié et le secours du roi Othon son frère, et sut par des manœuvres habiles s'opposer si adroitement aux artifices de son beau-frère le duc Hugues, qu'après la mort de son mari, elle conserva la couronne à son fils Lothaire. Gerberge avait eu deux fils de Gislebert. Elle eut huit enfants, trois filles et cinq fils de Louis.

Situation critique de Louis. — Fidélité des Aquitains. — Intervention du Pape. — Paix avec Hugues et Héribert. (941-942.)

Dans l'année qui suivit immédiatement son mariage, la guerre ne présenta pas de chances favorables au roi des Francs.—Héribert, Hugues et Guillaume duc de Normandie, prirent Reims et forcèrent l'archevêque Artaud, zélé partisan du roi, à renoncer à l'épiscopat. Ils s'emparèrent de Laon, malgré les efforts de Louis, pour défendre cette ville. Le roi abandonné de tous ses sujets de Neustrie dut se retirer en Bourgogne, et de là à Vienne, où le comte Charles-Constantin, son cousin-germain, le reçut avec empressement et respect.

De cette ville, le roi Louis fit un appel au dévouement de ses vassaux de l'Aquitaine et du duc de Normandie. Cette démarche eut un plein succès; Guillaume, dont nous parlerons bientôt avec détail, fit un accueil magnifique aux envoyés de Louis, et se sépara du comte de Vermandois et du duc de France. Les députés de l'Aquitaine vinrent jusqu'à Vienne renouveler leur hommage, et offrir leurs services au roi.

Louis avait aussi sollicité l'intervention du pape Étienne. « Un légat ordonné évêque à Rome, pour cette mission même, apporta aux princes du royaume et à tous les Francs et Bourguignons, des lettres du siége apostolique, pour leur enjoindre de reconnaître leur roi Louis, et les menacer d'excommunication s'ils s'y refusaient et continuaient à le poursuivre à main armée. » Le pape ne s'en tint pas à cette première démarche. « Ayant peu de temps après envoyé des lettres à l'église de Reims, il adressa un nouveau message aux princes du royaume, leur ordonnant de reconnaître le roi Louis, et les prévenant que si cette reconnaissance n'avait pas lieu avant Noël, ils seraient excommuniés. Les évêques du diocèse de Reims s'assemblèrent à ce sujet avec le comte Héribert, et le prièrent d'intercéder auprès du comte Hugues (duc de France), pour qu'on se soumît au roi. »

Cependant le roi était revenu en Neustrie, avec une armée composée en grande partie de Bretons, d'Aquitains et de Normands. Hugues et Héribert s'étaient postés au-delà de l'Oise, après avoir détruit tous les ponts et enlevé tous les bateaux. Avant de combattre on eut recours aux négociations. Le roi Othon vint en France, et contribua à la conclusion de la paix. Hugues et Héribert se soumirent à Louis, et reconnurent de nouveau son autorité; soumission sans doute bien précaire! « Car dans ce temps de troubles et de brouilleries, dit le vieil historien Mezeray, la foi des vassaux était si frêle et si légère, que souvent, en moins d'un an, ils prêtaient le serment à trois ou quatre souverains différents; c'était afin de n'en avoir point du tout, s'ils eussent pu. »

Guillaume-Longue-Épée, deuxième duc de Normandie.—Il fait la guerre à Louis d'Outre-mer. — Il meurt assassiné. (931-942.)

Après la mort de Gisèle, Rollon avait repris Poppa, cette fille du comte de Bayeux, qu'il avait épousée à la mode des Normands, et dont il avait eu un fils, Guillaume, surnommé depuis *Longue-Épée*. — Guillaume fut le successeur de son père, dont il possédait malheureusement peu des grandes qualités. Élevé dans une abbaye, il avait plus de goût pour les occupations monastiques que pour les exercices guerriers. Il était d'ailleurs d'un caractère faible, et ses parents maternels, ainsi que son beau-père, le comte de Senlis, avaient sur lui une influence dont s'alarmaient les Normands.

Les hommes du Nord, établis en Neustrie, se divisaient en deux partis: l'un, qui cherchait à faire oublier son origine, en adoptant les formes de la civilisation méridionale, et en épousant les intérêts divers pour lesquels s'armait et combattait le peuple franc (c'était le parti le moins nombreux, mais non pas le moins habile); l'autre, plus compacte, plus fort, plus audacieux, se composait des Danois et des Norwégiens, qui, loin de rougir de leur origine, s'en faisaient gloire, et restant fidèles aux coutumes grossières de leurs aïeux, se montraient peu empressés de subir le joug d'une civilisation dont ils dédaignaient les représentans. Ceux-là ne considéraient Guillaume que comme le fils dégénéré de Rollon.

L'accueil favorable que le jeune duc de Normandie faisait aux Francs, anciens possesseurs du territoire, fit craindre à ces hommes rudes et soupçonneux qu'il ne voulût leur reprendre les terres que Rollon leur avait distribuées. Excités par un homme entreprenant et actif, le norwégien Riolf, tous les Normands possesseurs de fiefs s'obligèrent par serment à se garantir mutuellement leurs propriétés. Ils demandèrent au duc Guillaume la remise d'un district territorial entre la Rille et la Seine, destiné à devenir pour eux une espèce de lieu de refuge et de sûreté. Guillaume ayant pris l'avis du petit nombre de seigneurs qui lui étaient restés fidèles, repoussa cette demande. La rébellion éclata ouvertement. Les rebelles, conduits par Riolf, déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient plus le fils de Rollon pour leur duc, et vinrent mettre le siége devant Rouen.

A leur approche, Guillaume, effrayé, se retira sur une hauteur voisine (la *montagne de Sainte-Catherine*), d'où il découvrait le camp ennemi. Il délibérait déjà s'il ne se retirerait pas chez son parent, le comte de Senlis, lorsqu'un des guerriers qui l'avait suivi, Bernard le Danois, s'indignant de sa faiblesse, l'encouragea à se défendre, et déclara que s'il cherchait un refuge parmi les Francs, il irait lui-même en Danemarck, chercher un chef plus digne de régner sur le duché fondé par Rollon et par ses braves compagnons d'armes. Guillaume, ranimé par ces exhortations et par ces menaces, se laissa guider par Bernard, et avec trois cents hommes d'élite attaqua intrépidement les rebelles qu'il vainquit et mit en fuite.

La prairie où eut lieu le combat a conservé le nom de *Pré de la Bataille*.

Au moment de la révolte, Guillaume avait fait conduire à Bayeux sa femme Sprotta; celle-ci accoucha, pendant la guerre, d'un fils auquel on donna le nom de Richard, et qui fut successeur de son père dans le duché de Normandie.

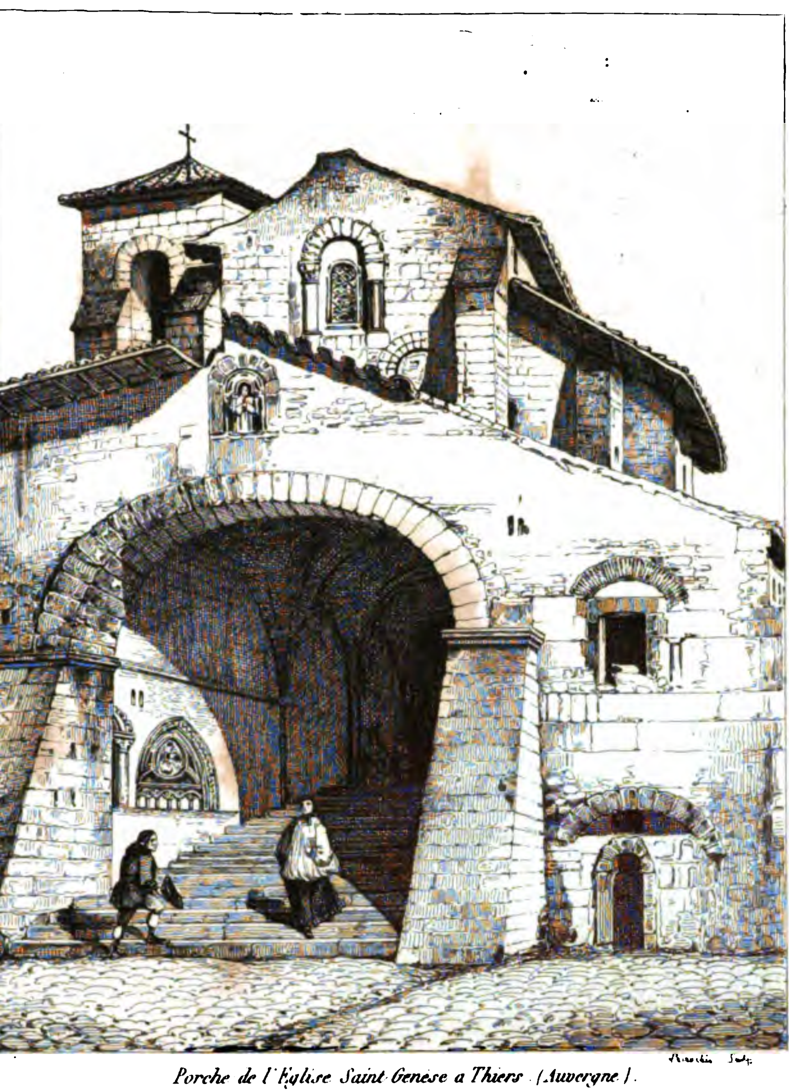
La victoire de Guillaume lui acquit une grande renommée, et attira sous es sdrapeaux nombre de braves aventuriers du Danemarck, de l'Angleterre et du nord de la France; ce fut alors, sans doute, qu'on lui donna le surnom de *Longue-Épée*. — Guillaume, malgré ses goûts pacifiques, avait fait preuve de courage personnel du temps de son père, dans les guerres contre les Bretons.

Le duc de Normandie figura parmi les seigneurs qui, en 936, prêtèrent serment à Louis, rappelé d'outre mer; il assista au sacre, qui eut lieu à Reims; mais, trois ans après, en 939, il se laissa entraîner par Hugues, duc de France, et consentit à prendre avec lui les armes contre le roi des Francs. Comme Hugues, il fit hommage au roi de Germanie.

Louis IV ayant traité avec Othon et fait une trève avec Hugues, tourna ses armes contre les Normands. Guillaume alors demanda la paix et l'obtint, ainsi que la confirmation du duché de Normandie. Guillaume de Jumiéges, et Frodoard de Reims, disent même qu'à cette occasion, Louis



Façade de l'Eglise de l'Abbaye de la Chaise-Dieu. (Auvergne).



Porche de l'Eglise Saint Genèse a Thiers (Auvergne).

CVI



Scènes de mœurs du Xe et du XIe siècles, tirées de l'Hortus Deliciarum.

d'Outre-mer augmenta les possessions cédées par Charles-le-Simple à Rollon.

Guillaume venait de faire rebâtir l'abbaye de Jumiéges. Dégoûté du pouvoir et des ennuis dont il est accompagné, il voulut se faire moine. Les sollicitations des grands de la Normandie et de la Bretagne, et le refus de l'abbé de Jumiéges de l'accueillir dans son monastère, purent seuls le décider à conserver la couronne. Néanmoins il fit reconnaître pour son successeur son jeune fils Richard, auquel tous les grands de la Normandie prêtèrent serment à Bayeux. Il est à remarquer que déjà la langue du Nord avait cessé tellement d'être en usage dans la Normandie, qu'on ne la parlait plus à Rouen, résidence principale des ducs, et que pour faire élever le jeune prince dans la connaissance de cette langue en quelque sorte nationale, son père dut le laisser à Bayeux, où habitaient encore un assez grand nombre de Danois [1].

[1] Ce fait est confirmé par Dudon, de Saint-Quentin, et par Benoît de Saint-Maur. Voici le passage curieux du discours que ce dernier, auteur d'une *chronique* (manuscrite) *des ducs de Normandie*, place dans la bouche de Guillaume au sujet des idiomes de Rouen et de Bayeux.

Si à Roëm le faz garder,
E norir gaires longement
Il ne saura parler neient
Daneis ; kar nul nel i parole,
Si voit qu'il seit à tele escole
Que as Daneis sache parler :
Ci ne savent rien forz romanz ;
Mais à Baines (Bayeux) en a tanz
Qui ne sayent si Daneis non.

« Bien que la plupart des Norwégiens, à l'exemple de leurs chefs (dit M. Augustin Thierry), eussent accepté le baptême avec empressement, il paraît qu'un certain nombre d'entre eux s'y refusèrent, et résolurent de conserver les usages de leurs ancêtres. Les dissidents se réunirent pour former une sorte de colonie à part, et se fixèrent aux environs de Bayeux. Peut-être furent-ils attirés de ce côté par les mœurs et le langage des habitants de Bayeux, qui, Saxons d'origine, parlaient encore, au dixième siècle, un dialecte germanique. Dans ce canton de la Normandie, l'idiome norwégien différant peu de l'idiome populaire, se confondit avec lui, et l'épura en quelque sorte de manière à le rendre intelligible pour les Danois et les autres Scandinaves. Lorsque, après quelques générations, la répugnance des barons normands du Bessin et du Cotentin pour le christianisme eut cédé à l'entraînement de l'exemple, l'empreinte du caractère scandinave se retrouvait encore chez eux d'une manière prononcée. Ils se faisaient remarquer entre les autres seigneurs et chevaliers de la Normandie par leur extrême turbulence et par une hostilité presque permanente contre le gouvernement des ducs. Quelques-uns même affectèrent longtemps de porter sur leurs armes des devises païennes, et d'opposer le vieux cri de guerre des Scandinaves : *Thor aide!* à celui de *Dieu, aide!* qui était le cri de Normandie. » — *Histoire de la conquête de l'Angleterre, par les Normands.*

On trouve en effet dans le *Roman du Rou*, par Robert Wace, le passage suivant :

Raol Tesson....
Point li cheval, criant : *tor-ie!*
Willame crie : *deu-ie!*
C'est l'enseigne de Normandie.

En 943, Guillaume, ayant aidé son allié Helluin, comte de Ponthieu, à reprendre Montreuil-sur-Mer, qu'avait enlevé Arnoul, comte de Flandre, fut invité par Arnoul à une entrevue, pour terminer la guerre par un traité.

L'entrevue eut lieu près de Pecquigni dans une île de la Somme. Guillaume et Arnoul ayant laissé leurs soldats sur le bord de la rivière, n'étaient accompagnés chacun que de trois conseillers. Déjà la paix était convenue et le traité conclu, Guillaume se rembarquait pour retourner dans son camp, lorsque, rappelé dans l'île sous le prétexte d'un article important, qu'Arnoul voulait discuter encore, il fut assassiné par les conseillers du comte de Flandre. On transporta son cadavre à Rouen, « et comme il avait voulu se faire moine, dit un historien, il fut vénéré comme un martyr. »

Richard succède à Guillaume-Longue-Épée.—Sa captivité; sa délivrance. (943-944.)

La mort de Guillaume mit en péril l'indépendance de la Normandie. Ses *fidèles* n'ignoraient pas le dessein qu'avait Louis d'Outre-mer, de reconquérir ce duché enlevé jadis à son père, dessein que le roi des Francs avait fait connaître par la guerre entreprise peu d'années auparavant. Le jeune Richard, à peine âgé de huit ans, n'était pas en état de s'opposer à une tentative nouvelle, et les Nomands eux-mêmes étaient trop divisés pour qu'on pût espérer une résistance assez unanime et assez forte contre les Francs. —Un chef Danois, nommé Turmod, retombé dans le paganisme, voulait contraindre Richard et les autres Normands d'abjurer comme lui la religion chrétienne. — La Normandie était dans une position critique ; elle ne pouvait être sauvée que par les hommes dévoués à la foi du Christ. Elle le fut. — L'archevêque de Rouen revêtit le jeune Richard des insignes du pouvoir ducal. On forma un conseil de régence, composé des seigneurs les plus dévoués à Guillaume, et à la tête desquels on plaça Bernard le Danois [1], dont le dévouement pour le fils devait égaler celui qu'il avait montré pour le père.

Le roi Louis vint à Rouen pour recevoir l'hommage du jeune duc. En route, les troupes qui l'accompagnaient livrèrent un combat au païen Turmod, le vainquirent et le tuèrent. Le roi séjourna pendant quelques semaines à Rouen. S'il faut en croire les historiens normands, il s'appliqua à rassurer le peuple par des promesses solennelles, et par des témoignages d'intérêt prodigués au fils de Guillaume, dont il jura de venger la mort. Ayant ainsi

[1] De ce Bernard sont issus les comtes d'Harcourt.

apaisé la prudence cauteleuse des hommes du Nord, il se proclama le tuteur de Richard, et l'emmena à Laon, en apparence pour surveiller son éducation, mais en réalité pour le garder en son pouvoir.

Osmond, gouverneur de Richard, eut recours à la ruse pour le délivrer. D'après ses conseils, l'enfant feignit une maladie; la surveillance de ses gardiens se relâcha. Un soir, qu'attirés par quelque fête solennelle, ceux-ci étaient sortis du château, Osmond déguisé en palefrenier enleva Richard dans une botte de paille, et courant toute la nuit à l'aide de chevaux disposés sur la route, le conduisit au château de Coucy, qui appartenait au comte de Senlis, oncle du jeune duc. A cette époque, s'il faut en croire Robert Wace, des processions et des prières publiques avaient été instituées en Normandie pour la délivrance de Richard. La tristesse régnait partout, et dans Rouen, on n'entendait plus ni le son des instrumens, ni les joyeuses chansons [1].

Conquête de la Normandie par les Francs. — Harald, roi de Danemarck, rétablit Richard dans son duché. — Défaite et captivité de Louis. (944-945.)

Le roi Louis, en perdant ainsi le plus sûr otage de la soumission des Normands, laissa éclater son ressentiment et dévoila ses projets. Il proposa au duc de France Hugues, et au comte de Flandre Arnoul, d'envahir la Normandie et de la partager. Les troupes royales et les milices des deux comtes entrèrent simultanément dans le duché et occupèrent les villes que chacun des trois alliés s'était réservées. La Normandie semblait destinée à recevoir sans retour la domination franque; le régent, Bernard-le-Danois, usa pour la sauver d'une ruse ingénieuse, dont Orderic Vital nous a soigneusement fait connaître la marche et le but.

Bernard alla au-devant du roi, et lui présenta lui-même les hommages des Normands soumis. Louis, charmé de cette démarche, enjoignit à ses troupes d'observer la plus exacte discipline; et, arrivé à Rouen, se logea dans la maison de Bernard. L'astucieux Normand insinua au roi ambitieux que la Normandie, exposée à un morcellement qui blessait ses intérêts, se voyait avec peine obligée de subir la domination du duc de France et du comte de Flandre, et qu'elle préférerait relever directement et tout entière de la couronne de France.

Le roi, dont cette proposition flattait les vœux secrets, ordonna à Hugues et à Arnoul de retirer leurs troupes; il distribua les principaux fiefs aux seigneurs francs qui lui étaient attachés. Le duc de France mécontent voulut se venger; il s'allia secrètement avec le comte de Senlis, oncle de Richard, et lui promit de travailler au rétablissement du jeune duc.

Les choses en étaient à ce point, lorsque sur les côtes du Cotentin, à l'embouchure de la Dive, apparut tout à coup une flotte nombreuse venue du Nord. Le chef des guerriers que portait cette flotte était le roi de Danemarck lui-même, le puissant Harald, surnommé *Blaatand* (la dent bleue), que nos chroniques désignent sous le nom de *Haygrold*. — Tandis que Bernard, par de fallacieuses protestations, poussait le roi Louis à se brouiller avec deux des plus puissants seigneurs, ses vassaux et ses alliés, il avait envoyé des députés auprès de Harald pour engager ce prince d'un caractère chevaleresque à secourir le petit-fils de Rollon.

Harald se hâta de répondre à l'appel du régent de la Normandie; Louis, informé de son débarquement, accourut à sa rencontre, et le joignit sur les bords de la Dive. Une conférence eut lieu entre les deux rois; mais par une trahison des Normands et des Danois, cette conférence dégénéra en une bataille où le comte de Ponthieu fut tué, et où le roi des Francs tomba au pouvoir de l'ennemi. — Harald vainqueur rétablit le jeune Richard dans son duché.

Délivrance de Louis. — Othon secourut Louis contre Hugues, duc de France. (459-946.)

Le duc de France, Hugues, entra en négociation avec Harald, pour obtenir, non pas qu'on mît en liberté, mais qu'on lui livrât le roi Louis. Les Normands se refusèrent à cet arrangement, à moins qu'on ne leur donnât en otages les fils mêmes du captif. Hugues, sans faire connaître ses desseins, envoya auprès de la reine Gerberge pour avoir les enfants; Gerberge consentit à donner le plus petit, mais elle déclara qu'elle ne laisserait pas aller l'aîné. Guy, évêque de Soissons, offrit de se donner, et se donna effectivement en otage pour tirer le roi des mains des Normands. Louis fut donc remis au duc Hugues, qui le confia à Thibault un de ses fidèles, et le fit garder dans un de ses châteaux forts, mais la captivité du roi excita dans le royaume un mécontentement tel que, « l'année suivante, ayant réussi à obtenir de la reine Gerberge le château de Laon, Hugues s'empressa de restituer à Louis le nom et la dignité de roi, et se donna à lui ainsi que les autres princes du royaume [1]. »

[1] Li granz è li pétiz furent à oroisons,
Li viellart et li vieille erent à genoillons,
Ke dex Richart deffend par ses saintismes nons.
Mult a par la terre plors è dementoisons,
N'a vieles ne rotes, rotuengues ne sons,
Tuit li enfez mult plorent par les mesons.
(Robert Wace. *Roman du Rou.*)

[1] Chronique de Flodoard, ann. 946.

Peu de temps auparavant, la reine Gerberge avait envoyé une ambassade au roi Othon, son frère, pour le prier de secourir son mari, contre le duc Hugues qui le tenait encore captif. Othon rassembla une puissante armée, et entra en France avec Conrad-le-Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane [1]. « Le roi Louis, qui venait d'être mis en liberté, alla à leur rencontre et en fut reçu avec honneur. Tous les trois vinrent ensuite à Laon, mais cette ville leur ayant paru trop forte, ils marchèrent vers Reims, qu'ils cernèrent avec une nombreuse armée et dont ils formèrent le siége. »

Guerre au sujet de l'évêché de Reims, entre Artaud et Hugues, fils d'Héribert. (940-948.)

Un des événements les plus importants du règne de Louis-d'Outre-mer est sans contredit la lutte qui s'engagea au sujet de la possession de l'évêché de Reims, entre Hugues, fils d'Héribert, comte de Vermandois, et l'évêque Artaud, qui avait sacré le fils de Charles-le-Simple. On peut juger de l'intérêt que les contemporains y attachaient par les détails étendus que renferment à ce sujet les chroniques du temps. Cette lutte, dont nous ferons connaître le commencement et les progrès en rendant compte du concile d'Ingelheim qui y mit un terme, était alors dans toute sa force. Hugues, fils d'Héribert, après avoir chassé de Reims l'évêque Artaud, s'était mis en possession de l'église et de la ville. — L'attaque des trois rois le jeta dans une grande perplexité.

« Alors, dit Frodoard, cet archevêque se voyant dans l'impossibilité de soutenir un siége, et de résister à une si grande multitude, conféra avec plusieurs seigneurs qui lui étaient attachés, savoir : Arnoul, qui avait épousé sa sœur; Guy, qui avait épousé sa tante; et Hermann, frère de Guy, et leur demanda conseil en cette extrémité. Ceux-ci l'engagèrent à sortir de la ville avec les siens, puisque les rois étaient obstinément résolus à le chasser par quelque moyen que ce fût, et pensant que si la ville était prise de vive force, leur intervention ne pourrait peut-être pas l'empêcher d'avoir les yeux crevés. Déterminé à suivre ce conseil, et l'ayant communiqué aux siens, Hugues sortit après trois jours de siége avec presque tous les soldats qui défendaient la ville. Alors, les rois entrèrent avec les évêques et les seigneurs, et firent introniser de nouveau l'archevêque Artaud. Robert, archevêque de Trèves, et Frédéric de Mayence, prenant le prélat chacun d'une main, le rétablirent sur son siége. Cette expédition terminée, les rois laissèrent la reine Gerberge à Reims, et entrèrent avec leur armée sur les terres de Hugues, duc de France, où ils firent de grands ravages. Parcourant aussi les terres des Normands, ils dévastèrent tout, et chacun d'eux se retira ensuite en son pays. »

Après le départ du roi de Germanie et du roi de la Bourgogne transjurane, la guerre continua avec des succès divers entre le duc Hugues et Louis d'Outre-mer. La réinstallation d'Artaud sur le siége de Reims n'avait pas terminé la grande querelle qui servait de prétexte à la lutte des deux partis. — Les rois Louis et Othon tinrent au mois d'août 947 un plaid solennel à Douzi, sur le Chier, rivière qui se jette dans la Meuse, près de Mouzon. On exposa dans l'assemblée, aux évêques qui se trouvaient réunis, les griefs respectifs d'Hugues et d'Artaud, tous deux se prétendant évêques de Reims; mais rien ne put être définitivement décidé, parce que le synode n'était pas valablement convoqué. On renvoya l'affaire à un synode qui dut se tenir la même année à Verdun, dans le courant du mois de novembre; en attendant on laissa l'évêque Artaud en possession du siége de Reims et on permit à Hugues de demeurer à Mouzon.

Le synode de Verdun eut lieu sous la présidence de Robert, archevêque de Trèves; sept évêques y assistèrent ainsi que plusieurs abbés, parmi lesquels on remarquait Brunon, frère du roi Othon. Hugues y fut mandé, mais il refusa de s'y rendre. Il avait profité du temps qui s'était écoulé entre les deux assemblées pour obtenir du pape Agapit, sans doute sur un exposé infidèle, des lettres favorables à sa cause, et qui annulaient un mandement apostolique adressé précédemment, en faveur de son rival, aux archevêques de Mayence et de Trèves. Le synode de Verdun ne se crut pas obligé de changer d'avis avec le pape, et persista à reconnaître Artaud comme le seul archevêque valablement et canoniquement élu.

Hugues, qui avait refusé de comparaître devant les évêques, fut interdit de la communion jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant un concile général.

Concile d'Ingelheim. (948.)

L'évêque Artaud avait adressé des lettres de proclamation et d'appel au saint siége de Rome, sans doute à cause des lettres du pape Agapit présentées au synode de Verdun, et qui ordonnaient de remettre le fils du comte de Vermandois en possession du siége de Reims.

Le pape envoya aussitôt son vicaire Marin au roi Othon, pour l'inviter à convoquer un concile ou synode général; il adressa aussi, de Rome, des

[1] Frodoard désigne Conrad, roi de la Gaule cisalpine; mais il est plus probable que ce fut Conrad, duc de Lorraine, qui accompagna Othon, en 946.

lettres particulières à quelques évêques de Gaule et de Germanie, pour les y appeler.

Le Concile, tenu par l'ordre du pape, s'assembla, le 7 juin 948, dans la résidence royale d'Ingelheim et dans l'église de Saint-Remi. On ne s'y occupa pas seulement de l'appel d'Artaud; on profita de la réunion solennelle de trente et un évêques pour traiter les deux questions importantes qui intéressaient alors le royaume des Francs: « les dissensions cruelles existant entre le roi et le prince Hugues, et celles non moins graves entre Artaud, archevêque de Reims, et Hugues, qu'on lui avait injustement substitué; car, dit Frodoard, ces querelles troublaient tout le royaume. » — On aurait obtenu difficilement une décision équitable d'une réunion d'évêques francs, qui presque tous par leurs affections ou leurs intérêts se trouvaient engagés dans l'un ou l'autre parti; mais la majeure partie des évêques du concile appartenaient à la Germanie et pouvaient ainsi constituer un tribunal d'arbitres et de juges entièrement indépendants.

Les archevêques et les évêques réunis sous la présidence du vicaire du saint siége étaient ceux de Trèves, de Reims (c'est-à-dire Artaud lui-même), de Tulle, de Metz, de Verdun, de Cambrai, de Lyon, de Mayence, de Cologne, de Hambourg, de Werden, de Worms, de Spire, de Wurtzbourg, de Constance, d'Augsbourg, d'Hildesheim, d'Altfurt, de Paderborn, de Riben, de Ratisbonne, de Tongres, d'Osnabruck, de Minden, de Maestrich, de Salzbourg, de Bade, d'Hochstœdt et de Bâle.

« Lorsqu'on eut, dit Frodoard, en présence des prélats et dans l'église même, récité les prières suivant le rite de la célébration d'un concile, et lu les injonctions sacrées; lorsque les glorieux rois Othon et Louis furent entrés, et après que Marin, légat du saint siége, eut fait son allocution, le roi Louis se leva d'auprès du seigneur Othon, et, avec sa permission, exposa à haute voix ses plaintes. « Il rappela comment Hugues et les autres princes francs l'avaient invité à revenir des régions d'outre mer pour reprendre le royaume héréditaire de son père, comment les vœux et les acclamations de tous les grands et chevaliers de la France l'avaient élevé et désigné pour obtenir les marques du pouvoir royal. Il dit ensuite de quelle manière le même Hugues l'avait, par ruse, pris et retenu un an entier en prison, ne voulant le relâcher que lorsque la reine Gerberge lui aurait abandonné le château de Laon, qui seul entre tous les châteaux royaux était resté au pouvoir des fidèles du roi.

« Louis ajouta que si quelqu'un osait prétendre que tous ces maux, soufferts par lui depuis la prise de possession de son royaume, lui étaient arrivés par sa faute, il était prêt à se purger de cette accusation, selon le jugement du concile et la volonté du roi Othon, ou même à s'en défendre par un combat singulier.

« Ensuite l'archevêque Artaud se leva, exposa en ces termes, selon l'ordre qu'il avait reçu du pape, le commencement et la suite de la dispute qui s'était élevée entre lui et l'évêque Hugues:

« Après la mort de l'archevêque Hérivée, nous « élûmes à l'épiscopat de Reims Séulphe, qui « remplissait l'office d'archidiacre en la même « église. — Une fois ordonné, ce pontife animé de « haine contre les proches de son prédécesseur, « mais ne se trouvant pas assez fort pour les expulser, « rechercha l'amitié du comte Héribert, et l'obtint « en promettant par serment, qu'après sa mort, « les hommes de l'église de Reims ne favoriseraient « pas l'élection d'un évêque sans consulter Héribert, « et qu'en retour, le comte éloignerait le frère de « l'archevêque Hérivée et ses neveux de toute parti- « cipation aux affaires de l'église de Reims. — Ce « traité conclu, les proches de l'évêque Hérivée « furent faussement et méchamment accusés par « les conseillers de Séulphe d'infidélité envers leur « seigneur; et le comte Héribert ayant été appelé « avec quelques-uns des siens, on les somma de « comparaître et de rendre compte de leur con- « duite. Comme ils ne voulurent pas accepter le « combat singulier contre leurs accusateurs, on « leur enleva les biens qu'ils tenaient de l'évêché; « ensuite ils furent arrêtés et conduits par le comte « Héribert au roi Robert, qui les retint prisonniers « jusqu'à sa mort...

« La troisième année de son épiscopat, Séulphe « mourut empoisonné, ainsi que l'assurent plu- « sieurs, par les familiers d'Héribert. — Bientôt le « comte vint à Reims, rappela aux soldats de « l'église et à quelques-uns des clercs le serment « qu'ils lui avaient fait, touchant l'élection d'un « évêque, et les entraîna à seconder ses desseins; « de là il se rendit avec eux auprès du roi « Rodolphe, en Bourgogne, dont il obtint le gou- « vernement de l'évêché à condition qu'il conserve- « rait aux clercs comme aux laïques les honneurs « dont ils étaient revêtus, ne ferait injustice à per- « sonne, et le diocèse gouvernerait au contraire avec « équité, jusqu'à ce qu'il présentât au roi un clerc « digne et capable d'être élevé au ministère épiscopal, « et ordonné canoniquement.

« Revenu à Reims, le comte distribua, comme « il l'entendit, les biens de l'évêché à ses partisans, « enleva aux autres ce qu'ils possédaient, dépouill[a] « et chassa qui il voulut, sans jugement ni loi; enfi[n] « ayant donné asile à Odalric, évêque d'Aix, il l[e] « chargea des fonctions épiscopales.

« Pendant six ans et plus, il disposa ainsi e[n]

« maître de l'évêché, ne suivant d'autre loi que son « caprice, et résidant lui et sa femme au siége même « de l'évêque; jusqu'à ce qu'enfin dans la septième « année, une guerre s'étant élevée entre lui, le roi « Rodolphe et le comte Hugues, Rodolphe vint « assiéger Reims, parce que les évêques lui repro- « chaient de laisser, si longtemps et contre l'autorité « des saints canons, cette cité veuve de son pas- « teur.

« Ému de leurs plaintes, le roi ordonna au peu- « ple et au clergé de se préparer à une élection, « leur laissant toute liberté d'agir pour la gloire de « Dieu, et avec la fidélité qu'ils lui devaient à lui- « même. Alors, d'un commun et unanime consen- « tement, clercs et laïques, tous ceux qui étaient « hors de la ville, et aussi quelques-uns de ceux qui « s'y étaient renfermés, élurent *notre humilité* à « cette dignité, véritable fardeau plutôt que hon- « neur pour nous.

« Cependant les soldats et les citoyens ayant de « concert ouvert leurs portes au roi Rodolphe, dix- « huit évêques présents m'ayant donné la bénédic- « tion épiscopale, et tout le clergé et le reste des « citoyens m'ayant reçu avec bienveillance, *notre « humilité* fut intrônisée par les évêques du diocèse, « et le ministère me fut imposé.

« Je l'ai rempli pendant huit ans comme il a plu « au Seigneur, j'ai donné l'ordination à huit évêques « dans le diocèse, j'ai institué un grand nombre de « clercs dans l'évêché, selon que la nécessité l'a exigé. « Mais, neuf ans après que du consentement de « Hugues et des autres grands du royaume, j'avais « donné la bénédiction au roi Louis et à la reine « Gerberge, et les avais oints du saint-chrême, le « comte Hugues, irrité contre moi parce que je ne « voulois pas me joindre à lui pour trahir le roi, « vint, accompagné du comte Héribert et de Guil- « laume, duc de Normandie, assiéger la ville de « Reims.

« Après six jours de siége, je fus abandonné par « les gens de guerre laïques, et, ainsi délaissé, je « fus forcé de me remettre entre les mains de Hu- « gues et d'Héribert, qui, par leurs menaces, me « contraignirent à me démettre de l'épiscopat, puis « me chassèrent et reléguèrent au monastère de « Saint-Basle, faisant entrer dans Reims, à ma « place, Hugues fils d'Héribert, qui avait été « ordonné diacre à Auxerre. »

Artaud raconta ensuite comment ayant été délivré par le roi Louis, il trouva un refuge à Laon; comment une assemblée d'évêques réunis à Soissons par ordre d'Héribert, s'étant disposée à procéder à l'élection canonique de Hugues, il s'opposa à cette élection en menaçant de l'excommunication quiconque se permettrait, dans son diocèse, lui vivant, d'imposer les mains à qui que ce fût, ou de donner l'onction épiscopale.

« Mais, ajouta Artaud devant le concile, ces évê- « ques méprisant notre excommunication, allèrent à « Reims, où la plupart donnèrent la main à l'ordi- « nation de Hugues.... Pour moi, restant avec le « roi, j'ai souffert tout ce qu'il a souffert, et quand « Hugues et Héribert lui déclarèrent la guerre, « j'étais avec lui, et c'est à grand'peine que j'ai « évité la mort.

« Échappé du milieu de mes ennemis par la « grâce et la protection de Dieu, je m'en allai, « errant çà et là, cherchant les forêts et les lieux « les plus inaccessibles, n'osant demeurer en place. « — Cependant les comtes Hugues et Héribert « s'abouchant avec quelques-uns de mes amis leurs « sujets, parvinrent à les décider à aller à ma re- « cherche, et à me ramener, promettant qu'ils me « feraient du bien, et m'accorderaient tout ce que « mes amis demanderaient pour moi. Mes amis vin- « rent donc me chercher, et firent tant qu'ils me « ramenèrent.

« Mais les comtes me voyant en leur puissance, « me sommèrent de leur remettre le *pallium* que « j'avais reçu de Rome, et de me démettre tout à « fait du sacerdoce. Je protestai que je ne le ferais « jamais, même quand il s'agirait de ma vie. — « Enfin, pressé, réduit à l'extrémité, je fus forcé « de renoncer au temporel de l'épiscopat, et à ce « prix je fus ramené à Saint-Basle.

« Je n'y demeurai que peu de jours, parce que « j'appris par des avis sûrs que le comte Héribert « songeait à me faire périr; je m'enfuis tout trem- « blant, à travers les bois et les repaires des bê- « tes sauvages, dans le silence des nuits; et par des « chemins détournés, je parvins à me rendre à « Laon, où le roi me reçut, et où je résolus de « rester.

« En effet j'y demeurai avec lui et avec ses fidèles, « attendant et implorant la miséricorde de Dieu, « jusqu'à ce qu'enfin il daigna inspirer au cœur du « roi Othon de venir en France au secours du roi « mon seigneur, et au mien. Enfin quand la reine « notre maîtresse et souveraine quitta Laon, pour « obtenir la délivrance du roi, je sortis aussi et m'en « allai avec le roi mon seigneur, vers le roi Othon, « et nous marchâmes ensemble vers Reims, qui « fut aussitôt environnée et assiégée.

« Alors les évêques qui étaient présents furent « d'avis qu'on me rétablît sur mon siége. En consé- « quence le roi Othon fit signifier à Hugues qu'il « eût à rendre la ville qu'il avait usurpée. Hugues « hésita quelque temps, et résista de tout son pou- « voir; mais voyant qu'il n'était pas en force pour « tenir, et qu'il ne lui venait aucun secours de se

« amis, il se décida à sortir, demandant qu'il lui fût « permis de se retirer librement, lui et ses gens. « On le lui permit donc ainsi qu'à ceux qui voulurent « l'accompagner, il emporta sans contradiction tout « ce qu'il voulut emporter.

« J'entrai dans la ville avec les rois; ils ordonnè« rent que je fusse réintégré dans ma dignité. En « conséquence, Robert, archevêque de Trèves, et « Frédéric archevêque de Mayence, assistés d'autres « évêques, me reçurent, et au milieu des applaudis« sements et félicitations du clergé et du peuple, je « fus par eux rétabli dans la chaire épiscopale. »

L'évêque Artaud termina son discours en rendant compte des faits qui avaient suivi sa réinstallation à Reims. Il fit connaître la conduite de Hugues, et son refus de se présenter aux deux synodes précédents. Il déclara que, quant à lui, il avait appelé de la décision du Saint-Siége au Saint-Siége luimême. « Me voici maintenant, dit-il, attendant « ses ordres, prêt à obéir à ses décrets, et au juge« ment de votre saint concile universel. »

Artaud prononça son discours en langue latine, toutes les pièces à l'appui étaient rédigées dans la même langue; c'est ce dont Frodoard a pris soin de nous instruire, en disant qu'on les traduisit en langue tudesque, *à cause des deux rois.*

Lorsque Artaud eut cessé de parler, Sigebold, clerc de Hugues, présenta les lettres qu'il avait apportées de Rome, et qu'il avait déjà produites au synode de Verdun. Il affirma que ces lettres lui avaient été remises à Rome, par le légat même, qui présidait le concile d'Ingelheim.

« Le légat du pape, Marin, ordonna de prendre les lettres et de les lire à haute voix. Leur lecture faisait supposer que Gui, évêque de Soissons, Hildegaire, évêque de Beauvais, Rodolphe, évêque de Laon, et tous les autres évêques du diocèse de Reims, avaient adressé des lettres au siége de Rome, pour que Hugues fût réinstallé dans l'évêché de Reims, et Artaud expulsé. Après cette lecture, l'évêque Rodolphe, nommé dans ces lettres, et Fulbert, évêque de Cambrai, les réfutèrent, affirmant que jusqu'alors ils n'avaient ni vu ni entendu ces choses, et qu'ils n'avaient point consenti à leur contenu. Le clerc ne put leur nier qu'il les avait calomniés; le légat Marin engagea le concile à prononcer son jugement et à infliger un juste châtiment à cet homme qui proférait des mensonges contre les évêques. Ceuxci, après que le délateur eut publiquement avoué qu'il avait produit des faits faux, lurent les capitulaires sur les calomniateurs de ce genre, et jugèrent unanimement que Sigebold devait être dégradé de ses dignités, et, selon la teneur des capitulaires, envoyé en exil. Sigebold fut donc dégradé du diaconat et chassé du concile. — Les évêques jugèrent aussi que l'évêque Artaud, qui s'était présenté à tous les synodes et n'avait point refusé le jugement des évêques, devait, d'après les saints canons et les règles des saints Pères, conserver l'évêché de Reims; et ils le louèrent et l'encouragèrent[1]. »

Le lendemain, après une allocution du légat du pape, et sur la proposition de l'archevêque de Trèves, le concile excommunia et repoussa du sein de l'Église Hugues, *usurpateur de l'évêché de Reims,* jusqu'à ce qu'il eût fait pénitence et obtenu son pardon.

Le concile s'occupa les jours suivants de plusieurs points de discipline ecclésiastique, et rendit des décrets sur les choses qui intéressaient l'Église.

Secours donnés à Louis, par Othon. — Paix entre le roi et le duc Hugues. (947-950.)

Le roi Louis n'avait trouvé aucun contradicteur à l'exposé de ses griefs contre le duc de France. Avant de laisser le concile se dissoudre, il demanda au roi Othon aide contre ses ennemis. Othon lui accorda sa demande, et ordonna à Conrad, duc de Lorraine de marcher à son secours avec une armée.

« Il fut convenu qu'en attendant que cette armée fût réunie, le roi et les évêques de son parti resteraient auprès de Conrad, dans la crainte qu'en s'en retournant en France, il ne leur arrivât quelque malheur. »

Conrad ne tarda pas à rassembler ses troupes. Il assiégea et prit le château de Mouzon qui tenait pour l'évêque Hugues; l'armée lorraine se dirigea ensuite sur Laon dont le duc de France s'était emparé. Dans cette marche, le château de Montaigu fut pris, et Thibault qui le défendait pour le duc Hugues fut excommunié. Hugues lui-même, cité à comparaître devant un concile assemblé à Trèves, pour y donner satisfaction des maux qu'il avait causés au roi et à l'Église, ne se présenta pas et encourut aussi l'excommunication.

Ce fut durant l'année 948 que mourut Foulques comte d'Anjou. Ce prince, fort religieux, savait peine lire, et passait néanmoins pour très-savant Ayant appris que Louis d'Outre-mer se moquait d ce qu'il allait souvent au chœur chanter avec le moines, il lui écrivit : « Il est bon que tu saches « ô roi! qu'un prince non lettré est un âne cou« ronné. »

La guerre continua encore quelque temps entr le duc Hugues et le roi des Francs. Hugues attaqu Soissons, et désespérant de prendre cette ville, i fit jeter avec des machines des matières incen diaires qui brûlèrent l'église cathédrale, le cloîtr

[1] FRODOARD, *Hist. de l'Église de Reims*, liv. IV, chap. 35.

des chanoines et une partie de la ville. Il parcourut ensuite toutes les terres appartenant à l'église de Reims, ravageant, pillant, et dévastant tout sur son passage. Dans cette guerre d'extermination il avait appelé à son aide une troupe nombreuse de Normands, sans doute parce que l'excommunication prononcée contre lui avait porté la majeure partie de ses vassaux à l'abandonner.

En 949, le roi Louis s'empara par surprise de la ville de Laon; « les siens montèrent en secret sur le mur pendant la nuit, brisèrent les serrures des portes, et le roi entra dans la ville; mais il ne put réussir à s'emparer de la tour que lui-même avait fait bâtir à la porte principale, et qui fut vaillamment défendue par les hommes d'armes du duc Hugues. » — Enfin, en 950, et par la médiation du roi Othon et du duc Conrad, la paix se conclut entre le duc de France et le roi des Francs; « Hugues vint à Louis et se fit son homme. »

Nouvelle invasion des Hongrois. (951-954.)

Louis profita du moment de calme que donnait au royaume la soumission de ses grands vassaux, pour associer à la royauté son fils aîné Lothaire, à peine âgé de douze ans. C'était un moyen de resserrer les faibles liens qui attachaient les Francs à sa famille. Dans la même année, il éprouva un vif chagrin; sa mère, la reine Ogine, âgée de plus de quarante-cinq ans, s'irrita de ce qu'il lui refusait une abbaye, s'échappa de Laon où elle résidait, se rendit auprès d'Héribert, comte de Troyes, et malgré la différence d'âge existant entre elle et ce jeune homme, fils du célèbre comte de Vermandois, qui avait tenu si longtemps son mari captif, elle l'épousa. « Contentant ainsi, aux dépens de son honneur, dit un vieil historien, son aveugle vengeance, ou peut-être la faisant servir de prétexte à son incontinence. »

Le roi Louis, joyeux de la paix dont il jouissait, après tant de difficultés et de traverses, parcourut son royaume, recevant, chemin faisant, le serment et l'hommage de ses vassaux. Il visita ainsi l'Auvergne et l'Aquitaine. — Charles-Constantin, prince de Vienne, Étienne, évêque d'Auvergne, et Guillaume, comte de Poitiers, accoururent au-devant de lui, empressés de lui renouveler leur serment de fidélité.

Pendant son séjour en Aquitaine, le roi, qui avait à se plaindre des incursions dans ses états de quelques seigneurs de la Lorraine Mosellanique, envoya à Aix-la-Chapelle, auprès du roi Othon, une députation dont il pria le duc Hugues d'être le chef. Hugues fut accueilli avec honneur et distinction; il célébra joyeusement avec le roi de Germanie les fêtes de Pâques, et reçut de lui, lorsqu'il le quitta, de magnifiques présents. *La Chronique* de Frodoard dit que le duc de France, avant de se rendre auprès du roi Othon, s'était fait précéder par des dons assez bizarres. Il avait envoyé *deux lions* au roi de Germanie.

Louis ne jouit pas complétement de la paix. N'ayant plus à combattre ses grands vassaux, il eut à défendre ses sujets contre les Hongrois. Ces peuples barbares sortirent en 950 de l'Italie, passèrent les Alpes et pénétrèrent jusque dans l'Aquitaine, qui pendant plusieurs mois fut exposée à d'horribles ravages; ils ne s'en retournèrent aux lieux d'où ils étaient venus que chargés de butin. — Ils avaient fait cette expédition pour leur compte; mais trois ans après, en 954, ils revinrent, appelés en Lorraine comme auxiliaires par le duc Conrad alors en guerre avec l'archevêque Brunon, à qui le roi Othon avait donné le titre d'*archiduc* et la suprématie sur tous les ducs, comtes et marquis de la Lorraine. — Après avoir ravagé les vallées supérieures de la Moselle et de la Meuse, les Hongrois, traînant avec eux une foule de captifs, entrèrent dans le royaume de Louis. — Ils traversèrent les territoires de Saint-Quentin, de Laon, de Reims, de Châlons, et arrivèrent en Bourgogne. Dans cette expédition, un grand nombre d'entre eux périrent, tant par les maladies que par les combats; mais ceux qui survécurent recueillirent un immense butin, et rentrèrent dans leur pays en traversant le Nord de l'Italie.

Mort de Louis d'Outre-mer. (954.)

Les Hongrois s'éloignaient, lorsque le roi Louis, qui venait de voir mourir à Laon un de ses fils, quitta cette ville pour aller fixer sa résidence à Reims. En chevauchant près d'un bois, avant d'arriver à l'Aisne, il aperçut un loup; aussitôt emporté par sa passion pour la chasse, il s'élança au galop à la poursuite de l'animal, mais son cheval fit un faux pas, s'abattit et le jeta par terre. Il fut transporté à Reims si grièvement meurtri que ses plaies lui causèrent une sorte de lèpre désignée dans la Chronique par le nom d'*elephantiasis*. Il mourut le 15 octobre 954, et fut enterré dans l'église de Saint-Remi. Il n'était âgé que de trente-trois ans et en avait régné dix-huit. De cinq fils qu'il avait eu de Gerberge, deux seulement étaient encore vivants, Lothaire âgé de quatorze ans, et Charles âgé de quinze ou seize mois.

Les historiens considèrent Louis d'Outre-mer comme un prince qui aurait honoré le trône dans des temps plus heureux. Formé à l'école du mal-

heur, ce roi montra du courage, de la résolution et de l'activité. On lui reproche d'avoir parfois manqué de prudence : on reconnaît toutefois que dans une position aussi embarrassée que la sienne, il était difficile de ne pas beaucoup hasarder. Dans un temps de guerres intestines, il ne pouvait se faire aimer et respecter de ses sujets que par de brillants faits d'armes : malheureusement quand il avait réussi dans les conquêtes que le désir d'affermir son autorité lui faisait entreprendre, ses succès mêmes ralliaient contre lui ses vassaux, naguère les plus dévoués, mais qui ne voulaient pas d'un roi capable de se faire obéir.

CHAPITRE XIV.

FIN DE LA RACE CARLOVINGIENNE.

Règnes de Lothaire et de Louis V, rois des Francs.

Lothaire sacré roi des Francs. — Puissance donnée à Hugues. — Siége de Poitiers. — Mort de Hugues, duc de France. — Guerres avec le duc de Normandie. — Événements de Bretagne. — Alain IV. — Drogon. — Hoel IV. — Guerech. — Alain V. — Judicaël. — Guerres des comtes de Nantes et des comtes de Rennes. — Couronnement de l'empereur Othon. — Fin du différend relatif à l'évêché de Reims. — Mariage de Lothaire. — Mort de l'archevêque Brunon. — Caractère et situation difficile de Lothaire. — Guerres de Lothaire avec le roi de Germanie. — Prise d'Aix-la-Chapelle par les Francs. — Siége de Paris par les Germains. — Association de Louis V à la royauté. — Mort de Lothaire. — La reine Emma et l'évêque Adalberon. — Louis V, roi des Francs. — Sa mort. — Fin de la race carlovingienne.

(De l'an 954 à l'an 987.)

Lothaire, sacré roi des Francs. — Puissance donnée à Hugues. Siége de Poitiers. (954-955.)

La mort du roi offrait à Hugues une occasion nouvelle de s'emparer du trône ; mais si la puissance individuelle du duc de France avait grandi pendant le règne de Louis d'Outre-mer, celle de plusieurs des autres grands vassaux s'était accrue également. Hugues avait à redouter leur jalousie. Le roi Othon n'était pas d'ailleurs disposé à laisser dépouiller sans le défendre le fils d'une sœur qu'il aimait. Gerberge montra en cette occasion son adresse et sa prudence accoutumée ; elle s'adressa à Hugues lui-même et lui demanda conseil et secours. Le duc de France, flatté de cette démarche, aima mieux, en protégeant la veuve et les enfants du roi, conserver l'autorité que de risquer de la perdre en les opprimant. « Il invita Gerberge à venir le trouver, la reçut honorablement, la consola, et lui promit que son fils entrerait en possession du royaume. En effet, Lothaire fut sacré roi dans l'église de Saint-Remi de Reims, par l'archevêque Artaud, et *avec l'aide du prince Hugues*, de l'archevêque Brunon et des autres évêques et grands de France, de Bourgogne et d'Aquitaine [1]. » Le nouveau roi, comme son père, établit sa résidence à Laon, où la reine Gerberge se fixa auprès de lui.

Pour reconnaître le service que Hugues venait de lui rendre en le faisant asseoir sur le trône, le jeune Lothaire lui donna les duchés d'Aquitaine et de Bourgogne, *tant pour lui que pour son fils aîné*.

Cette donation prouve qu'il y avait alors deux sortes de *duchés*; les uns fiefs titrés auxquels était attachée la possession des villes et des territoires, les autres offices royaux conférant l'autorité sur tout ce qui tenait à la guerre et à la justice. Les rois avaient perdu la disposition des premiers qui étaient devenus héréditaires ; mais ils avaient conservé le droit de donner les seconds. Dans ce cas, la dignité de duc accordée par le roi des Francs était analogue à celle de l'archiduc en Germanie. Hugues, duc héréditaire de France, et duc nommé d'Aquitaine et de Bourgogne, était le représentant du jeune roi, et le possesseur réel de l'autorité royale.

Vers le milieu de l'année 955, Hugues voulut forcer Guillaume, duc héréditaire d'Aquitaine, à reconnaître sa suprématie, et probablement à lui céder une partie de ses domaines. Il amena Lothaire en Aquitaine pour légitimer son entreprise par la présence du roi, et mit le siége devant Poitiers. Après deux mois d'une vive attaque et d'une résistance opiniâtre, les assiégeants avaient pris d'assaut le faubourg fortifié de Sainte-Radegonde, qui fut pillé et livré aux flammes ; mais la ville était encore intacte. L'église dédiée à la sainte, patronne de Poitiers, avait subi le sort du faubourg qui l'environnait. Un orage éclata, la foudre tomba sur la tente de Hugues et la consuma ; ce coup de tonnerre considéré comme une marque de la colère divine, causa dans l'armée une frayeur qui, dit-on, décida le duc de France à lever le siége. Frodoard prétend que cette résolution ne fut prise que par suite du manque de vivres. Le duc Guillaume, avec une petite armée, rôdait autour de la place, attendant une occasion favorable pour la secourir ; il crut que le moment était arrivé de faire repentir Hugues de sa tentative, il se mit à la poursuite de l'armée franque ; mais celle-ci fit volte-face, et reçut avec vigueur l'attaque des Aquitains. Ceux-ci, surpris de cette résistance inattendue, éprouvèrent une défaite sanglante et prirent la fuite. Guillaume put à peine s'échapper avec un petit nombre de soldats.

[1] Frodoard, *Chronique*, année 954. Lothaire fut sacré le 12 novembre 954.



I. Vue extérieure du Vase arabe connu sous le nom de Baptistaire de St Louis. *II. Vue intérieure du même Vase.*



Ceintures extérieures du Vase arabe connu sous le nom de Baptistaire de St Louis.

Mort de Hugues, duc de France. (956.)

Le duc Hugues, qui, fils de roi, oncle de roi, et beau-frère de trois rois, avait régné sans sceptre pendant plus de vingt ans, mourut à Paris, le 16 juin 956, on le surnommait *le Blanc* à cause de son teint, *le Grand*, à cause de sa puissance ou de sa taille, et l'*Abbé*, parce qu'au nombre des domaines dont il jouissait se trouvaient les abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Martin-de-Tours. Il avait eu deux femmes; Edwige, fille d'Édouard, roi d'Angleterre, et Hadvige, sœur d'Othon, roi de Germanie. Il n'eut pas d'enfants de la première; la seconde lui donna quatre fils; l'aîné Hugues, surnommé Capet, fut duc de France, comte de Paris, et marquis d'Orléans, comme son père; les trois autres, Othon, Eudes et Henri, furent successivement ducs de Bourgogne. Les enfants de Hugues étaient encore fort jeunes; l'aîné n'avait que seize ans. En mourant, leur père pria son gendre Richard, duc de Normandie, d'être le défenseur de ses enfants et de ses vassaux.

Guerres avec le duc de Normandie. (960-970.)

La mort de Hugues n'accrut pas les domaines de Lothaire, elle délivra seulement le jeune prince d'un seigneur dont la puissance dominait l'autorité royale. Le règne de Lothaire offre peu d'événements. Réduit presque à la ville de Laon, ce roi prenait peu de part aux guerres que ses vassaux se faisaient entre eux. La politique de la reine Gerberge, qui, après la mort de Hugues, avait pris la tutelle de son fils, tendait néanmoins à rendre le roi arbitre dans toutes ces querelles.

Lothaire, parvenu à la majorité, se laissa d'abord influencer par la haine que quelques seigneurs dévoués à son père portaient au duc de Normandie; il tenta sur la Normandie quelques entreprises qui ne réussirent point. Il invita, en 960, Richard à venir le trouver à Amiens dans un plaid solennel. Les moines qui ont écrit l'histoire des ducs de Normandie prétendent qu'en faisant cette invitation le roi des Francs, à l'instigation de l'archiduc Brunon, archevêque de Cologne, du comte de Flandre, Arnoul, du comte de Chartres, Thibauld, et du comte d'Anjou, Geoffroy, avait projeté de faire arrêter le duc normand et de l'envoyer prisonnier au-delà du Rhin. Richard se mit en route, et serait tombé dans le piége s'il n'eût été averti par deux cavaliers inconnus des mauvais desseins du roi. Après cet avis il rebroussa chemin, et se tint mieux sur ses gardes.

L'année suivante, s'il faut en croire les mêmes chroniques, dont les accusations partiales ont paru peu dignes de foi aux meilleurs historiens modernes, le duc de Normandie faillit encore tomber dans un piége du roi des Francs. Lothaire lui ayant persuadé qu'il avait dessein de se réunir à lui pour faire la guerre à Thibauld, comte de Chartres, l'avait invité à une entrevue, sur les bords de la rivière d'Epte. Le duc de Normandie avait déjà passé cette rivière, lorsque des éclaireurs qu'il avait envoyés en avant pour découvrir ce que le roi faisait, lui rapportèrent que Lothaire réuni à Thibauld et à tous ses ennemis s'apprêtait à l'attaquer. Richard repassa aussitôt l'Epte et prit position avec ses troupes pour défendre le passage de cette rivière. Les Francs s'avancèrent et attaquèrent avec résolution les Normands, qui, bien préparés, se défendirent bravement. Après une mêlée sanglante le roi voyant que le succès était encore incertain, se décida à cesser le combat et fit sonner la retraite.

La guerre dura encore plusieurs années avec des succès divers. Lothaire prit Évreux qu'il donna au comte de Chartres. Richard ravagea les environs de Château-Dun et de Chartres; Thibauld, de son côté, s'avança jusqu'aux portes de Rouen dont il brûla les faubourgs. Il fallut, pour que Richard obtînt une paix, toujours mal observée, que les Normands de la Neustrie appelassent à leur secours les Normands du Danemarck.

Événements en Bretagne. — Alain IV. — Drogon. — Hoel IV. — Guérech. — Alain V. — Judicaël. — Guerres des comtes de Nantes et des comtes de Rennes. (935-992.)

Forcés de soutenir des guerres presque continuelles contre les seigneurs francs leurs voisins, les ducs de Normandie avaient peu de moyens de faire respecter leur suzeraineté par les comtes de Bretagne, qui refusaient toujours de se soumettre au traité de Saint-Clair-sur-Epte. — Pour rendre compte de ce qui se passait dans la Péninsule, habitée par le seul peuple primitif de la Gaule qui n'eût pas subi de conquêtes ou alliances étrangères, il convient de remonter à l'année 935, époque où le jeune Alain IV, dit Barbe-Torte, petit-fils, par sa mère, d'Alain-le-Grand, revint d'Angleterre, et prit possession du comté de Vannes.

Alain IV se réunit au comte de Rennes, Bérenger, fils de Judicaël, pour combattre les Normands. Les deux alliés, après quelques succès, furent malheureusement vaincus. Bérenger se soumit à Guillaume-Longue-Épée; mais Alain, plus fier, retourna chercher un refuge dans la Grande-Bretagne. Cette île était alors l'asile des princes détrônés. Il y trouva le jeune Louis, fils de Charles-le-Simple, attendant comme lui un retour de la fortune.

Louis fut, comme on le sait, rappelé en France en 936. Alain revint en Bretagne en 938, débarqua près de Dol avec quelques troupes; surprit un détachement de Normands, qu'il tailla en pièces; puis remontant sur ses vaisseaux, il fit voile vers Saint-Brieuc et obtint un succès pareil sur la troupe ennemie qui occupait le pays. Alain accueilli par les acclamations du peuple breton, qui saluait en lui son libérateur, s'avança ensuite dans la Péninsule; il termina cette rapide campagne par la prise de Nantes, dont il chassa les Normands. Son premier soin fut de relever cette ville de ses ruines et de la repeupler. Les chroniques contemporaines prétendent qu'elle avait été tellement dévastée, que, pour arriver jusqu'à la cathédrale, le prince libérateur fut obligé de se frayer à coups d'épée un chemin parmi les ronces. Afin d'accroître plus promptement la population de Nantes, Alain IV accorda des priviléges nombreux aux habitants. Il déclara libre tout serf qui viendrait s'y établir, et il interdit d'avance au maître le droit de le réclamer. Il termina par un traité, peu de temps après s'être emparé de cette ville, les différends qui existaient au sujet des limites des comtés de Nantes et de Poitiers. On reconnut alors que les territoires de Mauges, de Tiffauges, d'Herbauges et de Clisson, quoique situés sur la rive gauche de la Loire, faisaient partie de la Bretagne.

Les succès d'Alain IV furent favorisés par les dissensions civiles des Normands, pendant le règne de Guillaume Longue-Épée, et durant les premières années de Richard; mais en 945, dès que Harald eut rétabli Richard dans son duché, les Normands firent une irruption nouvelle en Bretagne, et reprirent la ville de Dol.

Alain mourut en 952; il laissait de sa seconde femme, sœur de Thibauld, comte de Blois, un fils encore au berceau; il avait aussi deux fils naturels; son fils légitime se nommait Drogon. — Avant de mourir, il convoqua les principaux seigneurs de la Bretagne, recommanda le jeune prince à leur fidélité, et déclara qu'il en conférait la tutelle à Thibauld son beau-frère.

La mère de Drogon se remaria à Foulques, comte d'Anjou, qui, à la faveur de cette alliance, enleva au comte de Blois la tutelle du jeune prince et prit la direction des affaires de Bretagne. Foulques, au lieu de lever les impôts au nom de son pupille, les fit percevoir pour son compte. Les historiens bretons l'accusent d'avarice, de lâcheté, et lui imputent le crime d'avoir fait mourir Drogon, qui fut étouffé dans un bain.

Cependant, encouragés par la mort d'Alain Barbe-Torte, les Normands avaient assiégé, pris et pillé Nantes, forçant les habitants échappés au massacre à se retirer dans le château, qui heureusement résista à toutes leurs attaques.

Foulques n'avait fait aucune tentative pour secourir les Nantais. Ceux-ci, après le départ des Normands, appelèrent dans leur ville les enfants naturels d'Alain, et se donnèrent à eux. L'aîné, qui se nommait Hoël, fut proclamé comte de Vannes et de Nantes; le plus jeune, Guérech, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, fut élu évêque.

Le règne d'Hoël IV fut rempli par les démêlés et les guerres qu'il eut avec Conan-le-Tort, comte de Rennes, au sujet de la possession de certains districts de la Bretagne, que les tuteurs de Drogon avaient abandonnés au fils de Bérenger. Ces guerres durèrent vingt-sept ans. La paix venait d'être conclue, lorsque en 980 Hoël fut traîtreusement assassiné, à l'instigation de Conan. C'est du moins ce que raconte la *Chronique de Nantes* :

« Un gentilhomme du pays de Rennes, nommé Galuron, ayant quitté la cour de son seigneur pour passer au service du comte de Nantes, y avait été d'autant mieux accueilli, qu'il affectait une vive animosité contre Conan. Dans une partie de chasse, Hoël s'arrêta au milieu d'un bois pour réciter ses vêpres, ne retenant auprès de lui que son chapelain. Galuron feignit de s'éloigner comme toute la suite du prince, mais revenant sur ses pas, il fondit sur lui à bride abattue, le perça de sa lance et disparut. »

La vie du comte de Rennes n'est pas de nature à le justifier de l'accusation portée contre lui par le chroniqueur nantais. — Conan avait épousé une fille de Geoffroy, comte d'Anjou, successeur de Foulques; mais il convoitait quelques parties des états de son beau-père, qui avaient autrefois dépendu de la Bretagne. Il résolut de s'en emparer par surprise. Devant accompagner son beau-père à la cour du roi Lothaire qui se trouvait alors à Orléans, il prescrivit à ses quatre fils de profiter de l'occasion, et en l'absence du comte d'Anjou, de marcher sur Angers avec toutes les troupes qu'il pourrait réunir. — Pendant le voyage, une indiscrétion de Conan lui-même fit connaître à Geoffroy le danger que courait sa capitale; il laissa le comte de Rennes continuer seul la route vers Orléans, et prétextant le désir de visiter une terre de son domaine, il revint en hâte à Angers. Lorsque les fils de Conan se présentèrent devant cette ville, ils trouvèrent la garnison sur ses gardes, et tombèrent dans une embuscade. Deux d'entre eux furent tués; les deux autres, faits prisonniers, furent conduits à Orléans par Geoffroy, qui présenta au roi cette preuve de la perfidie de Conan. « Lothaire s'interposa entre le beau-père et le gendre et parvint, dit un historien, à opérer entre eux une de ces

réconciliations que ne suit point l'oubli des inimitiés. »

En apprenant la mort de son frère, l'évêque de Nantes renonça à l'épiscopat pour prendre la couronne et l'épée : il fit alliance avec le comte d'Anjou, qui, comme lui, avait à se venger de Conan et entra aussitôt en campagne. — Le comte de Rennes avait de son côté rassemblé une armée : les deux partis se livrèrent à Conquereux une bataille qui fut plus sanglante que décisive. — Conan avait tout à redouter du frère de Hoël ; pour se débarrasser de son ennemi, il eut encore recours à la perfidie, et gagna un moine de Redon qui saigna Guérech avec une lancette empoisonnée. Guérech mourut en 990, laissant un fils en bas âge qui lui succéda comme comte de Vannes et de Nantes sous le nom d'Alain V, mais qui ne lui survécut que peu de temps.

Conan résolut de profiter de l'occasion pour se rendre maître de toute la Bretagne : il marcha sur Nantes et s'en empara. — Le comte d'Anjou, Foulques Néra (successeur de Geoffroy), se déclara le protecteur de Judicaël, fils naturel de Hoël IV, et prit les armes pour faire reconnaître cet enfant, comte de Vannes et de Nantes. — Les Bretons de Conan et les Angevins de Foulques se livrèrent bataille dans la plaine de Conquereux, où onze années auparavant les comtes de Rennes et de Nantes avaient déjà combattu. — Une ruse des Bretons leur fit d'abord obtenir l'avantage : ils avaient creusé devant leurs lignes de bataille des fossés recouverts de branchages et de terre où tombèrent les cavaliers Angevins en voulant les charger. Foulques lui-même fut renversé de cheval, mais il se releva, rallia ses troupes et les ramena au combat. — Conan fut tué et son armée éprouva une déroute complète.

Judicaël, mis en possession du comté de Nantes et de Vannes, en fit hommage à son protecteur. — La Bretagne méridionale se trouva ainsi reconnaître un suzerain, tandis que la Bretagne septentrionale en reconnaissait un autre. Le comte de Rennes, vassal de la Normandie, était d'autant plus disposé à resserrer ses liens de vassalité, qu'il espérait trouver dans le duc Normand un appui équivalent à celui que le comte de Nantes recevait du comte Angevin.

Couronnement de l'empereur Othon. (960.)

Trois ans après la mort de leur père, les fils de Hugues-le-Blanc n'avaient pas encore rendu au roi des Francs l'hommage féodal. L'archevêque Brunon les y obligea en 959. — Ce fut alors que Lothaire donna à Hugues Capet, qui ne prenait encore que les titres de comte de Paris et de marquis d'Orléans, le titre de duc de France, qu'avait porté son père. L'année suivante (960), les deux cousins se rendirent ensemble en Italie, Hugues Capet, avec sa mère Avide, et Lothaire, avec la reine Gerberge. Les sœurs d'Othon désiraient assister au sacre de leur frère. Le roi de Germanie se fit proclamer et couronner roi d'Italie à Milan, et empereur d'Occident à Rome. La cérémonie de son couronnement fut la plus solennelle de toutes celles du dixième siècle ; on y accourut de toutes les parties de l'Europe. L'empereur d'Orient Nicéphore y envoya des ambassadeurs pour négocier le mariage de sa fille avec le fils d'Othon.

Fin des différends relatifs à l'évêché de Reims. (962-964.)

La décision du concile d'Ingelheim n'avait pas éteint les différends soulevés par les prétentions à l'archevêché de Reims. Artaud étant mort en 962, il aurait été possible de finir les débats, en rétablissant Hugues, fils d'Héribert, sur le siége dont il avait été privé ; mais la reine Gerberge s'y opposa. Elle fit agir l'influence de l'archevêque Brunon sur les évêques réunis en synode à Meaux, et qui, appelés à décider s'il convenait de rendre à Hugues l'évêché de Reims, déclarèrent que l'homme qui avait été condamné par un concile général ne pouvait être absous par un synode provincial. On soumit la difficulté au pontife romain ; celui-ci approuva la décision du synode de Meaux, en rappelant que l'évêque Hugues avait été excommunié successivement par un pape et par deux conciles, ceux de Rome et de Pavie.

L'archevêché de Reims fut conféré à Odalric, clerc illustre et prêtre pieux. Cet archevêque voulant rétablir les affaires de son église, contribua à accroître les troubles en excommuniant plusieurs seigneurs qui détenaient des biens appartenant à l'archevêché de Reims ; il réussit néanmoins à se faire rendre le château de Coucy et la ville d'Épernay.

Mariage de Lothaire. — Mort de l'archevêque Brunon. (966-967.)

Le roi Lothaire épousa en 966 Emma, fille de la reine Adélaïde, veuve de Lothaire II, roi d'Italie, que l'empereur Othon avait épousée en secondes noces.

Arnoul-le-Vieux, comte de Flandre, étant mort, laissant son comté à son petit-fils Arnoul, surnommé le Jeune, le roi Lothaire profita de cet événement pour reprendre Arras et Douai, et pour se faire prêter un nouveau serment par les seigneurs flamands.

non, qui était venu en France pour accommoder quelques différends entre la reine Gerberge et sa sœur, veuve de Hugues-le-Blanc, tomba malade à Compiègne, et se fit transporter à Reims où il mourut.

Mathilde, sœur du roi Lothaire, épousa en 967 Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne et d'Arles, qui, malgré son surnom, avait eu la gloire d'expulser les Sarrasins et les Hongrois de la Basse-Provence. Conrad avait sa résidence à Vienne, dans l'ancien palais sénatorial. Sa femme Mathilde montra en plusieurs occasions de la présence d'esprit et du courage. Une insurrection éclata dans la Valloire, plaine située à quatre lieues de Vienne, au moment où les forces principales du roi de Bourgogne étaient dirigées contre les Hongrois; Mathilde attaqua les insurgés, les vainquit et les força de se réfugier dans le château de Monbreton, qu'elle prit d'assaut et fit démanteler.

Caractère et situation difficile de Lothaire.

Tous les historiens s'accordent à représenter Lothaire comme un prince brave et actif, doué d'un tempérament robuste, d'une force de corps extraordinaire et d'une dextérité sans égale dans tous les exercices; son esprit plein de sève et de vigueur se ressentait de la forte trempe de son corps. Plus adroit et plus habile que ses prédécesseurs, le roi se rendait un compte exact des difficultés de sa position. Il sentait que malgré tous ses efforts, le pouvoir allait en décroissant chaque jour dans ses mains. Il savait que les Gallo-Francs, persévérant dans leur haine nationale contre les Franco-Teutons, ne voyaient plus dans les descendants de Charlemagne que des princes de race germanique, et tournaient leurs espérances vers la famille de Hugues Capet, qu'une origine certainement gauloise recommandait à la sympathie populaire. Le célèbre Gerbert, qui depuis fut pape, écrivait dans une de ses lettres: « L'état des esprits est tel ici que Lothaire est roi seulement de nom. Hugues l'est véritablement, non pas de nom, mais en fait et en œuvres. »

Guerres de Lothaire avec le roi de Germanie. — Prise d'Aix-la-Chapelle, par les Francs. — Siége de Paris, par les Germains. (973-985.)

Tant que vécut l'empereur Othon, Lothaire subit, malgré lui, l'influence de la politique germanique; son oncle était pour lui un appui utile et un protecteur nécessaire. En 973 celui-ci laissa la couronne à son fils Othon II. Qulques années après, Lothaire résolut de s'abandonner à l'impulsion de l'esprit national, et de rappeler à lui l'affection du germaniques, et en reculant les frontières de son royaume jusqu'au Rhin.—En 978, il entra à l'improviste en Lorraine dont les seigneurs lui prêtèrent serment dans la ville de Metz; de là il marcha rapidement sur Aix-la-Chapelle et faillit y surprendre le jeune Othon, qui, ne se doutant pas du danger qui le menaçait, se disposait à célébrer gaiement une fête de famille. Le roi de Germanie n'eut que le temps de monter à cheval et de se sauver, laissant le festin dressé sur la table et tous ses meubles précieux à l'abandon. Les Francs de Lothaire pillèrent le palais impérial et dévastèrent les environs d'Aix-la-Chapelle.

Othon furieux rassembla une armée, et entra immédiatement en France. Il dévasta la Champagne et s'avança jusque sous les murs de Paris où Hugues Capet s'était jeté pour encourager la garnison par sa présence. Othon somma le duc de France de lui livrer la ville, le menaçant, en cas de refus, de venir faire chanter sur Montmartre un *Alleluia* par tant de clercs qu'il serait entendu de Notre-Dame. En effet, son armée composée de 60,000 Allemands, Lorrains, Flamands et Saxons, monta sur le sommet de la montagne et y entonna en chœur le verset du *Te Deum: Alleluia! Te martyrum*, etc.

Cette armée formidable et les menaces d'Othon n'épouvantèrent pas les braves défenseurs de Paris; le neveu du roi de Germanie ayant voulu par bravade planter sa lance dans une des portes de la ville, fut tué par Geoffroy, comte d'Anjou.—L'hiver survint, Othon se décida à la retraite; mais poursuivie par les troupes de Lothaire et de Hugues Capet, son arrière-garde fut taillée en pièces au passage de l'Aisne, sur la frontière des Ardennes.

On rapporte que durant cette retraite le comte d'Anjou fut chargé de proposer aux chefs germains un combat singulier entre le roi de France et le roi de Germanie, disant que, puisque la querelle existait principalement entre les deux rois, il était équitable que ceux-ci la vidassent entre eux, plutôt que de répandre le sang de leurs peuples. Les Germains s'y refusèrent, et répondirent: qu'ils ne doutaient point du courage de leur roi, mais qu'ils ne trouvaient pas convenable qu'il exposât sa vie dans un combat singulier.

La paix se fit entre Othon et Lothaire; il fut convenu que la Lorraine continuerait à dépendre de la Germanie, mais que le roi Othon en instituerait duc le jeune Charles, frère du roi des Francs. Othon mourut en 983.— Lothaire, cherchant à profiter de la minorité de son fils, rompit subitement la paix qu'il avait conclue avec l'empire, et envahit de nouveau la Lorraine. Dans cette expédition, le roi des Francs prit Verdun qu'il garda pendant deux ans,

après lesquels sachant qu'Othon III s'était affermi sur le trône, il rendit la ville au comte qui la possédait au moment où il en avait fait la conquête.

Association de Louis V à la royauté (985.)

Le dernier acte important du règne de Lothaire fut l'association de son fils Louis à la royauté. Peu de temps auparavant, il avait marié ce jeune homme, à peine âgé de dix-huit ans, à une princesse d'Aquitaine, nommée Blanche ou Blandine[1]. «Cette femme, légère et galante, se trouvant, dit Mézeray, avec un mari sans vigueur d'esprit ni de corps, le planta là.» Quelques chroniques racontent que Blandine, ayant résolu de se séparer de son mari, lui persuada de venir avec elle en Aquitaine, afin de faire rentrer dans l'obéissance ce pays encore insoumis, et lui disant qu'il serait secondé dans cette entreprise par l'influence de ses parents. Mais lorsqu'elle fut arrivée dans sa famille, elle déclara qu'elle ne voulait plus la quitter.

Cet affront arriva à Louis du vivant de son père. Lothaire se rendit lui-même en Aquitaine, pour exhorter Blandine à revenir auprès de son fils, et pour tirer celui-ci d'un pays où il ne le croyait pas en sûreté.

Mort de Lothaire (986). — La reine Emma et l'évêque Adalberon.

Lothaire mourut à Reims, peu de temps après son retour d'Aquitaine, le 2 mars 986.—Il n'était âgé que de quarante-cinq ans, et il en avait régné trente-deux. Il fut enterré dans l'église St-Remi de Reims. On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné à l'instigation de la reine Emma, qui, disait-on, entretenait des relations coupables avec Adalbéron, évêque de Laon. Mézeray fait judicieusement observer que cet évêque n'avait alors guère moins de cinquante ans, *âge plus propre pour le conseil que pour la galanterie.* M. Guizot pense au contraire que ces bruits étaient fondés. — « Né en Lorraine, dit-il, d'une famille qui possédait de grandes richesses, Adalbéron avait étudié à Reims, sous le célèbre Gerbert, il passait pour un des plus savants hommes du siècle. Ses contemporains étaient surtout frappés de son éloquence, car « Dieu lui avait donné, disaient-ils, » un incomparable talent de persuader. » Il en profita pour pousser sa fortune, et gagna si bien les bonnes grâces du roi Lothaire, qu'en 977, malgré sa jeunesse, il fut nommé évêque de Laon, la principale des villes où régnait encore le petit seigneur qui s'appelait le roi des Francs. Adalbéron apporta à son église des trésors immenses qui lui appartenaient en propre, et qu'il sut habilement accroître. Ses richesses ne l'occupaient pas seules; tout donne lieu de croire qu'il était encore mieux avec Emma, femme de Lothaire, qu'avec le roi son mari. A la mort de Louis V, Arnoul, fils naturel de Lothaire, et chanoine de Laon, livra cette ville au prince Charles son oncle; et Adalbéron, qui sans doute avait déjà embrassé le parti de Hugues Capet, fut mis en prison. Il s'échappa et se réfugia près de Hugues. — A cette occasion, la reine Emma écrivit à l'impératrice Adélaïde, sa mère: « Ma douleur est au comble, » ô ma souveraine, ma mère chérie, j'ai perdu mon » mari; j'espérais en mon fils, il est devenu mon en» nemi; des hommes qui naguères m'étaient chers » m'ont abandonnée pour ma perte et celle de toute » ma race. Ils ont répandu contre l'évêque de Laon » d'odieux mensonges; ils le poursuivent et veulent » le dépouiller de son rang, pour m'imprimer à moi» même une ignominie qui me fasse justement perdre » le mien. » — Adalbéron, de son côté, écrivit à tous les évêques pour leur dénoncer ses ennemis et menacer d'une excommunication quiconque entreprendrait d'exercer les fonctions épiscopales dans son diocèse. Il y rentra bientôt, se réconcilia avec Arnoul, et fit même recouvrer à ce dernier la faveur de Hugues Capet, qui le nomma archevêque de Reims[1]. »

Louis V, roi des Francs.— Sa mort (987).— Fin de la race Carlovingienne.

Louis V succéda à son père, et mourut après dix mois de règne (le 21 mai 987), sans avoir attaché son nom à aucun événement qui puisse intéresser la postérité. Ceux qui ont accusé de sa mort sa femme Blandine oublient que depuis un an cette princesse avait cessé de vivre auprès de lui, et qu'aucune cause ne pouvait la pousser à commettre ce crime.

Louis mort, la couronne appartenait de droit à son oncle Charles, duc de Lorraine; mais ce prince était devenu le vassal d'un roi étranger, et les Francs le considérèrent comme indigne de régner sur eux; la couronne fut déférée à Hugues Capet.

La race carlovingienne, qui avait commencé avec tant d'éclat pour finir si obscurément, avait duré deux cent trente-six ans, et fourni douze rois à la France. Les trois autres princes, que nos historiens ont comptés parmi les rois de la seconde race (Eudes, Robert et Rodolphe), appartiennent en quelque sorte à la troisième, car tous les trois étaient proches parents ou alliés de Hugues Capet.

Nous avons déjà fait connaître plusieurs des cau-

[1] Suivant plusieurs auteurs, Blandine était fille de Rothbaud, premier comte d'Arles.

[1] Notice sur Adalbéron. *Collection Guizot*, tom. VI.

de savoir sur cette race, nous allons citer quelques passages de trois écrivains célèbres du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècles.

« Si l'on considère les causes de la ruine des Carovingiens, dit Mezeray, on en trouvera cinq ou six principales : — 1° la division du corps de l'état en plusieurs royaumes, qui fut suivie nécessairement de la discorde et des guerres civiles entre les frères; — 2° l'amour déréglé que le Débonnaire eut pour son trop cher fils Charles-le-Chauve; — 3° l'imbécillité de la plupart de ces princes, n'y en ayant eu parmi un si grand nombre que cinq ou six qui aient été pourvus de sens et de courage tout ensemble; — 4° les ravages des Normands, qui désolèrent la France durant plus de quatre-vingts ans, et favorisèrent les attentats des grands seigneurs ; — 5° la multitude des enfants bâtards qu'eut Charlemagne, qui tranchaient de souverains dans les terres qu'on leur avait données pour leur subsistance; — 6° et, si l'on en croit les ecclésiastiques, la malédiction de Dieu, qui tomba sur ces princes, à cause qu'ils donnaient les biens de l'église à leurs officiers laïques, et à leurs gens de guerre; — 7° on peut ajouter que cet arbre ne portant plus de bons fruits, Dieu le voulut arracher pour en mettre un autre à sa place, infiniment plus beau et plus fertile, et qui, selon les espérances publiques, étendra sa durée jusqu'à la fin des siècles, et sa gloire jusqu'au bout du monde. »

C'est sans doute ce passage qui a inspiré à M. de Châteaubriand la réflexion suivante :

« Hugues Capet commença la race de ces rois, dont le dernier vient de descendre du trône; force est de reconnaître cette grandeur du passé par le vide et le mouvement qu'elle creuse et qu'elle cause dans le monde en se retirant. »

Montesquieu n'a vu dans le grand événement du Xe siècle qu'une conséquence de l'organisation du gouvernement féodal. « Voici, dit-il comment la couronne de France passa dans la maison de Hugues Capet. — L'hérédité des fiefs et l'établissement général des arrière-fiefs éteignirent le gouvernement

les rois avaient eus, ils n'en eurent plus que quelques-uns, dont les autres dépendirent. Les rois n'eurent presque plus d'autorité directe : un pouvoir qui devait passer par tant d'autres pouvoirs, et par de si grands pouvoirs, s'arrêta ou se perdit avant d'arriver à son terme. De si grands vassaux n'obéirent plus, et ils se servirent même de leurs arrière-vassaux pour ne plus obéir. Les rois, privés de leurs domaines, réduits aux villes de Reims et de Laon, restèrent à leur merci. L'arbre étendit trop loin ses branches, et la tête se sécha. Le royaume se trouva sans domaine, comme est aujourd'hui l'empire. On donna la couronne à un des plus puissants vassaux. — Les Normands ravageaient le royaume; ils venaient sur des espèces de radeaux ou de petits bâtiments, entraient par l'embouchure des rivières, les remontaient, et dévastaient le pays des deux côtés. Les villes d'Orléans et de Paris arrêtaient ces brigands, et ils ne pouvaient avancer ni sur la Seine, ni sur la Loire. Hugues Capet, qui possédait ces deux villes, tenait dans ses mains les deux clefs des malheureux restes du royaume; on lui déféra une couronne qu'il était seul en état de défendre. C'est ainsi que depuis on a donné l'empire à la maison qui tient immobiles les frontières des Turcs.

« L'empire était sorti de la maison de Charlemagne dans le temps que l'hérédité des fiefs ne s'établissait que comme une condescendance. Elle fut même plus tard en usage chez les Allemands que chez les Français; cela fit que l'empire, considéré comme un fief, fut électif. Au contraire, quand la couronne de France sortit de la maison de Charlemagne, les fiefs étaient réellement héréditaires dans ce royaume; la couronne, comme un grand fief, le fut aussi. — Du reste, on a eu grand tort de rejeter sur le moment de cette révolution tous les changements qui étaient arrivés, ou qui arrivèrent depuis. —Tout se réduisit à deux événements : la famille régnante changea, et la couronne fut unie à un grand fief. »

EXPLICATION DES CARTES ET PLANCHES

ACCOMPAGNANT CE VOLUME.

Planche première. — *Conquêtes et royaume de Chlovis.* — 481 à 511. — Cette carte est nécessaire pour bien comprendre l'histoire de Chlovis. (Liv. II, ch. I.) — La conquête de la Gaule Romaine ou *royaume de Syagrius* est de l'an 486; — celle de la Gaule Gothique ou *royaume d'Alaric*, des années 507 et 508.

Partage du royaume de Chlovis entre ses enfants, en 511. — Voir pour cette carte les pages 66 et 67.

Pl. II. — *Gaule Franque partagée entre les enfants de Chlotaire*, en 562. — Voir pour cette carte page 98.

Gaule Franque au commencement de la deuxième race de 752 à 768. — Cette carte offre le tableau du royaume de Pépin, et rapprochée de la carte de l'empire de Charlemagne, (Pl. CIX.) peut servir à faire comprendre l'étendue des conquêtes du premier empereur d'Occident. La conquête de l'Aquitaine a coûté neuf années de guerre à Pépin, de l'an 760 à l'an 768. (Voyez page 286 et suiv.) La conquête de la Septimanie n'a été achevée qu'en 759.

Pl. III. — *Bataille de Tolbiac.* — *Vœu de Chlovis.* — (Voir pour l'explication du sujet de cette vignette page 43.)

Pl. IV. — *Guerriers Francs.* — *Armes des Francs.* — 1. Guerrier tiré du portail de Saint-Denis. — 2. 3. Costumes guerriers tirés des sculptures de l'église Notre-Dame-du-Port, à Clermont. — 4. à 9. Toutes ces haches d'armes sont tirées de manuscrits du VIII[e] siècle appartenant à la bibliothèque royale. — 10. Pointe de la pique à trois crochets (*hang* ou *angon* des Francs), qui, suivant quelques auteurs, est l'origine de la fleur de lys. — 11. Coutelas nommé *spata*, tiré de la porte orientale de Saint-Denis. — 12 et 13. Armes tirées du portail principal de Saint-Denis. — 14. Ces deux guerriers sont sculptés sur un chapiteau de l'église Notre-Dame-du-Port, à Clermont.

Pl. V. — *Monument de Chlovis.* — 1 et 3. Chlovis et Chlotilde. Statues tirées de l'ancien portail de l'église Notre-Dame de Corbeil[1]. — 2. Chlovis. Statue placée sur le tombeau de Chlovis, dans l'ancienne église Sainte-Geneviève. — 4. Sainte-Geneviève. Statue tirée du portail de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris. — 5 et 6. Saint-Marcel, évêque de Paris, mort en 436; costume de prêtre (Saint-Vincent). Statues tirées du même portail.

Pl. VI. — *Le vase de Soissons.* (Voir page 40.) — *Chlovis tue Alaric.* (Voir page 60.)

Pl. VII. — *Architecture religieuse du V[e] au X[e] siècle.* — *Église Notre-Dame du Puy.* (Haute-Loire.) — *Fragments divers.* — L'église Notre-Dame du Puy remonte en partie au VIII[e] siècle. La tête colossale, placée à terre au-dessous du bas-relief, est tirée du temple d'Apollon à Polignac.

Pl. VIII. — *Portail de l'église Notre-Dame à Tournus.* Ce charmant portail roman est remarquable par les ornements qui décorent les fûts des colonnettes et par les chapiteaux qui les surmontent. La porte est moderne. — *Portail de la chapelle Saint-Michel au Puy.* Cette antique chapelle est bâtie au sommet d'un rocher pyramidal situé près de la ville du Puy en Velai.

[1] Pendant la Révolution, la plupart des édifices et des monuments que nous rappelons dans l'explication des planches ont été détruits ou dégradés. En disant donc qu'une statue est tirée de telle ou telle église, nous ne voulons pas dire qu'elle existe encore; mais seulement qu'elle y a existé.

Pl. IX. — *Monuments de Chlovis et de ses fils.* — *Figures de l'ancien portail de Saint-Germain-des-Prés.* — 1. Chlodomir, fils de Chlovis, roi d'Orléans. — 2. Chlotilde. — 3. Chlovis. — 4. Saint-Rémi. — 5. Théodoric, roi de Metz. — 6. Childebert, roi de Paris. — 7. Ultrogothe, femme de Childebert. — 8. Chlotaire, roi de Soissons.

Pl. X. — *Baptême de Chlovis.* (Voir page 44.)

Pl. XI. — *Massacre des fils de Chlodomir.* (Voir page 73. — *Conquête de la Burgundie.* (Voir page 72.)

Pl. XII. — 1. Chlovis I[er]. Buste tiré de la statue placée sur le tombeau de Chlovis, dans l'église Sainte-Geneviève. — 2. Childebert. Buste tiré de la statue placée sur son tombeau, à Saint-Germain-des-Prés. — Les petites arcades romanes qui encadrent les bustes de Chlovis et de Childebert, sont des fenêtres tirées des édifices du V[e] au X[e] siècle. Il en est de même de toutes celles qui entourent les bustes des autres rois de la première race. Nous avons préféré cet encadrement historique et monumental à des ornements de fantaisie. — Les statues de Chlotilde et de ses fils sont tirées de l'ancien portail de l'église de Sainte-Marie de Nesle, dans le diocèse de Troyes, église que le père Mabillon croit remonter au VIII[e] siècle. La statue de Chlotilde a un pied d'oie. La reine pédauque, ou à pied d'oie, a donné lieu à de grandes dissertations parmi les savants qui n'ont jamais pu expliquer pourquoi la tradition avait attribué cette difformité à la femme de Chlovis.

Pl. XIII. — *Monuments des rois Mérovingiens.* — Les six statues figurées sur cette planche sont tirées des trois principaux portails de l'église de Saint-Denis. (Voir Montfaucon, tome 1[er], page 193.)

Pl. XIV. — *Adieux de Galeswinthe et de sa mère.* (Voir page 103.)

Pl. XV. — *Chlotaire* 1er, d'après un dessin conservé à la bibliothèque royale. — *Charibert*, d'après la statue placée sur son tombeau, à Blaye. — Les diverses couronnes n[os] 1 à 18 figurées sur cette planche, sont toutes tirées de monuments des rois Mérovingiens. La fleur de lys ne se trouve que sur une seule. — Le tombeau désigné sous le nom de *tombeau de Charibert* existait dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés; il fut trouvé en 1704, en présence de Montfaucon, mais il n'a été ouvert qu'en 1798; on a reconnu alors que c'était le tombeau d'un abbé, et on a supposé qu'il renfermait les restes de Morard, abbé de Saint-Germain-des-Prés, mort en 990.

Pl. XVI. — *Monuments des rois Mérovingiens.* — 1 et 2. Childebert et Ultrogothe. Ces statues sont modernes; elles décorent la façade de l'Hôtel-Dieu de Lyon, fondé par Childebert et Ulthrogote. — 3. Childebert, statue tirée du chœur de Saint-Germain-des-Prés. — 4. Sigebert, roi d'Austrasie, fils du roi Chlotaire 1[er], figure gravée en creux sur sa tombe, dans l'église Saint-Médard de Soissons. — 5. Chlotaire. Statue tirée de l'église Saint-Médard, à Soissons. — 6. Figure gravée sur la tombe de ce roi dans la même église.

Pl. XVII. — Les six statues représentées sur cette planche sont tirées de l'ancien portail méridional de l'église Notre-Dame de Paris.

Pl. XVIII. — *Mérovée consulte les Évangiles.* — *Gonthran consulte une druidesse.* (Voir page 117.)

Pl. XIX. — *Chilpéric* 1[er]. Buste tiré de la statue placée

sur son tombeau, à Saint-Germain-des-Prés. — *Berthrude*, femme de Clotaire II, d'après un dessin gravé en creux sur sa tombe à Saint-Germain-des-Prés. — *Chlotaire II*, d'après un dessin conservé à la bibliothèque royale. — *Ultrogothe et Childebert*. Ces deux statues qui datent du IXe siècle, décoraient le portail de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. — *Dagobert*. Cette statue est tirée du recueil de Beaunier et Rathier qui n'indiquent pas où elle se trouvait.

Pl. xx. — *Brunéhaut sépare Ursion et Lupus*. (Voir pag. 128.) — *Adoption de Chlotaire II par Gonthran*. (Voir page 174.)

Pl. xxi. — *Supplice de Brunéhaut*. (Voir page 172.)

Pl. xxii. — *Monuments de Chilpéric*. — *Tombe de Chilpéric*, tirée de l'ancienne abbaye Saint-Germain-des-Prés. On lit à l'entour en caractères romains, altérés par un commencement de forme gothique, ces mots : *Rex Chilpericus hoc tegitur lapide*. On suppose que cette tombe détruite ou dégradée après la mort de Chilpéric, a été restaurée dans le XIe siècle. — *Tombe de Frédégonde*. Cette tombe, qui existait auprès de celle de Chilpéric, était surmontée d'une pierre plate recouverte par une mosaïque représentant Frédégonde en costume royal. La place du visage et des mains, restée sans ornements, a fait supposer que les mains et le visage ont été primitivement figurés en peinture, et que cette peinture s'est effacée. — Les petites plaques placées dans la planche xxii au-dessus des tombes de Chilpéric et de Frédégonde, et qui représentent un serpent à deux têtes, étaient en argent et décoraient un baudrier trouvé en 1656, au fond du tombeau de Childéric II, dans l'église Saint-Germain-des-Prés. — *Tombeau de Brunéhaut*. Ce tombeau existait dans l'église Notre-Dame-de-Saint-Martin-lès-Autun, où, après son supplice, Brunéhaut avait été enterrée dans la chapelle souterraine ; son tombeau, restauré par ordre du cardinal Rollin, abbé du monastère, fut transféré dans l'église. On lisait cette épitaphe gravée au fond de l'arcade sous laquelle il était placé :

Brunachil fut jadis reine de France,
Fondatresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée l'an six cent quatorze ans,
En attendant de Dieu vraye indulgence.

Pl. xxiii. — *Monuments de Dagobert*. — 1. Statue de Dagobert existant autrefois dans l'église de Saint-Denis. — 2. Buste de Dagobert appartenant à une ancienne statue qu'on voyait dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, fondée par Dagobert sur une montagne près d'Erfurth. — 3. Sceau et monogramme de Dagobert, tirés des archives de l'église Saint-Maximin à Trèves. — 4. Sceptre de Dagobert suivant quelques auteurs, et sceptre de Charlemagne d'après d'autres. Ce sceptre était d'or. — 5 et 6. Fauteuil antique (vu de face et de profil) connu sous le nom de *trône de Dagobert*. Ce fauteuil est de fer artistement ciselé ; il a servi de trône à l'empereur Napoléon, lors de la distribution des croix de la Légion-d'Honneur, qui fut faite en 1804, à la grande armée réunie dans le camp de Boulogne.

Pl. xxiv. — *Mausolée de Dagobert*. Ce mausolée curieux, replacé dans l'église de Saint-Denis, paraît avoir été érigé du temps de Saint-Louis. La statue couchée est celle de Dagobert ; les statues debout représentent la reine Nantilde sa femme, et le roi Chlovis II son fils. Les bas-reliefs ont rapport à la tradition dont nous avons parlé page 192.

Pl. xxv. — *Monuments des rois mérovingiens*. Cinq des statues figurées sur cette planche sont tirées du portail de Saint-Denis. La statue de Chlovis II imberbe, et tenant son manteau de la main droite, était placée sur le tombeau de ce roi à Saint-Denis.

Pl. xxvi. — Les trois fenêtres sous lesquelles sont placés les bustes de Dagobert, de Chlovis II et de Chlotaire III, sont tirées d'un petit temple antique existant à Poitiers, et qui, au moyen-âge, a été converti en une église sous l'invocation de Saint-Jean. Les bustes de Dagobert et de Chlovis II sont tirés de leurs tombeaux existant à Saint-Denis. Le portrait de Chlotaire III est tiré d'une miniature de la bibliothèque royale. — *Dagobert et ses fils*. Ces trois statues faites du temps de saint Louis existaient dans le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Denis.

Pl. xxvii. — *Funérailles de Dagobert*. Ce tableau de M. Garnier est un des six qui avaient été placés par ordre de l'empereur Napoléon dans la sacristie de l'église de Saint-Denis, lorsque cette église fut restaurée pour devenir le lieu de sépulture des membres de la famille impériale.

Pl. xxviii. — *Architecture religieuse du VIe siècle.* — *Vue extérieure, vue intérieure et plan de l'église Saint-Jean à Poitiers*. — Les teintes sur le plan indiquent les parties antiques de l'édifice. — *Crypte-chapelle et tombeau de sainte Radegonde à Poitiers*. Radegonde fut une des femmes de Chlotaire I. (Voir page 88.)

Pl. xxix. — Les statues portant les numéros 1 et 2 représentent un roi et une reine de la race mérovingienne, et se trouvaient au portail septentrional de l'église de Saint-Denis. Les statues (nos 3 et 4) représentant aussi des rois de la première race existaient dans la plus vieille partie du cloître de l'abbaye de Saint-Denis. Mabillon, Félibien et Montfaucon ne leur assignent aucun nom, mais pensent qu'elles sont d'un travail antérieur à Dagobert. — *Sainte Namatie* fondatrice de l'église Notre-Dame-du-Port à Clermont. Son costume est celui d'une dame gallo-franque du VIe siècle. — *La Vierge noire*. Cette statue en bois de la Vierge, ouvrage d'un sculpteur du IIIe ou du IVe siècle, porte un costume qui paraît appartenir au VIe siècle ; elle se trouve dans l'église Notre-Dame au Puy en Velai.

Pl. xxx. — *Architecture religieuse du Ve au Xe siècle.* — *Fragments divers tirés de l'église Saint-Julien de Brioude*. On y remarque un bas-relief représentant un guerrier du VIe siècle, et quelques chapiteaux ornés de sculptures gracieuses ou originales.

Pl. xxxi. — *Travaux agricoles*. — *Miniature du VIIe siècle*. Cette miniature est une espèce d'almanach représentant les douze mois de l'année et successivement les travaux agricoles de chaque mois. Elle a été portée de France en Angleterre. — *Vue et plan des souterrains de l'église de Saint-Médard à Soissons*. C'est dans ces souterrains que se trouvaient les tombeaux de Chlotaire Ier et de Sigebert roi d'Austrasie.

Pl. xxxii. — Les ornements qui encadrent les bustes de Childéric II, Thierri Ier et Chlovis III, sont ceux qui étaient gravés sur les tombes de Sigebert et de Chlotaire Ier, dans les souterrains de Saint-Médard. — Le buste de Childéric est tirée de la statue placée sur le tombeau de ce roi dans l'église de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Les portraits de Thierri Ier et de Chlovis III sont tirés de miniatures de la bibliothèque royale. — *Bas-relief de Sainte-Odilie*. Ce bas-relief curieux est un monument du VIIe siècle ; il a été trouvé dans le couvent de Hohenbourg, fondé sur une des montagnes des Vosges, en Alsace, par Odilie, fille du duc Eticho. On y voit le costume d'une femme, d'un guerrier et d'un évêque du VIIe siècle. L'évêque est le célèbre Saint-Léger, évêque d'Autun et rival d'Ébroïn.

Pl. xxxiii. — *Monuments des rois mérovingiens*. Six statues tirées du portail de l'église de Saint-Denis. — 1. Thierri Ier. — 2. Childebert II. — 3. Dagobert II. — 4. Chilpéric II. — 5. Thierri II. — 6. Childéric III.

Pl. xxxiv. — *Croisées du chœur de l'église de l'Abbaye de Tournus*. Ces trois croisées élégamment ornées sc[...] de l'époque romane. Le portrait de Childebert II est t[...] d'une miniature de la Bibliothèque royale ; le buste [...] Dagobert II du tombeau de ce roi existait autref[...]

IX Démembrement de l'Empire de Charlemagne à la mort de Louis le Débonnaire

GRANDE BRETAGNE
Anglo-Saxons
MER DU NORD
OCEAN
PEUPLES SLAVES
Pomeraniens
Obotrites
Wiltzes
Sorabes
Bohêmes
PEUPLES TRIBUTAIRES
Moraves
Bulgares
Pannoniens
Abotrites
Esclavons
Croates
Guduscans
Timotiens
EMPIRE D'ORIENT
GERMANIE
Westphalie
Thuringe
Nordgau
Alemanie
Souabe
Bavière
Helvétie
EMPIRE D'OCCIDENT
Austrasie
Alsace
Bourgogne
D. de Bourgogne
Provence
Italie Franque
FRANCE
Neustrie
Bretagne
Aquitaine
Auvergne
Vasconie
Gothie ou Septimanie
Navarre
Cté de Barcelone
Pyrénées
Chrétiens
Musulmans
ESPAGNE
MER MEDITERRANÉE
Corse
MER ADRIATIQUE
DUCHÉ DE BÉNÉVENT

CIX. EMPIRE DE CHARLEMAGNE.

HIBERNIE
GRANDE BRETAGNE
MER DU NORD
OCEAN
FRANCE OCCIDENTALE
FRANCE ORIENTALE
PEUPLES TRIBUTAIRES
SLAVES
POMERANIENS
BULGARES
EMPIRE GREC
ITALIE FRANQUE
MER ADRIATIQUE
MER MÉDITERRANÉE
Iles Baleares
Corse
Sardaigne
Espagne Chrétienne
Espagne Musulmane
Marche d'Espagne
Bretagne
Neustrie
Aquitaine
Auvergne
Vasconie
Gothie
Provence
Bourgogne
Austrasie
Alsace
Helvetie
Marche de Ligurie
Lombardie
Carinthie
Frioul
Croates
Esclavons
Avares
Pannoniens
Moraves
Bohemes
Sorabes
Silésiens
Lusaciens
Wiltzes
Obotrides
Nordgau
Thuringes
Saxons
Westphaliens
Ost Phaliens
Frisons
Danois
Paris
Rouen
Tours
Orléans
Bourges
Reims
Soissons
Troyes
Dijon
Lyon
Genève
Grenoble
Valence
Avignon
Arles
Marseille
Nice
Narbonne
Toulouse
Bordeaux
Poitiers
Limoges
Angers
Nantes
Rennes
Vannes
Boulogne
Aix la Chapelle
Cologne
Coblentz
Mayence
Treves
Worms
Spire
Metz
Toul
Strasbourg
Constance
Bâle
Besançon
Châlons
Fulde
Francfort
Ratisbonne
Augsbourg
Salzbourg
Vienne
Paderborn
Cassel
Hildesheim
Brême
Hambourg
Milan
Verone
Pavie
Ravenne
Bologne
Florence
Pise
Sienne
Rome
Ancône
Aquilée
Benevent
Naples
Tarente
Raguse
Belgrade
Aleria
Barcelone
Tarragone
Tortose
Gironne
Urgel
Saragosse
Burgos
Pampelune
Roncevaux

Nancy. Enfin le portrait de Chilpéric II est dessiné d'après un *vieil crayon* autrefois conservé à Noyon, où ce roi a été enterré.

Pl. xxxv.—*Vues d'un ancien palais des rois de Neustrie dans l'abbaye de Saint-Médard à Soissons.* Ces vues sont gravées d'après des dessins faits avant la révolution, pendant laquelle les ruines du palais mérovingien ont été entièrement détruites.

Pl. xxxvi. — *Assemblée du Champ-de-Mars.* Voir page 213.

Pl. xxxvii. — *Architecture religieuse.— Portail de l'église de Nantua.* On voit dans le bas-relief qui décore le dessus de cette porte romane, remarquable par la richesse de ses sculptures, la Magdeleine à genoux aux pieds de Jésus, assis au milieu des apôtres, et dans le tympan au-dessus, le Christ assis entre l'Ange, l'Aigle, le Taureau et le Lion, symboles des quatre évangélistes. C'est à Nantua que Charles-le-Chauve a été enterré.— *Porche de Saint-Julien de Brioude.* La décoration de la porte gothique, placée sous le porche de l'église Saint-Julien, représente le Christ assis au milieu des apôtres, et ayant à ses côtés deux chérubins.

Pl. xxxviii.— *Architecture religieuse.—Église d'Issoire.* — 1. *Abside.* 2. *Vue latérale.* L'église d'Issoire est un des édifices les plus curieux et les mieux conservés de l'époque romane. Cette église est extérieurement ornée d'incrustations de pierres de différentes couleurs formant d'élégantes mosaïques.

Pl. xxxix. — *Portail principal; clocher et dôme de l'église Notre-Dame du Puy* (en Velay). Cette église est un monument remarquable de l'architecture religieuse du Ve et du XIe siècle.

Pl. xl. — *Monuments des rois mérovingiens.* Le buste de Thierri II est posé sur le sommet d'une colonne cannelée en spirale, surmontée d'un chapiteau roman. Cette colonne et ce chapiteau sont tirés d'une église d'Auvergne. Les vases 1, 2, 3 et 4 sont dessinés d'après des miniatures du VIIIe siècle, ainsi que les instruments de musique 5, 6 et 7. Ces trois instruments sont des lyres, la troisième remarquable par son élégance ressemble à celle que les sculpteurs grecs plaçaient dans les mains d'Apollon. – Les deux figures 8 et 9, représentant Wulfoad et Adalsinthe, sa femme (fondateurs en 709 de l'église Saint-Michel), sont tirées d'une peinture du temps conservée dans ce monastère, qui existait avant la révolution sur les bords de la Meuse.—Le bas-relief placé entre les deux figures est tiré de l'église de Saint-Denis; il représente le sacrifice de la Messe.

Pl. xli. — *Défaite des Sarrasins par Charles-Martel.* (Voir pag. 243 et 244.)

Pl. xlii. — *Costumes mauresques d'après des peintures du IXe siècle.* Ces peintures existent dans le palais de l'Alhambra, à Grenade.

Pl. xliii. — *Costume de Reines* tiré du portail de l'église Notre-Dame de Chartres. — Ces statues, remarquables par la grâce des ajustements et par la richesse des broderies qui les décorent, datent du Xe ou du XIe siècle. On suppose que la première figure représente Ogive, femme de Charles-le-Simple. La deuxième, dont la tête est entourée du limbe, serait Ultrogothe, femme de Childebert; la troisième, Gonthenque, successivement femme de Chlodomir, roi d'Orléans et de Chlotaire, roi de Soissons; la quatrième Constance, d'Arles, femme de Robert-le-Pieux, et la cinquième, Adélaïde de France, sa fille; enfin la sixième, dont la tête est aussi entourée du limbe, serait Frédégonde, femme de Chilpéric.

Pl. xliv. — *La reine Bathilde prend le voile.* (Voir page. 201.) — *Déposition de Thierri et d'Ébroin.* (Voir page 202.)

Pl. xlv. — *Architecture religieuse.— Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers.* Cette église, dont le portail est un des plus richements ornés des églises romanes, date, à ce qu'on suppose, du XIIe siècle. — On y remarque l'ogive employée comme ornement, et formant deux arcades fermées, placées à droite et à gauche de la porte principale, qui est à plein-cintre.

Pl. xlvi. — *Porte romane au Puy* (Haute-Loire). — Cette porte, en bois sculpté et dont les bas-reliefs sont encadrés dans des ornements en fer, au milieu desquels se trouvent des lettres qui en expliquent les sujets, a appartenu à l'église Notre-Dame, et est conservée aujourd'hui dans le Musée du Puy. Les bas-reliefs représentent les premiers événements de la vie du Christ, le massacre des Innocents, la naissance de Jésus, l'adoration des bergers, la fuite en Égypte, etc. — *Étoffes et trône.* Le trône est tiré d'un manuscrit du IXe siècle.— L'étoffe représente un fragment d'une des guêtres qui entouraient les jambes de l'abbé Ingon, mort en 1025, et dont le tombeau a été découvert en 1798 dans l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. — Cette étoffe était de soie d'un violet foncé, ornée de dessins variés, figurant des hexagones régulièrement placés les uns à côté des autres, et dans lesquels se trouvaient tracés des lévriers et des oiseaux en or. Les guêtres, pareilles en tout à celles que l'on porte encore aujourd'hui, étaient retenues en haut et en bas par un cordonnet de soie de couleur violette, et fabriqué comme ceux que l'on fabrique de nos jours.

Pl. xlvii. — *Portail septentrional de l'église Saint-Étienne de Beauvais.* Cette belle église a été bâtie en 997.

Pl. xlviii. — *Costumes d'après des miniatures et des statues du VIIe au IXe siècle.* — 1. *Musicienne.* Miniature tirée de la bibliotheque royale représentant, à ce qu'on croit, sainte Cécile touchant de l'orgue. — 2. *Danseuse et musicienne.* Miniature de la bibliothèque royale, dont l'auteur paraît s'être inspiré des peintures qu'on trouve sur les vases grecs. — 3. *Jongleur et musiciens.* Le jongleur s'exerce à jeter en l'air successivement et au son des instruments trois couteaux et trois pommes, et à les recevoir dans la même main. L'un des musiciens joue de la viole, et l'autre d'une espèce de cor en ivoire nommé *Olyphant.* — 4. *La vierge de la rue aux Oues.* Cette statue sculptée en bois a quatre pieds et demi de haut; elle est conservée dans l'église royale de Saint-Denis. On suppose, d'après son costume, analogue à celui des reines de la première race, qu'elle a été sculptée dans le IXe siècle. Cette statue était placée dans la rue aux Oues, aujourd'hui aux Ours. Elle fut, le 3 juillet 1418, frappée d'un coup de couteau par un soldat ivre : le bruit courut qu'elle avait répandu plusieurs gouttes de sang, on la transporta aussitôt dans l'église Saint-Martin des-Champs, où elle est restée jusqu'à la révolution. Chaque année, en commémoration de cet événement miraculeux, un mannequin colossal, tenant un poignard à la main, et vêtu comme le coupable lorsqu'on le mena au supplice, était promené processionnellement dans les rues du quartier; ce mannequin était ensuite brûlé devant le lieu où la vierge avait été poignardée.

Pl. xlix. — *Grégoire III implore la protection de Charles-Martel.* (Voir p. 248 et 249.) — *Site historique. Ruines du château d'Héristal.* Ce château, berceau de la famille de Pépin, était situé sur les bords de la Meuse, à peu de distance de Namur. On en voyait encore les ruines dans le XVIIe siècle.

Pl. l.—*Costumes royaux et militaires.* Les statues 1 et 2, tirées du portail de l'église ds Chartres, représentent, à ce qu'on croit, Louis, fils de Louis-le-Bègue, mort à l'âge de vingt ans, et Louis d'Outre-Mer. Les figures des guerriers (nos 2 et 3) sont tirées des sculptures en creux qui existent dans l'église de Lisieux, et représentent deux ducs de Normandie, peut-être Guillaume-Longue-Épée et son fils Richard. — *Chaise et lits* tirés du portail de l'église de Chartres. La forme de ces meubles remonte au Xe siècle.

et 5 sont copiées d'après les dessins ciselés qui décorent une châsse en vermeil conservée en Auvergne dans le trésor de l'ancienne église de Mauzac. — La figure nº 6 représente un évêque dont la mitre, formée d'une espèce de natte, a une forme plus allongée que celle des mitres du Xe siècle. Cette statue appartient cependant à cette époque ; elle décore, dans l'église cathédrale de Chartres, le portail situé du côté de l'hospice.

Pl. LII. — *Courage de Pépin.* (Voir p. 291.) — *Sacre de Pépin.* (Voir p. 284.)

Pl. LIII. — *Porte de Paris et tour penchée. Ancien palais mérovingien, à Laon* Ces édifices des VIIIe et IXe siècles sont copiés d'après des gravures exécutées avant la révolution. Nous ne pensons pas qu'il existe encore à Laon de traces du palais mérovingien; la tour penchée, dont la construction est d'une date fort antérieure à celle des fameuses tours de Pise, de Bologne et de Sarragosse, existait encore à Laon, il y a quelques années. Nous ignorons si elle a été détruite à l'époque où l'on a démoli la tour de Louis, dit d'Outre-Mer. — *Cirque de Soissons.* Félibien et d'autres savants supposent que cet édifice, défiguré par de nombreuses réparations modernes, a été bâti par Chilpéric Ier.

Pl. LIV. — *Crosse d'ivoire* sculptée du IXe au Xe siècle. Cette crosse a appartenu, dit-on, à saint Yves, évêque de Chartres.

Pl. LV. — *Voiture et vaisseaux* tirés de manuscrits des VIIIe et IXe siècles. — On remarque sur cette planche une voiture suspendue, dont la caisse a la forme d'un hamac. Le char à quatre roues, que deux chevaux entraînent au galop, porte, dans le manuscrit, le titre de *currus venustus* (char élégant). Le cocher, qui est placé dans le char avec sa maîtresse, est armé d'un fouet à quatre cordes terminées chacune par un petit grelot. Ces fouets ont été d'un usage commun jusqu'au XIIe siècle. — *Le vaisseau franc* ressemble aux galères romaines. — *Le vaisseau normand* est à voile, et muni seulement de deux forts avirons. Il est de l'espèce de ceux que les Danois nommaient *drakar*, dragon. (Voir page 321.)

Pl. LVI. — *Monuments de Pépin.* Les portraits de Pépin et de Berthrade, ainsi que les statues nos 1 et 3, sont tirés de leurs tombeaux, qui existaient à l'abbaye de Saint-Denis. — Pépin assis sur son trône (no 3) est tiré d'un manuscrit du IXe siècle.

Pl. LVII. — *Rotonde de Sainte-Bénigne, à Dijon.* La construction de cette rotonde remarquable, dont notre planche offre la coupe et le chevet, remonte, selon quelques auteurs, à la fin du Ve siècle; elle a été démolie dans le siècle dernier.

Pl. LVIII. — Les statues 1 et 3 de Carloman et de Herberge, sa femme, sont tirées de leurs tombeaux à Saint-Denis, et ont été faites, à ce qu'on croit, du temps de saint Louis. — La statue de Carloman assis et la tête entourée d'un limbe, existait dans l'église de Fulde, où se trouvait une statue de Pépin pareille en tout, à l'exception de l'agrafe du manteau qui était carrée à la statue de Carloman, et ronde à celle de Pépin. — *Épées de Charlemagne.* L'épée nº 1 existait à Nuremberg. L'épée nº 3 était conservée dans le trésor de Saint-Denis. L'épée nº 4 est celle qui existe à Aix-la-Chapelle. — On voit sous le nº 2 la figure de l'aigle impériale gravée sur le pommeau de l'épée conservée à Nuremberg. Cette épée se trouve figurée dans le grand ouvrage sur les ornements impériaux.

Pl. LIX et LX. — *Intérieur de l'église Saint-Porchaire, à Poitiers.* — *Église de Marmoutiers* (Bas-Rhin). — *Portail de l'église de Civray.* Ces trois églises appartiennent à l'époque romane et datent du XIe ou du XIIe siècle. On voit sur la planche où est figurée l'église de Civray le détail des sculptures qui décorent les arcades aux deux côtés de la porte.

1. Charlemagne recevant à Paris les ambassadeurs de Constantin; vitrail du chevet de l'église de Saint-Denis. — 2. Peinture sur stuc représentant Charlemagne. Cette peinture existait à l'abbaye de Notre-Dame de Grasse, dans le diocèse de Carcassonne. — 3. Autre figure de Charlemagne, d'après une mosaïque du palais de Latran. — 4. Le pape Léon III, d'après la même mosaïque, qui a été exécutée par son ordre.

Pl. LXII. — *Le Manteau de Charlemagne.* (Voir page 339.) — *Charlemagne reçoit les ambassadeurs du Calife.* (Voir page 323.)

Pl. LXIII. — *Monument représentant Charlemagne.* — 1. Charlemagne donnant la main à Constantin, empereur d'Orient, qui se tient debout à une porte de Constantinople. Vitrail du chevet de l'église Saint-Denis. — 2. Charlemagne roi tenant en main l'église d'Aix-la-Chapelle. — 3. Charlemagne *empereur* portant dans ses mains la même église. Ces deux figures sont tirées de manuscrits appartenant autrefois à Peiresc, et qui existaient dans le siècle dernier à Aix, en Provence. — 4. Statue de Charlemagne, placée, d'après Montfaucon, sur le tombeau de cet empereur à Aix-la-Chapelle.

Pl. LXIV. — Le portrait de Charlemagne est dessiné d'après le *Chef de saint Charlemagne*, conservé dans le trésor d'Aix-la-Chapelle. — *Charlemagne donne des instructions à ses Missi dominici.* (Voir page 330.)

Pl. LXV. — *Baptême de Witikind* (Voir page 308). — *Condamnation de Tassilon.* (Voir page 306.)

Pl. LXVI. — *Église de Saint-Georges, à Haguenau* (Bas-Rhin). — *Chapelle de Sainte-Odile* (Bas-Rhin). Ces deux édifices offrent des exemples de belles voûtes romanes.

Pl. LXVII. — *Architecture religieuse.* — *Église de l'abbaye de Charroux.* Vue extérieure, coupe et vue intérieure de ce bel édifice de l'époque romane.

Pl. LXVIII. — *Monuments de Charlemagne.* 1. Sceptre. Ce sceptre est d'or; il a cinq pieds dix pouces de haut; il est surmonté d'une pomme ornée de pierreries et de perles, au-dessus de laquelle, sur un lis émaillé, se trouve la statue de l'empereur assis sur son trône, avec ces mots gravés sur la plinthe : *Sanctus Carolus Magnus, Italia, Roma, Gallia, Germania.* — 2. Main de justice sculptée en corne de narval et montée sur une tige d'or de cinq pieds dix pouces de haut. — 3. Fragment d'une tenture en soie brodée d'or et garnie de perles et de pierres précieuses. — 4, 5, 6. Différentes chaussures en étoffe de soie brodée en or.

Pl. LXIX. — *Architecture religieuse du Ve au Xe siècle.* — *Église de Savenières* (Maine-et-Loire). — *Église Saint-Martin, à Angers.* — *Église de la Basse-Œuvre, à Beauvais.* Ces trois édifices offrent des exemples curieux des modes de construction en usage dans les premiers temps de l'époque romane.

Pl. LXX. — *Consécration de Saint-Denis en présence de Charlemagne.* Ce tableau de Meynier est un des six qui avaient été placés dans la sacristie de Saint-Denis par ordre de l'empereur Napoléon.

Pl. LXXI. — *Portail de l'église Saint-Trophime, à Arles.* Ce charmant portail roman date, suivant quelques auteurs, du XIIe siècle, et suivant d'autres, du VIe. Nous avons joint à la planche où il est représenté le détail de quelques-unes des sculptures dont il est orné.

Pl. LXXII. — *Couronnement de Charlemagne.* (Voir page 322.) — *Exil des sœurs de Louis-le-Débonnaire.* (Voir page 356.)

Pl. LXXIII. — *Hyrmetrude*, femme de Charlemagne, d'après la statue placée sur son tombeau à Saint-Denis. — *Charlemagne*, d'après un des sceaux de cet empereur. — *Association de Louis à l'empire.* (Voir page 328).

Pl. lxxiv. — *Charlemagne* en costume impérial et en costume de guerre; *Pepin*, roi d'Italie, d'après des peintures du XIIe et du XIIIe siècle, existant à la Bibliothèque royale. — *Charlemagne.* Statue équestre en bronze doré. Nous en avons emprunté le dessin à l'*Atlas des Monuments de France*, par M. A. Lenoir. — *Roland* et *Olivier.* Les deux statues désignées sous ces noms existent au portail de la cathédrale de Vérone.

Pl. lxxv. — *Luithgarde*, femme de Charlemagne, d'après la statue placée sur son tombeau à Saint-Martin de Tours. — *Hildegarde*, femme de Charlemagne, d'après la statue placée sur son tombeau dans l'église Saint-Arnould, à Metz. — *Charlemagne patrice*, dessin tiré d'un ancien manuscrit, et publié pour la première fois en 1609, par Paul Petau.

Pl. lxxvi. — *Rotonde bâtie par Charlemagne, à Aix-la-Chapelle.* — Cette rotonde, dont notre planche offre un plan, une vue extérieure et une vue intérieure, a été bâtie sur le modèle de l'église de Ravennes. Les réparations qui y ont été successivement faites n'en ont pas altéré sensiblement la forme primitive.

Pl. lxxvii. — *Oratoire, couronne, éperons, etc., de Charlemagne.* 1. Couronne *impériale* conservée ainsi que l'éperon (no 9.) dans le trésor de l'église de Notre-Dame de Paris. — 2. Couronne dite *de fer* conservée dans le monastère de Monza, près Milan. Cette couronne a servi au couronnement de Charlemagne et de Napoléon, comme *rois d'Italie*: elle est en or et montée sur un cercle de fer placé dans l'intérieur. — 3. Autre couronne des rois de Lombardie. — 4 et 5. Couronnes de Charlemagne tirées des monuments du temps. — 7. Croix en or enrichie de grenats, de saphirs et de perles, donnée au trésor de l'église de Saint-Denis par Charles-le-Chauve, où l'on conservait aussi la *couronne royale* de Charlemagne (no 4.), qui, avant la révolution, était employée au couronnement et au sacre des rois de France. — L'oratoire de Charlemagne (no 8.) était conservé dans le trésor de Saint-Denis; il était entièrement d'or, orné de perles et de pierreries. Le sceau de Charlemagne dont nous donnons une empreinte (no 10), a été publié par le savant Blanchini, prélat romain. On lit autour de la tête de l'empereur, cette inscription: *Jesus nate Dei Carlum defende potenter.* Le revers représente le monogramme de Charles avec ces mots à l'entour: *Gloria sit Christo, regi victoria Carlo.*

Pl. lxxviii. — *Frontispice de la Bible de Charles-le-Chauve.* Cette Bible a été offerte en 869 à l'empereur Charles-le-Chauve par les chanoines de l'abbaye Saint-Martin de Tours. La scène de cette présentation se trouve reproduite sur le frontispice même.

Pl. lxxix. — *Tour et flèche de Saint-Saturnin, à Toulouse.* — *Clocher de l'église Saint-Porchaire, à Poitiers.* — Ces deux monuments offrent le modèle d'une flèche octogone et d'un clocher carré de la belle époque romane.

Pl. lxxx. — *Porte intérieure de l'église de Cluny.* Cette église a été fondée en 910. Le nombre des religieux de l'abbaye s'étant, dans le XIIe siècle, élevé jusqu'à quatre cents, l'église fut augmentée d'une nouvelle nef, et le portail primitif devint une porte intérieure.

Pl. lxxxi. — *Louis dit le Débonnaire.* Ce portrait est tiré d'un sceau de cet empereur. — *Louis partage ses états entre ses enfants.* (V. p. 559.)

Pl. lxxxii. — 1. *Bas-relief du tombeau d'Hincmar.* Ce tombeau existait dans l'église Saint-Remi à Rheims. L'archevêque Hincmar agenouillé remercie Charles-le-Chauve d'une donation que ce prince va lui faire, et dont un scribe assis au pied du roi dresse l'acte. Dans un coin du bas-relief, l'archevêque est représenté donnant sa bénédiction au roi. — 2. Un roi recevant l'hommage d'un guerrier, d'après une sculpture en ivoire du IXe siècle. — 3. Guerriers tirés d'un manuscrit du IXe siècle.

Pl. lxxxiii. — *Charles-le-Chauve*, d'après la figure gravée en demi-relief sur la tombe de cuivre de cet empereur, placée autrefois au milieu du chœur de l'église de Saint-Denis. — 2. *Charles-le-Chauve* assis sur son trône d'après un manuscrit antérieur à l'an 869, et qui a appartenu à Colbert. — 3. *Louis-le-Pieux*, d'après la statue placée sur son tombeau dans l'église Saint-Arnould de Metz.

Pl. lxxxiv. — *Épreuves judiciaires.* — *Judith et Bernard offrent de prouver leur innocence.* (V. p. 370.) — *Charles-le-Chauve*, d'après une bible du IXe siècle, conservée par les Bénédictins de la congrégation du mont Cassin à Rome. Notre dessin n'offre que la moitié inférieure de la miniature ancienne. Dans celle-ci, le trône de Charles-le-Chauve est surmonté d'un petit toit à fronton, sous lequel se trouvent quatre arcades où sont peintes les vertus cardinales la Prudence, la Justice, la Tempérance et la Force. Aux deux côtés du trône planent deux anges dont l'un tient une croix.

Pl. lxxxv. — *Bataille de Fontenoy.* (Voir page 376.) — *Mort de Robert-le-Fort.* (Voir page 392.)

Pl. lxxxvi. — *Richilde*, femme de Charles-le-Chauve, d'après une pierre gravée du IXe siècle. — *Charles-le-Chauve*, d'après un sceau de cet empereur. — *Octogone d'Ottmarsheim* (Haut-Rhin); cet élégant édifice romain, vu de la galerie située au premier étage, paraît intérieurement être une répétition en petit de la célèbre rotonde bâtie à Aix-la-Chapelle par Charlemagne.

Pl. lxxxvii. — *Louis-le-Bègue*, d'après un sceau de cet empereur conservé dans l'église de Saint-Denis. — *Concile de Troyes.* (Voir page 388.)

Pl. lxxxviii. — *Miniatures du VIe au IXe siècle.* — *Costumes et scènes de mœurs.* — 1. Potence et carcan. — 2. Costume de reine tenant un coffre. Cette figure, suivant quelques auteurs, représente sainte Radégonde. — 3. Deux musiciennes: l'une joue d'une espèce de lyre, et l'autre d'un instrument composé de petites clochettes. — 4. Bergers. Deux de ces bergers tiennent à la main de grandes trompes pareilles à celles dont les bergers des Alpes se servent encore pour appeler leurs troupeaux. — 5. Lit conjugal. — 6. Femmes assises et chantant un hymne qu'une d'elles lit dans un livre.

Pl. lxxxix [1]. — *Louis et Carloman*, d'après un dessin de la Bibliothèque royale. — *Mort de Carloman.* (Voir page 394.)

Pl. xc. — *Charles-le-Gros*, d'après un sceau de cet empereur. — Richarde, femme de Charles-le-Gros, d'après la statue placée sur son tombeau, à Auxois en Bourgogne. — *Louis III, Carloman et Eudes.* Statues placées sur les tombeaux de ces rois dans l'église Saint-Denis.

Pl. xci. — *Eglise de Rosheim* (Bas-Rhin.) — *Église de Guebwillers* (Haut-Rhin). Ces deux églises romanes du XIIe siècle ont conservé leur forme et leur disposition primitives; elles méritent, sous ce rapport, de fixer l'attention des antiquaires.

Pl. xcii. — *Défense de Paris contre les Normands.* (Voir page 392 et suiv.)

Pl. xciii. — *Eudes, Charles-le-Simple.* Ces portraits sont tirés de sceaux de ces deux rois, conservés dans l'abbaye de Saint-Denis. — *Charles-le-Simple rétabli sur le trône par les évêques.* (Voir page 401.)

Pl. xciv. — *Costumes religieux, chaise, pupitre, écritoire*, tirés de manuscrits des VIIIe et IXe siècles. L'évêque placé entre les deux personnages dont la tête est ornée du limbe, porte le costume épiscopal de grande cérémonie des Xe, XIe et XIIe siècles. C'est le portrait d'Ulger, évêque d'Angers, mort en 1149; il tient sa

[1] Une erreur s'est glissée sur quelques exemplaires ou le n. xc a été placé au lieu du n. lxxxix, et celui-ci pour le n. xc.

Pl. xcv. — *Berthe*, femme de Raoul, d'après la statue placée sur son tombeau dans l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens. — *Raoul*, d'après un sceau de ce roi, conservé dans l'église Saint-Denis, sur une charte de l'an 931. — *Emprisonnement de Charles-le-Simple*. (Voir page 414.)

Pl. xcvi. — *Peintures des IXe et Xe siècles.* — I : 1. Masse d'armes. — 2. Épée. — 3. Hache d'arme à deux tranchants. — 4, 5, 6 et 7. Boucliers de diverses formes. — 8. Arc. — 9. Carquois. — 10. Flèche. — II : Guerriers. — III : Roi et seigneurs. Ces figures sont tirées de la grande bible de Charles-le-Chauve.

Pl. xcvii. — *Louis V, Lothaire, Othon, la reine Emma.* Cette miniature est tirée d'un livre de prières de la reine Emma, femme de Lothaire, et décore le haut du Psaume LXVI. — *Assassinat de Guillaume, duc de Normandie.* (Voir page 421.)

Pl. xcviii. — *Lothaire*, d'après la statue placée sur son tombeau dans l'église de l'abbaye de Saint-Rémi, à Reims. — *Louis V*, d'après un sceau conservé à Saint-Denis. — *Louis IV, dit d'Outre-Mer*, d'après la statue placée aussi sur son tombeau dans l'église de Saint-Rémi. — Tous les ornements qui accompagnent les portraits des rois de la seconde race sont, ainsi que ceux qui entourent les portraits des rois de la première race, tirés de monuments de l'époque romane. — *Rappel de Louis d'Outre-Mer.* (Voir page 418.)

Pl. xcix. — 1. Statue de *Louis d'Outre-Mer*, placée dans l'église Saint-Rémi, près du tombeau de ce roi. — 2. Statue de *Lothaire*, placée comme celle de son père, dans l'église Saint-Rémi de Reims. — *Lothaire*, d'après une miniature du Xe siècle.

Pl. c. — *Siége de Paris par l'empereur Othon.* (Voir page 426.) — Bas-relief du tombeau de Sainte-Odile. Ce tombeau était placé dans la chapelle bâtie, dit-on, par cette sainte, et dont nous avons donné une vue, planche lxvi.

Pl. ci. — *Église de la Sainte-Trinité*, à Caen, fondée dans le XIe siècle, par Guillaume-le-Conquérant. Cette église est purement romane; toutes les arcades de sa façade sont à plein cintre. — *Église de Vézelay.* Cette église est du XIIe siècle et de l'époque de transition entre l'architecture romane et l'architecture gothique. L'arc à plein cintre et l'ogive se trouvent réunis sur son portail.

Pl. cii. — *Cour plénière.* Assemblée solennelle, durant laquelle les rois de la fin de la seconde race et du commencement de la troisième recevaient les présents et les hommages de leurs sujets. Cette assemblée était accompagnée de divertissements, de danses et de festins.

Pl. ciii. — *Vue générale de l'église de Royat* (Hautes-Pyrénées. — Auvergne). — *Église de Luz.* Ces deux monuments offrent des exemples de ces églises fortifiées des Xe, XIe et XIIe siècles, qui, en cas de danger, servaient d'asile aux habitants des campagnes.

Pl. civ. — *Ancien cloître, à Beauvais.* Cette élégante construction, qui paraît avoir appartenu à un portique carré attenant à quelque édifice religieux, remonterait, d'après la tradition, au VIe ou VIIe siècle. — *Cloître de Saint-Trophime, à Arles.* Ce cloître forme un carré long; deux de ses côtés sont décorés de colonnettes et d'arcades à plein cintre qui paraissent remonter aux premiers temps de la construction de l'église, fondée vers le VIe siècle. Les deux autres côtés, dont les arcades sont

Pl. cv. — *Façade de l'église de l'abbaye de la Chaise-Dieu* (Auvergne). L'abbaye de la Chaise-Dieu est un des plus anciens et des plus jolis édifices gothiques de l'Auvergne. — *Porche de l'église Saint-Genèse, à Thiers.* Les parties anciennes de cette église romane paraissent remonter aux premiers temps de l'introduction du christianisme en Auvergne.

Pl. cvi. — *Scènes de mœurs du Xe et du XIe siècles*, tirées de l'*Hortus deliciarum*. Ce livre, dont nous aurons occasion de reparler, est une espèce d'encyclopédie composée en 1180 par Herrad de Landsperg, abbesse du monastère de Hohenbourg, fondé au VIIe siècle par sainte Odile. L'*Hortus deliciarum* est décoré d'un grand nombre de miniatures : notre planche en reproduit quelques dessins. — I. Les musiciennes indiquées par le no 1 jouent d'une espèce d'instrument que le manuscrit appelle *tympanum*. Les deux petites figures de guerriers, que les personnages indiqués par le no 2 font mouvoir à l'aide de deux cordes, sont désignées dans le manuscrit par les mots *ludus monstrorum*, jeu des monstres. 3. Costume de Servante. — II. 1. Musiciennes jouant, l'une, de la harpe, et l'autre, de la flûte; le reste du dessin représente un festin, auquel prennent part Assuérus, Esther, Aman et Mardochée. Mardochée (no 2) est coiffé du chapeau pointu que les juifs étoient obligés de porter au XIe siècle, et qu'ils conservent encore dans quelques villes d'Italie. Assuérus (no 3) a une couronne sur la tête. — III. Ce dessin représente un roi endormi sur un lit magnifique; son écuyer veille au chevet du lit; au pied est debout une femme qui semble veiller aussi, et qui tient à la main un instrument dont il nous a été impossible de découvrir l'usage et même la forme.

Pl. cvii et cviii. — La planche cvii offre la vue de l'extérieur et de l'intérieur d'un vase arabe conservé autrefois dans l'église de Vincennes, et désigné sous le nom de *baptistère de Saint-Louis*. La planche cviii présente le développement des figures ciselées sur la partie extérieure. Ce vase était de cuivre damasquiné en argent. Millin, dans ses *Antiquités nationales*, incline à croire qu'il date de l'année 897, qu'il a été fait en Orient et apporté en France par saint Louis. Piganiol de la Force prétend que ce vase fut fabriqué en 1166 pour le baptême de Philippe-Auguste; mais cette opinion ne peut être admise. Il est certain que les dessins qui décorent le vase représentent des Persans et des Tartares chassant. Il y existe ou il y existait (car nous ignorons ce que ce vase est devenu) une inscription arabe que M. Langlès avait traduite ainsi : *Ouvrage de Mohammed, fils d'Abzeny. Que le pardon soit avec lui!* — On remarquait sur ce vase plusieurs fleurs de lis et deux écussons destinés à recevoir des armoiries. Mais les fleurs de lis et ces écussons avaient été ajoutés lorsque le vase fut apporté en France. Nous finirons en rappelant une troisième opinion qui voudrait que le *baptistère de saint Louis* fût un des présents envoyés à Charlemagne par le khalife Aaroun-al-Raschid. — La patène et le calice (nos 3 et 4 de la planche cvii) sont tirés du trésor de Saint-Denis, où ils étoient désignés par le nom de calice et patène de l'abbé Suger. — Le plateau et la coupe (nos 5 et 6) étaient également conservés dans le trésor de Saint-Denis. Ces deux objets d'orfèvrerie du XIIe siècle étaient en vermeil artistement ciselé et décoré de pierres précieuses. Le calice et la patène de Suger étaient en or.

Pl. cix. — *Empire de Charlemagne.* Cette carte représente le royaume de Pépin augmenté des conquêtes de son [illegible] s'applique aux chapitres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du liv. IV.

Pl. cx. — *Démembrement de l'empire de Charlemagne à la mort de Louis-le-Débonnaire.* (Voir page 378.)

DU SECOND VOLUME.

7

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

